

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
AT LOS ANGELES



EX LIBRIS

1000

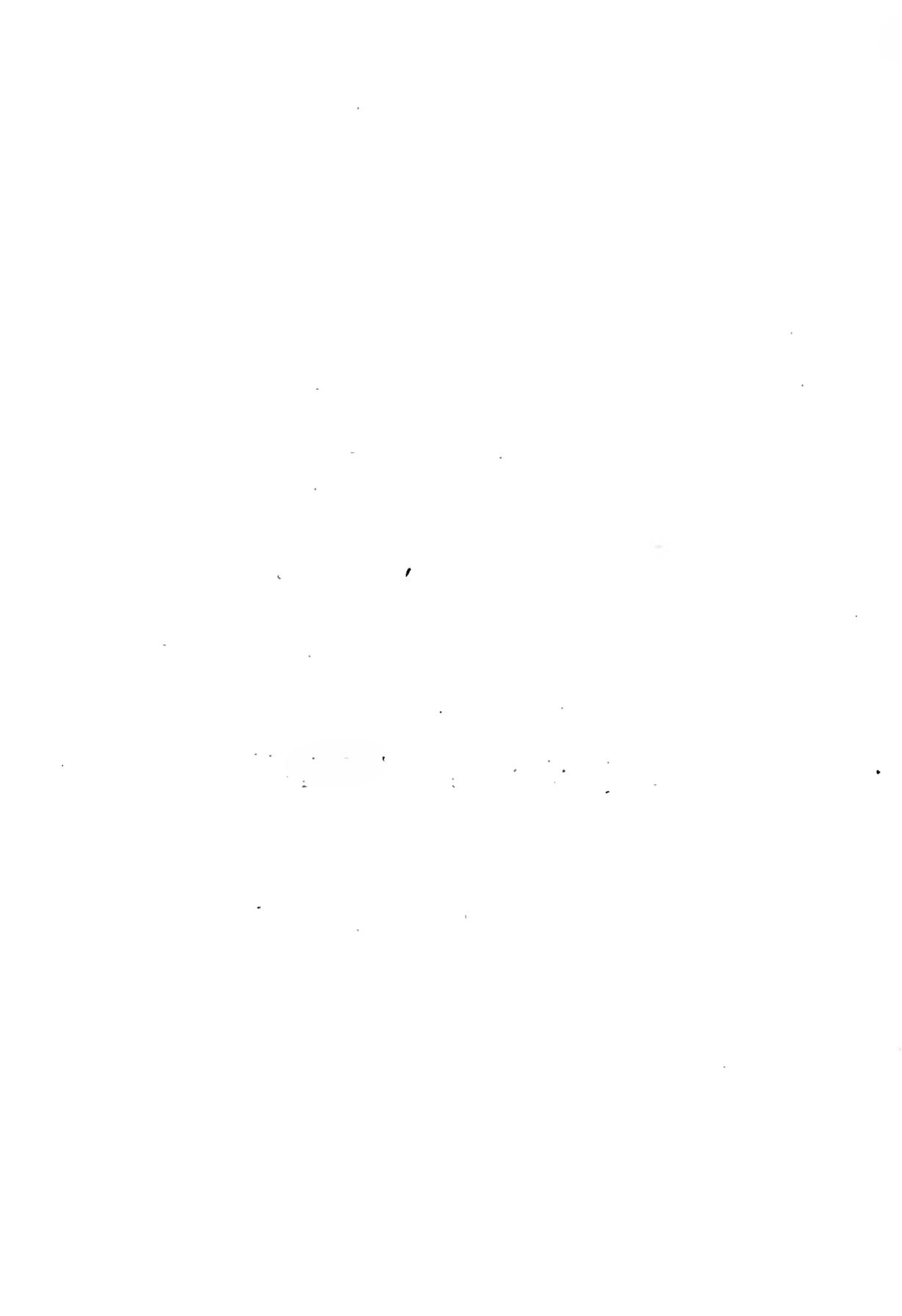
R É V O L U T I O N

F R A N C A I S E.

T A B L E A L P H A B É T I Q U E

D U M O N I T E U R,

DE 1787 jusqu'à L'AN 8, de la République (1799.)



R É V O L U T I O N

F R A N Ç A I S E .

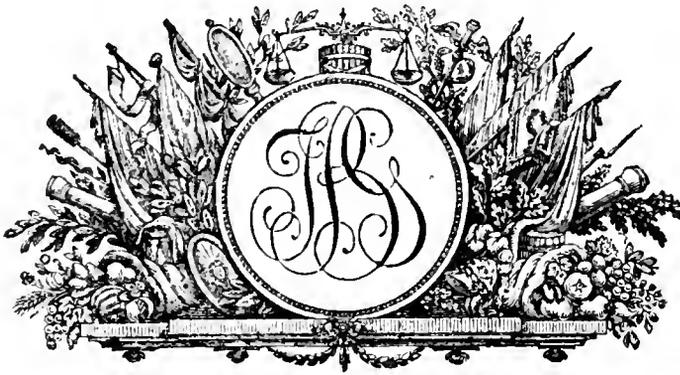
TABLE ALPHABÉTIQUE DU MONITEUR,

DE 1787 jusqu'à L'AN 8, de la République (1799.)

TOME SECOND.

N O M S D' H O M M E S .

L — Z .



A P A R I S ;

Chez GIRARDIN, Éditeur et Propriétaire, au Cabinet Littéraire, Palais du Tribunal, Galerie des
Bons-Enfans, N^o. 156.

Des Presses de J. E. CHARLES, Imprimeur, rue Guénégaud, vis-à-vis la Monnaie, N^o 18.

AN X DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. (1802.)

TO VNU
AIRMAIL

Open Invitation

AIRMAIL
PARCEL SERVICE



T A B L E

ALPHABÉTIQUE

D U M O N I T E U R ,

Classée par noms d'Hommes et de Pays, et par titres de Matières.

2C
140
1774
alph.
index.

PREMIÈRE PARTIE.

N O M S D' H O M M E S.

L.

LAA, député des Basses - Pyrénées à la convention. AN III. Annonce que Carrier s'est présenté à la commission, accompagné d'un inspecteur de police; discussion à ce sujet, 44. — AN V. Réélu

Table alphabétique.

au conseil des anciens, est nommé membre de la commission provisoire des inspecteurs, à l'époque du 18 fructidor, 552.

LABAROLLIÈRE, général à l'am'ie des côtes de la Rochelle. AN 1792. Ses conférences avec Les généraux Prussiens, le duc de Brunswick et Kal-

kreuth, 325. — AN V. 1793. Sa bravoure dans un combat contre les rebelles de l'Ouest, 201.

LABARRE, officier-municipal de Paris. AN 1792. Inculpé pour avoir voulu forcer la consigne des invalides; fait part de l'ordre du ministre à cet égard, 281.

LABARRE (les deux). neveux du général Clairfayt. AN I.^{er} 1793. Prisonniers, sont traduits à Paris pour servir d'exemples jusqu'à la mise en liberté des commissaires de la convention et du ministre Beurnonville, 98.

LABARRE (chevalier de). AN II, 1793. Sa mémoire réhabilitée; restitution de ses biens à ses parents, 55 et 57.

LABARRE, général mort en Catalogne. AN III. Dugommier fait demander, par Despinoy, que son nom soit inscrit à côté de celui de ses compagnons d'armes Dagobert et Langlois, 57.

LABARRIERE, adjudant-général à l'armée des Pyrénées-Orientales. AN I.^{er} 1793. Son arrestation, 230.

LABARRIERE, chef de brigade, impliqué dans la conspiration de Lavillehurnoy. AN V. Son interrogatoire, 147. — Refuse de répondre au conseil militaire, 182. — Est déchargé en entier par le rapporteur, 198. — Jugement qui le met en liberté, 200.

LABARTHE, sergent. AN 1789. Conduit au siège de la Bastille un détachement de gardes-françaises, 22.

LABASTIDE (l'abbé). AN 1790. Décret ordonnant des poursuites contre lui, comme chef de la croisade du camp de Jalès, 251.

LABASTILLE. AN VI. Article sur sa procédure en demande de divorce, 262.

LABAUNE. AN II, 1793. Est fusillé à Lyon, 32.

LABÉ (Louis). AN II, 1794. Annulation d'un jugement rendu contre lui par le tribunal criminel de Seine et Oise, et son renvoi au tribunal révolutionnaire, 260.

LABBÉ, député du Loiret au conseil des cinquante. AN VII. Sa motion en faveur des jeunes gens mariés, de l'âge de la conscription militaire, 23.

LABÈNE, littérateur. AN III. Notice de son ouvrage intitulé : *De l'éducation dans les grandes Républiques*, 161.

LABENTINAYE. AN 1791. Quitte le service de la marine, où il a perdu un bras au combat de la *Surveillante*, 108.

LABEY (J. B.). AN V. Notice sur son *Introduction à l'analyse infinitésimale*, traduite d'Euler, 108. — AN VI. Autre, 313.

LABIGNE, impliqué dans les troubles de Caen. AN 1792. Est décrété d'accusation, 25 et 26.

LABLACHE (le comte de), député du Dauphiné aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11. — AN 1790. Son rapport sur la demande de la municipalité de Paris, relative à l'achat de deux millions de biens nationaux et à l'émission d'un papier-monnaie, 76. — Fait proroger jusqu'au 15 août le terme fixé pour l'échange des assignats, 145. — Fait adopter un décret sur les postes et messageries, 235 et 237. — Propose, pour la liquidation de la dette publique, la création de quittances de finances, 249. — Présente le tableau de la dépense occasionnée par la fabrication de 400 millions d'assignats, 283. — Fait adopter un décret sur l'abus du contre-seing, *ibid.* — AN 1791. En fait rendre un sur les maîtres des postes, 76.

LABLACHE. AN 1792. Son arrestation comme complice de Dusailant, chef de rebelles, 198.

LABLÉE (J.), littérateur et président de la section du Luxembourg, à Paris. AN 1791. Sa lettre contre la fastueuse bienveillance du club monarchique, 38.

LABLINIERE (l'abbé de). AN 1789. Discussion sur son arrestation à Angoulême, et la saisie sur lui de lettres à l'adresse du marquis de Saint-Simon, député: ordre de le remettre en liberté, 105.

LABOISSIERE (J. B.), député du Lot à la convention. AN III. Combat le projet tendant à rapporter l'effet rétroactif consacré dans la loi du 17 nivôse an 2, sur les successions, 342. — AN V. Réélu au conseil des anciens, vote le rejet de la résolution relative aux élections de son département, 270. — AN VI. Parle contre celle relative aux domaines congéables, 45. — Est élu secrétaire, 65.

LABORDE, curé de Corneillan, député de Con-

dom aux États-généraux. AN 1789. Donne sa démission, 63. — Rentre à l'assemblée, 68.

LABORDE, lieutenant général de la commune de Crécy. AN 1790. Est poursuivi pour affaires de grains, 109. — Un décret le met sous la sauvegarde de la loi, 112.

LABORDE (J. J.), ex-banquier de la cour. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 218.

LABORDE, administrateur à Cayenne. AN III. Applaudit aux travaux de la convention, 172.

LABORDE (Jean - Pierre), député du Gers au conseil des cinq - cents. AN IV. Fait résoudre que les biens des ecclésiastiques déportés seront remis à leurs héritiers, 256. — AN V. Fait adopter un projet relatif à la publication des criées, 274. — AN VI. Propose d'autoriser le directoire à traiter avec la compagnie Duvernet, pour la reconstruction de Landrecies, 311. — AN VII. Son rapport pour la remise de fonds à cette compagnie, 114. — Il vote l'annulation des trois élections du Gers, 242.

LABORDE, général. AN IV. Son éloge, par le général Moreau, 307.

LABORDE-MÉRÉVILLE, fermier-général, député d'Étampes aux États-généraux. AN 1789. Demande un comité de rédaction, 3. — Parle sur le préambule de la déclaration des droits et pour le maintien de l'invocation à l'Être - Suprême, 44. — Opine en faveur de la tolérance de tous les cultes, 45. — Fait adopter l'impression et la distribution de l'état des finances du royaume, 60. — Est nommé pour recevoir l'argenterie des églises, 65. — Met 50 mille francs à la disposition du comité des recherches, 77. — Est nommé l'un des commissaires pour examiner la situation de la caisse d'escompte, 97. — Parle en faveur du projet du ministre pour le rétablissement des finances : propose une banque particulière, 105. — Mémoire du ministre des finances sur le plan proposé par lui, 117. — AN 1790. Au sujet des scrupules de quelques membres, relativement au serment civique, représente que la constitution conserve à la nation le droit de changer la loi qu'elle s'est donnée. 41. — Fait décréter l'impression de l'état des créances exigibles au trésor royal et de celui

des dépenses, 68. — Combat le plan de la municipalité de Paris, pour l'achat de deux millions de biens du clergé et l'émission d'un papier-monnaie, 77. — Réclame contre les injures proférées par Montlauzier, à l'occasion du droit de paix et de guerre, 138. — Annonce que la pénurie du trésor public est telle, qu'il ne peut continuer ses payemens ; fait décréter que la caisse d'escompte fera un versement de dix millions en promesses d'assignats, 250. — Autre décret portant que la ville de Versailles pourvoira à ses dépenses, et percevra pour cet objet, les droits ci - devant perçus par le roi, 262. — AN 1791. Propose un projet sur l'agiotage des petits assignats, 24. — AN II. 1794. Décret qui le traduit au tribunal révolutionnaire, comme ancien fermier-général, 227. — Il y est condamné à mort, 310. — AN III. Dénonciations dirigées à ce sujet, contre Dupin, 319.

LABORIE (le chevalier). AN 1790. Écrit en faveur de la liberté des nègres, 66.

LABOULAY, député de Pondichéry. AN 1792. Est renvoyé, par décret, dans ses foyers, 86.

LABOULAYE. AN VI. Remplace le citoyen Secondat, destitué de ses fonctions de commissaire à Lorient, 235.

LABOURDONNAYE, général. AN 1792. Sa lettre sur la retraite forcée des ennemis, 283. — Autre, par laquelle il se disculpe de n'avoir pas été à Lille, 293. — Autre, sur l'évacuation de Tournay, 316. — Autre, annonçant son entrée dans la capitale de la Flandre, 320. — Annonce la marche de son armée sur Anvers, 324. — L'occupation d'Ypres, Furnes, Bruges, Anvers, et se loue de la bonne conduite des vainqueurs de la Bastille, 527. — AN I.^{er} 1793. Mande n'avoir pas de forces pour marcher contre les rebelles de l'Ouest, 86. — Annonce que les généraux Beyesser et Petit-Bois se sont battus dans deux rencontres, 91. — Est accusé d'avoir fait rétrograder des troupes, 133. — Se justifie de cette inculpation, 136. — Annonce que les Espagnols ont repassé la Bidassoa, 205. — Et une autre victoire remportée sur eux, 212.

LABOUREAU (J.-B.) AN II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, comme complice d'Hébert, 183. — Et acquitté, 185. — Jure aux

Jacobins d'être libre ou de mourir, 190. — AN VII. Propose à la société du Manège une pétition au corps législatif, pour mettre en réquisition le superflu des riches, 319.

LABRE (Benoit - Joseph). AN 1792. Histoire de sa béatification, 151.

LABRETÈCHE, gendarme. AN 1792. Se distingue par un trait de courage et d'intrépidité; le ministre Beurnonville demande pour lui de l'avancement, 343. — AN I.^{er} 1793. Le même ministre le présente à la convention, comme ayant reçu 41 coups de sabre, pour sauver la vie à son général, 60. — Décret qui lui décerne un sabre d'honneur et une couronne civique, 66. — Exécution de ce décret, 67. — AN II. 1794. Commandant des élèves de Mars, est dénoncé, par Élie Lacoste, au 9 thermidor; son arrestation, 312. — AN III. Rend compte de sa conduite à cette époque, 102.

LABRETÈCHE, chef des mouvemens maritimes au Havre. AN VI. Refuse de parlementer avec le capitaine de la frégate anglaise *le Diamant*, 243. — Reçoit les détails des attaques des Anglais dans la baie de Caen, 260. — Est remplacé par Favre, 261.

LABROSSE (mademoiselle). AN VII. Son voyage aérien, 57.

LABROUSSE (Suzanne), se disant prophétesse. AN 1790. Dom Gerle veut entretenir l'assemblée nationale de ses prédictions, 165. — AN VI. Son arrestation à Rome, 119. — Elle refuse de sortir du château Saint-Ange, 216.

LABROUSTE (F. M. A.), député de la Gironde au conseil des cinq-cents. AN IV. Sa motion pour faciliter l'approvisionnement des communes au-dessus de 20 mille âmes, 87. Il demande la formation d'une commission pour cet objet, 88. — AN V. Fait prononcer l'ajournement du projet relatif au château Trompette à Bordeaux, 211. — Fait prendre une résolution sur les fermages, 310. — Demande que Duprat soit rayé de la liste des déportés de fructidor, 354. — AN VI. S'oppose à l'établissement d'une inspection générale pour le recouvrement des contributions directes, 25. — Et à l'impression d'une adresse de l'administration centrale de l'Allier, 59. — Ses observations sur la pétition du bureau central de Bor-

deaux, et sur la manière de diviser les dépenses locales dans les grandes communes de la république, 61. — Sa motion sur l'état d'abandon des hospices civils de Bordeaux, 65. — Il fait connaître leurs réclamations, 107. — Fait adopter un projet concernant les fermiers ayant droit à la réduction du prix de leur bail, 174. — Voudrait que le directoire donnât des renseignemens sur toutes les dénonciations des membres du corps législatif, comme parens d'émigrés, 184. — Demande qu'il soit décrété en principe, que tout noble ou anobli, pourra être nommé à une fonction publique, sauf à ne pouvoir l'exercer qu'après avoir justifié de son attachement pour la république, 206. — Présente son projet sur les baux à cheptel, *ibid.* — Insiste pour le renvoi à une commission, d'un projet sur les élections de la Cote-d'Or, 227. — Renvoi à une commission spéciale, de sa motion d'ordre sur l'établissement et le traitement des commissaires du directoire près les bureaux centraux, 237. — Veut que l'indemnité pour les députés dont les élections ont été annulées, ne soit accordée qu'à ceux des assemblées non-scissionnaires, 247. — Fait adopter son projet relatif aux baux à cheptel, 250. — Sa motion d'ordre sur les besoins de Bordeaux et sur les dépenses administratives et judiciaires, 257. — Il prononce une opinion sur l'organisation des secours publics, 279. — Demande une mesure générale pour les emprunts des communes sur elles-mêmes, 284. — Fait arrêter la célébration du 9 thermidor au sein du conseil, 312. — Et passer à l'ordre du jour sur la proposition de Briot, d'ordonner au ministre de la guerre l'envoi des marchés, pour être examinés, 339. — AN VII. Son rapport sur le message relatif aux dépenses de l'année, 25. — Son opinion sur la législation relative aux prises maritimes, 90. — Il s'oppose au rapport de l'arrêté relatif à la formation d'un plan général de législation sur cet objet, 92. — Demande la question préalable sur le projet y relatif, 97. — Appuie l'impôt sur le sel, 136. — Sa motion sur le mode de dégrèvement de la contribution foncière, 165. — Il parle sur la dénonciation contre la circulaire du commissaire central de la Sarthe, tendante à influencer les élections, 185. — Discute le projet relatif

aux émigrés naufragés de Calais , et pense qu'ils doivent être déportés , 225. — Fait établir un octroi municipal dans la commune de Nantes , 244. — Sa proposition sur la célébration du 9 thermidor , 314.

LABUISSONNIÈRE , défenseur des gens de couleur. AN II. 1793. Réclamation contre son arrestation , 165.

LABUSSIÈRE , capitaine au régiment d'Auvergne. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire , 251.

LACANIGNAC , administrateur du district de Montauban. AN I.^{er} 1793. Suspendu de ses fonctions par décret , 215.

LACATONNE , chef de bataillon d'artillerie et président de la commission populaire à Grenoble. AN II. 1793. Se brûle la cervelle , 85.

LACARRIÈRE , député au conseil des cinq-cents. AN V. Est déporté au 18 fructidor , 350.

LACAZE (J.), fils , député de la Gironde à la convention nationale. AN 1792. Fait rendre un décret qui prohibe l'exportation hors la république de toute viande salée , 306. — AN I.^{er} 1793. S'élève contre l'envoi de commissaires par la commune de Paris à la tête des compagnies pour la Vendée , 124. — Marat dénonce sa correspondance avec Valazé , 144. — Explication qu'il donne à ce sujet ; il offre de soumettre sa correspondance au plus rigoureux examen , 145. — AN II. 1793. Est décrété d'accusation , 277. — Est un des signataires des protestations contre le 31 mai , 278. — Texte de son acte d'accusation ; son procès et sa condamnation à mort , 34 , 35 et 36. — Détails donnés à la commune sur cette procédure , 45. — AN III. Demande de la célébration annuelle d'une pompe funèbre , le jour de sa mort , en l'honneur des amis de la liberté qui ont péri sur l'échafaud , 239.

LACAZE , machiniste. AN VII. Invente une machine hydraulique surprenante , 50 et 155.

LACÉPÈDE , naturaliste. AN 1789. Analyse de son *Histoire des serpens* , 99. — AN 1791. Est nommé membre du département de Paris , 15. — Député à l'assemblée législative , en est secrétaire , 277. — Fait le récit du dévouement de plusieurs marins à Calais , 299. — Est président , 334. — Sa réponse à la société des Vighs , 342. — AN 1792. Son opinion sur la

sanction des décrets relatifs à la composition de la haute - cour nationale , 9. — Il pense que les dénonciations de Chabot servent la cause des émigrés , 158. — Combat une proposition de Lasource , tendante à déléguer aux citoyens le choix des gardes nationales qui doivent partir , 161. — Fait décréter la naturalisation de William Priestley , *ibid.* — Son opinion sur l'époque la plus convenable pour la fixation de l'âge du mariage , 182. — Il fait adopter un projet d'adresse aux gardes nationaux de Paris et des départemens qui se rendront au camp de Soissons ou aux frontières , 215. — AN IV. Vient , au nom de l'Institut national , prêter serment de haine à la royauté , et présenter au conseil des cinq-cents le règlement qu'il a adopté ; il reçoit l'accolade fraternelle du président , 127. — AN VI. Est nommé membre de l'Institut des sciences de Boulogne , en Italie , 35. — Compte rendu de son *Histoire Naturelle des poissons* , 221.

LACHABEAUSSIÈRE , littérateur. AN VII. Est accusé de dilapidations par Thiessé dans l'administration de l'Opéra , 127. — Jugement qui l'acquitte de cette imputation , 156.

LACHALOTAIS (Caradeux de), ex-procureur-général du parlement de Rennes. AN 1792. Est arrêté comme chef d'une conspiration dans le Morbihan , 248. — AN II. 1794. Sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire , 297.

LACHAPELLE , commandant à Lyon. AN 1790. Est impliqué dans une conspiration tendante à livrer cette ville aux princes français émigrés , 354. — Décret ordonnant son remplacement , *ibid.*

LACHAPELLE (J.), littérateur. AN III. Son *Projet de pacte social pour le peuple français* , 286. — AN IV. Sa réponse à un article de Chazot , tendant à rétablir l'usage du titre *monsieur* , 300. — AN V. Hommage au conseil des anciens de son ouvrage , intitulé : *Considérations philosophiques sur la révolution française* , 207. — Son analyse d'un ouvrage , ayant pour titre : *De l'Égalité, ou Principes généraux sur les institutions civiles, politiques et religieuses* , 251. — Ses réflexions sur le culte des théophilantropes , 324. — AN VI. Sa

notice sur les *Tables nouvelles* de E. P. F. Robert, 249. — Autre sur l'ouvrage de Boucher-Laricharderie, intitulé : *De l'Influence de la révolution sur le caractère national*, 267.

LACHARIÈRE, député de la Guadeloupe. AN 1790. Lit une adresse de cette colonie à l'assemblée nationale; rend compte de sa situation politique, et dépose un plan de constitution qu'elle a dressé elle-même, 340.

LACHASSAGNE, de Villefranche. AN II. 1794. Brûlement d'un guidon et de la liste de tous les rois, saisis dans sa maison, 120.

LACHATRE (le comte de). AN 1790. Fait une déposition en faveur de Favras, 36. — AN 1792. Bat en retraite avec les émigrés de l'avant garde de M. de Bourbon, qu'il commande, 286. — AN I.^{er} 1795. Commande un débarquement d'émigrés à Ostende, 169.

LACHATRE (le vicomte de), député du Poitou aux États-généraux. AN 1790. Texte de sa motion sur la renonciation à faire par une partie des députés, à leurs honoraires; et réclamations contre celle qui lui a été attribuée, 61.

LACHEVALERIE (le commandant). AN 1790. Est cassé avec son état-major par l'assemblée du Nord de Saint-Domingue, 121.

LACHAU, député des Hautes-Alpes au conseil des anciens. AN VI. Fait approuver la résolution qui transfère d'Embrun à Gap, les tribunaux du département des Hautes-Alpes, 237.

LACHAVE, imprimeur. AN V. Dénonciation d'un faux imprimé, sorti de ses presses, sous le titre de *Loi définitive sur les transactions sociales*, 53.

LACHEVARDIÈRE. AN 1791. Orateur de la section de la Halle-au-Blé, demande à l'assemblée législative qu'elle déclare constitutionnel son décret sur les prêtres insermentés, 347. — AN 1792. Est nommé vice-président de la commission administrative remplaçant le département de Paris, 252. — AN I.^{er} 1795. En mission, mande d'Orléans la nécessité d'un prompt secours pour empêcher les rebelles de s'emparer de Tours, 137. — Annonce les dispositions de Ronsin contre eux, 159. — Sa lettre sur leur marche; il demande des armes à la commune de Paris, 173. — Éloge de sa conduite

à l'armée de la Rochelle, 201. — AN II. 1794. Blâme, aux Jacobins, la mission donnée à Goupilleau de Fontenay dans son propre pays; accusé par Bentabole d'avilir la convention. est justifié par Robespierre, 111. — Y propose d'éclairer les insurgés d'Écosse sur les vices du gouvernement anglais, 116. — Fait réclamer Tabourreau, 122. — Est chargé de rédiger l'acte d'accusation de tous les rois; son discours contre le gouvernement anglais, 126. — Écarte des débats entre Legendre et Hébert, 132. — S'oppose au choix exclusif de Jacobins pour les emplois publics, 147. — Reporte sur les Philippeauxins les désastres de la Vendée, 178. — AN V. Est nommé secrétaire général du ministère de la police, au 18 fructidor, 548. — AN VI. Et ensuite à une inspection dépendante du ministre de la guerre, 154. — Consul français à Palerme, est pris par les Anglais, et s'évade, 346. — AN VII. Ses observations pendant sa route, 5. — Sa lettre sur la situation de Naples et de toute l'Italie; sur la réception faite par le roi de Naples aux Anglais, vainqueurs d'Aboukir, et la position des Français en Égypte, 21. — Il est nommé à l'administration centrale de la Seine, 294. — Son remplacement, 361.

LACHÈZE, député du Quercy aux États-généraux. AN 1789. Propose de réduire à vingt-quatre le nombre des administrateurs de département, 92. — Fait décréter l'incompatibilité des fonctions d'officiers-municipaux et de percepteurs des impôts indirects ou d'offices de judicature, 102. — Réclame contre une proposition de Rewbell, tendante à faire déclarer l'or et l'argent inventoriés par les notaires, 120. — AN 1790. Annonce des troubles dans le Quercy et l'Agénois, relativement aux droits féodaux, 35. — Vote pour que le président de la chambre des vacations de Bordeaux, inculpé, ne soit pas mandé à la barre, 65. — Propose de modifier les frais d'impression des états de payement remis au comité de liquidation, 85. — S'oppose à l'envoi de Biron dans l'île de Corse, 121. — Ses observations sur le décret qui ordonne un service funèbre en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté, 214. — Vent qu'on punisse la députation du corps électoral de Corse, qui a dénoncé à la barre deux députés de ce dé-

partement réputés aristocrates, 312. — Demande que les juges de paix ne puissent lancer de mandat d'arrêt qu'avec l'assistance de deux assesseurs, 365. — AN 1791. Vote contre le supplice de la décapitation, 155. — Demande que les provinces ne soient pas obligées de payer les ateliers de charité, 169. — AN VI. Député du Lot au conseil des anciens, fait approuver la résolution qui accorde des secours aux enfans de Rocher, assassiné, 128.

LACLOS (CHODERLOS), officier d'artillerie. AN 1789. Présenté, dans la procédure du Châtelet, comme participant aux événemens des 5 et 6 octobre, 151. *aux pièces justificatives.* — AN I.^{er} 1793. Est décrété d'arrestation, 95 et 99. — AN VII. Est auteur des extraits du *Voyage de Lapeyrouse*, par Milet-Mureau, 126.

LACOMBE et son épouse, prévenus de conspiration tendante à soulever les ateliers. AN 1791. Rapport sur cette affaire, et décret qui les renvoie au tribunal de leur arrondissement, 153. — Autre portant qu'il n'y a pas lieu à accusation, 246.

LACOMBE (mademoiselle). Dépose une couronne civique, à elle décernée par les fédérés, pour sa bravoure au 10 août, 240 et 247. — AN I.^{er} 1793. Orateur de la société des femmes révolutionnaires, demande l'épuration des administrations et l'expulsion des nobles des fonctions publiques, 240. — Est dénoncée aux Jacobins, 264. — AN II. 1793. Présente une nouvelle pétition à la convention nationale, 18.

LACOMBE, adjudant-général. AN 1792. Son arrestation avec Lafayette, à Namur, 241.

LACOMBE, cavalier au 20.^e régiment. AN I.^{er} 1793. Décret qui charge le ministre de la guerre de le nommer officier, 242.

LACOMBE, de la société des Jacobins. AN II. 1794. Y annonce la disparition des bustes de Châlier, ordonnée par la police, 193. — Demande l'expulsion de Tallien et Fréron, 351. — Dénonce Dufourny, Laveaux, Réal et Yon, 353. — AN III. Parle sur la tactique des coryphées du modérantisme, 5. — Son arrestation, 26.

LACOMBE (Joseph), député de l'Aveyron à la convention nationale. — AN III. Fait liquider diffé-

rens objets, 30. — Son rapport et décret sur les hôpitaux de Paris, 83. — Il fait rendre un décret relatif aux créanciers des communes, académies, collèges, etc., 91.

LACOMBE. AN VI. Auteur de la pièce de *Scipion* ou la *Chûte de Carthage*, 88.

LACOMBE-FIGUEREAU. AN II. 1793. Prévenu de la conspiration de Bordeaux, est conduit à Paris, 29.

LACOMBE-SAINT-MICHEL (J. P.), officier d'artillerie, député du Tarn à l'assemblée législative. AN 1791. Fait placer dans la salle les bustes de J. J. Rousseau et de Mirabeau, sculptés sur des pierres de la Bastille, 281. — S'élève contre le tumulte qui règne dans l'assemblée et les vagues discussions, et fait adopter les réglemens de l'assemblée constituante, *ibid.* — Parle contre l'émigration, 290. — Sur le remplacement des officiers, 301. — Veut que la revue, relative au remplacement à faire dans l'armée, soit passée par-devant deux officiers municipaux, 333. — Vote pour que les individus décrétés d'accusation soient transférés à Orléans, 359. — AN 1792. Son rapport pour l'augmentation de l'artillerie à cheval, 64. — Il fait décréter la création d'un corps de cette arme, 91, 105 et 109. — Fait renvoyer à leur poste tous les officiers de l'armée, 116. — Son projet pour la réforme des régimens coloniaux, et leur augmentation de six nouveaux corps, 128. — Fait accorder la qualité de citoyen français et ses appointemens à Derivas, lieutenant suisse du régiment Courten, banni pour son attachement à la révolution française, 151. — Fait décréter le mode de remplacement des officiers, 145. — Demande l'envoi à l'Abbaye de Froudières, interrupteur de Guadet, 152. — Fait adopter l'incorporation des régimens coloniaux à l'armée de ligne, 153. — Son opinion sur la levée des vingt mille hommes, 161. — Propose l'envoi de huit commissaires pour visiter les frontières, 202. — Ses observations sur leur mauvais état, 206. — Fait décréter la peine de mort contre tout commandant qui rendra une place forte contre les règles militaires, 208. — Annonce que la Russie est dans la coalition, 210. — Est envoyé au camp de Soissons, en qualité de commissaire, 215. — Commissaire à l'armée du Midi, rend compte

de sa situation, 255 et 265. — Réélu à la convention nationale, est nommé commissaire pour l'exécution du décret qui destitue le général Montesquieu, 269. — Réfute une assertion du fournisseur Benjamin Jacob, et dit qu'en sa qualité de commissaire, il a autorisé le général Montesquieu à passer des marchés sous sa responsabilité, 314. — Ses observations sur les déclarations du commissaire-ordonnateur Vincent, relatives à la même affaire, 324. — Il s'oppose à l'exclusion de Pache du ministère, attendu la désorganisation qui en résulterait, 553. — AN I.^{er} 1793. Est nommé commissaire en Corse, 58. — Appuie le projet de Dubois-Grancé sur l'organisation de l'armée, et demande l'augmentation de l'artillerie légère, 41. — Annonce que Paoli a été proclamé généralissime, 175. — Eloge de sa conduite en Corse; la municipalité d'Ajaccio lui confesse l'erreur où on l'a entraîné, en lui persuadant qu'il travaillait pour d'Orléans, 184. — Annonce le départ des commissaires Salicetti et Delcher, 202. — AN II. 1795. Donne des détails sur la trahison de Paoli, 26. — Annonce que les Anglais ont été battus; répond aux paolistes de Bastia, 58. — Nouvelles de la Corse; malades livrés par les Anglais à Paoli, 54. — Décret qui déclare qu'il n'a pas cessé de bien mériter de la patrie, 76. — AN II. 1794. Ses succès, 128. — Il annonce la descente et la fuite des Anglais à Saint-Florent, 149. — Accuse de cruautés les paolistes, 163. — Donne la situation de la Corse, 176. — De retour de mission, est nommé secrétaire, 273. — En mission à l'armée du Nord, annonce la prise de Nieuport, 509. — D'autres succès, 316. — Et la prise de Valenciennes et du fort l'Écluse, 542. — AN III. Sa lettre annonçant que cinq mille Anglais ont été mis en déroute par huit cents Français, et que trente hussards du huitième régiment ont fait mettre bas les armes à quinze cents Hessois, 1. — Il donne des détails sur la prise de Bois-le-Duc, 26. — Annonce une victoire, 42. — Sa proclamation aux Bataves, *III*. — Annonce d'autres succès, 59. — Fait quelques propositions sur l'organisation de l'artillerie, 135. — Est nommé membre du comité de salut public, 158. — Appuie la ratification du traité de paix

avec la Toscane, 144. — Fait décréter l'envoi de représentans dans la Vendée, 177. — Annonce un avantage à l'armée du Nord, 188. — Communique les sentimens de cette armée en faveur de la convention, 196. — Annonce que les mouvemens de Paris, au 12 germinal, étaient combinés avec ceux des ennemis extérieurs, 197. — Appuie la proposition de supprimer une des deux pièces de campagne attachées à chaque bataillon, 231. — AN IV. Se plaint de ce que les comités de gouvernement ne font pas respecter les lois, 15. — Réélu au conseil des anciens, appuie le rejet de la résolution relative à la désertion, 69. — Défend celle sur les juges de paix non élus, 91. — Fait un rapport contre celle concernant l'embauchage, 96. — Demande le rejet de celle pour le paiement de la contribution foncière de l'an 4, 284. — Fait approuver celle qui accorde des secours aux veuves des défenseurs de la patrie, 316. — AN V. Combat celle sur le vol des deniers publics, 2. — Et celle sur le paiement des réquisitions en faveur des armées, 5. — Fait rejeter celle sur l'organisation de la gendarmerie, 50. — Combat celle sur le code pénal militaire, 54. — Vote le rejet de celle qui ordonne la formation de conseils d'administration des troupes, 86. — Fait rejeter celle sur l'organisation des conseils de guerre, 151. — Ainsi que celle sur la gendarmerie, 156. — Fait l'éloge de l'armée d'Italie après la prise de Mantone, et rend hommage au génie audacieux de Bonaparte, qui la commande, 149. — Son avis sur la nouvelle résolution relative à l'organisation des conseils militaires; il en vote le rejet, 193. — Sa lettre improbative de la conduite du directeur Carnot, 206. — Il loue la bravoure des armées républicaines, le génie de leurs chefs, la sagesse et la prévoyance du gouvernement, 225. — Son rapport sur la résolution relative au traitement des officiers réformés ou surnuméraires, 248. — Il vote le rejet de celle concernant les élections du département du Lot, 270. — Et de celle sur les négociations à faire par la trésorerie, 287. — Fait l'éloge du 14 juillet, 303. — S'oppose à l'adoption de la résolution contre les sociétés populaires, 311. — Demande l'ajournement de celle sur les limites constitutionnelles pour le passage

des

des troupes, 314. — Vote le rejet d'une nouvelle sur l'organisation de la gendarmerie, 334. — Et de celle relative à la solde des officiers réformés, 336. — Provoque l'envoi d'un message au directoire pour connaître le résultat des poursuites qu'il a dû faire contre l'officier qui a insulté Derenty, 347. — Fait approuver la résolution concernant les vétérans nationaux, 352. — S'oppose à tout délai pour l'adoption des mesures prises le 18 fructidor; démontre l'évidence de la conspiration, et dit que le directoire sauvera seul la république si l'on ne veut pas l'aider, 354. — Fait rejeter la résolution sur la solde des officiers réformés, 356. — Sa motion d'ordre contre les membres qui n'ont point paru au conseil depuis le 18 fructidor, 358. — AN VI. Appuie la résolution du 29 fructidor précédent, relative aux finances, 13 et 14. — Est élu président, 34. — Opine sur la résolution qui destitue de ses fonctions législatives Launoy, frère d'un prévenu d'émigration, 71. — Vote pour celle qui accorde une indemnité aux acquittés de la haute-cour de justice; place au rang des martyrs de la liberté les victimes du 31 mai, et celles du premier prairial, 122. — Appuie celle relative aux réfugiés corses, 129. — Vote pour la nouvelle résolution sur les inscriptions civiques, 159, 162 et 165. — Appuie celle sur les élections de Saint-Domingue pour l'an 5, 175. — Célèbre la destruction de l'oligarchie en Suisse, 178. — Défend la résolution qui transfère à Brignolles l'administration centrale du département du Var, 200. — Vote contre celle sur l'organisation de l'école polytechnique, 220. — Veut que l'on continue la discussion sur celle relative aux élections, 234. — AN VII. Ambassadeur français à Naples, son discours au roi, 30. — Il est abreuvé de dégoûts; sa lettre à M. de Gallo, à raison du refus de reconnaître le citoyen Mangourit, secrétaire de légation, 42. — Est arrêté par les Anglais en sortant de Naples, et conduit à Gènes, 132. — Donne des détails sur les cruautés de la reine de Naples et de sa cour, 147. — Sauve les passagers liguriens faits prisonniers et conduits avec lui à Tunis, 154.

LACOSTE (marquis de), député de Charolles aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée

nationale, 11. — Propose de s'emparer des biens ecclésiastiques, de supprimer la dime, les couvens, et de pensionner le clergé, 38. — AN 1790. Trouve que les traitemens proposés pour les religieux, ne sont point conformes à leur ancien état, 45. — AN III. Discussion sur les certificats de résidence qui lui ont été accordés; est traduit au tribunal criminel de Paris, ainsi que ceux qui les ont signés, 298.

LACOSTE. AN 1792. Est nommé ministre de la marine, 77. — Annonce un prochain embarquement pour les Isles-du-Vent à Saint-Domingue, 107. — Est appelé pour rendre compte de la sureté des côtes, 110. — Fonds mis à sa disposition, 126 et 162. — Son rapport sur la situation désastreuse de Saint-Domingue est renvoyé au comité, 138. — Presse l'assemblée de rendre les décrets nécessaires pour faire cesser l'état de désorganisation où la marine se trouve, 150. — Rend compte des mesures prises pour réprimer les troubles, et pour garantir Paris d'une invasion par un camp de réserve, 182. — Déclare, avec ses collègues, en présentant la situation des affaires, que les moyens du gouvernement sont insuffisans, et qu'il donne sa démission, 194. — Sa lettre par laquelle il attribue l'insubordination des troupes de la marine à l'influence des sociétés patriotiques, 201. — Nommé ambassadeur en Toscane, n'obtient pas l'autorisation de sortir de Paris, 207. — Son interrogatoire à la barre; décret d'accusation porté contre lui, 316. — AN I.^{er} 1793. Il est acquitté par le tribunal criminel, 35. — Sortie de Buzot contre ce jugement, 59.

LACOSTE (Elie), député de la Dordogne à l'assemblée législative. AN 1792. Rend compte des violences exercées à la Chapelle près Paris, par des chasseurs soldés, 134. — Fait décréter une pension à la veuve Poissonneau, mère de vingt-deux enfans, dont 14 ont servi la patrie, 255. — AN I.^{er} 1793. Député à la convention nationale, est adjoint aux représentans près les armées de la Moselle et du Rhin, 208. — Annonce les succès de la levée en masse, et la défaite de l'ennemi, 249. — Rend compte des affaires qui ont débusqué l'ennemi sur tous ses

postes , 255. — AN II. 1793. Annonce la prise de Marchiennes , 35. — Et le zèle des habitans du Bas Rhin , pour la défense du département , 47. — Fait décréter d'arrestation le juge de paix Gosselin , 75. — AN II. 1794. Fait mettre en liberté Vassant , maire de Sedan , 140. — Obtient la révision du procès des détenus de Sedan , et l'arrestation du tribunal du premier arrondissement de l'armée des Ardennes , 164. — Provoque le renvoi au comité de sureté de lettres de Page et Brulley , 169. — Fait mettre en liberté des membres du département de la Meurthe , traduits à la barre , 189. — Et suspendre les poursuites contre quelques individus du Jura , 198. — Parle aux Jacobins contre Gentil , du Mont-Blanc , dénonciateur de Dufresne , 210. — Est nommé secrétaire de la société , 247. — Fait un rapport à la convention , sur la conspiration de l'étranger ; présente le baron de Batz , ex - constituant , comme le premier moteur de cette faction organisée et défrayée par Pitt ; fait renvoyer au tribunal révolutionnaire Admiral , la fille Renault , Cardinal , Devaux et autres co-accusés , et ordonner la recherche de leurs complices dans toutes les maisons d'arrêt , 267. — Est nommé président de la convention , 273. — Fait mettre en liberté des citoyens de Bar-sur-Ornain , 278. — Donne , en qualité de président , le baiser fraternel à Gelfroy et à sa famille , 281. — Répond au discours de l'officier-général , qui présente à la convention les trente-huit drapeaux pris à Ypres , 284. — Promet fraternité et amitié aux réfugiés du département de Gemmappes , 289. — Est nommé président de la société des Jacobins , 306. — Demande l'arrestation de Couthon , Saint-Just et Lebas , au 9 thermidor , 311. — Annonce que les conspirateurs ont été mis en liberté ; que Robespierre , refusé à la prison du Luxembourg , est à la commune , où les municipaux l'embrassent et lui donnent protection ; fait décréter la mise hors la loi de ces magistrats rebelles , 312. — Dénonce Labretèche , commandant des élèves de Mars , *ibid.* — Fait nommer le citoyen Delége , ex-législateur . président de la deuxième section du tribunal révolutionnaire , *ibid.* — Demande la suppression de ce tribunal et

son remplacement par une commission qui serait provisoire . 313. — Fait rapporter la loi du 22 prairial , et décréter que le tribunal révolutionnaire jugera conformément à celles antérieures , 324. — Préside la société des Jacobins , 325. — Demande que Maignet soit entendu , 340. — Vote le décret d'arrestation contre Lecointre de Versailles , 346. — Est désigné , par le sort , pour sortir du comité de sureté générale , 347. — AN III. Penières provoque son rappel de mission ; Roux-Fazillac le défend , 92. — Il appuie l'opinion de Lindet et de Carnot , dans la discussion sur les députés prévenus , membres de l'ancien comité de salut public , 187. — Observe que Robespierre avait le projet de suspendre les séances de la convention , et de tout concentrer dans le comité de salut public , 189. — Son arrestation votée par Gouly , à la suite des journées de prairial , 255. — Elle est décrétée , 254. — AN IV. Il est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire , 44.

LACOSTE (J. B.) , député du Cantal à la convention. AN I.^{er} 1793. Lettres de lui , produites par le département de la Gironde , comme preuves de provocation au massacre de la convention , 111. — AN II. 1793. Est envoyé à l'armée de Rhin-et-Moselle , 45. — Annonce l'évacuation de Saarbruck , 62. — Et des succès sur les Autrichiens , près Haguenau ; il sert lui-même le canon , 96. — AN II. 1794. Annonce des succès aux lignes de Weissembourg , à Lauterbourg et Hagenback , 102. — La prise de Guermesheim et du magasin à poudre de Lauterbourg , 104. — Celle de Spire et Kaiserlautern , 110. — Celle d'Oggersheim et de quatre drapeaux qu'il envoie ; et se plaint d'un libelle de Faure , au sujet d'arrestations , 158. — Demande à rentrer dans la convention , 168. — Ecrit sur la prise de Valenciennes , 345. — AN III. Sa lettre sur les opérations de la commission militaire de cette place , 37. — Il rend compte des victoires de l'armée du Nord , et de l'entrée des troupes françaises en Hollande , 119 , 122 et 127. — Discussion sur sa conduite à l'égard de Faure ; lettre citée contre lui , par Dentzel ; il est décrété d'arrestation , 258. — Delahaye demande qu'on le laisse chez lui

sans gardes, n'ayant pas de quoi les payer; son apologie par le même, 334. — Il obtient de rester dans son domicile avec des gardes, 339. — AN IV. Rejet de la proposition faite par Delahaye, pour sa rentrée dans la convention, 21. — Il est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44.

LACOSTE, officier français. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

LACOURDRAYE (chevalier de), député du Poitou aux États-généraux. AN 1791. Combat le plan du comité sur l'organisation de la marine, 105. — Vote pour l'entretien d'un corps d'officiers de marine, 107.

LACOULDRE (vicomte de). AN 1789. Sa lettre sur l'état des travaux de Cherbourg, 99.

LACOUR-AMBÉSIEUX, député du Dauphiné aux États-généraux. AN 1790. Est élu secrétaire, 229.

LACRETELLE l'aîné, député de Paris à l'assemblée législative. AN 1791. Demande qu'on attende les pièces relatives à l'insurrection de Caen, 317. — Demande que le président écrive une lettre de remerciemens à la société des Wighs, 541. — AN 1792. S'oppose à la communication au comité diplomatique, de la correspondance du ministre Delessart, décrété d'accusation, 75. — Demande à présenter un projet sur la question de savoir si c'est le roi ou l'assemblée qui doit nommer le gouverneur du prince royal, 110. — Demande que, préalablement au décret d'accusation proposé contre Marat et Royou, il soit donné lecture des pièces, 126. — Se plaint d'avoir été attaqué le 9 août, en sortant de la séance, 224. — AN IV. Est désigné dans la correspondance de Lemaitre, 28. — AN V. Publie une brochure sur le système du gouvernement d'alors, et donne la préférence à la réélection sur le tirage au sort des deux tiers de la convention, 165. — Notes sur son compte, trouvées dans les pièces de la conspiration Brottier et autres, 353.

LACRÉTELLE jeune, littérateur. AN III. Orateur de la députation de la section des Champs-Élysées, s'élève contre le décret qui ordonne le renouvellement, par tiers seulement, de la convention nationale; et signale, comme mesure de

terreur, l'approche des troupes de Paris, 544. — AN VII. Recouvre a liberté, après vingt-trois mois de détention à la Force, sans interrogatoire, 324.

LACROIX, avocat de Paris. AN 1789. Professe la législation au Lycée, 106. — Y ouvre le premier cours de droit public, 125. — AN 1790. Publie un ouvrage sur les moyens de ramener l'ordre et la sécurité dans la société, 7. — Développe au Lycée la supériorité du gouvernement monarchique sur l'aristocratique, 18. — Son travail sur la constitution d'Allemagne, 40. — Son tableau de la constitution de Pologne, 60. — Ses idées pour substituer l'enrôlement des nègres à la traite, 69. — Fait l'éloge de J. J. Rousseau, 81. — Son analyse de l'ouvrage de Mably sur la Pologne et ses vues pour l'amovibilité des juges, 92. — Ses réflexions sur la constitution de Suède et sur les désastreux effets de l'influence du cabinet de Versailles dans le Nord, 112. — Ses réflexions sur les avantages de la révolution, 117. — Examine le principe de l'inviolabilité des députés, 124. — Son analyse de la constitution de Venise, 134 et 146. — Du gouvernement de Gènes et Luques, 154. — De la constitution de Hollande, 166. — Son éloge du décret qui abolit la noblesse, 182. — Son analyse de la constitution d'Angleterre, 187. — Compare quelques parties de la constitution anglaise avec celle de la France, 196. — Son éloge de Wasinghton et Lafayette, 221. — Ses réflexions sur la constitution de l'armée d'une nation libre, 225. — Son analyse des différens pouvoirs dans la constitution des états d'Amérique, 235. — AN 1791. Fait paraître son ouvrage, intitulé : *Constitution des principaux états de l'Europe et des États-Unis d'Amérique*, 92 et 320. — AN III. Auteur du *Spectateur Français pendant le gouvernement révolutionnaire*, est dénoncé comme provocateur à la royauté, 100. — Sa traduction devant le tribunal criminel, 126. — Il justifie ses intentions, et fait arrêter la distribution d'un exemplaire de son écrit à chacun de ses jurés, 127. — Nouvelle discussion sur le tribunal auquel il doit être renvoyé; rapport du décret y relatif; autre portant qu'il

sera jugé par le tribunal révolutionnaire, 131 et 132. — Il est acquitté, 154. — Précis de sa procédure, 158.

LACROIX (J. F. de), député d'Eure et Loir à l'assemblée législative. AN 1791. Propose la formation de l'assemblée en bureaux pour vérifier les pouvoirs, 275. — Réclame l'ordre du jour sur la dénonciation faite contre le ministre d'Espagne en France, 289. — Propose de renvoyer au pouvoir exécutif la dénonciation de la municipalité de Sierck, sur le mauvais état des frontières et la désertion des officiers, 290. — Demande que le ministre soit mandé à la barre, relativement au retard de l'envoi des fonds pour les dépenses publiques, 291. — Combat une réclamation faite par plusieurs artistes sur la distribution des prix, 293. — Insiste pour que le ministre de la guerre soit sur-le-champ mandé à la barre, au sujet de l'armement des gardes nationales, 302. — Et demande l'examen le plus sérieux de sa conduite, *ibid.* — Sa proposition sur les rassemblemens, 313. — Fait arrêter que le comité de législation présentera les moyens d'assurer la responsabilité des ministres, 315. — Propose de convoquer la haute-cour nationale à l'occasion de l'insurrection de Caen, 317. — Fait étendre l'acte d'accusation rendu contre Varnier au nommé Tardy, et fait décréter que le pouvoir exécutif enverra un courrier pour s'assurer de leurs personnes, 318. — Propose d'accorder les fonds demandés au nom du roi pour Saint-Domingue, 319. — Appuie la demande d'un membre qui dénonce une proclamation contraire à la constitution, 321. — Propose de convoquer la haute-cour nationale pour juger Varnier et autres, 324. — Fait rendre un décret qui autorise les comités à correspondre avec toutes les autorités, 325. — En fait rendre un autre relatif au général Wimpfen, 327. — Prononce un discours sur les manœuvres des émigrés et sur les dangers de la patrie, *ibid.* — Présente un décret explicatif de celui concernant le mode d'avancement dans la gendarmerie ; fait décréter que les officiers réformés ne seront admissibles aux emplois militaires qu'en réunissant les qualités de citoyen actif, 329. — Propose de faire passer par-devant

deux officiers municipaux la revue prescrite par le décret relatif aux remplacements à faire dans l'armée, 333. — Demande que les députés de Saint-Malo soient rappelés au respect dû à l'assemblée, à l'occasion de leurs discours, 337. — Vote l'arrestation de Malvoisin, prévenu d'embauchage, 339. — Fait ordonner l'ajournement de tous les projets relatifs aux colonies jusqu'au rapport du comité, *ibid.* — Demande qu'aucun ministre ne puisse sortir de Paris, sans avoir donné ses comptes, 340. — S'oppose à ce que l'on prohibe les adresses des sociétés particulières, 341. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de supprimer la messe de minuit, 342. — Demande que la parole soit ôtée aux ministres lors de la discussion sur les colonies, 343. — Propose de faire des assignats au-dessous de 5 liv., *ibid.* — Accuse la minorité de l'assemblée de former une coalition, 347. — Demande qu'elle ne s'occupe des enrôlemens pour les émigrés, qu'après que les preuves en seront acquises par le comité de surveillance, 351. — Vote pour que les patriotes brabançons réfugiés en France soient éloignés des frontières, 355. — Amende un projet relatif aux gardes nationales volontaires, 356. — Fait décréter des articles additionnels sur l'organisation de la garde nationale, 365. — Demande que Bertrand, ministre de la marine, vienne rendre compte de sa conduite à la barre, 365. — AN 1792. Son opinion contre Chollet, accusé de complicité dans les troubles de Perpignan, 5. — Blâme les comités à l'occasion de la dénonciation contre les marchés conclus avec M.^e Lagarde, pour la fabrication du papier d'assignats, 11. — Ses observations sur l'inexactitude du rapport de Taibé, relatif aux colonies, 13. — Il fait ajourner le projet tendant à déclarer que le ministre de la marine a perdu la confiance de la nation, *ibid.* — Fait accorder une récompense nationale à Guillaume-Sbire, 15. — Son rapport et projet pour l'augmentation des lieutenans-généraux et des maréchaux-de-camp, 21. — Ses vues sur le recrutement de l'armée, 24. — Est nommé secrétaire, 26. — Fait décréter l'augmentation de 8 lieutenans-généraux et de 12 maréchaux-de-camp, 28. — A l'occasion des débats relatifs aux passe-ports, ac-

cuse la partie gauche de manquer de décence , 31. — Ses observations sur l'obligation imposée aux étrangers entrant dans le royaume, de se pourvoir de passe-ports , 32. — Fait décréter que le ministre de l'intérieur sera mandé pour rendre compte des troubles religieux , 38. — Se plaint de ce que l'on cherche à désorganiser les gardes nationaux, et fait annuler tout renvoi de volontaires à défaut de taille , 42. — Fait décider le mode d'interrogatoire du ministre Delessart au sujet de l'envoi de deux couriers pour mission secrète , 47. — Vote pour l'envoi de commissaires à Noyon, et pour le rappel de Gouy-d'Arcy , *ibid.* — Appuie le décret d'accusation contre l'émigré *Faviani*, provoquant à la désertion, 50. — Demande que les députés qui ne se trouveront point aux appels nominaux soient privés de leurs honoraires , 55. — Fait décréter le maintien des curés nommés par les corps électoraux , 57. — Demande le renouvellement du comité diplomatique , 65. — Vote pour l'envoi de forces dans les départemens de Seine et Oise et de l'Eure, 69. — S'oppose à ce que la médaille frappée avec du fer de la Bastille soit suspendue par une chaîne, emblème de l'esclavage , 73. — Propose d'assujettir à l'enregistrement tous les effets au porteur , 78. — Fait décréter que les commissaires civils envoyés dans les Bouches-du-Rhône, quitteront la barre après avoir fait leur rapport , 79. — Demande que les honoraires des ministres et des ordonnateurs soient réduits , 80. — Fait rendre un décret d'amnistie pour les délits commis à Avignon , *ibid.* — S'oppose au décret d'accusation contre l'évêque Castellane et Jourdain-Combet, impliqués dans les troubles de la Lozère , 91. — Fait ajourner une disposition au décret sur les certificats de résidence , 92. — Fait motiver le décret relatif au prêt de trois millions fait à la maison de secours de Paris , 93. — Son discours pour la réduction des officiers de la gendarmerie nationale , 95. — S'oppose à ce que l'ex - ministre Narbonne ait la faculté de sortir de Paris , 100. — Fait écarter la proposition de faire rendre compte au ministre des affaires étrangères du progrès des négociations relatives aux capitulations , 111. — Fait mentionner

la satisfaction avec laquelle l'assemblée a entendu lecture de la lettre de la municipalité de Valenciennes, relative au général Rochambeau , 129. — Demande le rappel à l'ordre de Merlin pour avoir insinué que les soldats s'opposeraient à l'établissement des tribunaux militaires correctionnels , 151. — Demande le renvoi au corps législatif des réglemens militaires emportant peine de mort , 134. — Fait ajourner les mesures proposées par Isnard, à l'effet de s'opposer aux projets contre-révolutionnaires de la cour , 137. — Fait rejeter le projet pour la suppression du serment et du salarierement des ministres du culte , 139. — Vote l'égalité de peine contre les officiers et soldats déserteurs , *ibid.* — Demande un rapport sur la conduite du juge de paix Larivière , 142. — Fait envoyer Lecointre de Versailles à l'Abbaye, pour s'être substitué au comité dans l'affaire des 900 Suisses arrêtés à Bedford , 143. — Fait ordonner l'impression des rapports de Brissot et Gensonné sur le comité autrichien, et des pièces à l'appui , 145. — Obtient la priorité pour la discussion des articles du projet relatif aux prêtres insermentés , 147. — Ses observations sur les diverses dispositions qui les concernent , *ibid.* — Il fait décréter que les rapports de la marine seront constamment à l'ordre du jour , 150. — Fait indiquer le mode de réunion des religieux qui voudront vivre en communauté , 151. — Reproduit la motion du licenciement de la garde du roi, et demande le décret d'accusation contre les officiers supérieurs qui en font partie , 152. — Son opinion sur le traitement des ministres , 154. — Fait décréter l'impression et l'envoi aux armées, d'une adresse présentée par une députation d'invalides , 155. — Demande la continuation du rapport de Chabot contre le comité autrichien , 158. — Défend d'Orléans, Dumourier et Bonnacarrère, dénoncés par Ribes , *ibid.* — S'élève contre une dénonciation de Merlin, relative à des propos de l'ex-ministre Duport contre les Jacobins , 159. — Son opinion sur le mode de levée de 20 mille hommes d'augmentation pour les armées , 161. — Fait décréter la suppression, sans indemnité, de tous les droits féodaux castels que l'on ne justifiera pas par des titres primitifs, être le prix de conces-

sion de fonds , 167. — A l'occasion de lettres de Lamartière et de Victor-Brogie , dit qu'un général calomnié par un ministre a le droit de lui demander réparation , 172. — Fait arrêter que le maire et la municipalité de Paris se rendront sur-le-champ à la barre pour rendre compte des événemens du 20 juin , 175. — Atteste le fait de la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme , 185. — Combat des observations faites sur les mesures prises par le ministre des affaires étrangères , pour prévenir les hostilités , 189. — Propose de lever la suspension du maire Pétion , prononcée par le département de Paris , à cause des événemens du 20 juin , 193. — Demande le renvoi à la commission des douze de l'adresse de la commune de Marseille , pour la nomination et la destitution du pouvoir exécutif par le peuple , 196. — Vote pour que le pouvoir exécutif fasse sortir sous trois jours les troupes qui sont en garnison à Paris , 199. — Fait mander Bureau-Puzy à la barre pour rendre compte d'un fait dénoncé par Guadet , 205. — Ses observations sur le mauvais état des frontières , 206. — Fait rappeler à l'ordre Lafond-Ladebat , président , 209. — Assure que la cour de Saint-James arme contre la France , 210. — Fait rendre un décret portant autorisation de porter toute espèce de cocarde , pourvu qu'elle soit aux couleurs nationales , 216. — Reproche au roi de n'être fidèle à la constitution que dans ses discours , et fait rejeter l'impression demandée de son message relatif au manifeste de Brunswick , 218. — Fait décréter la conservation de leurs traitemens à tous les religieux , lors même qu'ils se marieraient , 221. — Fait renvoyer à la commission la lettre de Charles Brunot , relative à une adresse de la section Mauconseil , 222. — Fait ajourner la proposition du départ des fédérés après que le ministre de la guerre aura déclaré si les dispositions sont faites à Soissons pour les recevoir , 224. — Fait décréter une cour martiale pour juger les Suisses du 10 août , 226. — Dénonce le député Blancgilly , pour des faits contre-révolutionnaires , 227. — Fait décréter que le département de Paris n'exercera sa surveillance sur la municipalité qu'en ce qui concerne les

contributions publiques , *ibid.* — Et que les statues des rois , ainsi que les bronzes des édifices nationaux , seront convertis en canons , 229. — Est élu président , 234. — Fait rendre un décret qui soumet à l'enregistrement tous les effets au porteur , 237. — Propose la Guyanne pour lieu de déportation des prêtres insermentés , 238. — Sa réponse à un député de la commune de Paris , qui demandait , avec menace d'insurrection , le transfèrement dans cette commune , des prisonniers d'Orléans , *ibid.* — Il vote pour l'abolition des substitutions , 240. — Au sujet de l'arrestation de Jaucourt , qui réclame l'inviolabilité , fait passer à l'ordre du jour , en observant qu'il est démissionnaire , 241. — Parle pour le rappel de tous les commissaires en mission , 244. — Sa réponse à une députation de la municipalité du 10 août , qui était mandée à la barre , 246. — Fait décréter la peine de mort contre tout individu qui refusera de marcher aux frontières , ou de livrer son fusil , 248. — Fait autoriser la convocation de l'assemblée de section , sur la demande d'un seul citoyen , *ibid.* — A l'occasion des massacres de septembre , est envoyé comme commissaire , pour calmer l'effervescence , 249. — Fait ordonner que Jouneau , décrété d'accusation , et quittant l'Abbaye , à cause des massacres , demeurera dans un comité , sur sa parole d'honneur , *ibid.* — Décréter la résiliation des baux de biens nationaux , passés au profit de prêtres qui n'ont pas prêté , ou qui ont rétracté le serment , 259. — Supprimer les fusils donnés à l'artillerie , 260. — Décréter un recensement de grains dans toutes les communes , 262. — Réélu à la convention nationale , demande que Marat soit entendu , 271. — Rend compte de sa mission dans le département de la Seine-Inférieure , *ibid.* — Son opinion sur la réduction des pensions ecclésiastiques au *maximum* de 1,000 livres , 275. — Vote pour que la Savoie soit réunie à la France , comme indemnité de la guerre , *ibid.* — Appuie la demande d'ordre du jour sur les propositions relatives aux ministres Roland , Servan et Danton , 274. — Contracte l'obligation de faire déclarer calomniateur l'ex-ministre Narbonne , qui l'accuse d'avoir reçu de l'argent pour être distribué à divers députés ,

276. — Est élu président, 280. — Fait décréter que le conseil exécutif rendra compte de l'exécution de la loi qui défend d'amener des émigrés dans Paris, 295. — Vote pour que l'officier municipal Mercier soit mandé à la barre, 298. — Fait renvoyer au pouvoir exécutif des demandes d'avancement, faites par le général Custine, 301. — Fait décréter le remplacement de tous les officiers suspendus ou destitués, 302. — Sa déclaration sur la suppression du département de Paris, qu'il accuse de vouloir mener l'assemblée, à l'aide du tocsin, 305. — Il vote pour que le conseil de la commune soit mandé à la barre, et que des commissaires soient nommés pour vérifier à la poste les paquets, 306. — Appuie l'ordre du jour sur une dénonciation contre Paris, 307. — Défend Robespierre contre Barbaroux, et fait adopter l'ordre du jour, 311. — Fait décréter que les généraux seront tenus d'informer le ministre de la guerre des emplois vacans, et que le conseil exécutif y nommera de suite, 314. — Revient à son poste avant l'expiration de son congé, pour se justifier, se trouvant compromis dans les papiers trouvés aux Tuileries, et demande un prompt rapport sur ces pièces, 335. — Vote pour l'envoi de forces suffisantes dans le département d'Indre-et-Loire, pour en imposer aux séditieux, 337. — Appelle la sévérité de la convention sur des commissaires qui ont préféré la vie à la stricte observance de leurs devoirs, *ibid.* — Est envoyé en mission dans la Belgique, *ibid.* — AN I.^{er} 1795. Demande à rendre compte de cette mission, 19. — S'élève contre la proposition de Gensonné, tendante à attribuer au conseil exécutif la réquisition directe de la force armée, 20. — Refuse de rouvrir la séance levée par le président Treillard, au milieu des débats sur le sursis au jugement de Louis XVI, 22. — Fait rejeter la proposition de Bourdon de l'Oise contre Francfort, 25. — Rapport sur sa mission dans la Belgique, 26. — Demande l'arrestation des membres du comité des achats, 27. — Rend compte de la situation des Français dans la Belgique, 68. — Demande que la proposition de créer un tribunal révolutionnaire soit mise aux voix; fait décréter que les membres de la convention qui rédigent des journaux, opteront entre

la qualité de journaliste et celle de représentant du peuple, 70. — Justifie Stengel, inculpé, 72. — S'oppose à l'option proposée pour les députés entre leurs fonctions et leurs grades militaires; s'élève contre les pétitionnaires de la section Poissonnière dénonçant Dumourre, 75. — Son opinion sur la cause des désastres de l'armée de la Belgique, 86. — Est accusé, par Penières et Lasource, pour sa conduite dans ce pays, et ses liaisons avec Dumourier, 95. — De retour de Lille, rend compte de la trahison de ce général, 95. — Fait décréter que les femmes et les enfans des Bourbons seront gardés en otage, et qu'il ne sera admis dans le camp sous Paris, aucun ex-noble, 99. — Provoque l'envoi de Marat à l'Abbaye, 106. — Appuie le rappel des commissaires Dubois-Dubay et Briez, 108. — S'oppose à ce que les pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine, dont l'orateur a menacé la convention, aient les honneurs de la séance, 124. — Fait passer à l'ordre du jour sur les amendemens proposés à l'instruction aux députés en mission, 129. — Fait décréter l'exécution provisoire des arrêtés pris par les représentans, sous peine de dix ans de fers, 158. — Est compromis par la déclaration du général Miaczinski; une commission est chargée d'examiner sa conduite, 143. — Fait décréter la cassation de la commission des douze, et l'examen de la conduite de ses membres, 150. — Réclame contre le décret qui a ordonné la recherche de ceux qui ont fait sonner le tocsin; fait décréter la suppression des billets de tribune, et une solde de 40 sous par jour aux ouvriers sous les armes, 154. — Rapport et décret d'organisation d'une armée révolutionnaire de six mille hommes pour le département de Paris, à la solde de 40 sous par jour, 156. — Il annonce que les couloirs de la salle sont obstrués; fait rendre un décret qui ordonne à la force armée de s'éloigner du lieu des séances, *ibid.* — Autre décret pour l'augmentation de l'artillerie légère; autre pour la formation d'une compagnie de canonniers dans chaque dépôt, 157. — Autre, pour la réquisition de la force armée, le maintien du calme intérieur et la défense des frontières, 161. — Dénonce les députés et les départemens qui provoquent des mesures contre Paris, et propose

des moyens de répression, 163. — Demande que tous les députés du Calvados soient arrêtés, 166. — Fait rendre un décret, portant que les députés qui ont fui, seront remplacés par leurs suppléans, 167. — En présente la rédaction; et répond à des réflexions contre cette mesure, 168. — Appuie l'opinion de Bazire pour la mise hors la loi des membres du tribunal populaire de Marseille, 172. — Vote contre le projet de donner la censure au peuple, 178. — Fait appeler le suppléant de Couppé, arrêté à Mantes, 183. — Cite une pièce dans laquelle on rapporte une conversation entre un officier de l'état-major de Dumourier et le prince de Cobourg, proposant l'arrestation de Marat, et la convocation des assemblées primaires; annonce la fin du royaume de Buzot; fait décréter la suspension du traitement des salariés par la république, dans les départemens soulevés contre la convention, et l'ordre à la force armée de se retirer, sous peine de licenciement, 184. — Est adjoint au comité de salut public; fait mettre Couppé au rang des simples particuliers, (*Voyez plus haut*), 187. — Propose de désarmer deux bataillons de la Gironde, qui demandent à retourner dans leur département, 190. — Appuie la motion, faite par Chabot, d'envoyer à l'Abbaye Combe, l'un des membres du côté droit, et pour quelle cause, 192. — Annonce les démarches de Caille, pour accélérer la réunion à Caen des troupes d'Ille et Vilaine; rend compte de la situation de cette commune et de celle de Wimpfen; renouvelle la proposition de désarmer les deux bataillons de la Gironde, 193. — Justifie la conduite des commissaires de la convention qui ont envoyé le général Miranda à Paris, 196. — Fait décréter que la municipalité de cette commune enverra un procès-verbal de médecins et chirurgiens qui constate l'état de ses hôpitaux, 100. — Demande que la maison de Buzot, à Évreux, soit rasée, *ibid.* — Fait rendre un décret qui donne cinquante aides aux trois cent quatre-vingt-dix commissaires des guerres, 206. — Un autre qui donne au comité de salut public la faculté de lancer des mandats d'arrêt, 212. — Fait confisquer les maisons armoisées; appuie Danton sur le gouvernement provisoire, 215. — Fait décréter que le maire de Paris se ren-

dra à la barre, pour rendre compte du rassemblement aux portes des boulangers, 221. — Demande que Montaut rédige ses observations sur Mayence et les commissaires; consent à ce qu'il soit frappé une médaille de l'événement du 10 août, mais seulement comme monument, 222. — Fait décréter que chaque commune dressera un état de sa population, 224. — Fait décréter que tous ceux qui ont marché sous les ordres des départemens rebelles, seront privés du droit de citoyen, et les chefs de bataillons dégradés, 225. — Provoque un rapport général sur la situation de la république; fait décréter que les scellés seront apposés sur les appartemens des académies; demande que les envoyés des assemblées primaires se placent au côté droit pour le purifier; pense que les procès-verbaux des 31 mai et jours suivans ont été falsifiés, et fait décréter leur révision, à l'effet de punir les coupables, 226. — Fait proroger le comité de salut public; son opinion sur l'instruction publique; il attaque la mise en liberté de Juliet et Richemont, dénonciateurs d'une fabrique de faux assignats; veut que les jeunes gens de toutes les administrations aillent aux armées, et qu'ils soient remplacés par des pères de famille; s'oppose à la fermeture des spectacles, et demande qu'à l'avenir ils ne représentent que des pièces républicaines, propres à exciter les citoyens à poignarder les tyrans de la patrie, 227. — Appuie le renvoi au comité d'une demande des anabaptistes, 228. — Appuie la proposition du recensement général des grains, 231. — Fait décréter l'apposition des scellés sur la correspondance de la société de Tonnerre, *ibid.* — Fait accorder une pension à un vieillard de Caen, dont la chaumière est enveloppée dans la destruction du château, 232. — Demande des mesures pour assurer les subsistances de la levée en masse, 234. — Proposé de faire remplir les greniers d'abondance, par l'impôt en nature, 235. — Son opinion sur les témoins appelés par Custine, *ibid.* — Fait fixer la taxe du prix de l'avoine, 237. — Observe qu'Amar aurait dû vérifier les faits avant de jeter l'alarme à la tribune, sur les trahisons qu'il attribue à Kellermann, 241. — Fait charger le ministre de la guerre de nommer au grade d'officier les citoyens Lacombe et Reignier; appuie

le rappel de Bourdon de l'Oise et Goupilleau, et retrace les services rendus par le général Rossignol, 242. — Fait ordonner le recensement des chevaux de luxe, 243. — Demande que le rapport sur la conduite des habitans de Bordeaux soit fait, séance tenante, 244. — AN II. 1793. Est dénoncé aux Jacobins, 68. — AN II 1794. Combat les dénonciateurs des députés en mission, 127. — Demande une indemnité pour les gardes des prisons, et l'égalité de la nourriture parmi les détenus, 129. — Fait suspendre l'exécution des jugemens du tribunal révolutionnaire de Sédan, 130. — Fait voter, d'enthousiasme, le décret de la liberté des nègres, 137. — Ses observations sur l'arrestation de deux administrateurs de Conches, 141. — Réponse aux accusations relatives à sa conduite dans la Belgique et avec Dumourier, 146. — Il fait décréter d'arrestation l'agent national et le curé d'Hébecourt, 147. — Texte de son mémoire sur sa conduite dans la Belgique, 154 et 157. — Sa motion pour la révision des certificats de résidence délivrés aux émigrés, 165. — Il parle sur les intrigues des Colons contre Joznet et la liberté des nègres, 171. — Ses déclarations en faveur du général Tilly, destitué comme noble, 176. — Rectification d'une erreur qui s'est glissée dans son rapport sur la Belgique, relativement à Publicola-Chaussard, 181. — Rapport de Saint Just, et décret qui le met en accusation, comme complice de Danton, pour absorber la révolution en un changement de dynastie, 192. — A la lecture de l'acte d'accusation au tribunal révolutionnaire, il s'étonne d'avoir été accolé à des fripons; et demande communication du rapport de Saint-Just, 195. — Est condamné à mort, 197. — Robespierre désigne Bourdon de l'Oise, comme l'un de ses continuateurs, 266. — Elie-Lacoste le présente comme complice de la faction de l'étranger, dirigée par l'ex-baron de Batz, 267.

LACROIX (Guy), officier au 17.^e régiment. AN 1792. Décret qui le réintègre dans son grade, dont il avait été arbitrairement destitué, 104.

LACROIX (Sébastien). AN 1792. Commissaire de la commune de Paris pour les subsistances, annonce l'offre faite par un bon fermier du département de Seine et Marne, de faire fabriquer à ses

Table alphabétique.

frçais, un canon du calibre de la tête de Louis XVI, 252. — AN I.^{er} 1793. Membre du comité révolutionnaire et orateur de la section des Quatre-Nations, demande l'arrestation des ex-constituans et ex-législateurs qui ont voté l'inviolabilité du roi, et l'impunité de Lafayette, 99. — AN II. 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire, comme complice d'Hébert, Chaumette, etc., 203. — Et condamné à mort, 205.

LACROIX, adjudant-général. AN IV. Se distingue en diverses actions à l'armée de Sambre et Meuse, 302. — AN VII. Prend Reggio de vive force, 298.

LACROIX, géomètre. AN V. Notice sur son *Traité du Calcul différentiel et intégral*, 125. — AN VII. Il est nommé à l'Institut national, 247.

LACROIX, français établi en Sicile. AN VII. Est arrêté à Palerme, comme prévenu de complot contre la famille royale, 202.

LACROSSE, capitaine de frégate. AN I.^{er} 1793. Fait rentrer sous les lois de la république les îles de la Martinique et de la Guadeloupe, 74. — AN II. 1793. De retour de mission, annonce à la convention que les contre-révolutionnaires de la Martinique ont pris la fuite, et que leurs biens ont été confisqués, 24. — Rend compte aux Jacobins du succès de son voyage, 26. — AN III. Est arrêté et mis en liberté, 118. — AN VI. Est nommé contre-amiral et commandant une division en rade de Brest, 85. — Commissaire de marine pour l'organisation de l'armement, relatif à la descente en Angleterre, 175. — Confie le commandement du port d'Honfleur au citoyen Aussenac, chef de bataillon, 255. — AN VII. Est porté sur la liste des candidats pour remplacer Rewbell au directoire, 237. — Fait expulser les émigrés français de tous les ports d'Espagne, 290.

LACUÉE (Jean-Gérard), capitaine au régiment Dauphin, infanterie, procureur-général-syndic du département de Lot et Garonne, et député à l'assemblée législative. AN 1791. Fait adopter plusieurs dispositions sur les gardes nationales, 346. — Demande un comité général pour examiner les mentions honorables accordées aux adresses contre les prêtres insermentés, ainsi que l'envoi décrété du procès-verbal de la veille, dans les départemens, 347. — Son rapport sur les récompenses à

accorder aux vieux défenseurs de la patrie, et adoption de plusieurs articles de son projet, 353 et 356. — AN 1792. Demande l'impression de pièces relatives au ministre de la marine Bertrand, 15. — Ses vues sur le recrutement de l'armée, 24. — Rappelle la loi qui s'oppose à ce que les membres de l'assemblée puissent quitter leurs fonctions, 28. — Fait rendre un décret d'amnistie en faveur des sous-officiers et soldats qui, après avoir abandonné leurs drapeaux, rentreraient en France, 40. — Appuie le projet sur la formation des légions, 57. — Fait rendre un décret en faveur des invalides, 63. — Son rapport sur l'organisation des canonniers volontaires de la garde nationale parisienne, 67. — Fait décréter la création et l'organisation des canonniers nationaux, 75. — Autres décrets sur l'administration intérieure de l'hôtel des Invalides, et sur un versement de 40 mille francs dans sa caisse, 88, 95 et 104. — Autre sur le mode de nomination aux emplois militaires, 103. — Est élu président, 121. — Fait adopter la formation de trente-un bataillons de volontaires nationaux, 127. — Fait élever à deux cents quatorze le nombre des bataillons portés à deux cents, 136. — S'étonne de ce que le ministre Dumourier qui a précipité la guerre, vienne se plaindre du non-complément de l'armée, 167. — Demande que Jouneau soit envoyé pour trois jours à l'abbaye pour sa rixe avec Grangeneuve qu'il a provoqué, 168. — Fait adopter la rédaction définitive du décret sur l'avancement dans l'armée, 182. — Demande que le ministre de la guerre rende compte des mesures prises pour empêcher l'invasion des Autrichiens sur le Rhin, 184. — Fait adopter un décret sur la réception à faire aux gardes nationaux venant à Paris, 185. — Son rapport pour l'organisation des gardes nationaux fédérés, 197. — Il justifie la conduite du général Montesquiou, 201. — Fait rendre un décret pour l'établissement d'une manufacture d'armes à Moulins, *ibid.* — Propose de demander compte au pouvoir exécutif des peines qui ont dû être infligées aux chefs des corps qui ont violé la loi, 205. — S'élève contre la conduite de Dumourier, *ibid.* — Fait rendre un décret sur le service personnel dans la garde nationale, 213. — Donne des nouvelles de l'armée

du Nord, et fait part des brigandages des Autrichiens à Bavay et à Orchies, 219. — AN I.^{er} 1793. Est accusé, par Baudot, de participer aux mesures rebelles des autorités de Toulon, qui l'ont porté en triomphe, 178. — AN IV. Réclut au conseil des anciens, opine sur la mention des pétitions au procès-verbal, 54. — Fait ajourner la discussion sur l'assemblée électorale de la Seine, 57. — Son rapport sur les résolutions relatives à la désertion, et contre celle de ces résolutions qui contient des dispositions pénales, 69. — Propose de rejeter celle relative à l'amnistie et aux congés, et revient à l'avis contraire, 70. — S'oppose à l'emprunt de la commune d'Uzès, 75. — Son opinion contre la résolution sur l'embauchage, 96 et 97. — Parle contre le tarif de la poste aux lettres, 100. — Vote le rejet de la résolution relative aux préposés des receveurs des départemens, 115. — Et de celle sur la marine, 135. — Sur ses observations, une commission est chargée de l'examen de la nouvelle résolution concernant la maison de la ci-devant mairie, à Paris, destinée à une banque, 161. — Parle en faveur de celle des passe-ports à l'étranger, 109. — Lit un mémoire de Bertholet, sur la fabrication des monnaies, 182. — Vote l'ajournement de la résolution qui fixe le mode de surveillance sur les étrangers, 193. — Son rapport particulier sur les livres élémentaires, 196. — Fait approuver la résolution qui ouvre un crédit de 500,000 livres à la trésorerie, 198. — Son rapport sur celle pour la nouvelle forme des jugemens militaires, 202. — Vote en faveur de celle relative au monnayage, 210. — Est nommé secrétaire, 246. — Fait approuver la résolution qui accorde des fonds pour le service de la guerre et de l'intérieur, 302. — Rapport sur celle relative à l'entier recouvrement de l'emprunt forcé, 325. — Combat celle qui fixe le cas de cautionnement prescrit par le code des délits et des peines, 335. — Propose d'approuver celle sur le recouvrement du reste de l'emprunt forcé, 336. — Son opinion sur celle concernant le paiement d'une partie des rentes en numéraire, 339. — Demande le rejet de celle relative aux prévenus de l'assassinat de l'agent de la commune de Bénévé, 355. — Reçoit une lettre de Duverney,

sur les accusés de la haute-cour, 364. — Fait rejeter la résolution concernant les contributions exercées dans l'Ouest, 565. — AN V. Combat celle sur la manière de constater les vols faits chez les receveurs de deniers publics, 1. — Et celle sur les hospices civils, 14 et 22. — Son rapport sur celle concernant le nouveau code militaire, 23. — Il est élu président, 38. — Son opinion contre la résolution relative à la loi du 3 brumaire an 4, 69. — Il propose l'adoption de celle concernant les conseils d'administration des troupes, 81. — Son rapport sur cet objet, 86. — Combat la résolution relative aux enfans abandonnés, 89. — Vote contre celle qui ordonne le paiement en numéraire des fonctionnaires publics, 95. — Fait approuver celle qui ouvre un crédit au ministre de la guerre, 109. — Appuie celle relative aux canaux d'Orléans et de Loing, 117 et 118. — Fait rejeter celle qui organise des conseils de guerre pour juger les généraux, 131. — Et approuver celle relative au service de la gendarmerie, 135 et 151. — Vote contre celle relative aux droits de passe, 165. — Et contre celle qui organise les conseils militaires, 195. — Demande qu'il soit formé une commission pour connaître l'état des recettes et des dépenses, 212. — Combat la résolution relative au remplacement des fonctionnaires publics, 214. — Relève les défauts qu'il aperçoit dans celle relative à la libre circulation des grains, 218. — Fait rejeter celle sur les secours à accorder aux militaires blessés ou infirmes, 233. — Demande le rejet de la résolution relative à l'imprimerie de la république, 266. — Vote contre celle sur les receveurs de deniers publics, 289. — Fait rejeter celle sur le traitement des officiers de santé, 295. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 310. — Ses objections contre l'article 2 de la résolution sur les mouvemens des troupes: il est adjoint à la commission, 316. — Provoque le rejet de celle concernant la vente des biens nationaux, *ibid.* — De celle relative au paiement de la solde des officiers réformés, 335. — Et de celle en faveur des fugitifs des Haut et Bas Rhin, 344. — AN VI. Sa lettre à l'*Ami des Lois*, en défense de la conduite de Carnot, 54. — Accusé d'intrigues et de royalisme, répond à ces incul-

pations de l'émigré Mallet-Dupan, 60. — Lettre de Willot, reçue et envoyée par lui à Carnot; 69. — Fait approuver la résolution relative au traitement des officiers de santé attachés aux armées de la république, 77. — Ses observations sur le rapport relatif à la mise en activité de la constitution dans les Colonies, 95. — Fait hommage de la première livraison du *Musée des monumens français*, par Lenoir, 109. — Fait rejeter la résolution relative à l'hôtel des Invalides, 121. — Fait renvoyer à une commission une question sur la tenue journalière des séances du conseil, 157. — Demande un mode de nomination des commissions, 159. — Propose de reviser le mode de nomination des commissions d'inspecteurs, 167. — Son rapport en faveur de la résolution sur l'organisation de la gendarmerie, 207. — Il appuie celle relative à l'école polytechnique, 213. — Et celle qui autorise le ministre de l'intérieur à ordonnancer certaine somme sur les contributions directes de Paris, 247. — S'élève contre l'abus des dépenses locales qui ne sont pas indispensables, 254. — Vote contre la résolution relative aux droits de bac, 267. — Appuie celle sur la comptabilité intermédiaire, 270. — Vote contre celle qui établit une taxe au profit des receveurs de département, 278. — Fait rejeter celle relative à la navigation de la Haine et de l'Escaut, 280. — Vote le rejet de celle qui regarde les monnaies, et désire qu'on leur donne une dénomination, 301. — Combat celle sur les enfans nés hors mariage, 316. — Fait approuver celle qui destine des fonds pour la guerre, 335. — Et celle sur le placement de l'école centrale de Lot et Garonne, 353. — Appuie celle qui rend les conseils de guerre et ceux de révision réviseurs les uns à l'égard des autres, 359. — AN VII. Vote contre celle qui établit un droit d'octroi pour les dépenses de la commune de Paris, 16. — Combat celle sur le paiement des arrérages du deuxième semestre de l'année précédente, 22. — Ses réflexions sur celle relative au mode d'imposition et de comptabilité des dépenses communales, municipales et départementales, 78. — Fait approuver celle qui affecte des fonds au ministère des finances pour l'année, 80. — Combat celle relative aux dispenses de service militaire, 120.

— Et celle concernant les congés absolus , 126. — Fait rejeter celle qui accorde un crédit supplémentaire au ministre de la marine , 154. — Appuie celle qui met un impôt sur le sel . 156. — Combat celle sur la manufacture d'horlogerie de Besançon , 185. — Fait rejeter celle sur la solde de retraite des militaires , 225. — Passé au conseil des cinq-cents , veut faire examiner les ventes de domaines nationaux , et accuse les opérations de l'ancien directoire en cette partie , 275. — Fait charger une commission de présenter un travail sur les traités de paix , etc. , 282. — Son opinion sur la révision des congés militaires , 291. — Son projet sur l'emprunt forcé , 302 et 516. — Il offre un don patriotique au nom du citoyen Lecomte ; son discours sur l'esprit public , *ibid.* — Fait résoudre des mesures pour accélérer la fabrication des armes , 316. — Son rapport sur le personnel de l'armée , et projet à la suite , 316 , 321 , 322 et 323. — Autre pour accélérer la levée des conscrits , 349. — Il fait réduire les fonds pour l'imprimerie nationale , *ibid.* — Propose de faire déclarer les armes existantes chez les citoyens , 355. — Fait l'éloge du général Chérin , et propose aux militaires l'exemple de son désintéressement , *ibid.* — Ses observations sur les abus existans au ministère des relations extérieures , 364. — Autres sur la levée de quarante mille chevaux , demandée par le directoire , *ibid.*

LADÈVÈZE , journaliste. AN IV. Dénoncé par Tallien comme agitateur principal du royalisme à Paris à cette époque , 1.

LADMIRAL , sous-garde de la bibliothèque nationale. AN II. 1794. Auteur d'un *Chant de guerre* de sauvages Chérokées , 275.

LAFARE (de) , évêque de Nancy , député aux États-généraux. AN 1789. Propose le rachat et l'abandon des fonds ecclésiastiques , 34. — Est nommé secrétaire ; condamne l'acte d'abandon de leurs biens fait par les religieux de Saint-Martin-des-Champs , 64. — S'oppose à l'éligibilité des Juifs aux fonctions publiques , comme devant être un sujet de révolte en Lorraine , 124. — AN 1790. S'oppose à l'abolition des ordres religieux , 44. — Réclame , à cette occasion , pour que la religion catholique soit déclarée nationale , 45. — In-

siste pour que le procès-verbal énonce les réclamations qui ont été faites contre la suppression des ordres religieux , 47. — Sa lettre sur l'établissement du club des impartiaux , fondé par lui et autres . 69. — S'élève contre le projet qui met au rang des dépenses publiques le traitement des ministres du culte , et déclare que ni lui ni beaucoup d'ecclésiastiques ne pourront adhérer au décret s'il est rendu , 102. — Son opinion sur le serment du 4 janvier , 118. — Ecrit que lui adresse Bertholio , sous le titre d'*ultimatum* , 235.

LAFARGE. AN 1790. Son plan de création de rentes viagères , 305. — AN 1791. Rejet de son plan de tontine , 64. — AN 1792. Réflexions tendantes à prouver la fausseté des bases sur lesquelles il a fondé ses principes en rentes viagères , 117. — AN VI. Rapport de Villers , et résolution concernant les rentiers de sa caisse au-dessous de 200 francs , 101. — Discussion et rejet de cette résolution , 120 , 121 , 128 , 131 et 132. — Tableau qui présente le revenu exact de chaque actionnaire de sa caisse , 125.

LAFARGE , journaliste. AN I.^{er} 1795. Rapport du ministre de la justice sur son arrestation , 11.

LAFARGUE. AN V. Dénonciation signée de ce nom contre le département des Landes ; Darracq le déclare supposé ; renvoi des pièces au directoire , 176.

LAFARGUE , député de la Gironde au conseil des cinq-cents. AN VII. Son discours sur les inhumations , 81. — Combat le projet relatif aux moyens de réprimer le vagabondage , 94.

LAFAYE , député de la Charente à l'assemblée législative. AN 1792. Donne sa démission , 210.

LAFAYE aîné. AN II. 1794. Membre de la commission militaire de Lyon , arrête le procès-verbal de sa clôture , 206.

LAFAYETTE (GILBERT-MOTTIER , marquis de) , député d'Auvergne aux États-généraux. AN 1789. Vote la vérification commune des pouvoirs , 2. — Demande qu'on discute , sur-le-champ , la motion de Mirabeau sur l'éloignement des troupes , 16. — Propose une déclaration des droits , 17. — Est nommé vice-président ; discussion de sa motion sur la déclaration des droits , 18. — Est nommé colonel-général de la milice pa-

risienne ; demande l'agrément de l'assemblée , 19. — Annonce les mesures qu'il a prises pour la tranquillité de Paris , 21. — Ne peut arracher Foulon et Berthier à la fureur du peuple ; veut donner sa démission , 28. — Dissipe les rassemblemens provoqués par l'extraction d'un bateau de poudre de l'arsenal ; organise la garde nationale , 37. — S'expose à la fureur de la multitude , pour sauver des flammes les papiers de l'Hotel-de-Ville ; les grenadiers du centre lui demandent de les mener à Versailles ; il en reçoit l'ordre de la commune , et le transmet en pâissant , 70. — Envoie à Versailles les nouvelles de Paris ; fait prêter à plusieurs reprises , par l'armée parisienne , le serment de respecter les lois , les personnes , et principalement celle du roi ; arrivé au château , rend compte à Louis XVI de ces événemens , 71. — Ses efforts pour garantir le roi et les gardes-du-corps ; il déclare au comte d'Estaing que les atrocités de cette journée l'ont rendu royaliste ; conseil donné par d'Estaing à la reine , de s'attacher Lafayette , 72. — Se rend à l'assemblée nationale , avec la députation de la commune de Paris ; reporte à la commune et à la garde nationale les éloges que leur a votés cette assemblée , 75. — Oblige le duc d'Orléans à faire un voyage en Angleterre , 76. — Projet de l'assassiner , imputé à Monsieur et à Favras , 128. — Dépôts divers sur sa conduite aux 5 et 6 octobre , 31 , *aux pièces justificatives*. — AN 1790. Il publie une déclaration sur la fermentation qui se manifeste dans Paris , durant la procédure de Favras , 16. — Parle sur les désordres survenus dans diverses provinces , et demande un décret répressif , 48. — Désire que le comité féodal s'occupe des maisons incendiées par suite de ces désordres , 55 et 55. — Propose de renvoyer au roi seul la décision du parti à prendre sur les affaires du Brabant , 77. — Vote en faveur du projet de Menou , pour régler l'ordre du travail de l'assemblée , 81. — Confère avec Bailly et Garan-Coulon , président du comité des recherches , sur les complots attribués à M. de Maillebois , 94. — Sa réponse à l'inculpation de Foucault , à l'occasion des groupes et des soldats qui entourent l'assemblée dans le moment où elle déli-

bière sur la religion catholique , 104. — Attribue à l'esprit contre-révolutionnaire les troubles du royaume , et demande le renvoi au comité des rapports des pièces relatives à la surprise des forts de Marseille , par les patriotes , 133. — Dans la discussion sur le droit de paix et de guerre , vote pour le projet de Mirabeau , tendant à déléguer ce droit concurremment au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif , 144. — Sa conduite ferme au milieu des attroupemens excités par l'arrestation de quelques voleurs , 147. — Sa réponse à la lettre par laquelle Charles Lameth se défend d'aspirer au commandement de la garde nationale de Paris , 151. — A l'occasion du projet sur la fédération du 14 juillet , fait décréter , comme principe constitutionnel , que personne ne pourra avoir le commandement des gardes nationales dans plus d'un département , 159. — Appuie la demande de la suppression des titres honorifiques , 172. — A cette occasion , s'oppose à l'exception réclamée en faveur des princes du sang , *ibid.* — Insiste pour la suppression des titres nobiliaires , *ibid.* — Poursuites ordonnées par la commune de Paris , contre un pamphlet intitulé : *Vie privée et politique de Lafayette* , 173. — Est l'objet des acclamations publiques , à l'occasion d'une réunion pour célébrer la constitution de la chambre des communes en assemblée nationale , *ibid.* — Ses explications sur le conseil que d'Orléans déclare lui avoir été donné par un de ses aides-de-camp , de ne point rentrer en France , 188. — Offre à l'assemblée , au nom de toutes les gardes nationales du royaume , l'hommage du respect et de la reconnaissance , 197. — Présente , à la tête de la députation de ces mêmes gardes nationales , une adresse à Louis XVI , 200. — Son ordre du jour sur les manœuvres des malveillans , et sur les dispositions des gardes nationales , 215. — Son éloge , 221. — Réclame , en faveur de Bouillé , le témoignage de l'approbation de l'assemblée , pour les mesures qu'il déploie contre la garnison de Nancy , insurgée , 244. — Confirme à l'assemblée les faits qui lui ont été transmis par son aide-de-camp Desmottes , sur l'insurrection de cette garnison , 246. — Sa lettre au ministre Saint-Priest , sur les événemens du 6 octobre , 275.

— Refuse d'accepter une indemnité, en sa qualité de commandant général de la garde nationale parisienne, 285. — Sa lettre à Chambonas, commandant de la ville de Sens, en lui envoyant son portrait, 287. — Visite les bataillons de la garde nationale parisienne, et les prémunit contre les suggestions de la malveillance, 289. — Sollicite la prompte organisation de la garde nationale, 324. — Vote pour l'adoption du premier article constitutionnel, touchant la force publique, 340. — AN 1791. Demande le jury anglais dans toute sa pureté, 20. — Donne sa démission de commandant de la garde nationale; la municipalité et des bataillons se rendent chez lui pour l'engager à la retirer; son discours au conseil de la commune; il persiste à la donner, 113 et 114. — Reprend le commandement, 116. — Reçoit une députation de la garde nationale, et se rend avec elle chez le roi, 117. — Parle en faveur des droits des nègres et des hommes de couleur, 133. — Se justifie de l'accusation d'avoir vendu des nègres; ses essais sur la liberté de cette classe d'hommes dans la Guyanne française, 140. — Rend un témoignage favorable de la conduite de Beaulieu, acteur, 156. — Lors de la fuite du roi, demande que Gouvion soit entendu à la barre, 175. — A la tête d'une députation de la garde nationale, prête le serment de fidélité à l'assemblée, 174 et 175. — Répond aux calomnies de Bouillé, 185. — L'assemblée charge les tribunaux de poursuivre un individu qui a attenté à ses jours, et qu'il avait fait mettre en liberté, lors de l'affaire du Champ-de-Mars, 201. — Rend compte du zèle des parisiens, pour la formation de nouveaux bataillons, 214. — Donne des explications en faveur du projet de suppression et récréation de la garde soldée de Paris, 217. — Sollicite un décret pour les formes dans lesquelles l'acte constitutionnel sera présenté au roi, 218. — Déclare que fixer à trente ans l'époque d'une première convention, pour la révision de la constitution, c'est priver le peuple de ses droits souverains, 244. — Demande l'impression des noms des députés qui auraient voté une réforme dans le gouvernement, afin que le peuple reconnaisse ceux qui auront adopté son vœu, 245. — Appuie un décret d'am-

nistic, demandé par le roi, 257. — Adresse de la section des Quatre-Nations en sa faveur, 278. — Teneur de sa lettre en quittant le commandement de la garde nationale, et de son discours à la municipalité, 284 et 285. — La garde nationale reconnaissante lui offre une épée; pétition d'un solitaire qui demande pour lui, à l'assemblée, une récompense nationale, 286. — Arrêté de la municipalité, portant qu'il sera frappé une médaille d'or en son honneur, et qu'il lui sera fait présent d'un buste de Washington, 289. — Destitution du commandant de la garde nationale de Saint-Pourçaint, qui a refusé de prendre les armes à son passage dans cette ville, 302. — Commande une armée de cinquante mille hommes, 350. — Son arrivée à Paris, 358. — Admis à la barre, proteste de son dévouement à la constitution, et de son respect pour l'assemblée, 360. — Son départ pour Metz, *ibid.* — AN 1792. Il est accusé d'intelligences avec un parti d'émigrés et de constituans, pour changer la constitution, 95. — Son dépit contre l'ingratitude parisienne, 104. — La municipalité de Paris décide qu'il n'y a pas lieu à enlever son buste du lieu de ses séances, 117. — Lettre que lui écrit le ministre des affaires étrangères Dumourier, 118. — Lettre par laquelle il rend compte de ses dispositions militaires, en sa qualité de général en chef, 127. — Son adresse à son armée en marche, 130. — Sa lettre au ministre de la guerre, sur sa position militaire, 132. — Sa dépêche annonçant la conduite valeureuse de ses troupes, 148. — Lettre d'un soldat qui l'accuse de trahison, 158. — Sa lettre à l'assemblée nationale, contre les Jacobins et les sociétés populaires; Guadet en compare le style à celui de Cromwel, 171 et 172. — Rend compte d'un mouvement fait par son armée, 176. — Sa présence à la barre, et son discours contre les auteurs de l'événement du 20 juin; débats violents à ce sujet, 181. — Sa lettre au roi; sa correspondance avec le ministre Roland; texte de son discours à la barre, pour la punition des auteurs du 20 juin; sa lettre à l'assemblée législative, en retournant à l'armée, 183 et 185. — Adresse de la section de la Croix-Rouge contre lui, *ibid.* — Vergniaud demande l'examen de sa

conduite, 187. — Dénonciation contre son inaction, 192. — Décret d'accusation demandé contre lui, 195. — Il rend compte d'un fait relatif à Bureau-Puzy, dénoncé par Guadet, 205. — Écrit qu'il est faux qu'il ait proposé à Luckner de marcher sur Paris, 213 et 216. — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui; et débats à ce sujet, 223. — Il est rappelé du commandement de l'armée par le conseil exécutif, 233. — Décret portant qu'il sera présenté un tableau de ses crimes, *ibid.* — Son ordre du jour à l'armée contre les événemens du 10 août, *ibid.* — Décret d'accusation contre lui, 234. — Pièces et détails relatifs à sa conduite, 255. — Sa fuite à l'étranger avec une partie de son état-major, 236. — Son réquisitoire à la municipalité de Sedan, pour arrêter les commissaires de l'assemblée nationale, *ibid.* — Lettre des commissaires de l'assemblée, sur son émigration, 257. — La commune de Paris fait briser, par la main du bourreau, le coin de la médaille frappée en son honneur, 239. — Décret qui confisque ses biens dans les Colonies, comme émigré, 240. — Il est arrêté à Namur avec les officiers de sa suite, 241 et 248. — Proteste contre son arrestation, 252. — Est transféré au château de Luxembourg, 264. — Texte de la déclaration de ses intentions à son armée, *ibid.* — Son arrivée à Cologne; mesures pour empêcher son évasion, 277. — AN I.^{er} 1793. Sa translation des prisons de Wesel dans celles de Magdebourg, 12. — Proposition par la section des Quatre-Nations d'arrêter les députés de l'assemblée législative qui ont voté pour lui, 99. — Vergniaud, dans sa défense, se glorifie de l'avoir accusé, 105. — Est accusé d'avoir persécuté Rossignol, 242. — AN II. 1793. Dénonciation contre ses partisans à Sedan, 26. — Legrand est exclus des Jacobins, pour avoir signé un arrêté en sa faveur, 101. — AN II. 1794. Saint-Just l'associe au plan de la conspiration de Danton et autres, 192. — Éloge de Bassal pour avoir secouru Marat et autres persécutés par lui, 193. — Sergent l'accuse d'assassinat envers les patriotes, pour l'affaire de la Chapelle-Franciade, 254. — AN III. Cambon observe à la convention que 400 membres de l'assemblée législative

qui n'avaient pas voté contre lui, éprouvaient déjà les effets de la terreur, 34. — Décret qui met en liberté les administrateurs du district de Sedan, arrêtés comme ayant favorisé sa fuite, 69. — Sortie violente de Legendre contre lui, à l'occasion des projets qu'il dénonce pour faire rentrer certains émigrés, comme fugitifs, 340. — Ses liaisons avec l'ancien maire de Strasbourg, Diétrick, opposées à la radiation du nom de ce dernier de la liste des émigrés, 341. — AN V. Détails sur lui et sa famille, 154. — Sa liberté proposée par Bonaparte, comme une des conditions de paix avec l'empereur, 221. — Motion en sa faveur au congrès des États-Unis, 267. — Vaublanc célèbre sa mise en liberté et celle de ses compagnons d'armes, 301. — AN VI. Sa déclaration à l'empereur, lors de sa détention à Olmutz, 13. — Arrive à Hambourg, 26. — Détails sur son arrivée et celle de sa famille, 32 et 53. — Sa lettre, datée de cette ville, au général Bonaparte, 51. — Sa retraite à Kiel, 134. — Mariage de sa fille aînée avec le jeune Charles Latour-Maubourg, 251. — Il reçoit une lettre d'un particulier de Londres, avec l'article du testament de ses deux sœurs qui lui lèguent 4.000 livres sterling, reversibles, en cas de mort, à sa veuve et à ses enfans, 262.

LAFÉRIÈRE (C. Grangier), général de brigade. AN II. 1794. Accusé d'avoir favorisé les rebelles de la Lozère, est traduit au tribunal révolutionnaire, 44. — Et condamné à mort, 226.

LAFÉRONAIS (Féron de), évêque de Lisieux. AN 1792. Émigré à Londres, est accusé d'y intriguer en faveur de la royauté, 344.

LAFERTÉ - SENNETERRE (le comte de). AN 1792. Est envoyé par les princes français à Berlin, 43.

LAFEUTERIE, défenseur officieux. AN V. défend à la haute-cour de Vendôme Duplai, père et fils, Pottofeu et Buonarotti, 245.

LAFFONT, lieutenant du corsaire l'*Hypolite*. AN VII. Trait de bravoure de cet officier, 233.

LAFFORGUE, fils. AN VI. Convaincu de parricide, est condamné à mort par le tribunal de la Haute-Garonne, 274.

LAFITTE, avocat. AN 1790. Prononce au café Procope, à Paris, l'oraison funèbre de Francklin, 166.

LAFLOTTE (M. de), résident des villes anacéatiques. AN 1792. Est présenté au roi, 183.

LAFLOTTE, chargé des affaires de France à Florence. AN 1792. Note remise à cet envoyé sur la neutralité de la Toscane, 274. — AN I.^{er} 1793. Annonce l'expulsion de ce pays de Talleyrand, ambassadeur de Louis XVI à Naples, 19. — Est reconnu par le grand duc comme chargé d'affaires, envoyé de la république française, 39. — AN II. 1793. Sa réponse à l'ordre qu'il reçoit de quitter la Toscane, 40. — AN II. 1794. Détenu au Luxembourg, transmet une dénonciation contre Simond, Dillon et Thouret, aussi détenus, et Lambert, porte-clefs, pour sauver Danton, Camille-Desmoulins et autres co-accusés, 196. — Elle est envoyée à la convention par Fouquier, accusateur public du tribunal révolutionnaire, 200.

LAFLOTTE (le maior). AN I.^{er} 1793. Rend compte des circonstances de l'assassinat de Bassville, et de la persécution exercée à Rome contre les Français, 52.

LAFOND-LADEBAT (André-Daniel). AN 1789. Demande, comme pétitionnaire, que l'assemblée juge l'opposition à l'élection des députés nobles de Bordeaux, 10. — AN 1791. Député de la Gironde à l'assemblée législative, invoque la question préalable sur toute espèce d'innovation, relativement à la répartition et au recouvrement des contributions, et au nombre des municipalités, 313. — Présente un projet sur les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, 324. — Demande qu'il n'y ait point d'assignats au-dessus de 20 sous, et que tous les billets de confiance soient sous la surveillance du pouvoir exécutif, 347. — Présente l'aperçu des dépenses de l'année suivante, 365. — AN 1792. Ses considérations à ce sujet, 1. — Adoption de son projet pour le paiement des fonds nécessaires au service, 2. — Son rapport relatif au complément de la loi sur les cautionnemens, 42 et 43. — Autre, sur les encouragemens à donner aux ouvrages de Brequigny sur la diplomatie du royaume, et de Sauvigny sur les mœurs des Français, 58. — Son rapport

général sur les finances, 68. — Fait rendre un décret réductif du traitement des ministres, 80. — Son discours sur le projet de soumettre au timbre les billets de confiance, 88. — Son rapport sur les inconvéniens produits par l'énorme quantité de billets de ce genre, émis par la maison de secours, et projet relatif à un prêt de trois millions à cette maison, 92 et 93. — Fait mettre 25 millions à la disposition du ministre de la guerre, 114. — Fait décréter qu'il y aura, dans chaque armée, un payeur et un contrôleur des dépenses, 119. — Fait adopter la gratification d'entrée en campagne pour les officiers d'infanterie, 123. — S'oppose à la suspension provisoire des remboursemens au-dessus de 10,000 livres, 136. — Fait rendre un décret relatif à la fabrication du salpêtre, 137. — Son second rapport sur les inconvéniens des billets de confiance des maisons de secours, 162. — Fait décréter la création d'un payeur général et d'un contrôleur pour l'armée du Midi, 165. — Fait rendre un décret sur les convois militaires, 182. — Son rapport sur les marchés passés par l'ex-ministre Servan, et sur la violation de la loi dans deux adjudications avec M.^r Wortz, 190. — Est élu président, 206. — Vote pour que l'ex-ministre Lacoste soit autorisé à sortir de Paris, 207. — Est rappelé à l'ordre, pour y avoir rappelé Chabot, à cause de son assertion que le peuple a le droit de changer de constitution, 209. — Sa réponse aux fédérés, demandant à l'assemblée *si elle peut, ou non, sauver le peuple*, 218. — Il fait rendre un décret qui règle les salaires des gendarmes, 238. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, parle sur la résolution qui met trois milliards d'assignats à la disposition du directoire, 49. — Continue le rapport sur les finances, et propose de rejeter diverses résolutions sur cette matière, 78. — Fait approuver celle concernant le paiement des lettres de change sur l'étranger, 126. — Répond aux attaques dirigées contre le projet de l'établissement d'une banque, 161. — Texte de son rapport sur l'exercice de la contribution foncière; il propose de rejeter la résolution y relative, 170. — Blâme celle contre les dépréciateurs des mandats, et en vote le rejet; est traité de contre-révolutionnaire par Clauzel, 191.

— Combat

— Combat la résolution qui ordonne le paiement des rentes en mandats , 202. — Propose le rejet de celle relative au monnayage , 210. — Déclare qu'on ne peut adopter celle sur le mode de surveillance de la trésorerie nationale , 214. — Fait approuver celle sur les marchandises en dépôt dans la Belgique , 217. — Et celles qui créent les ministres des finances , de l'intérieur et de la guerre , 263 , 278 et 302. — Propose le rejet de celle qui fixe le paiement des rentes foncières , 319. — Et d'une autre concernant le paiement du dernier quart des biens nationaux , 321. — S'oppose à l'établissement du droit de patentes , 342. — Fait créditer le ministre de la marine , 352. — AN V. Combat la résolution sur la comptabilité de la trésorerie nationale , 23. — Son rapport sur les finances , 32. — Son opinion contre la résolution relative à la monnaie de cuivre , 36. — Il parle contre celle qui prohibe les marchandises anglaises , 46. — Fait approuver celle sur les bâtimens qui entreraient dans les ports de France , chargés d'objets prohibés , 60. — Combat celle qui admet le numéraire en concurrence avec les mandats , pour le paiement des domaines nationaux , 64. — Vote le rejet des sept résolutions sur les monnaies , 68. — Fait rejeter celle relative aux dépenses départementales et municipales , 118. — Vote contre celle touchant le paiement des obligations de citoyen à citoyen , 121. — Contre celle qui ordonne le paiement en numéraire des biens nationaux et la démonétisation des mandats , 159. — Et contre celle qui retire de la circulation les assignats de 100 francs et au-dessous , 148. — Son rapport sur celle relative au traitement des employés ; il en demande le rejet , 202. — Ainsi que de celle sur la vérification des pouvoirs du nouveau tiers , 245. — Est nommé secrétaire , 246. — Son rapport sur la résolution relative à la répartition et au dégrèvement de la contribution de l'an 5 ; il en propose le rejet , 247. — Et l'adoption des deux relatives à la répartition de la contribution foncière , 266. — Est élu président , 334. — Député au 18 fructidor , 550. — AN VI. Et embarqué à bord de la *Vaillante* , à Rochefort , 9. — AN VII. Obtient la permission de venir à Oléron , 338.

LAFOND-SOUBÉ. AN IV. Commandant de colonne Paris , au 13 vendémiaire , est condamné à mort par la commission militaire , et exécuté , 29.

LAFONT , juge de paix à l'armée d'Italie. AN II. 1794. Incarcéré pour avoir dénoncé Robespierre jeune , est mis en liberté , 313.

LAFONT , député de Lot-et-Garonne à l'assemblée législative , réélu au conseil des cinq-cents. AN VII. Ses propositions relatives aux finances , 355.

LAFONT-POULOTI. AN 1790. Analyse de son mémoire sur la régénération des haras , 48. — Écrit pour l'institution de la course des chars , 85.

LAFONTAINE. AN 1791. Est nommé commissaire de la trésorerie à la place du citoyen Huber , démissionnaire , 127.

LAFONTAINE. AN VI. Auteur du *Calendrier de Mars* , 155.

LAFONTAINE (Jean) , le fabuliste. AN VII. Arrêté du directoire qui ordonne que ses restes soient déposés au Musée des monumens français , 210.

LAFORCE (madame de). AN 1790. Est compromise dans le rapport sur les troubles de Montauban , 139.

LAFORÉST , aîné. AN II. 1794. Premier suppléant de la députation de Saint-Domingue , rend compte de l'état de cette Colonie , et demande à être admis dans le sein de la convention , 291. — AN III. Est admis , 341.

LAFORGUE. AN 1789. Sa réclamation en faveur du district des Cordeliers , relativement à une erreur de rédaction dans l'arrêté concernant les pauvres , 119.

LAFOSSE (Jacques-François). AN 1791. Sauve la vie à plusieurs citoyens à Bordeaux ; honneurs civiques qui lui sont accordés , 41 et 44.

LAFOSSE (F.) , chef de la surveillance de la police , à Paris. AN II. 1794. Est envoyé au tribunal révolutionnaire comme agent de la faction de l'étranger , 267. — Sa condamnation , 275.

LAFOSSE , membre des Jacobins. AN III. Son arrestation , 26.

LAGADIE , ci-devant maréchal de-camp. AN II. 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire , 51.

LAGALAZIÈRE , ex-intendant d'Alsace. AN

1789. Est nommé ministre, 18. — AN 1792. Terre de 300,000 liv. acquise par lui dans le Pays-Bas et découverte par Westermann, 327.

LAGALISSONIÈRE (le comte de), député d'Anjou aux États-généraux. AN 1790. Réclame l'ordre du jour sur la proposition de censurer Blin, pour ses expressions peu mesurées contre le projet tendant à recourir au roi pour la répression des troubles des provinces, 55. — Demande que les droits de citoyen, sans paiement de contribution, ne soient accordés aux soldats qu'après 24 ans de service, 61. — Prétend que le remplacement proposé de la gabelle renouvelle les privilèges, et veut qu'on traite avec les fermiers généraux, 74. — Demande qu'on ne s'occupe point du sort des religieuses, parce qu'elles ne sortiraient point de leurs cloîtres, 111. — Dans la discussion sur le droit de paix et de guerre, propose de décréter que la nation délèguera au roi ce droit, sauf la responsabilité des ministres, 141. — Ses vues sur les forces de l'armée, 204. — Pour l'acquiescement de la dette publique, propose la création de 80 millions de billets de caisse nationale, endossés par 12 députés du commerce et employés à l'acquisition des biens nationaux, 268. — Vote pour que l'on conserve à la monarchie son ancien pavillon, 295. — AN 1791. Son opinion contre le mélange de la marine marchande avec la marine militaire, 17. — Fait rendre un décret pour accorder la décoration militaire aux officiers de marine, 38 et 53. — Combat le projet sur les obligations et la résidence de la famille royale, et dit qu'on veut retener le roi prisonnier, 57. — Parle en faveur d'une marine militaire, 105. — Combat quelques articles du projet relatif au bail à *convenant* ou à *domaine congéable*, 148.

LAGARDE, secrétaire du directoire exécutif. AN VII. Est accusé de le tromper relativement aux journaux, intitulés : *Le Rédacteur* et *le Défenseur de la patrie*, 292. — Sa réponse à cette dénonciation faite contre lui par le représentant Frison ; Chalmel l'accuse d'être un voleur ; débats et lecture de son mémoire, 301.

LAGARDIE (Brigitte - Sophie), suédoise. AN II. 1794. Décret qui augmente sa pension, 283.

LAGAU, consul français à Hambourg. AN VI. Célèbre chez lui le mariage de la fille aînée de Lafayette, avec le jeune Latour-Maubourg, 251. — AN VII. Est insulté par les émigrés, 254.

LAGÉNETIÈRE, général. AN I.^{er} 1793. Annonce la prise du Val-Carlos sur les Espagnols, 161. — Est fait prisonnier, 166. — Est vengé par le général Servan de la calomnie qui répandait sa fuite à l'ennemi, 191. — Sa lettre à son aide-de-camp Pérard, sur les bons traitemens qu'il recevoit des Espagnols, 198.

LAGRANGE, géomètre. AN 1791. Reçoit un traitement de 6,000 liv., 15 — AN 1792. Son *Cours d'études*, 35. — AN III. Est nommé professeur à l'école Normale, 51. — AN VII. Ordre du directoire français à Eymar, commissaire civil en Piémont, d'avoir la plus grande considération pour sa famille, 96. — Son entrevue avec ce commissaire ; et détails de la fête que celui-ci lui a donnée, 114.

LAGRANGE. AN I.^{er} 1793. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire, 76.

LAGRAVIÈRE, ministre de France, à Bruxelles. AN 1792. Dénonce au gouvernement général de ce pays le rassemblement des émigrés, 45.

LAGRELET, marchand poëlier, à Paris. AN III. Dénoncé par Rover, comme rassemblant les conjurés du 29 germinal, 221.

LAGRENEE (M^{de}. de), la jeune. AN 1789. L'une des dames offrant le premier don patriotique, formé des bijoux des femmes artistes, 54.

LAGREVOL, homme de loi, juge au tribunal du district d'Engenieux, député de la Haute-Loire à l'assemblée législative. AN 1791. Fait décréter que Varnier sera traduit à la barre, 317. — Veut qu'on attende les pièces officielles annoncées par la municipalité de Caen, relative à l'insurrection arrivée dans cette ville, *ibid.* — Prononce un discours sur les manœuvres des émigrés et sur les dangers de la patrie, 327. — Demande que le procès-verbal contenant les adresses contre les prêtres perturbateurs, soit imprimé et envoyé dans les 83 départemens, 347. — AN 1792. Vote pour que les décrets relatifs à l'organisation de la haute-cour nationale ne soient pas sanctionnés, 70. — Son rapport pour

la démolition des châteaux de Jalès et de Bannes , 81. — Appuie le décret d'accusation contre l'évêque Castellane et Jourdain - Combet , impliqués dans les troubles de la Lozère , 91. — Est d'avis que si l'assemblée n'est pas en sûreté dans la capitale , elle se transporte ailleurs , 95. — S'élève contre les tribunes qui applaudissent Duhem , parlant contre l'ex-ministre Narbonne , 94. — Vote pour la prohibition du costume religieux , 98. — Est nommé secrétaire , *ibid.* — Vote pour que l'ex-ministre Narbonne ait la faculté de sortir de Paris , 100. — Sa proposition relative au mode des marchés passés avec les ministres , *ibid.* — Veut que la poursuite du crime d'embauchage soit attribuée à la haute-cour , 106. — Fait autoriser le pouvoir exécutif à disposer du rassemblement des troupes auprès d'Arles , 111. — Fait arrêter que Verminac donnera des éclaircissemens sur les troubles d'Avignon , *ibid.* — Vote le décret d'accusation contre Brissac , chef de la garde du roi , 151. — Observe que la signature d'une lettre de Lafayette à l'assemblée , n'est pas garantie , 171. — Fait décréter que l'état civil sera constaté par les officiers municipaux , 175. — Combat la définition donnée du mariage par Pastoret , et en propose une autre , 181. — Fait décréter que le ministre de l'intérieur répondra par écrit aux questions qui lui sont faites relativement à la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme , 185. — Obtient l'ordre du jour sur les propositions relatives au désordre des tribunes et aux rassemblemens autour de la salle , 205. — Appuie le projet d'attribution aux municipalités de la police de sûreté générale , 219. — Et les mesures proposées par Vaublanc pour la sûreté des représentans , 224. — Fait décréter la prestation du serment de *liberté et égalité* , par les fonctionnaires publics , 250. — Ses observations sur les preuves de la trahison du roi que doivent contenir les pièces trouvées au château , *ibid.* — Fait décréter l'envoi à la trésorerie des matières d'or et d'argent trouvées dans les maisons royales et chez les émigrés , 249. — Fait rendre un décret additionnel à la loi sur les religieux fugitifs , 265.

LACREY (de). AN 1789. Est nommé admi-

nistrateur de la municipalité de Paris , bureau de la garde nationale , 102.

LAGUETTE , receveur des impositions de l'arrondissement du Nord , à Paris. AN V. Vol de sa caisse , 155.

LAHANTE , adjoint à la ferme générale. AN II. 1794. Décret qui le soustrait au tribunal révolutionnaire , comme n'étant pas lié d'intérêts avec les fermiers-généraux , 231. — AN III. Détails sur cette affaire , 231.

LAHARPE , homme de lettres. AN 1790. Réclame une loi sur la propriété des auteurs dramatiques , 259. — AN 1792. Analyse de sa tragédie intitulée : *Virginie* , 148. — AN III. Il est nommé professeur à l'école Normale , 112. — AN IV. Est compromis dans l'affaire de Lemaitre , 28. — AN V. Notes sur son compte trouvées dans les pièces de la conspiration Brottier , 353. — Est déposé le 18 fructidor , comme rédacteur du *Mémorial* , 357 et 359. — AN VII. Extrait de son *Cours de littérature* , 261 et 292.

LAHARPE , colonel suisse. AN 1791. Acte juridique contre lui dans le pays de Vaud , 277. — AN 1792. Est condamné à mort par contumace comme impliqué dans la conspiration de ce pays , 206. — AN VI. Reçoit une médaille d'or de l'assemblée provisoire qui s'y établit , 204. — Est nommé directeur helvétique en remplacement de Bay , 290. — Lettre de Rapinat , qui annule sa nomination , 293. — Il demande au directoire français s'il l'approuve , et que dans ce cas il acceptera ; réponse affirmative , 310. — AN VII. Reçoit des éloges de Masséna , 260.

LAHARPE , général français. AN 1792. Commandant à Bitche , annonce les intentions des pays environnans pour se déclarer libres , 528. — AN III. Se distingue à l'armée d'Italie , 13. — Sa réponse à la lanfaronade de don Joseph Almagna , commandant de la frégate napolitaine *la Minerva* , 199. — AN IV. Victoire signalée en Italie , où il seconde Bonaparte , 215. — Il décide la victoire à la bataille de Millésimo , 218. — Reçoit une lettre de satisfaction du directoire , 224. — Il est tué sur le champ de bataille au passage du Pô , 240.

LAHAGE (ex-comte de). AN VII. Particularités

sur ce chef des royalistes révoltés du département de la Haute-Garonne, 334.

LAHNE, adjoint de la commission des administrations civiles et tribunaux. AN II. 1794. Est dénoncé comme vendu à Robespierre, 313. — Décrété d'arrestation à la suite du 9 thermidor, 514. — AN III. Et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 231.

LAHOUSAYE, président de la chambre des vacations de Rennes. AN 1790. Mandé à la barre de l'assemblée nationale, y prononce un discours justificatif, 9.

LAHOUSAYE, chef de chouans. (Voyez GUILLAUMOT DE LA HOUSAYE).

LAHOZ, général cisalpin. AN V. Sa proclamation au peuple de Brescia, 221. — AN VI. Marche à la tête des troupes cisalpines sur les frontières du Piémont, 289. — Le directoire français refuse de lui donner audience, et ordonne au général Brune d'appuyer par la force les changemens projetés à Milan, 330. — Publication de la lettre où il demandait cette audience, 332. — Part de Paris, 338. — Est destitué avec son aide-de-camp, 365. — AN VII. Annonce de son insurrection, 298.

LAHUPROIE (Pierre), ex-secrétaire du roi. AN I.^{er} 1793. Est déporté à la Guyanne française pour correspondance avec son fils, émigré, 157.

LAHURE, bijoutier, commandant de la section Popincourt, à Paris. AN II. 1794. Mis hors la loi le 9 thermidor, est livré à l'exécuteur de la justice par jugement du tribunal révolutionnaire, 338.

LAIGNELOT, député de Paris à la convention. AN I.^{er} 1793. Est envoyé à la Rochelle, pour surveiller le port, 255. — AN II. 1793. Fait arrêter à Rochefort le fournisseur Rivière et établit un tribunal révolutionnaire pour juger divers prévenus, 45. — Anéantit les assignats timbrés par les rebelles; accorde des secours aux prêtres qui abjurent, 46. — Attaque le préjugé contre les fonctions de bourreau, en proclamant à sa table celui de Rochefort, 54. — Demande la démonétisation des pièces d'or et d'argent, 64. — Fait brûler des livres dits religieux, 68. — Annonce le supplice de dix officiers de la marine, convaincus d'avoir

voulu livrer le port, 77. — Est envoyé dans la Vendée, 80. — Annonce le supplice de Rivière, fournisseur, et demande des pièces contre Dechézeaux, 81. — AN II. 1794. Annonce la fête célébrée à Brest pour la reprise de Toulon, 120. — Le supplice d'officiers qui ont livré leurs vaisseaux, les poursuites contre les conspirateurs du Finistère et l'arrestation de l'ex-député Giroust, 151. — Est proposé pour représentant près l'armée de l'Ouest, 330. — AN III. Inculpe Carrier et le général Turreau au sujet de la Vendée, 11. — Défend le général Carpentier, attaqué dans la convention, 12. — Est nommé membre du comité de sûreté générale, 47. — Annonce que les comités réunis ont fait fermer la salle des Jacobins; confirmation de l'arrêté, 54. — Impression de son discours à ce sujet, malgré l'opposition de plusieurs députés, 55. — Parle sur les faits relatifs à Carrier, 65. — Déclare que ceux qui ont dominé la France pendant la terreur, sont des royalistes à ses yeux, 103. — Fait un rapport sur les troubles qui ont eu lieu au théâtre Feydeau, à l'occasion du buste de Marat, 136. — Est nommé secrétaire, 169. — Discute les attributions à accorder au comité de salut public, 175. — Appuie la proposition de faire sortir de Paris huit mille militaires destitués ou suspendus, comme bouches inutiles, 190. — Est dénoncé pour sa conduite au 1.^{er} prairial; Paris veut le défendre; il est décrété d'arrestation, 252. — Est dénoncé par la commune de Rochefort, 325. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — AN V. Co-accusé dans l'affaire de Babeuf, est condamné à trois jours d'arrêts, pour avoir insulté le général de brigade Louis Lestranges, 116. — Il nie les faits à sa charge, 208. — L'accusateur national de la haute-cour conclut à sa culpabilité, 226. — On arrête un billet qu'on lui faisait passer; il apostrophe le directeur Carnot, comme l'auteur de tous ses maux, 242. — Est acquitté, 252.

LAINÉ, commissaire pour l'exécution de la loi contre les accaparemens. AN II. 1795. Sa mise en liberté, 266.

LAINÉZ. AN 1791. Sa lettre sur le désordre arrivé au théâtre de Marseille, 310.

LAÏS, artiste de l'Opéra de Paris. AN I.^{er} 1793. Annonce de sa mission civique à la commune,

253. — Rend compte, au conseil-général, des persécutions qu'il a éprouvées à Bordeaux, 255. — AN VI. Chante à un repas donné à Bonaparte par le directeur François de Neufchâteau, 85. — AN VII. Sa rentrée au théâtre des Arts, 90.

LAISERT (le chevalier de). AN 1790. Est arrêté comme auteur d'un libelle contre Mirabeau et plusieurs autres membres de l'assemblée nationale, 63. — Instruction de son procès, 71. — Est mis en liberté par le châtelet, 73.

LAISSAC, chef de brigade. AN I.^{er} 1793. Fait connaître l'impétuosité du citoyen Justin, 171.

LAJACQUEMINIÈRE (GILET), député du bailliage de Montargis aux États-généraux. AN 1789. Sa motion pour le paiement des impositions, 59. — Fait comprendre les pépinières et les plantations dans le décret rendu pour la conservation des forêts, 113. — AN 1790. Propose un mode pour l'entretien des établissemens soumis aux droits de péage, et pour la suppression des halles et marchés, 65. — Vote pour la suppression du privilège de la compagnie des Indes, 93. — Pour l'ouverture d'un seul port au retour de l'Inde, 191. — Fait adopter la suite du décret relatif aux messageries, 237. — Fait décréter, pour le conseil exécutif, le droit de statuer sur les affaires des postes et des messageries, 250. — Soumet des articles relatifs à la diminution du tarif des voitures d'eau, 356.

LAJAILLE, officier de marine. AN 1791. Troubles à Brest à son occasion, 338. — Sa lettre au ministre de la marine, 341.

LAJARD, ministre de la guerre. AN 1792. Ordre du jour à l'assemblée nationale, sur plusieurs lettres relatives au département de la guerre, et signées de ce nom, la qualité du signataire n'ayant pas été notifiée à l'assemblée, 170. — Sa nomination, par Louis XVI, à ce ministère, 171. — Communique une lettre du général Luckner, annonçant son entrée dans Menin et sa marche sur Courtrai, 172. — Son mémoire sur la levée de quarante-deux nouveaux bataillons de volontaires nationaux, proposée par le roi, 176. — Rend compte des mesures qu'il a prises pour la sûreté de l'état; demande que l'assemblée lui prescrive un mode pour les marchés à suivre en temps de guerre, *ibid.*

— Annonce que le roi a donné carte blanche au maréchal Luckner, pour la suite des opérations commencées, en continuant toute fois de se concerter avec Lafayette, 179. — Rend compte des mesures prises pour réprimer les troubles excités par le fanatisme, et pour garantir Paris d'une invasion, par un camp de réserve, 182. — Reçoit ordre de rendre compte des faits relatifs à l'évacuation et à l'incendie de Courtrai, 184 et 185. — Répond n'avoir reçu aucune nouvelle de cet incendie, 186. — Décret qui le charge de rendre compte des mesures prises concernant les évènements survenus au camp sous Brissac, 189. — Développe les avantages de la formation d'une légion batave, proposée par le roi, 191. — Annonce, avec les autres ministres, l'insuffisance des moyens du gouvernement, et leur démission simultanée, 194. — Sa lettre à Lafayette et à Luckner, 200. — Est décrété d'accusation, 243. — Décret annullant un marché frauduleux de 60,000 fusils, passé entre lui et Caron-Beaumarchais, 334.

LAJARD, fournisseur, parent de l'ex-ministre. AN 1792. Décret d'accusation contre lui, proposé par Jeanbon Saint-André, 326. — Son arrestation annoncée par les administrateurs de l'Hérault, 343. — Décret qui le renvoie au tribunal de Rhône et Loire, *ibid.* — Autre qui ajourne jusqu'après le rapport de la commission des marchés, 345. — Rapport du décret d'accusation rendu contre lui, 347.

LAJOUSKI, l'un des vainqueurs du 10 août. AN I.^{er} 1793. Demande de son arrestation, comme membre du comité insurrecteur du 10 mars, 75. — Elle est décrétée, 76. — Sa mort et sa pompe funèbre, 120. — Legendre rappelle les indices de son empoisonnement présumé, 121. — Son oraison funèbre par Destournelles; adoption de sa fille par la commune de Paris; son éducation confiée au citoyen Blin, instituteur, 122. — AN II. 1793. Hommage de son buste par Curtius, 63.

LAKANAL, député de l'Arriège à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Rend compte de sa mission avec son collègue Mauduit, dans le département de Seine-et-Marne, 85. — Fait rendre un décret qui règle le traitement des membres de l'académie des sciences de Paris, 144. — Fait adopter le changement des noms fédéraux de plu-

siens communes, 154. — Fait décréter deux ans de fers contre quiconque dégradera les monumens des arts, 158. — Fait rendre un décret qui ouvre un concours pour la composition des livres élémentaires, 166. — Autre sur les écoles militaires, 172. — Texte de son projet d'éducation nationale, 187. — Fait rendre un décret sur la propriété des auteurs, 202. — Son rapport sur le projet d'un télégraphe; il fait décerner à Chappe le titre d'ingénieur télégraphique, 210. — Fait décréter le dépôt à la Bibliothèque, d'une tête de Brutus trouvée à Herculanum, 213. — Est élu secrétaire, 236. — Fait rapporter la loi du 30 août, relative aux ouvrages dramatiques, et remettre en vigueur les lois des 13 janvier et 19 juillet 1791, 246. — Fait agréer divers candidats pour composer la nouvelle administration des postes, 251. — Fait décréter la suppression des écoles militaires, excepté celle d'Auxerre, conservée provisoirement, 254. — Fait adopter trois articles d'un projet qui établit trois degrés d'instruction publique, 262. — AN II. 1793. Loue les talens du citoyen Montalembert, officier du génie, et fait renvoyer au comité d'instruction publique la lettre jointe à ses œuvres, pour lui accorder des encouragemens, 271. — Fait décréter le remplacement des instituteurs par les administrations, 277. — AN II. 1794. Fait décréter l'érection au Panthéon d'une colonne dédiée aux vainqueurs du 10 août, 209. — Fait rendre un décret relatif au système horaire, 335. — Donne des détails sur l'explosion de Grenelle, 346. — Fait nommer Garat, Guinguéné et Cément-de-Ris commissaires de l'instruction publique, 358. — Soumet le plan de la fête en l'honneur de J. J. Rousseau, 362. — AN III. Son rapport sur deux manuscrits de cet écrivain, dont l'ouverture a été ordonnée, 8. — Fait décréter une indemnité pour la citoyenne Mogurier, qui en a remis plusieurs autres du même auteur, 51. — Continuation de son rapport sur les écoles Normales, 37. — Autre sur l'instruction publique, 39. — Fait nommer dix professeurs de l'école Normale, 51. — Est nommé représentant près cet établissement, 54. — Fait autoriser le comité d'instruction publique à faire imprimer, aux frais du gouvernement, la traduc-

tion des œuvres de Bacon, trouvée dans les papiers d'un condamné du 9 thermidor, 57. — Adoption de plusieurs articles de son projet sur l'instruction publique, *ibid* et 58. — Veut qu'on surveille les instituteurs particuliers, 60. — Fait décréter l'impression d'un traité sur les moutons, par Daubanton, 107. — Propose Laharpe pour professeur à l'école Normale, 112. — Propose un règlement, et fait adopter quelques dispositions relatives à cette école, 122 et 141. — Autres pour l'établissement des écoles centrales, 160 et 164. — Fait un rapport sur l'établissement d'une école publique d'enseignement des langues orientales vivantes, 193. — Fait nommer Crouzet, élève de l'école Normale, pour remplacer Léonard Bourdon dans la direction de l'école des élèves de la patrie, 197. — Fait décréter l'envoi dans les départemens de cinq représentans pour l'établissement des écoles primaires et des écoles centrales militaires, 200. — Est chargé de l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, 204. — Son opinion sur la division du corps législatif en deux sections, 304. — Autre sur l'organisation du pouvoir exécutif, 312. — Demande que la convention décide comment seront considérés les députés prisonniers en Autriche, dans l'élection à la nouvelle législature, 337. — Opinion sur les inconvéniens de divers projets relatifs à la réélection des deux tiers des membres de la convention: il demande la voie du sort, 339 et 340. — Fait décréter la remise aux libraires Smith et Maradan, d'un exemplaire du *Dictionnaire de l'Académie*, chargé de notes, d'posé à la Bibliothèque du comité d'instruction, 365. — AN IV. Fait accorder une somme au Lycée, à titre d'encouragement, 5. — Propose diverses mesures de sûreté, à la suite des événemens du 15 vendémiaire, 20. — Fait décréter l'organisation des écoles primaires, 41. — Réélu au conseil des cinq-cents, fait un rapport sur les livres élémentaires, 47, 65, 66, 67 et 68. — Fait arrêter que le serment de haine à la royauté des représentans sera signé individuellement et déposé aux archives, 127. — Sa motion pour la révision de tous les congés militaires, *ibid*. — Fait hommage d'une belle édition du *Contract social*, au nom de Didot jeune,

136. — Rapport et projet tendant à faire reviser tous les congés obtenus par les jeunes-gens de la première réquisition, 137. — Présente le règlement de l'Institut national ; fait prendre une résolution qui assimile le traitement des bibliothécaires des écoles centrales à celui des professeurs, 144. — Demande la question préalable sur l'établissement d'une bibliothèque près le corps législatif, 150. — Fait prendre une résolution sur les ouvrages à envoyer aux écoles primaires, 153. — Parle sur les finances, 161. — Fait adopter le règlement relatif à l'Institut national, 180. — Fait résoudre que l'Observatoire, situé au collège Mazarin, est à la disposition du bureau des longitudes de Paris, 202. — Vote le maintien des établissemens existans à Montpellier, 204. — Fait rapporter l'article qui ordonnait la publicité des séances journalières de l'Institut national, 222. — Fait réunir un jardin national à l'école centrale de l'Aveyron, 298. — AN VII. Remplace, à Mayence, le citoyen Marquis, chargé d'organiser les nouveaux départemens réunis à la France, 343.

LAKE, général en chef des troupes royales en Irlande. AN VI. Attaque et force le camp des insurgés à Vinegard-Hill, 293. — Répond aux insurgés, maîtres de Wexford, qu'il leur accorde le pardon, s'ils remettent les clefs dans ses mains, 294. — AN VII. Est battu par les Français, 4.

LALANDE (Jérôme), astronome. AN 1789. Sa lettre sur les découvertes d'Herschell, relativement à l'anneau de Saturne, 101 et 102. — AN 1790. En reçoit une sur la réforme du calendrier, 137. — AN 1791. Publie des observations sur le voyage de Lapeyrouse, 34. — Autres observations sur l'astronomie, 145. — Décret qui ordonne l'avance d'une somme pour l'impression de ses *Tables horaires*, 163. — AN 1792. Ses travaux pour mesurer le méridien, 219. — AN I.^{er}. 1795. Sa lettre à l'occasion de la planète de Vénus, 117. — Annonce de son *Abrégé de navigation historique et pratique*, 183. — AN III. Ses observations météorologiques sur le froid, 18 et 132. — Ses réflexions sur les météores de feu, 264. — Sa notice sur les voyages d'Entrecasteaux, envoyé à la recherche de Lapeyrouse, 265. —

Autre en faveur de l'ouvrage de Dupuis, intitulé : *l'Origine de tous les cultes*, et citation à cette occasion d'un mot de l'abbé Barthélemy, 360. — AN VI. Nouvelle lettre sur la planète de Vénus, 122. — Il annonce des découvertes du célèbre Herschell, 152. — Lettre relative à la comète sur le soleil, 179. — Autre annonçant la découverte, par le citoyen Messier, d'une comète dans la constellation du taureau, et les cartes du ciel, par Bode, de Berlin, 207. — Il annonce que le docteur Buckardt, habile astronome de Gotha, a calculé l'orbite de la comète découverte par le citoyen Messier, 218. — Fait offrir au corps législatif son ouvrage sur la mesure du temps, 220. — Transmet les révolutions et les distances des six satellites de la planète d'Herschell, 245. — Obtient un passe-port illimité, pour aller faire des observations astronomiques en Allemagne, 270. — Reçoit une lettre de Doussin-Dubreuil, concernant l'épilepsie et l'influence des astres sur certaines maladies, 282. — Saréponse, 285. — AN VII. Lettre relative au passage de Mercure sur le soleil, 231. — Son voyage aérien, 291 et 310. — Lettre sur l'astronomie, 332.

LALANDE, évêque et député de la Meurthe à la convention nationale. AN II. 1793. Renonce aux fonctions ecclésiastiques, 49.

LALANDE. AN VI. Sa pétition pour la suspension des partages des successions, 113.

LALANDE, ex-administrateur du département de la Manche. AN III. Discussion sur sa destitution ; il est dénoncé par Legot ; décret qui la confirme, 126, 138 et 146.

LALANE (Jean - Gabriel). AN II. 1793. Est condamné à mort, 59.

LALLEMAND, officier. AN 1792. Annonce de sa suite avec Lafayette, 238.

LALLEMAND, agent national du district de Sarguemines. AN II. 1794. Est dénoncé, 563.

LALLEMAND, littérateur. AN VI. Sa notice de la traduction de la vie d'Agricola, par Desrenaudes, 25.

LALLEMANT. AN III. Est chargé d'affaires près la république de Venise, 79. — Son arrivée dans cette ville, 102. — Annonce la nomination

de M. Alvisé-Quérini, en qualité de résident près le gouvernement français, 201.

LALLIER, capitaine à l'armée des Pyrénées-Orientales. AN I.^{er} 1793. Refuse de signer la capitulation de Bellegarde, 218.

LALLY-TOLLENDAL (comte de). Voyez la table de l'Introduction). AN 1789. Député de Paris aux États-généraux, se réunit à l'assemblée nationale, et s'y déclare inhabile à voter, d'après le mandat impératif qui le lie, 11. — Propose de prohiber l'exportation des farines et grains à l'étranger, et d'en faciliter la circulation intérieure, 14. — Demande un court délai pour la révocation des mandats impératifs; invite les dissidens à substituer de simples déclarations à leurs protestations, 15. — Vote l'admission de Malouet; fait renvoyer aux bureaux la motion de Lafayette sur la déclaration des droits; son discours sur la retraite de Necker; il lui vote des remerciemens et des hommages, ainsi qu'aux trois autres ministres, 17. — Est nommé membre du comité de constitution, 18. — Texte de son discours à l'Hôtel-de-Ville de Paris; il expose le vœu de cette ville pour le rappel de Necker, 19. — Sa motion contre les désordres des provinces; et projet de proclamation au peuple: réponse aux diverses objections, 21. — Il la renouvelle à l'occasion des meurtres commis à Paris, 22. — Suite de la discussion; adoption de son projet, 23. — Combat l'admission même provisoire du règlement qui établit la majorité absolue des suffrages, 27. — Répond au reproche fait à Necker d'avoir demandé la grâce de Bezenval, en lisant son discours aux électeurs, 30. — Vote pour l'emprunt proposé, mais veut qu'il soit discuté au comité des finances, 37. — Discours sur le même objet, 38. — Examine différens projets de déclaration des droits, et les trois questions de la composition, de la division, et de l'influence des différentes parties du corps législatif: avantages et plan des deux chambres, 45. — Fin de son opinion; adoption de sa rédaction concernant la seule distinction des talens et des vertus, pour l'admissibilité des citoyens aux places, 44. — Ses réflexions sur la nécessité de séparer les pouvoirs, 47. — Dénonce la motion faite au Palais-Royal de revo-

quer les députés partisans de la sanction royale, 48. — Appuie la proposition de ne pas lire le mémoire du roi sur cette question, 55. — Reproche une contradiction à Mirabeau; veut que les arrêtés du 4 août soient soumis au veto, 56. — S'oppose à la division du second article de la définition du gouvernement monarchique, 61. — Propose de renvoyer au comité des finances, la rédaction du décret pour l'adoption du plan du ministre, 63. — Fuit après le 6 octobre; réflexions sur son émigration, 73. — AN 1792. Réclame un passe-port comme gentilhomme anglais, 237. — AN II. 1794. Obtient une pension du gouvernement britannique, 203.

LALOI, député de la Haute-Marne à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Est nommé secrétaire, 167. — Appuie le décret d'accusation contre Barbaroux et les membres du tribunal populaire de Marseille, 171. — AN II. 1793. Fait renvoyer au comité la demande de l'élargissement des généraux Harville et Dubouchet, 277. — Est élu président, 48. — Réponse qu'il fait en cette qualité à une députation de la section de l'Unité qui abjure le culte catholique; il donne le baiser fraternel à un jeune enfant qui promet d'imiter les défenseurs de la patrie, 62. — Fait adopter la rédaction d'une lettre à Morel et à sa femme, 77. — AN II. 1794. Présente la liste fournie par les administrateurs du district de Monglonne, contenant les noms des individus mis hors la loi pour avoir accepté des fonctions publiques dans la partie du territoire occupée par l'ennemi; et fait décréter que le conseil exécutif rendra compte des mesures prises contre les administrateurs des autres districts, qui ont négligé l'envoi d'une pareille liste, 204. — Est nommé commissaire à la levée des scellés mis chez les députés arrêtés ou hors la loi, 233. — Son rapport suivi d'un décret relativement à la vente du mobilier de la ci-devant liste civile, 259. — Est nommé membre du comité de salut public, 315. — AN III. Annonce que les Autrichiens ont repris le poste de Kärerlaunern; des succès en Italie, et la prise d'Aix-la-Chapelle par l'armée de Sambre et Meuse, 12. — Est réélu au comité de salut public, 47. — AN IV. Membre du conseil

des cinq-cents, fait résoudre que les détenus, déportés, etc., auront trois mois pour réclamer leur mobilier, 250. — Invoque la question préalable sur la proposition de transférer à Langres l'école centrale du département de la Haute-Marne, 251. — AN V. Fait renvoyer à la commission le rapport de Rouzet sur la législation relative à l'ordre de Malte, 125. — Est élu président, 155. — Propose de témoigner la satisfaction du conseil pour la conduite tenue par les grenadiers du corps législatif dans l'incendie de la rue Honoré, près Saint-Roch, 156. — Est accusé, par Camus, de partialité dans la discussion sur le serment des électeurs; repousse cette inculpation, 180. — Demande l'ordre du jour sur la proposition de déclarer que les biens des chevaliers de Malte ne font pas partie des biens nationaux, 356. — AN VI. Fait examiner la résolution qui accorde une indemnité au citoyen Faujas, 29. — Fait rejeter l'article du projet des biens nationaux, relatif à ceux des chevaliers de Malte, 51. — Sa motion pour qu'on détermine la durée des fonctions des administrateurs qui ont remplacé ceux destitués depuis le 18 fructidor, 76. — Adoption de son projet de décret à cet égard, 91. — Il annonce un travail relatif au projet du mariage de la citoyenne Lepelletier, 98. — S'oppose à ce projet, 104. — Opine sur les effets de l'adoption en général, 127. — Fait adopter une instruction pour les assemblées électorales, 182. — Propose et fait adopter la mention au procès-verbal, de l'offrande faite par le citoyen Rouselin, de la vie du général Hoche, 199. — Présente et fait adopter un projet qui raye définitivement de la liste des émigrés, le représentant Noguier-Malijai, 224. — Propose l'ordre du jour sur deux pétitions des propriétaires de salines, dans le département du Jura, 240. — Réélu au conseil des anciens, en est élu secrétaire, 243. — Et président, 555. — Son discours sur le 18 fructidor, qu'il présente comme un jour d'allégresse publique, 351. — AN VII. Sa réponse à une députation de l'Institut national, sur les progrès des sciences et des arts, 1. — Son discours commémoratif de la fête de la fondation de la république, 5. — Fait approuver

Table alphabétique.

la résolution qui accorde des indemnités à Drouet, 52. — Appuie celle qui change la formule du serment civique, 317.

LALUZERNE (de), évêque de Langres. AN 1789. Député aux États-généraux, combat la proposition de faire demander au roi, par quatre prélats, la grâce de deux gardes françaises arrêtés, 12. — Parle contre la violation du secret des lettres, 24. — Trouve la déclaration des droits inutile dans le moment, 31. — Combat la motion de Bouche, pour la réduction des discours à cinq minutes, 32. — Appuie la proposition d'hypothéquer l'emprunt décrété sur les biens du clergé; demande que les dîmes soient déclarées rachetables, 39. — La faveur qu'il donne aux idées de Mounier sur les gouvernemens, le fait porter à la présidence; il est élu; lui et les secrétaires communiquent des lettres anonymes et menaçantes, écrites au nom de l'assemblée patriotique du Palais-Royal, contre les partisans du veto, 48. — Lit le tableau des questions soumises à l'assemblée, 54. — Rejet du tableau, par lui présenté, des questions discutées dans les séances précédentes, 55. — Est injurieusement sommé de mettre une question aux voix; rompt l'assemblée; convoque le bureau pour son remplacement, et envoie sa démission de président, *ibid.* — Ses observations contre la demande de l'inadmissibilité de la branche d'Espagne au trône, 57. — S'oppose à la discussion sur l'organisation des assemblées provinciales, 61. — Combat la nouvelle rédaction de la définition des pouvoirs, *ibid.* — Sa retraite à l'abbaye de Clervaux, 97. — D'après sa démission envoyée à l'assemblée nationale, pour raison de santé, est nommé président du bureau des subsistances de la commune de Langres, 116.

LALUZERNE (le comte de), ministre de la marine. AN 1789. Déclare, avec ses collègues, que le ministère ne peut se charger de la responsabilité de l'approvisionnement de Paris, 77. — Est dénoncé comme auteur de la ruine des Colonies, 102. — Sa lettre pour réclamer contre les inculpations de Gouy-d'Arcy, *ibid.* — Seconde lettre à l'assemblée nationale, 103. — On lui envoie les détails des troubles de Toulon, 107 et 115. — Gouy-d'Arcy demande à le dénoncer de nouveau,

125. — AN 1790. Transmet des pièces relatives à l'état actuel des Colonies, 61. — Demande que les lettres de change fournies par la marine sur les étrangers ne soient pas comprises sur l'arrière, 85. — Annonce des troubles à la Martinique; est dénoncé par Gouy-d'Arcy, et reçoit communication de la dénonciation, 116. — Annonce un armement maritime, 149. — Rend compte des événements de Tabago, 183. — Répond aux dénonciations faites contre lui par les Colons, *ibid.* — Annonce que des Français et des Napolitains ont exercé, sur les côtes de la Méditerranée, des violences préjudiciables aux droits de tous les empires, 185. — Transmet une adresse du club des Wighs de Dundée, en Écosse, qui rend hommage à l'assemblée et aux principes de la révolution, 214. — Rend compte d'une insurrection survenue à Saint-Pierre-la-Martinique, 216. — Et de l'insubordination des troupes de toutes les Colonies, 219. — Décret ordonnant que les pièces qui le dénoncent, lui seront communiquées, *ibid.* — Annonce les demandes faites par la régence d'Alger, en réparation des outrages qu'a reçu son pavillon sur les côtes de Provence, 234. — Sa lettre à l'assemblée, sur les besoins de son département, 243. — Annonce une insurrection de la part des ouvriers de l'arsenal de Brest, et un projet d'incendie de la part des forçats, 251. — Rend compte des suites de l'insurrection des ouvriers de Brest, et fait part des troubles qui règnent à Saint-Domingue, 257. — Est dénoncé par l'assemblée de Saint-Marc de cette île, 260. — Rend compte de l'arrivée du *Léopard* à Brest, avec une partie des membres de l'assemblée coloniale de Saint-Marc, et de la suspension du départ du vaisseau *le Ferme*, ordonnée par la municipalité de Brest, 262. — Fait part de l'insurrection qui a eu lieu à Brest, le lendemain de l'arrivée du *Léopard*, 264. — Transmet des lettres de Peynier, gouverneur de Saint-Domingue, annonçant qu'il a dissous, par la force des armes, l'assemblée coloniale, 271. — Transmet de nouvelles lettres du même sur cette colonie, 273. — Attribue la fermentation des équipages de la marine de Brest, aux diplômes et médailles distribués par l'assemblée générale de Saint-Domin-

gue, 278. — Rend compte de la démission d'Albert de Rioms, et de l'insubordination des équipages de l'escadre de Brest, 284. — Décret ordonnant qu'il rendra compte de l'armement ordonné de 45 vaisseaux de ligne, *ibid.* — Annonce la nomination d'Albert de Rioms, *ibid.* — Appelle l'attention de l'assemblée sur les dépenses de la marine, 292. — Est dénoncé avec ses collègues, et notamment par Ricard, comme ayant perdu la confiance de la nation, 293 et 294. — Lettre du roi, qui les assure de la sienne, 299. — Sa démission, 301. — AN 1791. Ambassadeur à Londres, prête son serment civique, 8. — Décret qui ordonne un nouveau rapport sur la dénonciation faite contre lui, par Fournier, 62. — Note sur sa vie politique, 558.

LAMARCHE (J. F. de), évêque de Saint-Paul-de-Léon, AN 1791. Est mandé à la barre, 46. — AN 1792. Émigré en Angleterre, est accusé, par Achille Viard, d'y intriguer en faveur du roi et de la royauté, 344.

LAMARCHE, général. AN 1792. Sa conduite; louée par le général Valence, 542. — AN I.^{er} 1793. Et par Dumourier, 79. — Sa bravoure au camp de Famars, 126. — Remplace le général Dampierre, 132. — Sa réponse au général Cobourg, 136.

LAMARCHE, directeur de la fabrication des assignats. AN I.^{er} 1793. Est dénoncé par Tallien, 11. — Envoie un mémoire en réponse à ces inculpations, 50. — Est mis en arrestation chez lui, 54. — Nomination de commissaires pour vérifier ses papiers, 55. — Est remplacé par Raison, secrétaire-général du département de Paris, 58. — Décret qui le met en liberté, 263. — AN II. 1793. Il est condamné à mort, 50.

LAMARCK (de). AN 1790. Sa lettre sur la proscription des patriotes belges, sous le nom de Wonckistes, 91. — Son départ pour l'armée belge, 102. — AN 1792. Passe du service de France à celui de l'Autriche, 105.

LAMARCK (de). AN 1791. Exécuteur testamentaire de Mirabeau, annonce sa pompe funèbre à l'assemblée, 95. — AN 1792. Propos remarquable tenu par lui à Mirabeau, 102.

LAMARCK. AN 1792. Annonce de son *journal*

d'*Histoire naturelle*, 161. — AN II. 1794. Fait hommage de ses *Recherches sur les causes des principaux faits physiques*, 363. — AN V. Salettre en réputation de la *Théorie pneumatique*, 21.

LAMARLIÈRE, général. AN 1792. Communique sa correspondance avec le ministre de la guerre, 172. — Son ordre pour arborer le signe de la liberté, 195. — Son discours à son armée; sa lettre de dévouement à la constitution et au roi, 200. — Son mémoire sur la défense des frontières de la Sarre et du Rhin, et sa réquisition à cet effet, 208. — AN I.^{er} 1795. Annonce ses opérations dans la Gueldre prussienne et le duché de Clèves, 4. — Se loue de plusieurs officiers, 5. — Annonce des avantages, 39. — Rend compte de la situation de l'armée, 116. — D'un avantage remporté à Pont-à-Marque, 125. — Des opérations et victoires de l'armée du Nord, 134, 147 et 148. — Recommande plusieurs militaires au représentant Gasparin, 160. — Demande le grade de général de brigade pour le colonel Dumonceaux; sa conduite approuvée par le général en chef Custine, 173. — Ses succès sur l'Ecaillon, et en avant de la Deuille, 178. — Est traduit au tribunal révolutionnaire comme prévenu de complots contre la république, 214. — AN II. 1793. Le général Favart est autorisé à déposer par écrit dans son procès, 45. — Est condamné à mort, 68.

LAMARLIÈRE (Alexandre), général de division, âgé de 87 ans. AN II. 1793. Pension qui lui est accordée, 32.

LA MARNIÈRE (Philippe). AN 1789. Est commissaire du Châtelet, pour informer sur les évènements des 5 et 6 octobre, 102.

LAMARQUE, juge au tribunal du district de Périgueux, député de la Dordogne à l'assemblée législative. AN 1792. Son rapport et projet d'articles additionnels relatifs à l'organisation des jurés et à l'ambulance des tribunaux, 1. — Fait adopter des articles additionnels au décret concernant le jugement des affaires criminelles, suivant la loi des jurés, 11. — Propose de séquestrer les biens des émigrés et des traîtres, et d'indemniser les citoyens qui se dévoueront à la patrie, 22. — Est nommé secrétaire, 26. — Demande un compte hebdomadaire des dévor-

dres des départemens, 52. — Vote pour que la loi portant séquestre sur les biens des émigrés, ne soit pas soumise à la sanction royale, 70. — Fait décréter l'audition des témoins de l'assassinat de Grangeneuve, 168. — Demande le renvoi au comité de législation, d'une proposition relative aux rassemblemens, 174. — Demande l'ordre du jour sur les détails donnés par Daverhoul, concernant les évènements du 20 juin, *ibid.* — Se plaint des insultes faites à Duhem aux Tuileries, par des chevaliers de Saint-Louis et des ci-devant gardes du roi, 179. — Propose la suppression des tribunaux de districts, 181. — Et une augmentation de 150,000 hommes dans la force armée, 189. — Insiste sur la nécessité de déclarer la patrie en danger et de faire lever la nation toute entière, 194. — Annonce que le roi solde, à Paris, ses ci-devant gardes, 224. — Au 10 août, s'offre à marcher avec une députation, pour s'exposer aux premiers coups, et revient bientôt avec la députation, qui a été dispersée, 225. — Fait décréter une adresse aux Français, sur cette journée, *ibid.* — Est envoyé comme commissaire auprès du général Luckner, 255. — Offre les preuves de la trahison du pouvoir exécutif, 252. — Son rapport, et décret déclarant que Félix Wimpfen et la garnison de Thionville ont honorablement défendu leur poste, 266. — Réélu à la convention, est envoyé commissaire dans les Pyrénées, 269. — AN I.^{er} 1795. S'élève contre la proposition de Gensonné, tendante à attribuer au conseil exécutif la réquisition directe de la force armée, 20. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 25. — Combat le projet de Sieyès sur l'organisation du ministère de la guerre, 31 et 32. — Vote la suspension des procédures relatives au 2 septembre, et le renvoi au comité de législation, 41. — Est d'avis de statuer sur la réorganisation de l'armée, avant de s'occuper de fixer son traitement, 42. — Demande l'ordre du jour sur la pétition de la section des Halles, relative aux membres du comité de surveillance de la commune de Paris, 43. — Rend compte du zèle des Parisiens, au 10 mars, 70. — Son opinion sur la rédaction du décret relatif au tribunal révolutionnaire, 73. — Vote contre l'arrestation de

Lajouski, qu'il croit bon citoyen, 76. — S'oppose à la confiscation des biens des individus saisis dans les rassemblements séditieux, et demande qu'elle n'ait lieu que pour les chefs, 78. — N'est point de l'avis d'expulser tous les Bourbons; rappelle les services rendus par d'Orléans, pendant la révolution, 88. — Fait décréter la peine de mort contre les auteurs d'écrits provoquant à la royauté, etc., 90. — Est renvoyé à l'armée de la Belgique, *ibid.* — Et livré, par Dumourier, aux Autrichiens, 97. — Sa translation dans diverses prisons. (*Voyez* BEURNONVILLE). — AN III. La convention passe à l'ordre du jour sur l'insertion proposée de son nom aux procès-verbaux des appels nominatifs, 152. — Décret et arrêté pour négocier son échange, 285 et 344. — Il est déclaré, ainsi que ses collègues, prisonniers en Autriche, membre du nouveau corps législatif, 337 et 338. — AN IV. Échangé contre la fille de Louis XVI, il fait son entrée au conseil des cinq-cents, et reçoit l'accolade du président, 106. — Détails de son échange, 115. — Il fait le récit de sa captivité, 120. — Est nommé secrétaire, 127. — Propose un comité secret relatif à la dénonciation contre Siméon, 135. — Décret qui envoie son rapport aux départemens et aux armées, 141. — Il est déclaré avoir dignement rempli la mission dont la convention nationale l'avait chargé, 147. — Combat le projet d'établissement d'une bibliothèque près le corps législatif, 149. — Se prononce contre ceux qui veulent détruire les sociétés de citoyens; croit que le royalisme est un système qui a de la réalité, au lieu qu'il ne peut exister de système d'anarchie, 164. — Parle sur le projet d'organisation de la haute-cour nationale, 309. — Son discours à ce sujet, 312. — Opine pour le recours en cassation de ses jugemens, 313 et 514. — Appuie le projet relatif aux soumissionnaires de biens nationaux, 345. — Sa motion sur l'instruction publique, 351 et 353. — Combat la peine de mort pour désertion à l'ennemi, 364. — AN V. Son discours sur l'enseignement des langues vivantes, 1 et 2. — Autre en faveur du maintien de la loi du 3 brumaire an 4, à l'égard des prévenus d'émigration et de leurs parens, 34 et 48. — S'oppose à ce que les déportés soient exceptés de l'amnistie, et

parle en faveur de Barrère, 50 et 51. — Son opinion contre le droit de passe, 53. — Son rapport, suivi d'une résolution sur les biens des religionnaires fugitifs, 65. — Son opinion sur les attributions de la commission des colonies, 72. — Ses observations relatives aux obligations contractées entre citoyens, 95. — Il se déclare fortement contre toute atteinte portée à la liberté de la presse, et vote pour le projet de Daunou, relatif à la calomnie, 101. — Fait ordonner un rapport sur les prêtres réfractaires, 112. — Exhorte le conseil à ranimer la confiance des républicains; fait remarquer qu'il résulte des pièces sur la conspiration de Lavilleheurnoy, que ses complices ne sont pas de la faction d'Orléans, mais bien des émissaires de Louis XVIII, des Anglais, des Autrichiens, etc., et fait ordonner l'impression de ces pièces, 138. — Son rapport sur la suspension des ventes de domaines nationaux; il propose de valider celles dont les deux premiers quarts ont été payés, 145. — Demande une commission sur le message relatif aux fournisseurs Laporte et Flachet, arrêtés pour vols et dilapidations, 150. — Fait un nouveau rapport sur la suspension des ventes des domaines, et présente des articles additionnels à son premier projet, 175, 177 et 197. — A l'occasion de l'assassinat de Sieyès, demande un rapport sur la situation de la république, et présente une mesure pour réprimer les complots contre les deux conseils, le directoire et le gouvernement républicain, 207. — Développe le sens de sa proposition, et se détermine à la retirer après une longue et tumultueuse discussion, 208. — Est élu président, 216. — Demande que les lois inconstitutionnelles soient abolies, et s'oppose à la restriction qui tend à maintenir celle relative à Barrère, 236. — Son discours à l'occasion du renouvellement paisible du tiers des deux conseils et d'un membre du directoire, 244. — Il s'élève contre le projet et les principes des orateurs en faveur du libre exercice des cultes, et rappelle les crimes commis au nom de la religion, 300. — Réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, portant qu'il ne serait point exigé de déclaration des ministres du culte, 303. — Ne peut obtenir la parole en faveur

des sociétés populaires, 310. — S'oppose à l'adoption des propositions de Bailly, relatives au message sur la marche des troupes et les adresses des armées, 327. — Justifie le directoire, 328. — Préside les cinq-cents à l'Odéon, le 18 fructidor, 352. — Fait un nouveau rapport concernant la suspension des ventes de biens nationaux, 355 et 356. — AN VI. Prononce un discours commémoratif de la fondation de la république, 6. — Demande des mesures contre la désertion, 8. — Son projet relatif à la suspension de la vente des biens nationaux, 18. — Adoption de quelques articles, 45. — Il défend le titre des revendications, 49. — Parle sur le mode des indemnités à accorder pour la suppression du contre-seing, 64 et 65. — Appuie en partie le projet relatif à la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics des tribunaux criminels, 71. — Opine en faveur de la successibilité des enfans naturels, 75. — Propose des questions sur l'instruction publique, 77. — Et un projet d'indemnités pour les acquittés de Vendôme, 85. — Parle sur l'état des hospices de Périgueux, 107. — Demande une nouvelle résolution sur les dons civiques, 114. — Appuie le projet sur la fixation de l'enceinte constitutionnelle du corps législatif, 115. — Opine sur les effets de l'adoption en général, 127. — Son discours sur l'influence des théâtres, 186 et 187. — Réclame contre la clôture du cercle constitutionnel de Périgueux, et les destitutions de Roux-Fazillac, Peyssard et Pinet, 194. — Présente un nouveau projet sur les suspensions des ventes des domaines nationaux, 202. — Dénonce un lièlle contre les élections de la Dordogne; propose une mesure générale contre les diffamations de ce genre, et demande qu'on s'occupe des assemblées seissionnaires, 222. — Refuse les fonctions auxquelles le portent trois départemens; traite de coup d'état le projet sur les élections, qui tend à suspendre les droits du peuple; mais il pense qu'il faut s'y soumettre et y adhérer, 251. — Est nommé ambassadeur en Suède, 245. — AN VII. Réélu au conseil des cinq-cents, en est secrétaire, 274. — S'élève contre l'injustice des exceptions individuelles dans la loi d'amnistie générale, et particulièrement contre celle qui concerne Barrière,

306 et 307. — Pense que la formule du serment de haine à l'anarchie est un moyen de calomnier la liberté, et vote sa suppression, 311. — Baudin combat son opinion sur l'amnistie, 319. — Son discours sur les dangers publics, 328. — Son éloge du général Joubert, qu'il propose pour modèle aux défenseurs de la patrie, 345. — Il parle contre la licence de la presse, 352. — Et sur les effets de la déclaration de la patrie en danger, 360.

LAMARRE, commissaire aux îles du Vent. AN I.^{er} 1793. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui, 161.

LAMARRE, mort à Mantoue. AN IV. Décret portant que ses parens jouiront des secours accordés aux défenseurs de la patrie, 147.

LAMARRÉ, chauffeur. AN VII. Est mis en jugement pour ses crimes, et déclare qu'il est fils du duc de Choiseul, 181.

LAMARTINIÈRE (Philippe de), procureur-syndic de la commune, municipalité de Paris, et membre du bureau de ville. AN 1789. Est nommé commissaire du châtelet pour les événemens des 5 et 6 octobre, 102.

LAMBALLE (la princesse de). AN 1792. Son arrestation, 233. — Est massacrée et son corps mutilé au 2 septembre, 250. — AN I.^{er} 1795. — Confiscation de ses biens, 217. — AN V. Condamnation à mort de Grizon, son assassin, 125. — Réclamation de ses biens par le prince de Carignan, 348.

LAMBEL, député de Villefranche de Rouergue aux États-généraux. AN 1790. Demande et obtient l'abolition des titres honorifiques, 172. — Propose quelques amendemens au projet sur les moyens de procurer l'acquiescement de la contribution patriotique, 221.

LAMBERT, contrôleur des finances. AN 1790. Se plaint de la non perception des octrois et droits d'aides, 202. — Est dénoncé et déclaré avoir perdu la confiance de la nation; ses plaintes à ce sujet; et réponse du roi qui lui conserve la sienne, 293, 294 et 299. — Annonce que la perception des impôts éprouve des obstacles et des retards, 333. — Est remplacé par Delessart, 340. — AN I.^{er} 1795. Son arrestation, 39.

LAMBERT, de Toulon. AN 1791. Sa pétition pour demander que les Français en pays étrangers jouissent des mêmes avantages dont jouissent en France les sujets des autres puissances, 283.

LAMBERT-LAUTERBOURG (Joseph), député du Bas-Rhin à l'assemblée législative. AN 1792. Fait rendre un décret qui fixe la taxe des lettres pour les armées, 161.

LAMBERT (Charles), de Belan, député de la Côte-d'Or à l'assemblée législative. AN 1792. Ses réflexions sur la démocratie, 100.

LAMBERT, ordonnateur. AN II. 1793. Provoque la surveillance de la société des Jacobins sur les agens de la trésorerie, 46. — AN II. 1794. Y est accusé; annonce de sa destitution, 126.

LAMBERT, porte-clefs de la prison du Luxembourg. AN II. 1794. Est dénoncé par Laflotte, comme agent d'un complot en faveur de Danton et ses complices, 196. — Il déclare l'existence de la conspiration des prisons; et sa déclaration est envoyée à la convention par Fouquier-Thinville, 200.

LAMBERT, général. AN IV. Meurt à l'armée du Rhin et Moselle, 364. — AN VI. Secours demandés pour sa famille, 84.

LAMBERT, réfugié napolitain. AN VI. Son discours au cercle constitutionnel de Milan, dans lequel il établit que la fête de Noël n'est qu'une des fêtes du soleil, 132.

LAMBERTÉ, imprimeur. AN V. Co-accusé de Babeuf, soutient devant la haute-cour qu'il est étranger à cette conspiration, 212. — L'accusateur national l'en considère comme complice, 224. — Il est acquitté, 252. — AN VII. Est un des signataires de la pétition contre la nomination de Sieyès au directoire, 336.

LAMBERTI, membre du grand conseil de Milan. AN V. Fait décréter, dans le congrès Cispadan. L'abolition de la noblesse et des titres, 173. — AN VI. Réfute la motion de Compagnoni, en faveur de la polygamie, 207. — Est nommé membre du directoire cisalpin, par le général Brune, en remplacement de Paradisi, démissionnaire, 242. — Et conservé par l'ambassadeur Trouvé, lors du renouvellement des autorités et de la constitution, 358.

LAMBESC (le prince de). AN 1789. Commande les mouvemens de Royal-Allemand au 12 juillet; assailli de pierres, s'élançe dans les Tuileries, blesse un vieillard nommé Chauvet, 20. — Procès-verbal de l'arrestation de ses voitures à Dun, 29. — Renvoi au Châtelet de déclarations qui le concernent, 111. — Précis de la procédure contre lui; fait à sa décharge, 123. — AN 1790. Il passe au service de l'Autriche, 333.

LAMBIN (Jacques), accoucheur. AN II. 1794. Co-accusé d'Hébert et Chaumette, est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 205.

LAMBLARDIE, directeur de l'école des ponts et chaussées. AN VI. Réclamation d'une pension pour sa veuve, 111. — Ajournement du projet à cet effet, 219. — AN VII. Et ordre du jour, 185.

LAMBTON, membre du parlement d'Angleterre. AN IV. Attaque les ministres, 73.

LAMBRECHTS. AN VI. Est nommé ministre de la justice, par le directoire, 5. — AN VII. Sa lettre pour la prestation du serment de haine à la royauté, 81. — Circulaire relative à une ordonnance du roi de Dannemarck, sur la marine, 198. — Est porté sur la liste des candidats pour remplacer Rewbell, 237. — Déclaration des neuf départemens réunis en sa faveur, 283.

LAMEIGNÈRE, juge de paix et électeur de la section des Champs-Élysées. AN VI. Est expulsé de l'assemblée électorale, comme moteur de la révolte de vendémiaire, 207.

LAMEIH (Charles, comte de), député d'Artois aux États-généraux. AN 1789. Renonce à un privilège héréditaire dans les états d'Artois, 34. — S'oppose à l'hypothèque de l'emprunt sur les biens du clergé, 39. — Veut qu'avant d'aller aux voix sur l'unité du corps législatif, on décide quelle serait l'organisation des deux chambres, 55. — Pense que l'institution de la contribution du marc d'argent, comme condition d'éligibilité à la représentation nationale, consacre l'aristocratie des richesses, 80. — Est élu secrétaire, 105. — Son opinion sur le mépris dû aux libelles, et en faveur de la liberté de la presse, 122. — S'oppose à l'admission à la barre du comte d'Albert de Rioms, 128. — AN 1790. Denonce une spéculation de libel-

listes sur la révolution de la Belgique, 14. — Réfute la proposition faite par Mauri de supprimer les droits d'entrée, et vote pour la réduction du traitement des bénéficiers, 20. — Demande le renvoi à une autre séance d'une motion de Robespierre en faveur de l'égalité politique, 27. — S'oppose à ce que la religion catholique soit déclarée nationale, 45. — Vote pour la responsabilité des communes et des officiers municipaux, en cas de négligence de leur part dans la répression des émeutes, 56. — Dans la discussion relative aux troubles des provinces, demande que l'assemblée se prononce contre les gabelles, *ibid.* — Demande que les droits de citoyens, sans paiement de contributions, soient accordés aux soldats, après seize ans de services, 61. — Vote pour que l'armée ne soit pas étrangère à la constitution, *ibid.* — Demande la suppression des juridictions prévôtales et la suspension des procédures qui en ressortent, 67. — Fait décréter la question préalable sur la motion de Mauri, tendante à renvoyer devant le châtelain l'affaire du prévôt de Marseille, 72. — Propose de retirer aux moines restans dans le cloître, l'usage de leurs enclos, ou d'en déduire la valeur sur leurs pensions, 79. — Se plaint de ce que la sanction des décrets est négligée, et propose de demander, sans désemparer, celle des décrets constitutionnels sur l'armée, 81. — Vote pour que le garde des sceaux déclare si c'est par ordre du roi que dans sa note relative à l'acceptation du décret sur l'armée, il a employé ces mots : *Sa majesté ayant égard aux instances réitérées*, 82. — Regarde comme un moyen insuffisant contre les riches ennemis de la révolution, de faire lire aux assemblées primaires les déclarations faites pour la contribution patriotique, 86. — Vote pour l'établissement des jurés en toute matière, 98. — Inculpe la conduite de la municipalité de Montauban, à l'occasion du pacte fédératif entre la garnison et la garde nationale de cette ville, 100. — Fait ajourner la discussion sur les assignats et les biens du clergé qui leur servent d'hypothèques, 101. — Propose d'improver la conduite de la municipalité de Montauban, à l'occasion du pacte fédératif ci-dessus mentionné, 102. — Combat la motion de dom Gerle tendante à déclarer la religion catholique, reli-

gion nationale. et démontre le danger d'une semblable déclaration, 105. — Demande que Virieu, président, quitte le fauteuil, pour avoir, de son propre avcu, signé des avis contraires à différens décrets, 118. — Ne veut pas que le roi puisse rejeter les juges présentés par le peuple, 127. — Accuse le ministre Saint-Priest, à l'occasion de la surprise des forts de Marseille par les patriotes, 133. — Demande l'appel à la barre du baron de Marguerites, à l'occasion des troubles de Nîmes et le renvoi des pièces au comité des recherches, *ibid.* — Réclame contre l'annonce faite par le président, qu'il y a des orateurs inscrits pour parler sur les dispositions hostiles de la cour de Londres contre celle de Madrid, 135. — Dénonce Lavauguon, chargé de la négociation relative aux différends entre l'Espagne et l'Angleterre, 136. — Vent que Mallouet soit rappelé à l'ordre, pour s'être emporté contre les détracteurs d'Henri IV, de Louis XIV et de Louis XV, 138. — Vent que le droit de paix et de guerre appartienne uniquement à la nation, *ibid.* — Pense que les troubles du Languedoc sont excités sous le prétexte de la religion, 139. — Sa lettre à Lafayette, annonçant qu'il est faux qu'il aspire, ainsi qu'on le publie, à le remplacer dans le commandement de la garde nationale parisienne, 149. — Seconde lettre au même, 152. — Parle sur le traitement des divers ministres, 157. — Demande la parole contre le projet de Caillon pour rétablir l'ordre dans l'armée, 163. — Fait décider que le président de l'assemblée se retirera par devers le roi, pour l'instruire d'une délibération des Avignonnais, tendante à s'unir à la France, 170. — Appuie la demande de la suppression des titres honorifiques, 172. — Parle sur la hiérarchie militaire et l'organisation de l'armée, 201. — Fait décréter l'impression d'une adresse des *amis de la liberté à Londres*, 203. — Ses observations sur le projet concernant l'organisation de l'armée, 205. — Combat la motion tendante à déclarer Condé traître à la patrie, s'il ne désavoue un manifeste liberticide qui lui est attribué, 211. — Fait décréter que les ministres ordonneront la fabrication des armes nécessaires à la défense des frontières, dégarnies au moment où l'Autriche demande le passage pour ses troupes, *ibid.* — A

l'occasion d'une adresse des *Amis de la Constitution de Londres*, dit qu'il est temps que les peuples s'insurgent contre les tyrans ; annonce une fédération de têtes couronnées contre la liberté, et propose une adresse aux Anglais amis de la constitution, 212. — Sa correspondance avec plusieurs régimens, à l'occasion de son opinion sur la constitution militaire, 218. — Accuse les liaisons de Faucigny qui, pour défendre son collègue Frondeville, auteur d'un écrit injurieux à l'assemblée, a menacé de coups de sabre le côté gauche, 234. — Ses observations concernant le projet sur le maintien de l'alliance avec l'Espagne, et l'armement proposé en faveur de cette puissance, 239. — Réclame contre la décision de l'assemblée, ordonnant qu'on laisse partir l'ex-ministre Necker, arrêté à Arcis-sur-Aube, 255. — S'oppose à l'adoption de quelques articles du décret pour clore le parc destinés à la chasse du roi, et régler les droits des propriétaires de fonds qui s'y trouveraient enclavés, 257. — S'oppose à l'impression d'un mémoire de l'ex-ministre Necker contre l'émission des assignats, 262. — A l'occasion de la violation du grand parc de Louis XVI, par un attroupement, demande qu'on déploie l'appareil de la force pour faire rentrer dans l'ordre les ennemis du bien public, et propose d'inviter Louis XVI à ne pas vendre ses équipages de chasse, ainsi qu'on le lui conseille, 263. — Dit que c'est peut-être à une lettre de son collègue Gouy, dénoncée à l'assemblée, que l'on doit attribuer le projet formé de brûler les habitations de son beau-père à Saint-Domingue, 265. — A l'occasion d'un projet de contre-révolution, présenté par Déprémesnil, demande que ce député soit envoyé pour quinze jours à Charenton, 273. — Fait remarquer la coïncidence de ce projet avec le plan de contre-révolution dont on ne voit plus l'existence, et déclare que le péril est extrême, *ibid.* — A l'occasion de l'insubordination de l'escadre de Brest, parle contre les ministres, et dit que le pouvoir exécutif *fait le mort*, 295. — Appuie la proposition de substituer au pavillon blanc, celui aux trois couleurs nationales, *ibid.* — Combat la motion tendante à ce que l'assemblée ne soit pas payée puisqu'elle ne veut pas avancer sur la constitution,

508. — Demande que le contrôleur général rende compte à la barre des motifs qui ont occasionné le retard de la perception des impôts, 310. — Parle sur le remboursement de la dette publique et dénonce Labillarderie-Dangevillers, contrôleur des bâtimens du roi, 313. — Sa motion pour la fabrication des armes, 515. — Son duel avec Castries, 319. — Intérêt que lui témoignent les parisiens, à cause de sa blessure à la suite de ce combat singulier, 322. — Observe qu'en voulant faire imposer les rentes, on cherche, par une injustice, à faire des mécontents, 339. — Combat la proposition de Mirabeau, tendante à obliger les princes français émigrés à jurer la constitution, 354. — Interpelle Mauri sur son opinion, relativement aux troubles survenus à Aix, et défend le peuple calomnié par cet orateur, 556. — AN 1791. Combat le projet relatif à l'ordre du travail de l'assemblée, 3. — Fait rendre un décret relatif au serment des ecclésiastiques fonctionnaires publics, 4. — Dénonce les curés Lacouture et Laplace, et demande que les prêtres qui ne prêteraient pas le serment soient responsables des désordres que leur refus peut occasionner, 8. — Appuie une motion tendante à adjoindre six membres au comité de marine, 18. — Réfute l'opinion de Mauri sur l'échange du Clermontois, *ibid.* — Veut qu'on attende de nouveaux éclaircissemens sur la nouvelle portant que la garnison d'Avignon est allée assiéger Carpentras, *ibid.* — Demande le jury anglais dans toute sa pureté, 20. — Fait un rapport sur la sûreté extérieure de l'état, 30. — Parle sur le projet relatif au tabac, 45. — Déclare qu'il regarde la proposition de faire restituer à la nation les dons occultes, comme dirigée contre lui, à cause d'un don fait à sa mère par le roi, 47. — Vote pour que Louis XVI empêche sa famille de voyager, 56. — Fait remettre à la caisse de l'extraordinaire 60,000 livres que sa mère tenait du roi, 80. — Demande qu'on mette aux voix les premiers articles du projet de régence, 82. — Propose de renvoyer à l'examen du comité, celui relatif à la majorité du roi, 85. — Appuie une pétition des Invalides, 92. — Pense que le projet sur la responsabilité des ministres est insuffisant, 98. — Parle sur l'organisation du ministère ;

nistère ; s'élève contre l'archevêque de Bordeaux et les anciens ministres, *ibid.* — S'oppose à l'ajournement du projet sur les successions, *ibid.* — Soutient la nécessité de créer des assignats de 5 liv. ; et parle contre les ennemis de ce papier, 117. — Etablit la supériorité des gardes nationales sur les troupes de ligne ; rejette toute distinction hors du service ; réclame contre la clôture de la discussion, 119. — Soutient qu'il est instant de prononcer la réunion d'Avignon, pour l'intérêt même des aristocrates, dont l'armée est attaquée par des patriotes victorieux, 121. — Se plaint de la cherté de l'argent employé au prêt des troupes, et conclut pour la création d'assignats de 3 liv., 122. — S'écrie que si on veut faire retirer du Comtat tous les déserteurs français, il faut aussi en faire retirer tous les émigrés, 124. — Parle sur l'envoi des troupes dans le Comtat, 125. — Présente des observations sur le rapport du numéraire avec les assignats, 127. — Propose de déclarer formellement que le décret qui rejette la réunion d'Avignon, ne préjuge rien contre les droits de la France, 146. — Parle pour l'abolition des lettres de grâces, 156. — Demande que la municipalité de Paris rende compte des dilapidations dont elle est accusée, relativement aux ateliers de charité, 169. — Au sujet de la fuite du roi, demande que le canon d'alarme soit tiré ; que les comités travaillent avec les ministres ; fait renvoyer aux premiers la motion tendante à confier à ceux-ci le pouvoir exécutif ; fait adjoindre le ministre des affaires étrangères au comité diplomatique ; demande la lecture d'un mémoire que le roi a fait remettre à Laporte, 173. — Proteste de son dévouement à l'assemblée ; fait décréter que tous les officiers seront tenus, sous peine de déchéance, de prêter serment de fidélité ; fait décréter la mise en activité de la garde nationale ; demande qu'on vérifie l'état des diamans du Garde-Meuble ; fait décréter que tous les officiers de gendarmerie se rendront à leur poste, 174. — Propose de suspendre provisoirement, et sans jugement, des officiers dénoncés comme mal-intentionnés ; d'assurer le retour du roi, d'annoncer son arrestation, et de faire arrêter Bouillé, 175. — Fait adopter un projet pour la

Table alphabétique.

confection de la liste des officiers-généraux émigrés ou déchus, 176. — Annonce une adresse contre l'inviolabilité du roi, *ibid.* — Fait rendre un décret sur l'avancement des aides-de-camp ; 182. — Est élu président, 185. — S'élève contre le projet relatif à Bouillé et à ses complices, 196. — Demande qu'on rappelle Guillaume à l'ordre, pour avoir dénoncé le comité de révision de la constitution, 227. — Ne pense pas que les membres de la dynastie puissent exercer, sans danger, les fonctions de citoyens, *ibid.* — Fait décider que les ministres auront entrée dans l'assemblée, et qu'ils y seront entendus sur leur demande et sur celle du corps législatif, 229. — Vote pour le projet contre les régimens en révolte, et insiste sur l'insubordination de celui de Beauce, 241. — Présente des observations sur le projet de décerner des honneurs à J. J. Rousseau ; il pense qu'on ne peut priver Girardin des restes de son ami, 242. — Déclare qu'il se retire du comité colonial, où sa présence est inutile au bien, et donne des explications à ce sujet, 243. — Accuse Lanjuinais, relativement à la lecture de 40 lettres sur le décret des Colonies, et d'être l'auteur d'un système odieux qui s'introduit dans l'assemblée, 252. — Fait arrêter que le comité militaire présentera une autre formule de serment, 259. — Fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre la commission des monnaies, 267. — Donne des explications concernant la garnison de Strasbourg, 273. — Observations sur une nouvelle provocation à un combat singulier, qui lui a été faite par Chauvigny, 316. — AN 1792. Réclamation de son frère Théodore contre l'annonce faite dans les journaux de sa démission, 172. — Lettre de Dulaure, relative au passeport demandé par lui, pour aller en Amérique, 175. — Dénoncé comme ayant quitté l'armée ; est justifié par son frère Théodore, 200. — Annonce officielle de son arrestation, 233. — Il réclame son élargissement, et offre de prêter le serment de maintenir la liberté et l'égalité, 238. — Décret qui maintient provisoirement son arrestation, 265.

LAMETH (le chevalier Alexandre de), député de Péronne aux Etats-généraux. AN 1789. Se réunit à

l'assemblée nationale, 11. — Fait adopter une nouvelle rédaction de la définition de la liberté, 44. — Veut que le pouvoir législatif soit fixé avant le pouvoir exécutif, 48. — Son opinion en faveur du *veto* suspensif, et de l'appel au peuple, 50 et 52. — Il observe qu'il serait inutile et même abusif de décréter une nouvelle adresse sur les événemens des 5 et 6 octobre, attendu qu'il y en a déjà deux de décrétées sur cet objet, 68. — Est nommé secrétaire, 74. — Provoque un arrêté pour activer les poursuites des désordres commis sous le prétexte des subsistances, 76. — Soutient l'irrégularité de la convocation extraordinaire des états du Dauphiné, 78. — Demande la suppression des parlemens, et que provisoirement ils demeurent en vacances, 83. — Donne lecture de l'arrêté de la chambre des vacations de Rouen, contre le décret prorogeant les parlemens, 86. — En rendant justice à Frondeville, combat son opinion en faveur de ce parlement, et s'oppose à ce qu'on accorde aucune indulgence à ses magistrats, avant le jugement. 89. — Réclame contre le rejet de l'article qui attribue les droits de citoyen au paiement volontaire des contributions; demande l'appel nominal qui a lieu, et qui confirme le rejet, 103. — AN 1790. Son rapport sur l'organisation de l'armée, 42, 44, 45, 46 et 47. — Vote pour la responsabilité des officiers municipaux et des communes, en cas de négligence de leur part dans la répression des émeutes, 56. — Fait décréter la prestation du serment militaire, au 14 juillet, et la suppression de la vénalité des emplois de l'armée, 61. — Demande que les droits de citoyen, sans paiement de contribution, soient accordés aux soldats, après seize ans de service, *ibid.* — Défend le principe de l'article du décret sur l'organisation de l'armée, qui supprime les destitutions sans jugement, *ibid.* — Réclame contre l'expression de *roi des Français*, qui se trouve dans le décret pour l'organisation de l'armée, *ibid.* — Demande la formation d'un comité colonial, pour examiner les pièces officielles transmises au sujet des troubles des Colonies, 62. — S'élève contre la résistance des parlemens aux progrès de la liberté, 65. — Fait décider que les décrets se-

ront portés à la sanction trois jours après qu'ils auront été rendus, et que le garde des sceaux instruira, dans huitaine, l'assemblée de leur acceptation ou de leur non-acceptation, 86. — Combat la proposition tendante à ce que les députés abandonnent le quart de leur traitement pour la contribution patriotique, *ibid.* — Ses observations sur l'époque où la chasse peut être libre, et sur le droit de port d'armes, 112. — Demande à Virieu, président, s'il n'a pris aucune part aux protestations contre l'assemblée, 118. — Demande que les soldats entrent dans la composition des conseils de guerre, 119. — Propose de refuser un don patriotique offert par le chapitre de Strasbourg, sauf la conservation de ses immunités, 121. — Et de refuser un cautionnement de la ville de Paris, 134. — Déclare que la question relative aux différends entre l'Espagne et l'Angleterre est celle de la délégation au roi du droit de paix et de guerre, et pense que les ministres ont voulu la faire préjuger, 136. — Parle sur le traitement des divers ministres, 157. — Fait diverses propositions pour l'admission des différens corps à la fédération du 14 juillet, 159. — Dans la discussion sur l'affaire de Nîmes, attaque comme séditieuse la délibération des prétendus catholiques de cette ville, 170. — A l'occasion de la fédération du 14 juillet, fait la motion que les quatre figures enchaînées, emblème de la servitude, qui sont au bas de la statue de Louis XIV, à la place des Victoires, soient enlevées avant cette époque, 172. — Reproduit la motion qui précède, *ibid.* — Parle sur le projet qui règle le cérémonial de la fédération du 14 juillet, et détermine le serment à prêter par le roi, 192. — Et en faveur du système qui remet au pouvoir exécutif les détails de l'organisation militaire, 198. — Son opinion sur la hiérarchie, et sur l'organisation militaires, 201. — Autres observations sur l'organisation de l'armée, 205. — Son rapport sur sa fixation totale, 212. — Ses observations sur la fixation du nombre des officiers qui la composent, 215. — Combat le décret contre les journalistes, et déclare qu'il tend à fermer la bouche aux écrivains patriotes, 216. — Fait renvoyer au comité des recherches la dénonciation faite par la

municipalité de Besançon, d'un écrit incendiaire qui lui est attribué, 217. — Parle contre les destitutions arbitraires, à l'occasion de celle de Moreton - Chabillant, prononcée par le ministre Brienne, 219. — Parle sur un libelle répandu dans l'armée, et qu'on lui attribue; appuie l'instruction du procès de l'officier qui en a été trouvé saisi, 224. — Parle sur la réclamation du régiment de Languedoc, contre le décret qui le rappelle de Mautauban, à l'occasion des troubles de cette ville, 227. — Invoque l'ordre du jour sur un mémoire par lequel Necker, en demandant que les décrets sur les pensions soient modifiés, observe qu'il ne convient pas de donner aux législatures la disposition des grâces, et d'affaiblir ainsi le gouvernement, 230. — Veut que son collègue Frondeville garde prison pendant huit jours, pour un écrit où il déclare s'honorer de la censure de l'assemblée, 234. — Pense que la décision de l'affaire de Mirabeau jeune appartient à l'assemblée, 247. — Réclame le départ des commissaires destinés à ramener l'ordre à Nanci, et demande que le conseil de guerre ne soit mis en activité que sur leur réquisition, 248. — Appuie la proposition que la garde nationale de Nîmes conserve ses canons, 252. — Vote pour la non-réunion de l'arme du génie et de l'artillerie, 254. — Son adresse, au nom de la société des Jacobins de Paris, aux sociétés affiliées, sur les désordres qui ont eu lieu dans les troupes, 258. — A l'occasion de l'admission d'une députation de Liégeois, s'élève contre l'opposition de la minorité; *qu'elle fût remise*, dit-il, *que la patience de la nation ne s'altère*, 264. — Son rapport sur le mode le plus avantageux d'admission au service et d'avancement dans les différens grades, *ibid* et 265. — Fait décréter quelques articles sur cet objet, 267. — Demande qu'en passant à l'ordre du jour sur un projet de contre-révolution proposé par Déprémesnil, on témoigne le plus profond mépris pour son auteur, 273. — Demande que Mauri soit interpellé de déclarer s'il y a lieu à accusation, oui ou non, contre Mirabeau et d'Orléans, à l'occasion de la journée du 6 octobre, 276. — Blâme et fait renvoyer au comité colonial une lettre par laquelle les membres de l'assemblée générale de Saint-

Domingue se plaignent de l'accueil de l'assemblée nationale, 278. — Ne veut pas que les officiers de toute arme soient admis au concours dans les états-majors, 279. — Vote pour que le parlement de Toulouse soit accusé de rébellion et de forfaiture, à l'occasion de son arrêté contre les opérations de l'assemblée, 283. — Réfute les raisonnemens de Mauri, tendans à justifier le clergé d'Alsace, au sujet de son opposition à la vente des biens ecclésiastiques, 291. — Parle contre les ministres, à l'occasion de l'insubordination de l'escadre de Brest, 294. — Fait renvoyer au comité les motions de Biauzat et Beaularnais, relatives au projet d'une nouvelle garde du roi, 316. — Son rapport sur la nomination et l'avancement des adjudans-généraux et aides-de-camp, 325. — Est élu président, 326. — Vote pour que Cazalès soit rappelé à l'ordre, à l'occasion de son opinion dans l'affaire de Nanci, 343. — Sur son rapport, le roi est prié de faire délivrer aux administrations de département trente mille fusils pour armer les gardes nationales, 353. — S'oppose à l'acceptation de la démission du député Laqueille, comme n'étant point légale, 356. — AN 1791. Fait rendre un décret sur l'organisation de la gendarmerie, 18. — Fait ajourner un rapport sur l'affaire de Nîmes, 33. — Est élu membre du département de Paris, 43. — Fait passer à l'ordre du jour sur un projet pour l'extinction, en vingt années, du déficit de 106 millions, 54. — Parle en faveur de la commune d'Arnay-le-Duc, et vote pour que le roi empêche sa famille de voyager, 56. — Fait abolir les milices et fixer à six le nombre des maréchaux de France, 64. — Combat un projet tendant à faire juger les contestations des assemblées du peuple par les directoires de district, 73. — Parle contre la municipalité de Douai, relativement à l'émeute qui a eu lieu dans cette ville, et y propose l'envoi de commissaires, 80. — Appuie la proposition tendante à discuter la question de la suppression de l'administration actuelle des Invalides, 84. — Veut que le roi, devenu majeur, fasse le serment de fidélité à la constitution, 85. — Avance, à l'occasion du décret sur la résidence des fonctionnaires publics, que le roi est sujet de la loi, et qu'il peut être atteint par elle, 86. — Ecrit à la société patriotique

de Dunkerque, que les militaires peuvent assister aux séances, 105. — Rapport et décret sur l'organisation de compagnies de canonniers et de mineurs; fait écarter des objections relatives à la nomination du tiers des officiers d'artillerie par le roi, 107. — Sur la lettre du roi relative à son adhésion à la constitution, annoncée aux puissances étrangères, propose une députation pour lui témoigner les sentimens de l'assemblée, 115. — Fait rendre un décret pour la suppression de la prévôté de l'hôtel, et sa récréation sous le titre de gendarmerie nationale, 132. — Fait adopter l'article premier du projet relatif aux Colonies, 136. — Présente un projet tendant à mettre à la disposition des généraux la garde nationale des frontières, 176. — Appuie celui de donner une garde particulière à la famille royale, 177. — Demande le renvoi au comité de la guerre du compte rendu sur la situation des départemens de la Moselle, la Meuse et des Ardennes, 195. — Parle sur le canal que doit ouvrir Brûlé, 202. — Fait un rapport étendu sur la sûreté extérieure du royaume, 204. — Défend le projet sur la suppression et la récréation de la garde nationale soldée de Paris, 216. — S'oppose à ce qu'on donne le titre de *princes français* aux membres de la famille régnante, 227. — Présente des observations sur la garde constitutionnelle du roi, 257. — Accuse les sociétés populaires, et particulièrement Pétion et Robespierre, d'être la cause de l'insurrection des soldats; dit que les généraux ne peuvent plus répondre de rien, et demande des mesures répressives contre trois cents brigands qui tiennent la citadelle d'Arras, 241. — Parle sur le décret du 15 mai, concernant les Colonies, 251. — AN 1792. Est décrété d'accusation à la suite du 10 août, 230. — Sa lettre pour faire destituer Dumourier, 233. — Son acte d'accusation, 241. — Est arrêté avec Lafayette à Namur, *ibid.* — Proteste contre son arrestation, 252. — Est transféré au château de Luxembourg, 264.

LAMETH (Théodore), colonel du septième régiment de cavalerie, président du département du Jura. AN 1791. Témoignages de son civisme donnés par la société de Dôle, 52. — AN 1792. Député à l'assemblée législative, présente un rap-

port sur l'organisation de l'artillerie et des troupes de la marine, 91. — S'élève contre le décret qui déclare la guerre au roi de Hongrie et de Bohême, 113. — Vote un message au roi pour le prier de refuser la démission de Rochambeau, 127. — Fait adopter son projet sur l'organisation de l'artillerie et de l'infanterie de la marine, 151. — Demande la censure de Chabot, comme ayant provoqué la désobéissance aux généraux dans sa dénonciation contre le comité autrichien, 158. — Réclame contre l'annonce faite dans les journaux de la démission de son frère Charles, 172. — Lettre que lui adresse Dulaure, député, sur le passe-port demandé par celui-ci pour aller en Amérique, 175. — Le justifie, et déclare qu'il n'a pas quitté l'armée, 200. — AN VI. Est désigné comme le chef d'une nouvelle Vendée dans le département du Jura, 95.

LAMETH (les), désignés collectivement. AN 1792. Sont accusés d'intelligences avec un parti d'émigrés et de constituans pour le changement de la constitution, 93. — Robespierre les regarde comme des intrigans qu'il se félicite d'avoir démasqués, 270. — AN II. 1794. Saint-Just les associe aux projets attribués à Danton et ses co-accusés pour un changement de dynastie, 192. — AN III. Sont accusés par Clauzel d'être convenus avec un ministre étranger de perdre la France par des divisions, 48. — Et par Sergent, d'être au nombre des instigateurs du mouvement dans la journée du 12 germinal, 195.

LAMÉTHÉRIE (J. C.). AN III. Annonce de son ouvrage intitulé : *Théorie de la terre*, 262 et 275.

LAMI-LAGOARDETE, adjudant. AN VI. Son ordre pour le travail des réparations de routes, 178.

LAMIRAL, ancien agent du commerce en Afrique. AN 1790. Notice de son ouvrage intitulé : *l'Afrique et le Peuple africain considérés sous tous leurs rapports avec notre commerce et nos Colonies*, 39.

LAMOALE, vendéen, se disant chef de la division du Tablier. AN III. Écrit relativement à l'amnistie, 123.

LAMOIGNON-MALESHERBES. (Voyez MALESHERBES)

LAMOIGNON, veuve SENOSAN. (Voyez SENOSAN).

LAMORANDIÈRE, déporté de Pondichéry. AN 1792. Est renvoyé, par décret, dans ses foyers, 86.

LAMORIS (Jeanne). AN 1790. Détails sur cette héroïne brabançonne, 185.

LAMOTHE, agent des subsistances militaires. AN III. Est compris dans la suppression de la commission des approvisionnements; son compte rendu, 355.

LAMOTTE, officier. AN 1791. Dénonciation contre le ministre de la guerre, à l'occasion du paiement de sa pension, quoiqu'il soit mort depuis trente ans, 324.

LAMOTTE (Marie-Nicolas). AN 1792. Jugement qui annule l'arrêt rendu contre lui dans la fameuse affaire du collier, et pourtant le maintient en arrestation, 220.

LAMOTTE. AN II. 1794. Signataire d'une adresse du comité révolutionnaire de Sedan, est dénoncé et décrété d'arrestation, 364.

LAMOTTE, général bavarois. AN III. Création d'une cour martiale pour le juger sur l'évacuation de Dusseldorf, 130.

LAMOTTE-PIQUET, lieutenant-général des armées navales. AN 1791. Sa mort, 179.

LAMOUCHE, mendiant. AN II. 1794. Est dénoncé aux Jacobins et arrêté comme suspect, 225.

LAMOUR-LANGECUT. AN VI. Est exécuté à Rennes comme émigré, 276.

LAMOURETTE (l'abbé Adrien). AN 1790. Annonce de ses prônes civiques, 297. — AN 1791. Sa nomination à l'évêché de Lyon, 66. — Député de Rhône et Loire à l'assemblée législative, parle sur la constitution civile du clergé, 526. — Et contre la liberté des cultes, 331. — AN 1792. Rappelle l'assemblée à la concorde et à l'union, et demande qu'on foudroie, par une exécution commune, la république et les deux chambres, 190. — Propose des mesures préalables avant de déclarer la patrie en danger, et notamment la cessation de toute espèce de recherches sur les troubles du 20 juin, 194. — Fait arrêter que la commune de Paris rendra compte sur-le-champ

de l'état de cette ville à l'époque du 2 septembre, 249. — AN II. 1793. Est arrêté lors de la prise de Lyon, 22. — Traduit dans les prisons de la Conciergerie, 36. — AN II. 1794. Et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 114.

LAMOISSAYE (Joseph de), lieutenant-colonel du cinquième régiment. AN 1792. Donne sa démission, 220.

LAMY, ex-député d'Eure et Loire à l'assemblée législative. AN I.^{er} 1793. Compromis par les papiers trouvés dans l'armoire de fer, est décrété d'accusation, 36.

LAMY, ex-général, co-accusé dans l'affaire de Babeuf. AN IV. Arrêté du directoire qui ordonne son arrestation, 243. (Voyez HAUTE-COUR et les co-accusés dans cette affaire).

LAMY, libraire. AN IV. Catalogue de ses livres, 220.

LAMY, député du Puy-de-Dôme au conseil des cinq-cents. AN V. Fait un éloge pompeux des services rendus par la convention le 9 thermidor, et propose de déclarer qu'elle a bien mérité de la patrie, 311. — Vote en faveur du projet relatif à la compagnie Dijon et aux commissaires de la trésorerie, 329.

LANCELOT, curé, député de Bretagne aux États-généraux. AN 1790. Prête le serment civique et religieux, 362.

LANCEREAU, officier. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

LANCHÈRE (la compagnie). AN II. 1793. Décret qui lui ordonne de compter de clerc à maître avec la république, 43.

LANCOSNE (le marquis de), député de Touraine aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11. — AN 1790. Déclare ne pouvoir adhérer à la décision qui abolirait la noblesse, 172.

LANDEAU, membre de la société des Jacobins. AN III. Son arrestation, 26.

LANDELINES, capitaine à l'armée des Pyrénées-Orientales. AN I.^{er} 1795. Refuse de signer la capitulation de Bellegarde, 218.

LANDENBERG-WACENBOURG (le baron de), député de Belfort aux États-généraux. AN 1790. Combat le projet relatif aux assignats, 106. — Fro-

teste contre l'abolition de la noblesse , et déclare qu'il se retire plutôt que d'autoriser , par sa présence , cette délibération , 172. — Ses observations sur le décret qui ordonne un service funèbre en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté , 214. — S'oppose à ce que Frondeville soit puni de la prison , pour un écrit où il déclare s'honorer de la censure de l'assemblée , 234.

LANDRAGIN. AN I.^{er} 1795. Est élu caissier des Quinze-Vingts , 217.

LANDREMONT (ci-devant comte de), général. AN I.^{er} 1793. Commande l'armée du Rhin , en place de Beauharnais , 235. — AN II. 1795. Annonce que l'aile droite a tué 2,000 émigrés et autrichiens dans la forêt de Bervalle , 268. — Est destitué ; réclamations en sa faveur , 269. — Sa traduction à l'Abbaye , 29. — AN III. Il est remplacé par Aubry ; plaintes des officiers à ce sujet , 354. — Annonce l'acceptation de la constitution par toutes les troupes , depuis Boulogne jusqu'à Dunkerque , 555.

LANDRIN , curé , député de Montfort-l'Amaury aux États-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux , 6.

LANDSBERGEN , ministre plénipotentiaire des Provinces-Unies auprès de l'électeur de Trèves. AN III. Notifie à l'électeur le traité d'alliance conclu avec la république française ; réponse qui lui est faite , 321.

LANDSDOWNE (lord). AN I.^{er} 1793. Propose à la chambre des pairs d'envoyer un ambassadeur en France , pour intercéder en faveur de Louis XVI , et de transporter au Canada , pour y former une Colonie , les 10,000 émigrés français qui se trouvent en Angleterre dans la plus grande détresse , 2. — Proteste contre la guerre faite à la France , 44. — Texte de sa protestation , 50. — AN II. 1794. Motion contre la guerre et les projets de dépecer la France , 166. — Et contre les subsides pour la Prusse , 262. — AN III. Son discours sur les ressources respectives de la France et de l'Angleterre , 129. — Appuie la motion tendante à l'examen de l'état actuel de la Grande-Bretagne et de ses finances , 231. — AN VI. Demande le renvoi subit des ministres , et déclare que la position de l'Angleterre est désespérée ,

198. — AN VII. Son discours pour la paix avec la France , et contre la réunion de l'Irlande à l'Angleterre , 74.

LANDU , avocat au parlement de Dijon. AN 1790. Son enlèvement , par douze hommes masqués , dans le moment où on le conduisait au châtelet , pour pamphlets incendiaires , 99.

LANEFranque. AN VII. Cause en nullité de son mariage , 113 et 218.

LANG. AN II. 1793. Remplace Mazuel , adjudant-général de l'armée révolutionnaire , 277.

LANGA , officier municipal de Juranson. AN 1790. Décret annullant les arrêtés rendus contre lui par le parlement de Navarre , 165.

LANGARA (don Juan de), amiral espagnol. — AN II. 1795. Loue les Toulonnais pour avoir livré leur ville aux Anglais , 69. — AN III. Jonction de son escadre à celle de Gravina , pour attaquer deux vaisseaux français , dans le golfe de Roses , 277. — AN IV. Il sort de Cadix , 335. — AN V. Fait ses adieux à la municipalité de Toulon , au sortir de l'escadre espagnole de la rade , 98.

LANGERON (le ci-devant duc de). AN 1791. Est récompensé par la cour de Russie , 126. — AN 1792. Se dispose à marcher à la tête des gentilhommes émigrés , 109.

LANGEVIN (Jean), co-accusé dans l'affaire de l'emaitre. AN IV. Est condamné à la déportation , 58. — Rapport sur sa pétition , et projet en conséquence pour le recours en cassation contre les jugemens militaires , 351.

LANGLARD (de). AN 1789. Est nommé administrateur des hôpitaux dans la municipalité de Paris , 102.

LANGLE , littérateur. AN V. Notice sur son *Voyage en Espagne , extrait en partie des mémoires secrets de 1786* , 62. — AN VI. Écrit une lettre à Aymé - Jourdan , sur le *Tableau de la Suisse* , 355.

LANGLIER , de Feuquières (Oise), cultivateur , ex député d'Amiens aux États-généraux. AN I.^{er} 1793. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire , 76.

LANGLOIS , officier. AN 1792. Proteste contre son arrestation avec Lafayette , à Namur , 252.

LANGLOIS, commissaire du pouvoir exécutif dans le Midi. AN II. 1794. Est arrêté pour avoir trompé Boisset sur Courbis, maire de Nîmes, 173.

LANGLOIS, adjudant-général. AN II. 1794. Meurt au défilé de Saorgio; inscription de son nom au Panthéon, 228.

LANGLOIS, rédacteur du *Censeur des Journaux*. AN V. Arrêté des cinq-cents, pris en comité secret, qui met aux arrêts le représentant Bellegarde, pour l'avoir frappé dans les corridors de la salle, 23.

LANGLOIS (Isidore), rédacteur du *Messenger du soir*. AN V. Jugement qui condamne Louvet, auteur de *la Sentinelle*, à 500 livres d'amende, et déclare ses imputations contre lui, diffamatoires et calomnieuses, 159. — Est condamné à la déportation au 18 fructidor, 357, 358 et 359. — AN VI. Son départ pour Rochefort, 85.

LANGLOIS, ex-procureur. AN V. Nommé haut-juré par le corps électoral du département de la Seine, 205.

LANGLOIS, sous-officier. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

LANGLOIS, officier. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

LANGON (marquis de), député du Dauphiné aux Etats généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée, 11.

LANGRENIÈRE, chef des Vendéens. AN I.^{er} 1793. Prise et incendie de son château, par l'adjudant-général Jomard, et Chambon, capitaine du 7^e. régiment de hussards, 253.

LANGUENHAGEN, capitaine à l'armée de la Moselle. AN II. 1793. Se distingue dans une action où les Prussiens et les Autrichiens sont battus, 268.

LANGUET (Hubert). AN VII. Extrait d'un livre qui lui est attribué, intitulé : *De la puissance légitime du Prince sur le Peuple et du Peuple sur le Prince*, imprimé en 1581, 219.

LANJUINAIS (Jean-Denis), député de Rennes aux États-généraux. (*Voyez la table de l'Introduction*). AN 1789. Etablit que la dime est de droit sacré, et qu'elle doit être rachetée, 39. — Combat le système des deux chambres, 53. — Demande l'abolition du droit de franc-fief, 64.

— Parle contre les députés qui abandonnent l'assemblée, et désapprouve la délivrance de passeports, 69. — Propose de faire publier les lois par les corps administratifs, 70. — Vote contre la proposition d'ajouter le titre de roi de Navarre à celui de roi des Français, 72. — Veut proposer divers plans pour empêcher l'expropriation du clergé, 73. — Appuie l'avis du comité, et soutient qu'il ne doit pas exister de lieu privilégié contre les recherches faites pour la sûreté publique, 74. — Distingue le domicile de fait et de droit, relativement à l'éligibilité, 77. — Son opinion contre l'admission des ministres dans l'assemblée, et la nomination des députés aux ministères, 86. — Demande qu'on suspende la chambre des vacations de Rouen, 88. — Propose d'établir une assemblée primaire dans chaque municipalité qui fournira 100 citoyens actifs, 90. — Et de fixer les divers degrés de parenté qui peuvent empêcher des citoyens d'être membres de la même administration, 94. — Combat l'opinion de subordonner les assemblées administratives au pouvoir exécutif, *ibid.* — Propose de restreindre la condition du marc d'argent, 107. — Combat l'article portant que les juges et officiers de justice seigneuriale pourront être élus aux places des municipalités, parce que ces fonctionnaires s'opposent encore à la révolution; reproches personnels que lui adresse Couppé à cette occasion, 130. — Il vote pour donner la préséance, dans les cérémonies publiques, aux autorités administratives, *ibid.* — AN 1790. S'élève contre le parlement de Rennes, et sa désobéissance aux décrets, 13. — Accuse des désordres des provinces les possesseurs de rentes féodales, et demande que la force militaire ne soit employée qu'à la dernière extrémité, 42. — Vote pour que les religieux rentés et non-rentés reçoivent un traitement égal, 50. — Demande une distinction de traitement pour les religieux qui jouissaient de dignités perpétuelles, 51. — Veut que tous les citoyens soient tenus d'employer toutes leurs forces contre les attroupemens, 56. — Fait amender l'article qui supprime toutes les corvées, excepté les corvées réelles, 63. — Fait autoriser les coupes de bois ecclésiastiques, adjudgées dans les formes légales,

71. — Propose de surseoir aux coupes de bois et forêts compris dans des échanges de domaines non consommés, 79. — Défend un plan de finances de Ferrières, pour l'établissement d'une caisse territoriale, et pense qu'il n'a d'ennemis que les économistes et les marchands d'argent, 87. — Vote pour la révocation des juges par le peuple, moyennant un scrutin d'épreuve, 91. — Propose, au nom du comité ecclésiastique, quelques changemens dans plusieurs articles du projet sur la constitution civile du clergé, 154. — Fait décréter que la municipalité de Paris est provisoirement chargée de remplir les fonctions du directoire de district, relativement à la vente des biens du clergé, 160. — Parle sur les conditions d'éligibilité aux évêchés et sur la confirmation des évêques constitutionnels, 166. — Propose des additions au décret qui abolit la noblesse, 172. — Demande des tribunaux supérieurs pour l'appel des tribunaux de district, 206. — Présente des observations et amendemens concernant le projet sur les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — Parle contre les privilèges et l'aristocratie des académies, 233. — Observe que, pour envoyer dans les départemens la constitution civile du clergé, on attend une lettre du chef de l'église, afin de rassurer les consciences timorées, *ibid.* — S'oppose à l'adoption de quelques articles du décret pour clore les parcs destinés à la chasse du roi, et régler les droits des propriétaires des fonds qui s'y trouvent enclavés, 257. — Fait priver de leur traitement, jusqu'après l'examen du compte de leur administration, les religieux de Cluny, accusés de déprédations, 295. — Fait un rapport et propose un décret sur les abus commis dans la nomination des bénéfices, 307. — Parle sur la compétence du tribunal de cassation, 316. — Fait rendre un décret sur l'élection des curés pour les paroisses nouvellement formées, 325. — Parle en faveur d'un prêtre qui réclame contre sa destitution, comme victime du despotisme épiscopal, 326. — Présente n^ee adresse de la légion des Amazones de Vic, Hautes-Pyrénées, *ibid.* — Fait rendre un décret relatif à la vente des locations des ci-devant monastères, chapitres et communautés, 355. — Autre concernant l'administration des fabriques, 364. — AN

1791. Fait décréter la liquidation des titres de judicature, 33. — Parle sur la motion tendante à exempter du timbre les lettres de change pour l'étranger, 59. — Propose un décret sur les pensions à accorder aux ecclésiastiques, 40. — Fait décréter la vente des immeubles des fondations ecclésiastiques, 42. — Présente un projet de décret pour la vente des immeubles des fabriques non-chargées de fondations, 58. — Fait passer à l'ordre du jour sur l'annonce de l'arrestation de deux maréchaux-de-camp voyageant sans passe-port, 62. — Propose un décret sur les vicaires des paroisses, 63. — Défend le système des primes en faveur de la grande pêche, 67. — Fait accorder, en paiement provisoire, des secours aux maisons religieuses, 77. — Fait rendre un décret pour le remplacement des vicaires supprimés, 85 et 87. — Interrompt Cazalès, à l'occasion de son opinion contre le projet relatif au droit de tester, 97. — Parle à ce sujet, 98. — Vote pour que les attributions des ministres soient fixées par le corps législatif, 100. — Fait rendre un décret pour la liquidation des créances exigibles et rentes de tous les établissemens supprimés, *ibid.* — Présente des observations sur l'économie à mettre dans le traitement des ministres, 103. — Défend la réunion des marins commerçans avec les marins militaires, 106. — Présente un rapport pour la révision de tous les arrêtés de liquidation rendus depuis 1790, 108. — Propose de regarder comme non-venu, l'arrêté du département de Paris sur la liberté des cultes, 109. — Sa proposition relative à la famille Lowendal, 119. — Fait rendre un décret sur les dépenses des bureaux de liquidation, 126. — Présente un rapport sur les biens des paroisses supprimées, 127. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition relative au transfèrement des cendres de Voltaire, 130. — Condamne l'arrêté du département de Paris, relativement à la liberté des cultes, *ibid.* — Combat le projet du comité des Colonies, et réclame pour les gens de couleur, le droit de citoyens actifs, 134. — Parle sur l'état civil, les actes relatifs à la naissance, au mariage et à la mort des citoyens, 137. — Sur le projet relatif à l'organisation du corps législatif, 141. — Fait décréter pour six millions de liqui-
dations

dations , 144. — Demande que l'on examine si l'assemblée ne se réservera pas le droit de faire grâce , 156. — Parle pour la suppression des lettres de grâce , 157. — Demande que le trésor public ne fasse plus d'avance à la commune de Paris , et que la garde soldée soit incorporée dans les troupes de ligne , 170. — S'oppose à la création d'un tribunal particulier , proposé par Salles , 205. — Propose de conserver les croix de St.-Louis , 213. — S'oppose à ce que les commissaires de l'assemblée dans les départemens soient chargés d'exécuter les mesures arrêtées par le comité militaire , *ibid.* — Parle sur l'article de la constitution , relativement aux faillites et à l'insolvabilité , 224. — Appuie le décret qui exclut des ministères les membres du corps législatif , 226. — Son opinion sur les prérogatives des ministres et sur leur présence dans le corps législatif , 228. — Réclame contre l'assertion que les ministres trouveraient des interprètes dans l'assemblée , 229. — Dénonce Blanchelaude , gouverneur de Saint-Domingue , 235. — Fait rendre un décret pour les diverses pensions des ecclésiastiques , 236. — Présente des observations sur le titre de prince , proposé pour les membres de la famille royale , 239. — Combat le plan du comité concernant la suspension des droits politiques des individus de cette famille , *ibid.* — Défend le projet de faire constater civilement l'état des citoyens , 240. — Demande le renouvellement total du comité colonial , 243. — Son sarcasme sur le projet relatif à la présentation de l'acte constitutionnel à l'acceptation du roi , 246. — Fait déclarer que cet acte est clos , 247. — Vote pour que l'on mette au rang des décrets celui qui supprime le droit de faire grâce , *ibid.* — Demande la lecture de 40 lettres sur les décrets concernant les Colonies ; est accusé à ce sujet , 252. — S'oppose à ce que le roi et le prince royal portent le cordon bleu , 257. — Fait décréter que le roi sera invité à faire proclamer la constitution et à notifier son acceptation aux puissances étrangères , 259. — Fait imputer la conduite des électeurs de Paris , relativement à l'huissier Damien , arrêté au moment où il voulait se saisir de Danton , électeur , 261. — Combat un projet concernant l'ordre de Malte ,

270. — Vote pour que les nègres soient libres en entrant en France , 272. — Texte du décret rendu sur sa proposition , concernant les secours et pensions de retraite des fonctionnaires publics ecclésiastiques , 276. — AN 1792. Député à la convention nationale , réclame le renvoi au comité de la proposition que tout citoyen puisse être élu juge , 267. — Vote l'ajournement du principe posé à ce sujet , 268. — Fait observer que le code pénal est incomplet ; et demande une loi contre les provocateurs à l'assassinat , 270. — Propose l'organisation d'une force publique départementale de 24 mille hommes , faisant alternativement le service à Paris pendant trois mois , 281. — Son discours à l'occasion de la réclamation de la section du Temple contre sa proposition d'une garde départementale pour la convention , *ibid.* — Son opinion sur la réélection des directeurs des postes par les assemblées électorales de districts , 283. — Demande le dépôt au comité de surveillance de tous les registres de chaque section , 287. — Son avis relativement à la proposition de la cessation des travaux du camp de Paris , 293. — Observe que le tribunal criminel du 17 août n'a pas répondu au reproche d'avoir condamné à mort pour recèlement , et obtient l'ordre du jour sur l'impression de son mémoire , 303. — Insiste pour la suspension de la commune de Paris , 306. — Défend Barbaroux dénonçant Robespierre , 311. — Ses observations sur la demande d'un prompt rapport concernant les pièces trouvées dans l'armoire de fer , 335. — S'oppose à ce qu'il ne soit plus accordé de congé aux membres de la convention , 341. — Vote pour que la famille des Bourbons soit bannie après le jugement de Louis XVI ; et pense que ce n'est pas sans dessein qu'on a élu Philippe-Égalité à la convention , 353. — Vote pour que celui-ci soit compris dans l'expulsion de la race des Bourbons , 356. — Fait rendre un décret supplémentaire à la loi du 20 septembre sur l'état civil , 357. — Ne veut pas que Louis XVI soit jugé par les conspirateurs du 10 août ; et demande le rapport du décret par lequel la convention a décidé qu'elle jugerait ce prince , 365. — Y propose un amen-

dement, *ibid.* — AN I.^{er} 1793. Propose l'arrestation de Gasparin, pour avoir tardé pendant cinq mois à révéler les faits qu'il vient d'annoncer relativement au peintre Boze et aux députés Vergniaud, Guadet, etc., 5. — S'oppose à l'enregistrement des comptes rendus par le maire de Paris; et justifie l'administration de la Haute-Loire, 8. — Fait casser l'acte de citation porté contre Charles - Villette; et mander à la barre le procureur de la commune, Chanmette, 9. — Fait décréter que la majorité de 21 ans suffit pour l'exercice de tous les droits civils, 33. — S'élève contre la pétition relative au rapport du décret contre les auteurs du 2 septembre, 41. — Vote l'ordre du jour sur la pétition de la section des Halles, relative aux membres du comité de surveillance de Paris, 43. — Appuie la réclamation du ministre de Genève, contre le décret en faveur du citoyen Courme, 50. — Demande le renvoi au comité de législation du projet relatif à un jugement rendu par le tribunal d'Amiens, en faveur d'un prêtre réfractaire et émigré, 58. — S'oppose à ce que les volontaires envoyés à Paris par les départemens soient mis à la disposition du ministre de la guerre; ses motifs, 65. — Ne veut pas que le tribunal révolutionnaire, sans appel, s'étende au-delà du département de Paris, 70. — Pétition de la section de Bon-Conseil pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 74. — Présente un nouveau décret d'organisation du tribunal criminel de Paris, 76. — Propose de confisquer les biens des individus tués dans des rassemblemens séditieux, 78. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Fait confirmer les mesures prises par les inspecteurs pour la police des tribunes; propose les cas et le mode de requérir l'appel nominal, 139. — Appuie la proposition d'un emprunt d'un milliard en assignats, remboursable en bons d'acquisition de biens d'émigrés, 141. — Défend le président Isnard, attaqué par plusieurs membres, 149. — Demande le rapport du décret qui casse la commission des douze, et par quel motif; il est menacé par Legendre, 150. — Dénonce une conspiration qui se trame à l'Évêché; détails qu'il en donne; il réclame le rapport de la commission des douze, 152. — Dé-

clare au 31 mai, qu'il n'y a plus de liberté pour la représentation nationale; reproches qu'on lui adresse; il est accusé d'avoir fait la contre-révolution à Rennes; demande la cassation des autorités révolutionnaires de Paris, et la mise hors la loi de tous ceux qui voudraient s'arroger une autorité nouvelle; tumulte qu'il occasionne; il est assailli à la tribune, 155. — Déclare, au 2 juin, que l'on ne doit attendre de lui ni démission, ni suspension, et pourquoi; est décrété d'arrestation; est d'avis des otages offerts, au nom du peuple de Paris, pour les députés détenus, et regarde ce moyen comme propre à prévenir la guerre civile; écrit pour demander un prompt rapport sur les faits qui leur sont imputés, 156. — Son évasion, 178. — Saint-Just propose de le déclarer traître à la patrie, et hors la loi pour s'être soustrait au décret d'arrestation, 191. — Adoption de ce projet, 212. — Ses biens sont confisqués, 214 et 215. — AN III. Lettre par laquelle il demande à être jugé, 77. — Grégoire sollicite un prompt rapport sur son affaire, 81. — Merlin de Douai, au nom des comités, s'oppose à sa rentrée à la convention, mais ne veut pas qu'il soit inquiété; discussion vive; adoption du projet du comité, 89. — Obtient un sauf conduit pour se rendre à Paris, 95. — Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé dans le sein de la convention, 171. — Annonce, par une lettre, le changement dans les autorités constituées de Rennes des hommes de Carrier et autres terroristes, embastilleurs, etc., qui s'y trouvaient encore, 199. — Combat la réunion, dans les mêmes mains, de la police de Paris et du droit de diriger la force armée de cette commune, 224. — Est nommé pour compléter la commission des onze, 231. — Appuie la pétition de la veuve Grange-neuve, tendante à l'obtention des indemnités dues à son mari jusqu'à sa mort, 238. — Son observation suivie du rejet, par la question préalable, du projet de suspendre le remboursement des baux à rente, *ibid.* — Attribue les événemens de prairial à Dieu seul, et non au *destin* comme le prétendait Legendre, 248. — Fait décréter qu'il sera présenté des moyens de retirer les assignats de la circulation, 251. — Appuie la proposition de Lesage

d'Eure et Loir, tendante à ne laisser juger par la commission militaire que les délits militaires, à renvoyer Romme et les autres députés au tribunal criminel de la Seine, et à créer une commission spéciale pour faire un rapport sur les députés qui, dans leur mission, ont répandu le sang innocent ou dilapidé les deniers de l'état, 255. — Son rapport, suivi d'un projet qui détermine le mode d'acte de soumission aux lois de la république, prescrit aux ministres des différens cultes, 256. — Est élu président, 260. — Demande le rapport de la loi du 10 mars, contre les parens d'émigrés, 284. — Fait cesser l'impression des inutiles débats qui ont lieu devant la commission des Colonies, 286. — Et charger le comité des inspecteurs de présenter les moyens de diminuer toutes les dépenses inutiles, *ibid.* — Son opinion sur les projets relatifs à la police ecclésiastique et à la restitution des biens des ecclésiastiques déportés; demande qu'il soit sursis à leurs ventes, 287. — Autres opinions sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Sur la question de la conservation des districts, 295. — Et sur la contribution, 297. — Il fait révoquer deux décrets du 22 août 1795, l'un relatif aux biens des religieux fugitifs; l'autre, rendu en faveur du citoyen Prat-Bernon et sa femme, 298. — Son opinion sur les qualités nécessaires pour être admissible aux assemblées primaires, 301. — Autre sur la conservation des corps électoraux, 303. — Autre sur la nomination d'agens du pouvoir exécutif auprès des administrations, 311. — Toasts portés par lui à un banquet donné par Tallien, le 9 thermidor, 313. — Son opinion sur l'organisation du pouvoir exécutif, *ibid.* — Rapport contre l'effet rétroactif consacré dans les lois de brumaire et nivôse an 2, sur les successions, 320. — Son opinion contre cette addition proposée à la déclaration des droits: *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*, 332. — Demande l'ordre du jour sur la proposition d'établir un tribunal de cassation pour les trois départemens au-delà du Cap-de-Bonne-Espérance, 333. — Et sur toutes les propositions relatives aux députés prisonniers en Autriche, 337. — Discussion sur la loi du 17 nivôse, relative aux successions; texte du rapport

de Lanjuinais à ce sujet, 341. — Fin de ce rapport; conclut à l'annulation de l'effet rétroactif consacré par cette loi, 342. — Demande, en faveur des fugitifs du 31 mai, une exception à la proposition de suspendre toute radiation de la liste des émigrés, 346. — S'oppose à ce que les agioteurs soient jugés par forme de police correctionnelle, 347. — Fait suspendre toute action en rescision, pour cause de lésion d'outre-moitié, 349. — Appuie la réclamation faite contre la loi qui prive de l'exercice des droits de citoyen les individus non rayés définitivement, 352. — Demande le renvoi, au comité de législation, du projet de Fréron, relatif aux départemens du Midi, *ibid.* — Renouvelle sa demande; veut aussi qu'on y renvoie la proposition faite de réincarcarer les prêtres réfractaires, 353. — Demande le renvoi, à la commission des onze, de la plainte portée contre l'assemblée primaire de la section de l'Ouest (de Paris), par des citoyens qui en ont été exclus, 356. — Annonce, pour le lendemain, le résultat des procès-verbaux des assemblées primaires, 362. — Appuie la proposition de dresser le tableau de tous les votes des assemblées primaires, et de l'envoyer aux armées et aux départemens, 364. — AN IV. Observations qu'il présente sur le jugement des hommes dénoncés par la section Lepelletier, 3. — Décret qu'il fait rendre sur le mode de transmission des biens, 7. — Vote le rapport du décret relatif à la fortune des représentans, 9. — Demande le renvoi, à une commission, d'un ouvrage pour l'abolition de la peine de mort, 14. — Ses observations contre le rapport de la loi du désarmement; il croit y voir la guerre civile, 16. — Fait adopter son projet sur la division du territoire de la république, 24. — Combat celui sur la détermination des délits, 26. — Explications qui ont eu lieu à son égard en comité général, 28. — Est nommé dans la correspondance de Lemaitre, 31. — Rejet de sa motion relative aux contumax, 41. — Il combat le projet relatif au timbre des assignats, 45. — Réélu au conseil des anciens, en est un des premiers secrétaires, 44. — Parle sur les droits du conseil, relativement aux pétitions, 56. — Combat la résolution sur le droit proposé pour le directoire de compléter les élections, 59 et 60. — Attaque

la rédaction de la résolution relative aux passeports à l'étranger. 65. — Vote pour celle relative aux questions proposées par la trésorerie. 67. — Est cité, par Chazal, comme le détracteur de la loi du 12 floréal. 71. — Parle contre la résolution sur les contributions et les fermages payables en nature, 81. — Son discours sur celle relative aux juges de paix non élus; il vote le rejet et craint que trop de pouvoirs ne perde le directoire. 91. — Vote le rejet de celle sur l'embauchage. 98. — Réclame la constitution sur l'examen de celle relative à Job-Aymé, 111. — Vote le rejet de celle sur la faculté donnée aux receveurs d'établir un de leurs préposés, 112. — Parle pour l'adoption de celle qui augmente les directeurs de jurys d'accusation près le tribunal criminel de la Seine. 118. — Fait arrêter la formation d'une commission relativement à celle qui exclut Ferrand-Vailant. 124. — Ses observations sur cette exclusion. 126. — Combat la résolution relative à la loi du 9 floréal, 130. — S'oppose à celle qui supprime toutes les agences et commissions, 159. — Demande le rejet de celle relative aux greffiers des tribunaux, 193. — Son rapport, et proposition de rejeter celle concernant les déclarations des témoins militaires, 258. — Il s'oppose à la lecture d'une adresse de félicitations des administrateurs de la Nièvre, 242. — Sa lettre contre Robert-Lindet, 261. — Il vote pour la résolution qui attribue au bureau central de Paris les travaux des contributions directes, 266. — Demande le rejet du mode de procéder au criminel contre les sourds et muets, 294. — Défend la compétence des tribunaux militaires, 295. — Propose le rejet de la résolution relative aux biens non-réclamés des détenus condamnés ou prêtres déportés, 299. — Parle en faveur de celle relative aux dégrèvemens de contributions de l'an 4, 311. — Appuie celle concernant le paiement des droits de douanes. 322. — Parle en faveur de celle sur les contributions personnelles et somptuaires de l'an 4, 332. — Propose l'adoption de celle relative aux droits des ex-religieux dans les successions, 337. — AN V. Sa lettre sur les prêtres reclus, envoyée par le directoire aux cinq-cents, 37. — Il combat la résolution sur l'appel des jugemens par

défaut, 64. — Appuie celle concernant la restitution des biens des religieux fugitifs, 94. — Fait rejeter celle relative aux déclarations opposées de plusieurs jurys sur le même fait: extrait de son rapport, 113. — Parle contre celle relative à la question intentionnelle, 127. — Vote en faveur de celle sur les obligations entre particuliers, antérieures au papier monnaie, 138. — Fait des observations sur les élections, 153. — Parle en faveur de la résolution qui établit la contrainte par corps en matière civile, 172. — Demande le rejet de celle relative aux co-partageans de la république, 198. — Et de celle relative aux frais en matière criminelle, correctionnelle et de police, 218.

LANNEMAS, de Hagetman (Landes). AN VI. Se plaint d'avoir été mis sur une liste supplémentaire de nobles, quoiqu'il ne le soit pas. 218.

LANNOX (le comte de), député de Lille aux États généraux. AN 1790. Demande l'abolition, pour l'avenir seulement, du droit de triage, 64.

LANOT, député de la Corrèze à la convention nationale. AN 1792. Vote pour l'annulation de toutes les nominations d'électeurs, autres que celles faites en vertu de la loi du 11 août, 316. — AN I.^{er} 1793. Son rapport sur les autorités constituées de Saint-Yriex, soulevées contre la convention; il accuse à ce sujet Queyroulet, commissaire près le tribunal, et Moulins, juge, 222. — AN II. 1794. Annonce une saisie d'or et d'argent chez un monsieur de Chabanne, 120. — AN III. Donne des détails à la société des Jacobins, sur les troubles arrivés au Palais-Egalité, redevenu royal, et sur l'arrestation d'un frère de l'abbé Royou, cousin de Fréron, que Merlin a fait relâcher, 5. — Combat Lequinio qui propose de décréter qu'aucun député ne sera membre des sociétés populaires; et dit que les Jacobins sont les hommes de la vertu et de la justice, 48. — Demande la comparution de Carrier qui a fait annoncer une indisposition, 65. — Dénoncé par la commune de Brives, est décrété d'arrestation, 325. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

LANOUE, général français. AN 1792. Décret d'accusation rendu contre lui pour avoir refusé de marcher au secours de Lille, 279. — Compte de son exécution demandé au ministre de la guerre,

329. — Il est acquitté unanimement par le tribunal, 330. — AN I.^{er} 1793. Est mandé à la barre, 72. — Cambon réclame la suite de son procès, 87. — Interrogé par le président, est maintenu en arrestation, 89. — Rapport de Poultier à son sujet; il est renvoyé au tribunal révolutionnaire, 104.

LANORAYE. (Voyez LECOUTEUX - LANORAYE).

LANOURRAYE, chef de chouans. AN III. Est traduit au tribunal criminel militaire pour de nouvelles tentatives de révolte, 320.

LANSBERG (Mathieu). AN II. 1793. Vengeance qu'en tire l'évêque de Liège, pour avoir prédit la chute des rois, 71.

LANTERNAS, officier. AN 1792. Est arrêté en émigrant; décret pour faire exécuter à son égard les lois sur la désertion, 107.

LANTHENAS, médecin. AN 1791. Son ouvrage sur la liberté de la presse, 215. — AN 1792. Sa traduction de la *Théorie pratique des droits de l'homme*, par Thomas Payne, 107. — Député de Rhône et Loire à la convention nationale, fait un rapport sur l'organisation des écoles primaires, 355. — AN I.^{er} 1793. Vote pour la mise en liberté du journaliste Nicole, 33. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Son discours sur les emplacements à donner aux écoles nationales, 133. — Atteste le patriotisme de Nicolas Bonneville, 140. — Se démet volontairement de ses fonctions, en se mettant sous la sauve-garde du peuple au 2 juin; sur la demande de Marat, est excepté du décret d'arrestation d'abord prononcé contre lui, 156. — Notice sur son ouvrage intitulé : *La déclaration des devoirs, des principes, et maximes de la morale universelle*, 205. — Il publie *les motifs de faire du 10 août un jubilé fraternel*, 225. — AN II. 1794. Fait renvoyer au comité de législation son projet sur le gouvernement révolutionnaire; développement des principes qui y sont contenus, 351. — Demande la permanence des séances, à l'occasion de la discussion contre la société des Jacobins, 356. — AN III. Propose une déclaration pour rassurer les vrais patriotes, qui, égarés par le terrorisme, ont fait des maux involontaires à la patrie, 194. — Est nommé secrétaire, 200. — Son témoignage en faveur du re-

présentant Leflot, 326. — Demande que, vu les circonstances et les troubles qui se manifestent, la convention se forme en comité général, 353. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, propose l'établissement d'une tontine d'après le plan de Tolosé, 170. — Vote une limitation provisoire de la presse, 184. — Après un rapport, propose de transférer à Langres l'école centrale de la Haute-Marne, 251. — Parle sur le droit de successibilité des enfans naturels, 269. — AN V. S'élève contre les opérations désastreuses en finances, 40. — Opine en faveur des rentiers dans la discussion sur les transactions particulières, 58.

LANTIER (E. F.), littérateur. AN VI. Auteur des *Voyages d'Antenor en Grèce et en Asie*, r33.

LANTIN. AN I.^{er} 1793. Le général Félix Wimpfen demande son avancement, et l'annonce comme devant être un jour un grand capitaine, 83.

LANUD, commandant. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

LANUSSE, adjudant-général. AN IV. Contribue aux victoires de Dégo et de Saint-Jean en Italie, 219. — Et au passage du Pô, 240.

LAPAIN (le prince de). (Voyez ALCUDIA.)

LAPALLU, juge de la commission révolutionnaire de Feurs. AN II. 1794. Est dénoncé comme agent de Javoques et oppresseur des patriotes, 140. — Et décrété d'accusation, 142. — Autres dénonciations, et notamment par rapport au receveur de district Prevereau, 146. — Autre relativement à Duplex, et traduction de l'accusé dans une maison d'arrêt, 156. — Son procès par le tribunal révolutionnaire, 203. — Sa condamnation à mort, 205.

LAPERRIÈRE. (Voyez BRAC-LAPERRIÈRE).

LAPLYRIÈRE, chef de bureau au ministère de la guerre. AN VI. Arrêté du directoire qui le destitue et ordonne qu'il soit remplacé par un homme probe et républicain, 359.

LAPYROUSE. AN 1790. Recherches sur ce navigateur, 51. — AN 1791. Proposition, par la société d'histoire naturelle, d'envoyer à sa recherche, 24. — Décret à ce sujet, 41. — Autre qui ordonne l'impression de son voyage, et qui accorde à son épouse son traitement, 114. — Autre

qui ordonne l'armement de deux frégates commandées par d'Entrecasteaux pour aller à sa recherche, 165 et 501. — AN 1792. Renseignemens sur la rencontre de quelques compagnons de son voyage, 101. — Décret qui accorde des encouragemens aux marins qui iront à sa recherche, 150. — AN I.^{er} 1793. Détails donnés sur son compte par J. Pinon, capitaine du corsaire *le Duguay-Trouin*, 179. — AN II. 1793. Dispositions en faveur de sa femme et de celles des marins de son expédition, 22. — AN III. Renseignemens sur sa recherche par d'Entrecasteaux, 167. — Notice de Lalande sur le même objet, 265. — AN VI. Son voyage publié par Milet-Mureau, 200.

LAPIERRE, maire de Savignen. AN I.^{er} 1795. On demande sa destitution, 200.

LAPIERRE (Sophie), co-accusée dans l'affaire de Babeuf. AN V. Chante les hymnes républicains à la fin des séances de la haute cour, 185. — L'accusateur national déclare qu'il existe des charges contre elle, et la livre à la conscience des jurés, 226. — Elle est acquittée, 252.

LAPLACE, littérateur. AN 1789. Sa traduction de la tragédie de la *Saint-Barthelemi*, de Lée, poète anglais, 96. — Extrait de son ouvrage intitulé : *Pièces intéressantes peu connues*, 102. — AN 1792. Notice sur son *Valère-Maxime français*, 289. — AN I.^{er} 1793. Sa mort, 128.

LAPLACE (Esprit), français. AN 1791. Etabli à Dublin, demande à rentrer en France, 257.

LAPLACE, curé, député de Péronne aux États-généraux. AN 1791. Est dénoncé par Charles Lameth, 8.

LAPLACE (Simon). AN II. 1794. Est arrêté par ordre du tribunal révolutionnaire, comme faux témoin, 191.

LAPLACE, géomètre, membre de l'Institut national. AN IV. Mention honorable de l'hommage de son ouvrage, intitulé : *Exposition du système du monde*, 215. — Analyse de ce système, 248. — Il rend compte des travaux de l'Institut, 565.

LAPLAIGNE (Antoine), député du Gers à l'assemblée législative. AN 1792. Inculpe le président du département des Bouches-du-Rhône, comme ayant provoqué le peuple en lui montrant une lance, et lui disant : *voilà la loi*, 52. — Réélu à

la convention nationale, fait rendre un décret qui prohibe et interdit à l'avenir toutes substitutions, 301. — Fait adopter le complément de ce décret, 521. — AN I.^{er} 1795. Est accusé, par Chabot, d'exciter son département à la révolte, 220. — Est décrété d'arrestation, comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN II. 1793 Il s'évade : est mis hors la loi, 18. — AN III. Rapport de Merlin, et décret tendant à le tenir exclu de la convention, sans néanmoins qu'il puisse être fait aucune poursuite contre lui, 89. — Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé dans le sein de l'assemblée, 171. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, en est secrétaire, 215.

LAPLANCHE, de Varèze. AN 1790. Prévenu d'avoir assassiné le maire de cette ville, est poursuivi par décret de l'assemblée, 306 et 336.

LAPLANCHE, député de la Nièvre à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. En mission, contredit le rapport de Tallien sur Orléans, et fait remettre la ville en état de rébellion, 87. — S'oppose à l'élargissement provisoire des personnes qui y ont été arrêtées, 140. — Ordonne la déportation d'un curé de la Nièvre ; décret qui y surseoit ; est accusé d'avoir protégé à Orléans ceux qui prêchaient le meurtre et le pillage, 141. — Au sujet du rapport du décret qui casse la commission des douze, dit qu'il vote pour le canon d'alarme, 150. — Etablit à Orléans un comité révolutionnaire composé de sans-culottes, et fait enfermer les suspects, 256. — AN II. 1793. Rend compte de sa mission dans le Loiret et le Cher ; présente le tableau de sa récolte en instrumens du culte ; approbation de sa conduite, 30. — Les Jacobins invitent le comité de salut public à l'envoyer dans le Gard, et pourquoi, 31. — Décret qui l'envoie dans l'Eure, 38. — Il annonce à la commune son mariage, par lequel il efface sa qualité de ci-devant prêtre, 40. — Ecrit de Caen qu'il va marcher contre les rebelles de la Vendée, 48. — Annonce l'attentat commis par la commune de Fougères, 54. — Dénonce la rébellion du onzième bataillon formé des réquisitionnaires des sections des Champs-Élysées et Tuileries, 65. — Annonce l'entrée des républicains dans Avranches, 68. — Envoie du Calvados des sommes considérables, rapinées secrètes

du fédéralisme; annonce l'arrestation de Saint-Frond, 79. — Ses opérations dans le Calvados; il grossit le trésor public des dépouilles du culte, 84. — AN II. 1794. Attend en vain une descente des Anglais à Port-Malo; annonce les fréquens supplices des contre-révolutionnaires, à Rennes 106. — Ses opérations révolutionnaires à Caen et dans le Calvados. 147. — Son admission aux Jacobins, 152. — Il présente à la convention les dépouilles de l'aristocratie et du fanatisme d'Orléans, 156. — Vote l'arrestation d'un député de la société de Cette, qui demandait qu'on mit la mort à l'ordre du jour, 196. — Appuie une dénonciation contre un propriétaire de la Nièvre, qui laisse ses terres en friche, 208. — AN III. Est dénoncé par Lemonnier, de la commune de Saint-Lô; repousse les inculpations dirigées contre lui, 243. — Fait décréter l'envoi de dix représentants pour aller s'expliquer avec les citoyens et empêcher l'effusion du sang, lors du mouvement hostile des sections révoltées de Montreuil, Poppincourt et des Quinze-Vingts, au 2 prairial, 248. — Dénoncé par les autorités constituées de la Nièvre, est décrété d'arrestation, 327. — AN IV. Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — AN V. Annulation de l'arrêté par lequel il avait condamné Pérille à payer 15,000 livres aux père et fils Gonnau, 96. — Réflexions d'Aymé Jourdan sur cet arrêté et ses motifs, 112.

LAPLANCHE - RUILLE, député d'Anjou aux États généraux. AN 1789. Fait continuer les commissions intermédiaires pour l'assiette des impôts, 114. — AN II. 1794. Condamné et exécuté à Angers, 110.

LAPOINTE. AN I^{er} 1793. Décret qui lui accorde 4,000 livres de gratification, et déclare qu'il a bien mérité de la patrie, 185.

LAPOLOUSE, contre-révolutionnaire de l'Ouest. AN I^{er} 1793. Annonce de sa condamnation à mort, 249.

LAPORTE (M. de), intendant de la marine. AN 1789. Est nommé ministre, 18. — AN 1791. Est chargé de la liste civile, 4. — Lors de la fuite du roi, est mandé à la barre, 173. — Communique le mémoire qu'on lui a remis de sa part. *ibid.* — Et le signe, 174. — AN 1792. Dément le

bruit que le roi payait encore son ancienne maison militaire, 33. — Et celui de la négociation d'un emprunt en Hollande au nom de sa majesté, 85. — Interrogé à la barre sur le brûlement de papiers fait à Sèvres par ses ordres, déclare que ce sont les mémoires de madame Lamotte, 150. — Décret ordonnant l'apposition des scellés sur ses papiers au 10 août, 225. — Autre portant qu'il en sera fait un rapport, 230. — Pièces trouvées chez lui, 233. — Il est condamné à mort par le tribunal extraordinaire, 243.

LAPORTE (Sébastien de), député du Haut-Rhin à l'assemblée législative. AN 1792. Fait mander à la barre Jolivet père, pour une lettre contre-révolutionnaire à son fils, 188. — Fait rejeter, comme dangereuse, la proposition d'envoyer huit commissaires pour visiter les frontières, 202. — Est envoyé commissaire auprès du général Luckner, 235. — Fait lecture des pièces relatives à la reddition de Verdun, 252. — Annonce qu'il a trouvé les preuves de la trahison du pouvoir exécutif, *ibid.* — AN I^{er} 1793. Réélu à la convention nationale, appuie les observations de Dubois-Grancé, contre la conduite de Beurnonville, 107. — A l'occasion des dangers que court la commune de Nantes, propose de faire sonner le tocsin dans toute la république, 175. — Commissaire dans le département de Saône et Loire, requiert les gardes nationales de s'opposer à la marche des Lyonnais, 205. — AN II. 1793. Annonce des succès sur eux, 279. — Donne des détails sur Lyon; accuse Dubois-Grancé et Gauthier d'y intriguer, 25. — Annonce aux Jacobins le supplice des rebelles, et demande à la société d'y envoyer quarante membres, 30 et 32. — Envoie les détails de la fête funèbre en l'honneur de Châlier, 57. — Fait part de l'arrestation de Bournissac, 87. — AN II. 1794. Est chargé de prononcer sur Prévèreau, persécuté par Lapallu, 146. — Annonce l'exécution rigoureuse du décret sur Lyon, 151. — Se plaint de la facilité de la convention à accueillir les dénonciateurs de la commission militaire de cette ville, 157. — Annonce la fin prochaine des exécutions; rend compte de la fête de l'égalité, célébrée aux cris de sensibilité du peuple, et propose le partage des biens des rebelles entre les sans culottes,

176. — Félicite la convention sur la découverte de la conspiration d'Hébert, et envoie une adresse d'un détachement de l'armée révolutionnaire à ce sujet, 192. — Ecrit que la justice révolutionnaire a achevé son cours à Lyon, et transmet le tableau des jugemens et le procès-verbal de la clôture des séances de la commission militaire, 206. — AN III. Discute les moyens de faire renaitre l'industrie à Lyon, 3. — Est élu secrétaire, 6. — Demande que les fonctionnaires publics rendent compte de ce qu'ils ont fait pendant la journée du 9 thermidor, 14. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 18. — Provoque la discussion du projet de Boissy-d'Anglas sur les fêtes nationales, et des mesures contre l'agiotage, 156. — Fait décréter l'ajournement d'un autre projet de Boissy, relatif aux agioteurs et à l'ouverture de la bourse, 166. — Est nommé membre du comité de salut public, 168. — Fait envoyer Cadroy près les armées des Alpes et d'Italie, 231. — Appuie et amende l'article premier du plan restauratif du crédit national, présenté par Vernier, 240. — Après avoir annoncé, le premier prairial, qu'il se prépare un grand mouvement contre la convention, fait adopter un décret qui rend la commune de Paris responsable de toute atteinte qui serait portée à la représentation nationale; ordonner la réunion des citoyens dans leurs sections; mettre hors la loi les chefs de l'attroupement, et décréter la permanence des séances de la convention, 244. — Propose de décréter la fonte de toutes les cloches de la commune de Paris, et la prohibition de tout signe de ralliement, autre que la cocarde nationale, 247. — Annonce, le 2 prairial, que la fraternité circule dans tous les rangs des citoyens qui entourent la convention; fait décréter l'envoi d'une proclamation pour les rassurer sur les subsistances, et leur annoncer que les lois organiques de la constitution de 1793 seront incessamment présentées, 248. — Déclare, dans la séance du 4, que l'audace des factieux est telle, que tout acte de faiblesse de la part de la convention serait un crime; annonce que l'assassin de Féraud a été arraché par la force de dessus l'échafaud et porté en triomphe dans le faubourg Antoine, où il a trouvé retraite et sureté: moyens

de rigueur qu'il propose d'employer pour forcer les habitans de ce faubourg de livrer cet assassin, 248. — Fait rendre un décret contenant des dispositions pénales contre les citoyens qui arrêteraient ou pilleraient les subsistances, 259. — Et un article additionnel relatif aux attroupemens armés ou non armés, 261. — Appuie la proposition de suspendre et d'ajourner le remboursement des rentes, 300. — Est nommé l'un des représentans pour diriger la force armée de Paris, 311. — AN IV. Donne des détails sur ce qui s'est passé à la section Lepelletier, à l'époque du 13 vendémiaire, 15. — Est adjoint à Barras pour la direction de la force armée, *ibid.* — Rend hommage aux principes de Doucet-Pontécoulant, 36. — Combat le projet relatif au timbre des assignats, 43. — AN V. Réelu au conseil des cinq-cents, fait un rapport sur la manière de poursuivre les administrateurs prévenus de quelque délit, 215. — Présente deux projets, l'un pour établir un droit municipal sur les consommations, l'autre pour proroger l'impôt établi sur les billets de spectacles, 216. — AN VII. Sa motion d'ordre tendante à faire affermer la partie des barrières qui concerne l'octroi de bienfaisance, 192.

LAPORTE, aide-de-camp de Charrier, AN I.^{er} 1795. Est arrêté avec lui dans la Lozère, 160.

LAPORTE, fournisseur à l'armée d'Italie. AN V. Discussion au conseil des cinq-cents, et ordre du jour sur une réclamation de son épouse contre un acte du directoire, qui le traduit devant un conseil de guerre, 147. — Message du directoire, où il déclare que cet individu est prévenu de vols et de dilapidations, 150.

LAPORTE - DUTHEIL, littérateur. AN 1789. Auteur d'un *Mémoire sur le pontificat d'Innocent III*, lu à l'Académie des inscriptions, 106. — AN VII. Note de lui sur une nouvelle édition des *Caractères de Théophraste*, 188.

LAPORTERE, curé de Leiscour, député aux États-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 1.

LAPOTAIRE, député du Morbihan aux anciens. AN VII. Fait approuver la résolution relative aux mariages de l'Isle-Grouais, département du Morbihan, 185.

LAPOULE, avocat de Bordeaux. député aux États-généraux. AN 1789. Annonce que la convocation extraordinaire des états du Dauphiné a pour cause la translation de l'assemblée nationale et l'improbation de ses décrets, 78. — Son opinion contre la propriété du clergé, 81. — Il dénonce le parlement de Besançon, comme refusant d'enregistrer plusieurs décrets, 85. — Dénonce l'exportation de blés qui a lieu par la Franche-Comté, et propose de rétablir la récompense accordée aux dénonciateurs et aux saisissans, 90. — Son opinion contre un article du décret sur les droits de citoyen actif, 103. — AN 1790. Il demande qu'un député puisse être membre de plusieurs comités à la fois, 22. — Est nommé secrétaire, 88. — AN 1791. Son opinion sur le projet de régence, 84.

LAPOYFE, général. AN I.^{er} 1795. Son épouse est arrêtée à Toulon ; les détenus anglais sont déclarés responsables sur leurs têtes de sa sureté, 253. — AN II. 1793. Il annonce la prise de la montagne du Pharon, 20. — Est dénoncé aux Jacobins, par Hébert, 51. — AN II. 1794. Est présenté à la même société comme l'un des sauveurs du Midi, 105. — Est dénoncé à la convention comme voulant reconstruire les bastilles de Marseille, et mandé à la barre, 159. — S'y justifie ; citation des lettres de Maignet en sa faveur ; il est admis aux honneurs de la séance, 175. — AN VI. Est employé à l'armée d'Italie, sous le général Brune, 298. — AN VII. Propose l'organisation des troupes liguriennes sur le pied français, 213. — Donne des détails sur les opérations de l'année, 284.

LAPRUN, général de division, commandant à Metz. AN III. Sa lettre annonçant l'acceptation de la constitution par la garnison de cette place, 365.

LAQUELLE (le marquis de), député de Rioms aux États-généraux. AN 1790. Déclare que ses pouvoirs sont expirés, et demande en vain l'insertion de sa déclaration dans le procès-verbal, 127. — Proteste contre les décrets de l'assemblée, qu'il qualifie d'impie, 356. — AN 1791. Sa conduite au sujet de la déclaration de Pillnitz, 261. — Reçoit diverses notes au sujet des enrôlemens pour les

princes français, 296 et 323. — AN 1792. Décret d'accusation contre lui, 3.

LAQUIANTE, contrôleur-général. AN II. 1793. Est dénoncé aux Jacobins, 46.

LAQUIAUD. AN 1792. Sa lettre sur les dangers que court l'ambassade de France auprès du corps helvétique, 244.

LARATRIE, aide-de-camp du général Championet. AN VII. Lettre dans laquelle il se loue du désintéressement des mariniers de Rouane, 107. — Il présente au directoire les drapeaux pris aux Napolitains ; discours à cette occasion, 108.

LARCHEVÊQUE-THIBAUT, avocat au conseil supérieur du Cap-Français, île Saint-Domingue. AN 1790. Président de l'assemblée provinciale du Nord, transmet des plaintes contre le ministre de la marine la Luzerne. — AN II. 1794. Est acquitté au tribunal révolutionnaire, 297. — AN III. Décret qui le met en liberté, 48.

LARCHIER. AN 1792. Est dénoncé par Ribbes, comme agent de la faction d'Orléans, 158.

LARDIE, ex-juge de paix. AN V. Est condamné à six ans de fers et à six heures d'exposition, pour vol ; sa défense par sa femme, 170.

LARENARDIÈRE. AN II. 1795. Arrêté par le comité révolutionnaire des Tuileries, est relâché par celui de sureté générale, qui est accusé aux Jacobins à ce sujet, 277.

LARÉVEILLÈRE-LÉPEAUX. (V. RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX).

LARIBAUD, officier de santé. AN 1792. Dénonce à la convention nationale les abus commis par l'administration des hôpitaux des armées, 318. — AN IV. Rapport à ce sujet, 175.

LARIÉS, médecin. AN 1790. Est menacé d'être pendu à Aurillac, 61.

LARIGAUDIE, habitant de Périgueux. AN VI. Mandat d'arrêt décerné contre lui, 194.

LARIVE (Mauduit), acteur du Théâtre-Français. AN 1790. Fait présent à Lafayette, de la chaîne que portait à son col le chevalier Bayard, 45. — Sa rentrée au théâtre de la Nation, 126. — Membre d'une députation du corps électoral de Paris, présente à la barre une adresse, où il développe les avantages du système représentatif, et jure, au nom des électeurs, une entière adhé-

sion aux décrets de l'assemblée ; est admis aux honneurs de la séance , 350. — AN I.^{er} 1795. Lettre qui invite cet acteur à rentrer au théâtre , 226. — AN III. Il dément son mariage avec mademoiselle de Sombreuil , 161. — Justifie Talma , accusé d'avoir contribué à l'arrestation des comédiens français , 187. — Ses *Réflexions sur la décadence des Théâtres* , 201.

LARIVIÈRE (Étienne). AN 1789. Administrateur aux travaux publics de la municipalité de Paris , 102.

LARIVIÈRE , conseiller honoraire du parlement de Paris. AN 1789. Analyse de sa lettre au comité des finances de l'assemblée nationale ; il adopte , en partie , le projet de M. Necker , 110 et 112.

LARIVIÈRE , juge de paix à Paris. AN 1792. Demande la remise des pièces existantes au comité de surveillance , pour instruire sur la plainte en diffamation , par Bertrand et Montmorin , contre Carra , Chabot , Bazire et Merlin , qui les ont dénoncés comme membres du comité autrichien , 140. — Lance un mandat d'amener contre ces représentants ; est mandé à la barre , et rend compte des motifs de sa conduite , 142. — Décret d'accusation rendu contre lui , sur le rapport de Guadet , 143. — Est au nombre des prisonniers d'Orléans massacrés à Versailles , 258.

LARIVIÈRE , officier. AN VII. Se distingue en Helvétie , 544.

LARIVIÈRE. (Voyez HENRY-LARIVIÈRE).

LARMAGNAC , député de Saône-et-Loire au conseil des anciens. AN IV. Parle contre le droit conféré au directoire , sur les élections , 58. — Combat la résolution relative à une troisième section du tribunal criminel de la Seine , 115. — Propose d'approuver la résolution qui ajoute , pour six mois , huit directeurs de jury d'accusation au tribunal criminel de la Seine , 117. — Appuie celle qui établit la manière de se pourvoir en conciliation , 181. — Et celle sur la jonction des actes d'accusation des prévenus du même délit , 204. — Est nommé secrétaire , 215. — Combat celle relative aux biens des parents d'émigrés , 235. — Et celle relative aux biens non-réclamés des détenus , condamnés ou prêtres déportés , 259.

— Vote pour celle concernant les soumissionnaires de biens nationaux , 357. — AN V. Fait approuver une résolution relative aux pensions des militaires suisses , 16. — Son opinion sur les hospices civils , 20 et 22. — Autre contre celle relative à la loi du 3 brumaire an 4 , 70. — Autre en faveur de celle qui excepte du droit de patentes les artistes et les officiers de santé , 98. — Trouve vicieuse celle portant établissement d'une inspection générale des contributions , 250. — Fait approuver celle qui fixe les dépenses ordinaires du ministre des finances , pour l'année , 259. — AN VI. Soutient l'opinion opposée à la résolution contre les ci-devant nobles , 76. — Appuie celle qui supprime les payeurs des départemens , 119. — Combat celle qui accuse de forfaiture les juges du tribunal criminel de la Dyle , 237. — Et celle sur les créanciers des émigrés , 280. — AN VII. Fait approuver celle qui ordonne la construction d'un pont sur la Saône , à Tournus , 53. — Appuie celle relative aux rentes viagères , 175.

LARNAC , littérateur. AN VI. Auteur de la tragédie de *Thémistocle* , 167.

LAROBÈRIE , chef de chouans. AN IV. Se rend , et jure haine éternelle à la cause du royalisme , 170.

LAROCHE , secrétaire de légation de France , en Pologne. AN 1792. Reçoit de Félix Pétocki l'ordre de quitter Warsovie , 343.

LAROCHE. AN I.^{er} 1795. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire , 76.

LAROCHE , général. AN II. 1793. Sa lettre sur la situation des départemens qui avoisinent l'armée des Pyrénées , 53. — AN II. 1794. Il annonce une victoire à l'armée des Pyrénées Orientales , 146. — AN III. Se distingue à celle des Pyrénées-Occidentales , 82. — Et à celle de Rhin-et-Moselle , 290 et 312. — Remporte de nouveaux avantages sur l'ennemi , 295. — Se distingue dans une victoire , 348. — Son éloge par le général Morcau , 357.

LAROCHE , député de Lot-et-Garonne à la convention nationale. AN III. Déclaré démissionnaire à la suite du 31 mai 1793 , quoiqu'absent par congé ; il est rappelé , 203.

LAROCHE, aventurière, se faisant appeler *marquise de Créqui*. AN VI. Prévention d'escoquerie contre elle, 148.

LAROCHEFOUCAULD (cardinal de), archevêque de Rouen, député aux États-généraux. AN 1783. Préside le clergé, 2. — Instruit le roi de la décision de la majorité de cet ordre pour la réunion, 9. — Préside la minorité, 11. — Annonce sa réunion à l'assemblée, 12. — Y proteste contre la délibération par tête, 13. — Déclare, à la suite du 14 juillet, qu'il cesse de se croire lié par son mandat, et qu'il se réunit aux travaux de l'assemblée, pour défendre les droits de la nation, 19. — AN 1791. Lacération de son instruction pastorale, 93. — Rapport à ce sujet; discussion et décret qui l'absout, 171 et 172. — AN II. 1793. Ses ornemens apportés à la convention nationale par une députation de la commune de Vire, 24.

LAROCHEFOUCAULD (duc de), député de Paris aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11. — Elève la question de la liberté des noirs, 12. — Fait féliciter Bailly sur sa glorieuse présidence, 13. — Réclame le remboursement des offices, 40. — Sa rédaction sur l'article de la liberté de la presse, 46. — Propose, pour la formation du corps législatif, un conseil examinateur, avec le seul droit d'observation, et dans le cas du *veto* , de faire décider la question débattue par de nouveaux députés, 53. — Son observation sur la réponse du roi, relative aux arrêtés du 4 août, 60. — Remarque que la suppression du droit de franc-fief, est une conséquence de ces arrêtés, 64. — Demande que le paiement de la dette nationale et de la liste civile soit assuré, sans être assujéti au renouvellement annuel, comme le reste de l'impôt, à chaque législature, 68. — Ses observations à l'assemblée nationale, sur l'inexactitude des envois des décrets au ^{OC}des du royaume, 75. — Vote pour la proposition de Mirabeau, d'accorder au pouvoir exécutif, sur sa responsabilité, les moyens qu'il aura déclarés lui être nécessaires pour assurer les subsistances de Paris, 76. — Fait adopter l'adresse aux provinces, pour leur annoncer les décrets qui défendent les convocations d'états, 78. — Fait rejeter, comme con-

dition d'éligibilité, celle d'avoir acquitté sa portion sur les dettes d'un père mort insolvable, *ibid.* — Demande que le décret sur les biens du clergé soit rendu sans désemparer, et observe que l'assemblée ne peut toucher à ceux des usufruitiers, 81. — Vote pour le plan du comité avec l'amendement de Barnave, sur la nouvelle division du royaume, et l'adoption de deux degrés d'autorités, 84. — Propose de mettre aux voix la motion de demander des blés aux États-Unis, 85. — Est d'avis qu'on se borne à accepter l'offre de la province d'Anjou, de payer 1,600,000 francs, en remplacement de la gabelle, sauf aux provinces à suivre cet exemple, 90. — Appuie l'opinion de faire élire les députés d'un département dans toute l'étendue du royaume, 91. — Rend compte de l'adresse des sociétés des Amis de la liberté de Londres, 96. — Demande que les nominations des municipalités se fassent au scrutin de liste double, *ibid.* — S'oppose au droit qu'on voulait accorder aux procureurs-syndics d'être réélus indéfiniment, 109. — Vote l'ajournement du projet sur la gradation des fonctions publiques, 115. — Défend celui pour la vente des biens du clergé, et l'émission des billets de caisse, 119. — AN 1790. Vote pour la diminution du tarif des droits d'entrée, et pour la formation d'un comité d'imposition, 20. — Combat la motion faite qu'aucun membre de l'assemblée ne puisse accepter de places du gouvernement, 28. — Vote pour l'abolition des ordres religieux, 44. — Demande une distinction de traitement en faveur des religieux rentés, 50. — Vote en faveur du projet de loi qui met la force armée à la réquisition de l'autorité civile, pour la répression des troubles des provinces, 54. — Propose d'excepter les personnes mariées de l'article qui supprime les droits d'aînesse et de masculinité dans la succession des ci-devant nobles, 57. — Défend l'article du décret sur l'organisation de l'armée, qui supprime les destitutions sans jugement, 61. — Écrit sur l'établissement du club des impartiaux, 69. — Est l'un des commissaires à l'aliénation des domaines, 97. — Fait décréter que la commune de Paris sera tenue de présenter une soumission de capitalistes solvables, pour l'acquittement du prix des biens domaniaux, dont la

vente lui a été assurée, 100. — Fait ajourner la discussion sur les assignats, et sur les biens du clergé qui leur servent d'hypothèque, 101. — Fait adopter et motiver l'ordre du jour sur la motion tendante à déclarer la religion catholique religion nationale, 104. — Appuie le projet relatif aux assignats, 106. — Vote contre l'adoption des tribunaux d'appel, 122. — Fait décréter l'insertion au procès-verbal d'une adresse des gardes nationales confédérées, à Hesdin, 128. — Propose de remercier le roi, pour les mesures qu'il a prises à l'occasion de la surprise des forts de Marseille par les patriotes, et de mander à la barre deux membres de la municipalité, 133. — Son rapport sur les opérations de la caisse d'escompte, 156. — Fait ajourner la fixation des sommes à accorder aux frères de Louis XVI, 157. — Appuie la proposition d'un pacte fédératif pour le 14 juillet, 158. — Présente un rapport et projet de décret sur la vente de 400 millions de domaines nationaux, 165. — Propose l'aliénation de tous ces domaines, 177. — Insiste pour l'adoption de cette mesure, *ibid.* — Ses observations sur la rédaction du décret relatif à l'abolition des offices de judicature et à l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. Texte de son projet sur l'aliénation des domaines nationaux, 199. — Il fait décréter l'aliénation de plusieurs de ces biens en faveur de la ville de Paris, 219 et 241. — Son rapport sur les contributions, 231. — Est d'avis d'approuver les mesures prises par Bouillé pour déployer la force militaire contre la garnison insurgée de Nancy, 244. — Demande que l'assemblée approuve la conduite de cet officier dans cette affaire, 248. — Son rapport sur le paiement des domaines nationaux, 255. — Autre sur la contribution foncière, 256, 259 et 260. — Fait rendre un décret sur les cautionnements des receveurs de districts, 276. — Parle sur le système des impositions, et fait le calcul du produit net d'une terre, 285. — Fait adopter son projet de décret sur la définition du revenu net, 287, 289 et 290. — Discute les moyens d'atteindre les capitalistes, 300. — Son rapport, et adoption d'un grand nombre d'articles sur le mode de la vente des biens nationaux pour l'acquittement de la dette de l'état, 307 et 308. — Autres articles sur la contribu-

tion foncière, 310 et 325. — Il fait aliéner des domaines nationaux au profit de la municipalité de Castres, 314. — Et approuver la conduite de la municipalité de Paris, à l'occasion d'une insurrection qui a eu lieu à la maison de la Salpêtrière, 328. — Lit une instruction sur les contributions foncières, *ibid.* — Présente le résultat du travail du comité d'imposition et des décrets, sur les moyens de pourvoir aux dépenses publiques, 341. — Fait rendre un décret relatif aux locations des appartemens des maisons dépendantes des biens nationaux, 356. — Fait décréter que la nation ne se chargera, dans aucun cas, des dettes d'un Français, 557. — Fait rendre un décret sur les dépenses et recettes de la ville de Paris, 365. — AN 1791. Fait annuler une proclamation du département de la Gironde, 9. — Demande l'impression d'un projet relatif aux dépenses publiques, 16. — Est élu membre du département de Paris, 22. — Fait un rapport sur les travaux des comités de contributions, 36. — S'oppose à ce qu'on fixe de suite la somme totale des impositions pour 1791, 42. — Présente un rapport sur les dépenses, et demande que l'assemblée prononce sur les taxes d'entrée, 51. — Demande l'impression d'un plan pour l'extinction, en 20 années, du déficit de 160 millions, 54. — Présente un rapport sur les contributions, 75 et 76. — Fait adopter plusieurs articles pour la fixation de l'imposition, 77. — Fait autoriser le département de Paris à déléguer à la municipalité, les fonctions relatives à la vente des biens nationaux, *ibid.* — Président du département de Paris, fait ordonner un travail sur la législation relative aux chemins, 90. — Rend compte à la barre de ce qui s'est passé à l'occasion du dessein du roi, de se rendre à Saint-Cloud, 110. — Reçoit de Londres la nouvelle de la mort du docteur Price, 117. — Parle sur l'article rejeté, portant qu'Avignon et le Comtat, font partie intégrante du territoire français, 126. — Arcise Mauri de vouloir influencer la délibération sur les hommes de couleur, 136. — Vote pour que la faculté de réélire soit laissée au peuple, en faveur des membres de toutes les législatures, 140. — Fait rendre un décret sur la retenue des rentes seigneuriales et foncières, 159. — Fait adopter un

projet relatif à l'estimation des bois futaies et tourbières, 194. — Parle sur le projet relatif au tarif des lettres et journaux, 230. — Partage l'opinion de Pétion sur la liberté indéfinie de la presse, 236. — Veut qu'on fixe constitutionnellement le délai dans lequel le roi, sorti du royaume, serait tenu d'y rentrer, *ibid.* — Fait adjoindre 6 membres au comité des Colonies, 237. — Déclare qu'il se retire du comité colonial, et explique ses motifs, 243. — Fait rendre un décret relatif aux procédés à employer pour la levée du territoire d'une communauté, 260. — Présente un rapport sur les contributions publiques, et fait rendre un décret pour leur fixation, 273 et 274. — Président du département de Paris, prononce un discours de félicitation à la barre de l'assemblée législative, 281. — AN 1792. Lui rend compte des mouvemens qui ont eu lieu au faubourg Saint-Marceau, 49. — Demande une démarcation précise entre les fonctions du département et celles de la municipalité, 96. — Signe, en qualité de président, divers arrêtés du département de Paris, relatifs aux événemens du 20 juin, 179 et 193. — (*Voyez* DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS).

LAROCHEFOUCAULD (F. J.), ci-devant évêque de Beauvais. AN 1792. Est inculpé par Chabot dans sa dénonciation sur le comité autrichien, 158.

LAROCHEFOUCAULD - LIANCOURT. (*Voyez* LIANCOURT).

LAROCHE - JACQUELIN. AN I.^{er} 1795. L'un des chefs des brigands de la Vendée, 141. — AN II. 1794. Sa mort, 149.

LAROQUE, général. AN I.^{er} 1795. Est arrêté pour l'affaire du camp de Famars, et incarcéré à l'abbaye, 228.

LAROQUE-DOURDAN. AN 1789. Ses lettres au ministre de la marine et à Roubaud, commandant de la milice nationale, à l'occasion des troubles de Toulon, 107. — Copie de celle au ministre de la marine sur cet objet, 115.

LAROQUETTE. AN 1790. Est pendu à Aix par le peuple, 554. — AN 1791. Rapport sur son meurtre, 144.

LAROUZIERE (de), député d'Anvergne aux États-généraux. AN 1789. Donne sa démission, 59.

LARROQUE-LABECÈDE (Antoine), député du Tarn à l'assemblée législative. AN 1792. Fait rendre un décret qui affecte 1,200 mille francs aux travaux des routes, 146. — Est accusé par Chabot, 158.

LARREY, chirurgien en chef de l'armée d'Orient. AN VII. Ses services au milieu des déserts de l'Égypte, 31. — Sa lettre sur l'expédition dans cette contrée, 240.

LARUE, lieutenant-colonel-aide-de-camp de Dumourier. AN 1792. Présente à la convention Baptiste, valet-de-chambre de ce général, qui s'est distingué à la bataille de Gemmapes, 315.

LASABONARDIERE. AN III. Ses projets sur les moyens de remédier au discrédit des assignats, 191.

LASALCETTE (l'abbé). *Voyez* COLLAUD-LASALCETTE et le *supplément*.

LASALLE (marquis de). AN 1789. Est nommé à l'Hôtel de-Ville pour diriger la force armée de Paris, 20. — Sauve la vie à l'ancien ministre de la guerre Montbarey, 23. — Sa tête est demandée par le peuple, pour avoir fait sortir un bateau de poudre de l'Arsenal; examen de l'ordre par lui donné à ce sujet; sa défense, 37. — Détenue pour cette affaire, est justifié et mis en liberté, 53. — AN 1791. Mention honorable de ses services patriotiques, et décret qui lui accorde une pension, 275. — AN III. Il est introduit dans le sein de la convention à l'époque de l'anniversaire du 14 juillet, 300.

LASALLE (Pierre-Maurice COLLINET-), de Chouville. AN I.^{er} 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 217.

LASALLE (Henry), professeur de statistique au collège de France. AN VI. Son éloge par Pariset, 184.

LASANDADE (de). AN 1789. Est nommé administrateur dans les hôpitaux, municipalité de Paris, 102.

LASAUSSÉ, grand-vicaire de Lyon. AN II. 1793. Publie un exposé des circonstances qui ont accompagné la mort de Châlier; lettre qu'il a reçue de celui-ci à ses derniers momens, 72.

LASERRE (le comte de). AN 1792. Reçoit l'ordre de sortir de Seringen, 42.

LASNE, chef de brigade à l'armée d'Italie. AN IV. Se distingue au passage du Pô, 240. — Décide la victoire à Lodi, en se précipitant à la tête des bataillons, 241. — Réprime la révolte à Milan, Pavie et Binasco, 262. — Investit Mantoue et prend ses faubourgs, 269. — AN V. Bonaparte fait l'éloge de sa conduite à la bataille d'Arcole, 74. — Il reçoit un accueil gracieux du pape, 193. — AN VI. Général de division, est arrêté à Lapalud par huit brigands, 96. — Et insulté à Bordeaux par des jeunes gens, 202.

LASNIER DE VAUSSENAY, négociant à Laval, député du Maine aux États-généraux. AN 1790. Fait décréter la réexportation de tous les grains, farines et légumes venant de l'étranger, 522. — Son rapport, et projet tendant à supprimer les franchises de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz, 331.

LASOURCE (Marie-David), député du Tarn à l'assemblée législative. AN 1791. Son discours sur les manœuvres des émigrés et sur les dangers de la patrie, 527. — Pense qu'il y a lieu à accusation contre Delâtre fils, 550. — Vote pour la suspension de l'envoi des troupes à Saint-Domingue; accuse l'assemblée générale et Blanchelande, gouverneur de cette île, d'être ennemis de la révolution, 339. — Présente un projet pour qu'aucun ministre ne puisse sortir de Paris, sans avoir donné ses comptes, 540. — Parle dans les débats au sujet des adresses contre les prêtres, 347. — Fait décréter que le procès-verbal de la séance, où ont été présentés les nouveaux officiers de la garde nationale de Paris, sera envoyé aux quatre-vingt-trois départemens, 350. — AN 1792. Demande l'ajournement de la discussion sur la sanction des décrets relatifs à l'organisation de la haute-cour nationale, 10. — Opine pour l'envoi de commissaires à Noyon, et pour le rappel de Gouy-d'Arcy, 47. — Vote contre la suppression des séances du soir, 55. — Propose de regarder comme renonçant à leurs indemnités, les princes possessionnés en Alsace qui n'entreront point en négociation avant le 1.^{er} juin, 64. — Son rapport et projet de décret réglant l'ordre des travaux législatifs, 68. — Demande qu'il soit donné au ministre Duport communication des chefs d'accusation présentés contre lui, 74. — Vote pour l'amnistie en faveur

des prisonniers détenus à Avignon, 80. — Demande qu'il soit accordé, à titre d'avance, une somme pour acquitter les engagements des maisons de secours à Paris, 92. — S'oppose à ce que l'ex-ministre Narbonne ait la faculté de sortir de cette ville; 100. — Vote pour le rapport du décret d'accusation contre l'ambassadeur Noailles, comme s'étant conformé aux ordres du roi, 107. — Vote pour que les agens comptables des deniers publics soient nommés par le peuple, 108. — Élève la question de savoir si c'est le roi ou l'assemblée qui doit nommer le gouverneur du prince royal, 110. — Demande le renvoi, au comité diplomatique, de la proposition du roi, tendante à déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême, 113. — Vent que les auteurs de l'*Ami du Peuple* et de l'*Ami du Roi* soient poursuivis, comme provoquant le meurtre des généraux et des représentans du peuple, 126. — S'élève contre la demande de la lecture des pièces impliquant *Marat* et *Royou*, *ibid.* — S'oppose à l'envoi d'un message au roi en faveur de Rochambeau, comme tendant à influencer la délibération du conseil exécutif, 129. — Vote pour que la fête en l'honneur de Simonneau, maire d'Étampes, ne coûte que six mille livres, 134. — Propose une déclaration aux Français touchant les complots qui menacent la patrie au dehors et au dedans, et l'exercice de tous les citoyens au maniement des armes, 141. — Développe les motifs du décret d'accusation proposé contre le juge de paix Larivière, 143. — Réclame la liberté des 900 suisses détenus par la municipalité de Belfort, sur la dénonciation de Lecointre de Versailles, *ibid.* — A l'occasion de la conduite contre-révolutionnaire des suisses cantonnés à Neuilly, demande une loi contre les provocateurs à la rébellion, 150. — Propose des mesures pour le complément de la police de Paris, 151. — Et l'examen des ordres donnés aux invalides de céder les postes aux troupes qui se présenteraient, *ibid.* — Demande que Froudières, interrupteur de Guadet, soit envoyé à l'abbaye, 152. — Son opinion et son projet pour la prohibition de l'armement en course, 153. — Autre sur le traitement des ministres, 154. — Autre sur l'indemnité réclamée par le peintre Drouel, pour dix-huit ta-

bleaux de combats maritimes, 156. — Autre dans l'affaire de Talvande et Fontaine, accusés d'assassinats, et réclamant contre leur jugement à mort, 159. — Vote pour une fédération générale, attendu les dangers de la patrie, 160. — Fait décréter une liste d'inscription de vingt mille hommes, pour l'augmentation des armées, 161. — Ses observations sur la réparation due à la mémoire de Théobald-Dillon et Burthois, massacrés à Lille, 163. — Sa déclaration, comme témoin, dans l'affaire de Grangeneuve et Joutau, 169. — Applaudit aux sentimens exprimés par la section de la Croix-Rouge, contre la conduite de Louis XVI, et obtient la formation d'une commission chargée de prendre en considération les dangers actuels, 170. — Préviert l'assemblée que des pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine veulent présenter une pétition au roi, 174. — Prétend que tous les faits annoncés sur ce qui s'est passé au château des Tuileries, le 20 juin, sont absolument faux, et fait passer à l'ordre du jour, *ibid.* — Fait décréter que les ministres n'ont pas rempli l'intention de l'assemblée dans les rapports qu'ils lui ont faits, 178. — Son opinion sur l'époque la plus convenable pour la fixation de l'âge du mariage, 182. — Fait rendre un décret qui interdit à toutes les autorités constituées d'entretenir des députés à Paris, 186. — Autre opinion sur l'âge auquel on pourra se marier sans le consentement de parens, 190. — Observe que l'assemblée ne peut statuer sur la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, prononcée par le conseil général du département, à cause des événemens du 20 juin, qu'après que le roi aura lui-même prononcé, 191. — Veut faire rendre compte des motifs du refus du général Montesquiou d'envoyer vingt bataillons pour renforcer l'armée du Rhin, 200. — Fait décréter que les communes qui fourniront, outre le contingent requis, des bataillons ou compagnies équipés, auront bien mérité de la patrie, 201. — Vote pour le décret d'accusation contre Lafayette, qu'il regarde comme un ennemi de la représentation nationale, 204. — Ses observations sur le mauvais état des frontières, 206. — Fait décider que le décret proposé sur la responsabilité des ministres,

n'est pas sujet à la sanction du roi, 207. — Vote pour la levée de la suspension de Manuel, procureur de la commune de Paris, *ibid.* — Demande l'envoi de Tarbé à l'Abbaye, pour avoir manqué de respect à l'assemblée dans le cours de la discussion relative à Joutau, 210. — Trouve dans les dépêches de Lafayette et de Luckner des preuves de trahison, et en demande le renvoi à une commission, 213. — Appuie le projet d'armement des citoyens avec des piques, 215. — Fait décréter que le pouvoir exécutif, et spécialement le maire de Paris, feront rechercher les auteurs de faux bruits répandus pour alarmer le peuple, 217. — Fait renvoyer à la commission des douze la pétition de la section des Gravilliers, relative à Louis XVI, 219. — S'élève contre la violation de la loi, relativement aux obstacles qu'on oppose au départ de deux régimens des gardes-suissees, *ibid.* — Son rapport sur la rébellion de Lafayette, 234. — Fait rendre un décret qui éloigne à vingt lieues des armées, les officiers suspendus, 250. — Fait décréter l'arrestation provisoire de l'ex-ministre Montmorin, 237. — Parle contre la proposition de déporter à la Guyanne les prêtres insermentés, 238. — Et contre celle de donner le titre de citoyen français aux philosophes étrangers qui auront servi la cause de la liberté, 239. — Vote pour que des fusils soient distribués à ceux qui partent pour la défense de la patrie, 242. — Fait décréter la création d'une légion prussienne, *ibid.* — Parle sur les dangers de la patrie, à l'époque de la capitulation de Longwy, et sur les mesures à prendre dans cette circonstance, 244. — A la suite d'un rapport, fait prononcer l'accusation de l'ex-ministre Montmorin, 246 et 247. — Adopter un projet d'instruction pour déterminer les citoyens à marcher ou à remettre leurs armes, 248. — Autoriser les commandans des places en état de siège, à faire sortir les citoyens suspects, après leur désarmement, 253. — Décréter la libre circulation des choses et des personnes, *ibid.* — Et réintégrer Dubac, officier de l'armée de Lafayette, 265. — Réclue à la convention nationale, appuie la proposition de déclarer le maintien de toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles, 266. — Sur la question de la réno-

vation des tribunaux, vote pour que l'on autorise les changemens jugés convenables par les électeurs, 267. — Parle du pouvoir dictatorial auquel aspirent quelques hommes, et craint le despotisme de Paris, 270. — Fait renvoyer aux comités diplomatiques et de la guerre le projet de déclaration annonçant qu'au moment où l'on aura chassé les cohortes du despotisme, on facilitera aux peuples les moyens de se rassembler et de se donner des lois, 275. — Obtient l'ordre du jour sur la proposition d'inviter les ministres Roland, Servan et Danton à continuer leurs fonctions, 274. — Son discours à l'occasion d'une réclamation contre la proposition d'une garde départementale pour la convention, 281. — Demande que Dumourier soit interpellé sur ce qu'il pense de la lettre écrite par Dillon au landgrave de Hesse-Cassel, 287. — Veut qu'en entrant en pays ennemi, on mette sous la main de la nation tout ce qui appartient aux princes, seigneurs et nobles, 288. — Ses observations sur les mesures à prendre pour prévenir la désorganisation des bataillons par l'effet de la loi qui fixe le terme d'engagement au 1.^{er} décembre, 292. — Propose d'ordonner aux généraux de ne prendre possession d'aucun territoire au nom de la nation française, mais bien de le déclarer affranchi du joug de ses tyrans, et libre de se donner telle forme de gouvernement qu'il jugera convenable, 293. — Soutient qu'Anselme a pris possession de Nice au nom de la nation française, et qu'il l'a organisé en conséquence, *ibid.* — S'oppose à l'ouverture proposée des paquets envoyés par la commune de Paris dans les départemens, 507. — Fait adopter l'ordre du jour sur les débats relatifs aux accusations contre Robespierre, 311. — Ses réflexions sur les massacres de septembre; il demande l'ordre du jour sur le rapport de Bazire à ce sujet, 313. — Est envoyé commissaire à Nice, pour constater les excès qui y ont eu lieu, et en faire punir les auteurs, 324. — Demande le renvoi aux comités de la proposition tendante à déclarer que les peuples qui voudront fraterniser, seront protégés par la nation française, 525. — AN I.^{er} 1793. Écrit qu'il vote pour la mort de Louis XVI, 3. — Fait décréter d'accusation Sophie Dywicart, Gérard, officier municipal, et son épouse, pour

avoir célébré une fête royaliste à Rosez, département de l'Eure, 31. — Appuie la proposition de prononcer à l'instant la réunion du comté de Nice à la France, 32. — Son rapport sur les motifs de l'arrestation du journaliste Nicole; il croit qu'il doit être mis liberté, 33. — S'oppose à l'élargissement de Guerneur, commissaire dans le département du Finistère, 46. — Propose d'excepter des peines contre l'émigration, les enfans sortis avant l'âge de dix-huit ans pour les garçons, et de vingt-un pour les filles, 66. — Fait décréter que Beurnonville rendra ses comptes sous huitaine, 73. — Parle contre Marat, et demande l'arrestation de Fournier dit l'Américain, 74. — Annonce l'arrestation de vingt-huit conspirateurs dans différentes villes, 76. — Fait traduire au tribunal révolutionnaire les prévenus de conspiration en Bretagne, 78. — Opine, dans la discussion sur les étrangers, pour le maintien des lois existantes, 80. — Appuie les propositions de Barrère, relatives à l'improportion des arrêtés des administrations du département des Bouches-du-Rhône, menaçant du glaive les députés qui ont voté l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, 82. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public, 86. — Fait décréter l'ajournement du rapport de Danton sur la Belgique, jusqu'à la comparution de Dumourier à la barre, 91. — Lit une lettre interceptée, écrite par un émigré, et qui contient le plan de désorganisation des armées françaises, *ibid.* — Demande l'arrestation de Sillery et d'Orléans, 95. — Appuie la proposition d'autoriser les commissaires en Corse à s'assurer de Paoli, 94. — Fait décréter que les parens des officiers passés avec Dumourier à l'ennemi, seront gardés à vue pour servir d'otages, 97. — Fait adopter un projet de proclamation à l'armée de la Belgique, 98. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Il discute la pétition relative à l'expulsion de vingt-deux députés, et propose de convoquer les assemblées primaires, 109 et 110. — Est élu président, 111. — Propose des amendemens à l'instruction pour les représentans près les armées, 129. — Pense qu'on doit s'occuper des bases constitutionnelles, et demande que celui qui proférera une injure contre un de ses collègues,

collègues, soit puni de mort et exécuté séance tenante, 152. — Rappelle ses collègues à l'union, par l'idée du partage de la Pologne, projeté pour la France, 140. — Veut que Paris réponde de la représentation nationale à la république, 142. — Annonce une tentative pour l'arrêter, 144. — Impute à Julien de Toulouse et Châteauneuf-Randon le décret en faveur de Malus et d'Espagnac, que Marat attribue *aux hommes d'état*, 147. — Parle sur le projet de proclamation aux Français, concernant les événemens du 31 mai, et en demande une autre rédaction, 154. — Décret qui le met en arrestation dans son domicile, au 2 juin, 156. — Décret d'accusation demandé contre lui, par Thuriot, qui l'accuse d'avoir abandonné son poste pour aller conspirer à Evreux, 167. — Couthon annonce que, malgré ses intrigues, la constitution a été acceptée dans le département du Tarn, 203. — Il réclame le paiement de son traitement, 259. — AN II. 1793. Est décrété d'accusation, 277. — Texte de cet acte; son jugement; sa condamnation à mort, 34, 35 et 36. — Détails donnés à la commune sur cette procédure, 43. — Décret qui passe à l'ordre de la trésorerie une lettre de change de sa femme, 45. — AN III. Proposition d'instituer une fête annuelle en l'honneur des martyrs de la liberté, le jour qu'il a péri sur l'échafaud, 259. — AN V. Pension accordée à sa mère, 208.

LASSALE, commissaire ordonnateur. AN 1792. Son arrestation annoncée par Custine, 284.

LASSAUT, ancien garde du corps. AN 1792. Arrêté en émigrant, est décrété d'accusation, 77.

LASSÉ, député de la Charente au conseil des anciens. AN V. Appuie la résolution relative à la liquidation des fermages arriérés, payables en nature, 264. — Propose d'approuver celle relative aux transactions entre particuliers, 293. — Reproduit les motifs de la commission, en faveur de cette résolution, 328. — Répond aux objections, et la fait approuver, 330. — Est nommé secrétaire, 333. — AN VII. Son opinion contre la résolution relative aux ex-propriations forcées, 18. — Il défend celle relative aux jugemens en dernier ressort, 92. — Opine contre l'impôt sur le sel, 157.

Table alphabétique.

— S'élève contre le rejet d'une résolution relative aux biens regardés comme nationaux, 194. — Parle en faveur de celle sur les halles et marchés, 197. — Combat l'ajournement de celle concernant les élections de Saône et Loire, 242. — Fait approuver une autre résolution d'intérêt local, 260. — Combat celle qui suspend la vente des domaines nationaux, 322. — Opine pour que les fonctionnaires publics ne puissent s'intéresser dans les fournitures, 337.

LATAILLE, propriétaire du célèbre jeu de paume de Versailles. AN 1791. Décret qui lui accorde une gratification, 275. — AN II. 1793. Autre qui met sa propriété au nombre des domaines nationaux, 38. (*Voyez VERSAILLES*).

LATAPIE. AN VII. Son discours aux Jacobins contre les voleurs et les royalistes, 324.

LATIERCE, maire de Varèze, département de la Charente - Inférieure. AN 1790. Est massacré par des brigands, à la suite d'une insurrection populaire, 506. — Décret pour la poursuite des coupables; autre en faveur de sa femme et de ses enfans, 336.

LATONTINIÈRE, commandant l'artillerie bourgeoise à Versailles. AN 1789. Refuse long-temps des munitions de guerre à la garde nationale, le 5 octobre, et ne cède qu'aux menaces d'un officier de cette garde, de lui brûler la cervelle, 71.

LATOUCHE. (*Voyez CREUZÉ-LATOUCHE*).

LATOUCHE. AN 1792. Se plaint à l'assemblée législative des vexations de Barbé-Marbois, gouverneur de l'Isle-de-France, 15.

LATOUCHE - LEVASSOR, chancelier du duc d'Orléans, député de Montargis aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11. — Inculpé avec le duc d'Orléans, demande que sa conduite soit examinée, 77. — AN 1790. Lit une lettre par laquelle ce prince explique les motifs de son voyage à Londres, et demande à reprendre son poste au sein de l'assemblée, 188. — Réclame en sa faveur, à l'occasion du décret qui supprime les apanages et établit une pension pour pourvoir à l'indemnité et au traitement des princes apanagistes, 227. — Propose la peine de mort contre tout officier de marine qui se serait caché pendant le combat, 232.

— Demande que Philippe-d'Orléans soit convenablement indemnisé de ses apanages , 355. — AN 1791. Réclame au sujet des troubles du faubourg Saint-Antoine , 165.

LATOCHE-MÉHÉE. (Voyez MÉHÉE).

LATOCHE - TRÉVILLE , amiral. AN 1792. Envoie son serment civique au ministre de la marine , 256. — AN I.^{er} 1793. Transmet ses succès à Naples , 8, 9 et 10. — Détails sur un ouragan que sa flotte a essuyé , 31.

LATOUR, colonel du régiment Liégeois. AN 1790. Est arrêté pour excès commis à Belfort , 314. — Sa fuite , 315.

LATOUR, aide-de-camp à l'armée d'Italie. AN IV. Se signale à la bataille de Lodi , 241.

LATOUR (comte de), général autrichien. AN IV. Frappe Drouet qui est conduit prisonnier d'avant lui , 118. — AN V. Est envoyé comme courrier à Vienne, par le prince Charles, pour annoncer la reddition de Kell ; et se fait précéder de 36 postillons sonnant du cor , 136. — Commande les Autrichiens sur le Rhin , 190. — AN VI. Démenti du bruit de sa destitution et de son arrestation , 384.

LATOURAILLE, ex-maréchal-de-camp. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire , 334.

LATOUR-D'Auvergne, capitaine d'infanterie. AN I.^{er} 1793. Facilite, par une manœuvre habile, la retraite des troupes, lors de la prise du camp de Sar, par les Espagnols , 131. — AN II. 1794. Rapport sur sa réclamation concernant l'échange fait entre Louis XIV et le duc de Bouillon des principautés de Sedan et Raucourt ; et décret qui en ordonne la révocation , 220. — AN V. Notices de son ouvrage, intitulé : *Les Origines Gauloises* ; éloge de ses talens , 136 et 195.

LATOUR-DU PIN CHAMBLY, ex colonel. AN II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire , 294.

LATOUR - DU - PIN - MONTAUBAN, évêque d'Arch. AN 1791. Est décrété d'ajournement personnel avec son grand-vicaire , 29.

LATOUR DU PIN-PAULIN (le comte de), député de Saintes aux Etats-généraux, AN 1789.

Est nommé au ministère de la guerre , 33. — Sa lettre à l'assemblée , à ce sujet , 34. — Annonce les mesures qu'il a prises pour le maintien de la tranquillité publique , 61. — Déclare, avec les autres ministres qu'ils ne peuvent se charger de la responsabilité de l'approvisionnement de Paris , 77. — Annonce l'arrivée de 6.000 fusils de la manufacture de Maubeuge , 107. — Son plan pour l'organisation de l'armée , 113. — AN 1790. Sa lettre à l'assemblée sur l'arriéré des traitemens militaires , 83. — Est dénoncé à l'occasion de l'enlèvement arbitraire de Muscard, bas-officier au régiment de Vivarais, poursuivi pour son attachement à la révolution , 107. — Sa lettre relative à cette affaire , 109. — Annonce que des désordres ont eu lieu à Lyon , 147. — Admis à la barre. fait lecture d'un mémoire sur les désordres de l'armée, et communique une lettre de Louis XVI, autorisant la fédération entre les troupes de ligne et les gardes nationales , 156. — Publie une circulaire , 161. — Justifie la conduite de Livarot, commandant de Lille , 171. — Son mémoire sur l'insubordination de l'armée , 219. — Rend compte de son nouveau plan sur son organisation , 250. — Annonce une insurrection à Metz et une émeute nouvelle à Toulon , 233. — Et l'insubordination du régiment de la Reine , 258. — Prévient que le calme se rétablit dans les corps militaires, et que la garde nationale de Nancy a efficacement contribué à ramener la garnison de cette place , 239. — Rend compte d'une nouvelle insubordination du régiment suisse de Clétauviex en garnison à Nancy , 242. — Annonce les mouvemens des troupes autrichiennes vers les provinces Belges , *ibid.* — Donne de nouveaux détails sur l'insurrection de la garnison de Nancy. *ibid.* et 244. — Transmet la proclamation de Bouillé aux gardes nationales pour marcher contre cette garnison , 245. — Annonce que ce général et les troupes à ses ordres n'ont pu y rétablir le calme sans effusion de sang , 246. — Notifie la soumission du régiment de Poitou , 251. — Fait part de la sortie du régiment de Lanou de Montauban, et du refus de celui de Noailles de le remplacer , 253. — Annonce que les districts de Marseille se

sont opposés au départ du régiment de Vexin, et provoque un décret qui défend de mettre obstacle au mouvement des troupes, 254. — Annonce que le roi a ordonné l'approvisionnement des places frontières, 258. — Est accusé avec les autres ministres; débats pour faire déclarer qu'il a perdu la confiance de la nation, 295 et 294. — Le roi l'assure de la sienne, 299. — Est inculpé au sujet des nouveaux troubles de Montauban, 303. — Transmet une lettre de Bouillé sur les excès commis à Bëfoit par les officiers de Royal-Liégeois et Lauzun, hussard, 304. — En transmet une autre du même général, annonçant l'arrestation de trois chefs du régiment de Liégeois, impliqués dans l'affaire de Bëfoit, 314. — Est remplacé au ministère de la guerre par Duportail, 321. — Texte de sa lettre à l'assemblée, contenant la demande faite de 4 millions pour l'approvisionnement des places fortes, 337. — AN 1792. Décret qui ordonne la restitution avec garantie de sommes qui lui ont été indument payées, 264. — AN I.^{er} 1793. Son arrestation, 126 et 243. — AN II. 1793. Pièces contre lui envoyées au tribunal révolutionnaire, 38. — AN II. 1794. Y est condamné à mort, 226.

LATOUR-FOISSAC, général, commandant la première division de l'armée de l'intérieur. AN IV. Son rapport sur l'affaire du camp de Grenelle, 356. — AN VII. Commandant la garnison de Mantoue, annonce au général Moreau que cette place est approvisionnée pour huit mois, 319. — S'offre en otage, ainsi que son état-major, lors de la capitulation de cette forteresse, 330. — Sa lettre au général autrichien Kray, à ce sujet, 333. — Ordre donné, par le ministre Bernadotte, de le faire traduire, ainsi que son état-major, par devant un conseil de guerre, 535.

LATOUR MAUBOURG (Victor), marquis, député du Puy aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11. — Renonce à un privilège héréditaire dans les états d'Artois, 34. — AN 1791. Fait décréter que le régiment de Soissonais sortira d'Avignon où il est prisonnier, 18. — Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, 54. — De-

mande qu'on fixe un jour pour le rapport sur l'affaire d'Avignon, 112. — Son opinion relative aux droits de la France sur ce pays; il demande l'envoi d'une force armée pour y protéger le vœu libre des habitans sur la réunion, 123. — Discute la rédaction du procès-verbal de la séance où cette question a été débattue, 126. — Rend compte de l'esprit public lors de la fuite du roi, 175. — Proteste de son dévouement à l'assemblée, 174. — Est un des commissaires envoyés à Varennes pour assurer le retour du roi, 175. — Appuie le licenciement des gardes-du-corps, 177. — Fait mettre sur son congé qu'il part pour être employé en qualité de militaire, afin qu'on ne le soupçonne pas d'abandonner son poste, 188. — AN 1792. Boutidoux, capitaine et ex-constituant, dénonce les persécutions qu'il lui a fait éprouver pour avoir refusé de signer une lettre d'adhésion à l'adresse de Lafayette contre les Jacobins, 190. — Il fuit et est arrêté avec celui-ci à Namur, 258 et 241. — Proteste contre son arrestation, 252. — Est transféré au château de Luxembourg, 264. — AN V. Vaublanc félicite Bonaparte de l'avoir rendu à la liberté, ainsi que ses compagnons de captivité, 501. — AN VI. Son arrivée à Hambourg, 26. — Sa lettre à Bonaparte, 51. — Sa réception à Hambourg, 53.

LATOUR - MAUBOURG (Charles). AN 1792. Arrêté avec le précédent à Namur, proteste contre son arrestation, 238, 241 et 252. — AN VI. Épouse la fille aînée de Lafayette, 251.

LATOUR - TAXIS (le prince de). AN 1792. Renvoi forcé de tous les Français à son service, 282.

LATREILLE (M. A.), femme Quétineau. AN II. 1794. Est accusée comme complice d'Hébert, 183. — Condamnée à mort, se déclare grosse, et obtient la suspension de l'exécution du jugement, 185.

LATTACHE, député au conseil des anciens. AN V. Combat la résolution relative à la dépréciation du papier-monnaie, et en vote le rejet, 281. — Son élection est annullée au 18 fructidor, 350.

LATUDE (MAZERS de). AN 1791. Détenu 37 ans à la Bastille, demande des secours, 59.

— Discussion à ce sujet , 73 et 130. — AN I 1792. Présente une nouvelle réclamation , 28. — Rapport et décret qui lui accorde un secours définitif de 3,000 liv. , 58. — AN I. ^{er} 1793. Notice de ses *Mémoires* , 196. — Attaque les héritiers Pompadour et Amelot; la commune de Paris lui nomme Chaumette pour défenseur , 255. — Jugement rendu en sa faveur dans cette affaire , 258.

LATUDE (Jean VISSET, baron de). AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire , 122.

LATYL , député de Nantes aux États généraux , et curé de Saint - Thomas - d'Aquin. AN 1790. Prête le serment civique et religieux , 362. — AN 1791. Sa lettre en réponse à une accusation d'intolérance , 185.

LAUBADÈRE , général. AN I. ^{er} 1793. Chargé de la défense de Landau. annonce qu'il s'ensévelira sous ses ruines avant de parler de capitulation , 225. — AN II. 1794. Sommé de rendre la place de Landau , 105. — Refuse , 104. — Est dénoncé aux Jacobins par la société de cette ville , 213. — AN III. Insulté dans une insurrection qui eut lieu à Amiens le 13 germinal , à l'occasion de la pénurie des subsistances , 199. — AN VII. Il meurt à Rouen , 325.

LAUDERDALE (lord). AN I. ^{er} 1793. Proteste à la chambre des pairs d'Angleterre , contre la guerre faite à la France , 44. — Texte de sa protestation , 50. — Autre discours sur le même sujet , 55. — AN II. 1793. Il envoie au *Morning-Chronicle* une adresse de Glasgow en faveur de la paix , 19. — AN II. 1794. Désapprouve le subside accordé au roi de Prusse , 262. — AN III. Annonce une motion tendante à amener la fin de la guerre , 279. — AN IV. Combat le bill présenté par lord Grenville , contre les conspirations , 66. — Sa sortie contre l'évêque de Rochester , qui prêchait l'obéissance passive , 94. — AN V. Extrait de son écrit publié sous le titre de *Pensées sur les finances , à l'occasion des mesures de la présente session du parlement d'Angleterre* , 220 et 221.

LAUDHON (le maréchal de). AN 1790. Son entrevue avec Joseph II , 18. — Rassemble une armée en Bohême , 92. — Lettre que lui adresse Léopold. successeur de Joseph II , 98. — Sa mort ,

211. — AN 1791. Trait de ce maréchal tuant deux soldats de sa main , cité par Custine , et à quel sujet , 241.

LAUGIER. AN I. ^{er} 1793. L'un des commissaires chargés de la conduite des Bourbons à Marseille , donne les détails de leur voyage , 147. — Dénonce à la société des Jacobins plusieurs personnages de l'armée de la Moselle , et notamment le général Levasseur , 261. — AN II. 1793. Secrétaire de la commission administrative de l'Ouest , annonce la défaite des rebelles , 55. — AN II. 1794. Est élu secrétaire aux Jacobins , 293. — Y parle en faveur de la liberté de la presse , 357. — Et contre sa liberté indéfinie , 353. — AN VII. Aide-de-camp du général Masséna , donne quelques détails sur la rapidité de l'entrée des Français dans le pays des Grisons , 179.

LAUGIER , président de la commission populaire établie à Marseille après le 51 mai , et mis hors la loi. AN I. ^{er} 1793. Annonce de son arrestation , 247.

LAUJACQ , député de Lot et Garonne au conseil des cinq-cents. AN V. Vote l'adoption du projet de résolution sur les mariages des enfans mineurs , 320. — Fait rayer Tarbé de l'Yonne de la liste des déportés de fructidor , 554. — AN VI. Fait arrêter qu'il y aura des avoués près les tribunaux , 25. — Appuie la même mesure pour les Colonies , 55. — Fait passer à l'ordre du jour sur la pétition des frères de Michel Lepelletier , relative au mariage de sa fille , 97. — Demande la question préalable sur le projet relatif à la contrainte par corps , 105. — Son opinion sur les effets de l'adoption en général , 127. — Critique le considérant du projet pour la révision des jugemens rendus *en haine de la république* , 201. — Réclamations qu'il présente contre le projet de la commission , relatif aux élections , 233. — Appuie celui de Roëmers , concernant le remplacement des juges , 239. — Sur la demande en indemnité pour les députés dont les élections ont été annullées , veut qu'il n'en soit accordé qu'à ceux des assemblées non scissionnaires , 247. — Propose un amendement au projet relatif à la suppression des mots *sieur* et *monsieur* dans les lettres de change , 257. — Trouve inconstitutionnelle la proposition de Shelock qui

tend à défendre aux représentans du peuple de toucher leurs indemnités tant qu'ils seront en congé, 344. — AN VII. Combat le projet relatif à la circonscription des cantons, 71. — Ses observations sur les dispenses militaires, 84. — Sa motion relative au traitement des juges, 106. — Présente un projet sur les soumissions de biens nationaux, 150. — Autre tendant à autoriser les renoncians aux soumissions de ces mêmes biens, 182. — Son opinion sur l'annulation des congés militaires, 286. — Son rapport sur les parens des déportés qui ont fui le lieu de leur déportation, 341. — Il fait réduire à 12,000 francs la somme proposée pour élever un monument au général Joubert, 351.

LAUMUR, général. AN II. 1794. Prévenu de complicité avec Hébert ; son arrestation, 176. — Son jugement, 183. — Sa condamnation, 185.

LAUNAY, chef de bataillon à l'armée du Nord. AN I.^{er} 1793. Se distingue dans une action 148.

LAUNAY, commissaire des guerres. AN I.^{er} 1793. Décrété d'accusation, annonce qu'il vient d'être absous par le tribunal de Rhône et Loire, 43. (*Voyez* DELAUNAY, identique avec celui-ci.)

LA UNION (M. le comte de), général espagnol. AN II. 1794. Enfreint la capitulation de Collioure ; est dénoncé par la convention nationale à tous les peuples, comme violateur du droit des gens et de la foi des traités, 526. — AN III. Est tué sur le champ de bataille, 78. — AN IV. Détail sur les propositions multipliées de traiter qu'il avait faites aux généraux français, 12.

LAUNOY (Louis-Godefroi-Henri), frère du suivant, maréchal-de-camp. AN 1792. Est arrêté avec Lafayette à Namur, 241. — Sa protestation à ce sujet, 252. — AN VI. Inscrit sur une liste d'émigrés, donne lieu à l'exclusion de son frère du conseil des anciens, 40, 71 et 86.

LAUNOY (J. Barthélemi), député de l'Aisne au conseil des anciens. AN IV. Fait rejeter la résolution relative à l'ouverture des successions des prêtres déportés, 560. — AN V. Fait adopter celle concernant sur le choix des livres pour les bibliothèques nationales, 1. — Son rapport et proposition de rejeter celle sur les exécuteurs testamen-

taires, 100. — Il fait approuver celle concernant l'exportation des bois de construction en Hollande, 336. — Vote en faveur de celle relative à la garde nationale, 350. — AN VI. Résolution qui l'exclut des fonctions législatives jusqu'à la radiation de son frère de la liste des émigrés, 40. — Elle est discutée au conseil des anciens, 71. — Et approuvée, 86.

LAUREAU (Pierre), vice-président du directoire du département, député de l'Yonne à l'assemblée législative. AN 1791. Vote pour la prohibition des adresses des assemblées particulières, 341. — AN 1792. Propose d'attendre le rapport du comité des travaux publics pour prononcer sur les secours provisoires à accorder aux départemens, 18. — Attendu l'immoralité des écrits de Robbè, fait écarter sa réclamation pour la continuation de sa pension, 45. — Propose un deuil de trois jours pour honorer la mémoire du maire d'Etampes, 69. — Vote l'admission à la barre de Delentre, député extraordinaire d'Avignon, 80. — Son discours sur les brigandages qui désolent plusieurs départemens, 91. — Est d'avis que les municipalités et communes soient rendues responsables des excès commis par leurs habitans, 94. — Demande que les femmes, enfans et parens d'émigrés soient protégés par les lois comme les autres citoyens, et obtient un rapport à cet égard, 123. — Improuve l'offre faite par Scott, d'un traité sur l'armement des piques, 209. — Assure que la cour de Saint James arme contre la France, 210.

LAURENCE, député de la Manche à la convention nationale. AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans la convention, 80. — Parle sur les taxes imposées par Saint-Just et Lebas, 114. — Veut, à l'occasion des outrages faits au buste de Marat, qu'on laisse l'opinion juger les hommes qu'un moment d'enthousiasme a pu faire croire grands, 156. — Est élu secrétaire, 140. — Demande la radiation de Frédéric Diétrick, ancien maire de Strasbourg, de la liste des émigrés, et la restitution de ses biens à sa famille, 218. — Appuie la suspension de l'action en rescision des contrats de ventes pour lésion d'outre moitié, 549.

LAURENCEOT, député du Jura à la convention nationale. AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée. 80 — Vote pour l'exception proposée en faveur des émigrés des Haut et Bas-Rhin. 111 et 113. — Est élu secrétaire. 321. — Fait décréter mention honorable du zèle de la municipalité de Blois, qui a fait replanter l'arbre de la liberté coupé dans la nuit du 9 au 10 thermidor, *ibid.* — Demande l'arrestation de Lequinio, 325. — Et celle de Fouché, à qui il reproche de n'avoir pas rendu compte des taxes perçues à Nantes, 327. — Fait rappeler, dans le sein de la convention, Chevalier, démissionnaire au 31 mai, 329. — Demande que les députés prisonniers en Autriche soient considérés comme présens, 337. — Appuie le rapport de l'effet rétroactif consacré dans la loi du 17 nivôse, sur les successions, 342. — AN IV. Membre du conseil des cinq cents, est d'avis qu'on lise publiquement une inculpation contre plusieurs représentans, 194. — Fait déclarer valables les publications des lois par la simple transcription sur les registres des corps administratifs ou judiciaires, 262. — AN V. Fait résoudre que tout citoyen valide ne peut être refusé pour le service de la garde nationale, 1.

LAURENS (Claude-François), libraire. AN I^{er} 1793. Accusé de distribution d'écrits anti-civiques, est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 157.

LAURENT, curé de Cuiseaux, député du Bourbonnais aux États généraux. AN 1789. Se réunit aux communes, 8. — AN 1790. Appuie la suppression de la dime et le salariat du clergé, 105. — Prête le serment civique et religieux, 362.

LAURENT (Hyacinthe). AN 1792. Décret qui lui accorde une gratification de 3,000 livres pour avoir arrêté Dusallant et ses complices, 203.

LAURENT. AN 1792. Ami de l'abbé Sicard, est tué à ses côtés lors des massacres des prisons, 250.

LAURENT, membre du haut-juré, député de Lot et Garonne à la convention nationale. AN 1792. Décret, sur sa réclamation, qui déclare toute fonction incompatible avec celle de législateur, 270.

— AN IV. Réélu au conseil des anciens, fait approuver la ré-olution qui règle la répartition du droit de présence entre les juges, 262.

LAURENT, député du Bas-Rhin à la convention nationale. AN 1792. Vote pour que le tribunal de Besançon soit substitué à celui de Strasbourg pour le jugement de Diétrick, 349. — Ses observations à l'occasion des plaintes de l'administration du Bas-Rhin, sur les machinations de l'aristocratie, 358. — AN I^{er} 1793. En mission aux armées, sa bravoure à celle du Rhin, 160. — Il donne des détails sur la situation de l'arsenal d'Huningue, 224. — Fait étendre aux administrateurs suspendus le décret qui ordonne aux officiers démissionnaires de s'éloigner à vingt lieues de Paris, 257. — Fait mander à la barre Xavier Audouin, adjoint du ministre de la guerre, et pourquoi, *ibid.* — AN II. 1795. Fait arrêter trois Autrichiens à Bapaume, 28. — Sa lettre sur les opérations du général Randonnet à l'armée du Nord, 55. — AN II. 1794. Il transmet le détail de plusieurs belles actions civiles et militaires, 248. — Annonce des succès près Maubeuge, 283. — Autres avantages des armées du Nord et de Sambre et Meuse, 295. — Envoie à la convention des richesses des églises du département de Gemmappes, 297. — Fait part de nouveaux succès, 302. — Annonce la prise d'Anvers, 509. — Et l'envoi de l'instrument qui tenait enchaîné le député Drouet à Bruxelles, 357. — AN III. Fait part du courage de Legros, adjudant de l'armée du Nord, fusillé par les ordres de Cobourg, 18. — Appuie la pétition contre l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, sur les successions, 155. — Demande la prohibition du commerce des grains pendant la nuit, 208. — AN VI. Réélu au conseil des cinq cents, fait envoyer un message au directoire pour savoir quels sont les hôpitaux militaires qu'on peut supprimer, 296. — Demande la mise en vente des biens des cultes réformés, 319. — Combat le projet de Bailleul, qui établit un impôt sur le tabac, comme portant sur une denrée précieuse aux pauvres cultivateurs, et sur-tout aux soldats, 352. — AN VII. Vote pour que le principe du projet sur les biens du culte protestant soit mis aux voix, 164. — Est élu secrétaire, 216. — Parle contre l'annulation des congés militaires,

proposée par Delbrel, 286. — Et contre le projet de Grocassan l. sur les comptes à rendre par les fournisseurs, 355.

LAURENT (Pierre), ci-devant moine dans le département de la Gironde. AN I.^{er} 1793. Est décrété d'arrestation, 237.

LAURON, lieutenant des vétérans. AN V. Meurt en portant des secours à l'incendie de la rue Saint-Honoré, à Paris; rapport à ce sujet, et arrêté des cinq cents pour honorer sa mémoire, 155.

LAUSSAT, député des Basses-Pyrénées au conseil des anciens. AN V. Combat la résolution relative à l'établissement d'une inspection des contributions, 252. — Son discours sur le délabrement des finances; il prétend qu'il existe dans les caisses un *deficit* approximatif de 35 millions par mois, 260. — Vote en faveur de la résolution pour la rectification des noms sur le grand-livre, 280. — S'oppose à la déclaration d'urgence de celle sur les sociétés populaires, 311. — Expose le développement des pouvoirs constitutionnels; blâme, tour à tour, le directoire et les conseils, pour leur conduite respective dans les circonstances, et demande le rejet d'un article ajouté à la résolution sur les limites constitutionnelles, 315. — Fait quelques objections sur une autre résolution concernant la vente des biens nationaux, 316. — Provoque le rejet de celle relative à la garde législative, 351. — Vent savoir si le conseil a pris un arrêté pour transporter le lieu de ses séances, le 18 fructidor, et demande s'il est en nombre suffisant pour délibérer, 352. — AN VI. Est dénoncé comme compris dans les dispositions de la loi du 3 brumaire, 27. — Opine contre la résolution relative aux commissaires de la trésorerie nationale, 47 et 50. — Contre une autre sur les ci-devant nobles: et insinue la nécessité d'un supplément à la constitution, 73. — Attaque celle relative aux charges départementales, 84. — Combat celle concernant les rentiers de l'état de la caisse de Latarge, 120, 121 et 132. — Et celle relative aux inscriptions civiques, 161, 162 et 163. — Défend celle qui transfère à Brignolles l'administration centrale du département du Var, 200. — Son rapport contre celle qui établit un impôt sur le tabac, 208

et 209. — Il la combat de nouveau, 217. — Son opinion contre celle relative aux théâtres, 254 et 255. — Combat celle sur la comptabilité intermédiaire, 275. — AN VII. Son rapport en faveur de celle relative aux déchéances, 52. — Combat celle relative à la taxe sur les portes et les fenêtres, 71. — Son discours pour la déclaration de guerre aux rois de Naples et de Sardaigne, 82. — Lettre pour rectifier une erreur insérée dans son opinion sur la contribution personnelle, 101. — Il est élu secrétaire, 126. — Vote pour le rejet de la résolution qui annule les élections des juges dans les Bouches-du-Rhône, 127. — Opine en faveur de celle relative aux prises maritimes, 134. — Fait approuver celle qui accorde des secours aux militaires non-pensionnés, 197. — Son rapport en faveur de celle qui ordonne la levée de deux cents mille hommes, 213. — Il propose de renvoyer l'examen des procès-verbaux d'élections à des commissions nommées par le sort, 221. — Fait approuver la résolution qui valide les élections de la Corrèze, 250. — Son opinion sur les dangers de la liberté de la presse, 299. — Il appuie la résolution sur la garde du corps législatif, 342. — Et celle sur la comptabilité intermédiaire, 364.

LAUSSEL, ex-procureur de la commune de Lyon. AN I.^{er} 1793. Accusé d'avoir arbitrairement disposé de la liberté de ses concitoyens, est mis en arrestation, 83. — Annonce le danger que court Châlier, 174. — AN II. 1793. Est acquitté, ainsi que sa femme et son secrétaire, au tribunal révolutionnaire, 72.

LAUTOUR-DUCHATEL (J. F.), député de l'Orne à l'assemblée législative. AN 1792. Son rapport et projet de décret sur la suppression des droits féodaux casuels, 103. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, donne sa démission, 144.

LAUTREC. (Voy. TOULOUSE-LAUTREC).

LAVAL, officier supérieur. AN IV. Son éloge par le général Moreau, 307.

LAVAL-MONTMORENCY (duc de). AN 1792. Commande un corps d'émigrés, 109. — AN I.^{er} 1793. Nouvelle de son entrée au service de la Russie, 85. — AN II. 1795. Arrive à Mannheim, couvert de blessures, 37. — AN II. 1794. Passe

à la solde de l'Angleterre, 282. — AN III. Formation des corps qu'il y commande, 173 et 206.

LAVAL-MONTMORENCY (P.), jé-une. AN II. 1794. Sa procédure et sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, comme complice de la conspiration de l'étranger, 267 et 275.

LAVAL-MONTMORENCY (M. L.), abbesse de Montmartre. AN II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 319.

LAVALETTE, ex-marquis et officier français. AN 1792. Négocie la réconciliation des états des Pays-Bas avec l'empereur, 208.

LAVALETTE, général, commandant à Lille. AN I.^{er} 1793. Destitué par Duhem et Lesage-Senault, est défendu par Robespierre, 206. — Décret qui le déclare non-inculpable, 214. — Son arrestation, 226. — AN II. 1795. Il est dénoncé à la convention, par Bourdon de l'Oise, à l'occasion de l'acquiescement de cinq Lillois qu'il avait traduits au tribunal révolutionnaire, 81. — Pièces contre lui, et décret pour sa translation à Paris, 90. — AN II. 1794. Est mis hors la loi, le 10 thermidor, 512. — Arrêté, est livré à l'exécuteur de la justice, pour être mis à mort, 336.

LAVALETTE, officier de santé. AN VII. Est arrêté pour avoir provoqué l'insurrection aux Jacobins, 311.

LAVALLÉE (Joseph), ancien officier au régiment de Bretagne, et littérateur. AN 1791. Publie un jugement sur Louis XIV, 215. — AN VI. Prononce l'éloge funèbre du général Marceau à la société philotechnique, à Paris, 52. — AN VII. Notice d'un *Voyage historique et pittoresque dans l'Istrie et la Dalmatie*, 191.

LAVALLÉE (Voy. ESNUE-LAVALLÉE).

LAVAU. (Voyez LAVEAUX).

LAVAUGUYON (duc de). AN 1789. Partant pour l'Angleterre, est arrêté au Havre avec son fils de Carency, 29. — Renvoi de cette affaire au pouvoir exécutif, 31. — Vive discussion à ce sujet, 35. — AN 1790. Ambassadeur de France à Madrid, est dénoncé au sujet de sa négociation relative aux différends entre l'Espagne et l'Angleterre, 136. — Et rappelé, 137. — Remplacé par Bourgoing, fixe sa résidence à Madrid, 174.

— Sa justification, 195. — Son mémoire en réponse aux soupçons répandus contre lui, relativement à la mésintelligence des cours de Londres et de Madrid, 215. — AN V. Contresigne les instructions de Louis XVIII aux agens de la conspiration de Lavielleheurnoy, 141. — Sa disgrâce à la cour du prétendant, 186. — Il est désigné, par Duverne-de-Presle, comme l'intermédiaire entre Louis XVIII et ses agens de l'intérieur, 353.

LAVAUGUYON, ci-devant chef de l'administration de la marine à Bordeaux. AN I.^{er} 1793. Est mis hors la loi, 220. — AN II. 1793. Son arrestation et son supplice, 37, 38 et 43.

LAVAUPELLIÈRE (ci-devant duc de). AN I.^{er} 1793. Recherches faites dans son hôtel, 263. — Etat des sommes qui y ont été trouvées, et leur versement dans le trésor public, 264.

LAVEAUX (J. Ch.), auteur du *Courrier de Strasbourg*. AN 1792. Son arrestation pour discours incendiaires, 125. — Il accuse Diétrick, maire de Strasbourg, d'actes arbitraires à son égard, 230. — AN I.^{er} 1793. Custine se plaint d'être calomnié dans le *Journal de la Montagne*, dont il est rédacteur, 185. — Les représentans près l'armée du Nord consentent à ce qu'on lise aux soldats républicains les calomnies qui y sont contenues, 188. — AN II. 1793. Rend compte aux Jacobins des difficultés qu'il a avec Bouchotte au sujet de cette même feuille; Sijas lui reproche d'y avoir accusé Vincent de vol de couverts, 18. — Arrêté, cette société demande sa mise en liberté, 20. — Il réclame les honneurs du Panthéon pour Châlier, 30. — Accuse Huard de voies de fait et menaces contre les Jacobins, et cite en témoignage Gauthier, beau-frère de l'accusé, 42. — Renonce à la rédaction du *Journal de la Montagne*, 52. — Dénonce Vincent, 91. — Est invité à répondre lui-même aux dénonciations faites contre lui, 94. — AN II. 1794. Son discours aux Jacobins contre le gouvernement anglais, 124. — Arrêté de nouveau, cette société réclame sa liberté après le 9 thermidor, 325. — Il y est nommé rédacteur d'une adresse en faveur des patriotes, 330. — Y est dénoncé; parle en faveur de la liberté de la presse, 353. — AN VI. Publie

l'Histoire des premiers Peuples libres qui ont habité la France, 137. — Professeur de langues anciennes, publie ses *Travaux classiques et littéraires*; notice de cet ouvrage, 297.

LAVEAUX, de la section des Gardes-Françaises, à Paris. AN 1792. Est nommé juge au tribunal du 10 août, 233.

LAVEAUX, général français, servant à Saint-Domingue. AN III. Rend compte de la situation de cette Colonie, où il a des succès, 105, 110 et 169. — Ses préparatifs de défense contre les Espagnols, 221. — Dépêches par lesquelles il rend compte de la position avantageuse des forces républicaines, 254. — Proposition de le continuer dans les fonctions de gouverneur de cette Colonie, 300. — Ses succès atténués par Gouly, 311. — AN IV. Est arrêté par les mulâtres, 310. — AN V. Vaublanc l'accuse d'actes arbitraires, et d'inspirer aux nègres l'esprit d'insubordination et de licence, 254. — AN VI. Député au conseil des anciens, donne des détails sur la Colonie, et fait l'éloge de Toussaint-Louverture, 5. — Parle en faveur des réfugiés et des déportés des Colonies, 10. — Fait adopter la résolution qui établit un conseil de révision dans chaque division d'armée et des troupes employées dans l'intérieur, 21. — Défend celle relative aux commissaires de la trésorerie, 51. — Fait approuver celle qui établit des conseils militaires de révision dans les places de guerre assiégées, 77. — Est élu secrétaire, 99. — Son opinion en faveur de l'organisation de la constitution dans les Colonies, 108. — Propose d'approuver la résolution qui admet Mentor au conseil des cinq-cents, 169. — Appuie celle relative aux élections de Saint-Domingue pour l'an 5, 175. — Et une nouvelle sur celles des années 4 et 5, 250. — Est élu président, 306. — Prononce un discours au 9 thermidor, 315. — Un autre au 10 août, 326. — Fait un rapport, suivi de l'approbation de la résolution, sur la conscription militaire, 353. — AN VII. Célèbre l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les Colonies, 141. — Fait rejeter la résolution qui accorde des secours aux colons réfugiés, 275. — Appuie le rétablissement de la liberté de la presse, 512. — Se déclare membre de la réunion du Manège, et la

Table alphabétique.

défend contre les imputations faites à ses membres, 314 et 318. — Attribue à négligence la décharge à balle d'un fusil, qui a eu lieu au Champ-de-Mars à la suite du discours qu'y a prononcé Sieyès, 332. — Son discours en l'honneur de Joubert, 345. — Il est nommé commissaire à Saint-Domingue, 346.

LAVENUE, avocat à Bordeaux, député aux États-généraux. AN 1789. Combat le plan du ministre des finances, et annonce un projet de création d'un papier national, 93. — AN 1790. Propose, en remplacement de la gabelle, un impôt de huit deniers par livre à l'extraction du sel, 74. — Ses observations sur le projet concernant les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — Propose d'imposer les rentes perpétuelles et viagères, 296. — Insiste sur cette proposition, 338. — Vote pour que les rentes constituées supportent une contribution pareille à celles des contributions foncières, et développe son opinion à ce sujet, 339. — AN 1791. Demande que le million accordé à Paris, soit employé aux ateliers de charité, 169. — AN V. Décapité à Bordeaux comme fédéraliste; Chollet demande des secours pour sa veuve, 120. — Résolution qui lui accorde une pension, 175. — LAVERDY, ex-contrôleur des finances. AN II. 1795. Traduit au tribunal révolutionnaire, 21. — Y est condamné à mort, 66.

LAVERGUE-CHAMPLAURIER (L. F.), commandant à Longwy. AN 1792. Est arrêté après la reddition de cette place, et traduit à une cour martiale, 245. — Décret pour sa translation dans les prisons de Langres, 252. — Son adresse aux Français pour sa justification, 274. — AN I^{er} 1793. Rapport sur son affaire, et décret qui le maintient en détention, 55. — AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, avec son épouse, 199.

LAVEYRON, cultivateur à Crétuy. AN II. 1794. Est nommé membre de la commission populaire établie à Paris, 242.

LAVICOMTERIE, littérateur. AN 1792. Annonce de sa *République sans impôts*, 161. — AN I^{er} 1793. Député de Paris à la convention nationale, est élu secrétaire, 236. — Et membre du comité de sureté générale, 259. — AN II. 1794. Dénoncé,

est remplacé à ce comité, 315. — Ordre du jour sur sa justification, *ibid* et 317. — AN III. Son discours sur la morale calculée; il propose d'inviter les savans à donner une échelle graduée des délits et des peines, 20. — Son arrestation, votée par Gouly, 255. — Elle est décrétée, 254. — Il demande à rester dans son domicile, avec des gardes, 339. — AN IV. Est compris dans l'annistie du 4 brumaire, 44.

LAVIE, président au parlement, député de Bordeaux aux États-généraux. AN 1789. Assure que les déclarations de Gony - d'Arcy sur les finances et l'emprunt, sont exagérées et inexacts, 60. — Propose de continuer Fréteau dans la présidence, 77. — Dénonce le tribunal d'Alsace, comme refusant d'exécuter les décrets sur la procédure criminelle, 85. — AN 1790. Annonce que les possesseurs de fiefs en Alsace continuent à exiger la servitude personnelle, 21. — Est l'un des commissaires à l'aliénation des domaines, 97. — Demande qu'on suspende l'ordination des prêtres, 112. — Propose de refuser un don patriotique offert par le chapitre de Strasbourg, sauf la conservation de ses immunités, 121. — S'oppose à l'augmentation de la paye des matelots, 157. — Fait renvoyer au comité d'aliénation, un avis circulaire des prébendiers de la cathédrale de Strasbourg, pour s'opposer à la vente des biens ecclésiastiques, 289. — AN 1791. Propose d'assujettir les avoués et les médecins au droit de patentes, 49. — Fait passer à l'ordre du jour sur la dénonciation d'une lettre imprimée du député Bonnal, 51. — Réclame contre l'arrestation de Chalon, faite sur le territoire de Porentruy, 55. — Demande que la municipalité de Nîmes, inculpée à l'occasion des troubles de cette ville, ne puisse être réélue, 59. — Demande le renvoi au comité, d'une lettre des commissaires de la ci-devant assemblée générale de Saint-Domingue, 66. — Dénonce le directoire du département de la Moselle, 80. — Parle pour la liberté des foires et marchés, 91. — Veut que tous les citoyens soient libres d'ajouter à la confection des actes de l'état civil, les cérémonies du culte auquel ils sont attachés, 142. — Fait rejeter la proposition tendante à renvoyer à la première législature la

confection du code pénal, 151. — Parle sur le licenciement de l'armée, et cite une lettre des corps administratifs de Strasbourg contre les officiers de la garnison, 153. — Demande le renvoi à la nouvelle législature, de la réclamation du duc d'Orléans, relative à la dot de la fille du régent, 165. — Attaque Grégoire, au sujet de la discussion sur les Colonies, 166. — Fait excepter les officiers suisses de l'obligation de résider un an pour le payement des pensions, 196. — Demande l'adoption des mesures prises par le département du Bas-Rhin, contre les prêtres rebelles et perturbateurs, 200. — Vote la condition d'une imposition de 40 journées de travail, pour l'éligibilité à l'électorat, 225. — Combat le projet de donner l'initiative aux ministres pour la proposition des contributions publiques, 240. — Fait décréter l'impression du discours de Frochot sur les conventions, 245. — S'élève contre les communications des corps administratifs avec les sociétés particulières, 273. — Parle contre Mauri, qui demande que l'assemblée présente à la nation le compte de ses finances; *ibid*.

LAVIELLE, procureur-syndic du district de Dax. AN I^{er} 1793. Décret de sa destitution, 233.

LAVIGNE (Jean), négociant à Tenneins, administrateur du directoire du département, député de Lot et Garonne à l'assemblée législative. AN 1791. Fait passer à l'ordre du jour sur une demande de Dufresnay fils, tendante à voir son père détenu, 91. — Veut que les placards d'une société soient signés de tous ses membres, 152. — Fait renvoyer au comité une proposition tendante à ce que les autorités soient tenues d'enregistrer les pétitions et d'y répondre, *ibid*. — Parle sur l'article portant qu'il sera statué sur l'état des hommes de couleur et nègres libres, 136. — Et sur le décret qui rejette la réunion d'Avignon, 146. — Vote pour la réforme du décret du marc d'argent, 149. — Parle sur le licenciement de l'armée, 153. — S'oppose à l'impression du rapport concernant Thévenot, Lacombe et son épouse, *ibid*. — Et à ce que l'on poursuive l'imprimeur du *Moniteur*, 154. — Ne veut pas qu'un député puisse être élu gouverneur du Dauphin, 180. — Appuie le projet de mettre toutes les

personnes attachées à ce prince, sous les ordres de son gouverneur, 181. — Fait décréter la liberté des colons détenus en France, *ibid.* — Et suspendre de ses fonctions Polverel, 211. — Parle sur la pétition des électeurs de Paris, relativement à Danton, 261. — Et contre ceux qui prenaient des titres pros crits par la constitution, 272. — Son rapport sur la fabrication des assignats et monnaies, 344. — AN 1792. Propose de retirer de la circulation les coupons d'assignats de petite valeur, 4. — Obtient leur suppression, 31. — Son rapport sur l'état de la fabrication des petits assignats, 155. — Fait rendre un décret sur leur destination et emploi, 238. — A la suite d'un rapport, fait décréter la levée des scellés sur les caisses de Lefèvre et Lesage, qui avaient mis en circulation des monnaies d'argent sans autorisation, 242. — Fait rendre un décret pour la fabrication de papiers d'assignats, 259. — Son rapport, et décret pour opérer l'échange des billets de confiance en assignats, 260.

LAVIGNE, jeune volontaire. AN I.^{er} 1793. Mutilé par le canon, est présenté à la convention par le ministre de la guerre; son discours, et réponse du président qui lui exprime la reconnaissance de la nation, 81.

LAVIGNE. AN I.^{er} 1793. Fait porter au trésor public de l'argenterie enfouie dans la cave d'un émigré; décret qui lui accorde une récompense, 187.

LAVILASSE, capitaine de vaisseau. AN VI. accusé d'émigration, est arrêté à Toulon, 206.

LAVILETTE, officier. AN 1792. Est arrêté sur la frontière; décret ordonnant, à son égard, l'exécution des lois relatives à l'émigration, 107.

LAVILLE-AUX-BOIS. (*Voyez* LELEU DE LA VILLE-AUX-BOIS).

LAVILLE-LEROUX, négociant de Lorient et député aux États-généraux. AN 1789. Son vote sur le nombre des députés à accorder à Saint-Domingue, 11. — Il propose d'ajouter le titre de roi de Navarre à celui de roi des Français dans les actes diplomatiques, 72. — AN 1790. Adopte le système d'un port unique destiné aux retours de l'Inde, 189. — AN 1791. Se défend de l'accusation d'avoir reçu Bouillé, 193.

LAVILLEHEURNOY (BERTHELOT-). AN V. Est accusé d'avoir organisé une conspiration pour le rétablissement de la royauté, 135. — Plan trouvé sur lui à ce sujet, 137 et 138. — Son interrogatoire et ses réponses, 143. — Rapport sur la tentative faite pour l'extraire du Temple, 152. — Refuse de répondre au conseil militaire; s'élève contre la lettre du ministre Merlin, et explique les déclarations de Leveux sur sa correspondance de Londres, 182. — Se plaint de la violation de tous les principes à son égard, 188. — Soutient que le plan de contre-révolution qu'on lui impute, n'est qu'un cannevas informe et jeté sur le papier à la prière de Malo, 189. — Déclare que les femmes More n'ont jamais été initiées dans ses projets, 191. — Justifie le témoin Vauvilliers, et répond relativement aux personnes insrites sur les listes trouvées chez lui, 192. — Demande pardon au conseil pour sa fille, qui insultait Malo, 196. — Est déclaré coupable d'embauchage et de conspiration, 197. — Sa condamnation à mort, et commutation de cette peine en une année de réclusion, 200. — Arr. té du directoire qui le réintègre dans la maison d'arrêt du Temple, et le traduit devant les tribunaux pour y être jugé sur le fait de conspiration, 201. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — Pièces relatives à sa conspiration, 553. — AN VI. Est embarqué à bord de *la Vaillante*, à Rochefort, 9. — AN VII. Meurt à Synamari, 284.

LAVILLERIS, chef de division de la marine. AN VI. Est suspendu de toute fonction pour trois ans, par jugement de la cour martiale de Lorient, à l'occasion de l'incendie du vaisseau *Quatorze Juillet*, 564.

LAVOCAT, fils d'un concierge de Châlons, âgé de 18 ans. AN VI. S'engage volontairement pour la descente en Angleterre, 136.

LAVOISIER, membre de l'académie des sciences. AN 1789. Au nom d'une députation de la caisse d'escompte, présente le tableau de la situation de cet établissement, 94. — AN 1791. Impression de son travail sur les produits de la France, 76. — Accepte la place de commissaire du trésor public, 99. — Demande, avec ses collègues, que cet établisse-

ment soit nommé *trésorerie nationale*, 105. — Résultat de son ouvrage, intitulé : *De la richesse territoriale de la France*, 146. — AN II. 1794. Est compris dans le décret qui traduit les ci-devant fermiers-généraux au tribunal révolutionnaire, 227. — Et condamné à mort, 231. — AN III: Dénonciations dirigées contre Dupin à ce sujet, 319.

LAW, contrôleur des finances sous le régent. AN 1790. Analyse de ses œuvres, 249. — AN 1791. Autre notice, 11.

LAWATER, ministre en Suisse, et célèbre physionomiste. AN 1790. Sa lettre sur la physionomie de Necker, 13. — AN III. Ses questions aux juges qui ont prononcé dans l'affaire des paysans convaincus de rébellion, 355. — AN VII. Il est arrêté en Suisse, 267.

LAXARGUE, capitaine de vaisseau. AN V. Belle conduite de cet officier dans un combat contre l'ennemi, 295.

LAY, ex-adjutant-général. AN IV. Est arrêté pour l'affaire du camp de Grenelle, 356. — AN V. Et condamné à mort, 2.

LAYA, auteur dramatique. AN 1790. Analyse de sa pièce : *Les Dangers de l'opinion*, 21 et 200. — De son drame : *J. Calas*, 363. — AN I.^{er} 1793. De sa comédie : *L'Ami des Lois*, 4. — En fait hommage à la convention; débats à ce sujet, 12. — Demande à paraître à la barre, relativement aux troubles excités par cette pièce, dont un arrêté de la commune vient de suspendre la représentation, 14. — Maintien de sa suspension, 17. — AN VI. Analyse de sa pièce : *Les Deux Sœurs*, 98. — Et du drame de *Falkland*, 249.

LAZZARINI, imprimeur national, à Rome. AN VI. Il lui est enjoint par les commissaires français, d'imprimer un écrit adressé aux officiers de l'armée de Rome, par ceux de la 39.^e demi-brigade, 211.

LEBARS, juge au tribunal révolutionnaire de Brest. AN III. Décret qui le traduit pardevant le tribunal du district de la même commune, pour y être jugé sur les atrocités dont il est accusé, 260.

LEBAS, député du Pas-de-Calais à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Est envoyé commissaire aux armées du Nord, des Ardennes; de

la Moselle et du Rhin. 215. — Et nommé membre du comité de sûreté générale, 259. — AN II. 1795. Envoie à la convention un drapeau prussien, 38. — Ses arrêtés pour la défense et l'approvisionnement de Strasbourg, confirmés par la convention, 45. — Ses opérations à l'armée du Rhin, 57. — Il établit à Strasbourg, de concert avec Saint-Just, une taxe sur les riches, et leur fait fournir des lits et des souliers pour l'armée, 67. — Envoie à la Force les administrateurs du directoire de la Meurthe, 100. — AN II. 1794. Annonce le passage de la Sambre par l'armée du Nord, 246. — Et de nouveaux succès, 253. — Fait part des mesures prises pour l'épuration de l'école de Mars, 288. — Au 9 thermidor, demande à être compris dans le décret d'arrestation de Robespierre; est décrété d'accusation, 311. — Est cité comme ayant été chargé par les conspirateurs d'inspecter le camp des élèves de Mars, 312. — Son arrestation et son suicide à la commune de Paris, *ibid.* — Annulation de deux jugemens de la commission militaire qu'il avait établie à Strasbourg, 314. — Les arrestations faites par son ordre sont dénoncées, 319. — AN III. On lui impute l'émigration de dix mille habitans du Haut-et-Bas-Rhin, 77. — Proposition d'annuler les taxes révolutionnaires imposées par lui, 114. — AN V. Accusations renouvelées contre lui, pour sa mission dans ces départemens, 265.

LEBAS. AN II. 1794. Invite à dîner quelques membres de la commune de Paris, pour en obtenir un certificat de civisme; les invités le lui refusent, et l'envoient à la police comme corrupteur des magistrats du peuple, 201.

LEBAS, délégué aux îles du Vent. AN III. Sa lettre annonçant la prise de Sainte-Lucie, 344. — AN VI. Est continué pour dix-huit mois dans ses fonctions, 189. — Arrive à Bordeaux, et donne des nouvelles satisfaisantes des Colonies, 295.

LEBERTHON, député de Bordeaux aux Etats-généraux. AN 1789. Appuie la proposition de ne point lire le mémoire du roi sur la sanction, 55. — Soutient la nouvelle rédaction de la définition des pouvoirs, 61. — Veut que les bons des

finances ne soient valables qu'avec la signature du roi, et le contre-seing d'un secrétaire d'état, 65.

LEBICRE, homme de loi. AN VI. Sa pétition sur les enfans naturels, 301.

LEBLANC, député de Besançon aux États-généraux. AN 1789. Annonce de sa mort, accélérée par la joie du retour du roi vers l'assemblée ; elle arrête d'assister à ses funérailles, 19.

LEBLANC, banni arbitrairement de l'île Saint-Pierre Miquelon. AN 1792. Décret qui l'autorise à y rentrer, et le met sous la sauve-garde de la loi, 162.

LEBLANC. AN 1792. Est nommé membre de la commission administrative, remplaçant le département de Paris, 252. — AN VII. Et membre de l'administration centrale de la Seine, 294. — Y est remplacé, 361.

LEBLANC, littérateur. AN II. 1794. Notice de sa tragédie de *Tarquin*, 121. — AN VI. Est nommé à l'Institut national, 190. — AN VII. Sa mort, 327.

LEBLANC, commissaire près les États-Unis. AN II. 1794. Écrit pour demander qu'il soit sursis à toute détermination sur les Colons et les Colonies, 363. — AN V. Il meurt en repassant en France, 160. — Vaublanc l'accuse de dilapidations, 255, 254 et 255. — Le conseil des cinq-cents demande communication de ses papiers, 259.

LEBLANC, député à la convention nationale. (Voyez BLANC - DE - SERVAL et le *supplément*).

LEBLANC, défenseur officieux. AN V. Son plaidoyer dans l'affaire de Lavilleheurnoy, 200.

LEBLOIS (Léonard). AN II. 1794. Parle aux Jacobins contre la déportation des aristocrates, 554. — Demande que la société se déclare en permanence, 357. — AN III. Sa lettre sur les machinations des royalistes, 294.

LEBLOND, de l'Institut national. AN V. Y lit un mémoire sur la magie chez les anciens, 217.

LEBŒUF, soldat. AN I.^{er} 1793. Transmet un trait de bravoure du citoyen Termonier, 229.

LEBŒUF, membre du conseil-général de la commune de Paris. AN I.^{er} 1793. Est dénoncé pour sa conduite dans le service du Temple, et

traduit à l'administration de police; il se disculpe; accuse de royalisme Letellier, professeur de Mazarin, 251. — Sa mise en liberté, 255. — AN II. 1793. — Il est accusé de correspondance avec Marie-Antoinette, 21.

LEBOIS. AN II. 1794. Donne aux Jacobins des renseignemens sur plusieurs détenus de la commune d'Orléans, 325. — AN IV. Est dénoncé pour son journal *l'Ami du peuple*, 269. — AN V. Jugement qui l'acquitte, 15. — Est arrêté de nouveau, 94. — Est mis en liberté, 110. — Sa motion aux Jacobins pour faire déclarer la patrie en danger, 514 et 328.

LEBOIS, président de la section du Théâtre-Français, en vendémiaire, et contumax. AN IV. Est condamné à mort par un conseil militaire, 25. — Son arrestation et son exécution, 29.

LEBOIS-DES-GUAIS, député de Mortargis aux États-généraux. AN 1791. Parle contre la formule du serment de l'évêque de Clermont, 3. — Ne veut pas qu'on poursuive l'auteur d'une adresse provoquant l'abolition de la royauté, 183. — Réclame contre Goupil de Préfelin défendant l'inviolabilité, et accusant les Jacobins de tendre au renversement de la monarchie, 197.

LEBON (Joseph), député du Pas-de-Calais à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Est nommé membre du comité de sureté générale, 259. — AN II. 1793. Fait expulser du service des hôpitaux les femmes aristocrates, 277. — Vote pour la simple dénomination ordinale des temps, 280. — Fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre Robert, 19. — Décret qui l'envoie dans le département de l'Oise, 20. — Rend compte de l'accueil fait par le village de Beaurain à une colonne de l'armée du Nord; demande la cassation de l'arrêté du département de la Haute-Garonne, sur la remise des espèces métalliques, 28. — Imputations qui lui sont faites; décret qui les reconnaît fausses, 29. — Son discours sur l'instruction publique, 31. — Il fait décréter la réhabilitation du chevalier de Labarre, 55. — AN II. 1794. — Dénonce une délivrance de certificats de civisme aux émigrés, 163. — Transmet la découverte faite par lui, à Calais, de quarante-huit caisses de poignards envoyés d'Angleterre à

Paris, 250. — La société populaire de Cambrai fait son éloge, et demande sa conservation, 281. — Dénoncé, il est justifié par Barrère, qui assure que Cambrai a été sauvé par ses soins, 292. — Dénoncé de nouveau comme agent de Robespierre et de Saint-Just; ses réponses à diverses interpellations: son arrestation est décrétée, 316. — Texte des dénonciations, 317. — Nouveaux faits contre lui, rapportés par Guffroy, 319. — Dénonciation de la commune de Cambrai, 324. — Et des citoyens d'Arras, 327. — AN III. Ses opérations dans le département du Pas-de-Calais, inculpées et détruites par celles de Florent-Guyot, 6. — Raffron demande un rapport sur ses crimes, 39. — Et l'examen de sa conduite, 70. — André-Dumont demande sa mise en jugement, 77. — Est accusé, par Courtois, dans son rapport, de complicité avec Robespierre, 108. — Adresses diverses contre lui; Delecloy dit qu'il le regarde comme un grand scélérat, et fait ordonner un rapport sur son compte, 123. — On renvoie aux comités un recueil de pièces à sa charge, 162. — Sa translation au château de Ham, demandée par Boulin, et ajournée jusqu'après le rapport des comités à son égard, 196. — Mesures de sureté demandées contre lui et ses imitateurs, par Merlin de Thionville, 199. — Son expulsion votée par Tallien; Bourdon de l'Oise s'y oppose, et trouve la peine trop douce, 200. — Nomination d'une commission de vingt-un membres, pour examiner sa conduite, 231. — Il réclame sa translation du château de Ham à Paris, pour être entendu, 240. — Texte du rapport fait par la commission des vingt-un, sur sa conduite, 274. — Sa défense; il inculpe Guffroy, son dénonciateur; on demande que sa femme soit mise en liberté, 288. — Il reproche à la convention de le poursuivre, pour n'avoir fait qu'exécuter ses lois, 291. — Réclame des papiers nécessaires à sa justification, qui ont été à la disposition de son accusateur; et déclare qu'il s'abandonne à son sort, 293. — Nie la plupart des faits contenus au rapport, et atténue beaucoup les autres, 294. — La convention se déclare en permanence, jusqu'à ce qu'elle ait prononcé sur l'accusation, 295. — Fin de sa défense;

ses réponses aux divers délits dont il est prévenu; il est décrété d'accusation, 296 et 297. — Lettre de Gosse; relative aux papiers réclamés par lui, 303. — Rédaction de son acte d'accusation; il est traduit devant le tribunal criminel de la Somme, 304. — Renvoi au comité de législation, d'une lettre le concernant, 349. — AN IV. Rapport et décret d'ordre du jour sur sa demande de recours en cassation, contre le jugement qui le condamne à la peine de mort, 25.

LEBON, d'Oleron. AN II. 1793. Don qu'il fait de bois de construction, 57.

LEBON, défenseur officieux. AN V. Attaque la compétence du conseil militaire chargé de juger les prévenus de la conspiration royaliste, 181. — Son discours en faveur de Brotier; il traite Malo et les autres témoins de dénonciateurs, dont le témoignage doit être rejeté, 199. — Fait un dernier effort pour émouvoir la compassion du conseil en faveur des accusés, 200.

LEBORGNE, député de Saint-Domingue au conseil des cinq-cents. AN VI. Demande la discussion du projet sur la division territoriale des Colonies, 8. — Fait un rapport sur la situation de Saint-Domingue, 29. — Appuie la proposition qui fixe le montant de leurs contributions, 55. — Fait une motion sur la marine militaire et les moyens de la relever, 60. — Prononce une opinion sur l'organisation des secours publics, 279. — Combat le projet qui crée le département du Léman, 321. — Défend celui de Bailleul, sur l'impôt du tabac, 350. — AN VII. Demande le rapport de l'article relatif à la formation d'un plan général sur la législation des prises maritimes, 91. — Appuie le projet concernant les élections de Saint-Domingue, et dit qu'elles ont été influencées par Toussaint-Louverture, 221. — Son rapport sur les encouragemens à donner à la course maritime, 336 et 353.

LEBOUR. AN II. 1794. Parle aux Jacobins contre ceux qui demandent la ruine de cette société, et invite les bons patriotes à se rendre dans les groupes pour y défendre les principes, 564.

LEBOZÉE, officier de marine. AN VI. Son éloge pour le convoi qu'il a dirigé et conduit à Lorient, 342.

LEBRASSEUR, ex-intendant de la marine. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 274.

LEBRETON, prieur de Rhedon. député de Bretagne aux États généraux. AN 1790. Demande l'ajournement de la fixation du sort des moines jusqu'à ce que l'on connaisse les ressources que leurs biens peuvent offrir, 43. — Fait décréter que les reliquats des caisses des impositions du clergé seront versés au trésor public, 258. — AN II. 1793. Réélu à la convention nationale, est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Est appelé dans le sein de l'assemblée, 80. — Fait accorder un secours aux maîtres de postes pour le soutien du service des relais, 230. — AN IV. Fait prononcer, relativement à la déclaration des biens des représentans, le séquestre des biens non déclarés, 8. — S'oppose à la mise en liberté de Daubigny et Rossignol, 42. — Réélu au conseil des anciens, fait approuver une résolution relative au tarif des postes aux lettres et aux chevaux, 102. — Et celle sur le nouveau tarif des postes et messageries, 281. — AN V. Est l'un des membres de la commission pour l'examen de celle qui augmente le prix du port des lettres et journaux, 51. — Son rapport à ce sujet, 69. — Autre en faveur de la nouvelle résolution sur le même objet, 95. — Il combat celle relative aux postes et messageries, et en vote le rejet, 303. — Est élu secrétaire, 334. — Occupe le bureau en cette qualité, le 18 fructidor, 352. — AN VI. Parle contre la résolution relative aux domaines congéables, 45. — Fait approuver celle qui supprime les listes de candidats pour les élections, 147. — Propose le rejet de celle qui maintient la poste aux chevaux au compte de la république, 188.

LEBRETON. AN VI. Est remplacé par Loysel dans la régie de l'enregistrement, 245.

LEBRETON (Noël). AN 1792. Caporal de service aux Toileries, ayant entendu dire que le roi voulait s'enfuir, donne la consigne de ne le plus laisser sortir après neuf heures du soir; décret qui le renvoie au pouvoir judiciaire, 204.

LEBRETON, soumissionnaire de grains. AN II.

1793. Décret qui suspend tout jugement contre lui, 77.

LEBRETON, femme Pichard. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 285.

LEBRETON, littérateur. AN IV. Lit à l'Institut une notice sur Raynal, 205. — AN V. Et une sur Deleyre, 217.

LEBRUN, député de Dourdan aux États-généraux. AN 1789. Auteur d'un éloge de Terray, y place ce ministre à côté de Sully et de Colbert; reproches qui lui sont adressés à raison de cette opinion, 58. — Pense que le droit de propriété n'appartient pas au clergé, mais aux donataires de ses biens, 80. — Son rapport sur la proposition de la province d'Anjou, de payer 1,600,000 livres d'impôt en remplacement de la gabelle, 90. — Fait décréter la suppression des étrennes, gratifications, etc., sous peine de concussion, pour tous les agens d'administration et fonctionnaires publics, 97. — Son observation sur les délais à accorder pour réclamer les dettes du gouvernement, 98. — Son rapport relatif à la contribution patriotique; il propose d'accorder un mois aux citoyens pour leur déclaration; réclame contre la demande de former un comité d'impositions chargé d'offrir un plan général, celui des finances lui paraissant suffisant pour ce travail, 126. — AN 1790. Propose le paiement de divers arrérages, et un sursis au paiement de toutes les autres dépenses jusqu'à leur liquidation, 24. — Son rapport sur les finances, 39. — Autre sur toutes les parties de la dette publique, 157, 158, 163 et 164. — Propose de fixer le traitement des régisseurs et administrateurs des domaines, 171. — Suite de son rapport sur toutes les parties de la dette publique, 185 et 186. — Fait décréter la suppression des jurés-priseurs, 192. — Reprend son rapport sur toutes les parties de la dette publique, 220. — Fait supprimer plusieurs places et emplois publics, 226. — Suite de son rapport sur toutes les parties de la dette publique, 227. — Fait décréter le paiement des arrérages de cette dette, 228. — Son rapport sur le paiement des arrérages des rentes, *ibid.* — Reprend la suite de son travail sur les dépenses publiques; fait supprimer les contrôleurs-généraux des domaines,

et propose la conservation des académies, 229. — Reproduit ce dernier projet, 233. — S'élève vivement contre la proposition de payer la dette exigible en assignats, et contre celle d'une nouvelle émission de ce papier-monnaie, 241. — Fait adopter différens articles sur les rentes et indemnités des maisons religieuses, de secours, communautés, etc., 254. — En fait adopter d'autres sur les dépenses fixes des bureaux ordinaires, et sur celles relatives aux pensions des comédiens français et italiens, 255. — Fait attribuer des fonds à la caisse des invalides pour ses besoins, 260. — Présente un tableau de la dette publique; fait l'histoire des rentes sur l'état, et propose l'extinction d'une partie de cette dette, 266. — Demande à rendre compte du vœu des directoires des départemens et des municipalités contre l'émission des assignats; et à cette occasion, est réfuté par Mirabeau, 275. — Présente le tableau des recettes et dépenses par année, et fait accorder des fonds pour le service du trésor public, 287. — Fait adopter différens articles sur le remboursement des rentes dues aux particuliers par le clergé, 289. — Manifeste son éloignement pour les loteries, et répond à l'accusation qui lui est faite par Mirabeau, de les avoir protégées, 299. — Son plan d'organisation des ponts-et-chaussées, 306. — Défend ce projet, 308. — Présente le tableau de l'arriéré des impôts, 310. — Fait décréter un mode de vente des étalons nationaux, et la vente des farines de la nation à la municipalité de Paris, 318. — Son rapport sur la dépense publique de 1791; fait supprimer les offices de payeur et de contrôleur des rentes de l'ancien clergé, 320. — Soumet à l'examen de l'assemblée la nomenclature des individus auxquels des indemnités étaient accordées pour des objets maintenant supprimés, 357. — Ajournement de son projet de décret pour l'organisation du trésor public, 346. — Soumet les divers articles de celui sur l'administration des ponts-et-chaussées, 350. — Fait rendre un décret pour admettre à la reconstitution les rentes perpétuelles à la charge de l'état, 364. — Fait décréter que le centième denier dû par les perruquiers demeure suspendu, *ibid.* — Et adopter la suite de son projet sur les ponts-et-chaussées, *ibid.* — AN 1791. Adoption de

son projet sur l'organisation d'une école gratuite pour le même objet, 2. — Fait autoriser la municipalité de Paris à signer provisoirement les contrats de rentes constituées, 16. — Fait rendre un décret sur la dépense publique, *ibid.* — Un autre pour le maintien des rentes sur le clergé dues par des particuliers, 29. — Un troisième relatif aux rentes constituées sur le clergé et les pays d'états, 40. — Publie une lettre sur les finances, 46. — Fait décréter le versement de 72 millions au trésor public, *ibid.* — Observe qu'il est impossible de former l'état de la radiation des émigrés, demandé au comité, 62. — Combat le plan du comité des contributions, sur l'organisation du trésor public, 69. — Vote pour la création d'un seul ordonnateur de ce trésor, 70. — Présente un rapport et fait adopter un décret pour l'acquittement des dépenses du roi dans l'année 1790, des lettres de change des Colonies et autres dettes, 72. — Fait rendre plusieurs décrets pour accélérer la liquidation, pour le paiement des travaux du canal de Nivernois, pour celui des dépenses du quartier de janvier, 90. — Fait décréter la fixation du traitement des ministres, 126. — Et le paiement de diverses rentes, 163. — Fait accorder une somme au département des ponts-et-chaussées, 199. — Fait rendre un décret sur la comptabilité, 203. — Combat un projet sur les ponts-et-chaussées, 216. — Prétend que l'administration des invalides doit être confiée à l'assemblée nationale, 219. — Et décréter une avance à la municipalité de Bordeaux, 230. — Son rapport suivi d'un décret relatif aux rentes constituées sur le clergé, 234. — Autre sur le mode de rectification des erreurs de noms qui se seraient glissées dans les quittances de finances, 270. — Fait mettre des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur, pour l'acquisition d'ouvrages précieux provenant des bibliothèques particulières, 272. — AN 1792. Est l'un des députés extraordinaires du département de Seine et Oise pour rendre compte de l'émeute d'Étampes et du massacre du maire Simoneau, 67. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents par ce département, présente un rapport sur le système général des finances, 77. — Propose de rejeter la résolution qui fixe le paiement en numéraire du droit des douanes, 92.

— Croit

— Croit utile la résolution sur la faculté accordée aux receveurs d'établir un de leurs préposés , 112. — Est nommé secrétaire , 127. — Son opinion sur la résolution concernant la fabrication des monnaies , 181 et 182. — Il réfute les objections présentées contre elle , 210. — Propose le rejet de celle sur le mode de surveillance de la trésorerie nationale , 214. — Est nommé secrétaire , 246. — Fait adopter une résolution qui crédite les commissaires de la trésorerie , 291. — Et celle qui accorde un nouveau délai aux payeurs de rentes pour la présentation de leurs comptes , 296. — Son rapport en faveur de celle pour le paiement en numéraire du dernier quart des domaines nationaux , 320. — Fait approuver celle pour le paiement des contributions en numéraire ou mandats au cours , 332. — Celle qui donne à Droz une maison nationale en indemnité de ses travaux sur les monnaies , 347. — Et celle relative aux loyers des maisons , 357. — AN V. Son rapport en faveur de celle qui ordonne de payer aux rentiers le quart en numéraire , 6. — Il vote le rejet de celle sur la comptabilité de la trésorerie nationale , 14. — Son opinion sur les hospices civils , 20 et 22. — Fait approuver une résolution qui ouvre un crédit de 25 millions au ministre de l'intérieur , 22. — Combat celle sur la comptabilité de la trésorerie nationale , 23. — Son rapport sur celle qui fixe les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'année , 51 et 52. — Fait approuver celle qui fixe les droits de patentes , et détermine les exceptions , 71. — Combat celle relative au paiement des obligations de citoyen à citoyen contractées avant le papier-monnaie , 110. — Son rapport à ce sujet , 120 et 121. — Il fait rejeter la résolution pour l'annulation des baux , 136. — Fait un rapport sur les opérations de la commission de surveillance de la trésorerie , 237. — Fait rejeter la résolution relative au compte des dépenses des archives , 261. — Approuver celle qui rappelle les agens du directoire à Saint-Domingue , 270. — Rejeter celle sur les contributions , 285. — Propose le rejet de celle qui autorise la trésorerie à faire des négociations , 287. — En fait approuver une concernant le paiement des fournitures de l'armée pendant deux mois , 335. — Et une sur les rescriptions bates , 347. — AN VI. Propose de rejeter celle

qui , à l'occasion de l'affaire de la compagnie Dijon , destitue les commissaires de la trésorerie , 17. — Et celle qui supprime les payeurs des départemens , 107. — Son rapport en faveur de celle qui ouvre un emprunt pour la descente en Angleterre , 112 et 113. — Fait rejeter celle qui ouvre des registres pour recevoir les dons patriotiques , 113. — Analyse de son rapport relatif aux payeurs de département , 119. — Fait rejeter la résolution sur les autorisations de payemens , délivrées par la trésorerie , 141. — Et une autre sur le recouvrement des contributions , 175. — Vote l'adoption de celle relative au régime hypothécaire , 229. — Propose le rejet de celle extensive du droit de timbre , 288. — La fait rejeter , 296. — Son rapport contre celle qui établit un bureau de visite et de marque des étoffes , toiles et toileries , 345. — AN VII. La combat de nouveau , 2. — Propose d'approuver celle relative au régime hypothécaire , 51. — Répond à toutes les objections présentées contre elle , 57. — Fait approuver celle portant annulation de la loi qui confisquait , au profit de la république , les effets ou actions des compagnies qui n'avaient pas été visés dans les délais prescrits , 218. — Son rapport en faveur de celle relative aux réclamations en matière de contribution foncière , 269. — Fait approuver trois résolutions sur le même objet , 278. — Combat l'emprunt de 100 millions , 325. — Fait rejeter , pour vice de formes , une résolution sur les dépenses de l'an 8 , 350.

LEBRUN, littérateur. AN 1790. Fragment de son poème sur la nature , 298. — AN I.^{er} 1793. Son *Ode patriotique sur les événemens de 1793* , 37. — AN IV. Publie des *vers sur les femmes poètes* , 214. — Le *Chant du banquet républicain pour la fête des victoires* , 250. — AN VI. Des *vers sur Bonaparte* , 62 et 85. — Autres , à l'occasion d'un ordre qui lui retirait son logement au Palais national des sciences et arts , 260. — Son *Chant dithyrambique pour les fêtes de la liberté* , 310. — AN VII. Son *Hymne pour le 21 janvier* , 124.

LEBRUN. AN 1792. Est nommé au ministère des affaires étrangères , 225. — Annonce le rappel momentané de l'ambassadeur anglais , 238. — Sa réponse au gouvernement anglais qui avait déclaré ne pas vouloir se mêler des affaires intérieures de

la France, 239. — Annonce, comme très-prochaine, la guerre de l'Empire et la réunion des contingens des cercles, 260. — Annonce que le décret de la commission impériale, pour la levée des contingens, vient de paraître, 261. — Sa lettre sur les ouvertures de négociations avec le roi de Prusse; et réponse du conseil exécutif provisoire, portant que la république ne veut entendre à aucune proposition avant l'évacuation du territoire par les Prussiens, 271. — Rend compte de la situation politique de la république, 272. — Annonce des propositions d'armistice, faites par le roi de Prusse, la déclaration nouvelle du duc de Brunswick, et le refus de Dumourier de traiter avant l'annulation de cette déclaration, 276. — Annonce l'établissement d'une municipalité à Carouge en Savoie, 277. — Transmet la notification adressée par le conseil exécutif à la république de Genève, contre la demande par elle faite au canton de Berne, d'une garnison de 1,600 hommes, 278. — Annonce l'invasion de Worms et l'arrestation du commissaire-ordonnateur Lassale, décrété d'accusation, 284. — La reprise de Verdun, et transmet des pièces à ce sujet, 288. — Fait part de la punition, à Gènes, des Vénitiens qui avaient déchiré le pavillon français, 291. — De la suite des négociations du général Montesquieu avec Genève, 292. — Sa lettre relative aux manœuvres employées auprès de la cour ottomane, pour y décrier l'ambassadeur Semonville, 297. — Décret qui lui ordonne de rendre compte de la conduite du ministre français résident près de l'électeur palatin, 307. — Sa lettre attestant que les ministres de la justice et de la guerre ont rendu compte des sommes mises à leur disposition, pour dépenses secrètes, 314. — Sa lettre accusant le général Montesquieu, d'avoir compromis les intérêts de la nation dans le traité passé avec les députés de la république de Genève, *ibid.* — Donne des renseignemens sur la conduite politique de Desportes, chargé d'affaires dans le duché des Deux-Ponts, 328. — Transmet une délibération de la société établie à Rochester pour la propagation des droits de l'homme, invitant à rompre toute communication avec le cabinet de Londres, jusqu'à ce qu'il ait reconnu la souveraineté du peuple français, 335. — Annonce

que le grand et le petit conseil de Genève ont voté pour le renvoi des suisses, 339. — Sa lettre relative à la mise en liberté des artistes français arrêtés à Rome, et réclamés par la convention, *ibid.* — Annonce le rappel de Châlons, ambassadeur à Lisbonne, 342. — Transmet l'acte constitutif des habitans de Porentru en république de Rauracie, *ibid.* — Sa lettre contre Achille Viard, 345. — Ses observations sur la conduite équivoque du cabinet de Londres, et sur la cessation de ses communications officielles depuis le 10 août, 356. — Est autorisé à donner copie des pièces demandées par Malesherbes, défenseur de Louis XVI, 357. — Annonce que Genest est nommé ministre plénipotentiaire auprès des États-Unis d'Amérique, 358. — Envoie les pièces officielles relatives à la déclaration de neutralité de la cour d'Espagne et à l'intercession de cette cour en faveur de Louis XVI, 365. — AN I.^{er} 1793. Rend compte des symptômes d'hostilités qui se manifestent de la part de l'Angleterre contre la France, 3. — Et de la conduite des Français à Constantinople, à la nouvelle du décret d'accusation contre l'ambassadeur Choiseul-Gouffier, 26. — Annonce l'expulsion du ministre Chauvelin, par la cour de Londres, à la nouvelle de la mort de Louis XVI, 31. — Transmet les demandes d'entrer au service de France, faites par un grand nombre d'officiers étrangers, 47. — Annonce le renvoi de Lchoc, ministre de Hambourg, et l'embargo mis en conséquence sur tous les bâtimens des villes Anseatiques, 64. — Est dénoncé par Robespierre, 71. — Inculpé par Maulde, 77. — Se loue des services de Proly; transmet le récit des cruautés auxquelles sont exposés les Français en Espagne, 80. — Annonce, comme président du conseil exécutif, que les départemens se tranquillisent, 88. — Danton lui renvoie la responsabilité des sommes dépensées dans la Belgique, 95. — Écrit qu'il a destitué Semonville, inculpé par la lettre de Talon au roi, trouvée dans l'armoire de fer, 95. — Son rapport en faveur de Dubuisson, Proly et Péreyra, 99. — Transmet un manifeste du prince Cobourg, 104. — Sa lettre aux Belges et Liégeois réfugiés, 117. — Pétition où l'on demande son arrestation; décret qui ordonne un rapport sur sa conduite, 154. — Décret

qui le met en arrestation dans son domicile , au 2 juin , 156. — Décret d'accusation contre lui ; Billaud réclame son prompt supplice , 251. — Son évasion. 253. — AN II. 1795. Il est arrêté par Héron , 95. — Et condamné à mort , 100.

LEBRUN, fournisseur. AN 1792. Décret qui renvoie au tribunal de Rhône et Loire la poursuite des accusations portées contre lui , 343. — Rapport de son décret d'accusation , 347.

LEBRUN (P. Ph. Marie), inspecteur des remontes. AN II. 1793. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire , 17.

LEBRUN, artiste compositeur. AN IV. Auteur de la musique du *Bon Fils* , 2. — Et de celle d'*Un moment d'humeur* , 319.

LEBRUN, peintre. AN II. 1793. Réclame contre l'inscription de sa femme sur la liste des émigrés , 42.

LEBRUN. (V. PIGAULT-LE-BRUN et TOPINO-LE-BRUN).

LECARLIER, député de Laon aux États-généraux. AN 1789. Ses observations sur l'exportation des grains dans le Luxembourg par le Vermandois , 111. — AN V. Est porté sur la liste des candidats pour remplacer Carnot et Barthélemy au directoire , 357 et 359. — AN VI. Est nommé commissaire du gouvernement près l'armée française en Helvétie , 189. — Engage , par une proclamation , les montagnards de ce pays , à adopter au plutôt un régime définitif , 204. — Son arrêté sur l'acceptation de la constitution helvétique , 207. — Impose une somme de seize millions sur les patriciens de Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne, Zurich , 222. — Est nommé au ministère de la police , 239. — AN VII. Remplacé par Duval, est envoyé dans les départemens réunis , 43. — Sa mort ; proposition d'envoyer une députation à ses funérailles ; son éloge par J. Debry , 341.

LECARPENTIER, député de la Manche à la convention nationale. AN 1792. Fait décréter que la convention jugera Louis XVI. 341. — Fait ajouter de nouveaux griefs à ceux présentés contre ce prince , 348. — S'oppose à l'audition à la barre , de Roland et des témoins de l'enlèvement des papiers de l'armoire de fer , 352. — AN I.^{er} 1793. Veut que l'on prononce sur le sort de Louis XVI ,

avant de traiter la question de l'appel au peuple , 17. — Demande l'ordre du jour sur la proposition , de casser l'arrêté du conseil exécutif , relatif aux théâtres , 19. — S'oppose au sursis réclamé dans le jugement de Louis , 22. — Et à la mise en liberté du citoyen Roux , juge de paix de la section de l'Unité ; 138. — Demande le renvoi de l'affaire de Brissot , au comité de salut public , 165. — Propose de mettre hors la loi les administrateurs du département de l'Eure , 177. — Dénonce un arrêté de onze administrateurs de la Manche , 180. — Sur la proposition d'obliger les administrateurs de l'Ardeche à faire connaître leur correspondance avec leurs députés , fait étendre cette mesure à toutes les autorités et sociétés populaires , 195. — Fait décréter la réintégration de plusieurs officiers d'artillerie , destitués par erreur , et la mise en liberté de Féru , commissaire des guerres , 232. — AN II. 1793. Ecrit de Cherbourg qu'il répond de la sûreté du port , 41. — Remplace Letourneur dans sa mission , 42. — Décret qui mande à la barre le commissaire qui a arrêté un de ses paquets , 56. — Sa lettre sur le siège de Granville , 61. — Il annonce de nouveaux succès , 66. — Eloge de ses opérations , fait par la société populaire de Coutances , 69. — AN II. 1794. Attend une descente des Anglais à Port Malo ; y épure les autorités et la marine , et enterre le dimanche , 120. — Annonce les prises de l'escadre de Cancale , 124. — Autres prises , 150. — Rend compte de l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier à la société de Port-Malo , 151. — Épure les autorités de Dinan , 160. — Ecrit qu'il use de purgatifs révolutionnaires à Port-Malo , 168. — Annonce la fête qui a eu lieu , en arborant le nouveau pavillon maritime , 252. — Donne le détail de ses opérations dans le département de la Manche , et fait traduire vingt aristocrates au tribunal révolutionnaire , 290. — Annonce que les fêtes et les arrestations continuent dans ce département , 307. — AN III. Parle sur la conservation des forêts , 75. — Est dénoncé par des citoyens de Port-Malo , qui l'assimilent à Carrier et à Lebon , 218. — Autre dénonciation par la commune de Coutances , 238. — Il est décrété d'arrestation en prairial , 246. — Et ensuite d'accusation , 247. — Sa

translation dans les prisons , 259. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire , 44.

LECAUCHOIS. AN VI. Sa pétition pour la suspension des partages des successions, jusqu'à la révision de la loi du 18 pluviôse an 5, est écartée par l'ordre du jour, 115.

LECERF (François). député de l'Eure au conseil des cinq-cents. AN IV. Inscrit sur la liste des émigrés, à raison des événemens du 31 mai, est exclu du corps législatif jusqu'à sa radiation, 125 et 136. — Envoie son serment de haine à la royauté; mention de cet acte, ordonnée après discussion, 127. — Levée de la suspension prononcée contre lui, 194 et 198. — AN V. Son rappel dans le corps législatif avec les autres représentans frappés par la loi du 3 brumaire, 245 et 246.

LECERF, officier de santé à Villiers, département de Loir et Cher. AN VII. Trait de courage et d'humanité, 220.

LECSVE, curé, député du Poitou aux États-généraux. AN 1789. L'un des trois premiers ecclésiastiques réunis aux communes, 7. — Est applaudi à la réunion de la majorité du clergé, 10. — AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362.

LECHAT, élève de l'institution des Colonies. AN VII. Prononce un discours à l'exercice public de cet établissement, 37.

LECHEVALIER, littérateur. AN VII. Notice d'un voyage dans la Troade, 305.

LÉCHELLE, général. AN II. 1793. Est nommé au commandement de l'armée révolutionnaire de l'Ouest, 275. — Lettre annonçant la prise de Mortagne, celle de Chollet, et la mort de l'Escuré, chef vendéen, 30. — Ses dispositions pour exterminer les brigands, 37. — Il s'empoisonne et meurt à Nantes, 61. — AN II. 1794. Détails donnés à ce sujet par Carrier, 155.

LECLERC, curé de Lacombe, député de Domfront aux États-généraux. AN 1790. Appuie la demande d'un concile national, 152. — AN 1791. Refuse de prêter serment, 6.

LECLERC, député de Paris aux États-généraux. AN 1790. Parle sur les tribunaux d'exception, 148. — AN 1791. Présente un rapport sur la fabrication des assignats, 91. — Craint que ceux de cinq livres n'atteignent pas le but qu'on se propose, 121.

— Propose de confier à Didot la fabrication des petits assignats, 158. — Présente un rapport et un projet de décret pour une fabrication d'assignats de trois cents livres, 256.

LECLERC (la fille). AN 1792. Est condamnée à mort pour le vol des diamans du garde-meuble; son exécution, 301.

LECLERC, auteur de *la Chronique nationale et étrangère*, imprimée à Rouen. AN I.^{er} 1793. Décret d'accusation contre lui, 16.

LECLERC, secrétaire de Laussel, procureur de la commune de Lyon. AN I.^{er} 1795. Accusé d'avoir arbitrairement disposé de la liberté de ses concitoyens, est mis en arrestation, 83. — Député de la commune de Lyon à celle de Paris, se plaint, au conseil général, de la faiblesse des Montagnards, et invoque *la justice du peuple*, 159. — Est accusé par la veuve Marat d'abuser de son nom pour tromper le peuple, dans un journal qu'il rédige sous le titre d'*Ami du Peuple*, 222. — Et, chassé des Jacobins et des Cordeliers, d'après la dénonciation de la citoyenne Gobin, 264.

LECLERC, administrateur du comité de surveillance de Paris, signataire de la circulaire du 2 septembre. AN I.^{er} 1793. Est dénoncé au jury d'accusation, pour raison de bris de scellés, violation de dépôts, etc., 132.

LECLERC (J. B.), député de Maine et Loire à la convention nationale. AN I.^{er} 1795. Donne sa démission, 226. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, fait mettre à la disposition du directoire le presbytère de Briquerville, département de la Manche, 270. — Analyse de son ouvrage, intitulé : *Essai sur la propagation de la musique en France*, 276. — AN V. Réclame contre la résolution relative à la surveillance de la trésorerie, et s'écrie qu'il serait déshonorant de la maintenir; débats à ce sujet, 276 et 277. — Vote contre le projet d'Aubry, sur la garde du corps législatif, et le regarde comme inconstitutionnel, 326. — Fait une motion d'ordre en faveur d'un culte fondamental et politique, 344. — AN VI. Présente un rapport sur les institutions civiles et républicaines, 50, 88 et 89. — Son projet sur cet objet, 94. — Demande le rapport de la résolution sur la fixation de l'enceinte constitutionnelle du corps législatif,

116. — Attaque le projet de la commission, relatif aux écoles de santé, 206. — Est nommé secrétaire, 216. — Propose d'ajourner à 24 heures, toute décision sur les assemblées électorales, 227. — Appuie le projet de Guillemardet, tendant à déclarer valables les élections de l'Institut, et à annuler celles de l'Oratoire à Paris, 230. — Demande que le projet de la commission des cinq, relatif aux élections, soit adopté en masse, et sans distinction individuelle, 232. — Propose de n'accorder de patentes, qu'aux marchands qui feront usage des nouveaux poids et mesures, et qui feront serment de tenir la boutique ouverte le dimanche, 318. — AN VII. Fait renvoyer à des commissions son projet pour élever un cirque dans le Champ-de-Mars, 7. — Son rapport sur l'école centrale de musique, 67. — Opine contre le projet sur les prêtres sujets à la déportation, 102. — Est élu président, 126. — Son discours pour la fête anniversaire du 21 janvier, *ibid.*

LECLERC, adjudant-général. AN II. 1794. Fait aux Jacobins l'éloge des vainqueurs de Toulon; reverse l'honneur du succès sur Robespierre, qui a déferdu, contre leurs dénonciateurs, Barras, Fréron et Lapoype, sauveurs du Midi, 103. — AN IV. Se distingue sur le Mincio, 264. — Sa belle conduite dans l'affaire de Salo, 308. — Et à la bataille de Roveredo, 361. — AN VI. Donne sa démission de chef de l'état-major de l'armée d'Italie; est remplacé par Suchet, 348.

LECLERC (Armand-Hébert), chef de la deuxième division au département de la guerre. AN II. 1794. Membre du comité de correspondance, écrit à des sociétés affiliées des lettres qui ne sont pas dans les principes des Jacobins; est chassé de cette société, 168. — Traduit au tribunal révolutionnaire comme complice d'Hébert, 183. — Et condamné à mort, 185.

LECLERC (Claude-Nicolas), député de Loir et Cher à la convention nationale. AN III. Est élu secrétaire, 306. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, combat l'affermage des salines, 274. — Est élu secrétaire, 277.

LECLERC, architecte. AN V. Restaure le théâtre français, 210.

LECLERC des Vosges, littérateur. AN V. Est

accusé par Bérenger, de provoquer ouvertement l'assassinat des représentans du peuple, dans un article inséré au journal de l'*Ami des Lois*, 313. — AN VI. Son toast dans une réunion consacrée à fêter l'arrivée de Kosciusko et le 10 août, 327. — AN VII. Arrêté comme auteur d'un pamphlet, intitulé: *Le Russe à Paris*, 162. — Est transféré au Temple, 165. — Et mis en liberté, 249. — Son arrestation est citée comme preuve de l'asservissement de la presse, 251. — Est présenté par Comtois comme l'un des agens de la conspiration qu'il dénonce, 313 et 314. — Son discours au Manège sur les sociétés politiques, 325.

LECLERC, député de l'Yonne au conseil des cinq-cents. AN V. Fait part des troubles qui ont eu lieu à Auxerre, à l'occasion de la formation d'un cercle constitutionnel, 308. — Appuie les conclusions de Thibaudeau sur la compagnie Dijon, et la suspension des commissaires de la trésorerie, 329. — Son élection est annullée au 18 fructidor, 350.

LECLERC, dit LAFEUILLADE, ex-lieutenant des chouans. AN VI. Est condamné à mort, 262.

LECOQ. AN VII. Signataire d'une pétition contre l'élection de Sieyes au directoire, 336.

LECOINTE, commandant du bataillon *le Vengeur*, dans la Vendée. AN I.^{er}. 1795. Son éloge par le général Sandos, 185.

LECOINTE-PUYRAVEAU (Michel), homme de loi à Saint-Maixent, administrateur du département, député des Deux-Sèvres à l'assemblée législative. AN 1791. Appuie une dénonciation contre les ministres, 346. — AN 1792. S'oppose à la sanction par le roi, des décrets relatifs à l'organisation de la haute-cour nationale, 8. — Dénonce l'ex-ministre Duportail, 20. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Claude-Hémar, arrêté à Neuchâtel, *ibid.* — Fait ajourner l'impression du rapport relatif aux princes allemands possessionnés en France, 33. — Appuie deux propositions relatives aux émigrés, 90. — Fait rappeler à l'ordre toutes les personnes des tribunes qui ont applaudi à une observation injurieuse à l'assemblée, 94. — Adopter le décret relatif au capitaine Colmin, commandant le navire *l'Emmanuel*, 97.

—Étécarter une proposition pour qu'aucun député ne puisse toucher son traitement qu'en justifiant du paiement de sa contribution patriotique, 104. — Vote le rapport du décret consacré à la patrie le tiers du traitement des députés, 115. — Appuie l'ajournement de la restitution à faire au citoyen Dennebat, négociant, d'une somme saisie sur les frontières, 123. — Ses observations sur la proposition de faire poursuivre par les accusateurs publics tous les provocateurs aux troubles, 154. — Demande la déportation de tout prêtre qui refusera le serment civique, 138. — Vote pour l'envoi aux 83 départemens d'une adresse des patriotes de Marseille, 175. — Réclame l'ordre du jour sur une proposition relative aux rassemblemens armés, motivé sur le danger de la violation de la constitution, 174. — Veut que Delfau soit rappelé à l'ordre pour avoir outragé les signataires d'une pétition contre Lafayette, 195. — Obtient l'ordre du jour sur les propositions relatives au désordre des tribunes et aux rassemblemens autour de la salle, 205. — Vote pour la levée de la suspension de Manuel, procureur de la commune de Paris, 207. — Appuie le projet d'armement des citoyens avec des piques, 215. — S'oppose fortement au départ des fédérés, 224. — Sa dénonciation contre les chevaliers du poignard, 227. — Est envoyé au Roule pour dissiper un rassemblement contre des sœurs grises, 238. — Dénonce les malversations des ministres Lajard, Degrave et Narbonne, 245. — Membre de la convention nationale, fait décréter que les ministres ne pourront pas être pris dans cette assemblée, 274. — Sa dénonciation contre Marat, 280. — Fait ajourner un projet de décret en faveur de la commune de Lille, 283. — Dénonce des marchés frauduleux passés par Malus, Petitjean et d'Espagnac, 329. — Rend compte de sa mission dans le département d'Eure et Loire, et de la cause de la cherté des denrées, 337. — Son opinion en faveur de l'arrêté du corps électoral de Paris pour l'impression des listes des 8 et 20 mille, et des noms des membres des clubs de 89 et des Feuillans, 350. — AN I. 1793. S'oppose à l'envoi aux départemens du compte rendu par le maire de Paris, et justifie l'arrêté de l'administration de la

Haute-Loire pour l'envoi d'une force départementale, 8. — Son opinion sur le décret d'accusation proposé contre les ex-législateurs Marivaux et Lamy, 36. — Il fait passer à l'ordre du jour sur une adresse en faveur du ministre Pache, *ibid.* — S'oppose à l'élargissement de Guerneur, commissaire du conseil exécutif dans le département du Finistère, 46. — Demande que Marat soit déclaré fou, 81. — Croit dangereux de mettre à prix la tête des Bourbons fugitifs, 104. — Propose d'ajourner la décision sur Marat, 107. — Combat l'introduction dans les armées des hommes payés par les nobles, 130. — Est envoyé commissaire dans les départemens des Deux-Sèvres, Mayenne et Loire, la Vienne et Indre et Loire, 132. — Demande la punition du général Quéteineau, commandant dans la Vendée, accusé d'avoir fait crier *Vive le roi* par ses soldats, 133. — Est dénoncé par Marat, 172. — Annonce que les citoyens de Saint-Maixent, quoique environnés de rebelles ont accepté la constitution, 203. — Défend Westermann à la convention, 210. — S'oppose à la démonétisation des assignats à face, 213. — Justifie la suspension du général Rossignol par les commissaires, 240. — Propose de fixer à 35 liv. le septier de blé-froment, 248. — Réclame pour Eiron la faveur de rester dans son domicile sous la garde de deux gendarmes, 249. — Combat comme arbitraire la proposition de comprendre parmi les suspects, les marchands qui vendent trop cher les objets de première nécessité, 264. — AN II. 1793. Amar demande son arrestation, d'après une lettre contre-révolutionnaire et anonyme qui lui est adressée de Rouen; sa défense et ordre du jour, 49. — AN II. 1794. Parle sur une proposition relative à la liberté des opinions, 336. — Demande des secours pour des détenus mis en liberté, et obligés de sortir de Paris, 352. — AN III. En fait accorder à la veuve Porcher, dont le mari condamné comme émigré, a été reconnu innocent après l'exécution, 40. — Soutient que les écrits royalistes sont l'ouvrage des fonctionnaires destitués depuis le 9 thermidor, 103. — S'oppose à l'exception demandée en faveur des fugitifs du 31 mai, relativement à la proposition de suspendre toute radiation de la liste des émigrés, 346. — AN IV. Invite, au

13 vendémiaire, les représentans à rester à leur poste, 15. — Propose de faire indemniser sur les biens des rebelles, ceux qui sont morts en défendant la représentation nationale, 20. — Demande des mesures à la suite des événemens de vendémiaire, 36. — Réélu au conseil des cinq-cents, appuie la proposition sur la vérification des pouvoirs, 45. — Dit qu'il faut démentir le bruit qu'il y a dans le corps législatif, des émigrés ou parens d'émigrés, *ibid.* — Accuse Duplantier, de l'Ain, de satyriser les opérations de l'élection des membres du directoire, 46. — Fait passer à l'ordre du jour sur les réclamations de Cormatin, *ibid.* — Discussion sur son projet relatif à la désertion, 87. — Il défend la loi du 3 brumaire contre Dumolard, 90. — Fait adopter la question préalable sur l'ajournement de la création d'un ministère de la police, 103. — Demande que l'on passe à la discussion relative à Job-Aymé, 105. — S'oppose au projet qui accorde des secours aux réfugiés de la Vendée, 118. — Donne connaissance d'un discours prononcé par Mersan dans l'assemblée générale d'Orléans, où l'on dit que Paris ne contient que des méchans, que les membres d'un sénat conspirateur, et que les décrets du 5 et 13 fructidor sont des décrets liberticides, 119. — Fait résoudre l'exclusion des fonctions législatives de Ferrand-Vaillant, Polissart, Lecerf, Palthier et Henry-Fontenay, 121 et 125. — Sur sa demande une commission est formée pour faire un rapport sur le costume des agens des Colonies, 129. — Présente un projet relatif à une levée de chevaux, 137. — Demande que le directoire soit chargé des radiations, 141. — Parle sur le projet de la répartition de l'emprunt forcé, 150. — Au nom de la commission de vérification des pouvoirs, propose de remplir sept places dans le corps législatif par des ex-conventionnels, 152, 163, 183 et 184. — Propose le paiement en numéraire ou assignats au cours, de toutes les contributions et transactions, 159. — Et l'exclusion jusqu'à leur radiation de Doumerc, Gau, Bodinier et Gaillard, mais observe que ce dernier a toujours rempli des fonctions publiques, 166, 167 et 168. — Sur son rapport, résolution qui annule les opérations électorales de Besançon, présidées par Périgny,

173. — Demande le renvoi de la lettre de Beauchamp, démissionnaire, à la commission de vérification des pouvoirs, 176. — Fait renvoyer au directoire une plainte des juges de Lyon contre Reverchon, 180. — Lui fait demander des renseignemens sur l'affaire de Braconnier, 182. — Demande l'ordre du jour sur la proposition de Bontoux, au sujet des émigrés, 188. — S'oppose à la lecture publique de l'inculpation contre plusieurs représentans, 194. — Fait adopter un message au directoire pour avoir des renseignemens sur la réclamation contre Reverchon, 193. — Parle en faveur du projet relatif aux parens d'émigrés, 202. — Fait adopter la question préalable sur l'indemnité proposée pour les représentans suspendus de leurs fonctions, 206. — Son discours sur les agitations fomentées par les royalistes, 210. — Il fait renvoyer à la commission le projet relatif au cautionnement prescrit par le code des délits et des peines, 215. — Son opinion pour le paiement en mandats de la contribution foncière de l'année, 220 et 221. — Il vote l'ajournement du rapport de la loi de 1793, sur la déportation des prêtres, 230. — Repousse la proposition d'une amnistie générale, 252. — Parle sur le projet d'organisation de la haute-cour nationale, 309 et 313. — Discute sur le paiement des contributions, 327. — Opine sur la célébration de la fête du premier vendémiaire, 354. — Sur l'organisation des secours publics, 351. — Sur le projet de délai pour le paiement du dernier quart des biens nationaux, 354. — AN V. Réclame le maintien de l'ordre du jour dans l'affaire du juge de paix Porlet, 3. — Son opinion contre le projet relatif aux biens vendus de Saint-Amand, exécuté sous le règne de la tyrannie, 12 et 14. — Sa motion sur le paiement des obligations des citoyens entre eux, 17. — Autre, sur le partage des biens indivis, *ibid.* — Fait rejeter la proposition en faveur des créanciers remboursés en papier-monnaie, 18. — Son opinion sur l'ordre des délibérations et la police du corps législatif, 19. — Parle contre Louise Despagne, dont les biens étaient soumissionnés, 20. — Son opinion en faveur du projet relatif au commissaire des guerres Maurel, prévenu d'un vol de 600,000 liv., 24. — Demande l'ajournement de la mise en liberté

des prêtres détenus , 32. — Combat le projet sur le paiement des fermages et rentes foncières , *ibid.* — Fait continuer la prohibition des marchandises anglaises , 39. — Vote une distinction entre les anciens et les nouveaux créanciers de l'état , *ibid.* — Son opinion sur un débiteur du gouvernement , qui a reçu 12,000.000 d'inscriptions pour 200,000 francs qui lui étaient dûs , 40. — Autre contre la licence des journaux et sur la calomnie écrite , 44. — Il vote le maintien de la loi du 3 brumaire an 4 , 46. — Pose une série de questions sur cette loi , et pour définir ce qu'on entend par amnistiés , 48. — Combat le projet sur le maintien des ventes des presbytères , 50. — Parle sur la dénonciation d'un faux imprimé , sous le titre de *Loi définitive sur les transactions sociales* , 53. — S'oppose à l'impression du discours de Boissy-d'Anglas , sur les maisons de jeu , 54. — Son opinion sur les transactions particulières , antérieures à juillet 1791 , etc. , 58 et 59. — Est élu secrétaire , 64. — Demande la question préalable sur toute espèce d'attermoiement , dans la discussion sur les transactions sociales , 65. — Réclame contre la nomination d'une commission des Colonies , 70. — Son opinion sur les attributions de cette commission , 72. — Fait adopter la question préalable sur le projet de Richard , pour la répression du brigandage , 78. — Appuie le projet de Daunou , sur la répression des abus de la presse , 92. — Fait ajourner la discussion sur l'effet rétroactif de la loi de successibilité des enfans naturels , 98. — Et le projet pour le paiement , par préférence , des rentiers sexagénaires , 99. — Appuie l'envoi du *Tachygraphe* aux corps administratifs , *ibid.* — S'oppose à ce que Barbault-Royer , arrivant de Saint-Domingue , soit entendu à la barre ; appuie l'envoi d'un message pour connaître l'état des Colonies , et fait arrêter que les renseignemens seront lus en comité secret , 107. — S'oppose à ce qu'on rende l'usufruit des maisons coloniales , 108. — Attaque comme inconstitutionnel le projet de Favart pour la suspension du divorce , et cite un fait en faveur de cette institution , 120 et 128. — Appuie le projet de dégrèvement pour les départemens de l'Ouest , 130. — Somme Mailhe de signer sa dénonciation contre la municipalité de Toulouse , 133. — Demande

l'impression du discours de Lamarque , sur la conspiration de Lavillechurnoy , 138. — A l'occasion des délits de la presse , cite un article du journal de Barruel-Beauvert , rempli d'injures contre Bonaparte ; et s'oppose à ce qu'on demande au directoire de faire poursuivre ce journaliste , parce qu'il serait acquitté , 141 et 142. — Appuie l'avis de Villetard , pour le rapport de l'arrêté qui appelle à la barre le juge de paix Monnier , 153. — Demande que le projet qui modère la peine des grands coupables , lorsqu'ils font des révélations importantes , soit étendu aux condamnés , 160. — S'oppose à l'impression d'un discours de Jourdan des Bouches-du-Rhône , contre l'aliénation des biens nationaux situés entre le Louvre et la place de la Concorde , 177. — Vote pour le recours en cassation contre les jugemens des tribunaux militaires , 182. — Est élu président , 186. — Son rapport , et projet sur les déportés et réfugiés de Saint-Domingue , 190. — Rappelle à l'ordre Boissy-d'Anglas , dans son opinion sur les troubles des assemblées de Nevers , 193. — Rassure l'assemblée sur les blessures de Sieyès , 205. — Fait renvoyer au directoire une pétition relative aux troubles des assemblées primaires du département du Morbihan , 252. — AN VI. Appuie l'ordre du jour sur la demande d'un sursis à la sentence de mort portée contre l'émigré Ambert ; assure qu'il a vu la veille un chef de rebelles de la Vendée : demande qu'on comprime leur insolence , et que le glaive de la loi les frappe impitoyablement , 288. — Fait une motion sur la situation de Paris , l'affluence des émigrés , des agens de l'Angleterre , et sur le mépris des institutions républicaines ; fait arrêter un message pour savoir si les lois existantes suffisent pour les comprimer , 292. — Soutient que la fermeture des boutiques le dimanche est un signe extérieur du culte , 304. — Est élu président , 306. — Prononce un discours commémoratif des 9 thermidor , 13 vendémiaire et 18 fructidor , 314. — Fait un rapport sur les récompenses dues aux citoyens tués ou blessés en prêtant main-forte à la loi , 321. — Prononce un discours au 10 août ; l'impression en est ordonnée dans toutes les langues , 325.

— Appuie

— Appuie la motion de discuter, en comité général, la proposition de Lucien Bonaparte contre les changemens de Trouvé, dans la Cisalpine, 334. — Fait fixer les dépenses du directoire pour l'an 7, 341. — Fait ordonner, par amendement au projet de Bailleul, que l'impôt du tabac sera reporté sur le fabricant, 359. — AN VII. Présente un projet sur les récompenses à accorder à ceux qui, en donnant main-forte à la loi, auront été blessés, etc., 3. — Retraces les victoires des armées françaises, la perfidie des rois, la loyauté du gouvernement, et demande que le directoire soit autorisé à lever, sur-le-champ, deux cents mille hommes, dans toutes les classes des conscrits, 6. — Défend le projet relatif aux dépenses du ministère de l'intérieur, 9. — S'oppose au renouvellement de la commission des finances, 11. — Fait prendre une résolution sur la vente des biens nationaux, jusqu'à concurrence de 125 millions, 24. — Fait admettre les acquéreur des domaines nationaux non-libérés à s'acquitter en numéraire, 59. — Ses observations sur la demande en rapport d'un arrêté pris au sujet d'un conscrit, 41. — Autres observations sur une omission dans la loi relative aux veuves et enfans des militaires morts en défendant la patrie, 47. — S'oppose à l'acquisition d'un terrain national, par la commune de Toulouse, *ibid.* — Défend le projet tendant à confisquer les biens des déportés qui ont fui, s'ils ne se présentent; qualifie de *Séide* du royalisme, Rouchon, qui le combat, 50. — Fait rejeter de ce projet les articles relatifs aux prêtres, 52. — Ses observations sur la contribution personnelle, 58. — Est d'avis de modifier le projet concernant les biens des pères et mères d'émigrés, d'après la nature des dettes et des créances, 75. — Fait diverses propositions relatives au mode de retirement des monnaies de cuivre et de billon, 112. — Son opinion relative aux émigrés naufragés à Calais; il demande leur détention jusqu'à la paix, *ibid.* et 113. — Demande l'ordre du jour sur une proposition relative aux scissions, 116. — Fait écarter une réclamation de la veuve Anisson-Duperron, 128. — Vote la question préalable sur le projet relatif aux transactions pendant la durée du papier-monnaie, *ibid.*

Table alphabétique.

— Demande l'ordre du jour sur la proposition de déclarer que l'impôt sur le sel ne sera jamais augmenté, 143. — Parle sur les difficultés élevées relativement à cet impôt, 147. — Vote la cassation du bail des salines, 151. — Et l'ajournement du projet relatif à l'affaire du condamné Troufleau, 155. — A la suite d'un rapport, propose d'autoriser le directoire à encourager les banques particulières, 193. — Autre rapport sur la manière dont les acquéreurs de biens nationaux pourront se libérer, 201 et 210. — Discute l'organisation du notariat, 210. — Sa motion d'ordre sur l'examen des procès-verbaux d'élections, et les frais de voyages des députés non-admis, 217. — Vote l'admission des trois représentans choisis par Saint-Domingue, et fait ordonner l'envoi d'un message à ce sujet, 221. — Appuie l'envoi d'un autre message, relativement aux élections des Bouches-du-Rhône, 232. — Défend le projet tendant à valider les élections de la Corrèze, 240. — S'oppose à l'admission du citoyen Thirion, élu par la Moselle, 241. — Combat vivement en faveur des élections de Jemmappes, *ibid.* — Demande l'annulation de celles du Gers, 242. — Combat le projet sur la liberté de la presse; pense qu'elle doit être limitée; vante le calme produit par la suppression des journaux, et demande l'ajournement au 18 fructidor, 251. — Parle dans le même sens, 271 et 272. — S'oppose à l'accusation des ex-directeurs, 328. — Prétend, à l'occasion de la déclaration de la patrie en danger, qu'en 1792 il eut l'intention, par cette mesure, de renverser la constitution royale, 363. — Son rapport en faveur des banques particulières, 341 et 342. — Il s'oppose à la déclaration des armes existantes chez les citoyens, 555.

LECOINTRE (Laurent), négociant de Versailles. AN 1789. Dénonce, comme pétitionnaire, l'arrestation des blés destinés pour Paris, 19. — Officier de la garde nationale, s'indigne des insultes faites par la cour, à l'habit et à la cocarde nationale; est provoqué en duel par le chevalier de Cartouzières; propose au comité militaire de faire prêter le serment et prendre la cocarde par les gardes du corps, pour calmer les inquiétudes et

projets de vengeance qui fermentent . 69. — Rallie et dirige la garde nationale , abandonnée de ses chefs , les 5 et 6 octobre , 70. — S'assure des dispositions pacifiques des gardes du corps et du régiment de Flandres ; arrête une troupe arrivant sans ordre , de Paris , et lui fait distribuer du pain ; reçoit de la municipalité , qui se dissout , une autorisation générale et absolue de faire tout ce qu'il jugera convenable . 71. — AN 1791. Nommé député à l'assemblée législative , par l'assemblée électorale du département de Seine et Oise , articule différens griefs contre le ministre de la guerre , 302. — Parle sur les effets au chûtre du roi , arrêtés à Longwy , 304. — AN 1792. Fait amender le décret sur le traitement de campagne pour la ligne et les gardes nationales , 50. — Se plaint de l'inégalité du paiement des volontaires nationaux , 52. — A l'occasion d'un projet relatif à la sortie des matières premières , sollicite une exception pour Marseille , 56. — S'oppose à ce que le pouvoir exécutif place des troupes près Paris , pour le rétablissement de l'ordre , 67. — Fait décréter d'accusation Chappe et Lassaut , anciens officiers , arrêtés en émigrant . 77. — Dénonce la délivrance des congés des suisses de la garde , faite au nom du comte d'Artois , mis en accusation , 78. — Veut qu'on examine les comptes de l'ex-ministre Narbonne , relativement à des marchés frauduleux , 100. — Réponse de cet ex-ministre à sa dénonciation , 102. — Vote pour le décret d'accusation contre plusieurs officiers arrêtés en émigrant , 107. — Réclame l'ordre du jour sur la proposition de faire rendre compte au ministre de l'intérieur , des mesures prises pour faire juger les prisonniers d'Avignon , 108. — Fait décréter d'accusation Debar et Monnet , prévenus d'embanchage pour les émigrés , 115. — Propose de rendre à Dannebat , négociant , une somme saisie sur la frontière , 123. — Parle sur une pétition relative aux derniers échecs , 124. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre l'abbé Gauban , détenu à Bordeaux , 139. — Est envoyé à l'Abbaye pour trois jours , à l'occasion de neuf cents-suisses qu'il a fait arrêter à Belfort , 143. — Vote pour la mise hors la loi contre les prêtres qui refuseront de prêter le serment civique , 147.

— Plaintes relatives à sa dénonciation contre Théobald Dillon , 159. — Observe que la conduite de cet officier n'a pas été irréprochable , 163. — Propose l'ordre du jour sur la dénonciation de Dumas contre Dumourier , 203. — Fait décréter que tous les officiers de la gendarmerie seront nommés par les soldats , 227. — Et qu'il sera fabriqué cent pièces de canons , 228. — Commissaire dans la Seine-Inférieure , annonce le désarmement des suspects et la déportation des prêtres , 260. — Réélu à la convention nationale , rend compte de sa mission , et propose des mesures révolutionnaires , 273. — Fait décréter que le ministre de la guerre ne pourra quitter Paris , sans avoir rendu ses comptes , 279. — Fait autoriser le retour dans les manufactures d'armes , des ouvriers réclamés par ces établissemens , 284. — Fait attribuer au ministre de la guerre le droit de faire des commandes d'armes aux fabriques , et de fournir les armées , 288. — Son rapport sur un marché frauduleux de fusils , passé entre Lajard , Chambonas , ex-ministres , et Caron Beaumarchais , 334. — Est nommé commissaire pour aller retirer du greffe du tribunal du 17 août les pièces relatives au ci-devant roi , 348. — Fait décréter qu'il ne pourra être délivré par les ministres de la république auprès des puissances étrangères , aucun passe-port aux émigrés , 350. — Fait décréter le mode de communication de Louis Capet avec sa famille , durant sa détention , 352. — Fait déterminer les secours à accorder aux blessés du 10 août , 362. — AN I.^{er} 1793. — Et suspendre l'exécution du décret d'accusation contre Caron-Beaumarchais , 43. — Attribue la persécution du curé de Chant-du-Bout , à une instruction pastorale de l'évêque Fauchet , qui défend aux curés de se marier , 54. — Propose de traduire au tribunal révolutionnaire les généraux d'Harville et Boucher , et le commissaire des guerres Bonneville , 108. — Ses sentimens , lors de la tradition de son fils aux Autrichiens , par Dumourier ; le comité de salut public est chargé de s'occuper de son sort , 109. — Son projet pour l'établissement d'une manufacture d'armes , 120. — Il fait décréter qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre Westermann , 126. — Demande qu'il n'y

ait point d'illuminations le 10 août, 222. — Se plaint du ministre de la guerre; décret qui mande ce dernier à la barre, 225. — Fait autoriser le comité à se saisir des pièces qui sont dans le domicile du général Ferrand, 239. — Demande le renvoi de ce général à son domicile, sous la garde de deux gendarmes, 244. — Propose d'exempter de la première réquisition tout citoyen non-marié, qui fait valoir au moins 50 arpens de terre, 249. — Autre proposition d'accorder un délai aux cultivateurs qui exploitent au moins une charrue, 261. — AN II. 1793. Dénonce des abus dans l'exécution de la loi du 17 septembre, et fait décréter la remise aux incarcérés des motifs de leur arrestation, 29. — S'oppose au rapport de ce décret, 35. — Demande des secours pour les enfans de la veuve Kolly, 47. — En fait accorder au jeune Saillant, 51. — Accuse Turlot, commandant d'une force armée révolutionnaire, d'avoir commis des horreurs auprès de Corbeil, 85. — Dénonce l'arrestation d'un courrier à Saint Germain, par un agent du conseil exécutif, 89. — AN II. 1794. Demande la liberté provisoire de Westermann, destitué, 109. — Attaque la loi du 16 nivôse, sur les chevaux, 151. — Réclame en faveur de Vial et Danvers, administrateurs de Seine-et-Oise, et accuse Nouton, leur dénonciateur, 150. — Fait décréter un *maximum* pour les chevaux, 227. — Et renvoyer aux comités une pétition relative à la vente des biens de l'ex-comte Coubert et sa femme, présumés émigrés, 239. — Appuie l'ajournement du projet tendant à accélérer les jugemens du tribunal révolutionnaire, 264. — Demande l'impression du discours de Robespierre, prononcé le 8 thermidor, 311. — Fait décréter l'épuration des commissions chargées de juger les détenus, 313. — Et rapporter la loi du 22 prairial sur le tribunal révolutionnaire, 315. — Propose une déclaration des principes qui ont fait établir le gouvernement révolutionnaire, 314. — Demande la parole pour des laits contre Collot, Barrère et Billand, 343 et 344. — Fait lecture des griefs contre ces mêmes députés; son accusation est déclarée calomnieuse, 345 et 346. — Son remplacement au bureau est demandé; il donne sa démission de secrétaire, 348. — Est dénoncé aux Jacobins, et

rayé de la société, 351. — AN III. Propose l'examen de la conduite d'Ysabeau dans sa mission à Bordeaux, 71. — Combat la proposition d'emprisonner les prêtres qui se trouveront dans les lieux où il y aura émeute, 72. — Demande la distribution des pièces qu'il a remises contre l'ancien comité de salut public, 77. — Soutient qu'on ne peut faire rentrer les parens des condamnés dans leurs biens sans craindre un mouvement; mais qu'on doit leur accorder des indemnités, 85. — Annonce que dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes; trois prévenus ont été condamnés et les autres acquittés; demande que ces derniers soient renvoyés devant le tribunal du département, 90. — Appuie la suppression du *maximum*, saul en ce qui concerne les grains, 96. — Ou provoque un rapport sur sa dénonciation; arrêté à ce sujet, 98 et 99. — Il fait retirer la parole à Rollé, *ibid.* — S'oppose à la motion de Champigny-Aubin, pour la suppression de la peine de mort, 125. — Letourneur de la Manche réclame contre sa partialité en faveur de Lalande, et soutient que cet administrateur méritait sa destitution, 126. — Fait décréter le renvoi aux comités des faits relatifs à Verteuil, 127. — Provoque le rapport du décret qui envoie Lacroix par-devant le tribunal criminel, 131. — Fait ordonner la vente des églises et presbytères, 136. — Propose les moyens d'encourager le commerce entre la France et la Hollande, 145. — Ordre du jour à ce sujet, 146. — Demande l'ajournement de toute discussion sur Lalande, jusqu'à ce qu'il ait eu le temps de faire imprimer les pièces à décharge, *ibid.* — Fait décréter la révision des lois pénales rendues contre ceux qui recéleraient des prêtres déportés, 159. — Réclame contre le décret qui rappelle les déportés mis hors la loi, et veut qu'avant tout il soit fait un rapport sur chacun d'eux, 172. — Provoque un rapport sur la question relative aux biens des condamnés, 180. — Demande la mise en activité de la constitution de 1793, ainsi que l'organisation du gouvernement démocratique, 182. — Fait l'éloge du 31 mai, et le supprime par suite de réclamations; est accusé par Engerrand et défendu par Merlin de Thionville, *ibid.* — Demande le rapport des lois du 17 septembre, sur les suspects, et du

5 ventôse, sur l'expulsion de Paris des fonctionnaires destitués, *ibid.* — Se plaint de ce que les femmes ont été repoussées des tribunes, 186. — Fait décréter qu'il sera statué dans le plus court délai sur les réclamations des mères et veuves des défenseurs de la patrie, *ibid.* — Accuse Louvet du Loiret, Pétion, Buzot, Barbaroux et Guadet, d'avoir signé un serment à la royauté; lit l'extrait de la commission donnée à Charles Delahaye au nom de Louis XVII, par les principaux chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne, réunis aux envoyés des princes français et du gouvernement britannique, 189. — Fait une motion sur l'excessive cherté du pain, 191. — Citation, par Barrère, des éloges qu'il a faits de Robespierre, *ibid.* — Est rappelé à l'ordre pour avoir proféré des mots injurieux dans la journée du 12 germinal, 195. — Son arrestation demandée par Tallien; est accusé de faits particuliers par Saladin, 197. — Dénoncé par Bourdon de l'Oise pour s'être mis du parti de Collot, Billaud et Barrère après les avoir dénoncés; est décrété d'arrestation, 199 et 200. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

LECOINTRE, fils du précédent. AN I.^{er} 1793. Est livré aux Autrichiens par Dumourier; mesures en sa faveur, 109. — Il est renvoyé par Cobourg, 136.

LECOMTE, lieutenant-colonel. AN 1792. Annonce la disparition inopinée d'Herman-Wimpfen, commandant de Philippeville, 241.

LECOMTE, député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. AN III. S'oppose à ce qu'on oblige les enfans à se rendre aux écoles primaires, 60. — Blâme Gouly d'avoir fait imprimer sur les Colonies des observations sous le nom de la convention qui les blâme, 71. — Dans les débats relatifs au rappel des députés hors la loi, rappelle que Robespierre mettait en doute la liberté d'exprimer son opinion quand il voulait proscrire un représentant, 89. — Accuse Maignet d'avoir fait incendier Bédouin, 110. — Discute les projets de fête du 2 pluviôse, 118. — Détails par lui donnés sur les manœuvres des agens de l'Angleterre qui ont organisé la révolte du 12 germinal et une faimée factice, 203. — Ses déclarations en faveur

de Robert-Lindet, 305 et 333. — Sa sortie contre les agioteurs, 508. — Son discours sur la situation de Saint-Domingue, contraire au rapport du comité de salut public, 510 et 311. — Veut qu'on recherche ceux qui ont coupé l'arbre de la liberté dans la commune de Blois, 521. — S'oppose à la proposition de clore l'épuration de la convention, et demande que la conduite de Cavaignac soit examinée, 327. — AN IV. Appuie une proposition contre les journalistes incendiaires, 7. — Fait passer à l'ordre du jour sur un projet de fête pour la réconciliation générale des Français, 22.

LECOMTE, architecte. AN VI. Notice sur sa construction de la nouvelle salle du conseil des cinq-cents, 131.

LECOMTE. AN VII. Fait un don patriotique de 3000 francs, 302.

LECOQ (Louis-François), ci-devant chevalier de Beuville, émigré rentré. AN VI. Est condamné à mort et exécuté, 229.

LECORDIER, député du Calvados aux anciens. AN VII. Est élu secrétaire, 184.

LECORCNE, sénéchal d'Auray. AN 1790. Décret en sa faveur, à l'occasion de son arrestation arbitraire, 150.

LECOURBE, général. AN IV. Se distingue à l'armée de Rhin et Moselle, 512. — AN VII. Remporte une victoire sur les Autrichiens près Funstermunder, et leur prend 5,600 hommes, 181. — Obtient des succès dans le pays des Grisons, 187. — Nouvelle victoire; fait 7,000 prisonniers; s'empare de 25 pièces de canon, 195. — Autres avantages à l'armée du Danube; 6,000 Autrichiens tués, 223, 230 et 254. — Nouveaux succès chez les Grisons, 246 et 256. — Masséna annonce qu'il s'est particulièrement distingué, 260. — Continue de battre l'ennemi; fait 2,000 prisonniers, 261. — Autres succès en Helvétie, 291, 318, 342, 344 et 364.

LECOUTEULX-CANTELEU, député de Rouen aux États généraux. AN 1789. Annonce une délibération de la caisse d'escompte, par laquelle elle demande à faire connaître sa situation, et propose l'admission de ses députés à la barre, 93. — Appuie le projet du ministre pour le rétablissement des finances, 105. — Son rapport sur tous

les plans de finances renvoyés à l'examen du comité, 117. — Fin de ce rapport; il propose la vente de 400 millions des biens du clergé et l'émission de nouveaux billets de la caisse, 118. — Adoption sur sa proposition de quelques changemens demandés par Necker au décret relatif aux finances, 121. — AN 1790. Annonce sa nomination de caissier de l'extraordinaire, et combat la motion de Goupil, contre les députés qui acceptent des places du gouvernement, 28. — Refuse cette fonction pour rester au nombre des députés, 30. — Expose les services rendus par la caisse d'escompte, et vote pour le projet tendant à prendre connaissance de sa situation, 83. — Vote pour que les lettres de change fournies par la marine sur les étrangers ne soient pas comprises dans l'arriéré, 85. — Propose de renvoyer au comité un plan de finances de Ferrières, pour l'établissement d'une caisse territoriale, 87. — Peint la situation de l'Angleterre par rapport au commerce de l'Inde, et propose un plus ample examen des moyens de suppléer à ce commerce, 95. — Répond aux objections faites contre une demande de 40 millions formée par M. Necker, 108. — Et à la proposition de n'admettre les billets de caisse comme assignats que dans les caisses publiques et particulières de Paris, *ibid.* — Fait décréter que le roi nommera vingt personnes pour la signature des assignats, 130. — A la suite de son rapport sur l'état de la contribution patriotique, fait décréter que le comité des finances pourvoira aux difficultés sur cette matière, 156. — Son discours sur la détresse des finances, 171. — Fait décréter la suspension de l'échange des billets de caisse contre les assignats, en cas d'opposition de la part des provinces, 181. — Son rapport sur la fabrication des assignats; fait proposer le terme de leur échange contre les billets de caisse, 200. — Rend compte de l'état de la contribution patriotique, *ibid.* — Son rapport sur l'émission des assignats, 212. — Fait rendre un décret pour la surveillance de cette émission, 220. — Un autre pour constater l'état des registres de la caisse d'escompte, 227. — Se justifie de l'inculpation de s'être rendu à Rouen pour soulever les esprits contre le projet de rembourser la dette

exigible en assignats-monnaie, 261. — Son opinion sur ceux dont il propose de limiter l'émission, 270. — Ses réflexions sur la demande faite par un député de réduire à quatre pour cent l'emprunt de 80 millions créé à cinq pour cent, 271. — Sa lettre au comité de constitution sur les tribunaux de commerce, 307. — Accuse quelques curés d'exciter le peuple à ne pas payer les impôts, 310. — Fait supprimer les receveurs-généraux et particuliers des finances, et déterminer les fonctions de ceux de districts, 318. — Fait décréter la suite des articles sur les receveurs de communautés, 320. — Et accorder un à-compte de 1,500,000 francs aux entrepreneurs de la clôture de Paris, 323. — Son discours sur la rentrée des contributions, 326. — Fait déclarer valable la nomination de Chambor à la place de receveur du district d'Amiens, 339. — Rendre un décret pour subvenir aux besoins des hôpitaux de Rouen, 351. — Un autre pour accélérer le recouvrement de la contribution patriotique; autre concernant la comptabilité des receveurs-généraux pour l'année, 355. — Autre pour l'établissement provisoire d'un bureau de correspondance générale du directeur du trésor public avec les receveurs de districts, 363. — AN 1791. Autre sur la reddition des comptes des percepteurs de la contribution patriotique, 7. — Fait adopter une proposition sur les monnaies de cuivre, 13. — Communique une lettre d'Amelot sur la contribution patriotique, 14. — Sa lettre au comité contre la soumission au timbre des lettres de change venant de l'étranger, 23. — Présente un projet sur la contribution patriotique des ecclésiastiques, 44. — Et le tableau des recouvrements de cette contribution en général, 70. — Interpelle les membres de la ci-devant assemblée de Saint-Marc, introduits à la barre, de s'expliquer sur un écrit signé d'eux, 92. — Et donne des explications à ce sujet, 98. — Veut que le métal de cloche soit vendu à l'enchère, 122. — Vote pour la division des assignats en petites fractions, et propose de ne les faire paraître qu'avec la monnaie de cuivre, 123. — Présente un rapport sur le déficit des hospices de Rouen, et leur fait accorder un secours à titre de prêt, 132. — Parle sur le moyen de faire rentrer le numéraire dans le

royaume, 143. — Fait rendre un décret qui accorde des sommes aux municipalités d'Orléans et de Nantes, 162. — Présente l'état général des dons patriotiques, 169. — Annonce que trois courriers ramenés de Varennes, avec le roi, sont menacés d'être pendus, 177. — Fait décréter le déchargement d'un vaisseau, 188. — Et un provisoire de 5 millions, 190. — Lit une lettre des Amis de la constitution, de Reuen, 200. — Rend compte des mouvemens qui ont agité le pays de Caux, 207. — Fait accorder des fonds aux hôpitaux, 248. — Son rapport concernant les dépenses des départemens, et décret qui établit un payeur-général dans chacun d'eux, 268. — Ses lettres aux députés de Saint-Domingue, sur une lâche atrocité des Espagnols contre les habitans de la partie française, 348. — AN IV. Réélu par le département de la Seine au conseil des anciens, opine sur la dépréciation des assignats, 78 et 79. — Vote en faveur de l'emprunt forcé, 86. — En fait approuver la résolution, 87. — Parle pour la création de préposés des receveurs de département, 113. — Est nommé secrétaire, 127. — Parle sur la discussion de la loi du 9 floréal concernant les parens d'émigrés, et désireait des renseignemens sur la valeur des biens séquestrés, 151. — Fait un rapport contre la résolution qui excepte les ci-devant maisons religieuses de Paris de la vente des biens nationaux, 175 et 176. — Appuie le rejet de celle contre les dépréciateurs des mandats, 190. — Son discours en faveur de celle sur les transactions, 200 et 201. — Est élu président, 215. — Fait adopter deux résolutions relatives au paiement des biens soumissionnés d'après la loi du 28 nivôse, 295 et 322. — Demande l'adoption du droit de patentes, 342. — Propose le rejet de la résolution relative au paiement en mandats des biens nationaux, 349. — Et de celle sur les réquisitions exercées dans l'Ouest, 365. — AN V. Vote l'approbation de celle pour le paiement des réquisitions en faveur des armées, 6. — Son opinion en faveur de celle concernant la monnaie de cuivre, 36. — Son rapport sur celle qui prohibe les marchandises anglaises, 44 et 45. — Il répond aux objections présentées contre elle, et la fait adopter, 46. — Vote contre celle qui exempte

du droit de patentes les officiers de santé et les artistes, 105. — Fait des observations sur la prohibition des marchandises anglaises, 152. — Ses deux rapports sur la résolution qui ordonne le paiement en numéraire des traitemens des fonctionnaires publics, et sur celle qui retire les mandats de la circulation; il les fait approuver, 138 et 139. — Ses nouvelles observations sur la résolution qui défend l'entrée des marchandises anglaises venant des Indes par les pays neutres, 144. — Fait approuver celle qui restitue aux propriétaires les actions de la banque de Saint Charles et de la compagnie des Philippines, déposées au trésor public, 155. — Son rapport contre celle portant rétablissement d'une loterie nationale, 197. — Il la combat de nouveau, 206. — Développe l'inutilité de l'examen demandé par Perrée, d'un article sur le droit de timbre, 222. — Appuie la résolution relative à l'établissement d'une inspection des contributions, 252. — Fait approuver celle relative aux transferts d'inscriptions sur le grand livre, 299. — Propose l'ajournement de celle sur la garde nationale; 350. — Développe ses motifs contre cette résolution, et en provoque le rejet, 335. — Discute celles de salut public, prises le 18 fructidor; ne voit rien dans les pièces qui puisse motiver la déportation; et demande une discussion particulière sur chacun des objets qui en font partie, 354. — AN VI. Son rapport sur celle relative à la liquidation de la dette publique et au mode de remboursement des deux tiers, 81, 82 et 84. — Fait partie de la députation du commerce de Paris au directoire, pour l'ouverture d'un emprunt, 93. — S'oppose à la résolution sur le droit d'entrée des toiles de coton venant de l'étranger, 107. — Appuie le rejet de celle relative au séquestre et partage des biens d'émigrés, 115 et 124. — Combat celle relative aux rentiers de l'état de la caisse de Lafarge, 128 et 132. — Fait un rapport sur celle qui crée une taxe d'humanité pour les prisonniers français en Angleterre, et la fait rejeter, 143 et 144. — Fait approuver celle relative aux créanciers des ci-devant Jésuites, 199. — Demande que la commission, chargée de la surveillance de la trésorerie, rende compte incessamment

de l'état actuel de ses recettes, et de la nature de ses payemens, 206. — Ses observations sur le rapport d'Échassériaux l'aîné, relatif aux colonisations, 228. — Fait approuver une résolution sur une rémission de 25 millions de mandats territoriaux en extinction de la dette publique, 236. — En fait rejeter une sur le mode d'annihilation de ces mêmes mandats, 240. — Appuie celle qui autorise le ministre de l'intérieur à ordonner une certaine somme sur les contributions directes de Paris, 247. — Son rapport au nom de la commission de surveillance de la trésorerie, 258. — Vote en faveur de la résolution sur les créanciers et co-partageans des émigrés, 309. — Fait ajourner la discussion sur les rentes viagères, 320. — Son rapport sur la situation de la trésorerie, 342 et 343. — Il combat la résolution qui accorde des pensions aux veuves et défenseurs de la patrie, 348. — AN VII. Combat la résolution qui établit des bureaux de visite et marque des étoffes, toiles et toileries, 2. — Ses observations sur celle relative au droit de timbre, 48. — Défend la cause des familles de quelques-uns des déportés, et celle de Vermanton, député des cinquante, plus connu sous le nom de *Praire*, 54. — Notice d'un de ses ouvrages, intitulé : *Essai sur les contributions de l'an 7*, 62. — Sa lettre relative au crédit public et aux capitaux établis dans l'état, 125. — Défend l'impôt du sel, 159 et 160. — S'oppose à la résolution qui augmente le traitement des juges, 165. — Addition à son opinion sur les prises maritimes, 167. — Il fait rejeter celle sur le tarif des douanes, 211. — Et en fait approuver une autre sur le même objet, 223.

LECOUTEULX - LA - NORAYE. AN 1789. Est nommé membre de la municipalité de Paris, 94. — Et lieutenant de maire, bureau des domaines, 102. — AN 1791. Est accusé de toucher, pour l'emprunt de 80 millions, les intérêts d'une somme qu'il n'a pas donnée, 120. — Exécution de la loi rendue contre lui, pour répétitions de créances, 303. — Est dénoncé, 334. — AN 1792. Apposition des scellés sur sa caisse, 237. — AN I.^{er} 1795. Décret de destitution et d'arrestation rendu contre lui, 261. — AN II. 1794. Autres sur la reddition de ses comptes, 114.

LECOUR-VILLIARD. AN III. Est nommé adjoint à Raffet, commandant de la place de Paris, 278.

LECOZ (Claude), évêque d'Ille et Villaine, député de ce département à l'assemblée législative. AN 1791. Vote pour le célibat des ecclésiastiques, 293. — Contre les députés qui accusent les ministres, 315. — Contre un membre qui dénonce les prêtres insermentés, 519. — AN 1792. Répond aux objections faites contre le projet du comité sur les passe-ports, 31. — Demande la destruction des associations de religieux séculiers, 37. — Combat le projet pour la suppression des congrégations séculières, utiles à l'instruction des pauvres, 98. — AN VI. Envoie son serment et celui des ministres du culte catholique qui composent son clergé, 5.

LECRAY, membre du parlement d'Angleterre et neveu du duc de Cumberland. AN II. 1793. Son arrestation à Amiens, 268.

LÉCRIVAIN, membre du comité de salut public du département de Paris. AN II. 1793. Signe l'arrêté en faveur de Gramagniac, 275.

LECROSNIER (Pierre - Jacques), prêtre insermenté. AN VI. Est arrêté à Bréville, trouvé couché avec Marie - Marguerite Guérin, ci-devant sœur de la Providence à Rouen, 308.

LECROSNIER, instituteur. AN VII. Sauve la vie à trois individus, 336.

LECSZENSKI, nonce de Pologne. AN 1792. Son discours patriotique, en présentant la déclaration de la délégation au roi, 297. (*Voyez POLOGNE*)

LEDANOIS, député de l'Eure au conseil des anciens. AN IV. Propose d'adopter une résolution relative aux prévenus de l'assassinat de l'agent de la commune de Bénévé, 355. — AN V. Fait approuver celle qui annule un arrêté du représentant Bouchereau, relatif à l'administration forestière de Noyon, 10. — Parle contre celle relative à la loi du 3 brumaire an 4, 76. — Propose d'approuver celle sur les enfans abandonnés, 89. — Dit qu'un administrateur du département de l'Eure y a été assassiné, parce qu'il était républicain, 154. — Fait approuver la résolution relative à la perception des contributions, 276. — Est élu secrétaire, 334. — AN VI. Combat la résolution relative aux rentes de la caisse de Lafarge, 127. — Et celle concernant les emprunts avec privilège, faits sur les rentes

viagères, 330. — AN VII. Fait adopter celle relative à la contribution personnelle, etc., des années 5 et 6, 15. — Propose l'approbation de celle qui fixe l'assiette et le recouvrement de la contribution foncière, 67.

LEDOYEN, général. AN II. 1795. Son éloge par Kellermann, 21. — AN VII. Accusé d'avoir laissé, faute de résistance, l'ennemi s'emparer de Suze; se justifie, 287.

LEDUC (A. L.), ex-marquis de Bieville et gentilhomme ordinaire de la chambre. AN II. 1794. Est condamné à mort, avec son fils, par le tribunal révolutionnaire, 264.

LEDUC. AN VI. Fait une pétition où il offre de bâtir en pierre le pont de Sèvres, moyennant le produit, pour 30 ans, des barrières de Passy, Vaugirard et Sèvres; ordre du jour, 299.

LEDUC. (Voyez BENOIT LEDUC).

LÉE, poète anglais, auteur de la tragédie de *la Saint-Barthélemi*. (Voyez LAPLACE).

LEEDS (le duc de), ministre des affaires étrangères d'Angleterre. AN 1791. Annonce de sa retraite, 57.

LEFEBVRE. AN 1792. Commissaire de la municipalité de Paris, demande du pain pour le peuple, 287. — AN VII. Est nommé à l'administration centrale de la Seine, 294. — Y est remplacé, 361.

LEFEBVRE d'Arles. AN 1792. Chargé de l'arrestation du général Montesquiou, mande qu'il a disparu et que ses recherches ont été infructueuses, 323.

LEFEBVRE, commandant de la trente-troisième division de la gendarmerie nationale. AN II. 1794. Exprime à la convention, au nom de cette division, sa haine contre les conspirateurs et les tyrans, 255.

LEFEBVRE de l'Eure. AN III. Sa lettre sur les finances, 149.

LEFEBVRE, général. AN II. 1794. Se distingue à la bataille de Fleurus, 282. — AN III. Félicite la convention sur la suite des événements de prairial, 278. — AN IV. Concourt à battre l'ennemi sur la Lahn, 8. — Se distingue à la bataille d'Altenkirchen, 265. — Et en divers avantages à l'armée de Sambre et Meuse, 299. — Sa division

prend la place de Koenigshoffen, 525. — Ses succès, 329. — AN V. Se plaint des calomnies des folliculaires contre l'armée de Sambre et Meuse, 53. — Reçoit une lettre de félicitation du directoire, 226. — AN VII. Officier de l'état-major de l'armée du Danube, est pris par les Autrichiens et maltraité par eux, 268. — Est porté sur la liste des candidats pour le directoire, 234 et 273. — Remplace Marbot dans le commandement de la dix-septième division, 326. — Sa lettre aux cinq-cents, sur la situation de Paris, et débats sur la mise à sa disposition de la garde du corps législatif, 329, 330 et 331. — Approbation, par le ministre de la guerre, de sa conduite envers le général Les-tranges, qu'il avait fait mettre aux arrêts, 343.

LEFEBVRE, grenadier du corps législatif. AN V. Est mentionné honorablement au conseil des cinq-cents, pour son dévouement dans l'incendie de la rue Honoré, 155.

LEFEBVRE (Edouard). AN VII. Notice de son ouvrage intitulé: *Constitution de la France en république*, 58. — Secrétaire de Méchin, écrit de Florence qu'ils ont été assaillis, dépouillés dans la Toscane par les paysans fanatisés; et annonce l'assassinat de plusieurs Français, 98.

LEFEBVRE (Mathieu), receveur général des contributions directes du département du Nord. AN VII. Sa destitution, 156.

LEFEBVRE, littérateur. AN VII. Notice sur sa traduction du *Tableau historique, politique et moderne de l'Empire Ottoman*, composé par Williams - Eton, 251.

LEFEBVRE-CAYET, député du Pas de Calais au conseil des anciens. AN VI. Combat la résolution sur les créanciers des émigrés, 280. — Celle sur les enfans nés hors le mariage, 317 et 320. — AN VII. Celle relative aux domaines engagés, 12. — Celle concernant les expropriations forcées, 18. — Celle qui fixe l'époque où les lois antérieures à celle du 12 vendémiaire an 4, ont été obligatoires pour les départemens réunis, 25. — Celle relative aux successions des émigrés, 116. — Celle sur l'organisation judiciaire civile, 147. — Et celle sur les ascendans d'émigrés, 180. — Est élu secrétaire, 184.

LEFEBVRE - GINEAU. AN 1789. Est nommé administrateur

administrateur des subsistances, dans la municipalité de Paris, 102. — AN VII. Donne une notice des neuf premières séances de l'Institut du Caire, 123.

LEFEBVRE-LAROCHE (l'abbé). AN 1789. Se distingue par son zèle, lors des journées des 13 et 14 juillet; est préposé à la distribution de la poudre saisie au port Saint-Nicolas, 21. — Est menacé de la mort par le peuple, qu'il empêche de brûler les papiers de l'Hôtel-de-Ville, 70. — AN 1790. Poursuit l'auteur d'un libelle contre lui, 50. — AN 1791. Est élu membre du département de Paris, 33. — AN V. Notice sur les œuvres complètes d'Helvétius, qu'il a publiées, 129.

LEFEBVRE-VILLEBRUNE, littérateur. AN VII. Notice de sa traduction des œuvres d'Hypocrate, 208.

LEFEBVRE (François). AN 1792. Décret qui lui accorde une récompense, pour avoir sauvé quarante un hommes d'un navire échoué, 345.

LEFEBVRE, auteur de la tragédie de *Zuma*. AN I.^{er} 1793. Sa pièce est remise au théâtre de la nation, 176.

LEFEBVRE (Louis). AN I.^{er} 1793. Extrait de son plan de constitution, 114.

LEFEBVRE (Julien), de Nantes, député de la Loire-Inférieure à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Annonce que cette ville est troublée par des prêtres et des émigrés, 77. — AN III. Demande qu'on attende le rapport sur la vente des biens des condamnés, avant de prononcer la révocation du décret, 85. — Félicite la convention sur les événemens de prairial, 278. — Prorogation de ses pouvoirs dans la Belgique, où il est en mission, 340. — Son discours, et réponse de la municipalité d'Anvers, à l'occasion de l'ouverture de l'Escaut, 343. — Transmet les procès-verbaux rédigés dans cette circonstance, 348. — Annonce l'acceptation de la constitution par les trois divisions des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, 554. — AN IV. Son opinion en faveur de la réunion de la Belgique, 14. — AN VI. Réélu au conseil des cinq-cents, combat le projet relatif aux écoles de santé, dans la partie relative à l'organisation des conseils, 205.

Table alphabétique.

LEFEBVRE, député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

LEFEBVRE du Jura. (Voy. FEVRE).

LEFEBVRE, adjudant-général. AN III. Est accusé d'avoir fait noyer, à Paimbœuf, des femmes et enfans des rebelles de la Vendée; Goupilleau de Fontenay demande qu'il soit mis hors la loi; Merlin fait décréter sa traduction au tribunal révolutionnaire, 24. — Détails de la procédure, 35, 72 et suiv. — Est acquitté et mis en liberté, 100. — Rewbell le défend, lors de la demande de la remise en jugement des prévenus dans l'affaire du comité de Nantes, 215.

LEFEBVRE, instituteur. AN II. 1794. Condamné à mort, pour faux témoignage, au tribunal révolutionnaire, 127.

LEFEBVRE-LASSERÉ, homme de loi. AN VI. Prévenu de conspiration, est arrêté par ordre du directoire, 181.

LEFEXEL, commissaire à Lannion. AN VI. Ecrit avoir découvert quantité d'ornemens et habillemens sacerdotaux chez un cultivateur, 564.

LEFIOT, député de la Nièvre à la convention nationale. AN II. 1794. Parle sur le gouvernement révolutionnaire, 543. — AN III. Et sur l'école normale, 42. — Donne à entendre que Tallien veut substituer une nouvelle tyrannie à celle de Robespierre, 50. — Discute sur divers ordres donnés par Carrier, 64. — Parle sur l'acte d'accusation contre lui, 68. — Demande l'ajournement d'un projet de Chénier, sur les moyens de remplacer les cérémonies religieuses, 93. — Se plaint de l'augmentation du traitement des députés; débats à ce sujet, 117. — Invoque la question préalable, sur la proposition de mettre en arrestation ses collègues, à la suite du 12 germinal; est dénoncé par Dubois-Crancé, pour avoir traité d'hommes de sang ceux qui voulaient condamner Carrier, 199. — Le comité de législation déclare qu'il n'est parvenu aucune dénonciation contre lui; lecture d'un de ses arrêtés, qui envoyait quatre citoyens de Montargis au tribunal révolutionnaire; il parle pour se justifier;

discours de Lanthenas en sa faveur; discussion à son sujet; il est décrété d'arrestation, 326. — Lettre par laquelle il demande à être détenu chez lui, ou que son épouse partage sa détention, *ibid.* — Est dénoncé par les autorités constituées de la Nièvre, 327. — AN IV. Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — AN V. Annulation d'arrêtés pris par lui pendant sa mission, 29.

LEFORESTIER, commandant à Mayenne. AN III. Écrit que les chouans sont rentrés sous les lois de la république, 193.

LEFORT, artiste. AN II. 1794. Est dénoncé aux Jacobins; annonce de son arrestation, 325. — AN VII. Ses observations à la société du Manège, contre une adresse proposée par Félix-Lepelletier, 321.

LEFRANC, député des Landes à la convention nationale. AN III. Fait ordonner la conservation des beliers de race espagnole, 13. — Se plaint aux Jacobins d'avoir été calomnié par Fréron, dans le journal qu'il rédige, 24. — AN IV. Demande qu'on réarme les patriotes des Landes, désarmés par Pinet, 40. — Réélu au conseil des cinq-cents, demande le renvoi au directoire d'un rapport relatif aux habitans de Beaumont-sur-Sarthe, qui ont repoussé les chouans, 127. — Parle sur le projet pour la répartition de l'emprunt forcé, 150. — Et contre celui de l'établissement d'une banque, 158. — Réclamation faite en sa faveur par son collègue Saurine; et réponse du ministre de la police, Cochon, sur cet objet, 281. — AN V. Invoque l'ordre du jour sur la proposition tendante à défendre les nominations conditionnelles et supplétives, 158. — Fait nommer une commission pour présenter le mode d'exécution de la distribution du milliard promis aux défenseurs de la patrie, 229. — Vote pour que les poursuites commencées contre les dissidens de l'assemblée électorale du département des Landes, soient arrêtées, 247.

LEFRANC, membre d'un comité révolutionnaire dans le département des Ardennes. AN III. Décret qui ordonne son prompt jugement, 251.

LEGENDRÉ (Louis) de Paris. AN 1791. Fuit hors de cette ville, 205. — Est décrété de prise de

corps, 224. — Demande des piques pour le peuple, et menace les tyrans, 346. — AN 1792. Député à la convention nationale, est envoyé à Lyon comme commissaire, 268. — Accuse quelques fédérés d'avoir demandé la tête de Marat, Robespierre et Danton, 310. — Demande que les volontaires qui ne rejoindront point les armées ne soient pas payés, 317. — Et qu'on renvoie au comité la proposition tendante à déclarer que les peuples qui voudront fraterniser, seront protégés par la nation française, 325. — Fait décréter que tous les discours relatifs au procès de Louis XVI, seront imprimés, 337. — Demande que tous ceux qui ont écrit sur les subsistances se réunissent pour discuter et nommer un rapporteur, 339. — Demande, qu'attendu les pièces trouvées dans l'armoire de fer, tous les membres de l'assemblée législative se récuse, 340. — Dans l'affaire de Louis XVI, s'oppose à la lecture sollicitée par Defermont, d'une lettre prétendue signée par Narbonne, Malouet, etc., 344. — Fait décréter qu'il ne sera fait aucune motion, ni aucun signe d'approbation, ni d'improbation pendant que Louis XVI sera à la barre, 348. — S'oppose à l'audition à la barre de Roland, et destémoins de l'enlèvement des papiers de l'armoire de fer, 352. — Fait arrêter que Louis XVI sera définitivement entendu le 26 décembre, *ibid.* — Fait passer à l'ordre du jour sur les nouvelles pièces parvenues à la commission, relativement à son procès, 354. — Demande à s'inscrire défenseur officieux des bataillons le *Mauconseil* et le *Républicain*, 355. — S'écrie que J. B. Louvet est un monstre, 357. — Pense que quand Westermann aurait sauvé seule la liberté, il doit être puni s'il est un coquin, 359. — Se lève en criant qu'il mourra à la Montagne, 363. — Accuse Bentabole d'avoir provoqué les applaudissemens des tribunes qui troublent la séance, 364. — AN I.^{er} 1793. Ses observations pour faire cesser une délibération irrégulière et tumultueuse, relativement au sursis de l'exécution de Louis, 22. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 25. — Est chargé avec Tallien de vérifier si le suicide de Forges, est l'assassin de Lepelletier; compte de cette mission, 38. — A l'occasion de l'opposition à l'élargissement de Guerneur, s'élève contre

ceux qui veulent faire le procès à la révolution, 46. — En mission à Lyon, transmet la situation de cette ville, 81. — S'oppose au renouvellement du tribunal révolutionnaire; parle contre la réclamation de Mainvielle, arrêté, et rappelle, à cette occasion, diverses tentatives d'assassinat, 121. — Demande l'adoption du projet relatif aux pouvoirs des représentans en mission, 129. — Propose la permanence de la convention et du comité de salut public, l'envoi de commissaires dans les sections, le rappel de ceux en mission et la clôture des spectacles, 130. — Cite un fait contre Buzot, 131. — Soutient que la pétition présentée au nom des habitans de Bordeaux, n'est pas le vœu des sections de cette ville, 136. — S'oppose au décret qui rend la liberté au juge de paix Roux, 138. — Propose de rendre les présidens des sections ou sociétés, responsables des motions inconsidérées qui sont faites dans leur sein, 145. — Appuie la pétition de seize sections réclamant la liberté d'Hébert, 148. — S'élève contre le président qui vient, en vertu d'un décret, de refuser la parole à Robespierre, 149. — Menace Lanjuinais de le jeter en bas de la tribune, et à quelle occasion, 150. — Fait décréter la publication, dans Paris, du décret qui casse la commission des douze et met la force armée en réquisition permanente, 154. — Insiste au 31 mai, pour que les membres réunis au son du tocsin délibèrent sans attendre le côté droit; demande l'arrestation de ceux qui ont voté l'appel au peuple; interrompt Lanjuinais, déclarant qu'il n'y a plus de liberté pour la représentation nationale; est accusé d'avoir voulu l'arracher de la tribune, 155. — Repousse la demande de l'ordre du jour contre le rapport sur les pétitions de Paris; fait excepter plusieurs membres du décret d'arrestation prononcé d'abord contre eux, 156. — Fait passer à l'ordre du jour sur l'impression d'une lettre de Vergniaud, demandant un prompt rapport, 158. — Défend le comité central révolutionnaire de Paris, 159. — Demande l'ajournement de mesures de sureté pour la même ville, 161. — Vote des mesures contre les traîtres, 166. — Propose de faire sonner le tocsin dans toute la république, 175. — S'oppose à ce que les députés détenus puissent sortir avec un garde, 176. — Propose une illumination générale,

en réjouissance de l'achèvement de la constitution; réclame des dispositions vigoureuses de la part du ministre de la guerre; invite la convention à reprendre son énergie, 177. — Ses personnalités contre Fonfrède et le côté droit, 178. — Fait chasser Jacques Roux de la salle de la convention, et pourquoi, 179. — Fait décréter l'adoption du jeune Hébert, dont le père est mort à la Vendée, 181. — S'oppose à l'arrestation des députés de l'Aisne; annonce que Dupin jeune, membre de ce département, a rétracté sa signature; demande et fait décréter peine de mort contre quiconque enverra dans les départemens une autre constitution que celle adoptée, 182. — S'élève contre Camille-Desmoulins, qui veut défendre le général Dillon, et demande que, s'il veut devenir son défenseur officieux, il aille au tribunal, 194. — Propose de donner quittance à tous les débiteurs de Lyon, si cette ville ne se rend sous quinze jours, 195. — Demande que Coustard, commissaire dans le département de la Loire-Inférieure soit déclaré traître à la patrie, 201. — Parle en faveur de Westermann, accusé, 210. — Fait décréter l'arrestation de Bâco, maire de Nantes, 216. — Demande le renvoi au comité de la proposition du décret d'accusation contre les administrateurs du Gard, 225. — Est nommé commissaire dans le département de la Seine-Inférieure, pour reconnaître les causes de la disette des grains, 229. — Propose de traduire au tribunal révolutionnaire deux individus qui, au moment de la réunion des citoyens, les engageaient à ne pas s'enrôler, 245. — AN II. 1793. Est dénoncé, aux Jacobins, par un détenu, 68. — AN II. 1794. Épuré aux Jacobins, se réclame de l'amitié de Marat; inculpé pour sa conduite à Lyon, il la rejette sur l'estime qu'il avait pour Rovère et Bazire, 129. — S'oppose à l'examen de la conduite des sociétés affiliées, 132. — Altercation avec Hébert qui l'accuse de bêtise; il lui refuse le baiser fraternel, *ibid.* — Son discours sur le gouvernement anglais, 136. — Réflexions sur l'arrestation de deux citoyens de Conches, 141. — Propose un *carême civique*, 155. — Parle sur la conspiration contre la représentation nationale et les subsistances, 170. — Sur l'intrigue des colons contre Joznet et la liberté des noirs, 171. — Fait décréter l'impression

et la distribution du rapport de Saint-Just sur la conspiration de l'étranger, 174. — Accuse aux Jacobins les partisans d'Hébert et de Vincent, séants aux Cordeliers, 182. — Se déclare prêt à livrer au glaive de la loi les personnes qui lui sont les plus chères, si elles lui sont désignées comme traîtres, 185. — Est nommé président aux Jacobins, 190. — Annonce à la convention l'arrestation de Danton, qu'il croit aussi pur que lui; rappelle, qu'en 1792, il fit lever la France entière, et demande qu'il soit entendu à la barre; combattu vivement par Robespierre, il cède, en disant qu'il n'entend défendre personne, 192. — Parle aux Jacobins contre les alarmistes et les détracteurs des bustes de Châlier et de Marat; et invite les journalistes à remarquer ceux qui voudraient révolutionner les tombeaux, *ibid.* — Défend Bassal, en assurant qu'il a donné asile à Marat et aux patriotes persécutés par Lafayette, 193. — Blâmé, par Couthon, d'avoir défendu Danton, il déclare que s'il a commis une erreur, elle est involontaire, 196. — Averti par un inconnu qu'il devait être arrêté, adjure, à la convention, tous ceux qui ont des faits contre lui, de les déclarer, *ibid.* — Fait ordonner la recherche de ceux qui ont conseillé aux élèves de musique de venir se plaindre à la convention contre leurs maîtres, 198. — Fait rendre un décret d'accusation contre Simond, du Mont-Blanc; dénonce les conseils anonymes qu'il a reçus d'assassiner Robespierre et Saint-Just; et déclare en conséquence qu'il ne doute plus que Danton n'ait des complices dans les prisons du Luxembourg, 200. — Parle aux Jacobins sur la conspiration des prisons, et dénonce les étrangers qui sont à Paris, 202. — Proteste qu'il s'est convaincu de la réalité de la conspiration de Danton, et déclare qu'il en a été le jouet; repousse les imputations sur sa fortune, 205. — Fait renvoyer à l'examen du comité de sûreté générale, la conduite de Jourdan d'Avignon, à l'égard de Pelissier, 211. — Fait arrêter aux Jacobins qu'il ne sera pas accordé de défenseurs officieux aux citoyens en état d'arrestation, avant qu'ils ne se soient rendus à la maison d'arrêt, 236. — Réclame contre l'application faite aux sociétés populaires de ce qu'il a dit des sociétés sectionnaires, 259. — Fait l'éloge des patriotes de Nantes, mais

leur reproche de ne s'être pas opposés à Baco; leur maire, 242. — A l'occasion de l'assassinat tenté sur Robespierre, dit que la main du crime s'est levée pour frapper la vertu, mais que le Dieu de la nature n'a pas souffert que le crime fût couronné; sa proposition aux patriotes de ne pas laisser aller seuls les représentans du peuple, est qualifiée d'insidieuse par Robespierre, 250. — Il fait passer à l'ordre du jour sur les observations de Mallarmé, contre un article du décret sur la réorganisation du tribunal révolutionnaire, 266. — Est nommé secrétaire, 289. — Ferme la salle des Jacobins, au 9 thermidor, et en apporte les clefs à la convention, 512. — Fait rapporter le décret qui permettait aux deux comités de faire arrêter les représentans du peuple; article des faits contre David, de Paris, 315. — Est nommé membre du comité de sûreté générale, *ibid.* — Demande l'arrestation de Joseph Lebon, 316. — Informe la société des Jacobins qu'il a réclamé, en son nom, la liberté de Laveaux et Dufourny, 325. — Parle sur les mises en liberté, 328. — Sur la liberté de la presse, 337. — Et sur la dénonciation de Leconte de Versailles, contre plusieurs députés, 345. — AN III. Son discours contre les Jacobins, contre ceux qui ont rongé la mer en inondant la Loire de sang, et voudraient remplacer le tyran, 6. — Il déclare que les troubles de Marseille ont été organisés à Paris, *ibid.* — Dénonce les complices qu'avait Robespierre au comité de salut public, et demande leur punition; accuse nominativement Billaud, Collot et Barrère, 14. — Annonce que le comité de sûreté avait ordonné de surveiller Carrier en cas de tentative de fuite, et de le ramener au comité avec les égards dus au caractère de représentant, 44. — Combat les craintes de Billaud-Varennes sur la mise en liberté de M.^e Tourzel; invite la convention à frapper cette poignée d'hommes de proie qui obscurcissent l'horizon politique par les vapeurs du crime, et prend le peuple à témoin qu'il voudrait que l'auteur de la nature les condamnât à ne jamais mourir, 47. — Président, improvise une réponse à plusieurs sections de Paris qui félicitent la convention sur la clôture des Jacobins; annonce le maintien des sociétés garanties par la constitution, en même temps qu'il garantit la

clôture de la *Fosse aux Lions*, 62. — Descend à la tribune pour prouver que l'on veut sauver Carrier; demande que l'on fasse venir ses victimes et les bateaux à soupape; et fait décréter qu'en cas de non-comparution de Carrier, il sera procédé à l'appel nominal, 65. — Annonce le résultat de l'appel qui a eu lieu, et déclare que l'acte d'accusation est porté contre Carrier, 68. — Appuie la demande de rapporter le décret qui déclarait Beauvais en état de rébellion, *ibid.* — Sur la pétition des détenus du 9 thermidor, s'étonne que l'erreur de quelques individus soit si long-temps punie, et que les trois conspirateurs, complices de Robespierre, s'agitent encore à la convention, *ibid.* — Propose la suppression des commissions exécutives auxquelles il reproche leurs dilapidations et leur organisation monarchique, 75. — Accuse Maignet d'être l'auteur des excès révolutionnaires commis à Bedouin qui a été incendié, et demande des secours pour les habitans de cette commune, 77. — Est renommé au comité de sûreté générale, 78. — Appuie la motion d'expulser de Paris les fonctionnaires arrivés depuis le 9 thermidor, 86. — Prétend que la rentrée des députés proscrits au 31 mai serait dangereuse, parce qu'il s'y trouve des hommes qui ont parcouru les départemens le poignard à la main, 89. — Combat Grégoire dans la discussion sur la liberté des cultes; accuse les prêtres, et fait passer à l'ordre du jour sur ce qui les regarde, 94. — Réfute le discours de Noël-Pointe sur les dangers de la patrie, 97. — Prétend qu'on veut effrayer la convention par des menaces, 99. — Dénonce un cousin de Barrère, qu'il accuse d'être l'auteur des calomnies répandues contre Tallien, 103. — Pense que les crimes imputés à Maignet sont l'ouvrage des anciens comités, 110. — S'oppose avec chaleur à l'admission de la proposition de Bentabolle, en faveur des émigrés des Haut et Bas-Rhin, 111. — Appuie le projet sur l'augmentation du traitement des députés, 115. — Rejette le projet d'amnistie présenté par Boudin; demande le procès de toute la convention, si elle est coupable, et persiste à accuser les anciens comités, 118. — Accuse les partisans de Robespierre de l'assassinat commis par Morin, 122. — Appuie la proposition d'envoyer Duhem à l'Abbaye; veut qu'il soit en-

tendu auparavant, et lui fait différens reproches, 131. — Assure qu'on a juré, sur des poignards, d'exterminer la convention, 143. — Prétend que les hommes de sang sèment de fausses alarmes pour sauver de grands coupables, et dit qu'on ne pardonne pas à la convention la clôture des Jacobins, 150. — Fait ajourner la nomination des représentans à envoyer aux Colonies, 155. — Qualifie Thuriot de chef de factieux, et l'accuse d'intriguer parmi ses collègues, 157. — Insiste sur la nécessité de punir les chefs de l'ancien gouvernement, 159. — Fait décréter l'arrestation provisoire de quatre d'entr'eux, 164. — Discute sur l'objet relatif au théâtre Montansier, 169. — Traite Léonard-Bourdon d'assassin, *ibid.* — Appuie le projet d'adresse présenté par Boissy-d'Anglas, sur les dangers que court la liberté, 174. — Émet son opinion sur les attributions à accorder au comité de salut public, 176. — Fait ordonner l'impression et l'affiche de la proclamation au peuple sur les subsistances, 181. — Vote le renvoi de la discussion sur la restitution des biens des condamnés, 184. — Fait nommer une commission spéciale pour la confection des lois organiques de la constitution de 1793, *ibid.* — Vote pour la loi de grande police, 185. — En répondant à la plainte, que les femmes ont été repoussées des tribunes publiques, assure qu'elles sont ouvertes à tout le monde, 186. — Demande que les députés prévenus, membres de l'ancien comité de salut public, soient entendus, et qu'on leur donne toute la latitude nécessaire, ainsi qu'à ceux qui voudront les défendre, *ibid.* — Persiste dans sa demande que les députés prévenus soient entendus, et qu'on statue à leur égard sans désespérer, 187. — Les accuse d'oppression dans l'affaire de Danton; leur reproche de chercher à soulever le peuple, et se plaint de ce que, dans ce moment même, des gens qui veulent les sauver, répandent que la convention a l'intention de quitter Paris, 188. — Rappelle la conduite timorée des membres de l'ancien comité, dans les journées des 8 et 9 thermidor; cite l'écrivain de Vilate, espion de Robespierre, et rapporte diverses anecdotes inculpant Collot, Billaud et Barrère, 190. — Barrère lui rappelle les éloges

qu'il adressait à Robespierre; accusé d'avoir demandé l'arrestation des appelans au peuple, déclare qu'il s'est opposé au 31 mai, et qu'il fut même chassé des Cordeliers à cette occasion, comme modéré, 191. — Insiste pour que les députés prévenus, membres de l'ancien comité de salut public, soient entendus sans interruption, 192. — Pense qu'il faut apprendre par une loi, au cultivateur, qu'il ne récolte pas pour lui seul, 195. — Fait adjoindre Merlin de Thionville et Barras au général Pichegru, pour le commandement de Paris en état de siège, *ibid.* — Fait l'éloge du dévouement des sections Lepelletier, des Champs - Élysées et de Brutus, dans la journée du 12 germinal, 197. — S'oppose à l'arrestation de tous ceux qui ont protesté contre le décret de déportation rendu par suite de cette journée; désigne comme chefs, Thuriot, Levasseur de la Sarthe, Crassous, Montaut et les trois déportés, 199. — Justifie Lesage-Sénault, inculpé dans le rapport de Pémartin, 200. — Fait renvoyer aux comités la proposition d'empêcher la rentrée des prêtres condamnés à la déportation, 208. — Vote l'adoption du principe de la restitution des biens des condamnés, 209. — Est désigné pour être arrêté dans la conspiration du 29 germinal, 213. — Demande que l'on donne les motifs du désarmement proposé par Chénier, 226. — Appuie la restitution des biens des condamnés, excepté les conspirateurs, les émigrés, les fabricateurs d'assignats et de fausse monnaie, et les Bourbons, 229. — S'élève contre la facilité de rentrer donnée aux émigrés, sous prétexte de terreur, 239. — Déclare l'ancienneté d'une lettre de la commission municipale de Toulon, contenant des plaintes sur le retour et l'audace des émigrés, des détails sur leur conduite à l'époque de la trahison, etc., *ibid.* — Appuie et amende l'article premier du plan restauratif du crédit public, présenté par Vernier, 240. — Demande la parole, au nom du comité de sûreté générale, dans la journée du premier prairial; est repoussé et maltraité; rentre dans la salle, à la tête d'un détachement de citoyens; fait déclarer aux citoyens armés pour la convention, qu'ils ont mérité son estime et sa reconnaissance; et décré-

ter qu'on délibérera désormais en costume, et en armes, 246. — Vote une proclamation tendante à détromper le peuple sur le faux bruit que la convention avait, au premier prairial, fait fusiller les femmes qui s'étaient présentées à sa barre, 247. — Est d'avis, dans la journée du 2 prairial, de décréter qu'après sommation faite de se retirer aux révoltés rassemblés à la maison commune de Paris, sous le titre de *Convention nationale du Souverain*, les chefs qui demeureront soient mis hors la loi, *ibid.* — Invite ses collègues au calme, lors du mouvement des sections de Montreuil, de Popincourt et des Quinze - Vingt contre la convention; s'en rapporte d'ailleurs pour le succès, au destin: « *A Dieu seul* », lui répond Lanjuinais, 248. — S'oppose à l'admission d'une députation de la section des Quinze-Vingt; veut qu'on déclare aux pétitionnaires que, s'ils ne se rendent pas dans le jour, ils seront bombardés, 249. — Dénonce Laignelot, pour avoir occupé le secrétariat avec Thirion, dans la nuit du premier prairial, et avoir secondé les rebelles, 252. — Appuie le projet tendant à admettre les assignats à face royale en paiement de biens nationaux, 253. — Et la proposition de l'arrestation des membres des anciens comités de gouvernement; ses motifs à ce sujet, *ibid.* — Appuie aussi celle de Lesage d'Eure-et-Loire, tendante à ne laisser juger par la commission militaire que les délits militaires, et à renvoyer Romme et ses co-accusés au tribunal criminel de la Seine, 255. — S'élève contre une pétition de la section du Théâtre-Français, 275. — Demande que les comités de gouvernement rendent compte des mesures qu'ils ont prises pour arrêter les assassinats, 278. — Invite les comités à tenir avec vigueur les rênes du gouvernement; se plaint qu'on traite les républicains de terroristes, 280. — S'oppose à l'arrestation de Guffroy; demande la mise en liberté de la femme de Joseph Lebon, 288. — Demande que le rapporteur de l'affaire de ce député lise les charges contre lui, et que celui-ci y réponde, 293. — Réclame contre la proposition de suspendre toute radiation de la liste des émigrés, 298. — Fait une motion en faveur des patriotes, 300. — Observations sur cette motion, défigurée par la

malveillance, 303. — Sa déclaration relative aux royalistes et aux terroristes, 306. — Appuie l'ajournement demandé sur le projet d'une commission de police extraordinaire, pour juger les terroristes détenus, 308. — Parle en faveur de ce projet, 312. — Atteste la bravoure du général Ernouf, 317. — Demande que le comité de législation rende compte de ce qui l'a empêché de faire son rapport sur les représentans inculpés; saillie à ce sujet, *ibid.* — Demande l'ordre du jour sur le discours de Dubois-Crancé, relatif à l'esprit public, et veut qu'on méprise les attaques des journalistes contre la convention, 322. — Pense que Goupilleau aurait dû porter ses observations relatives aux massacres du Midi, aux comités de gouvernement, 324. — Appuie le décret d'arrestation proposé contre Bô, 326. — Prend la défense de Fouché de Nantes, qu'il assure avoir été un des élémens du 9 thermidor, 327. — S'oppose aux amendemens proposés pour affaiblir les nouvelles mesures de police, décrétées contre les émigrés; influence qu'il attribue à madame de Staël; dénonce l'arrivée de Malouet et Jaucourt à Paris, 335. — Fait autoriser les comités à prononcer sur les réclamations des députés mis en arrestation, demandant à rester dans leurs domiciles, 339. — Motion d'ordre dans laquelle il s'élève contre la distinction entre les *émigrés* et les *fugitifs*, et demande si Lafayette pourra, à sa faveur, contempler le Champ de-Mars, où il a fait couler le sang du peuple, 340. — Fait étendre à toutes les villes où il y a bourse, les dispositions prises contre les agioteurs, 347. — Appuie la proposition de laisser à la charge de Gouly les frais de son compte rendu, qu'il traite de *contes bleus*, 351. — Demande le renvoi au comité de législation de la proposition de rappeler Talleyrand-Périgord, *ibid.* — Son discours relatif aux circonstances présentes; appel aux patriotes, menaces aux royalistes, 356. — Repousse les calomnies répandues contre lui dans les journaux, et notamment dans celui de Poncein, *ibid.* — Déclare n'avoir jamais inculpé aucune assemblée primaire, 358. — AN IV. Dit que les conspirateurs des sections veulent détruire Paris, 1. — Fait réintégrer le général Servan, 5. — Parle

contre les meneurs de sections, 15. — Fait passer à l'ordre du jour sur l'érection d'un monument aux victimes du régime décemviral, *ibid.* — A l'occasion des décharges d'artillerie, invite ses collègues à rester calmes et à braver la mort, *ibid.* — Dit que, malgré la victoire remportée sur les royalistes au 13 vendémiaire, c'est un jour de deuil pour l'humanité, 17. — Demande la simple déportation de Barrère, 24. — Son explication sur Castellane, chef de la section Lepelletier, 28. — Il donne des détails sur la séance du comité-général, *ibid.* — Accuse Rovère et Aubry, et demande des mesures contre eux, *ibid.* — Veut qu'on examine la conduite des représentans en mission dans le Midi, 34. — Appuie la mise en liberté de Rossignol et de Daubigny, 42. — Réélu aux anciens, appuie le rejet d'une résolution pénale, relative à la désertion, 69. — Combat celle relative aux députés de la Seine, 93. — S'oppose à l'ajournement de celle concernant les radiations, par le danger qu'il y aurait à laisser plus longtemps les émigrés rentrer, et égorger les républicains, 154. — Parle en faveur de celle relative à l'école centrale de l'Oise, 174. — Son discours à l'occasion de l'exclusion de Paris des ex-conventionnels, 238. — Demande la clôture de la discussion sur les successions, 287. — AN V. Rappelle à l'ordre Dupont de Nemours, à l'occasion d'une lettre du représentant Mazade, en congé à Toulouse, où il a été insulté, 134. — AN VI. Dément le bruit de sa mort, 41. — Elle est annoncée au conseil des anciens, 92.

LEGENDE (Adrien - Marie), géomètre. AN 1792. Exposé de ses opérations pour la jonction des observatoires de Paris et de Greenwich, 40. — AN III. Est nommé membre de l'agence temporaire des poids et mesures, 204.

LEGENDE, député de la Nièvre à la convention nationale. AN II. 1793. Décret qui le rappelle de son département, où il est en mission, 25. — AN III. Sa motion à l'effet d'encourager le commerce, 8. — Prononce un discours historique sur les événemens qui se sont passés depuis que la convention est réunie; et en conclut que les hommes énergiques ont bien mérité de leur pays, 338. — AN IV. Est proposé pour être

membre du corps législatif, 152 et 237. — Rejet de cette mesure, 261. — AN VII. Réélu au conseil des cinq-cents, fait une motion pour la création de 600 millions de billets de banque, 18. — Combat le projet relatif à la propriété des halles publiques, 54. — Est élu secrétaire, 126. — Opine sur le projet relatif à l'affaire du condamné Troufleau, 155.

LÉGER. AN I.^{er} 1795. Membre du conseil-général de la commune de Paris, en est exclus, comme convaincu de modérantisme, 251. — AN III. Procureur-syndic du département, est nommé membre de la commission administrative de police, 333.

LÉGER, auteur et acteur du Vaudeville. AN II. 1794. Sa pièce intitulée : *Joseph Barra*, 288. — AN VI. Autre intitulée : *Sans façon*, ou *le Vieux-Cousin*, 146.

LÉGER-BOURLLOT, canonnier du faubourg Saint-Antoine. AN 1792. Dépose vingt-sept pièces d'argent qu'il a arrachées à un voleur, dans la châteaude Tuileries, au 10 août, 250.

LÉGIER, commissaire du directoire près l'administration centrale des Forêts. AN VI. Offre d'assurer un sort aux dix braves militaires qui seront les premiers descendus en Angleterre, 155. — Député au conseil des cinq-cents, présente un projet pour combler le déficit, 277. — Combat celui de Bonaventure, sur la promulgation des lois dans la Belgique, et appuie l'opinion de Frison, émise dans la dernière session, 295. — Fait un rapport sur l'administration des droits de greffe, 552. — Sa motion sur le roulement des sections des tribunaux civils et de police correctionnelle, 356. — AN VII. Fait adresser un message au directoire pour des renseignemens sur les digues de la Flandre hollandaise, qui sont dans un état alarmant, 1. — Soumet un projet relatif aux droits de greffe, 17 et 18. — En fait adopter un sur les droits d'hypothèques, 33. — Son rapport sur les dépenses du ministère des finances pour l'année, 53 et 72. — Ramène la discussion sur les droits de greffe, 61. — Ses observations sur les finances, 365 et 366.

LÉGIER, frère du précédent, député du Loiret au conseil des cinq-cents. AN VII. Parle sur la

proposition de résoudre qu'aucune portion de la garde du corps législatif ne pourra être mise à la disposition d'aucune autorité, sans une loi expresse, 331.

LEGORREC, député des Côtes-du-Nord au conseil des cinq-cents. AN VII. Fait un rapport sur les élections du Doubs; propose d'approuver celles dont le frère de Quirot fait partie, 234 et 238.

LEGOT, député du Calvados à la convention nationale. AN I.^{er} 1795. Est nommé commissaire à l'armée du Nord, 150. — AN III. Est dénoncé par Lecointre de Versailles, pour avoir destitué l'administrateur Lalande, 126. — Donne des renseignemens sur ce dernier, et dit qu'il a chassé des emplois tous les suppôts de Robespierre dans le département de la Manche, 146. — Fait mentionner honorablement le zèle de trois citoyens auxquels il doit la vie, 251. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, Duplantier demande son rappel de l'Ain, 54. — Annonce l'empressement des habitans de ce département à payer leurs impositions, 68. — AN V. A une vive altercation avec plusieurs de ses collègues, au sujet de la loi du 3 brumaire an 4, 47. — AN VI. Fait une motion pour qu'on affecte des fonds à chaque partie du service public, 288. — AN VII. Appuie l'ordre du jour sur la réclamation de Coulon Thévenot, entrepreneur du journal tachygraphique, 211. — Fait un rapport sur les scissions de l'Ardèche, et propose de valider les opérations de l'assemblée-mère, 226.

LEGOUVÉ, littérateur. AN II. 1794. Analyse de sa tragédie d'*Epicharis et Néron*, 187. — AN III. De son opéra de *Doria ou la Tyrannie détruite*, 175. — Et de sa tragédie de *Quintus-Fabius*, 321. — AN V. Ses vers sur *la Sépulture*, 42. — AN VI. Son article sur l'ouvrage intitulé : *Essai sur la physiognomonie des corps vivans*, 76. — Notice sur ses poèmes : *les Souvenirs, la Sépulture et la Mélancolie*, 333. — AN VII. Est nommé à l'Institut national, 187.

LEGRAND, avocat à Châteauroux, député de Berry aux Etats-généraux. AN 1789. Propose aux communes de se constituer sous le titre d'*assemblée nationale*, 8. — Combat la demande de vingt députés pour Saint-Domingue, 12. — Vote la formation des municipalités comme moyen de réprimer

réprimer les troubles, 23. — Appuie les conditions auxquelles est attaché le droit de citoyen, et propose de priver du droit de voter les individus de condition servile, 75. — Propose de fixer à 21 ans l'exercice du droit de citoyen, 76. — Avertit l'assemblée que le clergé du Berry vend ses cheptels et ses bois, 89. — AN 1790. Vote la suppression des moines, 45. — Celle du titre de directeur-général des ponts - et - chaussées, et son remplacement par quatre inspecteurs-généraux, 350. — Son projet sur l'institution des avoués près les tribunaux, 351. — Vote pour que les ci-devant juges, avocats et procureurs soient admis de droit à remplir les fonctions d'avoués, 353. — AN 1791. Propose un décret sur la nomination des vicaires des églises cathédrales, 62. — Demande que, dans la répartition de la contribution foncière, on ne promette aucun secours aux départemens, pour amener plus facilement la réforme des administrations trop nombreuses, 77. — Défend le mode proposé par le comité, pour l'élection d'un régent, 84. — Fait rendre un décret sur la fixation des revenus des curés supprimés, 103. — Demande une loi pour la responsabilité qui doit accompagner l'exercice du droit de placards, 132. — Vent que les citoyens soient libres d'ajouter à la confection des actes de l'état civil les cérémonies du culte auquel ils sont attachés, 142. — Fait rendre un décret en faveur des membres des congrégations séculières qui accepteraient des fonctions ecclésiastiques, 150. — Soutient que, pour le parricide, la mort doit être accompagnée d'appareil, 154. — Lors de la fuite du roi, fait décréter que le comité militaire s'occupera de la défense extérieure, 175. — Dénonce l'*Orateur du Peuple*, 198. — A la suite d'un rapport, propose un décret concernant des mesures répressives contre les prêtres réfractaires, 217. — A l'occasion d'une lettre de Blanchelande, contre les mesures de l'assemblée, dit que l'on fait tout ce qu'on peut pour empêcher l'exécution des décrets dans les Colonies, 235. — AN IV. Réélu au conseil des anciens par le département d'Indre et Loire, parle sur les dettes et les ressources de l'Etat, 62. — Est nommé secrétaire, 67. — Parle en faveur d'un emprunt pour la commune d'Uzès, 75. — Et contre la réso-

Table alphabétique.

lution sur les contributions et fermages payables en nature, 81. — Vote en faveur de celle sur l'emprunt forcé, 86. — Défend celle sur le remplacement des juges, 89. — Vote pour celle tendante à ce que les députés de la Seine restent provisoirement au corps législatif, 93. — Demande la formation d'une commission relative à Job-Aymé, 111. — Vote le rejet de la résolution sur la faculté donnée aux receveurs d'établir un de leurs proposés, 112. — Voit, relativement à Ferrand-Vaillant, du danger à ce que le conseil des cinquante s'attribue le droit d'exclure des membres des anciens, 124. — Vote pour l'approbation de la résolution qui supprime l'agence des poids et mesures, 148. — Partage l'admiration de Goupil-Préfeln pour la mémoire et les ouvrages de Montesquieu; mais croit dangereux, à cause des circonstances, de placer son buste dans l'intérieur de la salle, 166. — Appuie la résolution contre les dépréciateurs des mandats, 191. — Vote le rejet de celle qui fixe le mode de surveillance sur les étrangers, 195. — De celle sur l'instruction relative aux mandats, 217. — Et de celle qui attribue au bureau central de Paris les opérations des contributions directes, 265 et 267. — Appuie celle relative au paiement de la contribution foncière de l'année, 284. — Son rapport en faveur de celle qui fixe le prix en mandats de la livre de blé, 296. — AN V. Son opinion sur celle en faveur des créanciers des ci-devant secrétaires du roi, 29. — Défend celle qui établit un nouveau tarif pour le port des lettres et des journaux, 96. — Vote pour celle qui exempte du droit de patentes les officiers de santé et les artistes, 105. — Fait renvoyer au directoire une lettre de Mazade, sur les événemens de Toulouse, 134. — Et ordonner l'impression du rapport sur les opérations de la commission de surveillance de la trésorerie, 237. — Discute la résolution relative aux contributions, 517. — AN VI. Fait approuver celle sur les moyens de cassation contre les décisions en fait de prises maritimes, 29. — Appuie le rejet de celle relative à l'indemnité à accorder aux représentans pour la suppression du contre-seing, 46. — Défend celle qui établit une taxe en faveur des receveurs de département, 278. — Fait approuver

elle qui substitue les lettres de crédit aux réscriptions, 295. — Défend celle relative aux créanciers et co-partageans des émigrés, 309. — Et approuver celle qui réémet pour 25 millions de mandats territoriaux, 354. — AN VII. Son rapport, et approbation de celle qui affecte une somme de 125 millions sur le produit de la vente des biens nationaux, 29. — Autre contre celle relative au transport de la dette publique, 38. — Défend celle sur le timbre, 48. — Et celle relative à l'impôt du tabac, 55. — Propose d'approuver celle sur les portes et fenêtres, 63. — Son rapport sur celle qui institue des officiers chargés de procéder aux ventes publiques, 128. — Défend son rapport en faveur de celle sur l'impôt du sel, 155.

LEGRAND, curé de Saint-Martin de Dunkerque. AN 1791. Décret ordonnant sa poursuite, 69.

LEGRAND, adjudant-major à l'armée des Pyrénées. AN 1.^{er} 1793. Refuse de signer la capitulation de Bellegarde, 218.

LEGRAND. AN II. 1793. Est exclu de la société des Jacobins, pour avoir signé un arrêté en faveur de Lafayette, 101.

LEGRAND, de la commune de Paris. AN II. 1794. Défend Talbot au conseil de la commune, 118. — Remplace Hébert dans la fonction de substitut de l'agent national, 181.

LEGRAND, commissaire à Saint-Domingue. AN II. 1794. Écrit à la société des Jacobins pour dénoncer Polverel et Sonthonax, 340. — AN III. Décret qui le met en liberté, 48.

LEGRAND. AN III. Auteur d'un voyage dans la Haute et Basse Auvergne, 183.

LEGRAND (Jean-Jacques). AN III. Condamné à mort par la commission militaire, comme auteur et complice de la conspiration des 1.^{er}, 2 et 4 prairial, 248.

LEGRAND (Réné). AN III. Au nom des membres détenus de la commission de l'évacuation du Palatinat, demande la vérification de leurs comptes et leur mise en liberté; Perrin des Vosges et Molveault rendent justice à leur patriotisme, 282.

LEGRAND, général à l'armée de Sambre et Meuse. AN IV. Bat les Autrichiens et prend

Dusseldorff, 2. — Donne de nouvelles preuves de talens et de courage, 340. — AN VII. Détails d'une attaque contre sa division, où les Autrichiens ont éprouvé une grande perte, 502.

LEGRAND, de Bâle. AN VI. Est élu membre du directoire helvétique, 217.

LEGRAND-D'AUSSI, littérateur. AN VI. Est nommé à l'Institut national pour la classe de l'histoire, 250.

LEGRAND-DE-LALEU. AN 1789. Est nommé notable adjoint du tribunal de police de Paris, 97. — AN 1792. Nommé archiviste de la commune, fait un rapport constatant qu'une statue pédestre de Louis XIV, placée au fond de sa cour, lui appartient, et qu'il peut en disposer, 212.

LEGRAND-SAINT-RENÉ, l'un des électeurs de Paris. AN 1789. Coopère au 14 juillet; épouvante par sa réponse ceux qui annoncent que l'hôtel-de-ville va être forcé, 21.

LEGRAS (Noël), domestique de l'abbé Carrey. AN II. 1793. Découverte qu'il fait d'une somme en numéraire dans le château de son maître, émigré, 84.

LEGRAS, l'un des chirurgiens de Geffroy. AN II. 1794. Décret qui ordonne qu'il sera employé, 281.

LEGRAS, capitaine d'artillerie légère. AN IV. Se distingue dans une victoire à l'armée de Rhin et Moselle, 348. — Son éloge par le général Moreau, 357.

LEGRIS-DE-NEUVILLE (Philippe), émigré. AN VII. Condamné à mort par la commission militaire de Rennes, 42.

LEGROS, capitaine de cavalerie. AN 1792. Sa tête coupée est promenée au bout d'une pique, à Cambrai, 289.

LEGROS. AN 1.^{er} 1793. Inventeur de membres mécaniques qui remplacent les naturels, 257. — AN IV. Propose d'en établir une fabrique aux frais de la république, 261.

LEGROS, aide exécuteur des jugemens criminels à Paris. AN 1.^{er} 1793. Est condamné par le tribunal de police, pour avoir donné des soufflets à la tête de Charlotte Corday, en la montrant au peuple, 211.

LEGROS, adjudant-général de l'armée du Nord. AN III. Est fusillé par ordre de Cobourg; Laurent fait part de son courage, 18. — Secours décrété pour sa veuve, 32. — Décret qui place son nom sur la colonne des braves, morts pour la patrie, 89.

LEGROS, contrôleur de la trésorerie à l'armée d'Italie. AN V. Est arrêté par ordre du général Bonaparte, pour vol de deniers, 155.

LEGROS-LAMBERT, grenadier au deuxième régiment d'infanterie. AN I.^{er} 1793. Enlève un étendard sur l'ennemi à l'armée du Nord, 146. — Est recommandé au représentant Gasparin, 160.

LEGUEN-DE-KERANGAL, député de Bretagne aux États-généraux. AN 1789. Impute à la lenteur des travaux de l'assemblée l'incendie des châteaux et les désordres des provinces; demande la prompte destruction des droits féodaux; son discours excite l'enthousiasme général et décide les sacrifices de la nuit du 4 août, 33 et 34.

LEHARDY (P.), député du Morbihan à la convention nationale. AN 1792. Ses vues sur le mode de procéder à l'inventaire et à l'examen des papiers du comité de surveillance de Paris, 279. — Parle contre Manuel attaquant les évêques, sans lesquels, dit-il, la république serait perdue, 294. — AN I.^{er} 1793. Dénonce le ministre Pache, 1. — Présente des séries de questions sur le jugement de Louis XVI, 16. — Vote la liberté du journaliste Nicole, par respect pour la liberté de la presse, 33. — Propose de décréter l'égalité de solde et de récompenses dans les armées de la république, 44. — S'élève contre des pétitionnaires, s'annonçant au nom des 48 sections de Paris et de leurs comitans de tous les départemens, 45. — Adresse des sections de Paris, qui demandent son expulsion, 108. — Il est nommé secrétaire, 111. — Déclare que les journaux, dont Thuriot demande la suppression, sont ceux qui ont fait la révolution, 133. — Pense qu'on a fait trop d'arrestations à Orléans, 141. — A l'occasion de la suppression de la commission des douze, au 31 mai, demande un appel aux bons citoyens de Paris, 153. — Est mis en arrestation dans son domicile

au 2 juin, 156. — AN II. 1793. Est décrété d'accusation, 277. — Texte de cet acte; son jugement et sa condamnation à mort, 34, 35 et 36. — Détails donnés à la commune de Paris sur sa procédure, 43. — AN III. Demande d'une fête annuelle et funèbre en son honneur et celui des compagnons de son sort, 259.

LEHARIVEL - DU - ROCHER, chef d'escadron. AN VI. Sa lettre relative à l'arrestation du rebelle Saint-Christol, 9.

LEHAUT, député de la Sarthe à la convention nationale. AN III. Est attaqué le premier prairial et sauvé par deux citoyens dont la conduite est mentionnée honorablement, 250.

LEHOC, agent diplomatique. AN 1792. Est envoyé à Hambourg par le ministre des affaires étrangères, 103. — Son arrivée en cette ville, comme chargé d'affaires de France près le Cercle de Basse-Saxe, 138. — Fait mettre en liberté Isnard, fédéré provençal, 519. — AN I.^{er} 1793. Compte rendu par le ministre Lebrun de l'ordre qui a commandé sa retraite, 63.

LEHODEY, journaliste. AN 1792. Inculpé comme ayant reçu une somme de la liste civile pour son journal le *Logographe*; sa justification par le comité de surveillance, 295. — AN III. Est accusé par Louvet qui lui impute un propos sur les députés proscrits au 31 mai, 186.

LEHRBACH (M. le comte de). AN II. 1795. Est envoyé de Vienne à Berlin en qualité d'ambassadeur extraordinaire, 96. — AN V. Nommé président du tribunal d'appel de l'Autriche inférieure, 130. — AN VI. Ministre d'Autriche à Rastadt; notice sur son caractère, 269. — Notes à lui remises par les plénipotentiaires français, concernant une explication sur la marche des troupes russes, 121 et 140. (*Voyez RASTADT*).

LEIBENSTEIN (Guillaume), fils du grand chambelland de l'électeur de Bavière. AN VII. Prévenu de vagabondage, est acquitté par jugement, 163.

LEISSEGUES, curé, député de Quimper aux États-généraux. AN 1791. prête son serment civique et religieux, 4.

LEIVAL. AN VII. Notice sur son cours d'arithmétique décimale, 189.

LEJEANS, de Marseille, député aux États-généraux. AN 1790. Fait adopter un décret pour la construction du palais de justice, 298.

LEJEUNE. AN 1789. Est nommé administrateur des travaux publics, municipalité de Paris, 102.

LEJEUNE, député à la convention nationale. AN 1792. Son opinion sur le décret de peine de mort contre ceux qui tenteraient de rétablir la royauté; et sur la proposition de Philippeaux, pour que Louis XVI soit jugé sans désenparer, 341. — AN I.^{er} 1793. Reproche une trop grande faiblesse aux mesures du comité de salut public, à la suite du 51 mai; demande la destitution des administrations fédéralistes, la mise hors la loi de ceux qui donneraient suite à leurs actes, et l'expulsion des étrangers, 161. — Est envoyé en mission dans les départemens de l'Oise et de l'Aisne, 214. — Provoque un décret d'accusation contre Sillery, dont la femme a suivi les enfans d'Orléans, 217. — Demande la clôture des spectacles, 227. — Fait incarcérer les nobles dans le département de l'Aisne, 241. — Rend compte de ses opérations, et accuse de trahison la division du général Boileau, à Valenciennes, 244. — Est élu secrétaire, 251. — Sa motion aux Jacobins pour généraliser et perfectionner l'usage de l'arme de la pique, 270. — Est nommé commissaire dans le département de l'Oise et autres circonvoisins, pour faire exécuter les lois sur les subsistances, 271. — AN III. Défend les sociétés populaires, 28. — A la séance des Jacobins, reproche à Billaud et Collot leur silence, 50. — S'élève contre la formation d'une commission pour présenter une loi qui garantisse les membres de la convention de la mise en jugement, 33. — Développe les principes du gouvernement représentatif, 36. — Se plaint aux Jacobins de la persécution qui frappe les amis de la liberté, et dit qu'il ne faut pas regarder en arrière, 37. — Autre discours dans le même sens, 41. — Dénonce comme royaliste un écrit, intitulé: *Almanach du bon vieux temps*, 103. — Accusé par le district de Besançon d'avoir fait périr beaucoup de patriotes sur l'échafaud, et fait fabriquer une petite guillotine pour couper le cou à ses volailles, est décrété d'arrestation,

258. — AN IV. Est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44.

LEJEUNE, enseigne. AN VI. Est déclaré incapable de commander, par jugement de la cour martiale de Lorient, à l'occasion de l'incendie du vaisseau *le Quatorze Juillet*, 364.

LEJOILLE, commandant *le Généreux*. AN VII. Ses détails sur le combat d'Abouckir, 32. — Il meurt glorieusement devant Brindes, 249.

LEJONE. AN V. Détenu au Temple, par suite de l'affaire de Grenelle, réclame contre sa traduction à une commission militaire, 1.

LEJOSNE (Etienne-Philippe-Marie), administrateur du directoire du district de Douai, député du Nord à l'assemblée législative. AN 1791. Propose d'obliger les prêtres insermentés à résider dans chaque chef-lieu de département, et d'empêcher les religieux de paraître en public avec les habits de leur ordre, 297. — AN 1792. Demande une retenue d'un tiers sur toutes les pensions des gros bénéficiers, 115. — Fait décréter la suppression des pensionnats établis dans les maisons religieuses, 124. — Présente des pièces constatant plusieurs saisies de numéraire sur des émigrés, 125. — Propose l'approbation de la conduite de Rochemaubeau, 129. — Déclenche le sixième régiment de dragons, 140. — Fait décréter que tout citoyen sera astreint à son service personnel, sauf les exceptions de la loi, 170. — Donne des détails sur les événemens du 20 juin, 174. — A la journée du 10 août, fait mettre les propriétés et les personnes sous la sauve-garde du peuple de Paris, 225. — Dénonce le *Logographe* et le journal des *Débats*, 227. — Et un libelle ecclésiastique par l'évêque Gratiën, 229.

LEJOSNE, avocat, frère du précédent. AN II. 1794. Est condamné, exécuté à Lille, comme correspondant avec l'ennemi, 155.

LEJOURDAN, député des Bouches-du-Rhône au conseil des anciens. AN VII. Défend la résolution contre l'élection des juges de ce département, et les accuse de complicité avec les émigrés et les égorgeurs, 128 et 139. — Combat celle qui valide les élections de la Loire, 237. — Celle qui défend aux fonctionnaires publics de s'intéresser dans les fournitures, 337. — Et fait approuver

celle qui ouvre un crédit au ministre de la marine, applicable aux besoins des prisonniers en Angleterre, 344.

LELARGE, contre-amiral. AN V. Remplace Thévenard dans le commandement des armes à Toulon, 84. — AN VI. Reçoit une lettre sur la situation des Français, prisonniers en Angleterre, 105. — Est promu provisoirement au commandement de l'armée navale, 266. — AN VII. Est destitué, 106. — Et remplacé à Brest par le contre-amiral Renaudin, 121.

LELEU-DE-LA-VILLE-AUX-BOIS, député de Vermandois aux États-généraux. AN 1790. Son opinion sur la contribution foncière, 261. — AN 1791. Fait ordonner la reprise de la distribution des lettres, qui avait été suspendue dans Paris, 174. — Parle contre la condition de quarante journées de travail, pour l'éligibilité à l'électorat, 225. — Défend Gamache, arrêté à l'occasion de la fuite du roi, 242. — Fait rendre un décret relatif aux travaux de la navigation intérieure, 257.

LELIÈVRE, sous-lieutenant de grenadiers. AN III. Sa lettre au général Rey, en lui envoyant un moine Jacobin, saisi comme il proposait de faire égorger le poste de Prenguen, 272.

LELONG. (*Voyez* LONG).

LELOUP, commissaire près le tribunal de Pont-l'Évêque. AN I.^{er} 1793. Est destitué, mis en arrestation et traduit à la barre par décret, 197.

LEMAIGNAN, député de Maine et Loire à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Est dénoncé par Fayau, 168. — AN VII. Nommé commissaire aux hospices civils de Paris, 317. — Et installé, 330.

LEMAIGNEN, député de la Manche au conseil des cinq-cents. AN IV. Fait suspendre de l'aliénation les biens nationaux employés pour le service militaire, 342.

LEMAILLAUD (Joseph François), député du Morbihan à l'assemblée législative. AN 1792. Fait rendre un décret sur le mode de rachat des droits fixes ou casuels, et rentes foncières, 236. — Autre concernant les acquéreurs de domaines nationaux qui n'ont pas payé le montant de leurs

acquisitions, 256. — AN I.^{er} 1793. Réélu à la convention nationale, demande des forces contre les rebelles d'Ille et Villaine, 86.

LEMAIRE, trésorier de Philippe Egalité. AN I.^{er} 1793. Mandat d'arrêt décerné contre lui par les comités de défense et de sûreté générale, 95.

LEMAIRE, ex-professeur au collège du cardinal Lemoine, à Paris. AN II. 1793. Orateur de la section des Sans-Culottes, présente à la convention huit prêtres qui viennent de faire abjuration, 53. — AN II. 1794. Orateur du tribunal du sixième arrondissement, lui demande la suppression du costume des juges, qui retrace, dit-il, le souvenir des nobles et des prêtres, 188. — AN VII. Remplace Astier au commissariat près le bureau central, 316.

LEMAIRE, général. AN III. Se distingue à l'armée du Nord, 105.

LEMAIRE, homme de lettres, employé à la poste. AN III. Mention honorable de son ouvrage intitulé : *Abolition de la peine de mort*, 338.

LEMAIRE. AN VII. Son discours à la société populaire de la rue du Bacq, contre les dilapidateurs et les royalistes, 324.

LEMAITRE (l'abbé). AN 1792. Son arrestation comme l'un des séditieux du département de l'Eure, 73.

LEMAITRE, agent du prétendant. AN IV. Article de Trouvé sur son arrestation, 26. — Rapport sur sa correspondance; il est traduit à une commission militaire, 28. — Analyse des pièces trouvées chez lui, 30. — Lecture de sa correspondance, 31 et 38. — Décret pour la continuation de son procès, 44. — Sa pétition au conseil des cinq-cents, 45. — Discussion sur l'impression des papiers saisis chez lui; insinuation de Thibaudau, sur la soustraction de différentes pièces, 49. — Notice de son procès; jugement qui le condamne à mort, 58. — AN V. Brottier, dans son interrogatoire, rappelle avoir été dénoncé par lui, 144.

LEMAITRE (Isaac), banquier. AN VII. Est acquitté par le tribunal criminel de la Seine, 203.

LÉMANE (Antoine), député du Mont-Terrible à la convention nationale. AN II. 1793. Est en-

voyé à l'armée de Rhin et Moselle, 45. — Annonce les succès de celle du Rhin, 99. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, propose de réunir la principauté de Montbelliard au département du Mont-Terrible, 156 et 157.

LEMARCHAND-GOMICOURT (Antoine-Joseph), député de la Somme au conseil des cinq-cents. AN V. Propose d'annuler la nomination de Barrière, 245. — Fait adopter un projet pour la destruction des loups; rapprochement, dans son rapport, entre la réunion de ces animaux féroces et celle des sociétés populaires, 285. — Est déporté au 18 fructidor, 350.

LEMARÉCHAL, député d'Evreux aux États-généraux. AN 1791. Est élu secrétaire, 74.

LEMARQUIS, aide-de-camp du général Bonaparte. AN IV. Se signale à la bataille de Lodi, 241. — Et à celle de Roveredo, 361. — AN V. Présente au directoire exécutif quatre drapeaux pris à Arcole, 103.

LEMBLE, courrier du cabinet. AN 1792. Chargé par Delessart d'une mission secrète en Allemagne, est arrêté à Stenay, 47. — Débats et ordre du jour, 49.

LEMENUET, député de la Manche au conseil des anciens. AN VI. Fait ajourner la discussion sur la résolution relative aux conseils de guerre et de révision, 350. — AN VII. Combat celle relative au paiement des intérêts de la dette publique, 32. — Appuie celle contre le recèlement des déserteurs, 33. — Son rapport en faveur de celle sur les jugemens rendus en dernier ressort, 71. — Fait rejeter celle sur l'appel en témoignage des employés de la trésorerie; en appuie une autre sur le même objet, 521 et 348. — Est élu secrétaire, 554.

LEMERCIER, député de Saintes aux États-généraux. AN 1789. Réclame la préséance dans les cérémonies publiques pour les membres des tribunaux, 130. — AN VI. Réélu au conseil des anciens, fait rejeter la résolution relative aux accusés en dénoncé, 245. — Vote contre celle sur le régime hypothécaire, 276. — Combat celle relative aux fêtes décadaires, 346. — Célèbre, par un discours, les victoires de l'armée d'Orient, et fait déclarer qu'elle a bien mérité de la patrie. 362. — AN VII. Est élu secrétaire, 34. — Fait

rejeter la résolution qui accorde une location gratuite aux entrepreneurs d'horlogerie à Besançon, 35. — Son rapport contre celle qui établit des droits de bac et de passage, 39. — Il en fait approuver une autre sur le même objet, 73. — Son discours au sujet de la prise du Piémont, 91. — Autre sur les victoires de l'armée de Rome, 108. — Il combat la résolution relative à l'élection des juges des Bouches-du-Rhône, et désire qu'ils soient poursuivis en forfaiture, 128. — Combat l'impôt sur le sel, 157. — Propose d'approuver la résolution relative au traitement des juges de paix, 164. — Vote en faveur de celle sur les frais de procédure en matière criminelle, 204. — Fait approuver celle qui dénonce à tous les peuples l'assassinat commis à Rastadt; prononce un discours sur les besoins occasionnés par la guerre, et émet le vœu d'une taxe sur les traitemens des fonctionnaires publics, pour y subvenir, 234. — Combat la résolution sur les élections du Doubs, 246. — Vote en faveur de celle concernant les traitemens des greffiers des tribunaux, 269. — Combat celle sur l'organisation du notariat, 271. — Propose un serment à la constitution de l'an 3, 303. — Son opinion dans la discussion sur les sociétés politiques, 315. — Parle sur la dénonciation portée contre le commandant de la garde législative Blanchard, 326. — Fait renvoyer au directoire un écrit sur les royalistes de la Charente-Inférieure et de la Haute-Garonne, 341. — Et autoriser le directoire à établir des conseils de guerre dans les départemens agités, 350.

LEMERCIER, homme de lettres, auteur dramatique. AN 1792. Analyse de sa pièce de *Lovelace*, 117. — AN III. Du *Tartuffe révolutionnaire*, 272. — AN IV. Du *Léviite d'Ephraïm*, 195. — AN V. D'*Agamemnon*, 223. — AN VII. Et d'*Ophis*, 103.

LEMÉRER (Roland-Gaspard), député d'Ille et Vilaine au conseil des cinq-cents. AN IV. Croit que les tribunaux criminels sont les seuls compétens pour le jugement des radiations, 141. — Parle contre la loi du 30 vendémiaire, et contre le projet pour le complément du corps législatif par sept ex-conventionnels, 163. — Prend la défense de Bodinier, et vote l'ordre du jour sur le projet qui

tend à prononcer son exclusion , 167. — Parle en faveur de la liberté de la presse , 182 et 183. — Est nommé secrétaire , 186. — Murnures sur la comparaison qu'il fait du tribunal de cassation avec le directoire , 187. — Propose de n'appliquer les peines prononcées par la loi qu'aux prêtres qui ont refusé le serment de fidélité à la république , 230. — Réclame contre l'urgence du projet pour le complément du corps législatif , 236. — Propose de déclarer que le directoire a honorablement rempli ses devoirs à l'occasion de la découverte de la conspiration Babeuf , 239. — Fait passer à l'ordre du jour sur la dénonciation contre Lebois , journaliste , 269. — Parle sur le jugement des prévenus des massacres de Lyon , 276. — Propose l'ordre du jour sur une pétition des héritiers de Pierre Raoul , qui demandent la levée du séquestre sur leurs biens , 309. — Appuie le système contre le recours en cassation des jugemens de la haute-cour , 317. — Vote en faveur de l'amnistie pour les délits relatifs à la révolution , 349. — Appuie le rapport de la loi du 3 brumaire , et dit qu'il faut choisir entre elle et la constitution , 359. — AN V. Son opinion sur la question intentionnelle ; il fait ordonner à la commission de présenter un nouveau travail sur cet objet , 24 et 25. — Sur la pétition des défenseurs des prévenus de conspiration royaliste , examine si le directoire peut déterminer la nature du délit et la compétence du tribunal , et pense que ce droit n'appartient qu'à l'autorité judiciaire. 188. — Demande l'ajournement au lendemain de la discussion sur le référé du tribunal de cassation , relatif à la conspiration royale , 196. — Et celui de la discussion sur les opérations de l'assemblée électorale du département du Lot , 250. — Dénonce l'abus qui s'est introduit , d'admettre le témoignage du dénonciateur , 267. — Examine jusqu'où peuvent s'étendre les droits du culte ; trouve que celui de nos pères est le plus beau des systèmes , et vote l'adoption du projet y relatif , 297 et 298. — Fait prendre une résolution sur les domaines congéables , 321. — Combat l'opinion de Jean Lebry , sur la violation du secret des lettres , et provoque l'adoption du projet à ce sujet , 346. — Est déporté au 18 fructidor , 350.

— Pièces qui le désignent comme agent immédiat de Louis XVIII auprès des députés , 353.

LEMESLE , prévenu de la conspiration de Bordeaux. AN II. 1795. Est conduit à Paris , 29. — AN II. 1794. Et condamné à la détention jusqu'à la paix , 119.

LEMESRE, (J.B.) administrateur du département, député du Nord à l'assemblée législative. AN 1791. Parle sur les troubles de Saint-Domingue , 314.

LEMETAYER (la citoyenne Rose). AN VI. Rapport sur sa pétition tendante à la restitution des biens de son frère , condamné à mort par une commission militaire , 257. — Adoption de la question préalable sur cet objet , 268.

LEMIERRE , littérateur , auteur de la *veuve du Malabar* et autres pièces dramatiques. AN I.^{er} 1795. Sa mort , 128.

LEMIERRE , artiste compositeur. AN II. 1794. Auteur de la musique du *Chant de guerre* , composé par Trouvé , intitulé : *La mort à tout esclave anglais* , 270.

LEMINTIER , évêque de Tréguier. AN 1789. Ajournement du rapport sur son mandement incendiaire , 75. — Il est renvoyé devant le tribunal chargé de la poursuite des crimes de lèse-nation , 77. — Son opposition au décret qui nationalise les biens du clergé , 88. — AN 1790. Est poursuivi par le châtelet , 162. — Instruction de son affaire , 225. — Son interrogatoire , 229. — Il est déchargé d'accusation , 258. — Rapport de Voidel sur ses protestations et celles de ses collègues , 332. — AN 1791. Il est mandé à la barre , 46.

LEMNET (Pierre-Nicolas). AN I.^{er} 1795. Est déporté à la Guyanne-Française , par jugement du tribunal révolutionnaire , pour correspondance avec des émigrés , 157.

LEMOAL , député du Finistère au conseil des cinq-cents. AN VI. Son rapport sur la demande du tribunal de cassation , pour l'interprétation de l'amnistie du 4 brumaire , 357.

LEMOINE. AN 1789. Est commis-greffier de la municipalité de Paris , 102.

LEMOINE (Joachim-Thaddée Louis) , député du Calvados à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Fait accorder un délai aux artisans qui n'ont pas produit leurs titres de créances sur

la république, 264. — AN III. Son opinion relativement au théâtre Montansier, 169. — Sur ses observations, on adopte le projet de Daunou, relatif à une gratification à différens savans et artistes, 210. — Combat l'article du projet d'Aubry, sur l'organisation de la garde nationale parisienne, en ce qui concerne la cavalerie, 211. — Soutient la nécessité du rapport à faire sur les terroristes détenus, et demande, à leur égard, une mesure générale, 280. — Fait charger le comité des inspecteurs de présenter les moyens de diminuer toutes les dépenses inutiles, 286. — Est élu secrétaire, 306. — Présente à la convention un sabre précieux que Robespierre avait fait faire pour lui sur les dessins de David, 314. — Fait renvoyer au comité de législation la plainte d'un acquéreur d'un bien d'émigré, dépossédé par un jugement du tribunal du district de Marseille, 325. — Prend la défense de Lanot, dénoncé par la commune de Brives, *ibid.* — Apostrophe Hardy, insultant des pétitionnaires porteurs d'une adresse en faveur de R. Lindet, 333. — Fait étendre à toutes les communes de la république une disposition de police concernant les émigrés, proposée pour Paris seulement, 335. — Se plaint des dégâts commis dans les travaux publics, 351. — AN IV. Propose de destituer les fonctionnaires et employés qui n'étaient pas à leur poste dans les journées des 13 et 14 vendémiaire, 20. — Réélu au conseil des cinq-cents, amende le projet de Gossuin sur les jeunes-gens de la réquisition, 53. — Parle sur les poursuites contre les vols faits chez les receveurs de deniers publics, 251. — AN V. Demande l'ajournement de la proposition d'annuler l'arrêté du comité de sureté générale contre Rougville, 267. — AN VI. Fait renvoyer le message du directoire sur les élections à une commission spéciale, 226. — En est nommé membre, 227. — Est un des candidats pour la place de commissaire de la comptabilité, 239. — Est nommé administrateur des hospices civils de Paris, 267. — AN VII. Est destitué, 186.

LEMOINE, fils. AN II. 1793. Prévenu de la conspiration de Bordeaux, est conduit à Paris, 29. — Jugement dans cette affaire, 119.

LEMOINE, général. AN III. Sa lettre sur le butin laissé par les émigrés, à Quiberon, 321. — AN VII. Prend Civita - Ducale aux Napolitains, 94.

LEMOINE - DES - FORGES, député d'Ille - et - Vilaine au conseil des anciens. AN VII. Combat la résolution relative aux individus convaincus d'avoir recélé des déserteurs, 75. — Celle concernant l'organisation de l'ordre judiciaire civil, 144. — Et celle sur les halles servant à la tenue des marchés, 186. — Vote en faveur de celle relative aux frais de procédure en matière criminelle, 204. — Fait adopter une autre résolution d'intérêt local, 254. — Combat celle relative à la liberté civile et politique, 292. — Appuie la deuxième résolution sur l'appel en témoignage des employés de la trésorerie, 354.

LEMONNIER, de la commune de Saint - Lô. AN III. Dénonce, par l'organe de Vieillard - Boismartin, le représentant Laplanche, 245.

LEMONNIER. AN IV. Est nommé commissaire de la trésorerie, 51.

LEMONNIER, artiste. AN VI. Incarcéré pendant son séjour à Rome, réclame des secours, 135.

LEMONNIER, astronome. AN VII. Meurt à Paris, 205.

LEMONTEY (P. Edouard), député de Rhône - et - Loire à l'assemblée législative. AN 1791. Parle sur l'impossibilité ou le danger d'arrêter l'émigration, 294. — S'élève contre le fanatisme religieux qui a établi à Paris ses bureaux de séduction et de révolte; demande la poursuite des perturbateurs, par voie de police correctionnelle, et la prestation du serment civique pour le payement des traitemens des curés, 298. — Présente plusieurs articles additionnels sur le code des jurés, 306. — Et quelques vues sur le mode de remplacement pour les emplois vacans dans les armées, 312. — Croit qu'il sera impossible de constater qu'un émigré ait fait partie d'un rassemblement sur les frontières, 313. — Présente des amendemens au projet tendant à comprimer les auteurs des troubles excités dans plusieurs parties de l'Empire, et à poursuivre les prêtres turbulens, 321. — Propose de faire témoigner, par

le consul de France, la gratitude de l'assemblée à la société de *Massachuset*, qui a voté une médaille d'or à Houdart, officier de la marine française, pour une action d'éclat, 323. — Fait lecture d'une lettre de Rovère, qui accuse l'abbé Mulot de toutes les horreurs commises à Avignon, 325. — Fait décréter la formation d'une masse de pensions acquises à la nation, par le refus du serment exigé des prêtres, pour être répartie entre les quatre-vingt-trois départemens, et employée au soulagement des pauvres, 328. — Est élu président, 346. — Fait lecture d'un projet de réponse au roi, au sujet des mesures qu'il a prises contre les émigrés, 350. — Sa réponse à Lafayette, protestant, à la barre de son dévouement et de son respect à l'assemblée, 360. — AN 1792. Soutient les droits des cantons suisses sur leurs régimens, et veut que l'amnistie invoquée pour les soldats de Châteauneuf soit l'effet des négociations, 2. — Ses observations sur le décret relatif aux propriétaires d'offices, 6. — Vote pour le jugement des affaires criminelles, suivant la loi des jurés, 11. — Demande qu'il ne soit rien innové au mode de recrutement, 22. — Combat le projet du comité sur les passe-ports, et propose d'attacher à la culture des terrains en friche, les bras des brigands qui viennent se répandre en France, 31. — Demande le renvoi au pouvoir exécutif de l'affaire relative à l'arrestation de deux courriers du cabinet, 49. — Vote pour l'incompatibilité des fonctions de jurés avec celles de législateurs, 59. — Son rapport sur la réclamation d'un habitant du Canada, pour indemnités à raison de pertes, 65. — A l'occasion du décret qui séquestre les biens des émigrés, demande une exception en faveur des savans et des artistes, 70. — Propose des articles additionnels sur le mode de constater l'état civil, 102. — Fait renvoyer au pouvoir exécutif la réclamation de J. Cappe, savoisien, contre sa condamnation à mort par le sénat de Chambéry, 126. — Et invite le procureur de la commune et un officier municipal d'Étampes, à la cérémonie funèbre décrétée en l'honneur de Simoneau, maire de cette ville, 134. — Vote pour l'examen de la dénonciation de Chabot, contre le comité autrichien, afin qu'on sache

ce qu'on doit ordonner relativement à ce député, 153. — Voit de grands dangers dans la fédération proposée par Coustard, 160. — Son opinion sur le mode de levée des vingt mille hommes d'augmentation pour les armées, 161. — Ses observations sur l'âge auquel on pourra se marier sans le consentement des parens, 190. — Son rapport sur l'exercice du droit de pétition par les généraux, 195. — Autre sur la dénonciation de quelques actes de juridiction, faits par des juges de paix de Paris, dans le château des Tuileries, pour la poursuite des délits du 20 juin, 196.

LEMONTEY, littérateur. AN VII. Analyse de sa pièce intitulée : *Romagnési*, 358.

LEMOYNE, artiste compositeur. AN 1789. Auteur de la musique de l'opéra de *Néphthé*, 121. — AN II. 1794. Et de celle d'une autre pièce intitulée : *les vrais Sans-Culottes*, 248. — AN V. Sa mort, 107.

LEMOYNE, député de la Seine-Inférieure au conseil des anciens. AN VI. Fait approuver la résolution qui déclare que les cousins-germains peuvent être simultanément membres d'une même administration, 321.

LEMULIER-DE-BRESSEY, député de Dijon aux États-généraux. AN 1790. Embrasse Cazalès, à l'occasion de son discours en faveur de l'installation des juges par le choix du roi, 128.

LENAIN, commissaire des guerres. AN I.^{er} 1793. Sa lettre annonçant la bonne conduite du commandant de bataillon Noguès, 157.

LENFANT (l'abbé), confesseur de Louis XVI. AN 1792. Son arrestation, 245.

LENFANT, administrateur du comité de surveillance de la commune de Paris, et signataire de la circulaire du 2 septembre 1792. AN I.^{er} 1795. Est dénoncé au jury d'accusation, pour raison de bris de scellés, violation de dépôts, etc., 132.

LENFANT, administrateur de l'habillement des troupes. AN II. 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire, pour prévarications, 146. — Et acquitté, 177.

LENGLÉ-SCHOBÈQUE, ci-devant maire de Cassel. AN II. 1793. Est condamné à mort, 280.

LENGLET (M. E.). AN 1792. Ses *Essais ou Observations sur Montesquieu*, 213.

LENGLET, député du Pas-de-Calais au conseil des anciens. AN VII. Relève des erreurs dans le compte rendu de son opinion sur les dépenses de l'année, 2. — Combat la résolution relative à la liquidation des créanciers de l'état de 600 francs et au-dessous, 47. — Et celle sur les prises maritimes, 165. — Défend celle qui affranchit la presse, 507.

LENNGREEN, journaliste suédois. AN II. 1795. Suppression de son journal, et pourquoi, 276.

LENOBLE, chef de bureau de l'extraordinaire. AN 1791. Propose un moyen de répartir les petits assignats, 357.

LENOIR, lieutenant de police. AN 1789. Disparaît avec les suppôts de l'ancienne police, 54. — AN III. Est désigné comme l'un des directeurs d'un bureau d'espionnage à Constance, 186.

LENOIR, citoyen du faubourg Saint-Antoine. AN 1792. Dénonce Chabot comme ayant provoqué le peuple au rassemblement armé qui a eu lieu le 20 juin, 179.

LENOIR (J. L.), ex-procureur de la commune de Sédan. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 262.

LENOIR (Alexandre), conservateur du Musée, à Paris. AN VI. Publie diverses livraisons des gravures des monumens français, 109 et 228. — Article sur sa collection, 128. — Sa Lettre sur la chapelle de Sainte-Marie-Egyptienne, 327. — Autre sur les monumens de Civeau en Montmorillon, dans le Poitou, 331. — AN VII. Sa notice sur Claude Michallon, sculpteur, 6. — Publie de nouvelles livraisons des monumens français; notices à ce sujet, 41 et 192. — Sa notice sur deux tombeaux de Saint-Germain-des Prés, 334. — Ses réflexions sur la mosaïque, 558.

LENOIR-LAROCHE, ex-constituant et littérateur. AN III. Eloge de son ouvrage : *De l'esprit de la constitution qui convient le mieux à la France*, 287. — AN IV. Publie un écrit intitulé : *Coup-d'œil raisonné sur les assemblées primaires de Paris*, 13. — Un avis aux assemblées électorales, sur les élections à la prochaine législature, 20. — Des réflexions sur la constitution et les listes des candidats pour le pouvoir exécutif, 46. — Autres sur l'esprit qui doit diriger le nou-

veau gouvernement, 50. — Ses observations sur la marche du corps législatif, 60. — Autres sur l'inutilité de la place d'historiographe de la république, 63. — Son article sur les bruits répandus de l'existence d'un parti qui veut la constitution de 1793 et le *maximum*, 71. — Ses réflexions sur le renvoi du comte Carletti, ministre toscan, 80. — Autres sur l'esprit public, les mesures du gouvernement et la tiédeur d'un grand nombre de patriotes; il en conclut que le gouvernement fait bien d'opposer les terroristes aux royalistes, pourvu qu'il puisse les contenir tous les deux, 118. — Supplément à ses réflexions sur l'esprit public et les mesures de gouvernement, 133. — Son article intitulé : *Considérations sur la paix et sur le système de renonciation aux pays réunis*, 146. — Autre sur la liberté de la presse, 168. — Autre, contenant quelques principes sur la police, 198. — Autre intitulé : *Questions sur l'établissement des clubs patriotiques*, 207. — Autre sur la différence des factions, dans un gouvernement révolutionnaire et dans un gouvernement établi, 268. — Son analyse d'un ouvrage traduit de l'allemand, et intitulé : *De l'état politique et économique de la France sous la constitution de l'an 3*, 551, 352 et 353. — Ses réflexions sur la conspiration de Grenelle, et les effets qu'elle peut produire, 563. — AN V. Son article relatif à la loi du 3 brumaire an 4, 8. — Ses observations sur les abus de la presse et sur les projets de Daunou à cet égard, 72, 73 et 74. — Autres sur la disposition des esprits pour les élections de l'an 5, 119. — Autres sur leur importance, 161. — Son article sur la feuille intitulée : *De l'esprit public*, par Toulangeon, ex-constituant, 199. — Autre intitulé : *De la faction des nuls*, 200. — Ses réflexions sur les clubs en général, 279. — Il remercie le conseil des anciens d'avoir rejeté la résolution sur la trésorerie, et l'invite à en examiner d'autres du même genre, 281. — Sa sortie contre les motions d'ordre faites aux cinq-cents, en faveur des cloches, des émigrés et des prêtres, 290. — Autres réflexions sur les cultes et leur police, 291. — Fait l'éloge des discours de Jourdan et Boulay de la Meurthe, dans la discussion y relative, 295. — Est nommé ministre de la police générale, 500. — Fait une adresse

à ses concitoyens , pour réclamer leur confiance et les assurer de son zèle , 304. — Est cité par Bornes pour son placard en faveur des sociétés populaires, 306. — Transmission , par le directoire , de son rapport sur la situation de Paris , *ibid.* — Il donne sa démission ; est remplacé par Sotin , 309. — AN VI. Son article sur le cercle constitutionnel de la rue de Lille , à Paris , 156. — Professeur de législation à l'école centrale du Panthéon , y est remplacé par Perreau , 264. — Élu par le département de la Seine au conseil des anciens , y fait un rapport en faveur de la résolution sur les enfans nés hors mariage , 294 et 295. — Présente , au nom de Boze , le portrait de Mirabeau , qu'il a gravé , et retrace les services que cet homme célèbre a rendus à la liberté , 320. — Fait approuver la résolution sur l'annuaire républicain , 356. — AN VII. Est élu secrétaire , 6. — Fait adopter la résolution qui rétablit l'hôtel national des monnaies de Marseille , 98. — Son rapport et opinion en faveur de celle relative aux dispenses de service militaire , 108 et 122.

LENORMAND. (*Voyez* NORMAND).

LENORMAND. AN VI. Président de l'administration municipale de Saint-Sylvain (Calvados) , réclame contre l'expulsion de quatre électeurs de ce canton , 219. — Député au conseil des cinq-cents , combat les projets de Villers , relatifs aux finances , et s'oppose spécialement à l'affermement du droit de chasse , 256. — Amende le projet qui supprime la dénomination de *sieur et de monsieur* dans les lettres de change , 257. — Fait des observations contre celui sur les domaines engagés , 279. — Et fait arrêter que le quart de leur valeur sera payé en numéraire , 280. — AN VII. Sa motion pour faire cesser les doutes élevés à l'occasion du mode de partage des successions , 91. — Autre sur les moyens de réprimer les brigandages et assassinats , 214. — Son opinion sur la responsabilité des communes , 285.

LENNY (Jérémie). AN VI. Prévenu de conspiration contre le gouvernement anglais , dans l'affaire d'Arthur-O'Connor , est déclaré non coupable , 271.

LENTZ. AN III. Décret qui casse un jugement du tribunal militaire du deuxième arrondissement du Bas-Rhin , rendu contre lui , et ordonne sa mise en liberté , 33.

LENUD. AN II. 1793. Député par la commune d'Yvetot , réclame , aux Jacobins , la réhabilitation de la mémoire de Bordier et Jourdain , pendus à Rouen , 65.

LEOBEN (M. le comte de) , ministre de Saxe à Rastadt. AN VI. Notice qui le concerne , 289.

LÉONARD. AN III. Formation d'une nouvelle congrégation à Rome , au sujet d'un religieux de ce nom , qui a opéré , dit-on , des miracles après sa mort , 322.

LÉONARD (feu) , poète français. AN VII. Notice sur ses œuvres complètes , publiées par Vincent Campenon , 107.

LÉOPOLD II , roi de Hongrie et de Bohême. AN 1790. Son arrivée à Vienne , 85. — Sa déclaration concernant la neutralité de la Toscane , 92. — Sa conduite relativement aux affaires d'Allemagne et du Pays-Bas ; sa lettre au maréchal de Laudhon , 98. — Est inauguré comme archiduc d'Autriche ; ses dispositions militaires pour soumettre , par la force , les provinces Belges , 115. — Son inauguration , 121. — Détails sur ce monarque et sur son système d'administration , 145. — Projet de proposition à faire à ce prince par le sénat électoral , lors de son élection à la dignité d'empereur , 162. — Son reserit relativement aux troubles de la Gallicie , 190. — Supprime le système d'imposition établi en Bohême par Joseph II , 207. — S'engage , à Reichenbach , à conclure un armistice avec la Porte Ottomane , 223. — Reçoit du roi de Prusse , et des cabinets de Londres et de la Haye la restitution de la souveraineté des provinces Belges , 257. — Sa proclamation en sa qualité d'empereur des Romains , 280. — Son entrevue à Neubourg avec le roi de Naples , 284. — Sa réponse peu satisfaisante aux députés de Hongrie , *ibid.* — Son entrée publique à Francfort , 289. — Son couronnement dans cette ville , 290. — Teneur de la capitulation impériale signée par lui en cette circonstance , 300. — Son arrivée à Ratisbonne , 306. — N'accorde que trois semaines aux Belges pour rentrer sous sa domination , 314. — Son manifeste publié à ce sujet , 315. — Il est brûlé à Bruxelles , 321. — Réforme les innervations faites à Milan par Joseph II , 360. — Se charge de l'expédition

contre Liège, déferée au cercle de Bourgogne par la chambre de Vetzlaër, 363. — AN 1791. Sa lettre en faveur des princes allemands possessionnés en Alsace, 29. — Traite d'une manière différente les patriotes liégeois et ceux de Bruxelles, 64. — Demande aux Suisses passage pour 600 hommes, 75. — Fait poursuivre les prêtres dans la Belgique, et caresse les nobles, 77. — Adresse une demande aux états de l'Empire sur la conservation ou la démolition de la forteresse de Philipsbourg, 112. — Dénonciation d'un manifeste de cet empereur, 130. — Note sur ses projets possibles contre la Hollande, 149. — Conférence en Italie entre lui, milord Elgin et Bischofswerder, 214. — Sa conduite et celle des collèges électoraux, relativement à l'affaire des princes possessionnés en Alsace, 217. — Notifie à l'ambassadeur de France, Noailles, qu'il ne le reconnaîtra pas, tant que Louis XVI n'aura pas été rétabli dans son pouvoir, 225. — Manifeste son mécontentement, à l'occasion du séjour d'une frégate française avec le pavillon national dans le port de Trieste, 229. — Dispositions pour son entrevue avec le roi de Prusse à Pilnitz, 248. — Elle a lieu, 256. — Préparatifs pour son couronnement, 258. — S'engage à Pilnitz à agir pour le rétablissement de la royauté absolue en France, 261. — Détails sur ses conférences avec le roi de Prusse et le comte d'Artois, 263. — Texte de la déclaration signée par lui à Pilnitz, 266. — Rend une ordonnance concernant le séquestre des biens que les établissements ecclésiastiques, supprimés en France, possédaient dans le Pays-Bas, 269. — Répond aux remontrances des évêques de la Lombardie autrichienne, 274. — Articles des deux conventions signées par lui relativement à l'état politique de l'Europe, 285. — Lance un édit concernant les actes de juridiction exercés dans le Pays-Bas pendant la révolution, 287. — Fait une déclaration contre l'assemblée du tiers-état de Gand, 294. — Répond d'une manière évasive aux émigrés français, 300. — Sa réponse à l'ambassadeur français, Noailles, qui lui notifie l'acceptation de la constitution, 315. — Fait notifier aux états de Brabant sa détermination de ne plus admettre les cinq conseillers qui siégeaient pendant les trou-

bles, 320. — Conjectures sur ses intentions à l'égard de la France, et au sujet de ces mots qu'on lui attribue : *Je vois que tous les empires penchent vers la démocratie*, 521. — Fait adresser des plaintes à M. Laqueuille, relativement à des embaucheurs français qui enrôlent ses sujets, 523. — Forme un plan patriotique pour établir dans toutes ses provinces une représentation de tous les ordres de l'état ; et commence à admettre la bourgeoisie à ses fêtes, 323. — Accord secret entre lui et les états de Brabant, 335. — Coup d'autorité de sa part, à l'occasion de la querelle existant entre lesdits états et le gouvernement de ce pays, 336. — Coup-d'œil sur sa politique, 342. — Refuse aux émigrés la permission de faire leur rassemblement sur le territoire de l'Empire, 352. — Ses inquiétudes relativement au Pays-Bas ; sa conduite envers les princes français réfugiés, 354. — Répond à la lettre de Louis XVI, présentée par l'ambassadeur Noailles ; déclare qu'il regarde son beau-frère comme libre, et que son intention n'est pas de se mêler des affaires de son royaume, 358. — Annonce officiellement qu'il va se servir de tous les moyens qui sont à sa disposition pour soutenir les droits de l'Empire, *ibid.* — Sa lettre à Louis XVI sur les réclamations des princes d'Empire et sur le *conclusum* de la diète, 360. — Ratifie ce *conclusum*, 363. — AN 1792. Son système opposé à celui de Joseph II, 2. — Développement de sa conduite, 6. — Réflexions sur sa politique contre la France, 8 et 11. — Donne toute protection aux complots des émigrés, 17. — Sa notification à l'électeur de Trèves, concernant ses démêlés avec la France, 24. — Décret portant qu'il lui sera demandé positivement s'il entend demeurer ami et allié de la nation française, 26. — Ses démarches pour s'emparer des richesses du clergé belge, 30. — Préparatifs dans ses états pour une guerre proclaine, 31. — Sa mort, 71. — Observations sur les suites de cet événement, 78. — Nouveaux détails y relatifs, et conjectures sur l'influence qu'il peut avoir dans les affaires de l'Europe, 79. — Autres conjectures sur le genre de sa mort, 84.

LÉOPOLD (R. M. Max.), député d'Eure et Loir à

l'assemblée législative. AN 1791. S'oppose à une loi particulière contre les princes émigrés, 313. — Veut que le remplacement des sous-lieutenans soit fait parmi tous les gardes nationales sans distinction, 315. — Demande l'incompatibilité des fonctions de percepteur de l'enregistrement et de préposé aux douanes, 324. — AN 1792. Propose la censure des députés qui ne se rendent pas aux séances, 55. — Et le décret d'accusation contre les signataires d'une adresse de Marseille, réclamant la nomination du pouvoir exécutif par le peuple, 196. — S'oppose à la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, par suite des événemens du 20 juin, 199.

LEPAGE, député du Loiret à la convention nationale. AN 1792. Est envoyé à Orléans en qualité de commissaire, 267. — AN I.^{er} 1793. Provoque un rapport sur l'émeute de Montargis où l'ex-député Manuel a été couvert de blessures, 81.

LEPAIGE (Joseph-Sébastien), député des Vosges au conseil des anciens. AN V. En est élu secrétaire, 38. — Fait approuver la résolution relative aux oppositions formées par l'agent du trésor public, sur des sommes pour lesquelles les comptables sont inscrits au grand livre, 241. — AN VI. Appuie celle qui proroge l'impôt sur les billets de spectacles, 69. — AN VII. En fait approuver plusieurs qui valident des opérations d'assemblées primaires, 4.

LEPAYEN, ancien commissaire des approvisionnemens. AN III. Réclame contre les imputations faites à la commission, 359.

LEPÉCHEUX, député de la Moselle au conseil des anciens. AN IV. Est élu secrétaire, 336.

LÉPÉE (l'abbé de). AN 1790. L'assemblée nationale envoie une députation à son service funèbre, 54. — Son panégyrique par l'abbé Fauchet, 95. (Voyez ÉPÉE).

LEPELLETIER, médecin. AN IV. Écrit sur le supplice de la guillotine, 54.

LEPELLETIER, prêtre. AN VI. Injustement condamné à la déportation, est mis en liberté par ordre du ministre de la police, 225.

LEPELLETIER-DE-MORFONTAINE, émigré.

AN 1791. Massacre arrivé à Chambéry, à l'occasion de son mariage, 88.

LEPELLETIER-ROSAMBO. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 218. — Sa veuve a le même sort, 221.

LEPELLETIER-SAINT-FARGEAU (Michel), député de Paris aux États-généraux. AN 1789. Son opinion sur le nombre des députés à accorder à Saint Domingue, 15. — Propose de recevoir les deux premiers membres des deux députations nobles du bailliage d'Amont, 16. — Vote une adresse au roi, 18. — Demande que la renonciation aux privilèges pécuniaires ait lieu dès la présente année, 34. — Propose et fait adopter un projet d'adresse pour la fête du roi, 46. — Sa motion pour fixer la durée de chaque législature, avant de déterminer celle du *veto*; il propose le terme d'un an, 56. — Demande l'ajournement de la discussion sur les impositions, 62. — Sa motion sur la discussion successive des conditions d'éligibilité, 76. — Propose de fixer à quatre mois le temps nécessaire pour acquérir le domicile, 77. — Sur son rapport, invitation au pouvoir exécutif de faire restituer à Pouette, cultivateur à Gien, une somme qu'il a été forcé de déposer dans une émeute, *ibid.* — Fait adopter et renvoyer au comité de rédaction le principe de l'inéligibilité des enfans des faillis qui ont reçu quelque chose de leurs biens, 79. — Réclame la communication du travail du comité des finances, 90. — Propose de faire juger par une autre autorité les titres des citoyens dans les assemblées primaires et électorales, 110. — AN 1790. Vote pour que l'acceptation des décrets sur l'armée soit demandée au roi, 81. — Propose la réclamation des individus condamnés par jugemens prévôtaux, 91. — Veut que le corps législatif seul exerce le droit de déclarer la guerre et de faire les traités, 140. — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Indépendamment de la suppression des titres honorifiques, demande qu'on ne puisse porter le nom d'une terre, 172. — Est nommé président, 175. — Combat la motion tendante à déclarer Condé traître à sa patrie, s'il ne désavoue un manifeste liberticide qui lui est attribué, 211. — Et l'opinion de dé-

légner le ministère public à des officiers nommés par le roi, 223. — Demande que le tribunal de cassation soit renouvelé tous les deux ans, 323. — AN 1791. Son opinion dans la discussion sur les jurés, 20. — Il propose le classement des peines à infliger aux prévaricateurs, 99. — La conversion de la peine de mort en celle du cachot; la suppression des galères et de toute flétrissure corporelle indélébile, 144. — Texte de son rapport sur le code pénal, 150, 151 et 152. — Fait décréter qu'il sera établi des travaux auxquels les condamnés seront assujettis, 155. — Décréter que la décapitation sera substituée au supplice de la corde, *ibid.* — Infliger quinze ans de gêne contre ceux qui tenteraient de dissoudre une assemblée primaire ou électorale, 160. — Et adopter la suite des articles du code pénal, 179. — Appuie la proposition pour que les orateurs se bornent à discuter l'ordre le plus méthodique dans lequel on placera les décrets constitutionnels, 221. — Présente un projet de décret additionnel au code pénal, et en fait adopter un grand nombre d'articles, 263 et 274. — AN 1792. Réélu à la convention nationale, explique quelle a été en France la progression de la théorie sur la liberté de la presse, et croyant impossible de faire une bonne loi à cet égard, conclut à l'ajournement du projet de Buzot, 306. — Fait écarter une exception proposée en faveur des émigrés en pays neutre, 525. — Est élu secrétaire, *ibid.* — Obtient l'ordre du jour sur un projet relatif au mode de juger les exceptions en matière d'émigration, 329. — S'oppose à l'audition à la barre du ministre Roland et des témoins de l'enlèvement des papiers de l'armoire de fer, 352. — AN I.^{er} 1793. Fait rendre un décret interprétatif de celui qui supprime le droit d'aînesse, 6. — Son assassinat par le nommé Paris, ancien garde-du-corps, comme ayant voté la mort de Louis XVI, 25. — Détails des poursuites à ce sujet; proposition de lui décerner les honneurs du Panthéon, 24. — Ils lui sont accordés; envoi, à cette occasion, d'adresses dans tous les départemens; demande de la peine de mort contre quiconque recèlerait son assassin; rapport de Garat et de Chénier sur son assassinat; mode de sa translation au Panthéon, 25. — Détails sur ses

funérailles; sa veuve, ses frères et sa fille paraissent à la barre et témoignent leur reconnaissance des honneurs rendus à sa mémoire; décret d'adoption de sa fille, 27. — Texte de l'adresse aux Français sur son assassinat, 29. — Récompense décrétée pour l'arrestation de son assassin, 31. — La convention reçoit son buste, 54. — Il est mis au théâtre sous le titre de *premier martyr de la liberté*, 61. — Décret portant que le tableau de David, représentant ses derniers momens, sera gravé aux frais de la république, 90. — Legendre rappelle son assassinat, à propos de voies de fait contre des députés, 121. — Proposition d'autoriser Félix Lepelletier à lire les ouvrages de son frère sur l'éducation; et décret de leur simple impression, 187. — Lecture de cet ouvrage à la convention, 198. — Décret qui ordonne que son buste sera placé dans le lieu des séances, 208. — Nomination de commissaires pour assister à son inauguration, 216. — Gravure du citoyen Brion, représentant son assassinat, offerte au conseil-général de la commune de Paris, 243. — AN II. 1794. Les jeunes élèves de la patrie le choisissent pour patron, 120. — Inauguration de son buste à Port-Malo, 151. — Décret qui ordonne que l'on fasse aux Gobelins la copie du tableau de David, ci-dessus mentionné, 232. — AN III. Clauzel annonce que des malveillans se proposent d'insulter son buste, 118. — André Dumont fait rapporter la loi qui lui décerne les honneurs du Panthéon, 142.

LEPELLETIER-SAINT-FARCEAU (Félix), frère du précédent. AN I.^{er} 1793. Discours qu'il prononce aux funérailles de son frère; il vote la mort des tyrans, 27. — Présente à la convention son buste, par Fleuriot, 54. — Proposition de l'y admettre à lire ses écrits sur l'éducation, 188. — Au nom des Jacobins, demande que la livre de pain soit fixée à trois sous, 255. — AN II. 1793. Fait arrêter, à cette société, la distribution du discours de Bouquier, sur l'instruction publique, 84. — AN II. 1794. Y prononce un discours sur les crimes du gouvernement anglais, 119 et 137. — En est exclu comme noble; se retire en assurant la société de toutes ses affections, 142. — AN IV. Le directoire ordonne son arrestation, comme prévenu de conspiration avec Babeuf, 243. — AN V. Il est

compris dans la procédure comme contumax , 159. — Débats sur ses liaisons avec Antonelle, les Duplay, Didier et Pillé, 198. — L'accusateur national le livre à la conscience des jurés, 226. — Il est acquitté, 252. — AN V. Merlin de Thionville provoqua sa déportation au 18 fructidor ; ordre du jour sur cette proposition, 354. — AN VI. Il réclame contre le rapport sur le mariage projeté de sa nièce, 97. — Lettre en réponse à son écrit, 104. — Fragment de ses lettres sur le même objet, *ibid.* — Il adopte un des enfans de Babeuf, 203. — Son toast, dans une réunion, en l'honneur de Kosciusko et en commémoration du 10 août, 527. — AN VII. Son discours à la société du Manège, sur les circonstances, 299. — Autre sur les dangers de la patrie, 310. — Autre sur les calomnies dont la société est l'objet, 311. — Ses observations sur la conspiration dénoncée par Courtois, 313. — Il attaque le rapport du ministre de la police sur la société, et propose une adresse au corps législatif, 321.

LEPELLETIER SAINT FARGEAU (m.^{lle}), fille de Michel. AN VI. Message du directoire pour son mariage avec le jeune de Witt, 35. — Rapport de Chazal à ce sujet, 90. — Article y relatif, 94. — Discussion du projet ; lettre de cette demoiselle en réponse à l'écrit de Félix et Amédée Lepelletier, ses oncles, 90, 97, 104 et 105. — Reprise de la discussion, 127. — Ordre du jour sur cette affaire, motivé d'après la loi qui l'a adoptée, 145. — Son mariage, 192.

LEPELLETIER-SAINTE-FARGEAU (Amédée). AN VI. Réclame contre le rapport sur le mariage projeté de sa nièce, 97. — Lettre en réponse à son écrit, 104.

LEPETIT, membre du comité révolutionnaire de Saumur. AN II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 289.

LEPEYRE. (Voyez DEPERE et le Supplément).

LÉPINAY, vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

L'ÉPINAY (C. CUGNOT-), fermier-général. AN II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 227. — Et condamné à mort, 251. — AN III. Dénonciations dirigées contre Dupin, rapporteur de cette affaire, à la convention nationale, 319.

— Son éloge ; nouvelle dénonciation contre Dupin, que l'on accuse d'avoir soustrait son porte-feuille, 326.

LÉPINE. AN I.^{er} 1795. Est nommé administrateur des travaux publics, 255.

LÉPINOIS, officier. AN I.^{er} 1793. Éloge de sa conduite dans les combats livrés aux Sardes, par le général Biron, 75.

LEPOUTRE, député de Lille aux États-généraux. AN 1789. L'un des signataires de la lettre aux habitans de la Flandre et du Cambrésis, 110.

LÉPRI (Ambrosio), marquis. AN VI. Est traduit au château Saint-Ange, à Rome, pour refus de l'emprunt forcé, 355.

LE PRINCE DE BEAUMONT (Madame). AN 1792. Annonce de son *Mentor moderne*, 358.

LE PROUVEUR. (Voyez PROUVEUR).

LEQUÈNE, commissaire des guerres à l'armée d'Italie. AN V. Est arrêté par ordre du général Bonaparte, comme dilapidateur, 155.

LEQUINIO (Joseph-Marie), ancien maire de Rhuis, juge au tribunal de Vannes, député du Morbihan à l'assemblée législative. AN 1791. Notice qui le concerne, 67. — Vote la suppression du titre de *majesté* dans le cérémonial à observer avec le roi, 280. — Parle sur l'influence des querelles religieuses, 281. — Et contre les prêtres perturbateurs, 291. — Demande la conservation du traitement pour les ecclésiastiques qui se marieront, 295. — Son opinion sur l'impossibilité ou le danger d'arrêter l'émigration des personnes, 294. — Il propose de payer les seuls fonctionnaires assermentés, de laisser aux paroisses la liberté de conserver leurs prêtres comme elles le jugeront à propos, et de poursuivre les perturbateurs devant les tribunaux, 301. — Articles extraits de son projet sur les émigrans, 312. — AN 1792. Appuie le projet d'accusation contre les princes français émigrés, 3. — S'oppose à l'exclusion de toute fonction civique des pensionnaires du ci-devant prince de Condé, 9. — Vote le séquestre des biens des émigrés, 41. — Ses considérations sur le divorce, 48. — Propose la rédaction d'une gazette nationale, pour éclairer le peuple des campagnes, 51. — Parle pour l'admission de Canon, en remplacement de Valladier, dé-

missionnaire, 77. — Ses vues sur l'amélioration des finances, 99. — Demande le renvoi à la liquidation ordinaire du projet tendant à affecter les rentes apanagères des princes français émigrés, au paiement de leurs créanciers, et à supprimer le traitement d'un million pour chacun d'eux, 109. — Fait improuver la conduite d'un capitaine qui a pris possession, au nom du roi et de la nation française, d'îles nouvellement découvertes, 112. — Son projet d'adresse à l'armée française, 127. — Celui concernant un canal de jonction du Rhin au Rhône, 181. — Fait renvoyer au pouvoir exécutif une offre que fait Boisson de Quincy, de blés au-dessous du prix, *ibid.* — Annonce que le conseil général du Morbihan a arrêté la circulation de treize journaux incendiaires, 214. — Fait adopter le décret portant abolition des domaines congéables, 238 et 245. — Réélu à la convention nationale, publie un article sur un banquet fraternel donné par des Savoisians à des Français, 307. — Présente son ouvrage intitulé : *Les préjugés détruits*, 313. — Demande que le commerce des blés soit favorisé, ainsi que la division des propriétés, 336. — Présente un ouvrage intitulé : *De la navigation intérieure*, 337. — Fait rendre un décret sur la formation d'un canal de jonction entre la Vilaine et la Rance, 354. — Demande le rapport du décret rendu sur la famille de Philippe-Égalité, 356. — Repousse l'appel au peuple, invoqué en faveur de Louis XVI, et vote pour que le tyran soit promptement jugé, 364. — Demande l'appel nominal sur deux questions relatives à son jugement, 565. — AN I.^{er} 1793. En mission, transmet divers détails sur la fuite de Dumourier, 97. — Et sur l'enlèvement d'une caisse militaire par les agens de ce général, abandonné des troupes et passé à l'ennemi avec peu de monde, 99. — Il fait arrêter Lescuyer avec les preuves de sa complicité, 101. — Annonce le siège de Condé, et envoie une proclamation de Cobourg, 106. — Fait part des succès devant Lille et Condé, 109. — Atteste le patriotisme des commissaires Dubois Dubay et Briez; et demande la continuation de leur mission, 114. — Son rapport sur les opérations des commissaires envoyés dans le département du Nord, *ibid.* — Il annonce la mort du général

Dampierre, et son remplacement par le général Lamarche, 132. — Est remplacé dans sa mission par Gossuin, 133. — A l'occasion des dangers que court la commune de Nantes, propose de faire sonner le tocsin au même moment dans toute la république, 175. — Son discours sur l'instruction publique et les fêtes nationales, 188. — Appuie le rapport du décret de mise hors la loi contre le général Beysser, et en fait rendre un qui le mande à la barre, 201. — Fait décréter que les évêques qui s'opposent au mariage des prêtres, seront déportés, 203. — Est envoyé en mission dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, 214. — Son arrêté pour l'incarcération des nobles, 241. — Autres mesures prises par lui et Lejeune; il accuse la division du général Boileau de s'être laissé influencer à Valenciennes par l'or du duc d'York, 244. — Annonce l'inexécution du décret qui ordonne l'entière démolition des tombeaux des anciens tyrans à Saint-Denis, 252. — Est envoyé à Rochefort pour y surveiller le port, 255. — Communique l'invention des membres artificiels du citoyen Legros, artiste mécanicien, 257. — AN II. 1793. En mission avec Laignelot, fait arrêter à Rochefort le fournisseur Rivière, et forme un tribunal révolutionnaire, pour juger divers prévenus, 45. — Annule les assignats timbrés par les vendéens; accorde des secours aux prêtres abjurans, 46. — Proclame Ance guillotineur à Rochefort, et le fait dîner avec lui pour détruire le préjugé contre cette fonction, 54. — Lettre par laquelle il demande la démonétisation des pièces d'or et d'argent, 66. — Il fait brûler, à Rochefort, des livres dits religieux, 68. — Fait juger dix officiers de marine, prévenus d'avoir voulu livrer le port, 77. — Est envoyé dans la Vendée, 80. — Annonce l'exécution de Rivière, fournisseur, et demande des pièces contre Dechézeaux, 81. — Sa lettre sur la révolte des prisonniers à Fontenay; il en tue un de sa main; donne ordre de faire fusiller les autres à la première apparition de l'ennemi; et demande qu'il ne soit plus fait de prisonniers dans la Vendée, 93. — AN II. 1794. Annonce l'exécution de Dechézeaux, à Rochefort, 126. — Combat, aux Jacobins, la proposition d'exclure tous les membres des sociétés affiliées et les agens du pouvoir exécutif,

cutif, 197. — Demande la translation des cendres de J. J. Rousseau au Panthéon, 207. — Fait l'éloge, aux Jacobins, du rapport de Robespierre sur les fêtes nationales, 251. — Y est dénoncé par Brival, à cette occasion, pour avoir soutenu l'athéisme, 235. — Dénonce à la convention l'ex-comte de Gombaut, comme coupable de plusieurs assassinats sur des plébéïens; fait décréter sa traduction à Paris, le séquestre sur ses biens, et d'autres mesures, 243. — Donne des détails sur la prise d'Ypres, à la société des Jacobins, 275. — Y annonce et présente un projet d'adresse aux sociétés affiliées, relativement à la conspiration de Robespierre, 329 et 335. — Y parle dans la discussion sur la liberté de la presse, *ibid* et 337. — Y fait nommer deux commissaires pour inviter le comité de sûreté générale à prendre des informations sur l'état des prisons, 339. — Et présente un nouveau projet d'adresse aux sociétés affiliées, *ibid*. — AN III. Son rapport au nom des commissaires nommés pour recevoir le corps de Marat, 4. — Il propose d'employer des voies de douceur dans la Vendée, 12. — Fait hommage de son ouvrage sur la guerre de la Vendée et des chouans, 39. — Duhem lui reproche de vouloir détruire la société des Jacobins, après avoir été un de ses meneurs, 48. — Il propose de décréter qu'aucun député ne pourra être membre d'une société populaire, *ibid*. — Discute sur plusieurs ordres donnés par Carrier, 64. — Propose de renvoyer, aux comités des travaux publics, Clavaux, ingénieur, qui offre des projets d'ouverture de canaux, 87. — Rapporte les actes de bravoure de Legros, fusillé par ordre de Cobourg, et fait décréter que son nom sera inscrit sur la colonne des braves, 89. — Provoque l'expulsion du jeune Capet, hors du territoire de la république, 100. — Propose la mise en liberté de 500 vendéens prisonniers, 119. — Demande l'organisation des fêtes nationales, 137. — Rend compte de sa mission, 141. — Absent par congé, Bréard le fait rappeler au sein de l'assemblée, sous prétexte que l'air de Rochefort ou de la Rochelle, où il se trouve, lui est contraire. 252. — De retour, déclare qu'il abhorre également les buveurs de sang et les ambitieux, les terroristes et les royalistes, 257. — Dénonciation de la commune de Rochefort contre

Table alphabétique.

lui; sa lettre justificative; faits qui lui sont imputés; il est décrété d'arrestation, 325. — AN IV. Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

LERCARI, archevêque de Gênes. AN VI. Sa lettre pastorale concernant les troubles de cette ville, 7.

LEREBOURG DE LA PIGEONNIERE (J. Anne), juge au tribunal du district de Mortain et député de la Manche à l'assemblée législative. AN 1791. Vote pour un envoi de forces contre les insurgés de Saint-Domingue, 304.

LEREBOURS, commissaire de la commission des secours publics. AN II. 1794. Est mis hors la loi, comme complice de Robespierre, 314.

LEREMBOURE (Salvador Paul), député des Basses-Pyrénées à l'assemblée législative. AN 1791. Parle sur les dépenses des colonies et accuse Blanchelande, 514. — AN 1792. Fait rapporter le décret d'accusation contre de Noailles, ambassadeur à Vienne, 111.

LEROI, sur-nommé DIX-AOUST. AN 1792. Est nommé juré du tribunal extraordinaire, 233. — AN III. Et condamné à mort avec Fouquier-Thinville, 231.

LEROI et CHOLET. (Voy. CHOLET).

LEROI, agent de change. AN VI. Retire de la Seine une femme qui venait de s'y jeter, et lui donne du secours, 287.

LEROI DE-LIZA. AN 1789. Est nommé notable adjoint du tribunal de police de Paris, 97.

LEROI-FLAGIS (J. - B.), député du Tarn à l'assemblée législative. AN 1792. Est dénoncé par Chabot comme l'un des auteurs d'un écrit contre l'assemblée et en faveur de la royauté, 158. — Il le désavoue, 234 et 235.

LEROUGE, député de l'Aube au conseil des anciens. AN VII. Défend la résolution qui suspend la vente des domaines nationaux, 322.

LEROUX, député d'Amiens aux États-généraux. AN 1789. Doyen d'âge des communes, est chargé de la police intérieure, et de diriger les conférences pour la réunion des ordres, 2. — Communique des mesures réglementaires de police, 4.

LEROUX, commis au ministère de la justice. AN I.^{er} 1795. Est accusé d'incivisme par Robert, 118.

LEROUX, de Compiègne. AN III. Trait de désintéressement de ce citoyen, 150.

LEROUX. AN IV. Président de section en vendémiaire, et contumax, est condamné à mort par un conseil militaire, 45.

LEROUX, secrétaire-adjoint aux bureaux de la guerre. AN VI. Arrêté du directoire qui ordonne sa destitution, et son remplacement par un homme probe et républicain, 332.

LEROUX-DE-LA-VILLE. AN 1789. Est nommé administrateur de la municipalité de Paris, bureau de la garde nationale, 102. — AN 1792. Et ministre des contributions publiques, 213. — Déclaré n'avoir pas la confiance de la nation, est remplacé par Clavière, 225.

LEROY (J. F.), de Lisieux. AN I.^{er} 1795. Commandant du sixième bataillon du Calvados, et dénoncé par Tallien, 180. — AN III. Lecointre (de Versailles) donne lecture à la convention d'une attestation de services à lui délivrée par le comte de Puisaye, commandant de l'armée départementale, pour marcher sur Paris, sous les ordres du général F. Wimpfen, 189.

LEROY (Nicolas), gendarme. AN II. 1793. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, veut se jeter sur ses juges et les maltraiter, 43.

LEROY (dit MOULIN), directeur des postes de Cherbourg. AN II. 1793. Accusé d'avoir vendu les lois à la livre, est traduit au tribunal révolutionnaire, 73. — AN II. 1794. Sa condamnation à mort, 189.

LEROY (Julien), échappé aux noyades de Nantes. AN III. Décret qui ordonne sa mise en liberté, 99.

LEROY, grenadier du corps législatif. AN V. Mention honorable de son dévouement, lors de l'incendie qui a eu lieu rue Honoré, 153.

LEROY, député de l'Eure au conseil des cinquante. AN VI. Demande qu'on examine les moyens de décence pour juger le viol, 271.

LEROY, ex-député à l'assemblée législative. AN VII. Commissaire civil près le canton de Fresnay sur Sarthe, y est assassiné, 150.

LEUYTTE, réfugié liégeois. AN II. 1794. Dénonce Régnac, commandant de Charleroy pour les Autrichiens, 290.

LESAGE. AN 1792. Décret ordonnant la levée des scellés apposés sur ses caisses, pour avoir mis en circulation des monnaies d'argent, sans autorisation, 242.

LESAGE (Bernard-Marie), député d'Eure et Loir à la convention nationale. AN 1792. Parle contre l'arrêté du corps électoral de Paris, pour l'impression des listes des 8 et 20 mille, et de celles des membres des clubs de 89 et des Feuillans, 350. — AN I.^{er} 1793. Est nommé secrétaire, 12. — Son projet relatif aux travaux publics, 39. — Il s'oppose à l'élargissement de Guerneur, 46. — Regardé comme calomnieuse la dénonciation faite par deux juifs contre Wimpfen, 50. — Présente un projet pour l'organisation du tribunal révolutionnaire, 72. — Lit l'arrêté de la section de Bou Conseil, demandant l'arrestation de plusieurs députés, 74. — S'oppose à toute augmentation de traitement pour les députés en mission, 90. — Décret qui le met en arrestation dans son domicile, au 2 juin, 156. — Est décrété traître à la patrie, et mis hors la loi, 191 et 212. — Ses biens sont confisqués, 214 et 215. — AN III. Détails sur les réclamations en sa faveur; et décret, d'après le rapport de Merlin de Douai, qui le tient exclu de la convention, mais sans qu'il puisse être inquiété, 89. — Nouvelle motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé, 171. — Discours qu'il prononce, au nom de ses collègues pros crits avec lui, 172. — Son opinion sur la restitution des biens des condamnés, 180. — Il parle sur la conduite du tribunal révolutionnaire de Paris; dénonce la mise à mort de 42 accusés sans jugement, ainsi que la confiscation qui s'en est suivie, et attaque les conspirations des prisons, 184. — Déclare, lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, qu'il trouvera dans le discours de Robert Lindet les motifs du décret d'accusation qu'il demandera contre lui; invoque la liberté de la presse, en réponse à la dénonciation, faite par Carnot, du placard intitulé : *Tocsin national*, 186. — Attaque la loi du 17 nivose, relative aux partages des successions, comme contraire à la déclaration des droits, 193. — Est nommé membre de la commission chargée de la confection des lois organiques de la constitution, 198.

— Entre au comité de salut public, *ibid.* — Lit une lettre du général Danican, relative aux mesures prises pour rendre le calme à la commune de Rouen, 209. — Fait un rapport tendant au rétablissement des administrations de département et de district, conformément aux lois antérieures au 31 mai 1793, 210. — Fait autoriser les communes à se procurer par elles-mêmes des sommes nécessaires à l'achat de subsistances, 213. — Fait confirmer le général Hoche dans le commandement en chef de l'armée des côtes de Brest, et nommer Aubert-Dubayet à celui de l'armée des côtes de Cherbourg, 214. — Est maintenu à la commission chargée des lois organiques de la constitution, 217. — Sa proposition au nom des comités, en rapport du décret qui a déclaré que le numéraire en or et en argent n'était pas marchandise, et pour l'ouverture des lieux connus sous le nom de bourses, 219. — Annonce que la guerre des chouans est terminée, et que les chefs sont soumis aux lois de la république; fait lecture de plusieurs arrêtés pris par les représentants qui sont dans la Vendée, 221. — Combat le projet présenté par Thibaudeau, tendant à supprimer le comité de sûreté générale et à composer celui de salut public de 24 membres, et vote pour la question préalable; motifs de son opinion à cet égard, 224. — Son opinion, lors de la discussion sur le gouvernement, contre plusieurs dispositions du projet de la commission des onze; et priorité demandée en faveur de celui qu'il présente, 233 et 234. — Propose de ne laisser juger par la commission militaire que les délits militaires; de renvoyer Romme et ses complices au tribunal criminel de la Seine, et de créer une commission pour faire un rapport sur les députés qui, dans leur mission, ont répandu le sang innocent ou dilapidé les deniers de l'état; rejet de ces propositions par la question préalable, 255. — Présente, avec Daunou, le projet de la nouvelle constitution, 278. — Est réélu au comité de salut public, 288. — Appuie la proposition d'ordonner aux représentants, aux commissions exécutives, etc., de remettre l'état des marchés qu'ils ont faits ou passés, 308. — Demande que, dans le projet sur Saint-Domingue, on adopte ce qui est relatif aux

militaires qui l'ont défendu, et que le reste soit ajourné; interruption et apostrophe à Gouly, 311. — Annonce la victoire de Quiberon, 313. — Son opinion sur Dupin, relativement à la condamnation des fermiers-généraux; éloge de Lépinois, l'un d'eux; il fait décréter le premier d'arrestation; et apposer les scellés sur ses papiers, ainsi que sur ceux de sa belle-mère, 326. — Fait décréter le représentant Piorry d'arrestation, sur une lettre écrite, par celui-ci, à la société populaire de Poitiers; appuie la même mesure demandée contre Fouché de Nantes; rappelle une dénonciation remise au comité par Lofficial, contre Francastel, 327. — Obtient le rappel, dans le sein de la convention, de Daubermesnil, démissionnaire au 31 mai, 329. — Son opinion contre le jury constitutionnaire, proposé par Sieyès, 332. — Il rétracte ce qu'il avait avancé contre la belle-mère de Dupin, et fait révoquer la mesure décrétée à son égard, 333. — S'oppose aux observations que veut faire Gouly sur l'admission décrétée du citoyen Laforêt, premier suppléant de Saint-Domingue, 341. — Fait décréter que les frais de la deuxième édition du compte rendu par le même député, ne seront pas supportés par la nation; et lit un arrêté de ce représentant, traduisant deux citoyens au tribunal révolutionnaire de l'Ain, comme fédéralistes, 351. — Mesures qu'il présente contre l'agiotage des denrées de première nécessité, 352. — AN IV. Fait adopter une proclamation aux parisiens, amis de la liberté et de la république, et décréter des mesures de conservation de la représentation nationale, en cas d'attentat sur elle, 7. — Vote contre le projet de la réunion de la Belgique, 12 et 13. — Fait lecture d'une lettre du conseil-général de la commune de Maubeuge, qui annonce l'explosion d'un magasin à poudre, 25. — Explications qui ont eu lieu à son égard en comité général, 28. — Il cite un fait contre Saladin, 29. — Réélu au conseil des cinq-cents, fait passer à l'ordre du jour sur une motion relative à l'exécution des lois contre les émigrés, 52. — Sa mort, 267.

LESAGE, commissaire des guerres à Charleville. AN V. Est cité par le directoire comme ayant tracé la marche des troupes dans l'intérieur, 307. — Est accusé, par la commission des inspecteurs, de

n'être pas étranger à leurs mouvemens , 520. — Transmission , par le directoire , de sa déclaration à ce sujet , 527. — Écrit qu'il n'y a aucune part , 336. — Est disculpé par Thibaudeau , 338.

LESAGE , médecin. AN VI. Sa lettre sur la propriété du thé français , 66.

LESAGE-SÉNAULT , député du Nord à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. En mission. transmet des pièces contre Dumourier , 100. — Annonce que l'armée du Nord a été forcée de se replier sur les places de seconde ligne , 147. — Fait part de quelques avantages , 148. — Écrit que les citoyens du Nord sont prêts à se lever en masse contre l'ennemi , 205. — Destitue le général Lavalette , 206. — AN II. 1794. Parle contre Robespierre , 311. — Dénonce Killemaine , 328. — Est nommé membre du comité de sûreté générale , 347. — AN III. Dément les faits qui lui sont imputés dans le rapport de Pemartin , sur les derniers troubles , 199. — Est justifié par Bion et Legendre , qui font passer à l'ordre du jour sur la demande de son arrestation , 200. — AN IV. Demande qu'on donne des ordres pour délivrer Plaichard , prisonnier dans une section de Paris , 17. — Interpelle Aubry , relativement au passage du Rhin , 36. — Demande la mise en liberté de Duhem , Choudieu , Charles et autres , 40. — Réélu au conseil des cinq-cents , dénonce Siméon comme ayant émigré à Livourne , et cite à ce sujet une lettre du ministre français à Gênes , 127. — Réclame vivement sur le projet contre les élections de la minorité du département du Lot , 130. — Invoque la question préalable sur la proposition d'excepter de la loi du 3 brumaire , les militaires en activité de service ou retirés avec pension de la république , 167. — Présente des pièces qui lui sont envoyées de Toulon , 207. — Rappelle les titres de la commune de Lille à la reconnaissance nationale , 249. — Parle sur le projet relatif aux droits d'exportation , 292. — AN V. Tumulte occasionné par son assertion , que le royalisme est partout , et dans les autorités constituées , 80. — Son altercation avec Bornes , au sujet d'une pétition de Toulouse , relative aux troubles , 152. — Parle contre l'insouciance du conseil à l'égard des prêtres réfractaires , 154. — Invoque la question préalable sur le projet de Duprat , contre l'arrêté

du directoire qui interdit les assemblées du peuple aux prévenus d'émigration , 174. — Demande qu'on aille aux voix sur le message tendant à obliger les électeurs au serment , 180. — S'adressant à ceux qui s'opposent à la clôture de la discussion sur cet objet , s'écrie : *C'est une nouvelle montagne qui se forme* , 181. — Interrompt Boissy-d'Anglas , à l'occasion des troubles de Nevers , et demande qu'il soit rappelé à l'ordre , 193. — AN VI. Combat l'impôt sur le tabac , et annonce qu'il présentera des moyens d'économie et d'amélioration des droits du timbre et de l'enregistrement , 352. — AN VII. Parle contre la motion relative aux impôts indirects et à celui du sel , 17. — Appuie le renvoi à une commission , de la dénonciation des élections du tribunal du Doubs , 77. — Est élu secrétaire , 126. — Célèbre les triomphes de l'armée d'Italie à Naples , et fait déclarer qu'elle ne cesse de bien mériter de la patrie , 144. — Fait demander au directoire les plans et devis d'une compagnie qui a proposé de reconstruire Landrecies , 160. — Sa motion relative au costume des membres du tribunal de cassation , 179. — Fait un rapport sur les maisons de prêts , et en propose la suppression , 209 , 210 et 228. — Parle sur l'abus que font les royalistes du mot *anarchie* , 309. — Invoque l'urgence sur la déclaration de la patrie en danger , 359.

LESAIN , capitaine de la section de Bon-Conseil. AN I.^{er} 1793. Est dénoncé comme auteur de la consigne qui retient tous les députés dans le lieu des séances au 2 juin , 156.

LESCALE (Marie-Jeanne). AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire , 214.

LESCALE (Victoire), femme ROGER. AN II. 1794. Condamnée à mort , se déclare enceinte et obtient un sursis , 214.

LESCALLIER (Daniel), ancien ordonnateur à la Guyanne. AN VI. Notice de son ouvrage sur l'administration de cette colonie , 264. — AN VII. Chef du bureau des colonies , est nommé commissaire à Corfou pour l'établissement du régime républicain dans cette île , 7.

LE SCÈNE-DES-MAISONS. AN 1789. Est mis à la tête de l'administration de la police de Paris ,

96 et 102. — Sa réclamation contre les prétentions du maire, qui a voulu s'attribuer exclusivement la gestion de sa division, 120. — Discussion sur cette réclamation à la municipalité, 127 et 129. — AN 1790. Ses bases sur la législation de la presse, 156. — Ses réflexions sur les hôpitaux, 174 et 202. — Autres sur le marc d'argent, 267. — AN 1791. Est désigné comme ayant le premier provoqué le décret de l'abolition des barrières, 62. — Réclamation de Demaillou à ce sujet, 82. — Il est nommé ministre plénipotentiaire à Avignon, 156. — Rend compte des événemens de ce pays, 255. — Répond aux faits allégués contre lui, 257 et 258. — Rapport à ce sujet, 309. — AN 1792. Son discours à l'assemblée législative, comme commissaire d'Avignon, sur les causes des troubles de ce pays et sur la conduite incivique des commandans Folney et Lefort, 109. — Donne de nouveaux détails sur le même objet, 111.

LESCLAPART (femme), libraire. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 244.

LESCURE. AN I.^{er} 1793. Est l'un des chefs des rebelles de la Vendée, 141. — AN II. 1793. Annonce de sa mort, 40. — AN II. 1794. Prise de son château et d'une grande quantité d'argenterie, 128.

LESCUYER, électeur d'Avignon. AN 1791. Procès-verbal relatif à son massacre, 298.

LESCUYER, désigné comme un des égorgeurs de la Glacière d'Avignon. AN 1791. Son arrestation annoncée au corps législatif par le ministre de l'intérieur, 322.

LESCUYER, général. AN I.^{er} 1793. Agent de Dumourier, est arrêté et traduit au tribunal révolutionnaire, 101 et 104. — Ordre du jour sur la proposition de l'envoyer en arrestation chez lui avec des gardes, 201. — Il est condamné à mort, 229.

LESERTEUR, co-accusé dans l'affaire de Lavilleheurnoy. AN V. Le rapporteur de la commission militaire dit qu'il est déserteur et coupable de faux, 198. — Jugement qui le renvoie devant le jury de Versailles, comme prévenu de délit autre que celui d'embauchage, 200.

LESNE, ouvrier, fusillé à Lyon. AN III. Secours accordés à sa veuve, 174.

LESPINASSE, avocat de Toulouse. AN 1789. Signe une consultation du clergé de cette ville en faveur de la dîme, 107.

LESPINASSE, chef de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales. AN II. 1794. Fait connaître la bravoure de deux canoniers, 106. — AN IV. Son éloge par le général Bonaparte, 361.

LESSEIX, chef de chouans. AN VI. Son arrestation, 240.

LESSI, avocat. AN V. Accompagne le marquis de Manfredini, envoyé par le grand-duc de Toscane près du général Bonaparte, 140.

LESSOLE, commissaire à Alnac. AN VI. Est assassiné, 364.

LESSORE, membre du bureau central de Paris. AN VI. Ses lettres sur les nouvelles mesures, 199. — Sa réélection, 262.

LESTANG. AN IV. Est dénoncé par Goupilleau de Montaign, comme l'ami de Job-Aymé, et le Charette du Midi, 95.

LESTENDUAIRE. (Voyez DESHERBIERS-LESTENDUAIRE.)

LESTERPT (Jacques), ex-député aux États-généraux, et depuis réélu au conseil des cinq-cents par le département de la Haute-Vienne. AN VI. Est nommé membre de la comptabilité intermédiaire, 278.

LESTERPT-BEAUVAIS (Benoît), député de la Basse-Marche aux États-généraux. AN 1790. Sa réclamation sur l'appel nominal du 20 octobre, pour le renvoi des ministres, 301. — AN I.^{er} 1793. Réélu à la convention nationale par le département de la Haute-Vienne, est dénoncé à l'occasion de sa mission près la manufacture de Saint-Etienne; décret qui ordonne un rapport sur sa conduite, 234. — Est dénoncé pour opposition au 31 mai et complicité avec les Lyonnais; décret qui ordonne son arrestation, 235. — Réclame contre ces imputations, 242. — AN II. 1793. Est décrété d'accusation, 277 et 278. — Texte de cet acte; son jugement et sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 34, 55 et 36. — Détails donnés à la commune de Paris sur cette procédure, 43. — AN III. Demande de la célé-

bration annuelle d'une pompe funèbre, le jour de sa mort, en l'honneur des amis de la liberté qui ont péri sur l'échafaud, 259.

LESTEVENON, batave. AN V. Est revêtu de pleins-pouvoirs, à l'effet de concourir au traité d'alliance entre sa république et la république française, 54.

LESTRANGES (Louis), général de brigade. AN 1792. Les commissaires à l'armée du Nord annoncent qu'il est resté fidèle, 244 — AN V. Commandant à Vendôme, y a une altercation avec Laignelot, traduit devant la haute-cour, 116. — AN VII. Son arrestation par ordre du général Lefebvre, et approbation donnée par le ministre de la guerre à la conduite de ce dernier, 545.

LESUEUR, artiste-compositeur. AN I.^{er} 1793. Auteur de la musique de *la Caverne*, 56. — AN III. Sa lettre sur la musique de l'opéra d'*Arabelle et Vasco*, par le citoyen Marc, 47. — AN IV. Notice sur sa musique de l'opéra de *Télémaque*, 240.

LESUIRE, général. AN VII. Se distingue à l'armée des Alpes, 350.

LESURE, littérateur. AN 1792. Analyse de son *Apothéose de Beaurepaire*, 558. — AN II. 1793. Et de sa pièce intitulée : *la Veuve du Républicain*, 63.

LESURE (Nicolas), ex-député de Vitry-le-Français aux États-généraux. AN II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 91.

LESURGUES. AN V. Condamné à la peine de mort pour l'assassinat du courrier de Lyon; message du directoire, à la suite duquel il est sursis à son exécution, 32. — Rapport et adoption du projet par lequel le conseil des cinq-cents passe à l'ordre du jour, 40. — Sa pétition et nouvel ordre du jour, 43.

LETELLIER, curé, député de Falaise aux États-généraux. AN 1790. Son rapport sur le remboursement des offices ministériels, 353. — Il présente le mode de liquidation de ces offices, 356 et 357. — AN 1791. Parle sur les honneurs à décerner à J. J. Rousseau, 242.

LETELLIER, député à la convention nationale. (*Voyez* TELLIER.)

LETELLIER (Antoine), professeur du collège des Quatre-Nations ou Mazarin à Paris. AN I.^{er} 1793. Arrêté par le comité révolutionnaire de sa section, pour avoir mal parlé de Robespierre et de Marat; décret qui ordonne sa mise en liberté; opposition de Marat, qui l'accuse d'avoir provoqué le rétablissement de la royauté, 148. — Autre dénonciation de même nature à la commune de Paris; arrêté qui le traduit à l'administration de police, 251. — AN II. 1794. Est condamné à mort, 281.

LETELLIER, femme d'émigré. AN IV. Rapport et discussion relative à la restitution de ses biens, 540. — Rejet de la résolution qui l'annulait, 351.

LETELLIER, attaché à l'ex-directeur Barthélemy. AN VI. Son embarquement volontaire à bord de *la Vaillante*, à Rochefort, pour suivre ce directeur dans son exil, 9.

LETELLIER, membre du bureau central. AN VI. Sa lettre sur les nouvelles mesures, 199. — Est remplacé par le citoyen Milly, 201. — AN VII. Et réélu, 284.

LETELLIER, conscrit de la Seine-Inférieure. AN VII. Pour s'exempter de la conscription, se coupe deux doigts; est condamné à servir dans l'armée en qualité de charretier, 82.

LETOMBE, consul français, à Philadelphie. AN VI. Dément le bruit de la rupture entre la France et les États-Unis d'Amérique, 357.

LETOURNEUR (E. L. F. Hen.), député de la Manche à l'assemblée législative. AN 1792. Fait décréter une revue générale des officiers de marine, et la justification par eux des certificats de civisme et de résidence, 39. — Son projet sur la continuation des travaux de Cherbourg, 151. — Fait mettre des fonds à la disposition du ministre de la marine, pour frais d'armement, 162. — Arrêter qu'il sera rendu compte des dispositions du cabinet de Saint-James et de Pétersbourg, 210. — Adopter définitivement le décret de formation d'un camp sous Paris, 235 et 257. — Et décréter l'organisation des travaux de ce camp, par l'ingénieur Belair, 261. — Réélu à la convention nationale, fait adopter un règlement militaire pour les mêmes travaux, 271. — En rend compte, et propose

un projet relatif aux citoyens qui y feront un service volontaire, 281. — Appuie un projet de décret relatif aux mesures de police à y établir, 290. — Son avis sur la proposition de la cessation de ces travaux, 293. — Fait décréter la formation d'une compagnie de volontaires canonniers à cheval, 306. — Propose de mettre à la disposition du ministre de la guerre les volontaires des camps de Meaux et de Soissons, les fédérés et gardes nationaux casernés à Paris, 317. — Fait décréter l'envoi de forces nationales aux Isles-du-Vent, 330. — La création de trois régimens de chasseurs à cheval, et d'autres dispositions militaires, 343. — AN I.^{er} 1793. Dénonce le ministre Pache, 1. — Sa proposition relative aux réquisitionnaires qui se cachent ou sont employés dans les charrois, 258. — AN II. 1793. En mission, est remplacé par Lecarpentier, 42. — AN III. Parle sur la lettre déposée au comité de sûreté générale, relative au projet de replacer le petit Capet sur le trône, 34. — Raconte ce qu'il a vu à la séance du 19 brumaire, aux Jacobins, 53. — Fait rendre plusieurs décrets relatifs à la garde nationale, 77. — Est nommé secrétaire, 79. — Autre décret sur sa proposition, relatif à l'arme du génie et à la garde nationale de Paris, 85. — Est élu président, 113. — Réclame contre la partialité de Lecointre, en faveur de Lalande, administrateur de la Manche, 126. — Fait décréter la mention honorable d'une pétition des canonniers de Meulan, 129. — Fait un rapport sur l'organisation du corps du génie, 130. — Est nommé pour aller aux Indes-Orientales, 157. — Rend compte de ses opérations dans une mission qui lui avait été précédemment conférée près l'armée navale de la Méditerranée, 167. — Confirmation de diverses promotions faites par lui, 196. — Lettre annonçant sa proclamation dans le Midi, contre les partisans de Robespierre, 201. — Il est remplacé par Niou, 208. — Transmet sa proclamation dans le Var et les Bouches-du-Rhône, pour déjouer les fauteurs de la tyrannie, et rappeler quelques administrations à l'exécution des lois relatives aux émigrés, 221. — Annonce ses succès contre le terrorisme, 222. — Est délégué au camp sous Paris, 261. — Propose le décret d'accusation contre Escudier,

comme un des moteurs de la conspiration qui a éclaté à Toulon, *ibid.* — Est nommé, avec deux autres, pour diriger la force armée de Paris, et de la 17.^{me} division, 311. — Fait décréter que le président de la convention donnera, chaque primidi, une série de mots d'ordre, pour la décade, 314. — Entre au comité de salut public, 520. — Est remplacé près l'armée de l'intérieur, par Goupilleau, de Fontenay, 321. — Obtient l'arrestation de Lanot, dénoncé par la commune de Brives, 325. — Fait limiter le nombre des congés militaires qui pourront être accordés, et étendre aux déserteurs condamnés l'amnistic du 10 thermidor, 328. — Autre décret sur l'organisation de la légion de police, 344. — Autre fixant les rapports entre les comités de gouvernement et les représentans chargés de la direction de la force armée de Paris, 345. — Autre qui confère divers commandemens en chef à des généraux, et envoie deux représentans à l'armée des Alpes, 348. — Fait attacher des officiers de police militaire au tribunal criminel établi près l'armée de l'intérieur, 349. — Et créer une commission pour jurer les *Barbets*, 355. — Annonce une victoire remportée par l'armée des Alpes; fait décréter qu'elle ne cesse de bien mériter de la patrie, et confirmer les nominations faites sur le champ de bataille, 354. — AN IV. Fait part d'un avantage sur les Autrichiens, 2. — Annonce le passage du Rhin, 3. — Fait autoriser le comité de salut public à mettre en réquisition les parens d'émigrés, *ibid.* — Rendre une loi sur les réquisitionnaires qui seraient trouvés dans des rassemblemens, 8. — Fixer à dix mille hommes la garde départementale près le corps législatif, 15. — Annonce les opérations des armées d'Italie et de Sambre-et-Meuse, 18. — Fait décréter que tout citoyen sorti de sa commune avec passe-port ou commission d'assemblées primaires, sera arrêté, 18. — Mander à la barre les maires de Belle-ille, Saint-Germain, Choisy et Vincennes, 20. — Et supprimer l'état-major des grenadiers et chasseurs de Paris, 21. — Fait part d'une lettre d'Aubert-Dubayet, relative à l'événement de vendémiaire, *ibid.* — Demande l'arrestation provisoire du maire et du procureur de

Choisy-sur-Seine, 22. — Son rapport sur l'organisation des armées de terre et de mer, 24. — Autre pour l'emploi des militaires qui ont servi la cause de la liberté, *ibid.* — Il donne les motifs de la marche rétrograde des armées de Sambre-et-Meuse et Rhin-et-Moselle, 36. — Rend hommage aux principes de Doucet, *ibid.* — Est nommé membre du directoire exécutif; son acceptation, 45 et 46. — Et président du directoire, 140. — Son discours, en cette qualité, à l'ouverture de l'Institut national, 203. — AN V. Sa sortie du directoire, par la voie du sort, 244. — Il est nommé ministre plénipotentiaire à Lille, 268. — Et rappelé, 357. — AN VI. Justifie de sa résidence en France, d'après le vœu de la constitution, 224 et 226.

LETOURNEUR, député de la Sarthe à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. En mission à l'armée du Nord, est rappelé, 255. — AN II. 1793. Dénonce la commission des marchés, et demande que ses membres soient mis en arrestation, 268. — AN II. 1794. Décret relatif aux 28 officiers qu'il avait fait arrêter au camp de Maubeuge, 185.

LETOURNEUX. AN I.^{er} 1793. Pétitionnaire de Nantes, donne, à la barre de la convention, des détails sur l'état déplorable de cette commune, 125. — AN VI. Nommé ministre de l'intérieur, accepte, 1. — Sa circulaire aux administrations centrales, relative à la reproduction des bois en France, 20. — Autre, sur la nécessité d'organiser les institutions républicaines, 62. — Autre, sur l'emploi des nouveaux poids et mesures, 163. — Autre, aux administrateurs et aux commissaires du directoire, relative à l'instruction publique, 184. — Autre, qui transmet aux administrations centrales de département, l'état des différentes marchandises qui peuvent entrer dans le commerce des îles Vénitienes, nouvellement réunies à la France, 199. — Autre, sur la fête de l'agriculture, 272. — Autre, sur le but des fêtes nationales, 288. — Il quitte le ministère; est nommé administrateur de la régie, 303. — AN VII. Élu au conseil des anciens par le département de la Loire-Inférieure, vote le rejet de la résolution sur la liberté civile et politique, 308.

— Appuie celle relative aux émigrés naufragés à Calais, 343.

LEVAL, général. AN II. 1793. Dément le bruit de la mort de Condé, 92.

LEVALLOIS, député de la Charente-Inférieure au conseil des cinq-cents. AN IV. Propose de faire juger la validité des prises maritimes par voie administrative, 209 et 211. — AN V. L'élever un monument au 18 fructidor, et d'en célébrer annuellement l'époque, 359. — AN VI. Ses réclamations contre le projet de la commission, relatif aux élections, 235. — Fait approuver celles de l'assemblée-mère du Golo, 241. — AN VII. Présente une motion d'ordre sur le dénuement des hospices, 254. — Fait supprimer l'emploi du mot *gouvernement*, appliqué aux seuls actes du directoire exécutif, 289 et 290. — Et envoyer un message au directoire sur l'état de la marine, 302. — Annonce la destitution de Bernadotte, en appuyant la déclaration de la patrie en danger, 363.

LEVASSEUR (René), député de la Sarthe à la convention nationale. AN 1792. Fait renvoyer au comité militaire la lettre par laquelle Custine demande à être jugé par une cour martiale, 180. — Son opinion sur les subsistances, 344. — AN I.^{er} 1793. Propose un tribunal criminel extraordinaire, sans appel, 70. — Commissaire à Nancy, dénonce une lettre de Salles contre lui, 91. — Demande que Sillery et d'Orléans soient gardés à vue, 97. — Dénonce Salles, pour l'avoir calomnié, et demande qu'il soit mis en arrestation à l'Abbaye, 106. — Propose de faire évacuer la tribune de laquelle sont sortis des murmures dans la discussion sur la taxe des grains, 122. — Demande que, dans le danger où se trouve la patrie, le comité de salut public soit continué tel qu'il est, 133. — Dit qu'il y a des tribunes privilégiées pour les aristocrates, et désigne Nicolas Bonneville, 140. — Demande le rappel des derniers commissaires envoyés à Orléans, et leur reproche d'avoir laissé évader Fécamp, 144. — Propose de faire raser la maison où serait commis un attentat sur un membre de la convention, et de faire démolir celle où Lepelletier a été poignardé, 145. — Vote pour le maintien du décret qui casse la commission

commission des douze, 150. — Annonce une trahison à l'armée des Pyrénées-Orientales, *ibid.* — Fait décréter une nouvelle rédaction de la séance du 27 mai, et par quel motif, 151. — Invite les députés de la Montagne à passer du côté droit, et pour quelle raison, 154. — Veut que l'arrestation des 27 députés dénoncés par la commune de Paris, soit définitive, 156. — Dénonce Carra, pour avoir été cause de l'évasion du général Quétineau, 167. — Parle pour l'institution des corps électoraux, 168. — Demande que celui qui n'a que l'absolu nécessaire, soit exempt des contributions, 171. — S'oppose à ce que l'on consacre par la constitution, la censure du peuple contre ses députés, 178. — Veut que l'on écarte le rapport sur les députés détenus, 179. — S'oppose à la mise hors la loi de Félix Wimpfen, 180. — Est nommé secrétaire, 181. — Demande qu'Edme Petit soit censuré pour son opinion contre le 31 mai, 185. — Reproche à Sillery la fuite de sa femme avec Dumourier, 189. — Annonce que deux bataillons de la Gironde veulent quitter la Vendée, et demande qu'ils soient punis comme traîtres, 190. — S'élève contre Camille-Desmoulin, qui traite de fable le rapport de Cambon, relatif au petit Capet, 194. — Accuse Rabaud-Pommier d'avoir distribué les écrits de Salles, 197. — Cite divers faits relatifs à la dénonciation contre Duperret; propose de doubler l'existence politique des membres de la convention, en s'occupant de l'éducation publique et des lois populaires, 198. — Inculpe Defermont pour sa lettre sur le 31 mai, 199. — Le fait décréter d'accusation, parce qu'il n'a pas obéi au décret qui le mandait à la barre, 201. — Demande que Coustard, commissaire dans le département de la Loire-Inférieure, soit déclaré traître à la patrie, *ibid.* — Sa lettre sur quelques combats de l'armée du Nord, 234. — Annonce les dispositions d'Houchard sur Dunkerque, 242. — Et l'entrée des Français dans Turcoing et Launoy, 245. — AN II. 1793. Destitue Hédouville, 270. — Dénonce des projets de trahison à Armentières, 275. — Accuse d'inexactitude le rapport sur la situation de Beauvais, 24. — Écrit que l'union se rétablit dans cette commune, 25. — Compte qu'il rend de sa mission, 28. — Fait

Table alphabétique.

approuver la conduite de l'armée révolutionnaire, qui envoie des drapeaux à fleurs de lys et des ornemens d'églises, 53. — Justifie les arrestations qu'il a faites à Gonesse, et accuse Veymeranges, *ibid.* — Fait passer à l'ordre du jour sur la demande d'Houchard, réclamant un prompt jugement, 56. — Fait ordonner un rapport sur les députés fournisseurs, 61. — Vote des secours aux ecclésiastiques qui abdiqueront leur état, 64. — S'oppose à l'échange des représentans détenus en Autriche, 65. — Fait rendre un décret d'amnistie en faveur de tous ceux qui ont pris part à des insurrections pour cause de rareté de grains, 69. — Accuse l'adjudant-général Poulain d'avoir été lié avec Dumourier, et le fait traduire au comité de salut public, 93. — Dénonce, aux Jacobins, Philippeaux, à l'occasion de son rapport sur la Vendée, 96. — Fait passer à l'ordre du jour sur la demande de la clôture des églises, 99. — AN II. 1794. Attribue une part de la reprise de Toulon à Marat, qui a fait employer le général Dugommier, 103. — Fait décréter d'arrestation Veymeranges, président du district de Gonesse, 115. — Provoque l'exécution de ce décret, 129. — Appuie la mise en liberté de Vincent et Ronsin, 136. — Demande l'abolition de l'esclavage des nègres, 137. — Accuse les riches Lillois aux Jacobins, et parle en faveur de Châles, 152. — Accuse Westermann, au sujet du siège d'Angers; fait renvoyer à Francastel l'affaire des frères Gerbois, 157. — Eloge, par Châles, de ses opérations à Lille, 168. — Fait renvoyer l'affaire de Cunin au comité de sureté générale, 169. — Inculpe Danton aux Jacobins, 200. — Annonce des victoires, 222. — Lettre aux Jacobins sur ses opérations à Sedan contre les oppresseurs des patriotes, 231. — Elles y sont louées par Couthon, à l'occasion d'une adresse modérée de la société de la même ville, 242. — Y rend compte de sa mission dans les Ardennes, où il a fait arrêter les contre-révolutionnaires et élargir les patriotes, 275. — Dénonce Robert, frère du député, et le général Kilmaine, 528. — A la suite du 9 thermidor, demande la liberté des cultivateurs détenus, 330. — Parle, aux Jacobins, contre l'élargissement des aristocrates, et rend un nouveau compte de ses opérations dans le district de Go-

nesse, 349. — Fait accorder, par la même société, des défenseurs officiels à des Jacobins de Sedan persécutés, 551. — Dénonce Lecointre et Tallien, *ibid.* — Parle sur la déportation des aristocrates, 554. — Contre leur mise en liberté et l'oppression des patriotes, et en faveur de la société des Jacobins, 356. — Fait répéter, dans cette société, le serment de guerre à mort, prononcé à la convention, contre les ennemis du patriotisme, 358. — Dénonce plusieurs citoyens de Sedan, et fait décréter leur arrestation, 364. — AN III. Appuie une proposition de Raïsson aux Jacobins, pour l'épuration de cette société, 22. — Son opinion sur les atteintes que l'on veut porter aux sociétés populaires, 23. — Accuse Danican, général, de s'être mis au lit le jour du siège d'Angers; Du bois - Crancé nie le fait, 38. — Parle sur l'école normale, 42. — S'élève contre la violation du caractère de représentant dans la personne de Carrier, qui s'est présenté à la commission, accompagné d'un inspecteur de police, 44. — Donne des détails sur la guerre de la Vendée, et dit que les crimes des brigands ont nécessité de grandes mesures, 47. — S'oppose à l'impression du discours de Laignelot, contre les sociétés populaires, 55. — Veut qu'on surveille les instituteurs particuliers, 60. — Discute sur des ordres donnés par Carrier, 64. — Appuie le rapport du décret qui a déclaré la commune de Beauvais en rébellion, 68. — Discute sur le code civil, 79. — Veut dénoncer un nouveau système de terreur; est interrompu par les cris : *à bas l'assassin de Philippeaux!* 103. — S'oppose à l'augmentation du traitement des représentans, 115. — S'étonne du vague qui règne dans la pétition de la section de Brutus, relativement à un parti qui siège dans le sein de la convention, 134. — Appuie des pétitionnaires annonçant des nouvelles alarmantes sur la guerre des chouans, 184. — Déclare qu'il a vu Carnot fortement résister à Robespierre, et le traiter de *dictateur*, 190. — Est désigné par Legendre comme l'un des chefs des protestans contre le décret de déportation de Collot, Billaud et Barrère, 199. — Dénoncé par Tallien, comme assassin de Philippeaux et chef de révolte aux Jacobins, est décrété d'arrestation, 200. — Décret qui lui enjoint de se cons-

tituer prisonnier dans les vingt-quatre heures, sous peine d'encourir la déportation par le seul fait de sa désobéissance, 214. — Il se constitue prisonnier, 215. — Est dénoncé par les habitans de Sedan, 265. — AN IV. Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

LEVASSEUR, officier. AN I.^{er} 1793. Son éloge par le général Lamarlière, 5. — Il annonce des succès de l'armée du Nord, et présente un drapeau, 146. — Est dénoncé aux Jacobins, 261. — AN IV. Adjudant-général, se distingue à l'armée de Rhin et Moselle, 290.

LEVASSEUR (Antoine-Louis), député de la Meurthe à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. S'oppose à la mise hors la loi de Wimpfen, 180. — AN II. 1794. Est nommé secrétaire, 303. — Et membre du comité de sûreté générale, 548. — AN IV. Fait rendre un décret concernant l'ordre administratif et judiciaire, 25. — Est nommé dans la correspondance de Lemaitre, 31. — Choisi pour secrétaire-rédacteur des procès-verbaux du conseil des cinq-cents, 44. — Et proposé pour être admis à compléter le corps législatif, 152, 163 et 237. — Rejet de cette mesure, 261.

LEVASSEUR (Louis). AN I.^{er} 1793. Prévenu de conspirer pour le rétablissement de la royauté. est mis en arrestation, 194.

LEVASSEUR. AN I.^{er} 1793. Est nommé, par le conseil-général de Paris, administrateur des établissemens publics, 259. — AN II. 1794. Destitué et mis en état d'arrestation, 284.

LEVASSEUR. AN VII. Administrateur des hospices de Paris, est destitué, 186.

LEVASSEUR, président du tribunal du district de Sarrebourg. AN I.^{er} 1793. Ecrit à son frère, député, que Rewbell, colonel du régiment de Deux-Ponts, a laissé entrer l'ennemi dans le camp de Hornbach, et que le général Pully, qui était à la tête du complot, s'est évadé, 242.

LEVASSEUR, du département de Seine et Oise. AN II. 1794. Annulation d'un jugement rendu par le tribunal de ce département en sa faveur, et sa traduction au tribunal révolutionnaire, pour y être jugé de nouveau, 260.

LEVASSEUR (Marie-Thérèse), veuve de J. J. Rousseau. AN II. 1794. Reçoit un supplément

de pension, 354. — Détails à son sujet, 362. — AN III. Dépose deux manuscrits de son époux, dont le sceau ne doit être ouvert qu'en 1801; est accueillie par le président, 8.

LEVASSEUR, maire de Chantilly. AN III. Obtient un décret de sursis au jugement qui condamne son fils, notaire, à vingt ans de fers, 61.

LEVASSEUR. AN VI. Arrête, dans le département d'Eure et Loir, plusieurs prévenus de l'assassinat d'un fermier du canton d'Orgères, 162.

LÉVELLÉ, capitaine du corsaire *la Vengeance*. AN IV. Relation de sa croisière, 89. — Sa lettre au citoyen Barney, armateur, contenant les détails de prises anglaises faites par lui, et d'un engagement contre trois bâtimens de guerre, 168.

LEVENEUR, général. AN 1792. Annonce de sa prétendue émigration avec Lafayette, 238. — Sa conduite louée par le général Valence, 342. — AN I.^{er} 1793. Son intrépidité lors de la prise de la citadelle de Namur, 55. — Ecrit que Dumourier, qu'il aimait, vient de commettre un grand attentat; expose sa position, et demande à quitter un poste dans lequel il ne peut plus être utile, 97. — Annonce des avantages remportés par les armées du Nord et des Ardennes, 182. — Ecrit au comité de salut public que Custine n'a eu aucune part au mot d'ordre : *Condorcet, Paris, Constitution*, donné en son absence, 212.

LEVENEUR, chouan pacifié. AN III. Sa déclaration contre les désordres commis par quelques brigands pour ranimer les vengeances, 239.

LÉVÊQUE, membre du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Acte d'accusation contre lui au tribunal révolutionnaire, 26. — Détails de la procédure, 35, 72 *et suiv.* — Il est acquitté et mis en liberté, 100.

LÉVESQUE (Maurice), littérateur, professeur d'histoire au collège de France. AN 1789. Lit à l'académie des inscriptions un mémoire sur les rapports du chamanisme avec le rit grec, 106. — AN I.^{er} 1793. Publie *l'Esprit de la constitution de 1791*, 132. — Notice sur sa livraison de l'Encyclopédie, contenant la théorie et l'histoire des trois arts qui dépendent du dessin, la pein-

ture, la sculpture et la gravure, 147. — AN IV. Notice de sa traduction de *l'Histoire de Thucydide*, 241. — AN V. Compte rendu de son mémoire sur la peinture chez les Grecs, 41. — Autre lu à l'Institut national sur les tragiques de la même nation, 217.

LEVEUX, président de l'administration municipale de Calais. AN V. Est dénoncé comme intermédiaire de la correspondance entre la veuve Jouy et M. François, négociant à Londres, relativement à la conspiration de Lavillehurnoy, 151. — Son interrogatoire, dans lequel il déclare n'avoir aucune connaissance des individus impliqués dans cette conspiration, 168. — Ses aveux sur la correspondance qu'il a reçue de Londres pour Dunan, et sur ses rapports avec celui-ci, 182. — Est déchargé en entier par le rapporteur du conseil militaire, 198. — Jugement qui le met en liberté, 200.

LEVIGNEUR (Thomas), libraire, à Paris. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 168.

LÉVIS (duc de), député de Senlis aux États-généraux. AN 1789. Trouve la déclaration des droits inutile; consent cependant qu'elle soit mise à la suite de la constitution, 31. — Oppose à l'emprunt proposé, les cahiers qui le défendent, 37. — Sa rédaction sur l'article de la liberté de la presse, 46. — Ses observations contre Palissot; auteur de la Dédicace des Oeuvres de Voltaire, 62. — Propose d'autoriser le comité des recherches à s'occuper de l'affaire de Favras, 128. — AN 1790. Vote pour qu'on n'accorde recours contre les auteurs de détentions arbitraires qu'aux prisonniers sur lesquels il n'y aurait pas eu de plainte rendue en justice, 74. — A l'occasion des différends entre l'Angleterre et l'Espagne, propose de déclarer que la France n'entreprendra aucune agression; mais qu'elle saura défendre ses droits, 136. — Propose une série de questions sur le droit de paix et de guerre, 137. — AN 1791. Vote pour que mesdames, tantes du roi, aient la liberté de voyager, 56.

LÉVIS (Marc-Antoine), ex-comte et chevalier de Saint-Louis. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 230.

LEVIS - MIREPOIX (Charles - Philibert), ex-comte, maréchal-de-camp, député de Paris aux États-généraux. AN 1790. Vote pour que les membres du comité des rapports ne soient pas pris indistinctement parmi tous les députés, 22. — Demande la conservation des banalités conventionnelles, 61. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 253.

LEVOYER-D'ARGENSON. (*Voyez la table de l'Introduction à ARGENSON*). AN II. 1794. Saisie dans ses papiers de deux gravures représentant Louis XVI et sa famille; et description révolutionnaire de ces deux gravures par André-Dumont, 175.

LEVOZ. AN 1790. A la tête des patriotes Liégeois, enlève un poste aux troupes exécutives des Cercles, 350.

LEVRAULT de Strasbourg. AN III. Discussion à son sujet; maintien de son nom sur la liste des émigrés, 111.

LEVRON. AN VI. Gagne 12,000 francs à une course de chevaux, près du bois de Boulogne, à Paris, 240.

LEVRIER - LONGCHAMP, littérateur. AN II. 1794. Notice de sa pièce, intitulée : *Joseph Barra*, 288.

LEYRIS, député du Gard à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. En mission dans le département des Pyrénées-Occidentales, est rappelé, 248. — AN II. 1794. Est nommé secrétaire, 183. — AN III. Lettres sur sa mission, 77 et 88. — AN VI. Réélu au conseil des cinq-cents, fait prendre un arrêté sur l'examen des opérations des assemblées primaires et communales scissionnaires, 279. — Défend le projet de Bailleul, pour le rétablissement d'un impôt sur le tabac, 550.

LEYRIS-DESPONCHEZ, évêque de Perpignan, député aux États-généraux. AN 1789. Défend la dîme, 39. — AN 1791. Est dénoncé par la municipalité de Perpignan, 43. — AN 1792. L'un des prisonniers d'Orléans, est massacré à Versailles, 258.

LEYSSIN, archevêque d'Embrun. AN 1791. Est dénoncé comme auteur d'une lettre pastorale, qui est renvoyée au comité des recherches, 114.

LEZARD, officier municipal de Marseille. AN I.^{er} 1793. Son suicide, 156.

LEZAY-MARNÉSIA (le marquis de), député de Franche-Comté aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11. — S'oppose à ce que la question de l'exportation des grains soit traitée en séance du soir, 111. — Refuse aux comédiens l'exercice des droits de citoyen, d'après l'autorité de J.J. Rousseau, 124.

LEZAY-MARNÉSIA (Adrien), fils du précédent. AN V. Sa réponse à un article dans le journal de Paris, sur la loi du 5 brumaire an 4, 8.

LEWINGTON (lord), commandant de *l'Ellis*. AN I.^{er} 1793. Est pris avec ce bâtiment, 204.

LEWINGSTON (Edouard), représentant au congrès de New-York. AN VII. Son rapport sur les troubles élevés entre la république française et les États-Unis, 25.

LEWINS. AN VII. Est excepté, par les deux chambres d'Irlande, du bill d'amnistie, 12.

LHERITIER. AN III. Est nommé membre de la commission d'agriculture, à Paris, 58.

LHERITIER, aide-de-camp du général Bellavese. AN V. Est porteur des drapeaux conquis par l'armée de Rhin et Moselle dans sa retraite glorieuse; accueil que lui fait le directoire, 73.

LHERITIER, commandant le vaisseau *l'Hercule*. AN VI. Lettre d'un marin qui, croyant qu'il avait péri, venge sa mémoire, 239. — Est prisonnier à Londres, après un combat glorieux; démenti de sa mort, 254 et 273. — Reçoit une lettre de félicitation du ministre de la marine, Bruix, 281. — AN VII. Commandement qui lui est confié, 174.

LHERMINE, officier. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

LHERMITE, chef de brigade. AN IV. Son éloge par le général Moreau, 307.

LHOMOND, consul à Smyrne. AN VI. Son rapport, 70.

LHOMOND. (*Voyez LOMONT*).

LHOPITAL (le ci-devant comte de). AN 1792. Proscrit à Turin pour ses opinions populaires, est élu maire de Chambéry, 295.

LHULLIER. AN 1792. Est nommé accusateur près le tribunal d'17 août, 233. — Obtient des voix pour la place de maire de Paris, 291.

— AN I.^{er} 1793. Procureur-syndic du département de Paris, demande, au nom de la ville, vengeance des insultes d'Isnard, et le décret d'accusation contre plusieurs députés et ministres, 154. — Invite les députés des assemblées primaires à se réunir à l'évêché pour fraterniser, 218. — Parle, aux Jacobins, pour le décret du 7 septembre, qui ordonne la confiscation des fortunes anglaises et hollandaises, 261. — AN II. 1793. Y prononce un discours contre Brissot, 279. — Fait autoriser les artistes du théâtre *Montansier* à changer ce nom en celui de *la Montagne*, 69. — Est dénoncé aux Cordeliers comme prêchant le modérantisme, 167. — AN II. 1794. Co-accusé de Danton, est acquitté et détenu jusqu'à la paix, par jugement du tribunal révolutionnaire, 197.

LIANCOURT (LAROCHFOUCAULD, duc de), député du Beauvoisis aux États-gén. AN 1789. Vote à la chambre de la noblesse la vérification commune, 2. — Porte à l'assemblée l'adhésion de cet ordre, aux dispositions de la séance royale, 11. — Annonce l'arrivée du roi dans le sein de l'assemblée, et fait arrêter l'envoi d'une députation, 19. — Est élu président; son discours en prenant le fauteuil, 20. — Annonce la remise à lui faite d'un paquet de lettres, dont l'une à l'adresse du comte d'Artois, avec un procès-verbal de saisie, qu'il a renvoyé au comité permanent de la commune; et justifie cette mesure, 24. — Répond au discours de Necker, et fait l'éloge de sa conduite, 29. — Fait part à l'assemblée de la situation de Paris, dans l'affaire de Bezenval, 30. — Annonce Thouret pour son successeur, 52. — Pour toute réponse à la motion d'un curé proposant à l'assemblée de se montrer catholique, il déclare la séance levée, *ibid.* — Propose d'établir, par une médaille, la nuit du 4 août, 34. — Ses observations sur une motion pour la conservation des droits honorifiques, 35. — Demande que l'emprunt décrété ne soit pas soumis à une retenue, 38. — S'oppose à son hypothèque sur les biens du clergé, 39. — Veut, qu'avant de délibérer sur les menaces faites aux députés, par les factieux du Palais-Royal, M. de Lafayette soit entendu, 48. — Son discours sur la nécessité de la sanction royale, d'après le vœu des cahiers, 49. — Annonce que le roi se fixe à Paris, et qu'il y attend

l'assemblée nationale, 68. — Parle en faveur de la mise en liberté de Bezenval, proposée par le comité des recherches, 74. — Demande que l'on déclare qu'il n'y a point lieu à délibérer sur le voyage du duc d'Orléans, 77. — Porte à la veuve de François, boulanger, des secours de la part du roi et de la reine, 78. — S'oppose à la conscription, et vote le recrutement volontaire; citation à ce sujet de l'origine du mot *poltron*, 115. — AN 1790. Vote pour qu'il n'y ait lieu à inculpation contre Albert de Rioms, à l'occasion des troubles survenus à Toulon, 18. — Ses observations sur l'organisation de l'armée, 42. — Parle contre l'article du décret qui conserve aux militaires les droits de citoyens, 61. — Propose de fixer à 800 livres tous les traitemens des religieux restant dans le cloître, 79. — Sa profession de foi pour le gouvernement monarchique, 92. — Réclame contre l'insertion de son nom dans le livre rouge, 98. — A la suite de son rapport sur la mendicité, fait décréter l'ouverture des ateliers pour les mendiants valides, etc., 151. — Ses explications sur le décret relatif à la mendicité, 164. — Défend son collègue Teulouze-Lautrec, arrêté à Toulouse, et propose qu'il soit mandé, sur le-champ, pour être entendu, 177. — Son rapport sur l'extinction de la mendicité, 197. — Son opinion sur le plan d'organisation militaire, 198. — Il fait rendre un décret pour la formation des ateliers de secours, 245. — Fait recommander le régiment de Poitou à l'indulgence du roi, 251. — Rapporte le décret pour la formation d'un comité de santé, 258. — Et adopter une adresse explicative des avantages du plan arrêté par l'assemblée sur l'émission des assignats, 274. — Analyse de son rapport sur les hôpitaux de Paris, 289. — Il fait accorder 15 millions pour activer dans tous les départemens les travaux publics en faveur des indigens, 352. — Extrait de son rapport à ce sujet, 361. — AN 1791. Fait décréter la continuation du paiement d'un fonds sur la loterie à la *Société de charité maternelle*, 22. — Son rapport sur le système de l'administration des secours, 32. — Autre rapport, et décret qui met au rang des dépenses de l'état, les enfans-trouvés et les dépôts de mendicité, 89. — Il vote pour que tous les membres de l'assemblée assistent aux funérailles

de Mirabeau, et rappelle l'engagement qu'avait pris cet orateur de combattre jusqu'à la mort tous les factieux, 93. — Fait rendre un décret pour le paiement des rentes sur les biens nationaux affectés aux hôpitaux et aux maisons de charité, 97. — A l'occasion de l'entrée des troupes autrichiennes à Porentru, dénonce le ministre des affaires étrangères, 111. — Craint que la discipline militaire ne se trouve compromise, si l'on accorde aux soldats le droit d'assister aux séances des sociétés patriotique, 120. — Vote contre la réunion d'Avignon; propose d'y envoyer des troupes et de faire juger par l'assemblée nationale les droits du pape et ceux de la France, 123. — S'oppose à ce que l'on mette aux voix l'article portant qu'Avignon et le Comtat font partie intégrante du territoire français, et prétend que cette proposition confond la réunion éventuelle avec la réunion actuelle, 125. — Présente des observations sur la situation de l'armée, et fait décréter que le ministre de la guerre sera tenu de la faire connaître par un rapport, 130. — Demande que l'imprimeur du *Moniteur* soit poursuivi pour un article dénoncé par Montmorin, 154. — Appuie le projet tendant à proscrire le supplice de la corde, 155. — Fait un rapport sur les ateliers de charité, 168. — Défend le cardinal de la Rochefoucauld, accusé d'avoir publié des lettres fanatiques, 171. — Réclame contre l'insertion de son nom, dans une déclaration de fidélité à deux articles de la constitution, 174. — Demande des fonds pour les enfans-trouvés, 180. — Parle en faveur de l'inviolabilité du roi, 196. — Fait décréter une distribution de secours entre les départemens; présente un projet sur l'éducation publique, et la création d'un institut national, 270. — Son rapport et projet pour l'extinction de la mendicité, 272. — AN 1792. Son séjour à Londres, 255. — AN VII. Notice de son voyage en Amérique, 194.

LIANCOURT (madame de). AN I.^{er} 1793. Lettre prétendue écrite par Custine, où celui-ci l'invite à ne pas croire au patriotisme qu'on lui prête, 93. — Custine dément cette pièce, 109.

LIANCOURT, de Givet. AN II. 1795. Est accusé de la conspiration découverte dans cette commune, 57.

LIARD. AN VII. Lettre signée Robinson,

dirigée contre ce citoyen, relativement aux affaires de la Guadeloupe, 191.

LIBERT (Léonard), liégeois. AN III. Se plaint des exécutions militaires autorisées dans ce pays par le représentant Robert, de Paris, 325.

LIBOREL, député du Pas-de-Calais au conseil des anciens. AN IV. Défend la résolution concernant les successions, 289. — Vote l'adoption de celle relative aux droits des enfans naturels, 323. — Son rapport sur le mode d'audition en témoignage des fonctionnaires publics; il fait approuver la résolution rendue à ce sujet, 329. — Combat celle concernant les soumissionnaires des biens nationaux, 551. — AN V. Fait approuver celle sur la poursuite des actions qui intéressent les communes, 36. — Combat celle sur l'appel des jugemens par défaut, 64. — Propose le rejet de celle concernant les biens des religionnaires fugitifs; son opinion à ce sujet, 84; 93 et 96. — Défend celle qui fixe le siège des assemblées électorales, 160. — Fait rejeter l'admissibilité des créances des émigrés, 274. — Est élu secrétaire, 334. — AN VI. Fait rejeter la résolution qui accorde des pensions de retraite à divers fonctionnaires publics et employés, 194. — AN VII. Vote contre celle sur les jugemens induement qualifiés en dernier ressort, 82.

LIBS (A.) AN III. Annonce de ses *Leçons de physique chimique*, 242.

LICHTENAU (la comtesse de), ci-devant madame Rietz, maîtresse du roi de Prusse. AN VI. Est mise en arrestation à Berlin, 81. — Détails à ce sujet, 96. — Elle tente de s'empoisonner, 108. — Fin des travaux de la commission des recherches de son procès, 158. — Son exil, 195.

LIDON, député de la Corrèze à la convention nationale. AN 1792. Invoque l'appel nominal, relativement à la discussion sur les comptes des ministres, 294. — Fait supprimer la réserve levée dans les quarante-huit sections de Paris, 296. — Son opinion sur un projet relatif à l'envoi de commissaires dans les départemens agités, et pour le rappel de tous les commissaires du pouvoir exécutif, 332. — Demande que Louis Capet soit jugé définitivement et sans désenparer, 352. — AN I.^{er} 1793. S'oppose à l'envoi aux départ-

temens du compte rendu par le maire de Paris, et justifie l'arrêté de l'administration de la Haute-Loire, pour l'envoi d'une garde départementale, 8. — Traite Robespierre de factieux et de scélérat, 9. — Marat propose de l'exclure de la convention; rejet de cette mesure, et pour quel motif, 36. — Vent que l'on constate au procès-verbal les insultes faites par les tribunes, dans la discussion sur l'acte d'accusation contre Marat, et qu'il soit envoyé aux départemens, 107. — Dénonce Bouchotte pour incapacité, 112. — Fait ordonner au conseil exécutif de rendre compte de l'exécution du décret qui enjoignait à tous les officiers de rejoindre sous quinzaine, 124. — Demande que le commandant de Paris soit tenu d'apporter la réquisition de la municipalité, en vertu de laquelle a eu lieu l'arrestation des pétitionnaires des Lombards et de Bon-Conseil, 128. — Attaque le ministre Bouchotte, 147. — Annonce qu'on vient de s'opposer à sa sortie de la salle, 149. — Décret qui le met en arrestation dans son domicile, 156. — Est déclaré traître à la patrie, et mis hors la loi, 191 et 212. — Ses biens sont confisqués, 214 et 215. — AN II. 1793. Son suicide; arrestation de sa femme, de son frère et de sa maîtresse, 49.

LIDON, fils du précédent. AN IV. Sa pétition relative à des poursuites exercées contre lui, 185.

LIÉBAUT, adjudant-général. AN III. Son dévouement dans la journée du premier prairial, au moment où un coup de fusil était dirigé contre Boissy-d'Anglas, au fauteuil, 247. — Est félicité par le président, et reçoit l'accolade fraternelle dans la même journée, 250. — AN VI. Ses mesures pour garantir Nice et les côtes des insultes des Anglais, 293.

LIÉGEARD, aide-de-camp. AN IV. Sa bravoure, lors de l'arrestation de Stofflet, 161.

LIÉGEARD, ex-commandant à Marseille. AN VII. Est cité dans la proclamation du général Quantin, comme ayant contribué à l'évergissement des patriotes du Midi, 193.

LIÉNARD. AN V. Est nommé président de la commission militaire du Temple, chargée de prononcer sur l'affaire du camp de Grenelle, 2.

LIEUBOTTE, du Doubs. AN I^{er} 1793. Est nommé juge au tribunal révolutionnaire, 76.

LIEUTAUD. AN 1790. Son écrit sur les moyens de connaître les hommes en révolution, 196.

LIEUTAUD, d'Aix. AN 1791. Prévenu du crime de lèse-nation; annulation de la procédure commencée contre lui, 144.

LIGERET (Sébastien), député de la Côte-d'Or au conseil des anciens. AN IV. Fait approuver la résolution qui supprime les arbitrages forcés, 165. — Son rapport sur la manière de se pourvoir en conciliation, 181. — Il vote le rejet de la résolution sur l'instruction relative aux mandats, 216. — Fait approuver la nouvelle instruction sur ces papiers et la vente des biens nationaux, 221. — Défend la résolution relative aux déclarations des témoins militaires, 238. — Fait un rapport sur celle qui fixe en mandats la valeur des droits d'enregistrement, et en propose le rejet, 263. — Fait rejeter celle sur la réduction du droit de timbre en valeur fixe, 268. — Combat celle sur les successions, 289. — Fait rejeter celle concernant les tribunaux d'appel, 325 et 332. — Ainsi que celle sur les créanciers d'émigrés et condamnés, 333. — Et une autre qui institue un cinquième tribunal correctionnel dans le département du Cher, *ibid.* — Fait adopter celle relative à l'arriéré des fermages, 355. — Propose l'adoption de celle sur la vente de la ménagerie de Versailles, 365. — AN V. Est élu secrétaire, 6. — Son opinion sur le canal du Midi, 25 et 27. — Fait approuver la résolution relative au choix des tribunaux d'appel, 80. — Appuie celle pour la restitution des biens des religieux fugitifs, 94. — Est nommé président, 125. — Prononce un discours au 21 janvier, 124. — Fait approuver une résolution qui modifie la loi sur les patentes, 132. — Et celle qui fixe le nombre des députés à élire pour chaque département, 176. — Propose le rejet de celle en interprétation de l'article 10 du paragraphe 3 de la loi du 20 septembre 1792, concernant le divorce, 235. — Résumé de son rapport sur cet objet, 267. — Fait approuver la résolution relative à la suspension des ventes des presbytères, 364. — AN IV. Sa mort, 56.

LIGNE (le prince Louis de). AN 1789. Progrès des patriotes belges sous son commandement, 56. — AN 1790. Sa lettre sur la révolution des Pays-Bas, 44. — AN 1791. Déclare n'avoir jamais été à Worms, 154.

LIGNE (de), fils du précédent. AN 1792. Est tué à l'affaire de Lacroix-aux-Bois, 261. — Lettre trouvée sur lui, annonçant le découragement des ennemis, 273.

LIGNEVILLE, maréchal-de-camp, gouverneur de Montmédy. AN 1792. Jure, avec la garnison, de ne rendre la place qu'après la brèche praticable, 244. — Sa proclamation aux citoyens de Montmédy, contre un manifeste de Brunswick, 276. — AN I.^{er} 1795. Mandat d'arrêt lancé contre lui, 95. — Décret qui ordonne son arrestation, 97. — Sa liberté demandée par Marat, 148.

LICONNIER, général. AN I.^{er} 1795. Éprouve un échec dans la Vendée, 114. — Est inculpé à ce sujet, 118. — Fait arrêter le général Quétineau, 135. — Est dénoncé par Marat, 172.

LILIE (baron de), général impérial. AN 1789. Arrêté et relâché à Bruxelles, se retire à Bonn. 127. — AN 1791. Proscrit, à Liège, plusieurs jours comme injurieux aux têtes couronnées et aux monarchies, 58.

LILIEHORN (le comte), major des gardes du roi de Suède. AN 1792. Sa lettre à Gustave III, pour l'avertir de l'assassinat dont il est menacé, 101. — Jugement rendu contre lui, comme complice de cet assassinat, 169. — Est exilé à perpétuité, 251.

LILIESTRALLE (le secrétaire). AN 1792. Jugement rendu contre lui, comme complice de l'assassinat de Gustave III, 169.

LIMODIN, imprimeur, membre du bureau central de Paris. AN IV. Présente comme l'effet d'une erreur de commis les mandats d'amener décernés contre des représentans, 267 et 269. — Est suspendu de ses fonctions par le directoire, à cette occasion, 270. — Jugement qui annule ces mandats d'amener, 282. — Rapport à ce sujet; il est mandé à la barre du conseil des cinq-cents, 286 et 287. — Est accusé d'avoir joué tous les rôles et trompé tous les partis, 292. — Comparait à la barre; son interrogatoire et ses réponses; son

discours sur ses services et ses travaux avec le ministre Cochon; décret portant qu'il n'y a pas lieu à l'accusation proposée contre lui, *ibid.* — AN V. Article contre ses *Réflexions sur la police*, 101.

LIMON, député aux cinq-cents. AN V. S'oppose au projet tendant à autoriser le directoire à envoyer des agens à Saint-Domingue, 279. — Appuie celui sur les finances, présenté par Gilbert-Desmolières, 283. — Son élection est annulée au 18 fructidor, 350.

LIMONIER, lieutenant-colonel du régiment ci-devant Dauphiné. AN 1792. Est massacré, comme royaliste, à Châlons, 268.

LIMONNIER. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, à la suite du 9 thermidor, 355.

LIMOUSIN (Jean), député de la Dordogne à l'assemblée législative AN 1792. Défend Lafayette, et demande que l'objet de sa pétition contre les Jacobins soit pris en considération, 203.

LINANGES (les comtes de). AN I.^{er} 1793. Sont traduits à Paris pour servir d'otages, jusqu'à la mise en liberté des commissaires de la convention et de Beurnonville, 98. — Proposition de les transférer au Palais Bourbon, 198. — AN II. 1793. Motion de leur échange contre les députés prisonniers, 65. — AN III. Leur évasion, 286. — AN IV. Repris et détenus à Paris, réclament leur liberté, attendu celle des représentans prisonniers en Autriche, 149.

LINDET (Robert-Thomas), curé de Bernay; et député d'Évreux aux États-généraux. AN 1791. Est nommé à l'évêché du département de l'Eure, 50 et 56. — AN I.^{er} 1793. Réélu à la convention nationale, en est nommé secrétaire, 181. — Veut qu'on supprime les vicaires épiscopaux, 183. — Demande un rapport général sur tous les administrateurs des départemens soulevés contre la convention, 225. — AN II. 1795. Renonce à ses fonctions de prêtre, 49. — AN III. Combat l'arrestation de Robert Lindet son frère, et de Charlier, proposée par Lehardy, dans la journée du 1.^{er} prairial, 246. — Déclare n'avoir parlé de sa vie à des pétitionnaires dont on l'accuse d'avoir mendié l'adresse en faveur de son frère, 333. — AN IV.

Réélu

Rédu au conseil des anciens ; vote le rejet de la résolution relative aux questions proposées par la trésorerie , 67. — Parle contre celle sur l'emprunt forcé , 86. — AN VI. Demande l'approbation de celle relative aux inscriptions civiques , 151. — La défend , 165. — Combat celle sur la contrainte par corps en matière civile , 193.

LINDET (Jean - Baptiste - Robert) , député de l'Eure à la convention nationale. AN 1792. Défend le comité de liquidation qui avait fait liquider les pensions de la liste civile , 276. — Fait mander à la barre, les fournisseurs Gevaudan et Simonet , 346. — Son rapport sur les crimes imputés à Louis XVI , 348. — AN 1^{er} 1793. Présente un projet pour l'organisation du tribunal révolutionnaire , 72. — Fait rapporter le décret qui autorisait le citoyen Courme à user de représailles envers des négocians génois , 77. — Est nommé membre du nouveau comité de salut de public , en remplacement de Jean Debry , 100. — Décret qui l'adjoint aux députés près l'armée des Alpes , 157. — Autre qui le rappelle pour rendre compte de la situation de Lyon , 170. — Rassure la convention sur les dangers de cette ville , et fait mettre , par un décret , les citoyens arrêtés sous la sauvegarde de la loi , 174. — Demande le décret d'accusation contre les administrateurs du département de l'Eure , 177. — Fait décréter qu'il aura lieu , s'ils ne sont rendus à la barre au bout de quatre jours , 179. — Présente et fait adopter une adresse au peuple français , sur les événemens des 31 mai , 1^{er} et 2 juin , 180. — Demande que le comité de salut public déclare les mesures qu'il a prises relativement au département de l'Eure ; est adjoint à ce comité , 187. — En fait partie , 193. — Ecrit du département de l'Eure que les rebelles ont été battus par le général Imbert , 198. — Annonce les dispositions des troupes contre les rebelles , 199. — Ecrit qu'Évreux est libre , et que les rebelles se retirent dans le Calvados , 200. — Envoie un mémoire sur les opérations de l'armée dans le département de l'Eure ; reçoit une extension de pouvoirs pour le Calvados , 202. — Annonce que la constitution a été acceptée unanimement à Évreux , 208. — Annonce l'entrée de l'armée des côtes de Cherbourg dans la ville de Caen , 220. — AN II.

Table alphabétique.

1794. Parle sur l'arrestation de deux citoyens de Conches , 141. — Sort du comité de salut public , 347. — AN III. Son rapport sur la situation politique de la république , et décrets y relatifs , 3. — Il est cité comme ayant signé une dénonciation contre Danton et Robespierre , au sujet du comité de Charenton , 14. — Fait l'éloge de la journée du 31 mai , 34. — Propose un nouveau mode de fixer le *maximum* , 46 et 50. — Fait adopter la rédaction du décret relatif à la réquisition des grains , 52. — Lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public , appelle sur sa tête la responsabilité des opérations du gouvernement dont il a été membre ; réfute les accusations intentées contre lui ; retrace la situation critique de la France , au moment de l'institution de ce gouvernement ; fait l'éloge du 31 mai ; est accusé d'avoir institué la boucherie de Robespierre ; conclut à ce qu'il soit fait un rapport général et détaillé sur les actes et la conduite du gouvernement , 186. — Est défendu par Clauzel , 188. — Ordre du jour sur son arrestation , demandée par Hardy , dans la journée du 1^{er} prairial , 246. — Est accusé par Henry Larivière d'avoir tenu chez lui un directoire pour organiser le mouvement qui a eu lieu dans cette journée ; atteste qu'il n'a jamais été membre d'aucune société ; est défendu par Charles Delacroix , 247. — Son arrestation votée par Gouly ; il est défendu par Taveau et Doucet , 255. — Hardy , tout en avouant qu'il a sauvé sa famille , lui reproche d'avoir fait l'éloge du 31 mai ; Dubois-Crancé lui reproche d'être le premier auteur des malheurs de Lyon ; il est décrété d'arrestation ; 254. — Déclaration en sa faveur par des négocians de Nantes , et par Villers ; demande de sa mise en liberté , 305. — Adresse de citoyens de la commune de Conches (Eure) en sa faveur , 312. — Autre adresse dans le même sens , de la commune de Caen ; et déclaration conforme du suppléant du procureur-syndic du Calvados ; attestation de Dubois-Dubay , en sa faveur , fortifiée par celle de Lombard-Lachaux qui fait connaître son opposition à ces poursuites dirigées contre diverses administrations , 320. — Des citoyens du Havre sollicitent sa mise en liberté ; débats et ordre du jour , 333. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire , 44. — AN V. Co-accusé dans l'a-

faire de Babeuf, est déclaré contumax par la haute-cour, 159. — L'accusateur national le livre à la conscience des jurés, 226. — Il est acquitté, 252. — AN VII. Et nommé ministre des finances, 305. — Article où l'on applaudit à ce choix, 312.

LINGER (Pierre). AN I.^{er} 1793. Sauve des flammes une famille entière, 144.

LINGUET, avocat. (*Voyez la table de l'Introduction*). AN 1791. Rend compte des opérations de la ci-devant assemblée de Saint-Marc, 92 et 98. — AN 1792. Interrompu par un ordre du jour, dans la lecture d'une pétition contre le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, se retire en déchirant son discours, 41. — AN II. 1793. Est arrêté, 278. — AN II. 1794. Et condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 284.

LINNÉ. AN VII. Notice sur une nouvelle édition de l'*Histoire Naturelle* de Buffon, d'après son système, 357.

LINOIS. AN VII. Est nommé contre-amiral, 211.

LIONARD, coutelier à Paris. AN 1791. Saisie de poignards chez lui, 57.

LIPPERT (M.^r de), ex-ministre de Bavière, et favori du feu électeur. AN VII. Est arrêté comme prévenu de concussion, 181.

LIRONCOURT (DURANTI-), agent français à Amsterdam. AN 1791. Prête son serment, 14.

LISÈRE, officier de l'armée de Condé. AN 1792. Ordre du jour sur sa lettre, témoignant son repentir et le désir de rentrer dans sa patrie, 303.

LISTON (Robert), ministre anglais. AN VI. Trame une conspiration à New-York pour faciliter aux Anglais l'invasion de la Floride et de la Louisiane, 12.

LITTE, sergent-major au quarante-unième régiment. AN III. Mention honorable de sa conduite à l'affaire de Quiberon; confirmation de l'avancement qui lui a été accordé par les représentans du peuple, 315.

LIVAROT (le marquis de), commandant à Lille. AN 1790. Y ramène l'ordre compromis par les soldats de la garnison, 19. — Sa conduite est justifiée par une lettre du ministre de la guerre, 171.

LIVRÉ, député du Maine aux États-généraux. AN 1791. Est élu secrétaire, 32. — Fait rendre

un décret qui maintient les réglemens relatifs à l'exercice de la pharmacie, 105.

LIVRON (M. de). AN 1790. Prévenu de conspiration à l'effet d'entraîner le roi à Metz, est renvoyé absous, 95.

LOAISEL. (*Voyez* LOYSEL, recteur de Rhédon.)

LOBJOI (François), député de l'Aisne à l'assemblée législative. AN 1792. Son rapport tendant à obliger le ministre des affaires étrangères à communiquer les pièces officielles au comité diplomatique, 78. — AN VII. Réélu aux anciens par le même département, en est secrétaire, 334.

LOBKOWITZ (le prince), oncle du duc d'Ursel. AN 1790. Est arrêté avec son neveu, 157.

LOCHET, chef de la quatre-vingt-quatorzième demi-brigade. AN VI. Est félicité par le directeur, de sa bravoure contre les Anglais, 248.

LOCKE. AN IV. Notice sur son ouvrage : *le Gouvernement civil*, 186.

LOCRÉ (Jean-Guillaume). AN IV. Est nommé secrétaire-rédacteur du conseil des anciens, 44.

LODUCHELLE, général. AN III. Se distingue dans une affaire contre la garnison de Luxembourg, 69.

LEWEINSTEIN - WERTHEIN (le prince de). AN 1791. Lance un mandat contre les émigrés, 102. — AN 1792. Ratification du traité passé entre Louis XVI et ce prince, relativement aux indemnités à lui dues pour ses possessions en France, 138. — Texte de sa convention à ce sujet, 140.

LOFFICIAL, député du Poitou aux États-généraux. AN 1789. Appuie la mise en liberté de Baudry de la Richardière, et fait décréter le renvoi au châtelet de ses déclarations relatives au prince Lambesc, 111. — AN 1791. Fait décréter le paiement des officiers de judicature supprimés, 45. — Et diverses autres liquidations, 234. — AN II. 1793. Réélu à la convention nationale par le département des Deux-Sèvres, fait rendre un décret pour la réunion de différens dépôts, 44. — AN III. Son rapport sur l'organisation des archives domaniales, 36. — Parle sur l'acte d'accusation contre Carrier, 68. — Demande l'ajournement d'une adresse aux départemens de l'Ouest, pour les engager à rentrer dans le devoir, avec pro-

messe d'oublier le passé, 73. — Rend compte de sa mission dans la Vendée, 164. — Décret qui le rappelle dans le sein de la convention, 272. — Il cite, à la décharge de Bô, l'arrestation par lui ordonnée du comité révolutionnaire de Nantes, 326. — Sa dénonciation contre Francastel, et rapport provoqué par lui à ce sujet, 327. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, accuse le général Turreau, et demande son renvoi devant les tribunaux ordinaires, 57. — Est invité par le président du conseil militaire à donner des renseignements sur cet officier, 93.

LOGAN (le docteur). AN VI. Envoyé en France par le parti patriote des Etats-Unis d'Amérique, obtient du directoire la levée de l'embargo sur presque tous les bâtimens de sa nation, 341.

LOHIER. AN 1792. Est nommé juré du tribunal du 17 août, 233. — AN III. La section de Théâtre-Français demande son arrestation, 273.

LOISEAU. AN 1792. Est nommé juré du tribunal du 17 août, 233.

LOISEAU (J. Baptiste). Décret qui lui accorde une récompense pour avoir sauvé plusieurs de ses concitoyens prêts à être submergés, 345.

LOISEAU, député d'Eure et Loir à la convention nationale. AN II. 1793. Fait traduire Choiseau au trib. revol. . 43. — AN II. 1794. Justifie Yon, commissaire-ordonnateur, et le fait renvoyer à ses fonctions, 136. — Fait autoriser Laporte et Méaulle à prononcer sur Prévereau, 146. — Cité au tribunal révolutionnaire dans l'affaire de Choiseau, fait décréter que les rapporteurs d'une affaire suivie de renvoi aux tribunaux, ne pourront y être cités, 153. — AN IV. Combat le projet sur la taxe des denrées, 42.

LOISEAU-GRAND-MAISON, commissaire du pouvoir exécutif dans la Vendée. AN 1792. Compte rendu de sa mission, 289.

LOISEROLLES, fils. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 330. — AN III. Est sauvé par son père qui se substitue à sa place au tribunal révolutionnaire, et périt pour lui; lettre de Réal sur ce trait de dévouement, 65. — Décret qui restitue ses biens à sa famille, 137.

LOISIVY, commandant. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

LOISON, général. AN IV. Son discours à l'ouverture du conseil militaire établi à Saint-Roch, à la suite de l'affaire de vendémiaire, 25. — AN VII. Se distingue en Helvétie, 260. — Détails sur sa bravoure et celle de sa division, 274. — Autres succès, 525 et 344.

LOMBARD-LACHAUX, député du Loiret à la convention nationale. AN II. 1793. Renonce aux fonctions de prêtre, 50. — AN II. 1794. Fait indemniser les théâtres qui ont joué *de par et pour le peuple*, 126. — AN III. Cite, en faveur de Robert-Lindet, une réponse de celui-ci établissant son opposition à des mesures révolutionnaires, 320.

LOMBARD-DE-LANGRES, membre du tribunal de cassation. AN VII. Est nommé envoyé extraordinaire près la république batave, 11. — Présenté au directoire batave en cette qualité, 29. — L'engage à prononcer une amnistie générale pour tous les délits révolutionnaires; sa lettre à ce sujet, 99. — Autre concernant l'introduction des sels étrangers sur le territoire français, 218. — Son rappel, 286 et 296.

LOMÉNIE (Martial), ex-co-adjuteur de l'archevêque de Sens. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 233.

LOMÉNIE-BRIENNE, cardinal, archevêque de Toulouse, et depuis de Sens. (*Voyez BRIENNE, table de l'Introd.*) AN 1790. Décret autorisant la poursuite en restitution de sommes perçues en vertu d'un titre illégal, 114. — Prête le serment civique et prononce un discours à ce sujet, 131. — AN 1791. Son mandement en faveur du serment du clergé, 62. — Est nommé à l'évêché de Toulouse, 69. — Reçoit des lettres de cette ville, 74. — Réponse du pape à sa lettre, 84. — Ce bref est dénoncé, 87. — Renonce à la dignité de cardinal, 90. — Est rayé du nombre des cardinaux, 290. — Renvoie son chapeau à Rome, 303. — AN I.^{er} 1793. Son arrestation, 224.

LOMENIE-BRIENNE (L. M. A.), frère du cardinal, ex-ministre de la guerre. (*Voy. BRIENNE, table de l'Introduction.*) AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 233.

LOMÉNIE-BRIENNE (Charles), chevalier de Saint-Louis. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 233.

LOMÉNIE-BRIENNE (Alex. François), ex-colonel. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 233.

LOMÉNIE - CANIZY (Anne-Marie Charlotte). AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 233.

LOMET. AN VII. Auteur d'une notice sur le précis historique des campagnes de l'armée de Rhin et Moselle, 255.

LOMONT, député du Calvados à la convention nationale. AN III. Est élu membre du comité de sureté générale, 78 et 259. — Propose de maintenir la destitution de Lalande de la Manche, 158. — Sa dénonciation contre Caille, procureur-syndic du Calvados, 271. — Demande la révocation du sursis accordé à des patriotes de Besançon poursuivis judiciairement, 345. — AN IV. Sort du comité de sureté générale, 20. — Est inculpé dans la correspondance de Lemaître, 31. — Attaqué par Hardy, et décrété d'arrestation, 36. — Rapport contre lui, comme complice des sections rebelles en vendémiaire. *ibid.* — AN V. Réélu aux anciens, en est secrétaire, 277. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — Notes sur son compte, trouvées dans les pièces de la conspiration de Brottier et autres, 353.

LOMONT, commissaire des revenus nationaux. AN III. Est remplacé dans cette fonction par Pousielgue, 512.

LOMPRÉ, chanoine de Champlitte, et député de Franche-Comté aux États-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes, 8. — AN 1790. Fait rendre un décret sur la confection des rôles d'impositions, 136. — Fait décréter que les administrations des départemens nommeront provisoirement des commissaires pour le contentieux en matière de contributions, 284. — AN 1791. Prête son serment civique et religieux, 3.

LONGCHAMP, avocat. AN 1789. Son projet d'impôt unique, 107.

LONG, député de Rivière-Verdun aux États-généraux. AN 1790. Veut que les homicides soient exceptés de l'article qui fixe la durée de l'emprisonnement des détenus condamnés ou décrétés pour crimes capitaux, 77. — Fait renvoyer au comité des recherches l'affaire de Meusot, dépouillé de

son état par le ministre des finances, 186. — AN 1791. Fait adopter la conversion en assignats de 50 livres des 50 millions qui restent à fabriquer, 53.

LONGCHAMPS. AN VII. Auteur de la parodie de *Misanthropie et repentir*, 208.

LONGUEVILLE-CLÉMENTIÈRE, agent du comité de sureté générale. AN II. 1794. Dénonce les voies de corruption employées contre lui par les aristocrates; mention honorable de sa conduite, 163.

LORANGE, directeur de jury de l'arrondissement de Roanne. AN VI. Est dénoncé par Saint-Didier, commissaire du directoire, 87.

LORCEY, adjudant-général. AN VII. Est blessé à l'armée du Danube, 256.

LORÉAL, ingénieur. AN 1792. Sa découverte des *brûlots insubmersibles*, 77.

LORENZANO, archevêque et grand inquisiteur d'Espagne. AN V. Est maltraité à la cour, pour avoir condamné Ramon-de-Salas, professeur de Salamanque; le roi annule ce jugement, 122.

LORGES, général. AN VI. Reçoit une lettre de félicitation du directoire sur sa bravoure dans la reprise de Sion, 255. — Conditions qu'il impose aux troupes valaisanes, 259. — Son rapport au général Schawembourg, sur la reprise de Sion, 262. — AN VII. Annonce une victoire remportée dans le pays des Grisons, 237.

LORGES (ex-comte de). AN VI. Est condamné à mort comme émigré, 291.

LORRIOL, de Pontarlier. AN 1792. Désavoue un article contre le duc de Brunswick, imprimé sous son nom, 240.

LOSTALOT (Armand), député des Basses-Pyrénées à l'assemblée législative. AN 1792. Sa lettre annonçant une attaque prochaine de la part des Espagnols, 17. — Interpelle le ministre de la guerre sur la désertion des officiers des régimens ci-devant Soissonnais et Champagne, 44. — S'élève contre l'article du règlement de police militaire, qui autorise les soldats à discuter les ordres qui leur sont donnés, 112. — Déclare qu'un homme revêtu de la livrée du roi lui a offert l'*Ami du Peuple*, pour rien, 126.

LOTHRINGER, professeur de Custine. AN I.^{er} 1793. Est mis en liberté, 253. — AN II. 1794.

Demande un passe-port à la commune de Paris ; est renvoyé à l'administration de police , 225.

LOTTIN, libraire. AN VII. Saisie chez lui de proclamations contre-révolutionnaires , 361.

LOUBET, directeur des monnaies de Toulon. AN I.^{er} 1793. Est destitué par décret, 178. — Discussion à son sujet ; maintien de cette mesure , 181.

LOUCHET (L.), député de l'Aveyron à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Fait renvoyer la conspiration de Charrier au tribunal criminel de l'Aveyron , 189. — Et rapporter le décret rendu contre Flangeigues et Gerardi, administrateurs de ce département , 206. — AN II. 1793. En mission dans la Seine-Inférieure, fait arrêter Déprémesnil , 271. — Son arrêté contre les signes et monumens de la féodalité , 29. — Il annonce la découverte d'une forte somme dans le château de l'abbé Carrey, émigré, 84. — AN II. 1794. Fait réintégrer dans ses fonctions Coquet, maire de Neufchâtel, 148. — Est nommé secrétaire aux Jacobins , 262. — Dénonce le tribunal de l'Aveyron pour avoir absous le frère de Charrier, et fait décréter que ses jugemens seront examinés , 270. — Demande, au 9 thermidor, le décret d'arrestation contre Robespierre , 311. — Fait un discours sur la nécessité de maintenir les principes révolutionnaires, et propose un décret conforme , 333. — Est rappelé à l'ordre dans une discussion relative à Maignet , 340. — Donne lecture d'une adresse de la société populaire de Dijon, demandant des mesures révolutionnaires , 352. — Rend compte d'une fête célébrée à Rhodès, à l'occasion du 9 thermidor, 358. — AN III. Provoque le rapport du décret qui ordonne la révision des jugemens rendus par divers tribunaux , 116. — Rend compte des troubles qui ont eu lieu dans l'Aveyron , 178. — AN IV. Sa motion sur la situation de la république, et mesures qu'il présente pour terminer la révolution , 31 et 32. — Fait décréter que Menou sera mis en jugement , 36.

LOUIS XIV. (*Voyez table de l'Introduction.*) AN 1790. Décret ordonnant l'enlèvement des quatre figures enchaînées aux pieds de sa statue, place des Victoires , 172. — AN I.^{er} 1793. Notice sur l'ouvrage intitulé : *Le nouveau siècle de Louis XII, et anecdotes de son règne*, 178.

LOUIS XVI (*Voyez table de l'Introduction.*) AN 1789. Prononce un discours aux États-généraux sur la situation du royaume : lève la séance au milieu des applaudissemens , 1. — Ordonne au comte d'Artois de refuser la députation de Tartas ; ouvre les conférences conciliatrices pour la réunion des ordres , 3. — Demande la reprise de ces conférences ; dénonciation, par Mirabeau, des intrigues qui entourent ce prince , 4. — Retard motivé par la maladie du dauphin, de ses communications avec les communes ; ses réponses sur cet objet et à l'adresse qu'une députation lui présente , 5. — Autre réponse sur le mode de vérification arrêté par les communes ; et mécontentement que ses expressions excitent , 7. — Il blâme la noblesse des modifications apportées au plan de réunion ; se plaint aux communes de la qualification de classes privilégiées donnée à la noblesse et au clergé ; fait annoncer la séance royale ; mécontentement qu'elle excite , 9. — Exige de la noblesse qu'elle se prête à ses vues conciliatrices ; sa lettre à Bailly, annonçant la remise de la séance royale ; discours qu'il y tient, déclaration de ses volontés sur les formes à suivre par les Etats sur les finances, etc. ; un morne silence accompagne sa sortie , 10. — Il engage la noblesse et le clergé dissident à se réunir pour le bien de la paix , 12. — Autorise les députés qui se croient liés par des mandats, à en demander d'autres ; donne la grâce des deux gardes françaises enlevés de prison par le peuple , 13. — Conférences tenues chez lui pour déterminer la réunion de l'ordre de la noblesse ; il se montre au peuple avec la reine après cette réunion , 14. — Promet d'éloigner les troupes , 16. — Fait proposer cet éloignement et sa retraite à Compiègne , 17. — Reçoit une députation de l'assemblée ; persiste dans ses mesures et désapprouve la députation envoyée à Paris ; est instruit par une seconde députation des premiers événemens de juillet ; sa réponse y relative , 18. — Vient à l'assemblée , seul avec ses deux frères, et exprime sa confiance dans les membres qui la composent ; lui annonce l'éloignement des troupes, et l'invite à manifester ses dispositions à la capitale : est reconduit par tous les membres ; reçoit une députation qui réitère la demande du renvoi des troupes, et le libre trans-

port à Paris des grains et farines ; envoi à l'assemblée la lettre du rappel de Necker ; est remercié par une députation d'avoir renvoyé les ministres ; projette d'aller se montrer dans Paris , 19. — Détails de ce voyage ; Bailly lui offre les clefs qui furent présentées à Henri IV ; il reçoit la cocarde nationale ; son émotion l'empêche de répondre aux harangues qui lui sont faites à l'hôtel-de-ville , 20. — L'assemblée lui renvoie la poursuite du crime commis au château de Quincy , 25. — Autres détails sur son entrée dans Paris ; discours et cérémonie pour sa réception à l'hôtel-de-ville , 27. — Texte de sa lettre à Necker , 29. — Annonce la nomination des archevêques de Bordeaux et de Vienne et de la Tour-du-Pin au ministère , et celle de M. de Beauveau à son conseil , 33. — Est proclamé *restaurateur de la liberté française* ; députation pour l'instruire du résultat de la séance de la nuit du 4 août , 34. — Les entrées de sa chambre sont accordées au président de l'assemblée , 35. — Faux édits distribués en son nom dans les campagnes ; arrestation de plusieurs brigands qui les colportaient , 36. — Sa proclamation pour la suppression des capitaineries ; l'assemblée se rend auprès de lui pour la cérémonie du *Te Deum* , en mémoire de la nuit du 4 août ; discours prononcés à ce sujet , 40. — Il envoie à l'assemblée plusieurs ordonnances pour faire exécuter divers décrets , 41. — Cérémonial et adresse décrétée pour le jour de sa fête , 46. — Sa couronne est déclarée héréditaire et sa personne inviolable , 57. — Les arrêtés du 4 août lui sont présentés ; il promet une prompte réponse , 58. — Approuve la plupart de ces arrêtés , fait des observations sur quelques autres , 59. — Débats sur ces observations ; il annonce la publication des arrêtés , et la sanction de celui relatif aux grains , 60. — Est supplié de garder sa vaisselle ; persiste à l'envoyer à la monnaie , 61. — Détails d'une conspiration de la cour pour le transporter à Metz , 64. — Répond à la demande de sa sanction à plusieurs décrets , qu'il n'accède aux articles constitutionnels , qu'à la condition que le résultat général des délibérations conservera l'intégrité du pouvoir exécutif , et ne s'explique point sur la déclaration des droits , 67. — Débats sur sa lettre , et décret qui lui demande son

acceptation pure et simple , 68. — A l'occasion de la fermentation de Paris , et sur la demande de l'assemblée d'assurer la libre circulation des grains , répond , après une longue attente , qu'il a donné des ordres pour cet objet ; invite l'assemblée à se réunir à minuit , et déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de s'éloigner d'elle ; son arrivée dans l'assemblée , et décret qui la déclare inséparable du roi pendant la session actuelle ; il accepte ce décret , et annonce son départ pour Paris , *ibid.* — Annonce qu'il y a fixé son séjour , et invite l'assemblée à nommer des commissaires pour s'y choisir un local , 69. — Apprend à la chasse la marche des troupes de Paris sur Versailles ; revient au château ; y reçoit une députation des femmes ; embrasse la plus jeune , qui se trouve mal devant lui , et leur inspire à toutes un vif intérêt par son accueil et ses promesses ; cherche à sortir par la porte du parc , dite de l'Orangerie ; en est empêché par la garde nationale , 70. — Effet que produit son acceptation des décrets constitutionnels : mesures qu'il ordonne pour les subsistances ; tentative de la cour pour le déterminer à la fuite ; sa conférence avec Lafayette , 71. — Se montre au peuple avec sa famille ; en est reçu avec des acclamations ; part pour Paris ; est harangué à l'hôtel-de-ville par Moreau-Saint-Méry , 72. — Reçoit aux Tuileries les témoignages de la joie publique ; dément par une proclamation les récits mensongers publiés des événemens des 5 et 6 octobre ; et fait rendre gratuitement aux indigens leurs effets engagés au Mont-de-Piété , 73. — Reçoit une députation de l'assemblée nationale : sa réponse au discours du président , 75. — Envoie des secours à la veuve du boulanger François , tué dans une émeute , 78. — Accepte et sanctionne les décrets sur les biens du clergé et la suspension des parlemens , 85. — Son arrêt contre la chambre des vacations du parlement de Rouen , à l'occasion de son arrêt contraire au décret de prorogation des parlemens , 86. — Est remercié par un décret d'avoir pris cette mesure ; remercié à son tour l'assemblée , et sollicite son indulgence pour ce parlement , 89. — Casse l'arrêt de celui de Metz , protestant contre le décret de sa suspension , 90.

— Encourage l'importation des grains, 94. — Est chargé par l'assemblée nationale de ramener à leur devoir les membres du bureau des états de Cambresis, 95. — Recherches sur la conspiration d'octobre, sur le projet de l'enlever, et sur les événemens des 5 et 6 du même mois, 101. — Accorde des secours aux fabriques de Lyon, 102. — Procès-verbal du serment du 25 août, prêté entre ses mains par la municipalité de Paris, 104. — Il refuse de prendre connaissance des affaires du Brabant, 110. — D'après son invitation, l'assemblée ordonne que deux membres du comité militaire se joindront aux commissaires chargés d'examiner la situation de l'hôtel des Invalides, 120. — Le comité des recherches de Paris dénonce le marquis et la marquise de Favras, comme prévenus de tremper dans une conspiration pour l'enlever de cette ville, 131. — AN 1790. A l'occasion de la liste civile, répond au président de l'assemblée qu'il attend, pour en fixer la quotité, que les fonds du trésor public soient assurés, 7. — Sa proclamation contre l'exportation des grains, 16. — Jure attachement à la constitution nouvelle, et union à l'assemblée nationale, 37. — Son discours à l'occasion du serment civique, 38. — Autre, en réponse à celui par lequel Bailly le remercie de s'être déclaré le chef de la nouvelle constitution, 39. — Il visite les Enfants-Trouvés, 51. — Décret qui lui demande l'état de sa vaiselle portée à la monnaie, 75. — Est prié d'accepter le décret sur l'armée, 81. — Sa lettre à l'assemblée pour l'établissement d'un bureau de trésorerie, 86. — Sa proclamation sur les assignats, 116. — Sa lettre d'encouragement aux Colons de Saint-Domingue, 123. — Est chargé de nommer 20 personnes pour la signature des assignats, 130. — Sa visite à la manufacture des Gobelins, 131. — Un décret le remercie des mesures qu'il a prises à l'occasion de la surprise des forts de Marseille par les patriotes, 133. — Ses promenades à cheval dans Paris, 135. — Un décret le remercie des mesures prises à l'occasion des différends entre l'Espagne et l'Angleterre, 136. — Ordonne que les pensions de 600 liv. et au-dessous, appartenant à des sexagénaires, seront avancées dans l'ordre des payemens, 138. — Ses promenades

aux bois de Boulogne et dans Paris, à l'effet de se concilier la confiance du peuple, 143. — A l'occasion de sa proclamation sur la cocarde nationale, l'assemblée décrète, d'enthousiasme, une députation pour le remercier, 151. — Son voyage à Saint-Cloud est l'objet d'une lettre de Bailly, maire de Paris, à Lafayette, 155. — Est remercié par décret de l'assemblée, à l'occasion de la communication de sa lettre autorisant la fédération entre les troupes de ligne et les gardes nationales, 156. — Sa lettre à l'assemblée, fixant à 25 millions la dépense de sa maison, et demandant la fixation du douaire de la reine, 161. — Ordre du jour sur la proposition de placer le buste de ce prince sur l'autel de la patrie, à la fédération du 14 juillet, 166. — Est supplié par l'assemblée d'avoir égard à une lettre de la municipalité de Grenoble, annonçant la formation d'un camp de 15 mille hommes en Savoie, 189. — Décret portant qu'il sera prié de prendre le commandement des troupes à la fédération du 14 juillet, et fixant le serment qu'il y prêtera, 192. — Ses audiences à différens députés des départemens à cette confédération, 195. — Reçoit des mains de Bruley, commandant de la garde nationale de Tours, l'anneau donné aux Tourangeaux par Henri IV, *ibid.* — Sa réponse à une adresse prononcée par Lafayette à la tête de la députation des gardes nationales du royaume, 200. — Détails sur l'entrevue par lui accordée au chef des Bretons fédérés, 204. — Sa proclamation pour la nomination des officiers de la garde nationale, 211. — Bulletin de sa santé, pendant sa maladie, 214, 216 et 217. — Ses avances de fonds aux libraires associés de Paris, 220. — Décret portant qu'il sera prié de désigner les maisons de campagne, les parcs, domaines et forêts qu'il désire conserver, 223. — État des maisons royales et des domaines dont il désire conserver la jouissance, 232. — Son vœu pour la conservation du château du Pau, comme berceau d'Henri IV, 235. — Vexations exercées sur les cultivateurs voisins de ses plaisirs, *ibid.* — Liste des domaines auxquels il se restreint, d'après le mécontentement qu'a produit sa première liste, 241. — Annonce que Bouillé et les troupes qu'il commande n'ont pu rétablir l'ordre à Nancy sans effusion de

sanç. 245. — Ordonner l'approvisionnement des places frontières, 258. — Deux mille hommes, armés de fusils et de bâtons, violent la clôture de son grand parc, 263. — Sa réponse à l'offre de démission faite par ses ministres; il les assure de sa confiance, 299. — Autre, à la Luzerne, 301. — Questions sur le projet tendant à lui former une nouvelle maison militaire, 306. — Annonce qu'il a choisi Duportail pour remplacer Latone-du-Pin au ministère de la guerre, 521. — Et Duport-Dutetie, pour garde des sceaux, en remplacement de l'archevêque de Bordeaux, 527. — Se plaint au président de l'assemblée, de ce que le *Journal de Paris*, a calomnié la reine, et ajoute qu'elle est, ainsi que lui, attachée à la révolution, 358. — Fait connaître à l'assemblée les motifs qui arrêtent sa sanction du décret sur la constitution civile du clergé, 359. — Sa lettre au maire de Paris, au sujet des secours à accorder aux pauvres de cette ville, *ibid.* — Annonce qu'il a remis, par *interim*, à Montmorin, le porte-feuille de l'intérieur, 560. — Et qu'il vient d'accepter le décret sur l'exécution de la constitution civile du clergé, 361. — Demande la réciprocité de confiance entre l'assemblée et lui, *ibid.* — AN 1791. Annonce qu'il a nommé Delessart ministre de l'intérieur, 27. — Bruits populaires sur un projet de l'enlever, 34. — S'en réfère à sa lettre du 9 juin, relativement à la sanction du décret sur la liste civile, 50. — Annonce par une note le départ de ses tantes, 53. — L'assemblée provinciale du nord de Saint-Domingue arrête de lui ériger une statue pédestre, en bronze, 56. — Décret qui lui attribue la nomination des administrateurs du trésor public, 70. — Autre, pour l'acquiescement de ses dépenses pendant l'année 1790, 72. — Le peuple de Paris s'oppose à son départ pour Saint-Cloud, 109. — Écrit qu'il va se rendre à l'assemblée; y rappelle les événemens de la veille, et persiste dans le dessein de se rendre à Saint-Cloud, pour la pleine liberté de sa sanction; impression de son discours, comme propre à rétablir la tranquillité publique, 110. — Reçoit une adresse du département de Paris, relativement à la faveur qu'il accorde aux prêtres réfractaires; délibération de la commune sur son voyage à Saint-Cloud, *ibid.* — Texte de son discours prononcé la veille à l'assemblée, 111. — Reçoit une

adresse de la commune de Paris, sur le calcul perfide des faux amis qui l'environnent, 112. — Répond aux vœux qui lui ont été présentés, relativement au voyage de Saint-Cloud, 114. — Annonce aux cours étrangères son adhésion à la constitution; décret portant qu'une députation ira le féliciter, et que sa lettre sera envoyée aux régimens; impression de sa réponse au discours prononcé par le président, au nom de cette députation, 115. — Reçoit, à ce sujet, les témoignages de reconnaissance de la commune de Paris; ordonne de faire part de sa satisfaction à Holbée, sergent des grenadiers, pour le courage qu'il a montré lors des dernières émeutes de Douai, 117. — Reçoit des adresses des départemens de la Côte-d'Or, de l'Isère et du Finistère, sur les faveurs accordées aux prêtres réfractaires et aux ennemis de la constitution, 130. — Lettre datée de Londres, sur sa conduite et celle des hommes qui l'entourent, dans les événemens du 18 avril, 134. — Annonce la nomination de Thevenard au ministère de la marine, 139. — Sa déclaration à la cour de Vienne ne produit aucun effet, 152. — Décret qui le prie de resserrer, par de nouveaux traités, les relations commerciales de l'Amérique et de la France, 155. — Nomme Lescène-des-Maisons, l'abbé Mulot et Saint-Maur, ministres plénipotentiaires à Avignon, 156. — Proclamation de la municipalité de Paris, au 20 juin, annonçant son départ: Beauharnais fait part de cette nouvelle à l'assemblée; décret qui ordonne l'envoi de courriers pour le rechercher; défense donnée par lui au garde des sceaux de rien signer jusqu'à nouvel ordre; approbation d'un arrêté du département des Tuileries; communication du mémoire remis de sa part à Laporte, intendant de la liste civile; sa proclamation exposant les motifs de son mécontentement, 173. — Merlin de Douai fait consigner au procès-verbal la promesse qu'il avait faite d'assister à la procession du saint-sacrement, 174. — Adresse de l'assemblée nationale aux Français, en réponse à son mémoire, 175. — Son arrestation à Varennes, et détails à ce sujet, *ibid.* — Décret qui charge Pétion, Latour-Maubourg et Barnave d'assurer son retour; autre qui charge les autorités de prendre les précautions

cautions nécessaires à la sûreté de sa personne et de sa famille, *ibid.* — Lettre du maire de Sainte-Ménéhould, annonçant que le roi et son épouse, à leur départ pour Paris, lui ont fait promettre qu'il ne leur arriverait aucun accident sur la route, *ibid.* — Robespierre demande des couronnes civiques pour les citoyens qui ont arrêté ses voitures; Thouret propose de déclarer traître à la nation ceux qui ont favorisé et exécuté son enlèvement; discussion à ce sujet, *ibid.* — Son passage à Châlons, escorté par une nombreuse troupe de gardes nationales; conduite héroïque de Sausse, procureur-syndic de Varennes, qui a résisté à ses caresses et à celles de la reine; passe-port donné à celle-ci sous le nom de baronne de Korff, et signé de lui; sa déclaration au district de Châlons, que son intention n'était pas de sortir du royaume; on découvre qu'il est sorti des Tuileries par l'appartement de M. Villequier; lettre des commissaires envoyés près de lui, annonçant sa prochaine arrivée à Paris; détails donnés à la barre par Drouet, l'un de ceux qui l'ont arrêté, 176. — Décret ordonnant diverses mesures pour son logement aux Tuileries, et l'apposition des scellés sur les papiers trouvés dans son château; autre portant qu'il lui sera donné une garde particulière, ainsi qu'à la reine; qu'ils seront entendus l'un et l'autre dans leurs déclarations, et discussion à ce sujet; son entrée aux Tuileries; les trois courriers ramenés sur sa voiture menacés d'être pendus, sont mis en sûreté; le peuple veut ouvrir ses voitures; précautions prises à cet égard; compte rendu du mouvement qui s'est manifesté à cette occasion; motion pour le licenciement de ses gardes du corps, débats qu'elle occasionne, et adoption de cette mesure; texte d'une lettre de lui, antérieure à son départ, et par laquelle il ordonnait au prince de Condé d'obéir à la loi qui le rappelait dans le royaume, 177. — Tronchet, Dandré et Duport sont nommés commissaires par l'assemblée nationale pour aller recevoir ses déclarations et celles de la reine, et discussion à ce sujet; présentation, par Georges, maire de Varennes, des gardes nationales qui ont contribué à son arrestation, 178. — Ses déclarations aux commissaires de l'assemblée, sur les motifs de sa fuite

et le but qu'il se proposait, 179 et 180. — Billet par lequel il demande une nouvelle entrevue aux commissaires; nouvelle déclaration sur les ordres qu'il avait donnés à Bouillé, 180. — Lettre de celui-ci, déclarant que c'est lui qui a tout ordonné, tout dirigé pour la fuite du roi, 182. — Considérations sur cette tentative, 185. — Alarmes qu'elle a produites à Genève, 188. — Sa lettre à l'assemblée, dans laquelle il déclare qu'il ne voulait que se rendre à Montmédy, 189. — Déclaration du roi d'Espagne, qui proteste de sa bonne amitié, si on le respecte lui et sa famille; débats à ce sujet; inculpation de Montlausier contre Lafayette, à l'occasion des consignes pour la sûreté des Tuileries, 192. — Conjectures sur la conduite qu'auraient tenue les puissances, dans le cas où il aurait pu arriver à Montmédy, 193. — Rapport de Muguet de Nanthou, sur la conspiration ourdie pour l'enlever et opprimer la liberté de la nation; les comités pensent que sa fuite n'est pas un délit constitutionnel, et qu'on ne peut pas le mettre en cause; discussion sur le principe de son inviolabilité, et la possibilité de lui appliquer les décrets rendus sur la déchéance; proposition de le mettre en jugement devant l'assemblée nationale, ou une convention nommée *ad hoc*; vifs débats à ce sujet; les comités déclarent que les fonctions exécutives doivent être suspendues pour lui, jusqu'après l'achèvement de la constitution, et que, dans le cas où il ne l'accepterait point, il devra être déchu du trône, 195 et 196. — Ordre du jour sur une pétition signée *le peuple*, dans laquelle on l'accuse d'avoir trahi ses sermens, 197. — Suite de la discussion sur son inviolabilité; proposition de déclarer qu'il a perdu la confiance de la nation; adoption du projet des comités ci-dessus mentionné, *ibid.* et 198. — Consternation produite à Vienne, par la nouvelle de son arrestation, 200 et 205. — Connaissance que la cour de Madrid avait de son départ, 208. — Lettre à un membre du comité de révision, relativement à sa fuite, 210. — Préparatifs de réjouissances publiques, faits à Rome et à Naples, à la nouvelle de son évasion, 212. — Réflexions sur la conduite de Drouet et Guillaume, qui l'ont arrêté, 216. — Motion de Lafayette sur les

formes dans lesquelles l'acte constitutionnel sera présenté à sa plus libre acceptation ; 218. — Texte du bref de Pie VI, pour le féliciter de son heureuse évasion, 219. — Décret sur les récompenses à accorder aux communes qui l'ont empêché de s'effectuer, 231. — Article contre l'établissement de sa nouvelle maison militaire, 234. — Décret portant qu'une députation lui présentera l'acte constitutionnel sans lui faire de discours, 247. — Sa réponse à cette députation, 248. — Annonce, par un message, qu'il accepte la constitution, 257. — Demande une amnistie ; l'assemblée y adhère, et arrête que le décret lui en sera présenté par une députation, *ibid.* — Ses réponses satisfaisantes aux commissaires ; il déclare vouloir renoncer à sa décoration, 258. — Entre dans l'assemblée, accepte la constitution et prête le serment de fidélité à la nation et à la loi ; est accompagné jusqu'au château par l'assemblée en corps, *ibid.* — Texte de son message, par lequel il annonce qu'il accepte la constitution, et de son discours prononcé à l'assemblée, 259. — Reçoit des lettres des princes de sa famille, qui, toutes, expriment le dessein de périr plutôt que de souffrir l'avilissement du trône et le renversement de la monarchie, 266. — Donne à la municipalité de Paris 50,000 francs pour les pauvres, 270. — Répond au discours de Garran-Coulon, président du tribunal de cassation, 272. — Décret portant qu'un portrait le représentant, au moment où il accepte la constitution, sera placé dans le lieu des séances de l'assemblée nationale, 274. — Sa proclamation au sujet de l'acceptation de la constitution, *ibid.* — Décret sur l'organisation de sa garde militaire, 275. — Témoigne son regret que l'assemblée n'ait pas plus long-temps prorogé sa session, et renouvelle ses protestations d'attachement à la constitution, *ibid.* — Répond à la lettre par laquelle Rochambeau lui annonce la prestation du serment par l'armée du Nord, 277. — Une députation l'instruit que le corps législatif est constitué, 278. — Détails sur l'effet qu'a produit dans les cours de l'Europe, et parmi les émigrés, la nouvelle de son acceptation de la constitution, 279 et 283. — Anecdotes de son règne, *ibid.* — Sa première entrée dans l'as-

semblée législative ; il y prononce un discours, et sort au milieu des applaudissemens et des cris de *vive le roi !* 281. — Annonce la nomination de Bertrand - de - Molleville au ministère de la marine, *ibid.* — Fait une proclamation sur l'émigration qui se multiplie dans les corps de marine, 289. — Reçoit une lettre des États-généraux de Hollande, par laquelle ils lui mandent leur satisfaction de ce qu'il a accepté la constitution, *ibid.* — Écrit aux officiers-généraux et commandans des troupes de terre, concernant cette acceptation, 290. — Envoi aux départemens de sa lettre relative aux émigrations, 291. — Les émigrés soutiennent qu'il n'est pas de bonne foi dans l'acceptation de la constitution, 295. — Le premier régiment de chasseurs répond à sa lettre, 302. — Sensation agréable et générale de son acceptation, dans l'Allemagne ; le roi de Suède ne veut point la reconnaître, 306. — Il refuse sa sanction au décret relatif aux émigrans ; mémoire du ministre de la justice, et discussion à ce sujet, 318. — Sa proclamation concernant les émigrés, *ibid.* — Écrit relativement à ses rapports avec l'assemblée, et à une somme de 10 millions, demandée en son nom, pour les dépenses d'un armement extraordinaire qu'exige la colonie de Saint-Domingue, 319. — Sa lettre aux princes ses frères, pour les inviter à rentrer, *ibid.* — Incarcération à l'Abbaye d'un caporal qui a donné la consigne de ne pas le laisser sortir de son appartement, 323. — Texte du rapport contenant les réponses qu'il a reçues des puissances étrangères à la notification de son acceptation de l'acte constitutionnel, 325. — Sa proclamation au sujet de l'arrestation de quatre bateaux chargés de grains, qui a eu lieu à Saint-Omer, 328. — Sa lettre à l'assemblée, relative aux difficultés élevées sur ses relations constitutionnelles avec le corps législatif, 329. — Autre annonçant aux départemens la formation de sa garde constitutionnelle, 332. — Résultat avantageux de ses négociations avec le dey d'Alger, 333. — Annonce la nomination de Delessart au ministère des affaires étrangères, et son remplacement par Cahier-de-Gerville, 334. — Décret et message pour le prier de requérir la cessation des enrôlemens qui se font contre la

France, sur le territoire des membres de la confédération germanique, 335. — Réjouissance des émigrés, sur le bruit qu'il s'est de nouveau évadé, 336. — Détails sur la présentation qui lui est faite par une députation du décret sur les émigrés, *ibid.* — Autres sur sa prétendue seconde évasion, et origine de ce bruit, 340. — Annonce la nomination de Narbonne au ministère de la guerre, 342. — Sa réponse à une adresse de la ville de Nantes, sur les troubles de Saint-Domingue, 345. — Se rend à l'assemblée législative, et annonce qu'il a notifié aux princes qui protègent les émigrés, qu'ils doivent faire cesser tous les enrôlemens, et qu'en cas contraire, ils les regardera comme des ennemis, 350. — Adresse une lettre pour une demande de 20 millions à remettre au ministre de la guerre, 353. — Autre par laquelle il annonce ne pouvoir poser son mandat d'exécution au décret du 15 novembre, pour l'accélération de la répartition des contributions publiques, 354. — Ses promenades dans Paris, 357. — Réponses des différentes puissances de l'Europe à sa notification de l'acte constitutionnel, 360. — AN 1792. Notifie à l'empereur la résolution où il est de maintenir la dignité et la sûreté du peuple français, 1. — Sa proclamation sur les contributions, 3. — Autre concernant le maintien du bon ordre sur les frontières, 8. — Sanctionne le décret qui déclare coupable du crime de lèse-nation tout agent du pouvoir exécutif qui prendrait part au congrès des puissances étrangères contre la France, 16. — Projet de son enlèvement, 17. — Propose à l'assemblée un nouveau mode de recrutement; compte rendu des mesures prises par lui pour la sûreté des frontières limitrophes de l'Espagne, 18. — Explications sur sa déclaration relative à l'intervention des puissances, pour changer ou modifier la constitution, *ibid.* — Sa proclamation concernant l'exécution de la loi des jurés, 26. — Il propose diverses mesures militaires, *ibid.* — Annonce qu'il a demandé à l'empereur une explication positive, 29. — Présentation en son nom des officiers des trois nouveaux corps formés à Paris, *ibid.* — Réflexions sur sa conduite constitutionnelle, 32. — Sa proclamation pour encourager le re-

crutement de l'armée, 38. — Sa lettre à l'assemblée, sur l'étiquette des députations admises chez lui, *ibid.* — Demande que la solde des gardes-suisse soit payée par le département de la guerre, jusqu'au renouvellement des capitulations, 43. — Sa lettre à la municipalité de Paris, sur les bruits semés de son prochain départ, 45. — Fêtes à Baltimore, au sujet de son acceptation de la constitution, 50. — Il envoie l'officier-général Pujet - Barbantane à une cour martiale, 70. — Décret sur la nomination des douze officiers-généraux à son choix, *ibid.* — Sa lettre annonçant la nomination de Degraue au ministère de la guerre, à la place de Narbonne; discussion à ce sujet, 71. — Autre lettre annonçant la continuation de sa confiance dans le ministre Bertrand, qu'on lui reprochait de n'avoir pas éloigné, *ibid.* — Prestation de serment par sa garde devant la municipalité de Paris, 77. — Sa lettre annonçant les nominations de Dumourier et Lacoste au ministère, *ibid.* — Son discours à la garde nationale et à sa garde militaire, 78. — Son ordre pour que la garde nationale soit employée le plus près possible de sa personne, 79. — Il nomme Roland, Garnier et Clavière au ministère, 84. — Mande à ce sujet que les hommes recommandables par l'honnêteté de leurs principes et de leur opinion, dont il avait fait choix, ayant quitté le ministère, il les a remplacé par des hommes accrédités par leurs opinions populaires, 85. — Lettre que lui écrit le sénat de Berne sur le désarmement du régiment d'Ernest, à Aix, 87. — Envoie une lettre de sa main à l'empereur, pour l'inviter à ne point entreprendre une guerre injuste, 106. — Sa lettre annonçant la nomination de Duranton au ministère de la justice, 107. — Texte de celle écrite de sa main à l'empereur, 109. — Annonce la nomination de Fleurieu pour gouverneur du prince royal, 110. — Vient proposer formellement, à l'assemblée législative, la guerre contre l'Autriche, 112. — Discussion et adoption de cette mesure, 113. — Demande, par une lettre, 6 millions pour les affaires étrangères, 115. — Annonce la nomination de Servan au ministère de la guerre, 133. — Sa lettre officielle au roi d'Angleterre, sur la déclaration

de guerre à l'empereur, 146. — Autre au département et à la municipalité de Paris, sur les faux bruits semés de son départ, *ibid.* — Chabot dénonce son enlèvement projeté, et l'organisation de sa garde, 158. — Réflexions sur les inquiétudes accréditées d'un attentat sur ses jours, 161. — Il annonce la nomination de Dumourier, Mourgues et Neillac au ministère, 167. — Donne ordre à Clavière et Roland de remettre leurs porte-feuilles; lettre qui lui est adressée par celui-ci, *ibid.* — Adresse où on lui conseille de quitter le trône, ou de soutenir l'indépendance de la nation qui l'y a placé, 168. — Pétition de la section de la Croix-Rouge, contre l'apposition de son *veto* à plusieurs décrets, 170. — Il annonce les nominations de Chambonas, Lajard, Beaulieu, et Terrier-Monciel au ministère, 171 et 172. — Appose son *veto* sur les décrets relatifs à la déportation des prêtres perturbateurs et au camp de vingt-mille hommes, 172. — Un rassemblement de citoyens demande à lui présenter une pétition, et à être introduits en armes auprès de lui, au 20 juin; débats et détails à ce sujet, 174. — Une députation de vingt-quatre membres va lui témoigner la sollicitude de l'assemblée sur sa conservation; compte rendu par divers députés de ce qui s'est passé à son château; Isnard annonce qu'il a, de son plein gré, arboré le bonnet de la liberté, et crié *vive la Nation!* *ibid.* — Plaintes de Daverhoul contre l'atteinte portée à sa liberté et à sa dignité, et débats à ce sujet; message du roi sur ces événemens; il laisse à l'assemblée le soin d'en rechercher les causes, d'en peser les circonstances, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa liberté et son inviolabilité constitutionnelle; — Autres détails des mêmes faits, par le ministre Terrier-Monciel, *ibid.* — Propose une levée de quarante-deux nouveaux bataillons de volontaires, pour être placés en réserve, 176. — Texte de sa proclamation sur les événemens du 20 juin, *ibid.* — Son entretien, le 21 juin, avec le maire de Paris, Pétion, 179. — Annonce qu'il a donné carte blanche à Luckner, pour la suite des opérations contre l'ennemi, *ibid.* — Nomme Dejoly secrétaire de son conseil, 181. — Sa proclamation

aux armées, 182. — M. de la Flotte, résident des villes anseatiques, lui est présenté, 183. — Lettre que lui écrit Lafayette, *ibid.* — Reçoit une adresse des citoyens de Montpellier, 184. — Dénonciation d'une intrigue formée dans son conseil, pour faire rétrograder l'armée, *ibid.* — Est accusé d'être d'intelligence avec les ennemis et les émigrés, pour détruire la liberté, 186. — Témoigne le désir de célébrer l'anniversaire du 14 juillet au milieu de l'assemblée nationale, 188. — Son message annonçant les hostilités imminentes de la Prusse; ordre du jour sur celui relatif au serment du 14 juillet, attendu la violation des formes constitutionnelles, 189. — Sa notification aux puissances étrangères, contre le rassemblement des émigrés, *ibid.* — Se réunit à l'assemblée législative, qui venait de foudroyer, par une exécution commune, la république et les deux chambres, 190. — Propose la formation d'une légion batave, 191. — Ordre du jour sur sa lettre qui remet au corps législatif à statuer sur la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, prononcée par le conseil-général du département, par suite et à l'occasion du 20 juin, 191. — Dénonciation de sa proclamation relative aux événemens de cette journée, 192. — Sa lettre sur la promotion de Joly, au secrétariat de son conseil, *ibid.* — Démission de tous ses ministres, 194. — Sa lettre à ce sujet, 195. — Annonce sa proclamation confirmative de l'arrêté du département, portant suspension provisoire du maire et du procureur de la commune de Paris, 196. — Texte de cette proclamation, 197. — Décret qui le charge de repousser, par la force des armes, tout ennemi déclaré en état d'hostilités imminentes ou commencées, 200. — Autre, par lequel on lui déclare que le salut de la patrie commande la reconstitution du ministère, 205. — Il annonce la nomination de Dubouchage à la marine, et de Champion à l'intérieur, *ibid.* — Offre de faire visiter le château par deux officiers-municipaux, pour dissiper les bruits d'un amas d'armes, 210. — Adresse sur les moyens qui lui restent de reconquérir la confiance publique, *ibid.* — Sa proclamation sur la rixe des Champs-Élysées, 215. — Il transmet le

manifeste de Brunswick, et proteste de son attachement à la constitution; reproches qui lui sont faits à cette occasion, 218. — Pétion, à la tête de la commune de Paris, accuse sa conduite d'être un acte formel et perpétuel de désobéissance à la constitution, de haine pour le peuple, de trahison contre-révolutionnaire, et demande sa déchéance, *ibid.* — Il annonce l'adhésion à la coalition de l'électeur de Cologne et du duc de Wurtemberg, *ibid.* — La section de Mauconseil déclare qu'il a perdu sa confiance, et qu'elle ne le reconnaît plus pour roi des Français, *ibid.* — Celle des Graviillers demande contre lui le décret d'accusation, 219. — Réclamations contre diverses adresses pour sa déchéance, *ibid.* et 222. — Varlet, au nom des fédérés, demande qu'il soit censé avoir abdiqué la couronne, 220. — Déclaration additionnelle du duc de Brunswick, relative à sa sûreté et à celle de sa famille, 221. — Arrêté de la municipalité concernant sa garde, *ibid.* — Lamacque annonce qu'il solde, à Paris, ses ci-devant gardes, 224. — Mesures de surveillance de la municipalité, pour empêcher son enlèvement, *ibid.* — On annonce au 10 août, que Pétion est retenu en otage dans son château; mouvement général des faubourgs, et fermentation du peuple contre lui; il fait demander à l'assemblée une députation pour le garder lui et sa famille; se réfugie dans la salle avec elle, en disant qu'il est venu pour éviter un grand crime; déclare qu'il a donné ordre aux Suisses de ne point tirer; les nouveaux représentans de la commune présentent leur vœu pour sa déchéance; autres pétitions dans le même sens; décret qui le suspend et transfère le logement de la famille royale au Temple; autre qui déclare que ses ministres n'ont pas la confiance de la nation, 225. — Il reprend sa place dans la loge assignée la veille; mesures pour sa garde dans l'enceinte du corps législatif; craintes de son enlèvement; les députés de la commune de Paris demandent qu'il soit logé à l'évêché; décret qui lui enjoit de déclarer quelles sont les personnes qui l'entourent, 226. — Mesures décrétées pour son habitation, sa garde et sa dépense, jusqu'à la réunion d'une convention nationale; d'après les réclamations de la commune de Paris, contre ce décret, l'assem-

blée laisse à cette autorité le soin de fixer sa demeure, et lui en confie la garde, 227. — Chabot l'accuse d'avoir exhorté les Suisses à tirer sur le peuple, 228. — Adresse de l'assemblée législative aux Français, sur les motifs d'après lesquels elle a proclamé une convention nationale et prononcé la suspension du pouvoir exécutif dans ses mains, *ibid.* et 229. — Envoi aux armées et aux départemens d'une lettre qui prouve ses dépenses pour sa maison à Coblenz, 230. — A la nouvelle de la tranchée ouverte devant Thionville et Longwi, décret portant que lui et sa famille serviront d'otages, 230. — Rœdérer est accusé d'avoir passé la revue des Suisses avec lui, au 10 août, 232. — Mémoire de ses dépenses pour la maison de ses frères et pour la distribution de libelles contre l'assemblée, 234 et 235. — Lettre que lui écrivait Delongeon, administrateur du département du Gard, qui désirait le voir vainqueur, 239. — Observations sur une pièce trouvée dans son secrétaire, et qui sert de base à l'accusation contre Barnave et Alexandre Lameth, 241. — Découverte de pièces constatant l'envoi fait par lui de trois millions aux émigrés, 245. — Arrestation de son confesseur Lenfant, *ibid.* — Les commissaires de la commune écrivent, du Temple, que son asile est menacé; envoi de commissaires pour calmer l'effervescence, 249. — Le ministre Servan invite l'assemblée à démentir les faux bruits semés dans les départemens, qu'on veut le rétablir sur le trône, *ibid.* — Autre bruit, qu'on ne l'a suspendu que pour substituer à sa place le duc de Brunswick ou le duc d'York, 250. — Il est mis au secret, 251. — Suppression de la rente d'un million constituée sur sa tête et celle de Stanislas-Xavier son frère, 252. — Offre faite par un fermier de faire fabriquer, à ses frais, un canon du calibre de sa tête, *ibid.* — Ducos dit que l'histoire de ses crimes sera le *considérant* du décret qui abolit la royauté en France, 266. — Arrêté de la commune pour sa stricte surveillance, 271. — Le roi d'Angleterre déclare qu'il s'opposera à ce que ceux qui se rendraient coupables de crime envers lui, puissent trouver un asile dans ses états, 276. — Citation de quelques articles de son *livre rouge*, *ibid.* — Arrêté de la commune qui le transfère dans la

grosse tour du Temple, le prive de plumes, encre, papier et de toutes armes offensives et défensives. *ibid.* — Décret pour le paiement de fournitures et ouvrages faits à ce prince, 279. — Détails sur son entretien avec Manuel au Temple, 284. — Plan de partage attribué à ses frères, dans le cas de sa mort, 285. — Décret qui supprime son effigie de dessus les assignats, 286. — Autre qui fixe, au 15 novembre, l'ouverture de la discussion sur son jugement, 318. — Rapport du mode de discussion précédemment adopté sur cet objet, 321. — Bulletin de sa santé et de celle de sa femme, 324. — Découverte de ses papiers dans l'armoire de fer aux Tuileries, 327. — Preuve matérielle qu'il avait conseillé à Bouillé le massacre de Nancy, 330. — Décret de suppression des gages et traitemens des personnes ci-devant employées à son service, 333. — Autre portant que tous les discours relatifs à son procès seront imprimés, 337. — Autre déclarant que la convention nationale le jugera, 341. — Merlin de Thionville regrette de n'avoir pas, au 10 août, épargné à la convention la peine de le juger longuement, *ibid.* — Robespierre propose de le juger sur-le-champ à mort, en vertu d'une insurrection. *ibid.* — Rapport sur les pièces trouvées dans son armoire de fer, *ibid. et suivans.* — Lettre que lui écrivait Kersaint, pour l'engager à écarter de sa personne tous les intrigans qui le trompaient, 342. — Arrêté de la commune pour lui retirer tout instrument tranchant, et tout ce qui est enlevé aux prisonniers présumés criminels, 343. — Décret qui détermine la marche des débats relatifs à sa procédure, *ibid.* — Démenti du bruit, que, dans le cas où il ne serait plus, l'intention de Philippe-Égalité est de se mettre, lui ou son fils à la tête du gouvernement, 346. — Rapport sur les crimes qui lui sont imputés; son acte d'accusation; décret portant qu'il sera interrogé à la barre: ses réponses aux interpellations qui lui sont faites; décret qui lui accorde la faculté de se choisir un conseil, 348. — Détails relatifs à sa translation du Temple à la convention; arrêté de la commune, portant le mode de la surveillance particulière de sa personne; choix qu'il fait de Target et Tronchet pour ses conseils; décret qui lui per-

met de communiquer librement avec eux, et qui ordonne aux officiers - municipaux de lui fournir plumes, papier et encre, 349. — Arrêté de la commune, portant que ses conseils seront fouillés jusqu'aux endroits les plus secrets, et revêtus de nouveaux habillemens avant de communiquer avec lui, 350. — Target refuse de se charger de sa défense; Lamoignon - Malesherbes et Sourdat, de Troyes, s'offrent comme ses défenseurs: il choisit le premier, qui est agréé, *ibid.* — Décret portant qu'il lui sera remis copie des pièces dont la communication est ordonnée, *ibid.* — Lettre de Tronchet qui accepte la mission de le défendre, 351. — Vifs débats sur l'arrêté de la commune, relatif à ses conseils, et ordre du jour à ce sujet, *ibid.* — Décret portant qu'il sera définitivement entendu le 26 décembre, 352. — Autre qui lui permet de voir sa famille; réclamations à ce sujet; modification de ce décret, d'après laquelle il ne pourra communiquer qu'avec ses enfans, lesquels ne pourront voir leur mère ou leur tante qu'après le dernier interrogatoire, *ibid.* — Motion tendante au bannissement de la famille royale aussitôt après son jugement; débats à ce sujet, 353. — Il déclare ne pouvoir jouir du bénéfice du décret qui lui permet de voir ses enfans, parce qu'il est obligé de donner tout son temps au soin de sa défense, 354. — Desèze est adjoint à ses autres défenseurs, *ibid.* — Nouvelles pièces qui le concernent; procès-verbal dressé au Temple de la communication qui lui a été faite de celles déjà existantes, *ibid.* — Autres dont Malesherbes demande copie, et autorisation à cet effet, 357. — Décret portant qu'on lui communiquera la correspondance qui a eu lieu, la nuit du 10 août, entre le département, le maire et le ministre de l'intérieur, 359. — Décret pour sa traduction à la barre; autre portant que la clef de l'armoire de fer lui sera représentée; il entre accompagné de ses défenseurs et du commandant général Santerre; précis de sa défense par Desèze, 362. — Il déclare qu'il n'a rien à se reprocher, et nie connaître la clef de l'armoire de fer, 360. — Décret portant que sa défense sera signée de lui et de ses conseils; vifs débats à l'occasion de la demande, faite par Lanjuinais, en rapport du

décret ordonnant qu'il serait jugé par la convention; lettre de ses défenseurs, relativement à l'impression de leur mémoire, et décret à ce sujet; autre pour la discussion de son affaire, sans interruption, jusqu'à prononciation du jugement, *ibid.* — Discussion à son sujet, *ibid et suivans.* — Annonce de l'*Histoire impartiale* de son procès 364. — Arrêté par lequel la section du Luxembourg jure de le poignarder, s'il n'est condamné à périr sur un échafaud, *ibid.* — Intercession du roi d'Espagne pour qu'il puisse se retirer librement dans le pays qu'il se sera choisi pour asile; ordre du jour à ce sujet, 365. — Suite de la discussion sur son jugement, *ibid et 366.* — AN I.^{er} 1793. Lettre de Desèze pour la rectification d'une erreur dans son plaidoyer, 1. — Dix-huit sections de Paris demandent sa punition, *ibid.* — Proposition faite au parlement d'Angleterre d'envoyer un ambassadeur en France pour intercéder en sa faveur, 2. — Marat dénonce des manœuvres employées pour faire passer l'appel au peuple; suite de la discussion sur son procès, *ibid et suivans.* — Massacre d'un particulier accusé d'avoir cherché à exciter un soulèvement, lors de sa comparution à la barre, 5. — Lettres et adresses relatives à son procès, *ibid et suivans.* — Dénonciation, par Gasparin, d'une négociation entamée auprès de lui par plusieurs députés de l'assemblée législative; débats et explications à ce sujet 5 et 6. — Diverses explications données par ses défenseurs, 7. — Compte rendu par le maire de Paris, Chambon, de la fermentation de cette commune à son sujet, et débats y relatifs, 8. — Clôture de la discussion sur son procès, et ajournement de la délibération, 9. — Mention honorable d'une adresse des Bouches-du-Rhône, où l'on demande sa mort, 10. — Thuriot voit dans son existence la cause des troubles de Rouen, 16. — Réponse du ministre Garat au reproche qui lui a été fait par Bertrand-Molleville, d'avoir soustrait des pièces à sa décharge, *ibid.* — Série de questions posées sur son jugement, 17. — Annonce d'une notice de lui, faite avant 1787, et dont il avait défendu l'impression, *ibid.* — Premier appel nominal, et déclaration qu'il est coupable de conspiration contre la liberté, et d'attentats contre la sûreté générale

de l'état, 18. — Second appel nominal, et rejet du recours au peuple, 19. — Décret portant qu'il sera prononcé sur son sort à la majorité absolue des suffrages, 20. — Ordre du jour sur la lecture proposée d'une dépêche du ministre d'Espagne, qui le concerne, 21. — Troisième appel nominal, et décret de peine de mort porté contre lui, *ibid.* — Écrit signé de sa main, et par lequel il appelle à la nation du jugement de ses représentans; considérations ajoutées à cet acte par Desèze, sur la faiblesse de la majorité qui le condamne; nouvelles observations présentées par Tronchet sur la rigueur des formes du jugement; Lamoignon-Malherbes demande à présenter des vues sur la manière de compter les voix; discussion à ce sujet; décret qui casse l'acte d'appel interjeté; ajournement de la question du sursis à l'exécution du décret de mort, *ibid.* — Proclamation du conseil exécutif, réglant le mode d'exécution de ce décret, *ibid.* — Rectification du recensement des votes dans l'appel nominal qui en a précédé l'émission; débats sur la question du sursis, et tumulte à l'occasion de la rupture de la séance par le président Treilhard, 22. — Détails de son supplice; assassinat de Lepelletier pour avoir voté sa mort, 23. — Arrêté de la commune, portant que toute communication cessera dès le moment entre lui et ses défenseurs; suite de la discussion du sursis, *ibid.* — Lettre de Réal, substitut du procureur de la commune, qui dément des bruits relativement à sa famille; fin de la discussion du sursis; décret portant que celui de mort lui sera notifié et mis à exécution dans les vingt-quatre heures; il obtient de communiquer, sans témoins, avec sa famille, et d'appeler auprès de lui M. Edgworth, prêtre irlandais; ordre du jour sur le délai par lui réclamé pour se préparer à paraître devant Dieu 24. — Benoît-Leduc réclame son corps; décret portant qu'il sera inhumé comme les autres citoyens, *ibid.* — Dénonciation de placards en sa faveur, et, par suite, accusations diverses entre les députés, *ibid.* — Envoi, par le conseil exécutif, du procès-verbal de son exécution, 25. — Son testament, contenant sa profession de foi, des conseils à sa femme et à son fils, des remerciemens à ses défenseurs, etc. 28. — Son deuil

porté par la cour de Londres, 31. — Consternation qu'y produit la nouvelle de sa mort, 33. — *Le Pour et le Contre*, ou recueil des opinions émises dans son procès, 56. — Adresses d'adhésion à son jugement, 43, 45, 47, 50, 53, 54, 55, 57, 60 et 64. — Son oraison funèbre prononcée par le prince de Condé; et proclamation de son fils comme roi de France et de Navarre, par les émigrés rassemblés à Willengen, 54. — Découverte, dans son secrétaire, du *livre rouge*, 60. — Refus par la commune de Coulommiers d'adhérer à son jugement; dénonciation à ce sujet, 64. — Distribution de jettons à son effigie avec l'inscription: *Martyrisé le 21 janvier*, 74. — Mémoire des cours de Vienne et Londres sur sa mort, 109. — Levée des scellés sur son appartement au Temple, 115. — Les états de Hollande se prononcent contre son supplice, 121. — Sa mort motive la déclaration de guerre de l'Espagne, 124. — AN II. 1794. Fête décrétée pour l'anniversaire de son supplice, 123. — Elle est célébrée, à Constantinople, par Descorches, ministre français, 182. — Décret pour la remise aux archives des pièces relatives à son acte d'accusation, 216. — Il est accusé, par Musset, d'avoir empoisonné Gamain, serrurier de Versailles, constructeur de l'armoire de fer, 219. — Rapport de Peyssard, confirmatif de cette accusation, et son envoi aux armées, 250. — Autre relatif aux pièces de l'armoire de fer, et à celles qui ont servi à l'instruction de son procès, 232. — Les cendres de son père et de sa mère, déposées à Sens, sont exhumées, et le plomb de leur cercueil transformé en balles, 257. — AN III. Décret portant que l'anniversaire de sa mort sera célébré dans toute la république et aux armées, 112. — Dénonciation d'une estampe qui a circulé à Lyon, représentant lui et sa famille, 323. — AN IV. Détails sur diverses propositions de l'ennemi, lors de la prise de Longwi, pour parvenir à son rétablissement sur le trône, 12. — AN VII. Notice qui le concerne, 155. — Arrestation, à Londres, d'un émigré, accusé d'avoir volé ses diamans, 183.

LOUIS (le dauphin de France), fils aîné de Louis XVI. AN 1789. Sa mort; vœux religieux que lui rendent les communes; députation de cet

ordre et de celui du clergé à ses obsèques à Meudon, 5 et 6.

LOUIS (Charles), frère du précédent, dauphin ou prince royal. AN 1791. Décret portant qu'il lui sera nommé un gouverneur, 177 et 181. — Liste pour son élection, 185. — Un décret de l'assemblée l'autorise à porter le cordon bleu, 257. — AN 1792. Sa détention au Temple (*Foyez LOUIS XVI et ANTOINETTE*). — AN 1.^{er} 1793. Après la mort de son père, est proclamé, par les émigrés, sous le nom de Louis XVII, 54. — Propositions relatives à son sort, 88 et 89. — Drouet dément le bruit de son évasion; il est confié à la garde de Simon, 190. — La convention approuve la conduite du comité de salut public, qui a chargé le maire de Paris de l'éloigner de sa mère; rapport sur les projets de l'élever sur le trône, 195. — Proposition, par Billaud, de déclarer aux coalisés qu'il sera la première victime du peuple, si leurs armées pénètrent sur le territoire français, 251. — AN II. 1793. Ses déclarations sur les conversations secrètes de sa mère et de sa tante avec divers fonctionnaires publics; habitudes vicieuses qui lui sont attribuées, 21. — La commune de Paris demande son emprisonnement définitif, ainsi que celui de sa sœur, 66. — Procès-verbal de ses déclarations, 78. — AN II. 1794. Projet de l'extraire du Temple, attribué à Hébert et co-accusés, 177. — Cressant est exclu du conseil de la commune, pour avoir plaint son sort, et avoir tenu liste de la garde au Temple, 189. — Renouveau des accusations précédentes, contre Danton, Simond, Thouret et Dillon, 200. — Propositions diverses contre sa personne, 365. — AN III. Dénonciation par Chaudron-Rousseau d'une pièce, prouvant les projets de le remettre sur le trône, 34. — Démenti donné par Mathieu au *Courrier Universel* qui attribuait au comité de sureté générale des soins pour son éducation, 74. — Lequinio propose son expulsion du territoire français, 100. — Inculpations au sujet de projets sur sa personne, attribués aux divers partis au 31 mai, 186. — Grand nombre d'émigrés rentrant en France dans l'intention de le rétablir sur le trône, 224. — Rapport de Sévestre, au nom du comité de sureté générale, et procès-verbaux relativement

tivement à sa mort , 263. — Procès-verbal de l'ouverture de son corps, dressé à la tour du Temple, 266. — Proclamation de Condé sur cet événement, 286. — AN IV. Démenti de l'assertion d'un placard de Cormatin, qui prétendait que l'ancien comité de salut public s'était engagé à le faire passer dans la Vendée avec sa sœur, 89.

LOUIS XVIII. (Voy. MONSIEUR).

LOUIS, agent diplomatique. AN 1792. Prête son serment, 25.

LOUIS, secrétaire perpétuel de l'académie de chirurgie. AN 1792. Sa consultation sur le mode d'exécution de la peine de mort, 82.

LOUIS, député du Bas-Rhin à la convention nationale. AN II. 1795. Est élu secrétaire, 265. — Fait rapporter le décret qui ordonnait aux comités révolutionnaires de rendre compte des motifs des arrestations, 55. — Et mettre en liberté les officiers municipaux de Neuf-Brissack, 81. — AN II. 1794. Atteste la falsification d'un décret, attribuée à Fabre-d'Églantine, 116. — Parle pour Gauvin aux Jacobins, 160. — Est nommé président de cette société, 279. — Donne, en cette qualité, l'accolade à Jeanbon-Saint-André, 284. — Est élu président de la convention, 289. — Sa réponse à une députation de la société des Jacobins, venant célébrer le cinquième anniversaire de la révolution, 297. — AN III. Fait décréter la formation d'une compagnie de canoniers pour chaque section de Paris, 56. — Appuie l'opinion de Lindet et de Carnot dans la discussion sur les députés prévenus, membres de l'ancien comité de salut public, 187. — Éloge de son humanité, et ordre du jour sur la proposition de son arrestation, 254.

LOUIS, infant d'Espagne. AN VI. Mariage de sa fille avec le prince de la Paix, 8.

LOUIS (Jean-Marie-Joseph), prince du Brésil. AN VII. Décret par lequel il se déclare régent de Portugal, vu la démence de la reine sa mère, 335.

LOUSTALOT. (Voyez LOSTALOT).

LOUSTONEAU, président de la municipalité de Versailles. AN 1789. Remet, en son nom, des pouvoirs illimités à Lecointre, officier de la garde nationale, 71.

LOUTIL, chef de bataillon. AN IV. Contribue à l'arrestation de Stofflet, 161.

Table alphabétique.

LOUVAIN. AN I.^{er} 1795. Accusé d'avoir cherché à exciter un soulèvement, lors de la comparution de Louis XVI à la barre de la convention, est massacré par le peuple du faubourg Saint-Antoine, 3.

LOUVEAU (Charles). AN V. Rejet de la résolution relative à son jugement, 54 et 59.

LOUVETURE (Toussaint), général à Saint-Domingue. AN V. Défait les Anglais et les émigrés, 295. — Bloque le Port-au-Prince, 517. — AN VI. Vaublanc le présente comme un brigand; Laveaux fait son éloge, 5. — Sa lettre sur les Colonies, 101. — Autre à Vincent directeur du génie; il se plaint du rapport sur les noirs, 119. — Sonthonax l'attaque dans son rapport sur Saint-Domingue, 159. — Son éloge par Brottier, 140. — Il marche sur Jérémie, 253. — Attaque les Anglais à Saint-Domingue, 279. — Leur accorde un armistice par terre seulement; fait une proclamation et accorde une amnistie aux habitans des lieux occupés par eux, 351. — AN VII. Sa proclamation à Saint-Domingue, 97. — Détails sur sa vie et ses mœurs, 110. — Lettres qui le concernent 111 et 121. — Faits particuliers en sa faveur, 135. — Il écrit sur la situation de Saint-Domingue, 199. — Est accusé, par Leborgne, d'avoir influencé les élections de cette Colonie, et de l'être lui-même par des prêtres et des émigrés, 221. — Promet protection et sûreté au commerce français, 228. — Son discours lors de la célébration de la fête de l'abolition de l'esclavage, 265. — Annonce d'un traité conclu entre lui et les Anglais, 312. — Sa lettre sur la situation de Saint-Domingue, 325.

LOUVET (Jean-Baptiste), littérateur. AN 1791. Auteur du roman de *Faublas*; analyse de celui intitulé : *Emilie de Vermont ou le Divorce nécessaire*, et des *Amours du curé Sévin*, 183. — Provoque l'accusation contre les princes émigrés, 561. — AN 1792. Et une loi contre les contrefaçons, 86. — Orateur d'une députation de la section des Lombards, demande que l'on donne à la police de Paris plus de force et d'action, 153. — Député du Loiret à la convention nationale, vote la rénovation de tous les administrateurs, 267. — Propose de déclarer qu'après avoir chassé l'ennemi, on facilitera aux peuples les moyens de se

rassembler et de se donner des lois, 273. — Vote pour que la levée des scellés de trente-un cartons indiqués par le comité de surveillance de la commune de Paris, soit faite par une commission extraordinaire, 276. — Demande l'application à la commune de Thionville du décret proposé en faveur de celle de Lille, 283. — Fait décréter le renouvellement des administrateurs, des juges et des directeurs des postes, 288. — Son accusation contre Robespierre, 305. — Réponse de celui-ci, qu'il demande à accuser de nouveau, 311. — Est nommé secrétaire, 351. — Vote pour qu'après le jugement de Louis XVI, on décrète le bannissement de la famille des Bourbons, 353. — Attaque Robespierre au sujet de Philippe Egalité, 356. — Se disculpe de l'accusation dirigée contre lui, à l'occasion de la promulgation précipitée du décret sur les Bourbons, 357. — AN I.^{er} 1793. Déclare que si l'appel au peuple ne passe pas, il ne votera pas dans le procès de Louis, 17. — Crie à Danton, interrompant une discussion : *tu n'es pas encore roi !* 21. — Demande la discussion de la question du sursis dans le procès de Louis, 23. — A l'occasion de l'expression de *commettans*, employée par un pétitionnaire, demande s'il y a deux conventions nationales, 45. — La section de Bon-Conseil provoque son accusation, 100. — Autre pétition des sections de Paris, qui demandent son expulsion, 108. — Il s'oppose à ce que la convention déclare reconnaître l'existence de Dieu, 110. — Parle contre le projet relatif aux pouvoirs des représentans en mission, 129. — Accuse Coliot-d'Herbois et Laplanche d'avoir protégé, à Orléans, ceux qui prêchaient le meurtre et le pillage ; et appuie la liberté provisoire des citoyens arrêtés par suite de l'affaire de Léonard Bourdon, 141. — Est mis, au 2 juin, en arrestation dans son domicile, 156. — Se réfugie dans le Calvados ; est déclaré traître à la patrie et mis hors la loi, 191 et 212. — Ses biens sont déclarés confisqués, 214 et 215. — AN II. 1794. Robespierre se plaint, aux Jacobins, de voir se renouveler contre lui son accusation sur un système de dictature, 287. — AN III. Sur le rapport de Merlin de Douai, décret qui le tient éloigné de la convention, mais sans qu'il puisse être inquiété, 89. — Lettre écrite par lui à la con-

vention, 112. — Autre par laquelle il lui annonce qu'il s'est fait libraire, 149. — Écrit que le Dorfeuille, ex-directeur du théâtre de la république, n'est pas celui qui a été à Lyon membre de la commission révolutionnaire, 162. — Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé dans le sein de l'assemblée, 171. — Y propose de décréter que les citoyens qui se sont armés pour défendre la convention, au 31 mai, ont bien mérité de la patrie, 174. — Lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, accuse Lindet d'avoir conféré secrètement avec des royalistes envoyés à Wimpfen ; autre dénonciation contre Lehodey, ancien rédacteur du *Logographe*, 186. — Il réclame contre le système de calomnie, tendant à légitimer le massacre des vingt-un martyrs de la république et la proscription des soixante treize représentans fidèles ; rappelle la fabrication d'une pièce contre-révolutionnaire contre Frissot ; défie Lecointre, qui l'a accusé, avec plusieurs autres, d'avoir fait serment à la royauté, d'en fournir la preuve ; et demande le dépôt de la pièce présentée par Bassal contre lui, 189. — Expose le danger qui résulterait pour la chose publique de la prochaine convocation des assemblées primaires, et demande la question préalable sur cette proposition, 192. — Fait décréter qu'il sera présenté un compte positif de l'exécution des décrets rendus à la suite des événemens du 12 germinal, 197. — Fait ajourner la discussion du principe de la restitution des biens des condamnés, 209. — Veut qu'on s'occupe sans délai de cette discussion, 212. — Est nommé secrétaire ; vote la remise en jugement des membres acquittés du comité révolutionnaire de Nantes, 215. — Est nommé membre de la commission chargée des lois organiques de la constitution, 217. — Appuie la question préalable sur le projet de supprimer le comité de sureté générale, et de composer celui de salut public de vingt-quatre membres ; motif de son opinion à cet égard, 224. — Combat Tallien dans son opposition à l'article du décret tendant à la punition des provocateurs au rétablissement de la royauté ou à l'avilissement de la représentation nationale par écrits ou discours ; veut que la confiscation des biens n'ait lieu que pour le délit d'émigration, 226 et 227. — Ap-

puie la réclamation en faveur de Joseph Simonet, ex-maire, et de cinq autres citoyens dont la procédure est pendante au tribunal criminel de la Haute-Saône, relativement à une émeute suscitée dans la commune de Champlitte, 229. — Vote pour le projet de Lesage d'Eure et Loir, sur l'organisation du gouvernement, 234. — Fait décréter qu'en aucun cas les comités de gouvernement ne pourront examiner la conduite d'un représentant, 235. — Fait passer à l'ordre du jour sur la pétition des citoyens de la section de la République, qui se plaignent de l'atteinte portée par la loi du 12 floréal à la liberté de la presse, 238. — Réclame, dans la journée du premier prairial, l'arrestation des séditieux qui outragent la représentation nationale, 245. — Fait adopter une proclamation aux bons citoyens réunis autour de la convention, 247. — Appuie la proposition de Lesage d'Eure et Loir, tendante à ne laisser juger par la commission militaire que les délits militaires, et à renvoyer Romme et ses co-accusés au tribunal criminel, 255. — Prononce, d'après un décret, l'oraison funèbre du représentant Féraud, et vote, au nom de la patrie, des remerciemens à Boissy-d'Anglas et Vernier, présidens au premier prairial, 258. — Envoi et traduction de ce discours, 259. — Appuie le projet de donner une pension à la veuve de Dessault, célèbre chirurgien, 274. — Est élu président, 275. — Répond, en cette qualité, au discours de l'un des plénipotentiaires de la Hollande, 277. — Article sur son journal *la Sentinelle*, 279. — Entre au comité de sûreté générale, 288. — Fait décréter une récompense à un citoyen pour les soins qu'il a eus de Pétion, Buzot et Barbaroux; et fait charger le comité d'instruction publique de proposer un mode de récompense pour tous ceux qui auraient donné asile aux citoyens pros crits sous la tyrannie décemvirale, 294. — Article extrait de son journal, concernant le débarquement des émigrés, 295. — S'oppose à ce que les membres des autorités de Lyon, mandés à la barre, soient admis à la séance, 300. — Dénonciation d'un libelle à son adresse, mêlé dans la distribution du jour, 311. — Toasts portés par lui au banquet donné par Tallien le 9 thermidor, 313. — Appuie le rapport du décret portant création

d'une commission de douze membres, pour prononcer sur les terroristes détenus, 324. — S'élève contre les émigrés et les royalistes, et cite un trait d'une horrible cruauté des chouans, *ibid.* — Appuie le projet de charger la convention de la réélection de cinquante de ses membres pour le corps législatif, 339. — Fait proroger les pouvoirs de Lefèvre de Nantes, en mission dans la Belgique, et lui fait adjoindre Savary, 340. — Proclame la nécessité d'arrêter la contre-révolution dans le Midi, 352. — Appuie le renvoi à la commission des onze de la plainte portée contre l'assemblée primaire de la section de l'Ouest, par des citoyens qui en ont été exclus, 356. — AN IV. Cite des faits en faveur de la réunion de la Belgique, 13. — A l'occasion des événemens de vendémiaire, demande que les comités ne paraissent à la tribune que pour faire part de l'arrestation des factieux, 15. — Présente un projet de proclamation aux Français, 17. — Expose le système des ennemis de la révolution; invite Rovère à s'armer du poignard dont il a menacé ses accusateurs; le dénonce comme un des auteurs de la réaction, et demande son arrestation; semblable dénonciation contre Saladin, 28 et 29. — Il demande la lecture des pièces saisies chez Lemaitre, 29. — Réélu au conseil des cinquante, en est nommé secrétaire, 65. — Parle contre Job-Aymé, et dit qu'il doit être traité comme Charette ou le comte d'Artois, s'ils eussent été élus députés, 96. — Est continué secrétaire, 97. — S'oppose au projet portant que Job-Aymé ne pourra être jugé que dans les formes constitutionnelles, attendu que les lois l'ont ainsi prononcé; 110. — Invoque l'ordre du jour sur une dénonciation contre Siméon, 135. — Est nommé de nouveau secrétaire, 157. — Débats entre lui et Boissy-d'Anglas, relativement à la commission formée pour la question de la liberté de la presse, 171. — Veut qu'on se borne à discuter la question de savoir si les circonstances n'autorisent pas une loi prohibitive de cette liberté, 177. — Défend cette proposition, et y persiste, 178 et 179. — Vote le recours en cassation pour les jugemens de la haute-cour nationale, 314. — Fait prendre des mesures pour se pourvoir contre les arrêtés du ci-devant sénat de Chambéry, 332. — Parle en fa-

veur de l'amnistie pour les délits relatifs à la révolution, 348. — Combat le rapport de la loi du 3 brumaire, qui exclut diverses classes de citoyens des fonctions publiques, 358. — AN V. Sortie de Noailles contre lui, dans la discussion sur la liberté de la presse, 76. — Rédacteur de *la Sentinelle*, est mis en jugement devant le tribunal civil de la Seine, 154. — Déclaré calomniateur, diffamateur, et condamné à 500 livres d'amende pour ses imputations contre Isidore Langlois, rédacteur du *Messenger du Soir*, 159. — Sa mort, 340.

LOUVET (Florent), juge au tribunal du district de Mondidier, député de la Somme à l'assemblée législative. AN 1792. Demande le renvoi à la liquidation ordinaire du projet tendant à affecter les rentes apanagères des princes français émigrés au paiement de leurs créanciers, et à supprimer le traitement d'un million décrété pour chacun d'eux, 109. — Vote la suppression des droits casuels sans indemnités, 166. — Pour accélérer les jugemens de la haute-cour, fait autoriser les tribunaux criminels à entendre les témoins, 173. — Son rapport pour la publicité des séances administratives, et décret à ce sujet, 242. — Autre rapport et décret déclarant les jugemens de la haute-cour nationale non sujets à cassation, 244. — Autre rapport et décret relatif à l'abolition ou commutation de peines afflictives ou infamantes, 249. — AN I.^{er} 1793. Réélu à la convention nationale, attaque le système des grandes communes, 140. — Est dénoncé pour sa protestation contre le 31 mai, 167. — AN III. Fait annuler un jugement relatif au juge de paix Aymerich, 78. — Combat l'impôt en nature, et vote la question préalable sur le projet de Dubois-Crancé y relatif, 242. — Son discours sur les attributions des corps électoraux, 301. — Son opinion sur la nomination d'agens du pouvoir exécutif auprès des administrations, 311. — Autre contre le projet d'un jury constitutionnaire, 330. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, combat la perception de la contribution foncière en nature, 227 et 228. — Appuie le projet sur le mode de paiement des dépenses des administrations générales et départementales, 256 et 257. — AN V. Ses observations sur la contribution foncière de l'année, 110. — Il combat le projet de création

d'une inspection des contributions, 260. — Son discours sur la contribution somptuaire et mobilière; il voudrait que le célibataire fût plus chargé que les autres citoyens, 223. — AN VI. Propose d'établir un droit d'action en égalité d'impôt d'un département à un autre, 326. — AN VII. Appuie le projet relatif aux écoles primaires, 213. — Fait valider les élections de l'assemblée-mère de la Loire, 233. — Parle sur l'emprunt de 100 millions, 316.

LOUVET. AN I.^{er} 1793. Est nommé administrateur des subsistances, 233.

LOUVET, membre du tribunal révolutionnaire. AN II. 1794. Son arrestation est demandée par Goupilleau, 512.

LOUVOT (Claude-Etienne-Joseph), député du Doubs au conseil des cinq-cents. AN V. S'élève contre l'envoi de garnisaires pour le paiement des contributions, 47. — Fait adopter un projet relatif aux créances de la nation sur les biens des émigrés, possédés par indivis, 116. — AN VI. Est dénoncé par des citoyens de Besançon, 119. — AN VII. S'oppose au renvoi à une commission de la dénonciation des élections du tribunal du Doubs, 77. — Est dénoncé deux fois comme frère d'émigré, 166.

LOVELACE (Jean), menuisier. AN VI. Emprisonné à Londres pour avoir dit : *Au diable Pitt et la guerre!* est défendu par M. Scott, et attaque le juge de paix Curry qui l'a condamné, 208.

LOYAUTÉ, chevalier de Saint-Louis, homme d'affaires du cardinal de Rohan. AN 1792. Son arrestation, 351 et 352.

LOYER-DESLANDES. AN 1792. Banni arbitrairement de l'île Saint-Pierre-Miquelon; décret qui l'autorise à y rentrer et le met sous la sauvegarde de la loi, 162.

LOYEUX, député de la Somme à l'assemblée législative. AN 1791. Envoie sa démission, 540.

LOYS, avocat à Sarlat, et député aux États-généraux. AN 1790. Combat trois articles sur les indemnités en restitution de prix, réduction des redevances et révision des partages, 70. — Demande que le comité des recherches soit tenu de remettre aux tribunaux, dans les vingt-quatre heures, les personnes arrêtées, 74. — Propose que les homicides soient exceptés de l'article qui sou-

met à l'emprisonnement les détenus condamnés ou décrétés pour crimes capitaux, 77. — Fait ajouter au mot *culte*, dans le décret portant qu'il sera salué comme dépense publique, ceux-ci : *De la religion catholique, apostolique et romaine*, 105. — Propose une série de questions concernant la permanence ou l'ambulance du tribunal de cassation, 147. — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Parle sur la fixation de la somme à laquelle s'élève la compétence des juges de paix, 191. — Ses observations sur le projet concernant les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — S'élève contre un projet sur les moyens de procurer l'acquiescement de la contribution patriotique, 221. — AN 1791. Propose des amendemens sur un plan relatif aux jurés, 25. — Demande des poursuites contre l'imprimeur du *Moniteur*, 154. — Combat le projet tendant à mettre les personnes attachées au prince-royal, sous les ordres de son gouverneur, 181.

LOYS. AN II. 1794. Secrétaire des Jacobins, rend compte à cette société de la situation de Marseille, et des rivalités des représentans en mission, 143. — Y dénonce Ferrières, 150. — Et Momoro, complice désigné d'Hébert, 178. — Y annonce la fuite et la reprise de cinq individus arrêtés et traduits au tribunal révolutionnaire, 197. — Déclare que, dans des visites domiciliaires, on a trouvé beaucoup d'étrangers, et invite à les surveiller, *ibid.* — Combat la proposition de Dubois-Grancé, d'exclure les membres des sociétés affiliées et les agens du pouvoir exécutif, *ibid.* — Fait agréer l'offrande par la commune de Sceaux, des bustes de Barra et Viala, 262. — Fait accorder, par les Jacobins, des défenseurs officieux à Clémence et à Marchand, 330. — Y parle sur la liberté des opinions, 544. — Y dénonce un écrit contre Marseille, et prononce un discours sur la liberté de la presse, 347. — Dénonce Tallien, Lecointre et leurs amis comme les chefs d'une nouvelle faction qui a voulu avilir les Jacobins, 351. — Invite les patriotes à entourer la convention, pour l'aider à écraser l'aristocratie, 356. — Propose de demander à cette

assemblée les moyens de soustraire les patriotes à l'oppression, 557. — Parle contre les ennemis des Jacobins, 364. — AN III. Son arrestation, 9. — Discussion aux Jacobins à ce sujet; on lui nomme des défenseurs officieux, 10. — Motion et arrêté pour demander sa liberté, 21. — Rendu à la liberté, est de nouveau mis en arrestation dans le Midi; lettre de Chambon à ce sujet, 299.

LOYSEL, recteur de Rhédon, député de Vannes aux Etats-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes, 7. — AN 1791. Demande les honneurs des grands hommes pour le jurisconsulte Antoine Loysel son aïeul, 122. — AN VI. Réélu au conseil des anciens par le département d'Ille-et-Vilaine, fait approuver la résolution sur les obligations entre particuliers, contractées dans les neuf départemens réunis, pendant la dépréciation du papier-monnaie, 263. — Attaque celle sur l'altération et soustraction des billets de la loterie nationale, 310. — AN VII. Propose d'approuver celle relative au recèlement des déserteurs, 33. — Combat celle sur le timbre, 48. — Et celle sur l'impôt du sel, 154. — Est élu secrétaire, 216.

LOYSEL (Pierre), député de l'Aisne à l'assemblée législative. AN 1792. Affirme que l'adresse des cinq administrateurs de ce département contre le 20 juin, a été rejetée par le directoire, 183. — Réélu à la convention nationale, est envoyé en mission dans le département du Nord, 276. — Fait décréter l'émission de 300 millions d'assignats de 50 livres, 351. — AN 1.^{er} 1793. Et la fabrication d'une monnaie pour remplacer les pièces de deux sous, d'un, de six et trois deniers, 238. — Et celle des pièces de cinq décimes, 257. — AN II. 1793. Autre décret sur son rapport, pour accélérer la fabrication des assignats, 90. — AN III. Fait rendre trois décrets sur les monnaies, 333. — AN IV. Autre sur la fabrication des pièces de cinq centimes, 10. — Autre sur l'organisation des hôtels des monnaies, 26. — Propose un amendement au projet de la commission des cinq, en faveur des jeunes-gens mis en réquisition pour les arts ou le commerce, 40. — Réélu aux anciens, parle sur l'urgence d'organiser les autorités constituées, 57. — Demande le renvoi de la résolution rela-

tive à l'agence des poids et mesures , 148. — AN V. Propose l'approbation de la résolution sur la monnaie de cuivre , 36. — Et le rejet de sept autres sur les monnaies en général , 63. — Son rapport à ce sujet , 77 et 78. — Est nommé secrétaire , 95. — Appuie celle sur les poudres et salpêtres , 153. — Demande le rejet de celle concernant les salines , 199. — Combat celle qui règle les frais en matière criminelle , 215. — Exprime sa reconnaissance pour les légions républicaines , 225. — AN VI. Fait approuver la résolution qui accorde une indemnité à l'archiviste de la république , 95. — Et celle qui déclare de bonne prise tous vaisseaux neutres chargés de marchandises anglaises , 126. — Parle contre une proposition de Baudin , tendante à supprimer la commission des inspecteurs , 181. — Fait approuver une résolution relative aux loteries particulières , 196. — Et celle qui établit une surveillance des matières d'or et d'argent , 201. — Est nommé membre de l'administration de l'enregistrement , 245.

LOYSEL (Gilbert-Jean-François), député de la Manche au conseil des anciens. AN V. Combat comme contraire à l'institution des jurés, la résolution qui assujettit à cassation les déclarations opposées de plusieurs jurés sur le même fait , 150 et 151. — AN VI. Défend celle relative aux charges départementales , 85. — Et celle sur l'organisation de l'école polytechnique , 213. — AN VII. Fait rejeter celle qui autorise la commune de Saint-Hilaire , département de la Manche , à réparer les dignes , 1. — Combat celle relative au recèlement des déserteurs , 74.

LOZEAU (Paul - Augustin), député de la Charente - Inférieure à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Sa lettre contenant le détail de traits de courage du capitaine du corsaire *Scorssery* , 117. — AN II. 1794. Fait accorder un délai pour la présentation des créances sur les émigrés , 128. — Provoque le décret sur les gardes des forêts nationales , 137. — En fait rendre un sur les procès-verbaux à dresser par les divers agens forestiers , 151. — Vote pour la confirmation du jugement de Chaudot , *ibid.* — Fait traduire au tribunal révolutionnaire les administra-

teurs et le procureur du département de la Moselle , 209. — Son rapport sur une réclamation de Latour-d'Auvergne , relativement à l'échange de la principauté de Sedan et Raucourt , et décret à ce sujet , 220. — AN III. Est élu secrétaire , 6. — Écrit sur l'approvisionnement de Paris , et propose d'exclure les fonctionnaires de toutes les sociétés politiques , 96. — Discute le projet relatif aux inscriptions sur le grand-livre , 161. — Dénonce le nommé Daviau , comme ayant été le bourreau de son collègue Dichézeaux , 162. — Fait annuler des concessions de terres de mer , faites au ci-devant maréchal de Richelieu , 275. — Adopter une interprétation de la loi du *maximum* , 307. — Renvoyer au comité de législation une adresse de la société populaire de Dijon . 352. — Et rendre un décret sur la vente des domaines nationaux , 359. — AN III. Combat la proposition d'imprimer le discours de Duhois-Crancé sur la situation de l'esprit public , 302.

LOWENDAL (la famille). AN 1791. Rapports , pièces et décrets sur les indemnités réclamées par elle pour le régiment levé par le maréchal de ce nom , 119 , 120 , 220 et 223. — AN II. 1793. Suspension du paiement de ces indemnités , 268.

LOWENDAL (comte de). AN II. 1794. Est nommé commandant des corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre , 282.

LOWENSTEIN (Éléonore Linanges , veuve). AN III. Est acquittée par le tribunal révolutionnaire , 46.

LUBERSAC (de), évêque de Chartres. AN 1789. Vote la réunion du clergé aux communes , 4. — Ne peut se faire entendre en présentant le même vœu , 9. — Est applaudi par l'assemblée , lors de l'appel pour la réunion du clergé , 10. — Ses efforts pour calmer le peuple de Saint-Germain et de Poissy ; l'assemblée lui vote des remerciemens , ainsi qu'à ses collègues de mission , 20. — S'oppose à l'adoption provisoire du règlement qui établit la majorité simple des suffrages , 27. — Propose un autre mode de les compter , 28. — Demande que la religion ne soit pas étrangère à la déclaration des droits et des devoirs , 33. — Propose l'abolition des droits de chasse , et y renonce pour sa part , 34. — S'oppose à ce qu'on demande au roi la pro-

mulgation des arrêtés du 4 août, 60. — Fait adopter un amendement à l'article premier sur la définition du gouvernement monarchique, 61. — Vote pour le renouvellement annuel des impôts à chaque législature, afin que les assemblées, étant maîtresses de l'impôt, puissent assurer la liberté publique, 68. — AN 1790. Interpelle Camus de dire qui lui a donné le droit d'attaquer les évêques, 333.

LUBIN, de la commune de Paris. AN I.^{er} 1793. Fait régler la levée de 12 mille hommes contre la Vendée, 125. — AN II. 1793. Combat la proposition de réserver aux seules autorités constituées l'usage du bonnet rouge, 65. — AN II. 1794. Félicite la convention, à la barre, de sa surveillance contre les conspirateurs, et lui jure fidélité au nom de la commune, 181. — Arrêté du comité de salut public qui le nomme deuxième substitut de l'agent national de Paris, 191. — Prête serment à la commune, et y prononce un discours relatif à la circonstance, 195. — Mis hors la loi au 9 thermidor, est livré à l'exécuteur des jugemens criminels par le tribunal révolutionnaire, 336.

LUCAS, curé, député de Tréguier aux États-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes, 8. — AN 1791. Demande l'appel nominal sur le projet de décret tendant à faire interpeler les ecclésiastiques de prêter leur serment, 5.

LUCAS, député du Bourbonnais aux États-généraux. AN 1790. Prête le serment du 20 juin, pour répondre à la motion de Cazalès, relative au renouvellement de l'assemblée avant l'achèvement de la constitution, 49. — Convertit, en motion une lettre du roi pour l'établissement d'un bureau de trésorerie, et déclare qu'il n'a pas pour cela prétendu l'appuyer, 86. — Veut que chaque député fasse, séance tenante, sa déclaration pour la contribution patriotique, *ibid.* — Dénonce une protestation de Bergasse sur les assignats, 116. — Dénonce M. de Maltorte, signataire d'une lettre qui inculpe les protestans de Montauban, à l'occasion des troubles de cette ville, 139. — Réclame l'impression de la liste des députés absens, 182. — Et vote pour qu'aucun d'eux ne puisse s'absenter pendant le mois de juillet, à cause de la fédération, 184. — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisa-

tion du pouvoir judiciaire, 187. — Propose de mander à la barre le cardinal de Rohan, accusé de travailler à agiter l'Alsace, 211. — A l'occasion de l'opposition qu'apporte la minorité à l'admission d'une députation liégeoise, demande que le premier interrupteur soit envoyé à l'Abbaye, 264. — Combat le plan d'organisation des ponts et chaussées présenté par Lebrun, 306. — Vote la suppression des brevets de retenue, 309. — Fait décréter l'envoi de commissaires dans le district de Gourdon où les paysans se sont insurgés, 349. — AN 1791. Et renvoyer à la municipalité de Paris la dénonciation de l'investissement de la maison de Clermont-Tonnerre, 29. — Demande qu'à l'article du projet relatif aux Colonies, portant qu'aucune loi ne pourra être rendue sur l'état des personnes que sur l'avis des assemblées coloniales, les mots *non-libres* soient ajoutés à ceux *sur l'état des personnes*, 155. — Fait lever la séance à la suite d'une longue discussion sur cet objet, et malgré la vive opposition de la droite, 156. — Veut que les députés des Colonies soient rendus responsables des suites de leur retraite, après l'adoption du décret sur les hommes de couleur, 138. — Demande la suspension provisoire de ce même décret, 269.

LUCAS, contre-amiral batave, AN V. Se rend aux Anglais sans combattre, 55. — Détails sur la prise de l'escadre à ses ordres, 57. — Attribue ce malheur à l'insubordination de l'équipage, 95. — Lettre à ce sujet, 97. — Conseil de guerre pour le juger, 255. — AN VI. Après sa mort, ce conseil le déclare, par jugement, cause de la malheureuse issue de la dernière expédition au Cap de Bonne-Espérance, 239.

LUCAS (Paul). AN VII. Prophétie sur l'Égypte, extraite de son *Voyage au Levant*, 121.

LUCAS BOURGEREL. (Voyez BOURGEREL).

LUCE, littérateur. AN III. Auteur de *Mutius-Scævola*; annonce de sa tragédie d'*Hormisdas*, 208.

LUCESINI (marquis de), ministre de Prusse. AN 1790. Ses négociations pour une alliance de secours avec la république polonaise, 74 et 85. — Communique à la diète de Pologne l'offre faite à la Prusse par la Russie de lui donner toute la grande Pologne, 114. — Se rend à Bucharest

pour assister au congrès de pacification entre la cour de Vienne et la Porte, 238. — AN 1791. Son arrivée aux conférences de Sistow, 10. — AN II. 1795. Annonce aux ministres étrangers le départ du roi de Prusse pour prendre possession de sa part de la Pologne, 50. — Part pour Vienne en qualité d'envoyé extraordinaire, 82. — AN V. Réponse de l'empereur à sa note sur la ligne de démarcation entre la Prusse et la France, 104.

LUCKNER (le général). AN 1790. Obtient la faveur d'assister à la fédération générale, 193. — Un décret lui conserve en entier ses pensions, 6 et 214. — AN 1791. Son serment de fidélité, 185. — Son embarras à cause de l'indiscipline militaire, 241. — Justifie la garnison de Strasbourg, 273. — Reçoit une adresse des cavaliers du neuvième régiment, 292. — Dénonciations contre lui, 307. — Commande une armée de 50 mille Français, 350. — Est nommé maréchal de France, 363. — AN 1792. Est reçu en cette qualité, au nom du roi, à la tête de la garnison de Metz, 3. — Sa lettre sur le discrédit et la perte des assignats dans le paiement des troupes, 56. — Paraît à la barre suivant la demande qu'il en avait faite, 59. — Sa lettre à Narbonne pour l'engager à rester au ministère, 70. — Autre sur le complément et l'équipement de son armée, 102. — Renvoi au comité militaire de la lettre, par laquelle il se plaint de l'insuffisance de ses forces, 112. — La trésorerie est autorisée par décret à lui payer sa pension de 36,000 francs, 118. — Lettre que lui écrit le ministre des affaires étrangères Dumourier, *ibid.* — Sa réponse à une lettre d'Allemagne qui le menaçait de la perte de ses terres dans le Holstein, 122. — Remplace Rochambeau qui a obtenu un congé illimité, 127. — Sa proclamation comme général en chef, 132. — Décret portant que la nation le remercie d'avoir engagé Rochambeau à ne pas quitter son armée, consentant à servir sous lui comme aide-de-camp, 155. — Détails sur les dispositions de l'armée du Rhin, commandée par ce général, 154. — Sa lettre de remerciement à l'assemblée législative, 136. — Autre sur une attaque des Autrichiens à Bavay, 141. — Autre à l'armée et aux citoyens, 148. — Est remplacé par Custine à l'armée du Bas-Rhin, 250. — Envoie du camp de Farnars une déclaration

contre les désorganiseurs de l'armée, *ibid.* — Annonce son entrée dans Menin et sa marche sur Courtrai, 172. — Et la prise de cette dernière ville, 174. — Sa lettre à Louis XVI, sur la journée du 20 juin, 183. — Dénonciation d'une intrigue tendante à le faire rentrer à Lille, après lui avoir fait évacuer Courtrai, Ypres et Menin, 184. — Décret portant qu'il n'a pas cessé de jouir de la confiance nationale, 187. — Sa lettre sur l'incendie de Courtrai, *ibid.* et 189. — Dénonciation sur l'inaction de son armée et sur son silence relativement à la marche des Prussiens, 192. — Sa lettre en réponse aux inculpations faites contre Berthier, chef de l'état-major de son armée, 193. — Est nommé généralissime des armées françaises, 199. — Lettre par laquelle il se déclare ennemi des factions, et présente des vues sur l'amélioration de l'armée, 201. — Déclare à la commission des douze, qu'il a dit au roi que l'armée, fidèle à ses serments, l'abandonnerait lui-même, s'il cherchait à renverser la constitution, 204. — Citation de sa réponse à Bureau-Puzy, qui, selon Guadet, lui proposait de marcher sur Paris, 205. — Renouveau de cette assertion par Hérault Séchelles; il la dément, 214. — Texte de sa lettre à ce sujet, 216. — Autre sur le passage du Rhin par les Autrichiens, 221 et 222. — Remporte un avantage dans la forêt de Caudel, 229. — Sa lettre à Clavière, 233. — Il est remplacé par le général Kellermann, 238. — Sa résidence est fixée à Châlons, en qualité de généralissime, 244. — Annonce que l'on sème des terreurs paniques dans l'armée, 262. — Lettre par laquelle il proteste de sa soumission aux lois de la république, et se plaint des tracasseries de la malveillance, après les preuves de son dévouement, 272. — Décret qui lui défend de sortir de Paris avant que la convention ait statué à son égard, 273. — Lettre par laquelle il repousse l'inculpation relative à la non-poursuite de Jarry incendiaire de Courtrai, 274. — Il envoie sa justification, 284. — AN II. 1793. Décret qui suspend le paiement de la pension de 56,000 liv. qui lui était accordée, 268. — Il est arrêté, 36. — AN II. 1794. Et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 107.

LUCOT, canonier. AN 1791. Décret qui lui accorde une pension, 243.

LUCOT, menuisier. AN 1791. Son interrogatoire à la barre, sur des enrôlemens pour des émigrés, 349 et 350. — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 351.

LUCOTTE, chef de la neuvième demi-brigade et commandant l'infanterie légère de l'armée d'Italie. AN V. Adresse de son corps contre la société de Clichy, 326. — AN VI. En garnison à Marseille, est dénoncé comme protecteur des égoïstes et de Cadet-Laure, leur chef, 292.

LUCY (Ad. J. Al.), député de l'Oise à l'assemblée législative. AN 1792. Son opinion à l'occasion de la destitution du directoire des postes, 146.

LUDOLF (M. de). AN VI. Est envoyé de Naples à Constantinople pour réclamer le prince Paterno, 79.

LUDOT (Antoine-Nicolas), député de l'Aube à la convention nationale. AN III. Texte de son rapport et du décret qui l'a suivi, sur la restauration des écoles vétérinaires, 59. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, combat le projet relatif à la police des étrangers à Paris, et présente d'autres vues, 177. — Vote en faveur de l'institution des chaires de langues étrangères, 353. — AN V. Invoque la question préalable sur un projet de Siméon, relatif aux jurés et à la question intentionnelle, 9. — Son opinion sur les transactions sociales, 58. — Propose divers amendemens aux projets concernant les abus de la presse, 76. — Son opinion en faveur des peintres, sculpteurs, etc., qui doivent être dispensés de la patente; il relève une phrase satyrique de Mercier contre les artistes, 90. — Amende le projet de Daunou sur la calomnie, 102. — Appuie celui de Parisot sur la comptabilité arriérée, et propose que le bureau de liquidation soit nommé par le directoire, 116. — Appuie le projet de Favart sur le divorce, 120. — Son rapport sur des questions proposées par des Français résidens en Espagne, 151. — Il vote l'adoption du projet de résolution relatif au serment des électeurs, 181. — Combat celui sur la répression du brigandage, 202. — AN

I. Fait un rapport sur des modifications nécessaires au mode d'instruction de la procédure par jurés, 2. — Soumet des moyens d'exécution de la contrainte par corps, 14, 59 et 105. — Pro-

pose un projet sur les avoués, 25. — Autre pour constater la validité des prises maritimes conduites par des Français en pays neutres, 63. — Défend et amende le projet relatif aux brigandages commis sur les grandes routes, 107. — En fait adopter un pour l'exécution des jugemens rendus en matière de prises maritimes, 125. — Et un autre pour la liquidation des comptes arriérés, 132. — Son rapport sur plusieurs questions de procédure en matière civile, 137. — Nouveau projet sur les prises maritimes, 141. — Discussion de celui relatif à la comptabilité intermédiaire, 147. — Son rapport sur le système pénal de la marine, et adoption de divers articles du projet y relatif, 178, 212 et 213. — Fait résoudre que tout jugement en dernier ressort, ne pourra être attaqué que par la voie de cassation, à l'exception de ceux de la justice de paix, 293. — Et fixe à 100,000 liv. les dépenses de deux mois du bureau de la comptabilité arriérée, 359. — AN VII. Combat le projet relatif aux moyens de réprimer le vagabondage, 94. — Et celui tendant à appliquer la loi sur les marchandises anglaises aux navires chargés de marchandises et productions provenant des possessions ou manufactures de toutes les puissances qui seraient en guerre avec la république française, 96. — En présente un nouveau sur les jugemens en dernier ressort, 150. — Et un autre relatif à la législation sur les prises maritimes, 175. — Discute celui concernant les coupables qui dénoncent leurs complices, et propose un autre mode de jugement, 199. — Fait adopter plusieurs dispositions concernant la comptabilité nationale, 228. — Est nommé secrétaire, 332.

LUMINAIS (Michel - Pierre), député de la Vendée à la convention nationale, et depuis au conseil des cinq-cents. AN IV. Annonce que l'emprunt forcé se paye avec empressement, 165. — AN V. Son projet de résolution sur le faux témoignage, 29. — Vote un dégrèvement des contributions arriérées pour les départemens de l'Ouest, et pour toutes les communes ravagées par la guerre, 130. — Appuie l'érection d'un monument au 18 fructidor, et s'oppose à sa célébration annuelle, comme n'étant que la millième victoire remportée par les patriotes sur les conjurés royalistes, 359.

— AN VI. Vote l'exclusion des ci-devant nobles de toutes les fonctions publiques, 10. — Fait une motion relative à l'exercice des droits de citoyen, 15. — Propose d'en priver les individus qui ont rempli parmi les rebelles des fonctions civiles ou militaires, 16. — Opine en faveur des écoles secondaires, 63 et 64. — Présente un projet sur la surveillance des maisons d'éducation, 124. — Analyse de son rapport à ce sujet, 155 et 156. — Autre sur la question de savoir si l'article 12 de la constitution est applicable aux chefs des rebelles, 157. — Discussion et adoption de son projet relatif à la surveillance des pensionnats, 181. — Propose de décréter que nul ne pourra être chef d'un établissement particulier d'éducation, s'il n'est marié ou veuf, 192. — Est nommé secrétaire, 216. — Fait hommage d'un ouvrage des frères d'Arbois, ayant pour titre : *Mémoire sur les trois départemens de Corcyre, d'Ithaque et de la mer Égée*, 241. — AN VII. Combat le projet d'impôt sur le sel, 137. — Et celui de Rollin sur les réunions politiques, comme insuffisant et trop peu sévère, 340.

LUMOSKY, chef des insurgés polonais. AN III. Forte le ravage dans le palatinat de Posen, 93.

LUNEAU-BOISGERMAIN. AN 1792. Notice de son *cours de langue latine*, 187.

LUOSI, ministre de la justice dans la Cisalpine. AN VI. Est nommé directeur par Trouvé, lors du renouvellement des autorités et de la constitution, 358.

LUPI, ministre plénipotentiaire de la république Ligurienne. AN VI. Présenté au directoire français en cette qualité, 225.

LUSIGNAN (le marquis de), député de Condem aux États-généraux. AN 1791. S'élève contre l'anéantissement de la noblesse, 221.

LUSIGNEM (le comte de) député de Paris aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11.

LUTAU, aide-de camp de Custine. AN 1792. Reçoit une récompense pour son intrépidité à Spire, 296.

LUTHIER, soldat. AN 1.^{er} 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, pour avoir prêché, dans Paris, le rétablissement de la royauté, 105.

LUX (ADAM), d'Opoirbourg AN II. 1793. Est condamné à mort, 46.

LUXEMBOURG (duc de). AN 1789. Se rend à l'assemblée avec la majorité de la noblesse, 12. — Dans les conférences sur la réunion de cet ordre, il expose au roi qu'il joue les prérogatives de sa couronne; déclare, à la dernière tenue de la chambre, que les jours du monarque sont en péril, 14. — Annonce de son émigration, 29. — Il envoie sa démission, 48.

LUXES (duc de), député de Touraine aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11. — Parle en faveur de la mise en liberté de Bezenval, proposée par le comité des recherches, 74.

LUYT (F. J. B.), commissaire des guerres. AN II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 157.

LYDDA (évêque de). Voyez GOBEL.

LYON. AN VII. Ses observations sur l'adresse proposée à la société populaire de la rue du Bacq, par Félix Lepelletier, 321.

LYON, employé au bureau central. AN VII. Blessé par le cabriolet du député Gobert. obtient des indemnités par jugement, 365 et 366.

M.

MABLY (l'abbé de). AN 1789. Analyse de *l'Esprit* de cet auteur par Béranger, 125. — AN 1790. Réflexions sur son ouvrage concernant la Pologne, 284. — AN 1792. Lettre de l'abbé Arnoux, son exécuteur testamentaire, sur un ouvrage qui lui est faussement attribué, et qui a pour titre : *Les destins de la France*, 171. — AN III. Notice par le même sur une nouvelle édition de ses œuvres, 220. — Les honneurs du Panthéon réclamés pour lui, 254.

MABOT, administrateur de l'Encre. AN 1.^{er} 1795. Déclare qu'il s'est opposé aux mesures libéricides prises par les administrateurs de ce département, 190.

MACAIRE (Jalien-Vincent), député du Nord au conseil des cinq-cents. AN IV. Rapport et projet sur les dépenses des administrations générales, départementales et autres de localité, 256. — Il fait cré-

diter le ministre de la justice, 287. — AN VII. Demande si les ex-conventionnels qui doivent sortir cette année, sont rééligibles, 180.

MACARTNEY (lord). AN III. Son départ de Londres pour aller en Italie, porter à Louis XVIII, sur son avènement au trône, les félicitations de Georges III, 320. — AN VI. Notice sur la traduction de son *Voyage en Chine*, par Castéra, 181 et 243.

MACAYE (le vicomte de), député du Labour aux États-généraux. AN 1789. Présente des observations sur le danger du décret relatif à la question de l'hérédité de la branche d'Espagne, 17. — AN 1790. Son rapport sur les troubles de Nîmes; il propose de mander à la barre les signataires de la délibération des soi-disant catholiques, 168.

MAC-CURTAIN, député au conseil des cinquante. AN V. Est déporté au 18 fructidor, 350.

MACDONAL (Ch. Édouard-Fréd. Henri), lieutenant-colonel du 60.^e régiment. AN 1792. Son affaire avec Rose-Plenkett, 128. — Mémoire sur sa détention, pendant douze ans, aux îles Sainte-Marguerite, 267. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 299.

MACDONALD, irlandais, général au service de France. AN II. 1793. Enlève les postes de Comines-Nord, Warneton et Warwick, 37. — Ses opérations sous le général Souham, 45. — AN III. Se distingue à l'armée du Nord, 42 et 119. — AN VI. Son discours, lors de la présentation au directoire des drapeaux qui avaient été décernés aux armées du Nord, de Rhin et Moselle, 162. — Annonce la prise de Frosinove, 342. — Éloge de ses opérations pour appaiser les troubles de l'état de Rome, 343. — Sa proclamation lors de la prise de Terracine et de sa mise au pillage, 348. — AN VII. Autre par laquelle il affecte aux hôpitaux de Rome, les biens des confréries supprimées, 6. — Autre au sujet des troubles de la république romaine, 28. — Autorise le consulat de Rome à déporter au-delà des mers les ecclésiastiques perturbateurs, 44. — Fait mettre trois millions à la disposition du consulat romain, pour le service de l'armée, 45. — Publie une loi qui ordonne le cours au pair de l'assignat, 63. — Son ordre pour la for-

mation des corps militaires à Rome, 76. — Sa réponse à la sommation révoltante du général Mack, 85. — Sa lettre au sujet de l'arrestation de Napper-Tandy, et de trois autres Irlandais naturalisés Français, 88. — Eat les Napolitains, 90. — En fait fait cinq mille prisonniers, 94. — Détails de son entrée à Rome, 110. — Prend le commandement de l'armée de Naples, 177. — Son arrêté pour la police militaire dans les états napolitains, 202. — Autre sur l'administration du territoire de Bénévent, 217. — Correspond avec le capitaine d'un vaisseau anglais, relativement à la prise du corsaire *le Championnet*; écrit à M. Acton, pour lui proposer l'échange de son frère, contre le vice-consul Ribaud, 225. — Arrive à Florence avec l'armée, 252. — Donne les détails des succès remportés sur les rebelles Napolitains et les Anglais, débarqués à Castellamare, 258. — Retourne à Florence, 264. — Prend des mesures dans l'état de Naples avant le départ des troupes françaises, 269. — Transmet des détails sur les opérations de l'armée; fait l'éloge du chef de bataillon Montlézat; reçoit plusieurs blessures, 277. — Envoi de ses lettres aux conseils, 279. — Cerne les austro-Russes, 284. — Est accusé dans le journal *le Démocrate*, 334.

MACÉ, adjudant-général. AN III. Est l'un des co-accusés avec le comité de Nantes; détails de la procédure, 26, 35, 72 *et suiv.* — Est acquitté et mis en liberté, 100. — Et défendu par Rewbell, lors de la discussion sur la remise en jugement de ces prévenus, 215.

MACÉ, ancien adjudant d'Hanriot. AN III. Se met à la tête des agitateurs lors d'une insurrection arrivée dans la commune de Franciade à l'occasion des subsistances; est incarcéré, 251.

MAC-GILYVRAI. AN 1790. Notice sur ce chef de la peuplade indienne des Creeks, 332.

MACHAULT (Louis - Charles de), évêque d'Amiens. AN 1792. Procès de la veuve Calmer contre lui, 95. — Émigré à Londres, est accusé par Ach. Viard d'y intriguer en faveur du roi et de la royauté, 344.

MACHAUT, administrateur de l'habillement. AN II. 1794. Traduit au tribunal révolutionnaire pour prévarications, 146. — Y est acquitté, 177.

MACHENAU. AN 1792. Est signalé comme l'auteur d'un écrit séditieux, 52.

MACHIAVEL. AN 1792. Article dans lequel on venge sa mémoire comme homme, comme philosophe et comme politique, 313.

MACHY, brigadier de gendarmerie à Saint-Maxens, département de la Somme. AN VI. Est assassiné dans cette commune, 242.

MACK, chef d'état-major autrichien. AN I.^{er} 1793. Dumourier traite avec lui, 95. — AN II. 1794. Présente à la cour de Londres ses plans contre la France; reçoit une épée du roi, 170. — AN V. Commande les Autrichiens sur le Rhin, 190. — AN VI. Son arrivée à Venise pour combiner l'évacuation des Français, 133. — AN VII. Quitte Naples pour se rendre aux frontières, 46. — Ses intrigues dans cette ville, 65. — Indispose son armée, 68. — Sa correspondance avec le général Championnet, au sujet de l'évacuation du territoire romain, 79. — Sommation révoltante de ce général, au commandant du château Saint-Ange, 85. — Anecdote qui le concerne, 87. — Interception d'une lettre de Vintimille Duluc à lui adressée, 94. — Prend la fuite à l'approche de l'armée française, 108. — Extrait d'une lettre sur sa défaite, par le général Championnet, 114. — Demande un armistice; réponse du général français, 119. — Se rend, avec son état-major, dans le camp de l'armée française pour se sauver des lazzaronis, 133. — Sa fuite de Naples, 148. — Est conduit avec son état-major, de Milan à Briançon, 165. — Son arrivée à Dijon, 255.

MACKAU, ambassadeur français à Naples. AN 1792. Est remplacé à Stuttgart par Maisonnette, 33. — Sa lettre au vice-consul Aillot, lui annonçant son intention de se retirer, vu l'état presque humiliant auquel on l'a réduit, 349. — AN I.^{er} 1793. Invite les Marseillais à bien traiter les Napolitains, 131.

MACKINTOSH (J.). AN 1792. Son apologie de la révolution française, en réponse aux attaques de Burke, 104. — Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241.

MACKLAY. AN IV. Fait rejeter par les Etats-Unis le traité de commerce avec l'Angleterre, 271.

MACNÉMARA, commandant des forces navales de France au-delà le cap de Bonne-Espérance. AN 1790. Sa mission auprès de Tippoo-Saïb, 352.

MADALINSKI, général polonais. AN II. 1794. Passe la Vistule à la tête de plusieurs corps, 209. — Enlève la caisse russe, 219. — AN III. Sa détention en Russie, 120. — AN IV. Sa liberté, 172.

MADAME, sœur de Louis XVI. (*Voyez ELIZABETH et le supplément.*)

MADAME, fille de Louis XVI. (*Voy. MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTÉ.*)

MADDISON, anglais. AN 1792. Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241.

MADGETT, irlandais. AN III. Se disant Williams Burus, négociant américain, est traduit à la commission militaire comme espion, 294. — Et acquitté, 514.

MADIER-DE-MONJAU, député de Villeneuve-de-Berg aux États-généraux. AN 1789. Demande le rejet de la motion de Volney, pour la prompte convocation d'une nouvelle législature, et la discussion sur la constitution, 60. — Fait adjoindre Bureau-Puzy au comité militaire, 116. — AN 1790. Embrasse Cazalès, à l'occasion de son discours en faveur de l'installation des juges par le choix du roi, 128. — Demande la poursuite de la procédure relative aux évènements du 6 octobre, sans égard pour les députés qui y sont impliqués, 221. — Ses observations sur la réclamation du régiment de Languedec, contre le décret qui le rappelle de Montauban, à la suite des troubles de cette ville, 227. — S'oppose à ce que l'on passe à l'ordre du jour sur un mémoire par lequel Neckèr observe qu'il ne convient pas de donner aux législatures la disposition des grâces, et d'affaiblir ainsi le gouvernement, 250. — Défend le parlement de Toulouse, à l'occasion de son arrêté contre les opérations de l'assemblée, 283. — AN 1791. Réclame la parole au moment où l'on procède à l'appel nominal sur la réunion d'Avignon, 145. — Demande qu'on déclare franchement que cette ville appartient à la France, 146. — S'élève contre l'ajournement de la réclamation du duc d'Orléans, relative à la dot de la fille du régent, 165. — Dé-

clare qu'il persiste dans les protestations qu'il a faites avec plusieurs de ses collègues contre les entreprises exercées depuis deux ans sur l'autorité royale , 221. — AN IV. Élu au conseil des cinquans par le département de l'Ardèche, parle sur l'affaire de Job-Aymé, 99. — Prétend que le ministère de la police, qu'on veut créer, est hors de la constitution, et invoque l'ajournement, 103. — Par une motion d'ordre, engage de nouveau la discussion sur Job-Aymé, 107. — Appuie le rapport de la loi du 9 floréal, relative aux parens d'émigrés, 116. — Et la proposition d'excepter de la loi du 3 brumaire les militaires en activité de service ou retirés avec pension, 167. — Présente un projet sur l'abus de la sonnerie des cloches, 188. — Ses observations sur les modifications proposées à la loi de l'emprunt forcé, 200. — Fait adopter un projet contre ceux qui sonneraient les cloches au mépris de la loi, 204. — Interpelle Tallien, signalant les nouveaux réacteurs, 267. — Vote le recours en cassation des jugemens de la haute-cour nationale, 315. — Discute sur le payement des contributions, 327. — Opine sur le mode de radiation des émigrés, 342. — Et sur l'administration des postes et messageries, 364. — AN V. Sa motion sur le payement du milliard promis aux militaires, 3. — Demande que les acquéreurs de biens nationaux puissent se libérer en mandats au cours ou en numéraire, 17. — Son opinion en faveur de Louise Despaigne, dont les biens étaient soumissionnés, 20. — A une vive altercation au sujet de la loi du 3 brumaire an 4, 47. — Apprend qu'il est inscrit sur la liste des émigrés, et demande une commission à ce sujet, 49. — Demande l'ajournement au lendemain de la discussion sur le référé du tribunal de cassation, relatif à la conspiration royaliste, 196. — Parle en faveur des assemblées primaires de Rennes, 197. — Et sur le projet de création d'une inspection générale des contributions directes, 211. — Propose l'envoi d'un message pour demander compte au directoire de l'exécution de la loi contre Barrère, 245. — Réclame contre la détention d'une foule de prêtres, au mépris de la loi du 14 brumaire, et demande l'envoi d'un message au directoire à ce sujet, 249. — Combat le projet de Gilbert-Desmolières, sur

la surveillance de la trésorerie, 276. — Provoque la révision du règlement, et demande qu'on s'occupe du costume des représentans, 277. — Décret qui prononce sa radiation de la liste des émigrés, 280. — Réclame l'appel nominal sur la décision relative à la déclaration des ministres du culte, 303. — Appuie le projet sur les destitutions militaires, 325. — Demande l'annulation de l'arrêté qui ordonne l'impression des pièces mentionnées dans le rapport de Delarue, sur la marche des troupes, 329. — Est déporté au 18 fructidor, 350.

MAGALLON (comte de), commissaire député de Saint-Domingue. AN 1790. Réclame contre l'expression des sentimens de fidélité à la constitution, qui lui a été prêtée par erreur dans le *Moniteur*, 246.

MAGALLON, général, membre de l'assemblée coloniale de l'île de France. AN VI. Est dénoncé pour avoir méconnu l'autorité des agens du directoire, 16.

MAGALLON, négociant français établi au Caire. AN VI. Article relatif au traité conclu par lui en Égypte en 1785, 338. — AN VII. Interprète des Français en Égypte, leur rend des services importants dans cette contrée; est blessé par les Arabes, 32. — Discussion entre Talleyrand et Charles Delarroix, sur une lettre de lui, relative à l'expédition d'Égypte, 307 et 309.

MAGALLON, neveu du précédent. AN VI. Est nommé consul à Rhodes, en remplacement de Moltedo, 346.

MAGENTHIES. AN I.^{er} 1795. Est nommé, par le conseil-général de la commune de Paris, administrateur des établissemens publics, 239. — AN II. 1794. Et destitué, 284.

MAGER. (Voyez FERMERS GÉNÉRAUX.)

MAGERI (les trois frères). AN V. Sont condamnés à mort comme auteurs et chefs de la rébellion de Castel-Nuovo en Italie, 133.

MAGNIER (Antoine-Louis-Bernard), dit BRUTUS, officier de canonniers, et ex-président d'une commission militaire dans l'Ouest. AN III. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, convaincu d'abus d'autorité dans ses fonctions, est acquitté sur l'intention, et renvoyé au tribunal d'Ille et Vilaine comme prévenu de dilapidations

de deniers publics, 159. — Saisie d'une lettre écrite par lui de sa prison, à Rennes, dans laquelle il se déclare l'auteur du plan d'insurrection de prairial, injurie la convention nationale, et dit qu'il sera lui-même le bourreau du général Dubois, son oncle, si jamais il se présente devant lui; d'après le rapport de Pierret, décret qui le traduit à la commission militaire de Paris, 268. — AN VI. Le ministre de la guerre déclare qu'il n'est porté sur aucun contrôle comme officier, 210. — Electeur du département de la Seine, demande une prorogation de temps pour les opérations de l'assemblée électorale, 213.

MAGNIEZ, député du Pas-de-Calais à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Est déclaré indigne de la confiance de son département, 172. — Son arrestation, 176.

MAGNIN, commissaire du directoire près le département de la Sarthe. AN VI. Est assassiné au Mans, 60. — Résolution qui accorde une pension à sa veuve, 306. — AN VII. Elle est approuvée, 55.

MAGON-LAUBLINOIS, ex-commandant de la garde nationale à Saint-Malo. AN II. 1794. Son arrestation et traduction au tribunal révolutionnaire, 108.

MAGOT, officier-général. AN IV. Se distingue à la bataille de Roveredo, 361.

MAHABEC, prince persan. AN VII. Veut révolutionner la Perse, 26.

MAHÉRAULT, professeur de l'école centrale du Panthéon. AN VII. Est nommé commissaire du gouvernement près l'administration du théâtre de la République, 141. — Auteur d'une *ronde* pour la plantation d'un arbre de la liberté, 169.

MAHOMET. AN VI. Son étendard est restitué aux Polonais de l'armée d'Italie par le consulat romain, 299.

MAHON. AN II. 1793. Est arrêté à Bordeaux, 25.

MAHON (M.^r). AN VII. Est excepté, par les deux chambres d'Irlande, du bill d'amnistic, 12.

MAHUEL. AN 1792. Son mémoire sur l'entretien des routes commerciales du royaume, 260. — AN VI. Est un des adjudicataires de la ferme de la poste aux lettres, 244.

MAHMUT, pacha de Scutari. AN V. Détails sur sa mort et sa rébellion contre la Porte-Ottomane, 67.

MAIGNEN, député de la Vendée à la convention nationale. AN III. Est envoyé près l'armée des Pyrénées-Occidentales, 214. — AN V. Réélu au conseil des anciens, annonce de sa mort, 253.

MAIGNET (Étienne), député du Puy-de-Dôme à l'assemblée législative et depuis à la convention nationale. AN 1792. Fait rendre un décret qui assigne deux millions pour secours aux indigens, 332. — AN I.^{er} 1793. Est adjoint aux représentants près l'armée des Alpes, et dans les départemens de Rhône-et-Loire et adjacens, 234. — Annonce la prise de Saint-Anselme par les muscadins de Montbrisson, et les mesures arrêtées à ce sujet, 251. — AN II. 1793. Ses lettres aux Jacobins sur la situation de Lyon et le supplice des rebelles; il accuse Dubois-Grancé et Gauthier, et demande que la société envoie à Lyon quarante de ses membres, 30. — Nouvelle annonce d'exécutions, 32. — Il frappe avec Couthon le premier coup de marteau pour la démolition de la ville, 42. — AN II. 1794. Cité comme témoin dans l'accusation dirigée contre Lapoype, relativement aux forts de Marseille, 159. — Dément, par deux lettres cette assertion, 175. — Dénonciation de la lettre que lui a écrite Jourdan d'Avignon, sur Pélissier, 211. — Donne les détails de la révolte de la commune de Bedouin, des arrestations qu'il y a faites, et de l'ordre qu'il a donné de la livrer aux flammes; décret qui approuve ces dispositions, 240. — Des députés d'Avignon font, à la barre, l'éloge de sa conduite, 246. — Est dénoncé pour ses vexations dans le Midi, 316. — Autre dénonciation de Dubois-Grancé contre lui, aux Jacobins, 328. — Est disculpé par Forestier; les arrêtés pris par lui dans ses missions sont approuvés, 340. — Est justifié par une députation de la société populaire d'Aix, 552. — AN III. Accusé par Goupilleau de Montaigu des malheurs de la commune de Bedouin, incendiée par ses ordres, 65 et 77. — D'igné dans le rapport de Courtois comme complice de Robespierre, 108. — Ac-

cusé d'avoir fait incendier la commune de Bedouin, il cherche à se justifier, et rappelle que sa conduite a été approuvée par la convention; réplique à Rivère sur le même objet, 110. — Son arrestation votée par celui-ci; l'examen de sa conduite est renvoyé aux comités, 196. — Cassation de son arrêté pour la confiscation d'une maison de Marseille, 199. — Dénoncé par Tallien comme incendiaire de Bedouin, est décrété d'arrestation, 200. — Autre décret qui lui enjoint de se constituer prisonnier dans les vingt-quatre heures, sous peine d'encourir la déportation par le seul fait de la désobéissance, 214. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

MAILHE (Jean Baptiste), procureur - syndic du département, député de la Haute-Garonne à l'assemblée législative. AN 1791. Son rapport en faveur des soldats de Châteauneuf, 360. — AN 1792. Son opinion sur la sanction des décrets relatifs à la composition de la haute cour nationale, 9. — Appuie le décret d'accusation contre le ministre Bertrand, 15. — Vote pour qu'il soit demandé positivement à l'empereur s'il entend demeurer ami et allié de la France, 26. — Son projet d'adresse au peuple français, 35. — Accuse Gorguerau de faire le procès au peuple, dans son rapport sur les pétitions, 37. — Son projet de déclaration aux puissances voisines, établissant les droits de souveraineté de la France sur l'Alsace et la Lorraine, 58. — Appuie le décret d'accusation contre le ministre Dellessart, 72. Fait passer à l'ordre du jour sur une pétition demandant l'assujettissement du roi aux contributions, 73. — Vote pour que le comité diplomatique soit composé de dix huit membres, 74. — Parle sur les troubles du Midi et la mise en liberté des citoyens arrêtés à Arles, *ibid.* — Vote pour l'amnistie des délits commis à Avignon lors de la réunion, 77. — S'oppose à ce qu'on entende à la barre Deleutre, député extraordinaire de cette ville, 80. — Propose d'y mander l'ex - ministre Narbonne, accusé d'avoir laissé les départemens méridionaux sans défense, 92. — Est nommé secrétaire, 98. — Demande que la correspondance de Noailles, ambassadeur à

Vienne, soit examinée avant de le décréter d'accusation, 106. — Vote pour la déclaration de guerre à l'empereur, 113. — Et pour que le comité des douze fasse un rapport dans lequel il développera le principe de la déportation, 115. — Propose, ironiquement, le renvoi au général Luckner de la demande des princes de Lorraine, tendante à n'être considérés que comme étrangers non assujettis au séquestre comme émigrés, 122. — Vote la suppression sans indemnités des droits féodaux, et demande qu'elle s'étende même aux cens, 162. — Fait ordonner la publicité des séances des corps administratifs, 184. — Et décréter que le ministre de l'intérieur rendra compte des mesures prises pour empêcher les départemens d'avoir des députés auprès de lui, *ibid.* — Atteste le fait de la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 185. — Vote pour le licenciement de l'état - major de la garde nationale; demande de plus qu'on décrète la permanence des sections, et que la patrie soit déclarée en danger, 186. — Fait décréter la conservation de leur traitement à tous religieux et religieuses, lors même qu'ils se marieraient, 221. — Est nommé, le 10 août, pour aller appaiser le peuple qui demande la tête des suisses, 226. — Fait supprimer les indemnités des droits féodaux, n'ayant pas pour cause une concession primitive de fiefs, 236. — Appuie le projet d'organisation d'un corps de douze cents tyrannicides, 241. — Fait rendre un décret qui conserve aux habitans des campagnes la propriété des bois communaux, 244. — Vote pour que l'émigration soit ajoutée au nombre des causes du divorce, 260. — Rélu à la convention nationale, présente des observations pour faire rendre les puissances bellicifères responsables des représailles exercées par les émigrés, 234. — Propose une adresse aux treize cantons helvétiques, *ibid.* — Pense qu'il faut juger Louis XVI sans précipitation et avec solennité, 302. — Son rapport sur la question de savoir si ce prince doit être jugé, par qui et dans quelle forme; propose qu'il le soit en dernier ressort par la convention et à l'appel nominal, 314. — Est élu secrétaire, 323. — Fait décréter l'abolition des servitudes portées par les

actes d'inféodation ou d'accensement, 343. — Ordonner l'envoi, par des courriers extraordinaires, du décret qui suspend celui sur l'expulsion des Bourbons, 357. — Annuler la proclamation du conseil exécutif, relative aux opérations du corps électoral de Paris, et ordonner la continuation du renouvellement des corps administratifs, *ibid.* — AN I.^{er} 1795. Son rapport, et décret qui suspend et abolit toutes les procédures relatives aux droits féodaux, 1 et 45. — Rend compte du zèle des Parisiens à s'armer, 70. — Parle en faveur de plusieurs administrateurs de la Haute-Garonne, 181. — Appuie la proposition de décréter que la mémoire d'Anthonie est chère à la patrie, et demande l'ajournement de l'acceptation de son legs, jusqu'à ce qu'on ait vérifié s'il ne laisse pas de parens pauvres, 240. — Fait fixer le traitement des évêques à 6,000 liv., 263. — AN II. 1795. Demande que toute femme qui négligerait de porter la cocarde nationale soit traitée comme contre-révolutionnaire et suspecte, 266. — Fait remplacer aux hôpitaux, par des femmes patriotes, celles accusées d'aristocratie, 277. — S'oppose à la cassation de l'arrêté du département de la Haute-Garonne, sur la remise des espèces métalliques, 28. — AN II. 1794. Son rapport et adoption de son projet sur les réclamations relatives au *rabattement de décret*, 195 et 198. — AN III. Discute sur des ordres révolutionnaires donnés par Carrier; fait décréter qu'un courrier ira chercher, à Nantes, les pièces originales relatives à sa procédure, 64. — Parle sur les bases du code civil, 79 et 82. — Fait envisager les inconvéniens du décret qui suspend la vente des biens des condamnés, 85. — Dit, à l'occasion de l'écrit de Lacroix, que celui qui voudrait un roi ne serait pas un homme, mais un tygre, 100. — Fait rendre un décret relatif aux jugemens de la commission populaire de Bordeaux, 112. — Extrait de son discours, à Dijon, contenant un parallèle entre la France monarchique et la France dans l'état où elle était récemment, livrée aux fureurs de Robespierre et de ses agens, 183. — Approbation de ses mesures dans le département de la Côte-d'Or, pour déjouer les anarchistes, et du licenciement par lui opéré des canonniers de la

garde nationale de Dijon, 207. — Propose d'établir une force départementale à Paris, 278. — Demande l'ajournement du projet de Personne, tendant à faire punir les assassinats commis depuis le premier septembre 1792, *ibid.* — Dit qu'on exagère les forces du royalisme; dément le bruit que Sens et Auxerre soient en contre-révolution, 280. — S'oppose à ce qu'on supprime le *Bulletin de correspondance*, 286. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Observe, sur la pétition de la section de l'Observatoire, que la minorité des royalistes voudrait faire passer pour terroristes la majorité des patriotes, 297. — Fait décréter que le comité de législation présentera des modifications à la loi du divorce, 307. — Son opinion sur l'organisation du pouvoir exécutif, 312. — Et sur la responsabilité de ses membres, 314. — Ses observations en faveur du traité conclu avec l'Espagne, 319. — Fait suspendre l'exécution de deux lois rendues en l'an 2, et relatives au divorce; 321. — Son opinion contre cet article proposé à la déclaration des droits, *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*, 332. — Fait adopter l'ordre du jour sur la motion de faire résider les conseils législatifs dans deux communes différentes, 334. — S'oppose à ce que Drouet, prisonnier en Autriche, entre au corps législatif, et rappelle son exclamation, *soyons brigands, etc.*, 357. — Son rapport sur les restes des sociétés populaires livrées les unes au royalisme, les autres au terrorisme; et décret qui les abolit toutes, 340 et 341. — Il propose de décréter en principe le rapport des dispositions rétroactives, contenues dans les lois relatives aux successions, 343. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, émet son opinion pour la résiliation des baux, 111 et 112. — Demande le paiement en nature de la totalité des fermages; est adjoint à la commission spéciale sur cet objet, 137. — Présente un projet y relatif, 151. — Son rapport et projet sur les réunions politiques et religieuses, 191 et 192. — Est nommé secrétaire, 247. — Parle sur les droits des enfans naturels, 272. — Sur le paiement des fermages de l'an 4, 280. — Contre le recours en cassation
des

des jugemens de la haute-cour nationale, 318. — Son rapport tendant à accorder des pensions aux ci-devant religieux de la Belgique, 336, 337 et 558. — AN V. Son opinion en faveur de Louise Despagne, dont les biens étaient soumissionnés, 20. — Réclame en faveur de la liberté de la presse, contre le projet d'anéantir la censure des actes des fonctionnaires publics, sous prétexte de réprimer les calomnies des journaux, 44. — Veut qu'on demande si la loi du 3 brumaire an 4 est ou non contraire à la constitution, 47. — Et veut qu'elle soit applicable aux amnisties contre lesquels il s'élève, 48. — Son opinion contre les élections de Toulouse, 61. — Fait adopter un message au directoire sur la garde nationale, 78. — Demande la priorité pour le projet de Pastoret sur la calomnie, 101. — S'oppose à la suppression des chanoinesses de la Belgique, 102. — Prononce une opinion sur le projet de Daunou, relatif aux élections, 122. — Appuie celui qui suspend le divorce, 125 et 126. — Obtient la parole sur les troubles de Toulouse; accuse les anarchistes d'en être les auteurs, et la municipalité d'être le point de réunion des assassins, 133. — Vote contre le projet de Chasset sur les délits de la presse, et croit qu'il n'est propre qu'à assurer l'impunité des coupables; est présenté par Hardy comme ayant appartenu à la faction de Robespierre, 148. — Interrompt Pérés, qui s'oppose à la lecture d'une pétition de Toulouse, relative aux troubles de cette ville, 151. — Appuie la proposition d'un rapport sur la question de savoir si le principe des confiscations sera maintenu à l'avenir, 186. — Demande la parole sur le compte rendu par le tribunal de cassation, 195. — Est déporté au 18 fructidor, 550.

MAILLARD. AN 1789. L'un des vainqueurs de la Bastille, arrête Delaunay, 22. — A la tête d'une députation de Paris, rend compte de la situation de cette ville, et demande que les gardes-du corps réparent l'insulte qu'ils ont faite à la cocarde nationale dans leurs orgies de Versailles, 68. — S'expose à la fureur du peuple, le 5 octobre, et coopère à sauver des flammes les papiers de l'hôtel-de-ville; engage les femmes attroupées d'aller à Versailles porter leurs plaintes

Table alphabétique.

à l'assemblée, et délivre ainsi l'hôtel-de-ville de leurs attaques, 70. — Ramène à Paris un grand nombre de femmes, y apporte la nouvelle de l'acceptation des décrets par le roi, et des mesures prises pour assurer les subsistances, 71. — AN 1791. Dénonce Carle, commandant du bataillon d'Henri IV, 37. — AN II. 1793. Est décrété d'arrestation avec Vincent et Ronsin, 89. — AN II. 1794. Chargé, par arrêté du comité de sûreté générale, de faire la police des suspects, 104. — Est arrêté et réclamé par le café Chrétien, 157.

MAILLARD, député de la Somme au conseil des cinq-cents. AN V. Demande et obtient la question préalable sur l'article qui arrête les poursuites commencées contre les dissidens de l'assemblée électoralc du département des Landes, qu'il accuse d'être des factieux, 247. — Propose de rapporter la loi qui permet le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur, 267. — Veut que le conseil s'occupe exclusivement de la marche des troupes; annonce le départ, pour Paris, des buveurs de sang de son département, et provoque l'envoi de deux messages, pour connaître la situation de Paris et celle de la république, 304. — Demande le rapport de l'article qui supprime les canons de la garde nationale; parle de l'usage qu'elle en peut faire pour la liberté publique; rappelle le 13 vendémiaire, et est interrompu par des violens murmures, 523. — Attribue au directoire les fautes commises par la compagnie Dijon, et invoque l'ordre du jour sur le projet y relatif, 329. — Se plaint des destitutions arbitraires faites par cette autorité, et appuie la proposition tendante à les régulariser, 343. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — AN VII. Sa mort, 109.

MAILLE (de), évêque de Saint-Papoul. AN VI. Est arrêté à Passy, 234.

MAILLEBOIS (comte de). AN 1790. Troubles dans Paris, au sujet du plan de conspiration qui lui est attribué, 92. — Instruction contre son plan de contre-révolution, 218. — Analyse du rapport à ce sujet au comité des recherches de la commune de Paris, 228. — Est décrété de prise-de-corps, 283. — AN 1791. Et ensuite d'accusation, 236. — Sa mort, 358.

MAILLÉT, président du tribunal révolutionnaire de Marseille. AN II. 1794. Acquitté au tribunal révolutionnaire, 161. — Se présente aux Jacobins, 162. — Est agrégé aux Cordeliers, 171.

MAILLOT. AN 1791. Nommé au département de Paris, 26.

MAILLOT, officier municipal de Montauban. AN I.^{er} 1793. Suspendu de ses fonctions par décret, 215.

MAILLY, fils. AN 1789. Présente à l'assemblée l'adhésion d'un grand nombre de citoyens de Paris à ses travaux, 11. — AN III. Arrache, dans la journée du premier prairial, le chapeau à l'un de ceux qui y portaient écrit : *Du pain et la constitution de 1795* ; est assailli par la foule, blessé d'un coup de fusil et porté hors la salle, 245. — Reçoit l'accolade fraternelle du président pour son courage en cette occasion, 247.

MAILLY (Antoine), père du précédent, ex-conventionnel. AN VI. Réélu au conseil des anciens par le département de Saône et Loire, en est secrétaire, 184.

MAINDOUZE (J. P.), commis en chef au bureau des fonds du ministère des affaires étrangères. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 260.

MAINGUET (J. B.). Membre du comité révolutionnaire de Nantes. AN II. 1794. Signataire d'un extrait de l'arrêté de ce comité contre 94 nantais, 361. — AN III. Acte d'accusation contre lui au tribunal révolutionnaire, 26. — Détails de la procédure, 35, 72 *et suiv.* — Est acquitté et mis en liberté, 100.

MAINVIELLE, député extraordinaire d'Avignon. AN 1791. Arrêté, est mis en liberté à Tarascon, 137. — Et arrêté de nouveau, 322. — AN I.^{er} 1793. Suppléant de Rebecqui à la convention nationale, réclame contre un mandat d'arrêt lancé contre lui ; décret portant que sa conduite sera examinée par le comité de sureté générale, et qu'il sera gardé à vue, 121. — Autre qui ordonne son élargissement, 169. — Est arrêté comme complice de Barbaroux, 212. — AN II. 1793. Et décrété d'accusation, 277 et 278. — Texte de cet acte ; son procès et sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire avec les 21 députés, 34, 35 et 36.

—Détails donnés à la commune sur cette procédure, 43 — AN III. Honneurs proposés à sa mémoire, 259.

MAINVIELLE, fils. AN V. Administrateur destitué, prend part à l'insurrection d'Avignon, 162.

MAINVILLE, ex-marquis, émigré. AN 1792. Est caissier de la maison de Condé, 97.

MAIRAT, contre-amiral à Brest. AN 1792. Prete serment à l'assemblée, 237.

MAISONNEUVE (de). AN 1789. Est administrateur aux impositions, municipalité de Paris, 102.

MAISONNEUVE, envoyé à Stutgard en remplacement de Mackau. AN 1792. Mauvais accueil qui lui est fait en Prusse, 35. — Envoyé à Durlach, reçoit un accueil distingué du Margrave, 134. — Annonce la marche accélérée des troupes autrichiennes vers les frontières de France, 201.

MAISSE, député des Basses-Alpes à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestation contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé, 80. — Sa lettre annonçant l'acceptation de la constitution par l'armée d'Italie, 362.

MAITLAND (le major). AN II. 1794. Demande aux communes d'Angleterre l'examen des causes de la défaite du duc d'York à Dunkerque et celle de l'évacuation de Toulon par le général Dundas et le vice-amiral Hood, 241.

MAITLAND (Thomas), général, commandant les troupes anglaises débarquées à Saint-Dominique. AN VI. Fait un rapport sur l'évacuation de Port-au-Prince, de Saint-Marc et d'Arcahaye, 502.

MAJAS, général. AN VI. Sa bonne conduite à Carpentras, 50.

MALAKHOWSKI, grand chancelier - maréchal de la diète de Pologne. AN 1792. Sa protestation contre l'asservissement des Polonais par le traité de Targowitz, et, par suite, de la faiblesse du roi, 228. — AN I.^{er} 1793. Demande que les Prussiens évacuent la Pologne, 86.

MALARD (madame), nourrice de Louis XVI. AN 1791. Réclame le paiement de sa pension, 112. — Refusée, 119. — AN VI. Obtenue, 224.

MALARTIC, curé, député d'Albret aux États-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 4.

MALARTIC, du Languedoc. AN 1792 Se distingue à la bataille perdue le 4 novembre précédent, 134.

MALARTIC, gouverneur général à l'Isle-de-France. AN V. Lettre contre lui, écrite par Baco et Burnel, commissaires aux Isles-de-France et de la Réunion, 84. — AN VI. Fait une proclamation relative à l'alliance avec la France, sollicitée par deux ambassadeurs de Tippoo - Sultan, 288.

MALASPINA, capitaine. AN III. Arrive de son voyage autour du monde, entrepris en 1789, 60.

MALASSIS (Rom.-Nic.), député du Finistère à l'assemblée législative. AN 1792. Fait décréter le paiement de l'arriéré des matelots des cinq divisions du port de Brest, 128.

MALBOS. AN 1791. Prisonnier du camp de Jâlès, parvient à s'évader, 87.

MALCOURT. AN IV. Sa pétition contre les comtes de Lyon, 185.

MALÈS (Gabriel), avocat à Tulle, député aux États-généraux. AN 1790. Son rapport sur les troubles de Pamiers; fait supprimer les arrêtés du département de l'Arriège à ce sujet, et traduire Darmaing, maire de Pamiers, devant les tribunaux, 364. — AN 1791. Vote pour l'admission de tout citoyen domicilié dans la garde nationale, 119. — Et pour que les représentans puissent être choisis parmi les éligibles de chaque département, 225. — Fait rendre un décret pour la continuation du terrier général de l'île de Corse, 267. — AN V. Réélu par le département de la Corrèze au conseil des cinq-cents, en est secrétaire, 64. — Son rapport pour autoriser le directoire à accorder des permissions d'exporter des bois de construction pour la marine batave, 88. — Fait rendre un décret à ce sujet, 96. — Se plaint de ce que le roi de Dannemarck a permis l'importation dans ses états des marchandises anglaises venant des Indes; et propose de défendre l'entrée en France de ces mêmes marchandises venant des pays neutres, 118. — Son rapport, et décret qui comprend Bril-

lat - Savarin parmi les juges ou suppléans du tribunal de cassation, 134. — Attaque le fonds du projet de Gilbert-Desmolières, relatif à la surveillance de la trésorerie, et en vote le rejet, 276. — Voies de fait entre lui et Delahaye de l'Aisne, à l'occasion des débats sur la motion de Leclerc, relative aux finances, 277. — Fait rayer Bailly de la liste des déportés de fructidor, 354. — AN VI. S'oppose au rétablissement de l'action en rescision pour cause de lésion d'outre-moitié, 10. — Combat le projet sur la suspension de la vente des biens nationaux, 19. — En fait adopter un pour la diminution du droit d'entrée sur les toiles venant de l'étranger, 79. — Est chargé d'en présenter un autre sur l'impôt du tabac, 94. — Son rapport sur les réclamations des consignataires des prises maritimes, 144 et 153. — Combat et fait rejeter l'article relatif à la surveillance des pensionnats, portant que nul ne peut être instituteur, s'il n'est marié ou veuf, 181. — Amende le projet de message au directoire, relatif à des renseignemens sur les membres des conseils, dénoncés comme parens d'émigrés, 184. — Fait rejeter la demande de l'exclusion de Delort, des fonctions législatives, 193. — Obtient la formation d'une commission pour faire un rapport sur le projet du rétablissement et du rachat des rentes foncières, 254. — Fait ajourner celui sur les testamens militaires, 276. — Réclame l'impression de celui d'un impôt sur le sel, 328. — Fait des observations sur celui de Jourdan, relatif à la conscription militaire, 334. — Propose d'établir les centimes additionnels pour les dépenses communales, 340. — AN VII. Son rapport sur l'assiette et le recouvrement de la contribution foncière de l'année, 20 et 21. — Fait fixer les dépenses de la trésorerie pour la même année, 26. — Autre rapport sur les recettes et dépenses; il propose de remplir le déficit par un impôt sur le sel et des économies, 120, 132, 133 et 136. — Insiste pour l'adoption de son projet, 142. — Demande l'ajournement de l'amendement tendant à mettre un droit sur les salines, 143. — Est élu président, 155. — Prononce, en cette qualité, un discours pour la fête de la souveraineté du peuple, 184. — Fait adopter plusieurs articles sur le mode de dégrèvement des contributions foncières, 189 et 190.

— Traite d'inconstitutionnelle la proposition d'empêcher les représentans sortis du corps législatif, d'accepter des places du directoire, 261.

MALET-VENDEYRE. AN 1791. Décret de liquidation en sa faveur, 247.

MALFILATRE (feu), littérateur. AN VII. Notice sur sa traduction des *Métamorphoses d'Ovide*, 189.

MALFOY (Benoît-Alexandre), membre du tribunal criminel de la Dyle. AN VI. Prévenu de forfaiture, est interrogé à la barre du conseil des cinq-cents, 121. — Et à celle des anciens, 195.

MAJHER (Pierre). AN I.^{er} 1795. Est condamné à la déportation par le tribunal révolutionnaire, 214.

MALIBRAN (Jean-Baptiste), député de l'Hérault au conseil des cinq-cents. AN IV. Fait un rapport tendant à réintégrer les acquéreurs des biens d'émigrés qui en auraient été dépossédés, 156. — AN VI. Demande la célébration d'une fête funèbre en l'honneur du général Hoche, 6. — Fait révoquer la loi qui a ordonné la translation de l'administration centrale et des tribunaux du Var, 21. — Demande que le faubourg Saint-Marceau, à Paris, soit nommé *faubourg d'Italie*, et vote une indemnité en faveur du général Bonaparte, 46. — Fait valider les élections de l'assemblée électorale du département de Liamone, qui a nommé Lucien Bonaparte au conseil des cinq-cents, 240 et 241.

MALIDE (de), évêque de Montpellier, député aux États-généraux. AN 1789. Propose aux communes des conférences conciliatrices sur la question de la vérification, 2. — Vote l'établissement des milices patriotiques, 20. — Proclame la nation propriétaire des biens ecclésiastiques, 34.

MALIGNON, agent national de Cruzières-Saint-André. AN II. 1794. Est assassiné; décret pour l'inscription de son nom au Panthéon; pension accordée à sa veuve et à ses enfans, 276.

MALINGRE (le capitaine). AN 1792. Sauve un bâtiment espagnol, 56.

MALISSET, meunier à Corbeil. AN 1789. Est désigné comme le prête-nom des ministres pour le monopole des grains, 57.

MALLARMÉ (Fr. Ren. Aug.), député de la Meurthe à l'assemblée législative. AN 1792. Fait

fixer le droit de patente des maîtres d'hôtels-garnis et marchands de bois de Paris, 249. — Réélu à la convention nationale, fait rapporter la loi du 19 août, sauf à statuer sur le mode de paiement des troupes pendant 1792, 306. — Ordonner le paiement par les receveurs de district des créances au-dessous de 300 liv., 326. — Rendre un décret pour l'exécution de celui qui met à la disposition du ministre de l'intérieur 12 millions destinés à des achats pour le service de la guerre, 330. — Accorder une indemnité de 200,000 liv. à la commune de Voucq, incendiée par les émigrés, 333. — Décréter le mode de paiement des troupes de la république, 358. — AN I.^{er} 1793. Fait rendre un décret relatif au non-remboursement des billets de confiance, sous le prétexte de faux, 54. — Est nommé secrétaire, *ibid.* — Appuie la suppression de la maison de Saint-Cyr, 77. — Cite des faits contre les commissaires de la convention, Dentzel et Couturier, et fait décréter leur rappel, *ibid.* — Réclame contre les improbateurs d'une pétition du faubourg Saint-Antoine, et demande qu'on entende les orateurs pour le peuple, 124. — Fait rendre un décret pour le prompt acquittement de toutes les contributions arriérées, 131. — Fait annuler les baux et ventes faites par anticipation par les membres du ci-devant ordre de Malte, 138. — Demande que nulle taxe ne soit levée qu'en vertu d'une loi, 141. — Fait rendre un décret sur les versemens à faire par les receveurs de district à la caisse de la trésorerie, 144. — Et deux autres pour avances à la commune de Paris, 145. — Fait fixer un supplément de traitement pour les capitaines et grades inférieurs, 151. — Est élu président, 152. — Répond aux pétitions de Paris contre les députés, au 2 juin, qu'avant de frapper le crime, il faut le prouver, 155. — Fait rendre un décret sur les assignats, 171. — Un autre portant que l'emprunt sera prélevé sur les revenus fonciers et industriels, 176. — Annonce que la trésorerie n'envoie plus de fonds aux départemens révoltés; et fait confirmer le décret qui ordonnait de ne payer aucune pension que sur la représentation d'un certificat de civisme, 182. — Propose de supprimer les deux tiers des vicaires épiscopaux; fait décréter

que les évêques seront tenus de leur faire desservir les paroisses vacantes , 183. — Fait accorder 1500 livres de récompense au citoyen Lavigne , et pourquoi , 187. — Accuse Salles de manœuvres contre la convention à Nanci , 189. — Propose de faire payer à l'ex - ministre Necker , l'intérêt de deux millions qu'il avait déposés depuis 17 ans au trésor public , 191. — Fait décréter d'arrestation Vitet , Michet et Patrin , comme complices de Chasset , 195. — Et défend de payer sans caution , en vertu de jugemens attaqués en cassation , 199. — Autre décret concernant la liquidation des dettes de l'état et la diminution de la masse des assignats , 202. — Autre pour prévenir les dissipations dans l'habillement des troupes , 205. — Fait admettre Colombel en remplacement de Salles , 204. — Et adopter quelques dispositions sur les assignats de la neuvième création , 211. — Provoque l'arrestation des propriétaires des eaux de Paris , 216. — Et quelques dispositions additionnelles sur les pensions , 221. — Demande l'abolition du droit de parcours , 222. — Réclame la constitution en faveur des prêtres qu'on veut exclure des fonctions publiques , 225. — Invite les envoyés des assemblées primaires à se retirer dans les tribunes ; ils se placent au côté droit par décret , 226. — Veut qu'on exempte du recrutement les commis principaux des payeurs de l'armée ; et que parmi les créanciers du roi , l'on ne paye que les ouvriers , 227. — Fait rendre un décret sur le tarif et la taxe des bois de chauffage , charbon , tourbe , etc. , 232. — Présente divers décrets sur les finances , 254. — Appuie la proposition de faire recevoir les dépositions des militaires appelés par Custine , chez les juges de paix de l'arrondissement , 235. — Fait rendre un décret qui accorde aux dénonciateurs de Bordier une somme sur le produit de sa succession , 237. — AN II. 1795. Décret qui le rappelle de sa mission à l'armée du Rhin , 45. — Rend compte de la situation du Bas - Rhin , 47. — Justifie les administrateurs de la Meurthe , arrêtés par Saint-Just et Lebas , 100. — AN II. 1794. Veut que les taxes révolutionnaires soient assises par les sans-culottes , 104. — S'oppose à la confiscation des matières cachées , 106. — Veut qu'on explique

l'article de la loi sur le tribunal révolutionnaire , portant qu'il sera donné aux accusés patriotes des jurés patriotes , 266. — Fait décréter que la mort naturelle des prêtres reclus fait cesser les usufruités reposant sur leurs têtes , 280. — Ordonner l'arrestation du nommé Philippe qui , n'étant pas député , se trouve néanmoins assis parmi les représentans , 286. — Rendre un décret relatif à la succession de la maison Soubise , 293. — Un autre relatif à l'agence et enregistrement des domaines nationaux ; un deuxième concernant les administrateurs de département , 500. — Est dénoncé par des pétitionnaires du département de la Meuse , 338. — Son opinion à la société des Jacobins contre l'élargissement des détenus , et sur le gouvernement révolutionnaire , 340. — Autre sur les dénonciations contre les députés , 342. — AN III. Accusé d'excès et de la mort de plusieurs innocens , est décrété d'arrestation , 257. — AN IV. Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire , 44.

MALLARMÉ , aîné (Joseph - Claude) , député de la Meurthe au conseil des cinq-cents. AN IV. Fait casser l'élection du président de l'administration de Erissac , 181. — AN V. Son opinion sur la prohibition des marchandises anglaises , 39. — Autre sur les transactions sociales , 82. — Autre en faveur du projet pour l'établissement d'une échelle particulière de dépréciation du papier-monnaie dans chaque département , 212. — AN VI. Fait prendre une résolution sur le mode de procéder dans les tribunaux civils , en cas de partage d'opinion , 222. — AN VII. Son rapport , et projet sur la révision des jugemens en cassation , 47. — Autre pour la révision de ceux renlus sur pièces fausses ou faux témoignages , 97 , 101 , 182 et 219.

MALLÉIN , député de l'Isère au conseil des anciens. AN VI. Propose d'approuver la résolution qui transfère à Gap le siège des tribunaux du département des Hautes - Alpes , 207 et 237.

MALLESHERBES (Guillaume - Chrétien LAMOIGNON) , ancien ministre. AN 1792. S'offre comme défenseur officieux de Louis XVI , qui le choisit pour son conseil ; un décret l'autorise à commu-

niquer librement avec lui, 350. — Demande l'adjonction de Desèze, 354. — Sa conférence au Temple avec Dorat-Cubières, 359. — AN I.^{er} 1793. Demande à la convention l'ajournement au lendemain du décret de jugement de Louis XVI, 21. — Remerciemens que lui adresse ce dernier, 28. — AN II. 1794. Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 221. (Voyez LOUIS XVI).

MALLET, prêtre. AN VI. Injustement condamné à la déportation, est mis en liberté par ordre du ministre de la police, 225.

MALLET-DUPAN, journaliste. AN 1792. Dénonciation d'un numéro de son journal, 191. — Sa lettre au maréchal de Castries, trouvée dans les équipages d'un émigré, 310. — Ses démarches en Suisse contre les français auprès du comte d'Erlach, 524. — AN V. Écrit à Michaud, rédacteur de la *Quotidienne*, qu'il existe un arrêté pour l'expulser de Genève, et le prie de ne plus attacher son nom à aucun article de son journal, 358. — AN VI. Extrait de sa lettre au premier ministre du roi de Sardaigne, sur la situation de la France, 59. — Désigne Lacuée comme un intrigant et un royaliste au service des ennemis de la république; réponse de celui-ci, 60. — Arrive à Londres, 248.

MALLEVILLE, député de la Dordogne au conseil des anciens. AN IV. S'oppose au décret d'urgence relatif à Job-Aymé, et dit qu'il n'a pas l'honneur d'avoir des émigrés dans sa famille, 111. — Son rapport particulier sur les livres élémentaires, 196. — Autre contre la résolution qui ordonne la jonction des actes d'accusation, 203 et 204. — Est nommé secrétaire, 246. — Demande le rejet de la résolution sur les successions, 289. — Parle en faveur de celle sur le paiement du dernier quart des biens nationaux, 521. — Vote le rejet de celle sur les droits des enfans naturels, 323. — Fait adopter celle relative à la confirmation des jurys, 351. — Et celle sur le recours en cassation contre les jugemens des commissions militaires, 357. — AN V. Parle en faveur de celle sur le vol des deniers publics, 2. — Et contre celle sur le canal du Midi, 24 et 27. — Appuie celle relative à la loi du 5 brumaire an 4,

66. — Et celle sur les ventes de biens nationaux, 516. — En fait approuver deux autres sur les fermages, 344. — AN VI. Son rapport contre celle relative aux rentes viagères contractées pendant la durée du papier-monnaie, 58, 62 et 63. — Combat celle sur la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics, 116. — Fait approuver celle qui casse un arrêté du représentant Leflot, 201. — Combat celle relative à la contrainte par corps, 204. — Attaque une résolution additionnelle sur les transactions entre particuliers, pendant la dépréciation du papier-monnaie, 311. — Propose le rejet de celle portant abolition des jugemens qui rendaient les Colons propriétaires des biens qu'ils tenaient à domaines congéables, 312. — Combat la seconde résolution sur les enfans naturels, 320. — AN VII. Et celle sur les domaines engagés, 13. — Propose le rejet de celle relative aux frais de procédure en matière criminelle, 190.

MALLOUET, intendant de la marine, à Toulon, député aux Etats-généraux. AN 1789. Propose d'inviter les deux ordres privilégiés à se réunir aux communes; réclame un grand comité; veut faire adresser au roi une déclaration sur la vérification des pouvoirs, 2. — Amende sa proposition, 3. — Sollicite une délibération secrète sur la lettre du roi, relative aux conférences, 4. — Sa motion sur la délibération par tête, 5. — Son discours sur la constitution des communes, sans le concours des deux autres ordres, 6. — Rejet de son projet d'adresse au roi, comme sentant la corruption de la cour; prévention de nullité contre son élection, 7. — Son opinion sur la qualification à prendre par les communes, 8. — Il soutient l'admission provisoire des douze députés coloniaux, 13. — Débats sur son élection, 16. — Elle est approuvée, 17. — Vote pour la motion amendée de Lally sur la répression des troubles, 23. — Résume les opinions sur la déclaration des droits: vote pour l'ajournement de la rédaction, et demande l'ouverture de la discussion sur les principes du gouvernement, 31. — Sa motion sur l'état des finances et du commerce; et moyens de ranimer le travail et l'industrie, 32 et 33. — Son opinion sur la nécessité de la sanc-

tion des lois ; il vote en faveur de la permanence et du système des deux chambres , 54. — Demande la publication et la sanction d'un arrêté du 4 août , 56. — Observe que les décrets de cette journée ne sont pas exécutoires ; son opinion sur le mode de les présenter à la sanction du roi , 57. — Rend plainte des insultes qu'il dit avoir essuyées , et demande la proscription des libelles et journaux publiés contre l'assemblée , 70. — Insiste sur les dangers dont elle doit préserver les députés , 71. — Soutient la propriété du clergé ; présente un projet pour régler l'usage de ses biens au-lieu de les aliéner , et réfute le plan de l'évêque d'Autun , 73 et 74. — Demande que les subdivisions des départemens soient nommées *districts*, et qu'il soit organisé des municipalités dans chaque ville ou commune , 89. — Veut restreindre à neuf le nombre des administrateurs de département , 92. — Reproche au comité des recherches sa conduite et le silence qu'il a gardé sur la perquisition faite aux Annonciades , 93. — Est inculpé relativement à une lettre écrite par lui au comte d'Estaing , sur des complots contre des députés ; l'assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer , 94. — Fait ordonner la lecture des pièces sur les troubles de Toulon ; demande qu'il soit fait une réparation au comte d'Albert de Rioms , accusé et arrêté à cette occasion , 107. — Annonce que , sur la nouvelle de l'apparition des flottes anglaise et hollandaise devant ce port , le peuple s'est mis en défense , et a resserré plus étroitement les officiers détenus ; demande que la municipalité soit censurée , 115 et 116. — AN 1790. Propose d'approuver la conduite de ces officiers , 18. — Demande que l'assemblée s'occupe des objets renfermés dans le discours du roi , notamment de la prestation du serment civique , 38. — A l'occasion de la discussion sur la fixation du sort des moines , vote pour qu'on s'occupe exclusivement des finances , 43. — Propose d'investir le roi , pendant trois mois , de toute la plénitude de la puissance exécutive , à l'effet de réprimer les troubles des provinces , 53. — Sa lettre sur l'établissement du *Club des impartiaux* , dont il est un des fondateurs , 69. — Parle sur l'excès de l'imposition territoriale , et propose l'im-

pôt du timbre en remplacement de la gabelle , 76. — Propose d'ouvrir le commerce libre de l'Inde par la mer rouge , et l'isthme de Suez , 95. — Admet les jurés en matière criminelle , et en demande l'ajournement en matière civile , 100. — Vote pour que les patrons-pêcheurs soient classés dans la marine , 110. — Demande le changement de l'ordre des questions relatives à l'institution des juges par le roi , 127. — Et que le pouvoir exécutif ne puisse déclarer la guerre que du consentement de la nation , 138. — Réclame contre une dénonciation de la municipalité de Poitiers , contre les *impartiaux* et les *protestans* dans l'assemblée nationale , 149. — A l'occasion de la discussion relative à l'arrestation du vicomte de Mirabeau , dénonce les libellistes et le journal des *Révolutions de France et de Brabant* , 170. — Dans la discussion sur les troubles de Nîmes , parle en faveur des catholiques de cette ville , *ibid.* — Son opinion sur le projet qui règle le cérémonial de la fédération du 14 juillet , et détermine le serment à prêter par le roi , 192. — Réclame la mise en liberté des Avignonnais détenus à Orange , 193. — Vote pour que le retour de l'Inde se fasse à l'Orient et à Toulon , 198. — Fait adopter un décret sur les officiers de marine , 208. — Révèle un complot contre la famille royale , et dénonce les journalistes Marat et Camille-Desmoulins , 214. — Défie celui-ci de se justifier , 216. — Demande la poursuite de la procédure relative aux événemens du 6 octobre , sans égard pour les députés qui y sont impliqués , 221. — Ses observations sur la réclamation du régiment de Languedoc , rappelé de Montauban , à l'occasion des troubles de cette ville , 227. — Propose de regarder comme non-venu le décret de prise de corps lancé par le parlement de Paris contre Raynal , 228. — Fait décréter que les municipalités ne pourront accorder aux citoyens les armes destinées pour la marine , *ibid.* — Et rendre un décret sur l'attentat commis à Toulon contre Castelet , neveu de Suffren , 255. — Demande l'arrestation de Marat qui , dans une de ses feuilles , dit qu'il faut élever 800 potences aux Tuileries , y pendre tous les traîtres , et , à leur tête , l'infâme Mirabeau l'aîné , 255. — S'oppose

à l'accusation de l'abbé de Barmond, prévenu de complicité avec Bonne - Savardin, 237. — Ses observations sur l'impression de la procédure relative aux événemens des 5 et 6 octobre, 245. — Fait rendre un décret tendant à la poursuite d'une entreprise criminelle, tentée sur le port de Brest, 252. — Parle contre le mode de liquidation de la dette publique par les assignats - monnaie, 254. — Réclame contre l'arrestation de Necker à Arcis-sur-Aube, 255. — Demande que les dépôts faits en argent, ne puissent être rendus en assignats, 256. — Combat le système de l'émission de deux milliards de ce papier pour la liquidation de la dette publique, et soumet le plan d'un fond d'amortissement et de quittances de finances portant intérêt, 261. — Propose de commencer par déterminer les principales dispositions et le mode de remboursement de la dette exigible, 273. — Fait adopter un décret sur les réparations et radoub de la marine, 282. — Parle sur la proposition de faire rendre compte au ministre de la marine de l'armement ordonné de 45 vaisseaux de ligne, 284. — A l'occasion de la demande du renvoi des ministres, vote pour le rétablissement de l'autorité royale, 294. — Demande que les premiers deniers des recettes soient employés à acquitter le traitement des ecclésiastiques, 310. — Combat la proposition d'ôter au roi la faculté de commander les troupes en personne, 316. — S'oppose à ce que le député Roi soit conduit en prison, pour avoir injurié une partie de l'assemblée, à l'occasion du duel entre Castries et Charles Lameth, 319. — Défend les droits du pape sur Avignon, 322. — Parle contre le rapport relatif aux troubles d'Uzès et à la traduction devant les tribunaux du général Montaignu, inculpé à cette occasion, 329. — Vote pour que la force publique soit sous l'autorité suprême du roi, 341. — Son rapport, et projet sur les contestations subsistantes entre les patrons-pêcheurs de Marseille et les pêcheurs catalans, 344. — Demande qu'on détermine les fonctions des officiers de police dans le cas de sédition populaire, 364. — Vote pour la conservation des conseillers et intendants des bureaux de marine, *ibid.* — AN 1791. Fait décréter la conservation de la juridiction des prud'hommes à Toulon, 10. — Son

opinion dans la discussion sur la marine, 16. — Parle sur le projet relatif aux bois nationaux; demande, pour la marine, ceux nécessaires à ses besoins, 17. — Au sujet d'une dénonciation d'un prétendu bref du pape, contraire au serment, demande la poursuite de tous les libelles, 20. — Dans la discussion sur les jurés, demande, pour l'accusé, le droit de faire écrire les faits qu'il jugera convenables, 21. — Au sujet des prêtres réfractaires du département de la Somme, demande qu'on poursuive les clubs de Jacobins, 27. — Appuie les plaintes de la *Société des Amis de la Constitution monarchique*, 29. — Annonce l'investissement de la maison de Clermont-Tonnerre, *ibid.* — Dans la discussion de divers projets tendant à mettre l'armée sur le pied de guerre, vote la suppression des clubs pour la tranquillité intérieure, 30. — Demande une instruction pour les commissaires qui doivent être envoyés aux Colonies, 34. — Veut que les propriétaires seuls soient admis aux fonctions de jurys, 37. — Fait des observations sur le crime de lèse-nation, 40. — Son opinion concernant l'exemption des droits sur les tabacs d'Amérique importés par des vaisseaux français, 45. — Demande l'ajournement du projet concernant les troubles de Tabago, 50. — Se plaint de l'expression de Pétion, qui attribue les désordres publics à la révolte constante de la minorité contre la majorité, et déclare qu'il ne prendra plus la parole, 53. — Parle sur les lois relatives aux émigrés, et défend le maréchal de Castries, 62. — Combat le plan du comité sur l'organisation de la marine, 105 et 107. — Propose la conservation d'un corps militaire de marine, dans lequel pourront entrer, par le concours, les navigateurs marchands, 106. — Demande que le nombre des aspirans de la marine soit limité, 108. — Propose d'ajourner la discussion relative à une création d'assignats de cinq livres, et à une nouvelle fabrication de monnaie de cuivre, 117. — Réfute les deux bases du rapport sur l'affaire du Comtat, 123. — Appuie le rejet de l'article portant qu'Avignon et le Comtat seront partie intégrante du territoire français, 126. — Déclare qu'on a envoyé de Paris aux Colonies des écrits incendiaires pour inviter les nègres à se rendre libres,

libres, et défend le projet du comité, 129. — Présente des observations sur les Colonies, 133. — Vote pour l'article portant qu'il sera statué sur l'état des hommes de couleur et nègres libres, 156. — Excuse les députés des Colonies, qui croient devoir s'abstenir des séances de l'assemblée, 138. — Indique la cause de la rareté du numéraire, 139. — Demande que les assemblées coloniales aient le droit de fixer les conditions d'éligibilité aux assemblées représentatives, 150. — Réclame l'impression du rapport sur l'affaire de Thévenot, Lacombe et son épouse, 153. — Demande cinq ans de prison pour ceux qui troubleraient les assemblées primaires ou électorales, 160. — Combat la proposition de faire poursuivre ceux qui publieraient des actes de la cour de Rome, 161. — Attaque Grégoire sur les Colonies, 166. — Et Chabroud, au sujet d'une députation des enfans de la paroisse métropolitaine, 169. — S'oppose au projet de donner une garde particulière au roi et à la reine lors de leur fuite, et à celui tendant à les faire entendre dans leurs déclarations, 177. — Appuie celui qui a pour objet de faire recevoir ces déclarations par des commissaires, 178. — Dénonce une affiche provoquant l'abolition de la royauté, 183. — Fait surseoir au décret qui ordonne la destitution de Glandève, 188. — Combat un projet de loi contre les émigrés, 191. — Fait mentionner honorablement l'abbé de Lépée, 205. — S'oppose à l'impression d'une adresse de citoyens de Montauban contre la protestation de vingt-neuf députés, 209. — Prononce un discours en faveur de l'ordre de Malte, 215. — Demande à combattre un projet contenant des mesures contre les prêtres réfractaires, 217. — A l'occasion de la révision de la constitution, attaque la déclaration des droits de l'homme, 221. — Fait décréter qu'il sera présenté à l'assemblée un état de situation des finances, 231 et 241. — Son plan sur le mode de révision de la constitution, 243. — Rappelle à l'assemblée qu'elle a déclaré vouloir travailler de concert avec le roi à son achèvement, 246. — Présente des vues sur l'organisation de la comptabilité, 253. — Demande un avis des ministres sur l'affaire d'Avignon, pour présenter une responsabilité, 256. — Veut qu'on

Table alphabétique.

produise les états des recettes et dépenses des commissaires de la trésorerie, et attaque le rapport de Montesquiou, 267. — Réclame avec violence en faveur de Mauri, qui demande que l'assemblée publie le compte de ses finances, 273. — Présente des observations sur les dépenses publiques, 274. — AN 1792. Sa lettre datée de Londres, par laquelle il se propose comme défenseur officieux de Louis XVI, et demande un passe-port pour rentrer en France, 326. — AN III. Legendre le désigne comme caché dans Paris, à l'époque de la refonte de la constitution, 335.

MALMESBURY (lord). AN V. Arrivée à Paris de cet envoyé du gouvernement anglais, 33. — Son mémoire au ministre des relations extérieures, 37. — Article extrait du *Rédacteur* sur son arrivée, *ibid.* — Sa lettre de créance, 38. — Notice qui le concerne, 40. — Sa note par laquelle il propose des compensations, 54. — Autre sur la manière de négocier, 55. — Extrait du *Morning-Chronicle* sur sa correspondance avec le directoire, 59. — Sa note sur les courriers qu'il doit expédier à sa cour, 61. — Autre sur les compensations, 69. — Autre sur divers points importants, 70. — Réflexions sur les négociations et sur les délais renouvelés par cet envoyé, 81. — Il reçoit l'ordre de retourner en Angleterre, 92. — Son départ, 93. — Mémoires sans signature remis précédemment par lui sur les restitutions et compensations entre la France et l'Angleterre, ainsi que sur la paix de l'Espagne et de la Hollande; requis de le signer, il le fait, et reçoit de Charles Delacroix l'injonction de partir, 94. — Compte de sa mission en France, rendu par Pitt au parlement, 111. — Compte rendu par lui-même à lord Grenville de sa conversation avec Charles Delacroix, en lui remettant les bases fixées par l'Angleterre, 114 et 115. — Tableau des compensations précédentes, 119. — Observations sur la lettre de Burke, relative à ses négociations, 136. — Entame de nouvelles négociations à Lille, 298. — Part pour Londres, 564. — AN VI. Réflexions d'un journal de l'opposition en Angleterre, sur son retour subit et la rupture des négociations, 12. — Déclaration des ministres plénipotentiaires français à ce sujet, 15. — Pamphlet intitulé: *Lettre oubliée à Lille par lord Malmesbury*,

19 et 20. — Supplément à cette lettre, ou réponse à sa dernière note envoyée de Londres aux plénipotentiaires français à Lille, 24. — Article du traité proposé par lui comme base de la paix, 62.

MALO, chef d'escadron, commandant du vingt-troisième régiment de dragons. AN IV. Dissipe le rassemblement du camp de Grenelle, 556. — AN V. Est engagé par Brottier, Dunan et Lavilleheurnoy, à faire servir ses troupes pour le rétablissement de la royauté; feint de les servir et les fait arrêter avec leurs papiers; décret portant que, dans cette action, il a bien mérité de la patrie, 135 et 136. — Rapport officiel fait par lui sur cette conspiration, 136. — Lettre relative au bruit répandu qu'il avait fait rayer le nom du représentant Dumas, désigné comme ministre de la guerre de Louis XVIII dans les papiers de Lavilleheurnoy, 139. — Sa nouvelle déclaration sur cette conspiration, 142. — Autres notes données par lui, 143. — Est inculpé par Lavilleheurnoy, 189. — Et par Duverne de Presle, 192. — Dit que les premières ouvertures lui ont été faites par un nommé Gouin, 195. — Se plaint d'être traité de coquin par mademoiselle Lavilleheurnoy; confirme ce qui s'est passé dans ses entretiens avec les accusés, et nie certains faits, 196. — Est traité par Lebon de dénonciateur et d'embaucheur, 199. — Détails de sa rixe avec Réveillère-Lépeaux, 337.

MALSAN, garde du corps. AN 1791. Accompagne le roi dans sa fuite; menaces du peuple contre lui, 177.

MALSEIGNE, général. AN 1790. Marche contre la garnison de Nancy, 244.

MALUS (Antoine-Charles), député de l'Yonne à l'assemblée législative. AN 1792. Discussion sur son projet de décret relatif aux contributions foncière et mobilière pour les années 1791 et 1792, 60.

MALUS, commissaire-ordonnateur des guerres. AN 1792. Est mandé à la barre, 329. — Y expose que ses opérations ont été commandées par la nécessité de réparer l'état de dénuement de l'armée, 337. — Est autorisé à sortir de l'abbaye, sauf à garder les arrêts chez lui, 358. — AN I.^{er} 1793. Décret ordonnant sa mise en liberté, 30. — Mandat d'arrêt contre lui, 95. — Reproches de

Marat aux hommes d'état, relativement au premier décret; explications y relatives, 147. (*Voyez ESPAGNAC*).

MALVAUT, ex-moine. AN III. Avis de la commission de police sur une escroquerie de sa façon, 294.

MALVOISIN. AN 1791. Dénoncé comme embauchant pour l'armée des princes, est décrété d'accusation, 339. — Est arrêté, 546. — AN 1792. Texte du décret d'accusation porté contre lui, 36.

MANCELLE, administrateur du Morbihan. AN II. 1794. Annonce l'exécution des rebelles de Noirmoutiers, 112.

MANCHETTE, membre du conseil-général de la commune de Paris. AN I.^{er} 1793. Est arrêté, 199.

MANDAJOR (M. de). AN 1790. Son discours aux gardes nationales confédérées à Alais, 122.

MANDAR (Théophile), littérateur. AN 1791. Déclare que le serment des tyrannicides lui fait horreur, 203. — Traduit un ouvrage anglais intitulé : *De la souveraineté du peuple*, 220.

MANDAT, commandant-général de la garde nationale de Paris. AN 1792. Son exécution par le peuple au 10 août, 225.

MANDE. AN 1791. Se soustrait à un ordre d'arrestation donné contre lui par les commissaires du roi à Avignon, 322.

MANDEMENT, cavalier du sixième régiment. AN II. 1794. Prend à Hondscoote un colonel ennemi, et fait fuir son régiment; décret pour son avancement, 106.

MANDRE. (*Voyez DEMANDRE et le Supplément*).

MANFREDINI (marquis de). AN V. Troisième visite qu'il rend au général Bonaparte, 128. — Est envoyé par le grand-duc de Toscane près de ce général, 140. — Et stipule avec lui l'évacuation de ce pays, 148. — AN VI. Offre au pape, de la part du grand-duc, un carrosse à cinq chevaux qu'il refuse, en donnant à ce ministre une superbe tabatière, 200.

MANGARD. AN II. 1795. Sa pétition sur la nécessité d'une histoire nationale, 38.

MANGENOT, concierge de la maison d'arrêt à Marseille. AN III. Est dénoncé par Serres et Au-

guis, comme ayant facilité l'évasion de Reynier, décrété d'arrestation, 4.

MANGER (François). AN 1792. Est condamné à mort, pour vols faits au garde-meuble, 306.

MANGIN. AN III. Ses projets de finance sur les moyens de remédier au discrédit des assignats, 191.

MANGIN, général. AN VII. Expérience de sa machine de guerre, nommée *le Scaphandre*, 36.

MANGOURIT. AN III. Remplace Buchot au commissariat des relations extérieures, 46. — AN VI. Nommé résident de la république française en Valais, adresse une réponse flatteuse à l'évêque de Sion, qui réclamait sa protection pour son église et son clergé, 195. — Sa proclamation aux habitans du Haut-Valais; il leur expose l'abîme où leurs prêtres et leurs oligarques les entraînent; les invite à nommer leurs chefs et à les livrer à la justice française, 254. — Son rappel, 256. — Fait abbatre, le même jour, dans tout le Valais, tous les signes et monumens de la féodalité, 260. — Est envoyé à Naples en qualité de secrétaire de légation, 345. — AN VII. Refus de l'y reconnaître, 42. (*Voyez LA-COMBE-SAINTE-MICHEL*).

MANIBAN, président de la ci-devant chambre des vacations à Toulouse. AN 1790. Décret ordonnant sa mise en liberté, comme n'ayant point participé aux arrêtés de cette chambre, 336.

MANNEVILLE. AN 1792. Décret qui le mande à la barre, au sujet des troubles de Caen, 26. — Demande à être exempté de ce voyage, pour raison de santé, 94.

MANSFIELD. AN II. 1794. Propose au parlement d'Angleterre d'autoriser le roi à exciter la rébellion en France par tous les moyens possibles, 205. — Parle en faveur du subside accordé par le ministère au roi de Prusse, 262.

MANSON, président du comité central de salut public, à Marseille. AN I.^{er} 1793. Interroge les commissaires de l'Hérault, 218.

MANSORD, député du Mont-Blanc au conseil des cinq-cents. AN VI. Combat le projet relatif à la restitution des biens de la citoyenne Rose Lemétayer, et fait adopter la question préalable, 268. — Est nommé secrétaire, 274. — Présente un

projet sur les testamens militaires, 275. — Combat celui de Bonaventure, sur la promulgation des lois dans la Belgique, et appuie l'opinion de Frison, émise dans la dernière session, 295. — Trouve incomplet celui de Bonnaire sur le calendrier républicain, et rappelle l'article sur l'ouverture des boutiques le dimanche, 318. — Combat celui de Chénier sur la création du département du Léman, 319. — AN VII. Fait arrêter un message au directoire, relatif au cahier des charges de la ferme des postes, 59. — Vote pour le projet de la réduction des cantons, 67. — Combat celui sur la prohibition des toiles de coton provenant de l'étranger, 104. — Un autre sur le partage de biens communaux, 106. — Parle sur l'administration de la poste aux lettres, 110. — Son rapport relatif aux émigrés naufragés à Calais; il propose leur détention outre-mer, 112 et 113. — Propose d'ajouter de nouvelles dispositions au projet de publication des comptes annuels des ministres, 155. — Nouveau rapport sur les émigrés naufragés à Calais; il propose de les faire juger comme tels, 222. — Discute le projet sur les maisons de prêts, et s'oppose à ce qu'on autorise le directoire à établir des monts-de-piété dans les lieux où il le jugera convenable, 228.

MANSTEIN, aide-de-camp général du roi de Prusse. AN 1792. Ses lettres au général Dumourier, 280.

MANUEL (Pierre). AN 1789. Est mis à la tête de l'administration de la police de Paris, 96 et 102. — AN 1791. Et élu président de la commune, 338. — AN 1792. Sa lettre aux commissaires de police, 102. — Est décrété d'ajournement personnel, pour avoir publié le manuscrit original des *Lettres de Mirabeau*; décision du tribunal dans cette affaire, 138 et 155. — Ses *Lettres sur la révolution*, 149. — Sa circulaire sur la fédération du 14 juillet et sur la réception à faire aux fédérés, 187. — Est suspendu de ses fonctions par le conseil-général du département, à cause des événemens du 20 juin; ordre du jour sur la lettre de Louis XVI, remettant au corps législatif à statuer à cet égard, 191. — Texte de l'arrêté qui le suspend, 193. — Pétitions en sa faveur; et décret qui enjoint au pouvoir exécutif d'envoyer son prononcé sur

sa suspension, 195. — Lettre par laquelle il proteste avoir fait son devoir le 20 juin, 198. — Il répond à la barre, aux calomnies lancées contre lui, et redemande sa place, 199. — Décret qui lève sa suspension, 207. — Son discours à la commune de Paris, 209. — A la suite du 10 août, demande que Louis XVI soit transféré au Temple, d'où il pourra difficilement s'échapper, 227. — Consulte l'assemblée sur le départ projeté de l'ambassadeur de Venise, 236. — Elu député à la convention nationale par la commune de Paris, rejet de sa proposition de faire loger aux Tuileries le président, 266. — Demande que la question de la royauté soit la première examinée par cette assemblée, *ibid.* — Est envoyé en qualité de commissaire à Orléans, 267. — Se plaint du refus fait par la commune de lui délivrer les arrêtés relatifs à la captivité de Louis XVI, afin de détromper la cour de Prusse, sur les prétendus mauvais traitemens exercés contre lui, 272. — Son opinion sur la proposition de réduire les pensions ecclésiastiques au *maximum* de mille livres, 275. — Détails sur son entrevue et son entretien avec Louis XVI au Temple, 284. — Fait supprimer la croix de Saint-Louis, 290. — Obtient des voix pour la place de maire de Paris, 291. — Réclame un mode de soumettre au peuple les deux bases du gouvernement, l'abolition de la royauté et l'établissement de la république, *ibid.* — S'indigne d'entendre encore parler d'évêques, et dit que favoriser le clergé, c'est conspirer contre la république, 294. — Demande la diffamation des officiers-municipaux qui ont consenti à livrer Longwi, 295. — Propose de vendre le château de Versailles, *ibid.* — Atteste le civisme de l'ecclésiastique Roussel, 304. — Donne des éclaircissemens sur les papiers mystérieux de l'émigré Bonnay, 308. — Dit aux Jacobins que la journée du 2 septembre fut la *Saint-Barthélemi du peuple*, et que la ville entière en était coupable pour avoir souffert des assassins; Collot-d'Herbois lui reproche de déguiser son opinion sur cette *grande journée* dont il a été l'instrument, 319. — Demande que le fournisseur Benjamin Jacob soit mis provisoirement en arrestation, 320. — Propose de ne pas réputer émigrés les Français qui, au 2 septembre, se sont retirés en pays neutre,

325. — S'élève contre les commissaires Maure et Biroteau qui ont préleré la vie à leurs devoirs, 337. — Fait décréter une adresse aux armées, en témoignage de satisfaction, *ibid.* — S'élève contre les pamphlets insultans pour les représentans du peuple, 338. — Demande l'examen par un comité de la conduite de Mirabeau, inculpé dans les pièces de l'armoire de fer, 342. — Insiste pour que Louis XVI soit entendu, 343. — Fait décréter qu'un magistrat lira, dans les lieux du culte, tout ce dont la convention aura décrété l'envoi, 346. — Ses observations pour le rapport du décret qui autorise les assemblées primaires à rappeler les membres qui auront trahi la patrie, *ibid.* — Est nommé l'un des commissaires pour aller retirer du greffe du tribunal criminel, du 17 août, les pièces relatives à Louis XVI, 348. — Fait décréter que ce prince sera amené sur-le-champ, et attendra les ordres de la convention pour être conduit à la barre, 348. — Demande que l'acte d'accusation contre Mirabeau soit enfin rédigé, et annonce que Frochot viendra le défendre, 360. — Vote l'impression, l'envoi aux départemens de la défense de Louis XVI, des pièces d'accusation, et l'ajournement à trois jours, 363. — Est élu secrétaire, 364. — AN I.^{er} 1793. Propose de défendre la célébration de la fête des *Rois*, 1. — Demande, ironiquement que la permanence des conseils-généraux soit continuée pendant la vie de Marat, 9. — Lettre par laquelle il donne sa démission, lors du jugement du roi; débats à ce sujet, et ordre du jour, 23 et 24. — Est blessé dans une émeute à Montargis, 81. — Sa traduction à l'Abbaye, 234. — AN II. 1793. Pièces trouvées contre lui à la commune, 29. — Il est condamné à mort, 56.

MANUYER, maréchal-de-camp. AN 1792. Décret qui renvoie au pouvoir exécutif la demande d'avancement faite pour lui par Custine, 301.

MARADAN, libraire à Paris. AN III. Remise à lui faite par décret, d'un exemplaire du dictionnaire de l'académie française, chargé de notes marginales et interlinéaires, pour être imprimé, 365. — AN VI. Fait hommage au corps législatif d'une carte représentant les descentes qui ont été tentées sur les îles Britanniques, 152.

MARANDON (Bruno-Gabriel), littérateur, ci-

devant membre de la commission populaire de Bordeaux. AN 1793. Y est condamné à mort, 59.

MARANT (Joseph), député des Vosges à l'assemblée législative. AN 1792. S'oppose à ce que la pétition relative à la réintégration des gardes françaises et des hommes du 14 juillet en un corps, soit renvoyée au comité, 122. — Son opinion sur le traitement des ministres, 154. — Dit que, vérification faite des pièces relatives à la dénonciation contre Narbonne, il n'a pas trouvé matière à inculpation, 158. — Demande la révision des lois réglementaires contre la licence de la presse, 165. — Fait rejeter le projet tendant à demander compte au ministre de la guerre, des mesures prises pour empêcher l'invasion des Autrichiens sur le Rhin, 184. — Dénonce son collègue Torné, pour lui avoir dit qu'il fallait fermer la constitution et que l'assemblée s'emparât de tous les pouvoirs, 188. — Fait prononcer la nullité des nominations faites par des corps électoraux qui n'auraient pas reçu des assemblées primaires une mission spéciale, 259.

MARASSÉ, général. AN I.^{er} 1793. Signe la capitulation d'Anvers; Dumourier applaudit à sa prudence, 95. — Est arrêté à Bruxelles, 256. — AN II. 1793. — Et accusé d'intimité avec l'Anglais Molson, 68.

MARAT (Jean-Paul), journaliste, auteur de l'*Ami du Peuple*. AN 1789. Ses réclamations contre les violences exercées à son égard, 73. — AN 1790. Est poursuivi par la commune de Paris à cause de sa feuille, 21. — Et mis sous la protection du district des Cordeliers, 22. — Fait des sorties violentes contre la municipalité de Paris et le Châtelet, 23. — Est décrété de prise de corps, *ibid.* — Et dénoncé comme auteur d'un pamphlet, intitulé : *C'en est fait de nous*, 214. — Fait hommage à l'assemblée nationale d'un plan de législation criminelle, 216. — Est dénoncé pour avoir écrit qu'il fallait élever 800 potences aux Tuileries, y pendre tous les traîtres, et à leur tête l'infâme Mirabeau l'aîné, 275. — AN 1792. Sa feuille est accusée par Beugnot d'être l'une des premières causes des désastres de Lille et du meurtre de Dillon; proposition d'enjoindre aux accusateurs publics de le poursuivre,

125. — Décret d'accusation rendu contre lui, 126. — Dénonciation du ministre de la justice contre son n.^o 645, *ibid.* — Autre dénonciation d'une affiche sur les élections, intitulée : *Marat l'Ami du Peuple*, 251. — Sa lettre contre le ministre Roland, 265. — Son affiche énonçant la nécessité d'une nouvelle insurrection, 266. — Député de Paris à la convention nationale, déclare que Danton et Robespierre ont constamment repoussé l'idée de dictature, s'avoue seul l'auteur de cette idée, et ajoute que si l'on eût fait tomber 500 têtes à propos, l'on aurait épargné bien du sang, 271. — Avoue une circulaire dénoncée par Vergniaud, et rend hommage aux premiers travaux conventionnels, *ibid.* — Vote pour qu'une commission extraordinaire soit chargée de lever les scellés de 52 cartons indiqués par le comité de surveillance de la commune de Paris, 276. — Ses vues sur le mode de procéder à l'inventaire et à l'examen des papiers dont ce comité se dit dépositaire, 279. — Sa récrimination contre la députation de la Gironde, 280. — Défend un arrêté de la section de Marseille, 287. — Parle d'un grand complot formé contre lui; défend les bataillons le *Mauconseil* et le *Républicain*, et demande le décret d'accusation contre le général Chazot, 293. — Dénonce Roland, ministre de l'intérieur, pour avoir délivré un ordre arbitraire à Decombe, dit Saint-Geniez, 300. — Avoue avoir dit que la république était remplie d'opresseurs du peuple, et que tant que l'on ne fera pas tomber leurs têtes, on ne sera pas tranquille, *ibid.* — Un placard le représentant pendu est affiché au calé Valois, 303. — Propose Santerre pour commandant des troupes envoyées dans le département d'Indre et Loire, 337. — Dénonce l'existence d'une nouvelle conspiration dont il signale les élémens; et propose, pour connaître les traîtres, que la mort du tyran soit votée par appel nominal, 343. — S'oppose à la lecture demandée par Defermont d'une lettre prétendue signée par Narbonne, Mallouet, etc., 344. — Ses observations sur le rapport relatif aux crimes imputés à Louis XVI; il s'oppose à ce qu'il puisse se choisir un ou plusieurs conseils, 348. — Demande à s'inscrire défenseur officieux des ba-

taillons le *Mauconseil* et le *Républican*, 355. — Copie littérale d'un passage de son journal, où il est dit que la machine ne pourra marcher que quand le peuple aura fait justice de 200,000 scélérats, suppôts de l'ancien régime, 359. — Dénoncé par Chabot comme ayant appelé la dictature, déclare qu'il ne regardait pas comme impossible que le peuple crut efficace de se donner un chef, et que c'était son opinion, 361. — Rétracte les expressions qui lui sont échappées, et dénonce de nouveau Roland, 362. — AN I.^{er} 1795. Le désigne comme chef d'un parti qui favorise l'appel au peuple, 2. — Détails sur cet objet; demande de son expulsion par une société de Loudun, 3. — Réclame contre la commission nommée pour vérifier les faits relatifs au ministre Pache, 5. — Accusé d'avoir donné au comité de sureté générale des mandats d'arrêts en blanc, signés de lui, rejette sur Barbaroux le reproche que ce dernier lui en fait, 5 et 6. — Pétition du Finistère pour son expulsion de la convention, 8. — Il demande la continuation de la permanence des conseils généraux des communes; apostrophe la faction Rolandine; et regarde les arrêtés de section comme une tactique employée par elle, 9. — Accuse Chaumette, *ibid.* — Demande que Louis XVI soit envoyé au supplice dans les 24 heures; prétend qu'on a altéré la traduction du discours de Thomas-Payne sur le sursis, 23. — Sorties de Kersaint contre lui, 24 et 25. — Il demande le rapport du décret ordonnant qu'il sera fait une adresse au peuple anglais et pourquoi, 34. — S'oppose à ce que Lidon soit envoyé dans les départemens, comme ayant voté l'appel au peuple, 36. — Veut que Pache soit autorisé, ainsi que le ministre Roland, à sortir de Paris, *ibid.* — Demande l'exhibition des pouvoirs de l'orateur d'une députation s'annonçant, au nom de ses *commettans* des départemens, 45. — Altercations entre lui et plusieurs membres, relativement aux arrêtés du département du Var; il réclame la mise en liberté de Ducruix, officier, 54. — Dénoncé comme provocateur du pillage, dit que ce sont les hommes de l'appel au peuple qui veulent assassiner l'Ami du peuple, 59. — Réclamations contre son journal, 69. — S'oppose

au décret d'accusation contre Dumourier et pourquoi; s'élève contre la section Poissonnière qui le dénonce, et accuse cette section d'avoir arrêté une pétition pour demander les têtes de Vergniaud, Guadet et Gensonné; vote l'arrestation de Fournier; accuse de tous les troubles le parti Roland; est refuté par Lasource, qui le regarde comme l'instrument d'agens perfides, 74. — Invite les membres du côté droit à se réunir aux patriotes, 75. — S'oppose à la confiscation des biens des individus saisis dans des rassemblemens séditieux, 78. — A l'occasion des revers annoncés par Dumourier, veut proposer un plan qui rendra les Français invincibles; proposition de le déclarer fou, 81. — Son accusation demandée par la société d'Amiens, 85. — Il dénonce Dumourier comme un aventurier ambitieux; est dénoncé à son tour par Garat, qui invoque la loi contre les députés journalistes, 86. — Fait décréter la peine de mort contre les embaucheurs, 89. — Demande que le maire de Paris soit autorisé à faire saisir les chevaux de luxe et à les envoyer aux armées, 90. — Propose d'envoyer le général Duval à celle de la Belgique à la place de Beurnonville, *ibid.* — Fait décréter qu'il sera fait un rapport sur Bonvallet, Desbrosses, Kolly, Bréan et autres prévenus de distribution de faux assignats; ses plaintes contre le comité de sureté générale et pourquoi, 92. — S'oppose à ce que l'on s'occupe de la constitution; appuie le projet de s'assurer de Paoli en Corse; demande qu'aucun noble ne puisse commander les armées, et propose le décret d'accusation ou de destitution du général Moreton - Chabillant; vote un dégrèvement de contribution pour les départemens où la guerre civile a éclaté, 94. — Demande la création d'un comité de six membres qui pourraient faire arrêter dans Paris tous ceux qui paraîtraient suspects, 96. — Dit qu'une partie de la convention ne mérite pas la confiance publique, et pourquoi, 97. — Est rappelé à l'ordre avec censure, pour avoir injurié l'assemblée, 98. — Révoque en doute le patriotisme de Custine, d'après une prétendue lettre de celui-ci à M.^{me} de Liancourt, et demande contre lui le décret d'accusation, *ibid.* — Demande que cent mille parens

et amis des émigrés soient pris en otages pour sûreté des commissaires livrés à l'ennemi ; et que Sillery et d'Orléans se justifient du soupçon de complicité avec Dumourier, en se constituant prisonniers, 99. — Appuie une dénonciation contre le général Chazot, et demande la destitution du général Biron. 100. — Propose de mettre à prix la tête d'Orléans fils, et celle des Bourbons fugitifs, 104, 105 et 122. — Appuie l'adresse des Jacobins déclarant que la contre-révolution est dans le sein de la convention ; débats sur sa mise en accusation, 105. — Répond aux attaques dirigées contre lui ; prétend que ses accusateurs veulent le faire assassiner pour se débarrasser de sa surveillance ; traduit provisoirement à l'Abbaye, réclame contre son arrestation, refuse de s'y soumettre, et pourquoi, 106. — Rapport de Delaunay jeune, contre lui, comme provocateur au pillage et à la dissolution de la convention ; Réveillière l'accuse d'avoir proposé un dictateur ; approbation par un grand nombre de membres de l'adresse qui fait l'objet principal du rapport ; décret d'accusation porté contre lui à l'appel nominal, 107. — La convention décide que la lettre qu'il a adressée au président ne sera ouverte qu'après sa soumission au décret d'arrestation, 110. — Adresse du faubourg Saint-Antoine contre son accusation, 114. — Il est acquitté par le tribunal révolutionnaire, et conduit en triomphe à la convention ; discours qu'il y prononce, 116. — Prétend que le mauvais choix des généraux Bernuyet et Ligonier est dû à Beurnonville, et demande des forces imposantes pour dissiper les brigands de l'Ouest, 118. — Détails sur sa procédure ; son interrogatoire ; son acte d'accusation, rédigé par Fouquier-Thinville ; audition des témoins ; sa justification, et texte du jugement qui l'acquitte, 125. — Il fait décréter que les Parisiens ont bien mérité de la patrie, 124. — Fait accorder des secours aux familles des défenseurs de la patrie, 126. — Accuse les pétitionnaires de Bon-Conseil, et pourquoi ; défend la municipalité de Paris, inculpée pour leur arrestation et celle des pétitionnaires des Lombards, 128. — Son apostrophe à Gensonné, 129. — Demande

la liberté illimitée des opinions ; s'oppose au décret d'un pacte social préalable à la constitution, et pourquoi, 152. — Attribue les troubles de Marseille au parti Roland, dont Barbaroux lui paraît l'organe, 134. — S'oppose à la mise en liberté de Roux, juge de paix de la section de l'Unité, 138. — Désigne Bonneville comme l'entremetteur de Fauchet ; accusé, dit que Dumourier a imprimé aux *hommes d'état* le cachet de la contre-révolution, et leur propose de l'effacer, en mettant à prix la tête des Bourbons, 140. — Sa distinction sur l'emprunt forcé, et l'impôt progressif, 141. — Réclame vivement contre la question préalable adoptée sur la proposition d'imprimer et d'afficher, dans Paris, la lettre de Pache, relative à la réunion des commissaires des sections à l'évêché, *ibid.* — Accuse Dufriche-Valazé de complots pour transférer la convention dans une autre ville, 144. — Déclare imaginaire celui dénoncé par la commission des douze, 146. — Défend le ministre Bouchotte ; rejette sur la faction des hommes d'état le décret qui a innocenté Malus et d'Espagnac, 147. — Barrère repousse l'idée de son influence sur le comité de salut public, *ibid.* — Son apostrophe à Isnard, président, à l'occasion de ses menaces aux Parisiens, *ibid.* — Il s'oppose à l'élargissement de Letellier ; appuie la demande des députés de seize sections réclamant la liberté d'Hébert, et soutient qu'il existe une faction pour rétablir la royauté, 148. — Vote la suppression de la commission des douze, comme tendante à faire insurger le peuple, que la cherté des denrées a déjà disposé à un soulèvement, *ibid.* — Insiste pour que Robespierre obtienne la parole qui lui est refusée ; demande l'appel nominal pour faire quitter le fauteuil à Isnard ; dément le commandant Raffet, qui l'a accusé de violence à son égard, 149. — Traite d'aristocrates deux députés de Rouen, invitant la convention à se faire respecter, 152. — Vote l'accusation des chefs de la faction opposée, 155. — Présenté à la commune, invite le peuple à se lever pour obtenir de la convention l'objet de ses vœux, *ibid.* — Propose d'ajouter Defermont à la liste des députés accusés au 2 juin ; désapprouve la mesure de la suspension vo-

lontaine qu'on leur demande ; fait excepter Fonfrède , Ducos , Saint - Martin , Dussaux et Lanthenas du décret d'arrestation d'abord prononcé contre eux , et écrit qu'il renonce à l'exercice de ses fonctions , jusqu'après le jugement des représentans accusés , 156. — Lettre par laquelle il demande la relaxation des patriotes incarcérés à Marseille , Lyon et Grenoble , 161. — Déclare qu'il reprend ses fonctions , 170. — Fait renvoyer au comité des propositions sur l'arbitrage forcé , 171. — Dénonce les généraux Ligonier , Menou et Westernmann , et les représentans Coustard , Carra , Jard - Panvillier et Lecointe-Puiraveau , 172. — Annonce qu'il est malade , et demande , pour le tribunal de Lyon , la même latitude qu'à celui de Marseille , 174. — Proposition de son arrestation attribuée à Cobourg , 184. — Custine se plaint d'être calomnié dans son journal , 185. — Lettre par laquelle il renouvelle la proposition de mettre à prix les têtes des Capets rebelles , 188. — Il est assassiné par Charlotte Corday ; plusieurs sections expriment , dans des adresses , les regrets de sa perte , 197. — Mêmes sentimens de Caillièrre-de-l'Étang , et plusieurs autres citoyens ; le peuple veut le venger , lors de la traduction , à l'Abbaye , de son assassin ; déclaration de David , sur ses derniers momens employés à écrire ses pensées ; décret portant que la convention assistera à ses funérailles ; autre qui charge le tribunal révolutionnaire d'instruire , sur - le - champ , le procès de son assassin et de ses complices , 198. — Détails sur son convoi funèbre , 199. — Condamnation de Charlotte Corday , son assassin , 201 et 210. — Vers sur sa mort , par Audouin , député , 202. — Son buste est présenté par Beauvalet ; décret qui le place à la convention , 208. — Arrêté du conseil-général , qui donne son nom à la rue des Cordeliers , et celui de *place de l'Ami du peuple* à la rue de l'Observance ; la société des Cordeliers annonce qu'elle va élever , dans le lieu de ses séances , un autel au cœur de Marat , 209. — Le conseil-général de Paris ordonne une fête particulière en son honneur , 210. — Levée des scellés , et annonce qu'on n'a trouvé chez lui qu'un assignat de 25 sous , 212. — Nomination

de commissaires pour assister à l'inauguration de son buste , 216. — Sa veuve demande justice des insultes faites à la mémoire de son mari , 222. — Poème à sa louange , par Dorat-Cubières , 225. — Son portrait par Couriguer , 241. — Reproches faits à Bourdon de l'Oise , aux Jacobins , au sujet de l'opinion qu'il a émise contre lui , 261. — AN II. 1793. R. Girardin , d'Ermenonville , se réclame de son amitié , 44. — Priorité accordée au placement de son buste sur celui de J. J. Rousseau , 48. — Son épitaphe présentée par Moline à la convention , 58. — Il remplace Mirabeau au Panthéon , 67. — Honneurs rendus à ses images ; plaintes d'Hébert sur l'hypocrisie de quelques-uns de ses adorateurs , 71. — AN II. 1794. Cité avec éloge aux Jacobins , pour avoir placé Dugommier aux armées , 103. — Son portrait par Fabre - d'Eglantine , 108. — Son nom donné à l'île Boïn , 112. — Proposition aux Cordeliers de réimprimer ses écrits , 115. — Même demande à la convention , accompagnée de l'offre de son cœur , 121. — Maure et Legendre se réclament aux Jacobins de son amitié , 129. — Services que lui a rendus la citoyenne Fleury , cités pour la défense de cette citoyenne , lors de son arrestation , 150. — Placement de son buste dans la société populaire de Port-Malo , 151. — Attaques dirigées contre ses images , et dénoncées par Legendre , 192. — Dumas en signale les auteurs , 193. — L'asyle qu'il trouva chez Bassal , curé à Versailles , lors des poursuites de Lafayette contre lui , cité comme titre de patriotisme de ce député ; *ibid.* — Debiern est admis aux Jacobins pour avoir été son défenseur , 229. — Décret qui ordonne la copie , par les Gobelins , du tableau de ses derniers momens , 232. — Voulland reproche aux députés de la société de Caen que son assassinat avait été médité dans leur commune , 262. — La citoyenne Berny fait hommage aux Jacobins d'un tableau représentant son apothéose , 282. — Plaintes à la même société sur les attaques dirigées contre lui , 330. — Elle demande à la convention la translation de ses cendres au Panthéon , 354. — Elle est décrétée pour la fête du dernier jour sans culotide , 358. — Plan de cette cérémonie , 362. — AN III. Rapport de Lequinio , au nom des commissaires

commissaires chargés de recevoir son corps, 4. — Détails sur sa translation au Panthéon, *ibid.* Moÿse Bayle et Granet, attaqués par Barras et Fréron pour avoir été ses adversaires, 6. — Clauzel annonce que des malveillans se proposent d'insulter son buste, 118. — Il est brisé par les jeunes-gens; débats à cette occasion, 156. — Renversé dans les spectacles; traîné dans l'égout Montmartre; est présenté comme l'apôtre du terrorisme, 137. — Le comité de sûreté générale fait ôter son buste des lieux où il se trouve; rapport de la loi qui lui a décerné les honneurs du Panthéon, 142. — Barrère reproche à ses accusateurs, dans la discussion sur l'ancien comité de salut public, d'avoir fait la première brèche à l'intégrité de la convention, par l'accusation de Marat, 191. — Une pétition de la section du Théâtre-Français l'accuse d'avoir signé la circulaire de l'administration de police, au 2 septembre 1792, 273. — AN V. Motion de Dauchet d'Arras, pour faire autoriser les familles à changer son nom, donné comme prénom, pendant la terreur, aux enfans nouveaux nés, 261. — AN VII. François de Neufchâteau est accusé, par Marbot, de l'avoir chanté comme poète, 215.

MARAT, frère du précédent. AN I.^{er} 1793. Demande et obtient la permission d'emporter à Genève un fusil qui lui vient de l'*ami du peuple*, 261.

MARBŒUF (Michel). AN II. 1794. Condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 139.

MARBOT (Antoine), député de la Corrèze à l'assemblée législative. AN 1791. Fait adopter un décret pour l'admission des liquidations en paiement de biens nationaux, et sur le paiement des fonctionnaires publics domiciliés à l'étranger, 364. — AN 1792. Son projet pour prévenir la contrefaçon des assignats, 59. — Appuie la proposition d'un emprunt national, 97. — Vote pour que l'on accorde les six millions demandés par Louis XVI pour les dépenses secrètes des affaires étrangères, 118. — Pense que l'esprit de dévouement à la personne du roi doit être un motif d'exclusion dans la composition de sa nouvelle garde, 162. — Insiste pour l'expulsion des pétitionnaires dont Vasselín a été l'orateur, 164. — Est chargé, en qualité de commissaire, d'aller vérifier les caisses

d'Amelot et de Lecouteux Lanoraye, 237. — Fait décréter que toute somme due à la nation par les acquéreurs de biens nationaux, non acquittée à l'échéance, porte intérêt, 245. — Vote pour que le pouvoir exécutif soit chargé d'annoncer à l'armée que rien n'est changé dans son organisation, 245. — Parle sur le mandat d'amener lancé contre Girey-Duprey, journaliste, par la municipalité de Paris, 246. — AN I.^{er} 1793. Se distingue aux Pyrénées; Dagobert demande pour lui le grade de chef de brigade, 255. — AN III. Ses succès contre les Espagnols, 78 et 261. — AN IV. Est réintégré dans son grade, 12. — Réélu au conseil des anciens, fait ajourner une proposition sur la situation de la république, 62. — Appuie le rejet d'une résolution pénale relative à la désertion, 69. — Parle contre la résolution concernant la déportation des prêtres, 344. — AN V. Fait approuver celle sur les honneurs à rendre aux militaires blessés, 5. — Vote en faveur de celle relative à la déclaration exigée des électeurs, 185. — Et contre celle relative à la nouvelle organisation des conseils militaires, 193. — Loue la bravoure des armées républicaines, le génie de leurs chefs, la sagesse et la prévoyance du gouvernement, 225. — Vote le rejet de la résolution relative aux élections du département du Lot; se plaint de ce qu'on renverse la constitution par la même trame employée en 1792 contre les monarchistes, en discréditant les agens du gouvernement; sa querelle avec Grénieres à ce sujet, 270, 273 et 274. — Ses objections contre une partie de la résolution sur les mouvemens des troupes, 316. — Vote contre celle en faveur des fugitifs des Haut et Bas-Rhin; dit que la contre-révolution est dans le conseil des cinq-cents; est rappelé à l'ordre, 347. — S'oppose à l'adoption d'une autre résolution sur la garde législative, 352. — Demande l'ordre du jour sur la proposition de Laussat, relative à la translation du lieu des séances, au 18 fructidor, *ibid.* — Vote en faveur des résolutions de salut public prises dans cette journée, 354. — Est élu président, 356. — AN VI. Sa réponse, en cette qualité, au compte des travaux de l'Institut; son discours pour la fête de la fondation de la république, 6. — Fait approuver la résolution qui crée un nouveau

jury pour le choix de sous-officiers et soldats de la gendarmerie nationale, 21. — Et celle concernant le mouvement des troupes sur le territoire de la république, 29. — Opine en faveur de celle qui destitue les commissaires de la trésorerie, 48 et 49. — Combat celle sur l'entretien des routes, 78. — Fait adopter celle sur les émigrés des ci-devant comtats d'Avignon et Venaissin; rappelle à cette occasion les désordres du Midi, où les émigrés se battent contre la république, 118. — Veut parler en faveur de celle qui accorde une indemnité aux acquittés de la haute-cour de justice, 122. — Appuie celle sur le placement des assemblées électorales; altercation à ce sujet entre lui et Baudin, 142. — Réclame contre des expressions que lui a prêtées le *Moniteur* dans un discours, 147. — Demande la lecture d'une pétition sur les inscriptions civiques, 151. — Son rapport en faveur de la résolution relative au milliard destiné aux défenseurs de la patrie, 154 et 155. — Fait approuver l'instruction relative à la tenue des assemblées primaires et communales, 171. — Combat la résolution relative aux élections, comme dangereuse pour la liberté, 235. — Défend celle sur les élections de Saint-Domingue, 252. — Est élu président, 274. — Fait rejeter la résolution qui donne des secours aux familles des militaires morts aux armées, comme n'en s'appliquant qu'à l'armée de terre, 292. — Prononce un discours au 14 juillet, 298. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de Guyomard, de célébrer en même temps le 9 thermidor, le 13 vendémiaire et le 18 fructidor, motivé sur ce que cette dernière journée a été trop importante pour ne pas mériter une fête séparée, 314. — Fait approuver la résolution qui fixe des secours pour les veuves et enfans des militaires employés, 332 et 348. — Arrête que le 18 fructidor, le président prononcera un discours analogue à cette journée, 345. — AN VII. Et rejeter la résolution qui accorde une pension à la veuve du contre-amiral Vanstabel, 53. — Son rapport contre celle relative à la délivrance des congés militaires, 115, 122 et 126. — Dit que la situation de la France exige de grands moyens, et appuie la résolution qui ordonne la levée de 200,000 hommes; s'élève incidemment contre une

circulaire du ministre de l'intérieur François de Neufchâteau, qu'il accuse de désigner les républicains aux poignards des royalistes, et d'avoir chanté, dans ses vers, Marat, Châlier et Robespierre, 213. — Combat la proposition tendante à ce que les commissions d'examen des procès-verbaux soient nommées par le sort, 222. — Fait ajourner la résolution sur les élections de la Loire, 235. — Et la combat, 237. — Réclame avec chaleur l'impression de l'adresse des habitans de Grenoble contre Schérer, 241. — Remplace Joubert au commandement de la dix-septième division militaire, 295. — Est envoyé dans son grade à l'armée, 326.

MARBOZ, député de la Drôme à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

MARC fils, chantre à Toul. AN 1791. Dénoncé comme embauchant pour l'armée des princes, est décrété d'accusation, 339. — AN 1792. Texte du décret rendu à ce sujet, 36.

MARC, artiste-compositeur. AN III. Auteur de la musique d'*Arabelle et Vasco*; lettre de Lesueur sur cet opéra, 47.

MARCANDIER (Roch), rédacteur du journal *le véritable Ami du Peuple*. AN I.^{er} 1793. Décret pour la mise en liberté de son épouse, 138. — AN II. 1794. Ex-secrétaire de Camille-Desmoulins, découverte faite dans ses papiers d'un acte dans lequel est renouvelée l'accusation de J. B. Louvet contre Robespierre, 287. — Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 299.

MARCÉ, général à l'armée de l'Ouest. AN I.^{er} 1793. Demande de son changement, et motifs; décret qui le traduit à une commission militaire, 83. — Est accusé par le général Vertheuil, 84. — Dénoncé par Robespierre, 88. — Traduit au tribunal révolutionnaire, 116. — AN II. 1793. Décret pour son prompt jugement, 98. — AN II. 1794. Il est condamné à mort, 133.

MARCEAU, officier de la légion germanique. AN I.^{er} 1793. Décret pour son avancement, 167. — AN II. 1793. Son secrétaire tue le chevalier

Desessarts, 100. — AN II. 1794. Fait général, se distingue à la bataille de Fleurus, 282. — AN III. Contribue aux succès de l'armée de Sambre et Meuse, 2. — Entre dans Coblenz à la tête de l'armée républicaine, 37. — AN IV. Avantage remporté par lui sur les Autrichiens, 85. — Autre sur la garnison de Mayence, 330. — AN V. Sa mort à la suite de sa blessure à Altenkirchen; et réflexions sur les honneurs funèbres qui lui ont été rendus par l'archiduc Charles, 13. — Nouveaux détails à ce sujet; il est inhumé dans le camp retranché de Coblenz, 14. — Sa mère réclame des secours; son éloge par Jourdan, 538. — AN VI. Pension accordée à sa mère, 5 et 6. — Son éloge funèbre par Lavallée, 32. — Hommage de son portrait au corps législatif, 213. — Rapport et projet pour son envoi à tous les établissemens d'instruction, 302, 320 et 321. — Ordre du jour à ce sujet, 354. — AN VII. Réunion de ses restes à ceux des généraux Hoche et Chérin, 283.

MARCELIN, commissaire à l'armée révolutionnaire à Lyon. AN II. 1793. Décret ordonnant qu'il rendra compte de sa conduite, 84.

MARCHAND, secrétaire de Maulde, ministre de France à la Haye, ancien commis de la Vauguyon. AN 1792. Réflexions à son sujet, 166.

MARCHAND. AN II. 1794. Arrêté, est réclamé par les Cordeliers, 167. — La société des Jacobins lui accorde des défenseurs officieux, 330. — AN III. Sur la demande de Clauzel, est décrété d'arrestation, 13. — Remercie les Jacobins de l'intérêt qu'ils ont pris à sa détention, 20. — Bourdon de l'Oise réclame sa déportation; décret qui le traduit au tribunal criminel d'Eure et Loir, 250. — AN IV. Est dénoncé par la section Lepelletier, 3. — Instruction de son procès, 10. — Il est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — AN VII. Venge, à la société du Manège, la mémoire de Goujon, Soubrany et autres, qu'il désigne comme martyrs de la liberté, 306. — Y réclame la liberté des opinions, lors de la discussion sur la mise en accusation des ex-directeurs, 309. — Y parle sur les dangers de la patrie, 310. — Et contre les calomnieux de la société, 311. — Demande l'épuration des employés dans les ministères, 319. — Vote l'impression d'un discours

de Félix Lepelletier, 521. — Son opinion sur le procès à faire aux ex-directeurs, 322. — Est chargé de rédiger une adresse pour demander la déclaration de la patrie en danger, 328. — Donne sa démission d'employé au ministère de la guerre, d'après la retraite de Bernadotte, 361.

MARCHAND (la citoyenne) de Tours. AN III. Décret en sa faveur, pour avoir, à l'âge de 18 ans, fait deux campagnes contre les ennemis de la république, 318.

MARCHÉNA (J.), espagnol. AN II. 1795. Est arrêté, 25. — AN III. Annonce des notes sur les mémoires du général Dumourier, et sa correspondance avec le général Miranda, 229. — AN IV. Est dénoncé comme un des principaux agitateurs des sections de Paris, 1. — AN V. Pétition dans laquelle il demande si la loi du 21 floréal, qu'on veut faire exécuter contre lui, est applicable à un étranger qui jouit depuis cinq ans en France des droits de citoyen, 260. — Rapport, en conséquence, de l'article II de cette loi, 270.

MARCHETTI, abbé. AN VI. Son zèle à défendre les saintes œillades des madones romaines, 73.

MARCHOUX, député des Ardennes au conseil des cinq-cents. AN V. Déclare qu'il a cru apercevoir des irrégularités dans les élections de la Guyane française, 56.

MARCONNET et PARISÉ. AN I.^{er} 1793. Leur pétition pour faire exempter les indigènes de l'amende exigée pour se pourvoir en cassation, 193.

MARCONNIER, capitaine. AN IV. Se distingue à la bataille d'Ettingen, 300. — Se fait remarquer dans une autre action, 356.

MARCY, député de la Côte-d'Or à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Fait un don patriotique, 57. — AN III. Inscrit sur une liste d'émigrés, obtient sa radiation, 11.

MARDEUIL (SAGNIER de). AN II. 1794. Confie avant son supplice de l'argent à Benoit, concierge du Luxembourg; accusation et arrestation de celui-ci pour l'avoir retenu, 221.

MAREC, député du Finistère à la convention nationale. AN 1792. Fait rendre un décret sur les dépenses du département de la marine, 301.

— AN I.^{er} 1793. Son rapport sur un projet d'acte de navigation, 187. — AN III. Autre, et décret qui autorise les comités à statuer sur la mise en liberté des colons détenus, 2. — Autre, sur l'affaire des Colonies, 12. — Autre, et décret qui met provisoirement en liberté plusieurs commissaires de Saint-Domingue, 48. — Il rend hommage à la mémoire du général Dugommier, mort aux Pyrénées-Orientales, 69. — Fait envisager les inconvéniens du décret qui suspend la vente des biens des condamnés, 85. — En fait rendre un relatif aux déclarations à faire par les officiers retirés du service depuis 1789, 91. — Décréter la mise en liberté des marins arrêtés à Toulon, 102. — Renvoyer aux comités la proposition de suspendre l'acte de navigation, 105. — Est élu membre du comité de salut public, 107. — Fait rendre la liberté au capitaine de vaisseau, Lacrosse, 118. — Annonce qu'il est faux que le général Dullesme ait été arrêté, 132. — Fait un rapport sur la sortie de l'escadre de Brest, 146. — Invoque la justice de la convention en faveur de Julien de Toulouse, 171. — Détaille les prises maritimes faites sur les ennemis, 180. — Fait renvoyer aux comités des nouvelles de la chouannerie, en annonçant une prochaine pacification, 184. — Son rapport sur la bravoure de l'équipage et de l'état-major de la frégate l'*Alceste*, contre le vaisseau anglais le *Berwick*, dont elle s'est emparée, 195. — Fait passer à l'ordre du jour sur l'arrestation proposée de Thuriot, Cambon, Fouché et Lecoindre, 197. — Vote l'annulation du décret d'accusation rendu contre Julien de Toulouse et le renvoi aux comités réunis pour savoir s'il y a lieu à examen, 203. — Son rapport concernant l'armée navale de la Méditerranée et le remplacement de Letourneur de la Manche par Nion, 208. — Fait décréter la formation, à Brest, d'un jury militaire et d'un conseil martial pour juger les marins détenus par suite des combats des 9 et 15 prairial an 2, 228. — Somme, dans la journée du premier prairial, un officier d'empêcher qu'on ne porte atteinte à la représentation nationale, 245. — Observe que la mise hors la loi demandée le 2 prairial contre Cambon et Thuriot, particulièrement, est inutile, puisque tous les brigands qui sont à la

maison commune sont hors la loi, 247. — Fait adopter l'ordre du jour sur la justification entreprise par Gossuin de son erreur, lorsque le 2 prairial, il proposa l'accolade fraternelle pour les pétitionnaires des faubourgs Antoine et Marceau, 248. — Dénonce Laignelot pour avoir occupé le secrétariat avec Thirion, dans la nuit du premier prairial, et avoir secondé les rebelles, 252. — Propose la traduction au tribunal criminel d'Eure et Loir, de Jourdeuil, adjoint de Bouchotte, et l'un des signataires de la circulaire du 2 septembre 1792, 257. — Est élu membre du comité de salut public, 259. — Son opinion sur le projet tendant à faire punir les assassinats commis depuis 1792, 278. — Fait décréter l'envoi en mission de plusieurs représentans, pour l'approvisionnement de Paris en bois et charbon, 294. — Demande le rapport ou la suspension du décret qui supprime la commission des approvisionnemens, 350. — Annonce l'arrivée dans nos ports d'immenses achats de blé, 353. — Son rapport sur l'exécution de la loi qui a établi l'acquittement en nature de la moitié de la contribution foncière de l'année, 356. — Adoption de son projet à cet égard, 358. — AN IV. Fait décréter l'arrestation des commissaires de Dreux auprès des sections de Paris, 7. — Autre décret sur la police du commerce des grains, 10. — Fait retirer la ration de pain aux citoyens aisés, 18. — Sorti du comité de salut public, y est adjoint pour les subsistances, 19 et 20. — Rend hommage aux principes de Doucet, 35. — Fait une sortie contre la faction des anciennes limites, *ibid.* — Parle contre l'établissement d'un nouveau *maximum*, 43. — Réélu aux cinq cents. combat le projet de Rouyer sur la réorganisation de la marine, 123. — Et l'institution d'un conseil pour les prises maritimes, 153. — Fait proroger l'exécution du code hypothécaire, 172. — Renvoyer au directoire un ouvrage sur la marine, du citoyen Missiessi, 202. — Résoudre le licenciement des canonniers volontaires à Brest, 217. — Et une mise de fonds à la disposition du ministre de la marine, 220 et 280. — Présente un projet sur le droit de sortie des vins, 302 et 306. — En fait adopter un sur les droits d'entrée des marchandises venant du duché de Berg, 335.

— AN V. En présente un autre sur les marchandises françaises, saisies par les Anglais à la Guadeloupe, et reprises ensuite, 36. — Inculpe Lecointe-Puyraveau au sujet d'une opinion sur les anciens et nouveaux créanciers de l'état, 39. — Son rapport sur la question relative aux reprises faites par les armées de terre ou de mer, 63 et 64. — Adoption et texte de son projet à cet égard, 109. — Somme Vaublanc et Bourdon de l'Orse de parler dans l'affaire des Colonies, et déclare qu'il a des rapports officiels à leur opposer, 129. — Impression de son rapport fait en comité secret, 158 et 168. — Demande qu'on s'occupe de l'impôt indirect sur le tabac, 192. — Est inculpé par Tarbé, comme ancien rapporteur de la commission des Colonies; vives réclamations en sa faveur, 261.

MARÉCHAL (Sylvain). AN II. 1793. Arrêté de la commune, portant que son *Calendrier républicain* sera observé, 280. — Analyse de sa comédie *le Dernier jugement des rois*, 39.

MARENGO, capitaine. AN VII. Donne des détails sur l'assassinat du commissaire-ordonnateur Sucy, 165.

MARESCALCHI. AN VI. Son départ pour Vienne en qualité de ministre de la république cisalpine, 224. — L'empereur refuse de lui donner audience, 312.

MARESCOT, général. AN III. Prise de Maëstricht due à ses soins, 50. — Carnot le fait rayer de la liste des émigrés, ainsi que sa femme, 96. — AN IV. Annonce un avantage obtenu sur l'ennemi, 358. — AN V. Commandant à Landau, son éloge par le général Moreau, 49. — AN VI. Est désigné chef du génie pour l'expédition d'Angleterre, 140. — AN VII. Et nommé au commandement de Mayence, 279.

MARET (Hugues-Bernard), ancien rédacteur du *Moniteur*. AN I.^{er} 1793. Est envoyé à Londres, 167. — Nouvelle de son enlèvement sur le lac de Chiavenna, 220. — Détails sur cette violation du droit des gens par l'Autriche, 226. — Article sur le même objet, 233. — Nouvelle de sa traduction dans les prisons de Mantoue; autres détails, 240, 246 et 255. — AN II. 1793. — Ordre de Vienne pour le transférer à

Brunn, 17. — AN III. Décret pour son échange, 285. — AN IV. Échangé contre la fille de Louis XVI, Camus annonce sa prochaine arrivée, 106. — Introduit dans le conseil des cinq-cents. reçoit l'accolade du président, 117. — Le directoire est chargé d'examiner le compte de sa mission, 147. — AN V. Est nommé ministre plénipotentiaire à Lille, 268. — En est rappelé, 357. — AN VI. Indemnités qui lui sont accordées par le grand conseil de Milan, pour les pertes occasionnées par sa détention, 224.

MARET (J. P.), frère du précédent, président de l'administration du district de Dijon. AN I.^{er} 1793. Donne des détails sur l'enlèvement de Scinonville et de son frère, par les sbires Milanais, 255.

MARET (Médard), domestique du ci devant baron d'Aligny. AN II. 1794. Décret qui lui accorde une récompense pour déclaration de sommes considérables cachées par celui-ci, 294.

MARETÈRE, chef de brigade. AN VII. Don patriotique de cet officier, 185.

MAREVSKI (le comte). AN VI. Envoyé de Bavière à Rastadt; notice qui le concerne, 287.

MARGAROT (Antoine). AN II. 1793. Préside la convention d'Écosse, 100. — AN II. 1794. Son procès, 127. — Permutation populaire à cette occasion, 133. — Réclamation à la chambre des communes contre son jugement, 147. — Adresse que lui envoient des patriotes de Sheffield, 198. — Elle est dénoncée par Pitt aux communes, comme preuve de conspiration, 263.

MARGOTY, commandant. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

MARQUERITES (TESSIER, baron de), maire de Nismes, député aux États-généraux. AN 1789. Renonce, au nom du Languedoc, aux privilèges de cette province, 34. — Propose de décréter que ceux qui insultent des députés, seront déclarés coupables de lèse-nation, 69. — Demande que le roi envoie un commissaire à Rennes pour y former une autre chambre des vacations, 116. — AN 1790. Est dénoncé à l'occasion des évènements de Nismes, 133. — Est entendu à la barre sur les troubles du Languedoc,

et reprend sa place de député, en attendant le jugement de l'affaire, 139. — Dans la discussion y relative, parle en faveur des catholiques de Nismes, 170 et 173. — Est accusé par Vouland d'y avoir fomenté les troubles, 301. — AN 1791. Demande le rapport y relatif, 33. — Son opinion à ce sujet; il offre sa démission et celle de toute la municipalité, 55 et 56. — Parle sur l'affaire de Thévenot, Lacombe, etc., 153. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 244.

MARGUERITE (le chevalier et HENRI de), officiers supérieurs dans l'armée catholique et royale. AN III. Interception de leurs lettres adressées aux membres du conseil du Morbihan, 255.

MARI (Alexandrine), maîtresse de Windham. AN VII. Dirige l'insurrection d'Arezzo contre les Français. 297.

MARIBON-MONTAULT (Louis), administrateur du directoire de Condom, député du Gers à l'assemblée législative. AN 1791. Réclame contre son arrestation par une sentinelle, 362. — AN 1792. Fait rejeter quelques articles du projet de loi sur les passe-ports, 31. — A la suite d'un rapport, fait décréter d'accusation trois habitans de Clermont Ferrand, prévenus d'embauchage pour les émigrés, 74. — Ordonner que tous les anciens drapeaux seront brûlés à la tête des régimens et en présence des officiers-municipaux, 110. — S'oppose à l'érection d'un monument à Théobald Dillon, 163. — Sa déclaration comme témoin dans l'affaire de Grangeneuve, 169. — Dénonce les chevaliers du poignard, 214. — Fait décréter, au 10 août, un appel nominal pour jurer, au nom de la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à son poste, 225. — Répond aux plaintes faites par le ministre de la guerre, de pillage d'armes à l'École militaire, 245. — S'oppose à ce que Jonneau, décrété d'accusation, reste au sein du corps législatif, 249. — Réélu à la convention nationale, vote pour la suppression de la croix de Saint-Louis, 299. — Réfute un rapport du ministre Roland sur l'état alarmant de Paris, 335. — S'oppose à la lecture demandée par Defermont de la lettre

prétendue signée par Narbonne, Malouet, etc, 344. — AN I.^{er} 1793. Est nommé membre du comité de sureté générale, 25. — Demande l'arrestation de la famille du général Valence, 97. — Révoque en doute le patriotisme de Custine, 154. — En mission à l'armée de la Moselle, annonce la capitulation de Mayence, 212. — Reproche au conseil défensif d'avoir rendu cette place avant la brèche-ouverte, et demande la punition des officiers et des commissaires, Merlin de Thionville et Rewbell, qu'il accuse à cette occasion, 222. — Discussion sur cette dénonciation, 251. — AN II. 1793. Fait ordonner indistinctement la translation, dans les maisons d'arrêt, de tous les individus accusés sur un rapport d'Amar, 278. — Vote la mise hors la loi de Laplaigne, 18. — Dépose au tribunal révolutionnaire contre Brissot et co-accusés, 56. — Éloge qu'il fait aux Jacobins du père Duchesne, 38. — Est élu président de cette société, 39. — Désigné pour être envoyé à Lyon, 42. — Fait décréter que le buste de Marat sera placé sur une pendule offerte à l'assemblée, 48. — Accuse Aubert-Dubayet d'opinions aristocratiques à l'assemblée législative, 50. — Dénonce Taillefer aux Jacobins, 51. — Demande que Bazire soit rappelé à l'ordre, et pourquoi, 52. — Fait renvoyer au comité de sureté générale la demande d'Osselin pour être entendu, 53. — Réclame un rapport sur les 73 députés détenus, 55. — Annonce les tentatives de suicide faites par Houchard et Gilbert-Desvoisins, et fait décréter que les biens des accusés qui se seraient donné la mort, seront acquis à la nation, 61. — Dénonce aux Jacobins l'état-major de l'armée de Mayence, surtout les généraux Aubert-Dubayet et Geminski, 68. — Y fait adopter des mesures d'épuration, 69. — Obtient la question préalable sur l'exception proposée au décret d'arrestation des fermiers-généralx, en faveur de ceux qui ont rendu leur compte, 71. — Fait traduire au tribunal révolutionnaire Leroy, directeur de la poste à Cherbourg, 73. — Et passer à l'ordre du jour sur la proposition de permettre de voir Bazire et Chabot au Luxembourg, 77. — Demande le rapport de la loi qui annule les taxes imposées

autrement que par décret, 81. — Accuse Fourcroy aux Jacobins de ne pas faire assez d'usage de ses talens à la convention, 82. — AN II. 1794. Vote le renvoi au tribunal révolutionnaire de Barbotan, 127. — Arcuse Gaudin de complicité avec les fédéralistes pour sauver Capet, et fait ordonner l'examen de sa conduite, 165. — Demande l'arrestation de Cunin, 169. — Défend le capitaine Teterel, accusé de lâcheté, 190. — AN III. Vent aller à l'Abbaye avec Duhem, si on persiste à l'y vouloir envoyer, 99. — Est désigné par Legendre comme l'un des chefs des protestans contre le décret de déportation des ex-membres des comités, 199. — Accusé par Rovère d'être à la tête du complot faisant suite à la révolte du 22 germinal, repousse cette inculpation; divers reproches par Bourdon de l'Oise, Pérès et Boudin au sujet de ses actes et du supplice de deux condamnés, exécutés pendant la fête du 21 janvier; il est décrété d'arrestation, 213. — Est accusé par Dupin d'avoir proposé l'expropriation des fermiers-généraux, 250. — AN IV. Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

MARIE. AN VII. Son discours aux Jacobins, où il attribue à la clôture des sociétés politiques tous les malheurs de la France, 318.

MARIE-ANTOINETTE, ci-devant reine de France. (Voyez ANTOINETTE et le Supplément).

MARIE-CHRISTINE, archiduchesse des Pays-Bas. (Voyez CHRISTINE et le Supplément).

MARIE-D'AVIGNEAU (Alex.), député de l'Yonne à l'assemblée législative. AN 1791. S'oppose, au nom de la philosophie, à toutes lois proscriptives et à l'intolérance religieuse, 297.

MARIE-DELAFORGE, député d'Auxerre aux États-généraux. AN 1791. Annonce que tous les religieux et religieuses de cette ville, deux exceptés, ont quitté le cloître, 38.

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE de France, fille de Louis XVI. AN 1792. Sa détention au Temple avec ses parens. (Voyez LOUIS XVI et ANTOINETTE.) — AN III. Arrêtés, déclarations et mesures diverses relativement à son échange avec les députés et ministres français détenus en Autriche, 285 et 344. — AN IV. Le comte Carletti

demande à lui rendre ses devoirs avant son départ, 80. — Détails sur sa sortie du Temple, son voyage à Bâle et son échange, 113. — AN V. Préparatifs à Vienne de son mariage avec le duc d'Angoulême, 167.

MARIETTE (Jacques-Christophe-Luc), député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. AN III. Écrit sur le commerce de Marseille, 100. — Y est envoyé en mission, 128. — Rend compte de la situation de cette ville; on approuve sa conduite, 139 et 157. — Répond aux inculpations qui lui ont été faites par Espert, 161. — Ses mesures pour l'approvisionnement du Midi, 182. — Son arrêté contenant les mesures par lui prises avec son collègue Chambon, à l'occasion de l'égorgeement à Toulon des prévenus d'émigration arrêtés dans le port, *ibid.* — Autre pour la vente des biens des émigrés et condamnés dans le district de Toulon, 183. — Rend compte de l'assassinat, dans cette ville, des prévenus d'émigration; des troubles du Var et des mesures par lui prises pour les déjouer; approbation de sa conduite, 190. — Écrit que l'ordre règne dans le département des Bouches-du-Rhône, à la suite de diverses mesures contre les terroristes; annonce que les arrivages des subsistances se font toujours avec activité, 198. — Sa lettre sur les heureux effets produits à Marseille par la loi du premier germinal, et les abondans arrivages des subsistances, 208. — Autre où il se félicite d'avoir comprimé les assassins de la patrie, et annonce la continuation d'abondans arrivages de grains dans les départemens des Bouches-du-Rhône et du Var, 210. — Propose de décréter d'accusation Salicetti, à qui il reproche d'avoir fait introduire à Toulon six mille corses qui s'y sont révoltés, 261. — Est élu secrétaire, 275. — Entre au comité de sûreté générale, 288. — Inculpé pour y avoir porté la dénonciation d'un rebelle de Toulon, contre Goupilleau de Montaigu; s'excuse sur ce fait; déclare avoir sollicité lui-même le renvoi en mission de Goupilleau, 289. — Décret, sur son rapport, contre les étrangers nés en pays ennemis, 297. — A l'occasion des adresses des sections du Mail et des Champs-Elysées, improbatives du décret de la réélection, annonce que les sections n'étaient com-

posées que de vingt ou trente individus, dont on a présenté le vœu comme celui du peuple, 345. — AN IV. Fait prononcer la responsabilité de tout président et secrétaire de section qui signeraient des actes étrangers à la convocation de leurs assemblées, 8. — Sort du comité de sûreté générale, 20. — Réélu au conseil des cinq-cents, est dénoncé par les habitans de Marseille, 81. — Provoque la lecture de ces dénonciations; est accusé d'avoir excité les massacres et les égorgemens; rejette la plupart des faits comme lui étant étrangers, 84. — Demande la mention du serment de haine à la royauté envoyé par Lecercf, 127.

MARIETTE, veuve. AN IV. Approbation d'une résolution qui la concerne, 241.

MARIETTE, officier de canonniers volontaires. AN VI. Réclame pour lui et ses camarades le droit d'entrer dans les régimens d'artillerie, 151.

MARIGNON, procureur-syndic de la commune de Saint-André, département de la Lozère. AN I.^{er} 1793. Décret qui lui accorde une indemnité provisoire pour son opposition vigoureuse à Dusailant, chef de brigands, 247.

MARIGNY, officier de l'armée de Mayence. AN II. 1793. Ses services dans la Vendée; le brevet d'avancement qui lui est accordé par les représentans est refusé par le ministre; plaintes de Merlin de Thionville à cet égard, 99. — AN IV. Se distingue à la bataille de Roveredo, 361.

MARIN (Anthelme), député du Mont-Blanc à la convention nationale. AN III. Accuse la conduite militaire du général Montesquion, 351. — AN VI. Réélu au conseil des cinq-cents, demande un rapport sur le prompt achèvement du musée central des arts, 99.

MARINI, administrateur. AN 1792. Est renvoyé devant le tribunal de la Corse pour actes arbitraires, 238.

MARINO, adjoint à l'administration de police. AN I.^{er} 1793. Et arrêté par ordre de la commission des douze; mesures du conseil de la commune à ce sujet, 147. — Arrêté de sa nomination à l'administration de police, 246. — AN II. 1793. Agent du comité de sûreté générale à Lyon et environs, rend compte à la commune de sa mission, 274. — AN II. 1794. Lettre qu'il lui

adresse, de Lyon, sur les divisions excitées entre la troupe et l'armée révolutionnaire, et la nécessité de démolir la ville, 145. — Accusé par Pons de Verdun, est arrêté, 180. — Sa destitution par le comité de salut public, 195. — Rapport de Voulland, et décret qui l'envoie au tribunal révolutionnaire pour avoir outragé la représentation nationale dans la personne de Pons de Verdun, 205. — Premier jugement qui le condamne à la détention jusqu'à la paix, 215. — Compris parmi les complices de la conspiration de l'étranger, est condamné à mort, 267 et 275.

MARIN-PÈDRE, capitaine noir. AN VI. Est chargé, par le directoire, de former à l'île d'Aix une compagnie de militaires de couleur, 260.

MARION (la maison), de Saint-Malo. AN 1791. Ouvre deux vaisseaux pour Saint-Domingue, 319.

MARIVAUX, auteur comique. AN 1792. Annonce de son ouvrage intitulé: *Tableaux caractéristiques des hommes et des femmes*, 291.

MARIVAUX, secrétaire de légation en Suède. AN IV. Est rappelé de cette cour avec le chargé d'affaires, 525.

MARIZI, ex-noble. AN I.^{er} 1793. Sa correspondance avec le député Gardien, reprochée à celui-ci, 152.

MARMÉ, député de Saint-Domingue pour les États généraux. AN 1790. Réclame contre l'expression des sentimens de fidélité à la constitution qui lui a été prêtée par erreur dans le *Moniteur*, 246.

MARMET, chef de brigade à l'armée d'Italie. AN IV. Meurt à l'affaire de Salo, 328.

MARMONT, aide-de-camp du général Bonaparte. AN IV. Se signale à la bataille de Lodi, 241. — AN V. Présente au directoire les drapeaux conquis par l'armée d'Italie, 13. — Propose au congrès cispadan des articles sur le comité de gouvernement, 156. — AN VI. Prend le drapeau de l'ordre de Malte dans une sortie des assiégés, 284. — Est nommé général de brigade de l'artillerie, 296.

MARMONTEL, de la ci-devant académie française. AN V. Est nommé au conseil des anciens par le corps électoral de l'Eure, 205. — En est secrétaire,

secrétaire, 304. — Son élection est annullée au 18 fructidor, 350. — Notes sur son compte, trouvées dans les pièces de la conspiration Brottier, 555.

MARNET, AN VI. Est membre de la députation du commerce de Paris au directoire, pour l'ouverture d'un emprunt, 95.

MAROLLES (Claude-Eustache-François), curé, député de Saint-Quentin aux États-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes; son discours à cette occasion, 7. — AN 1790. Parle pour l'augmentation du traitement des curés de campagne, 169. — Prête son serment civique et religieux, 362. — AN 1791. Est élu secrétaire, 52. — Et nommé évêque de Soissons, 56. — Son discours au roi, 59. — Sa réception à son évêché, 77. — AN II. 1795. Envoi à la convention de ses lettres de prêtrise, 57.

MARQUÉSI, député du Var au conseil des cinquans. AN VI. Propose la réparation du lazareth de Toulon, 296. — Son toast dans un repas en commémoration du 10 août, et en l'honneur de Kosciusko, 327. — Veut qu'on discute en public la motion de Lucien Bonaparte, contre les changemens préparés par Trouvé dans la Cisalpine, 334. — AN VII. Attribue aux accapareurs le projet d'un impôt sur le sel, et demande, pour en tenir lieu, le rapport de l'indemnité accordée aux représentans, 16. — Réclame contre un édit ayant pour titre: *Convention entre M. Pitt et les députés Guesdon et Marquési*, 28. — Dénoncé comme parent d'émigré, répond à cette inculpation, 166. — Nouvelle dénonciation de même nature; rapport et discussion à ce sujet; ses réponses et ordre du jour sur le tout, 199, 211, 212 et 213. — S'oppose à l'envoi d'un message, relativement aux élections des Bouches-du-Rhône, 231. — Insiste pour la formation d'une commission contre Schérer, 283. — Veut le maintien de la constitution de l'an 5, mais la poursuite des traitres, 302. — Communique un billet annonçant une explosion royaliste, 328. — Fait charger une commission de présenter un travail sur les émigrés saisis dans les pays occupés par les Français, 343. — Parle pour la déclaration des dangers de la patrie, 560.

MARQUET, AN 1790. L' lieutenant de grenadiers, dépose au châtelet contre Favras, 21.

MARQUET, de Montfort-l'Amaury. AN I.^{er} 1793.

Table alphabétique.

Président du comité central révolutionnaire de Paris, présente une adresse de félicitation sur le 31 mai, 157.

MARQUET, AN VII. Est nommé commissaire aux hospices civils de Paris, 517. — Et installé 330.

MARQUET (la femme). AN II. 1795. Est traduite au tribunal révolutionnaire, et pourquoy, 21.

MARQUIS, ex-constituant. AN 1791. Est nommé grand juge de la haute-cour nationale, 327. — AN V. Ex-conventionnel, réélu au conseil des cinquans par le département de la Meuse, donne sa démission, 162. — AN VII. Est nommé commissaire pour les départemens d'outre-Rhin en remplacement de Rucler, 196. — Prend un arrêté sur les contributions, 222. — Est remplacé par Lakanal, 343.

MARQUIS, chef de brigade. AN V. Se distingue à la bataille d'Arcole, 131.

MARRAGON, député des Landes à la convention nationale. AN II. 1794. Fait renvoyer jusqu'au système général de la navigation intérieure, une motion sur la navigation de la Creuse, 190. — AN III. Décret qui l'envoie en mission au Havre, 253. — Son rapport suivi du décret, pour l'exécution du canal de jonction de l'Oise à la Sambre, 256. — Est nommé secrétaire, 260. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, en est secrétaire, 215. — Fait approuver la résolution qui accorde des terrains nationaux à la commune de Rouen, 348. — AN V. Son opinion sur celle concernant le canal du Midi, 25, 27 et 28. — Vote le rejet de celle sur les canaux d'Orléans et de Loing, 108. — Et déclare qu'on l'a obsédé pour lui faire changer d'opinion sur cet objet, 118. — Fait un rapport sur la résolution relative aux droits de passe; approuve l'impôt, désapprouve l'établissement pour le percevoir, et propose le rejet, 155, 165 et 164. — Son rapport et rejet de celle relative aux contributions des neuf départemens réunis, 182. — Fait approuver celle qui établit un droit de passe sur les routes, 560. — AN VI. Celle concernant le droit de navigation sur le canal du centre, 1. — Et celle qui autorise le directoire à ouvrir un canal d'arrosement près du pont

d'Arenceau, 21. — Est élu président, 99. — S'oppose à l'envoi d'un message au directoire, pour l'inviter à faire connaître ce qui a empêché l'exécution des articles 4 et 5 de la loi du 17 thermidor, 209. — Fait approuver une résolution relative à la disposition de l'enclos des ci-devant Chartreux de Paris, et à l'embellissement du quartier du directoire, 214. — Succède à Robertot, près des villes anéantiées, 254. — AN VII. Se dispose à partir de Hambourg, à cause du refus du sénat de mettre en liberté Napper-Tandy et ses compagnons, 111. — Reçoit l'ordre d'y rester, et d'insister sur cette demande, 138. — Note par lui remise au sénat à ce sujet, et réponse qu'il en reçoit, 146. — Est nommé commissaire du directoire près l'administration des canaux intérieurs, 231.

MARSAI, curé, député de Loudun aux États-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 362.

MARSANNE, de Fontjulianne, député du Dauphiné aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11. — Est arrêté à Montelimart, 78. — AN 1790. Fait décréter que les biens des non catholiques exilés qui sont encore entre les mains des fermiers de la régie, seront rendus aux familles des fugitifs, 152.

MARSHALL, ministre plénipotentiaire des états-unis d'Amérique, à Paris. AN VI. Arrive en Amérique et y reçoit un accueil brillant, 327. — Lettre du secrétaire d'état sur le retard mis par le gouvernement français, à sa réception à Paris, et sur la conduite qu'il a tenue, 328.

MARSILLAC. AN 1792. Notice de sa *Vie de Guillaume Penn*, fondateur de la Pensylvanie, 55.

MARSOLIER, littérateur. AN III. Analyse de son opéra d'*Adèle*, 222. — AN IV. de *Marianne*, 305. — AN VI. d'*Alexis ou l'Erreur d'un bon père*, 136. — AN VII. Des *deux Prisonniers* ou d'*Adolphe et Clara*, 149.

MARTEL, auteur de l'*Orateur du peuple*. AN 1792. Incarcéré par jugement du tribunal de police municipale, 176.

MARTEL, député de l'Allier à la convention

nationale. AN II. 1794. Parle sur la conspiration de l'étranger, 170.

MARTEL (Joseph). AN III. Sa déclaration relative à une voiture d'effets qu'il fut chargé, par Barras et Fréron, de conduire à la citoyenne Barras, 16.

MARTIGNAC, général. AN 1792. Sa lettre de dévouement à la constitution et au roi, 200. — Est dénoncé comme ayant pris le commandement de l'armée, malgré le décret qui le suspend, 252.

MARTIN, d'Auch, député aux États-généraux. AN 1789. Signe, comme opposant, le procès-verbal du serment du jeu de paulme, à Versailles; discussion, et sa déclaration à ce sujet, 10. — AN 1791. Vote contre une indemnité en faveur de Latude, 73.

MARTIN, receveur du district d'Alençon. AN 1790. Un décret confirme sa nomination, 332.

MARTIN (Roche), prêtre. AN 1791. Lègue tout son bien à l'assemblée nationale, pour l'établissement d'une maison d'instruction publique, 512.

MARTIN (Étienne), député des Bouches-du-Rhône à l'assemblée législative. AN 1792. Réclame une punition sévère contre les signataires de l'adresse de la commune de Marseille, relative à la destitution du pouvoir exécutif, et à sa nomination par le peuple, 196.

MARTIN (J. B.), député de la Somme à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Signe une déclaration contre le 31 mai, 167. — AN III. Formalité à laquelle il veut que soient assujettis ceux qui réclament leur radiation de la liste des émigrés, sous la qualification de cultivateurs, 219.

MARTIN. AN I.^{er} 1793. Est chargé par le conseil-général révolutionnaire de la commune de Paris, d'annoncer au comité de salut public l'arrestation d'un courrier de Barbaroux, 156. — AN II. 1793. Agent du comité de sûreté générale dans le Pas-de-Calais, transmet de l'argenterie d'églises qu'il y a recueillie, 82.

MARTIN. AN I.^{er} 1793. Notice de son opéra de *Fabius*, 228.

MARTIN, consul hollandais. AN II. 1793. Est arrêté à Toulon, 18.

MARTIN, contre-amiral. AN II. 1794. Com-
mande les forces de la Méditerranée, 124. — AN
III. Mise à la voile de l'armée navale sous ses
ordres, 270. — AN VII. Est porté sur la liste
des candidats pour le directoire, 237 et 273.

MARTIN, notaire à Paris. AN II. 1794. Est
condamné à mort par le tribunal révolutionnaire,
250.

MARTIN aîné, vendéen. AN III. Signe l'acte
de pacification, 176.

MARTIN (Tristan), *idem, ibid.*

MARTIN jeune, *idem, ibid.*

MARTIN, ex-membre du tribunal révolution-
naire. AN III. Demande de son arrestation par
la section du Théâtre-Français, 273.

MARTIN (Roger), député de la Haute-Ga-
ronne au conseil des cinq-cents. AN IV. Sa
motion d'ordre sur la nécessité de s'occuper de
la liberté de la presse et de sa garantie, 156.
— Il vote le rétablissement de la loterie, 205.
— Son projet d'une contribution personnelle,
322. — AN V. Développe les vices de la loi du 3
brumaire sur l'instruction publique, 91. — Est
nommé secrétaire, 95. — AN VI. Ses projets
sur l'instruction publique, 39, 61, 62 et 63.
— Demande le renvoi de celui sur les écoles de
santé, 46. — Combat et fait rejeter l'article re-
latif à la surveillance des pensionnats, portant que
nul ne peut être instituteur, s'il n'est marié ou
veuf, 181. — Sa motion d'ordre pour un plan
d'enseignement public, 260. — AN VII. S'op-
pose à l'acquisition d'un terrain national par la
commune de Toulouse, 47. — Son rapport sur
le plan d'organisation générale d'instruction, 53.
— Est élu secrétaire, 184.

MARTIN (femme), co-accusée dans l'affaire
de Babeuf. AN V. L'accusateur national de la
haute-cour ne trouve pas de preuves suffisantes
contre elle; mais il ne la regarde pas comme
exempte d'imprudencé et de blâme, 226. — Elle
est acquittée, 252.

MARTIN (Joseph), député de la Haute-Ga-
ronne au conseil des cinq-cents. AN VI. Son pro-
jet sur les moyens de pourvoir aux besoins de la
maison nationale des Invalides, 91. — Fait prendre
une résolution sur la retenue de deux centimes

par francs à faire sur les dépenses de la guerre,
99.

MARTIN, cultivateur. AN VII. Sa lettre sur
les succès de la culture de l'arbre à pain, à
Cayenne, 287.

MARTINEAU, avocat au parlement de Paris
et député aux États-généraux. AN 1789. Ré-
clame l'établissement des milices patriotiques, 20.
— Propose sa rédaction de l'article relatif aux
droits des citoyens, 44. — Vote le renvoi à la
constitution de ce qui concerne les ordres arbi-
traires, 45. — Son discours pour empêcher les
délivrances des passe-ports dont les demandes se
renouvellent, 74. — Approuve, mais veut faire
ajourner la proposition de l'inéligibilité des enfans
qui auraient recueilli l'hérédité ou les donations d'un
père failli, 78. — Appuie la motion d'apposer les
scellés sur les propriétés ecclésiastiques, et d'en
faire inventaire, 86. — Partage l'avis du comité
sur les assemblées primaires, 90. — AN 1790.
Développe les inconvéniens du projet fixant les
traitemens des religieux, d'après l'espèce de leur
ordre et leur âge, 51. — Propose un amende-
ment au projet qui déclare les religieux sécula-
risés incapables d'aucune succession, 52. — En
fait adopter un en faveur des puînés et des filles,
relativement à l'abolition de l'inégalité des par-
tages, 57. — Propose d'excepter de la suppres-
sion les octrois des villes et les péages royaux sur
les grands chemins et rivières, 69. — Et de re-
tirer aux religieux, restant dans le cloître, l'usage
de leur enclos ou d'en déduire la valeur sur leurs
pensions, 79. — Pense que la création de 400 mil-
lions d'assignats est trop faible, et combat l'idée
de leur faire porter intérêt, 101. — Combat la
rédaction du projet sur le droit de chasse, 112.
— Déclare que les troubles de Nismes sont ex-
cités sous prétexte de religion, 133. — Fait
passer à l'ordre du jour sur une proposition de
Mirabeau, tendante à l'examen, par un comité,
des traités et conventions passés jusqu'à ce jour,
pour être ensuite ratifiés par l'assemblée, 145.
— Fait surseoir à toute saisie de biens ecclé-
siastiques, 148. — Parle sur l'article qui établit
dans chaque département un siège épiscopal, 155.
— Sur le plan de la constitution civile du clergé,

154. — Sur la forme des élections pour les évêques et curés, 161 et 167. — Sur les patronages laïcs et sur l'aliénation des fondations et établissemens ecclésiastiques, 183. — Ses observations sur l'état politique de l'Europe relativement à la France; signale les vues perfides de l'Angleterre, et demande la prompte organisation de l'armée et de la marine, 209. — Trouve trop fortes les pensions destinées aux savans et gens de lettres, 214. — Ses observations sur le projet relatif aux bureaux de paix et aux tribunaux de famille, 218. — Parle contre les marchands d'argent, 220. — Ses observations sur la fixation du traitement des officiers de justice et des administrateurs, 245. — Fait motiver la question préalable sur la proposition tendante à ce qu'un dépôt effectué en argent, ne puisse être restitué en assignats, 256. — Fait adopter la suite des articles et un décret d'exécution sur la constitution civile du clergé, 320. — Examine si le tribunal de cassation doit être renouvelé partiellement ou en totalité, 323. — Vote pour que les membres des administrations départementales ne puissent être nommés receveurs de districts, 355. — Demande un plan général de travaux publics pour subvenir aux besoins des nécessiteux de tous les départemens, 339. — Combat le projet tendant à faire liquider les offices ministériels supprimés d'après les évaluations faites en exécution de l'édit de 1771, 357. — AN 1791. Demande l'ajournement de la proposition d'admettre tous les prêtres indistinctement à l'épiscopat, 8. — En fait renvoyer au comité de liquidation une autre relative au paiement par la nation de la dot de Louise-Elisabeth d'Orléans, 12. — Demande le droit de citoyen actif pour tous les juifs indistinctement, 20. — Parle contre la rédaction du décret relatif au remplacement des prêtres réfractaires, 28. — Demande le renvoi à l'académie des sciences d'une machine hydraulique, 36. — S'oppose à ce que la société indemnise l'accusé absous, lors qu'il n'y aura pas de partie civile, 37. — Fait décréter que les lettres de change sur l'étranger ne seront pas soumises au timbre, 59. — Ses observations sur le projet relatif aux pensions ecclésiastiques, 40.

— Son opinion sur le cautionnement des soumissionnaires des messageries, 42. — Fait déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur un projet relatif à la contribution patriotique des ecclésiastiques, 44. — Et ordonner une nouvelle enchère des messageries, 51. — Demande une loi sur l'émigration, 53. — Réclame contre la proposition de retenir les revenus des tantes du roi pendant leur absence hors du royaume, *ibid.* — Demande qu'on détermine la manière de constater les absences des fonctionnaires, 62. — Vote l'ajournement du projet sur l'encouragement destiné à la culture, à la navigation et au commerce, et combat le système des primes, 67. — Parle contre la liberté des foires et marchés, 91. — Veut qu'on annule les renonciations faites par contrat de mariage à la succession de ses parens, 95. — Demande que Charles Lameth soit rappelé à l'ordre, pour s'être élevé contre l'ancien ministre, 98. — Observe que l'assemblée, en rejetant l'article portant qu'Avignon et le Comtat font partie intégrante du territoire français, n'a pas eu l'intention de nier le droit de la France, et fait réformer dans ce sens le procès-verbal, 126. — Ne veut pas que l'instruction qui doit accompagner les décrets sur les Colonies, offre aux nègres la perspective de la liberté, 142. — Parle en faveur du projet sur la monnaie de métal des cloches, 167. — Lors de la fuite du roi, s'oppose à ce que le canon d'alarme soit tiré, 175. — Demande que Rœderer soit rappelé à l'ordre, et pourquoi, 177. — Fait décréter que l'on informera contre un libelle, intitulé : *Interrogatoire du roi*, 181. — Présente des observations sur les Colons traduits en France, *ibid.* — Demande qu'on fasse poursuivre les auteurs d'une adresse provoquant l'abolition de la royauté, 183. — Rappelle Buzot à l'ordre, comme jetant des méfiances contre l'assemblée, 212. — Se plaint de l'inaction des ministres: propose de leur demander ce qu'il faut pour agir, de le leur donner et de les rendre responsables, 213. — Vote le renvoi d'un projet concernant les récompenses à accorder aux citoyens qui ont empêché l'évasion de Louis XVI, 231. — Et pour que le roi soit autorisé à faire ses observations sur les réformes

votées par la première législature, 245. — Présente des observations sur la formule du serment, 258.

MARTINEAU, ex-député de la Vienne à la convention nationale. AN IV. Est proposé pour être membre du corps législatif, 152, 163 et 257. — Rejet de cette mesure, 261.

MARTINEL, député de la Drôme à la convention, réélu au conseil des cinq-cents. AN V. Est nommé membre de la commission provisoire des inspecteurs au 18 fructidor, 352. — AN VI. présente un projet tendant à abroger la loi qui avait déterminé les cas d'émigration pour le ci-devant Comtat d'Avignon, 16 et 34. — Appuie le renvoi et l'examen d'une pétition de citoyens de cette ville, traduits devant le tribunal de la Drôme, 22. — Fait une motion pour l'épurement des tribunaux civils et criminels, *ibid.* — Défend son projet sur les habitans du ci-devant Comtat, 43. — Fait accorder des secours à Bertin, dont la femme et le fils ont été écrasés par la chute d'un arbre aux Tuileries, 60. — Et fixe les costumes des représentans du peuple, 64. — Son rapport sur l'inauguration de la nouvelle salle du conseil des cinq-cents, 125 et 126. — Est élu secrétaire, 184. — Réclame contre la proposition d'ordre du jour sur la dénonciation en forfaiture contre les membres du tribunal criminel de la Drôme, 241.

MARTINENGO, député cisalpin. AN VI. Est nommé ambassadeur de sa république à Naples, 176.

MARTINET, lieutenant-colonel du régiment de Beauce. AN 1790. Est inculpé par la municipalité de Brest; décret honorable pour cet officier, 151.

MARTINET. AN II. 1795. Rend compte aux Jacobins d'une conversation entre Desfieux et Ducos sur les affaires de Bordeaux; observe que Thuriot a donné sa démission du comité de salut public, et que depuis long-temps, il ne paraît plus à la société, 272.

MARTINI, artiste compositeur. AN 1789. Auteur de la musique de la *bataille d'Yvri*, 95. — AN 1799. De *l'Arbre de Diane*, 130. — AN

III. De *Sapho*, 91. — AN VI. Est nommé inspecteur du conservatoire de musique, 329.

MARTINS (John). AN II. 1794. Est dénoncé par Pitt pour les déclarations au sujet des troupes hessoises et de la suspension de l'acte d'*Habeas corpus*; résolution des communes pour qu'il soit poursuivi avec ses complices, comme prévenu de haute-trahison, 265.

MARTINVILLE, journaliste. AN II. 1794. Auteur d'un faux tableau du *maximum*, est acquitté au tribunal révolutionnaire, 169.

MARTINVILLE, veuve GARNIER. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 310.

MARVAUD, député de la Charente au conseil des cinq-cents. AN VII. Donne des détails sur l'esprit public de ce département. 80. — Célèbre les succès des armées françaises, 145.

MARX (le docteur). AN VI. Ses expériences sur l'efficacité du gland contre les maladies nerveuses, 332.

MAS (J. B.). AN 1792. Arbitrairement détenu à Figuières, est réclamé par le général Charles de Hesse, commandant à Perpignan, 74.

MASSA (Ruffin), député des Hautes Alpes à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

MASSABAL. AN II. 1793. Justifie Taillefer aux Jacobins, 49.

MASSABIAN. AN II. 1793. Abjure le métier de prêtre, 53.

MASSARD, ex-adjutant-général. AN IV. Arrêté du directoire qui ordonne son arrestation, comme complice de Babeuf, 245. — AN V. Ses dénégations à la haute cour, 207. — Donne un démenti à l'accusateur national, et est renvoyé dans son cachot, 208. — Cet accusateur le considère comme complice de Babeuf, 224. — Sa défense, 239. — Il est acquitté, 252.

MASSARÉDO, amiral espagnol. AN V. Est nommé commandant des forces navales de l'océan, 216. — AN VI. Dirige la défense de Cadix, contre Jervis et Nelson, 247. — AN VII. Com-

mande l'escadre stationnée en France ; état de ses forces , 258. — Essai de son système de défense maritime , 292.

MASSÉ (le curé). AN 1791. Dénonce les administrateurs du département de la Vendée , 263. — Réponse à ce sujet , 306. —

MASSÉ, membre du conseil-général de la commune de Paris. AN I.^{er} 1793. En est exclu comme convaincu de modérantisme , 251. — AN II. 1793. Remplace Gagnant à l'administration de police , 27. — AN IV. Arrêté du directoire qui ordonne son arrestation , comme complice de Babeuf , 243. — AN V. Il est acquitté au tribunal de la haute-cour , 252.

MASSEL, chef de brigade. AN VII. Son rapport sur quelques avantages contre les Autrichiens , 320.

MASSÉNA, général français. AN I.^{er} 1793. Éloge de sa conduite dans les combats livrés aux Sardes , par le général Biron , 75. — AN II 1793. Annonce des succès à l'armée d'Italie , et la prise de Brée , 31. — AN III. Se distingue dans une action , 15. — AN IV. Fait part d'un avantage remporté par l'armée des Alpes , 10. — Se distingue en diverses actions , 50 et 215. — Décide la victoire à Millesimo , 218. — Contribue à celle de Dégo et de Saint-Jean , 219. — Lettre de satisfaction qu'il reçoit à ce sujet du directoire , 224. — Décide la victoire à Lodi en se précipitant à la tête des bataillons , 241. — Contribue aux succès des batailles de Lonado , et Castiglione , 318. — Pertes qu'a fait essuyer sa division à l'ennemi , 331. — Détails d'une victoire remportée par elle , 558. — Il se distingue à la bataille de Roveredo , 361. — AN V. Et à celle d'Arcole , 151. — Reçoit une lettre de félicitation du directoire , 150. — Rempporte de nouveaux avantages , 155 et 209. — Son éloge par Mathieu Dumas , 225. — Présente au directoire les drapeaux enlevés aux Autrichiens , 232. — Adresse de sa division contre les conspirateurs de Clichy , 325. — Talot accuse Aubry de l'avoir destitué , *ibid.* — Est porté sur la liste des candidats pour remplacer Barthélémy et Carnot au directoire , après le 18 fructidor , 357 et 359. — AN VI. Part pour Rome comme général en

chef de l'armée d'Italie , 156. — Sa proclamation pour l'organisation du nouveau gouvernement romain , 204. — Accusé de dilapidations par l'armée de Rome , remet le commandement au général Dalmagne , 207. — Son retour à Rome ; proclamation dans laquelle il dément les calomnies répandues contre lui , 212. — Arrestations de plusieurs officiers accusés d'insubordination envers lui , 222. — Tumulte par suite de ces mesures ; rétablissement du calme par la mise en liberté de huit officiers arrêtés , 224. — Jugement de la commission militaire de Rome qui acquitte les militaires insurgés contre lui , 336. — Il est remis en activité , 337. — AN VII. Nommé au commandement en chef de l'armée d'Helvétie , 94. — En prend le commandement , 109. — Sa proclamation aux Grisons ; elle est remise à la députation d'empire à Rastadt par les ministres français , 176. — Il leur annonce la défaite des Autrichiens à Lucisteig et la prise du général d'Auffenberg , 180. — Annonce que Lecourbe a remporté une victoire sur les Autrichiens , 181. — Rapprochement de ses opérations militaires en Suisse d'avec celles du général Hotz , 184. — Organise le nouveau gouvernement des Grisons , 188. — Texte de sa sommation au général Auffenberg , avant son entrée dans ce pays , 190. — Proclamation à son armée , relative aux lâches qui pourraient se trouver parmi elle , *ibid.* — Lettre sur de nouveaux succès ; prise de 7,000 hommes et de 25 pièces de canon , 195. — Prend , par *interim* , le commandement de de l'armée du Danube , 201. — Autre proclamation pour rendre les communes helvétiques responsables des voies de fait exercées contre les Français , 202. — Détails de ses succès militaires en Suisse , 205. — Est nommé au commandement en chef de l'armée d'Allemagne , 209. — Fait part au directoire , des avantages obtenus par celle du Danube , 223 et 230. — Nouvelle proclamation aux Suisses pour les garantir des séductions de l'Autriche , et les assurer que les troupes françaises seront employées toutes à la conservation de leur territoire , 230. — Lettre sur les succès de Lecourbe , 234. — Le prince Charles lui écrit pour désavouer le massacre de Ras-

tadt, 236. — Autres succès contre les insurgés Suisses, *ibid.* — Nouveaux avantages, 243 et 246. — Sa correspondance sur les manœuvres de l'armée du Danube, 247. — Et sur les mouvemens de cette armée, 252. — Nouvelles victoires sur les Autrichiens, et les Suisses rebelles, 253, 256 et 258. — Donne des éloges au colonel Laharpe; annonce que le général Darnaudat a battu l'ennemi près de Ladenbourg; que l'armée a remporté de nouveaux avantages, 260 et 261. — Témoigne ses regrets sur la blessure de Chérin et fait l'éloge de ce général, 261. — Autres détails sur ses succès en Helvétie, et ceux de la division Soult, 264 et 267. — Est l'un des candidats pour la place de directeur, 273. — Sa proclamation à l'armée du Danube contre les divisions, 274. — Sa position militaire, 282. — Annonce un succès, 290. — Un autre remporté par Lecourbe et Chabran, 291. — Autre, 311. — Un nouveau dû à la division de Lecourbe, 318. — Est maintenu, par arrêté au commandement de l'armée d'Helvétie, 333. — Transmet la prise du Mont-Gothard et la perte de l'ennemi, 334. — Détails sur ses succès, 342, 350 et 361. — Explication sur ses mouvemens, 362.

MASSEY. AN 1791. Commandant un détachement à Tulle, y est tué par le peuple indigné de ses provocations contre les patriotes, 139.

MASSEY (P. F.), négociant d'Amiens, député de la Somme à l'assemblée législative. AN 1792. Son projet relatif à la sortie des matières premières, 56. — Fait décréter que l'exportation des cotons sera imposée à un droit fixe par quintal, 110.

MASSIAC. AN II. 1793. Est dénoncé par Clauzel comme commandant une armée révolutionnaire à Toulouse; décret qui ordonne son arrestation, 90.

MASSIAS, officier de canonniers du premier bataillon du Gers. AN I.^{er} 1793. Son mémoire sur la reddition du Fort-les-Bains, 179.

MASSIU, curé de Sergi, député aux États-généraux AN 1789. Est élu secrétaire, 122. — AN 1790. Vote pour la constitution civile du clergé, 152. — Prête le serment civique et religieux, 364. — AN 1791. Se lève contre des lettres de plusieurs ecclésiastiques, 7. — Parle pour le projet relatif

aux prêtres réfractaires du département de la Somme, 27. — Sa nomination à l'évêché de l'Oise, 56. — Fait rendre un décret sur l'institution des aveugles-nés, 274. — AN I.^{er} 1795. Réélu à la convention nationale par le département de l'Oise, reproche à Boyer-Fonfrède d'invoquer la constitution détruite au 10 août, 108. — AN II. 1793. En mission à Givet, écrit que la terreur règne parmi les Autrichiens, et que déjà le Quésnoy n'est plus cerné, 265. — Renonce à ses fonctions d'évêque, 53. — AN II. 1794. En mission dans les Ardennes, inaugure le temple de la raison à Sedan, 176. — Sa lettre aux Jacobins sur ses rapports avec Roux, son collègue de mission, 219. — Il leur envoie un citoyen de Sedan pour y dénoncer les égoïstes, les modérés et les fédéralistes, qui attaquent les patriotes de cette commune, 207. — Y parle sur la nécessité d'une adresse aux sociétés affiliées, 330. — Y fait accorder des défenses officieuses à plusieurs Jacobins de Sedan, 351. — Son discours sur la liberté rendue aux aristocrates, 356. — AN III. Autre sur l'organisation de l'instruction publique, 35. — Appuie la distribution du neuvième numéro de *l'Ami du Peuple* par Charles, qui dit que l'opinion publique n'est pas celle du peuple, 39. — Propose et rédige une adresse à la convention, pour demander au comité de sûreté générale des explications sur une inculpation faite contre les Jacobins par Clauzel, 48. — Propose la suppression des commissions exécutives, auxquelles il reproche leur organisation monarchique et leurs dilapidations, 75. — Ses observations sur le projet de Daunou, relatif à une gratification à différens savans et artistes, 210. — Fait adopter le renvoi au comité de la demande de Thibault, en délivrance de passe-ports à divers élèves de l'école normale, *ibid.* — Est dénoncé par André Dumont, 251. — Et par les habitans de Sedan, 265. — Autre dénonciation par le conseil-général de la commune de Vitry-sur-Marne, 317. — Information faite contre lui par le juge de paix de Fâchims; accusé d'avoir contribué au meurtre de la municipalité de Sedan, est décrété d'arrestation, 327. — Texte de l'opinion de Roux de la Marne contre lui, 329. — AN IV. Est compris dans l'amnistic du 4 brumaire, 44. — AN VII.

Fait, à la société de la rue du Bacq, l'éloge des réunions politiques, 322. — Y est chargé de la rédaction d'une adresse pour provoquer la déclaration de la patrie en danger, 328.

MASSIEU, chef de bataillon à l'armée du Nord. AN I.^{er} 1793. S'y distingue, 148.

MASS... (le marquis de). AN V. Est envoyé par le pape près le général Bonaparte pour le complimenter et obtenir la restitution d'Ancône, 253. — Nommé ministre de S. S. en France, 285. — Et présenté au directoire en cette qualité, 312. — AN VI. Instruction qu'il reçoit sur l'affaire de l'assassinat du général Duphot, 113. — Il est gardé à vue à Paris, 114. — Et mis en liberté, 170.

MASSON, aide-de camp. AN 1792. Est arrêté avec Lafayette à Namur, 241. — Sa protestation à ce sujet, 252.

MASSON, capitaine à l'armée des Pyrénées-Orientales. AN I.^{er} 1793. Refuse de signer la capitulation de Bellegarde, 218.

MASSON et d'ESPAGNAC (la compagnie). AN I.^{er} 1793. Rapport sur ses marchés, 207. — AN II. 1794. Séquestré de ses biens, 165. (*Voyez* ESPAGNAC.)

MASSON (la citoyenne). AN I.^{er} 1793. Mère de dix défenseurs de la patrie; son désintéressement, 161. — AN II. 1794. Obtient des secours, 107.

MASSON, juge au tribunal révolutionnaire. AN II. 1794. Accusé de fayétisme aux Jacobins, est justifié et admis, 103.

MATHEY, ex-curé de Montereau, juré du tribunal révolutionnaire. AN II. 1794. Est suspendu de ses fonctions jusqu'après rapport, 528. — Rayé de la liste des jurés, 330. — Et chassé de l'auditoire du tribunal, 342.

MATHEY, commandant le fort d'Alais. AN III. Sa lettre en faveur de la garde nationale de Tarnargne, 58.

MATHEY, de Caen. AN VI. Sa pétition sur les successions, et ordre du jour à ce sujet, 183.

MATHIAS, curé. AN 1791. Est nommé évêque d'Alençon, 65.

MATHIEU DE MIRAMPAL (Jean-Baptiste-Charles). AN 1792. Est nommé juge du tribunal du

17 août, 233. — Député de l'Oise à la convention nationale, propose de déclarer tous les pouvoirs anéantis, en leur rendant de suite une existence provisoire, 266. — De prêter le serment d'être fidèle à la nation, et de n'établir de gouvernement que sur les bases de la liberté et de l'égalité, *ibid.* — Parle contre la proposition du choix illimité des juges parmi tous les citoyens, 267. — Appuie l'incompatibilité des fonctions législatives avec toute autre, 270. — Fait décréter que les ministres ne pourront être choisis parmi les députés, 274. — S'oppose à ce que les fonctions municipales et d'instruction publique soient exceptées du décret général qui exclut les députés de toutes fonctions, 303. — AN I.^{er} 1795. Parle sur les finances, 12. — Fait décréter la déportation des filles d'émigrés, âgées de 14 ans, qui rentreraient en France, et peine de mort en cas de récidive, 66. — Ne peut obtenir la parole pour appuyer Robespierre sur l'expulsion des Bourbons, 88. — S'afflige des dénonciations contre les membres de l'assemblée, et demande l'ajournement de celle concernant Salles, 106. — Inculpe le général Kellermann, 111. — S'oppose à ce qu'il soit déclaré que les députés inculpés par les sections de Paris méritent la confiance de la convention, 113. — Appuie l'emprunt forcé, 142. — Est adjoint au comité de salut public, 151. — Interpelle le président de faire respecter la convention contre les murmures des tribunes, 152. — Annonce de son arrestation momentanée à Bordeaux, et de son arrivée à Périgueux, 187. — Son rappel du département de la Dordogne, où il est accusé d'attiédir l'esprit public, 203. — AN II. 1794. Est nommé membre du comité de sûreté générale, 347. — AN III. Fait décréter l'organisation de la commission administrative de police, 30. — Dément un article du *Courrier universel*, où il est dit que le comité de sûreté générale a choisi trois hommes pour l'éducation du petit Capet; déclare que les comités savent faire tomber la tête des rois, mais non élever leurs enfans, 74. — Vote le renouvellement des cartes de sûreté à Paris, 86. — Appuie et obtient le renouvellement du tribunal révolutionnaire, 90. — Vote la suppression du *maximum*, 96. — Pense que Lacroix, auteur du *Spectateur français*, doit être renvoyé par-devant l'accusateur public

public du tribunal révolutionnaire, 131. — Est nommé membre du comité de sûreté générale, 138. — Fait un rapport sur les troubles de Paris; annonce l'arrestation de Babeuf et la suppression du buste de Marat, 142. — Se plaint de quelques articles insérés dans la capitulation de la Zélande, 151. — Provoque la destruction des monumens élevés pour cause de fédéralisme, 155. — Annonce un rapport sur les insultes faites aux représentans, 169. — En fait un sur les subsistances de Paris, 176. — Et assure que le comité de sûreté générale surveille tous les perturbateurs, 178. — Son rapport sur l'insurrection provoquée pour sauver les membres accusés de l'ancien comité de salut public, 188. — Fait adopter une proclamation aux citoyens de Paris dans la journée du 12 germinal, 195. — Assure que le rassemblement, dans la section des Quinze-Vingts, est dissipé, et que les comités ont pris des mesures suffisantes pour ramener la tranquillité publique; annonce ensuite que le commandant Raffet a été assassiné, que cependant il continue son service, 197. — Est nommé membre de la commission des lois organiques de la constitution, 198. — Appuie, comme acte de justice, la restitution des biens non vendus des condamnés, à l'exception de ceux de la famille du tyran, 209. — Son rapport sur l'esprit de vengeance qui anime beaucoup d'habitans de Lyon contre les terroristes qu'ils appellent *mathévois*, et sur le massacre de plusieurs de ceux-ci détenus dans les prisons; sa proposition, suivie du décret qui ordonne la poursuite devant les tribunaux des prévenus d'abus d'autorité, usurpation de pouvoirs, vols, dilapidations, concussions et autres crimes et actes d'oppression, 233. — Adoption d'une proclamation par lui adressée aux citoyens de Paris, sur les événemens du premier prairial, 245. — Est élu président; félicite le général d'Oraison, blessé au sein de la convention, 251. — Défend la loi du 12 prairial, concernant la vente des domaines nationaux, 262. — S'oppose à ce qu'on déclare la récolte prochaine propriété nationale, 265. — Est envoyé dans les départemens de l'Ouest, 271. — Appuie le projet de pension proposé pour la veuve du célèbre chirurgien Dessault, 274. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, s'op-

Table alphabétique.

pose au projet d'affecter 625 millions de biens nationaux au remboursement des assignats; appuie celui d'Eschassériaux aîné, sur la rentrée de l'emprunt forcé, la vente des domaines et l'ouverture de la bourse, 171. — Réfute les idées de Mercier sur Descartes et les géomètres, 235. — Son opinion sur le transport des feuilles publiques et du papier-monnaie, 274. — Fait résoudre la perception des droits de douane en numéraire, 311. — Demande le rappel à l'ordre de Jourdan des Bouches-du-Rhône, pour son opinion sur la haute-cour, 317. — AN V. Combat la proposition d'un message au directoire, pour lui demander de faire la paix, 6. — Son discours sur l'affaiblissement du Panthéon, 25. — Est élu secrétaire, 38. — Parle en faveur de l'établissement du tachygraphe, 91. — Fait arrêter en principe la suppression des chanoinesses de la Belgique, 102. — Combat le projet de Parisot, sur la comptabilité, 136. — Défend le message et le projet de résolution relatifs au serment des électeurs, 181. — Propose un ordre du jour motivé sur les plaintes de la haute-cour de justice, 190. — Son rapport, et résolution portant que tous jurés, juges, adjoints, accusateurs, suppléans, directeurs de jury et jury d'accusation resteront aux débats et instruction de l'affaire qu'ils auront commencée, quoique nommés à d'autres fonctions, 197. — Propose de déclarer que ceux qui n'ont pas fait une ou deux campagnes pour la république, ne sont pas compris dans l'article 9 de la constitution, et vote un message au directoire pour lui demander les procès-verbaux des assemblées primaires de Rennes, *ibid.* — Est nommé commissaire près l'administration centrale du département de la Seine, 332. — AN VI. Est l'un des élus de l'assemblée scissionnaire séante à l'Institut, 209 et 210. — AN VII. Fait hommage de l'ouvrage du citoyen Missiessi, intitulé : *Installation des vaisseaux*, 28. — Son rapport sur la pétition d'un conserit, né le 22 septembre 1777, 43. — Propose et fait adopter le projet d'un mausolée et d'une fête funèbre en l'honneur du général Joubert, 351.

MATHIEU de Lyon. AN II. 1793. Hommage qu'il fait d'un tableau en écriture, représentant la pompe funèbre de Châlier, 93.

MATHIU, général. AN VII. Lettre sur son attaque de la ville de Calvi, 95.

MATHIS, chef de division de la garde parisienne. AN I.^{er} 1793. Est proposé pour commandant à la place de Santerre, 126. — AN II. 1794. Est blessé au 9 thermidor; mention honorable de sa conduite, 315.

MATTEI, cardinal-archevêque de Ferrare. AN V. Lettre que lui adresse Bonaparte pour l'engager à rentrer dans son diocèse, 52. — Autre dans laquelle il lui représente les intrigues de l'étranger pour influencer et perdre l'état de Rome, et lui déclare que cette ridicule comédie touche à son dénouement, 154. — Autre par laquelle il lui annonce les motifs qui l'ont obligé à rompre l'armistice, et lui indique l'espoir qui reste encore à sa sainteté pour sauver ses états, 160. — AN VI. Est déposé et banni par le directoire cisalpin, pour avoir refusé de prêter le serment de haine à la royauté, 192.

MAUBACH, un des inventeurs de la tachygraphie. AN 1790. Est accueilli par l'assemblée nationale, 158.

MAUBOURG. (*Voyez* LATOUR-MAUBOURG.)

MAUCHE, administrateur municipal. AN IV. Sa lettre sur les élections de Marseille, 332.

MAUCOU, général divisionnaire. AN V. Annonce que les Anglais ont tiré à boulets rouges sur l'équipage de la frégate l'*Andromaque*, qui ne pouvait plus tenir la mer, 1.

MAUDRU (Jean-Antoine). AN 1791. Est élu à l'évêché de Saint-Diez, département des Vosges, 80.

MAUDUIT, colonel du régiment du Port-au-Prince. AN 1791. Est massacré, 116. — Lettre contre-révolutionnaire trouvée dans ses papiers, 210.

MAUDUIT, député de Seine et Marne à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Compte de sa mission dans ce département, 85. — Destitué Godard, procureur-syndic de la Marne, 120. — AN II. 1794. Son rapport sur le mémoire de Dillon, artiste-mécanicien, relativement aux hospices et autres établissemens publics de bienfaisance, 110.

MAUDUIT, marchand de vin à Paris. AN II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 75.

MAUDUIT-LARIVE. (*Voyez* LARIVE.)

MAUGÉ, président de la société populaire de Nanci. AN I.^{er} 1793. Décret qui ordonne sa mise en liberté, 238. — AN III. Est dénoncé par Faure comme le chef des partisans de Robespierre dans cette ville, 146.

MAUGENEST, député de l'Allier au conseil des cinq-cents. AN VI. Combat le projet d'exclusion des ci-devant nobles de toutes les fonctions publiques, 10. — Parle sur l'instruction, 77. — Sur le système de dénonciations contre les fonctionnaires publics, et demande des mesures répressives, 100. — Présente des amendemens au rapport sur l'emprunt proposé par le commerce de Paris, 106. — Demande le renvoi du projet sur la fixation de l'enceinte constitutionnelle du corps législatif, 115. — S'oppose à la levée d'un droit d'entrée sur elle-même, par la commune de Saint-Diez, 150. — AN VII. Demande la question préalable sur le projet de partage des biens communaux, 129.

MAUGERET, commissaire de la Gironde. AN I.^{er} 1793. Lettre que lui écrit le comité central de Bordeaux, 203.

MAULDE. AN 1792. Est envoyé à la Haye par le ministre des affaires étrangères, 103. — Porte à l'empereur une lettre par laquelle Louis XVI l'invite à ne point entreprendre une guerre injuste, 106. — Réflexions à son sujet, 166. — Ambassadeur de France à la Haye, excite le mécontentement du stathouder, et comment, 180. — Célébration, chez lui, de l'anniversaire du 14 juillet, 205. — Désagrémens qu'il éprouve, 245. — Impuissance de ses démarches pour l'arrestation et l'extradition de fabricateurs de faux assignats, 260. — Son rappel et son remplacement par Genest, 330. — AN I.^{er} 1795. Ses plaintes contre le ministre Lebrun, et à quel sujet, 77. — Décret portant qu'il sera interrogé sur sa correspondance de Londres avec Sainte-Foix et milord Aukland, 144. — Est disculpé par Maure, qui le fait mettre en liberté, *ibid.* et 177.

MAULETTE (chevalier de), député de Montfort l'Amaury aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11. — Propose de

décider quelle est celle des déclarations des droits qui sera soumise à l'examen de l'assemblée, 42.

MAUPASSANT, député de Nantes aux États-généraux. AN 1790. Réclame contre le départ de Necker, arrêté à Arcis-sur-Aube, 255. — AN 1791. Demande l'adoption des mesures prises dans le Bas-Rhin contre les prêtres rebelles et perturbateurs, 200. — Observe que si l'on exige une imposition de quarante journées de travail, ou une propriété pour l'éligibilité à l'électorat, on ne trouvera pas d'électeurs dans les campagnes, 225. — Fait décréter qu'il ne sera pas fait de discours au roi, en lui présentant l'acte constitutionnel, 247.

MAUPETIT, ex-constituant, réélu par le département de la Mayenne au conseil des anciens. AN VII. En est secrétaire, 156.

MAUPIN, maire du village de Beurain. AN II. 1793. Fait distribuer des secours à une colonne de l'armée du Nord, 28.

MAUPEOU (le chancelier). AN VI. Pétition et projet à l'occasion de sa succession, 56.

MAURE aîné, député de l'Yonne à la convention nationale, AN 1792. Compte de sa mission dans le département d'Eure-et-Loir, et des dangers qu'il y a courus; improbation de sa conduite, 337. — Fait décréter que le service se fera sans interruption dans toutes les administrations et caisses publiques, 361. — AN I.^{er} 1793. Donne des détails sur l'assassinat de Michel Lepelletier, et sur ses derniers momens, 24. — Combat la proposition d'enlever les cloches dont les rebelles se servent pour sonner le tocsin, et observe qu'elles sonnent aussi celui de la liberté, 84. — Appuie vivement l'affiche et l'impression de la lettre de Pache, relative à la réunion des commissaires des sections à l'évêché de Paris, 141. — Propose la mise en liberté de Maulde, ambassadeur à la Haye, 144. — Et celle du général Ligneville, 148. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Maulde, 177. — Parle en faveur de Boilau, député détenu, 178. — Contre les autres députés arrêtés, et fait part de l'évasion de Biroteau, 182. — Annonce le départ de huit cents hommes de l'Yonne pour aller combattre les rebelles, 190. — Fait prononcer l'ar-

restation de Duperré, accusé de complicité avec Charlotte Corday, 197. — Est envoyé avec David, par les Jacobins, pour s'informer de Marat à ses derniers momens; rapport des faits relatifs à la dénonciation contre Duperré, 198. — Se plaint de la violation des droits du peuple dans la discussion sur les administrateurs, les nobles et les prêtres qu'on propose d'exclure des fonctions publiques, et fait renvoyer le tout au comité, 225. — Demande l'exécution de la loi sur les gens suspects, contre la société de Tonnerre, dénoncée, 251. — Fait décréter la réorganisation du comité de sûreté générale, 253. — Raconte, à la société des Jacobins, les détails de son voyage dans les départemens de Seine-et-Marne et du Loiret, 254. — Y dénonce le comité de sûreté générale de la convention, 255. — Y combat les propositions de Léonard Bourdon, pour appeler les suppléans, qu'il qualifie de *mauvaise marchandise*, 258. — AN II. 1794. Épuré aux Jacobins, déclare que Marat l'appelait son fils, et qu'il était digne de l'être, 129. — S'y oppose à l'affiliation des sociétés nouvelles, 132. — Y fait condamner le journal de Guffroy, 168. — Fait étendre les mesures de police générale aux femmes nobles, à l'exception de celles qui ont épousé un simple citoyen, 207 et 208. — Parle aux Jacobins sur une adresse aux sociétés affiliées, 335. — Y réclame contre l'élargissement d'un grand nombre de détenus, 340. — Y parle sur les nominations des membres des comités révolutionnaire, 344. — AN III. Y justifie les sociétés populaires calomniées, 21. — Repousse un propos qui lui est imputé dans un journal, 22. — Observe à une députation du club électoral que la société ne peut juger entre ce club et la convention à qui elle a juré soumission, 24. — Rend compte aux Jacobins de ce qui s'est passé à la convention, 30. — Y parle sur l'organisation de l'instruction publique, 55. — Y rend un nouveau compte de ce qui s'est passé à la convention, et se plaint de la persécution qu'on fait éprouver aux patriotes, 57. — Cherche à détruire l'idée que les Jacobins sont les continuateurs de Robespierre, 42. — Parle, dans cette société, sur la pénurie des subsistances, 44. — Provoque et appuie sa pétition à la

convention, relativement à des faits avancés par Clauzel, 48. — Discute sur la première réquisition, 89. — Fait rejeter le projet de Brunel sur les transactions faites par les individus incarcérés depuis le 31 mai, 101. — S'oppose à la levée du séquestre sur les biens des étrangers, 102. — Appuie le rapport du décret relatif à l'érection d'une colonne infamante dans la commune de Caen, 114. — Fait accorder des secours aux indigènes, 125. — Provoque le départ des jeunes gens désignés par Bentabolle, 165. — Sa déclaration en faveur de Billaud-Varennnes, relativement aux arrestations de Coulommiers, 188. — Renvoi au comité de la dénonciation faite contre lui par Gibergues, comme prévenu d'avoir applaudi aux propositions faites par Romme dans le moment où la représentation nationale était violée, au premier prairial, 257. — Son suicide, 259. — Est accusé par la commune d'Auxerre, d'avoir exercé le despotisme le plus atroce dans le département de l'Yonne, 260.

MAUREL, commissaire des guerres. AN V. Est prévenu d'un vol de 600,000 liv.; discussion aux cinq-cents sur cet objet, 24.

MAUREPAS (le comte de), ancien ministre. (Voy. la table de l'Introduction). AN 1792. Annonce de ses *mémoires*, 122.

MAURIN, officier-général. AN IV. Eloge de ses talens et de sa bravoure, 327.

MAURIVET. AN I^{er} 1793. L'un des chefs des rebelles de la Vendée, 141.

MAUROJENY (le Hospodar). AN 1790. Ses conférences avec le prince de Cobourg, 30. — Est battu par le général autrichien Clairfait, 205. — Et mis à mort par ordre du sultan, 312. — Causes de sa mort, 330.

MAUROJENY (J.). AN VI. Écrit une lettre pour démentir le bruit de sa tradition par l'empereur à la Porte, comme auteur d'écrits séditieux, 271 et 303.

MAURY (l'abbé), député de Péronne aux États-généraux. AN 1789. S'oppose à la vérification commune des pouvoirs, 7. — Arrêté à Péronne, l'assemblée lui fait rendre la liberté, 25. — Sa disparition momentanée, 29. — Son opinion dans l'affaire du procureur du roi, à Falaise;

s'élève contre la confusion des pouvoirs exercés par l'assemblée; sarcasme de Mirabeau à ce sujet, 46. — Combat le projet de Duport, relatif à la circulation des grains, 48. — Définit la sanction par l'idée de confirmation; vote pour le *veto* absolu, 50 et 51. — Demande qu'on supprime l'arrêté de la ville de Rennes contre les partisans du *veto*, et qu'il soit improuvé; propose de suspendre toute procédure, jusqu'à ce que le code criminel soit réformé, 55. — Opine pour fixer à quatre ans la durée de la législature; veut que les arrêtés du 4 août soient soumis à une nouvelle délibération, 56. — Sa proposition sur le mode de les présenter à la sanction du roi, 57. — Sa réclamation en faveur des biens du clergé, 62. — Son opinion en faveur du prêt à intérêt, 67. — Justifie la réponse du roi, relativement à la sanction des articles constitutionnels, 68. — Son discours contre l'expropriation du clergé, dont il dit que la ruine est décidée dans l'assemblée; ses réflexions sur les funestes effets de ce qu'on appelle le *crédit public*, dont l'abus a amené la crise actuelle, 73. — Combat les opinions de Thouret et de Mirabeau contre la propriété des biens du clergé, qu'il fait dériver, pour la plupart, de la culture qu'il a étendue et améliorée, 80. — Son discours en faveur du clergé, de son droit d'acquérir, des avantages résultans pour la société de la bonne administration de ses biens; sortie à ce sujet contre la fermentation des provinces et le despotisme caché, dit-il, sous le masque de la liberté, 81. — Combat la proposition d'apposer le scellé, et de dresser inventaire des propriétés du clergé; soutient, malgré son rappel à l'ordre, que le décret qui suspend les nominations aux archevêchés et évêchés, a été surpris à l'assemblée, 86. — Prend la défense de Bournissac, prévôt de Marseille, accusé, 88. — Appuie la fixation à trente-six des administrateurs de chaque département, 92. — Invoque, en faveur des états de Cambresis, la garantie du traité de Nimègue, *ibid.* — Propose un plan de délibération relatif à la caisse d'escompte, 98. — Combat l'article sur l'incompatibilité des fonctions municipales, 102. — Appuie la demande de l'appel nominal,

dans la discussion de celui relatif au paiement volontaire de la contribution proposée comme nouvelle condition, pour être citoyen actif, 103. — Son opinion contre l'établissement d'un comité colonial, *ibid.* — Pense que le cours forcé des billets de la caisse d'escompte fera sortir tout le numéraire de Paris; insiste pour parler malgré l'assemblée, sur la vente des biens du clergé, 120. — Demande que le procès-verbal fasse mention du refus qui lui a été fait de la parole, 121. — Parle contre l'admission aux droits de citoyen des juifs, des comédiens, etc., 123. — S'élève contre la licence des comédiens qui se permettent de correspondre avec l'assemblée nationale; le président le rappelle à l'ordre, 124. — Dénonce l'agiotage comme cause de l'exportation du numéraire, et demande le renvoi au comité des recherches de l'annonce de l'arrestation d'une voiture chargée d'argent; justifie l'intention, et vote le rejet de l'offre d'un don, faite à l'assemblée par les Genevois, 129. — Demande que les curés soient payés, comme ci-devant, par les décimateurs; vote pour donner la préséance dans les cérémonies publiques aux membres des tribunaux, 130. — AN 1790. S'oppose à la réduction des pensions, 1. — Et à la suspension de l'arrière des finances, 3. — S'élève contre l'emprisonnement d'Albert de Riomis, par le peuple de Toulon, 4. — Défend les intérêts des ecclésiastiques fugitifs, dont on veut frapper les biens par arrêt provisoire, 6. — Demande la formation d'un comité pour s'occuper de la question de la réduction des pensions, *ibid.* — Son opinion en faveur du parlement de Rennes, accusé de désobéissance aux décrets de l'assemblée, 13. — Demande l'abolition des droits d'entrée, et la formation d'un comité pour l'examen de la dette publique, 20. — Est censuré à l'occasion d'une discussion orageuse sur les finances, 23. — Propose de soumettre à une réhabilitation publique les parens d'un condamné, *ibid.* — A l'occasion d'une réclamation de la république de Gênes, contre le décret qui réunit la Corse à la France, vote pour l'exécution provisoire de ce décret, *ibid.* — Excite des troubles dans l'assemblée, en proposant de constater toute l'étendue de la dette,

24. — Son rapport sur l'affaire de Bourmiasac, prévôt de Marseille; il propose l'annulation du décret rendu contre lui, 25. — Lecture du décret qui le censure, *ibid.* — Vote pour que les juifs de Bordeaux continuent à jouir des droits dont ils sont en possession, sans rien préjuger sur ceux d'Alsace, 30. — Combat le projet de Grégoire, pour ramener le calme dans les provinces, et demande qu'on fasse marcher la troupe soldée contre les brigands, sans le concours des municipalités, 42. — Propose quelques amendemens au projet sur le traitement des religieux qui jouissaient de dignités perpétuelles, 51. — Fait continuer la discussion sur le nouveau projet qui a pour but de ramener la tranquillité publique, 52. — Réclame l'ordre du jour sur la proposition de censurer Elin, pour ses expressions peu mesurées contre le projet de recourir au roi, à l'effet de réprimer les troubles des provinces, 55. — Tourne en ridicule les nouvelles dénominations des départemens, et se répand en sarcasmes à cette occasion, 58. — Se plaint de ce que la réduction des dépenses n'est pas aussi forte qu'on l'avait d'abord annoncé, *ibid.* — Réclame contre l'expression de *roi des Français*, qui se trouve dans le décret pour l'organisation de l'armée, et parle sur l'article relatif à l'introduction des troupes étrangères, 61. — Demande qu'on s'occupe de la traite des nègres, avant de discuter l'établissement d'un comité colonial, 63. — Veut que Didon fils soit admis à défendre son père, procureur-général du roi, mandé à la barre à l'occasion d'un arrêt du parlement de Bordeaux contre l'assemblée nationale, 65. — Vote contre la proposition de confirmer l'élection du baron de Diétrick à la place de maire de Strasbourg, 68. — Défend Bourmiasac, prévôt de Marseille; dénonce le despotisme de la municipalité de cette ville, et se plaint de l'inexactitude du rapport fait à ce sujet, 70. — Réclame le renvoi par-devant le Châtelet de tous les prévenus dans cette affaire, 72. — Prétend que le renouvellement de la gabelle renouvelle les privilèges; et propose de traiter avec les fermiers-généraux, 73. — Demande l'ajournement jusqu'après l'organisation des tribunaux, du projet

sur la suppression des lettres-de-cachet et les détentions arbitraires, 74. — Propose, en remplacement de la gabelle, un impôt payable à l'extraction du sel; et demande, relativement aux finances, que le ministre soit tenu de déclarer s'il existe un plan sur cet objet, 78. — Rejette l'instruction proposée pour les Colonies, veut qu'elles soient traitées en sujettes, et demande la conservation des lois qui leur ont donné une si grande prospérité, 88. — Suite de son discours: il propose le rappel à l'ordre du comte de Regnaud pour avoir dit qu'elles étaient alliées et non sujettes, 89. — Demande la conservation du privilège exclusif de la compagnie des Indes, et cite une ancienne opinion de Dupont en faveur des compagnies, 93. — Annonce qu'il fait réimprimer des pièces qu'il s'est procurées, concernant un projet de lui sur l'Inde, et que celui-ci réclame comme soustraites par une infidélité, 96. — Se lève pour témoigner qu'il ne pourra adhérer au décret sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, 102. — Parle, au milieu des interruptions, en faveur de la motion pour déclarer la religion catholique la seule nationale, 104. — Reçoit à ce sujet les félicitations tumultueuses du côté droit, 105. — Combat le projet relatif aux assignats, 106. — Réclame contre les taxes établies sur les loyers de Paris, 109. — Fait passer à l'ordre du jour sur un projet de décret portant que les bénéficiaires ne pourront être payés de leurs fermages que sur la présentation du certificat de leur résidence, *ibid.* — Parle contre le décret qui détermine l'époque de l'élection des députés à la première législature, 110. — Combat celui qui exige des membres entrant en fonction le serment de n'avoir pris aucune part à des protestations contre les décrets de l'assemblée, 118. — S'oppose à l'ordre du jour à l'occasion de la lettre de démission de Virieu, 120. — Combat le décret sur le plan de municipalité de la ville de Paris, 125. — Demande l'institution des juges par le roi, et accuse à cette occasion Chabroud de réorganiser le système de la démocratie royale, 127. — Embrasse Cazalès, à l'occasion de son discours en faveur de l'institution des juges par le choix du roi, 128. — Vote pour que le droit de déclarer la

guerre soit attribué exclusivement au roi, sauf le droit de la nation de refuser les impôts, 159. — Cherche à arrêter le rapport sur les troubles de Nîmes, 168. — Demande que le vicomte de Mirabeau, arrêté à Castelnaudary, soit mis sous la sauve-garde de l'assemblée, 170. — Parle sur la détresse des finances; propose d'ordonner la représentation des états de recette et dépense et de la dette publique, *ibid.* et 171. — S'oppose à la suppression des titres nobiliaires; parle en faveur de la noblesse, de ses privilèges honorifiques, 172. — A l'occasion de la proposition d'aliéner tous les domaines nationaux, s'élève contre l'agiotage; signale Talleyrand, évêque d'Autun; déclare être sûr que la dette publique se monte à 7 milliards; et s'élève contre le ministre des finances qui favorise les usures des Genevois, 177. — S'oppose à l'annulation de la procédure concernant l'incendie des barrières en 1789, 184. — Discute le projet qui règle le cérémonial de la confédération générale, et détermine le serment à prêter par le roi, 192. — Réclame la mise en liberté des Avignonnais, détenus à Orange; s'élève à cette occasion contre Camus, et demande à le poursuivre au châtelet, 195. — Réflexions sur ces débats, 196. — Fait l'histoire de l'oriflamme déposée par les vétérans, et propose de la porter en triomphe chez le roi, 198. — Réclame de nouveau la liberté des Avignonnais détenus à Orange, 200. — Ses observations sur la situation des finances, 207. — Défend le cardinal de Rohan, accusé de travailler à agiter l'Alsace, 215. — Expose l'origine du ministère public, et conclut à l'ajournement du projet qui refuse au roi la poursuite des délits publics, 217. — Combat la réclamation formée par Moreton-Chabréant contre sa destitution, 219. — Demande la poursuite de la procédure relative aux événemens du 6 octobre, sans égard pour les députés qui y sont impliqués, 220. — S'élève contre le danger de faire d'une accusation publique, une accusation populaire, 223. — Veut parler sur la journée du 6 octobre, et est interrompu par des éclats de rire, 224. — Fait ajourner les articles du décret sur les dépenses et traitement des princes, qui sont relatifs à leurs

dettes, 227. — Propose de mettre en liberté Perrotin, ci-devant abbé de Barmond, prévenu de complicité avec Bonne-Savardin, si son dénonciateur ne se nomme dans trois jours, 231. — Accuse Mirabeau d'avoir invoqué le secours du peuple contre son collègue Faucigny, 234. — S'oppose à ce que Frondeville soit puni de la prison pour un écrit où il déclare s'honorer de la censure de l'assemblée, *ibid.* — Après s'être élevé contre le comité des recherches, demande que Perrotin soit libre ou renvoyé au châtelet, où il sera son avocat, 236. — Réclame une discussion concernant les traités qui unissent la France à l'Espagne, et propose de faire demander à la cour de Londres les raisons de son armement, 258. — Observations concernant son opinion sur les finances et sur la dette publique, 239. — Ses objections relatives à la rédaction du projet concernant le maintien de l'alliance avec l'Espagne, et portant armement en faveur de cette puissance, *ibid.* — Soutient que la décision de l'affaire de Mirabeau jeune, n'appartient point à l'assemblée, 247. — Défend la cause des religieux dans la discussion sur leur traitement, et se plaint, à cette occasion, des violences exercées par les tribunes pour arracher les décrets, 252. — S'oppose à ce que le commerce de l'argent soit déclaré libre, 256. — S'élève contre le non-paiement des dîmes et des droits de champart dans la Dordogne et autres départemens, 261. — Jette le gant à Mirabeau sur le fonds de la question concernant l'émission des assignats-monnaie, 262. — Dénonce des intrigues pour obtenir des pétitions en faveur de ce papier, 266. — En regarde l'émission comme un désastre public, 272. — Se lutte avec Mirabeau au sujet d'un plan de contre-révolution, lu à la tribune par d'Épréménil, 273. — Vote pour que les membres de l'assemblée, inculpés à l'occasion des événemens des 5 et 6 octobre soient jugés, 276. — Consent à ce que Mirabeau sorte de cette procédure et pense qu'il y a lieu à accusation contre d'Orléans, *ibid.* — Déclare que lui et ses collègues du côté droit ne peuvent participer à la délibération sur cette affaire 277. — Défend le clergé d'Alsace, accusé de s'être opposé à la vente des biens ec-

clésiastiques, et vote l'ajournement du projet contre les auteurs d'écrits provoquant la désobéissance aux décrets, 291. — Demande que deux officiers soient envoyés aux Taileries, pour détromper le peuple qui lui attribue les propos injurieux tenus contre Mirabeau, par Guilhermy, à l'occasion du changement de pavillon, 295. — Combat le plan sur l'organisation de la haute-cour et du tribunal de cassation, 299. — Ne veut pas qu'on retire au châtelet la connaissance du crime de lèse-nation, 300. — Cite 17 paroisses de Saintonges, qui se sont liguées pour ne payer aucun impôt et assassiner les collecteurs, 310. — S'élève contre la députation du corps électoral de Corse, qui a dénoncé deux députés de ce département, et demande un tribunal contre la calomnie, 312. — Veut qu'on sévise contre les colporteurs qui se permettent des cris tendans à exciter le peuple contre les victimes qu'on lui désigne, 314. — Interrompt à plusieurs reprises le discours de Danton, député de la commune de Paris, contre les ministres, 316. — Propose de mettre à exécution la loi martiale contre l'atroupement qui s'est porté à l'hôtel de Castries, à l'occasion du duel entre celui-ci et Charles Lameth, 319. — Est dénoncé par son collègue Bâco, à l'occasion de l'émeute produite par ce duel, *ibid.* — Demande le maintien du privilège exclusif du tabac, 321. — Propose d'ajourner indéfiniment la réunion d'Avignon à la France, et d'y envoyer des troupes pour défendre les droits du pape, 326. — Parle contre le rapport relatif aux troubles d'Uzès, et à la traduction devant les tribunaux du général Montaignu, inculpé à cette occasion, 329. — Combat la proposition de supprimer les franchises de différens ports, 331. — Attaque la constitution civile du clergé, et demande l'ajournement de la discussion sur cet objet jusqu'à la réponse du pape, 333. — Défend les prévenus d'une conspiration tendante à livrer Lyon aux princes français émigrés, et demande l'arrestation des dénonciateurs, 354. — S'élève contre les crimes révolutionnaires commis à Aix, et demande que l'assemblée prononce à ce sujet sans désenparer, 356. — Combat la proposition de demander au roi une ré-

pense signée, relativement à son refus de sanctionner la constitution civile du clergé, 359. — AN 1791. Parle contre la proposition de remplacer les ecclésiastiques qui refuseraient de prêter leur serment, 6. — Défend le curé Laplace, 8. — Son opinion pour le maintien de la preuve écrite dans les procédures, 12. — S'élève contre le projet relatif aux monnaies, 13. — Dans la discussion sur les théâtres, demande une garantie contre la licence, 15. — Sort au milieu de la lecture de l'instruction sur la constitution civile du clergé, 17. — Parle en faveur des droits du prince de Condé, concernant l'échange du Clermontois, 18 et 76. — Propose des amendemens au plan relatif aux jurés, 19 et 20. — A l'occasion de l'adresse relative à la constitution civile du clergé, prétend que l'assemblée a outrepassé ses pouvoirs, 23. — Combat le projet sur les prêtres du département de la Somme, 27. — Dans la discussion sur la justice criminelle, demande que l'on conserve *le plus ample informé* ou *le hors de cour*, 35. — Demande l'ajournement d'un projet sur la suppression de l'hôtel des Invalides et les pensions de retraite, 48 et 85. — S'élève contre les obstacles apportés au voyage des tantes du roi, 56. — Combat le projet tendant à obliger à la résidence les membres de la famille royale, s'agit avec violence, et crie *vive le roi!* 57 et 58. — Réclame contre l'arrestation de deux maréchaux de-camp, voyageant sans passe-ports, 62. — S'élève avec violence contre la proposition d'exclure de l'assemblée l'abbé de Bouvan, 65. — Réclame l'ajournement du projet de régence, en déclarant qu'il est prêt à l'attaquer, 82. — Le combat, 83. — Réclame et conteste le principe de la souveraineté, à l'occasion du projet sur la résidence des fonctionnaires publics, 86. — Attaque l'arrêté du département de Paris, relatif à la liberté des cultes; est censuré, 110. — Parle contre la réunion d'Avignon, et attaque le rapport sur cet objet, 121, 122 et 124. — Pense que la monnaie de cuivre rendra les petits assignats inutiles, 128. — Présente des observations sur la liquidation des avocats au conseil, 130. — Combat l'article portant que le droit de pétition est individuel, 152. — Pense qu'il faut adopter le projet du co-

mité relatif aux Colonies, avec des articles additionnels, et amende une proposition relative à l'état politique des hommes de couleur, 135 et 136. — Demande l'ordre du jour sur une lettre par laquelle les députés des Colonies déclarent qu'ils croient devoir s'abstenir des séances de l'assemblée, 138. — Parle contre la fabrication des monnaies de cuivre, 139. — Offre vingt-une lettres de 21 départemens, réclamant contre la résidence du corps législatif à Paris, 141. — Parle sur les moyens de faire rentrer le numéraire en France, 143. — Dit que le nouveau vœu des Avignonnais pour leur réunion, n'est que l'effet des dangers dont ils sont menacés par Jourdan *coupe-tête*, 145. — Apostrophe les orateurs qui prétendent que le décret contre la réunion ne doit rien préjuger contre les droits de la France, 146. — Appuie le projet relatif à Thèvenot, Lacombe et son épouse, 153. — Demande que le trente-huitième régiment reprenne ses officiers qu'il vient de destituer, *ibid.* — Vote la conservation des lettres de grâce, 156. — S'oppose au projet d'armement pour aller à la recherche de Lapeyrouse, 163. — Demande l'ajournement à 15 jours de la sommation faite au prince de Condé de rentrer en France, 164. — S'élève contre l'ajournement de la réclamation du duc d'Orléans, relative à la dot de la fille du régent, 165. — Réclame contre le décret qui ordonne la saisie des biens de Dangevilliers, 169. — Se retire de l'assemblée, à l'occasion d'un décret sur les prêtres réfractaires, 217. — Déclare qu'il persiste dans les protestations qu'il a faites contre les entreprises exercées depuis deux ans sur l'autorité royale, 221. — Prend l'engagement de se porter, sur sa responsabilité, accusateur des commissaires médiateurs, à Avignon, et de les poursuivre au tribunal d'Orléans, 255 et 256. — Présente leur acte d'accusation, comme ayant favorisé les révolutionnaires d'Avignon; atteste que quatre tombeaux y ont été creusés par Jourdan, afin d'y précipiter ceux qui voteraient pour le pape, et s'engage à en déposer les preuves, 257. — Est désigné par Rœderer, comme l'un des auteurs des placards qui excitent le peuple à demander des comptes à l'assemblée, 272. — Demande que l'assemblée présente

présente à la nation le compte de ses finances, et attaque le rapport de Montesquiou, 273. — Réplique de celui-ci, 281. — Son émigration à Chambéry, 293. — Puis à Bruxelles, 297. — Est reçu à Coblenz par les princes français, 323. — AN 1792. Particularités sur son arrivée à Rome, 9. — Est sacré archevêque de Thèbes, et reçoit une mission du pape, 135. — Son sacre comme archevêque de Nicée *in partibus*, 141. — Ses voyages, 180. — Décret d'accusation porté contre lui, 298. — AN VI. Fait cardinal, est forcé de quitter le territoire du grand duc de Florence, 185. — Et de sortir de Siègne avec Pie VI, 190. — Ordre donné par le général Berthier pour son arrestation, 197. — Reçoit l'injonction de quitter sans délai la Toscane, 224. — Arrive à Venise, déguisé en voiturier, 226.

MAUTORD. AN 1791. Est élu membre du département de Paris, 43.

MAUVAGE, sergent-major au quarante-unième régiment. AN III. Mérite honorable de sa conduite à l'affaire de Quiberon, et confirmation de l'avancement qu'il lui a été donné par les représentants, 515.

MAUSUY, capitaine de la garde nationale de Vatteville. AN 1792. Lettre de lui, citée par Chabot, en preuve des complots de la cour et des émigrés, qu'il dénonce, 158.

MAUVOISIN fils. AN IV. Accusé par Guyonard de s'être fait rayer de la liste des émigrés à l'aide de faux certificats, est justifié par Duprat, 303.

MAUZE, officier. AN I.^{er} 1793. Son éloge dans les combats livrés aux Sardes, 75.

MAXBERR, administrateur des vivres. AN I.^{er} 1795. Est disculpé par Boissy-d'Anglas; décret en conséquence, 174.

MAXVELL (le docteur), Anglais. AN 1792. Ouvre une souscription pour fournir des armes aux Français, 269.

MAY, général. AN VI. Arrestation dans sa maison, à Huningue, du colonel Paravicini, accusé du soulèvement des petits cantons suisses, 515.

MAYDILU (Jean), ex-chanoine de Troyes. AN I.^{er} 1795. Prévenu de correspondance avec

un émigré, est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 157.

MAYER, tailleur d'habits. AN 1791. Prévenu d'avoir voulu livrer la citadelle de Strasbourg, est décrété d'accusation, 551 et 352.

MAYERNE (Pierre), député à l'assemblée législative par le département de l'Indre. AN 1792. Fait rapporter le décret d'accusation contre l'ambassadeur de Vienne, Noailles, 111. — S'oppose à l'admission des citoyens du faubourg Saint-Antoine qui se présentent armés de piques, 121.

MAYEUVRE (Étienne), député du département du Rhône au conseil des cinq-cents. AN V. Fait résoudre l'établissement d'un droit de péage sur le pont de la Mulatière, 22. — Parle sur le projet de création d'une inspection des contributions, 211. — Invoque l'ajournement des projets de Gilbert-Desmolières sur les finances; veut qu'on donne des marques de confiance au gouvernement, en ne lui refusant rien de ce qui peut lui être utile, 284. — Réclame contre un arrêté du directoire, qui autorise des généraux à mettre Lyon en état de siège; et fait ordonner la formation d'une commission pour prononcer sur les cas où cette mesure sera permise, 309.

MAYJONNADE, femme divorcée de LABASTILLE. AN VI. Cause plaidée entre elle et son mari au tribunal civil de la Seine, 262.

MAYNAUD - PANCEMONT. (Voyez PANCEMONT).

MAZADE, député de la Haute-Garonne à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. En mission, félicite la convention sur la constitution, 185. — AN III. Rend compte des troubles de Nancy, 162. — Et de sa mission, 169. — Est élu secrétaire, 275. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, propose le rejet de la résolution relative à la citoyenne Fourquevaux, 354. — AN V. En congé, rend compte des insultes qu'il a essuyées à Toulouse, de la part des prétendus républicains; vive discussion à cette lecture; arrêté portant qu'il sera donné communication de sa lettre au directoire, 134. — Écrit de nouveau que la tranquillité est rétablie dans cette ville, 136. — De retour à Paris, prête son serment de haine à la royauté

et à l'anarchie, et confirme ce qu'il a écrit sur Toulouse, 156.

MAZANGUES (Eltéon de Castellane), évêque de Toulon. AN 1790. Dénonciation d'une lettre pastorale publiée par lui; débats et renvoi aux tribunaux, 232.

MAZÉAS, ancien professeur de mathématiques. AN VII. Reçoit des secours de François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, 123.

MAZEL. AN VII. Obtient un prix à la société d'agriculture, 284.

MAZELIERE, capitaine de cavalerie. AN I.^{er} 1793. Émigré, est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 208.

MAZIER, président de l'administration municipale du canton de Pierre-sur-Dives. AN VII. Écrit qu'il a fait arrêter une partie des brigands qui avaient pillé la diligence de Caen, 10.

MAZUEL, aide-de-camp. AN I.^{er} 1793. Rend compte des dispositions faites pour détruire les rebelles dans le département de l'Eure, 200. — AN II. 1795. Est remplacé par Lang dans les fonctions d'adjudant de l'armée révolutionnaire, 277. — Compte favorable de sa conduite à la tête de cette même armée, rendu par Levasseur en mission à Beauvais, 25. — Il est décrété d'arrestation, 94. — AN II. 1794. Est accusé par Fabre-d'Églantine; décret de sa mise en liberté, 114. — Est traduit au tribunal révolutionnaire comme complice d'Hébert, 183. — Et condamné à mort, 185.

MAZUYER, député de Saône et Loire à l'assemblée législative. AN 1791. Vote pour la mise en accusation de Gauthier, Malvoisin et Marc fils, prévenus d'embauchage pour les princes, 339. — AN 1792. Vote pour l'envoi de gardes nationales dans les départemens de Seine et Oise et de l'Eure, partiellement agités, 69. — Demande une loi pour rétablir le calme dans le Midi, sans l'usage exclusif des mesures militaires, 106. — Déclare qu'il se porte accusateur du juge de paix Larivière, pour avoir lancé des mandats d'amener contre trois de ses collègues, 142. — Fait décréter que les individus qui, par ordre de Laporte, ont brûlé des ballots de papiers à Sèvres, comparaitront à la barre, 150. — Vote la mise en accusation de

Brissac, chef de la garde du roi, 151. — Atteste le fait de la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 185. — Veut que la déclaration de la patrie en danger soit accompagnée de signes de deuil, 188. — Accuse des juges de paix d'attentat contre la souveraineté du peuple, pour avoir poursuivi des citoyens à raison de leurs opinions dans une assemblée primaire, 196. — Demande la peine de mort contre ceux qui enleveront des meubles nationaux, et porteront l'écharpe municipale sans en avoir le droit, 261. — Fait arrêter un rapport sur les arrestations ordonnées par la municipalité de Paris, 262. — Et ordonner la remise, par Chevalier, gardien d'un dépôt national, du récépissé de l'argenterie enlevée chez lui par des représentans de la commune de Paris, 265. — Réélu à la convention nationale, appuie l'envoi de commissaires à Orléans, où la municipalité, suspendue par le peuple, s'est entourée de canons, 267. — Demande le rappel à l'ordre de Danton, qui s'est permis une personnalité contre Chasset, *ibid.* — Propose qu'on aille aux voix par appel nominal sur l'ajournement de la discussion relative à Louis XVI, 363. — AN I.^{er} 1793. Parle sur les finances, 12. — Dénonce la *Société des défenseurs de la république*, et demande que le maire de Paris donne des renseignemens à son sujet, 46. — Vote un sursis à l'exécution d'une femme condamnée pour propos royalistes, 111. — Propose l'envoi aux départemens d'une pétition du faubourg Saint-Antoine, et la réunion des suppléans de la convention à Tours ou à Bourges, 124. — S'élève contre l'envoi de commissaires, par la commune de Paris, à la tête des compagnies pour la Vendée, *ibid.* — Est élu secrétaire, 126. — Vote la mise en liberté de Roux, juge de paix de la section de l'Unité, 138. — Fait décréter l'affiche d'une lettre de Pache, déclarant qu'il n'y a point de conspiration, 148. — Ses observations sur la demande que fait Roland de sortir de Paris, suivies de l'ordre du jour, 154. — Il facilite l'évasion de Lanjuinais et Pétion, 178. — AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'accusation, 277 et 278. — AN II. 1794. Mis hors la loi, est livré à l'exécuteur par le tribunal révolutionnaire, 187. — AN

III. Décret pour l'impression de son ouvrage sur l'éducation , 253. — AN VI. Secours accordés à son père , 84.

MAZZUCHELLI (le comte de). AN I.^{er} 1793. Son arrivée à Pétersbourg , 228.

MÉARES (J.). AN III. Notice sur ses *Voyages de la Chine et à la côte nord-ouest d'Amérique* , 269.

MEAUX-DE-SAINT-MARC. AN I.^{er} 1793. Condamné à mort comme fabricant de faux assignats , fait une déclaration en faveur de Gréniot , son co-accusé , 231.

MÉAULLE, député de la Loire inférieure à la convention nationale. AN I.^{er} 1795. Fait décréter la poursuite des instigateurs et auteurs des pillages à Paris , 59. — Et ordonner un rapport sur les arrestations arbitraires qui ont lieu dans la même ville , 138. — Est nommé secrétaire , 152. — Son opinion sur le système de la représentation nationale , 167. — En mission , annonce les succès de l'armée des côtes de Brest , 251. — AN II. 1793. Est envoyé à Cherbourg , 80. — AN II 1794. En mission à Lyon , est chargé par décret de prononcer sur Prévereau , 146. — Annonce l'exécution rigoureuse des décrets contre Lyon , 151. — Se plaint à la convention de son indulgence à écouter les dénonciateurs de la commission militaire , 157. — Annonce la fin prochaine des supplices , la célébration de la fête de l'Égalité parmi les ruines , les cris de sensibilité du peuple à la vue des bourreaux ouvrant la marche , et propose le partage des biens des rebelles entre les sans-culottes , 176. — Félicite la convention sur la découverte de la conspiration d'Hébert , et envoie une adresse du détachement de l'armée révolutionnaire à ce sujet , 192. — Transmet le tableau des opérations et le procès-verbal de la clôture des séances de la commission militaire , 206. — Est nommé membre du comité de sureté générale , 347. — Demande la suspension des procédures contre les patriotes , 358. — AN III. Discute le projet relatif aux créanciers des émigrés , 105. — S'oppose à la remise en jugement des membres du comité révolutionnaire de Nantes , et fait sentir l'injustice de cette proposition , 162. — Émet son opinion sur les attributions à accorder au

comité de salut public , 176. — Fait casser le tribunal militaire établi à Arles , et ses jugemens , 178. — Vote l'exposition publique du tableau des droits de l'homme , afin de prouver au peuple que la convention veut conserver la constitution de 1793 , 184. — Fait décréter une adresse au peuple français , 340. — AN IV. Propose un projet sur la détermination des délits , 26. — Réclame la suspension du corps électoral de Paris , 28. — Et la liberté de ceux qui n'ont fait qu'exécuter les ordres des représentans en mission , 56. — Parle contre l'amnistie proposée , 39. — Amende le projet de la commission des cinq , 40. — Réélu au conseil des cinq-cents , croit que la création d'un tribunal serait préférable pour le mode de jugement des prises maritimes , 152. — Fait annuler les élections d'Alleme , département de l'Isère , 207. — Son opinion sur les réclamations relatives aux prises , 209. — AN V. Parle sur le message à adresser au directoire , concernant les assemblées primaires de Rennes , 197. — Et sur la résolution relative aux lois inconstitutionnelles , 237. — Pense que le corps législatif doit s'immiscer dans l'opération du tirage au sort des membres du directoire , 238.

MECHAIN, astronome. AN 1792. Ses observations sur la comète , 56. — Exposé de ses opérations pour la jonction des Observatoires de Paris et de Greenville , 40. — Ses travaux pour mesurer le méridien , 219. — Fait hommage de son mémoire sur la juste fixation des poids et des mesures , 331.

MÉCHAIN (Alexandre). AN III. Présente une adresse à la convention contre les égorgeurs et les royalistes , 185. — AN IV. Son mémoire sur le midi de la France , 304. — AN VI. Est nommé commissaire à Malte , à la place de Regnault de Saint-Jean-d'Angely , 306. — AN VII. Est assailli et dépouillé par les paysans fanatisés de la Toscane , 98.

MECHIN, curé , député de Nantes aux États-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux , 4.

MÉDAL (André), gendarme , et ensuite officier de chasseurs. AN II. 1794. Léonard Bourdon rend compte de sa conduite le 9 thermidor à la maison commune de Paris , où il a désarmé Robespierre

et Couthon, 312. — AN VI. Arrêté du directoire pour son avancement, 207.

MÉDICI (duc de), gouverneur de Naples. AN III. Est arrêté comme complice de la conspiration qui a éclaté dans cette ville, 196.

MEFFRE, prêtre assermenté. AN VI. échappé de Toulon en 1793, sur la flotte Anglaise, prêche dans la cathédrale de Winchester, et y attire une très grande affluence; annonce de son prochain mariage, 254.

MEGRET DE SÉRILLY (Antoine-Jean-François), ex trésorier de la guerre. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 233.

MEHÉE-LATOCHE, homme de lettres. AN 1791. Écrit, de Pologne, sur les dispositions des puissances et des princes émigrés contre la France, 354. — AN 1792. Annonce de son *Histoire de la prétendue révolution de Pologne*, 155. — Secrétaire-greffier-adjoint à la commune de Paris, signe l'arrêté sur les passe-ports, 235. — AN I.^{er} 1793. Dément les accusations dirigées contre lui, 60.

MÉHUL, artiste-compositeur. AN II. 1793. Auteur de la musique d'un *Hymne à la raison*, par M. J. Chénier, 71. — AN II. 1794. De celle du *Chant du départ*, hymne du même, 302. — AN III. de celle de l'opéra de *Doria ou la Tyrannie détruite*, 175. — De celle de *l'Hymne du 9 thermidor*, 315. — AN IV. De celle de la *Caverne*, opéra, 97. — AN VI. de celle du *Chant du retour*, 82. — AN VII. De celle d'*Adrien*, opéra d'Hoffmann, 259.

MEILHAN (M. de). AN 1791. Sa traduction des *Annales de Tacite*, 93.

MEILLAN, député des Basses-Pyrénées à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. A la suite du 31 mai, est déclaré traître à la patrie et mis hors la loi, 191 et 212. — Ses biens sont confisqués, 214 et 215. — AN III. Décret qui le tient hors de la convention, mais sans qu'il puisse être inquiété, 89. — Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé, 171. — En mission, annonce une victoire sur les Espagnols, 505. — Et l'acceptation de la constitution par l'armée des Pyrénées Occidentales, 362. — AN IV. Réélu au

conseil des anciens, en est secrétaire, 187. — AN V. Vote en faveur de la résolution qui exempte les officiers de santé et les artistes, du droit de patente, 106. — Combat celle qui établit le Tachygraphe, 148. — Son discours à ses collègues du nouveau tiers, 246. — AN VII. Demande à parler contre la résolution qui assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation, 53. — Attaque vivement le fond de cette résolution, 54.

MEISS, secrétaire de la chambre du conseil de Zurich. AN VI. Demande en vain au président de l'administration les clefs du trésor, que Rapinat désirait pour le vérifier, 269.

MEIZIÈRES, député de l'Aube à l'assemblée législative. AN 1792. Se plaint d'avoir été attaqué le 8 août en sortant de la séance, 224.

MEJANSAC, député du Cantal à la convention nationale, réélu au conseil des anciens. AN VI. Fait adopter une résolution relative aux instrumens qui ont servi à la fabrication des mandats, 129. — Et une autre qui valide les opérations de l'assemblée électorale du Doubs, 218.

MEJEAN-DU-LUC. AN 1790. Son analyse de la pièce de Marchand, intitulée : *Les ruses de Frontin*, 69. — AN 1791. Publie la collection complète des *Travaux de Mirabeau*, 255.

MELAIR, chanoinesse. AN 1791. Détendue pour distribution de libelles, d'Ambly demande sa liberté; renvoi au comité des recherches, 43.

MELLINET, député de la Loire-Inférieure à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Fait décréter que le ministre de la marine pourvoira à la défense des côtes de l'Ouest, 92. — Demande le renvoi d'une lettre des administrateurs de Mayenne et Loire au comité de salut public, et pourquoi, 116. — Appuie la proposition de faire rendre compte au conseil exécutif du contre ordre donné aux gardes nationaux qui allaient au secours de la Vendée, 125.

MELLOT, adjudicataire du bail des forges de Drambon. AN III. Décret pour la confirmation de ce bail, 95.

MELTAU (J. B.), commissaire des guerres. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 132.

MELZI, plénipotentiaire de la république cisal-

pine. AN VI. Reçoit du ministre plénipotentiaire de l'empereur le témoignage de la satisfaction de sa majesté, aux sentiments exprimés à son égard par cette république, et l'assure de sa réciprocité, 214.

MEMBRÈDE, député de la Meuse-Inférieure au conseil des cinq-cents. AN VI. Ses observations sur une pétition en dégrèvement de contributions pour ce département, 285. — AN VII. Combat le projet de réduction des cantons, 67. — Est élu secrétaire, 216. — Atteste l'irrégularité des élections de l'assemblée-mère de l'Escaut, et demande leur annulation, 236.

MENMAY, seigneur de Quincey. AN 1789. Détails sur l'explosion de son château; dénonciation à ce sujet; est poursuivi comme assassin des citoyens de Vesoul, 24.

MÉNAGE, adjudant-général. AN III. Mention honorable de sa conduite à l'affaire de Quiberon, et confirmation de l'avancement qui lui a été donné par les repré-entans, 315. — AN IV. Fait part de l'attachement de l'armée des côtes de Brest à la constitution; Tallien rappelle sa bravoure à Quiberon et lui fait accorder une armure, 29.

MÉNAGEOT, peintre. AN 1791. Directeur de l'académie française à Rome, manifeste sa joie à la nouvelle de l'évasion de Louis XVI, 214.

MÉNARD. AN 1789. Analyse de son ouvrage intitulé: *Observations sur l'état actuel du commerce*, 103.

MÉNARD, vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

MÉNARD, général. AN IV. Ses succès sur le général Provera à Millesimo, 218. — Se distingue au passage du Pô, 240. — AN VI. Sa déclaration au colonel de Weiss, 136. — Extrait de sa proclamation dans le pays de Vaud, 158. — Est nommé commandant en Corse, 142. — Fait un emprunt à Lausanne, 145. — AN VII. Sa conduite à Turin, dans la journée du 30 fructidor précédent, est approuvée par le directoire, qui le nomme commandant de cette place, 21. — Ses succès sur les insurgés suisses, 236. — Bat les Autrichiens supérieurs en nombre, 319.

MÉNARD et sa femme, co-accusés dans l'affaire de Babeuf. AN V. L'accusateur national de la haute-cour ne trouve pas de preuves suffisantes

contre eux; mais il ne les regarde pas comme exempts d'imprudence et de blâme, 226. — Ils sont acquittés, 252.

MÉNARD. (*Voyez* GRIOS-MÉNARD.)

MÉNARD. (*Voyez* MESNARD et MEYNARD.)

MÉNARD-LAGROYE, député de la Sarthe au conseil des cinq-cents. AN VII. Attaque le projet de Briot contre les prêtres sujets à la déportation, 101. — Dénonce une circulaire du commissaire central de la Sarthe, tendante à influencer les élections, 184. — Est élu secrétaire, 243.

MENESSON, député des Ardennes à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Donne sa démission, 158.

MENGAUD, chargé d'affaires de la république française en Suisse. AN VI. Reçoit l'ordre de demander à la confédération helvétique l'expulsion de l'envoyé anglais Wickam, 26. — Fête lors de son installation, 108. — Sa lettre au canton de Berne, relativement aux hostilités envers les habitants d'Arau, 147. — Fixe un terme à la régence de ce même canton pour l'acceptation du projet d'une république helvétique, 159. — Lui adresse une note sur les mesures à prendre pour son intérêt; autre avis aux Suisses, 160. — Sa lettre à l'assemblée du canton de Bâle, relative à l'assassinat d'Abbatuci et de ses compagnons, 175. — Sa réponse à la lettre de cette assemblée, sur l'attaque de la tête du pont d'Huningue, 176. — Autre à une réclamation de l'état helvétique, relative à une partie de bronze destinée à des canons, 183. — Sa lettre au comité de gouvernement, concernant les passe-ports pour la France, donnés à des personnes qui ne sont pas suisses, *ibid.* — Ses dépêches annonçant les heureux et rapides progrès de la liberté en Suisse, 186. — Son discours au peuple régénéré de Berne, 200. — Il presse le gouvernement de Schaffouse de briser le joug aristocratique, 201. — Applaudit à la restitution de sa souveraineté faite au peuple de la vallée d'Engelberg par les moines de cette contrée, qu'il exhorte à quitter leur livrée, 216. — Approuve le directoire helvétique, au sujet de l'apposition de son sceau sur les caisses publiques; satisfaction générale produite par cette lettre, qui n'empêche pas l'enlèvement du sceau par les com-

missaires français, 252. — Rappelé de sa mission, répond au *Rédacteur* qui lui fait un crime de sa conduite dans l'affaire précédente, 287. — AN VII. Son accusation contre Schérer et le commissaire Rivaud, 290.

MENGIE. AN I.^{er} 1793. Demande à la commune de Paris que son fils soit obligé de se rendre aux frontières, 92.

MENGOZZI, artiste-compositeur. AN II. 1793. Auteur de la musique de *Sélico*, 31.

MENIÈRE. AN IV. Réclamation de sa femme contre le bruit de son arrestation à Bâle; lettre de Charles Delacroix sur cet objet, 155.

MENNESSIER. AN I.^{er} 1793. Est nommé par la commune de Paris pour prendre des renseignements sur Hébert, Michel et Marino, arrêtés par ordre de la commission des douze, 147. — Et envoyé par elle dans le département de l'Eure, 194. — Sa nomination à l'administration de police, 234. — AN II. 1793. Elle est confirmée, 27. — AN V. Est accusé contumax dans l'affaire de Babeuf; débats à la haute-cour à son égard, 206. — L'accusateur national laisse à décider aux jurés s'il est suffisamment convaincu, 226. — Est condamné à la déportation, 252.

MENNIER. (*Voyez* GÉRARD-MENNIER et le *Supplément*.)

MENONVILLE, député de Lorraine aux États-généraux. AN 1791. Parle pour la conservation des lettres de grâce, 155. — Emporte une adresse du Havre, en faveur du décret sur les Colonies, 157.

MENOU (Jacques, baron de), député de Touraine aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée constituée, 11. — Propose d'engager tous les citoyens à un impôt volontaire pour remplacer les anciens, 47. — Appuie la proposition de Mirabeau, de n'accorder de passe-ports aux députés, que sur l'exposition des motifs de leur départ, 69. — Demande l'abolition des costumes distinctifs, 75. — Annonce le départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre, et demande qu'il soit rappelé afin de se justifier des bruits injurieux répandus sur son compte, 76. — Observe que l'indulgence envers le parlement de Rouen doit entraîner celle envers tous les criminels de lèze-nation, 89. — Est élu

secrétaire, 105. — Son opinion sur l'organisation de l'armée, qu'il propose de former par la conscription de tous les citoyens, sans que personne puisse se dispenser du service, à moins de fournir un remplaçant, 114. — AN 1790. Fait décréter l'impression et l'envoi dans les départemens du rapport sur la conduite du district Saint-Honoré envers les parens des frères Agasse, condamnés à mort pour crime de faux, 26. — Vote une adresse à Louis XVI, à l'occasion de sa prestation du serment civique, 37. — Fait passer à l'ordre du jour sur la motion tendante à déclarer la religion catholique religion nationale, 46. — Demande que Cazalès soit rappelé à l'ordre à l'occasion de sa motion pour le renouvellement de l'assemblée nationale avant l'achèvement de la constitution, 49. — Vote la même mesure contre Blin, pour ses expressions peu mesurées dans la discussion sur la répression des troubles intérieurs, 55. — Son projet sur l'organisation militaire, 60. — Défend l'article qui porte la paye à trente-deux deniers, 61. — Demande la suppression du parlement de Bordeaux, inculpé à l'occasion d'un arrêt qui attribue à l'assemblée les brigandages commis dans les provinces, 65. — Fait adopter un règlement pour l'ordre du travail, 81. — Est nommé président, 88. — Et commissaire à l'aliénation des domaines, 97. — Invoque l'ordre du jour motivé dans les nouveaux débats sur la religion catholique, 104. — Demande le rappel de tous les commandans opposés à la révolution, à l'occasion de la surprise des forts de Marseille par les patriotes, 155. — Déclare qu'on a cherché à le suborner dans l'affaire du cautionnement de la ville de Paris, 134. — Vote contre l'ajournement de la question du droit de paix et de guerre, 136. — Fait décréter que les lettres patriotiques de la municipalité et de la garde nationale de Bordeaux, à l'occasion des troubles de Montauban, seront mises sous les yeux du roi, 140. — Propose de déléguer le droit de paix et de guerre aux représentans de la nation, pour en user avec les mesures qui seront arrêtées, 141. — Fait rendre un décret sur les troubles élevés à Montpellier, et sur l'occupation de la citadelle de cette ville par les gardes nationales, 161. — Attribue tous les

troubles de la France à la protestation de la minorité de la noblesse, dont il demande la rétractation, 175. — Propose de supprimer les ordres honorifiques, 178. — Et de déclarer le roi chef de la fédération entre les gardes nationales et les troupes réglées, 190. — Annonce la révocation des ordres donnés pour livrer le passage aux troupes autrichiennes, à l'effet de se rendre dans les provinces belgiques, 213. — Son rapport tendant à faire rendre son emploi au colonel Moreton-Chabillant, destitué arbitrairement par le ministre Brienne, 219. — Ses observations sur le traitement des officiers de justice et administrateurs, 243. — Propose d'approuver la conduite de Bouillé et de son armée dans l'affaire de Nancy, 248. — Fait décréter la formation d'une cour martiale pour juger les officiers du régiment de Bretagne, injustement punis par leur colonel, 289. — Son rapport sur l'insubordination de l'escadre de Brest, attribuée à la défiance du peuple contre les ministres dont il vote le renvoi, 295. — Affirme que Guilhermy a traité Mirabeau d'assassin et de scélérat, et demande son arrestation, 295. — Fait substituer le pavillon aux trois couleurs au pavillon blanc, *ibid.* — Son discours au sujet de l'insubordination de l'escadre de Brest, *ibid.* — Fait décréter l'acquisition de domaines nationaux par la municipalité d'Orléans, 300 et 325. — Et accorder la même faculté à plusieurs autres municipalités, 351, 352 et 360. — AN 1791. Fait décréter que le service de la garde nationale sera compté pour service effectif, et qu'elle sera armée de fusils, 18 et 30. — A l'occasion de l'arrestation de Mesdames, s'étonne que l'on s'occupe d'elles pendant quatre heures, parce qu'elles aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris, 56. — Communique une lettre de Duportail à l'armée, sur les principes qui doivent la régir, 70. — Fait ordonner une distribution de fusils à différens départemens, 73. — Vote pour la suppression de l'hôtel des Invalides, 87. — Parle sur le projet de l'organisation des ministères, et de la responsabilité des ministres sur le choix de leurs agens; dénonce, à cette occasion, les dernières nominations de Montmorin, 98. — Veut qu'on refuse aux ministres le droit de mettre la gendarmerie en

activité, 104. — Fait rendre un décret pour la levée, l'entretien et la répartition de 100 mille soldats auxiliaires, 107. — A l'occasion de l'entrée de troupes autrichiennes sur le territoire de Porentru, dénonce le ministre des affaires étrangères, avec lequel le comité diplomatique ne peut marcher, 111. — Déclare que le comité n'est pas encore en état de présenter des mesures définitives sur l'affaire d'Avignon, et croit que l'assemblée est assez instruite pour prononcer la réunion, 112. — Écrit que son rapport sur cet objet n'est pas encore terminé, 119. — Il le présente, propose de décréter la réunion, et répond aux principaux argumens de Mauri contre le projet, 121, 125 et 145. — Fait décréter l'armement de la garde nationale des frontières, et la création de dix officiers-généraux, 176. — Donne des détails sur l'approvisionnement des frontières, *ibid.* — Lors de la fuite du roi, demande un prompt rapport sur la question de savoir s'il aura des gardes du corps, 177. — Fait décréter que les drapeaux, guidons, etc., seront aux trois couleurs, 182. — Et approuver les mesures prises par les commissaires dans le comtat Venaissin, 186. — Son rapport pour la suppression de la garde nationale soldée de Paris, et sa récréation en régiment d'infanterie et en gendarmerie nationale, 216. — Donne des explications à ce sujet, 217. — Présente un second rapport sur l'affaire d'Avignon, et en propose de nouveau la réunion, 256. — AN 1792: Chabot le fait rayer de la liste des candidats pour le ministère de la guerre, en rappelant qu'il commandait au château dans la nuit du 9 au 10 août, 278. — Sa lettre justificative à ce sujet, 282. — AN I.^{er} 1793. Est dénoncé par Robespierre, 88. — Réclamations contre son emploi à l'armée de l'Ouest, 116. — Il est défendu par Goupilleau et accusé de faste par Châles, 123. — Rempporte un avantage contre les rebelles, 151. — Est blessé à la prise de Saumur, 166 et 169. — Dénoncé par Marat, 172. — Sa bravoure dans un combat, 201. — Est accusé par Hébert aux Jacobins, 260. — AN III. Décret qui mentionne honorablement sa conduite et son zèle en prairial, pour avoir concouru à rétablir l'ordre dans Paris, 253. — Sa protestation de républicanisme au nom de la dix-septième di-

vision ; décret portant qu'il lui sera donné une armure complète, 257. — Est nommé général de l'armée de l'intérieur, 298. — AN IV. On demande son arrestation, 15. — Est destitué pour sa conduite équivoque dans l'affaire de vendémiaire, 18. — Accusé par Barras d'avoir protégé les rebelles de la section Lepelletier, 35. — Décret qui le met en jugement, 36. — Est acquitté honorablement et mis en liberté, 41. — AN VII. Employé à l'armée d'Orient, emporte d'assaut la ville d'Alexandrie, 21.

MENOU (Louis), lieutenant de carabiniers, AN II. 1794. Accusé de provocation à la royauté, est acquitté par le tribunal criminel de la Marne, comme étant en état d'ivresse, annulation de ce jugement; on le renvoie au tribunal révolutionnaire, 265. — Y est condamné à mort, 288.

MENTELLE, géographe, membre de l'Institut national. AN V. Sa lettre sur la meilleure manière d'enseigner l'histoire dans les écoles centrales, 85. — AN VI. Fait hommage d'une analyse de ses *Éléments de Cosmographie*, 169.

MENTOR, député de Saint Domingue au conseil des cinq-cents. AN VI. Discussion et ajournement de la résolution qui l'admet à ce conseil, 169. — Il réclame une décision sur son élection, 209. — Elle est confirmée, 260. — Admis, prête le serment, et prononce un discours contenant l'expression de l'attachement et de la fidélité des noirs à la constitution de l'an III, 263. — Fait arrêter un message au directoire pour le paiement des Colons réfugiés et déportés, et pour secourir ceux dont les biens ont été utilisés par les agens du gouvernement dans les Colonies, 315. — Toast porté par lui dans une réunion destinée à fêter Kosciusko et l'anniversaire du dix août, 327. — AN VII. Son discours tendant à l'abolition de toutes créances pour raison de ventes d'esclaves, 26. — Dénonce Perrotin, l'un des élus de Saint-Domingue, comme le partisan des Anglais, et lit un écrit justificatif de ce fait, 220. — Demande l'impression d'un discours de Lucien Bonaparte, sur des expressions échappées à Carret, 266. — Vote la déclaration de la patrie en danger, 359.

MENUAU, député de Maine et Loire à la convention nationale. AN II. 1794. Fait rendre plu-

sieurs décrets particuliers, 296. — En fait rendre un autre en faveur de la veuve de F. L. Dureau, maire de la commune d'Aubanse. 298. — Autre en faveur de la citoyenne Béconnais, blessée dans la Vendée, 302. — Fait accorder des secours à divers patriotes, 305. — AN III. Et à des réfugiés de l'Ouest, de Corse et d'outremer, 31 et 58. — Rend compte de la situation de l'Ouest, et de sa mission dans ces départemens, 131, 148 et 164. — Transmet les félicitations de l'armée de l'Ouest à la suite des événemens de prairial, 254. — Décret qui le rappelle dans le sein de la convention, 272. — Proposition qu'il fait en faveur des acquéreurs des domaines nationaux, ruinés dans l'Ouest, 323. — AN V. Réélu au conseil des anciens, fait rejeter une résolution relative aux héritiers des rebelles de l'Ouest, 288. — Vote en faveur de celle sur les messageries, 323. — AN VI. Est élu secrétaire, 99.

MENURET de Chambaut. AN 1790. Ses observations sur le débit du sel après la suppression de la gabelle, 156. — AN 1791. Son mémoire sur la culture des jachères, 112.

MERCERET, curé, député de Dijon aux États-généraux. AN 1790. Rétracte sa protestation contre les décrets de l'assemblée, 189. — Prête son serment civique et religieux, 362.

MERCHI, sculpteur. AN VI. Anecdote à lui arrivée à Madrid, au sujet du portrait de Bonaparte, 141.

MERCIER (L. S.), littérateur. AN 1792. Annonce de ses *Fictions morales*, 170. — Député de Seine et Oise à la convention nationale, provoque une loi qui défende aux membres de la convention ou des corps administratifs de toucher deux traitemens, 294. — Annonce de ses *Fragmens de politique et d'histoire*, 341. — AN I.^{er} 1793. Combat le décret qui défend de traiter avec l'ennemi occupant le territoire français, 172. — AN II. 1793. Signataire de protestations, contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — AN III. Est rappelé dans l'assemblée, 80. — En est secrétaire, 124. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, parle contre Voltaire, les géomètres et René Descartes; demande le rapport du

du décret qui décerne à ce dernier, les honneurs du Panthéon, 232 et 235. — Vote l'exclusion des femmes de tout professorat, 259. — Sa proposition et rapport contre la création de chaires de langues étrangères dans les écoles centrales, 295, 552 et 553. — Parle sur la célébration de l'anniversaire de la république, 334. — AN V. Sa motion sur l'affaîsissement du Panthéon, 25. — Son rapport sur la soumission au droit de patente des peintres, sculpteurs, graveurs, et architectes, 30. — Sa motion d'ordre, et projet pour l'établissement d'une loterie nationale de France; il est opposé à lui même par Boissy-d'Anglas, 60. — Fait prendre une résolution qui dispense de la patente les peintres, sculpteurs, graveurs, et architectes qui n'ont point d'écriteaux et ne font point d'entreprises; ses sarcasmes contre l'usage du mot *artiste*, 90. — Fait ajourner jusqu'à la paix l'établissement du travail de la calcographie, 123. — Article de lui sur les bals d'hiver, 148. — Il appuie le projet relatif à l'établissement de la loterie, 190. — AN VI. Réflexions sur ses plaintes contre les cabriolets et voitures qui vont au galop dans Paris, 337. — AN VII. Ses imprécations contre les auteurs du crime commis à Rastadt, 236. — Anecdote qui le concerne, 288.

MERCIER, officier-municipal de Paris. AN 1792. Appelé à la barre, annonce que les ouvriers du camp sous Paris sont en insurrection, 298. — AN II. 1794. Commissaire pour la recherche des signataires de la pétition des huit mille, veut reproduire cette affaire aux Jacobins; est combattu par Robespierre, 184.

MERCIER, ex-fermier-général. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 239.

MERCIER, hussard. AN III. Se distingue dans une victoire remportée par l'armée du Nord, 42.

MERCIER (Barthélemy), bibliographe. AN VII. Meurt à Lyon, et laisse un manuscrit fort curieux, 259.

MERCY-ARGENTEAU (le comte de), ambassadeur de Vienne à Paris. AN 1789. Est compromis par une lettre de d'Estaing dans le complot pour la translation du roi à Metz, 64. — Réclame pour faire cesser les bruits de l'envoi de

plusieurs millions en Allemagne par la cour de France, 120. — Reçoit du comte de Montmorin une lettre qui les dément, 121. — AN 1790. Annonce à ce dernier un rassemblement de forces autrichiennes vers Luxembourg, à l'effet de soumettre les paysans, 275. — Sa lettre au général Bender sur les dispositions de l'empereur envers les Brabançons, 336. — Ses félicitations au même sur les succès de son armée, 348. — Ses largesses mystérieuses pour faciliter l'entrée de Bruxelles aux troupes autrichiennes, 352. — AN 1792. Est remplacé par M. de Metternich, 19. — Partage le système de Breteuil au sujet de la contre-révolution, 88. — Ses démarches contre la France, 271. — AN II. 1795. Annonce de sa mort dans le commandement de l'armée piémontaise, 21.

MEREAUX, artiste compositeur. AN I.^{er} 1793. Auteur de la musique de *Fabius*, 228. — AN VI. Invitation à l'Opéra de donner sa pièce de *Scipion ou la chute de Carthage*, 88.

MÉRÉNEAU, général à l'armée du Nord. AN II. 1793. Est destitué par Duquesnoy; approbation de cette mesure, 51.

MERFELDT (le comte de). AN VI. Représente l'empereur pour le traité de Campo-Formio, 37.

MÉRIAN (M.). AN VI. Annulation des procédures intentées contre lui pour l'affaire du pont d'Huningue, 71 et 255.

MÉRIAN-DUFRESNOY, capitaine. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 169.

MÉRIC, député de l'Aude au conseil des anciens. AN VI. Est élu secrétaire, 99. — AN VII. Défend la résolution relative aux communes qui ont obtenu des jugemens arbitraux, 62. — Propose le rejet de celle relative au juge de paix Vancantfort, 197.

MÉRIGON, cabaretier. AN VI. Cassation d'un jugement rendu contre lui pour un prétendu inceste avec sa fille, 277.

MERLE, député de Màcon aux États-généraux. AN 1791. Son rapport pour l'élargissement provisoire du curé d'Issy-l'Évêque, 78. — Fait rendre un décret pour la reddition des comptes du cardinal de Rohan, ancien administrateur des Quinze-Vingts, 99. — Est élu secrétaire, 171.

MERLE . général. AN III. Son éloge dans une lettre du général Moncey, annonçant une victoire sur les Espagnols, 308. — AN VI. Commandant à Aix, sous Willot, est arrêté, 318.

MERLE - D'AMBERS. (Voyez AMBERS et le Supplément).

MERLET (J. F. Hon.), député de Maine et Loire à l'assemblée législative. AN 1792. Fait décréter la poursuite du capitaine Colnin, commandant le navire l'*Emmanuel*, 97. — Obtient qu'il sera fait un rapport tendant à consacrer le principe de l'abolition graduelle et successive de la traite des nègres, 102. — A l'occasion des troubles du Gard, propose d'autoriser tous les départemens à requérir mutuellement leurs forces, 108. — Fait renvoyer au comité militaire la détermination du mode d'incorporation des soldats étrangers qui viendront se ranger sous les drapeaux de la liberté, 114. — Parle contre la proposition d'excepter les confréries de pénitens de la conservation des congrégations séculières, 120. — Accuse Lecointre d'actes arbitraires, pour avoir fait arrêter par la municipalité de Bèlort neuf cents suisses munis de passe ports, 145. — Obtient l'ordre du jour sur la dénonciation relative à la destitution du directoire des postes par le ministre Clavière, 146.

MERLIN (Plil. Ant.), avocat, secrétaire du roi, député de Douai aux États-généraux. AN 1789. Offre le quart de son revenu, 63. — Propose de mander à la barre les membres qui ont participé à l'arrêté séditieux des aristocratiques et théocratiques états du Cambrésis, 92. — Est l'un des signataires de la lettre aux habitans de la Flandre et du Cambrésis, 110. — AN 1790. Fait admettre un député de Charleville, 21. — Son rapport pour l'abolition du régime féodal, 41 et 55. — Propose de maintenir les actes par lesquels la main-morte aura été convertie en redevance foncière, 59. — Fait spécifier l'espèce de banalités que leur nature permet de conserver, 61. — Propose d'annuler les arrêts du conseil de 1777, autorisant le droit de triage dans différentes provinces, 64. — Fait adopter plusieurs articles sur l'abolition de la garde royale et seigneuriale, 66. — En propose trois sur les indemnités en restitu-

tion de prix, sur la remise des baux et sur la révision des partages, 70. — Est l'un des commissaires à l'aliénation des domaines, 97. — Fait décréter l'abolition des droits de pacage et autres, 110. — Son rapport sur le droit de chasse; il en fait décréter la suppression, et renvoyer aux départemens la fixation des époques où la chasse sera libre, 112. — Propose de mettre des ecclésiastiques français à la tête des diocèses qui relèvent d'évêques étrangers, *ibid.* — Vent restreindre le droit de chasse aux propriétaires seulement, *ibid.* — Fait décréter que le roi jugera les réclamations des possesseurs de fiefs en Alsace, 119. — Fait amender la loi sur la chasse, *ibid.* — Parle sur les protestations relatives à la vente des biens ecclésiastiques, et fait reconnaître comme légitimes les baux antérieurs au 2 novembre, 132. — Fait mettre sous la sauve-garde de la loi les possesseurs de paturages et marais vacans, 136. — Rendre un décret sur les procédures relatives à la féodalité censuelle, postérieures à la loi de son abrogation, 138. — Renouveler les défenses de chasse, pour la conservation des forêts de Rambouillet, Montfort, etc., *ibid.* — Vote pour la résidence fixe du tribunal de cassation, 145. — Fait abolir les droits de retrait, de bourgeoisie, d'habitation, etc., 165. — Charger les commissaires du roi de tenir la main à l'exécution des décrets, et prévenir les protestations que se préparent à faire les électeurs du département du Nord, 178. — Présente différens articles à la suite du décret pour la soumission des domaines nationaux, 181. — Fait supprimer le retrait lignager et autres droits de même nature, 199. — Adopter une nouvelle rédaction extensive de ce décret, 201. — Son projet pour l'abolition des réserves coutumières, des dévolutions, et pour le partage égal des biens entre les enfans nés de différens mariages, *ibid.* — Autre, concernant la chasse dans les parcs des maisons royales, 204. — Fait adopter quelques articles sur le droit de voiries et plantations d'arbres dans les chemins publics, 209. — Enjoindre aux états du Cambrésis de cesser à l'instant toutes fonctions, 213. — Rendre un décret sur la navigation intérieure du département du Nord, 234. — Demande que l'assemblée décide

s'il y a lieu ou non à accusation contre l'abbé de Barmond, prévenu de complicité avec Bonne-Savardin, 237. — Fait adopter divers articles pour la suppression des chancelleries, 252. — Prend part aux débats sur le non-paiement des dîmes et droits de champarts dans la Dordogne, 261. — Fait charger le trésor public des frais de poursuites criminelles relatives aux droits féodaux, *ibid.* — Expliquer le décret concernant la suppression des mêmes droits dans les ci-devant provinces belgiques, 263. — Fait admettre dans la salle de l'assemblée une députation du peuple liégeois, 264. — Est élu président, 284. — Son rapport proposant la suppression des droits seigneuriaux des princes d'Allemagne en Alsace, 303. — Fait ajourner à un bref délai la question sur l'inégalité des partages, 307. — Renvoyer au comité ecclésiastique la proposition de sévir contre les corps du clergé qui s'opposeraient aux décrets de l'assemblée, 311. — Et approuver la conduite des administrateurs du département du Nord, au sujet de l'apposition des scellés sur les effets mobiliers du ci-devant chapitre de Cambrai, *ibid.* — Son rapport, et projet sur les successions et les inégalités de partages, 326 et 327. — Se plaint de ce que, dans la discussion sur les brevets de retenue, l'on n'a pas parlé pour le peuple, 329. — Fait décréter des mesures pour arrêter les désordres commis par les soldats belges fuyant dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, 348. — AN 1791. Son opinion sur la lettre de l'empereur, en faveur des princes possessionnés en Allemagne, 29. — Fait rendre un décret pour le rachat du droit sur les donations par mutation, 32. — Un autre pour le paiement, en faveur des ci-devant seigneurs, des droits qu'ils possédaient sur les domaines nationaux, 55. — Autre sur l'abolition de quelques droits féodaux en Lorraine, 41. — Fait adopter des articles additionnels sur cet objet, 47, 54 et 58. — Et d'autres au décret du 27 février, sur l'ordre judiciaire, 60. — Demande la lecture du projet sur les émigrations, et cite l'autorité de J. J. Rousseau à ce sujet, 61. — Fait ordonner la poursuite de Le-grand, curé de Saint-Martin de Dunkerque; annonce que les bruits d'une invasion hostile ré-

pendent l'alarme sur les frontières, 69. — Réclame un rapport pour l'aliénation du donjon de Vincennes, 70. — Fait passer à l'ordre du jour sur une motion contre les fausses interprétations données par plusieurs départemens à la loi sur les ecclésiastiques, 71. — Présente une série de questions sur les successions et le droit de tester, et fait adopter la rédaction portant abolition de toutes les inégalités dans les successions *ab intestat*, 72 et 99. — Annonce l'arrestation à Douai et autres lieux, de l'argent porté par la diligence, 82. — Fait décréter que l'assemblée électorale du département du Nord sera transférée dans la ville que ce département aura désignée, *ibid.* — Fait réintégrer dans la municipalité de Douai l'officier municipal Piquet, 104. — Demande qu'on mette aux voix la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, 125. — Parle sur la rééligibilité des députés actuels, 138. — Propose de conserver la peine de mort contre les criminels de lèse-nation, les homicides et les contrefacteurs de la monnaie de l'état, 153. — Fait adopter la rédaction d'un article portant qu'il sera nommé un curateur aux condamnés, 157. — Demande si les membres de la législature seront payés pendant les vacances de l'assemblée, 161. — Fait rendre un décret sur les droits seigneuriaux rachetables, 167. — Fait ajouter au procès-verbal de la séance du 20 juin, que Louis XVI avait promis d'assister à la procession de la Fête-Dieu, 174. — Demande, d'après sa fuite, qu'on ne puisse sortir de Paris qu'avec des passe-ports signés du maire, 175. — Lit diverses lettres où l'on dénonce les officiers de plusieurs régimens qui cherchent à séduire les soldats, 188. — Fait approuver la conduite des administrateurs de Douai, qui font prêter à la garnison un nouveau serment, 202. — Annonce les dissensions existantes entre les régimens en garnison à Maubeuge, à l'occasion du mode de paiement du prêt, 211. — Signale l'acception et l'agiotage des assignats de cinq livres, 214. — Fait une motion contre le comité monétaire, 215. — Parle sur le moyen d'organiser les gardes nationales qui se rendent aux frontières, 217. — Tranquillise l'assemblée sur les troubles et prétendus assassinats arrivés à Douai,

219 *et suivans*. — Demande la révision du code rural, 220. — Trouve qu'en proposant la condition d'une imposition de quarante journées de travail pour l'éligibilité à l'électorat, le comité a outre passé ses pouvoirs, 225. — Fait décréter que les princes pourront être nommés aux ambassades avec l'agrément du corps législatif, 239. — Appuie la fixation à trente ans de l'époque où il pourra se tenir une première convention pour la révision de la constitution, 244. — Fait fixer le délai pour l'acceptation des déclarations de command, dans les adjudications de domaines nationaux, 257. — AN 1792. Sa lettre à Merlin de Thionville sur le bruit d'un prochain départ du roi, et sur l'existence réelle d'un projet de congrès, 24. — Autre à Louis Noailles, sur les motifs de la démission donnée par ce dernier, 160. — Député du Nord à la convention nationale, confirme la dénonciation faite contre le général Moreton-Chabillant, et appuie la proposition d'examiner sa conduite, 275. — Demande le décret d'accusation contre Arthur-Dillon, à l'occasion de sa lettre au landgrave de Hesse-Cassel, 286. — Défend Dumourier, et rappelle que quant à lui, son rapport sur les chasses fit rayer son beau-frère de la liste des commissaires du roi, 344. — Demande la prompte annulation de la proclamation du conseil exécutif, relative au renouvellement du département de Paris par le corps électoral, 554. — AN I.^{er} 1793. Réfute Tronchet sur la manière de compter les voix pour condamner un prévenu, 21. — Ses opérations contre les autorités de Louvain, 38. — Il atteste l'exactitude du rapport de Lacroix, sur la trahison de Dumourier, 96. — Fait maintenir les représentans Dubois-Dubay et Briez près l'armée du Nord, 126. — En mission dans la Vendée, transmet les dispositions des départemens de la ci-devant Bretagne, relativement aux journées du 31 mai, premier et 2 juin, 179. — Envoie les détails du siège de Nantes par les brigands, de leur défaite et du désintéressement de Dubreuil, 189. — Annonce l'occupation d'Ancenis par les républicains, 195. — Le rétablissement des communications entre Nantes, Rennes et Vannes, 198. — S'oppose au sursis du jugement à mort de Grémont, 231. — Est élu secrétaire, 236. — Fait adopter la di-

vision en quatre sections du tribunal révolutionnaire, 249. — Décréter la peine de mort contre les individus convaincus d'avoir vendu ou acheté des assignats, 250. — Et la dégradation civique de tout citoyen qui aurait perçu des droits féodaux en pays étrangers, 252. — Combat la proposition d'étendre le décret porté contre les biens des Espagnols, à ceux de tous les étrangers, et sur-tout des Anglais, *ibid.* — Fait décréter d'arrestation tous les individus qui, étant compris dans le décret relatif aux emplois exercés par des Français dans les lieux envahis par l'ennemi, auraient pu ou pourraient rentrer dans l'intérieur de la république, 262. — Et adopter le mode d'exécution de la loi relative aux gens suspects, *ibid.* — AN II. 1793. Annonce des revers dans la Vendée, 270. — Fait révoquer la disposition de la loi du 29 septembre 1791, portant qu'en cas de partage, dans un tribunal criminel, l'avis le plus doux passera, 278. — Fait rendre un décret sur la demande en cassation des jugemens criminels, 34. — Autre, relatif aux fonctions de notaire, 50. — S'oppose à la demande que fait la femme d'un prêtre de changer son nom, 56. — Fait rendre un décret, portant que la vente des domaines nationaux, quelle que soit leur origine, se fera de la même manière, 64. — Autre, sur le mode de juger les fonctionnaires publics, pour malversation dans la vente des domaines nationaux, et sur les baux des mêmes biens, 69. — Autres, sur les droits féodaux; sur des secours aux Belges; sur l'annulation d'un jugement de mort contre le prêtre Meur, 70. — Sur le tribunal central du directeur du jury du département de Paris, 85. — Sur l'admission des suppléans, 86. — Et sur le mode de procéder à l'égard des personnes mises hors la loi, 90. — Autre décret qui assimile à la procédure observée dans le tribunal révolutionnaire, celle à suivre dans les tribunaux criminels, pour délits d'embauchage et d'émigration, 92. — Autre, sur l'admission de tous les citoyens aux fonctions de jurés, 94. — Autre, portant que l'époux divorcé pourra se remarier aussitôt après la publication du divorce, et l'épouse six mois après, 99. — AN II. 1794. Fait adopter des dispositions relatives au juge-

ment des contrefacteurs d'assignats, 106. — Obtient la rentrée des émigrés de la Moselle, qui ne l'ont pas été plus de huit jours ; et fait rendre un décret explicatif des lois de la police de sûreté générale, 110. — Établir les peines contre les bris de sceaux, 112. — Et la compétence des tribunaux criminels sur des délits réservés au tribunal révolutionnaire, 113. — Fait arrêter et mettre en jugement Collardeau, garde-magasin, et Desprez, commissaire des guerres, 119. — Fait adopter quelques interprétations des décrets sur les droits féodaux, 120. — Et remplacer, par un nouveau décret, celui précédemment rendu contre les faux témoins, 127. — S'oppose à la remise en jugement de Barbotan, prévenu de conspiration, *ibid.* — Fait rendre un décret sur l'appel en témoignage des représentans du peuple ; propose des indemnités pour les gardiens de sceaux, 129. — Fait rectifier la loi du 17 nivôse sur les successions, 135. — Défend Amand-Couédic, prévenu d'émigration, 143. — Demande l'examen de la conduite du tribunal de Lyon dans l'affaire de Lapallu et Prévereau, 146. — Fait ordonner l'impression des noms de tous ceux dont les biens auront été confisqués, 160. — Et décréter des dispositions relativement aux gardiens et gendarmes qui laissent évader les détenus, 168. — Autres dispositions en cas de partage de voix parmi les jurés, 169. — Fait fixer les cas où un jugement en matière civile peut et doit être annullé, 187. — Défendre aux autorités administratives et de police de lancer des mandats d'arrêt, et déterminer les cas où elles peuvent lancer ceux d'amener, 195. — Est chargé de la rédaction du code des lois existantes, 214. — Fait décréter le mode de procéder contre les agioteurs et dépréciateurs des assignats, 232. — Annuller les tableaux des jurés de jugement du premier au 15 prairial, pour en dresser un nouveau, 234. — Attribuer aux juges de paix et aux tribunaux criminels la connaissance des délits militaires commis hors l'arrondissement des armées, 241. — Provoque un décret d'ordre, 244. — Appuie la proposition d'annuller le jugement du tribunal criminel de la Marne, qui absout L. Menou, provocateur à la royauté, 265. — Fait annuller deux jugemens

rendus par la commission révolutionnaire de Strasbourg, et les attribue à un nommé Clavel qui avait joué le double rôle de dénonciateur et de juge, 264. — Rédige le *considérant* du décret qui réorganise le tribunal révolutionnaire, portant que la convention nationale n'a pas entendu donner aux comités le droit d'y traduire aucun de ses membres, sans un décret préalable d'accusation, *ibid.* — Vives réclamations du comité sur cet amendement qui est rapporté, 266. — Fait rendre un décret qui obvie aux déplacements des militaires assignés comme témoins, *ibid.* — Résoudre diverses questions relatives aux gardiens des prisons, dans le cas d'évasion des détenus, 274. — Traduire au tribunal révolutionnaire les membres du comité révolutionnaire de Saumur qui ont été élargi indument vingt militaires, 289. — Son rapport sur la nécessité de réviser la loi sur les jurés, 303. — Adoption de son projet sur les jugemens par contumace, et sur l'emploi de la seule langue française, dans la rédaction de tous les actes dans le territoire de la république, 304 et 307. — Fait rendre un décret relatif aux confiscations de biens des condamnés, 307. — Un autre concernant l'audition des témoins militaires devant les tribunaux de district, 309. — Fait annuller deux jugemens de la commission révolutionnaire de Strasbourg, 314. — Est nommé président, 318. — Fait annuller un jugement rendu contre Tintelin, 320. — Adopter plusieurs articles sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, 325. — Donne lecture de la loi sur cette organisation, et s'oppose à son rapport, 324. — Fait rendre un décret relatif aux passe-ports, 338. — Adopter un projet sur l'administration de la commune de Paris, 346. — Est nommé membre du comité de salut public, 347. — Fait rendre un décret modificatif d'une loi du 17 septembre 1793, et d'une autre du 26 frimaire an 2 sur les fonctionnaires publics, 348. — Et un autre qui oblige les militaires non-porteurs de congés à sortir de Paris, 350. — Son rapport sur la suspension des procédures dirigées contre les personnes arrêtées depuis le 10 thermidor, 358. — Est dénoncé à ce sujet aux Jacobins, par Vadier, comme y ayant fait le procès à la révo-

lution du 31 mai, 360. — AN III. Se disculpe de cette imputation par une lettre, et rétablit le texte de son rapport attaqué, 2. — Fait excepter diverses classes de citoyens de la loi qui éloigne de Paris ceux arrivés depuis le premier messidor, *ibid.* — Son rapport à ce sujet, et texte du décret y relatif, 7. — Annonce que le pape et M. Pitt sont désespérés de la mort de Robespierre, 13. — Fait décréter que Berlier organisera une section du tribunal criminel du département du Nord, pour juger les individus mis hors la loi, émigrés, et prévenus de conspiration, 22. — Annonce le succès de l'armée du Nord, de celles de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, 34. — Propose un décret sur les formes à suivre pour la dénonciation d'un représentant, 35. — Combat le projet de Pérés sur le même objet, 38. — Soutient que la demande de l'arrestation de Carrier est insuffisante, 53. — Discute sur divers ordres révolutionnaires donnés par ce député, 64. — Appuie le maintien du décret qui ordonne l'envoi d'un courrier à Nantes, pour rapporter les pièces originales relatives au même, 65. — Parle sur divers faits qui lui sont relatifs, *ibid.* — S'oppose à ce qu'il soit présent à l'appel nominal pour sa mise en accusation, 65. — Fait décréter l'envoi aux états-unis d'Amérique d'un drapeau tricolor en signe d'union, 71. — Son rapport sur les bruits publics qu'il regarde comme un moyen d'amortir le courage des soldats, 76. — André-Dumont en demande l'envoi aux armées, 77. — Autre rapport sur les soixante-treize députés proscrits au 31 mai, et décret qui les rappelle, 80. — Fait envoyer le représentant Charles Delacroix à Versailles, pour y rétablir l'ordre, 85. — Son rapport sur Lanjuinais, Isnard, Defermont, Louvet du Loiret, Doucet et autres députés décrétés d'accusation ou mis hors la loi; il propose de décréter qu'ils ne pourront rentrer à la convention, mais qu'ils ne pourront être inquiétés; murmures qu'il excite; débats à ce sujet, et adoption de la mesure proposée, 89. — Son rapport, et décret pour l'examen de la conduite de Billard, Collot, Barrère et Vadier, 99. — Autre sur la nouvelle organisation du tribunal révolu-

tionnaire, 100 et 104. — Accuse les anciens membres des comités des crimes imputés à Maignet, 110. — Demande que l'on poursuive rigoureusement les prêtres déportés et les émigrés rentrés; rapport, et décret définitif à ce sujet, 111, 113 et 115. — Fait ajourner la discussion sur les émigrés des Haut-et-Bas-Rhin, 113. — Cite des faits à la charge des continuateurs de Robespierre, 117. — Donne des explications sur les doutes élevés par la commission des vingt-trois, à l'égard des quatre députés inculpés, 126. — Provoque le rapport du décret qui ordonne des poursuites contre les Marseillais qui ont insulté Bô, 136. — Est réélu membre du comité de salut public, 138. — Prononce un discours sur le traité de paix conclu avec la Toscane, 148. — Accuse Duhem d'être le jouet d'une faction anglaise, 152. — Fait ordonner la résidence dans leurs communes des fonctionnaires destitués depuis le 9 thermidor, 159. — Annonce que l'on s'occupe de l'échange des représentans détenus en Autriche, 165. — Fait décréter le rappel des députés mis hors la loi, à l'exception de Delahaye; et celui de Vitet de Lyon, 171. — Donne lecture des lettres de créance de l'ambassadeur toscan, 180. — Fait prolonger les pouvoirs des représentans Ruelle, Bollet et Bézard, pour l'entière pacification de la Vendée, 187. — Présente un projet d'organisation des autorités constitutionnelles, 192. — Insiste pour la mise en activité de la constitution, *ibid.* — Lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, demande la formation d'une commission chargée de présenter un mode d'abrégé les débats de ce procès, 193. — A l'occasion du décret d'arrestation lancé contre Ruamps, rappelle l'exemple de Philippeaux, et pense qu'un représentant du peuple ne peut être arrêté pour des propos, 195. — Est nommé membre de la commission des lois organiques de la constitution, 198 et 217. — Son rapport appuyé par Boursault, et proposant la rentrée sur-le-champ, dans le sein de la convention, de Delahaye de la Seine-Inférieure, mis hors la loi, 206. — Soumet un projet de déclaration des principes de l'ordre social et de la république, 207. — Fait envoyer le représentant Maignen près l'ar-

mée des Pyrénées-Occidentales, 214. — Demande ironiquement le renvoi au congrès des puissances de l'Europe, du projet de déclaration du droit des gens présenté par Grégoire, 217. — Fait décréter le mode de réception des envoyés des puissances étrangères au sein de la représentation nationale, *ibid.* — Exprime la sollicitude du comité de salut public sur les effets que pourrait produire, en Europe, la proclamation des principes émis par Grégoire; fait rapporter le décret qui ordonnait l'impression de son discours et du projet de déclaration du droit des gens, 218. — Fait renvoyer au comité la pétition tendante au rapport de l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, sur les successions, 219. — Lors de la discussion sur les linances, combat la priorité demandée en faveur du projet de Dubois-Crancé, sur l'impôt en nature, 242. — Annonce la conclusion d'un traité de paix et d'alliance entre les républiques française et batave, 246. — Son rapport suivi du décret qui charge Delmas, Gillet et Aubry de la direction de la force armée et des mesures de sûreté de Paris, 248. — Fait rappeler Robert de Paris, en mission à Liège, qui entrave la marche de l'administration générale de la Belgique, 252. — Et décréter la peine de six ans de fers contre tout prisonnier de guerre qui quitterait, sans permission du gouvernement, le lieu de sa résidence ou de sa détention, et la peine de mort, s'il est trouvé dans le département de Paris, 253. — Annonce la ratification par les États-généraux, d'après le vœu des sept Provinces-unies, du traité conclu avec la république française, 255. — Fait reconnaître, en leur qualité, les ambassadeurs des Provinces-unies, et ordonner le dépôt aux archives nationales de toutes les pièces relatives au traité de paix et d'alliance, 260. — Fait fermer la société populaire de Lille, 271. — Texte de son arrêté à ce sujet, 277. — Sa lettre sur un événement survenu, à Arras, à l'occasion de la taxe du pain, 285. — Appuie le projet d'une commission de police extraordinaire, pour juger les terroristes détenus, 312. — Rentre au comité de salut public, 320. — Appuie les mesures de police contre les émigrés, 335. — Fait décréter la forme suivant laquelle les agitateurs

seront jugés, 347. — Fait traduire l'ex-général Turreau devant le directeur du jury de Tours; décret qui l'adjoint à la commission des onze, pour s'occuper du code civil; fait imprimer, afficher et envoyer aux armées et aux départemens la nouvelle de la prise de Dusseldorff, 357. — Annonce les détails de cette conquête et du passage du Rhin, 358. — Informe la convention d'un avantage remporté sur l'ennemi à Saint-Martin-de-Lautoscoa, 360. — Fait traduire l'ex-général Huchet devant le directeur du jury de Tours, chargé d'instruire son procès, conjointement avec celui du général Turreau, 364. — AN IV. Fait passer à l'ordre du jour sur la demande des Polonais réfugiés, 3. — Propose la réunion de la Belgique, 6. — Sur son rapport, loi qui défend de disposer de la force armée, à Paris, sans l'ordre des représentans chargés de sa direction, 8. — Fait rendre un décret qui défend aux concierges des maisons d'arrêts de recevoir aucun détenu qu'en vertu de mandats des officiers judiciaires ou des comités de salut public et de sûreté générale, *ibid.* — Son rapport pour la réunion de la Belgique et du pays de Liège, 11 et 12. — Détails qu'il donne sur diverses propositions faites par les généraux ennemis en faveur de Capet et de la paix, et entre autres par les généraux Mollendorff et La-Union, 12. — Fait nommer Barras pour commander la force armée au 13 vendémiaire, 15. — Annonce le succès des défenseurs de la représentation nationale, et donne des détails sur le combat, 16. — Fait décréter l'arrestation des émissaires des sections de Paris dans les départemens, 17. — Son nouveau rapport sur les journées de vendémiaire; il fait décréter que tous ceux qui ont pris les armes pour défendre la représentation nationale, ont bien mérité de la patrie, 18. — Appuie le projet relatif à la création des conseils militaires, 19. — Fait supprimer les assemblées du décadi dans les sections de Paris, 22. — Donne lecture d'une lettre relative aux conspirateurs du 13 vendémiaire, *ibid.* — Son rapport sur la capitulation de Valenciennes, et décret qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre cette commune, 24. — Fait réduire la garde départementale près le corps législatif, 54. — Pré-

sente le code des délits et des peines, 35. — Fait décréter une commission de cinq membres pour soumettre des mesures de salut public, 56. — Rend hommage aux principes de Doucet, *ibid.* — Fait décréter la réunion du duché de Bouillon, 43. — Est nommé ministre de la justice, 45. — Discussion sur son remplacement, 48. — Sa circulaire aux directeurs du jury d'accusation, 75. — Ses lettres aux rapporteur et président du conseil militaire, chargé du jugement de Cormatin et autres, 77 et 89. — Son rapport au directoire sur la conduite de Fréron dans les départemens du Midi, 79. — Sa circulaire à tous les officiers judiciaires, 104. — Est chargé par le directoire de dénoncer les opérations des jurys, relativement à Suard, Richer-Sérisy et Babeuf, 106. — Appelé au ministère de la police générale, adresse un avis au bureau central, 111. — Demande des renseignemens aux commissaires près les administrations municipales, 117. — Sa circulaire aux commissaires du directoire pour la règle de leur conduite, 121. — Sa lettre au bureau central de Paris, relative à des bruits mal fondés, 123. — Sa circulaire aux administrations centrales sur la poursuite des brigands et malfaiteurs, 146. — Sa lettre au bureau central sur le bruit d'une deuxième réquisition, 149. — Acceptation de sa démission du ministère de la police; est renommé à celui de la justice, 199. — Sa lettre au commissaire près le tribunal criminel de la Seine, où il se plaint du président Chiniac, au sujet du jugement de Richer-Sérisy, 240. — AN V. Est accusé d'attentat contre la constitution pour des informations dans l'affaire du juge de paix Porlet, 3. — Sa circulaire aux tribunaux criminels sur les jurés et leurs fonctions, 4. — Autre sur les retards des procédures contre les émigrés, 42. — Autre sur les mesures relatives aux délits de police, non prévus par les lois nouvelles, *ibid.* — Lecture, en comité secret, d'une dénonciation contre lui par Tort-la-Sonde, et rédigée par Réal, 66. — Ordre du jour sur cette dénonciation, 112. — Sa lettre relative au service des colonnes mobiles, 120. — Son rapport au directoire pour déclarer justiciables des conseils de guerre, les complices de la conspiration de Lavillehurnoy, 143. — In-

sertion au bulletin de son rapport tendant à défendre aux prévenus d'émigration de voter dans les assemblées, 174. — Sa lettre au conseil militaire réclamant sa célérité et la continuité de l'instruction des prévenus de la conspiration royaliste, 182. — Pastoret s'élève contre l'influence formidable de cette pièce, 187. — Transmet au corps législatif des renseignemens sur l'assassinat de Sieyes, 207. — Sa réponse aux dénonciations dirigées contre lui; il justifie les commissaires du directoire dans leur conduite vis-à-vis des émigrés, et la longue détention de Rougeville, prévenu d'émigration, 270. — Est accusé par Jourdan des Bouches-du-Rhône, d'avoir voulu faire casser le jugement qui acquittait les naufragés de Calais, 303. — Est un des candidats pour remplacer Barthélemy, au 18 fructidor, 357. — Lui succède, 359. — Lettre annonçant son acceptation, *ibid.* — Est installé au directoire, 360. — AN VI. En est président, 160. — Son discours prononcé lors de la présentation des drapeaux suisses, 180. — Ses réponses aux discours de présentation de l'envoyé extraordinaire de la république romaine, du ministre plénipotentiaire du roi de Suède, et de celui de la république ligurienne, 225. — Prononce un discours au Champ-de-Mars pour la fête du *quatorze juillet*, 299. — Autre pour celle du 10 thermidor, 314 et 327. — AN VII. Est élu président du directoire, 250. — Son discours en l'honneur des ministres égorgés à Rastadt, 265. — Répond à Sieyes, lors de l'installation de celui-ci, 266. — Et à Gohier dans la même circonstance, 273. — Bertrand du Calvados provoque sa sortie du directoire; Boulay de la Meurthe attaque ses petites vues, ses petites passions, ses petites vengeances, et conclut de même, *ibid.* — Digneff l'accuse d'un plan tendant à livrer la Belgique à un prince de la maison d'Orange ou d'Hanovre, 274. — Sa lettre et message annonçant sa démission; les conseils l'acceptent, *ibid.* — Il part pour Douai, *ibid.* — Adresses dirigées contre lui, 286, 287 et 292. — Rapport où Montpellier lui impute l'expédition d'Égypte et les événemens de la Cisalpine, et propose sa mise en accusation, 297, 312 et 324. — Accusation contre

son beaufrère, 307. — Extrait de son écrit sur les circonstances de sa démission, 336. — Lettres de Gourdan et Perrin des Vosges sur le même objet, 339.

MERLIN (Antoine) de Thionville, député de la Moselle à l'assemblée législative. AN 1791. Propose de prohiber l'exportation des armes, vivres et munitions de guerre, 290. — Fait écarter, par l'ordre du jour, une motion contre les pétitions, 297. — Dénonce le transport d'une multitude d'effets de harnachemens au chiffre du roi, et s'oppose à ce qu'on renvoie au pouvoir exécutif le procès-verbal de ceux arrêtés à Longwi, 302. — Combat les articles présentés par Condorcet sur l'émigration, 306. — Fait écarter une proposition tendante à prier le roi de prendre de nouvelles mesures pour Saint-Domingue, 311. — Propose de n'appeler aux sous-lieutenances vacantes que les gardes nationales servant aux frontières, 315. — Membre du comité de surveillance, fait décréter que le pouvoir exécutif enverra un courrier extraordinaire pour s'assurer de la personne de Tardy et autres, 318. — Veut qu'une somme de dix millions demandée par le roi pour un armement vers Saint-Domingue, soit imposée sur les Colonies; s'élève à cette occasion contre l'esprit du commerce, et croit que pour être libre, il ne faut pas être riche, 319. — Présente des vues sur le mode de remplacement pour les emplois vacans dans l'armée, 320. — Fait charger le comité des dépenses de présenter un projet de loi pour faire payer les pensions des officiers retirés dans leurs départemens, 324. — Demande la question préalable sur l'article relatif au nouveau serment de la constitution civile du clergé, et se plaint des avantages qu'on donne aux réfractaires sur les constitutionnels, 326. — Dénonce une lettre signée Delâtre, adressée à Calonne, pour lui recommander son fils, 330. — Propose de mettre en état d'accusation les princes français émigrés, leurs agens, fauteurs et adhérens, *ibid.* — Veut, relativement aux Colonies, que l'on y maintienne chacun dans les droits qui lui ont été accordés par l'assemblée coloniale, 343. — Son opinion en faveur d'une création de petits assignats, 348. — Réclame

Table alphabétique.

contre son arrestation par un garde au passage des Feuillans; et contre l'établissement du club de ce nom dans l'arrondissement de l'assemblée, 362. — AN 1792. — Demande l'ajournement de la discussion sur la sanction des décrets concernant la haute-cour nationale, 10. — Fait passer à l'ordre du jour sur les discours relatifs aux désordres arrivés dans Paris, 26. — Soutient la légitimité du séquestre des biens des émigrés pour indemnité des frais de la guerre, 41. — S'élève contre le projet tendant à former eu bataillons d'infanterie légère, les compagnies de chasseurs de Paris, 44. — S'oppose à ce qu'en temps de guerre on ne puisse donner qu'à des officiers de ligne le commandement des places fortes, 51. — Attaque le projet de faire délivrer aux soldats leur viande en nature, 53. — Dénonce une création d'office de notaire par le ministre de la justice, 54. — S'oppose à la suppression des séances du soir, 55. — Sollicite un rapport sur le mode du séquestre des biens des émigrés, 66. — Vote pour qu'en attendant cette loi, les corps administratifs soient autorisés à prendre des mesures conservatrices de ces biens abandonnés, *ibid.* — Accuse le ministre Narbonne d'avoir fait arrêter le colonel Savignac, 67. — Dans la discussion sur le séquestre des biens des émigrés, s'oppose à l'exception réclamée en faveur des artistes et des savans, comme entraînant des abus, chacun pouvant prendre l'une ou l'autre de ces qualités, 70. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Vidal et François, arrêtés comme espions des émigrés, 73. — Demande l'ajournement d'un rapport tendant à rejeter des dénonciations contre l'ex-ministre Narbonne, 94. — S'oppose à l'évacuation des tribunes qui avaient applaudi dans cette discussion, *ibid.* — Parle en faveur du projet pour la prohibition du costume ecclésiastique, 98. — Veut que la poursuite du crime d'embauchage soit attribuée à la haute-cour, 106. — Pense qu'on doit accorder à Noailles, ambassadeur à Vienne, la faculté de venir se justifier à la barre, *ibid.* — Combat le projet d'établir des commandans temporaires dans les places fortes pendant la durée de la guerre, 107. — Demande que la guerre

soit déclarée aux rois, et la paix aux nations, 115. — Invoque le rapport du décret qui consacre à la patrie le tiers du traitement des députés, en y substituant une contribution volontaire, 115. — Accuse le ministre de l'intérieur comme favorisant les prêtres réfractaires, et vote pour leur exil en Amérique, *ibid.* — S'oppose au renvoi au comité militaire de la proposition faite par le ministre de la guerre, de donner une somme de 500 mille francs à chaque général en chef pour ses dispositions de campagne, 121. — Se rappelle lui-même à l'ordre dans le cours de cette discussion, *ibid.* — Vote pour que Marat et Royou soient mandés à la barre, 126. — Obtient le renvoi au comité militaire de sa dénonciation d'un brevet intitulé : *De par le roi et monseigneur le comte d'Artois*, 150. — S'oppose à l'établissement de tribunaux militaires correctionnels, et est rappelé à l'ordre pour avoir donné à entendre que les armées ne s'y soumettraient pas, 131. — Fait décréter l'envoi aux armées d'un discours du ministre de la guerre, contenant un trait de dévouement généreux du maréchal Luckner, 133. — Annonce la rentrée de trois escadrons de Bercheny, purgés de leurs officiers qui les avaient fait passer à l'ennemi, 136. — Fait décréter que tout militaire démissionnaire ne pourra obtenir ni emploi ni retraite, 139. — Frappé d'un mandat d'amener par le juge de paix Larivière, déclare qu'il n'y a pas répondu, et proteste contre cette procédure attentatoire à la dignité de l'assemblée et à sa sûreté, 142. — Lit, au nom du comité de surveillance, un procès-verbal de la municipalité de Nemilly, constatant que des soldats suisses ont arboré la cocarde blanche, 150. — Dénonce, au nom du même comité, le brûlement de papiers qui a eu lieu à la manufacture de Sèvres, par ordre de Laporte, intendant de la liste civile; fait décréter la comparution à la barre de ceux qui les ont brûlés, *ibid.* — Vote pour le décret d'accusation contre l'ex-duc de Brissac, commandant de la garde du roi, 152. — Son opinion sur le traitement des ministres, 154. — Appuie le projet de la fédération civique proposée par le ministre Servan, 157. — Reproche à l'ex-ministre Duport-Dutertre ses propos contre les Jacobins, 159. — Appuie la

demande que font les cent-suissees d'être employés et secourus, 200. — Fait lever la suspension de Manuel, procureur de la commune de Paris, 207. — Sur son rapport l'assemblée décrète d'accusation le député Blancgilly de Sedan, 230. — Demande que Louis XVI, sa famille et les femmes et enfans des émigrés servent d'otages contre la conspiration dont le centre est à Paris, *ibid.* — Fait mettre en accusation, au nom du comité de surveillance, tout le conseil-général de la commune de Sedan, 233. — Présente deux quittances du trésorier de la liste civile, sur ordonnances de Louis XVI, constatant le payement de la dépense des maisons des princes émigrés pour l'an 1792, 234. — Propose de raser la maison de Lafayette, pour éterniser le souvenir de son crime, 257. — Insiste pour que les femmes et enfans des émigrés soient retenus en otage pendant l'occupation du territoire par l'ennemi, 238. — Fait autoriser le pouvoir exécutif à nommer aux places militaires, *ibid.* — Demande que les municipalités puissent disposer des armes des ex-nobles, 241. — Déclare qu'à l'expiration de ses fonctions il se rangera dans le corps de tyrannicides demandé par Jean Debry, *ibid.* — Propose le rappel de tous les commandans de place, 244. — Présente une relation de l'attaque et de la défense de Thionville, 259. — Rend compte de sa mission dans les départemens de l'Aisne et de la Somme, où il a levé 7000 hommes qu'il a conduits à l'armée en Champagne, 260. — Réélu à la convention nationale, s'oppose à ce que cette assemblée s'engage par aucun serment, 266. — S'élève contre les défiances jetées dans la convention par l'idée d'un prétendu parti dictatorial, et jure de poignarder le premier aspirant à ce pouvoir, 270. — Rend un nouveau compte de l'énergie des habitans de Thionville contre les assiégeans, 273. — Est accusé par Narbonne d'avoir reçu des sommes de sa main par l'entremise de Lacroix, 276. — Demande que Louis XVI, qu'il appelle *infâme*, soit jugé par la convention nationale, qui doit être pour lui jury d'accusation et de jugement, *ibid.* — Accuse les Feuillans seuls de vouloir une garde départementale, 281. — Regarde l'insurrection des ouvriers du camp sous Paris, comme l'ouvrage de ceux qui veulent en-

tourer la convention d'une force armée, 298. — Demande qu'il soit ordonné à l'accusateur public de dénoncer au jury la ci-devant reine, 302. — A l'occasion des débats entre Robespierre et Louvet, demande qu'on ne s'occupe pas de querelles particulières, 305. — Fait suspendre l'exécution du décret qui ordonnait la démolition des maisons de Longwi, 306. — Inculpe le ministre Roland, à l'occasion d'une suspension du départ des courriers; sortie à cette occasion contre Louis, Antoinette et leurs amis; il est inscrit trois fois au procès-verbal, *ibid.* — Demande que les papiers trouvés fermés chez l'ex-constituant Bonnay, ne soient pas ouverts, 307. — Que la réponse de Robespierre à Louvet soit imprimée à quinze cents exemplaires, ainsi qu'en a usé le ministre de l'intérieur pour la dénonciation de celui-ci, 311. — Fait arrêter, par la société des Jacobins, l'envoi de cette réponse aux sociétés affiliées, 319. — Murmures violens contre sa proposition d'ajouter au décret de peine de mort, invoqué par Buzot contre tout provocateur au rétablissement de la royauté ou du despotisme d'un seul, ces mots: à moins que ce ne soit dans les assemblées primaires; il s'explique et regrette de n'avoir pas, au 10 août, épargné à la convention les longueurs du procès de Louis; Guadet s'oppose à sa censure, d'après le jour que pourrait jeter son opinion sur certains projets de remplacer un despotisme par un autre, 341. — Il fait décréter d'arrestation Duquesnoy, maire de Nanci, *ibid.* — S'oppose à l'ouverture et à la lecture d'une lettre attribuée à Narbonne, Malouet, etc., et relative à la défense de Louis XVI, 344. — Demande que, séance tenante, on adopte le mode d'exécution du décret qui ordonna la réunion des assemblées primaires, pour prononcer le rappel des députés qui ont trahi la patrie, 346. — Dans la discussion sur l'expulsion des Bourbons, demande que tous ceux qui font ombre à la liberté disparaissent, 353. — Est envoyé en qualité de commissaire aux armées commandées par Biron, Custine et Beurnonville, avec pouvoir de faire rendre compte à tous les comptables, 354. — Pétition du département du Finistère pour son expulsion de la convention, 8. — Ecrit de Mayence que c'est au nom de Louis XVI que les ennemis

combattent les Français, et qu'il vote sa mort comme nationicide; détails qu'il donne sur la situation de la garnison, 12. — Prend, avec son collègue Rewbell, la résolution de s'enfermer dans Mayence et de la défendre jusqu'à l'extrémité, 112. — Lettre de satisfaction que lui écrit la convention nationale, 114. — Son rapport sur la reddition de cette place et sur les motifs qui l'ont engagé à signer la capitulation, 218. — Accusé par Montaut de n'avoir pas fait son devoir dans cette circonstance, est défendu par Thuriot et Chabot, qui rappellent qu'armé de deux pistolets au 10 août, il porta l'effroi dans l'ame du tyran, 222. — Invite son accusateur Montaut à se montrer; Barrère, à cette occasion, cite l'intrépidité avec laquelle, à la tête de 25 grenadiers, il mit 1,500 Prussiens en fuite, 251. — Envoyé dans la Vendée avec l'armée de Mayence, écrit d'Orléans et réclame la réintégration de Rossignol, 242. — AN II. 1793. Dénonce les opérations des généraux envoyés précédemment dans la Vendée, et les accuse d'impéritie, 18. — Annonce la défaite des brigands à Saint-Symphorien, 21. — Sa réclamation contre la destitution des généraux Aubert-Dubayet et Canclaux, 22. — Annonce le passage de l'armée à Ancenis et Varades, après avoir parcouru victorieuse toute la Vendée, 36. — Est élu secrétaire, 48. — Présente un projet pour détruire la séparation des héritages dans la Vendée, 50. — Demande qu'Osselin soit entendu avant d'être décrété d'accusation, 51. — Veut que l'on remonte à la source des dénonciations contre les députés, 53. — Sa motion en faveur d'Aubry, fils d'Olympe de Gouges, 56. — Demande que les étrangers ne soient pas admis dans les armées, 58. — Fait décréter d'arrestation les accusateurs du député Bernard, 61. — Appuie la motion d'échanger le prince de Linanges contre les représentans arrêtés par Dumourier, 65. — Loue le patriotisme des parens des réquisitionnaires du onzième bataillon, qui provoquent eux-mêmes la punition de leurs enfans rebelles, *ibid.* — Fait adopter, aux Jacobins, des mesures d'épuration, 69. — Veut que le comité de salut public s'appelle comité de gouvernement, 72. — Demande que les agens des ci-devant grands seigneurs ne puissent remplir aucune fonction pu-

blique, 75. — Fait, aux Jacobins, l'éloge de Danton, pour avoir sauvé la chose publique le 10 août, 76. — Demande qu'il soit permis à tous les députés de voir Chabot et Bazire au Luxembourg, 77. — Fait décréter l'arrestation de Manjean, dénoncé pour ses exactions dans le département de la Moselle, et traduire au tribunal révolutionnaire Boissard, administrateur du département du Doubs, 80. — S'oppose à l'insertion au bulletin des lois, des détails du jugement de cinq Lillois, et fait renvoyer au comité de salut public la dénonciation contre Lavalette et Dufraisse son aide-camp, 81. — Demande une loi contre les femmes qui suivent les armées, 84. — Réclame l'exécution littérale de celle sur le gouvernement révolutionnaire, 87. — Justifie Thirion, 88. — Fait mettre les fondateurs de caractère en réquisition, 90. — Et conserver à Bercy-Marigny de Chinon, le cheval que montait son fils lorsqu'il fut enlevé d'un coup de canon au siège d'Angers, 96. — Communique une dépêche du général Beaupuy, annonçant la déroute de l'armée catholique, et se plaint de ce que le ministre refuse à cet officier le brevet de général de division, 99. — Parle en faveur de Bazire et Chabot, *ibid.* — Son article contre Fitz-Gérald, agent d'Angleterre en Suisse, *ibid.* — Réclame le brevet d'adjudant général pour un militaire qui s'est distingué à Mayence et dans la Vendée, 100. — AN II. 1794. Fait ordonner la reddition des comptes des percepteurs de taxes révolutionnaires et autres impositions semblables, 107. — Combat les assertions de Philippeaux sur la Vendée, et demande qu'on entende Westermann dont il prend la défense, 109. — Fait maintenir au rang des émigrés ceux qui ont fui pendant le siège de Thionville : demande qu'on imite les Prussiens qui ont tout détruit dans leur invasion en France ; et que les républicains en pays ennemis fassent tout refluer sur les terres de la république, ajoutant que si les peuples se plaignent, leur vengeance doit tomber sur leurs souverains qui veulent la guerre, 110. — Sur sa motion, la convention jure, par acclamation, la république une et indivisible, et se rend en masse à la fête du 21 janvier, 123. — Propose de porter l'artillerie volante à neuf régimens ; repousse, comme

exécration, la proposition de Ruil, contre l'électeur de Mayence, 131. — Adoption de son projet sur l'artillerie, 141. — Vote le rappel de Javoques, 142. — La suspension du tribunal de Lyon, 146. — Combat, aux Jacobins, l'envoi de missionnaires aux Pyrénées Orientales, et demande que l'agent national du département de la Moselle, et tous les agens publics, soient pris exclusivement parmi les membres de la société, 147. — Fait décréter la condition de savoir lire et écrire pour être admis aux grades militaires, 149. — Appuie une dénonciation contre le liquidateur de la liste civile, *ibid.* — Propose d'exclure les nobles du service militaire, 157. — Fait appliquer la loi contre les émigrés à ceux de leurs débiteurs qui leur envoient de l'argent, 167. — Demande la suppression de la mendicité et un prompt rapport à cet effet, 168. — Inculpe Bouchotte, ministre de la guerre, 180. — Demande que Jourdan d'Avignon soit traduit à la barre pour sa conduite envers Pelissier, 210. — Prend la défense des Nantais calomniés, 237. — Annonce, au 9 thermidor, la rébellion d'Henriot, commandant de la garde nationale de Paris, qui l'a arrêté et manqué d'un coup de pistolet sur la place du Palais-Royal ; ajoute qu'il l'a ensuite arrêté lui-même, et qu'il est au comité de sûreté générale, 312. — Fait mander à la barre le département de Paris, *ibid.* — Prend part à la discussion sur le remplacement des membres du comité de salut public, 314. — Demande que leur nomination soit faite au scrutin, *ibid.* — Fait rapporter le décret sur le *visa* des congés accordés aux députés, 315. — Est nommé membre du comité de sûreté générale, *ibid.* — Demande la liberté de tous les vrais républicains détenus, et obtient la suspension du décret rendu la veille contre les nobles et les prêtres ; 317. — Interpelle Fouquier-Thionville présent à la barre, 323. — Parle en faveur des citoyens mis en liberté, 328. — Est élu président de la convention nationale, 333. — Répond, en cette qualité, à une députation de la société des Jacobins, qu'elle ne peut mieux prouver son amour pour la république, qu'en donnant l'exemple de sa soumission aux lois, 340. — Justifie Dubayet, accusé de la perte de Mayence, et attribue ce revers à

Custine , 346. — Dénonce et les continuateurs de Robespierre , et les Jacobins et le comité révolutionnaire de Nantes , 356. — AN III. Demande le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix , et la peine de mort contre les agens ultra-révolutionnaires , 1. — Dénonce les Jacobins comme correspondant avec les égorgés de Marseille ; accusé par Isoré de montrer le bout de l'oreille et de tendre à la dissolution des sociétés populaires , répond qu'il la montre toute entière , et qu'il périra ou que les égorgés et leur système seront anéantis , 4. — Demande la mise des scellés sur le comité de correspondance des Jacobins , *ibid.* — Y est accusé d'avoir fait relâcher le frère de l'abbé Royou , 5. — Demande que la convention rende la parole aux gens irréprochables accusés , et fasse taire les fripons , 6. — Ses vues sur les fêtes nationales , 9. — Inculpe Carrier et le général Turreau pour leurs excès dans la Vendée , 11. — Communique , au nom du comité de salut public , des détails sur les troubles qui se sont élevés dans l'assemblée générale de la section de Guillaume-Tell à Paris , 14. — Annonce l'arrestation de Giot , commissaire du pouvoir exécutif aux Pyrénées , 21. — Provoque des mesures contre ceux qui s'assemblent clandestinement , et présentent ensuite leur vœu comme étant celui des sections , 25. — Lit une lettre du commissaire des guerres Bouquet , qui dénonce l'adjudant-général Lefèvre , comme ayant fait noyer à Paimbœuf des femmes et enfans des rebelles de la Vendée ; s'oppose à ce qu'il soit mis hors la loi , et demande sa traduction au tribunal militaire , 24. — Appuie le projet de loi sur la police des sociétés populaires , 28. — S'oppose à la liberté des représentans arrêtés avant le 9 thermidor , 33. — Annonce que la protestation de ces députés est au comité de sûreté générale , et accuse ceux qui parlent pour eux d'avoir calomnié le 31 mai , 34. — Dit , pour justifier Dubois-Grancé , relativement au siège de Lyon , que Couthon et Robespierre ont été les accusateurs , 56. — Annonce l'arrestation de Babeuf et celle du président et des sociétaires du club électoral , 38. — Parle en faveur du général Danican , qu'on accusait d'avoir gardé le lit le jour du siège d'Angers , *ibid.* — Annonce la capitula-

tion du fort du Rhin , 101. — Fait une sortie contre les continuateurs de Robespierre , 117. — Rend compte de l'assassinat du citoyen Olivier , dans une rixe où il prenait le parti de la convention , 122. — Fait rendre aux indigens leurs effets engagés au mont-de-piété , en commémoration du 21 janvier , 123. — Fait l'éloge de Philippeaux et de Camille-Desmoulins , et appuie la proposition d'une fête au 9 thermidor , 125. — Demande des secours pour la veuve Philippeaux , 126. — Dénonce le citoyen Adam , 132. — Provoque le rapport de la commission des vingt-un , sur les anciens membres du gouvernement , 159. — Reproche à Richer-Sérizy d'avoir dénoncé Sieyes , 162. — Demande qu'on échange les députés détenus en Autriche , 165. — Demande le maintien du décret qui rappelle les députés hors la loi , avant d'avoir prononcé sur leur protestation ; et invite ses collègues à la concorde et à l'union , 172. — Discute les attributions à donner au comité de salut public , 175 , 176 et 180. — Fait rejeter la proposition de Romme , sur la qualité du pain , 178. — Se plaint des personnalités lancées contre Lecointre de Versailles , 182. — Annonce que le comité militaire a pris des mesures pour réprimer les désordres qui troublent la tranquillité publique , 185. — Reproche aux anciens membres du gouvernement d'avoir attaché des espions sur ses pas et ceux de plusieurs autres représentans , 187. — Fait sentir la nécessité de mettre la constitution en activité , et veut que les assemblées primaires soient convoquées pour le 10 floréal an 4 , 192. — Dans la discussion sur les membres de l'ancien comité de salut public , réclame la mise en jugement de ceux qui ont couvert la France de cadavres , *ibid.* — Appuie la proposition faite d'imprimer la liste des détenus , d'y joindre l'énoncé des motifs de leur arrestation , et de l'envoyer à chaque section de Paris , 194. — Dans la journée du 12 germinal , invite au calme et à la retraite hors de la salle , les citoyens qui s'y étaient tumultueusement attroupés pour demander la constitution de 1793 et du pain , 194. — Vote l'impression des adresses de félicitation , afin de prouver qu'en cette même journée les bons citoyens n'étaient pas soulevés contre la convention , 195. — Est adjoint au général Fichegru dans

le commandement de Paris en état de siège, *ibid.* — Selon le rapport de Delecloy, est l'un des députés désignés par Duhem aux poignards du café Payen ; demande l'arrestation d'Amar, et sa translation, ainsi que celle de Duhem, au château de Ham, 196. — Annonce que Pichegru va marcher contre les insurgés rassemblés à la cathédrale de Paris, *ibid.* — Et que la section des Gravilliers amène elle-même Léonard Bourdon au comité de sûreté générale, *ibid.* — Appuie la demande d'un rapport sur le 9 thermidor et sur la journée du 12 germinal, qui en est le complément, 197. — Demande l'affiche et l'envoi aux départemens de l'adresse des Lyonnais à la convention, 198. — Vent qu'on prenne des mesures à l'égard de Joseph Lebon et des imitateurs de ce tigre ; dénonce Hentz pour avoir entassé des mourans sous des morts, et avoir fait incendier Ursel dans le Palatinat, sous prétexte qu'il y avait circulé de faux assignats, 199. — Dépose en son nom et au nom d'Auguis et de Barras les pouvoirs militaires dont la convention les avait revêtus à l'époque du 12 germinal, 200. — Est envoyé près l'armée de Rhin et Moselle en qualité de représentant du peuple, 207. — Sa lettre attestant l'indignation de cette armée contre les factieux, et son dévouement à la convention, 254. — Autre contenant la nouvelle de la prise de la tête du pont de Manheim par le général en chef Michau ; autres annonçant la prise de Luxembourg, les avantages de cette conquête, l'état des bouches à feu et munitions de guerre trouvées dans la place, 270. — Et la plantation de l'arbre de la liberté sur la place d'armes de cette forteresse, 280. — Autre sur la célébration du 10 août à Strasbourg, 338. — Annonce des acceptations de la constitution, 365. — Sa réponse à la lettre du ministre de Prusse, offrant les bons offices du roi pour accélérer la paix avec l'Empire et la France, 365. — AN IV. Annonce l'acceptation de la constitution par l'armée de Rhin et Moselle, et la disposition des troupes à soutenir la convention nationale à l'époque de vendémiaire, 23. — Est nommé dans la correspondance de Lemaître, 31. — Réélu au conseil des cinq-cents, présente des modifications au projet relatif à la désertion, 53. — Demande que Turreau soit jugé par

un conseil de guerre, 57. — Sa lettre par laquelle il déclare n'être pas membre de la société du Panthéon, 87. — Demande, avec Thibaudeau, si Job-Aymé est dans le cas de la loi du 3 brumaire, et si c'est le conseil qui doit la lui appliquer, 107. — Sa lettre en réponse à une inculpation dirigée contre lui dans le journal des *Hommes Libres*, 137. — Fait passer à l'ordre du jour sur une lettre de Drouet, député fugitif, 337. — Appuie le projet relatif aux administrateurs de Longwi, 344. — Fait renvoyer à une commission la proposition de Couchery, sur le maintien de la loi du 5 brumaire, 359. — AN V. Croit admissible un article additionnel au code pénal militaire présenté par Savary, pour la diminution des peines, 2. — Vote l'ajournement du projet de Bernard, sur le juge de paix Bracconier, 16. — Traite Hentz de proconsul incendiaire, et fait nommer une commission pour examiner une destitution opérée par lui d'un fonctionnaire public qui a toujours rempli des places à la nomination du peuple, 171. — Demande fortement que la parole soit ôtée à Tarbé, rapporteur de la commission des Colonies, et s'élève contre ceux qui voudraient renverser la constitution, 261. — Démontre la nécessité d'exiger une déclaration des ministres du culte, 302. — Appuie l'entrée des troupes dans le rayon constitutionnel au 18 fructidor, et dit que c'est le seul moyen d'empêcher une faction de profiter de la victoire qui vient d'être remportée sur les royalistes, 352. — Provoque la déportation de Félix Lepelletier, d'Amar et d'Antonelle, qu'il qualifie de chefs de l'anarchie, 354. — AN VII. Est accusé par Molsa, ingénieur du département de la Moselle, d'avoir acquis par dilapidations ses propriétés actuelles, tandis qu'il n'en possédait aucune avant la révolution, 307.

MERLIN, général, frère du précédent. AN VI. Est arrêté à Coblentz, comme complice de la conspiration tendante à approvisionner la forteresse d'Ehrenbreistein, 304. — Fin de cette affaire par l'acquiescement de tous les accusés vivans, 333.

MERLINO, député de l'Ain à la convention nationale. AN 1792. Fait décréter l'exportation des laines et cotons en faveur des manufactures de Charleville, 331. — AN I.^{er} 1793. Son rapport sur les secours demandés par la commune de Lyon,

36. — Réclamation contre les arrestations qu'il a ordonnées dans le département de l'Ain, 151. — AN II. 1794. Fait accorder des secours à la fille du sultan Achmet III.^e, 211. — Rendre plusieurs décrets particuliers, 268. — Et accorder des gratifications au profit des veuves de gendarmes fusillés dans la Vendée, 283. — Dénonce Jagot, membre du comité de sûreté générale, 315. — AN III. Défend Boissel aux Jacobins, 26. — Fait rendre un décret sur l'hospice des Quinze - Vingt, 138. — Et accorder des secours à la veuve Lesne, de Lyon, 174. — Fait un rapport sur la subsistance à accorder aux Irlandais réfugiés en France, 199. — Est dénoncé par un citoyen du département du Jura, 261. — Parle en faveur de Fouché de Nantes; déclare qu'à Nevers, les dénonciations contre lui ont été mendrées et payées, et qu'on a battu la caisse pour les obtenir, 327. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, demande l'approbation de la résolution relative à la loi du 9 floréal, qu'il regarde comme un acte de la munificence nationale, 131. — Est nommé secrétaire, 157.

MERMET (Auguste), général. AN IV. Salettes sur la situation de l'Ouest de la France, 293. — AN V. Présente au directoire les drapeaux enlevés aux Autrichiens dans les champs de Neuwied, 232.

MERODE - WESTERLOO (M.) AN I.^{er} 1793. Fait don à l'archiduc de 40,000 florins pour la guerre contre la France, 142.

MERSAN (Denis-François), agent national du district de Beaugency. AN II. 1794. Réclame pour deux détenus, victimes de Robespierre, 339. — AN IV. Député du Loiret au conseil des cinq-cents, appuie la création du ministère de la police, 103. — Projet de résolution pour l'exclure des fonctions législatives jusqu'à la paix, 104. — Discours lu à l'assemblée générale des sections d'Orléans, revêtu de sa signature et dirigé contre les membres d'un *sénat conspirateur* et les décrets *liberticides* des 5 et 13 fructidor; Lecointe - Puyraveau, à la suite de la production de cette pièce, fait adopter la mesure précédente, 119. — Elle est approuvée, 121. — AN V. Il est rappelé dans le corps législatif, 245 et 246. — Combat le projet portant suspension des commissaires de la trésorerie, relativement à la com-

pagnie Dijon, 329. — Appuie ceux de Thibaut-deau, à la suite de son rapport sur la marche des troupes, 348 et 350. — Rapport de la loi qui l'a rappelé au corps législatif, 350. — Est déporté au 18 fructidor, *ibid.* — Pièces qui le désignent comme agent intermédiaire de Louis XVIII auprès de ses collègues, 353.

MESDAMES, tantes de LOUIS XVI. AN 1791. Demandent un passe-port pour l'Italie, 47. — Députation de la commune de Paris, présentant les alarmes de la capitale sur leur départ, *ibid.* — Mesures prises dans le département de la Côte-d'Or pour leur voyage, 50. — Annonce de leur départ; ordre du jour sur la proposition de retenir leurs revenus pendant leur absence, 53. — Procès-verbal de ce qui s'est passé à Moret, lors de leur passage, 55. — Écrivent au sujet de leur arrestation à Arnay-le-Duc; l'assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer, attendu qu'on ne s'oppose pas à leur voyage, 56. — Rassemblement aux Tuileries, causé par leur arrestation, 57. — Diverses pièces de la commune de Paris, relatives à leur départ, 59. — Annonce des ordres donnés pour leur liberté, 63. — Nouvelle lettre relative à leur arrestation, 64.

MESGRIGNY (marquis de), député de Troyes aux États-généraux. AN 1789. Annonce que les officiers du présidial de Troyes ont délibéré de rendre la justice gratuitement, 42.

MESLÉ, capitaine de chasseurs. AN 1790. Son arrestation comme colporteur d'un libelle invitant les troupes à la désertion; et décret ordonnant l'instruction de son procès, 224.

MESLIER (Jean), ancien curé de Champagne. AN II. 1793. Anacharsis-Clootz propose de lui ériger une statue, comme au premier qui ait abjuré les erreurs religieuses, 59.

MESMER (le docteur). AN II. 1793. Son arrestation à Vienne, 92. — AN VII. Réclame en faveur de son système magnétique, 201. — Mémoire sur ses découvertes, 331.

MESMER (Georges). AN II. 1794. Commandant du fort Mirabocco en Piémont, est fusillé, 333.

MESNARD, curé, député de Saumur aux États-généraux. AN 1790. Prête le serment civique et religieux, 362.

MESNARD (Dieudonné de). AN VI. Est condamné à mort, comme émigré, 25.

MESNARD-DE-CHOUZY (Jean-Didier), ex-ministre en Franconie. AN II. 1794. Est condamné à mort avec son fils par le tribunal révolutionnaire, 218.

MESSAGNA (la marquise de) AN V. Épouse le danseur Gioja, est renfermée par ordre du roi de Naples, et rayée du rôle de sa famille, 299.

MESSIER, astronome. AN 1792. Ses observations sur la comète, 36 et 207. (*Voyez* LANDE).

MESTIVIER (F.) AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 151.

MESURET, pilote. AN VII. Trait de courage et d'humanité de sa part, 280.

METAYÉ, capitaine du 16.^e à l'armée du Nord. AN I.^{er} 1795. Se distingue dans une action, 148.

MÉTAYER, se disant ROCHAMBEAU. AN VI. Est arrêté à Horp, 274.

MÉTHIER, curé de Melun, agent du représentant du peuple Dubouchet. AN II. 1793. Réclamant de deux citoyennes contre l'arrestation de leurs maris enfermés par son ordre, 58. — Dénoncé par la commune de Fontainebleau, est défendu par Dubouchet, 89. — AN II. 1794. Nouvelles réclamations de la même commune contre ses opérations, 128.

METTEREAU, aide-de-camp de d'Estaing. AN 1789. Refuse avec mépris la cocarde blanche qui lui est offerte au château de Versailles, dans les orgies des premiers jours d'octobre, 69.

METTERNICH (le comte de). AN 1792. Remplace M. de Mercy dans les Pays-Bas, 19. — AN I.^{er} 1795. Sa lettre au prince de Kaunitz, sur les inconvénients de laisser une garnison prussienne à Liège, 67. — AN VI. Plénipotentiaire impérial au congrès de Rastadt, reçoit la première visite des ministres français, 91. — Sa conférence avec eux, 133. — Note qu'il leur transmet, 155. — Autre au sujet d'Ehrenbreistein, 192. — Adhère à la cession de la rive gauche du Rhin, et au principe des sécularisations, 225. — Notice le concernant, 263. — Lettre de Vienne qui assure que le directoire a fait lever le séquestre sur ses biens de la rive gauche du Rhin, et lui

a donné 30.000 florins pour indemnité, 309. — Démenti de cette nouvelle, 313. — Texte du *conclusum* qu'il a notifié à la députation de l'Empire, 529. — Son entretien avec Bonnier et Jean Debry, 337. — Sanctionne la résolution sur les négociations générales et celle sur les exactions militaires, 364. — AN VII. Notifie à la députation d'Empire la réponse peu satisfaisante qu'il a reçue des ministres français, relativement aux contributions imposées sur la rive droite du Rhin, 125. — Lui annonce que la commission impériale n'a pu approuver sa réponse à leur note, 175. — Lui remet un décret contenant les motifs de la reprise des hostilités, 179. — Quitte Rastadt et laisse une déclaration portant que l'empereur renonce pour sa part à négocier avec la république française, 205. — Sa note dans le même sens aux ministres français, 206. — Refuse de répondre officiellement à ces derniers, 209. (*Voyez* RASTADT).

METTERNICH, écrivain patriote de Mayence. AN I.^{er} 1793. Son arrestation par les Autrichiens, 233.

METZ, député au conseil des cinq cents. AN V. Se plaint du retard apporté au payement de la solde des troupes; expose les manœuvres de la malveillance pour l'attribuer au conseil, et fait arrêter l'envoi d'un message à ce sujet, 331. — Son élection est annulée au 18 fructidor, 350.

MEUDE-MONPAS (le chevalier de). AN 1790. Est attaqué par le duc d'Aiguillon, comme pamphlétaire, 145.

MEUNIER, député de Mantes aux États-généraux. AN 1790. Fait adopter un décret en faveur de Giverte, procurer du roi à Castres, 310. — AN 1791. Réclame contre l'insertion de son nom sur la liste du club monarchique, 36.

MEUNIER, officier municipal de Nevers. AN 1791. Est présenté à l'assemblée comme ayant failli périr victime de son patriotisme, 131.

MEUNIER, général. AN 1792. Son intrépidité pour la défense de la forteresse de Kœnigstein, 364. — AN I.^{er} 1793. Est chargé par Custine de celle de Cassel, 96. — Sa mort, 179.

MEUNIER. AN II. 1794. Détenu au Luxembourg, dépose contre les conspirateurs des prisons;

envoi de sa déclaration à la convention ; 200. — AN IV. Rédacteur du *Batave*, est dénoncé par Dumolard pour correspondance avec Journal, commissaire du directoire près la municipalité de Vaize ; lecture de lettres et projets d'addresses par lui transmis, et dont l'un est attribué à la direction des représentans Vitet et Reverchon, 355. — Il rétracte la partie de cette correspondance qui concerne ces deux députés, 359. — AN V. Accusé contumax dans l'affaire de Babeuf, débats à la haute-cour de justice à son égard, 213. — Il est acquitté, 252.

MEUNIER, témoin dans l'affaire de Babeuf. — AN V. Répond à la première interpellation par le chant d'un hymne patriotique ; rétracte sa première déclaration contre les prévenus ; mandat d'arrêt décerné contre lui, 192. — Soutient qu'il est étranger à la conspiration, 212. — L'accusateur national ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui, 226. — Il est acquitté, 252.

MEUNIER, fils d'un ferblantier de Dol. AN VI. Arrêté à Châteauneuf, où il jouait le rôle d'aide-camp du général en chef de l'armée d'Angleterre, est traduit à la commission militaire de Saint-Brieux, 251.

MEUR, prêtre. AN II. 1793. Décret qui casse un jugement rendu contre lui, 70.

MÉVIEL. AN I.^{er} 1795. Dénonce des distributions de faux assignats ; décret qui surseoit à l'exécution du jugement à mort rendu contre lui, 261.

MÉVOLHON, ex-député de Forecalquier à l'assemblée constituante. AN II. 1794. Suspension de son mandat d'arrêt, et renvoi de cette affaire à Barras et Fréron, 124.

MEYER, curé d'Achein. AN 1792. Rétracte son serment, 113.

MEYER, général. AN III. Décret qui le réintègre dans son grade, 142.

MEYER, ministre batave. AN III. Est nommé ministre plénipotentiaire de sa république près la république française, 174. — Annonce la conclusion du traité d'alliance entre les deux états, 246. — Ses lettres de créance, et décret qui le reconnaît en sa qualité d'ambassadeur, 275 et 277. — AN IV. Félicite la convention de son triomphe au 13 vendémiaire, 22. — AN V. Est

nommé commissaire de la république batave pour concourir à la paix avec l'Angleterre qui se traitait à Lille, 54. — AN VI. Annonce une révolution à la Haye, 128. — Sa lettre à Payman, membre du directoire intermédiaire, sur la publicité donnée à celle du calomniateur Van-Dedem, 285. — Réponse que lui fait Dassevale, secrétaire, à ce sujet, *ibid.*

MEYER (François-Bernard), président de la société helvétique. AN V. Son discours sur les effets de l'expatriation, 77. — AN VI. Ex-sénateur, est arrêté à Lucerne, 239.

MEYER. AN VI. Riche particulier, est mis à mort à Arbon, 219.

MEYER. AN VI. Est arrêté à Hambourg pour avoir insulté l'envoyé de Prusse ; 358.

MEYER de Gand, député de l'Escaut au conseil des cinq-cents. AN VII. Prononce un discours sur la situation de ce département, 99.

MEYERFEDT, général suédois. AN 1790. Enlève la place d'Hogfors aux Russes, 201.

MEYNARD (F.), député de la Dordogne à la convention nationale. AN I.^{er} 1795. Insiste sur les avantages de l'institution des districts et municipalités, sauf leur réduction, 143. — AN III. Fait décréter la mise en liberté de Julien Leroy, échappé aux noyades de Nantes, 99. — En mission près les armées du Nord et de Sambre et Meuse, félicite la convention de sa victoire de prairial et de ses suites, 263, 273 et 278. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, fait rétablir dans l'administration de leurs biens les ecclésiastiques condamnés à la réclusion, 347. — AN VI. Est nommé agent politique à Francfort, 269.

MEYNARD - LAVALETTE, émigré. AN VII. Délivre à Rouen des passe-ports aux royalistes, 146.

MEYNIER DE-SALINELLES, député de Nismes aux Etats-généraux. AN 1791. Fait rendre un décret pour la franchise du port de Marseille, 208.

MIACZINSKI (Joseph), général à l'armée du Nord. AN 1792. Sa proclamation au sujet d'un pillage commis à Carignan par des volontaires nationaux, 277. — AN I.^{er} 1793. Décret qui ordonne sa traduction à Paris, comme complice de Dumourier, 97. — Reentrée dans le devoir du corps à ses ordres, 99. — Il est renvoyé au

tribunal révolutionnaire, 104. — Y est condamné à mort : décret de sursis et nomination de deux commissaires pour recevoir les déclarations qu'il annonce, 139. — Sa procédure, 142. — Ses déclarations concernant les relations de Pétion, Gensonné, et Lacroix avec Dumourier; et levée du sursis, 143.

MICZINSKI, agent du roi de Prusse. AN II. 1795. Sa fuite de Warsovie, 86.

MICALFF, artiste du théâtre français. AN III. Son arrestation, 306.

MICAS, officier. AN I.^{er} 1793. Eloge de sa conduite dans les combats livrés aux Sardes, 75.

MICHALLON, sculpteur. AN VII. Notice nécrologique sur cet artiste, 6.

MICHAUD, curé, député suppléant d'Artois aux États généraux. AN 1790. Son admission en remplacement de Fleuri, cultivateur, 349. — Prête le serment civique et religieux, 363.

MICHAUD, général en chef de l'armée du Rhin. AN II. 1794. Annonce la prise du fort Vauban, 124. — Les succès de l'armée du Rhin, 253. — Autres lettres annonçant des victoires, 293, 302 et 306. — Transmet à la convention les félicitations de l'armée, à la suite du neuf thermidor, 320. — AN III. Lui adresse ses remerciemens pour le drapeau qu'elle en a reçu, 38. — Annonce la capitulation du fort du Rhin, 101. — Fait part de l'occupation de la Zélande et en signe la capitulation, 147 et 151. — Refuse un commandement en chef; éloge de sa modestie, 165. — Est remplacé par Kléber; sa lettre à l'armée du Rhin à ce sujet, 255. — Commandant en Hollande, applaudit aux événemens de prairial, 263. — AN VII. Commandant dans l'Ouest, met en état de siège les communes de Rieux, Lapoterie et Allaire (Ile et Vilaine,) 91. — Est nommé par *intérim* général de l'armée d'Angleterre, 295.

MICHAUD (Jean-Baptiste), député du Doubs à la convention nationale. AN II. 1794. Est élu secrétaire, 259. — Son rapport, et mesures à la suite, sur les troubles d'Argentan, 278. — AN III. Dénonce les persécutions des patriotes, et demande qu'il soit décrété que les sociétés populaires ont bien mérité de la patrie, 101. — AN

VI. Réélu aux cinq-cents, dénonce une protestation de Camille Jordan, contre le 18 fructidor, 8.

MICHAUD, armateur. AN V. Prises maritimes faites pendant sa croisière, 11.

MICHAUD, rédacteur du journal *la Quotidienne*, et contumace de vendémiaire. AN V. Jugement qui l'acquitte, 15. — Il défend devant les tribunaux Dusaulchoy, rédacteur du *Batave*, 110. — Est l'un des déportés du 18 fructidor, 357. — Lettre par laquelle Mallet-Dupan l'invitait à ne plus attacher son nom à aucun article de son journal, 358.

MICHAUT, agent des subsistances militaires. AN III. Compris dans la suppression de la commission des approvisionnemens; son compte rendu, 555.

MICHAUT (Daniel). AN VI. Émigré français, arrêté à Londres, est trouvé muni de près de quatre cents coutelas et autres armes, 223.

MICHAUT (J. B.). AN VII. Obtient un prix à la société d'agriculture de Paris, 284.

MICHAUX, botaniste. AN V. Secours accordés à ce savant, qui, en revenant des États-Unis, a fait naufrage, et a tout perdu, 75.

MICHEL. AN II. 1794. Député de la société de Montpellier, présente à la convention les cendres de Beauvais, et prononce un discours à ce sujet, 199.

MICHEL, adjoint à l'administration de police de Paris. AN I.^{er} 1795. Est arrêté par ordre de la commission des douze; mesures du conseil de la commune à ce sujet, 147. — Arrêté de sa nomination à l'administration de police, 245. — AN II. 1793. Compte rendu de sa mission à Lyon et départemens environnans, 274. — Il est maintenu à l'administration de police, 27. — AN II. 1794. Accusé de violation de dépôt, est exclu par le conseil général de la commune, 189. — Arrêté du comité de salut public qui le réintègre dans ses fonctions, 225.

MICHEL (les frères), banquiers. AN VI. Sont arrêtés à Paris, comme prévenus d'avoir fait assassiner Rivière, leur ancien homme de confiance, 284. — Lettre de Salvi qui les justifie de cette imputation, 287. — Sont acquittés par jugement, 321.

MICHELET. AN IV. Sa bravoure fait obtenir des succès sur les chouans, 249.

MICHELL. AN V. Est nommé ambassadeur de Genève à Paris, 160. — Et présenté au directoire en cette qualité, 262.

MICHELON (Gilbert), député de Moulins aux Etats-généraux. AN 1791. Fait insérer au procès-verbal un acte de civisme de Joly, receveur du district de Montmarault, 99.

MICHET, député du Rhône à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Est décrété d'arrestation, comme complice de Chasset, 195. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

MICHELIS, député de la Meuse-Inférieure au conseil des anciens. AN VI. Attaque la résolution qui établit une taxe en faveur des receveurs de département, comme trop libérale, 277. — AN VII. Impression du discours où il célèbre l'anniversaire de réunion de la Belgique à la France, 14. — Combat la résolution relative à la taxe d'entretien des routes, 51. — Est élu secrétaire, 63. — Célèbre les victoires de l'armée d'Italie, à Rome, 108. — Son opinion sur les assemblées électorales du département des Deux-Nèthes, 284. — Combat la résolution sur les ministres du culte, 303.

MICHON-DUMARÈT (J. F.), administrateur du département, député de Rhône-et-Loire à l'assemblée législative. AN 1791. Vote une création de petits assignats et la suppression de tous les papiers de confiance, 351. — AN 1792. Propose la vente des forêts nationales, 64.

MICHONIS, administrateur de police. AN I.^{er} 1795. Est dénoncé au conseil-général de la commune de Paris, pour sa conduite au Temple, 208 et 251. — Compte rendu aux Jacobins des véritables causes de son arrestation, 258. — AN II. 1793. Est accusé de correspondance avec Marie-Antoinette, 21. — AN II. 1794. Envoyé au tribunal révolutionnaire, comme agent de la faction de l'étranger, 267. — Et condamné à mort, 275.

MICHOT, commissaire du conseil exécutif provisoire. AN 1792. Son discours lors de l'inauguration de la société des Amis de la liberté, à Chambéry, 291.

MICKLIN, commandant l'artillerie. AN I.^{er} 1793. Sa mort, 81.

MIDERICH (H.). AN VI. Préside l'administration législative du peuple batave, à la suite de la révolution du 22 brumaire, 132.

MIETTE. AN II. 1794. Est dénoncé à la société des Jacobins, 356.

MIGNEY, administrateur à Lyon. AN I.^{er} 1793. Se rétracte sur le 31 mai, 211.

MIGNON (Charlotte). AN VII. Censure morale exercée dans son affaire et celle de sa mère, 119.

MIGNON. (*Foy.* BUSSY et COUSTEAU).

MILCENT, créole, défenseur officieux des hommes de couleur. AN 1792. Se justifie du reproche d'avoir fomenté l'insurrection de Saint-Domingue, 5. — AN II. 1794. Dénoncé aux Jacobins, se défend en rappelant qu'il a, le premier, accusé Brissot; est exclu de la société, 105. — Traduit à la Conciergerie pour faux témoignage, 243. — Et condamné à mort, 253.

MILET-MUREAU, capitaine du génie, et depuis général de brigade, député de Toulon aux Etats-généraux. AN 1790. Vote pour le projet du comité sur le commerce de l'Inde, 202. — S'élève contre les états-majors, et propose d'y admettre au concours les officiers de toutes les armes, 279. — AN 1791. Propose de décréter l'impression du *Voyage de Lapcyrouse*, et de faire toucher ses appointemens à son épouse, jusqu'au retour des vaisseaux envoyés à sa recherche, 114. — Appuie le projet d'armement pour ce même objet, 163. — Propose un projet sur la fonte du métal de cloche, 172. — Discute les moyens d'organiser définitivement les gardes nationales qui se rendent aux frontières, 217. — Fait rendre un décret sur le type des pièces de 15 et 30 sous, 227. — Son rapport, suivi d'un décret sur la navigation intérieure et sur le canal proposé par Barbé, pour la ville de Tournon, 231. — Donne des détails rassurans sur la faiblesse des armemens de l'Espagne, 232. — Fait décréter le complément de l'organisation des monnaies, 246. — AN 1792. Sa lettre annonçant la belle action de Joseph Graille, grenadier, qui a adopté le fils de son ennemi, 355. — AN VI. Rédige le *Voyage*

de Lapeyrouse, et le fait offrir au directoire; 200. — AN VII. Notice sur cet ouvrage, 111, 114, 123 et 126. — Est nommé ministre de la guerre, 160. — Son discours lors de la présentation au directoire des drapeaux napolitains, 169. — Lui présente ceux conquis par l'armée d'Helvétie, 192. — Son instruction relative aux conscrits et réquisitionnaires, 198. — Ses circulaires sur le même objet, 209, 212 et 214. — Lettre au général Chérin, pour faire confisquer de mauvaises fournitures de souliers, 254. — Autre lettre concernant les prisonniers autrichiens, 253. — Sa nouvelle circulaire sur le remplacement des conscrits, 260. — Autre aux armées sur les changemens opérés dans le gouvernement, 280. — Lettre de satisfaction qu'il reçoit du directoire, et sa nomination au grade de général de division dans l'armée du génie, 287. — Remplace Bernadotte, par *intérim*, au ministère de la guerre, 361.

MILHAUD, député du Cantal à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. En mission près l'armée des Ardennes, rend compte de l'état des frontières et de la bonne conduite du général Beaugard à Orval, 154. — Décret qui l'envoie dans la Lozère et autres départemens environnans, 157. — Rend compte de ses opérations à l'armée du Rhin, 236. — Annonce la levée en masse des frontières, au bruit du tocsin de la liberté, 239. — Et les succès de l'armée, 261. — AN II. 1793. Est rappelé de sa mission, 45. — Annonce la découverte de complots à l'armée du Rhin, 50. — Sa lettre sur sa mission à cette même armée, 57. — Il présente un jeune chasseur qui s'est distingué dans la Vendée, 62. — Expose, aux Jacobins, les services rendus dans le Bas-Rhin par Saint-Just et Lebas; fait l'éloge de Bièche, commandant de Strasbourg, et de Pichegru, 64. — Demande que le bureau de cette société ne soit plus astreint à porter le bonnet rouge, 92. — Y propose d'embarquer tous les contre-révolutionnaires, et de les engloutir au sein des mers, *ibid.* — Décret qui l'envoie à l'armée des Pyrénées-Orientales, 94. — Affaire des administrateurs de la Meurthe, nommés par lui et Soubrany, et envoyés à la Force par Saint-Just et Lebas, 100. — AN II. 1794. Demande un renfort de Jacobins

pour mettre au pas les aristocrates des Pyrénées-Orientales, 147. — Annonce la régénération de l'armée du même nom, 210. — Et ses succès, 228. — Autres détails aux Jacobins, 242. — Transmet à la convention ceux de la prise du fort Saint-Elme, de Port-Vendre et Collioure, 257. — Et une nouvelle victoire, 337. — AN III. Parle sur des ordres révolutionnaires donnés par Carrier, 64. — Vote le maintien du décret qui ordonne l'envoi d'un courrier à Nantes, pour rapporter les pièces originales qui lui sont relatives, 65. — Appuie la demande d'un mausolée en mémoire de Dugommier, mort sur le champ de bataille, 71. — Fait décréter une indemnité pour les gardes nationales faisant le service de guerre, 107. — Rend hommage à la valeur des troupes républicaines; demande l'impression du discours de Boudin, proposant une amnistie pour tous les délits révolutionnaires, 118. — Fait réintégrer le général Meyer dans son grade, 142. — Organise le corps des pompiers de Paris, 162. — Discute les attributions à accorder au comité de salut public, 175. — Demande qu'on rende les biens aux enfans des condamnés qui n'auront pas cessé de porter les armes pour la défense de la patrie, 184. — Son arrestation proposée par Girard de l'Aude, dans la journée du 12 germinal; ordre du jour, 195. — Est accusé d'avoir écrit aux Jacobins de Paris qu'il rivalisait d'énergie avec Saint-Just et Lebas dans les départemens du Rhin; se justifie en reportant l'attention de l'assemblée à l'époque de sa mission, 257. — AN V. Est cité par Harmand, de la Meuse, comme ayant écrit qu'il fallait guillotiner les banquiers, notaires et agens de change de Strasbourg, 342.

MILLANO, prince napolitain. AN VII. Texte de l'armistice signé entre lui et le général Championnet, 146.

MILLARD (Bonaventure-Jean-Baptiste), procureur à Troies. AN II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 138.

MILLARD (Charles), député de Saône et Loire à la convention nationale. AN II. 1794. Fait décréter qu'il n'y a lieu à délibérer sur les prétentions d'Hoffmann, entrepreneur des manufactures de Garence, 291. — AN III. Fait suspendre

Les coupes de bois dans lesquelles les communes auraient agi en vertu de sentences arbitraires, 40. — Dénouciation des citoyens de Châlons-sur-Saône contre lui, 288.

MILLARD fils, de Dreux. AN IV. Son arrestation, à l'occasion des troubles de cette époque, 13.

MILLER (sir John). AN 1790. Propose à la chambre des communes d'Angleterre d'établir l'uniformité des poids et des mesures, 49.

MILLER, écossais. AN 1790. Est l'inventeur d'un vaisseau à deux quilles, 253.

MILLERET, habitant de Périgueux. AN VI. Mandat d'arrêt décerné contre lui, 194.

MILLESANT, tambour major. AN IV. Tue Duboigny, chef de chouans, 249.

MILLET, président du *Club des ennemis du despotisme*. AN 1791. Justifie les citoyens du faubourg Saint-Antoine, accusés d'avoir voulu incendier les barrières, 54.

MILLET (la citoyenne). AN II. 1793. Propose une somme à Vouland pour sauver Béthune-Clarost, 21.

MILLET (Thomas), commissaire de Saint-Domingue. AN III. Mis en liberté par décret, 48. — Dénonce divers députés de cette colonie, 271.

MILLET, déporté de l'île Sainte-Lucie par les Anglais. AN IV. Résolution à son occasion, relative au jugement des contumaces des Colonies, 339.

MILLIERES, commissaire du pouvoir exécutif. AN 1792. Arrêté à Lisieux, décret qui le met en liberté, 274. — AN I.^{er} 1793. Est l'un des commissaires nommés par le conseil-général de la commune de Paris, pour accompagner l'armée parisienne à la Vendée, 126. — Eloge de sa conduite contre les brigands, 224. — AN II. 1794. Dément les nouvelles de la destruction de la Vendée, 125.

MILLIN (Aubin), littérateur, l'un des rédacteur de la *Chronique de Paris*. AN 1790. Son ouvrage sur la liberté des théâtres, 237. — Réclame la permission de visiter tous les lieux claustraux, toutes les maisons nationales pour y faire des recherches savantes, 345. — AN 1791. Notice sur ses *Antiquités nationales*, 278. — AN 1792. Autre sur le même objet, 224. — AN III. Offre à la convention ses *Éléments d'histoire naturelle*;

est mentionné honorablement, et loué par Clénier de ses talens littéraires et de son patriotisme, 341.

MILLIN-LABROUSSE. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 19.

MILLY. AN VI. Nommé à la place du citoyen Letellier, administrateur du bureau central de Paris, 261. — AN VII. Est maintenu, 284.

MILLOT. AN 1792. Fait hommage au corps législatif d'une machine de guerre de son invention, avec laquelle on peut tirer cinquante coups par minute, 107.

MILSCENT, député d'Angers aux États-généraux. AN 1789. Ses observations contre les intermédiaires entre les communes et le roi, 5. — Propose de mander les ministres à la barre, pour rendre compte de leur conduite, à l'occasion de l'attroupement séditieux dans lequel a été tué un boulanger, 76. — Son rapport tendant à ce qu'il ne soit plus expédié de provisions pour les offices de judicature supprimés le 4 août, ni pour ceux compris dans les apanages des princes, 90. — AN 1790. Parle en faveur des tribunaux d'appel sédentaires, 124. — Propose de fixer à dix ans la durée des fonctions des juges, 125. — Ne veut pas que le ministère public soit entièrement établi par le roi, 129.

MINÉE (Julien). AN 1791. Est nommé à l'évêché de la Loire-Inférieure, 77. — AN II. 1793. Président de ce département, abjure ses fonctions sacerdotales, 70.

MINIER (Alexandre). AN 1789. Est assesseur au tribunal de la municipalité de Paris et au bureau de ville, 102. — AN I.^{er} 1793. Est nommé commissaire par la commune, pour accompagner l'armée parisienne contre la Vendée, 126. — Demande de prompts secours, 137. — Annonce les dispositions prises contre les rebelles, 159. — Présente un rapport à la commune sur la situation de la Vendée; fait l'éloge de Menou; accuse la gendarmerie; rend compte des manœuvres et impostures des prêtres, 169. — AN II. 1793. Transmet le détail de la levée en masse contre les Vendéens, 265. — AN II. 1794. Reçoit de Nantes et communique à la commune une lettre annon-

gant la destruction des brigands sur la rive droite de la Loire, et les noyades des prisonniers, 103.

MINIER, AN V. Est élu président du tribunal criminel par le corps électoral de Paris, 204.

MIOLLIS, général français. AN IV. S'empare d'un camp sur l'ennemi, 18. — AN V. Ordonne une fête populaire à Mantoue, 295. — Fait arrêter qu'il sera élevé un obélisque à Virgile, dans le lieu présumé de sa naissance, 315. — AN VII. Ses proclamations pour expulser les émigrés de Livourne, et ordonner la saisie des biens appartenans aux sujets des puissances ennemies, 201. — Fait mettre l'embargo sur tous les vaisseaux qui se trouvent dans le port de Pise, et arrêter les consuls anglais et russe, 207. — Maintient le bon ordre à Livourne, 214. — Prend des mesures pour assurer la tranquillité de cette ville, 242.

MIOMANDRE (de), ancien officier au régiment de Turenne. AN 1789. Est témoin des transports d'un chasseur des trois évêchés, qui se tue après plusieurs propos contre des scélérats qui le provoquent au crime, 69.

MIOMANDRE (Sainte-Marie), garde-du-corps. S'échappe de Paris pour aller prévenir le roi de la marche des femmes sur Versailles, le 5 octobre, 70. — Court les plus grands dangers en défendant l'appartement de la reine, 72.

MIOT, ministre de la république française en Toscane. AN III. Remet ses lettres de créance au grand duc, 276. — AN V. Commissaire du directoire en Corse, y émet une proclamation, 109.

MIRABEAU (Gabriel Honoré Riquetti l'aîné, comte de), (*Voyez la table de l'Introduction*). député des communes d'Aix aux États-généraux. AN 1789. Écrit à ses commettans contre la suppression du 1.^{er} n^o. du journal intitulé : *États-généraux*; et se propose de le continuer, 2. — S'oppose à l'envoi d'une députation aux deux ordres privilégiés, lors de leur séparation, *ibid.* — Examen des mesures proposées à cette occasion par Rabaud et le Chapelier; il fait borner au seul ordre du clergé l'envoi de commissaires conciliateurs; provoque le rejet d'une lettre du marquis de Brézé, et pourquoï, 3. — Fait arrêter un réglemeut provisoire; s'élève contre l'opposition de la noblesse à la

réunion; fait inviter le clergé à effectuer la sienne; sortie contre les intrigues qui ont surpris au roi sa lettre relative aux conférences; proposition, par suite, d'une adresse au roi, explicative des sentimens des communes, 4. — Invoque leur décision sur l'objet de la vérification des pouvoirs, et demande que l'abbé Sieyès fasse connaître son opinion, 6. — Sa motion pour la constitution des communes sous le titre de *Représentans du peuple français*; sortie contre les ordres privilégiés, 7. — Suite, et réfutation de la proposition de Sieyès sur le même objet; il veut la sanction du roi pour constituer l'assemblée; et s'élève à cette occasion contre l'aristocratie; défend le titre *représentans du peuple*; murmures, 8 et 9. — Sa réponse à Brézé, lors de la séance royale: *Allez dire*, etc. il fait, à la suite, déclarer les députés inviolables, et les exécuteurs des ordres tyranniques, infâmes et traîtres à la patrie; annonce la démission du garde des sceaux, qu'il allait dénoncer, 10. — S'oppose à l'entrée de la députation venue au nom de la majorité de la noblesse, et les fait recevoir comme députés *présumés*, 11. — Provoque une adresse à la nation française, à l'occasion de la réunion finale de la noblesse et du clergé, et des événemens qui l'ont amenée, 12. — Contesté au clergé le droit de protestation; propose de fixer à quatre les députés de Saint-Domingue; rejette l'opinion de Sillery sur cet objet, 13. — Son discours sur les approvisionnemens, sur la situation de l'assemblée, le rassemblement énorme des troupes autour du lieu de ses séances, etc., 15. — Propose une adresse au roi, pour lui exposer les alarmes nées du voisinage des troupes, en demande l'éloignement et leur remplacement par des gardes bourgeoises; texte de cette adresse; observation en faveur de la conduite de la noblesse dans les circonstances orageuses, qu'il dénonce, 16. — Croit la garantie de la parole du roi insuffisante contre les entreprises du ministère, 17. — Charge la députation envoyée au roi pour l'éloignement des troupes, etc., de lui peindre l'inconduite des princes, princesses, ministres, etc.; propose la demande au roi du renvoi des ministres; projet de cette adresse; soutient que l'assemblée a le droit de déclarer au roi que

ses ministres n'ont point la confiance du peuple, 19. — Annonce un travail sur la situation de la caisse d'escompte, 21. — Son discours sur les troubles de Paris; proposition pour y rétablir l'ordre, 22. — Suite, et discussion sur sa motion et celle de Lally, relatives à la repression des troubles, 23. — Parle contre la violation du secret des lettres, 24. — Demande l'adoption provisoire du règlement qui fixe la majorité des suffrages à la moitié plus un, 27. — Réfute l'opinion de l'évêque de Chartres, sur le mode de fixer la majorité des voix; s'oppose au système de pluralité graduée, 28. — Blâme la conduite des électeurs et leur permanence; demande leur dissolution, 30. — Vote pour l'admission des députations, 31. — Ses lettres justifient le ministère anglais du soupçon d'avoir comploté l'incendie du port de Brest, 34. — Fait rejeter le projet de délibérer sur la demande en conservation des droits honorifiques, 35. — Fait arrêter l'envoi d'une lettre à la municipalité du Havre, sur la détention du duc de Lavanguyon; veut que le roi soit soumis à la loi commune et vote l'abolition de ses capitaineries, 36. — Ne peut concilier la nécessité de l'emprunt avec les défenses impératives des cahiers; demande l'ajournement de la délibération, 37. — Propose d'accorder l'emprunt demandé, sur la caution des fortunes particulières des représentans; discute la question des retenues sur l'emprunt décrété, 38. — Suite de son opinion sur cette retenue; il pense que l'envoi des arrêtés du 4 août suffit pour calmer le peuple; établit que la dîme ne doit être que le salaire du clergé; réplique aux murmures que ce mot excite et vote pour sa suppression, 39. — Craint la subordination des forces militaires à la puissance civile, 40. — Présente une déclaration des droits de l'homme, 41. — Demande qu'on prononce sur la déclaration des droits proposée par le comité, avant de s'occuper d'une autre; propose d'ajourner la rédaction définitive de cette déclaration; réfute le reproche d'influencer l'assemblée, que lui attire sa proposition; excuse les erreurs de sa jeunesse, et persiste à réclamer l'ajournement de la rédaction de la déclaration des droits, 42. — Sa motion pour rétablir le crédit national, et remédier à l'insuccès

du dernier emprunt, 44. — Veut que la responsabilité des agens dans le cas d'ordres arbitraires, s'étende depuis le premier visir jusqu'au dernier sbire; insiste sur la responsabilité de tous les agens de pareils ordres; veut qu'on se borne à déclarer le libre exercice et le respect de tous les cultes; sa motion sur les rapports du culte avec la législation; réfute les partisans d'un culte dominant; 45. — Sa réplique à l'abbé Mauri, qui qualifie de despotisme les pouvoirs exercés par l'assemblée; veut qu'on se borne à la repression des abus de la presse; son discours sur l'affaire du procureur du roi de Palaise, 46. — S'oppose à l'ajournement de la discussion sur l'emprunt proposé, vote son adoption et une déclaration qui rassure les créanciers de l'état; justifie la demande faite d'une garantie pour la liberté des opinions; est improuvé par l'assemblée; demande de ne voter sur les questions relatives à la monarchie que par appel nominal; s'oppose à la formation des listes des opinions pour et contre sur ces mêmes questions; réfute d'Esprémesnil, qui demande la simple lecture du vœu des cahiers, 47. — Veut qu'en discute la motion de Noailles sur la sanction royale; combat la proposition d'une double liste de votans, 48. — Appuie l'ajournement proposé par Rabaud-Saint-Etienne, sur la question de la sanction royale; développe quel doit être le caractère du roi dans une monarchie instituée sur la base de la souveraineté du peuple; vote pour l'annualité de l'assemblée, de l'armée, de l'impôt, pour la responsabilité des ministres, la sanction royale sans restriction écrite, mais limitée de fait, 49. — Bruit répandu de son assassinat; rejet de sa motion pour n'entrer dans les galeries de l'assemblée qu'avec des billets, 51. — Présente une distribution de questions sur la formation du corps législatif; combat le système des deux chambres; le comte de Virien s'emporte en juremens, et l'accuse de démagogie; il propose d'oublier, comme absurde, l'arrête de la ville de Rennes contre les partisans du veto; ses réflexions contre la lecture du mémoire envoyé par Necker, au nom du roi; pose les questions sur la sanction royale; son opinion pour fixer le sens de ce mot, 55. — Veut que les arrêtés du 4 août soient dé-

clarés indépendans de toute sanction, 56. — Justifie ces arrêtés, et demande leur adoption; propose d'ajourner la question de l'inadmissibilité de la branche d'Espagne au trône; demande que la régence ne puisse être exercée que par un homme né en France, 57. — Réclame contre la rédaction sur l'inadmissibilité de la branche d'Espagne, 58. — Texte de son opinion sur la caisse d'escompte; défend et développe la motion de Chapelier sur la fixation des formes de la sanction, 59. — Suite de son discours sur la caisse d'escompte, et de sa motion pour la promulgation des arrêtés du 4 août; appuie le projet de s'occuper des finances; réfute les opinions du vicomte de Mirabeau et de Volney sur la convocation d'une deuxième assemblée; réclame la communication des motifs qui font demander un secours de troupes réglées, par l'état-major de Versailles et la municipalité, Co. — Annonce que l'argenterie portée à la monnaie, entre aussitôt en circulation à Londres; note curieuse sur cette motion; propose de déclarer que le pouvoir législatif réside essentiellement dans la nation, 61. — Opine pour l'adoption du plan du ministre des finances: lecture de son projet de décret proposant de l'adopter de confiance; motifs de cette demande dans le tableau effrayant de la situation des finances, et l'impossibilité de suivre un autre plan que celui du ministre, 65. — Propose une adresse aux Français sur cet objet; fait maintenir la rédaction du procès-verbal approubatif de l'effre de leurs biens, faite par les religieux de Saint-Martin-des-Champs, 64. — Veut qu'on décide si les ministres peuvent être membres de l'assemblée, 65. — Réclame la nécessité du consentement de la nation pour l'émission des papiers-monnaies, qu'il qualifie à cette occasion de vol ou d'emprunt le sabre à la main: attaque les réductions proposées par Necker dans son projet sur la contribution du quart, etc., 66. — Demande que la déclaration des droits, les articles décrétés de la constitution et le décret des subsides soient présentés à-la-fois à l'acceptation du roi, 67. — Propose le renvoi au comité de rédaction du projet d'adresse qu'il s'est chargé de présenter pour accompagner le décret de la contribution extraordinaire, *ibid.* — Regarde comme intempestives les révélations des

scènes tumultueuses et des orgies de Versailles; et à propos de la question de l'acceptation des décrets par le roi, propose de lui demander la surveillance des corps militaires, la cessation des festins qui insultent à la misère publique, la signature, par un secrétaire d'état, des actes émanés de lui, et une déclaration qui rassure le peuple contre l'acceptation conditionnelle que sa lettre suppose, 68. — Sur les provocations de Monspey, offre de signer et fournir tous les détails sur les orgies de Versailles, pourvu que l'on déclare la personne du roi seul inviolable, *ibid.* — Impose silence aux femmes venues de Paris et qui occupent la salle, en disant: *Sans doute les amis de la liberté ne viennent pas ici gêner la liberté de l'assemblée*, *ibid.* — Sur la demande faite par le roi de transporter la séance de l'assemblée au château, y fait envoyer seulement une nombreuse députation; fait décréter que l'assemblée nationale est inséparable du roi pendant la présente session; propose de discuter le décret des finances à la séance du 6 octobre, pour prouver la sûreté de l'assemblée dans cette journée mémorable de concorde; propose une nouvelle adresse, à l'occasion des événemens du moment, *ibid.* — Demande qu'à l'article qui ordonne la répartition de la contribution sur tous les biens, on ajoute le mot, *proportionnellement*: soutient que les rentes ne doivent pas être soumises à l'impôt; propose d'assurer le paiement de la dette nationale et de la liste civile indépendamment du renouvellement annuel des autres impôts à chaque législature, et s'élève contre les précautions pusillanimes qui tendent à énerver le pouvoir exécutif; donne de nouveaux développemens aux motifs d'assurer ces deux objets contre les variations des législatures, *ibid.* — Propose de conserver dans la formule de la promulgation des lois, les mots *par la grâce de Dieu*, avec l'addition *et par la loi constitutionnelle de l'état*; ses réflexions contre un nouveau décret d'inviolabilité: définition qu'il donne de ce mot, 69. — Propose de n'accorder des passeports aux députés que sur des motifs exposés à l'assemblée, *ibid.* — Détails sur sa conversation au 5 octobre avec Mounier, alors président de l'assemblée, qu'il presse de se rendre au château et

d'y annoncer les événemens de Paris; réponse remarquable de Mounier, 70. — Dénonce le propos du comte de Saint-Priest, renvoyant le peuple demander du pain à ses douze cents rois; propose de relire le décret du 13 juin sur l'inviolabilité, comme répondant à toutes les craintes et à toutes les objections, 71. — Malgré la déné- gation du propos du comte de Saint-Priest, annonce qu'il suivra sa dénonciation; propose de décréter que les propriétés du clergé appartiennent à la nation; combat la proposition d'employer le titre de roi de Navarre dans les actes diplomatiques et réclame la conservation de l'unité monarchique, 72. — Offre un travail sur les attroupemens; vote jusqu'après l'examen des pièces relatives à Bezenval, l'ajournement de sa mise en liberté proposée par le comité des recherches, 74. — Demande, à l'occasion de la députation de la commune de Paris, ayant à sa tête Bailly et Lafayette, qu'on vote des remerciemens à ces deux députés pour leur conduite dans les circonstances orageuses de leur administration, 75. — Dans la discussion relative à l'inexactitude de l'envoi des lois par le garde des sceaux, insiste sur cet envoi dans toutes les provinces; demande qu'un comité s'occupe des subsistances de Paris, *ibid.* — Son opinion sur le départ du duc d'Orléans pour Londres; il veut le dénoncer à l'assemblée; propose, avant l'établissement de la loi martiale ou d'un tribunal pour juger les crimes de lèse-nation, de demander au pouvoir exécutif de quels moyens il croit avoir besoin pour assurer les subsistances de Paris, et de les lui accorder sous sa responsabilité, 76. — A l'occasion de la convocation extraordinaire des états de Dauphiné, propose de déclarer illégale toute assemblée jusqu'à l'organisation des assemblées provinciales; parle sur la distinction de domestique et de serviteur; propose d'ajouter aux conditions d'éligibilité, celle de n'être ni failli ni banqueroutier, et d'avoir payé sa portion des dettes d'un père mort insolvable; fait ajourner la question des lettres de surséance, 78. — Soutient la moralité de la proposition d'exclure des fonctions publiques les enfans des faillis; demande l'établissement de l'inscription civique des citoyens âgés de 21 ans; réclame contre le décret qui

établit la condition du marc d'argent, 79. — Discute la nature des fondations, renverse l'existence du clergé comme corps et comme ordre, et montre les inconvéniens de sa possession, 80. — S'engage à combattre l'assertion de l'abbé de Montesquiou, que les biens du clergé n'ont jamais été aliénés, et fait ajourner la discussion; son opinion sur l'impossibilité de l'existence d'un corps particulier, exerçant des droits qui ne peuvent appartenir qu'à des individus, 81. — Réfute les principes de l'abbé Mauri sur les corporations, examine la question de restituer les biens aux fondateurs, et la substitution des droits de la nation à ceux du clergé; relit et fait adopter le projet qui met ces biens à la disposition de la nation; propose un mode d'élection libre pour les anciennes municipalités qui doivent se renouveler; combat le plan de division du royaume, proposé par le comité, et présente un autre projet avec deux degrés d'autorités par département, 82 et 83. — Dénonce la procédure prévôtale exercée à Marseille contre des citoyens, et l'inexécution des décrets sur la procédure criminelle; fait demander compte de l'exécution de ces lois, et surseoir provisoirement à celle de tout jugement rendu dans la forme ancienne depuis la nouvelle loi; combat et fait ajourner la proposition de supprimer toutes les pensions au-dessus de 500 livres; son discours sur les désordres des finances, la disparition du numéraire par l'effet désastreux de la surséance des payemens de la caisse d'escompte, et la nécessité de s'occuper de fixer l'étendue de la dette publique et de se procurer de nouveaux moyens de finances, 85. — Combat comme dangereuse la motion d'interdire aux membres de l'assemblée l'accès aux places du ministère, et demande que s'il est entré quelques raisons personnelles dans cette discussion, l'exclusion ne soit prononcée que pour lui seul, 86. — Fait ajourner la discussion du projet du comité pour la division du royaume, et s'engage à répondre aux objections de Thouret, *ibid.* — Son discours sur cette division; objections contre la multiplicité des assemblées intermédiaires, 87 et 88. — Demande l'ajournement de la motion de Treillard, pour fixer la portion de revenus dont les bénéficiers pourront disposer, 89. — Appuie la

mise des scellés sur les propriétés ecclésiastiques, 90. — Vote pour l'élection des députés par chaque département dans toute l'étendue du royaume, 91. — Combat l'établissement de la banque proposée par Necker; démontre le danger de cette opération et du système en faveur de la caisse d'es-compte, 92. — Suite de sa réfutation du compte et des expédiens proposés par M. Necker; proposition d'informer le ministre des finances que l'assemblée attend le plan qu'il a annoncé, et de décréter que les fonds pour l'acquittement de la dette publique auront une administration particulière, 93. — Dénonce l'inexécution, à Marseille, du décret sur les nouvelles formes de l'instruction judiciaire, et la conduite du prévôt, 96. — Demande la discussion sur l'établissement de la banque nationale, 98. — Fait décréter, à une très grande majorité, le rappel en Corse de ceux qui, ayant combattu pour la liberté de leur patrie lors de sa conquête, en ont été expulsés sous peine de mort, 100. — Combat deux articles du décret sur l'organisation des municipalités; l'un portant que les officiers municipaux ne pourront être dénoncés que par cent citoyens actifs; l'autre, relatif aux réunions des citoyens, 101. — Trouve injurieuse à l'assemblée la motion faite par Dambly, d'en exclure tout calomniateur reconnu tel; est provoqué par ce député, 102. — Après une vive opposition, parle en faveur d'un article qui donnait les droits de citoyen actif à ceux qui en payeraient volontairement les contributions, et le présente comme avantageux aux nobles et aux prêtres, 105. — Lettre qui lui est adressée, de la Rochelle, en faveur du commerce et de la traite des nègres, 107. — Sa dénonciation sur les excès arbitraires auxquels s'est livré le prévôt de Marseille Bour-nissac: fait décréter le renvoi à la sénéchaussée de cette ville de divers accusés, et la transmission au châtelet de leurs requêtes, 108 et 109. — Propose d'admettre, dans la constitution, la marche graduelle et progressive d'administration en administration pour les fonctionnaires publics, 110 et 111. — Sa réponse à Barnave, qui défend l'opinion contraire; il lui dit que les rhéteurs parlent pour vingt-quatre heures, et les législateurs pour le temps, 111. — Ses observations pour la défense de son projet et contre

les raisonnemens de ses adversaires, 115. — Son opinion pour la distinction de l'enrôlement des troupes réglées et des gardes nationales, 116. — Arrêté du conseil de ville de Marseille en faveur de Bour-nissac qu'il a accusé, 125. — Il présente une adresse des Juifs, réclamant leurs droits de citoyens, et fait la même demande en faveur des comédiens, *ibid.* — Ses observations sur les travaux du comité des finances; il vote l'impression des noms seuls des déclarans pour la contribution patriotique, 126. — Développe les intentions de l'aristocratie genevoise dans le don offert par elle, et ses rapports avec l'ancien gouvernement, 129. — Propose de renvoyer au grand maître de cérémonies, Brézé, la discussion sur la présence des fonctionnaires publics, 150. — Est présenté, dans la procédure du châtelet, comme l'un des agens des événemens des 5 et 6 octobre; ses observations sur la même affaire et sur le rapport qu'en présenta Boucher-d'Argis, 131, *aux pièces justificatives.* — AN 1790. Vote, dans la discussion sur le serment, pour qu'on se borne à jurer fidélité à la constitution, 8. — Propose de déclarer les membres du parlement de Rennes inhabiles à exercer aucune fonction, ainsi que tous autres qui déclareraient ne pouvoir obéir à la loi, 11. — Raille les proclamations de la république de Gènes sur la réunion de la Corse à la France, et fait prononcer qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur ses prétentions, 23. — Demande un plus ample examen d'un projet de finances présenté par Le-brun, et attaque tous les plans sur cette matière, 24. — Fait enjoindre à Mauri de délivrer copie des pièces concernant l'affaire de Bour-nissac, prévôt de Marseille, 26. — Présente des chefs d'accusation contre ce prévôt, 28. — Réfute le rapport de Mauri sur cette affaire, 32. — Sa déposition dans l'affaire de Favras, 39. — S'élève contre les lettres de rachat, et appuie l'établissement des tribunaux de famille, 40. — S'oppose à ce que le pouvoir exécutif prononce sur les troubles élevés à Saint-Jean-d'Angély, à la suite de l'élection du maire, 42. — Vote contre tout projet d'indemnité en faveur des princes allemands qui réclament la conservation de leurs privilèges en France, 43. — Fait rejeter deux articles sur la division du royaume; celui qui autorisait les dé-

partemens à demander en *tous temps* les changemens utiles, et celui relatif à la formation des cartes départementales, 48. — A l'occasion des troubles de Béziers, fait décréter que les officiers civils seront obligés de se servir contre les désordres de tous les moyens qui leur sont confiés, *ibid.* — Pense que la motion que Cazalès demande à faire pour le renouvellement de l'assemblée nationale, est par sa nature même ajournée après la constitution, 49. — Parle sur la convenance de décider le *minimum* et le *maximum* du traitement des moines, 50. — Etablit les avantages du projet fixant le traitement des religieux d'après l'espèce de leur ordre et leur âge, 51. — Demande l'impression et l'ajournement d'un nouveau projet de décret pour ramener la tranquillité publique, 52. — S'élève contre la proposition de Cazalès, d'investir le roi pendant trois ans de la plénitude de la puissance exécutive pour réprimer les troubles des provinces, 53. — Continuation de son opinion; il propose une loi additionnelle à la loi martiale, 54. — Répond aux objections de Montlausier et de Cazalès contre le projet de Boussion, relatif à la répression des troubles, 56. — Demande que le ministre des finances rende compte à l'assemblée de l'état de cette partie, 58. — Parle contre la désignation numérique des départemens, et vote pour de nouvelles dénominations, *ibid.* — S'oppose à ce que Dudon fils soit admis à défendre son père, procureur-général du roi au parlement de Bordeaux, inculpé à l'occasion d'un arrêté de ce parlement contre l'assemblée nationale, 65. — Réclame contre le décret déclarant qu'il n'y a lieu à aucune inculpation contre les citoyens des Colonies, et autorisant chaque Colonie à émettre son vœu pour la constitution qui lui convient, 68. — Défend la municipalité de Marseille à l'occasion de l'affaire du prévôt de cette ville; et accuse, à ce sujet, Mauri d'intrigues et de travestissement de pièces, 70. — Fait renvoyer devant la sénéchaussée de la même ville tous les prévenus de cette affaire, 72. — Vote contre l'ajournement du plan de la municipalité de Paris pour la vente des biens du clergé, et établit la nécessité de commencer les ventes, 77. — Parle sur l'injustice des anciennes détentions et poursuites, *ibid.* — Propose de rap-

porter au roi que ses demandes doivent être contre-signées des ministres, et réfute l'opinion de Garat aîné à ce sujet, 86. — Vote pour que la municipalité et la garde nationale de Marseille soient félicitées à l'occasion des troubles de cette ville, et propose d'en faire retirer les troupes, 88. — Parle contre la proposition de déclarer la religion catholique religion nationale, 104. — Fait passer à l'ordre du jour sur celle de convoquer les assemblées primaires pour la formation des rôles de contributions, 107. — Justifie l'assemblée du reproche que lui fait Mauri, de s'être érigée en convention, à l'occasion du projet de décret qui retarde l'époque de son renouvellement, 110. — Combat, sous des rapports différens, les objections de Mauri et de Robespierre, contre le plan de la municipalité de Paris, relatif à la vente des biens nationaux, 125. — Répond à Mauri sur sa théorie des gouvernemens monarchiques et républicains, et fait ajourner la question de l'institution des juges par le roi, 127. — Justifie la municipalité de Marseille à l'occasion de la surprise des forts par les patriotes, et fait renvoyer les pièces au comité des rapports, après avoir applaudi aux mesures prises par le roi, 133. — Réclame contre une liste d'orateurs inscrits pour parler sur les dispositions hostiles de l'Angleterre contre l'Espagne, avant que cet objet fût connu de l'assemblée, 135. — Insiste pour l'approbation des mesures prises par le roi à l'occasion de ces différens, et consent à ce que l'on discute en même temps le droit de paix et de guerre, 136. — Dénonce, comme une calamité publique, le silence de l'abbé Sieyès sur cette question; propose de décréter que le droit de paix et de guerre appartient à la nation, et que l'exercice en sera délégué concurremment au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif, 141 et 142. — Annonce qu'il répondra aux objections de Barnave contre cette opinion, 143. — Présente un article additionnel au décret sur cette matière, 145. — Réclame contre une interpellation de Dupont, relative aux troubles de Marseille, et fait accorder les honneurs de la séance à une députation extraordinaire de cette ville, 150. — Annonce la mort de Franklin, et fait décréter un deuil de trois jours en l'honneur de ce sage, 163. — Ses

débats avec d'Eprémèsnil, à l'occasion d'un rapport sur les troubles de Nismes, 168. — Fait réformer le décret qui concerne son frère, et arrêter qu'il viendra au sein de l'assemblée pour rendre compte de sa conduite, 171. — Est demandé par le peuple rassemblé autour du local du club de 1789, lors de la fête pour célébrer l'anniversaire de la constitution des communes en assemblée nationale, 175. — Demande que son frère soit entendu de sa place et non à la barre, 180. — S'oppose au système prohibitif dans la question des retours de l'Inde, et professe les principes de la liberté entière du commerce, 181 et 202. — Veut que Condé soit déclaré traître à la patrie, s'il ne désavoue un manifeste liberticide qui lui est attribué, 211. — Vote l'ajournement du projet qui refuse au roi la poursuite des délits publics, 217. — Parle contre les destitutions arbitraires, à l'occasion de celle de Moreton-Chabillant, prononcée par le ministre Brienne, 219. — Demande que le comité des recherches de l'assemblée fasse connaître les charges, s'il en existe, contre les représentans de la nation, à l'occasion des événemens du 6 octobre, afin qu'on décide s'il y a lieu à accusation, 220. — Discute la question de savoir si l'abbé de Barmond, prévenu de conspiration avec Bonne-Savardin, sera entendu à la tribune ou à la barre, 230. — Parle sur les causes de l'insubordination militaire, et présente un projet pour le licenciement et la recomposition de l'armée, 233. — Demande l'arrestation de Faucigny, qui, pour défendre son collègue Frondeville, a menacé de coups de sabre le côté gauche; accusé à cette occasion, par Mauri, d'avoir voulu appeler le peuple, pense qu'il suffit, pour repousser cette inculpation, de nommer son accusateur, 234. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de l'arrestation de Marat, pour le pamphlet où il demande la tête de l'infâme Mirabeau l'aîné et de tous les traîtres, 255. — Invoque le décret d'accusation contre l'abbé de Barmond, et conjure le comité des rapports de hâter son travail sur la procédure du 6 octobre, 237. — Son rapport sur les traités qui unissent la France à l'Espagne; il propose le maintien de l'alliance entre les deux nations, et l'armement des flottes pour répondre

aux préparatifs qui se font en Europe, 258. — Vote pour le remboursement de la dette exigible en assignats-monnaie sans intérêt, et pour la vente de la totalité des biens nationaux, 240 et 241. — Demande à défendre son frère, accusé dans un rapport de Regnier, 242. — Fait décider que les députés de la garde nationale de Nancy seront entendus à la barre pour rendre compte des causes de l'insurrection de la garnison de cette ville, 244. — Invoque la plus grande célérité dans le rapport de l'affaire des 5 et 6 octobre, 245. — Répond à une observation de Montlausier sur cette affaire, que l'évasion des témoins est aussi probable que celle des accusés, *ibid.* — Demande qu'il n'y ait pas lieu à délibérer sur l'affaire de son frère, qui n'est justiciable que d'un conseil de guerre, attendu sa démission de député, 247. — Fait adopter le décret approbatif de la conduite de Bouillé, des gardes nationales et des autorités locales dans l'affaire de Nancy, 248. — Son discours sur les élections et sur les brigues; il propose de déclarer les fonctions d'électeurs incompatibles, pendant deux années, avec toute fonction publique, 251. — Demande à répondre à toutes les objections qui ont été faites contre les assignats, 254. — Ses explications au sujet d'un plan de contre-révolution saisi sur Trouard de Riolle, et dans lequel il est question de lui, 256. — Invoque la question préalable sur la motion de faire exhiber les pouvoirs à une députation liégeoise, 264. — Annonce qu'il y a une liasse de pétitions en faveur des assignats, et déclare que leur création est faite pour anéantir l'espoir de la contre-révolution, 269. — Vote pour que les états de recette et dépense du trésor public soient imprimés de quinzaine en quinzaine, et s'élève ensuite contre le système monétaire actuel, 270. — Réfute toutes les objections élevées contre les assignats, et amende son projet en proposant la création d'un milliard de ce papier pour l'acquittement de la dette exigible, 271. — Sa lutte avec Mauri au sujet d'un plan de contre-révolution, lu à la tribune par d'Eprémèsnil, 273. — Combat Lebrun qui demande à rendre compte du vœu des départemens contre l'émission des assignats, et inculpe les intentions de ce membre, *ibid.* — A la suite de son rapport sur les événe-

mens des 5 et 6 octobre, Chabroud propose de déclarer qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui; Mirabeau invoque la distribution de ce rapport, 276. — Il déclare qu'il prendra à partie le châtelet, et amende la motion tendante à ce que les députés, témoins dans cette affaire, ne puissent prendre part à la décision de l'assemblée, *ibid.* — Vive discussion sur sa culpabilité; Mauri consent à ce qu'il sorte de la procédure, pourvu qu'on déclare qu'il y a lieu à accusation contre d'Orléans, *ibid.* — Il réfute, au milieu des applaudissemens, les inculpations dont il est l'objet dans cette affaire, 277. — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, *ibid.* — Réclame la délibération de l'assemblée sur les indemnités demandées par la ville de Paris pour les frais de la démolition de la Bastille, qu'il fait mettre à la charge de la nation, 279. — Parle sur la confection des assignats, et propose d'en changer le mode, 282. — Demande et ne peut obtenir la parole sur la situation de Saint-Domingue, 286. — Sa lettre à Montesquiou, sur la fabrication des assignats; 292. — Relève les erreurs où est tombé Cazalès en parlant contre la demande du renvoi des ministres, 293. — Vote pour le changement du pavillon de la marine; signale la couleur blanche comme l'emblème de la contre-révolution; s'élève contre les espérances nouvelles de l'aristocratie; traité de scélérat et assassin par Guilhermy, à cette occasion, il invoque l'ordre du jour sur les débats excités à ce sujet, 295. — Fait décréter qu'on substituera sur les vaisseaux au cri de *vive le roi!* le cri de *vive la nation!* *ibid.* — Accusé d'opinions incendiaires dans cette discussion, soutient n'avoir rien dit que de juste, et demande que l'assemblée juge entre lui et Guilhermy qui l'a injurié, 296. — Vote contre la proposition d'imposer les rentes perpétuelles et viagères, 297. — Sa lettre contre les loteries et contre le projet d'imposer les rentes viagères sur le trésor public, 298. — Fait adopter un décret sur la suppression des droits seigneuriaux des princes d'Allemagne en Alsace, 303. — Rend hommage à la probité des patrons pêcheurs de Marseille, et propose de les remercier des sacrifices qu'il font pour l'encouragement de la marine, *ibid.* — Propose de confier à Anisson-

Duperron l'impression des assignats, et demande que des commissaires soient chargés d'examiner le projet à ce sujet, 304. — Fait considérer comme crimes de lèse-nation les excès commis à Belfort par les officiers de Royal-Liégeois et Lauzun, hussards, 305. — Présente la question de savoir s'il y aura une administration centrale des ponts-et-chaussées, 310. — Lit une lettre de l'abbé Perretti contre les décrets de l'assemblée, et justifie une députation du corps électoral de Corse, qui a dénoncé deux députés de ce département; menacé, à cette occasion, par Dambly et Lautrec, et injurié par le côté droit, leur fait sentir l'imprudence de leurs provocations et la patience de l'assemblée, 312. — Fait passer à l'ordre du jour sur la réimpression demandée par Mauri, des cris des colporteurs, 314. — Appuie la proposition de prohiber l'exportation des fourrages et avoines, et désavoue, au nom du comité diplomatique, la partie du rapport à ce sujet, où Frateau peint la situation politique de l'Europe par rapport à la France, 315. — Est rappelé à l'ordre pour avoir traité Foucault avec mépris; s'élève contre l'insolence et les provocations du côté droit, et demande l'arrestation du député Roy, qui a injurié l'assemblée, 319. — Déclare que la réunion d'Avignon est contraire à l'intérêt actuel de la France; et la fait ajourner indéfiniment, après avoir combattu la proposition de défendre les droits du pape, 326. — Demande l'abolition des inégalités de partages résultantes et de la loi et de la volonté; reconnaît, à cette occasion, qu'aucune puissance ne peut légitimer un effet rétroactif, 327. — Vote le remboursement du montant de tous les brevets de retenue dont la valeur a été fournie par les porteurs, 330. — S'oppose à la suppression des franchises des ports de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz, 331. — A l'occasion du projet pour l'exécution de la constitution civile du clergé, s'élève contre la résistance des évêques; et propose une loi relative à l'institution ecclésiastique, 333. — Son projet relatif à l'exposition des principes de la constitution civile du clergé par les évêques députés à l'assemblée nationale, 335. — S'élève contre l'idée d'imposer les rentes, 338. — En fait rejeter la proposition, 339. — Vote pour qu'on ne fabri-

que que deux espèces de monnaies basses, l'une de cuivre, l'autre d'argent, et pour que l'on retire tout le billon qui circule dans le commerce, 548. — Son projet pour supprimer tous les offices ministériels, et déterminer le mode de leur remboursement, 351. — Vote pour que tout français, fonctionnaire public, recevant pension de l'état, soit tenu de rentrer en France et d'y prêter le serment civique, sous peine de perdre son traitement, 354. — Annonce que Pascalis, Laroque et Guiraut ont été pendus à Aix par le peuple, *ibid.* — Demande que les membres de la famille royale, actuellement appelés à succéder à la couronne, soient tenus de jurer la constitution et de prêter le serment civique, et que cette déclaration soit notifiée aux princes français fugitifs, *ibid.* — Fait décréter l'envoi de forces et de trois commissaires civils à Aix, pour y rétablir la tranquillité, 355. — Réfute Mauri à l'occasion des troubles de cette ville, et présente les détails des événemens qui y ont eu lieu, 356. — Prévient l'assemblée qu'il s'absente pour un mois, 557. — Demande et obtient un passe-port, 358. — AN 1791. Dénonce une affiche, où l'on déclare perturbateurs du repos public les prêtres qui ne prêteront pas le serment, 5. — Renouvelle et fait adopter une proposition tendante à faire procéder au remplacement des évêques et ecclésiastiques insermentés, 6. — Son opinion à ce sujet, 8. — Fait décréter que tous les français, prêtres depuis cinq ans, seront admis aux dignités ecclésiastiques, *ibid.* — Réfute l'opinion de Mauri sur la liberté des théâtres, 15. — Lit l'instruction de la constitution civile du clergé, 16. — Répond à l'inculpation qui lui est faite relativement à cette instruction, 17. — Est élu membre du département de Paris, 22. — Répond à Cazalès qui s'oppose au projet relatif au remplacement des ecclésiastiques réfractaires, 28. — Fait un rapport sur la situation politique des puissances étrangères par rapport à la France; propose de décréter des pensions pour les agens diplomatiques, et de faire porter plusieurs régimens au complet, 30. — Son opinion sur un projet relatif à l'impôt du tabac; il est nommé président, 51. — Annonce que les députés de l'île de France ont péri

dans un naufrage, 52. — Sa réponse à une députation de la commune de Paris sur le départ de Mesdames, 47. — Réclame contre l'arrestation de Châlons, faite sur le territoire de Poirentu, 55. — Demande que l'on recherche d'où est parti l'ordre d'escorter Mesdames, lors de leur passage à Moret, 56. — Fait déclarer qu'il n'y a lieu à délibérer sur leur arrestation, attendu qu'aucune loi ne s'oppose à leur voyage, *ibid.* — Fait renvoyer la question de la résidence de la famille royale jusqu'après celle de la régence, et déclare qu'il combattra toute espèce de factieux qui attenteraient aux principes de la monarchie, 58. — Dans la discussion sur l'émigration, rapporte sa lettre à Frédéric Guillaume sur cette matière; s'élève contre la proposition d'un conseil dictatorial pour prononcer sur l'entrée et la sortie de la France; assure qu'il n'obéirait pas à une loi de cette nature, et propose de déclarer que l'assemblée n'a pas voulu entendre la lecture du projet, et a passé à l'ordre du jour, 61. — Orateur d'une députation du département de Paris, offre à l'assemblée les hommages des nouveaux magistrats, 62. — Observe qu'on s'occupe trop du clergé; demande qu'on lui fasse payer ses pensions et qu'on le laisse dormir en paix, 63. — Vante le plan de tontine de Lafarge; propose d'ajouter au projet de décret l'acquisition de 1200 actions, prises sur le traitement de chaque député, pour les répartir sur les familles pauvres, 64. — Réclame en vain la parole pour l'admission d'une députation des gens de couleur, 65 et 66. — Propose de blâmer avec rigueur les commissaires de la ci-devant assemblée générale de Saint-Domingue, qui, dans une lettre, se déclarent seuls législateurs de cette Colonie; 66. — Demande que, dans l'organisation du ministère, la question de la responsabilité des ministres ne soit point séparée de la discussion, 68. — Vote pour que l'assemblée s'occupe des partages dans les successions, 72. — Demande l'impression et l'ajournement d'un projet pour l'acquittement des dépenses du roi dans l'année 1790, celui des lettres de change des Colonies et autres dettes, *ibid.* — Fait ordonner l'élargissement du curé d'Issy-l'Évêque et le renvoi de l'affaire,

s'il y a lieu, devant les tribunaux ordinaires, 78. — communique des explications du ministre des affaires étrangères sur un prétendu avis réquisitorial de la diète de Ratisbonne, *ibid.* — Fait décider qu'il sera demandé compte au ministre de la guerre du dénuement des frontières du Nord, et communique les réponses de ce ministre, 82. — Parle sur le projet de régence, et présente des observations concernant la garde du roi mineur, *ibid.* — Convient que l'élection d'un régent présente des dangers; mais les trouve communs à toutes les régences, 83. — Demande l'ajournement de l'article relatif à l'élection de ce fonctionnaire, en cas de défaut de parens du roi, 84. — Examine les différents systèmes pour et contre l'hérédité; et pense qu'on peut adopter le plan du comité, *ibid.* — Propose de laisser à la disposition du régent la fixation de l'âge auquel le roi pourra entrer au conseil, 85. — Vote pour que les mines soient à la disposition de la nation, 88. — Est attaqué de coliques et d'un spasme violent à la poitrine, 89. — État de sa maladie; elle ne laisse plus d'espoir de guérison; bulletin de sa santé, 90, 91 et 92. — Tous les théâtres sont fermés à l'occasion de sa mort; le département de Paris arrête qu'il en portera le deuil pendant huit jours, 93. — Annonce de cet événement à l'assemblée; décret portant que ses regrets seront consignés au procès-verbal; que tous les membres assisteront à ses funérailles, et que son travail sur les successions sera imprimé; lecture de son opinion sur le droit de tester, 93. — La municipalité de Paris et le département de Seine et Oise portent son deuil, 94. — L'assemblée décide qu'elle va se rendre en corps à ses funérailles, 95. — Texte de son discours sur les successions, *ibid.* — Détails de sa pompe funèbre; Cérutti prononce son éloge; la société des *Amis de la constitution* arrête de faire exécuter son buste en marbre avec ses paroles mémorables: *Allez dire à ceux qui vous envoient, etc.*, 96. — Son deuil porté par les corps administratifs de Rouen et les départemens de Seine et Marne et du Loiret, 99. et 101. — Il est le sujet des pièces de théâtre, intitulées: *L'Ombre de Mirabeau*, aux Italiens, 143. — Et *Mirabeau à son lit de mort*, au théâtre

de Monsieur, 147. — Honneurs rendus à sa mémoire, en Corse, 149. — Biauzat reproduit sa motion pour le licenciement de l'armée, 153. — *Mirabeau peint par lui-même*, ou recueil de ses discours et motions, 242. — Collection complète de ses travaux, par Méjean, 255. — Hommage fait par Palloi de son buste, sculpté sur une pierre de la Bastille, 280. — Décret qui place ce buste dans la salle des séances du corps législatif, 281. — Frochot, son exécuteur testamentaire, annonce qu'il est mort insolvable, et demande que ses funérailles soient payées par le trésor public, 294. — Madame Dussailant, sa sœur, réclame contre la qualification d'*insolvable*, 297. — Décret portant que ses funérailles seront payées par le trésor public, 508. — Frochot répond aux réclamations et aux injures de ses héritiers, 312. — AN 1792. Citation d'un propos qui lui a été tenu par le comte de Lamarek, propriétaire d'un régiment allemand, 102. — Interdiction à la foire de Leipsiek de ses *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes*, 126. — Manuel, procureur de la commune de Paris, est décrété d'ajournement personnel pour avoir publié cet ouvrage, 158. — Est compromis par les papiers trouvés dans l'armoire de fer aux Tuileries, et accusé de liaisons coupables avec la cour; on demande que ses cendres soient retirées du Panthéon; faits cités contre lui par Camille-Desmoulins et Pétion; Manuel demande l'examen de sa conduite; décret de la convention portant que sa statue sera voilée jusqu'après un rapport du comité d'instruction publique sur sa vie politique, 342. — Son buste est pendu à la Grève par le peuple, 546. — Manuel demande que l'acte d'accusation porté contre lui, soit enfin rédigé; il annonce que Frochot, témoin de sa vie et de sa mort, viendra le défendre, 360. — AN II. 1793. Rapport de Chénier sur sa vie politique et morale; et décret à la suite, qui l'exhume du Panthéon pour faire place à Marat, 67. — AN II. 1794. Danton et co-accusés sont désignés par Saint-Just comme ses continuateurs pour opérer un changement de dynastie, 192. — Adresse des Jacobins à la convention, pour l'exécution du décret précédent, 354. — AN III. Détails y relatifs, 4. — AN IV. Notice de sa

traduction des *Élégies de Tibulle* et des *Baisers de Jean second*, 297. — Et de ses *Lettres à Chamfort*, 341. — AN VI. Hommage de son portrait gravé par Boze; discours de Cabanis, Briot et Lenoir - Laroche sur sa philosophie libératrice du genre-humain, et les éloges dus à son génie, 319 et 320.

MIRABEAU (RIQUETTI, vicomte de), frère du précédent, député de Limoges aux États-généraux. AN 1789. Dans la discussion sur l'invitation du roi pour la réunion, fait serment de rester dans la chambre de la noblesse, dût-il s'y trouver seul, 14. — Renonce à une pension de 2000 livres; demande le même sacrifice de tous les pensionnaires de la cour, 38. — Son discours sur les exactions des gens de justice, 40. — Ne veut pas que l'armée dépende des municipalités, 42. Sa motion contre la liberté des cultes, 45. — Vent qu'on s'en rapporte au ministre pour l'emprunt qu'il propose, et attribue les désordres publics aux suppressions arrêtées par l'assemblée, 47. — Un soldat de son régiment, âgé de 95 ans, fait l'abandon d'une pension de 300 livres, 49. — Son opinion contre le système d'un sénat, 53. — Est nommé secrétaire, 56. — Combat la motion de Chapelier, pour la fixation des formes de la sanction, 59. — S'oppose à ce qu'on demande au roi la promulgation des arrêtés du 4 août; appuie l'avis de Volney pour la séparation de l'assemblée, et vote l'indigibilité de ses membres à la prochaine législature, 60. — Son opinion contre la contribution du quart, 63. — A l'occasion de la discussion sur la réponse ambiguë du roi, relativement aux articles constitutionnels présentés à sa sanction, prétend qu'on cherche à attaquer le pouvoir exécutif, et se rétracte sur les murmures qu'excite cette motion, 68. — Dénonce le district de Saint-Roch, qui a intercepté une lettre adressée à un secrétaire de l'assemblée; témoigne des doutes sur la liberté de cette assemblée à Paris, d'après les événemens des 5 et 6 octobre, 69. — Demande qu'on laisse se retirer, sans le fatiguer d'honneurs, le vieillard centenaire du Mont - Jura, 77. — Son opinion contre la vente des biens du clergé, comme devant être ruineuse pour la France et désapprouvée par la

providence, 80. — Est nommé secrétaire, 88. — Son discours ironique sur la liberté du roi et celle de l'assemblée; excuse le parlement de Metz, qui a pu, dit-il, croire le contraire; réclame contre ce discours, 91. — Vote l'ajournement du projet sur la gradualité des fonctions publiques, 115. — Demande qu'on rende aux chefs de l'armée leur autorité, et annonce que c'est le moyen de rétablir l'ordre; donne un démenti à Robespierre, dans la discussion sur le parlement de Rennes, 116. — AN 1790. Défend ces mêmes magistrats, accusés de désobéissance aux décrets, 11. — Réclame en faveur de Naurissart, directeur des vivres de l'armée, contre la motion tendante à ce qu'aucun membre de l'assemblée ne puisse accepter de places du gouvernement, 28. — Défend la chambre des vacations de Rennes et la conduite des parlemens en général, 36. — Son serment civique avec restriction est refusé, 38. — Il le prête absolument, d'après l'observation que la constitution conserve à la nation le droit de changer la loi qu'elle s'est donnée, 41. — Offre à Favras, fils, une place dans son régiment, 59. — Regarde comme destructif du crédit public le plan de la municipalité de Paris, concernant l'achat de biens ecclésiastiques et l'émission d'un papier-monnaie, 78. — Répond aux objections faites contre la motion tendante à déclarer la religion catholique, religion nationale, 104. — Propose de communiquer au ministre la Luzerne une dénonciation faite contre lui, et demande de plus une loi contre les calomnieux, 116. — S'oppose à l'ordre du jour, à l'occasion de la lettre de démission de Virieu, 120. — Combat l'opinion de Barnave en faveur de l'indépendance de l'ordre judiciaire, 127. — Blâme la municipalité de Bordeaux, qui a permis une excursion des gardes nationales de cette ville, pour rétablir le calme à Montauban, 140. — Enlève les cravattes des drapeaux de son régiment; se soustrait par la fuite à la fureur des soldats, et est arrêté à Castelbaudary, 170. — Un décret charge les municipalités de veiller à sa sûreté comme député, et renvoie son affaire au comité des rapports, *ibid.* — Autre qui lui ordonne de venir au sein de l'assemblée rendre

compte

compte de sa conduite, 171. — Propositions de son frère en sa faveur, *ibid* et 180. — Son régiment envoie à l'assemblée une adresse contre lui, 175. — Sa justification devant l'assemblée, 180. — Dénonce son district et celui des Cordeliers, à l'occasion d'une visite faite dans son domicile en son absence, et se plaint de divers libelles dirigés contre lui, 187. — Parle sur le projet qui règle le cérémonial du 14 juillet, et détermine le serment à prêter par le roi, 192. — Vote contre celui sur l'organisation de l'armée, 205. — S'élève contre les applaudissemens donnés par les tribunes à une dénonciation qui inculpe les officiers municipaux de Montauban, à l'occasion des troubles de cette ville, 209. — Sa lettre annonçant qu'il est sorti de France, qu'il donne sa démission de député, et qu'il proteste contre les atteintes portées à la monarchie et aux propriétés du roi, 259. — L'assemblée décide qu'elle ne lui fera pas l'honneur de s'occuper de cette lettre, 240. — Rapport de Régnier contre lui; son frère demande à le défendre, 242. — Il est décrété d'accusation, 247. — AN 1791. Demande d'un nouveau décret contre lui, pour ses manœuvres en pays étranger, 313. — Ruhl le désigne comme commandant l'armée des brigands du cardinal de Rohan, 330. — AN 1792. Nouveau décret d'accusation porté contre lui, 3. — Arrivée de sa légion à Francfort, 184. — Est chassé, avec son corps, de l'armée autrichienne, 245. — Sa mort, 273.

MIRABEAU (madame de), mère des précédens. AN II. 1793. Sa traduction à Sainte-Pélagie, 46.

MIRABEAU-DUSSAILLANT (madame de), sœur des précédens. AN 1791. Ses réclamations contre l'insolvabilité de Mirabeau l'aîné, 297. (*Voyez* MIRABEAU l'aîné). — AN II. 1794. Décret de secours en sa faveur, 157. (*Voyez* DUSAILLANT).

MIRABEL, général. AN II. 1794. Est tué dans un combat à l'armée des Pyrénées-Orientales; décret qui ordonne que son nom sera inscrit sur la colonne du Panthéon, 337.

MIRANDA, général. AN 1792. Commandant l'armée française en Belgique, annonce la reddition

de la citadelle d'Anvers, 338. — Rend compte de l'entrée triomphale de ses troupes dans la Gueldre autrichienne, 351. — Annonce un avantage remporté sur les Autrichiens, 355. — Lettres interceptées par ce général, dont une adressée par le prince de Condé aux officiers de son armée, 565 et 366. — AN I.^{er} 1793. Annonce quelques avantages, 39. — Et la prise du fort hollandais de Herstenswert, 47. — Sa lettre sur le siège de Maëstricht, 60. — Il cesse les attaques, 65. — Rend compte de ses opérations, 68. — Autre lettre sur la situation de l'armée belge, 71. — Dumourier loue sa conduite, 79. — Sa suspension par les commissaires à l'armée de la Belgique; décret d'arrestation contre lui, et de sa traduction à la barre, 84. — Il demande à y être entendu, 101. — — Est renvoyé au tribunal révolutionnaire, 104. — Proposition, par Pétion, de revenir sur ce décret; elle est rejetée, 106. — Il est acquitté, porté en triomphe, et couronné, 141. — Son apologie par Chauvau-Lagarde, qui l'a défendu devant le tribunal, 150. — Est mis de nouveau en arrestation, sur une dénonciation qui le rend suspect, 194. — Demande à être admis à la barre, pour découvrir des faits importans, 195. — Y rend compte de sa conduite, et accuse le comité de sureté générale, 196. — AN II. 1794. Est désigné par Robespierre comme le soutien des brissotins, 144. — AN III. Pelet fait ordonner sa mise en liberté, 118. — Notes sur sa correspondance avec Dumourier, 229. — AN IV. Attaqué par Hardy, est décrété d'arrestation, 36. — Réclame contre ce décret, 51. — Message concernant sa réclamation, et ordre du jour motivé, 62. — Pétition dans laquelle il accuse le directoire, 80. — Sa lettre à cette autorité, contre son expulsion de France, 104. — AN V. Est un des déportés du 18 fructidor, 350.

MIRAY (de), aide-major de la Bastille. AN 1789. Est tué dans la rue des Tournelles, 23.

MIRBECK. AN 1791. Son départ pour Saint-Domingue, en qualité de commissaire du roi, 258. — AN 1792. Donne des détails sur cette Colonie, et sur les désastres qu'elle a éprouvés, 149. — AN II. 1794. Orateur d'une députation

de la section de l'Observatoire, dénonce son comité révolutionnaire, 517.

MIRDOUDAY, général. AN V. Est cité par Vaublanc en témoignage des dilapidations des agens de Saint-Domingue, 254.

MIREMONT (madame de), émigrée. AN V. Mathieu Dumas avoue ses liaisons avec elle, 352.

MIREPOIX. (Voy. LÉVIS-MIREPOIX).

MIRUSCEWIEZ, ex-jésuite polonais. AN VI. Sa mort et son éloge comme auteur de l'*Histoire de la Pologne*, en 6 volumes, et de 360 volumes manuscrits, 324.

MISNAUD. AN IV. Mention honorable de l'offrande de son *Poème sur l'ouverture de la campagne d'Italie*, 249.

MISSIESSI. AN IV. Hommage fait au corps législatif d'un ouvrage de lui sur la marine, 202. — AN VII. Et d'un autre intitulé : *de l'Installation des vaisseaux*, 28.

MISSONNET (J. B. E. H.), député de l'Aube au conseil des anciens. AN V. Fait approuver la résolution relative aux frais d'expédition des jugemens, 123.

MITCHELL (Andrew), amiral anglais. AN VII. Somme l'amiral Story d'arborer le pavillon d'Orange, 362. (Voy. STORY).

MITOUART. AN VII. Fait hommage au gouvernement du cercelet de Voltaire qu'il a conservé; notice à ce sujet, 197.

MITOUFLET-DE-BEAUVOIR. AN 1789. Est procureur-syndic adjoint de la municipalité de Paris, et membre du bureau de ville, 102.

MITTIÉ, fils. AN I.^{er} 1793. Est inculpé au sujet d'une pétition des *Sociétés fraternelle et des Défenseurs des droits de l'homme*, 46. — AN II. 1793. Commissaire du conseil exécutif, à Marseille, y fait l'éloge de Gasparin, 72. — AN II. 1794. Parle, aux Jacobins, sur la rédaction d'une adresse aux sociétés affiliées, 335.

MODÈNE (la veuve). AN IV. Réclamation de ses héritiers, renvoyée au directoire, 288.

MOENNE. AN II. 1793. Substitut du procureur de la commune de Paris au tribunal de police correctionnelle, est accusé aux Jacobins d'avoir opprimé et persécuté le patriote Brocheton; sa

destitution demandée à la commune, 269. — Re-proche à Colot-d'Herbois d'avoir défendu Deslieux, 38. — AN II. 1794. Est nommé premier substitut de l'agent national de Paris, 191. — Prête son serment et prononce un discours relatif, 195. — Est livré à l'exécuteur par suite du 9 thermidor, 336.

MOESSARD, membre du comité de salut public du département de Paris. AN II. 1793. Signe l'arrêt en faveur de Gramagniac, 273.

MOFFOUSKI (le Castellan), Polonais. AN II. 1794. Surveillé comme correspondant des Jacobins, 115.

MOCUE, agent du comité de salut public à l'Ouest. AN II. 1794. Est dénoncé par Bourdon de l'Oise; sa défense, et renvoi aux comités, 156.

MOCUE, membre d'un comité révolutionnaire dans le département des Ardennes. AN III. Décret qui ordonne son jugement sans délai par le tribunal criminel du département, 251. — Est condamné à mort et exécuté, comme un des assassins de la municipalité de Sedan, 312.

MOCURIER (la citoyenne). AN III. Décret qui lui accorde une indemnité pour avoir remis à la convention plusieurs manuscrits de J. J. Rousseau, 31.

MOHAMED-DYGHIS, Turc, allié du bey de Tunis. AN III. Sa lettre à Cadroy, relative au désir des états barbaresques d'être amis de la république, et à leur empressement de multiplier les arrivages des subsistances, 222.

MOISON, fils d'un concierge de Châlons. AN VI. Agé de 18 ans, s'enrôle volontairement pour la descente en Angleterre, 136.

MOITTE. AN 1789. L'une des dames qui présentent le premier don patriotique, formé des bijoux des femmes artistes, 54.

MOITTE, commissaire en Italie pour les sciences et les arts. AN VI. Présente la liste des monumens recueillis, 313. — Reçoit au Champ-de-Mars, le 9 thermidor, une médaille avec cette légende : *Les sciences et les arts reconnaissans*, 314.

MOJFAN. AN II. 1793. Accusé d'imposer des contributions révolutionnaires; décret qui ordonne son arrestation, 80.

MOLARD, adjudant-général. AN VII. Se distingue à l'armée de Championnet, 350.

MOLÉ (Édouard - François - Mathieu), ex-président au ci-devant parlement de Paris. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 218.

MOLHMANN (Richard), une des maisons les plus considérables d'Angleterre. AN V. Nouvelle de sa faillite, 160.

MOLIEN. AN 1789. Est l'un des députés de la commune de Paris pour féliciter l'assemblée nationale, 71.

MOLIÈRE, auteur comique. AN VII. Article sur la translation de ses cendres au Panthéon, 36. — Arrêté du directoire pour que ses restes soient transférés au musée des monumens français, 210.

MOLIN (l'abbé). AN 1791. Son adresse sur les mandemens épiscopaux, 113.

MOLINE, secrétaire-employé de la convention. AN II. 1793. Offre une épitaphe pour être mise sur le tombeau de Marat, 58. — AN II. 1794. Auteur de l'opéra, intitulé : *la Réunion du dix août*, ou *Inauguration de la république française*, 237. — Ses vers extraits de la *Sans-Culotide*, intitulée : *le Triomphe de la république*, 291.

MOLINI (Antonio), ancien inquisiteur. AN VI. Dirige les persécutions exercées à Venise, 265.

MOLINIER (Jean-Guillaume). AN 1791. Est élu à l'évêché de Tarbe à la place de Gain de Montagnac, qui excite le fanatisme par ses lettres pastorales, 101.

MOLITOR, général. AN VII. Ses succès à l'armée du Danube, 350.

MOLLENDORFF, général prussien. AN 1790. Est réclamé par la Pologne pour commander l'armée de ce pays, 19. — AN III. Ses lettres au citoyen Bascher, sur le succès de ses négociations, 248. — AN IV. Détails sur l'objet de ses propositions multipliées aux généraux français, 12.

MOLLEVAULT (Étienne), député de la Meurthe à la convention nationale. AN 1792. Demande la question préalable sur le projet de décret relatif à l'extinction de la procédure commencée à Lorient, 308. — AN I.^{er} 1793. Est élu membre de la

commission des douze, pour la recherche des complots et l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris, 142. — A la suite de diverses dénunciations contre cette commission, offre sa démission, ainsi que ses autres collègues, 151. — Bourdon de l'Oise demande son arrestation, 152. — Adresse où l'on demande son accusation, 154. — Barrère fait supprimer la commission dont il est membre, *ibid.* — Est décrété d'arrestation au 2 juin, 156. — Et mis hors la loi, 191 et 212. — Ses biens sont confisqués, 214 et 215. — AN II. 1793. Est compris dans le décret d'accusation des députés de la Gironde, 277 et 278. — AN III. Écrit pour demander sa réintégration dans la convention, 86. — Rapport de Merlin et décret qui l'en éloigne, mais sans qu'il puisse être inquiété, 89. — Motions en sa faveur, 170. — Il est rappelé, 171. — Elu secrétaire, 231. — Son rapport sur les assassinats qui se commettent dans la république, 273. — Fait décréter le rétablissement au palais de justice du tribunal de cassation, 279. — Appuie la pétition des membres de la commission chargée de l'évacuation du Palatinat, et rend justice à leur patriotisme, 282. — AN IV. Fait déclarer définitive la liberté de Sonthonax, attendu qu'il n'y a pas lieu à inculpation, 41. — AN V. Réélu au conseil des anciens, fait approuver une résolution qui déclare illégales les élections du canton de Tiberville, 16. — Parle contre celle sur l'affaire de Veymeranges, 44. — Fait approuver celle sur le prix des baux à ferme, 61. — Combat celle sur l'appel des jugemens par défaut, 64. — Vote l'adoption de celle tendante à la restitution des biens des religionnaires fugitifs, 97. — Combat celle relative au tribunal de cassation, 128. — Est nommé secrétaire, 156. — Fait un rapport contre la résolution relative aux revenus et dettes communales, 172 et 173. — Vote le rejet de celle relative aux frais en matière criminelle, 218. — Célèbre les triomphes des armées françaises, dont la paix est le fruit, 225. — Son rapport contre l'une des résolutions relatives aux transactions entre particuliers, 269. — Et contre celle sur les payemens et consignations faits en papier-monnaie, 270. — Vote en faveur de celle sur la dépréciation des assignats, 281. — AN

VI. Est nommé président, 184. — AN VII. Réélu au conseil des cinq-cents, lui présente l'hommage des travaux de l'école centrale de la Meurthe pendant l'année précédente, 55.

MOLLIEN (Gaspard), négociant à Calais. AN VI. Se constitue prisonnier au Temple, 15.

MOLSON, Anglais, parent de Lambesc. AN II. 1793. Est traduit au comité de sûreté générale, pour ses liaisons avec Marassé et Dumourier, 68.

MOLSON, capitaine de marine française. AN IV. Annonce à la convention de ses succès maritimes, 36. — Article sur sa belle défense avant de rendre sa frégate aux Anglais, 317.

MOLTEDO, (Antoine) député de Corse à la convention nationale, réélu au conseil des cinq-cents. AN IV. Parle en faveur des réfugiés Corses, 110. — AN VI. Est nommé consul de France à Smyrne, 70. — Et remplacé à Rhodes, dans la même fonction, par Magallon, 346. — AN VII. Annonce de son arrestation à Alger, 134.

MOMET. AN II. 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 269.

MONORO, (A. J.) imprimeur, membre du club des Cordeliers AN 1791. Son arrestation, 224. — AN 1792. Est nommé membre de la commission administrative remplaçant le département de Paris, 252. — Arrêté à Lisieux comme commissaire du pouvoir exécutif, un décret le met en liberté, 274. — Président de la section de Marseille, sa déclaration sur le scrutin à voix haute, 288. — Commissaire dans la Vendée, et membre du département de Paris, ses opérations contre les rebelles, 157. — AN II. 1793. Il loue Parrein aux Jacobins pour avoir fait guillotiner grand nombre d'aristocrates en la Vendée, 22. — Attaque le patriotisme de Fabricius, et loue le père Duchesne (Hébert), 38. — Fait inviter le conseil exécutif à suspendre la commission donnée à Massabal; annonce que l'évêque de Paris et ses vicaires demandent à se dépouiller de leurs titres, 49. — Eloge qu'il fait du lieutenant-colonel Dupas, 51. — Son discours contre les prêtres, 66. — AN II. 1794. Inculpé par Philippeaux aux Jacobins, 109. — Dénonce aux Cordeliers la présence des traîtres dans les diverses autorités, 115. — Est élu vice-président aux Jacobins, 122. — Y veut reconcilier Le-

gendre avec Hébert, 132. — Y est accusé par Dufourny d'être le partisan de Vincent; se plaint, aux Cordeliers, des trames ourdies contre les vrais sans-culottes, 148. — Autres inculpations contre lui aux Jacobins, 150. — Réclame, aux cordeliers, en faveur de Marchand et reproche à Hébert sa timidité et son silence, 167. — Défend les Cordeliers aux Jacobins, 169. — Son arrestation, 176. — Accusations contre lui aux Jacobins, au sujet de la conspiration d'Hébert, 178. — Discussion aux Cordeliers sur son arrestation, 179. — Son jugement, 183. — Sa condamnation à mort, 185.

MONACO (le prince). AN 1791. Décret portant qu'il y a lieu à l'indemniser à cause de la suppression des offices seigneuriaux et des droits féodaux dépendant des concessions qu'il a faites à la France, 267. — AN II. 1793. Son arrestation, 273.

MONACO (ex-princesse). AN II. 1794. Condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 330.

MONBRION (Jacques). AN II. 1795. Délégué par le comité de salut public dans le département du Var, rend compte de la situation de Toulon, 271.

MONCLARD, ex-seigneur de Gizac, tué par ses anciens vassaux. AN II. 1794. Motion en faveur de ses meurtriers, et renvoi au comité de législation, 268. — Quatre d'entr'eux, condamnés à mort, sont rendus à la liberté par décret, 289.

MONCEY, général de division. AN II. 1794. Envoie le rapport de l'invasion de la vallée de Bastan, 320. — Ecrit officiellement pour annoncer la prise du port-du-Passage, Saint-Sébastien et Toloza, 326. — Est proposé pour général en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales, 331. — AN III. Annonce une victoire de cette armée sur les Espagnols; détail des prises, 41. — Autres victoires, 82 et 97. — Fait part de la célébration du 21 janvier par l'armée des Pyrénées-Occidentales, 142. — En est nommé commandant en chef, 165. — Sa lettre exprimant la haine des troupes contre les royalistes et les anarchistes, 203. — Article annonçant qu'il a envoyé l'état de ses forces au général espagnol Sangro, pour le dispenser d'entretenir des espions et fait grâce à trois qui

avaient été arrêtés, 239. — Rend compte d'un nouvel avantage, 243. — Fait part de l'indignation de l'armée contre les scélérats qui ont ensanglanté le temple des lois dans les premiers jours de prairial, 266. — Dément l'article rapporté au N.º 239 (ci-dessus), 267. — Désavoue une adresse que l'on avait fait circuler au nom de l'armée, 283. — Annonce une victoire sur les Espagnols, 301. — Son entrevue avec le ministre d'Espagne, négociateur espagnol, 305. — Annonce une nouvelle victoire, et seloue de plusieurs officiers généraux, 308. — Envoie les détails de la prise de Bilbao, 319. — Est nommé général en chef de l'armée des côtes de Brest, 348.

MONDELOSH (le baron de). AN V. Ministre plénipotentiaire du duc de Wurtemberg, est présenté au directoire, 15.

MONDOIR, négociant. AN VI. Saisie chez lui d'étoffes anglaises, 180.

MONESTIER (Pierre Laurent), député de la Lozère à l'assemblée législative. AN 1792. Remet des pièces relatives à la complicité de Jossinet et de la famille Retz, dans les délits commis à Mende, 128.

MONESTIER, député du Puy-de-Dôme à la convention nationale. AN I.º 1793. S'oppose à la lecture de la lettre de Vergniaud, arrêté, 158. — AN II. 1794. Envoyé en mission, communique la situation des armées française et espagnole, 117. — Parle contre les mises en liberté, à la suite du 9 thermidor, 328. — Son opinion aux Jacobins, en faveur de la liberté absolue de la presse, 337. — Y fait adopter la formation d'une commission, pour examiner l'affaire des Colonies, 340. — Et arrêter qu'aucune mesure ne sera adoptée le jour de la discussion, 344. — Invite les Jacobins à se trouver dans leurs sections, pour y faire triompher les principes dans l'élection des membres des comités révolutionnaires, *ibid.* — Nouvelle opinion sur la liberté de la presse, 353. — Il réclame contre l'oppression des patriotes, et fait suspendre l'affiliation de la société de Sedan à celle des Jacobins, 356. — Y parle pour l'exécution de la loi du 17 septembre, 357. — AN III. Et sur les événements relatifs aux sociétés populaires, 30. — Demande

si la commission relative à Carrier peut délibérer sans être complète, 42. — Discute sur les ordres donnés par ce représentant, 64. — Demande, pour Dulaure, l'application du décret qui rappelle les soixante-treize députés proscrits au 31 mai, 80. — Atteste un fait en faveur de Collot-d'Herbois, lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, 189. — Accusé de dilapidations et d'excès révolutionnaires dans sa mission avec Pinet aîné, est décrété d'arrestation, 258. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — AN V. Décret annullant les arrêtés par lesquels il avait déponillé le citoyen Angosse des mines de Baburet, 16.

MONGE. AN 1792. Est nommé au ministère de la marine, après le 10 août, 225. — Témoigne, au nom du conseil exécutif provisoire, sa satisfaction à la convention sur son décret qui abolit la royauté, 267. — Son rapport sur la marine, 269. — Annonce le départ de l'expédition de Trugnet, 275. — Déclare qu'il n'a fait aucune dépense extraordinaire ou secrète, 294. — Annonce qu'une chaloupe envoyée à Oueille pour parlementer, a été attaquée par des paysans, mais que cet attentat a été vengé sur la ville, 309. — Sa lettre attestant que les ministres de la justice et de la guerre ont rendu compte des sommes mises à leur disposition pour dépenses secrètes, 314. — Transmet les dépêches du contre-amiral Trugnet, sur l'exécution faite par les troupes de la république, dans la ville d'Oueille, *ibid.* — AN I.º 1793. Rapport sur le service de son département, 12. — Circulaire aux sociétés populaires de toutes les villes maritimes, 15 et 20. — Lettre pour l'approvisionnement des ports et escadres, 33. — Donne sa démission; son éloge par Guyton-Morveau, 46. — Est renommé à ce ministère, 50. — Transmet la belle action du capitaine Paul, américain, qui sauve l'équipage du vaisseau *la belle Créole*, 53. — Et les succès du capitaine Lacroix, à la Martinique et à la Guadeloupe, 74. — Est mandé à la barre pour déclarer s'il peut répondre du salut de la patrie en ce qui le concerne, 94. — Annonce que les îles de la Martinique, de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie et Tabago sont rentrées sous les lois de la

république, et qu'il a fait arrêter Aillaud, commissaire civil à Saint-Domingue, 100. — Sa démission est acceptée, 102. — AN II. 1794. Inculpé aux Jacobins, accuse les brissotins d'avoir contre-carré ses opérations; est admis membre de la société, 105. — En est élu secrétaire, 122. — Et vice-président, 262. — AN III. Nommé professeur de l'école normale, 51. — AN V. Membre de l'Institut national et commissaire du gouvernement en Italie, fait enlever en sa présence, par le citoyen Joseph Villetard, Notre-Dame de Lorette, sa robe de camelot et ses trois écuelles, débris du ménage de la Sainte-Vierge, et les fait partir pour Paris, 160. — Est envoyé par Bonaparte auprès de la république de Saint-Marin; discours qu'il y prononce, 166. — Est porté sur les listes de candidats pour remplacer Barthélemy et Carnot au directoire, 357 et 359. — AN VI. Apporte à Paris le traité de Campo-Formio; son éloge par Bonaparte, 37. — Est admis à l'audience publique du directoire, 42. — Reçoit une lettre d'Eymar sur de nouvelles découvertes, 46. — Son départ comme commissaire du gouvernement, à Rome, 136. — Sa lettre au directoire, annonçant l'installation de la république romaine, 193. — Est l'un des candidats pour la place de directeur, 239. — Et remplacé à Rome par Dupont du Mont-Blanc, 287.

MONGEZ (l'abbé), rédacteur du journal de Physique. AN 1789. Lit à l'académie des inscriptions un mémoire sur les monumens du roi de Perse Sassanides, 106. — AN VII. Auteur d'un article sur les poids et mesures, 56. — D'un autre sur l'ouvrage intitulé : *Tableau du règne végétal*, 255. — Et d'un autre sur les poids et monnaies, 359 et 361.

MONGIN, officier. AN IV. Se distingue dans une action à l'armée de Rhin et Moselle, 538.

MONNEL, curé, député de Chaumont en Bassigny aux Etats-généraux. AN 1790. Prête le serment civique et religieux, 362. — AN 1791. Est élu secrétaire, 74. — AN II. 1793. Réélu par la Haute-Marne à la convention nationale, fait un rapport sur une protestation contre le 31 mai, par le district de Tarascon, signée de Bernard, député, suppléant de Barbaroux, 61.

— AN II. 1794. Fait annuler l'arrêté du département de la Haute-Garonne, sur le suppléant de Julien de Toulouse, 158. — Est élu secrétaire, 168. — Parle contre les dénonciateurs et les comités révolutionnaires, 334. — AN III. Fait excepter Beauquesne du décret d'arrestation lancé contre lui le 9 thermidor, comme complice de Robespierre, 79. — Discute le projet relatif à l'augmentation de l'indemnité des représentans, 115. — S'élève contre la réponse du président aux pétitionnaires qui réclament des subsistances au 12 germinal, 195. — Fait décréter que les cinq députés détenus en Autriche, seront de droit membres du corps législatif, 337. — Annonce la réception d'un grand nombre de procès-verbaux d'acceptations de la constitution et des décrets de fructidor, 357. — AN IV. Est l'un des six conventionnels désignés pour compléter le corps législatif, 152, 163 et 257. — Rejet de cette mesure, 261.

MONNERON (Louis). AN 1790. Est admis à l'assemblée constituante en qualité de député des Indes Orientales, 266. — Son mémoire sur l'intérêt de la France à maintenir ses établissemens dans l'Inde, 290. — AN 1791. Annonce des troubles à Chandernagor, et demande qu'on s'occupe des Colonies des grandes Indes, 22. — Est contredit par de Jouy sur ces assertions, 27. — Veut qu'on admette les capitaines de vaisseaux marchands au commandement des vaisseaux de guerre, après qu'ils auront fait trois voyages aux deux Indes, 105. — Demande le rejet du projet qui donne aux Colons l'initiative des lois sur le régime intérieur des Colonies, et qui consacre la dépendance des hommes de couleur, 133. — Présente l'opinion des Colonies orientales comme contraire à ce projet, 135. — Demande le prompt envoi de l'adresse qui doit accompagner les décrets sur les Colonies, 148. — Publie des observations sur leur législation, 185. — Dit que Dupont, chargé de rédiger les instructions pour les commissaires des Colonies, n'a jamais pu rassembler plus de deux membres dans les quatre comités, 237. — Lit une lettre d'un colon, assurant que beaucoup de paroissses ont adhéré au décret du 15 mai, 244. — AN VII. Soupçonné de complicité avec son

frère Augustin, lors de sa disparition, est arrêté, 77. — Et mis en liberté, 156.

MONNERON (Augustin), frère du précédent, député de Paris à l'assemblée législative. AN 1791. Réclame la punition des prêtres fanatiques et factieux, et la prompt organisation des écoles publiques, 297. — AN 1792. Propose de déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer relativement aux moyens d'empêcher les accaparemens de sucre, 25. — Son rapport sur les formalités à remplir par les municipalités des ports où il se fait des expéditions et des chargemens de grains, 50. — Son discours sur le projet de soumettre au timbre les billets de confiance, 88. — Démissionnaire, est remplacé par Kersaint, 94. — AN VII. Directeur de la caisse des comptes courans, sa disparition; article à ce sujet, 60. — Est acquitté par le tribunal criminel de la Seine, 236.

MONNERON. (*Voyez* MOSNERON.)

MONNET. AN 1792. Prévenu d'embauchage pour les émigrés, est décrété d'accusation, 115.

MONNET, artiste. AN II. 1793. Dessine l'événement du 10 août, 271.

MONNET, ex-maire de Strasbourg. AN V. Est accusé, par Harmand de la Meuse, d'avoir tyrannisé les habitans des Haut et Bas-Rhin, 341.

MONNIER. AN II. 1794. Est nommé secrétaire aux Jacobins, 255.

MONNIER, adjudant-général. AN IV. Se signale à Lodi, 241. — AN VII. Général de brigade, publie une proclamation sur la mise en état de siège de la ville d'Ancône, 69.

MONNIER, juge de paix à Toulon. AN IV. Est dénoncé pour cause de forfaiture, 363. — AN V. Autre dénonciation sur le même objet, 156. — Rapport de Dumolard, et arrêté du conseil des cinq cents pour sa traduction à la barre, 141. — Villetard propose de révoquer la mesure précédente, et de déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la dénonciation faite contre lui; ajournement de cette proposition jusqu'après son audition à la barre, 153.

MONNIER, homme de loi. AN VII. Présente un projet de banque, 157.

MONNIER-DE-LA-CARRÉE. AN 1792. Correspondant avec les émigrés, est arrêté à Nancy, 247.

MONNIN, député aux anciens. AN V. Défend la résolution en faveur des fugitifs des Haut et Bas-Rhin, et en vote l'approbation, 347. — Son élection est annulée au 18 fructidor, 350. — AN VI. Est arrêté dans le Haut-Rhin, 165.

MONNOREAU, libraire. AN 1790. Est décrété d'ajournement personnel au Clâtelet, pour avoir imprimé une brochure de Carrier contre plusieurs citoyens d'Aurillac, 48.

MONNOT, député du Doubs à la convention nationale. AN II. 1793. Fait mettre des fonds à la disposition de la trésorerie, 80. — AN II. 1794. Fait revenir sur diverses arrestations, par suite du décret du 4 frimaire, 122. — Présente le décret sur l'imprimerie des administrations nationales, 165. — En fait rendre un sur la vérification de la caisse du receveur de la trésorerie nationale, 191. — Est élu secrétaire, 199. — Fait rendre un décret relatif à la reddition des comptes des payeurs et autres agens comptables qui sont en état d'arrestation; autre relatif à l'ordre de la comptabilité entre la trésorerie et les Cénois, propriétaires de créances sur Lyon; autre qui lui assigne des fonds, 232. — Autre concernant les officiers municipaux, préposés et compagnies qui ont émis des billets au porteur, 238. — Autre relatif à la compagnie des assurances à vie, 251. — Autres décrets de fonds pour secourir les actionnaires indigens de la liste civile, et pour le service de la trésorerie; autre qui confisque la succession de la veuve Schœnfeld, bohémienne, 269. — Autre relatif aux manufacturiers et débitans des pays en guerre avec la république, 347. — AN III. Vote l'ajournement du projet de lever le séquestre des biens des sujets des puissances en guerre avec la France, 51. — Fait rendre un décret sur l'organisation des titres pour le triage de toutes les archives domaniales ou judiciaires, 60. — Dénonce un prétendu achat par la trésorerie sur la maison Boyd-Ker, de Londres, 79. — Présente le compte des contributions de la Belgique, 112. — Fait mettre 320 millions à la disposition des commissions exécutives, *ibid.* — Rend un décret sur

les pensionnaires et gagistes de la liste civile, *ibid* et 134. — Adopter son amendement tendant à ce qu'il ne soit reçu en circulation des assignats à face royale démonétisés, que ceux enregistrés ou qui n'ont pu l'être par force majeure, 236. — Et plusieurs autres relatifs à la vente des biens nationaux, 259. — Fait rendre un décret concernant les déchéances prononcées contre les créanciers de la république qui n'ont formé aucune réclamation, 266. — Se plaint d'un libelle dirigé contre lui par Morel, 273. — Fait insérer au *Bulletin*, que toujours la convention et son comité de finances ont rejeté toutes propositions de démonétiser les assignats républicains, 278. — Fait ouvrir un crédit d'un milliard 785 millions aux diverses commissions exécutives; et décréter la cumulation des pensions sur le même individu jusqu'à trois mille francs, 288. — Proroger le délai accordé aux créanciers viagers de la république, 295. — Et décréter une nouvelle émission d'assignats de 1000 livres, 319. — Fait remplacer le citoyen Delafontaine, commissaire de la trésorerie, démissionnaire, par le citoyen Gombaut, 520. — Fait rendre un décret sur la circulation des effets au porteur entre négocians; un second concernant les acquéreurs de créances nationales, 332. — Un autre pour le tarif de la poste aux chevaux, 338. — Fait supprimer la commission des approvisionnemens, et conserver l'agence du même nom, 549. — Défendra aux tribunaux de connaître des actes de l'administration, 550. — AN IV. Ouvrir un nouveau crédit pour les autorités exécutive et législative, 33. — Réelu au conseil des cinq-cents, fait prendre une résolution relative aux opérations des commissaires de la trésorerie, 61. — Propose des dispositions pénales contre les détracteurs des mandats, 188. — Fait adopter deux dispositions supplémentaires à la résolution sur les transactions entre citoyens, 193. — Son opinion et projet dans l'affaire de Veymeranges, 284 et 354. — Fait prendre une résolution sur le mode de paiement de ce qui reste dû de l'emprunt forcé, 317 et 333. — AN V. Pense que ce serait tuer le mandat, que d'admettre les créances hypothécaires en paiement des biens nationaux, 17. — Son opinion sur le projet relatif

au jugement concernant le commissaire des guerres Maurel, prévenu d'un vol de 600,000 francs, 24. — Fait ajourner le projet de Camus, tendant à faire payer de préférence les rentiers sexagénaires, 99. — Fait résoudre, à la suite d'un comité général, que les mandats cesseront d'avoir cours forcé de monnaie entre particuliers, 156. — Adoption de son projet pour la rentrée des assignats et la clôture des rôles de l'emprunt forcé, 142. — En présente un autre sur les finances, à la suite d'un rapport de Treilhard, 172. — Reproduit l'établissement d'une loterie nationale, 190. — Fait prendre une résolution qui établit un nouveau timbre fixe, et un nouvel assujétissement au timbre de dimension, 200. — Autre portant que les messageries seront affermées, 251. — AN VI. Appuie le projet relatif à la dette publique, 1. — S'oppose au rapport de la résolution qui accorde une indemnité à Faujas-de-Saint-Fonds, 29. — Fait accorder des fonds à chaque député pour frais de port de lettres, *ibid* et 35. — Présente deux projets relatifs à la dette publique, 47. — Et un autre pour la suppression de payeurs généraux de département, 79 et 86. — Défend celui sur l'impôt du tabac, 94. — Son rapport sur l'emprunt proposé par le commerce de Paris, 106. — Fait adopter son projet qui ouvre un emprunt pour la descente en Angleterre, 107. — En présente un autre relatif aux bons du quart, 118. — Et un concernant la commune de Saint-Diez, 150. — Est l'un des candidats pour la place de commissaire de la trésorerie, 259.

MONOT, horloger à Paris. AN 1792. Sauve des massacres de septembre l'abbé Sicard, en s'exposant pour lui, 248.

MONROÉ (James), ministre des États-Unis d'Amérique. AN II. 1794. Introduit dans la convention, est reconnu en cette qualité, 329. — AN III. Fête chez lui pour célébrer l'anniversaire de l'indépendance américaine; toasts portés à cette occasion, 293. — AN V. Le directoire refuse d'admettre M. Pinckney pour le remplacer, 86. — Remet sa lettre de rappel, 105.

MONROÉ, insurgé d'Irlande. AN VI. Détails de sa fermeté en allant au supplice, 294.

MONSIEUR (Louis-Stanislas Xavier), frère de

Louis

Louis XVI. (*Voyez la table de l'Introduction.*)
 AN 1789. Est accusé, dans un écrit signé Barauz, de complicité avec Favras, 128. — Lecture à l'assemblée de sa lettre explicative de sa conduite vis-à-vis cet officier; impression de cette pièce et compliments qui lui sont adressés par l'assemblée, *ibid.* — Détails de sa démarche auprès de la commune, à l'effet de se justifier; il demande la grâce des auteurs du libelle publié contre lui, 129. — AN 1791. Déclare à un grand nombre de femmes attirées chez lui par le bruit de son départ, qu'il n'abandonnera jamais le roi, 54. — Sa réunion avec Madame; leurs inquiétudes sur Louis XVI, 180. — Son arrivée à Bruxelles, 182. — Décret pour la levée des scellés des maisons qu'il occupe, 214. — Demande à Montesquieu qu'il donne sa démission de premier écuyer, à cause de sa conduite depuis le 21 juin, 250. — Ne peut obtenir du prince de Neuwied de faire recevoir le régiment de Berwick, qui a quitté le service de France, 264. — Fait part à Louis XVI de l'engagement mutuel de l'empereur et du roi de Prusse, d'employer leurs forces pour lui rendre son pouvoir et son trône; lui dit que l'intention des souverains qui s'arment ne tend qu'à l'arracher au despotisme des démagogues et aux calamités de l'anarchie, 266. — La réimpression de sa lettre n'est pas vue de bon œil par le gouvernement autrichien, 268. — Décret qui le requiert de rentrer en France, 302. — Eclaircissemens d'après lesquels il paraît propriétaire d'effets, au chiffre du roi, arrêtés à Longwi et réclamés par Cuverville, 304. — L'assemblée arrête qu'il sera fait une proclamation à l'effet de le requérir de rentrer, 305. — Rédaction de ce décret, 306. — Sa lettre à Louis XVI, en réponse à celle par laquelle le roi l'invitait à rentrer en France; et sa proclamation insultante contre l'assemblée législative, 347. — AN 1792. Rapport et discussion pour sa mise en accusation avec les autres princes français, 2. — Décret à ce sujet, 5. — Autre qui le déclare déchu de son droit à la régence, 17 et 20. — Est partisan du système de Breteuil sur les deux chambres, en opposition aux autres princes, 42. — Actes constatant un emprunt de deux millions fait par lui et d'Artois pour subvenir aux frais de la guerre contre

la liberté en France, 183. — Production des pièces prouvant le paiement, par le roi, des frais de sa maison, 234. — Son arrivée à Trèves avec quatre mille émigrés, 241. — Décret de suppression de la rente d'un million constituée sur sa tête, 252. — Bruits d'un partage réglé entre lui et le comte d'Artois, dans le cas de la mort de Louis XVI, 285. — A une voix pour la place de maire de Paris, 291. — Réponse du duc de Brunswick à ses plaintes sur la retraite du roi de Prusse, 333. — AN 1.^{er} 1793. — Écrit aux émigrés qu'il vient de prendre la régence de Louis XVII son neveu, et nomme le comte d'Artois lieutenant du royaume, 57. — Consignation d'une de ses lettres aux registres de la municipalité de Neuf Brisack, ordonnée par le général d'Harambure, 74. — L'insurrection de la Vendée, qui éclate par la prise de Chollet, est proclamée en son nom, 78. — Il signifie à Santerre sa régence et le règne de Louis XVII, 111. — Est reconnu régent par la Russie, 151. — La Suède lui signifie sa neutralité, 143. — Dépêches que lui adresse Catherine II, 170. — Nominatation de Chalgrin en qualité de son ambassadeur à Constantinople, 194. — AN II. 1794. Saisie d'or dans son château de Pont; discussion sur ses possessions dans l'Aube, 119. — Est demandé par les Toulonnais; réponse négative des commissaires anglais et de l'amiral espagnol, 133. — AN III. S'établit à Véronne, 124. — Son séjour dans cette ville, 218. — Madame de Balby est sa maîtresse en titre, 306. — Est félicité par Georges III sur son avènement au trône de France, sous le titre de Louis XVIII, 329. — Transmission du titre de *Monsieur* au comte d'Artois, 335. — Article sur sa déclaration contenant promesse de pardon, 349. — Sarcasmes du *Morning-Chronicle* contre lui, 358. — AN IV. Transmission, par le général Roy, de la réponse vigoureuse qu'il a faite à sa déclaration répandue dans l'Ouest, 29. — Pouvoirs et passe port donnés par lui à l'ex-comte de Gêlin, condamné à mort, 107. — Détails sur sa vie à Véronne, 121 et 125. — Sa réponse au sénat de Venise, qui lui retire l'asile qu'il lui accordait, 234. — Va servir dans l'armée de Condé en qualité de premier gentilhomme du royaume, 237. — Sa lettre au feld-maréchal Wurmsser, 246. — Ré-

flexions sur le refus des Vénitiens de lui remettre l'armure d'Henri IV, 272. — Lettre interceptée, relative à ses projets, 278. — AN V. Proclamation en sa faveur affichée à Carn, 68. — Paul I.^{er} lui transmet, dans son séjour de Blankembourg, la nouvelle de la mort de Catherine sa mère, et son avènement au trône de Russie, 125. — Découverte de la conspiration de Lavillehurnoy, ayant pour objet de le faire monter sur le trône; détails à ce sujet, 135. — Ses lettres et instructions aux agens de cette conspiration, 141. — Conférence de Ramel avec Poly sur cet objet, 142. — Brottier, l'un des complices, reconnaît, dans son interrogatoire, que les instructions précédentes ont été écrites de sa propre main, 144. — Fait l'éloge, selon Hardy, de la société de Clichy, 154. — Pièce par laquelle il reconnaît pour ses premiers agens à Paris Brottier et Duverne de Presle, dit Dunan, 168. — Révolution opérée dans son conseil et dans son cabinet; détails y relatifs, 186. — Sa proclamation aux Français, adressée au directoire, 205. — Pièces et notes sur ses intelligences en France, publiées à la suite des événemens de fructidor, 352, 353 et 356. — AN VI. Baraillon dénonce ses agens, 25. — Son départ de la ville de Blankembourg, 171. — Passe par Berlin pour se rendre à Mittau, 178. — Est complimenté par un envoyé de la cour de Dresde, qui lui remet deux mille louis, et l'assurance de 4.800 livres par mois, 191. — Détails sur ses projets et sa conduite, extraits des papiers de Durand Maillane, 200. — Son arrivée à Mittau avec le duc d'Angoulême, 201 et 218. — Préparatifs de sa réception, 203. — Y reçoit la visite de l'ex-prince de Condé, accompagné de Suwarow, 276. — Départ du comte de Saint Priest de Stockholm pour se rendre près de lui, 291. — AN VII. Détails sur son existence et sur sa cour, 37. — Compte rendu de sa correspondance secrète, 130. — Détails de son entrevue avec Suwarow, 222. — Sa proclamation dénoncée par les habitans de Sanois; mention honorable de la conduite de cette commune, 276. — Les révoltés dans la Haute Garonne attaquent Toulouse en son nom, 330. — Saisie annoncée par le directoire d'une de ses proclamations provoquant au retour de la royauté, 363. (Voyez BOURBONS

et les articles des diverses puissances étrangères.)

MONSIGNY (mademoiselle). AN 1789. Prise pour la fille du gouverneur de la Bastille, est garantie de la mort par Bonnemier, l'un des assiégés, 22.

MONSIGNY, l'un des créateurs en France de l'opéra comique. AN VI. Reçoit une pension des artistes du théâtre de Favart, 329.

MONSPEY (marquis de), député du Beaujolais aux États-généraux. AN 1789. Sa motion incidente pour faire signer à Pétion la dénonciation qu'il a faite du festin des gardes du corps à Versailles; il la retire d'après la suite que Mirabeau s'offre de donner à cette affaire, 68.

MONTAGNAC (François GAIN-DE-), ci-devant évêque de Tarbes. AN 1791. Est dénoncé comme auteur d'une lettre pastorale, 98. — Son remplacement, 101.

MONTAGNAC (Joseph-Henri-Laurent), ci-devant lieutenant-colonel d'un bataillon provincial. AN I.^{er} 1793. Est condamné, par le tribunal révolutionnaire, à la déportation, 256.

MONTAGUDO. AN 1792. Ex-noble, arrêté à Mortagne, déguisé en courrier; décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 39.

MONTAIGU, général, ci-devant marquis de BOUZOL. AN 1790. Est dénoncé comme ayant refusé de faire marcher des troupes au secours de la ville d'Uzès, 518. — Décret portant qu'il sera poursuivi, 325.

MONTALEMBERT (marquis de). AN 1789. A l'exemple d'un vieux soldat de Touraine, fait l'abandon de la pension qui lui avait été accordée pour la perte d'un œil, 49. — Offre à l'assemblée son nouveau *Système des fortifications*, 61. — AN II. 1795. Mention honorable de l'hommage de son ouvrage intitulé : *L'Art défensif supérieur à l'Art offensif*, et renvoi de sa lettre au comité d'instruction publique pour lui accorder des encouragemens, 271. — AN IV. Nouvel hommage et mention honorable de ses ouvrages, 147. — AN VI. Annonce qu'il a trouvé le moyen de réduire des deux tiers le nombre des canonniers nécessaires au service de chaque vaisseau, 218. — AN VII. Renvoi au directoire de difficultés survenues dans une vente

d'un de ses biens, faite pendant sa présomption d'émigration, 36.

MONTALEMBERT (le baron de), colonel de la légion émigrée de Montalembert. AN 1792. Est dénoncé dans l'affaire des Coloniers comme l'un des chefs du parti des mulâtres, 83. — Accueil qu'il reçoit en Espagne, 220.

MONTALEMBERT (G.), né à Limoges, ex-marquis et ex-capitaine au régiment du roi. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 323.

MONTANÉ, président du tribunal révolutionnaire. AN I.^{er} 1793. Dénoncé par Fouquier-Thinville pour interpolation dans la minute de divers jugemens, est décrété d'arrestation et traduit au tribunal pour y être jugé, 213. — AN III. Y est acquitté, 7.

MONTANSIER (mademoiselle). AN 1790. Observations sur son théâtre, 163. — AN I.^{er} 1793. Est accusée de distribuer des médailles royalistes, 74. — AN II. 1793. Est mise en arrestation, et son théâtre fermé par arrêté de la commune, 56. — Il prend le nom de *théâtre de la Montagne*, 69. — AN III. Rapport et discussion sur ses réclamations pour la salle de la rue de la Loi, dont le gouvernement s'est emparé, 86. — Raffron demande le renvoi de cette affaire par-devant les tribunaux, 87 et 169. — Indemnité de 300 mille francs à elle accordée à compte de celle que lui doit la nation, 187. — Réclame la restitution de sa propriété, 275. — La vend à la république, 280. — AN VI. Est renvoyée à traiter avec le directoire, 218 et 226. — AN VII. Discussion sur les indemnités à accorder à ses associés pour la cession de son théâtre, et rejet du projet présenté à cet égard, 256.

MONTARAN, ex-marquis. AN IV. Son arrestation pour distribution de cartouches, 9.

MONTAUT. (Voyez MARIBON-MONTAUT.)

MONTAUT-DÉSILLES (Pierre), député de la Vienne à l'assemblée législative. AN 1792. Fait rendre un décret sur la description du texte des petits assignats, 157.

MONTAZET, émigré à Bruxelles. AN 1792. Est recommandé par la reine Marie-Antoinette à sa sœur Christine, 230.

MONTBARREY (le prince de), ancien ministre

de la guerre. AN 1789. Est sauvé au 14 juillet par M. de Lasalle, 23. — AN 1792. Emigré, son séjour au Landerone, 122. — Chabot dénonce les comités secrets tenus dans sa maison, 158. — Décret qui ordonne la restitution avec garantie des sommes qui lui ont été indûment payées, 264.

MONTBAZON-ROHAN, ex-prince. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 318.

MONTEBOISSIER (le comte de), député de Clermont en Auvergne aux États-généraux. AN 1789. Préside l'ordre de la noblesse, 2. — Est chargé de témoigner ses regrets au comte d'Artois, qui refuse la députation de Tartas, 3. — AN 1791. Donne sa démission avec Cazalès, 191.

MONTEBOISSIER (le baron de), député de Chartres aux États-généraux. AN 1789. Vote pour l'établissement des assemblées municipales et provinciales avant de s'occuper de la constitution, 41. — Propose de casser les arrêtés du conseil, qui autorisent les princes et autres à s'abonner pour le paiement des vingtièmes, 59. — Son objection relative au paiement des impositions, 62. — AN 1790. Explique les motifs d'un voyage de sa femme à Pontchâteau, 326.

MONTBRUN (Robert). AN I.^{er} 1793. Est dénoncé au conseil général de la commune de Paris pour avoir fait contribuer des citoyens, sous prétexte de les mettre à l'abri de la surveillance, 257.

MONTBRUN, sous-lieutenant. AN IV. Se distingue dans un combat de cavalerie à l'armée de Sambre et Meuse, 329.

MONTBRUN. (Voyez HUGUES-MONTBRUN.)

MONTCALM-GOZON (le marquis ou le jeune), député de Villefranche en Rouergue aux États-généraux. AN 1790. Vote pour la réduction des pensions, 1. — Son projet de décret pour une réforme dans cette partie, 2. — Annonce par une déclaration qu'il ne prend point part à la discussion entre le comité des pensions dont il est membre, et M. Necker, 121. — Propose d'improver la conduite du peuple de Toulon à l'occasion des troubles de cette ville, 134. — Ses vues sur les conditions nécessaires pour obtenir une pension militaire, 214. — Annonce que l'a-

miral Albert de Rioms se plaint de l'insurrection des matelots, 229. — Fait décider qu'il sera présenté incessamment un code pénal sur les délits des forçats, 251. — Dénonce les membres de l'assemblée générale de Saint-Domingue, débarqués à Brest, comme fomentant l'insurrection des équipages de l'escadre, 265. — Propose de porter le total des impositions foncières des campagnes à 138 millions, et le tarif de tous les droits à 70 millions, 266. — Parle sur la répartition de l'impôt foncier, 288.

MONTCALM (la famille du général). AN 1790. Décret qui lui conserve les pensions dont elle jouit, 214.

MONTCHOISY, général. AN I.^{er} 1793. remporte un avantage sur les Autrichiens, 116. — AN III. Des officiers généraux se plaignent de sa réintégration, en rappelant son titre de ci-devant comte et son service sous Dumourier, 354. — AN VI. Réclame contre l'article du N^o. 292. du *Moniteur*, qui, dans la séance des cinq cents, le fait accuser par Chabert comme protecteur des égorgeurs de Lyon, 304.

MONTEAUX (H.), ci-devant chevalier de Saint-Louis et auteur d'un mémoire en faveur de la noblesse. AN II. 1793. Dartigoyte le fait arrêter, 26.

MONTECUCULLI, (comte de), général autrichien. AN V. Brûle son drapeau, pour empêcher qu'il ne tombe au pouvoir des Français, 165.

MONTEGLON. AN VI. Est nommé membre de la comptabilité intermédiaire, 278.

MONTEGNI, colonel. AN 1792. Sa désertion avec treize officiers du régiment d'Angoulême, 165.

MONTEIL, député de la Lozère au conseil des cinq-cents. AN VI. Est dénoncé comme parent d'émigré, 130.

MONTENOY. AN II. 1793. Fait don de 50 milliers de charbon, 94.

MONTER. AN 1792. Transmission à l'assemblée de sa lettre à d'Harambure sur la bravoure du capitaine Dupin et de plusieurs corps militaires, 342.

MONTESQUIEU, auteur de *l'Esprit des lois*. AN IV. Proposition de Pastoret pour déterminer

les honneurs à rendre à sa mémoire, 145 — Bernard et Plazan, libraires, font hommage au corps législatif de son buste et d'un premier volume d'une nouvelle édition de ses œuvres; Goupil-Préfeln paye un tribut d'éloge à son génie et à son influence sur la liberté française, 106. — Ses héritiers exposent une difficulté provenant de la loi du 9 floréal sur les pères et mères d'émigrés, 298. — AN VII. Citation de deux prédictions faites par lui, 69.

MONTESQUIOU (abbé de), député de Paris aux États-généraux. AN 1783. Resté avec la minorité de ce corps, est élu membre de ses bureaux, 11. — Déclare à la suite du 14 juillet qu'il cesse de se croire lié par les mandats impératifs, et qu'il prend part aux travaux de l'assemblée pour défendre les droits du peuple, 19. — Demande que toutes les dîmes soient déclarées rachetables, 40. — Établit les droits du clergé sur les titres originaux et la possession, et défie de prouver que ses biens aient jamais été aliénés; acceptation de ce défi par Mirabeau, 81. — Combat la proposition d'apposer les scellés sur les propriétés ecclésiastiques, comme trop tardive pour être utile, et pense que la confiance prévient encore mieux les abus, 86. — S'oppose à la même mesure proposée pour les chartriers ecclésiastiques, 90. — Réclame contre la vente de 400 millions de biens ecclésiastiques, avant d'avoir assuré les dépenses du clergé, 120. — A l'occasion d'un libelle qui lui est attribué, on demande que l'assemblée prenne des mesures contre les auteurs de pareils ouvrages, 122. — AN 1790. Est élu président, 5. — Son discours au roi en l'invitant à fixer lui-même la liste civile, 7. — Il interpelle à la barre, les membres de la chambre des vacations de Rennes, 10. — Demande que l'assemblée assure les actes de bienfaisance qu'exerçait le clergé, 25. — Propose de conserver des couvens pour les religieuses qui veulent y rester, 46. — Vote une distinction de traitement en faveur des religieux d'un âge avancé et des jésuites, 51. — Sa seconde présidence, 60. — Reçoit en la quittant les remerciemens de l'assemblée, 75. — Attaque le plan de la municipalité de Paris concernant l'achat de deux millions de biens du

clergé et l'émission d'un papier monnaie, 78. — Est l'un des commissaires à l'aliénation des domaines, 97. — Regarde comme destructif de la religion, le décret qui supprime les dîmes et qui met au rang des dépenses publiques l'entretien des ministres du culte, 105. — Veut qu'on accorde au roi le droit de faire la guerre et celui de faire la paix, et que les alliances et traités de commerce soient discutés dans l'assemblée et ne puissent être consommés sans elle, 140. — Réclame contre la clôture de la discussion relative à l'affaire de l'abbé de Barmond, arrêté comme complice de Bonne-Savardin, 231. — Parle pour faire améliorer le sort des religieuses, 266. — Combat le projet de décret pour l'exécution de celui sur la constitution civile du clergé, et propose de prier le roi d'écrire au pape pour avoir sa sanction, 333. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 319.

MONTESQUIOU FEZENSAC (A. M.), marquis, député de Paris aux États-généraux. AN 1789. Porte aux communes la réponse de la noblesse aux invitations de réunion, 7. — Se réunit à l'assemblée constituée, 11. — Propose de n'accorder voix délibérative, qu'à quatre des douze députés de Saint-Domingue, 13. — Présente un rapport sur l'état des finances; réclame l'adoption du plan de Necker pour la suppression et le remplacement de la gabelle, et la contribution extraordinaire du quart de tous les revenus, 65. — Demande l'abolition de la distinction des costumes, 75. — Son rapport sur les finances; état de la dette publique; projet d'une caisse nationale et d'une caisse d'administration; tableau des dépenses et des recettes, 91 et 92. — Son opinion contre l'acceptation de 80 millions de billets de la caisse d'escompte; il propose de créer 350 millions d'obligations nationales, remboursables en sept années, 119. — AN 1790. Dans son rapport sur les finances propose la suspension de l'arriéré, 5. — Vote pour la réduction des pensions, 6. — Développe la nécessité d'une liquidation régulière, 24. — Propose de réduire les dépenses de 63 millions, 58. — Son rapport sur les besoins et les ressources de l'année et sur le remboursement de la gabelle, 72. — Parle en faveur du projet pour la vente des biens ecclé-

siastiques à la municipalité de Paris, 77. — Son rapport sur la demande de 40 millions formée par Necker, 108. — Parle en faveur du projet tendant à convertir les billets de caisse en *promesses d'assignats*, *ibid.* — Observations sur la différence entre ses vues en finances et celles de M. Necker, 113. — A la suite de son rapport sur la fabrication des assignats, fait adopter un décret qui en règle la confection, 155. — Un autre sur le paiement des apoints par les débiteurs, 156. — Réclame en faveur des employés de la caisse du clergé dont on propose la suppression, 200. — Son rapport sur les remboursements, 240. — A l'occasion du non-paiement des impôts, dénonce les efforts dirigés pour discréditer les assignats, 256. — Fait décréter que ces papiers ne pourront être refusés en paiement de impôts directs; et propose de rendre le commerce de l'argent libre comme celui du blé, *ibid.* — Propose de créer pour l'acquittement de la dette publique des quittances portant trois pour cent d'intérêt, et de faire une émission de 800 millions d'assignats, 268. — Fait rendre un décret sur la confection de ces papiers, 282. — Un autre qui met un terme à leur intérêt, *ibid.* — Un autre sur les remboursements à effectuer à la caisse d'escompte, *ibid.* — Lettre que lui adresse Mirabeau sur la fabrication des assignats, 292. — Sa réponse, 297. — Autre sur leur impression, 500. — Son rapport proposant un projet de décret sur l'emploi des 800 millions de cette monnaie nouvellement décrétée, 504. — Propose d'en confier l'impression à Didot aîné, *ibid.* — Développe son opinion sur le remboursement de la dette publique, 311. — Fait adopter son projet de décret sur l'anéantissement d'une partie de celle du clergé et sur le remboursement de l'autre, 352. — AN 1791. Fait décréter que l'ordonnateur du trésor public donnera, sous huitaine, les tableaux des besoins de 1790 et des besoins de 1791, 29. — Fait un rapport sur les dépenses de 1791, 58. — Fait décréter l'ajournement de la discussion sur les besoins de la même année, 42 et 50. — Lit l'état des fonds fournis au trésor public et de leur emploi, 53. — Fait décréter que l'administration du trésor public sera composée de six commissaires nommés par le roi,

70. — A la suite d'un rapport sur les besoins de la commune de Paris, lui fait accorder une avance de trois millions, 71. — Vote pour l'adoption d'un projet relatif à l'acquittement des dépenses du roi dans l'année 1790, des lettres de change des Colonies et autres dettes, 27. — Est élu président, 74. — Fait adopter trois décrets pour le paiement des dépenses publiques, 108. — Parle sur la rareté des petites monnaies, en demande une fabrication et la réduction des différentes divisions d'assignats à celle de 500, 100, et 5 livres, 122. — Propose de passer à l'appel nominal sur le fond du projet concernant la réunion du Comtat, 125. — Repousse une nouvelle rédaction proposée de l'article portant qu'aucune loi ne pourra être rendue sur les personnes non libres, que sur l'avis des assemblées Coloniales, 155. — Examine les effets de la rareté du numéraire et la dépréciation des assignats; propose la création de 40 millions de monnaie de cuivre, et l'établissement de caisses particulières pour l'échange des assignats de 5 livres, en petits billets de confiance, 159. — Présente des observations pour l'exécution de la loi sur les petits assignats et la monnaie de cuivre, 143. — Fait décréter que l'ordonnateur du trésor public rendra compte, chaque mois, de l'état des recettes, et que la caisse de l'extraordinaire complètera le déficit, 144. — Lors de la fuite du roi, proteste de son dévouement à l'assemblée, 174. — Renouvelle son serment, *ibid.* — Rend compte de la situation des départemens de la Moselle, de la Meuse et des Ardennes, 195. — Fait décréter que les pouvoirs de Rochembeau sont étendus jusqu'à Bitche, 204. — Demande l'abolition de la décoration de l'ordre de Saint-Louis, pour y substituer celle du mérite militaire, 213. — Fait passer à Monsieur, qui la lui demande, à cause de sa conduite depuis le 21 juin, sa démission de premier écuyer, 250. — Lit le compte général des finances, 255, 254, 262 et 273. — Parle contre Mauri, qui demande que l'assemblée rende compte à la nation de leur situation, 273. — Présente un rapport sur l'état des caisses du trésor public, 275. — Répond à Bergasse et Mauri, sur les accusations dirigées contre son travail, 281. — Son arrivée à Avignon pour y commander, 327.

— AN 1792. Analyse de sa réponse à Bergasse, 12. — Est accusé d'intelligences avec un parti d'émigrés, pour changer la constitution en faveur du pouvoir royal, 93. — Ordre du jour sur la dénonciation de Vaublanc contre ce général, 150. — Sa lettre à Clavière, par laquelle il justifie la municipalité, l'armée et les patriotes de Marseille, 142. — Son influence dans le Midi, 146. — Sa lettre relative à l'insubordination du 67.^{me} régiment, 152. — Sa réponse à la lettre des volontaires du 5.^{me} bataillon de la Gironde, 170. — Annonce l'arrestation des complices de Dusallant, et la poursuite des rebelles par Dalbignac, 198. — L'assemblée décide qu'il sera rendu compte des motifs de son refus d'envoyer vingt bataillons pour renforcer l'armée du Rhin, 200. — Admis à la barre, rend compte de la situation du Midi, menacé par soixante mille Austro-Sardes; un décret l'autorise à former en bataillons la moitié des grenadiers et chasseurs de la garde nationale de Lyon, 207. — Texte de son rapport sur les intentions hostiles des Austro-Sardes, et contenant en outre sa justification, 209. — Se plaint de l'insubordination des officiers-généraux, 228. — Dénonce la conduite incivique du 10.^{me} régiment ci-devant Royal-Liégeois, 254. — Sa lettre au 3.^{me} bataillon des grenadiers du Gard, 259. — D'après la dénonciation de plusieurs membres, décret qui prononce sa destitution, 269. — Il annonce son entrée en Savoie, *ibid.* — Et le succès de cette invasion, 271. — Un nouveau décret suspend sa destitution, *ibid.* — Écrit que les Savoisiens sont disposés à une révolution semblable à celle de France, 273. — Autre lettre sur les mesures qu'il a prises pour la défense du territoire français, 278. — Autre par laquelle il demande son remplacement, à cause du décret de suspension prononcé contre lui, 281. — Sa justification sur le reproche d'avoir transmis un état exagéré des forces du roi de Sardaigne, *ibid.* — Est défendu par les commissaires près l'armée du Midi; rapport du décret qui prononce sa destitution, 283. — Sa réponse au discours de Doppet, lors de l'inauguration de la société des Jacobins de Chambéry, 291. — Suite de ses négociations avec Genève, 292. — Sa réponse à la

lettre de la société des républicains marseillais, 298. — Lettre du ministre des affaires étrangères, qui l'accuse d'avoir compromis les intérêts de la nation dans le traité passé avec Genève, 314. — Sa lettre au même ministre, relative à ce traité; décret d'accusation porté contre lui, d'après le rapport de Rovère, 316. — Son émigration, 322. — Communication à l'assemblée de la lettre par laquelle il annonce la retraite convenue des troupes bernoises de la ville de Genève, *ibid.* — Décret d'ordre du jour sur l'acte passé par lui, le 2 novembre, avec les magistrats de cette république, 527. — Extrait des registres du conseil de Genève, contenant des détails sur son évasion, 328. — AN I.^{er} 1793. Est accusé par Anselme, 6. — Article sur les débats survenus entre lui et le ministre Clavière, 42. — AN III. Sa lettre demandant qu'il soit fait un rapport sur les moyens de justification qu'il avait présentés, 346. — Rapport sur sa réclamation; débats sur son émigration et sa conduite militaire; le décret d'accusation rendu contre lui est rapporté, et son nom rayé de toute liste d'émigrés; formation d'un conseil de guerre, pour prononcer sur sa conduite militaire en Savoie, 351. — AN IV. Désavoue un ouvrage intitulé : *Coup-d'œil sur la révolution française*, 10.

MONTESQUIOU - FEZENSAC, fils du précédent. AN 1791. Est désigné à un emploi diplomatique, 86.

MONTESSEON (marquis de), député du Maine aux États-généraux. AN 1789. Envoie sa démission; est remplacé par M. de Praslin, 44.

MONTESSEON (Madame de). AN I.^{er} 1793. Interception de dépêches que lui adresse Valence, 94. — Demande et décret de son arrestation, 97.

MONTEZAN, ex - comte, ministre plénipotentiaire près l'électeur palatin. AN 1791. Est accusé d'avoir, par sa conduite, excité les rassemblemens des émigrés français dans le Palatinat, et d'avoir encouragé les princes d'Empire à les protéger, 334.

MONTFÉRAT, chef de bataillon. AN VI. Est félicité par le directoire, sur sa bravoure à la reprise de Sion, 255. — AN VII. Mérite de nouveaux

éloges, et est promu au grade de chef de brigade, 277.

MONTFORT. AN 1791. Assiste à l'assemblée de la société révolutionnaire de Londres, 517.

MONTFORT (SATIN de). AN 1792. Émigré; reçoit l'ordre de quitter Kehl, 42.

MONTFORT, aide-de-camp. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

MONT-GAILLARD (l'ex-comte de). AN III. Émigré, fait tous ses efforts pour exciter les puissances à la guerre contre la France, 128. — AN V. Détails de sa conversation avec le comte d'Antraigues, trouvés dans le porte-feuille de ce dernier, 352. — AN VII. Est expulsé de la Hollande, 206.

MONTGEROUL, attaché à l'ambassadeur Seimonville. AN II. 1793. Meurt en prison, à Mantoue, 17. — AN IV. Ses parens sont mis au rang des défenseurs de la patrie, 147.

MONTJALLARD, curé, député de Toulon aux États-généraux. AN 1790. Prête, à la tribune, son serment civique et religieux, 363.

MONTJOIE, aide-de-camp de Dumourier. AN I.^{er} 1793. Partage ses sentimens contre la convention, 92. — Mandat d'arrêt décerné contre lui, 95.

MONTJOIE (le comte de). AN V. Est dénoncé par l'Ambassadeur Barthélemy au gouvernement suisse; ordre de ce dernier, qui lui enjoint de quitter, sur-le-champ, la ville et le territoire de Bâle, 182.

MONTJOYE (GALART de), littérateur. AN 1789. Son ouvrage intitulé : *Des Principes de la monarchie française*, 115. — AN 1791. Lettre que lui écrivent les officiers-municipaux de Bourges, au sujet des calomnies imprimées contre l'évêque Torné, dans son journal l'*Ami du roi*, 278.

MONTLAUSIER (REGNAUD, comte de), député d'Auvergne aux États-généraux. AN 1789. Son mémoire contre les négocians français qui font le commerce exclusif des grains pour les Colonies, 49. — Appuie l'avis du comité sur le renouvellement des impôts à chaque législature; déclare, à l'occasion des événemens des 5 et 6 octobre, que l'assemblée elle-même a été insultée en se rendant chez le roi, 68. — Prend la défense des députés qui quittent l'assemblée, 69. — A l'occasion d'insultes

faites à des représentans, insiste sur les dangers dont l'assemblée doit préserver ses membres, 71. — Nie que la nation soit propriétaire des biens du clergé, mais soutient qu'elle peut en disposer, 73. — Rejette la dénomination de citoyen actif ou passif, 75. — Son opinion contre l'introduction des ministres dans l'assemblée avec voix consultative, 85. — Propose de prendre la contribution seule pour base du nombre des députés, 90. — Demande que l'élection des membres de département et de districts soit basée sur la contribution, la population et l'étendue du territoire, 92. — S'oppose à ce que la municipalité de Paris soit gouvernée par un règlement particulier, 96. — Et aux décrets qui rappellent en Corse, les habitans expulsés comme ayant combattu pour leur liberté, 100. — Rejette le plan du ministre pour le rétablissement des finances, 105. — Fait décréter que la révision des comptes des assemblées provinciales, intendances, commissions et autorités municipales, ne s'étendra qu'aux administrateurs actuellement vivans, 128. — Demande qu'on rende aux propriétaires une voiture chargée d'argent, arrêtée à Villeneuve-le-Roi, 129. — AN 1799. Vote pour que l'on donne la formule du serment civique à jurer fidélité à la constitution, 8. — Demande qu'on prenne un parti sur les réclamations du régiment du Maine, 14. — Fait observer les variations du prix des journées de travail qui servent de base à l'imposition exigée pour être citoyen actif, 17. — S'oppose à ce qu'un député puisse être membre de plusieurs comités à la fois, 22. — Combat une adresse présentée par Talleyrand à l'effet de pacifier les provinces, 43. — Appuie la motion de Cazalès pour le renouvellement de l'assemblée nationale avant l'achèvement de la constitution, 49. — Attaque le projet de Boussion sur la répression des troubles, 56. — Défend l'article du décret sur l'organisation de l'armée, qui supprime les destitutions sans jugement, 61. — Demande que le remplacement de la gabelle soit supporté par toutes les provinces, 75. — Fait ajourner le projet tendant à révoquer le privilège de la compagnie des Indes, 79. — Demande que l'assemblée s'occupe de la fixation du terme de la session actuelle, 81. — S'élève contre le dis-

cours de Barnave en faveur de l'indépendance du pouvoir judiciaire, 127. — Sa lettre sur le décret du 13 avril concernant la religion, 128. — S'oppose à l'insertion au procès-verbal d'une adresse des gardes nationales confédérées, à Hesdin, *ibid.* — Soutient l'inaliénabilité des domaines de la couronne, même dans le cas des besoins de l'état, 130. — Confère au roi seul le droit de paix et de guerre, et est rappelé à l'ordre pour s'être emporté contre les détracteurs d'Henri IV, de Louis XIV et de Louis XV, 138. — Combat la proposition de faire détruire les emblèmes de la servitude, qui sont aux pieds de la statue de Louis XIV, à la place des Victoires, 172. — Propose de faire opter les députés élus à des fonctions civiles et ecclésiastiques, 173. — Son avis dans les débats sur les troubles de Nismes, *ibid.* — Demande la révocation du décret qui supprime la noblesse, et la proclamation de la religion catholique comme religion d'état, *ibid.* — Répond avec aigreur à l'assertion de Rewbell, que beaucoup de membres ne s'absentent, à l'approche du 14 juillet, que par poltronerie, 182. — Parle sur la fixation de la somme à laquelle s'élèvera la compétence des juges de paix, 191. — Vote en faveur du système qui remet au pouvoir exécutif les détails de l'organisation militaire, 198. — Observe que l'impression de la procédure relative au 6 octobre, favoriserait les coupables, 245. — S'élève contre les assignats qu'il désigne comme un papier destructeur, 270. — Cause du tumulte à l'occasion du projet de remboursement de la dette exigible en assignats - monnaie, 274. — Réclame la priorité pour la motion de Mauri, relative aux journées des 5 et 6 octobre, 277. — Demande trois jours pour l'examen de la procédure relative à ces événemens, *ibid.* — Attribue à la jalousie des ministres de l'assemblée le projet d'empêcher la lecture des lettres isolées des ministres du roi, 284. — Vote pour que l'assemblée ne soit pas payée cette année, puisqu'elle ne veut pas hâter le travail de la constitution, 308. — Appuie la proposition d'envoyer des troupes à Avignon pour y défendre les droits du pape, 526. — Demande l'ajournement des articles constitutionnels sur la force publique, attendu qu'il n'y est point énoncé que le roi en

est le chef , 540. — Vent qu'on renouvelle le serment de fidélité au roi ; insiste pour qu'il soit déclaré le chef de la force publique ; est rappelé à l'ordre , et traite ses adversaires de manichéens , 341. — AN 1791. Propose des amendemens au plan d'organisation des jurés , 20. — S'élève contre le projet de remplacer les ecclésiastiques réfractaires , 28. — Demande une discussion réfléchie sur divers projets tendant à mettre l'armée sur le pied de guerre , 30. — S'oppose à ce que les ecclésiastiques prédicateurs soient astreints à la loi du serment , 53. — Et à ce que l'on recherche d'où est parti l'ordre d'escorter Mesdames , lors de leur passage à Moret , 56. — S'agit avec violence , à l'occasion du projet sur les obligations et la résidence de la famille royale , et crie *vive le roi* , 58. — Combat le projet qui soumet les fonctionnaires publics à la résidence , 89. — Et celui qui a pour objet les honneurs à rendre à la mémoire de Mirabeau , 94. — Se répand en sarcasmes contre un projet concernant la situation de Strasbourg et du Bas-Rhin , 96. — S'oppose à ce que le corps législatif puisse demander le renvoi des ministres , et à ce que les citoyens puissent les poursuivre lorsqu'ils ne seront plus en place , 98. — Ne veut pas que Mauri soit censuré pour ses expressions contre l'arrêté du département de Paris , concernant la liberté des cultes , 110. — Vote contre la réligibilité , et dit qu'après avoir détruit le despotisme , il faut prendre garde qu'on ne veuille détruire la succession au trône , 140. — Demande qu'on déclare franchement qu'Avignon appartient à la France , afin , dit-il , de mettre de la loyauté dans ce grand acte d'injustice , 146. — Propose que l'imprimeur du *Moniteur* soit poursuivi pour un article dénoncé par Montmorin , 154. — Vote pour la conservation des lettres de grâces , 156. — Réclame contre le projet du licenciement de l'armée , et demande l'abolition de tous les clubs , 164. — Repousse la discussion d'un plan de législation pour les Colonies , 166. — A l'occasion du projet relatif à la présentation de l'acte constitutionnel à l'acceptation du roi , demande acte du silence du côté droit dans une délibération qui , dit-il , porte atteinte à la majesté royale , 246. — Ré-

Table alphabétique.

ponse à la lettre , par laquelle il sollicitait un officier du quatre-vingt-dixième régiment d'engager ses camarades à passer chez l'étranger , 253. — Réclame avec violence en faveur de la motion de Mauri , pour que l'assemblée présente à la nation le compte de ses finances , 275.

MONTLINOT. AN 1790. réflexions concernant ses travaux sur les enfans-trouvés , 135. — Ses observations sur ceux de la généralité de Soissons , 243.

MONTLINOT , vice-consul à Gênes. [AN I.^{er} 1793. Annonce un acte de fraternité entre les matelots français et anglais , 223.

MONTMAYOU , député du Lot à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Combat la demande d'exemption de serment , faite par les anabaptistes , 228. — AN II. 1794. S'oppose à l'admission des députés de l'assemblée électorale de Paris , 103. — Est élu secrétaire , 108. — Demande l'abolition des signes de la tyrannie , et fait détruire les voitures de la cour , 213. — Observe qu'on n'a pas dû décréter l'arrestation de Joseph Lebon , sans un rapport préalable , et que David de Paris n'a pas été arrêté , 316. — Fait exclure les nobles et les prêtres des fonctions publiques , 317. — Demande que les comités présentent un décret sur la police de Paris , 343. — Est nommé membre du comité de sûreté générale , 347. — AN III. Dit que ce comité avait fait surveiller Carrier , craignant que sa fuite ne causât une insurrection dans Paris , 44. — Sur le reproche de Legendre de Paris , que les trois conspirateurs , intimes de Robespierre , siègent encore à la convention , se plaint de ce qu'on distille le poison de la calomnie sur les patriotes , 68. — Appuie la demande en rapport de la loi qui éloigne de Paris les ex-nobles , 80. — Attribue à l'ancien gouvernement les crimes imputés à Maignet , 110. — S'oppose au rapport de l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse , sur les successions ; remarque de Bourdon sur son désintéressement , 153. — Est réélu au comité de sûreté générale , 168 et 350. — Fait prononcer le renvoi de la proposition tendante à concentrer en un seul comité , composé de vingt-quatre membres , toute l'action du gouvernement , 221. — Fait supprimer la commission militaire de Marseille , 358. — AN

IV. Réélu au conseil des cinq-cents, s'élève avec force contre les dépréciateurs des assignats, auxquels il croit que la France doit sa liberté, 147. — Après quelques altercations, termine par demander qu'on n'établisse aucune différence entre l'assignat et l'argent, 148. — Demande l'exécution de la loi pour l'entretien de deux défenseurs de la patrie par chaque parent d'émigrés, 150. — Fait un rapport et propose de retirer de la circulation les assignats de 2,000 liv. et de 10,000 liv., 233. — Discute le projet relatif à la contribution foncière, 254. — Se plaint de ce que son domicile a été violé, et de ce que le bureau central a décerné un mandat d'amener contre lui, 267. (Voyez BRÉON et LIMODIN). — AN V. Insiste pour l'impression des pièces relatives dans le rapport de Dclarue sur la marche des troupes, 329. — AN VI. Combat le titre du projet sur les revendications, 49. — En propose un sur les institutions civiles, 95. — Réclame la mise aux voix de celui contre Frédéric Hermann, 104. — Combat celui relatif aux bons du quart, 118. — Obtient le rapport de l'arrêté qui avait nommé une commission pour s'occuper de la réduction des cantons, 128. — Demande qu'on repousse de l'instruction publique tous ceux qui ont fait vœu d'observer le célibat, 181. — Fait valider diverses élections, 224. — Passé au conseil des anciens, fait rejeter la résolution qui crée un cinquième tribunal de police correctionnelle dans le département de la Marne, 339. — AN VII. Est élu secrétaire, 6. — S'oppose à ce que le conseil interrompe la permanence déclarée le 28 prairial, 272. — Défend la résolution relative à la garde du corps législatif, 342.

MONTMORENCY (Mathieu de), député de la noblesse du canton de Montfort-l'Amaury aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée constituée, 11. — Adopte la motion de Virieu pour la répression des troubles, 23. — Propose de discuter la déclaration des droits, présentée par Sieyès, 31. — Ses observations sur la demande de conserver les titres honorifiques, 35. — L'assemblée refuse de délibérer sur sa proposition portant que la nation a le droit de revoir sa constitution, 47. — Vote pour la permanence du corps

législatif; borne sa session à quelques mois; s'oppose au renouvellement partiel de l'assemblée et à la division en deux chambres, 53. — Propose la révocation de toutes les lettres de cachet, 70. — Demande que l'on discute sur-le-champ le projet du comité des finances, 85. — Porte à douze le nombre des administrateurs de district, 92. — AN 1790. Demande qu'on fixe les bases de la constitution militaire, 60. — Parle en faveur de l'article du décret sur l'organisation de l'armée, qui supprime les destitutions sans jugement, 61. — Son rapport contre l'arrêté du parlement de Bordeaux, attribuant à l'assemblée les brigandages commis dans les provinces, 65. — Vote l'adoption du projet de Menou, tendant à régler l'ordre du travail de l'assemblée, 81. — Fait improuver un réquisitoire de la chambre des vacations de Bordeaux, 116. — Sa lettre contre un ouvrage intitulé : *Appel à l'assemblée nationale*, 155. — Réfute Manri parlant en faveur de la noblesse et de ses privilèges, et demande que toutes les armes et armoiries soient abolies, 172. — Demande qu'en passant à l'ordre du jour sur un plan de contre-révolution proposé à la tribune par d'Eprémèsnil, on témoigne le plus profond mépris pour l'auteur, 273. — AN 1791. Parle sur les honneurs à décerner à J. J. Rousseau, 242.

MONTMORENCY (le cardinal de), grand aumonier de France. AN 1791. Est dénoncé comme n'ayant pas prêté le serment, 59.

MONTMORENCY. (Voyez LAVAL-MONTMORENCY).

MONTMORIN (comte de), ministre des affaires étrangères. AN 1789. Communique une lettre du duc Dorset, ambassadeur d'Angleterre, démentant le complot d'incendier Brest, et l'influence de son gouvernement sur les troubles de France, 26. — Transmet une autre lettre du même ambassadeur, annonçant le vœu de sa cour pour le maintien de la bonne harmonie entre les deux nations, 33. — Déclare, avec tous ses collègues, que le ministère ne peut se charger de la responsabilité de l'approvisionnement de la capitale, 77. — Annonce que le roi a renvoyé un paquet qui lui était adressé de la part des Brabançons, 110. — Sa lettre exposant les réclamations des am-

bassadeurs étrangers qui craignent de voir leur sûreté compromise à Paris, à cause de la déclaration de l'assemblée, qu'il n'y a plus de maisons privilégiées, 114. — Autre, à l'ambassadeur de Vienne, démentant le bruit d'envoi de fonds par la cour au cabinet autrichien, 121. — AN 1790. Annonce un *conclusum* des princes allemands contre les décrets qui abolissent leurs privilèges en France, 43. — Et le renvoi fait par le roi d'un manifeste d'indépendance des provinces belgiques, transmis par Vandernoot, 77. — Ses observations sur le chapitre 8 du livre rouge, 116. — Annonce un nouveau traité entre la régence d'Alger et la France, 117. — Et les dispositions hostiles de la cour de Londres contre celle de Madrid, 135. — Sa réponse aux plaintes de l'ambassadeur d'Espagne, relatives aux assertions insérées dans les journaux sur les vues de cette puissance, 137. — Observations sur la note qui lui a été remise par M. Fitz-Gérald, 160. — Ses éclaircissemens sur l'état des frontières et sur la demande de l'Autriche pour faire passer ses troupes sur le territoire français, 210. — Sa lettre à l'assemblée, sur la nécessité d'augmenter les armemens pour soutenir l'Espagne contre l'Angleterre, 215. — Annonce des dispositions plus pacifiques de la part des cours de Londres et de Madrid, 216. — Se plaint de ce que la municipalité de Saint-Aubin a arrêté et envoyé à l'assemblée un paquet contenant les dépêches des ambassadeurs étrangers, 222. — Transmet les dispositions faites relativement à nos engagemens défensifs et commerciaux avec l'Espagne, 245. — A la suite de débats sur la proposition de déclarer que tous les ministres ont perdu la confiance publique, est seul excepté de cette déclaration, 293 et 294. — Lettre du roi à tous les ministres, relativement à cet objet, 299. — Il annonce les ordres donnés pour le désarmement d'une partie des forces navales, 331. — Prend, par *intérim*, le porte-feuille de l'intérieur, 360. — AN 1791. Envoie la liste de tous les agens de la France chez l'étranger, qui ont prêté le serment, 1. — Transmet celui de la Lucerne, ambassadeur à Londres, 8. — Et celui de plusieurs autres agens diplomatiques, 32. — Écrit à

l'assemblée pour se justifier d'avoir signé le passe-port de Mesdames, 55. — Sa note sur la situation de la France et des puissances étrangères, 73. — Transmet des explications sur un prétendu avis réquisitorial de la diète de Rati-bonne, 78. — Est dénoncé relativement aux choix de ses agens, 98. — Adresse une lettre justificative à ce sujet, 99. — Transmet un rapport sur les arrestations illégales qui ont eu lieu à Cayenne, lors des assemblées primaires, 101. — Annonce, par un billet, la prestation de serment de trois ambassadeurs; l'assemblée décide qu'elle le lui renverra; en lui déclarant qu'elle ne reçoit point de billets, 104. — Est accusé à l'occasion de l'entrée des troupes autrichiennes sur le territoire de Porrentru, 111. — Annonce aux cours étrangères l'adhésion du roi à la nouvelle constitution du royaume, 115. — Décret ordonnant l'impression de sa lettre au nonce du pape, annonçant que sa sainteté devra recevoir un ambassadeur français qui ait prêté le serment, 126. — Et d'une autre sur la circulation d'un prétendu manifeste de l'empereur, 150. — Dénonce un article du numéro 150 du *Moniteur*, relatif aux correspondances secrètes entre l'Autriche et la cour des Tuileries, 153 et 154. — Lors de la fuite du roi; annonce que sa maison est investie par le peuple; 173. — Est mandé à la barre, à l'occasion du passe-port qu'il avait délivré à la reine, 176. — Sa justification, *ibid.* — Décret à ce sujet, et envoi de commissaires pour dissiper l'attroupement formé près de sa maison, *ibid.* — Mandé à la barre, rend compte de l'arrestation de Duveyrier, 193. — Fait passer des nouvelles de ce même agent, 205. — Annonce que la cour d'Espagne a suspendu toute correspondance avec celle de France, 252. — Notifie à Descorches, envoyé auprès de la cour de Pologne, l'acceptation de la constitution par le roi, 299. — Présente un rapport diplomatique, 306, 309 et 311. — Est dénoncé comme s'opposant à l'amnistie des soldats de Château-Vieux, condamnés aux galères, 307. — Écrit à l'assemblée au sujet de cette dénonciation, 310. — Delessart le remplace par *intérim*, 325. — AN 1792. Annonce, en sa qualité d'ex-ministre, qu'il n'a point quitté Paris, 151. — Son

mémoire en réponse aux inculpations de Gensonné, Brissot et Mirbeck, 155. — Est décrété d'accusation, 230. — Son interrogatoire devant l'assemblée législative, 256. — Suite de son interrogatoire; est mis en arrestation provisoire, 237. — Nouveau décret d'accusation, 246. — Texte du rapport fait contre lui, 247.

MONTMORIN, gouverneur de Fontainebleau, frère du précédent. AN 1792. Décret qui le mande à la barre, 237. — Son interrogatoire et son envoi à l'Abbaye, 238. — Est déchargé d'accusation, 245. — Le ministre Danton ordonne la révision de son procès, 247.

MONTPASSANT. (Voyez MAUPASSANT).

MONTPELLIER (évêque de). Voyez MALIEU.

MONTPELLIER, député de l'Aude au conseil des cinq-cents. AN VII. Son rapport sur les ex-directeurs Merlin, la Réveillère, Rewbell et Treillard, qu'il accuse de la déportation de Bonaparte en Égypte, du pillage des arsenaux, du renversement de la constitution cisalpine et de l'impunité des commissaires dénoncés, 297. — Observe que le mot *anarchie* et la formule où ce mot est placé pour le serment, furent inventés dans le temps de la réaction, 309. — Fait la seconde lecture de l'acte d'accusation des ex-directeurs, 312. — Texte de son rapport sur cet objet, 324.

MONTPENSIER. (Voyez ORLÉANS fils).

MONTRICHARD. AN II. 1794. Dénonciateur de Cordier, est arrêté par ordre du tribunal révolutionnaire, 189.

MONTRICHARD, général. AN IV. Se distingue dans une action à l'armée de Rhin et Moselle, 348.

MONTSABRAY, émigré. AN 1792. Son arrestation dans la maison de madame Dubarry, 256.

MONT-TENDRE (la marquise de). AN III. Est arrêtée à Paris, 144.

MONTU, piémontais. AN VI. Présente à l'Institut national de France un nouveau système numérique, 330.

MONTVIOT, administrateur de Lyon pendant le siège. AN II. 1793. Sa réponse à la proclamation des représentans, 269.

MONVEL, auteur et acteur français. AN 1790. Analyse de ses opéra comiques : *Le Chêne patriotique*, 195. — AN 1792. *Philippe et Georgette*, 11. — *Roméo et Juliette*, 213. — AN 1.^{er} 1793. Et *Ambroise*, 22. — AN II. 1794. Présente les élèves couronnés par le jury des arts, 141. — AN V. Lit deux fables à une séance publique de l'Institut national; notice à ce sujet, 65. — AN VII. Notice de son opéra comique *Le général suédois*, 247.

MONVEL, littérateur, fils du précédent. AN 1.^{er} 1793. Notices de ses comédies *le Deuil prématuré*, 144. — AN V. Et le *Lovelace français*, 105.

MONVILLE, député suppléant à l'assemblée constituante. AN 1791. Prête serment, lors de la fuite du roi, 175.

MONTVOISIN, défenseur de la patrie. AN IV. Proposition pour sa radiation de la liste des émigrés, 292. (Voyez MAUVOISIN).

MONZIN (J. J.), notaire à Dijon. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 208.

MOORE (John). AN VII. Nommé par le général Humbert président du gouvernement provisoire du Connaught, on annonce qu'il a été pendu, 12. — Démenti de cette nouvelle, 29.

MOORSEL, ex-baron. AN V. Chef de la contre-révolution belge, est condamné à mort, 127.

MORAINVILLE. AN 1790. Fait hommage à l'assemblée nationale de la découverte d'un nouveau bassin de construction pour les vaisseaux, 226.

MORAND, général de brigade. AN VII. Sa lettre annonçant la défaite des insurgés dans le département des Forêts, 49. — Autre sur le zèle des conscrits, 275. — Est nommé commandant de la place de Paris, 311.

MORAND, député des Deux-Sèvres au conseil des anciens. AN VII. Fait ordonner la mention honorable et le dépôt à la bibliothèque des *Voyages de Pythagore*, 182. — Est élu secrétaire, 244. — Propose d'approuver la résolution relative aux élections du Doubs, 246.

MORANDO (Félice), apothicaire à Gênes. AN VI. Décret du corps législatif ligurien, qui

consacre au peuple et à la mémoire de sa régénération, sa maison qui fut le berceau de la liberté ligurienne, 288.

MORARD DE GALLES, amiral français. AN V. Reintée à Brest d'une division de son escadre de retour d'Irlande; tourmente qu'elle a essayée; nouvelle du débarquement de dix-huit mille hommes, opéré par elle en Irlande, 110.

MORE (les femmes). AN V. Prévenues de complicité avec Lavillehurnoy; déclaration de celui-ci en leur faveur, 191. — Le rapporteur de la commission militaire dit qu'elles ne méritent pas l'animadversion de la justice, 198. — Elles sont acquittées, 200.

MOREAU, député de Touraine aux États-généraux. AN 1789. Demande la suppression du spectacle de Versailles, 4. — AN 1791. Parle sur le cautionnement des soumissionnaires aux messageries, 42. — Fait fermer la discussion sur l'organisation de la garde nationale, 119. — Opine pour la réunion d'Avignon, 126. — Réclame des formes pour constater la vérité des pétitions de ceux qui ne savent pas écrire, 132. — Propose que Laporte soit mandé à la barre, lors de la fuite du roi, 173.

MOREAU (l'historiographe). AN 1790. Observations critiques sur ses travaux, 227.

MOREAU (Jean), procureur-syndic du département de la Meuse, député à l'assemblée législative. AN 1792. Propose l'admission des élèves de l'ancienne école des ponts-et-chaussées établie à Paris, 125. — Applaudit aux sentimens exprimés par la section de la Croix-Rouge contre la conduite de Louis XVI, et fait décréter la formation d'une commission chargée de prendre en considération les dangers de la patrie, 170. — AN I.^{er} 1793. Réelu à la convention nationale, parle contre l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, 2. — AN I.^{er} 1793. Donne sa démission, sur ce que la constitution est achevée, 229. — AN IV. Réelu au conseil des anciens, donne sa démission, 250.

MOREAU, député de Saône et Loire à la convention nationale. AN 1792. Appuie la proposition de l'expulsion des Bourbons, et raille ceux qui feignent de croire qu'on veuille mettre le ministre

Roland à leur place, 353. — AN II. 1793. Fait accorder une somme au citoyen Bonnemain, pour faire l'essai d'une machine de guerre, 21. — AN III. Propose d'avancer 200,000 livres au citoyen Barneville, pour l'établissement d'une manufacture de mousseline fine; adoption du projet, 70. — AN IV. Appuie la mise en liberté de Rossignol et de Daubigny, 42.

MOREAU, général. AN II. 1795. Est nommé au commandement en chef de l'armée de la Moselle, 269. — AN II. 1794. Annonce un avantage à Goerselde, 149. — La prise de Thuin et le passage de la Sambre par l'armée des Ardennes et l'aile gauche de l'armée du Nord, 238. — Son éloge par le représentant Richard et le général en chef Pichegru, 272. — Annonce les avantages remportés sur le Rhin, par l'armée de la Moselle, 299. — AN III. Remplace Pichegru, 26. — Annonce les succès de l'armée du Nord, 59. — Nouvelle victoire de l'armée de la Moselle, sur la garnison de Luxembourg, 69. — Se distingue à la prise de Grave et à l'armée du Nord, 105 et 119. — Enlève le fort de l'Écluse et l'île de Cadsan, le jour que son père était conduit à l'échafaud, 127. — Est nommé au commandement en chef de l'armée du Nord, 165. — AN IV. Envoie des certificats en faveur de Pichegru, 21. — Sa lettre au citoyen Noël, ambassadeur en Hollande, relative à un avantage remporté par l'armée française, 107. — Annonce la fuite des Autrichiens, la prise de Kayserlautern, de Newstadt et de Spire, 267. — Une autre victoire remportée par l'armée de Rhin et Moselle, 275. — Reçoit une lettre du directoire qui autorise le général espagnol Solano et son frère à se rendre à l'armée, 280. — Annonce quelques avantages, et la tentative prochaine du passage du Rhin, 281. — Détails de ce passage, de la prise de Kehl et du prince de Furstenberg, 283. — Détails de diverses victoires, 288, 290, 295, 312 et 333. — Rend compte de la bataille de Renchen, 292. — De celle de Rastadt, 297. — De celle d'Ettlingen, 300. — Annonce la suspension d'armes conclue avec le duc de Wurtemberg, et de nouveaux succès, 307. — Détails sur la marche de l'armée, et des succès obtenus dans les montagnes d'Albe,

324. — Annonce sa communication avec l'armée de Sambre et Meuse, et ses progrès dans le pays, 345. — Donne les détails d'une victoire dans laquelle se sont distingués plusieurs généraux, et du passage de la Leck, 348. — Autres actions avantageuses, 556 et 557. — Annonce que l'avant-garde du centre a battu l'ennemi à Maimbourg, 365. — AN V. Nouvelle victoire, 20. — Détails de celle remportée près Buchau, 28. — Compte rendu de la glorieuse retraite de l'armée de Rhin et Moselle, 30. — Article de Trouvé sur cette retraite; éloge de ses talens et de ses combinaisons savantes, 32. — Annonce une victoire remportée par l'aile droite, sur les Autrichiens, 40. — Charge le général Desaix de la défense de Kehl; fait l'éloge du général Marescot, commandant de Landau, 49. — Transmet les détails d'une sortie vigoureuse de la garnison de Kehl, pour reconnaître la ligne de l'ennemi, 69. — La belle conduite des troupes chargées de défendre la tête du pont d'Huningue, et la perte de l'ennemi, 79. — Est nommé général en chef des deux armées de Sambre et Meuse et du Rhin, 105. — Et de celles du Nord et de la Moselle, 111. — Annonce la capitulation et évacuation du fort de Kehl, 117. — Est remplacé par Hoche à l'armée de Sambre et Meuse, 127. — Rupture de l'armistice conclu entre lui et le ministre de l'électeur Palatin, 133. — Annonce son nouveau passage du Rhin, et la signature des préliminaires de paix par l'empereur, 217. — Rend compte au directoire des opérations de l'armée depuis le premier floréal; donne des détails sur le passage du Rhin et la reprise de Kehl, 218. — Envoie le traité conclu par l'adjudant-général Desolle, 223. — Son éloge par Mathieu Dumas, 225. — Transmet de nouveaux détails sur son passage du Rhin près de Gamsheim, et des combats qui l'ont suivi, 234. — Est appelé à Paris par le directoire, 348. — Répond, qu'avant de partir, il a fait arrêter quelques complices de Pichegru; fait une proclamation à l'armée, pour lui démontrer sa trahison, dont il apporte la preuve, et finit par dire que depuis long-temps ce conspirateur n'avait plus son estime, 359. — Autre lettre de ce général à Barthélemy, sur le même objet,

560. — AN VII. Est nommé à une inspection générale des armées, par le directoire, 2. — Et au bureau militaire établi près cette autorité, 194. — Commandant en chef des armées de Naples et d'Italie, en remplacement de Schérer, 214. — Protège la retraite de cette armée, 219. — Est désigné par Joubert pour le remplacer, 220. — Reçoit des témoignages de reconnaissance de toute l'armée, pour avoir protégé sa retraite, 221. — Notice à ce sujet, 236. — Rapport officiel sur les mouvemens de l'armée d'Italie, 247. — Ses opérations dans cette contrée, 256. — Il félicite, par une proclamation, le peuple ligurien de son courage et de son dévouement, 278. — Cerne les austro-russes, 284. — Détails d'une affaire où il a eu un cheval tué sous lui, 290. — Sa proclamation aux Piémontais insurgés, 292. — Lettre qu'il reçoit du ministre de la guerre sur les commandans qui ont rendu des places fortes en Italie, 296. — Est nommé général en chef de l'armée du Rhin, *ibid* et 333. — Est attaqué dans le journal *le Démocrate*, 334. — Combat de procédés entre lui et Joubert, 335. — Message du directoire sur les dangers qu'il a courus à la bataille de Novi; et jonction d'une de ses lettres au message, 340. — Autres détails; a trois chevaux tués sous lui, 344. — Joubert l'avait engagé à l'accompagner à cette affaire, *ibid*.

MOREAU, frère du précédent. AN III. Paraît à la barre de la convention, dénonce les membres du tribunal de Brest, et demande des indemnités pour sa famille, dont le chef a péri sur un échafaud, 127.

MOREAU (Agricole). AN II. 1794. Présenté aux Jacobins comme victime de Poultier et Rovère, 115. — Y est réclamé par les sociétés de Beaucaire et d'Avignon, 178. — Remercie la société de l'avoir fait sortir du Luxembourg, 219. — Écrit d'Avignon que la moisson y a été faite en huit jours par les autorités, les défenseurs de la patrie et les citoyens patriotes, 292. — AN V. Est accusé par les autorités d'être l'un des agens des troubles d'Avignon, 162. — AN VII. Élu député par l'assemblée scissionnaire de Vaucluse, envoie sa démission par l'intermédiaire du directoire, 233.

MOREAU (Claude), entrepreneur de charrois militaires. AN II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 117.

MOREAU, architecte. AN II. 1794. Est condamné à mort, 295.

MOREAU, du tribunal de cassation. AN IV. Est nommé membre de la haute-cour, 328.

MOREAU, député du Mont-Terrible au conseil des anciens. AN VI. Est nommé secrétaire, 274.

MOREAU, député de l'Yonne au conseil des anciens. AN VI. Fait arrêter la célébration du 14 juillet au sein de ce conseil, 286. — Fait l'éloge de l'armée qui a pris Malte; félicite la philosophie de s'être emparée de ce dernier retranchement du fanatisme, et fait adopter la résolution qui déclare que cette armée a bien mérité de la patrie, 288. — Est nommé secrétaire, 306. — Fait rejeter la résolution qui ordonne que les places vacantes au tribunal de cassation seront remplies par les suppléans du même tribunal, 327. — Défend celle sur les fêtes décadaires, 345. — AN VII. Propose le rejet de celle sur le timbre, 35. — S'oppose à toute discussion sur celle qui assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation; et demande qu'elle soit approuvée sur-le-champ; 54. — Est élu président, 63. — Défend la résolution sur les prises maritimes, 161. — Sa motion d'ordre sur les fêtes nationales, 184. — Fait approuver la résolution portant que le parent d'un greffier peut être juge ou suppléant dans le même tribunal, 215. — S'oppose à ce que les commissions de l'examen des procès-verbaux d'élection soient nommées par le sort, 222. — Appuie l'envoi d'un message pour obtenir les détails officiels du massacre commis à Rastadt, 230. — Son rapport sur la résolution relative aux élections de Saône-et-Loire; il en propose l'adoption, 242. — Demande que la place de Bonnier soient déclarée vacante pendant deux ans, 264. — S'oppose à l'ajournement du conseil au 28 prairial, 272. — Rapport sur sa motion relative aux honneurs à rendre à Bonnier, assassiné à Rastadt, 278. — S'élève contre les dilapidations commises en Italie et en Suisse; attaque Rapinat et autres voleurs publics, 279. — Réclamation de Rewbell, et rapport

de l'impression ordonnée de son discours, *ibid* et 280. — Fait déposer aux archives la dénonciation de Mengaud contre Schérer, 290. — Défend la mesure des otages, 297. — Est nommé régulateur de la société du Manège, 308. — Son discours à l'installation de la même société, aux Jacobins de la rue du Bacq, 312. — S'étonne de l'importance donnée à deux affiches des Jacobins, tandis que les royalistes s'élèvent de tous côtés, 318. — Attaque la résolution qui suspend la vente des domaines nationaux, 323. — Défend celle de l'emprunt de 100 millions, 325. — Propose le rejet de celle sur les naufragés de Calais, *ibid*. — Son discours sur le général Joubert, 345. — Présente l'*Histoire naturelle des plantes*, 561.

MOREAU, chef de brigade. AN V. Culbute, sur ses bateaux, un corps de troupes sorti de Mantoue, 53.

MOREAU-GRANDMAISON. (*Voyez GRANDMAISON*).

MOREAU-SAINT-MÉRY. AN 1789. Orateur des électeurs de Paris, présente à l'assemblée leur adhésion à ses travaux, 11. — Harangue le roi à l'hôtel-de-ville, à la suite du 14 juillet, 20. — Le harangue de nouveau, lors de son entrée à Paris, le 6 octobre, 72. — Député de la Martinique à l'assemblée nationale, rappelle, contre Bezenval, sa lettre à Delaunay, gouverneur de la Bastille, et pense qu'il ne peut être mis en liberté sans une justification légale, 74. — Rend compte de la protestation du district de Saint-Martin-des-Champs contre la loi martiale, 78. — AN 1790. Réclame contre une motion qu'on lui impute pour l'affranchissement des nègres, 7. — Vote pour que les lettres de charge fournies par la marine sur les étrangers ne soient pas comprises dans l'arriéré, 85. — Présente quelques amendemens au projet sur les moyens de procurer l'acquittement de la contribution patriotique, 221. — Dénonce un numéro de Marat, 274. — Lit une adresse par laquelle les assemblées du Nord et du sud de Saint-Domingue protestent de leur dévouement aux décrets de l'assemblée, 332. — Défend Damas, gouverneur de la Martinique, inculpé dans un rapport de Barnave, 334. — Souscrit une dé-

claration en faveur de ce gouverneur, 347. — S'élève contre les préventions répandues sur la conduite du même, 549. — AN 1791. Demande qu'aucun objet ne puisse être présenté à l'assemblée, relativement aux Colonies, que par l'organe du comité colonial, 13. — Vote pour que Jobal, commandant de Tabago, soit tenu de rendre compte de sa conduite, et provisoirement remplacé, 50. — Communique les explications données par Arthur-Dillon, relativement à sa motion sur les hommes de couleur, dénoncés par la société des amis des noirs, 66. — Défend le système des primes en faveur de la grande pêche, 67. — Vote contre le projet de décret qui fixe le droit d'entrée pour les importations des Colonies, 78. — Présente des lettres de l'assemblée coloniale de la Martinique, qui accusent les commissaires Ruste et Decorio d'avoir dénaturé leurs instructions, 85. — Communique l'extrait des délibérations de cette assemblée; fait ordonner un prompt rapport sur les prisonniers conduits des Colonies à Saint-Malo, 90. — Combat le projet sur l'administration des Colonies, 100. — Propose de les réunir, avec la marine, en un seul ministère divisé en deux sections, 101. — Veut qu'on décide si le nombre des aspirans de la marine sera limité ou non, et si le grade d'enseigne sera accordé à tous les capitaines de navire non entretenus, 107. — S'oppose à ce que la lettre par laquelle le roi fait connaître aux cours étrangères son adhésion à la constitution, soit envoyée aux régimens, 115. — Combat l'ajournement du projet relatif aux Colonies; soutient qu'elles ne peuvent avoir le même régime que la France, et qu'avec la déclaration des droits, il n'y a plus de Colonies, 129. — Répond à l'opinion de Robespierre, qui les concerne; prétend que l'assemblée a pris l'engagement de leur laisser l'initiative; demande qu'on déclare coupables tous ceux qui alarmeraient les Colons sur la liberté des esclaves, 154. — Dans la discussion du projet du comité, veut faire substituer les mots de *personnes esclaves* à ceux de *personnes non-libres*; retire cet amendement à la suite d'une sortie de Robespierre, 155. — Persiste à demander que l'initiative des gens de couleur soit remise aux blancs, 136.

— Demande, lors de la fuite de Louis XVI; qu'on ne puisse sortir de Paris sans passe port signé du président de l'assemblée, 175. — Fait mentionner la conduite du maire de Clermont, pendant le retour du roi, 178. — Explique la conduite de Blanchelande, qui annonce l'inexécution des décrets dans les Colonies, 235. — AN V. Publie une *description topographique et politique de Saint-Domingue*, 48.

MOREL, intendant de *Monsieur*, frère du roi. AN 1790. Sa justification au sujet de l'affaire de Favras, 9. — Dépose contre lui, et l'accuse de conspiration contre la sûreté de l'état, 18.

MOREL (Jean). AN 1791. Décret relatif à sa liquidation, 77.

MOREL, député de Lorraine aux États-généraux. AN 1791. Fait décréter qu'aucun officier ne sera payé, si sa résidence n'est pas attestée, 176.

MOREL (Louis-Sébastien), député de la Marne à l'assemblée législative. AN 1792. Fait rendre un décret de liquidation d'offices, 148. — Autre qui déclare non remboursables les taxations et augmentations de gages créés héréditaires, lorsqu'elles sont passées à d'autres possesseurs, 256.

MOREL. AN II. 1793. Lettre adressée à lui et à sa femme, par le président de la convention, 77.

MOREL, membre du comité révolutionnaire de Saumur. AN II. 1794. Est traduit, sur le rapport de Merlin de Thionville, au tribunal révolutionnaire, 289.

MOREL. AN III. Est accusé, par Monnot, d'être l'auteur d'un libelle contre lui; ordre du jour, 273.

MOREL, capitaine d'artillerie légère. AN IV. Son éloge par le général Moreau, 357.

MOREL, témoin dans l'affaire de Lavillchenoy. AN V. Est confronté avec Poly, 194.

MOREL, co-accusé dans l'affaire de Babeuf. AN V. Nie tout, 206. — L'accusateur national de la haute-cour le considère comme complice de Babeuf, 224. — Il est acquitté, 252.

MOREL, homme de loi. AN VI. Fait une pétition sur les enfans naturels; renvoi à une commission spéciale, 301.

MOREL, chef de brigade. AN VII. Se distingue à l'arrivée de Championnet, 350.

MORELLET (l'abbé). AN IV. Est attaqué par Chazal, comme ayant écrit contre la loi du 12 floreal, 71.

MORETON-CHABRILLANT, ancien colonel du régiment de la Fère. AN 1789. Est l'un des députés de la commune de Paris, pour féliciter l'assemblée, et lui rendre compte de la tranquillité de cette ville, d'après l'arrivée du roi, 71. — AN 1790. Décret qui renvoie à un conseil de guerre sa réclamation contre sa destitution arbitraire, 219. — AN 1791. Rend compte de son arrestation par le peuple, et prête le serment de fidélité à l'assemblée, 174. — Annonce la levée du camp de Maulde, 256. — Mesures militaires prises par lui, 258. — Transmet des détails sur la nécessité des camps de Maulde et de Bruille, 259. — Sa lettre annonçant l'évacuation de Saint-Amand et la retraite du général Ferrand, 275. — AN I.^{er} 1793. Est dénoncé par Marat, 94. — Meurt à Douai, 120.

MORGAN, aide-de-camp de Dumourier, et colonel des hussards de la liberté. AN I.^{er} 1793. Ce corps refuse de le recevoir, 94. — Apporte la capitulation d'Anvers, 95. — AN II. 1793. Annonce de sa destitution, 91. — AN V. Fait général, est déporté au 18 fructidor, 350.

MORGUE (comte de), député du Dauphiné aux États-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes, 11.

MORIAN, l'un des prévenus de l'assassinat de Hoche. AN V. Accusation contre lui et ses complices, 34 et 70.

MORICHELLI (la signora), cantatrice italienne. AN 1790. Notice sur sa première apparition dans l'opéra des *deux Gemelle*, 152.

MORILLON. AN 1791. Est élu à l'évêché d'Arras, 91.

MORILLON, administrateur à Lyon. AN I.^{er} 1793. Se rétracte sur le 31 mai, 211.

MORIN (Antoine), député de Carcassonne aux États-généraux. AN 1790. S'élève contre le système des assignats, et propose de payer la dette exigible en papier de cours libre, sous le nom de délégation nationale, 268. — Dé-

veloppe les principes généraux sur l'impôt appliqués aux droits d'enregistrement, 342. — AN 1791. Son rapport sur le despotisme des amirautés, 153.

MORIN. AN III. Assassine Olivier pour opinion politique, 122. — Décret portant qu'il sera traduit au tribunal criminel de Paris, 123. — On annonce sa condamnation, 126. — Précis de sa procédure, 127.

MORISOT, dépouillé de son état par le ministre des finances. AN 1790. Réclamation de Digoine en sa faveur, 186.

MORISOT, officier. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

MORISSET (H.), juge de Montargis. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, pour fraude dans une fourniture, 212.

MORISSON (Charles François-Gabriel), député de la Vendée à l'assemblée législative. AN 1792. Réclame l'ajournement sur le projet d'accusation contre les princes français émigrés, 3. — Combat la proposition d'autoriser les corps administratifs à prendre des mesures pour la conservation des biens des émigrés en attendant leur séquestre, 66. — Son opinion dans l'affaire de Talvande et Fontaine, accusés d'un assassinat à Rouen, 159. — Défend la proposition de Bigot-Préameneu, sur les rassemblements armés, 174. — Fait rejeter, comme dangereuse, la proposition d'envoyer quatre commissaires pour visiter les frontières, 202. — En mission à Nanci, y découvre un complot, 247. — Réélu à la convention nationale, son opinion sur le jugement de Louis XVI, qui n'a pu en courir, selon lui, que la peine de la déchéance, 319. — Fait fixer à 600 livres le traitement des huissiers chargés du service intérieur des tribunaux, 332. — Vote pour le bannissement de Louis XVI, et la peine de mort en cas de rentrée, 366. — AN I.^{er} 1793. Fait rejeter une proposition de Dupont, sur les défenseurs de la patrie, 55. — Demande des secours pour les administrateurs du département de la Vendée; Garnier de Saintes l'accuse de liaisons avec les Vendéens, 226. — AN II: 1793. Lettre de Godefroy sur ses opérations avec lui à Coulommiers, 90. — AN III. Rend compte de sa mission dans l'Ouest, 164. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, demande que la mise en

liberté des députés décrétés d'arrestation, soit l'objet d'une résolution, 48. — Fait écarter une proposition relative au droit d'élection donné au directoire pour compléter les opérations de l'assemblée électorale de Paris, 56. — Et résoudre l'application de l'amnistie à l'égard des chouans, 228. — Ses observations sur le projet relatif au paiement des dépenses des administrations générales et départementales, 257.

MORIVAUX (Anat. Fr. Ant.), député du Jura à l'assemblée législative. AN I.^{er} 1793. Compromis par les papiers trouvés dans l'armoire de fer, est décrété d'accusation, 36.

MOROSY (Alexandre). AN VII. Est nommé prince de Valachie, en remplacement de Constantin Anzerly, décapité, 190.

MOROY, co-accusé dans l'affaire de Babeuf. AN V. Soutient qu'il n'a eu d'autre but que de s'opposer aux complots des royalistes, 205. — L'accusateur national de la haute-cour le considère comme complice de Babeuf, 224. — Sa défense, 239. — Est condamné à la déportation, 252.

MORRIS. AN 1792. Est envoyé à Londres pour traverser les négociations de Talleyrand, 50.

MORTEMART (duc de), député de Sens aux États-généraux. AN 1789. Provoque la discussion sur la définition du gouvernement monarchique, 61. — Pense qu'on ne peut retarder l'exécution du plan de subsides présenté par M. Necker, 67. — Demande que la partie de l'impôt applicable à la dette publique soit assurée pour l'avenir, sans être assujettie au renouvellement annuel comme le reste de l'impôt, 68. — Son opinion contre l'article tendant à attacher les droits de citoyen actif au paiement volontaire de la contribution exigée, 103. — Annonce que le comité de judicature a fini son travail sur le remboursement des offices, 117. — AN 1790. Combat une adresse présentée par Talleyrand, à l'effet de pacifier les provinces, 43. — Parle contre la suppression des droits de péage et de minage, 69. — AN II. 1794. Nommé commandant des corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, 282. — AN III. Nouvelles itératives de cette nomination, 173 et 206.

MORTEMART (marquis de), député de Rouen aux États-généraux. AN 1789. Propose de voter

à la majorité graduée des voix sur les seules lois générales et constitutionnelles, 28.

MORTEMART, capitaine du cinquante-sixième régiment. AN 1792. Sa belle conduite à Lille, 253.

MORTET, ex-contrôleur de la maison de Condé. AN II. 1794. Condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 159.

MORTIER, député de Flandre aux États-généraux. AN 1789. L'un des signataires de la lettre aux habitans de la Flandre et du Cambrésis, 110.

MORTIER, l'un des blessés du 13 vendémiaire. AN IV. Son dévouement; la convention lui accorde un secours de 1200 livres, 22.

MORTIER, sous-lieutenant. AN IV. Se distingue particulièrement dans un combat de cavalerie, 329.

MORTIER-DUPARC, député de la Sarthe au conseil des cinq-cents. AN VI. Opine sur l'instruction publique, 77. — Fait un rapport concernant le portrait du général Marceau, dont il trace les vertus, 302, 320 et 321. — Ordre du jour sur sa proposition de charger le directoire d'envoyer ce portrait à toutes les autorités, 354.

MORTIMER, comte d'OXFORD. (*Voyez OXFORD.*)

MORTON-EDEN (le chevalier). AN III. Conjectures, à Londres, sur son voyage en France, 273. — AN VII. Ses dépêches relatives aux armées bellicérantes, 292.

MORVELDT, général autrichien. AN V. Conclut un armistice avec Bonaparte, 214.

MOSCATI, médecin de Milan, et membre du conseil des quarante. AN V. Est témoin de l'enlèvement de Notre-Dame de Lorette par Joseph Villetard, 160. — AN VI. Président du directoire cisalpin, son discours lors de la réception du ministre du pape, 127. — Est forcé de donner sa démission, 218. — Sa disgrâce célébrée à Modène par une fête, 243.

MOSER, célèbre publiciste. AN VII. Sa mort, 70.

MOSLA, ingénieur. AN VII. Dénonce Merlin de Thionville, ex-député, comme acquéreur d'une fortune considérable par ses dilapidations, 507.

MOSNERON (J. B.), député de la Loire-Inférieure à l'assemblée législative. AN 1791. Communique l'offre faite par son frère, négociant à

Nantes, d'un vaisseau pour porter des secours à Saint-Domingue, 510.

MOSOTTI (Ange). AN V. Est condamné à mort comme chef et fauteur de la rébellion de Castel-Nuovo en Italie, 133.

MOSSAC, ci-devant comte, dit BEAUVOIR. AN I.^{er} 1795. Prévenu de distribution de faux assignats, demande d'un rapport contre lui, 92.

MOSSAKOWSKI, évêque et prince polonais. AN II. 1794. Est condamné, à Varsovie, à une détention perpétuelle, 287.

MOSTOWSKI (Jude). AN I.^{er} 1795. Sa lettre relative à la comparation à la barre de la convention du polonais Turski, dit *le Sarmate*, 3. — AN III. Est envoyé en Sibérie par l'impératrice de Russie, 171.

MOTET, ancien commissaire des approvisionnements. AN III. Réclame contre les imputations faites à la commission des marchés, 357.

MOUCHETON, garde du corps. AN 1789. Arrêté et menacé de mort par la multitude, est sauvé par Raisin et Durup-de Baleine, officiers de la garde nationale de Versailles, 71.

MOUCHY (NOAILLES-DE-). AN II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 284.

MOUCHY (la veuve). AN V. Son assassinat, dans le fauxbourg Antoine, à Paris, 125.

MOUGIN, officier. AN 1792. Est dénoncé par les invalides comme ayant donné un mot d'ordre irrégulier, 151.

MOUGINS-DE-ROQUEFORT, curé de Grasse, député aux Etats-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes; son discours à cette occasion, 7. — Annonce de sa démission, 61. — AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362. — AN 1791. Est élu secrétaire, 101.

MOUGINS-DE-ROQUEFORT, maire et premier consul de la ville de Grasse, député aux Etats-généraux. AN 1789. Réclame la discussion d'un projet d'arrêté qui rappelle le peuple à la tranquillité et au paiement des impôts, 32. — Sa proposition de déclarer inéligibles les enfans héritiers ou donataires d'un père failli, 78. — Fait décréter qu'il n'y a lieu à délibérer sur la proposition de conserver aux provinces le droit de

donner des instructions à leurs députés, 89. — Appuie la proposition du scrutin de liste double pour la formation des municipalités, 96. — Combat celle tendante à déclarer citoyen actif celui qui aura payé volontairement la contribution décrétée à cet effet, 103. — Son opinion sur les dégradations des forêts, 112. — AN 1790. Demande une distinction de traitement en faveur des religieux rentés, 50. — Propose un amendement au projet qui déclare les religieux sécularisés incapables d'aucunes successions, 52. — Demande la conservation des banalités conventionnelles, 61. — N'admet l'établissement des jurés qu'en matière criminelle, 97. — Propose de restreindre à quatre ans la durée des fonctions des juges, 125. — Vote pour leur institution par le roi, 126. — Et pour l'ambulance des sections du tribunal de cassation, 146. — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Ne veut point que les tribunaux de districts soient juges d'appel les uns à l'égard des autres, 206. — Son rapport sur les troubles de Cabris; fait décréter la cessation des procédures criminelles à ce sujet, 220. — Veut que l'accusateur public soit nommé par le peuple, 222. — Examine si le tribunal de cassation doit être renouvelé partiellement ou en totalité, 323. — Annonce que les patrons-pêcheurs de la ville de Cannes se sont engagés à fournir des secours aux marins-pêcheurs de ces contrées qui servent sur les vaisseaux de l'état, 342. — Vote pour l'établissement des avoués près les tribunaux de district, 352. — Propose de régler la valeur des offices ministériels supprimés d'après l'avis des départemens, 356. — S'oppose à la liquidation des offices d'après les évaluations faites en exécution de l'édit de 1771, 557. — Combat le projet du comité sur les jurés en matière criminelle, et demande qu'on adopte l'institution des jurés qui était en usage chez les Romains, 263. — AN 1791. Veut amender l'article qui soumet les députés à l'action civile, soit contre leurs personnes, soit contre leurs biens, 143. — Demande que la peine de mort soit conservée contre les homicides, 152. — Lit une dénonciation du département du Var contre Glan-devèse, commandant de la marine de Toulon, et

Dubosecl, 187. — Fait arrêter qu'on entendra le nouveau rapport sur l'affaire d'Avignon, 256.

MOULIN, administrateur du district de Besse, député du Puy-de-Dôme à l'assemblée législative. AN 1791. Fait répéter le serment de *vivre libre ou mourir*, 278.

MOULIN, juge au tribunal d'Yriex. AN I.^{er} 1795. Est accusé, par Lanot, d'être l'auteur d'arrêts pris dans cette commune contre la convention, 222.

MOULIN, défenseur officieux de Châlier. AN II. 1794. Arrêté, obtient des Jacobins un défenseur; y est accusé de rapacité et d'avarice; révocation de cette mesure, 236.

MOULIN, surnom de LEROY. (Voy. LEROY.)

MOULINS. AN I.^{er} 1793. Est nommé juré au tribunal révolutionnaire, 76.

MOULINS, adjudant-général. AN I.^{er} 1793. Sa conduite louée par Rossignol, dans une victoire sur les brigands, 224. — AN II. 1794. Se tue pour éviter d'être pris par les rebelles; décret qui lui décerne un monument, 145. — Autre portant qu'une inscription, rappelant son nom et sa mort, sera placée au Panthéon, 221.

MOULINS, général de division, frère du précédent. AN III. L'ordre de massacres dans la Vendée, qu'il reçoit du général Turreau, devient l'objet d'une dénonciation contre celui-ci, 12. — Décret qui le nomme général de l'armée des Alpes, 19. — Annonce des succès, 251. — AN IV. Autres, 29. — Employé à l'armée de Rhin et Moselle, annonce l'armistice conclu avec le cercle de Souabe, 318. — AN V. La retraite du général Schers sur Kehl et l'attaque de ce fort par les Autrichiens, 4. — AN VI. Est l'un des candidats pour la place de directeur, 239. — AN VII. Est remplacé par le général Gillot dans le commandement de la dix-septième division militaire, 18. — Et envoyé à l'armée d'Angleterre, 24. — En commande l'aile gauche, 57. — Sa proclamation aux habitans des départemens de l'Ouest, 220. — Est porté sur la liste des candidats au directoire, 237. — Et élu, 273 et 275. — Son discours d'installation, 282.

MOUNIER (Voy. table de l'Introduction), député du Dauphiné aux États généraux. AN 1789. Combat le projet d'une députation aux deux ordres sé-

parés des communes, et propose des invitations individuelles: fait choisir un député par département pour les conférences conciliatrices, 2. — S'oppose à l'adoption de mesures réglementaires, et pourquoi, 4. — Propose une dénomination à prendre par les communes, 8. — Réclame divers comités, 9. — Provoque le serment du jeu de paume et y vote une adresse au roi; fait une motion pour l'éloignement de la garde qui entoure l'assemblée, 10. — Autre pour que l'assemblée s'occupe de deux gardes françaises arrêtés et enlevés par le peuple, 12. — Veut qu'on donne acte au clergé de ses seules déclarations, 13. — Et qu'on maintienne l'admission provisoire des douze députés coloniaux, *ibid.* — Fixe le sens du mot *constitution*, 16. — Impute les désordres publics aux ennemis de la liberté qui séduisent le roi: propose une adresse pour le supplier de rappeler ses ministres, 17. — Est nommé membre du comité de constitution, 18. — Son opinion sur les inconveniens d'attenter à la liberté et à la puissance du roi, dans le choix de ses ministres, 19. — Il lit un projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et des principes du gouvernement, 25 et 26. — Réclame en faveur des principes protecteurs de la sûreté des personnes, 30. — Son opinion sur les droits abolis et sur les rachetables, 35. — Propose d'exiger des troupes le serment d'obéissance aux magistrats civils, et fait adopter une formule pour la prestation de ce serment, 39. — Adoption sur sa rédaction, des trois premiers articles de la déclaration des droits: propose, par amendement à l'admissibilité des citoyens aux places, la condition d'en être capable, 44. — Sa rédaction sur la séparation des pouvoirs et la responsabilité des agens publics; propose de n'établir les assemblées provinciales qu'avec la nouvelle constitution, 47. — Son rapport sur les principes constitutifs de la monarchie: demande la formation de la double liste des opinions sur cette matière, et son insertion au procès-verbal, *ibid.* — Son ouvrage, intitulé: *Considérations sur les gouvernemens*, consomme la division de l'assemblée; les aristocrates adoptent les idées de l'auteur, 48. — Il vote pour qu'on fixe le pouvoir du roi avant celui du corps législatif; appuie les propositions de Clermont-Tonnerre et

de Duport, relatives aux menaces faites aux députés par les factieux du Palais-Royal, *ibid.* — Son rapport sur le pouvoir législatif; propose son organisation et la nécessité de la sanction royale, 49, 51 et 52. — Établit l'impossibilité de suppléer cette sanction, 53. — Appuie la proposition de ne point lire le mémoire du roi sur le même objet; repousse la question de savoir s'il peut refuser son consentement à la constitution, 55. — Son observation relative à la souveraineté déclarée du peuple, 61. — Est nommé président, 63. — Se rend près du roi pour lui annoncer la fermentation de Paris, et lui demander d'assurer la libre circulation des grains; écrit qu'il ne peut se rendre à l'assemblée, étant malade de ses efforts pour rétablir l'ordre, 68. — Réflexions sur sa conduite le 5 octobre; il réplique à Mirabeau, qui lui annonce les mouvemens de Paris: Eh bien! tant mieux, « nous en serons plutôt en république », 70. — Conduit les femmes au château, 71. — Prend la fuite après le 6 octobre; réflexions sur cette émigration, 73. — Sa lettre de démission est accueillie par des applaudissemens, 93. — Publie l'exposé de sa conduite à l'assemblée, et les motifs de son retour en Dauphiné, 96. — Emporte les notes des procès-verbaux depuis le 5 mai, 110. — Ses observations sur le rapport de Chabroud, tendant à justifier le duc d'Orléans et Mirabeau, inculpés dans la procédure du châtelet, 131 aux *pièces justificatives*. — AN 1790. Signe un acte de la commission intermédiaire du Dauphiné contre les décrets de l'assemblée nationale, 12. — AN III. Envoie un courrier au roi d'Angleterre, pour lui mander que le moment est venu de présenter aux Français la constitution de 1791, 168. — Ses instructions à l'ex-législateur Dumas, pour l'établissement en France de la constitution anglaise, 212. — AN VI. Établit une maison d'éducation à Veymar en Saxe, 316. — Notice à ce sujet, 324.

MOUNIER, ancien procureur du roi dans les Eaux-et-forêts. AN 1791. Excite des troubles à Vannes, 59.

MOUQUET. AN VII. Son discours à la société de la rue du Bacq, contre les royalistes et les voleurs; dénonce Talleyrand et la baronne de

Staël, et propose une adresse détaillée au corps législatif, 324. — Est chargé de rédiger cette adresse, tendante à provoquer la déclaration de la patrie en danger, 328.

MOURAD-BEY. AN VII. Sa défaite dans la Haute-Égypte, par le général Desaix, 60.

MOURAILLE, maire de Marseille. AN I.^{er} 1793. Jugement de plus amplement informé sur lui, par le tribunal populaire de cette ville, 147.

MOUREAU Agricole. (*Voyez* MOREAU).

MOURER, député du département de la Meurthe au conseil des cinq-cents. AN VII. Ses observations relatives aux dépenses du service militaire, 83. — Combat le projet relatif aux moyens de réprimer le vagabondage, 94. — Vote pour celui de la commission sur le mode de révision des jugemens rendus sur pièces fausses ou faux témoignages, 98. — Présente des adoucissmens au projet relatif aux prêtres sujets à la déportation, 101. — Vote la mise en jugement des émigrés naufragés à Calais, 225. — Fait un rapport contre les doubles élections de la Dyle, 252. — Est élu secrétaire, 243. — Demande qu'il soit pris des mesures pour détruire le système funeste des scissions, et punir les abus d'autorité commis à ce sujet par les commissaires du gouvernement, notamment par celui de l'Escaut, 261. — Combat le projet relatif à la portion du traitement des employés, saisissable par leurs créanciers, *ibid.* — Défend le projet de Berlier sur la liberté de la presse, et y propose quelques changemens, 267. — Fait mentionner honorablement des adresses et offrandes du département de la Meurthe, 284.

MOURGUES (J. A.). AN 1792. Est nommé au ministère de l'intérieur, 167. — Lettre par laquelle il proteste de la sévérité de ses principes constitutionnels, *ibid.* — Est remplacé par Terrier-Monciel, 171. — AN VI. Notice de son ouvrage, intitulé : *De la France relativement à l'Angleterre et à la maison d'Autriche*, 135. — Et d'un autre, sur cette question : *Convient-il à la France d'avoir un acte de navigation général et indéfini?* 217.

MOURICAULT. AN III. Est nommé président du tribunal révolutionnaire, 106. — Refuse cette

place, est remplacé par Ag'ier, 112. — AN VII. Député de Paris au conseil des anciens, fait approuver une résolution sur les domaines nationaux loués à vie en par baux emphythéotiques, 290.

MOUROT, député du Béarn aux États-généraux. AN 1789. Est remercié par la commune de Pau de son zèle à défendre les intérêts de cette province, 112.

MOUROT, agent principal de Dusailant. AN III Est massacré dans une émeute; renvoi au comité de législation de la procédure instruite à ce sujet, 285.

MOUTH, écrivain patriote de Mayence. AN I.^{er} 1793. Son arrestation par les Autrichiens, 233.

MOUTHON, commandant de la division maritime du Nord. AN 1792. Lettre par laquelle il annonce le plein succès de l'expédition d'Ostende, 329.

MOUTIÉ, député d'Orléans aux États-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 1.

MOUTIER, garde du corps. AN 1791. Accompagne le roi dans sa fuite, est menacé d'être pendu par le peuple, 177.

MOUTON. AN III. Sa condamnation à mort par le tribunal criminel de Paris, 186.

MOUTONNET, membre des Jacobins. AN III. Son arrestation, 26.

MOUX. AN III. Est signalé par Rovère, comme un des principaux agens de Robespierre, et accusé par lui d'avoir fait guillotiner 30 mariniers comme fédéralistes, 219.

MOUSSSET (Guillaume), député de Lot et Garonne à l'assemblée législative. AN 1792. Défend le projet relatif à la formation de la haute-cour nationale, 4. — Vote pour le remplacement des curés du Haut-Rhin par les électeurs de ce département, 7. — Fait accorder un secours au département de Lot et Garonne, à la suite d'inondations, 20. — Adopter un décret pour l'accélération de la formation de la haute-cour nationale, 29. — Mentionner honorablement et renvoyer au comité militaire la pétition du faubourg Antoine, relative à la surveillance du château des Tuileries, 44. — Vote pour la mise en liberté de deux courriers arrêtés à Stenay, chargés d'une

mission secrète par le ministre Delessart, 49. — Sa motion pour la suppression des séances du soir, 55. — Est d'avis de renvoyer au roi l'affaire du capitaine Colmin, commandant l'*Émanuel*, 97. — Appuie une motion tendante à assurer la protection de la loi aux femmes, enfans et parens d'émigrés, 123. — Propose de supprimer les tribunaux de district, 181.

MOY, curé de Saint-Laurent de Paris. AN 1792. Suppléant de Gouvion, est admis à l'assemblée législative, 110. — S'élève contre le serment constitutionnel des prêtres, et propose d'anéantir la constitution civile du clergé, 139.

MOYNAT-D'AUXON, général. AN VII. Est cité par le général Quantin, comme ayant contribué à l'égorgeement des patriotes du Midi, 193. — Répond à cette inculpation, et dit qu'il n'a fait qu'exécuter des ordres supérieurs, 206.

MOYNE de Saône et Loire. AN VII. Bigonnet annonce son décès, 232.

MOYNIER, négociant de Paris. AN 1790. Nie avoir fait banqueroute en Suisse, 313. — AN 1791. Arrêté de la municipalité de Saint-Denis dont il est membre, contre cette imputation, 183.

MOYOT, député de Bretagne aux États-généraux. AN 1790. Fait autoriser la ville de Strasbourg à s'imposer une somme de 150,000 livres, 318.

MOYRA (comte de). AN II. 1794. Rend compte de l'expédition de Caen; cache les noms des officiers français qui l'ont servi, 165.

MOYRA (lord). AN VI. Son discours sur la situation de l'Irlande, 169. — Annonce par un toast, le projet de former l'empire britannique, de la réunion des trois royaumes en un, 195.

MOYSE-BAYLE. (*Voyez* BAYLE et le *Supplément*).

MOYSSET (Jean), député du Gers à la convention nationale. AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 51 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — AN III. Est rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, en est secrétaire, 277.

MOZARD, agent consulaire. AN V. Transmet la situation de Cayenne, 250.

MÖZART, artiste compositeur, allemand. AN 1.^{er} 1793. Auteur de la musique du *Mariage de Figaro*, opéra, 91.

MUGNEROT, littérateur. AN 1790. Sa lettre sur le *Te Deum*, 215.

MUGUET-DE-NANTHOU, député de Franche-Comté aux États-généraux. AN 1789. Ne trouve pas qu'il y ait lieu à s'occuper des menaces faites aux députés dans les réunions du Palais-Royal, et pourquoi, 48. — S'élève contre l'ambiguïté de la réponse du roi à la demande de sanction des articles constitutionnels, et rappelle que l'intention du peuple est qu'il ne soit accordé aucun impôt avant la constitution, 67. — Propose la suppression du comité des subsistances, 74. — Son opinion sur le danger de l'exemple de la disposition d'un bien national, si l'on cédait à la commune de Paris la bibliothèque des génovéfains, 93. — AN 1790. Parle contre la main-morte, et demande l'abolition de tous les droits qui la représentent, 59. — Propose de demander au roi la sanction de plusieurs décrets sur l'état militaire, et la communication du montant de la vaisselle portée à la Monnaie, 75. — Vote pour restreindre à quatre ans la durée des fonctions des juges, 125. — Propose d'inviter la municipalité de Castelnaudary à veiller à la sûreté du vicomte de Mirabeau, arrêté dans les murs de cette commune, et de renvoyer l'affaire au comité des rapports, 170. — Son rapport sur la cour des aides; fait décréter l'annulation de la procédure concernant l'incendie des barrières au mois de juillet 1789, 184. — S'élève contre un ordre de Bouillé pour livrer le passage aux troupes autrichiennes, à l'effet de se rendre dans les provinces belgiques, 209. — Invoque l'ordre du jour sur un mémoire par lequel Necker observe qu'il n'est pas convenable de donner aux législatures la disposition des grâces, et d'affaiblir ainsi le gouvernement, 250. — Son rapport sur les excès commis à Belfort par les officiers de Royal-Liégeois et Lauzun, hussards, 304. — Présente le ministre Guignard-Saint-Priest, comme Rétri dans l'opinion publique, 318. — Vote pour la suppression des brevets de retenue, 329. — Son rapport sur les troubles élevés à Perpignan; fait décréter le jugement des

auteurs et complices des délits qui ont été commis à cette occasion, 357. — AN 1791. Fait décréter qu'il sera envoyé des troupes à Brie-Comte-Robert, et que les auteurs des troubles qui y ont eu lieu seront poursuivis, 19. — Son rapport sur les troubles qui ont eu lieu à Belfort, et décret à la suite en faveur des régimens de Lauzun et Royal-Liégeois, 22. — Fait décréter l'ajournement du rapport sur l'affaire de Nismes, 33. — En présente un sur les troubles du département du Rhin, et les dangers des commissaires à Colmar, 43. — Fait approuver la conduite des administrateurs du Gard et de ceux des districts d'Uzès et d'Albignac, relativement aux troubles dans ce pays, 55. — S'étonne de l'instabilité des principes du comité de constitution, et notamment de Chapelier, relativement à la question concernant l'émigration, 61. — Présente un rapport sur les troubles du Mâconnais, et fait décréter qu'il n'y aura aucune recherche du passé pour ne pas donner lieu au réveil des haines, 83. — Fait décréter la mise en liberté de Muscard, officier au régiment de Vivarais, 156. — Annonce une insurrection en Corse, et fait décréter des mesures pour y rétablir l'ordre, 170. — En défend les administrateurs, *ibid.* — Fait décréter l'appel à la barre de Montmorin, au sujet du passe-port signé de lui, qu'avait la reine dans sa fuite, 176. — Demande des récompenses pour ceux qui ont pris part à l'arrestation du roi, *ibid.* — Rend compte du résultat des recherches faites dans le château des Tuileries par la municipalité de Paris, *ibid.* — Est chargé d'une vérification aux affaires étrangères au sujet du passe-port de la reine, *ibid.* — Rend compte de diverses pièces envoyées de Verdun; fait décréter la continuation de la détention de Damas, Choiseul, Fleuriac et Remy, 177. — Veut que les déclarations du roi sur sa fuite, soient reçues par des commissaires, 178. — Fait rapporter le décret qui traduisait à Paris plusieurs personnes arrêtées à Verdun, 181. — Son rapport sur la conspiration de Bouillé; il présente un décret contre cet officier et ses complices, 195 et 196. — Autre rapport sur les troubles de Brie-Comte-Robert; il propose d'approuver la conduite du département de Seine et Marne, 220. — Insiste fortement pour l'adoption du dé-

cret accordant des récompenses aux communes et aux personnes qui ont empêché l'évasion de Louis XVI, 231. — Défend le projet de fixer à 30 ans l'époque de la première convention pour la révision de la constitution, 244.

MUGNIER, tailleur, inculpé dans la conspiration de Babeuf. (*Voyez* MEUNIER).

MUIR (Thomas), Éco-sais. AN II. 1794. Réclamation à la chambre des communes contre sa condamnation par la haute-cour d'Écosse; elles sont rejetées, 147, 177 et 191. — Adresse que lui envoient des patriotes de Sheffield, 198. — Pitt la dénonce comme preuve de conspiration, 263. — AN VI. Notice par David, le concernant, 72. — Son arrivée à Paris; fêtes qui lui ont été données à Bordeaux, 77. — Sa lettre au ministre de la police générale, 105. — Sa mort, 131.

MUIREUR, officier-général. AN IV. Éloge des ses talens et de sa conduite, 327. — AN VII. Est assassiné en Égypte par trois Bédouins, 31.

MUIRON, chef de bataillon d'artillerie. AN IV. Éloge de sa conduite par Bonaparte, 314. — AN V. Aide-de-camp de ce général, est tué à ses côtés sur le champ de bataille d'Arcole; lettre à ce sujet, 79.

MULARD. AN II. 1794. Annonce la prise de cinquante-deux vaisseaux ennemis, 122.

MULEY - ISHAM. AN 1792. Est proclamé empereur à Maroc, 124.

MULIER (M. J.) AN 1791. Publie un ouvrage, intitulé : *L'Alembic théologique*, 87.

MULNIER, Créole. AN 1791. Fait hommage à l'assemblée nationale du buste de Désiles, 31.

MULLER, général en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales. AN II. 1794. Envoie les détails de ses victoires, 285 et 319. — Annonce la prise de Fontarabie, 323. — Celle du port du Passage, de Saint-Sébastien et de Tolosa, 326. — AN VII. Est nommé membre du bureau militaire établi près le directoire, 194. — Ses mesures dans le département de l'Isère, menacé par l'ennemi, 274.

MULLER, condamné à la déportation, AN III.

La section de la Butte-des-Moulins réclame en sa faveur, 85.

MULLER, chymiste. AN IV. Offre de fabriquer une monnaie de billon, échangeable contre les petites coupures de papier-monnaie, 281. — AN VII. Découvre le moyen de rendre potable l'eau de mer, et de la préserver de la putréfaction, 245.

MULLER (J.) AN V. Notice sur son *Histoire des Suisses*, 116.

MULLER, secrétaire d'état en activité de service, à Vienne. AN VI. Arrêté qui le met sur la liste des émigrés de la Dyle, 552.

MULLER, sénateur de Francfort. AN VI. Négocie avec le général Joubert, au sujet d'un emprunt de 500 mille francs, 350.

MULLINEN (M.), envoyé de Berne. AN I^{er}. 1793. Sa lettre à l'ambassadeur Barthélemy, 151.

MULOT (l'abbé, François-Valentin). AN 1789. Est un des députés nommés par la commune de Paris, pour féliciter l'assemblée nationale, 71. — AN 1790. Sa réponse à un discours de Godard, en faveur des juifs, 33. — Demande, en faveur de ceux de Paris, l'extension du décret qui déclare citoyens les Juifs Portugais, Espagnols et Avignonnais, 60. — AN 1791. Présente un travail sur les maisons de jeu, 50. — Est nommé ministre plénipotentiaire à Avignon, 156. — Et dénoncé par Rovère, 502. — Rapport sur la dénonciation faite contre lui; lettre par laquelle il sollicite l'assemblée de ne pas fixer son opinion sans l'avoir entendu; décret portant, qu'à son retour, il sera mandé à la barre pour être statué s'il y a lieu à accusation contre lui, 309. — Déclaration en sa faveur, 521. — Lit son rapport sur l'affaire d'Avignon, 325. — Est accusé de toutes les horreurs commises dans cette ville, *ibid.* — Suite de son rapport, 526. (*Voyez* AVIGNON.) — Prend sa place de député de Paris à l'assemblée législative, *ibid.* — Sa motion contre les maisons de jeu de Paris, 341. — AN 1792. Annonce que le roi a retiré les distributions qu'il faisait aux pauvres de cette commune, 63. — Parle sur les troubles d'Arles, et sur la mise en liberté des citoyens arrêtés, 74. — Appuie la demande d'admission, à

la barre, de Deleutre, député extraordinaire d'Avignon, 80. — Parle en faveur de la prohibition du costume ecclésiastique, 98. — Demande l'ajournement du projet de fédération générale, présenté par Coustard, 160.

MULTOT, d'Angers. AN 1792. Est nommé juge suppléant du tribunal du 10 août, 233.

MUNGO-PARKE, agent de la société anglaise, s'occupant de découvertes dans l'intérieur de l'Afrique. AN VI. Son retour à Londres, 139.

MURÂIRE (Honoré), député du Var à l'assemblée législative. AN 1792. Son rapport sur les moyens de constater l'état civil des citoyens, 47. — S'oppose à l'ajournement indéfini d'un projet à ce sujet, 78. — Est élu président, 135. — Fait adopter un décret tendant à faire cesser les troubles de Paris, 177. — Dit que le compte demandé aux ministres, n'a pas eu pour but de les rendre responsables du défaut de sanction, 178. — Son opinion sur le mariage, 181. — Fait fixer l'âge requis pour pouvoir le contracter, 182. — Et affecter un fond de 300,000 livres aux indemnités pour l'incendie de Courtrai, 188. — Ses observations sur l'âge auquel on pourra se marier sans le consentement des parens, 190. — Son rapport sur la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris par suite du 20 juin, 198. — Il en propose la levée, 199. — Déclare que la commission, chargée d'examiner la conduite de Lafayette, n'y a rien vu de contraire à aucune loi positive, 205. — Fait rendre un décret qui fixe l'âge de majorité à 21 ans, 231. — Parle sur l'institution du divorce, 245. — Fait rendre un décret qui fixe le mode de constater les décès, 249. — A la suite d'un rapport, fait décréter l'envoi de commissaires dans les différentes manufactures d'armes, pour en activer la fabrication, 254. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, combat la résolution sur le mode de remplacement des juges, 89. — Et celle relative aux députés de la Seine, 93. — Vote le rejet de celle sur l'embauchage, 98. — Est nommé secrétaire, 127. — Son rapport sur la résolution concernant le réglemeut de l'Institut national, 201. — Discute, dans toutes ses parties, celle sur les parens d'émigrés, et en vote le rejet, 234 et 235. — Propose d'approuver celle

Table alphabétique,

concernant les droits des enfans naturels, 323. — Est élu président, 336. — AN V. Répond, en cette qualité, à la députation de l'Institut national, 1. — Vote l'adoption de la résolution relative à la loi du 3 brumaire an 4, afin de rendre par là la loi même odieuse à tous les partis, 74. — Son rapport sur une autre relative à deux points de jurisprudence du tribunal de cassation, 107. — Autre contre celle qui regarde les déclarations des jurys, 126 et 127. — Défend celle qui fixe le siège des assemblées électorales, 160. — Parle en faveur de celle qui rapporte la loi du 3 brumaire, 244. — Fait approuver celle qui ordonne la radiation de Grégoire de Rumare de la liste des émigrés, 269. — Défend celle qui annule les élections du Lot, 274. — Fait approuver celle relative à la vente ou à l'achat des suffrages, 308. — Et celle qui rapporte les lois rendues contre les prêtres, 341. — Est déporté au 18 fructidor, 350.

MURAT, député suppléant du Maine aux États-généraux. AN 1791. Admis à l'assemblée nationale, réclame contre une proposition tendante à renouveler le corps des officiers, 155.

MURAT, aide-de-camp du général Bonaparte, depuis officier-général. AN IV. Contribue à la victoire de Dégo et de Saint-Jean en Italie, 219. — Se distingue à la prise de Ceva et de Mondovi, 225. — Lettre de Salicetti à ce sujet, 226. — Se signale sur le Mincio, 264. — Son éloge par le général Bonaparte, 314. — Se distingue à la bataille de Roveredo, 361. — AN V. Nouveaux éloges que lui donne le même général pour sa conduite à Arcole, 151. — S'empare de Deromano en Italie, et y fait un grand nombre de prisonniers, 170. — Bat l'ennemi en diverses rencontres, 182. — AN VI. Fait une tournée dans la Valteline, 36. — Son départ pour Rastadt, 78. — Marche contre les insurgés de Marino, Albano et Castello; les disperse; leur tue beaucoup de monde, fait arrêter plusieurs moines, prêtres et prélats, 188.

MURAY (le commodore). AN III. Tyrannie des Anglais exercée dans leur croisière sous ses ordres, 217.

MURINAIS (chevalier de), maréchal de camp, député du Dauphiné aux États-généraux. AN 1790.

Déclare qu'il ne signera pas les procès-verbaux de division. 81. — Appuie le projet sur la contribution patriotique, 86. — Ses observations sur l'époque où la classe peut être libre, et sur le droit du port d'armes, 112. — Demande, pour les militaires traduits devant des conseils de guerre, le droit de récusation et d'appel, 119. — Ses observations sur l'admission des différens corps à la fédération du 14 juillet, 159. — Parle contre un projet de décret concernant les pensions, 208. — Ses observations sur le service funèbre proposé en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté, 214. — Combat un projet sur les moyens de procurer l'acquittement de la contribution patriotique, 221. — Demande la poursuite de la procédure relative aux événemens du 6 octobre, sans égard pour les députés qui y sont impliqués, *ibid.* — Traite Robespierre de factieux, et demande qu'il soit rappelé à l'ordre pour sa réclamation contre quelques articles du code pénal maritime, où il trouve une trop grande disproportion de peines entre l'officier et le matelot, pour le même délit, 232. — Demande que Goupil touche la rétribution due aux délateurs, pour avoir dénoncé un écrit où Frondeville déclare s'honorer de la censure de l'assemblée, 254. — A l'occasion de l'affaire de Nancy, accuse le comité militaire d'applaudir à la conduite des soldats, quand le ministre les blâme, 238. — Se plaint de ce que la minorité est menacée par le peuple, 264. — Dénonce des intrigues à Lyon et autres lieux, pour obtenir des pétitions en faveur de l'émission des assignats, 266. — Interrompt Mirabeau parlant en faveur de ce papier-monnaie, 269. — Ne peut obtenir la parole contre la détentation de l'abbé de Barmond, prévenu de complicité avec Bonne-Savardin, 270. — Fait renvoyer au comité de jurisprudence criminelle la demande d'une loi contre les duels, 524. — Combat le projet relatif aux troubles d'Uzès, et à la traduction, devant les tribunaux, du général Montaignu, inculpé à cette occasion, 329. — Demande le renvoi de la question de l'imposition des rentes à une assemblée séante à vingt-cinq lieues de Paris, 339. — Vote pour que les soldats de Royal-Champagne soient jugés par une

cour martiale, pour leur insubordination à Hesdin. 347. — AN 1791. Au sujet de la discussion sur les prêtres réfractaires du département de la Somme, demande qu'on poursuive le club des Jacobins, 27. — S'élève contre le projet de remplacer ces ecclésiastiques, 28. — Réclame avec violence contre la dénonciation d'une lettre imprimée du député Bonnal, remplacé à l'évêché de Clermont par l'oratorien Perrier, 51. — Interrompt un rapport sur l'introduction du tabac étranger; le président le rappelle à l'ordre, en déclarant à la nation qu'il trouble l'assemblée, 62. — Demande que les sous additionnels portent également sur les contributions immobilière et mobilière, 77. — Annonce que Clermont-Tonnerre a été attaqué pour son opinion sur le Comtat, et prétend que l'assemblée ne peut délibérer sur cette affaire, 126. — Demande en vain l'appel nominal sur la proposition d'accorder l'entrée dans les assemblées coloniales aux hommes de couleur nés de pères et mères libres, 136. — Demande que la municipalité et la garde nationale soient sommées d'assurer la liberté des délibérations de l'assemblée, menacée par les cris qui se font entendre aux Tuileries, relativement à la réunion d'Avignon, 145. — Au sujet de l'émeute de Brie-Comte-Robert, attaque Robespierre qui l'a dénoncée, 171. — Lors de la fuite du roi, prête serment de fidélité, 174. — Fait la motion de conserver au fils aîné du roi le titre de *dauphin*, 227. — AN V. Est nommé au conseil des anciens par le corps électoral de Paris, 202. — Fait approuver la résolution qui augmente la solde des troupes stationnées dans cette ville, 308. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 310. — Fait rejeter la résolution relative à la solde provisoire des militaires hors d'état de servir, 323. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — AN VI. Son embarquement à bord de *la Vaillante* à Rochefort, 9. — AN VII. Meurt à Sinamary, 284.

MURPHI, irlandais. AN VI. Est arrêté pour avoir caché lord Fitz-Gérald chez lui, 268.

MURVILLE (André), littérateur. AN I.^{er} 1793. Orateur de la section du Théâtre-Français, annonce qu'elle est prête à voler à la défense de la patrie, 96.

MUSCARD, bas-officier au régiment de Vivarais. AN 1790. Son arrestation arbitraire pour son attachement à la révolution; décret pour qu'il soit remis à ses juges naturels, 107. — Lettre du ministre Latour-du-Pin sur son arrestation, 109. — AN 1791. Décret qui ordonne sa mise en liberté, 156. — AN VI. Commandant d'Ostende, est félicité par le directoire de sa bravoure contre les Anglais, 248.

MUSKOWSKI, polonais, général de brigade au service de la république française. AN I.^{er}. 1793. Annonce la déroute de l'armée catholique, 247.

MUSKEIN, commandant de la flotille du Hâvre. AN IV. Est nommé commissaire de marine pour l'organisation et l'armement relatifs à la descente en Angleterre, 175. — AN VI. Travaille à la construction des chaloupes canonnières, 139. — Bat les Anglais, 206. — Arrive à la Hougue avec sa flotille sans accident, 227.

MUSINE. AN 1792. Orateur d'une députation des citoyens du faubourg Saint-Antoine, proteste de leur obéissance aux lois, 121.

MUSQUINET-DE LA-PAGNE (Pierre). AN 1790. Son ouvrage intitulé: *Bicêtre réformé*, 38. — AN II. 1793. Maire d'Ingouville, détenu au Luxembourg; sa lettre aux Jacobins, dénonçant Laeroix et Legendre, 68. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 184.

MUSQUITZ (M. de). AN VII. Est nommé ambassadeur d'Espagne en France, à la place de M. Azzara, 342. — Arrive à Paris, 364.

MUSSET (Joseph - Mathurin), député de la Vendée à la convention nationale. AN II. 1794. Fait un rapport sur Gamain, serrurier de Versailles, constructeur de l'armoire de fer; accuse Louis XVI d'avoir essayé de l'empoisonner, et lui fait décréter une pension; remise aux archives des pièces de cet attentat, 219. — AN III. Lettres sur sa mission dans les départemens environnant Paris, 45 et 70. — Rend compte d'une autre dans le Puy-de-Dôme, 120. — Sa lettre de félicitation à la convention, à l'occasion des événemens de prairial, 263. — AN IV. Fait part de l'acceptation de la constitution par la commune de Nantes, 1. — Réélu au conseil des anciens, fait un rapport sur Ferrand-Vaillant, et propose d'adopter la ré-

solution qui l'exclut du corps législatif, 125. — AN V. En est secrétaire, 186. — AN VI. Est nommé administrateur de la loterie, 15. — AN VII. Commissaire du directoire à Turin, 181. — Puis chargé de l'organisation du Piémont en quatre départemens, 206.

MUSTAFIA, aga des janissaires. AN VI. Est destitué, 157.

MUSTAPHA-BASSA. AN VII. Commandant l'armée du grand-seigneur, est destitué, 8.

MUTELE, adjudant-général. AN IV. Sa bravoure dans l'affaire du 15 vendémiaire, 16.

N.

NADALSKY, major polonais au service de France. AN VI. Entre le premier à la prise de Frosinove, 342.

NAIGEON, l'un des commissaires chargés de la conduite des Bourbons à Marseille. AN I.^{er}. 1793. Donne les détails de leur voyage, 147.

NAILLAC, diplomate. AN 1792. Est nommé ministre plénipotentiaire de France près le duc des Deux-Ponts, 161. — Appelé par Louis XVI au ministère des affaires étrangères, 167. — Et remplacé, dans cette fonction, par Chambonas, 171. — Ministre français à Gènes, donne des passeports à des émigrés travestis, 330. — AN I.^{er}. 1793. Assure ce gouvernement de l'attachement de la république française, 150.

NAILLAC. AN III. Est chassé de chez le ministre français, à Gènes, Villars, comme étant un de ceux qui ont livré Toulon aux Anglais, 118.

NAIRAC, négociant, député de Bordeaux aux États-généraux. AN 1789. Conteste aux Colonies le droit de députer, 14. — Discussion sur sa nomination à la surveillance de l'émission des billets de la caisse d'escompte, 121. — AN 1790. Demande, pour augmenter les produits de la poste aux lettres, la suppression du contre-seing, excepté pour les municipalités, 82. — Donne des détails sur les troubles de Montauban; et propose d'approuver la conduite qu'ont tenue, à cette occasion, la municipalité et la garde nationale de Bordeaux, 140. — Parle sur les tribunaux d'exception, 148. — Demande la liberté du commerce

de l'Inde ; et réfute les assertions de Mauri , concernant le privilège de la compagnie , 94. — Propose , pour les retours de ce même commerce , un entrepôt unique au port de Lorient , 181. — Dénonce , au nom de la garde nationale de Bordeaux , l'affront fait à l'uniforme national par le parti anti-patriote de Saint-Pierre de la Martinique , 275. — AN 1791. Réclame sur ce que l'instruction qui doit accompagner les décrets sur les Colonies a été rédigée par Dupont seul , 142. — Lit des lettres du département de la Gironde , annonçant l'entrée des Espagnols sur le territoire français , 185.

NAIRAC (Paul) , député de la Charente-Inférieure au conseil des cinq - cents. AN VI. Opine sur les contributions à fixer dans les Colonies , 55.

NAIT (Benoit). AN III. Est condamné à mort comme fabricant de faux assignats , et voleur du garde-meuble , 186.

NAJAC , ordonnateur de la marine. AN I.^{er} 1793. Est nommé , par Dalbarade , adjoint à ce ministère , 116. — AN VI. Reçoit des présens de Bonaparte à Toulon , 249. — Est chargé , par ce général , de témoigner sa satisfaction à tous les employés de l'administration de ce port , 265.

NANCI (évêque de). Voyez LAFARE.

NANTHOU. (Voyez MUGUET DE NANTHOU.)

NAPPER-TANDY (James) AN 1791. Sa déclaration , au nom des Irlandais-Unis , sur les réformes nécessaires dans le gouvernement , 361. — AN 1792. Sa lettre sur les droits des Irlandais-Unis , 62. — Quoique protestant non-conformiste , est secrétaire d'une association de catholiques romains à Dublin , 155. — AN I.^{er} 1795. Persécutions exercées contre lui , 11. — AN VI. Son adresse aux Irlandais qui se trouvent à Paris et aux environs , 273. — Il les réunit chez lui , 275. — Débarque en Irlande à la tête des Français , 347. — AN VII. Est excepté , par les deux chambres d'Irlande , du bill d'amnistie , 12. — Débarque sur la côte occidentale du comté de Donégal ; sa proclamation aux Irlandais , 24. — S'échappe d'Irlande sur un brick français , 61. — Est arrêté à Hambourg avec le frère d'O'Conor , sur la réquisition de M. Crawford , ministre d'Angleterre , 80. — Lettre du général

Macdonald au sujet de cette arrestation , 88. — Résolution du sénat de Hambourg sur le même objet , 91. — Cette autorité rejette les réclamations du directoire français , 111. — L'Angleterre demande l'extradition de ce prisonnier , 155. — Le directoire français insiste pour sa mise en liberté , 138 et 146. — Médiation du roi de Prusse dans cette affaire , *ibid.* — Il est livré par le sénat d'Hambourg , 345.

NARBONNE (le comte de). AN 1790. Commande la garde nationale de Besançon , 156. — Inculpé par le journaliste Mercier , est défendu par la garde nationale de cette ville , 181. — AN 1791. Est nommé ministre de la guerre , 345. — Son discours sur le département du Doubs il proteste de son dévouement à l'assemblée ; décret de son impression , 546. — Son rapport sur le régiment d'Ernest , 348. — Il annonce les armemens pour la défense des frontières , 550. — Présente l'état des dépenses de 1792 , 553. — Sa tournée sur les frontières , 354 et 357. — Réclame 20 millions pour dépenses extraordinaires , 363. — Ils sont accordés , 365. — AN 1792 Son discours aux généraux Luckner et Rochambeau , en les recevant maréchaux-de-France , au nom du roi , à la tête de la garnison de Metz , 5. — Annonce sa prochaine arrivée des frontières , et les observations qu'il y a recueillies , 9. — Rend compte des mesures prises pour la sûreté des frontières limitrophes de l'Espagne , 18. — Son discours sur leur situation , 20. — Insiste sur la nécessité de renforcer l'armée de ligne , 25. — Déclare que si l'assemblée ne lui accorde pas des moyens , il ira chercher la mort , 24. — Présente , de la part du roi , les officiers des trois nouveaux corps formés à Paris , 29. — Transmet la liste des officiers déchus , 32. — Son discours sur les marchés faits pour convois militaires , 41. — Représente la nécessité de conserver l'alliance avec les Suisses , en maintenant les privilèges de leurs troupes , 44. — Convient de la désertion des officiers des régimens ci-devant Soissonnais et Champagne , *ibid.* — Ses observations sur la formation des gardes nationales , 47. — Présente des comptes relatifs à son ministère , 48. — Interpellé sur le retard apporté à la sanction du décret pour le recrutement de l'armée , répond qu'il est sanctionné , *ibid.* — Rend

compte de l'état de défense des frontières qui avoisinent l'Espagne et la Sardaigne, 51. — Annonce que la force est devenue nécessaire pour réprimer les troubles du département de l'Oise, 53. — Ses observations sur le discrédit et la perte des assignats dans le paiement de la guerre ; et sa réponse à diverses dénonciations, 56. — Annonce que les rassemblemens formés dans le district de Noyon sont dissipés, et que Luckner demande à être entendu à la barre, 57. — Et que le quatorzième régiment, en garnison à Béthune, est en insurrection contre le nouveau règlement de police, 58. — Justifie le commandant Wittenkoff, au sujet du désarmement des citoyens d'Ourcamp, 59. — Répond à une dénonciation relative à l'arrestation de douze soldats du régiment d'Alsace, *ibid.* — Son discours sur la nécessité d'adopter un mode de compléter les régimens, 62. — Son compte rendu relativement aux fonctionnaires militaires qui ont protesté contre l'acte constitutionnel, ou qui n'ont point prêté le serment, 64. — Dénonciation de la garnison de Lille contre ce ministre et son règlement de discipline, 67. — Son rapport sur l'arrestation, à Rennes, du colonel Savignac, et de quatre officiers du quarante-huitième, *ibid.* — Il présente le résumé de l'opinion des généraux appelés au conseil du roi, sur la situation militaire de la France, 68. — Lettre de Luckner, pour l'engager à rester au ministère, 70. — Il rend compte du désarmement du régiment d'Ernest, suisse, par les citoyens d'Aix, et accuse le général Puget-Barbantane d'avoir favorisé les séditions, *ibid.* — Sa destitution, *ibid.* — Est remplacé par Degrave, 71. — Annonce qu'il se rend à son poste militaire à Metz, d'où il enverra ses comptes, *ibid.* — Demande que l'on règle le mode de reddition des comptes des ministres, 73. — Intrigues qui ont amené sa chute, 79. — Rapport sur son compte rendu et les différens marchés qu'il a passés durant son ministère, 92. — Est dénoncé comme ayant laissé les départemens méridionaux sans moyens de défense, *ibid.* — Paraît à la barre et se justifie de toutes les inculpations qui lui ont été faites ; décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 94. — Rapport sur les nouveaux griefs qui lui sont reprochés relative-

ment aux marchés de fusils faits en Angleterre ; et discussion sur le projet tendant à lui rendre la faculté de sortir de Paris, 100. — Lettre par laquelle il se plaint de ce que Lecointre, son accusateur, retarde le rapport qui le concerne, par défaut de remise des pièces, 102. — Dénonciation, par Carnot l'aîné et Albitte, de son règlement de police intérieure des régimens, et demande de sa mise en accusation par le dernier, 112. — Décret qui lui permet de rejoindre l'armée, sauf sa responsabilité, 114. — Est compris dans la dénonciation de Chabot, contre le comité autrichien et ses agens, 158. — Ecrit du camp de Rancennes, pour se plaindre que Lecointre a voulu lui faire perdre la confiance des soldats, et sollicite un prompt rapport, *ibid.* — Décret portant que s'il est auprès du roi (journée du 10 août), il sera mandé à la barre pour rendre compte des motifs de son arrivée à Paris, 226. — Est décrété d'accusation, 243. — Son séjour à Londres, 255. — Accuse Lacroix d'avoir reçu de lui des sommes pour les distribuer à Gensonné, Thuriot et plusieurs autres députés, 276. — AN I.^{er} 1793. Vergniaud nie les relations qu'on lui attribue avec lui, 103.

NARBONNE-PELLET, ex-comtesse. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 330.

NARTÈS (la citoyenne). AN I.^{er} 1795. Est accusée de s'être procuré, par fraude, un aigle impérial qu'elle dit avoir enlevé les armes à la main, et dont elle fait hommage à la commune de Paris, 220.

NASSAU (prince de), émigré. AN 1792. Son départ d'Allemagne pour Berlin, 36. — Ses voyages à Berlin, à Vienne et à Pétersbourg, 73.

NASSAU-SARBRUCK (le prince de). AN 1791. S'oppose à la vente de ses biens dans le département de la Moselle, 60. — AN 1792. Renvoi au comité de son mémoire en demande d'indemnités à raison de ses possessions d'Alsace, 130.

NATOIRE, député des Bouches-du-Rhône au conseil des cinq-cents. AN VII. Veut qu'on ajoute à la déclaration de nullité de l'élection des juges du tribunal de ce département pour l'an 4, la faculté du recours en forfaiture s'il y a lieu, 74.

— Annonce que les républicains sont assassinés dans le Midi, et demande qu'il soit pris des mesures promptes pour y remédier, 254.

NATTÉS jeune, capitaine. AN I.^{er} 1793. Sa démission, et motifs, 109. — AN II. 1793. Article de lui sur l'éducation nationale, 99. — AN III. Autre sur la proscription en masse de certaines castes, 19.

NAU, professeur allemand. AN VI. Se retire à Mayence pour vivre sous les lois françaises, 142.

NAUD, membre du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Son acte d'accusation au tribunal révolutionnaire, 26. — Détails de la procédure, 35. 72 *et suiv.* — Est acquitté et mis en liberté, 100.

NAURISSART, directeur de la monnaie de Limoges, et député aux États-généraux. AN 1789. Donne des détails sur les produits de l'emprunt, 60. — AN 1790. Son projet pour la création d'une monnaie de billon, 18. — Réclamation du vicomte de Mirabeau en sa faveur, contre la motion tendante à ce qu'aucun membre de l'assemblée ne puisse accepter de place du gouvernement, 28. — Abandonne la place de directeur des vivres de l'armée pour rester député, 30. — Vote pour qu'aucun député ne soit ni électeur ni éligible dans les prochaines assemblées, 72. — Propose d'accorder au ministre Necker sa demande d'un nouveau secours de 52 millions, en promesses d'assignats, 170. — Fait adopter un décret pour l'acquittement de la contribution patriotique, 221. — Son rapport sur la fabrication de la monnaie de billon selon les bases anciennes, 242. — Soutient que la décision de l'affaire de Mirabeau jeune, n'appartient point à l'assemblée, 247. — Fait accorder des secours aux malheureux incendiés de la ville de Limoges, 261.

NAVIER, (Cl. Bern.), juge au tribunal de cassation, député de la Côte-d'Or à l'assemblée législative. AN 1791. Appuie une réclamation faite par plusieurs artistes, relativement à la distribution des prix décernés à ceux qui ont concouru à l'exposition publique des tableaux, 295. — AN 1792. Soutient la nécessité de la sanction pour les décrets relatifs à l'organisation de la haute-cour nationale, 8. — Son article contre le journal intitulé *l'Indicateur*, 191.

NECKER, contrôleur général des finances. (*Voy. la table de l'Introduction*). AN 1789. Expose aux États-généraux la situation des finances et du déficit, et les moyens d'y remédier; entame la question du vote par tête, 1. — Propose un plan conciliateur pour la vérification des pouvoirs, 5. — Sa lettre de remerciement à l'assemblée lors du bruit de sa démission, 10. — Agitation à Versailles pour le même sujet, 11. — Annonce de son exil, de la disgrâce des autres ministres, et des troubles de Paris, 17. — Détails sur sa démission; Lally-Tollendal lui vote des hommages, 18. — Décret pour demander son rappel, 19. — Son buste est promené dans Paris, son renvoi fait insurger les provinces, 20. — Sa lettre de remerciement à l'assemblée, 25. — Annonce de son arrivée, 27. — Son entrevue à Bâle avec madame de Polignac; rentré en France, se rend à l'hôtel de ville de Paris, et y est vivement applaudi; son introduction et son discours prononcé à l'assemblée nationale, 29. — Rend compte à la commune de Paris, de l'arrestation de M. de Bezenval, et sollicite des égards pour ce général étranger; sa grâce qu'il a obtenue, fait naître des soupçons contre lui, 30. — Son discours sur l'état des finances; proposition et plan d'un emprunt, 35. — Demande que l'assemblée se hâte de seconder les bonnes intentions du roi, 37. — Fait passer son mémoire sur les finances; déclare la chute du crédit public; propose un emprunt de 80 millions, etc., 47. — Envoie au nom du roi un mémoire sur la formation du corps législatif et le *véto*, 55. — Détail sur les causes qui en ont empêché la lecture, 56. — Combat inutilement l'acaparement des grains; est obligé de racheter le blé aux accapareurs, et le revend avec une perte de 40 millions, 58. — Annonce le discrédit des finances, les besoins du trésor royal, et propose ses vues pour y pourvoir, 62. — Discussion sur ses plans de finance, et décret qui les adopte de confiance, 63. — Ses remerciemens à l'assemblée; son projet de contribution du quart du revenu, et d'une seconde sur l'or et l'argent monnayés ou travaillés, 66. — Refuse avec les autres ministres de se charger de l'approvisionnement de Paris, 77. — Expose à l'assemblée l'embarras des

finances ; propose de transformer la caisse d'escompte en banque nationale, en portant les billets à 240 millions ; et trace la situation de cet établissement, 90. — Fait passer des secours à Lyon, 102. — Son mémoire sur le plan de finances proposé par Laborde, 117. — Lettre que lui adresse Tronchin en le chargeant d'offrir à l'assemblée nationale 900,000 livres, en don de la ville de Genève, 119. — Changemens demandés par lui, et adoptés, dans le décret relatif aux finances, 121. — AN 1790. Son buste par Houdon est placé dans la salle de la municipalité de Paris, 29. — Son mémoire sur les finances, 66. — Texte de celui sur la création d'un papier monnaie, 68. — Transmet à l'assemblée nationale, un nouveau mémoire sur l'établissement d'un comité de trésorerie, 72. — Texte de ce mémoire, 74. — Ses observations sur le rapport fait au nom du comité des finances à la séance du 2 mars, 87 et 88. — Demande un crédit de 20 millions sur la caisse d'escompte ; est dénoncé comme mettant des obstacles à la communication d'un registre de décisions ; l'assemblée nationale lui enjoint de remettre l'état des dépenses, celui des caisses et tous les registres de l'administration des finances, 101. — Obtient la remise au trésor public de 20 millions de billets de caisse, remplaçant provisoirement les assignats, 108. — Observations sur la différence qui existe entre ses vues en finances, et celle du marquis de Montesquieu, 113. — Ses observations sur l'avant-propos du livre rouge ; il accuse le comité des finances d'avoir égaré l'opinion publique, 117 et 118. — Décret qui lui accorde 20 millions restant de son crédit de 40 millions, 132. — Son mémoire lu à la séance du 29 mai, contenant un aperçu de l'état général des finances, pendant les dix derniers mois de 1790, etc., 154. — Transmission à l'assemblée de ses observations concernant le décret sur la mendicité, 163. — Appelle son attention sur les collecteurs et les receveurs, 165. — Demande encore un secours de 32 millions en promesses d'assignats, 170. — Sa lettre au comité des subsistances de Paris, *ibid.* — Son opinion contre le décret qui abolit la noblesse, 183. — Demande et obtient un supplément de 40 à 45 millions, 186. — On lui impute la ruine de Mori-

zot, *ibid.* — Est accusé par l'avocat Colnard, d'avoir fait une retenue de 600 millions, 191. — Lettre sur son opinion contre la suppression des titres honorifiques, 195. — Son compte rendu de la recette et de la dépense depuis le 6 mai 1789, jusqu'au 5 mai 1790, 205. — Sa réponse à deux allégations faites contre lui dans l'assemblée nationale, 214. — Son mémoire sur les finances, 215. — Obtient une somme de 40 millions pour les besoins de l'état, 221. — Ordre du jour sur son mémoire sur les finances, demandant que les décrets sur les pensions soient modifiés et observant qu'il n'est pas convenable de donner aux législatures la disposition des grâces et d'affaiblir ainsi le gouvernement, 230. — Son mémoire contre le projet de création de 18 cents millions d'assignats pour le paiement de la dette exigible, 241. — Transmet sa démission à l'assemblée nationale, et annonce qu'il a remis son compte de recette et dépense, 248. — Annonce son arrestation à Arcis-sur-Aube, 255. — Décret ordonnant qu'on le laissera continuer son voyage, et que le président lui fera connaître cette décision, *ibid.* — Lecture faite à l'assemblée nationale de son mémoire sur la liquidation de la dette publique et contre l'émission des assignats, 261 et 262. — AN 1791. Tableau de ses comptes, 275. — AN 1792. Annonce de son ouvrage intitulé, *du Pouvoir exécutif dans les grands états*, 205. — Décret qui ordonne la restitution, avec garantie, de sommes qui lui ont été indûment payées, 264. — AN 1.^{er} 1793. Mallarmé, au nom du comité des finances, propose de lui faire payer l'intérêt des deux millions par lui déposés au trésor depuis 17 ans ; décret qui suspend ce paiement, 191. — AN VI. Son départ de Suisse pour Genève, 138. — Arrêté du directoire, qui lève le séquestre mis sur ses biens, 314. — Démenti du bruit de son arrivée à Paris, 343.

NECKER (madame de), épouse du précédent. (*Voy. table de l'Introduction*). AN VI. Notice sur les *mélanges extraits de ses manuscrits*, 342.

NÉGRÉ (André). AN 1792. Décret qui abolit toute procédure et jugement contre lui, et lui permet de retourner à la Guadeloupe, 352.

NECRET (Manuel-Maria), fils du ministre

de la guerre d'Espagne. AN II. 1793. Est traduit à l'abbaye, 43.

NEGRIER, lieutenant. AN 1791. Est autorisé à se pourvoir au tribunal de cassation, contre une délibération des officiers de la marine de Rochefort, 230.

NEGRO, génois. AN III. Est mis en liberté par le tribunal de l'inquisition, 78.

NEGRONI, habitant de l'île de Corse. AN I.^{er} 1793. Son arrestation et son évasion, 145.

NEILLAC. (*Voyez* NAILLAC.)

NELSON, amiral anglais. AN V. Bloque Cadix; sa lettre au gouverneur à ce sujet, 226. — Défense de cette place contre lui, 247. — AN VI. Marche de sa division dans l'Océan et la Méditerranée, 286 et 293. — Entre dans les ports de Sicile, 335. — Réclamations du ministre français, contre l'accès qui lui a été ouvert par la cour de Naples, 355. — Circulation, à Venise. d'une estampe où il est représenté recevant l'épée de Bonaparte enchaîné, *ibid.* — Il défait la flotte française, à Aboukir, 360. — AN VII. Autres détails, 4 et 8. — Suite, et honneurs qu'il reçoit à Naples, 21 et 28. — Il publie une relation détaillée de ce combat, 25. — Annonce au secrétaire de l'amirauté sa victoire sur l'escadre française, 33. — Nouvelle lettre de cet amiral, sur sa victoire au lord Saint-Vincent, 34. — Envoie au lord-maire l'épée du contre-amiral Blanquet-Duchayla, qui a survécu au combat du Nil, 37. — Sa victoire célébrée par l'opposition, *ibid.* — Estimation de sa part des prises du combat d'Aboukir; reçoit le titre de *Baron du Nil*, 58. — Est comblé d'honneurs à Naples, 42. — Se propose de bloquer Malte, 48. — Traits du discours du roi au parlement, sur sa victoire, 72. — L'amirauté achète ses vaisseaux pris aux Français 105. — Est reçu citoyen de Sicile par le sénat de cette île, 202. — Intercepte la correspondance de l'armée d'Égypte, et la livre à l'impression, 255. — Saperliédie, à Naples envers les amistiés; il fait pendre le prince Carraccioli, 346.

NEMANN (M.^{lle}), actrice de Nanci. AN II. 1794. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, et détenue jusqu'à la paix, 191.

NÉRI-CORSINI, ministre toscan, en France. AN IV. Discours prononcé à son audience de réception par le directoire, 136.

NESHAM, jeune anglais. AN 1789. Sauve la vie à un citoyen nommé Planter, dans l'émeute de Vernon; honneurs qu'il reçoit de la municipalité de Paris, 80.

NEUBOURG (comte de) AN 1789. Sacrifie un droit de péage très-avantageux, 35.

NEUILLY, général. AN 1792. Sa conduite louée par le général Valence, 342.

NEUVILLE (de), député de Saint-Brieux aux États-généraux. AN 1790. Parle contre un projet de décret concernant les pensions, 208.

NEUVILLE-BOURDON, associé de mademoiselle Montansier. AN III. Rapport et discussions sur sa propriété de la rue de la Loi, 36, 87, 275, et 280. — AN VI. Continuation, 218. (*Voy.* MONTANSIER)

NEUWIED (le prince de). AN 1791. Refuse à Monsieur, frère de Louis XVI, de recevoir le régiment de Berwick, qui a quitté le service de France, 204.

NEVEU, député des Basses-Pyrénées à la convention nationale. AN III. Écrit que l'armée sous Luxembourg a célébré le 21 janvier, 132. — Fait autoriser l'établissement de plusieurs manufactures dans la commune d'Issoire, 290. — AN VI. Est nommé consul à Saint-Ander, 269.

NEWINGER, maréchal de camp. AN 1792. Décret qui renvoie au pouvoir exécutif la demande d'avancement faite pour lui par Custine, 501.

NEWTON. AN IV. Loué par Mercier, 235.

NEY, adjudant-général. AN IV. Se distingue en diverses actions à l'armée de Sambre-et-Meuse, 302 et 347. — Eloge de ses talens et de sa bravoure, 327. — Est promu au grade de général de brigade, sur le champ de bataille, 329. — Prend le fort de Rotemberg, 333. — Donne de nouvelles preuves de talens et de courage, 540. — AN V. Est félicité par le directoire, 226. — Toast porté par lui contre les conspirateurs de Clichy, lors de la fête du 10 août, 336. — AN VI. Est nommé général de division, 229. — Et blessé dans une affaire, à l'armée du Danube, 256.

NICHOLS (M.), membre du parlement d'Angleterre. AN VI. Son écrit sur la rupture des négociations de Lille, 60. — Son discours contre M. Pitt, 137. — Autre contre l'envoi des milices bourgeoises, en Irlande, 285. — AN VII. Combat la taxe sur les revenus, 119.

NICOLAÏ (Aimard - Charles - François), ex-premier président au grand conseil. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 226.

NICOLAÏ (Aimard - Charles - Marie), premier président de la chambre des comptes. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 294.

NICOLAÏ (A. M. L.), fils du précédent. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 295.

NICOLAS. AN II. 1795. Dénonce Camille-Desmoulins aux Jacobins, 94.

NICOLAU, ex-administrateur du département de Paris. AN II. 1794. Rapport et décret de non-délibérer sur son affaire, 160.

NICOLE, journaliste. AN I.^{er} 1793. Rapport contre lui, et décret qui ordonne sa mise en liberté, 33. — AN III. Démenti donné par Mathieu, à l'annonce qu'il avait fait de choix d'hommes instruits, pour l'éducation du fils de Louis XVI, 74.

NICOLET, libraire à Paris. AN V. Est arrêté pour avoir mis en vente *la Mort de Louis XVI*, 175.

NICOLON. AN 1791. Est assassiné, à Douai, dans une émeute à l'occasion des grains, 82.

NIELLY, contre-amiral. AN III. S'empare du vaisseau anglais *l'Alexander*, 54. — Commande l'une des expéditions sorties du port de Brest, 162. — AN VI. Remplace Dalbarade, commandant des armes, à Lorient, 255.

NIEMCEWITZ, nonce de Livonie. AN 1789. Défend les droits des habitans des villes, 121. — AN 1791. Les soutient à la diète, 117. — AN III. Est envoyé en Sibérie par l'impératrice de Russie, 171.

NIOCHE, député d'Indre-et-Loire à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Rend compte des mesures prises contre le fédéralisme, 204.

Table alphabétique.

— Annonce l'entrée des Anglais dans Toulon, 247. — AN II. 1793. Dénoncé aux Jacobins, se justifie et est admis, 92.

NION, adjudant-général de la 3.^{me} légion. AN 1792. Dénoncé pour avoir, pendant deux jours, distribué à l'ordre des libelles, 165.

NIOU (Jos.), député de la Charente-Inférieure à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Fait rendre un décret sur l'organisation des ouvriers de la marine, 27. — Donne des détails sur les progrès de la rébellion dans la Vendée et départemens voisins, 78. — Lettre sur les opérations militaires dirigées contre les rebelles de l'Ouest; 82. — Sa mission confirmée dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, 214. — Annonce un succès en Allemagne, 242. — AN III. Compte de sa mission, 141. — Remplace Letourneur de la Manche près l'armée navale de la Méditerranée, 208. — A bord de l'escadre, lors de l'insurrection de Toulon, court de grands dangers, 252 et 255. — Sa proclamation à l'armée navale de la Méditerranée, 261. — Il annonce un combat avec les Anglais, 311. — AN IV. Ses pouvoirs sont prorogés, 20. — Annonce l'accueil fait à une corvette espagnole relâchée à Toulon, 25. — AN V. Réélu au conseil des anciens, en est secrétaire, 123. — AN VI. Commissaire en Angleterre, envoie un paquebot avec ses dépêches à Calais, 355. — Conclut une convention sur l'échange général des prisonniers entre la république et l'Angleterre, 362. — AN VII. Lettre de lui sur l'objet de sa mission, 331.

NIQUILLE, agent de la commune de Paris. AN 1792. Renseignemens demandés à celle-ci par le ministre de l'intérieur, sur sa mission pour la saisie du mobilier des prévenus d'émigration, 313.

NISMES (évêque de). (Voy. BALORE).

NIVERNIS (MANCINI, duc de). AN 1792. Est accusé par Chabot dans sa dénonciation contre le comité autrichien, 158. — AN I.^{er} 1793. Son arrestation, 256. — Arrêté de la commune de Paris contre lui, 272.

NIVERT, caporal dans la trente-unième demi-brigade. AN VI. Son trait de générosité envers des malheureux, pillés à Sion, 250. — Re-

çoit une lettre de félicitation du directoire sur sa bravoure, lors de la reprise de cette ville, 255.

NIVIÈRE-CHOL, maire de Lyon. AN I^{er} 1793. Est dénoncé lors de la naissance des troubles, 58.

NIZA (marquis de), chef d'escadre. AN VI. Sort de Lisbonne à la tête d'une escadre portugaise, 270.

NOAILLE (Jacques - Barthélemy), député du Gard au conseil des cinq-cents. AN IV. Combat le projet relatif aux parens d'émigrés, et au maintien de la loi du 9 floréal an 3, 114. — Invoque l'ordre du jour sur l'admission de sept ex-conventionnels au corps législatif, 163. — Demande qu'on excepte de la loi du 3 brumaire, les militaires en activité de service ou retirés avec pension, 167. — Vote pour le projet de la nouvelle commission, relatif au complément du corps législatif, 256. — Fait résoudre l'adjonction de nouveaux directeurs de jury à ceux du tribunal de la Seine, 306. — Parle sur les troubles de Marseille, 316. — Est élu secrétaire, 336. — Propose une amnistie pour les délits relatifs à la révolution, 341. — AN V. Combat les projets de Daunou sur l'abus de la presse; reproche aux anciens partisans de sa liberté, et nommément à Chénier et Louvet, leurs contradictions et leurs opinions favorables au despotisme inquisitorial, 75 et 76. — Se plaint vivement de ce que Dumolard est interrompu dans son opinion sur les journalistes, 143. — Fait un rapport sur la liquidation des créances; adoption et texte de son projet, 160 et 161. — Fait rayer de la liste des émigrés Boivin et tous les autres inscrits pour être restés à Lyon pendant le siège, 167. — Invoque l'appel nominal sur le projet d'assujétir les électeurs au serment, 180. — Demande la continuation de la discussion sur cette question, ou du moins qu'on ne vote pas l'urgence, 181 et 182. — Appuie l'opinion de Pastoret sur le message du directoire contre le jugement du tribunal de cassation, relatif aux prévenus de la conspiration royaliste, 189. — Invoque la question préalable sur l'établissement d'une inspection des contributions, 204. — Fait trois propositions

relatives à la dépréciation du papier-monnaie, au paiement des transactions, et aux capitaux de rentes, 213. — Expose que les mêmes manœuvres qui ont livré les biens nationaux au plus infâme agiotage, sont mises en usage pour se procurer ceux de la Belgique; et demande s'il ne conviendrait pas d'en suspendre la vente, 244. — Est déporté au 18 fructidor, 350.

NOAILLES (Louis, vicomte de), député de Nemours aux États-généraux. AN 1789. Annonce l'enlèvement des armes des Invalides, la prise de la Bastille, la mort de M. Delaunay, 18. — Parle sur les causes des troubles; propose de proclamer l'égalité répartition de l'impôt, le rachat des droits féodaux, l'abolition des servitudes personnelles, 33. — Renonce à la survivance de commandant de la Guyanne, 38. — Croit prématuré le serment proposé pour les troupes, 39. — Propose de réorganiser l'armée, 40. — Offre plusieurs objets au travail de l'assemblée, 47. — Veut que l'on fixe la question de la sanction royale avant celle du pouvoir législatif, 48. — Sa motion sur la constitution de l'armée, 59. — Propose de reculer à huit jours après l'installation de l'assemblée à Paris, l'impression de la liste des absens, 74. — Combat la demande de blés que l'on veut faire aux états d'Amérique; et s'oppose à l'introduction des ministres dans l'assemblée, 85. — Veut restreindre à neuf les membres des administrations de départemens, 92. — AN 1790. Vote pour la liberté indéfinie du commerce des chevaux, 30. — Et pour que les juifs de Bordeaux continuent à jouir de leurs droits, sans rien préjuger sur ceux d'Alsace, *ibid.* — Son projet sur l'organisation constitutionnelle de l'armée, 34. — A l'occasion des troubles des provinces, demande qu'on discute sur-le-champ le travail du comité féodal, 42. — Demande que les droits de citoyens, sans paiement de contribution, ne soient accordés aux soldats qu'après vingt ans de service, 61. — Et que l'armée ne soit pas étrangère à la constitution, *ibid.* — Défend l'article de son organisation qui supprime les destitutions sans jugement, *ibid.* — Fait passer à l'ordre du jour sur un manifeste d'indépendance des provinces belgiques, 77. — Ses explications relativement aux

payemens faits sous le nom d'état-major, gouvernement, etc., contre lesquels des réclamations se sont élevées, 83. — Parle contre le privilège exclusif de la compagnie des Indes, 91. — Fait décréter que les invalides recevront l'augmentation de solde fixée pour l'armée, 130. — Vote pour que le maire de Nîmes soit appelé à la barre, à l'occasion des troubles de cette ville, 133. — Son discours sur les insurrections militaires, 156. — Parle sur le traitement des ministres, 157. — Ses propositions pour l'admission de différens corps à la fédération du 14 juillet, 159. — Et rédaction définitive du décret y relatif, 161. — Son rapport sur l'insubordination du régiment Royal-Marine; il fait décréter qu'il ne sera pas reçu à la fédération, s'il n'est rentré dans le devoir, 165. — S'élève contre l'inertie des ministres; rend compte des excès commis dans le district de Nemours, faute d'y avoir connu à temps les décrets sur les droits féodaux, 168. — A la suite de la demande de la suppression des titres honorifiques, réclame l'abolition de la livrée, 172. — Fait décider que le président félicitera le régiment de Lorraine qui est rentré dans la subordination, 179. — Son rapport général sur le nombre des troupes, les dépenses de l'armée, la solde et les appointemens de tous les grades, 197. — Propose de décréter qu'il appartient au pouvoir législatif d'en fixer le nombre, 198. — Son discours sur la hiérarchie militaire, 201. — Répond aux objections de Mirabeau jeune, contre ses projets, 205. — Appuie la proposition de la formation d'un comité pour prendre connaissance et rendre compte de toutes les relations extérieures de la France, 211. — Ses observations sur les conditions nécessaires pour obtenir une pension militaire, 214. — Il résume son plan de l'organisation de l'armée, et répond aux objections qui lui sont faites, *ibid.* et 215. — Son rapport sur les troubles élevés dans le Gàtinois; il annonce le rétablissement du calme, 221. — Ses observations sur les principes qu'on lui suppose dans un libelle saisi, et qui invite les troupes à la désertion, 224. — Parle sur la réclamation du régiment de Languedoc, contre le décret qui le rappelle de Montauban, à l'occasion des troubles de cette ville, 227. — Rend compte du nouveau plan

présenté par le ministre Latour-du-Pin, sur l'organisation de l'armée, 230. — Adoption de la suite de son projet sur cette matière, 231. — Demande que, puisqu'on porte des plaintes contre les régimens, le ministre fasse au moins connaître la conduite patriotique d'un grand nombre d'autres corps, 258. — Donne des détails sur l'affaire de Nanci, *ibid.* — Appuie la mesure de l'envoi de deux commissaires pour ramener la garnison de cette ville, *égarée*, et pour diriger la force militaire en cas de résistance, 244. — Fait décréter la défense à toute association ou corporation de correspondre avec les régimens français et étrangers, 263. — Accorder aux troupes suisses la même solde qu'aux troupes françaises, 275. — Autoriser le roi à nommer aux emplois de l'armée, autres que ceux de lieutenans, 276. — Rendre un décret sur les traitemens et pensions accordés aux troupes suisses, 310. — Inculpe les autorités civiles et militaires dans l'affaire de Nanci, et blâme la conduite de Lafayette à cette occasion, 343. — Sa lettre pour expliquer son opinion dans cette affaire, 344. — Défend l'ex-ministre de la guerre, Latour-du-Pin, inculpé dans l'affaire d'Hesdin, et propose de faire juger les soldats de Royal-Champagne par une cour martiale, pour leur insubordination, 347. — Son rapport et décret sur l'organisation de la maréchaussée, 357 et 358. — AN 1791. Demande que les six membres qu'on doit adjoindre au comité de marine ne soient d'aucun comité, 18. — Fait décréter que la compagnie de Penthèvre sortira d'Avignon, *ibid.* — Appuie plusieurs projets pour mettre l'armée sur le pied de guerre, 50. — Et la motion tendante à ce que les régimens, devenus nationaux, puissent se recruter d'étrangers, 43. — Vote pour le projet du comité sur le tabac, 45. — Pour l'ajournement du projet sur la suppression de l'Hôtel des invalides et les pensions de retraite, 48. — Est élu président, 59. — Répond à une députation du département de Paris qui présente à l'assemblée, par l'organe de Mirabeau, les hommages des nouveaux magistrats, 62. — Fait ordonner un rapport du comité diplomatique sur la négociation avec l'état de Bâle, relativement à ses possessions en Alsace, 104. — Réfute les objections

présentées contre la nomination du tiers des officiers d'artillerie par le roi, 107. — Propose d'adresser des instructions à la classe de citoyens propres au service auxiliaire, *ibid.* — Demande que le nombre des aspirans de la marine soit limité, 108. — Fait décréter que le discours prononcé par le roi, à l'occasion de son projet de se rendre à Saint-Cloud, sera imprimé ainsi que la réponse du président, 110. — Annonce que 500 hommes viennent encore d'arriver à Porentru et y seront suivis par d'autres; accuse le silence du ministre des affaires étrangères, et demande à quoi servent les agens, les espions et les ambassadeurs, si ce n'est pour savoir ce qui se passe, 111. — Vote pour que tous les citoyens soient admis dans la garde nationale, et rappelle que le despotisme n'a fait tant de progrès en Hollande, que parce qu'il s'est emparé d'une classe rejetée du sein de la nation, 119. — Pense que le service militaire ne peut être bien fait que par les amis de la constitution, et que le moyen d'inspirer ces sentimens aux soldats, est de les envoyer, eux et leurs chefs, dans toutes les sociétés patriotiques, 120. — Fait adopter une rédaction définitive du décret qui permet aux militaires l'assistance à ces sociétés, 122. — Appuie le projet concernant l'émission d'assignats de 5 liv., et propose, par amendement, de charger une commission d'un travail suivi sur les métaux précieux, 127. — Pense que le droit de placards est une dépendance de la liberté de la presse, 152. — Considérations sur son opinion relative aux services qu'il pense avoir été rendus au despotisme en Hollande par les distinctions entre les citoyens, 132. — Rend compte des sacrifices de la garnison de Givet, pour accélérer les travaux de la place, 138. — Décret portant qu'il se rendra à Colmar, pour prendre le commandement de son régiment, et y étouffer une insurrection excitée par le fanatisme, 150. — Lors de la fuite du roi, prête son serment de fidélité, 175. — Soutient la nécessité d'ajourner le projet de la suppression et de la recreation de la garde nationale soldée de Paris, 216. — Parle sur les moyens d'organiser définitivement les gardes nationales qui se rendent aux frontières, 217. — Propose de borner la question des conventions nationales pour la révision de la

constitution, à la manière de connaître le vœu national dans la demande d'une convention et au mode de convocation de ces assemblées, 244. — Prononce un discours sur les moyens exigés pour la défense des frontières et la tranquillité intérieure; propose d'ordonner au ministre de la guerre de se réunir sur un point des frontières, avec les généraux Rochambeau et Luckner, pour y concerter un plan de défense, 249. — Réclame contre le décret qui augmente de vingt le nombre des officiers-généraux, 275. — Sa réponse à Wittgenstein, et explications sur son système de défense de la Meuse, 343. — Lettre à Rochambeau sur plusieurs questions militaires, 365. — AN 1792. Autre sur les mesures qu'il convient de prendre pour résister aux puissances de l'Europe, 22. — Lettre que lui écrit Merlin de Douai sur les motifs de sa démission militaire, 160.

NOAILLES (marquis de), ambassadeur à Vienne. — AN 1791. Notification qu'il reçoit de l'empereur relativement à Louis XVI, 225. — N'assiste point à la cour, 229. — Reprend sa dignité à la nouvelle de l'acceptation de la constitution par Louis XVI, 288. — Notifie cette acceptation, 515. — AN 1792. Est gardé à vue, 84. — Sa note au prince de Kaunitz, 90. — Bruit de sa démission; lettre qu'on lui attribue à ce sujet, 102. — Sa correspondance avec le ministre des affaires étrangères Dumourier, sur les préparatifs hostiles de la cour de Vienne; il demande son rappel; décret d'accusation contre lui, et discussion à ce sujet, 106. — Lasource propose le rapport de cette mesure, attendu que sa dernière dépêche annonce qu'il s'est conformé aux ordres du roi, 107. — Texte de ses lettres relatives à des explications politiques, et aux inquiétudes qu'on doit concevoir en France des nombreux préparatifs de guerre de l'Allemagne; et rapport du décret d'accusation rendu contre lui, 109 et 111. — Sa retraite en Suisse, 117. — La cour de Vienne lui refuse un passe-port, 158. — Sa lettre à M. de Peix, 230.

NOAILLES (l'ex - marquise et l'ex - vicomtesse de). AN II. 1794. Sont condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire, 310.

NOAILLES. (Voyez MOUCHY-NOAILLES.);

NOBILI-SAVELLI. AN 1792. Est renvoyé devant le tribunal criminel de la Corse pour actes arbitraires, 238.

NOBLET. AN V. Crieur et colporteur de brochures contre le gouvernement, est arrêté à Paris, 92.

NOBLET, député des Ardennes au conseil des anciens. AN V. Texte de son rapport sur la résolution relative aux ventes des biens nationaux, 316. — AN VI. Vote contre la destitution des commissaires de la trésorerie, 50. — Propose le rejet de la résolution relative à la perception des taxes sur les matières non-spécifiées au tarif des droits du canal du centre, 205. — Fait approuver celle qui établit une taxe pour l'entretien des routes, 506. — Est nommé secrétaire, *ibid.* — Fait fixer les dépenses de la comptabilité, 354. — AN VII. Défend la résolution relative aux prises maritimes, 161. — Appuie l'envoi d'un message pour obtenir les détails officiels de l'assassinat commis à Rastadt, 230. — Donne lecture d'une lettre de Jean-Debry à ce sujet, 232.

NOEL, professeur de l'université de Paris et littérateur. AN 1790. Reçoit un prix de l'académie française pour son éloge de Vauban, 243. — AN 1791. Publie cet ouvrage, 116. — AN 1792. A une mission pour l'Angleterre, 244. — AN I.^{er} 1793. Ministre français à la Haye, y est insulté, et quitte cette résidence, 51. — Son civisme attesté par l'administration de police de Paris, 88. — Sa nouvelle mission diplomatique, 167. — AN III. Est nommé pour remplacer Clément-de-Ris à l'instruction publique, 157. — AN IV. Ministre en Hollande, transmet une note relative au maintien de ce gouvernement, 92. — Reçoit une lettre de Moreau, sur un avantage remporté par l'armée française, 107. — Félicite les États généraux de s'être réunis en assemblée nationale, 114. — Toast qu'il porte dans une fête civique pour l'anniversaire de l'entrée des Français en Hollande, 145. — Réclame l'expulsion des émigrés français du territoire batave, 218. — AN V. Présente une note à l'assemblée nationale batave, pour l'engager à presser le peuple d'accepter la constitution, 311 et 313. — Réponse qu'il reçoit d'un comité de cette assemblée, 320. — Prévient

le ministre de la police générale que Louis XVIII entretient des correspondances en France, 356. — Célèbre le 18 fructidor par des bals et des illuminations, 365. — AN VI. Est remplacé par Charles Delacroix, 30. — AN VII. Traduit la nouvelle *Géographie universelle* de William-Guthrie; notice à ce sujet, 253. — Est dénoncé à la société du Manège par Quatremère-Disjonval, 307.

NOEL (Jean), député des Vosges à la convention nationale. AN II. 1793. Décrété d'accusation par suite de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — Est condamné à mort, 82. — AN III. Réclamation en faveur de ses enfans, 205.

NOEL-POINTE. (Voyez **POINTE**).

NOGARET. (Voyez **RAMEL-NOGARET**).

NOGUES, commandant de bataillon. AN I.^{er} 1793. Éloge de sa bonne conduite; 157.

NOQUIER-MALIJAI, député des Bouches-du-Rhône au conseil des cinq-cents. AN V. Fait résoudre le payement exclusif à tout autre service de la solde et subsistance des troupes, 28. — Et une mise de fonds à la disposition des commissaires de la comptabilité et de la trésorerie, 34, 43 et 65. — Est nommé commissaire aux archives, en remplacement de Daunou, sorti par le sort, 266. — Fait prendre une résolution sur les dépenses de la comptabilité nationale, 328. — Une autre qui autorise les commissaires de la trésorerie à vendre les inscriptions bataves, 344. — AN VI. Inscrit sur la liste des émigrés, en est définitivement rayé, 224. — Son projet pour la reddition des comptes de l'archiviste de la république, 355.

NOIROT. AN 1791. Est prévenu de complicité avec Varnier; décret à son sujet, 325 et 326. — Son arrestation, 527. — Son acte d'accusation, 336. — AN 1792. Lettre de Becquet, relative à son affaire, 15. — Est acquitté par la haute-cour nationale d'Orléans, 218.

NOLET, représentant batave. AN VI. Est mis en arrêt civil, pour fait d'agiotage illicite, 219. — Et relâché, 305.

NOLF, curé, député de Flandre aux États-généraux. AN 1789. Signe, avec sa députation, une lettre aux habitans de la Flandre et du Cambrésis, 110. — AN 1790. Prête le serment civique et religieux, 562.

NORDEILLE, capitaine. AN I.^{er} 1793. Fait une prise espagnole près Toulon, 191.

NORFOLCK (duc de), membre du parlement d'Angleterre. AN III. Son discours, à la chambre des pairs, sur le rappel de lord Fitz-Williams; rejet de sa proposition tendante à demander communication de sa correspondance avec le ministre, 279. — AN VI. Préside une réunion des *Amis de la liberté*, 157. — Est destitué du commandement des milices, 143. — Préside une séance du club des Wighs, 148. — Son discours en faveur d'Arthur-O'-Connor, 261. — Fait une sortie contre la torture, 285. — Rejet de sa motion de renvoyer de l'Irlande les ministres du roi, 284.

NORMAND, député au conseil des cinq-cents. AN V. Fait prononcer le renvoi à la commission existante, de la motion sur le rétablissement du culte et de la morale, 265. — Fait adopter un projet qui fixe le traitement des officiers de santé attachés aux armées, *ibid.* — Réclame contre l'inexécution de la loi qui ordonne la formation d'un nouveau corps de gendarmerie nationale; demande qu'on adresse un message au directoire à ce sujet, et le renvoi à la commission chargée de présenter le mode d'exercer la responsabilité contre les agens de cette autorité, 267. — Appuie le projet tendant à augmenter la garde du corps législatif, et à la mettre sous ses ordres immédiats, 268. — Fait prendre une résolution qui règle la solde des militaires blessés, 301. — Accorder un supplément de solde aux troupes stationnées à Paris, 303. — Arrêter l'envoi d'un message au directoire, pour connaître le nombre de celles stationnées dans le rayon constitutionnel, 306. — Vote l'adoption, sur-le-champ, du projet sur les destitutions militaires, 324. — L'appuie de nouveau, 331. — Présente une nouvelle résolution portant que les officiers réformés ne pourront toucher leur traitement à Paris; discute ce projet, et en défend les articles, 346. — Est rayé de la liste des déportés de fructidor, sur la proposition de Savary, 353.

NORMAND. (*Voyez* LENORMAND).

NORUNHA (M. de), ministre du Portugal. AN VII. Insuccès de sa négociation pour la paix; il retourne à Lisbonne, 15.

NOSTIEZ (le major général de). AN I.^{er} 1793. Est blessé à mort aux affaires de Lincelles et de Blaton, 254.

NOUGARET, agent du comité de sûreté générale. AN 1792. Découvre un complot à Nanci, où il avait été envoyé, 247.

NOUGARET (P. J. B.). AN V. Auteur d'une *Histoire générale des prisons de Paris et des départemens*, 274.

NOURISSART. (*Voyez* NAURISSART).

NOUSSITOU, député du Béarn aux Etats-généraux. AN 1789. Reçoit les remerciemens de la ville de Pau, pour son zèle à défendre les intérêts de la province, 112.

NOUÏON. AN II. 1794. Dénonciateur de deux administrations du district de Conches, est accusé lui-même et décrété d'arrestation, 130 et 150.

NOUVION, général. AN I.^{er} 1793. Son courage à l'affaire de Fontenai, 151. — AN VI. Son éloge, 159.

NOYEL, administrateur du département du Rhône. AN V. Signe la réponse à la lettre du général Berthier, relative à l'envoi des adresses de l'armée d'Italie, 332.

NUCENT, commandant les troupes royales dans le nord de l'Irlande. AN VI. Fait une proclamation où il promet cinquante guinées pour la capture de chaque rebelle, 331.

NUCUES, député de l'Isère au conseil des cinq-cents. AN VI. Parle contre la successibilité des enfans naturels, 75. — Appuie le projet relatif à la réductibilité des rentes viagères pendant la dépréciation du papier-monnaie, 98, 99 et 130. — AN VII. Opine en faveur du projet de Duchâtel, sur le régime hypothécaire, 182.

NUJET, du Valais. AN VI. Sa sortie, dans le grand conseil helvétique, contre la proclamation du général Schawembourg, et plusieurs agens français, 269.

NUNEZ, commandant de Saint-Raphaël à Saint-Domingue. AN 1791. Sa lettre sur l'arrestation du mulâtre Ogé, 12.

NUNEZ (Fernand), ambassadeur d'Espagne à Paris. AN 1791. Sa lettre relative aux mouvemens militaires des Espagnols, 120. — Reçoit l'ordre de voyager, 257.

OBELIN, député d'Ille et Vilaine à la convention nationale. AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, fait résoudre l'annulation des élections des cantons de Castillon et de Tartas, 135. — AN V. Fait adopter un projet sur le délai de l'appel des jugemens par défaut, 49. — En présente un autre pour la liquidation de la comptabilité arriérée, 116. — AN VI. Est nommé commissaire de la trésorerie, 96 et 100. — Accepte cette place, 104.

OBERLIN, émigré, ci-devant lieutenant-colonel des hussards de Berchem. AN 1792. Son arrestation, 207.

OBERLIN. AN VI. Est élu membre du directoire helvétique, 217. — Président de cette autorité, annonce à Rapinat la démission de deux de ses collègues, à qui il l'a demandée, ajoutant qu'ils emportent l'estime des autres, et qu'ils en ont appelé à la justice de l'avenir, 285.

OBÉSIE (Elias). AN 1792. Annonce de son *état actuel de l'Empire ottoman*, traduit par Fontanelle, 289.

OCHS (M.), chancelier de l'état de Bâle. AN III. Son discours à l'ambassadeur français Barthélemy, 137. — AN VI. Est envoyé à Paris par le conseil souverain, 77. — Envoié en Suisse le projet de la nouvelle constitution, 136. — Sommaire de cet acte rédigé par lui, 140. — Préside l'assemblée nationale helvétique à son installation, 214. — Ses violentes sorties contre le directoire helvétique, le citoyen Bay et le grand conseil, 255. — Est nommé directeur par Rapinat; sa nomination est annullée par le directoire français, 286. — Est nommé une seconde fois en remplacement de Piffier, 290. — Lettre de Rapinat qui annule sa nomination par le corps législatif, et le déclare directeur par la sienne, 293. — AN VII. Il donne sa démission, 286 et 288.

O'COIGLEY, irlandais-uni. AN VI. Pièce trouvée dans sa redingotte, intitulée : *Adresse du comité secret d'Angleterre, au directoire exécutif de France;*

est déclaré coupable par le jury, 261. — Détails sur son exécution, 269.

O'CONNEL, ci-devant comte. AN II. 1794. Est nommé commandant des corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, 282.

O'-CONNOR (Arthur). AN V. Auteur d'un tableau énergique des vexations du gouvernement anglais en Irlande, est arrêté, 153. — AN VI. Est accusé d'avoir conspiré avec ses amis contre les jours du roi d'Angleterre, et d'avoir invité le gouvernement français à envahir la Grande-Bretagne, 223. — Détails sur des manœuvres pour influencer sa procédure, 263. — Son procès; noms des membres du jury; déclaré non coupable; est arrêté de nouveau; émeute à ce sujet, 261. — Quitte volontairement l'Irlande avec son frère Roger et autres amnésiés, 323.

O'CONNOR (Roger). AN VI. Propriétaire d'un journal dans lequel on avait inséré un libelle contre l'un des pairs de la chambre des lords, est arrêté à Dublin, 184. — Reçoit dans sa prison une lettre séditieuse, 196. — Acquitté en Irlande, est arrêté à Londres, 228. — Repart pour l'Irlande, 271. — Emigre volontairement avec son frère Arthur, à la suite de l'insurrection de ce pays, 323. — AN VII. Est arrêté avec Napper-Tandy, 80.

ODET (P. A.), ordonnateur de la marine. AN II. 1793. Annonce l'assassinat du représentant Beauvais à Toulon, 20.

ODIER-MASSILLON. (*Voyez* AUDIER-MASSILLON.)

O-DONNEL (M.), membre du parlement d'Irlande. AN VII. Fait brûler, par la chambre des communes de Dublin, plusieurs numéros du journal *The Sun*, pour avoir avili les honorables membres, 170. — S'oppose vivement au bill sur la rébellion, et dit qu'il quittera son pays s'il est adopté, 186.

ODONOLGH, conseiller prussien. AN I.^{er} 1795. Est redemandé par Cobourg en échange d'officiers livrés par Demourier, 136.

OEUVREMER. AN 1792. Son projet sur la fixation du nombre des récusations à accorder dans les affaires soumises au jugement de la haute cour nationale, 131.

OCÉ, mulâtre. AN 1790. Son arrivée à Saint-

Domingue ; avec le projet de soulever cette Colonie , 358. — Détails à ce sujet , 359 et 363. — AN 1791. Son arrestation , 12. — Est livré par les Espagnols , 45 et 62. — Chefs d'accusation portés contre lui , 91.

OGÉ , curé , député du Vermandois aux États-généraux. AN 1791. Prête son serment civique et religieux , 5.

OGIER , ex-auditeur des comptes. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire , 138.

OGLOU-ALI (le bacha). AN 1790. Est mis à mort pour avoir livré la place de Bender , 87.

O'-GORMAN , ci devant comte , député et commissaire de Saint-Domingue. AN 1790. Réclame contre l'expression des sentimens de fidélité à la constitution , qui lui a été prêtée par erreur dans le *Moniteur* , 246.

OHARA , général anglais. AN II. 1793. Est blessé devant Toulon , 77.

OLBACK (d'). AN I.^{er}. 1793. Notice sur son ouvrage intitulé : *Morale universelle* , 132.

OLCHER , général irlandais. AN VI. Est envoyé à l'armée d'Italie , 343.

OLGOROUSKI (le prince). AN I.^{er} 1795. Sa nomination au commandement en chef de l'armée russe , 214.

OLHEIM , officier municipal à Nancy. AN I.^{er} 1795. Décret qui ordonne son arrestation , 238.

OLIVIER , député extraordinaire du Comtat Venaissin. AN 1790. Fait le tableau des malheurs de sa patrie , et demande , au nom de ses compatriotes , à rester sous la domination du pape , 303.

OLIVIER , lieutenant-colonel du régiment d'Ernest. AN 1791. Est dénoncé à l'occasion de troubles causés par ce corps à Marseille , 512.

OLIVIER (J. A.). AN 1792. Annonce de son journal d'histoire naturelle , 161. — AN VI. A la suite de recherches faites dans l'Asie , par ordre du gouvernement , donne , de Constantinople , des détails sur les résultats de ses découvertes , 221. — AN VII. Son retour en France , 82. — Succède , à l'Institut national , à feu Biugnières , dans la section de zoologie , 127.

OLIVIER. AN II. 1793. Est autorisé , par dé-

cret , à élever une fabrique de *minium* , 70. — Autre qui lui retire son brevet d'invention , 81.

OLIVIER. AN III. Est assassiné , à Paris , à la suite d'une rixe pour opinions politiques , 122. — Secours accordés à sa veuve , 123.

OLIVIER , général. AN IV. Se distingue en diverses actions à l'armée de Sambre et Meuse , 302 et 329. — AN VII. Ses progrès dans la Calabre , 198. — Est blessé à Plaisance , 291. — Et à la bataille de la Trébia , 298.

OLIVIER , négociant du Havre. AN V. Discussion aux cinq-cents à son sujet , 171.

OLIVIER de Marseille. AN VI. Trace le tableau des crimes et assassinats qui ont ensanglanté le Midi , 51.

OLIVIER-BERGEVIN. (*Voyez* BERGEVIN.)

OLIVIER-GÉRENTE , député de la Drôme à la convention nationale. AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai , est décrété d'arrestation , 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée , 80. — Provoque l'épuration des chefs de la force armée , 117. — Excite l'indignation de la convention contre les partisans de Robespierre , et propose d'instituer une fête du 9 thermidor , 125. — Demande un nouveau rapport sur Lacroix , auteur du *Spectateur français* , 131. — Pense que l'insulte faite à Bô a été suffisamment vengée , et appuie le rapport du décret y relatif , 136. — Discute le traité de paix conclu avec la Toscane , 148. — Fait décréter l'envoi de la force armée et la permanence de l'assemblée , au 12 germinal , jusqu'au retour d'Auguis , arrêté au corps-de-garde de la section des Thermes , 195. — En mission dans le Midi , sa lettre de félicitation sur le triomphe de la convention en prairial , 262. — AN IV. Est rappelé de mission , 24. — Réélu au conseil des anciens , vote l'approbation de la résolution sur les élections du Lot , 142. — Fait approuver celle qui fixe à Louvain l'école centrale du département de la Dyle , 189. — Est nommé secrétaire , 246. — Cité comme témoin dans l'affaire de Messonier , prévenu de conspiration , 312. — Fait approuver la résolution qui annule le jugement à mort de Viénot-Vaublanc , député , 351. — AN V. Celle sur les citoyens inscrits après leur mort sur des listes d'émigrés , 175. — Et celle

celle relative aux pensions des religieux et religieuses de la Belgique, 234.

O-MÉARA, général, commandant à Dunkerque. AN I.^{er} 1793. Sa réponse républicaine à la sommation du duc d'York, 239.—Sa destitution, 251.

OMONT, avocat. AN I.^{er} 1793. Est accusé de sédition à Rouen, 16.

O-MORAN (Jacques), général de division à l'armée du Nord, commandant de Condé. AN 1792. Sa lettre annonçant un avantage remporté par lui sur l'ennemi, 304.—Autre sur la prise de Tournai, et l'envoi à Paris de l'aigle impérial qui se trouvait dans le beffroi de cette ville, 337.—AN I.^{er} 1793. Serment du corps d'armée à ses ordres au camp de Cassel, 108.—Son arrestation; il est accusé d'ineptie par la division du général Ferrières, 226.—AN II. 1794. Et condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 175.

ORANGE (évêque d). (*Voyez* DUTILLET.)

ORANGE (prince d). (*Voyez* GUILLAUME.)

ORANGE (princesse d). AN 1792. Son voyage politique à Berlin, et son retour en Hollande, 150.

ORANGE (prince héréditaire d). AN III. Pétition des habitans d'Amsterdam contre lui, lors de son arrivée avec le duc d'York, 57.—AN IV. Se rend à Berlin, 37.

OREILLE, commandant de la corvette *la Choquante*. AN V. Reçoit du ministre de la marine, au nom du directoire, des témoignages de satisfaction, 192.

ORELLE, bailli de Frauenfeld en Suisse. AN III. Fait l'épithaphe de Robespierre, 63.

ORGÈRES (comte d), commandant la garde nationale de Lille. AN 1789. Prête, à sa tête, le serment de fidélité aux lois, 107.

ORIANI, astronome. AN IV. Reçoit une lettre du général Bonaparte, sur les moyens de faire fleurir les sciences et les arts en Italie, 292.

ORIN, membre d'un comité révolutionnaire dans les Ardennes. AN III. Est condamné à mort et exécuté comme ayant coopéré à l'assassinat de la municipalité de Sedan, 312.

ORIOU (A. L. D.), ex-conseiller à la cour des monnaies. AN II. 1794. Est condamné à la détention jusqu'à la paix, 151.

ORIOU-D'ASPREMONT (Charles). AN 1791.

Table alphabétique.

Confirmation d'un contrat d'échange passé entre lui et le roi, 228.

ORLÉANS (L. Ph. Jos., duc d'), surnommé depuis ÉGALITÉ, (*Voyez la Table de l'Introduction*), député de la noblesse de Crépy en Valois aux États-généraux. AN 1789. Est applaudi à son entrée dans la salle des séances, 1.—Proteste contre l'arrêté de la noblesse sur le vote par ordre, 4.—Se réunit à l'assemblée avec la minorité de la noblesse, 11.—Est élu pour la première présidence, et refuse, 13.—Son buste promené dans Paris, 20.—Il vote la suppression des capitaineries, même royales, 36.—Son nom est mêlé aux propos d'un chasseur des trois évêchés, qui cherche à se tuer, en exhalant ses remords sur le crime auquel des scélérats veulent le porter, 69.—Réflexions sur la part qui lui est attribuée dans les journées des 5 et 6 octobre, 72.—Obtient un passe-port de l'assemblée, sur l'annonce d'une commission dont il est chargé pour l'Angleterre, 74.—Est arrêté à Boulogne-sur-Mer, 75.—On aigrit le peuple de Paris contre lui; Lafayette le force à passer en Angleterre; Mirabeau veut dénoncer son départ; Menou le dénonce; on passe à l'ordre du jour, 76.—Même prononcé sur toutes les motions relatives à son voyage et aux inculpations auxquelles il a donné lieu, 77.—Fait bâtir à Londres, 96.—Note satyrique sur son séjour dans cette ville, 111.—Est présenté dans la procédure du Châtelet, comme participant aux événemens des 5 et 6 octobre, 131, *aux pièces justificatives*.—Observations sur le rapport de Chabroud, tendant à le justifier de l'inculpation contenue dans la procédure du Châtelet; charges contre lui, *ibid.*—AN 1790. Écrit d'Angleterre qu'il prête le serment par lequel l'assemblée s'est engagée à terminer la constitution avant de se séparer, 50.—Ses fils prêtent le serment civique au district de Saint-Roch, 52.—Sa lettre à l'assemblée, par laquelle il explique le motif de son voyage à Londres, et demande à venir reprendre son poste, en observant qu'un aide-de-camp de Lafayette a cherché à l'en détourner, 188.—Son discours à la tribune, en prêtant le serment civique, 193.—Exposé de sa conduite

dans la révolution française, 194 — Réflexions sur son arrivée, 196. — Rapport de Chabroud, tendant à le disculper des accusations relatives aux événemens d'octobre, et débats à ce sujet, 274, 275 et 276. — Son discours et sa déclaration à ce sujet; décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 277. — Déclare qu'il n'a pris aucune part à la rédaction d'un mémoire justificatif publié sous son nom, 296. — Est accusé d'avoir injurié une partie de l'assemblée, 312. — AN 1791. Proposition de lui faire payer par la nation la dot de Louise-Élisabeth d'Orléans, 12. — Décret à ce sujet, 165. — Publie qu'il renonce d'avance à la régence, dans le cas où on la lui proposerait, 179. — S'oppose à ce qu'on donne le titre de prince français aux membres de la famille régnante, 227. — Demande le rejet de l'article constitutionnel portant exclusion des droits de citoyen actif pour les membres de la famille royale, et propose sa renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour s'en tenir à ceux de citoyen français, 237. — Sarcasmes que lui lance Goupil sur cette opinion, 239. — AN 1792. Est vivement dénoncé, ainsi que son parti, par Ribbes, en réplique aux accusations de Chabot contre le comité autrichien, 158. — Se plaint de ce que le roi l'empêche de servir dans l'armée de terre, ainsi que dans son grade d'amiral, 216. — Est autorisé par décret à faire des aliénations de terrain, 260. — Arrêté du conseil-général de la commune de Paris, qui change son nom en celui d'Égalité, 261. — Député à la convention nationale, garantit la nouvelle de succès, transmise par Custine, 279. — A des voix pour la place de maire de Paris, 291. — Rend compte de la bravoure de Dumourier à Gemmappes, 316. — Réclame une exception aux lois sur les émigrés, en faveur de sa fille voyageant pour son éducation, 328. — Dément les bruits répandus de ses prétentions à remplacer Louis XVI, 346. — Discussion le concernant, à l'occasion de l'expulsion proposée de tous les Bourbons, 353, 355, 356 et 357. — AN I.^{er} 1793. Renouveau contre lui des accusations précédentes, et proposition de l'expulser avec toute sa famille, 23. — Son portrait déchiré par le

prince de Calles, son ancien ami, lorsqu'il apprit qu'il avait voté pour la mort de Louis XVI, 57. — Est désigné pour roi par les bruits populaires, 72. — Défendu par Lamarque, à l'occasion du projet de l'expulsion des Bourbons, 88. — Son fils aîné et sa fille sont cités comme témoins de la conférence de Dumourier avec les commissaires français; il provoque, à cette occasion, le plus sévère examen de sa conduite, 92. — Explications de Sillery sur leurs liaisons réciproques; demande de son arrestation par Lasource, 95. — Interception de dépêches que lui adresse Valence, 94. — Son parti dénoncé par Barbaroux, 97. — Il appelle sur sa tête la punition, s'il est coupable, et dit: *Si non fils Iest, je vois l'image de Brutus, ibid.* — Est accusé de liaisons avec Dumourier, et d'un voyage clandestin à Seèz; décret, à cette occasion, pour l'arrestation de tous les Bourbons, 99. — Réclame contre l'application qui lui en est faite; discussion à ce sujet, et ordre du jour motivé, 100. — Suite de la dénonciation sur son voyage clandestin à Seèz, et ses projets de royauté, 102. — Ses rapports habituels avec le parti de la Montagne, dénoncés par Vergniaud; demande, par Robespierre, de sa traduction au tribunal révolutionnaire avec sa famille; les différens partis s'accusent d'être ses complices, 103, 104, 105 et 106. — Le conseil exécutif annonce sa translation à Marseille, 104. — Décret du séquestre de ses biens, 109. — Traduction au tribunal révolutionnaire d'un de ses agens; décret relatif à la liquidation et au paiement de ses dettes, 124. — Mémoire apologétique en sa faveur, par Voidel, 126. — Annonce de sa détention et de celle de ses deux fils, à Marseille, *ibid.* — Dumourier se déclare son ennemi pour son vote dans la mort de Louis XVI; son interrogatoire et celui de sa famille, par le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, 142. — Détails de son voyage donnés par les commissaires de la commune, 147. — Sa translation au fort Saint-Jean, 161. — Ruhl rend compte de l'examen de ses papiers, et déclare que rien ne prouve les projets de royauté qui lui sont imputés, 174. — Réclame sa liberté, ou la permission de communiquer avec les personnes qu'il désire, 175. — Son interrogatoire à Marseille, 176.

— Manœuvres employées pour persuader à la municipalité d'Ajaccio qu'il s'agissait de le couronner, 184. — AN II. 1793. Son décret d'accusation, 277 et 278. — Autre qui le transfère à Paris, 280. — Sa traduction dans les prisons de cette ville, 44. — Sa condamnation à mort, 47. — AN II. 1794. Avis à ses créanciers, 125. — Est présenté comme l'ame du parti de Danton dans le rapport de Saint-Just, 192. — AN III. Isoré accuse Tallien et autres d'avoir dirigé pour lui les massacres de septembre, 50. — AN V. Lamarque observe que les conspirateurs royaux ne sont point de son parti, 138. — Proclamation de Puisaye contre lui et contre son fils, 155. — Attaques diverses et arrêtés contre son parti, à l'époque du 18 fructidor, 349 et 351.

ORLÉANS (d'), fils aîné, ci-devant duc de Chartres. AN 1790. Piète le serment civique au district de Saint-Roch, 52. — AN 1791. Son discours à la société patriotique de Vendôme, 236. — AN 1792. Officier-général à l'armée du Nord, les commissaires annoncent sa fidélité, 244. — Se distingue par sa bravoure, 268. — AN I.^{er} 1793. Proposition de son expulsion avec son père et toute sa famille, 23. — Dumourier loue sa conduite, 79. — Est cité comme témoin de la conférence de ce général avec les commissaires du pouvoir exécutif, 92. — Mandat d'arrêt décerné contre lui, 95. — Lettre interceptée qu'il écrit à son père, 97. — Les commissaires à Valenciennes annoncent qu'il a refusé de publier leurs proclamations; il passe à l'ennemi avec Dumourier, 99. — Proposition de mettre sa tête à prix; tumulte par suite dans l'assemblée; débats et détails sur sa correspondance avec Pétion, 104. — Nouvelle proposition de mettre sa tête à prix, 105. — Voyage avec Dumourier, 126. — Son séjour en Suisse, 165. — Détails sur sa résidence en ce pays et celle des dames qui l'y ont accompagné, 183. — AN III. Son arrivée à Hambourg, 163. — AN V. Puisaye prétend qu'il a un parti prêt à le rappeler au besoin, 155. — Arrêté du directoire, à la suite du 18 fructidor, ordonnant de fusiller quiconque proposerait de le rappeler, 349. — AN VI. Ses voyages dans l'Amérique espagnole, 225 et 251.

ORLÉANS (d'), fils cadet, ci-devant duc de

Montpensier, aide-de-camp de son frère aîné. AN 1792. Les commissaires à l'armée du Nord annoncent qu'il est resté fidelle, 244. — Se distingue par sa bravoure à l'armée de Kellermann, 268. — AN I.^{er} 1793. Proposition de son expulsion avec son père et toute sa famille, 23. — Mandat d'arrêt décerné contre lui, 95. — Est compris dans les mesures générales contre la famille des Bourbons, 99 et 214. — Sa détention à Marseille, 126. — Son interrogatoire, 142. — Est transféré au fort Jean, 161. — AN IV. Tente de s'évader, 73. — AN V. Est embarqué sur un navire destiné pour Philadelphie, 67. — AN VI. Arrive à la Havanne, 165. — Son voyage dans les Colonies espagnoles, 225 et 251.

ORLÉANS (l'ex-duchesse d'). AN I.^{er} 1793. Interception de dépêches que lui adresse le général Valence, 94. — Discussion, et décret de son arrestation, 97. — Est comprise dans les mesures générales contre la famille des Bourbons, 99 et 214. — AN II. 1793. Sa translation à Paris, 56. — AN III. Sa mise en liberté, 357. — AN V. Loi pour la levée du séquestre apposé sur ses biens, 282 et 288. — Décret de sa déportation au 18 fructidor, 350. — Elle part pour l'Espagne; somme annuelle de cent mille frans qui lui est accordée pour elle et ses enfans, 359.

ORLÉANS (d') jeune, ci-devant duc de Beaujolais. AN I.^{er} 1793. Est compris dans une mesure générale contre la famille des Bourbons, 97, 99 et 214. — Le général Biron le fait traduire à Marseille, 109. — Sa détention dans cette ville, 126. — Son interrogatoire, 142. — Est transféré au fort Jean, 161. — AN IV. Tente de s'évader, 73. — AN V. Est embarqué sur un navire destiné pour Philadelphie, 67. — AN VII. Arrive à la Havanne, 165. — Son voyage dans les Colonies espagnoles, 225 et 251.

ORLÉANS (mademoiselle d'). AN 1792. Son père annonce ses voyages pour son éducation, et réclame, à ce titre, son exception des lois sur les émigrés, 528. — AN I.^{er} 1793. Est citée comme témoin de la conférence entre Dumourier et les commissaires du pouvoir exécutif, 92. — Voyage avec Dumourier, 126. — Sa résidence en Suisse, 183. (Voyez ORLÉANS fils aîné).

ORMESSON (LEFEVRE D'), député de Paris aux États-généraux. AN 1791. Est nommé membre du département, 22. — AN 1792. Est accusé d'avoir coopéré à sauver des titres de noblesse, 173. — Obtient des voix pour la place de maire, 291. — Écrit qu'il ne pourrait l'accepter, 323. — Y est nommé, 327. — La refuse, 328. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 218.

ORNANO, lieutenant au gouvernement de Bayonne. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 295.

ORSAY (comte d'). AN 1789. Est chargé, par M. de Castelnau, de presser l'assemblée d'ouvrir ses lettres interceptées, 25.

OSASQUE, général du roi de Sardaigne. AN VI. Marche sur Carrosio, occupé par les insurgés, 272.

OSMOND. AN 1792. Est employé dans la diplomatie, 89.

OSSELIN (Charles). AN 1789. Est administrateur de la municipalité de Paris, bureau de la garde nationale, 102. — AN 1792. Son instruction sur le jury, 4. — Orateur d'une députation de la commune de Paris, réclame une prompté décision, relativement à la suspension prononcée par ce département, contre Pétion, maire, et Manuel, procureur de la commune, 190. — Est nommé juge du tribunal du 17 août, 233. — Député de Paris à la convention nationale, demande qu'on porte le dernier coup à la robinocratie, 268. — Invite tous les députés de Paris à s'expliquer à l'occasion des méfiances jetées contre eux, 270. — Ses vues sur le mode de procéder à l'inventaire et à l'examen des papiers du comité de surveillance de la commune, 279. — Propose de surseoir à toute vente de livres, de tableaux et objets scientifiques, 285. — Ses observations sur une mesure provoquée pour prévenir la désorganisation des bataillons, 292. — Son avis sur la proposition de la cessation des travaux du camp de Paris, 293. — Son projet de décret pour obliger tous les détenteurs de biens d'émigrés d'en faire la déclaration, 295. — Fait ajourner la demande de la commune de Paris, relative aux trente-trois Prussiens, prisonniers de guerre, parmi lesquels elle prétend qu'il existe des émigrés, 299. — Obtient

l'ordre du jour sur une réclamation contre Paris, 507. — Vote pour l'envoi au comité de sureté générale, des papiers trouvés chez l'ex-constituant et émigré Bonnay, pour en faire un rapport, *ibid.* — Demande que l'exception en faveur des émigrés qui se sont retirés en pays neutres, n'ait lieu que pour les femmes; en fait admettre une en faveur des domestiques, 525. — Ses observations sur le projet de décret concernant le mode de jugement des certificats et des questions concernant l'émigration, 525. — Fait décréter que tous les décrets d'accusations seront exécutoires par le ministre de la justice, 328. — Ses plaintes relativement aux détenus dans des maisons particulières, 330. — Fait décréter l'annulation des donations faites par les émigrés, à compter du premier juillet 1789, *ibid.* — Attribue les craintes d'une famine dans Paris, au défaut de service des officiers de paix, et fait décréter leur réorganisation, 342. — Est nommé secrétaire, 351. — AN I.^{er} 1793. Fait décréter d'arrestation un pétitionnaire de la société fraternelle, et pourquoi, 46. — Adopter plusieurs articles d'un décret sur les émigrés, 61. — Appuie la proposition d'excepter des peines de l'émigration les enfans sortis avant l'âge de 18 ans, pour les garçons, et 21 pour les filles, 66. — Au nom du comité de sureté générale, dénonce la commission des douze, 146. — Vote l'impression de l'adresse de la commune de Paris, en faveur d'Hébert, 147. — Réclame le maintien du décret qui casse la commission des douze, et dont on demande le rapport, 150. — Vote l'adoption en masse des mesures proposées par Barrère au 51 mai, 154. — S'oppose au paiement des intérêts, d'une somme déposée par Necker au trésor royal, 191. — Fait transférer à Paris les officiers et soldats de la légion germanique, détenus à Tours et à Saumur, 195. — Annonce la découverte d'une fabrique de faux assignats, et la mise en liberté de Juillet et Richemont, condamnés à mort, et qui l'ont découverte, 227. — Veut que le président du tribunal révolutionnaire soit mandé à la barre, pour rendre compte des appels de témoins, faits par Custine, 235. — Est accusé par Raisson, aux Jacobins, pour avoir fait relaxer plusieurs perturbateurs, et nommé Bonne-Carrère,

262. — AN II. 1793. Propose un décret sur les moyens d'exécution de la loi contre les accaparemens, 265. — Demande le décret d'accusation contre Perrin, député de l'Aube, 268. — Propose la mise en accusation des députés signataires de protestations contre le 31 mai ; est combattu par Robespierre, 278. — Rend compte de la dénonciation contre Robert, député de Paris, 19. — Renvoi aux comités de son projet sur les accaparemens, 29. — Fait décréter que les jurés du tribunal révolutionnaire auront la faculté de déclarer qu'ils sont assez instruits, 39. — Rapport sur ses liaisons avec la femme Chary, émigrée ; il est décrété d'accusation, 51. — Ordre du jour sur sa demande d'être entendu, 53 et 54. — Texte du décret rendu contre lui, 59. — Est condamné à la déportation, 77. — AN II. 1794. Second jugement qui le condamne à la peine de mort, 283.

OSSUN, ex-comtesse, et dame d'atours de la ci-devant reine. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 330.

OSTEN, commandant des Belges et des Liégeois, au Quesnoy. AN 1792. Son refus formel à l'offre de pardon d'Albert de Saxe, lors du siège de cette place, 294.

OSTERMAN (M.), ministre de Russie. AN 1790. Sa circulaire sur les hostilités de la Suède, et sur les bases de la pacification, communiquées par sa cour à celles de Londres et de Berlin, 178 et 179. — Observations sur cette circulaire, 205. — AN 1791. Répond à un mémoire de ces mêmes cours, 241. — Sa notification au chargé d'affaires de France, 278.

OSTIER, aide-de-camp du général Ménard. AN VI. Vient à Paris rendre compte des premiers événemens en Suisse, 156.

O-SULLIVAN, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Détails de la procédure, 26, 35, 72 *et suiv.* — Est acquitté et mis en liberté, 100.

OTTO. AN VI. Part de Paris pour Berlin, en qualité de secrétaire de légation, avec le citoyen Sieyes, 238.

OUDAILLE, député de Beauvais aux Etats-généraux. AN 1790. Fait résilier les baux à loyer

de la régie des traites pour les bureaux établis dans l'intérieur du royaume, 330.

OUDART, membre du comité des recherches de la commune de Paris. AN 1789. Ses poursuites sur les événemens des 14 juillet, 5 et 6 octobre, 101. — AN 1790. Parle contre le châtelet, à l'occasion de la procédure relative à cette dernière journée, 224.

OUDINOT, général. AN VI. Son entrée à Mannheim, 157. — AN VII. Est blessé à l'armée du Danube, 264.

OUDOT, curé, député de Châlons-sur-Saône aux Etats-généraux. AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362.

OUDOT (Charles-François), député de la Côte-d'Or à l'assemblée législative. AN 1792. Son rapport sur l'état des travaux de la haute-cour nationale, 173. — Etablit l'adoption comme un devoir sacré pour tout citoyen qui n'aura pas d'enfans, 178. — Réélu à la convention nationale, accuse Louis XVI, et conclut à son jugement par cette assemblée, 341. — AN 1.^{er} 1793. Est adjoint à Lindet, en mission dans l'Eme et le Calvados, 248. — AN II. 1793. Fait annuler la condamnation à mort de Gandon, marchand de vin, 99. — AN II. 1794. Et confirme le jugement à mort du notaire Chaudot, 151. — Texte de ce rapport ; sa nomination aux fonctions de secrétaire, 153. — Autre rapport sur la révision de la loi contre les accapareurs, 162. — Décret y relatif, 191. — Il fait ajouter quelques articles à la loi sur le divorce, 216. — Rapport et décret en faveur de Valogne, dénonciateur d'une conspiration tramée à Bicêtre, 219. — Autre pour la réforme des registres de l'état civil de Paris, 230. — Ses réflexions sur l'or et les prétendus avantages qu'il procure aux nations, 256. — Son rapport sur la compétence des comités révolutionnaires, 301. — Fait rendre un décret en faveur de Michel Cabieu, garde-côtes, 328. — Un autre relatif aux actes de l'état civil de la commune de Paris, 352. — AN III. Son rapport suivi d'un décret pour la levée du séquestre des biens des suspects, 45 et 44. — Autre décret relatif à Elisabeth Clay, et aux femmes mariées selon la coutume de Rheims, 87. — Autre pour rendre aux

héritiers de la citoyenne Abbat, un legs fait par elle à la république, 90. — Propose, pour assurer la garantie des représentans du peuple, de créer un tribunal national indépendant du corps législatif, et, en supposant la culpabilité des prévenus de l'ancien comité de salut public, de ne les condamner qu'au bannissement, 187. — Son rapport sur le mode de remplacement des registres de l'état civil, depuis le 14 juillet 1789, qui auraient été perdus ou détruits; décret à ce sujet, 216. — Invoque les principes tutélaires de l'institution des jurés, lors de la discussion pour la mise en jugement du comité révolutionnaire de Nantes, *ibid.* — Fait décréter la prorogation des pouvoirs des membres du tribunal révolutionnaire, jusqu'à leur remplacement par décret, 218. — Ordonner l'impression et distribution de l'ouvrage sur l'éducation nationale par Mazuyer, 255. — AN IV. Et rendre un décret relatif aux ventes ou adjudications par jugement, 30. — Réélu au conseil des cinq-cents, fait ré-oudre l'adjonction de deux directeurs de jury au tribunal criminel de la Loire-inférieure, 133. — Lit un projet sur les arbitrages forcés, 138. — Fait un rapport sur la question de savoir si les tribunaux de famille doivent être supprimés, 155. — Autre, et résolution qui admet en cassation les demandes contre les jugemens d'arbitres forcés, 252 et 255. — S'oppose au projet sur le droit de sortie des vins, 302. — Parle en faveur du recours en cassation des jugemens de la haute-cour, 316. — AN V. Fait adopter un projet concernant l'ordre judiciaire, 32. — Son rapport sur l'organisation judiciaire civile, 65. — Combat le projet de Favart sur le divorce, 120. — Son rapport sur l'époque de l'installation du nouveau membre du directoire et celle de la sortie de l'ancien, 243. — Prétend que l'incompatibilité d'humeur pour le divorce est un voile nécessaire aux fautes des époux, 257. — Appuie le projet d'exclure les nobles des fonctions publiques, et dit qu'il faut que cette caste anéantisse le peuple, ou que celui-ci parvienne à anéantir ses efforts contre-révolutionnaires, 359. — AN VI. Autre opinion sur le même objet, 10. — Présente un projet sur la partie du code judiciaire qui concerne les avoués, 23. — Dis-

ussion de son projet, 37. — Demande la discussion de celui pour un journal tachygraphique, 75. — Fait accorder une pension au père du représentant Masuyer, mort victime de la tyrannie décemvirale, 84. — Appelle la reconnaissance nationale sur la famille du général Lambert, *ibid.* — Son opinion contre le tarif pour la réduction des rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, 98 et 150. — Présente des amendemens au rapport sur l'emprunt proposé par le commerce de Paris, 106. — Reprodit le projet d'établissement d'un journal tachygraphique, 121 et 144. — Est élu secrétaire, 126. — S'oppose au projet relatif à l'établissement des gardes ruraux, 136. — Vote pour celui qui exclut des élections les chefs de rebelles amnistiés, 158. — Fait renvoyer à une commission une adresse des républicains de Nevers sur la révision des jugemens rendus, *ibid.* — Et résoudre l'essai pour un mois d'un journal tachygraphique, 168. — Fait hommage, au nom du citoyen Helman, d'une collection de gravures relatives aux principales journées de la révolution, 220. — Passé au conseil des anciens, est d'avis d'approuver la résolution qui autorise la commune de Dijon à faire l'acquisition d'un terrain pour l'ouverture d'une rue, 267. — Fait rejeter celle sur les délits résultans de l'altération et soustractions des billets de la loterie nationale, 285 et 310. — Arrêter que le conseil vaquera les quintidis, 288. — Son rapport, et rejet de la résolution sur les baux et biens des émigrés, 312 et 323. — Propose d'approuver celle relative à la fourniture du papier pour le timbre, 357. — AN VII. La défend, 1. — Combat celle relative aux adjudications des biens nationaux, faites à des communes, 101. — Propose le rejet de celle qui rétablit les droits de greffe, 111. — Défend l'élection des juges des Bouches-du-Rhône, 131. — Fait un rapport en faveur de la nouvelle résolution relative aux droits de greffe, 177. — Appuie celle sur l'organisation de l'ordre judiciaire civil, 184.

OUVRARD (Jean), cautionne Blanchard dans le marché des fournitures de la marine pour six ans, 357.

OXENSTIERN (le baron d'). AN 1791. Est

ministre de Suède auprès des princes français émigrés, à Coblenz, 336. — Confirme au maréchal de Broglie les bonnes intentions du roi pour la cause des Bourbons, 344.

OXFORD (MORTIMER, comte d'), membre du parlement d'Angleterre. AN VI. Proteste contre le bill des taxes assises, 123. — Et contre le rejet de la motion sur les affaires de l'Irlande, 295.

OZANNE (Augustin-François), ex-officier de paix, à Paris. AN II. 1794. Est envoyé au tribunal révolutionnaire, comme agent de la faction de l'étranger, 267. — Et condamné à mort, 275.

OZÈRE, commis au département de la Seine. AN VII. Donne sa démission; extrait de sa lettre à ce sujet, 365 et 366.

OZUN (J. A.), député des Hautes-Pyrénées au conseil des cinq-cents. AN IV. Présente un projet relatif aux employés supprimés, 166. — Parle contre celui pour le paiement des dépenses des administrations générales et départementales, 257. — Interpelle avec vivacité Tallien, dénonçant la réaction qui s'opère, 267. — Son opinion sur le projet du paiement d'une partie des rentes en numéraire, 554. — Est élu secrétaire, 336. — Fait déclarer aliénable la ferme de la ménagerie de Versailles, 359. — AN V. Présente un projet sur l'adjudication des domaines nationaux par enchères, 20. — Rend compte des mouvements séditieux de Toulouse, excités par les brigands recrutés par Vadier fils; et demande un message pour connaître la situation de cette ville, 132. — Combat le projet de Saint-Martin, sur le mode de fournir aux dépenses communales de Paris, 215. — Fait un rapport sur les rentes foncières, et en propose le rachat, 318. — AN VI. Nouvelle opinion sur le même objet, 254. — AN VII. Veut qu'on révisé la nomination des juges élus en l'an 6, 74. — Vote pour le projet relatif à l'impôt sur le sel, et y propose divers amendemens, 140.

P.

PACAREAU, ex-chanoine. AN 1791. Est élu à l'évêché de Bordeaux, 85.

PACHE (Jean-Nicolas). AN 1792. Est désigné par Roland pour lui succéder, 271. — Nommé ministre de la guerre, 278. — Fait part des succès de Custine et de sa sévérité contre les pillards, 281. — Prête le serment, 293. — Transmet une dépêche sur l'enlèvement du poste de Vinton, 506. — Fait transporter à Saint-Denis 300 milliers de poudre pour l'armée de Dumourier, 307. — Annonce la translation, à Paris, des volontaires meurtriers de quatre déserteurs autrichiens, *ibid.* — Écrit au conseil général de la commune sur l'arrivée inattendue de plusieurs corps de troupes, 308. — Transmet un arrêté du conseil exécutif, relatif à l'expulsion des ennemis jusqu'au-delà du Rhin; et le manifeste de Dumourier aux Belges, ainsi que sa proclamation à l'armée, *ibid.* — Rend compte de la fourniture des souliers et de la confection des capotes, *ibid.* — Écrit que Biron s'est mis volontairement aux ordres de Custine, 320. — Répond aux administrateurs des subsistances sur l'achat du numéraire, 521. — Transmet plusieurs jugemens rendus contre des émigrés 323. — Autre lettre relative aux fournitures de Jacob-Benjamin, 527. — Annonce que le général Lanoue l'a été unanimement acquitté, 330. — Préviert du départ des troupes pour Chartres, 337. — Decret qui le charge de répondre par écrit aux plaintes de Dumourier sur les besoins de l'armée, 342. — Dépose sa correspondance avec ce général, et démontre l'injustice de ses plaintes, *ibid.* — Écrit sur la trahison des habitans de Francfort et sur la conduite du commandant Vanhelden, 546. — Provoque la résiliation du marché passé avec Gévaudan et Simonet, et pourquoi, *ibid.* — AN I.^{er} 1793. Est dénoncé par plusieurs députés, 1. — Attaques de Dumourier et du parti Roland contre lui, présentées par Marat, comme faisant partie des manœuvres tendantes à sauver Louis XVI, 2. — Nomination d'une commission pour l'examen des imputations qui lui sont faites; Marat en attaque la formation, 5. — Dénoncé de nouveau par la ville de Metz, Valazé provoque sa mise en accusation, 7. — Dumourier se plaint de la désorganisation de son ministère, 9. — Annonce la destitution du lieutenant-colonel de gendar-

merie Jouneau. et pour quel motif, 13. — Autre dénonciation du département de la Haute-Garonne, au sujet de l'armée des Pyrénées, 30. — Sillery propose son remplacement, 33. — Chambon et Barrère le font décréter, 36. — Proposition de le déclarer digne de l'estime publique; autres de le garder à vue; ordre du jour sur le tout, *ibid.* — Est nommé maire de Paris, 47. — Annonce le retour de la tranquillité, et rend compte de la situation de cette ville; arrête lui-même un gendarme au milieu des pillards; détails à ce sujet, 60. — Est admis à la Barre, 69. — Présente des défenseurs de la patrie, armés à la nouvelle de ses dangers, 70. — Rend compte des événemens relatifs au bris des presses de Gorsas et Fiévée; donne des ordres pour faire respecter les propriétés, 71. — Prend des mesures pour le rétablissement du calme, 72. — Garat fait son éloge, 80. — Prévient que la section des Piques doit présenter une pétition sur les moyens de sauver la patrie, 87. — Fait lui-même cette demande au nom des quarante-huit sections; réponse du président, 88. — Conduit la députation des sections, provoquant l'expulsion de Brissot et autres, 108. — Annonce le prochain départ des troupes pour la Vendée, 124. — Décret qui le charge de rendre compte de l'arrestation de petitionnaires des sections de Bon- Conseil et des Lombards, 128. — Repousse les inculpations dirigées contre les commissaires des sections, réunis à l'Évêché, 141. — Est dénoncé par la section de la Fraternité, comme présidant les complots formés contre la convention; proposition de l'appeler à la barre, 144. — Est justifié par Cambon; faits relatifs à ces mêmes complots, 145. — Il déclare être sans inquiétudes sur la sureté de la convention; impression de cette lettre et de celle en sens contraire qu'il a écrite à la commission des douze, 146. — Nie les conspirations dénoncées à la convention, et rend compte de ce qui s'est passé dans les trois réunions des commissaires des sections de Paris; est accusé de contradiction par Vigée; décret qui ordonne l'impression et l'affiche de sa lettre, 148. — Nie avoir annoncé à la commission des douze, qu'il y aurait dans peu un soulèvement dans Paris, et prétend que les actes arbitraires

de cette commission sont la seule cause des mouvemens qui s'y manifestent; est justifié par Garat, ministre de l'intérieur, 149. — Annonce à la commune que les citoyens, réunis à l'Évêché, se sont déclarés en insurrection, et doivent fermer les barrières, 152. — Rend compte à la convention de ce qui s'est passé au conseil-général, *ibid.* — Écrit à la municipalité de Bordeaux, et dément le bruit répandu, que Paris devait chasser 300 députés et en immoler vingt-deux, 155. — Rend compte de la situation de cette ville, 180. — Est chargé par le comité de salut public, de séparer le jeune Capet de sa mère, et d'arrêter Arthur-Dillon, Castel, Bucher et autres, accusés de conspirer pour le rétablissement de la royauté; approbation de ces mesures par la convention, 194. — Paraît à la barre, donne des détails sur les rassemblemens aux portes des boulangers, et assure que les subsistances vont arriver à Paris, 221. — Écrit au conseil-général, et attribue aux malveillans les inquiétudes relatives aux subsistances, 233. — Arrête de plusieurs sections de Paris, déclarant qu'il a bien mérité de cette commune, 242. — AN II, 1793. Écrit aux propriétaires-fermiers des départemens voisins, 267. — Dépose au tribunal révolutionnaire contre Brissot et co-accusés, 266. — Est accusé par Chabot, et défendu par Robespierre, 65. — Rappelle à l'ordre Dunouy, et pourquoi, 69. — AN II, 1794. Défend à la barre le conseil de la commune, accusé d'avoir trop tardé à s'expliquer sur les complices d'Hébert, 181. — Est arrêté et remplacé provisoirement par Fleuriot, 233. — AN III. Cambon assure qu'il existe un registre prouvant sa réunion avec Robespierre et Danton, dans le dessein de préparer l'enlèvement de vingt-deux députés, 54. — Il dément cette assertion par une affiche, 37. — Décret pour sa mise en jugement, 83. — Clauzel en provoque l'exécution, 92. — Écrit pour demander sa traduction devant le tribunal révolutionnaire, 96. — Pémartin et Bourdon de l'Oise veulent qu'il soit poursuivi pour sa conduite au 31 mai, 172. — Rapport de ce dernier, et texte du décret qui le traduit au tribunal criminel d'Eure et Loir, 250. — Comptes demandés au comité de sureté générale, des diligences faites à cet égard,

312, 314 et 365. — AN IV. Est dénoncé par la section Lepelletier, 3. — Motion d'André Dumont, sur la lenteur avec laquelle on procède contre lui, 7. — Commencement de sa procédure, 10. — Dans la discussion sur la réunion de la Belgique, Harmand de la Meuse rappelle d'anciennes propositions des généraux prussiens, que Kellermaun lui communiqua comme ministre de la guerre, 12. — On réclame qu'il soit formellement excepté du décret proposé par Pons de Verdun, tendant à déterminer les délits qui ne donnent pas lieu à la traduction du prévenu par-devant le jury, 27. — Est attaqué par Réveillère-Lépeaux, 42. — Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

PACTOD, général français. AN III. Décret qui confirme sa nomination au grade de général de brigade pour sa conduite contre les insurgés de Toulon, 261. — AN IV. Des habitans du Midi demandent sa destitution, 32.

PAESIELLO, compositeur napolitain. AN I.^{er} 1793. Notice sur son opéra du *Barbier de Séville*, 87.

PAGANEL (Pierre), curé de Naillac, député de Lot et Garonne à l'assemblée législative. AN 1791. Combat le projet de vente des édifices non employés au culte salarié, 334. — AN 1792. Dénonce les manœuvres des prêtres réfractaires contre les patriotes et la liberté, 57. — Inculpe Dumourier sur la déclaration de guerre, et dit qu'il est un traître ou un calomniateur, 167. — AN I.^{er} 1793. Réélu à la convention nationale, justifie Duplantier, démissionnaire, 159. — Fait décréter d'arrestation l'évêque de Condom, et mander à la barre le procureur-syndic de Lot et Garonne, 192. — Annonce le refus fait par le district de Cadillac, de laisser passer les troupes destinées par la Gironde contre Paris, 207. — AN II. 1793. Détails donnés aux Jacobins sur sa conduite à Bordeaux, 272. — Est envoyé dans le Lot, 55. — AN II. 1794. Est nommé secrétaire, 229. — AN III. Fait accorder une pension aux veuves et enfans des citoyens massacrés au Champ-de-Mars, lors de la proclamation de la loi martiale, 17. — Rendre un décret sur la nourriture des prisonniers et la salubrité des prisons, 32. — Appuie le rapport de celui qui déclare Bordeaux en rébellion, 42.

Table alphabétique.

— Texte de son rapport sur les prisons, 43. — Parle dans la discussion sur les femmes employées à l'hospice des Invalides, 45. — Fait arrêter que les enfans des Colons seront admis parmi ceux de la patrie, 57. — Ordonner la translation des femmes détenues en diverses maisons dans celle de Saint-Lazare, 88. — Veut que la convention décide si Tallien sera entendu sur le décret qui exclut les députés mis hors la loi après le 31 mai, 89. — Fait un nouveau rapport sur les Colons, 100. — Propose d'annuler une taxe révolutionnaire imposée par Saint-Just et Lebas, 114. — Écrit sur les opérations relatives à sa mission, 169. — Combat l'article qui limite le nombre d'assistans aux séances du corps législatif, 308. — Invoque la question préalable sur le projet de rapporter les dispositions rétroactives de la loi du 17 nivôse, sur les successions, 343. — AN IV. Déclare avoir vu un rebelle à cheval, et un drapeau à la main, conduire les colonnes au 13 vendémiaire, 17. — AN V. Annulation d'un de ses arrêtés relatif à la vente d'un couvent à Toulouse, 76 et 253. — AN VII. Suppression de sa place de secrétaire au ministère des relations extérieures, 352.

PAGANO (Francesco Mario). AN 1789. Traduction, par Hillerin, de son ouvrage italien intitulé : *Considérations sur la procédure criminelle*, 102.

PAGE, commissaire de Saint-Domingue. AN I.^{er} 1795. Écrit sur la situation rassurante de cette Colonie, 227. — AN II. 1794. Est désigné comme agent des royalistes Colons, 169. — Détenu au Luxembourg, dénonce comme un roman le rapport historique fait à la tribune des Jacobins par Polverel et Sonthonax, auxquels il reproche l'incendie du Cap, 340. — AN III. Décret pour sa mise en liberté, 48. — Doutes élevés sur son patriotisme, 177. — Dénonce des représentans de Saint-Domingue, 271.

PAGÉ, curé. AN II. 1793. Est arrêté pour avoir voulu livrer Cette, 275.

PAGÉS, auteur d'un cours d'études encyclopédiques. AN VII. En fait hommage au conseil des anciens, 270.

PAGET, commandant du fort Saint-Jean à Marseille, lors du massacre des prisonniers. AN VI. Est exécuté dans cette ville, 277.

PAGET (M.), ministre anglais. AN VII. Insinue que l'agent français Trouvé cherche à révolutionner les états du duc de Wurtemberg; démenti donné à cette assertion, 162.

PAGNON (M.^{me}), de Sedan. AN 1791. Fait don de 300 livres pour deux volontaires, 177.

PAIGIS (François), député de la Mayenne à l'assemblée législative. AN 1792. Rend compte de l'enlèvement de papiers qu'il a éprouvé par la violence de gens à lui inconnus, 46.

PAILLARD (le général). AN VII. Contribue à la victoire remportée sur les Autrichiens en Helvétie, 253.

PAILLARDEL, commissaire à l'armée révolutionnaire. AN II. 1793. Décret qui lui enjoint de rendre compte de sa conduite, 84. — AN III. Provoque, au nom des Jacobins, un rapport sur les membres de cette société inculpés par Clauzel, 48.

PAILLAUD, fournisseur de l'armée d'Italie. AN V. Bonaparte charge Faypoult de le faire arrêter à Gènes, comme prévenu de vol envers la république, 155.

PAILLIEZ (Charles) de Saint-Quentin. AN I.^{er} 1793. Trait de bravoure et de désintéressement de ce citoyen, 127.

PAILLOT, ex-lieutenant de baillage. AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 138.

PAIN, commissaire pour les subsistances dans la commune de Paris. AN I.^{er} 1793. Donne des détails sur sa mission, 255.

PAJOT, tambour, âgé de 15 ans. AN II. 1794. Est inscrit, par décret, dans le recueil des actions héroïques, et reçoit une récompense pour son courage; la commune de Paris lui décerne une couronne civique, 113.

PAJOT, aide de camp du général Kléber. AN III. Présente trente-six drapeaux pris par l'armée de Sambre et Meuse, 54.

PAJOU, du tribunal de cassation. AN IV. Est nommé membre de la haute-cour nationale, 328.

PALANGRE, banquier de Paris. AN V. Est arrêté comme escroc, 96.

PALFY (le comte Rodolphe). AN 1792. Est arrêté comme auteur des troubles de Hongrie,

121. — Et renfermé dans un fort pour avoir comploté l'assassinat de son roi, 133.

PALHIER (Jean-François-Marie), député des Basses-Alpes au conseil des cinq-cents. AN IV. Est exclu du corps législatif jusqu'à la paix, 104, 125 et 135. — Levée de la suspension prononcée contre lui, 207 et 209.

PALIS, juge au tribunal révolutionnaire de Brest. AN III. Est traduit par-devant le tribunal de ce district pour y être jugé, 260.

PALISSOT, littérateur. AN 1789. Offre à l'assemblée la dédicace des œuvres de Voltaire, 62. — AN I.^{er} 1793. Demande un certificat de civisme à la commune de Paris; il lui est refusé pour avoir insulté Jean-Jacques dans sa comédie des *Philosophes*, 258. — AN II. 1793. Se rétracte; le certificat lui est accordé, 275. — AN II. 1794. Fait hommage à la convention des vingt premiers volumes de sa nouvelle édition des œuvres de Voltaire, 266. — Annonce de cette édition, 308. — AN III. Notice sur la même, 285. — AN V. Autre notice sur celle de sa *Dunciade*, à laquelle il a ajouté le tableau du jacobinisme et de ses fureurs, 182. — AN VI. Ses vers en l'honneur de Bonaparte, 85. — Article qui le concerne, 125. — AN VII. Député de Seine et Oise au conseil des anciens, présente le premier numéro des *Trois Musées de l'enfance*, ouvrage de Demainieux, inventeur de la pasygraphie, 56. — Fait adopter vingt-cinq résolutions sur des assemblées primaires, 174. — Article exprimant le vœu de le voir au nombre des candidats pour l'Institut national, 356.

PALLAS (M. P. S.). AN I.^{er} 1793. Notice sur la traduction de ses voyages, 230. — AN III. Autre, 266.

PALLOI, dit le *Patriote*. AN 1790. Présente à l'assemblée nationale un modèle de la Bastille faite d'une pierre de cette forteresse, 247. — AN 1791. Fait hommage des bustes de Jean-Jacques et de Mirabeau, sculptés sur les mêmes pierres, 280. — AN 1792. Offre une médaille frappée avec le fer provenant des chaînes de cette prison, 73. — Est chargé, le 10 août, d'arrêter les progrès du feu au château des Tuileries, 225. — Dénoncé par le ministre de l'intérieur comme ayant fait pour 300

mille livres de dégâts dans les domaines nationaux, 261. — Annonce de son départ pour la frontière, sans rendre ses comptes, 264. — AN I.^{er} 1793. Présente à la convention les droits de l'homme gravés sur une des pierres de la Bastille, 224. — AN II. 1794. Est dénoncé au corps municipal, qui en refuse l'hommage, 107. — Justifié par Dubarran, sur les dilapidations dont il est accusé dans la démolition de ce château, est mis en liberté avec autorisation de poursuivre ses dénonciateurs, 176. — AN III. Provoque l'union entre la convention et les sociétés populaires, 9.

PALMAERT (LIÉVIN), député de Dunkerque aux États-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 5.

PALMER (John, Fisch), membre de la convention d'Ecosse. AN II. 1794. Réclamations, aux communes d'Angleterre, contre son jugement, 147 et 177. — Admission de sa plainte contre la cour de justice d'Ecosse, 181. — Discussion sur cet objet, et rejet de l'adresse au roi proposée en sa faveur, 191. — Autre adresse des patriotes de Sheffield pour le consoler, 198. — Pitt la dénonce comme preuve de conspiration, 263.

PALMER; acteur à Londres. AN VI. Sa mort, 337. — Ses dernières paroles; représentations au profit de sa famille, 349.

PALUMBO. AN II. 1793. Obtient un secours provisoire pour avoir traduit la constitution française en italien et en espagnol, 100.

PAMÉLA, épouse du lord Fitz-Gérald. (*Voyez* FITZ-GÉRALD.)

PAMPLONNE (abbé de), député de Villeneuve de Berg aux États-généraux. AN 1791. Propose de renvoyer au comité la lettre écrite par Gouy, et dénoncée par Curt, sur les affaires de Saint-Domingue, 99.

PANATIÉRI. AN I.^{er} 1793. Est l'un des chefs de l'insurrection de l'île de Corse, 145.

PANCEMONT (MAYNAUD-), ex-curé de Saint-Sulpice. AN V. Notes sur son compte, trouvées dans les pièces de la conspiration Brottier, 353.

PANCKOUCKE, imprimeur-libraire. AN 1789. Sollicite l'impression du journal de l'assemblée, 3. — AN 1790. Réclame contre l'accusation d'avoir fait un voyage à Londres avec Favras, 9. — Pro-

pose un mode de paiement pour la contribution patriotique, 97. — Forme le projet d'une monnaie de métal en représentation de diverses sortes de billets au porteur, 104. — AN 1791. Fait hommage d'un revenu annuel de 1,000 livres, et d'un exemplaire de l'Encyclopédie, 214. — AN IV. Son mémoire sur la liquidation de la dette nationale, 55. — AN VII. Notice sur sa grammaire élémentaire et mécanique, 212.

PANIN (la comtesse), femme du ministre russe à Berlin. AN VI. Anecdote qui la concerne, 332.

PANIS, avocat, membre de la commune de Paris. AN 1792. Lui rend les comptes de son comité de surveillance, 294. — Député de cette commune à la convention nationale, le citoyen Goret demande à le poursuivre devant les tribunaux; ordre du jour, 507. — AN I.^{er} 1793. Intrigues contre lui attribuées à Roland, 3. — Il attaque Vergniaud, qui lui répond en lui demandant ses comptes, 103 et 104. — Est dénoncé pour sa gestion au comité de surveillance de la commune, 132. — Nommé à celui de sureté générale, 259. — AN II. 1794. Accuse, au 8 thermidor, Robespierre et Couthon de tyranniser les Jacobins, et les somme de nommer les six têtes qu'ils ont proscrites, 311. — AN III. Vent défendre Laignelot, accusé pour l'affaire de prairial; est inculpé lui-même comme ayant pris part à la révolte, et décrété d'arrestation, 252. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

PANNELIER. AN 1790. Affaire de la famille de ce nom, 58.

PAOLI, général. AN 1789. Remercie l'assemblée nationale du décret qui met la Corse, au rang des provinces françaises, 120. — Écrit à Gentili sur la liberté de cette île; offre d'en sortir si sa présence y cause quelque ombrage, 125. — AN 1790. Est présenté à Louis XVI par Lafayette, 99. — Admis à la barre de l'assemblée, y prononce un discours, 114. — Est accueilli et demandé par le peuple de Paris, 175. — Il arrive en Corse, 221. — Déclaration de Salicetti et Buttafuoco, relative au bruit répandu, qu'il engageait ses concitoyens à se soumettre aux Anglais, 228. — Est accusé, par ce dernier, de vexations dans l'île, 302. — AN 1791. La tranquillité de ce pays est

attribuée à son influence, 131. — Détails sur sa conduite, 199. — AN I.^{er} 1793. Décret qui autorise les commissaires de la convention en Corse à s'assurer de lui s'ils le jugent à propos, 94. — Il écrit qu'il est prêt à s'éloigner si l'on craint que sa présence soit un obstacle à l'affermissement de la liberté, 138. — Est dénoncé comme cherchant à s'emparer des places fortes, et ayant arboré à Corté le pavillon d'indépendance, 145. — Décret qui surseoit à sa traduction à la barre, 158. — Il est proclamé généralissime, 175. — Et nommé président de la consulta; nouveaux détails sur sa conduite, 184. — Est déclaré traître à la patrie, 201. — Interception de ses lettres à l'amiral anglais, 256. — AN II. 1793. Détails donnés par Lacombe-Saint-Michel sur sa trahison, 26. — Une députation de Corses demande que sa tête soit mise à prix, 53. — Autre lettre de Lacombe-Saint-Michel, annonçant que les Anglais lui livrent des malades français, 54. — La société populaire de Bastia est accusée de lui être dévouée, 76. — AN II. 1794. Fait une attaque générale contre cette place; y est battu et repoussé, 246. — Obtient quelques succès 335. — AN III. Est accusé à la convention d'être l'auteur des troubles de la Corse, 15. — Soulèvement des habitans contre lui, 123. — AN IV. Son adresse aux Corses, 22. — Il débarque à Livourne, 49. — Et arrive à Londres, 126. (*Voyez* CORSE.)

PAPILLON (Denis-Pierre-Jean) de la Ferté, ex-intendant des menus-plaisirs. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 294.

PAPIN, curé de Marli, député de Paris aux États-généraux. AN 1790. Sa motion contre la flétrissure attachée à la famille des condamnés, suivie du décret qui déclare que les peines sont personnelles, 23. — Il prête son serment civique et religieux, 362.

PAPIN, député des Landes au conseil des anciens. AN VII. Fait approuver une résolution d'intérêt local, 260.

PAPON (Philippe), curé de Contigny. AN 1792. Est mis en état d'arrestation, 119.

PARADIS (Boniface), député de l'Yonne au conseil des anciens. AN IV. Combat la résolu-

tion relative aux députés de la Seine, 93. — Est nommé secrétaire, 97. — Propose l'approbation de la résolution concernant les élections du Lot, 135. — Son rapport en faveur de celle relative aux tribunaux de famille, 165. — Fait approuver celle qui maintient Audier-Massillon, juge au tribunal de cassation, *ibid.* — Combat celle sur le complément du corps législatif, 260. — Vote l'adoption de celle qui attribue au bureau central de Paris les travaux des contributions directes de cette commune, 267. — Propose d'approuver celle sur les propriétaires, par indivis, de biens d'é migrants, 336. — Vote l'adoption de celle concernant les soumissionnaires des domaines nationaux, 351. — Fait rejeter celle relative à la vente de la ménagerie de Versailles, 565. — AN V. Est élu président, 95. — Combat la résolution qui établit le *Tachygraphe*, 148. — Fait approuver celle relative aux créances et dettes des hospices civils, 154. — Et celle sur la résidence exigée pour voter dans les assemblées primaires de canton, 172. — Combat celle sur les frais en matière criminelle, 220. — Demande l'approbation de celle qui rapporte la loi du 3 brumaire, 243. — Et de celle qui valide les élections du Lot, 270. — Appuie celle qui autorise la trésorerie à rectifier les erreurs de nom sur le grand livre, 280. — Provoque la déclaration d'urgence de celle sur les sociétés populaires, 311. — Parle en faveur d'une autre concernant le service et les fonctions de la garde nationale, 330. — De celle sur les créanciers de l'état, 350. — Est déporté au 18 fructidor, *ibid.* — Son opinion antérieure sur les transactions faites pendant la dépréciation du papier-monnaie, 351. — AN VI. Réclamations de son épouse en sa faveur; ordre du jour, d'après les observations de Gayvernon, contre les opinions royalistes manifestées par lui, 40.

PARADISI, membre du directoire cisalpin. AN VI. Est forcé de donner sa démission, 218. — Sa disgrâce est célébrée à Modène, par une fête, 245.

PARAGALDO, génois. AN V. Bonaparte charge Faypoult de le faire arrêter à Gènes, comme prévenu de vols envers la république, 155.

PARAYICINI, colonel suisse. AN VI. Est ac-

cusé d'avoir excité la résistance des petits cantons, et arrêté chez le général May, à Huningue, 315.

PARDIEU (comte de), député de Ponthieu aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée; son discours à cette occasion, 11. — Est nommé commandant de la garde nationale de Saint-Quentin, et demande un congé pour aller l'organiser, 72. — Fait arrêter que l'on n'entendra plus de nouvelles motions sur les finances, 119.

PARÉ. AN 1792. Est élu membre du conseil du ministre de la justice, 235. — AN I.^{er} 1793. Secrétaire du conseil exécutif, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de Garat, et prête son serment en cette qualité, 234. — AN II. 1793. Fait une circulaire sur les subsistances, 89. — AN II. 1794. Est dénoncé par Hébert aux Cordeliers, et nommé, par Vincent, le *nouveau Roland*, 167. — Ecrit à la commune pour éloigner à vingt lieues de Paris les réfugiés de l'Ouest, 189. — Couthon le désigne aux Jacobins comme un Dantoniste, et accuse Rousselin de colporter ses écrits, 250. — AN IV. Commissaire du directoire exécutif près le département de la Seine; sa lettre, en cette qualité, aux réquisitionnaires, 171.

PARÉ, président du district de Montpellier, et membre de la société populaire. AN II. 1794. Prononce un discours aux funérailles du représentant Beauvais, 202.

PARENS, curé de Boissise. AN II. 1793. Renonce à son titre de prêtre, et demande une pension pour ceux qui n'ont point de fortune, 49.

PARENT (Nicolas), ex-constituant. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 138.

PARENT. AN III. Est désigné par Bréard comme l'un des assassins de Déchézeaux à Rochefort, 212.

PARENT (Marie-Barbe), de Valenciennes. AN III. Est récompensée de ses services dans les armées de la république, 341.

PARENT, ci-devant proconsul de la république, à Jassy. AN VII. Lettre sur sa pénible situation; il est enfermé dans la forteresse

d'Amastra, et réduit à la plus affreuse misère, 126.

PARENT-RÉAL, député du Pas-de-Calais au conseil des cinq-cents. AN VII. S'élève contre le projet de Delbrel pour la suppression des congés, 286.

PARIS (l'archevêque de). (*Voyez* JUIGNÉ et le *Supplément*.)

PARIS, de l'Oratoire (Pierre-Louis), professeur de belles-lettres et officier municipal de la commune de Paris. AN 1792. Réclamation de plusieurs sections, contre sa détention arbitraire; motifs de cette détention, et décret qui enjoint au ministre de la justice de faire un rapport sur les poursuites exercées contre ceux qui l'ont ordonné, 210. — Il remercie l'assemblée législative de son élargissement, 212. — AN I.^{er} 1793. Est chargé, par le conseil-général de la commune, d'écrire l'histoire de la révolution du 31 mai, 153. — Et de la rédaction de ses affiches, 166. — AN II. 1794. — Mis hors la loi au 9 thermidor, est livré à l'exécuteur par le tribunal révolutionnaire, 336.

PARIS, ancien garde-du-corps du roi. AN I.^{er} 1793. Assassine Michel Lepelletier-Saint-Fargeau, chez le restaurateur Février, comme ayant voté la mort de Louis XVI, 25. — Détails à ce sujet; poursuites dirigées contre lui, 24. — Il est décrété d'accusation, et le conseil exécutif est chargé de le poursuivre, 25. — On promet 10,000 francs à celui qui procurera son arrestation, 31. — Nomination de commissaires pour se rendre à Forges-les-Eaux, afin de constater si l'individu qui s'y est suicidé n'est point l'assassin lui-même, *ibid.* — Compte rendu sur cette identité, 38. — Récompense accordée au citoyen Auguste son dénonciateur, *ibid.*

PARIS, président du département des Bouches-du-Rhône. AN I.^{er} 1793. Est dénoncé comme ayant prêché une croisade contre les propriétés, 147.

PARIS, dit LAPLAQUE, membre du conseil-général du département du Gers. AN I.^{er} 1793. Est traduit au comité de sûreté générale, 201.

PARIS, ex-commissaire des guerres. AN IV. Le directoire ordonne son arrestation, comme

complice de Babeuf, 243. — AN V. Il est acquitté par la haute-cour, 252.

PARIS. AN V. Est nommé secrétaire du commissaire-général dans les départemens du Levant, 112.

PARIS - FABRICIUS. AN I.^{er} 1793. Est autorisé à prendre ce nouveau nom, pour quitter celui de l'assassin de Lepelletier, 39. — AN II. 1794. Dénoncé aux Jacobins par Hébert et Moniro, 58. — AN III. Nommé greffier du tribunal révolutionnaire, 106.

PARIS-MONTBRUN (la veuve). AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 226.

PARISEAU (P. G.), littérateur. AN 1790. Analyse de sa pièce, intitulée : *Jean la Fontaine*, 82. — AN II. 1794. Rédacteur d'un journal, est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 297.

PARISET (E.). AN VI. Fait l'éloge du citoyen Lasalle, professeur de statistique au collège de France, 184.

PARISOT. AN II. 1794. Est nommé officier municipal de Paris, 284.

PARISOT, député de la Haute-Marne au conseil des cinq-cents. AN IV. Invoque l'ordre du jour sur un projet relatif à la contribution foncière, 143. — Fait prendre une résolution qui ordonne l'échenillage, 179. — A la suite d'un rapport sur la pétition de Jean Langevin, fait déclarer le recours en cassation contre les jugemens militaires, pour cause d'incompétence, 351. — AN V. Présente et fait adopter un amendement au projet sur les successions, 25. — Propose d'admettre les inscriptions de la dette viagère en paiement des domaines nationaux, 43. — Rejet de cette proposition, 44. — Sa motion sur la nécessité de donner à la police toute son activité, 88. — Fait un rapport et présente un projet sur la comptabilité arriérée, 116 et 136. — S'oppose à la réunion de la principauté de Montbelliard avec le Mont-Terrible, 157. — Appuie les réclamations des défenseurs de Brottier, Lavilleheurnoy et autres, et demande l'ordre du jour, motivé sur la constitution, en ce qui concerne la dénonciation portée contre le conseil militaire

de la dix-septième division, 182. — Est nommé secrétaire, 245. — Entre dans les vues des habitans de Vassy, qui réclament la faculté de sonner les cloches, 269. — Discute sur la marche des troupes, et vote l'envoi d'un message au directoire pour connaître la situation de Paris, 304. — AN VI. S'oppose au projet sur l'action en rescision pour cause de lésion d'outre-moitié, 179.

PARIZÉ. (Voyez MARCONNET).

PARKER (John). AN V. Dirige l'insurrection des flottes anglaises, 264. — Annonce de son arrestation, 273. — Nouvelle officielle à ce sujet, 277. — Instruction de son procès, 283.

PARNELL (M.), chancelier de l'échiquier d'Irlande. AN VII. donne sa démission, 131.

PARNY (Evariste), littérateur. AN VII. Analyse de son poëme : *la Guerre des Dieux anciens et modernes*, 151. — Compose un *Hymne pour la fête de la Jeunesse*, 194.

PARREIN, commissaire national dans la Vendée. AN I.^{er} 1793. Eloge de sa conduite contre les brigands, 224. — AN II. 1793. Propose aux Jacobins de faire suivre l'armée révolutionnaire de deux guillotines ; est loué par Moniro à cette occasion, 22. — AN II. 1794. Président de la commission militaire de Lyon, arrête le procès-verbal de la clôture de ses séances, 205. — AN III. Sa lettre à la convention sur le drapeau qu'elle a envoyé à l'armée des côtes de Brest, 19. — Est désigné par Rovère, comme un des chefs du complot du 29 germinal ; son arrestation, 213. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — Arrêté du directoire qui ordonne son arrestation, comme complice de Babeuf, 243. — AN V. Accusé contumax, débats à la haute-cour sur son compte, 213. — L'accusateur national dit qu'il n'est pas assez compromis pour être confondu avec les conspirateurs, 226. — Il est acquitté, 252. — AN VI. Commandant dans le département de Saône et Loire, reçoit l'ordre d'en sortir sur-le-champ, 201.

PARSONS (sir Laurens). AN VI. Son discours sur le système de terreur qui s'organise en Irlande, 189.

PARTHONEAU, général français. AN VII. Est blessé et pris à Novi, 349.

PASCAL. AN 1789. Est poursuivi dans les troubles de Provence, 109.

PASCAL, secrétaire-général des commissaires français au Cap. AN VI. Plaintes contre lui, 251.

PASCALIS. AN 1790. Mirabeau annonce qu'il a été pendu à Aix par le peuple, 554. — AN 1791. Rapport sur ce meurtre, 144.

PASQUALINI (Marie-Thérèse), veuve du commandant de Charleville Jucherau. AN 1792. Décret qui lui accorde un secours de 1200 francs, 294.

PASSAWAN-OGLOU (le pacha). AN VI. Commande les Turcs rebelles, marchant de Widlin sur Belgrade, 107. — Ses progrès, 116. — Est défait devant cette place, 134. — Détails sur lui, 149. — Ses nouveaux progrès, 157. — Ses intelligences avec plusieurs autres pachas, 158. — Marche vers Philippopolis, 159. — Détails sur sa conduite, 165. — Victoire remportée sur lui, 173. — Sa position critique, 181. — Déroute de ses troupes, 185. — Marche des Turcs contre lui, 208. — Est battu de nouveau, 218. — Perd Orsova et Nicopoli, 223. — Est enfermé dans Widdin, 228. — Lettres de Vienne, annonçant qu'il a gagné une bataille, et qu'il est maître de toute la Valachie, 236. — Sa victoire sur Alo-pacha, Béglier-bey de Romélie, 253. — Discipline sévère dans son armée, 262. — Ses succès découragent l'armée ottomane, 269. — Espoir d'un accommodement entre lui et le grand seigneur, 282. — Est défait par la trahison d'un volontaire, 284. — Refuse les conditions offertes par la Porte, et recommence les hostilités, 289. — Remporte une seconde victoire sur Hussein-pacha, 504. — Bat le grand visir, 320. — Détail des circonstances qui ont fait éclater la guerre entre lui et le grand seigneur, 555. — Notice sur lui, 362. — AN VII. Reprise des opérations militaires contre lui, 27. — Détails le concernant, 29. — Sa défense opiniâtre et ses succès, 45. — Récits divers sur son compte, 49. — Remporte une victoire sur le capitana-pacha, 65. — Ses progrès, 73. — Met en fuite l'armée ottomane, 76. — Détails à ce sujet, 80.

— Marche en vainqueur dans la Valachie, 90. — Détails sur ses progrès, 101. — Autres sur sa dernière victoire, 119. — Il envahit la Valachie, 120. — Autres détails sur lui: et lettre au grand seigneur, dans laquelle il déclare qu'il n'a pas peur des Russes, 139. — Se réconcilie avec la Porte-Ottomane, 193. — Note sur son origine et son caractère, 269.

PASTEUR. AN V. Est un des commissaires revêtus de pleins pouvoirs de la république batave, pour traiter de la paix avec la France, 54. — Membre du corps législatif batave, est transféré dans une maison d'arrêt, à la suite de changemens survenus dans le gouvernement, et se plaint qu'on ait omis son nom sur l'honorable liste des proscrits, 135.

PASTORET (Émmauel-Cl. J. P.). (*Voyez la Table de l'Introduction*). AN 1790. Analyse de son ouvrage sur les lois pénales. 306 et 322. — Il obtient, à l'académie, le prix de législation, 545. — AN 1791. Est nommé administrateur de Paris, 9. — Installe le curé de Saint-Sulpice; son discours à cette occasion, 39. — Est élu procureur-syndic du département, 48. — Nie avoir pris part à la déclaration du 23 juin 1789, 54. — Dénonce un mandement de Juigné, contre l'élection de son successeur à l'évêché de Paris, 93. — Propose, au nom du département, de transformer l'église de Sainte-Genève en Panthéon, et d'en accorder les honneurs à Mirabeau, 94. — Prononce un autre discours à l'installation du tribunal de cassation, 113. — Réclame, à la barre, la prompte organisation du code pénal, et provoque une loi sur le droit de pétition, 117. — Rend compte des travaux du département, 120, 121, 151 et 158. — Président de l'assemblée électorale, fait arrêter l'huissier Damien qui voulait se saisir de Danton, l'un des électeurs; improbation de sa conduite dans cette circonstance, 261. — Sa déclaration sur une réunion de députés, 273. — Félicite l'assemblée constituante, au nom du département, d'avoir relevé en France la liberté, 275. — Député de Paris à l'assemblée législative, en est nommé président, 277. — Répond, en cette qualité, aux discours des corps constitués, 281. — Démontre la nécessité d'une loi

contre les émigrés, et propose de leur faire une dernière sommation, 300. — Opine en faveur de Delâtre fils, 330. — Invoque la question préalable sur les réclamations des artistes expositeurs d'ouvrages au salon, 340. — Communique une adresse des Wighs de Londres, qui applaudissent à la révolution française, et donne des explications à ce sujet, 341. — Vote pour qu'il y ait différentes hautes-cours, selon la nature des délits, 365. — AN 1792. Fait détruire l'usage des félicitations au commencement de chaque année, 1. — Comprendre dans l'amnistie et mettre en liberté les quarante-un soldats de Château-Vieux, 2. — Provoque la suppression du tribunal de l'université de Paris, 57. — Demande s'il doit exercer les fonctions de juré, 59. — Réfute les prétentions des princes possessionnés en Alsace, 63. — Vote l'abolition graduelle de la traite des nègres, 102. — Veut que la poursuite des crimes d'embauchage soit attribuée à la haute-cour nationale, 106. — Propose de décréter la proposition de Louis XVI, tendante à déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, 113. — Adoption de son adresse aux citoyens armés pour la défense de la patrie, 130. — Prend part à la discussion relative à Talvande et Fontaine, condamnés à mort, 159. — Annonce qu'une société célèbre en Angleterre, offre des défenseurs à la France, 160. — Propose de déléguer aux municipalités le choix des citoyens qui devront partir, si la liste des inscriptionnaires présente un excédent, 161. — Fait ordonner un rapport sur les honneurs à rendre à la mémoire de Gouvion, 167. — Décréter la formation d'une place sur le terrain de la Bastille, et l'érection d'une colonne à la liberté, 170. — Veut qu'aucune religion ne puisse participer aux actes civils, 172. — Son opinion à ce sujet, 175. — S'élève contre ceux qui prêchent le changement de la constitution, et vote pour que les décrets de circonstances soient sujets au *veto*, 174. — Présente un rapport sur la situation de la France, 183. — Accuse Torné de tendre à l'anarchie; demande l'improbaton de son discours, et l'envoi de l'auteur à l'Abbaye, 188. — Texte de son opinion sur les mesures de police et de sûreté générale, 213. — Assure que de quinze mem-

bres, dont la commission extraordinaire est composée, sept ont voté contre le décret d'accusation de Lafayette, 222. — AN IV. Député du département de Vaucluse au conseil des cinq-cents, appuie l'avis de Gilbert-Lesmolières, relatif à la prolongation de l'assemblée électorale de la Seine, 55. — Propose de déclarer que l'autorisation proposée pour le directoire, de compléter les élections de cette assemblée, ne sera que pour cette seule fois, 56. — Parle contre le mode de remplacement des fonctionnaires par le directoire, et présente deux projets conformes à son système, 80 et 81. — Fait déclarer les bureaux de paix hors de l'ordre judiciaire, 91. — Prend part à la discussion sur Job-Aymé; s'élève contre la distinction d'anciens et de nouveaux députés, et voue à l'exécration les partisans de la royauté, 99. — Établit la légalité de la nomination de ce député, 108. — Demande qu'il soit jugé dans les formes constitutionnelles, 109. — Fait passer à l'ordre du jour sur la question présentée par Camus, relative à la cumulation de la place d'archiviste avec celle de ministre, 130. — Demande la formation d'une commission, sur la lettre de Vaublanc, 134. — Combat un mode de radiation, et présente trois projets à cet égard, 139. — Propose de déterminer les honneurs à rendre à la mémoire de Montesquieu, 145. — Rectifie quelques erreurs contenues dans le discours de Lamarque sur l'établissement d'une bibliothèque pour le corps législatif, et vote en faveur de projet, 150. — Invoque l'ordre du jour sur le message relatif aux prises maritimes, 153. — Attaque le projet sur la police des étrangers non domiciliés à Paris, et propose en remplacement la création de deux prétores, 176. — Parle sur la liberté de la presse, et veut qu'elle soit illimitée, 178. — Son rapport, et projet pour la punition, comme le crime même, de la tentative de vol, 219, 220 et 260. — Invoque la constitution en faveur des prêtres, et demande la question préalable sur le projet de Drulhe, 230. — Appuie la proposition tendante à déclarer que le directoire a honorablement rempli ses devoirs dans l'arrestation de Babeuf et autres, 239. — Provoque une résolution contre les violeurs des cendres des morts, 271. — Opine sur le jugement

des

des prévenus des massacres de Lyon, 276. — Fait un rapport contre la traduction à un second jury pour un même fait, 285 et 286. — Appuie le projet relatif au traitement des membres de l'Institut national, 295. — Est élu secrétaire, 307. — Parle sur un mode d'audition en témoignage des fonctionnaires publics, 312. — Sur le projet d'organisation de la haute-cour nationale, *ibid.* — Vote contre le recours en cassation de ses jugemens, 314. — Combat Mathieu qui attaque l'opinion de Jourdan des Bouches - du - Rhône, sur ce tribunal, 317. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition de poursuivre ses juges pour cause de forfaiture, 320. — Sa motion sur les améliorations à apporter aux maisons d'arrêt et de détention, 332. — Est élu président, 336. — AN V. Répond à la députation de l'Institut national, 1. — Appuie le projet de la commission sur la question intentionnelle, 20 et 21. — Présente un projet sur la calomnie, 43. — Réclame la liberté des journaux qu'on veut enchaîner à l'approche des élections, 44. — Adoption de son projet qui défend les secondes poursuites pour un même fait, 52. — Il insiste fortement sur les dangers de soustraire les gouvernans à la censure de l'opinion publique, 57. — Discussion de son projet sur la liberté de la presse, 76 et 77. — Rapport sur les secours à accorder à la veuve Bailly, 80. — Autre en faveur des religionnaires fugitifs, 83 et 84. — Son opinion contre l'établissement du Tachygraphe; il réclame, à cette occasion, qu'on s'occupe de préférence des besoins des rentiers et des armées, 90. — Soutient que l'établissement de ce même journal est contraire à la constitution, à la liberté publique et aux intérêts de l'état, 95. — Demande qu'on détermine le mode du tirage au sort entre les membres du directoire, 95. — Propose de fixer l'exercice du droit de cité, pour les descendans des religionnaires fugitifs rentrant en France, 98. — Discussion de son projet sur la calomnie, 99. — Il en demande la priorité, 100. — Est appuyé par Mailhe, 101. — S'oppose à la suppression des chanoinesses dans la Belgique, 102. — Reproduit son projet sur les religionnaires fugitifs, 110. — Combat celui qui annule l'effet rétroactif du droit de succession des enfans natu-

rels, 117. — Amende celui qui déclare les fonctions de hauts jurés compatibles avec celles de juges, 120. — Demande que Cambacérès établisse une série de questions sur le code civil, 152. — Fait une motion d'ordre contre le directoire, à l'occasion de la traduction devant un conseil militaire, de Lavillehurnoy et co-accusés, 139. — Son rapport sur les lois de police et sur celle du 3 brumaire, concernant les délits et les peines, 151. — S'oppose au rapport de l'arrêté qui appelle à la barre Monnier, juge de paix de Toulon, 153. — Demande le renvoi de la proposition tendante à défendre les nominations conditionnelles et supplétives, 158. — Accuse le directoire d'avoir troublé le calme du conseil par son message sur le serment des électeurs, et trouve cette démarche contraire à tous les principes, 180. — Son discours sur la pétition des défenseurs de Brottier et autres; il s'élève contre la lettre du ministre Merlin, qui mande au conseil de guerre de les frapper sans délai, 187. — Dit que le message du directoire, sur le jugement du tribunal de cassation qui leur est relatif, est contre-révolutionnaire, et en provoque l'improbation, 189. — Demande la parole sur le compte rendu par le tribunal de cassation, 195. — Propose d'élever un monument à la gloire de nos armées, 228. — Pense que le corps législatif doit s'immiscer dans l'opération du tirage au sort des membres du directoire, 238. — Demande l'abrogation des lois des 20 fructidor et 2 vendémiaire, à l'occasion de la prise de Toulon, 252. — Insiste fortement pour que la parole soit ôtée à Tarbé, rapporteur de la commission des Colonies, et s'élève contre ceux qui voudraient renverser la constitution, 261. — Combat le projet d'amnistie d'Eschassériaux, 262. — Vote pour celui qui retire au directoire la nomination des agens aux Colonies, *ibid.* — Dit que la France ne veut plus d'incompatibilité d'humeurs dans les causes de divorce, 267. — Prononce un discours sur la politique du directoire à l'égard des États-Unis; approuve la conduite de ces derniers, et fait renvoyer à une commission les arrêtés relatifs à ce gouvernement, 277 et 278. — Fait arrêter l'envoi de nouveaux agens à Saint-Domingue, 279. — Adopter différens messages sur la situation de Paris et celle des

départemens; provoque la discussion des projets sur la garde nationale et la clôture des clubs, 304. — Est d'avis de la publicité des mesures à prendre dans les circonstances présentes, et s'oppose à l'adjonction de Pichegru et Willot aux inspecteurs, 306. — S'élève contre les sociétés populaires, et vote leur dissolution, 307. — Son rapport sur les examens qu'il convient de faire subir aux officiers de santé, 319 et 351. — Appuie le projet relatif aux mariages des enfans mineurs, 520. — Nie les faits avancés par Dubois-Dubay, contre les opérations du conseil, et demande qu'il soit rappelé à l'ordre, 351. — Est déporté au 18 fructidor, 350.

PASTOUREL, procureur de Choisy. AN IV. Mis en liberté, est destitué, 23.

PATERNO (le prince de), napolitain. AN VI. Enlevé par un corsaire tunisien, est réclamé à Constantinople, 79. — Anecdote qui le concerne, 127.

PATOUILLAT (dom). AN 1790. Lettre de Soullavie sur ce savant, enfermé dans une cage de fer à Cîteaux par ordre de l'abbé, 185.

PATRAT, littérateur. AN 1792. Analyse de son opéra intitulé : *l'Officier de fortune*, 279. — AN IV. Et de *Tobern ou le Pêcheur suédois*, 75. — AN VII. Publie une anecdote à l'occasion de *Misanthropie et Repentir*, 135.

PATRIN, député de Rhône et Loire à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Est décrété d'arrestation, comme complice de Chasset, 195. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

PATXOT, vice-consul d'Espagne à Cette. AN 1790. Félicite cette commune sur son dévouement, patriotique, 46.

PAUL, capitaine américain. AN I.^{er} 1793. Sauve l'équipage du vaisseau français *la Belle Créole*; est remercié par la convention, au nom de la nation française, 53.

PAUL I.^{er}, empereur de Russie. AN V. Succède à sa mère, 87. — Proclamation de son avènement au trône et détails à ce sujet, 97 et 108. — Réflexions sur sa conduite; il rend la liberté à Kosciusko et à 12,000 Polonais, 105 et 110. — Nouveaux détails sur son caractère, 112. — Fait présent à Kosciusko d'une maison et d'une pension

annuelle de 12,000 roubles, 117. — Annonce au prétendant la mort de Cathérine II, sa mère, et son intrônisation; rétablit la loi de Pierre I.^{er}, qui excluait les femmes du trône de Russie, 125. — Détails sur son gouvernement, 255. — AN VI. Soulève tous les esprits par son nouveau système, 220. — Donne ordre au prince de Condé de quitter Pétersbourg; fait déporter plusieurs émigrés, 256. — S'indispose contre la noblesse de Condé, 277. — Fait jurer aux Suisses qui sont à son service, de renoncer à leur patrie, tant que les principes français y domineront, 287. — Disposition de Kosciusko à lui renvoyer ses dons; et à cesser toute communication avec lui, 290. — Défend l'entrée de ses états à tout étranger qui n'aurait pas un passe-pout signé par un ministre russe, 309. — Conçoit le projet de réunir la Mer-Noire à la mer Baltique, 313. — Lettre annonçant que tout tremble devant lui; deux femmes sont rasées, fouettées et arrêtées, pour n'être pas descendues de voiture à son passage, 317. — AN VII. Kosciusko lui renvoie les présens qu'il a été forcé d'en accepter, 61. — Donne ordre d'arrêter tous les individus qui ressemblent à ce général, 120. — Et met sa tête à prix, 167. — Craintes des Hambourgeois sur sa conduite, 251. — Traité par lequel il s'engage à fournir à l'Angleterre 45 mille hommes de troupes pour être employés contre la France, 269. — Discussion au parlement anglais sur les subsides à lui assurer pour leur entretien, 288. — Accorde une grande confiance à l'émigré français, Choiseul-Gouffier, 345. — Reçoit la démission du grand-maître de l'ordre de Malte, Hompesch, 354. (*Voyez* RUSSIE).

PAUL-JONES (le commodore), célèbre marin et contre-amiral. AN 1789. Conjectures sur son voyage de Russie à Vienne, 110. — Il annonce qu'il se rend à Paris après avoir quitté le service des Russes, 125. — AN 1792. L'assemblée législative envoie une députation à ses funérailles, pour consacrer la liberté des cultes, 203.

PAULET, adjudant-général. AN VI. Transmet au général Béthencourt des détails sur l'attaque infructueuse du Havre par les Anglais, 250.

PAULO (comte de), chef des royalistes in-

surgés dans la Haute-Garonne. AN VII. Lettre de lui trouvée sur un brigand tué, 558.

PAULUS (Peters). AN III. Est nommé grand-pensionnaire d'Hollande, 147. — AN IV. Dénonciation contre lui, 185. — Sa mort, *ibid.* — Décret de l'assemblée nationale batave, portant qu'il n'a cessé jusqu'à sa mort de bien mériter de la patrie et de la liberté; médaille pour perpétuer la mémoire de son installation, 218.

PAUMIER et son épouse. AN III. Dénonciation du jugement du tribunal révolutionnaire qui les a condamnés à mort sur un acte d'accusation qui leur était étranger, 184.

PAUTRIZEL, député des Colonies à la convention nationale. AN III. Demande et obtient la mise en liberté du capitaine de vaisseau, Lacrosse, 118. — Invoque la question préalable sur l'envoi des députés aux Colonies, et s'engage à présenter un nouveau projet, 159. — Discute le plan de constitution, et propose la création d'un conseil exécutif composé de vingt-quatre membres, 225. — Est décrété d'arrestation pour l'affaire de prairial, 251. — Demande à rester dans son domicile avec des gardes, 339. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

PAVIE, imprimeur à Angers. AN I.^{er} 1793. Est menacé par les rebelles, et imprime leurs proclamations; déclaration en sa faveur, 232.

PAVIE. AN V. Est nommé au conseil des cinq-cents par le corps électoral de l'Eure, 205. — Vote en faveur de la liberté des cultes, 299. — Réclame, au nom de 50,000 communes, la propriété des presbytères, prétend qu'elle ne peut leur être contestée et s'oppose à toute résolution qui en ordonnerait la vente, 317. — Appuie le projet contre la violation du secret des lettres, 346. — Est déporté au 18 fructidor, 550.

PAW (Cornille de), littérateur anglais. AN 1792. Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241.

PAYAN (Joseph), administrateur des Bouches-du-Rhône. AN 1792. Rend compte de sa conduite, 94. — Est renvoyé à ses fonctions, 208. — AN III. Poulitier fait son éloge pour l'approvisionnement du Midi, 218.

PAYAN (Claude - François) de la Drôme.

AN II. 1794. Est nommé agent national de Paris par le comité de salut public, 191. — Prête le serment et prononce un discours à ce sujet, 195. — Fait traduire à la police Plassan, libraire, qui demande à retirer des livres de Lyon; sortie à cette occasion contre les écrits auxquels il attribue la revolte de cette ville, 197. — Rend compte de la séance du tribunal révolutionnaire, lors du jugement de Danton, 198. — Attaque les défenseurs officieux en général, et leur reproche leurs principes contre-révolutionnaires, leur rapacité, leur zèle pour défendre Custine, Lamarlière et Antoinette, et leur indifférence pour les pauvres; fait arrêter qu'on lira leurs noms pour prendre des renseignements sur leur compte, 199. — Dénonce et fait renvoyer au comité de sureté générale l'arrêté de la section de la Cité, sur la distribution de la viande; remarque que les alarmes sur les subsistances se renouvellent à toutes les époques où la convention frappe les conspirateurs; annonce qu'il a été répandu des cocardes blanches; fait une nouvelle sortie contre les défenseurs officieux et veut qu'ils soient traités comme suspects, 208. — Fait un réquisitoire contre le danger des voyages qui dérobent les mauvais citoyens à la surveillance des autorités, 209. — Se plaint de la trop facile délivrance des certificats de civisme; 217. — S'oppose à ce que l'on refuse un passeport à un comédien, 225. — Dénonce les alarmistes, les gravures indécentes et les livres obscènes, 226. — Prononce un discours décadaire, 228. — Présente au conseil-général un arrêté du corps municipal qui porte au double le nombre des bouchers, 236. — Texte de son discours prononcé à la barre de la convention, le 25 floréal, 243. — Autre discours à la barre pour présenter à la convention les citoyens de la commune de Pau, qui ont apporté des subsistances à Paris, 260. — Rétablit le calme dans la section des Arcis, à Paris, 275. — Fait un discours à la commune sur la fête de l'Être-suprême, *ibid.* — Dénonce les livres, intitulés : *Breviaire, Évangile républicain*, etc., et fait ordonner la radiation des inscriptions civiques, gravées sur les portes et murs des prisons, 282. — Mis hors la loi au 9 thermidor, Billaud-Varennes annonce

son arrestation, 312. — Est livré à l'exécuteur par le tribunal révolutionnaire, 336.

PAYAN, frère aîné du précédent, commissaire de l'instruction publique. AN II. 1794. Son précis historique sur Agricole-Viala, 294. — Est mis hors la loi, comme complice de Robespierre, 314. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

PAYEN, cultivateur, député d'Artois aux États-généraux. AN 1791. Fait motiver l'arrestation des prisonniers de la Martinique, arrivés à Saint-Malo, 112. — Présente un rapport sur les opérations de l'assemblée coloniale de Saint-Domingue, 181. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre ses membres, 189.

PAYEN (Jean Joseph), cultivateur et commerçant à Paris. AN II. 1794. Condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 159.

PAYNE parfumeur, AN I.^{er} 1793. Arrêté comme agitateur royaliste, est réclamé par la section des Lombards; Alquier déclare qu'il avoue dans son interrogatoire les faits les plus graves, 131.

PAYNE (Thomas). AN 1791. Répond à la lettre écrite par l'abbé Sieyès, en faveur de la monarchie, 197. — AN 1792. Annonce de sa *théorie pratique des droits de l'homme*, traduite par Lanthienas, 107. — Ses œuvres sont brûlées par les habitants d'Excester, 169. — Débats au parlement d'Angleterre sur les partisans de son système, 184. — Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241. — Nommé député du Pas-de-Calais à la convention, est insulté lors de son passage à Douvres par les commis de la douane, 267. — Son opinion pour le changement des membres des autorités, *ibid.* — Est nommé au comité de constitution, 286. — Transmet les félicitations de la commune de Calais sur l'abolition de la royauté, et s'étonne qu'il ait fallu discuter une pareille question, 302. — Traduction de son ouvrage sur les droits de l'homme, par un secrétaire du roi de Suède, 313. — Pense que Louis XVI doit être jugé comme faisant partie de la bande des brigands couronnés, qui ont formé une conspiration contre la liberté des nations, 327. — AN I.^{er} 1793. Est accusé en Angleterre d'être auteur d'un libelle séditieux; plaider en sa faveur par

M. Erskine, 17 et 18. — Vote le bannissement de Louis et de sa famille, et sa détention jusqu'à la paix. *ibid.* — Fait lire son opinion en faveur du sursis; débats sur la fidélité de sa traduction, 23. — Est chargé de la rédaction de l'adresse au peuple anglais à l'occasion de la guerre, 54. — Témoigne dans l'affaire de Marat, 123. — Est déclaré indigne de la confiance de son département, 172. — AN II. 1794. Son arrestation, 103. — Est réclamé par des Américains, 130. — AN III. Son rappel à la convention. 80. — Son discours sur la division départementale de la France et le placement des municipalités, 292. — AN IV. Fait hommage de son ouvrage sur les finances de l'Angleterre, 223. — Lutte polémique à Londres, à l'occasion d'un autre ouvrage de lui, intitulé: *L'Age de la raison*, 328. — AN VI. Offre un don patriotique pour la descente en Angleterre, 152.

PÈCHE, ex capitaine. AN IV. Le directoire ordonne son arrestation comme complice de Babeuf, 243. — AN V. Est acquitté, 252.

PÈCHE. AN VI. Est nommé secrétaire du commissaire-général dans les départemens du Levant, 112.

PÈCHELOCHE, aide-de-camp de Lafayette. AN 1790. Paraît à la barre, et donne des détails sur l'insurrection de Nancy, 245.

PECHLIN (le général-major). AN 1792. Est jugé comme complice de l'assassinat de Gustave III, 169.

PECOUL, officier de la garde nationale, à Paris. AN 1792. Dénonce les manœuvres employées pour faire signer une pétition contre le décret d'appel des vingt mille fédérés, 165.

PÉCOUR, officier municipal de Montauban. AN I.^{er} 1793. Est suspendu de ses fonctions par un décret, 215.

PECQUIN, officier municipal de Cézay. AN III. Est assassiné dans l'exercice de ses fonctions, 161.

PEGUET (Samson), anglais. AN I.^{er} 1793. Témoigne dans l'affaire de Marat, 123.

PELARD, carabinier de l'armée d'Italie. AN V. Traverse trois pelotons ennemis, arrête l'officier-général qui les commande, et tue, lui seul, treize hommes, 2.

PÉLARDY, général, commandant à la Guadeloupe. AN VII. Dénonce l'administration de Victor Hugues, 183.

PELET (Jean), député de la Lozère à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Attaque le ministre Bouchotte, 147. — Provoque des mesures contre les séditieux de la Lozère, 155. — AN II. 1793. Fait décréter l'impression du discours de Thuriot sur la rédaction des feuilles morales, 270. — AN II. 1794. Son opinion sur le gouvernement révolutionnaire, 521. — Fait ordonner au comité de salut public de rendre compte de la situation de Lyon, 338. — Adopter l'ordre du jour sur un projet tendant à anéantir les dénominations de parti et à connaître la fortune des députés, 361. — AN III. Est élu secrétaire, 6. — Veut qu'aucun député ne puisse être membre d'une société populaire, 16. — Demande l'ajournement du projet concernant ces sociétés, 28. — Provoque un rapport sur la garantie des représentans, et discute un projet y relatif, 33 et 39. — Répond à Thuriot qui défend la journée du 31 mai, 34. — Propose de substituer le bannissement à la peine de mort, en certains cas, 41. — Vote pour faire reprendre leurs premiers noms aux communes qui les ont quittés, 45. — Voit la cause de la cherté et de la rareté des denrées dans l'émission de six milliards d'assignats, 46. — Regarde la proposition des lois organiques, dans le moment présent, comme un piège de la part de ceux qui régnaient avant le 9 thermidor, 56. — Discute plusieurs ordres donnés par Carrier, 64. — Blâme Gouly d'avoir fait imprimer, sous le nom de la convention, des observations sur les Colonies, 71. — Fait admettre à la barre Poloni, commandant la corvette *l'Oiseau*, apportant des nouvelles de Cayenne, 75. — Propose de laisser éteindre les comités révolutionnaires, en ne remplaçant pas les membres sortans, 81. — Combat le projet de Ramel sur les réclamations de la C.^e Montansier, 88. — Demande que la suppression du *maximum* soit graduelle, 96. — Discute sur la nécessité d'épurer les autorités constituées, 98. — Vote la levée du séquestre sur les biens des étrangers, 102. — Son opinion sur le projet relatif aux créanciers des émigrés, 105. — Fait

décéder la mise en liberté du général Miranda, 118. — Propose d'envoyer des représentans dans les Colonies, 126. — Fait un rapport à ce sujet, 128. — Provoque l'annulation du décret qui traduit Lacroix, auteur du *Spectateur français*, devant le tribunal criminel, 131. — Renouvelle sa proposition d'envoyer des députés aux Colonies; répond à Pautrizel qui s'y oppose, 139. — Démonstre la nécessité de cette mesure, 149. — Combat l'appel nominal dans la discussion relative à la dénonciation contre le comité des marseillais, 152. — Parle sur les attributions à accorder au comité de salut public, 175. — Est élu président, 188. — Répond à la députation de la section des Quinze-Vingts, et rejette les maux du peuple sur l'ancien gouvernement, 194. — Présente un tableau de la situation intérieure et extérieure de la république, 201. — Et termine par un projet pour la convocation des assemblées primaires, 202. — Invoque l'ajournement de la proposition de Saladin sur les décrets de mise hors la loi, lors des événemens des 31 mai, 1.^{er} et 2. juin 1793, 204. — Félicite la convention de la répression des attentats commis contre elle, 269. — Fait renvoyer au comité de salut public une dénonciation des communes du département de Gemmappes contre divers arrêtés des représentans, 333. — Est envoyé en mission à Lyon, 341. — Fait charger la commission des onze d'examiner la pétition des militaires qui demandent à voter pour la constitution, 354. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, combat la proposition de vérifier les pouvoirs, 45. — Invoque la question préalable sur le projet relatif aux jeunes gens de la réquisition, 137. — Demande l'ordre du jour sur un message concernant l'agence des poids et mesures, 156. — Fait proroger l'exécution du code hypothécaire, 172. — Vote l'ajournement du projet contre les détracteurs des mandats, 188. — Fait rapporter la loi relative à l'enfouissement de l'argent, 223. — Est nommé secrétaire, 247. — Discute le projet sur la contribution foncière, 254. — Combat celui relatif aux payemens des acquisitions de biens nationaux, 265. — Parle sur les droits des enfans naturels, 272. — Est élu secrétaire, 277. — Son rapport sur l'affaire de Vey-

meranges, 283. — Fait renvoyer à une commission le projet d'une contribution personnelle, 322. — Ouvrir un crédit au ministre de la marine, 350. — AN V. Propose un message au directoire, pour l'inviter à faire la paix, 6. — Fait accorder différentes sommes pour les dépenses des divers ministères, et pour celles du corps législatif, 10, 25 et 42. — Prendre une résolution sur le paiement des rentes et pensions, 29. — Appuie le projet tendant à mettre 50,000 francs à la disposition de l'archiviste du corps législatif, 34. — Demande que le projet de Duchâtel sur les archives soit mis aux voix, 38. — Voit dans l'augmentation du prix du port des journaux le projet d'enchaîner la presse, 49. — Discute sur les transactions; vote contre l'attermoisement, 65. — Prononce un discours sur le rachat des baux à culture perpétuelle, 106. — Combat le projet de Malès sur l'importation des marchandises des Indes, venant par les pays neutres, 118. — Celui de Defermont, qui accorde un dégrèvement aux départemens de l'Ouest, 130. — Se plaint du langage dégoûtant de Darracq, qui compare les journalistes aux femmes prostituées, 141. — Combat l'article proposé par Siméon, sur les citations d'écrits calomnieux, 152. — Appuie le projet de la commission contre l'arrêté du directoire qui défend aux prévenus d'émigration de voter, 175. — Vote l'établissement d'une loterie, 190. — S'oppose à l'impression du discours de Dubois-Crancé contre le tribunal de cassation, dans l'affaire de Brottier, etc., 196. — Appuie les propositions tendantes à charger le ministre d'accorder des secours aux déportés de l'île de France, 200. — Provoque la distribution du milliard promis aux défenseurs de la patrie, et demande que le projet y relatif soit présenté dans huit jours, 229. — Invoque l'ajournement du projet concernant la solde des officiers non en activité, 240.

PELET-DE-GRAVIÈRE (Louis), dit PIALETY. AN II. 1794. Communication d'une lettre contre-révolutionnaire que lui écrit Dominique Allier, 305. — AN III. Les administrateurs de Tarnargue annoncent sa mort, 54.

PÉLISSERY, prisonnier onze ans à la Bastille, AN 1792. Ses lettres, 40.

PELISSIER - SAINT-FERREOL, évêque de Vaison. AN 1791. Est dénoncé comme provoquant l'assassinat des patriotes, 112. — Réclamation contre cette inculpation, 113. — Se disculpe par une lettre, 124. — Écrit qu'il était absent de Vaison quand les meurtres s'y sont commis, 128.

PELLEGRIN, curé de Sommercourt, député de Bar-le-Duc à l'assemblée nationale. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 4.

PELLEGRIN, consul français à Tripoli. AN I.^{er} 1793. Obtient que le pavillon de la république soit salué de vingt-un coups de canon, 215.

PELLE-MEULE, militaire. AN III. Se distingue à l'armée, et reçoit vingt-trois blessures; renvoi aux comités de la demande de Chazaud, réclamant son avancement, 83.

PELLEPORT, courrier du cabinet. AN 1792. Expédié pour une mission secrète en Allemagne, est arrêté à Sténay; compte rendu à ce sujet par le ministre Delessart, 47. — Rapport de Koch qui propose son élargissement; débats et ordre du jour, 49.

PELLERIN-LABUXIÈRE, avocat et député d'Orléans aux Etats-généraux. AN 1789. Prononce un discours sur la déclaration des droits, et demande qu'elle soit accompagnée de celle des devoirs, 42 et 43. — Etablit la propriété du clergé sur les fondations, 77. — Prétend que la trop grande subdivision des provinces est favorable à la tyrannie, 84. — AN 1791. Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, 38.

PELLET. (*Voy.* NARBONNE-PELLET).

PELLETAN, officier de santé. AN III. Assiste à la mort du jeune Capet; pièces y relatives, 263.

PELLETIER. AN 1792. Annonce de son journal d'*Histoire naturelle*, 161.

PELLETIER, auteur des *Actes des Apôtres*. AN 1792. Publication, à Londres, de son journal intitulé: *Dernier Tableau de Paris*, 294.

PELLETIER, commissaire à Lyon. AN II. 1793. Demande à la commune de Paris deux exemplaires du *Père Duchesne*, et annonce qu'un comité de sept juges a été substitué aux deux tribunaux révolutionnaires, 90.

PELETTIER, député du Cher à la convention nationale. AN II. 1794. Fait décréter la refonte du papier blanc restant de la fabrication des assignats, 345. — AN III. Rend compte des opérations de sa mission, 90 et 137.

PELETTIER (Victor). AN II. 1794. Décret qui annule les arrêtés du département de l'Aisne qui le concernent, 353.

PELETTIER-CHAMBURE, directeur des subsistances. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 215.

PELLEW, capitaine anglais. AN IV. Embarqué sur la frégate française l'*Unité*, 249.

PÉLLICOT (Henri), député des Bouches-du-Rhône à l'assemblée législative. AN 1791. Est nommé grand procureur de la nation avec Garran-Coulon, 328. — AN 1792. Transmet une lettre de la municipalité d'Orléans, relative à un engagement proposé d'aller faire le service auprès du roi, 202. (Voyez GARRAN-COULON.)

PELLISSIER, député des Bouches-du-Rhône à la convention nationale. AN II. 1795. Est nommé secrétaire, 94. — Fait accorder 3,000 livres à la fille du représentant Beauvais, 97. — AN II. 1794. Jourdan, commandant de la gendarmerie d'Avignon, se propose de l'arrêter, et consulte Maignet à cet effet, 210. — AN IV. Accuse Cadroy et Chambon, 34. — AN V. Annulation d'un de ses arrêtés, 30.

PELLISSIER, administrateur municipal de la commune du Pont-Saint-Esprit. AN VI. Est arrêté comme voulant dominer les assemblées primaires par la terreur, 195.

PELTZ, colonel. AN I.^{er} 1793. Est blessé à mort aux affaires de Lincelles et Blaton, 254.

PÉMARTIN (Joseph), député du Béarn aux États-généraux. AN 1-89. Est remercié par la commune de Pau de son zèle à défendre les intérêts de la province, 112. — AN III. Député des Basses-Pyrénées à la convention nationale, est nommé secrétaire, 155. — Membre du comité de sûreté générale, 168. — Provoque la mise en jugement de Pache et Bouchotte, comme auteurs du 31 mai, 172. — Fait un rapport, au nom du comité de sûreté générale, sur les troubles de germinal, 199. — Est élu de nouveau membre de

ce comité, 321. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, présente un projet de résolution sur les professeurs de la ci-devant université de Paris, 29. — Et le fait adopter, 37.

PENAUD (Pierre), lieutenant de vaisseau à Brest. AN VI. Reçoit une lettre de félicitation du ministre de la marine, 237.

PENEAU (Jacques-Philippe), député de l'Indre au conseil des anciens. AN IV. Vote l'adoption de la résolution sur le payement de la contribution foncière de l'année, 284. — AN V. Demande l'annulation des élections de la Guyane française, 85. — Propose le rejet de la résolution relative aux vols de deniers publics faits à des receveurs, 261. — AN VI. Combat celle sur la contrainte par corps en matière civile, 193. — AN VII. Fait approuver celle qui fixe les dépenses de la trésorerie pour l'année, 36. — Propose le rejet de celle relative à un supplément de crédit à ouvrir à cette administration, 150.

PÉNICAUD (la citoyenne). AN VII. Analyse de son procès contre Lanefranque, 218.

PENIÈRES (Jean-Augustin), député de la Corrèze à la convention nationale. AN 1792. S'oppose à la réunion de la Savoie à la France, 333. — S'élève contre Marat, à l'occasion d'une dénonciation de Chabot, 361. — AN I.^{er} 1793. Fait décréter la liberté du retour de l'Inde, 51. — Demande que Marat soit regardé et traité comme un fou, 59. — Fait ordonner la poursuite des auteurs de la désertion qui a eu lieu à la bataille de Nerwinde, et prononcer la réunion de plusieurs pays, 83. — Inculpe Danton et Lacroix dans leurs rapports avec Dumourier, 93. — Fait décharger d'accusation Ailhaud, ex-commissaire civil à Saint-Domingue, 110. — Ne juge pas convenable de déclarer que les vingt-deux députés attaqués par les sections de Paris n'ont pas cessé de mériter la confiance de la convention, 113. — Est élu secrétaire, 126. — Appuie la mise en liberté du juge de paix Roux, et s'élève contre son arrestation, 138. — Vote pour l'arbitrage forcé, 171. — AN III. Fait un rapport sur les moyens d'améliorer l'agriculture, 18. — Demande la mise en liberté des représentans arrêtés à la suite du 31 mai; débats à ce sujet, 34. — Fait obtenir à l'un d'eux,

malade, la permission de se faire traiter chez lui, 36. — Vote des secours pour la veuve de Gonchon, mort victime de Carrier, 83. — Combat le projet de Merlin, tendant à tenir éloignés de l'assemblée les députés mis hors la loi ou décrétés d'accusation au 31 mai, et rappelle la tyrannie de Robespierre sur la liberté des opinions, 89. — Demande le rappel d'Élie Lacoste, et s'étonne de le savoir encore en mission, 92. — Provoque l'épuration des autorités, 98. — Dit que Maignet est coupable, 110. — Fait décréter la célébration du 21 janvier, 112. — Discute le projet d'indemnité pour les représentans, 115. — Appuie la mise en liberté de Miranda, 118. — Accuse les partisans de Robespierre de l'assassinat commis par Morin, 122. — Défend les pétitionnaires de la section de Brutus, dénonçant un parti dans la convention, 134. — Vote l'envoi de commissaires non députés dans les Colonies, 148. — Justifie des pétitionnaires de l'Allier, et insiste pour l'expulsion, de Paris, des fonctionnaires destitués depuis le 9 thermidor, 149. — Provoque la destruction du monument élevé sur la place des Invalides, 155. — Vote en faveur du projet de Boissy-d'Anglas, sur les fêtes nationales, 156. — Appuie la pétition de la section de l'Unité, en faveur des députés hors la loi, 164. — Traite Duhem de contre-révolutionnaire, 188. — Repousse l'exuse des mesures de terreur prises par l'ancien comité de salut public, 192. — Au 12 germinal, Ysabeau annonce que la section des Thermes a fait feu sur lui, 195. — Il arrive dans la salle entouré de la force armée; donne des détails sur son arrestation, et fait décréter l'insertion au bulletin des noms des individus qui ont opéré sa délivrance, 196. — Veut motiver l'ordre du jour demandé sur l'accusation dirigée par André Dumont contre Thuriot, Prieur de la Marne et autres: provoque le rapport du comité de sûreté générale: rappelle que Robespierre ne comptait que vingt-un membres dignes de sa confiance, et invite à les rechercher, 198. — Observe que l'on a trouvé sur plusieurs révoltés, ces mots de ralliement: *vive la Montagne!* *ibid.* — Insiste pour que la convention s'épure, et demande l'arrestation de tous ceux qui ont protesté contre le décret de déportation de Collot, Billaud et Bar-

rère, 199. — Réclame, pour les familles de ses collègues victimes de la tyrannie décemvirale, la réintégration dans tous leurs biens, 205. — Fait renvoyer au comité la demande de Thibault, en délivrance de passe-ports à divers élèves de l'école normale, 210. — Défend l'article du projet d'Aubry, sur l'organisation de la garde nationale parisienne, en ce qui concerne la cavalerie, 211. — Propose de déclarer que le représentant Dechezeau est mort victime de la tyrannie, 212. — Son opinion sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313. — Est nommé pour surveiller le camp sous Paris, 315. — Appuie la proposition d'arrêter le député Lefiot, 326. — Provoque la même mesure contre Bô, et cite des faits à sa charge, *ibid.* — Annonce que les militaires du camp sous Paris ont accepté la constitution, 345. — AN IV. Donne des détails sur les événemens de vendémiaire, 17. — Est secrétaire du corps électoral de France, 44. — Réélu au conseil des cinq cents, s'élève contre l'arrestation de plusieurs députés, 48. — Regarde comme prématurée la proposition d'un rapport sur la situation de la république, 62. — Demande que le directoire cesse de faire distribuer des journaux aux membres des conseils, 73. — Propose de payer l'indemnité aux représentans suspendus de leurs fonctions, 206. — Provoque une loi sur les sépultures, 271. — AN V. Parle en faveur des créanciers remboursés en papier-monnaie, 17. — Vote la mise en liberté des prêtres détenus, 32. — S'élève contre le message du directoire, qui tend à assujétir les électeurs au serment, 180. — Parle sur les plaintes de la haute-cour de Vendôme contre les accusés et leurs défenseurs officieux, 191. — Pense que c'est au corps législatif seul à prononcer sur la validité de l'élection de Barrère, 237. — Demande le rapport des lois qui excluent Job Aymé, Mersan et autres, 245. — AN VI. Veut que Boulay de la Meurthe désavoue son rapport sur les ci-devant nobles, 31. PENIÈRES, frère du précédent. AN I.^{er} 1793. Lieutenant des chasseurs de la Corrèze, annonce la prise de 200 voitures de grains sur l'ennemi, 151.

PENN (Guillaume), fondateur de la Pensylvanie. AN 1792. Annonce de sa vie par Marsillac, 35.

PEPIN (Sylvain), député de l'Indre à la convention nationale. AN II. 1793. Fait interpréter les lois de 1790 sur l'estimation de la dîme, 271. — AN II. 1794. Propose de rendre la Creuse navigable, 190. — AN III. Présente un rapport sur des questions de législation, 25. — Fait rendre un décret relatif à la déclaration du produit des récoltes, 95. — Et un autre sur les tribunaux de famille, 141. — AN IV. Réélu par le département du Cher au conseil des cinq-cents, fait prendre une résolution relative aux co-propriétaires des biens d'émigrés avec la république, 332. — Présente un projet sur la fixation de l'âge des greffiers municipaux, 239.

PEPIN-DESCROUETTES. AN 1790. Son mémoire en faveur des forts de la Halle contre Séreau, commissaire au châtelet, 349. — AN 1792. Est nommé juge du tribunal du 17 août, 233.

PÉRALDY (Marius), député de Corse à l'assemblée législative. AN 1792. Est nommé commissaire près l'armée du centre, 229. (*Voyez* KERSAINT et ANTONELLE).

PÉRARD, aide-de-camp du général Lagenetière. AN I.^{er} 1793. Celui-ci lui transmet des détails sur sa captivité en Espagne, 198.

PÉRARD (Ch. Fr. Jean), député de Maine et Loire à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. S'offre pour caution de la conduite du général Beysser et en répond sur sa tête, 232. — AN III. En mission dans le département de l'Aisne, annonce ses opérations pour le renouvellement des autorités, et provoque le rapport du décret qui déclarait la commune de Beauvais en état de rébellion, 68. — AN IV. A la suite des journées de vendémiaire, demande une commission pour présenter des mesures de gouvernement analogues aux circonstances présentes et passées, 18.

PÉRAULT, chef de l'artillerie des Vendéens. AN II. 1794. Son arrestation, 117.

PÉRAY (René). AN 1792. Décret qui lui accorde une récompense pour avoir sauvé quarante-un naufragés, 345.

PERCEVAL, aide-de-camp de d'Estaing. AN 1789. Se fait remarquer parmi les partisans de la cour aux premiers jours d'octobre, 69.

PEBDRIX (Charles-Louis), homme de loi. AN 1792. Est nommé juré du tribunal du 17

Table alphabétique.

août, 233. — AN I.^{er} 1793. Et commissaire par le conseil général révolutionnaire de la commune de Paris, pour se concerter avec le comité de salut public sur les moyens de sauver la patrie, 164. — AN II. 1794. Son discours aux Jacobins pour qu'on représente à la convention la nécessité de maintenir la liberté de la presse, 335.

PÉRÉ, député des Hautes-Pyrénées au conseil des anciens. AN VI. Vote le rejet de la résolution sur l'action en rescision, 222 et 232. — Veut répondre à Guehan, qui réclame contre son exclusion du corps législatif par la loi du 22 floréal; en est empêché par des murmures, 236. — Fait rejeter la résolution relative aux accusés en démence, 245. — Et approuver celle concernant les terrains défrichés dans le ci-devant Languedoc, 257 et 277. — Donne des éloges à l'armée française qui a pris Malte, et fait approuver la résolution déclarant qu'elle a bien mérité de la patrie, 288. — AN VII. Extrait de son rapport en faveur de la résolution contre les individus qui recèlent des déserteurs, 74. — En fait adopter cinq sur des assemblées primaires, 92. — Son rapport en faveur de celle relative aux traitemens des juges, 163. — Fait approuver celui des commissaires du directoire près les tribunaux, 165. — Propose la même mesure pour la résolution concernant la nouvelle comptabilité monétaire, 167. — Attaque divers articles de celle relative aux arbitrages forcés, 177. — Vote contre celle sur les frais de procédures en matière criminelle, 204. — Fait approuver celle sur le nouveau système monétaire, 232. — Donne des détails sur la défaite des royalistes dans le Midi, 344. — Vote contre la résolution qui ôte au directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 365 et 366.

PÉREAU. AN 1790. Son invention tachygraphique est accueillie par l'assemblée nationale, 158.

PÉRÈS, conseiller à la ci-devant chambre des vacations de Toulouse. AN 1790. Est mis en liberté comme n'ayant point participé aux arrêtés de cette chambre, contre les décrets de l'assemblée. 336.

PÉREZ-LAGESSE (Emmanuel), avocat, député de

Rivière-Verdun aux Etats-généraux. AN 1790. Réclame sur l'appel nominal de la séance du 20 octobre, pour le renvoi des ministres, 301. — AN II. 1795. Député de la Haute-Garonne à la convention nationale, décret relatif à une lettre de change passée à son ordre par la veuve du député Lasource, 45. — AN III. Discute et présente un projet sur les formes à suivre dans les dénonciations contre les représentans, 55 et 58. — Cite des faits contradictoires à ceux de Duhem, sur les événemens arrivés aux Jacobins, 55. — Fait rendre un décret sur le mode de jugement des détenus, 70. — Autres sur les certificats de civisme, 81. — Et sur les attributions de la deuxième section du tribunal criminel du Nord, 84. — En mission à Bruxelles, transmet les vœux de réunion formés par les Belges, 153 et 165. — Prend un arrêté relatif aux réquisitions faites au nom de la république par des agens particuliers, 183. — Sa lettre sur les égards du commandant de Wesel envers les prisonniers français, 288. — S'oppose au rapport de l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse sur les successions, 342. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, fait établir à Bruxelles un sixième tribunal correctionnel, 283. — Créer un second directeur de jury d'accusation dans le département de la Dyle, 295. — Discute sur le paiement des contributions, 327. — Parle sur les droits d'exportation, *ibid.* — Et sur le paiement d'une partie des rentes en numéraire, 334. — Combat le projet relatif aux pensions à accorder aux ci-devant religieux Belges, 336. — Vote une amnistie pour les délits révolutionnaires, 341. — AN V. Propose de séparer la régie des postes de celle des messageries, 5. — Son opinion sur l'admission en paiement des domaines nationaux, des bons délivrés aux héritiers des condamnés, 17. — Parle contre Louise Despaigne, dont les biens étaient soumissionnés, 20. — Présente un amendement au projet sur les successions, 25. — Vote contre la mise en liberté des prêtres détenus, 31. — Parle en faveur des élections de Toulouse, 61. — Fait un rapport sur les pétitions de différens corps séculiers de la Belgique, 97 et 98. — Discussion de son projet pour la suppression des ordres religieux dans ce pays, 102. — Est nommé secrétaire, 123. — Paye un

tribut d'éloges à l'armée d'Italie, pour la victoire d'Areole, et fait décréter qu'elle a bien mérité de la patrie, 128. — Attribue les troubles de Toulouse aux aristocrates; accuse particulièrement les prêtres réfractaires et l'actrice Cressant, 132. — Justifie la conduite de la municipalité de cette ville, 155. — Donne lecture des pièces relatives à la conspiration de Lavilleheurnoy, 138. — Fait une motion sur l'indemnité des électeurs, 151. — S'oppose à la lecture d'une pétition de Toulouse, comme exagérant les faits, 152. — Fait relever de la déchéance les acquéreurs des domaines nationaux, 168. — Renvoyer au directoire une autre pétition de Toulouse, en réponse à la précédente, 169. — Présente un projet sur la suppression des Alexiens dans la Belgique, 175. — Fait fixer l'époque à laquelle les nouvelles autorités doivent remplacer les anciennes, 211. — Défend les élections de l'assemblée-mère du Lot, 250. — Se plaint de la rentrée des prêtres déportés, et dit que les autres s'opposent également au gouvernement républicain, 336. — Fait rayer Detorcy de la liste des déportés du 18 fructidor, 353. — AN VI. Lit une adresse de félicitation des républicains de Toulouse, sur cette journée, 6. — Parle sur la célébration des fêtes des 18 fructidor et 9 thermidor, *ibid.* — Fait résoudre l'exclusion de Launoy des fonctions législatives, 40. — Sa motion sur l'état déplorable des hospices civils, 54. — Fait résoudre la radiation définitive de Goupil-Préfeln de la liste des émigrés, 116. — Lit une pétition des citoyens de Toulouse, contre les attentats de la cour de Rome, et dénonce une brochure fanatique, 162. — Combat Bonaventure sur la publication des lois dans la Belgique, et présente un projet de résolution à cet égard, 225. — Passé au conseil des anciens, fait approuver la résolution qui autorise le directoire à nommer les juges de paix des cantons, 256. — Est élu secrétaire, 306. — Appuie la résolution sur les enfans nés hors le mariage, 316. — AN VII. Est élu président, 34. — Fait approuver la résolution sur la poste aux chevaux, 84. — Son rapport sur les adjudications des domaines nationaux, faites à des communes, 90. — Défend l'élection des juges des Bouches-du-Rhône, 131.

— Célèbre la valeur des armées françaises, 145. — Fait approuver la résolution relative aux élections des Deux-Nèthes, 252 et 284. — Arrêter la proclamation du nom de Bonnier, assassiné à Rastadt, dans les appels nominaux, ainsi que la formule d'imprécation que prononcera le président contre la maison d'Autriche, 285. — Donne des détails sur la défaite des royalistes de la Haute-Garonne, 343. — Fait approuver la résolution portant que les autorités de ce département ont bien mérité de la patrie en cette circonstance, 353.

PEREYRA (Jacob), commissaire dans la Belgique. AN I.^{er} 1793. Détails de sa conférence avec Dumourier, 92. — Provoque sa propre arrestation au sujet de cette mission, 93. (Voy. DUBUISSON). — Décret approuvant de sa conduite, 99. — AN II. 1793. Accuse aux Jacobins la cavalerie bordelaise d'aristocratie; est rappelé à l'ordre par Desfieux, 274. — Demande que Kellermann soit rayé de la liste de la société, 31. — En est exclu lui-même sur la dénonciation de Robespierre, 66. — Est accusé de liaisons avec Héroult de-Séchelles, 88. — Démenti donné par celui-ci à cette assertion, 100. — AN II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire comme complice d'Hébert, 183. — Et condamné à mort, 185.

PÉREZ (Joachim), avocat, député d'Auch aux Etats-généraux. AN 1789. Vote pour la division des départemens en six districts, 89. — AN III. Réélu par le département du Gers à la convention nationale, reproche à Maribon - Montaut d'avoir, au 12 germinal, excité les femmes contre la convention, 213. — Accuse Dartigoyte d'effusion de sang et de dilapidations, 257. — Dément l'assassinat d'un curé constitutionnel dans son département, 552. — AN IV. Demande la révision des décrets rendus depuis le 31 mai jusqu'au 9 thermidor, et la création des lois organiques de la constitution, 3. — Réélu au conseil des cinq-cents, parle contre la nomination de Gauran, juge de paix de Lectoure, 119. — Demande des secours pour les parens du général Banuel, 221. — Vote pour des mesures contre les prêtres réfractaires, 230. — Combat l'aunistic pour délits

relatifs à la révolution, 341. — Son opinion sur l'administration des postes et messageries, 364. — AN V. Dénonce une horde de coupeurs de bourses, et fait ordonner un rapport sur les maisons de jeux, 109. — Se plaint du retard de ce rapport, 129. — Demande que les postes et messageries soient maintenues en régie, 157. — Discute les projets relatifs au culte, et vote l'adoption de ceux présentés par Dubruel et Fresnel, 302. — AN VI. Provoque l'exécution de la loi qui règle le costume des commissaires du directoire, 101. — Fait une proposition en faveur des individus inscrits sur la liste des émigrés, et qui sont compris dans la loi du 19 fructidor, 165. — Renvoi au directoire des faits allégués par lui contre cette loi, 170.

PÉREZ, fonctionnaire public, assassiné dans le département du Gers. AN VII. Gauran demande des secours pour sa veuve, 220.

PÉRIÈS (Jacques), député de l'Aude à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, appuie le projet contre les détracteurs des mandats, 188.

PERIGNEY, président de l'assemblée électorale du Doubs. AN IV. Résolution qui annule les opérations présidées par lui, 173.

PÉRIGNON, général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales. AN III. Annonce une victoire, 78. — D'autres avantages, 240. — L'acceptation de la constitution par l'armée, 354. — AN IV. Son arrivée à Madrid, en qualité d'ambassadeur de la république française, 260. — AN VI. Est remplacé par Truguet, 50. — AN VII. Se distingue à la bataille de Novi, où il est blessé et fait prisonnier, 340 et 349.

PÉRIGNY, adjoint du ministre de la marine. AN I.^{er} 1793. Décret qui ordonne son arrestation; comme ayant fait nommer le contre-amiral Troglouff, 255.

PERIGUEUX (l'évêque de). (Voy. PONTARD).

PERILHE. AN V. Annulation de l'arrêté qui le condamne à payer 15,000 francs aux Gonneau père et fils, 96. (Voy. LAPLANCHE).

PÉRILYER, intendant des biens nationaux de Rome. AN VII. Est destitué, 6.

PÉRISSE DULUC, imprimeur-libraire, député de Lyon aux États-généraux. AN 1789. Présente des observations sur l'article relatif au droit de consentir la contribution, 46. — Discute sur le prêt à intérêt, et prétend que le taux de l'argent ne peut être fixé que par le cours des effets publics, 67. — AN 1790. Fait ajouter une disposition au décret sur les impositions de la ville de Paris, 109. — Adopter des mesures pour prévenir la contrefaçon des assignats, 509. — Et décréter que ceux à émettre seront payables aux porteurs, 323. — AN 1791. Déclare qu'il se retire du comité colonial, et donne des explications à ce sujet, 245.

PERLET (Charles), imprimeur journaliste. AN V. Est l'un des déportés du 18 fructidor, 557. — AN VI. Arrêté, et conduit à Rochefort pour y être embarqué, 114.

PERMONT, secrétaire de Joseph Bonaparte. AN VI. Est insulté en sortant de la ville de Pise, 139.

PERNET (Jacques), ex-chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 194.

PERNY, astronome. AN III. Ses opérations pour la levée de la carte des Pays-Bas, 554.

PEROUZE, accusé de contre-révolution à Marseille. AN I.^{er} 1793. Est mandé à la barre, 172.

PERPIGNAN (l'évêque de). (Voyez LEYRIS-DES-PONCHEZ).

PERRAULT (Antoine). AN II. 1794. Est dénoncé aux Jacobins, pour avoir défendu une civ devant noble, 122. — Y prononce un discours sur les crimes du gouvernement anglais, 126. — AN III. Nouvelle dénonciation contre lui, 285.

PERREAU (la compagnie). AN 1790. Résiliation de la cession à elle faite du privilège exclusif des carrosses de place de Paris, 325.

PERREAU (J. A.), littérateur. AN VI. Notice de ses *Études de l'homme physique et moral considéré dans les différens âges*, 167. — Est nommé professeur de législation à l'école centrale du Panthéon, 264.

PERRÉE, contre-amiral. AN III. Commande l'expédition de Toulon, et reprend plusieurs vaisseaux sur les Anglais, 118. — AN VI. Arrive dans ce même port, avec les frégates parties d'Ancone, 208. — AN VII. Sa belle conduite en Egypte, 51. — Il justifie Blanquet - Duchayla relativement au combat d'Aboukir, 206.

PERRÉE (Pierre Nicolas), député de la Manche au conseil des anciens. AN IV. Fait adopter la résolution qui supprime la justice de paix de Conflans-Sainte-Honorine, 189. — Autre qui crédite le ministre de la marine, 286. — AN V. Autre sur la vente des vaisseaux provenant des prises, 13. — Autre qui prohibe les marchandises anglaises, 46. — Propose le rejet de celle sur l'exportation, 84. — Appuie celle qui défend l'entrée des marchandises des Indes venant des pays neutres, 144. — Fait un rapport contre celle relative aux reprises faites sur l'ennemi, 151. — Vote pour la contrainte par corps en matière civile, 173. — Fait rejeter une autre résolution, relative aux pensions à accorder à différens officiers de marine, 193. — Son rapport pour l'adoption de celle qui fixe le nombre des employés des douanes, 208. — Fait rejeter celle qui oblige les régisseurs de la même partie à faire des tournées d'inspection, *ibid.* — Veut qu'on examine l'article qui oblige les négocians à faire timbrer leurs livres, 222. — AN VI. Est élu secrétaire, 6. — Son opinion sur l'organisation de la constitution dans les Colonies, 102 et 105. — Fait rejeter la résolution qui accorde une pension de 600 francs à la veuve de Pivot, inventeur du bassin de Toulon, 213. — Approuver celle qui annule les élections de Saint-Domingue, 237. — Rejeter celle qui accorde des pensions aux familles des militaires morts aux armées, en ce qu'elle ne s'applique pas aux marins, 292. — Vote le principe des poids et mesures, et desire une modification dans la résolution, 525. — AN VII. Combat celle qui fixe le mode d'adjudication de la fourniture du papier nécessaire au timbre, 1. — Et celle relative aux prises maritimes, 161.

PERRÉE (Voyez PÉRÉ.)

PERRÉGAUX, banquier. AN II. 1795. Arrêté à l'occasion d'un eslet de Duchâtelet; décret qui le met en liberté, ainsi que son associé, 95.

— AN VII. Est félicité par l'administration de la Seine de son empressement à acquitter sa cote-part de l'emprunt forcé, 342.

PERRETTI (l'abbé), député de Corse aux États généraux. AN 1790. S'avoue l'auteur d'une lettre écrite de ce pays contre les décrets de l'assemblée nationale, 512.

PERREZ. (Voyez PÉRÈS et PÉREZ).

PERBIER, curé, député d'Étampes aux États généraux. AN 1791. Prête son serment, 5.

PERBIER, maréchal de-camp. AN 1792. Inculpé pour sa conduite à Avignon, répond à ses accusateurs, 30.

PERRIER d'Hennebon. AN 1792. Contracte une obligation civique en faveur des femmes de gendarmes partis pour l'armée, 284.

PERRIER, directeur des eaux de Paris. AN 1790. Décret relatif à son débet de 20 millions envers l'état, 327. — Dénoncé à cette occasion, demande à se justifier, 330. — AN 1791. Accusation de sa compagnie contre Gony-d'Arcy, Beaumarchais et Lecouteux, 334.

PERRIER, caissier de Tassin. AN VI. Son acte d'humanité, 287.

PERRIER. (Voyez PÉRÈS).

PERRIÈRES. AN IV. Accuse Limodin d'avoir joué tous les rôles et trompé tous les partis, 292.

PERRIGNY, député de Saint-Domingue aux États généraux. AN 1791. Écrit qu'il cesse de prendre part aux séances après l'adoption de l'article concernant les hommes de couleur, 138. — Rentre à l'assemblée lors de la fuite du roi, et prête le serment de fidélité, 174.

PERRIN, administrateur des Bouches-du-Rhône. AN 1792. Rend compte de sa conduite, 94. — Est renvoyé à ses fonctions, 208.

PERRIN (Jean-Baptiste), député des Vosges à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Rend compte du zèle des Parisiens à s'armer, 70. — Provoque l'arrestation des motionnaires contre les vingt-deux députés, 144. — Ses reproches au général en chef, commandant à Cambrai, 230. — Sa lettre sur la levée en masse dans le département des Ardennes, 240. — AN II. 1795. Autre sur les opérations de l'armée de ce nom, 35. — Se plaint

des calomnies répandues sur lui par Vassal, agent de Roland, 53. — AN II. 1794. Repousse les inculpations de la société populaire de Sedan, 127. — En dénonce l'accusateur public, 130. Parle contre Bouchotte, 180. — Demande les honneurs du Panthéon pour Fabre d'Hérault, 199. — AN III. Rend compte de sa mission dans les départemens du Gard, de l'Hérault et de l'Aveyron; accuse Courbis, maire de Nîmes, d'actes arbitraires contre divers citoyens et contre des prêtres, 69. — Fait ordonner un rapport sur le comité révolutionnaire de Cosne-sur-Loire, 78. — Discute le projet relatif à l'indemnité des représentans, 115. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 138. — S'élève contre les royalistes qui cherchent à agiter les groupes, 179. — Demande la sortie de Paris de 50 mille étrangers et de 8 mille militaires suspendus ou destitués, 190. — Communique des détails sur un mouvement royaliste à Rouen, 199. — Veut qu'on n'excepte de la loi proposée par Saladin, sur les événemens du 31 mai, que ceux qui prouveront n'être pas sortis de France, 204. — Propose d'assipiler les enfans de son collègue Noël, à la famille Guadet, 205. — Appuie la dénonciation de la commune d'Uzès contre Borie, 208. — Provoque la levée du séquestre apposé sur les biens de quarante-neuf citoyens condamnés par le tribunal révolutionnaire, 216. — Annonce que les factieux du premier prairial ont quitté la maison commune pour se rendre au faubourg Antoine, 247. — Fait ordonner la traduction à la commission militaire de quiconque aura arraché ou tenté d'arracher la cocarde tricolore, 251. — Et autoriser le comité de sureté générale à fixer le lieu de retraite des femmes des députés obligés de quitter Paris, 254. — Appuie la pétition des membres de la commission chargée de l'évacuation du Palatinat, et rend justice à leur patriotisme, 282. — Rentre au comité de sureté générale, 288. — S'élève contre les dénonciations de la section de la Halle aux Blés, relatives à la mise en liberté des terroristes, 326. — Renouvelle la proposition de confier l'élection des deux tiers des membres de la convention aux assemblées électorales, 339. — Sort du comité de sureté gé-

nérale. 350. — Annonce l'acceptation de la constitution par la garnison de Calais, 554. — Rend compte du bon esprit qui anime les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, 360. — AN IV. Donne des détails sur les tentatives des meneurs de la section du Mont-Blanc, auprès de celle de Popincourt, 7. — Annonce le désarmement de deux cents habitans de Saint-Germain, venus pour secourir les rebelles, 17. — Réélu au conseil des cinq-cents, fait approuver l'emprunt fait par la commune de Nismes, 101. — Appuie quelques propositions de Bailleul sur les finances, et présente un projet y relatif, 159. — Parle en faveur de la création des mandats, 175. — Invoque la question préalable sur le projet relatif au paiement de la contribution foncière, 254 et 255. — Ses observations sur le paiement des dépenses administratives, 257. — Fait une sortie contre les dépréciateurs des mandats, et défend un projet sur la libération des acquéreurs de biens nationaux, 265 et 354. — AN V. Dénonce les troubles causés dans son département par les prêtres réfractaires, 112. — Appuie la clôture de la discussion sur la question relative au serment des électeurs, 180. — Vote le renvoi au directoire de ce qui concerne les assemblées primaires de Nevers, 193. — AN VI. Passé au conseil des anciens, en est élu secrétaire, 245. — Vote contre la résolution qui n'accorde d'indemnités qu'aux députés des assemblées où il n'y a pas eu de scission, 257. — AN VII. Provoque la déclaration d'urgence sur celle qui assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation, 53. — Demande une seconde lecture de cette résolution, 54. — Est élu président, 96. — Vote l'impression du procès-verbal de l'assemblée électorale des Bouches-du-Rhône, 128. — Sa réponse à la justification de Merlin de Douai, 339.

PERRIN (Pierre-Nicolas), député de l'Aube à la convention nationale. AN II. 1793. Membre du comité des marchés, est dénoncé par Charlier comme recevant des intérêts dans les fournitures, et décrété d'accusation, 268. — Présentation et adoption de cet acte, 19. — Il est condamné à douze ans de fers, 58. — AN III. Meurt de chagrin à Toulon; Pierret le désigne comme créancier de la république; décret qui casse son jugement et

ordonne de payer à sa veuve le montant de ses indemnités de représentant; Charlier motive la dénonciation qu'il avait faite contre lui, 351.

PERRIN. AN II. 1793. Débats aux Jacobins sur un vol de couverts qui lui a été fait, et dont Laveaux a accusé Vincent d'être l'auteur, 18.

PERRIN, adjudant-général. AN III. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire de Paris, 172.

PERRIN (Victor), général. AN VII. Détails de ses succès sur les rebelles napolitains, 204.

PERRIN, député de la Gironde au conseil des cinq-cents. AN VII. Fait renvoyer par-devant les tribunaux les contestations élevées entre deux négocians de Saint-Omer, 39. — Provoque la création d'une commission pour réviser la législation relative aux directeurs du jury, 74. — Combat le projet sur la révision des jugemens rendus d'après de faux témoignages, 98. — Attaque celui sur la poste aux lettres, 107. — Et celui sur les biens communaux, 115. — Est élu secrétaire, 155. — Combat le projet relatif à la portion du traitement des employés, saisissable par leurs créanciers, 261. — Son rapport sur les doubles élections des Bouches-du-Rhône; il fait approuver celles de l'assemblée-mère, qui a nommé Antonelle et Cervel d'Aix, 288 et 291. — Fait régler le mode de paiement des contributions directes et patentes, 293. — Ses observations sur l'emprunt de cent millions, 303.

PERROCHAUX, membre du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Sa procédure au tribunal révolutionnaire, 26, 35, 72 *et suiv.* — Est acquitté et mis en liberté, 100.

PERROCHEL, chargé d'affaires de la république française à la cour de Suède. AN IV. Est rappelé, 325. — AN VI. Remplace Trugnet à Madrid en la même qualité, 225. — Est nommé ministre plénipotentiaire près la république helvétique, 346. — AN VII. Conclut un traité avec cette puissance, 88. — Son rappel, 286.

PERRON, notaire, membre du comité des recherches de la commune de Paris. AN 1789. Poursuit les conspirations des 14 juillet, 5 et 6 octobre, 101. — AN II. 1793. Décret qui accorde à Mathieu Chevillon une somme de 1,200 livres déposée chez lui par un émigré pour le corrompre, 90.

PERROTIN, (l'abbé.) (*Voyez* BARMOND.)
 PERROTIN, élu député par Saint-Domingue. AN VII. Est dénoncé par Mentor, comme ayant appelé les Anglais dans la Colonie, 220.
 PERROU (Henri), ancien ordonnateur de Saint-Domingue. AN V. Traite de fables absurdes les bruits répandus d'une nouvelle insurrection dans la partie du Nord, 86.
 PERSAN (de), lieutenant des invalides. AN 1789. Est tué sur le port au Blé après la prise de la Bastille, 23.
 PERSAN (M.^{me}). AN 1790. Prévenue de conspiration contre la sûreté publique; sa réclamation; décret qui lui ôte ses gardes, 254.
 PERSINET, commandant de bataillon de Seine et Oise. AN 1792. Acte de courage de ce citoyen; décret à ce sujet, 294.
 PERSON (le citoyen). AN I.^{er} 1793. Fait hommage d'une machine économique qui bat, criblé et vanne le grain en même temps, 255.
 PERSONNE (J. B.), député du Pas-de-Calais à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Est déclaré indigne de la confiance de son département, 172. — AN III. Annonce que le comité de législation a déjà annulé plusieurs jugemens révolutionnaires, 180. — Présente un projet pour la poursuite des auteurs d'assassinats et autres crimes commis depuis le premier septembre 1792, 273. — Propose de proroger le délai accordé aux pères d'émigrés pour faire la déclaration de leurs biens, 275 et 284. — Discussion et adoption de son projet sur la poursuite des délits, 278.
 PERUCHOT (B.), notaire. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 208.
 PERUCINI. AN VI. Se fait le chef d'une vendée italienne, 269.
 PERVINQUIERES, député de Poitou aux États-généraux. AN 1790. Demande que le remplacement de la gabelle soit porté à 54 millions, 75.
 PESCHEUR (J.P.), député de la Moselle au conseil des anciens. AN V. Fait approuver la résolution relative à la liquidation des créances exigibles, 282. — AN VI. Rejeter celle relative aux biens des individus qui ont subi la peine de mort sans juge-

ment, 212 et 224. — Et une autre concernant un échange de terrain, 219.

PESÇON de Verdun. AN I.^{er} 1793. Est nommé juge du tribunal révolutionnaire, 76.

PESTALARY. AN 1792. Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241.

PÉTIET, député au conseil des anciens. AN IV. Nommé ministre de la guerre, fait part au conseil de sa nomination, 144 et 145. — Sa lettre relative aux corps et individus militaires qui font offre à la patrie d'une portion de leur solde, 153. — Annonce au directoire l'enthousiasme des armées en prêtant le serment de haine à la royauté, 194. — AN V. Son rapport sur la marche pénible de la treizième demi-brigade à travers les Alpes, 142. — Le directoire fait l'éloge des mesures qu'il a prises pour l'entretien des armées, 150. — Présente les drapeaux enlevés par l'armée d'Italie, 162. — Et ceux de la garnison de Mantoue, 162. — Est remplacé par Hoche, 300. — AN VII. Député de la Seine au conseil des cinq-cents, s'oppose au projet de Delbrel, pour la suppression des congés militaires, 286. — Fait résoudre le rapport de la loi qui autorisait le directoire à appeler des troupes dans le rayon constitutionnel, 348. — Son rapport, et résolution à la suite, pour une levée de quarante mille chevaux, 364, 365 et 366. — Appuie la formation d'une commission pour un nouveau projet sur la résolution qui ôtait au directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, *ibid.*

PÉTINIAUD, député de Saint Domingue au conseil des cinq-cents, AN VI. Prononce un discours sur la situation des Colonies, 41.

PÉTION-DE-VILLENEUVE (Jérôme), avocat à Chartres, député aux États-généraux. AN 1789. Appuie, à l'issue de la séance royale, le maintien de tous les arrêtés précédens, 10. — S'élève contre les protestations de plusieurs députés, 12. — Refuse au clergé le droit d'en faire, 13. — Vote la création d'un comité de constitution, 18. — Fait ordonner des remerciemens à l'archevêque de Vienne, ex président, 20. — Réclame le jugement des hommes suspects à la nation, 30. — Propose le mode alternatif de discussion dans l'ordre de la parole, 32. — Vote contre l'intérêt d'un emprunt

proposé par le ministre, 38. — Demande l'ajournement de la question des dîmes inféodées, 40. — S'oppose à celui de la déclaration des droits, et accuse Mirabeau d'entraîner l'assemblée dans des opinions contraires, 42. — Provoque la même mesure à l'égard des articles relatifs à la religion, 45. — S'oppose à la délibération subite de ceux constitutifs de la monarchie, 47. — Veut que la sanction royale ne soit discutée qu'après l'organisation du pouvoir législatif, 48. — Son discours contre la sanction absolue, 49. — Vote la permanence et l'unité du corps législatif, et demande que le *veto* soit jugé par les assemblées du peuple, 53. — Propose de surseoir à la décision de la prérogative royale, en attendant la sanction des arrêtés du 4 août, 56. — Appuie la motion du duc de Larochehoucault, relative à la réponse du roi sur ces arrêtés, 60. — Défend la nouvelle rédaction de la définition des pouvoirs, 61. — Conteste au roi celui d'interpréter les lois; élève des doutes sur les bases du projet de Necker, relatif à la contribution du quart du revenu, etc., 66. — Demande l'impression du travail du comité des finances sur la contribution extraordinaire, 67. — Sa motion en faveur de la circulation de l'argent et du prêt à intérêt; renouvelle cette motion, *ibid.* — Dénonce les orgies des gardes du corps avec des officiers du régiment de Flandre et de dragons, 68. — Appuie l'avis du comité sur la nécessité de rétablir les impôts que pour un an, et de les renouveler à chaque législature, *ibid.* — Propose de donner au roi le titre de *Roi des français par le consentement de la nation*, et de supprimer la formule *par la grâce de Dieu*, 69. — Fait ajourner la discussion sur les mesures demandées pour garantir l'inviolabilité de la représentation nationale à Paris, 71. — Ses réflexions sur le projet de loi contre les attroupemens, 75. — Il propose d'instruire le peuple des décrets rendus sur les subsistances, et de lui annoncer que leur exécution regarde le pouvoir exécutif, 76. — Parle sur la distinction de domestique et de serviteur, 78. — Combat la contribution du marc d'argent comme condition d'éligibilité, et veut que les électeurs seuls soient soumis à la contribution, 79. — Combat la doctrine de l'archevêque d'Aix,

en faveur de la propriété du clergé, et pense qu'il n'est pas encore convenable de vendre ses biens, 81. — Appuie l'avis du comité sur la division du royaume, et celui de Mirabeau sur les élections, 86. — Propose de remercier le roi de la promptitude de ses mesures contre la chambre des vacations du parlement de Rouen, 87. — Vote pour que la population seule soit la base du nombre des députés, 90. — S'oppose à la discussion de l'établissement d'une banque nationale, 98. — Parle en faveur de l'article qui donne les droits de citoyen actif à ceux qui en payeraient volontairement la contribution, 105. — Opine contre les plans du comité des finances sur la vente d'une portion des biens ecclésiastiques, 120. — Vote pour accorder aux municipalités la préférence dans les cérémonies publiques, 130. — AN 1790. Propose de décréter que les membres de l'assemblée nationale ne pourront accepter de places du gouvernement, 28. — Demande le renvoi au comité, de la question concernant la suppression des droits civils de tout individu décrété d'ajournement personnel, 41. — Fait renvoyer aux officiers municipaux de la Rochelle, la connaissance des faits relatifs aux troubles de Saint-Jean-d'Angely, 42. — Vote l'abolition des ordres religieux, 44. — Discute l'organisation des corps municipaux, 53. — Pense qu'on a exagéré les troubles des provinces, et dit que les mesures prises jusqu'à présent suffisent pour remédier au mal, 54. — Vote l'égalité des partages dans les successions des nobles, et propose une exception, 57. — Réclame contre le décret qui justifie de toute inculpation les citoyens des Colonies et autorise chacune d'elles à émettre son vœu pour la constitution qui lui convient, 68. — Parle sur le remplacement de la gabelle et contre la vente du sel par les fermiers-généraux, 73. — Ne veut point que la création des assignats soit hypothéquée par le crédit des municipalités, 77. — Réclame en vain la parole à l'occasion d'un manifeste d'indépendance des provinces Belges, *ibid.* — Demande l'emprisonnement perpétuel des détenus qui ont mérité la mort, *ibid.* — Conteste les services de la caisse d'escompte, et provoque l'ajournement d'un projet y relatif, 83. — S'oppose à celui sur la contribution patriotique, 86. — Présente

un plan, par Ferrière, pour la création d'une caisse territoriale, 87. — Vote l'établissement des jurés en matière civile et criminelle, 96. — Parle en faveur des assignats, 107. — Appuie le projet sur l'époque de l'élection des députés de la première législature, 110. — Pense que les tribunaux d'appel multiplieront les frais à l'avantage du riche, 122. — Veut que le pouvoir exécutif ne puisse déclarer la guerre que du consentement de la nation, 138. — Propose une série de questions sur la permanence ou l'ambulance du tribunal de cassation, 147. — Ses observations sur la démolition des forts de Marseille par le peuple, 149. — Demande que les votans pour l'élection des curés soient autorisés à présenter deux sujets, 167. — Soumet quelques propositions sur le traitement des évêques, 175. — Prononce un discours sur l'arrestation de Toulouse-Lautrec et l'inviolabilité des membres de l'assemblée, 178. — Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, 187. — Parle sur l'institution des juges de paix, 190. — Et sur la fixation du nombre des juges de districts, 204. — Veut qu'on définisse le crime de lèse-nation en ce qui concerne les journalistes, 216. — Et que le comité des recherches de l'assemblée fasse un rapport sur les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 220. — Demande que son collègue Frondeville garde prison pendant huit jours, et pourquoi, 254. — Propose la même mesure pour l'abbé Barmoud jusqu'au rapport des informations, 236. — Veut que l'assemblée statue sur le pacte de famille, et qu'elle invite le roi à interposer sa médiation entre l'Espagne et l'Angleterre, 239. — Appuie le projet de Mirabeau sur la dette publique, 247. — Propose de faire des assignats de 25 liv., 282. — Demande et ne peut obtenir la parole sur la situation de Saint-Domingue, 286. — Vote le libre commerce du tabac, et s'oppose à ce que son importation soit confiée à une régie, 321. — Provoque la réunion du Comtat à la France, 322. — S'élève contre la résistance du clergé, et adopte les bases du projet de Mirabeau sur sa constitution civile, 333. — Est nommé président, 340. — Propose de n'accorder le concours de la maréchaussée, dans les fonctions de police, qu'aux procureurs des communes, 365.

Table alphabétique.

— AN 1791. Défend le droit qu'à tout député de présenter des mesures sur les Colonies, 13. — Parle en faveur de l'instruction orale, 19. — Combat l'exclusion proposée contre plusieurs classes de citoyens pour les fonctions de jurés, 57. — Demande la diminution des droits perçus sur le tabac importé d'Amérique, 45. — Est nommé secrétaire, 47. — Vote pour le projet pénal contre l'émigration, 53. — Pense qu'on doit y soumettre la famille royale en temps de troubles, 57. — Propose de renvoyer au tribunal d'Arles, l'affaire des troubles de Nismes, 59. — Désapprouve le considérant du projet sur la soumission à la loi, 60. — Combat, comme trop vague, l'article qui suspend les administrations, 64. — Réclame en vain l'admission d'une députation de gens de couleur, 65. — Veut que le corps législatif nomme les chefs du trésor public, 69. — S'oppose au projet qui constitue les directeurs administratifs, juges des contestations relatives aux assemblées du peuple, 73. — Vote pour l'élection du régent, et justifie le système des élections, 83. — Demande que la majorité du roi soit fixée comme celle des autres citoyens, 85. — Appuie le projet qui astreint les fonctionnaires publics à la résidence, et avance que le roi doit y être compris, 86. — Parle contre le droit de tester, 93. — Combat l'article qui accorde au roi le droit de nommer et révoquer les ministres, 98. — S'élève contre celui relatif à leurs dépenses, 99. — S'oppose aux attributions qu'on voudrait accorder à celui de la justice, et veut qu'il ne puisse exercer aucune fonction judiciaire, 105. — Provoque la surveillance du comité diplomatique sur les mouvemens des ennemis extérieurs, 111. — Vote pour l'admission de tout citoyen dans la garde nationale; fait passer à l'ordre du jour sur l'envoi de troupes dans le Comtat Venaissin, 119. — Invoque l'ajournement du projet relatif à sa réunion à la France, 122. — Et établit ses droits à cet égard, 124. — Fait ordonner un nouvel examen du vœu émis par les habitans, 126. — Parle en faveur des hommes de couleur, et s'oppose à l'adoption du projet relatif aux Colonies, 129. — Soutient le droit de pétition et s'oppose à ce qu'on poursuive l'imprimeur d'une affiche, 131. — Défend de nouveau la cause des hommes

de couleur, et dit que le plan du comité déshonore l'assemblée nationale, 133. — Est rappelé à l'ordre pour avoir disputé la parole à Barnave sur les Colonies, 134. — Propose de mettre aux voix la non-rééligibilité des députés actuels, 137. — Craint que les législateurs ne se corrompent en se perpétuant, et propose un intervalle de deux années pour leur réélection, 159. — Appuie la division du corps législatif en deux sections égales, et dissipe la défaveur qu'excite cette ressemblance avec le parlement d'Angleterre, 145. — Présente un amendement à l'article qui soumet les députés à l'action civile, *ibid.* — Provoque l'abolition de la peine de mort, 152. — Se prononce contre les lettres de grâce, 156. — Propose de déclarer incompatibles les fonctions législatives et la domesticité chez le roi, 161. — Parle sur les Colonies, 166. — Est nommé président du tribunal criminel de Paris, 170. — Veut que les décrets rendus après la fuite du roi aient provisoirement force de loi, 173. — Est envoyé à Varennes, 175. — Rend compte des mouvemens du peuple à la rentrée de Louis XVI aux Tuileries, 177. — Insiste pour que les députés soient exclus de la place de gouverneur du prince royal, 181. — S'oppose au projet d'une fédération pour le 4 août, 182. — Provoque une loi sur la liberté de la presse, 183. — Demande la mise en jugement du roi, à l'occasion de sa fuite, 196. — Combat le projet sur les provocateurs à la désobéissance aux lois, et le traité d'inquisitorial, 201. — Présente des observations contre celui qui réorganise la garde nationale de Paris, 216. — Rappelle Barnave à l'ordre pour avoir traité de factieux ceux qui s'opposent à la création d'une garde soldée, 217. — Demande la parole contre un projet relatif aux prêtres réfractaires, *ibid.* — Dénonce les atteintes portées à la liberté de la presse, 221. — Propose un amendement au projet de constitution, 223. — Combat avec force l'article qui exclut des fonctions d'électeur les citoyens dont la contribution ne monte pas à quarante journées de travail, 224. — Prétend que la présence des ministres dans l'assemblée n'est propre qu'à y introduire la corruption, 229. — Attaque le projet de constitution dans ses dispositions sur la liberté de la presse, 235 et 256. — Invoque l'ajournement des moyens de ré-

pression contre les régimens revoltés, comme n'atteignant pas les chefs qui les excitent au nom du roi; est accusé lui-même de fomenter l'insubordination, 241. — Appuie l'article qui établit des conventions nationales, et fait arrêter leur retour périodique, 243. — S'oppose à ce que l'ajournement personnel prive les citoyens de leurs droits politiques, 251. — Sollicite un parti définitif sur le sort d'Avignon; défend les commissaires médiateurs, attaqués par Mauri, 258. — Interpelle l'assemblée de déclarer si elle entend réviser les articles sur lesquels elle a consulté les Colonies, 269. — Répond à la lettre de Jouan le jeune, qui lui demandait la permission de faire porter son nom à son fils, 271. — Communique des lettres qui démentent la révolte de la garnison de Strasbourg, 273. — Assiste à la séance de la société révolutionnaire de Londres, 317. — Est élu maire de Paris, 321. — Annonce son élection à l'assemblée législative, 324. — Répond au discours de Bailly, son prédécesseur, *ibid.* — Et à celui de Cahier-de-Gerville, 338. — État des affaires à son entrée en fonctions, 345. — Présente à la barre les nouveaux officiers de la garde nationale, 350. — Sollicite l'interdiction des clubs dans l'enceinte du lieu des séances de l'assemblée, 362. — AN 1792. Sa déclaration sur une accusation d'accaparement, 24. — Rend compte de la situation de Paris, et de l'incendie de l'hôtel de la Force, 25. — Ecrit sur le serment que doit prêter l'état-major de la garde du roi, 43. — Prononce un discours à l'assemblée à la tête des officiers municipaux nouvellement élus, 56. — Dénonce le ministre Narbonne pour l'arrestation de douze soldats du régiment d'Alsace, 59. — Félicite l'assemblée sur son décret d'accusation contre Delessart, 74. — Autre lettre au sujet du *bonnet rouge*, 83. — Témoigne des inquiétudes sur les troubles du district de Corbeil, 85. — Dénonce les entreprises du département sur l'autorité municipale, 91. — Son opinion relativement au remboursement des billets de la maison de Secours, 93. — Lettre à ses concitoyens sur la fête en l'honneur des soldats de Châteaueux, 101 et 105. — Propose la formation d'un corps composé des gardes françaises et des hommes du 14

juillet, et demande que les dettes de la commune de Paris soient déclarées nationales, 122. — Renvoi au comité de sa lettre contre l'insuffisance des moyens de police, 126. — Sa réclamation en faveur des rentiers, 135. — Autre lettre à ses concitoyens à l'occasion de celle du roi, 147. — Rend compte de la situation de Paris; est chargé des remerciemens de l'assemblée à la garde nationale, 151. — Écrit sur une réunion de citoyens aux Tuileries, 152. — Et sur la situation politique de la capitale, 153. — Sa lettre à la garde nationale sur le décret du 29 mai, 154. — Rend compte de la police de Paris; révocation du décret qui lui demandait un rapport journalier sur cet objet, *ibid.* — Est accusé d'*Orléanisme* par Ribbes, 158. — Annonce l'arrivée d'une grande quantité de grains de l'étranger, 163. — Fait part des événemens du 20 juin, 174. — Dit que les alarmes ne sont pas fondées, et que l'ordre règne partout, 175. — Son entretien avec Louis XVI, le 21 juin, 179. — Envoie l'état de la situation de Paris, *ibid.* — Contestation entre lui et le département sur le 20 juin, 180. — Ses observations sur cette journée, 182. — Son avis aux citoyens sur les troubles annoncés, 185. — Est suspendu de ses fonctions par le conseil-général du département; ordre du jour sur la lettre du roi qui remet au corps législatif à statuer à cet égard, 191. — Est réclamé par Tallien, orateur d'une députation de la place Royale, *ibid.* — Texte de l'arrêté qui le suspend, 193. — Pétitions en sa faveur; il se plaint d'un déni de justice; décret qui enjoint au pouvoir exécutif d'envoyer son prononcé à ce sujet, 195. — Proclamation du roi, confirmative de l'arrêté de sa suspension, 196 et 197. — Décret portant qu'il sera statué sur son administration avant de prononcer sur le mandat d'arrêt lancé contre lui, 196. — Réfute à la barre les calomnies qui ont motivé sa suspension, 197. — Décret qui en ordonne la levée, 199. — Fait part de l'arrivée d'une partie des fédérés, 202. — Déclare que l'empressement des citoyens pour pénétrer aux Tuileries, n'a rien d'alarmant, 205. — Annonce qu'il a arrêté la marche des fédérés et des faubourgs qui se portaient en armes autour de l'assemblée et

du château, 210. — Paraît avec la commune; accuse la conduite de Louis XVI, et demande sa déchéance, 218. — Invite les citoyens à la tranquillité, 223. — Entre dans les détails de la surveillance exercée par la municipalité, et invite l'assemblée à doubler les postes, 224. — Retenu en otage, le 10 août, au château des Tuileries, est appelé à la barre, et rend compte des efforts faits pour empêcher les rassemblemens, 225. — Répond Je la vie des gardes-suisse qu'il fait conduire au palais Bourbon, 226. — Écrit qu'il n'a appris les massacres des prisons, au 2 septembre, que quand il n'y avait plus de mesures à prendre, 248. — Autre compte de la situation de Paris; il propose de jeter un voile sur le passé, 252. — Annonce que cette ville est encore livrée à un reste d'agitation, 255. — Parle de l'effervescence des assistans lorsqu'il s'est élevé à la commune contre les proscriptions, *ibid.* — Annonce des enlèvemens de bijoux, sous prétexte d'offrandes à la liberté, et fait part de diverses mesures répressives, 262. — Demande de la section des Quatre-Nations pour qu'il soit conservé dans la place de maire, *ibid.* — Annonce des germes de division entre l'assemblée électorale, la commune et les sections de Paris, *ibid.* — Est appelé à la barre, et déclare qu'il fait tout ce qui est en lui pour arrêter les désordres, mais qu'étant toujours averti le dernier, il ne peut les prévenir, 263. — Prévient que les prisons sont encore menacées, *ibid.* — Écrit aux quarante-huit sections et à la commune de Paris, pour leur annoncer son acceptation des fonctions de membre de la convention nationale, 264. — Autre lettre aux sections sur les agitations qui tendent à faire désertier Paris, 265. — Annonce le rétablissement de la sécurité et l'impuissance des prédications d'anarchie, *ibid.* — Est élu président de la convention, 266. — Fait décréter que la municipalité de Paris rendra compte de sa gestion relativement aux billets de confiance, 273. — Est nommé membre du comité de constitution, 286. — Justifie l'émission des billets de la caisse des secours, et prétend qu'il en a été fabriqué beaucoup de faux, 287. — Est élu de nouveau maire de Paris et refuse cette place, 291. — Fait observer que dans la correspondance de Choiseul-Gouffier il est fait men-

tion de la protestation du roi, 297. — Vote l'appel à la barre, du conseil-général de la commune, et l'envoi de commissaires à la poste pour y vérifier ses paquets, 306. — S'oppose à leur ouverture, 307. — Développe les causes du 10 août et des massacres de septembre; défend Robespierre et accuse Marat de projets de dictature, 315. — Écrit aux Jacobins relativement au système de calomnies dont il est l'objet, *ibid.* — Parle dans la discussion sur le départ des fédérés, et invite à l'oubli des haines et des préventions, 317. — Obtient que l'on aborde la question : *le roi peut-il être jugé ?* 319. — Extrait de son compte rendu, 326. — Veut que le projet de réunion de la Savoie soit l'objet d'une discussion solennelle, 328. — Son article intitulé : *Un petit mot sur une vérité importante*, 336. — Son discours sur le prétexte des émeutes et le danger des taxes, 337. — Propose de déclarer que Louis XVI sera jugé par la convention nationale, 341. — Obtient qu'on consacre tous les jours six heures à ce procès, *ibid.* — Accuse Mirabeau de liaisons coupables et de vénalité, 342. — Fait décréter que le roi pourra se choisir un conseil, 348. — Manifeste son indignation contre le système d'aviilissement de la convention, et fait censurer Tallien pour avoir dit que le corps municipal serait bien de ne pas exécuter le décret qui permettrait à Louis XVI de voir sa famille, 352. — Demande que le maire Chambon rende compte de la situation de Paris, 356. — Vote la suspension du décret d'expulsion des Bourbons jusqu'après le jugement du roi, *ibid.* — Ses observations sur les plaintes de l'administration du Bas-Rhin, contre les machinations de l'aristocratie, 358. — Blâme les violences et les personnalités qui déchirent la convention, et veut que l'on continue la discussion sur Louis XVI, 363. — AN I.^{er} 1795. Vote sa mort et l'appel au peuple, 3. — Désigne comme ennemis de la liberté ceux qui craignent sa souveraineté, 5. — Regarde l'arrêté du conseil exécutif, sur les spectacles, comme attentatoire à la liberté de la presse, et demande qu'il soit cassé, 19 et 24. — S'aillige de ce que la confiance est bannie de l'assemblée, et répond aux diverses imputations qui lui sont faites; vote pour les honneurs à accorder à Lepelletier, et pour l'adresse

aux départemens, 25. — Provoque le renvoi au pouvoir exécutif d'un jugement du tribunal d'Amiens, en faveur d'un prêtre émigré, 58. — Projet de son assassinat attribué à Fournier, 74. — Est nommé membre du comité de salut public, 86. — Propose de s'en rapporter aux assemblées primaires pour l'expulsion des députés qui n'ont pas leur confiance, 89. — Dénonce une adresse de la section de la Halle-au-Blé, contre la majorité de l'assemblée, 102. — Fait des reproches à Poulitier sur son rapport dans l'affaire des généraux Stengel et Lannou; exhale son indignation contre les calomnies dont il est abreuvé; avoue et explique sa correspondance avec Egalité fils; déclare, à cette occasion, qu'il regarde David, qui l'a interpellé, comme un honnête homme trompé, 104. — Rend hommage au patriotisme du général Miranda, et demande la suspension de sa traduction au tribunal révolutionnaire, 106. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Son opinion sur la déclaration des droits, 111. — Adresse du faubourg Antoine contre lui, 114. — Sa réponse à Robespierre, 115. — Est compromis par le général Miazinski; on charge une commission d'examiner sa conduite, 143. — Décret qui le met en arrestation dans son domicile, au 2 juin, 156. — Refuse les otages offerts à son département, 160. — Prend la fuite, 178. — Carrier réclame sa punition, 184. — Est déclaré traître à la patrie et mis hors la loi, 191 et 212. — Décret pour la confiscation de ses biens, 214 et 215. — Annonce de son arrestation, 252. — AN II. 1794. Son cadavre défiguré est trouvé par les sans-culottes de Castillon, 290. — AN III. Est accusé par Lecointre d'avoir signé un serment à la royauté; démenti de cette assertion, par Louvet, 189. — Lettre qu'il écrivait à sa femme; récompense accordée au citoyen qui lui a donné asile, 294. — Ferroux demande qu'il participe aux honneurs rendus à la mémoire de ses vingt-un collègues, 313. — AN IV. Pétition de sa veuve pour obtenir des indemnités, et rapport à ce sujet, 185 et 205.

PETIOT. AN 1791. Sa lettre sur le plan d'éducation des Oratoriens, 51.

PETIT, déporté de Pondichéry. AN 1792. Est renvoyé dans ses foyers, 86.

PÉTIT (Edme), député de l'Aisne à la convention nationale. AN 1792. Son opinion sur les vices politiques de l'éducation domestique, 355. — AN I.^{er} 1793. Parle sur la proposition de discuter les plans de constitution, 117. — Extrait de son discours à ce sujet, 118. — Traite Marat de *Pantin*, et demande que tout membre qui se permettra d'injurier ses collègues soit chassé de l'assemblée, 147. — Vote contre le *maximum* de population proposé pour les municipalités, 151. — Demande qu'on prononce sur la question de la suppression de la commission des douze, 153. — Déclare à la nation entière que, dans les journées des 51 mai, 1.^{er} et 2 juin, la convention n'a pas été libre; Levasseur demande qu'il soit censuré; Couthon le croit fortement atteint du mal de la peur, 183. — AN II. 1794. Parle sur les 9 et 10 thermidor; veut qu'il soit défendu à tous députés d'employer les dénominations de parti, et que chacun d'eux soit tenu de faire imprimer le compte de sa fortune, 360. — Rejet de cette proposition, 361.

PÉTIT, ci devant procureur. AN II. 1793. Accusé d'avoir refusé les fonctions de juré au tribunal révolutionnaire, est justifié par son fils et admis aux Jacobins, 82. — AN II. 1794. Fait arrêter, à cette société, de se porter en masse à la convention, à la fête du 31 mai, pour la féliciter de son triomphe sur les Brissotins, 262.

PÉTIT, de Rosoy-sur-Serre. AN III. Trait de dévouement de ce citoyen, 350.

PÉTIT, grenadier du corps législatif. AN V. Est félicité, par le conseil des cinq-cents, pour son dévouement dans l'incendie de la rue Honoré, 155.

PÉTIT. AN VII. Son article sur la situation des Français en Italie, 87. — Autre sur la situation respective de la France et des puissances belligérantes ou neutres, 96. — Autre sur les finances, 104. — Autre sur le danger de laisser l'Opéra près de la bibliothèque nationale, 190.

PÉTITAIN. AN VII. Arrêté comme auteur d'une brochure intitulée : *Description d'une machine curieuse, nouvellement montée au palais Bourbon*, est mis en liberté, 33.

PÉTIT-BOIS (le général). AN I.^{er} 1793. Défait les rebelles, 91.

PÉTIT-GUILLAUME, général. AN III. Annonce un avantage sur les Piémontais, 7. — Sa lettre sur l'envoi fait, par la convention, d'un drapeau à l'armée des Alpes, 38. — AN VI. Met Nismes en état de siège, 192.

PÉTIT-JEAN. AN 1790. Son arrestation à Saint-Cloud comme visionnaire, 186. — Rapport, à la commune de Paris, sur son affaire, 235.

PÉTIT-JEAN, payeur-général. AN 1792. Accusé, par Cambon, d'avoir volé 35,000 livres à la nation, est mandé à la barre, 329. — Expose, dans sa défense, que ses opérations ont été commandées par la nécessité de réparer l'état de dénuement de l'armée, 337. — AN I.^{er} 1793. Décret portant qu'il y a lieu à accusation contre lui, 4. — Autre qui le traduit au tribunal révolutionnaire, 243.

PÉTITOT, littérateur. AN III. Notices de ses tragédies de *Pison*, 257. — AN VII. Et de *Laurent de Médicis*, 132.

PÉTIT-RADEL. AN 1791. Répond à l'article de Peuchet, sur les sépultures, 87. — AN VI. Annonce de son poëme de *Amoribus Pancharitis et Zoroæ*, 511. — Réflexions sur cet ouvrage, 358. — AN VII. Sa lettre sur la médecine, 189.

PÉTIT-THOUARS. (V. DUPÉTIT-THOUARS.)

PETRINOT (François), vétérinaire invalide. AN VI. Est condamné à mort, à l'âge de 63 ans, pour avoir enlevé et violé une petite fille de 3 ans et demi, 291.

PEUCHET. AN 1789. Est à la tête de l'administration de police dans la commune de Paris, 96 et 102. — Ses réflexions contre les formes impératives d'un arrêté du district des Cordeliers, ordonnant une taxe en faveur des pauvres, 114 et 125. — Autres sur les pouvoirs du maire dans l'organisation municipale, 118 et 125. — Considérations sur la question débattue à la commune, du système des grandes villes et des capitales, 120. — AN 1790. Ses observations sur l'établissement de la Bourse de Paris, 11. — Ses réflexions sur la discipline de la troupe soldée, 19. — Sur l'espionnage, 20, 21, 22 et 23. — Contre la contrainte par corps, 27. — Attaque la justification d'Augeard, par M. Blonde, 51. — Autres réflexions contre les assemblées de districts, 32. — Il s'élève contre la double proposition de l'abbé

Fauchet, de nommer le maire de Paris municipal-général des grandes communes, et Lafayette frère d'armes de toutes les gardes nationales, 37. — Analyse l'ouvrage intitulé: *Bicêtre réformé*, 38. — Ses observations sur les fonctions des nouvelles municipalités, 41. — Autres sur la convenance d'écartier des petites places administratives les agens militaires, civils et ecclésiastiques, 43. — Autre analyse d'un mémoire sur la régénération des haras, 48. — Propose des améliorations à l'établissement des enfans trouvés, 51. — Ses réflexions sur l'approvisionnement de Paris et l'administration de Vauvilliers, 60. — Sur le compte rendu par Duveyrier, de l'état de la caisse d'escompte, 62. — Contre les réclamations des districts de Paris, pour la permanence de leurs assemblées, 68. — Sa lettre contre le combat du taureau, 71. — Ses observations sur le compte rendu par Brousse-Desfaucherets, de l'administration de Paris, *ibid.* — Nouvelle sortie contre la permanence des districts, 84. — Son calcul sur les variations de la population de la capitale, 85. — Ses réflexions sur le décret de prise de corps lancé par le châtelet contre Danton, 87. — Sur les établissemens de la Salpêtrière et de la Force, et sur la vente des biens du clergé, 93. — Sur un jugement de police, condamnant un citoyen pour avoir insulté les membres du comité de Saint-Roch, 94. — Sur l'oraison funèbre de l'abbé de l'Épée, par Fauchet, 95. — Sur les méchans, 96. — Contre le projet de soumettre les spectacles à l'autorité municipale, sous d'autres rapports que ceux de la police, 106. — Sur les ordres arbitraires et contre les détentions pour la vie, 109. — Sur l'esprit d'intrigue et d'agitation qui a motivé la démission des membres de la commune de Paris, 115. — Contre la participation des districts aux mesures d'administration, 116. — Combat un troisième plan de municipalité, présenté par les députés des districts, 124. — Ses réflexions sur le privilège exclusif des voitures dites de la cour, 126. — Sur un jugement du tribunal de police, contre les écrits incendiaires, 134. — Sur les hôpitaux et les travaux de Montlinot, relatifs aux enfans trouvés, 135. — Donne le relevé des déclarations de vols et captures faits à Paris à différentes époques, 137. — Ses observations sur l'af-

faire du club, dit *Salon français*, 145. — Sur les secours à domicile, 159. — Sa lettre au duc de Liancourt, sur la mendicité, 162. — Ses réflexions sur l'autorité paternelle, 168. — Sur la fédération du 14 juillet, 170. — Sur l'organisation du tribunal de police, 172. — Sur le jugement qui condamne Martel, auteur de l'Orateur du peuple, 176. — Sur les maisons de correction, 179. — Sur les règles d'élections, 183. — Présente un projet de législation sur les bâtards, *ibid.* — Compose un dictionnaire encyclopédique de l'assemblée nationale, 185. — Son article sur la fédération du 14 juillet, et sur les mesures prises pour assurer la tranquillité, 197. — Ses réflexions contre l'esclavage des passe-ports, 210. — Sur les violences commises contre les vendeurs d'argent, 216. — Autre article sur la prison de la Salpêtrière, 217. — Ses observations contre les passe-ports, 222. — Sur quelques travaux de la commune, 225. — Sur les maisons hospitalières, 229. — Sur la jurisprudence civile, 235. — Sur les avantages des sociétés politiques, 240. — Sur les travaux du tribunal de police, et sur les abus des arrêts du conseil, 244. — Sur la différence de l'autorité royale et de l'autorité des rois, 249. — Nouvel article sur le plan d'une société de gens de lettres, formée par Knapen fils, 252. — Ses réflexions sur le cri des journaux, 257. — Sur le dessèchement des marais, 288. — Sur les mesures coercitives dirigées contre la presse, 356. — AN 1791. Publie des observations sur les lettres de cachet et les ordres ministériels, 3. — Sur les maisons de force, et sur une lettre du comité de mendicité à Dupont-Dutertre, 4. — Sur les dénominations qui caractérisent les actes législatifs, 5. — Sur les sections de Paris et le danger des pouvoirs qu'elles s'arrogent, 11. — Sur les causes qui écartent l'homme de mérite des élections, 14. — Sur la bâtardise, 24. — Sur le commerce de l'argent, 37. — Sur l'exclusion des filles mères, des bienfaits de la société maternelle, 43. — Sur les sépultures, 77. — Contre le port d'armes cachées et secrettes, 83. — Sur la police et la répression des harangueurs publics, 104. — Réclame contre une autorisation du maire de Paris, pour le com-

bat du taureau, 115. — Ses réflexions sur la cause en adultère, plaidée entre les héritiers Heriot et mademoiselle Colin, *ibid.* — Sur les réclamations du duc de Wirtemberg, 119. — Répond à un article de Sieyès, sur les conditions qui rendent la loi obligatoire, 127. — Reçoit une réponse du maire sur le combat du taureau, 132. — Fait des observations sur la demande de la municipalité, relative à la confection des actes civils, 140. — Rappelle un règlement de police qui défend aux diverses professions de marcher en corps, précédées d'un drapeau et d'instrumens guerriers, 143. — Présente l'état de la population de Paris en 1790, 145. — Ses considérations sur la liberté religieuse, 148 et 295. — Sur la police des spectacles, 166. — Sur le petit nombre des votans qui se sont présentés pour les élections, 168. — Sur les ateliers de charité, 190. — Sur la nécessité d'établir des courses de chars et de chevaux, 262. — Sur les délibérations des sections, 291. — Contre les lois prohibitives de l'émigration, 293. — Sur les affiches et placards, 297. — Sur les motifs de la démission de Bailly, et sur le compte rendu de sa gestion, 327. — Sur l'arrêté de la municipalité, relatif à la propreté de la voie publique, 349. — AN 1792. Sur le dernier mouvement populaire, 28. — Présente un état rassurant de la caisse de secours, 103. — AN III. Réclame, à la tête d'une députation, le maintien de la loi du 17 nivôse sur le partage des successions, 241. — PEUSSELET (J. B.), ex-capucin. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 194.

PEXOTO, juif et banquier à Bordeaux. AN VII. Renvoi de sa pétition au directoire, 26.

PEYELLE, volontaire d'un bataillon du Nord. AN II. 1793. Se distingue dans une action, 198.

PEYMAN, membre du directoire intermédiaire de la Hollande. AN VI. Plainte que lui adresse Meyer, au sujet de la publicité de la lettre de Van-Dedem, 283.

PEYNIER (le comte), gouverneur des îles françaises de l'Amérique sous le vent. AN 1790. Fait une proclamation contre les opinions de l'assemblée coloniale de Saint-Marc, 258. — La dissout par la force des armes; sa conduite est

justifiée par Barnave, 271. — Écrit sur la situation de Saint-Domingue, 273. — Est dénoncé par l'assemblée générale de cette Colonie, 278. — Décret qui approuve sa conduite, 286. — AN 1791. Arrive au Férol, 4.

PEYRE, député des Basses-Alpes à la convention nationale. AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — Se rétracte; le Luxembourg lui est assigné pour maison d'arrêt, 22. — AN III. Est rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — Et nommé secrétaire, 231. — Sa lettre annonçant l'acceptation de la constitution par l'armée de Rhin et Moselle, 562. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, en est secrétaire, 336.

PEYRE, architecte. AN IV. Notice sur ses œuvres, 65. — Il désavoue deux lettres sur le Panthéon, 341.

PEYRE fils, architecte. AN V. Sa lettre sur la restauration de l'Odéon, 210.

PEYRIER. AN 1791. Dédelay rappelle qu'il prêta son château pour la tenue de la fameuse assemblée du Dauphiné; et lui fait écrire une lettre de satisfaction par le président, pour l'abandon qu'il fait de 20,000 livres de domaines nationaux, en faveur de différentes victimes des troubles de Vannes, 69.

PEYRILHE. AN 1789. Est administrateur des subsistances à la commune de Paris, 102. — AN VII. Notice de son ouvrage intitulé : *Tableau méthodique d'un cours d'Histoire naturelle médicale*, 554.

PEYRON, commissaire à Toulon. AN I.^{er} 1793. Renvoi au comité de salut public d'une dénonciation contre lui, 205.

PEYROUSE. (*Voyez LAPEYROUSE*).

PEYSSARD, député de la Dordogne à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Fait part de divers avantages remportés par l'armée du Nord, 255. — AN II. 1793. Dénonce, conjointement avec ses collègues de mission, le général Houchard et son état-major, 273. — Annonce la prise de Marchiennes, 35. — AN II. 1794. Propose d'accorder des secours aux réfugiés de Valenciennes, 126. — Est nommé secrétaire, 183. — Son rapport sur Gamain, serrurier et constructeur de l'armoire de fer, empoisonné par Louis XVI à la fin de ce travail, et décret à la suite accordant une pension

à ce citoyen, et ordonnant l'envoi du rapport aux armées, 240. — Autre rapport en faveur des orphelins de la patrie, 245. — Autre, et décret qui accorde une pension au citoyen Buchoz, auteur de plusieurs ouvrages d'agriculture et de botanique, 244. — Autre de secours pour les prisonniers français de Tabago, 260. — Commissaire près l'école de Mars, annonce les mesures prises pour son éducation, 288. — Fait part de la célébration du 10 août par les élèves de cette école, 326. — AN III. Rend hommage au civisme du général Labre-tèche, 102. — Applaudit au succès des insurgés de prairial; est accusé, par Bourdon de l'Oise, comme un des assassins de Féraud; on l'empêche de sortir de la salle; est décrété d'arrestation sur la demande de Tallien, 246. — Sa translation avec les compagnons de sa détention, 259. — Est décrété d'accusation, 265. — Condamné à la déportation par la commission militaire de Paris, 270. — AN IV. Compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — AN VI. Réclamations de Lamarque contre sa destitution à Périgueux, 194. — Il y est nommé électeur, *ibid.*

PEYSSONNEL, publiciste. AN 1790. Annonce de la *Bibliothèque de l'homme public*, à laquelle il a coopéré, 57, 95 et 327.

PEYTIER, officier municipal à Avignon. AN 1790. Demande la réunion de cette ville à la France, 170.

PEZONS, député du Tarn au conseil des anciens. AN VII. S'oppose à ce que la nomination des commissaires près les hospices civils soit attribuée aux administrations de canton, 288.

PFEMNINGER, préfet de Zurich. AN VI. Refuse aux commissaires français les clefs du trésor, 269. (*Voyez RAPINAT.*)

PFLIÉGER aîné (Jean Adam), député du Haut-Rhin à la convention nationale. AN III. Fait rendre un décret pour la destruction des loups, 164.

PFYFFER. AN VI. Est élu membre du directoire helvétique, 217. — Donne sa démission sur l'injonction de Rapinat, 282. — Lettres de celui-ci et du président du directoire à cette occasion, 285. — Sa réinstallation, suivie de sa démission et de son remplacement par Ochs, 290.

PHÉLINES (de), capitaine au corps du génie, député de Blois aux Etats généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée constituée, 11. — AN 1791. Est envoyé commissaire à Landau, 203. — Rend compte de sa mission, 232. — Fait adopter un projet sur l'admission des élèves aux écoles d'artillerie et du génie, 260. — Modifier les dispositions d'un décret sur le personnel de l'armée, 273.

PHÉLIPPE, sous chef au ministère de l'intérieur. AN VI. Est nommé commissaire près l'administration centrale du Léman, 347.

PHÉLIPPE-TRONJOLI. (*Voyez TRONJOLI.*)

PHILAIRE, ancien maire de Gacé. AN VI. Fait une pétition en remboursement d'avances pour achat de subsistances, 267.

PHILIBERT (Thomas), député du Var à l'assemblée législative. AN 1792. Parle contre un projet tendant à prévenir la contrefaçon des assignats, 59. — Veut qu'il ne puisse être émis de monnaie ni de billets de confiance sans décret, 89.

PHILIP. AN II. 1794. Est arrêté au sein de la convention, sur les dénonciations de Mallarmé, 286.

PHILIP, ancien capitaine de navire, co-accusé de Babeuf. AN V. Débats, à la haute-cour, à son égard, 213. — L'accusateur national ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui; mais il ne le croit pas exempt d'imprudence et de blâme, 226. — S'étonne de se voir accolé avec des ex-conventionnels; invective Amar et la fille Lambert, 245. — Est acquitté, 252.

PHILIPP, député du Léman au conseil des anciens. AN VII. Est nommé secrétaire, 504. — Appuie la résolution sur les émigrés naufragés à Calais, 545. — Et celle sur les élections des Bouches-du-Rhône, 357.

PHILLIPPE, inspecteur de la maison d'arrêt du Luxembourg. AN II. 1794. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 157.

PHILIPPEAUX (Pierre), député de la Sarthe à la convention nationale. AN 1792. Fait décréter le maintien des lois non abrogées, des pouvoirs non suspendus, et des contributions, 266. — Demande la renovation des tribunaux et des administrations, 267. — Propose d'étendre à Danton

la proposition d'inviter les ministres Roland et Servan à continuer leurs fonctions, 274. — Vote pour que Baptiste, valet-de chambre de Dumourier, reçoive l'accolade du président, 315. — A l'occasion du décret de peine de mort contre les tentatives du rétablissement de la royauté, propose de décréter que Louis XVI sera jugé sans désenparer, 341. — Veut que les militaires blessés au 10 août soient présens à son jugement, 362. — Insiste pour que l'on étouffe toute espèce de conspiration qui se rattacherait à ce procès, 363. — AN I.^{er} 1793. Fait décréter que les huissiers de paix résideront auprès de leurs juges, 41. — S'oppose au placement des jurés dans le tribunal criminel extraordinaire, et vote pour le projet de Lindet, 72. — Demande l'improbation de la pétition des sections de Paris, relative à l'expulsion des vingt-deux députés, 110 et 117. — Son opinion sur les subsistances; il dénonce les accaparemens, et propose une taxe sur les riches, 120 et 122. — Provoque la punition d'un orateur du faubourg Saint-Antoine, qui avait menacé la convention d'une insurrection de dix mille hommes, 124. — Vote la subdivision des grandes communes en plusieurs municipalités, 151. — S'oppose à l'arrestation des députés du Calvados, 166. — Fait renvoyer au comité une dénonciation contre Lemaignan, 168. — Demande la mise hors la loi des membres du tribunal populaire de Marseille, 172. — Admire la déclaration des droits, et demande que l'on aille aux voix sur-le-champ, 177. — Est délégué près les départemens du Centre et de l'Ouest, et rend compte du bon esprit des corps administratifs et des habitans, 185. — Annonce une victoire sur les rebelles, 215. — Donne de nouveaux détails à ce sujet, 231. — Fait part de la défaite des brigands sous Nantes, 258. — AN II. 1793. De la reprise de Clisson et de Montaignu, 278. — Rend compte de ses opérations, et accuse les généraux de l'armée de la Rochelle de les avoir contrariées, 21. — Destitue les administrations de Nantes, 25. — Réclame des exceptions à la loi contre les étrangers, 28. — S'oppose au rapport du décret qui enjoint d'exprimer les motifs des arrestations ordonnées par les comités révolutionnaires, 35. — Fait décréter la mention

Table alphabétique.

honorable d'une adresse des sociétés populaires de Paris, qui proposent que les républicains soient tenus de se tutoyer, 42. — Est élu secrétaire, 48. — Demande que chaque député rende compte de sa fortune avant la révolution, 52. — Fait traduire au tribunal révolutionnaire Joly, ministre de la justice à l'époque du 10 août, 91. — Dénoncé aux Jacobins par Hébert, est invité de répondre aux inculpations dirigées contre lui, 94. — Attaqué par Levasseur et par Ronsin, à l'occasion de son rapport sur la Vendée, se justifie, 96. — Fait décréter que le principe de l'égalité des partages ne sera pas soumis à un nouvel examen, 98. — AN II. 1794. Est cité aux Jacobins pour l'examen de sa conduite, 107. — Son opinion à la convention sur la mauvaise organisation des ministères et des crédits des ministres, 109. — Dénonce Rossignol et Ronsin; est accusé d'imposture par Choudieu; défend Westermann, *ibid.* — Suite de l'examen de sa conduite aux Jacobins, 111. — Proposition de l'en exclure, 115. — Arrêté des Cordeliers qui lui retirent leur confiance, *ibid.* — Accusé d'imposture aux Jacobins, par deux lettres de Rossignol, 119. — Mémoire de Choudieu contre lui, 142 et *suivans*, 149. — Autres accusations par Carrier, 159. — Est déclaré traître à la patrie par les *sociétés des Droits-de-l'Homme* et des *Cordeliers*; et désigné par Vincent comme l'un des chefs du modérantisme, 167. — Décrété d'accusation comme complice de Danton, 192. — Son jugement, 195. — Sa condamnation, 197. — AN III. Son éloge par Merlin de Thionville, 125. — Secours accordés à sa veuve, 126 et 138. — Reproches réciproques sur sa mort entre les accusés et les accusateurs, lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, 191. — AN IV. Pétition de sa veuve, et rapport à ce sujet, 205.

PHILIPPONNEAU, voleur du garde-meuble. AN III. Est condamné à mort par le tribunal criminel de Paris, 186.

PHILLIPPEAUX, émigré français et ancien compagnon de Bonaparte à l'école Militaire. AN VII. Défend Saint-Jean-d'Acre contre lui, 305.

PHILPIN-DE-PIÉPAPE. AN 1789. Analyse de son ouvrage intitulé : *Observations sur les lois criminelles de France*, 106.

PIALETY, surnom de PELET-DE GRAVIÈRE. (*Voyez* PELET, etc.).

PIC (la citoyenne), confidente de Chàlier. AN II. 1794. Accusation, aux Jacobins, contre Moulin, défenseur officieux de celui-ci, pour les sommes qu'il s'est fait donner par elle, 236.

PICARD (la dame). AN 1792. Décret de renonciation au legs de ses biens qu'elle a fait à la nation, attendu les besoins de ses héritiers, 41.

PICARD, auteur dramatique. AN 1792. Analyse de ses pièces intitulées : *les Visitandines*, 197. — *L'Enlèvement des Sabines*, 310. — AN II. 1793. *La Moitié du chemin*, 70. — *La vraie Bravoure*, 80. — AN III. *La Perruque blonde*, 54. — AN IV. *Les Conjectures*, 38. — *Les Amis de collège*, 94. — AN V. *Médiocre et Rampant*, 323. — AN VII. *Le Voyage interrompu*, 67. — *L'Entrée dans le monde*, 289. — *Les trois Voisines*, 305.

PICARD (Joseph), voleur du garde-meuble. AN 1792. Est condamné à mort et exécuté, 301.

PICARD. AN II. 1793. Est exclu de la société des Jacobins, 69.

PICAULT (Antoine-Augustin-Michel), député de Seine et Marne au conseil des anciens. AN IV. Fait approuver la résolution qui annule l'adjudication du domaine de Chezy à Fabre-Dubosquet, 212. — Est nommé secrétaire, 246. — Fait approuver la résolution qui rend aux ecclésiastiques reclus la jouissance de leurs biens, 356. — AN V. Et rejeter celle sur l'incompatibilité des fonctions de haut-juré, 130. — Combat celle concernant les créances sur les biens d'émigrés partagés avec la république, 198. — Et celle sur l'établissement d'une inspection des contributions, 252. — AN VI. Fait un rapport sur les domaines congéables, 19 et 20. — Appuie la résolution y relative, 36. — Résume son rapport sur celles concernant la liquidation des créances des émigrés, 87. — Vote en faveur de celle concernant les rentiers de la caisse Lafarge, 128. — Fait approuver celle sur les créances des émigrés, 141. — Propose le rejet de celle sur la réduction des fermages stipulés en denrées, 237. — Défend celle relative à l'établissement d'un bureau spécial pour la liquidation de la comptabilité intermédiaire, 261. — Combat de nouveau celle sur les fermages arriérés, payables

en nature, 264. — Vote en faveur de celle sur les créanciers des émigrés, 303. — AN VII. S'élève contre celle relative au paiement des arrérages de l'an 6, 22. — Et contre celle sur la contribution mobilière, 98.

PICCINI. AN VII. Proscrit par le roi de Naples, obtient des secours des commissaires français à Rome, 61. — Est reçu au conservatoire de musique de Paris, 102.

PICHARD, ex-procureur-syndic du département de la Vendée, et auteur de la rébellion de ces contrées. AN II. 1794. Condamné à la réclusion par la commission de Fontenay-le-Peuple, est renvoyé au tribunal révolutionnaire pour y être jugé de nouveau, 192.

PICHARD (Nicolas), président au ci-devant parlement de Bordeaux. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 285.

PICHART. AN III. Sauve cinq enfans qui se noyaient, 197.

PICHEGRU, officier d'artillerie et général français. AN II. 1793. Milhaud fait son éloge aux Jacobins, 64. — Robespierre y lit diverses lettres qu'il a interceptées, et indiquant des intrigues contre les patriotes, 71. — Son rapport sur la victoire d'Hagenau, 87. — AN II. 1794. Annonce des succès près de Landau, 103. — Remplace Jourdan à l'armée du Nord, 138. — Écrit aux Jacobins, leur jure d'exterminer les tyrans, et de prendre pour dernier mot : *Vive la République ! vive la Montagne !* 147. — Sa proclamation à l'armée du Nord, 149. — Son éloge, aux Jacobins, par Collot-d'Herbois, 151. — Annonce un avantage à Douai, 164. — Prend le camp de César, 218. — Fait part de nouveaux succès, et dénonce l'assassinat du général Gogues, 219. — Autres victoires, 222. — Ses progrès dans la Flandre maritime, 226. — Ses succès, 248. — Donne des détails sur la prise d'Ypres ; fait l'éloge du général Moreau, 272. — Marche vers Gand, 282. — Ses dépêches relatives aux places du Nord envahies, 287. — Autres lettres sur les succès des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, 295 et 302. — Exprime la reconnaissance de l'armée du Nord pour la convention, à la suite de la

journee du 9 thermidor, 320. — AN III. Mouvement qu'il ordonne de cette armée, 19. — Se repose momentanément après ses deux campagnes, 26. — Envoie un drapeau pris sur l'ennemi, en reconnaissance de celui décerné à l'armée par la convention nationale; annonce la destruction d'un corps d'émigrés, et le supplice qu'il va ordonner de soixante neuf d'entre eux faits prisonniers, 39. — Transmet la prise du fort de Grave, 106. — L'entrée des Français en Hollande, 122. — Arrive à la Haye, 140. — Demande que les soldats bataves soient tenus de porter la cocarde française, 161. — Est nommé commandant en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, 165. — Annonce de nouveaux succès en Hollande, 183. — Est nommé commandant-général pendant l'état de siège de Paris, 195. — Marche contre un rassemblement dans la cité, 196. — Et contre la section des Quinze-Vingts; déclare à la convention que ses décrets sont exécutés, 197. — Est autorisé à s'assurer du Temple et de tous les établissemens publics, *ibid.* — Demande la permission de retourner à l'armée; offre à la garde parisienne l'hommage de sa reconnaissance et de son estime; est félicité par le président de la fermeté de sa conduite, 198. — Détails sur les dangers qu'il a courus au 12 germinal, *ibid.* — Bruit et démenti de sa mort, 273. — AN IV. Moreau envoie des certificats qui attestent ses exploits, 21. — L'ajudant Gaspard se défend d'avoir écrit contre lui, 30. — Le ministre de la guerre, dément le bruit de sa destitution, 69. — Est nommé ambassadeur en Suède, 199. — Son éloge par Trouvé, 263. — AN V. Député au conseil des cinq cents par le département de l'Aube, son nom est applaudi à l'appel des membres du nouveau tiers, 245. — Élu président, exprime sa reconnaissance au conseil, *ibid.* — Provoque la révision des lois militaires, 301. — Présente le plan d'organisation de la garde nationale, 305. — On propose de l'adjoindre à la commission des inspecteurs, 306. — Il fait un rapport sur la marche des troupes; accuse le directoire de mauvaise foi, et propose de régler les limites constitutionnelles et le mouvement des armées dans l'intérieur, 312. — Réfute toutes les objections faites contre son

projet sur la garde nationale, et le fait adopter, 313, 316, 523. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 335. — Placards contenant ses lettres relatives au rétablissement de la monarchie; il est arrêté par Augereau, 349. — Déporté au 18 fructidor, 350. — Détails des offres qui lui ont été faites au nom de Louis XVIII, 353. — Sortie de Lacombe - Saint-Michel contre sa trahison, 356. — Proclamation du général Moreau à l'armée, pour la désabuser sur son compte, 359. — Lettre du même à Barthélemy, relative aux moyens qu'il devait employer pour rétablir le prétendant, 360. — Est embarqué à bord de la *Vaillante*, à Rochefort, 9. — Faits qui le concernent dans le rapport de Bailleul, sur la conspiration du 18 fructidor, 183, 184 et 185. — Détails de ses occupations dans le lieu de sa déportation, 327. — AN VII. Le quitte et arrive à Londres, 24. — Est présenté au duc de Portland et à M. Wickam; 29. — Inscrit sur la liste des émigrés, par ordre du directoire, 30. — Assiste à une séance de la chambre des pairs, 114. — Est envoyé par le gouvernement anglais, pour aider les armées autrichiennes de ses conseils, 221. — Ses conférences à Augsbourg avec Précý et Dandré, 355.

PICHON. AN I^{er} 1795. Lettre où il déclare avoir employé tous les moyens pour remettre Verdun au roi son maître, 144.

PICHON. AN IV. Publie une brochure sous le titre de: *Lettre d'un Français à M. Pitt*, 79 et 145. — Sa lettre en réponse à la réclamation de Chauvelin, ex-ambassadeur à Londres, 190. — Est nommé secrétaire de légation à la Haye, 252.

PICOLLET de Carrouge. AN VI. Est nommé commissaire près les tribunaux du Léman, 347.

PICOT, ex-garde du corps. AN II. 1793. Son arrestation et inculpation dirigée contre Aliard, commissaire civil à Saint-Girons, pour l'avoir associé à ses fonctions, 90. — AN II. 1794. Est dénoncé par la commune de Saint-Girons, 157.

PICOT, émigré. AN II. 1794. Décret qui affecte sa maison au placement du district de Port-Brioux, 328.

PICQUÉ (Jean-Pierre), député des Hautes-

Pyrénées à la convention nationale. AN III. Est envoyé à l'armée des Pyrénées-Occidentales, 174. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, en est secrétaire, 216.

PICQUENARD. AN 1792. Est nommé membre de la commission administrative du département de Paris, 252.

PICQUENARD, homme de lettres. AN VI. Est nommé commissaire du directoire près le bureau central, 195. — AN VII. Combat à la société du Manège, comme injurieux au corps législatif, un discours véhément sur la mise en jugement des ex-directeurs; est accueilli avec dédain, 509.

PICTET de Genève. AN IV. Analyse de son ouvrage, intitulé : *Tableau de la situation actuelle des États-Unis*, 188.

PIE VI, pape. AN 1790. Adresse une bulle à l'archevêque de Malines sur l'insurrection des Belges, 64. — Écrit une lettre pastorale et diplomatique contre la révolution d'Avignon, 236. — Conçoit des inquiétudes sur les progrès des principes de la révolution française, 292. — AN 1791. Dénonciation de son bref au cardinal de Lomenie, archevêque de Sens, 84 et 87. — Caractères de la décadence de son pouvoir, 108. — Excommunie Talleyrand, évêque d'Autun, 121 et 126. — Menace Avignon et le Comtat de la vengeance des puissances catholiques, 150. — Décret qui lui retire les 130.000 liv. qui lui étaient alloués pour la prohibition de la culture du tabac dans ce pays, 194. — Envoie un bref à Louis XVI pour le féliciter de son heureuse évasion, 219. — AN 1792. Autre à l'impératrice de Russie pour la remercier de ses dispositions, 105. — Ses lettres monitoires contre les évêques constitutionnels, 110. — A l'intention de congédier tous les Français, 118. — Fait la revue de ses troupes, 167. — Permet la sécularisation des religieux de l'un et de l'autre sexe, 175. — Lettre à ce pontife relativement aux affaires de France, 305. — AN I.^{er} 1793. Déclare l'ordre des capucins sous la protection du cardinal d'York, 243. — AN III. Merlin de Douai annonce qu'il est désespéré de la mort de Robespierre, 13. — AN IV. Armistice conclu avec lui par Bonaparte, et occupation de différentes villes de ses états, 287. — AN V. Pièces interceptées qui montrent sa mauvaise foi, 159.

— Lettre de Bonaparte sur les intrigues de l'étranger pour influencer et perdre ses états, 157. — Autre du même, indiquant l'espoir qui lui reste pour les sauver, 160. — Levée du séquestre sur les biens de son neveu, 223. — Envoie le marquis Massimi auprès du général Bonaparte pour le complimenter, et lui demander l'évacuation d'Ancône, 255. — Le nomme son ministre auprès de la république française, 285. — AN VI. Reconnaît la république cisalpine, et lui adresse des lettres de congratulation et d'amitié, 75. — Donne audience à l'épouse et à la sœur de Joseph Bonaparte, et accorde à celui-ci la liberté des patriotes incarcérés, 89. — Parti pris par lui de s'emparer du cinquième des biens-fonds ecclésiastiques, 99. — Lettre de son secrétaire d'état Doria, relative à l'assassinat du général Duphot, 113. — Mesures prises pour garder à vue son envoyé à Paris; ordre donné au général Berthier de marcher sur sa capitale, 114. (Voyez ROME). Sa proclamation en faveur des Français, 170. — Mise en liberté de M. Massimi, son ambassadeur, *ibid.* — Son arrivée à Sienne, 181. — Le grand duc lui refuse la permission de se rendre à Pise avant la réponse du directoire français, 188. — Est forcé de sortir de Sienne, 190. — Refuse le carrosse qui lui est offert par ce prince, et donne une superbe tabatière au ministre chargé de l'offrande, 209. — Sa canne envoyée à Paris par le général Berthier, *ibid.* — Reçoit de Paul I.^{er} l'offre d'un asile dans ses états, 265. — Réduit par un indult les fêtes de la république romaine, 270. — Suspend par une bulle les lois qui convoquent le conclave dix jours après la mort du pontife régnant, 284. — Détermination pour sa retraite à Cagliari, 300. — Remarque qu'il a été conduit de Rome à Sienne par un officier français, nommé Calvin, 354. — AN VII. Part de Florence pour se rendre à Parme, 202. — Arrive dans cette ville, 215. — Puis à Briançon, 235. — Réflexions de Courmand sur ses mémoires historiques et philosophiques, 254. — Se rend à Grenoble, 294.

PIE, grenadier. AN 1792. Décret portant qu'il lui sera fait présent d'un sabre d'honneur, 135.

PIEDOUÉ-D'HÉRITOT, député au conseil des cinq-cents. AN V. Son élection est annulée au 18 fructidor, 550. — Arrêté à la suite de cette jour-

née, il est remis en liberté par le directoire, 355.

PIERRE, dit L'ESPERET, membre du conseil-général du département du Gers. AN I.^{er} 1793. Est traduit au comité de sûreté générale, 201.

PIERRE, (P.) commissaire près l'administration municipale de Marseille. AN VI. Sa lettre sur les élections de cette commune, 332.

PIERRE III, époux de Catherine. AN V. Ses funérailles avec celles de cette impératrice, 136.

PIERRET (Jean-Nicolas), député de l'Aube à la convention nationale. AN III. Rend compte de sa mission dans la Haute-Loire, 121, 130 et 167. — Est nommé secrétaire, 215. — Fait un rapport sur l'établissement de deux écoles vétérinaires, *ibid.* — S'oppose à l'arrestation de Robert Lindet et Charlier, demandée par Leliardy, 246. — Indique Duroy, comme l'un des provocateurs de la révolte de prairial, *ibid.* — Fait un rapport sur Pautizel, et provoque son arrestation, 251. — Fait passer à l'ordre du jour sur la demande de celle de Louis du Bas-Rhin, 254. — Rappeler les représentans en mission depuis plus de six mois, 261. — Décréter la traduction de Brutus Magniez devant la commission militaire de Paris, 263. — Rappeler onze représentans qui étaient en mission, 272. — S'oppose à l'adoption du projet de Personne sur les délits révolutionnaires, 273. — Justifie le comité contre les plaintes de la section du Théâtre-Français, relatives à la mise en liberté de quelques individus, 275. — Fait décréter que l'affaire de Joseph Lebon sera terminée sans désemparer, et l'accuse de divaguer dans sa défense, 293. — Appuie la demande d'une députation de la commune de Troyes, tendante à ôter au comité de sûreté générale la faculté d'élargir les perturbateurs, avant d'avoir pris des informations sur les lieux, 295. — Déclare que l'intention des comités n'est pas d'éterniser les commissions militaires, 298. — Propose d'admettre à la séance les membres des autorités de Lyon, mandés à la barre, 300. — Taxe d'exagération les faits cités par Goupilleau, relativement aux massacres commis dans le Midi, 524. — Fait nommer Pelet de la Lozère pour remplacer les représentans qui sont à Lyon, 341. — Sort du comité de sûreté générale, 350.

— Répond de la moralité de Perrin de l'Aube, condamné aux fers pour concussion, et affirme qu'il était créancier de la république, 351. — Fait demander au comité de sûreté générale son rapport sur les événemens de prairial, 366. — AN IV. Combat la révision des radiations, 1. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, demande que la réclamation de Duback, etc., soit renvoyée aux tribunaux, 16. — Vote contre le projet relatif à la vente des ci-devant presbytères, 50.

PIERROT (François), notaire à Auwillers-les-Forges, membre du directoire du département, député des Ardennes à l'assemblée législative, AN 1791. Veut qu'on décrète la non-permanence des comités, 283.

PIERSON (J.), secrétaire de Mallesherbes. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 256.

PIETTE (Jean-Baptiste), député des Ardennes à la convention nationale. AN II. 1794. Fait rendre un décret sur tous les biens nationaux possédés par indivis, et prolonger les délais accordés aux créanciers des émigrés, 118. — Rapports et décrets sur des objets particuliers, 250 et 278. — Fait autoriser la commune de Provins à transférer son hospice dans une maison nationale; et le district de Port-Brioux à se loger dans la maison de l'émigré Picot, 328. — Autre décret relatif au paiement des cent-suistes, 552. — AN III. Provoque le rapport du décret qui traduit vingt-sept citoyens, prévenus d'agiotage, devant le tribunal criminel des Ardennes, 155. — Propose d'accorder des secours à la fille de Sombreuil, 170. — Provoque une taxe sur les grains et une police sévère pour les marchés, 341. — AN V. Réélu au conseil des anciens, fait approuver la résolution qui met Bacò et Denoroy en possession des biens qu'ils ont soumissionnés, 103. — Vote contre celle qui exempte les officiers de santé et les artistes du droit de patente, 106. — Combat celle sur la vente des biens nationaux, payables en inscription, 194. — AN VI. Justifie Launoy, député, attaqué comme frère d'émigré, 71. — Fait rejeter la résolution qui autorise la commune d'Yssoudun à vendre

les croix et tombeaux du cimetière actuel, pour en acheter un nouveau, 240.

PIETTE, député de la Sarthe au conseil des cinq-cents. AN V. Expose la nécessité de faire connaître au nouveau tiers l'état actuel des finances, 248. — Appuie la proposition tendante à régulariser les destitutions d'administrateurs, faites par le directoire et les qualifie d'arbitraires, 343. — Son élection est annulée au 18 fructidor, 550.

PIEYRE (Jean), député du Gard à l'assemblée législative. AN 1792. Fait part des troubles de ce département, 66. — Insiste pour que l'assemblée s'occupe d'éclairer l'opinion publique, 108. — Fait décréter la suppression du bureau de contrôle des assignats, 154. — Annonce que son département a fourni le double de son contingent pour l'armée, 249.

PIGAULT-LEBRUN, auteur dramatique. AN II. 1794. Analyse de ses pièces, intitulées : *les Dragons en cantonnement*, 121. — AN IV. *Le Petit Matelot*, 99. — *Les Sabotiers*, 287. — AN V. *Et le Major Palmer*, 137.

PIGEON, général. AN IV. Se distingue à la bataille de Rovéredo, 361.

PIGNATELLI (le prince), maréchal, commandant les troupes du roi de Naples. AN V. Le duc de la Salandra est envoyé par le roi pour visiter ses cantonnemens, 163. — AN VI. Est exilé en Sicile, 264. — Détails sur sa disgrâce, 270. — AN VII. Saisie par les Français de sa correspondance avec le ministre du roi de Sardaigne, 105. — Fait signer l'armistice avec le général Championnet, 146.

PIGNATELLI, aide-de-camp. AN VII. Lettre particulière, annonçant qu'il avait offert, au nom du roi de Naples, un traité d'alliance offensive et défensive contre l'Angleterre, 119.

PIGNOL (Louis), fameux dans les réactions qui ont ensanglanté le Midi. AN VI. Est traduit de Milan dans les prisons d'Aubagne, 261.

PIGNON. AN II 1794. Acquitté par le tribunal révolutionnaire, est présenté aux Jacobins, 295.

PIIS, littérateur. AN 1790. Notice de ses *Solitaires de Normandie*, 127. — AN 1791. Établit avec Barré le *théâtre du Vaudeville*, 191. — AN IV. Fait un hymne à l'usage des

philosophes, intitulé : *la Pèque naturelle*; 190. — AN V. Analyse de son vaudeville : *Santeuil et Dominique*, 71. — AN VI. Est l'un des quatre auteurs de la *Vallée de Montmorency*, 266.

PILASTRE (Urbain-René), député de Maine et Loire au conseil des anciens. AN V. Combat la résolution qui met Bacô et Denoroy en possession des biens qu'ils ont soumissionnés, 101. — AN VI. Celle relative aux droits de séquestre sur les biens des parens d'émigrés, 124. — Celle sur le placement des assemblées électorales pour l'an 6, 159. — Et celle concernant les inscriptions civiques, 163. — Fait une motion relative aux attributions de la commission des inspecteurs, 165. — Fait rejeter la résolution qui autorise le directoire à régler un compte avec les fabricans de Chollet, 216. — AN VII. Vote en faveur de celle relative à l'assiette et au recouvrement de la contribution foncière, 67. — Est élu secrétaire, 95.

PILAVOINE, déporté de Pondichéry. AN 1792: Est renvoyé dans ses foyers, 86.

PILLE, lieutenant-colonel du deuxième bataillon de la Côte-d'Or. AN I.^{er} 1793. Lettre annonçant qu'il a été livré aux Autrichiens par Dumourier, 116. — Est renvoyé par Cobourg, 136. — AN II. 1794. Commissaire du mouvement des armées, est dénoncé aux Jacobins, 309. — Répond à ses dénonciateurs, 317. — AN VI. Remplace Bernadotte à Marseille, 6.

PILLÉ, ex-secrétaire de Héron. AN IV. Sa déclaration au ministre de la police, à l'occasion de la conspiration Babeuf, dans laquelle il est impliqué, 259. — AN V. Ses révélations à Vendôme; plusieurs prévenus sont accusés de complots contre lui, 111. — Nouvelles révélations de cet accusé; Babeuf prétend qu'il est fou, 198. — L'accusateur national de la haute-cour ne voit en lui qu'un imbécille qui croit à la magie et aux sorciers, 224. — Est présenté, dans sa défense; comme un homme faible et un simple copiste, 239. — Il est acquitté, 252.

PILLET, commissaire des guerres. AN 1792. Fuit et est arrêté avec Lafayette à Namur, 241.

PILLET (René), ex-aide de-camp de Lafayette.

AN VII. Est arrêté comme prévenu d'émigration , 196.

PILLIOT-DE COLIGNY. AN VII. Est condamné à mort comme émigré , 119.

PILLICHODI , suisse. AN VI. Est arrêté comme partisan de l'oligarchie , 172. — Et mis en liberté par ordre du directoire français , 347.

PILLON , administrateur de la Somme. AN I.^{er} 1793. Adhère au 31 mai ; est nommé procureur-syndic de ce département , 167.

PILLON. AN VII. Envoie, de Rochefort , des détails sur la prise de l'*Embuscade*, frégate anglaise , 105.

PINARD , membre du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Son acte d'accusation , 26. — Détails de la procédure , 35, 72 et *suivans*. — Est condamné à mort avec Carrier , 88 et 100.

PINARD , ex-juge de paix de la section Poissonnière. AN III. Réclame contre une imputation calomnieuse dont il est l'objet , 332.

PINCHINA , député de Saint-Domingue non admis. AN VI. Obtient une indemnité de 6,000 francs , 259 et 260.

PINCKERING (M.) , secrétaire des États-Unis. AN VI. Sa lettre aux délégués de ce gouvernement à Paris ; il s'étonne des retards qu'on apporte à leur réception , et leur trace leur conduite ultérieure , 328.

PINCKNEY (M.) , envoyé des États-Unis. AN V. Le directoire refuse de l'admettre en remplacement de M. Monroë , 86. — AN VI. Lettre qu'il reçoit du secrétaire des États-Unis sur les retards apportés à sa réception , 328.

PINÈDE , officier. AN VII. Se distingue à l'armée d'Helvétie , 344.

PINELLE , député du baillage de Colmar et Schelstat aux États-généraux. AN 1789. Annonce que M. de Memmay , seigneur de Quincey , a rassemblé , pour une fête , les citoyens de Vesoul dans son château , et qu'il a fait sauter le lieu du rassemblement ; ses propositions à ce sujet , 24.

PINET , caissier-général des accapareurs. AN 1789. Développement de sa fortune ; est assassiné dans une forêt ; conjectures à ce sujet , 58.

PINET aîné , député de la Dordogne à la convention nationale. AN II. 1793. En mission à l'ar-

mée de l'Ouest , y est maintenu , 24. — AN II 1794. Envoyé aux Pyrénées-Occidentales , rend compte de la situation des armées françaises et espagnoles , 117. — Ordonne l'arrestation de quatre-vingts ex-nobles et seigneurs dans le département des Landes , et demande que cette mesure soit étendue à toute la république , 194. — Sa lettre relative au supplice de ces conspirateurs , 218. — Autre sur celui de dix individus qui ont outragé le représentant Dartigoyte , et sur l'arrestation d'un frère d'Hébert , 221. — Autre sur les succès de l'armée , 228. — Nomme le brave Harispe chef de brigade sur le champ de bataille de Bardovitz , 263. — Fait part des succès de l'armée , 320. — Annonce la prise de Fontarabie , 323. — AN III. Appuie les pétitionnaires de la section des Quinze-Vingts , et se plaint de la détention d'une foule de citoyens ; est accusé par Saint Martin d'avoir été le bourreau du département de l'Ardèche , 194. — Et par Bourdon de l'Oise , d'avoir fait égorger trois militaires qui avaient osé monter dans la loge de sa femme , 199. — Est dénoncé par la société populaire de Bayonne , 234. — Décrété d'arrestation au premier prairial , 246. — Et ensuite d'accusation , 247. — AN IV. Lors de la demande du réarmement des défenseurs de la convention en vendémiaire , Lefranc réclame la même mesure pour les Landes , où il dit que les patriotes ont été désarmés par Pinet , 40. — Est un des amnistiés du 4 brumaire , 44. — AN V. Annulation d'un de ses arrêtés contre le citoyen Angosse , 16. — AN VI. Est destitué de ses fonctions d'administrateur dans le département de la Dordogne , 194.

PINGLIN (F.) . AN VI. Annonce de son ouvrage sur l'origine des idées , 276.

PINGRÉ , astronome. AN IV. Son éloge par Prony , 294.

PINO , chef de légion cisalpine. AN VI. Sa proclamation en prenant possession de quelques terres appartenantes au duc de Parme , 97.

PINON , officier. AN I.^{er} 1793. Son éloge par le général Lamarlière , 5.

PINON (Jean) , capitaine du corsaire *le Duguay-Trouin*. AN I.^{er} 1793. Donne des nouvelles de Lapeyrouse , 179.

PINON-DU-COUDRAY, secrétaire de Eerthier, intendant de Paris. AN II. 1794. Est condamné à la déportation par le tribunal révolutionnaire. 138.

PINSON, chef des Miquelets. AN I.^{er} 1793. Accusé de trahison lors de l'attaque du camp de Sarre, est justifié par une lettre de son frère, maréchal-de-camp, annonçant qu'il est mort au champ d'honneur, 158.

PIO (le chevalier), ci-devant chargé des affaires de Naples. AN 1790. Est disgracié par sa cour, et proclamé citoyen français par la commune de Paris, 107.

PIOGET-DE-SAINT-PREUX, de Nantes. AN VI. Emigré et compagnon d'armes de Rochecotte, est arrêté à Paris. 352.

PIOLTINI, ministre de la police de la république cisalpine. AN VII. Fuit de Milan, 227.

PIOMBINO (BUONCOMPAGNONI prince de). (Voyez BUONCOMPAGNONI.)

PIORRY (P. François), député de la Vienne à l'assemblée législative. AN 1792. Dénonce le directeur du jury de Poitiers, 95. — Communique une lettre de l'emigré Fayolle, annonçant la prochaine arrivée des coalisés, 238. — Réélu à la convention nationale, propose l'augmentation des membres du corps municipal de Paris. 330. — AN I.^{er} 1793. Rend compte des progrès des rebelles, 132. — Certifie les détails contre-révolutionnaires contenus dans une lettre interceptée, 247. — AN II. 1793. — Nommé membre du comité des marchés, est inculpé et se justifie, 274. — Dénotec la *Feuille de salut public*, 26. — AN II. 1794. Est attaqué par Thibaudeau, pour inculpations faites à son frère, 116. — Et pour l'arrestation de son père, 121. — AN III. Extrait de sa lettre révolutionnaire à la société populaire de Poitiers; déclaration que cette lettre a été reconnue par lui; est décrété d'arrestation, 527. — AN IV. Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

PIOTAI, officier municipal à Tours. AN 1791. Âgé de 71 ans et chargé d'une nombreuse famille, s'enrôle le premier sur la liste des volontaires destinés à marcher aux frontières, 232.

PIPAU, procureur-syndic du district de la Dordogne. AN I.^{er} 1793. Sa destitution et rapport du décret de son arrestation, 222.

PIPFLET (M.^{me} Constance THÉIS-). AN III. Auteur des paroles de *Sapho*, tragédie-lyrique, 91.

PIPELET fils, chirurgien herniaire, et membre du lycée des arts. AN VII. Son rapport sur l'invention, par le citoyen Toutvret, d'une main artificielle, imitant parfaitement tous les mouvemens d'une main naturelle, 38.

PIQUET. AN 1791. Est réintégré, par décret, dans la municipalité de Douai, d'où il était absent lors des troubles de cette ville, 104.

PIQUET (le citoyen). AN VI. Est nommé membre de la comptabilité intermédiaire, 278.

PIQUET. (Voyez PICQUÉ.)

PIRANESI, ex-chevalier et ex-ministre de Suède auprès de la cour de Rome. AN VI. Refuse de S. M. suédoise un traitement de six cents écus; invite tous les ex-nobles à venir le trouver au Capitole, pour y brûler tous les emblèmes de la noblesse, 242. — AN VII. Est nommé ministre de la république romaine à Paris, 128.

PIRCHA, bailli de Lithuanie. AN VII. Est destitué pour avoir porté un chapeau rond et un frac, 126.

PIRON, chef vendéen. AN II. 1793. Est tué dans une affaire, 98.

PISANI. AN VI. Son discours contre la domination autrichienne, lors du serment de liberté prêté par les Vénitiens, 62.

PISON-DU-GALAND, avocat, député du Dauphiné aux États généraux. AN 1789. Est secrétaire provisoire des communes, 7. — Vote la réduction des cahiers; enlève, avec le président, les papiers de l'assemblée, lors de la clôture de la salle pour la séance royale, 9. — Prête, avec lui, le serment du jeu de Paume, 10. — Est député au peuple pour le calmer, 11. — Demande l'admission provisoire des douze députés coloniaux, 13. — Veut qu'il ne soit plus reçu de députation, et que les réclamations soient communiquées par le comité des rapports, 31. — Fait organiser un comité pour liquider les droits féodaux et les rentes foncières, 40. — Propose une rédaction de l'article relatif aux droits des citoyens, 44. — Et de celui qui déclare le gouvernement monarchique, 47. — Réclame la lecture du mémoire du roi sur le

veto,

veto, 55. — Veut que la partie de l'impôt applicable à la dette publique et à la liste civile soit assurée définitivement, 68. — Demande une propriété territoriale quelconque comme condition d'éligibilité à la représentation nationale, 79. — Pense que l'éligibilité qu'on veut accorder aux enfans dont les pères paient la contribution prescrite, est injurieuse à une grande partie des Français, 80. — Provoque la division du royaume en trente-six départemens, et la translation successive dans les villes des assemblées nationales et secondaires, 88. — Propose la fixation du nombre des électeurs, 90. — Se plaint de ce que le comité de constitution présente ses articles d'une manière isolée, ce qui empêche d'en saisir les rapports, 95. — Combat un article additionnel, tendant à restreindre les réunions de citoyens, 101. — AN 1790. Fait adopter une rédaction sur l'emploi de la loi martiale, 56. — Son opinion sur le droit de recours contre les auteurs de détentions arbitraires, 74. — Développe les avantages des tribunaux d'appel, 122. — Demande qu'il n'y ait pas de juges d'assises, *ibid.* — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — AN 1791. Fait annuler l'acte qui engage le domaine de Fenestranges à la famille des Polignac, 47. — Décréter le remboursement des engagemens des greffes domaniaux, 163. — Liquider des offices de même nature, 169. — Veut que les électeurs soient propriétaires fonciers, 225. — Présente le plan d'une nouvelle administration forestière, 233. — Le fait adopter, 259. — AN V. Député de l'Isère au conseil des cinq-cents, invoque la question préalable sur le projet tendant au renouvellement des bureaux centraux, 295 et 296. — Fait fermer la discussion sur les sociétés populaires, et ordonner l'impression du rapport, 301. — Veut que les artistes soient soumis au droit de patente, 313. — Provoque l'ajournement du projet d'Aubry, sur les destitutions militaires, 324. — S'oppose à la proposition tendante à régulariser celles des administrateurs, 343. — AN VI. Est élu secrétaire, 6. — Appuie le rétablissement de l'action en rescision pour cause de lésion, 10. — Fait rejeter une demande en sursis à l'exécution d'un jugement

portant peine de mort, 17. — Défend le projet sur la vente des biens nationaux, 19. — Propose de célébrer le décadi, 27. — S'oppose à l'indemnité accordée à Faujas, 29. — Son opinion sur celle à accorder aux députés pour frais de ports de lettres, *ibid.* — Amende le nouveau projet contre les ci-devant nobles, 32. — Appuie la réduction des dépenses de l'an 7, 48. — Fait fixer le nombre des agens du directoire pour les Colonies, 51. — Combat l'établissement des écoles secondaires, 63. — Invoque l'ordre du jour sur une dénonciation contre le *Défenseur des Principes*, 74. — Parle en faveur du projet de succésibilité des enfans naturels, 75. — Combat celui relatif au rétablissement des avoués, 76. — La priorité est accordée à son projet sur cette matière, 87. — Son opinion sur les institutions civiles, 90 et 94. — Propose des amendemens au projet sur la contrainte par corps, 105. — Ne veut pas qu'on confonde les ministres du culte avec les instituteurs, 109. — Sa motion pour la création d'un système des secours à accorder à l'indigence, 114. — Parle sur l'organisation de l'école polytechnique, 120 et 121. — Fait ajourner le projet d'établissement d'un journal tachygraphique, 144. — Présente le tableau des départemens qui devront nommer au tribunal de cassation, 161. — Fait un rapport sur les finances et sur les moyens de régler les travaux du conseil, 168. — Est élu président, 184. — Fait ajourner la discussion du projet relatif à la pension de la veuve Lamblardie, 219. — Veut faire étendre à tous les tribunaux l'augmentation de traitement demandée pour le tribunal civil de Paris, *ibid.* — Soutient l'avis de la commission sur le projet du remplacement des juges, 237. — Veut parler sur ce projet, 240. — Trouve insuffisant l'ordre du jour sur la dénonciation en forfaiture du tribunal criminel de la Drôme, 241. — Fait adopter un arrêté sur l'ordre à suivre dans la discussion du code civil, 246. — Demande le renvoi à la commission de classification du projet relatif au mariage des enfans mineurs, 264. — Veut que la ferme du droit de pêche soit décrétée en principe, et qu'il soit présenté un mode plus complet d'exécution, 268. — Fait résoudre une indemnité pour les citoyens

qui ont sacrifié leurs propriétés à un service public, 273. — S'élève contre les dénominations grecques des poids et mesures, 277. — Invoque la question préalable sur le projet qui établit un impôt sur le sel, 328. — Fait des observations sur celui de Jourdan, concernant la conscription militaire, 334. — Vote pour que l'administration des hypothèques soit confiée à la régie de l'enregistrement, 347 et 349. — Approuve l'impôt sur le tabac, dont il ne porte la consommation qu'à 300 mille quintaux, 352. — Soutient que les calculs de la commission, à ce sujet, sont erronés, 354. — AN VII. Propose un message au directoire sur le projet de la poste aux lettres, 111. — Fait ajourner celui de la commission, sur les écoles primaires, 119. — Présente un nouveau projet sur les expropriations forcées pour cause d'utilité publique, 148. — Parle sur les écoles primaires, et demande l'uniformité de l'instruction, 155. — Vote contre le projet relatif à la solde de retraite des militaires, 180, 190 et 197. — Fait rejeter la disposition tendante à l'établissement d'un papier spécial pour les passe-ports, 181. — Prononce un discours sur les écoles primaires, 194, 195 et 196. — Parle sur divers articles du projet de Français de Nantes, relatif à diverses mesures de liberté publique, 282. — Adoption du sien sur la révision des congés militaires, 291.

PITHOU (M.^{lle}). AN 1789. Offre, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique formé de leurs bijoux, 54.

PITHOU, chanteur de Paris. AN V. Est arrêté, 175.

PITOT, capitaine du longre *le Hoc*. AN I.^{er} 1793. Fait une prise, 220.

PITOU. AN II. 1793. Est réintégré dans les fonctions d'officier municipal de Nanci, 17.

PITOU, de Villeneuve-Saint-Georges. AN II. 1795. Fait à la convention la remise de sa pension, 55.

PITRA. AN 1789. Est membre de l'administration des domaines, dans la municipalité de Paris, 102.

PITT (M.), ministre d'Angleterre. AN 1790. Son discours sur la motion de l'acte du test et celui de la corporation, 82. — Ses intrigues pour

séparer l'Espagne de la France, 130. — AN 1791. Son discours sur la guerre de la Russie, 133. — AN 1792. Son entretien avec Talleyrand, 38. — Son opinion au parlement pour hâter l'abolition de tout traité, 149. — AN I.^{er} 1793. Autres discours sur la guerre contre la France, 45. — Lettre que lui adresse un Polonais, 70. — Valence et Dumourier lui rendent visite; il leur fait donner l'ordre de quitter l'Angleterre, 186. — Combat la motion de Fox contre la guerre, 205. — Manœuvres qui lui sont attribuées contre la tranquillité de la république française, 215. — Garnier propose de le déclarer ennemi du genre humain, et demande qu'il soit permis de l'assassiner; violens murmures excités par cette motion; adoption de sa première proposition, 221. — Arrestation de son neveu, trouvé caché dans le château du Caminet, à Dinan, 251. — AN II. 1793. Il ordonne à la cour de Naples de se déclarer contre les Français, 18. — A. Dumont annonce l'arrestation et l'envoi à Paris d'une de ses parentes, 35. — AN II. 1794. Attaqué aux Jacobins au sujet des insurgés d'Ecosse, et de la division que son or sème parmi les patriotes, 116. — Exposé au parlement anglais la nécessité de la guerre, pour détruire l'affreux système de la révolution, 143. — Défend les jugemens de la haute-cour d'Ecosse, 147. — Fait arrêter, au conseil tenu avec le général Mack, la guerre d'extermination contre la France, 170. — Écrit satyrique dirigé contre lui, intitulé: *Credo politique*, 186. — Fait adopter un bill pour l'augmentation des milices; défend les traités de la coalition; invective la France; soutient que la guerre est juste et utile; désapprouve le partage de la Pologne, et assure qu'il n'a été jamais question de rétablir l'ancien gouvernement en France, 188. — Combat et fait rejeter l'adresse au roi en faveur de Muir et Palmer, condamnés en Ecosse, 191. — Même succès sur la motion de Grey, qui demande un bill d'abolition contre ceux qui ont conseillé au roi le débarquement des troupes hessoises, 194. — Dément Shéridan qui dénonce une fabrique de faux assignats, 203. — Présente les pièces saisies chez les sociétés jacobines de l'Angleterre; et les fait renvoyer à un comité, 261. — Fait un rap-

port au nom de ce comité ; rappelle les adresses à l'assemblée nationale de France , présentées par Frost et Barlow , et l'admission de plusieurs Français dans leur sein ; l'esprit de jacobinisme , dont il trace la marche et les progrès en Angleterre , sur-tout d'après les adresses des sociétés d'Écosse ; et demande la poursuite de leurs auteurs , comme coupables de haute trahison , 263. — Est présenté par Collot-d'Herbois aux Jacobins , comme l'auteur de tous les complots de la faction de l'étranger en France , l'oppresser du parlement anglais , et le provocateur de la falsification des assignats , 206. — Autres accusations de Barrère contre lui , 266. — Elie Lacoste en fait le moteur de la faction de l'étranger , dirigée par l'ex-baron de Batz , 267. — Est attaqué de nouveau dans la discussion sur les sociétés populaires , 271. — Combat la motion de MM. Fox et Shéridan , contre la guerre ; est rappelé à l'ordre , 278. — AN III. Merlin de Douai annonce qu'il est désespéré de la mort de Robespierre , 15. — Lettre qui lui est adressée , sur les subsides offerts à l'empereur , 31. — Texte de son discours sur la guerre avec la France , 125. — Réfute MM. Shéridan et Fox à ce sujet , 127. — Cite les paroles de Tallien , pour prouver la détresse de la république , 166. — Prononce un discours en faveur du traité conclu avec l'empereur , 172. — Fait accorder 50,000 liv. par mois au ci-devant comte d'Artois et à son fils d'Angoulême , 206. — Son discours à la chambre des communes , sur les moyens et les ressources de la Grande-Bretagne , 208. — Son opinion au sujet des dépenses de l'expédition contre Toulon , 213. — Madame de Staël lui adresse des réflexions sur la paix , 218. — Sa réponse à Fox , à l'occasion de la paix de la Prusse ; il en conclut la nécessité de fournir d'abondans subsides à l'empereur , 227. — AN IV. Présente le tableau de la faiblesse de la France , et fait des observations sur sa nouvelle constitution , 59. — Défend le bill relatif aux assemblées séditieuses ; débats très-vifs avec Fox à cette occasion ; Shéridan le compare indirectement à Robespierre , 75 et 98. — Son discours sur les dispositions du roi à négocier la paix avec le nouveau gouvernement français , 108. — Sa réponse aux

reproches faits aux ministres sur leurs desseins contre la France ; il admet une distinction entre le nouveau gouvernement et les précédens , 109. — Nie qu'il ait fait du rétablissement de la royauté , une condition exclusive de la paix , 110. — Est insulté par le peuple de Londres , 117. — Son discours contre la motion de Grey en faveur de la paix , 174. — Demande un nouvel emprunt ; réflexions à ce sujet , 242. — Propose une taxe sur les chiens ; sarcasme que lui lance Shéridan à cette occasion , 246. — Défend la guerre et les ministres attaqués , 255. — AN V. Sortie violente contre lui , par MM. Fox et Curwen , 59. — Imprécations du peuple contre lui , à cause de l'acte sur la nouvelle milice ; on veut le brûler en effigie , 81. — Présente une adresse aux communes , relativement à la rupture des négociations avec la France , et déclare que le roi ne consentira jamais à ce que la Belgique reste à cette dernière puissance , 111. — Fait continuer les subsides à l'empereur , 219. — Rejeter les motions de l'opposition pour la réforme parlementaire , 258. — Présente au parlement le budget relatif aux taxes , 294. — AN VI. Essuie des marques de mécontentement de la part du peuple de Londres ; on l'invite à se retirer du ministère , 60. — Présente un budget sur les dépenses et recettes de l'an 1798 , 75. — Lettres sur son administration , par Pichon , 79. — Son discours au parlement contre le directoire français , et ses plans d'invasion , 83. — Réclamations populaires contre ses triples taxes ; il est pendu et brûlé en effigie par des ouvriers , avec une inscription qui l'assimile à Robespierre , 100. — Discours de M. Nichols contre lui , 137. — Suite de l'examen de son administration par Pichon , 145. — Il propose un projet de finances à la chambre des communes , 216. — Complimente Shéridan , à l'occasion de son discours contre la descente des Français ; lui lance quelques sarcasmes sur sa conversion tardive ; déclare que le gouvernement ne doit pas s'abaisser à traiter de la paix avec la France , et de réconciliation avec les rebelles d'Irlande , 228. — Son duel avec M. Tierney , et pourquoi , 268. — Facétie sur sa maladie , 316. — Toasts bisacres attribués à des ministériels , pour célébrer sa gué

riçon, 331. — Rejette un impôt sur les portes cochères, 352. — AN VII. Appuie une motion sur les prisonniers d'état, 98. — Présente son plan de finances, 102. — Un aperçu des revenus publics, 103. — Son discours sur les dépenses de l'an 1799, 104. — Propose un nouveau droit sur le revenu, 111. — Et le rachat de la taxe de terre, 113. — Suspension de l'acte *habeas corpus*, sur un de ses bills, 115. — Article intitulé : *Républicanisme de Pitt dévoilé*, 141. — Appuie le projet d'union de l'Irlande, 146. — Répond à toutes les opinions contraires, 151. — Propose l'émission de trois millions de billets de l'Echiquier, 176. — Son plan pour assurer et achever la réunion de l'Irlande, 179. — Appuie la suppression de la traite des noirs, 181. — Fait interroger, en sa présence, plusieurs Irlandais arrêtés par ses ordres, 192. — Prononce un discours contre les sociétés politiques, 230. — Demande et obtient une nouvelle émission de billets de l'Echiquier, 236. — Son discours sur la solde des Russes mis à la disposition de l'Angleterre, 278, 279, 282 et 283. — Réflexions sur son système politique, 293. — Briot dit qu'il avait reçu d'un commis de Talleyrand le plan de la descente en Irlande, 347.

PITT (Benjamin). AN I.^{er} 1793. Est incarcéré à l'Abbaye, comme parent du ministre anglais, 256. — Dément cette parenté, 258.

PITT (Elisabeth), parente du ministre anglais. AN I.^{er} 1793. Sa détention à l'Abbaye, 256.

PITTI, vicaire d'Orléans. AN I.^{er} 1793. Impliqué dans l'assassinat de Léonard-Bourdon, est mis en liberté, 215.

PIVOT (la citoyenne), veuve de l'ingénieur. AN VI. Résolution qui lui accorde une pension, 181. — Elle est rejetée, 213. — Nouvelle résolution sur le même objet, 269.

PLAICHARD - CHOLLIÈRE (René - François), député de la Mayenne à la convention nationale. AN III. Fait nommer le citoyen Crouzet directeur de l'école de Liancourt, 273. — AN IV. Son projet d'organisation de cette école, 7. — Est retenu prisonnier dans une section, au 13 vendémiaire, et mis en liberté, 17. — AN V. Réélu au conseil des anciens, en est secrétaire, 186.

— Fait approuver la résolution relative aux élèves de l'Ecole de santé, 201.

PLAINVILLE. AN 1791. Réclame contre l'inscription de son nom sur la liste du club monarchique, 36.

PLAISANT. AN 1789. Est administrateur des travaux publics dans la municipalité de Paris, 102.

PLANAT, chef de division au ministère de la guerre. AN VI. Destitué, est arrêté comme émigré, 337. — Est mis en liberté, 338.

PLANCHOT, ex - noble. AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire ; 152.

PLANTADE, artiste compositeur. AN VI. Auteur de la musique de *Palma*, 339. — AN VII. Et de *Romagnési*, 358.

PLANTAIRE, littérateur. AN I.^{er} 1793. Extrait de ses pièces intitulées : *Les deux Hermites*, 113. — AN II. 1794. Et la *Famille indigente*, 225.

PLANTER, chargé, dans la ville de Vernon, des approvisionnements de Paris. AN 1789. Y court risque de la vie dans un mouvement populaire, 79. — Exposé de ses dangers ; il est sauvé par Nesham, jeune anglais, 80. — AN 1790. Autres détails, 24.

PLASSAN, libraire. AN II. 1794. Demande à retirer des livres de Lyon ; est arrêté comme suspect, et envoyé à la police, 197. — AN IV. Fait hommage, aux deux conseils, du buste de Montesquieu, et du premier volume d'une nouvelle édition de ses œuvres, 166.

PLAUTIZÉ, réquisitionnaire de Fromainville, AN VI. Se coupe un doigt pour s'exempter du service militaire, 136.

PLEMKETT (Rose), irlandaise. AN 1792. Exposé de son affaire avec Macdonach, 128.

PLEURRES (marquis de), député de Sezanne aux États - généraux. AN 1790. Demande la liberté provisoire de l'abbé de Barmond, et veut que les pièces qui le concernent soient renvoyées au châtelet dans les vingt-quatre heures, 252.

PLÉVILLE - LE - PELLEY, officier de marine. AN V. Est nommé plénipotentiaire à Lille, 268. — Et ministre de la marine, 300. — Rend compte aux marins de tous grades des événemens du 18

fructidor, 359. — AN VI. Est promu au grade de contre-amiral, 31. — Sa circulaire à l'armée navale, 57. — Autre aux commissaires principaux et contrôleurs de la marine, *ibid.* — Sa lettre aux citoyens Duchesne et Fourmentin, commandans de deux corsaires, 101. — Donne sa démission du ministère; reçoit une lettre flatteuse du directoire; est nommé vice-amiral, 221.

PLOMBA, de la commune de Saint-Geniez. AN 1792. Est décrété d'accusation par suite des troubles de l'Aveyron, 105.

POCHELAT (la citoyenne). AN I.^{er} 1793. Sert comme canonnier dans la légion des Ardennes, et obtient une pension de 300 liv., 180.

POCHOLLE (Amédée), député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. AN II. 1793. Annonce la levée en masse des habitans de Rennes pour détruire les Vendéens, 41. — AN II. 1794. Fait confirmer la prise d'un navire faite par Thueux, 170. — AN III. Ses lettres sur la situation de Lyon et les intrigues qui y agitent la société populaire, 10 et 15. — Demande le rapport des décrets rendus contre divers habitans de cette ville, 120. — Annonce l'anéantissement du royalisme, du fanatisme et du terrorisme dans le département d'Indre et Loire, 241. — Est rappelé dans le sein de la convention, 272. — Provoque un rapport sur les inculpations qui lui ont été faites par des citoyens de Tours, et fait arrêter que celui des comités sur les terroristes sera fait le lendemain, 280. — Demande que les membres des autorités de Lyon, mandés à la barre, soient admis à la séance, 300. — AN IV. Fait adopter une adresse aux départemens et aux armées, 8. — Veut revenir sur le décret relatif au désarmement, 15. — Est nommé député aux cinq-cents, concurremment avec Garnier de Saintes, et demande son admission, 45. — Nouvelle réclamation à ce sujet, 221. — Le conseil déclare qu'il n'y a lieu à délibérer, 222. — AN VII. Sa lettre sur l'état de la place de Corfou, 200.

POCHON. AN III. Est inventeur d'un nouveau moyen pour élever les eaux, 332.

POGGI. AN V. Prêche la démocratie à Milan, 217.

POINÇOT, libraire. AN 1791. Fait hommage

d'un exemplaire de son édition des OEuvres de J. J. Rousseau, 106.

POINSINET-DE-SIVRY. AN VII. Remise au théâtre de sa tragédie *de Briséis*, 61.

POINT (Hillarion), général de brigade. AN VII. Détails extraits d'une de ses lettres sur les victoires des Français, et les forsanteries du roi de Naples, 112.

POINTE (Noël), député de Rhône et Loire à la convention nationale. AN II. 1793. Est envoyé en mission dans la Nièvre avec des pouvoirs illimités, 25 et 53. — Et dans le département du Cher, 80. — AN III. Prononce un discours sur les dangers de la patrie; se plaint d'un nouveau système de terreur, et provoque l'exécution littérale de la loi du 17 septembre sur les suspects; est réfuté par Legendre, qui rend hommage à ses bonnes intentions, 97. — Est dénoncé par les autorités constituées de la Nièvre; on charge le comité de législation de faire un rapport sur sa conduite, 327. — AN V. Décret qui annule un arrêté pris par lui et Lefiot dans leur mission, 29.

POIRÉE, imprimeur. AN IV. Fait hommage au conseil des anciens d'une édition des OEuvres de J. J. Rousseau, 309.

POIREL, vice-consul français à Cadix. AN VI. Sa lettre sur l'entrée à la Guyara d'une frégate de guerre anglaise, 104. — Est nommé consul à Alicante, 241. — AN VII. Donne des nouvelles des Français établis en Barbarie, 190.

POIRET, (L. F.) huissier de diverses assemblées nationales. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 196.

POIRIEZ, député de la Somme au conseil des cinq-cents. AN VII. On adopte la question préalable sur son projet relatif aux droits de greffe, 35.

POISSON (Jean), député de la Manche à la convention nationale. AN III. Est élu secrétaire, 350. — AN V. Réélu au conseil des anciens, est nommé commissaire pour la surveillance de la comptabilité, 29. — Nommé secrétaire, 123. — Fait un rapport sur la résolution relative à la comptabilité des ci-devant payeurs de rentes, 208. — AN VI. Est élu président, 216. — Fait

approuver deux résolutions sur les transactions, 219. — AN VII. Propose de valider les élections de l'Escaut, 259.

POISSONNEAU (la veuve). AN 1792. Mère de vingt-deux enfans, dont quatorze ont servi la patrie, obtient une pension de 400 liv., 253.

POISSONNIER (Pierre). AN 1791. Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, 36.

POISSONNIER, du département de la Creuse. AN VII. Rend compte d'une expérience pour l'approvisionnement d'une loutre, 111.

POITEVIN, officier. AN IV. Se distingue à l'armée de Sambre et Meuse, 2. — Son éloge par le général Moreau, 307.

POITIERS (évêque de). (Voyez BEAUPOIL-SAINTE-AULAIRE).

POIX (prince de), député d'Amiens aux États généraux. AN 1789. Donne sa démission de la place de commandant de la garde nationale de Versailles, 34. — Craint que la rentrée des Corses qui ont combattu contre la France, ne soit dans l'île une cause de troubles, 100. — AN 1792. Est mandé à la barre pour rendre compte des motifs de son arrivée à Paris, 226. — Lettre de lui, prouvant les dépenses du roi pour sa maison à Coblenz, lue par Bazire à l'assemblée, 230. — Plusieurs de ses lettres sont trouvées chez l'intendant de la liste civile, 233. — Décret tendant à s'assurer de son évasion, 246.

POLASTROM, ex-comte. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 284.

POLIGNAC (madame de). AN 1789. Fuit à la suite du 14 juillet, 27. — Son entrevue avec M. Necker, 29.

POLIGNAC (la famille). 1791. Annulation de l'acte qui lui engage le domaine de Fénéstranges, 47.

POLIGNAC (le ci devant duc de). AN 1792. Est obligé de quitter Vienne pour propos indiscrets, 36. — Se dispose à marcher à la tête des gentilshommes émigrés, 109.

POLISSARD (Philibert-Antoine), député de Saône et Loire au conseil des cinq-cents. AN — IV. Est exclu du corps législatif jusqu'à sa radiation de la liste des émigrés, 125 et 135.

— Résolution qui le favorise de cette liste, et le réintègre dans ses fonctions dès qu'il aura justifié de la radiation de son beau-frère, 262 et 266.

— AN V. Est rappelé au corps législatif, 245 et 246. — Rapport de cette loi; est déporté au 18 fructidor, 359.

POLITI (le comte P.) AN V. Signe le traité de paix entre le duc de Parme et la république française, 60.

POLLARD, député de la Seine au conseil des cinq-cents. AN VI. Vote pour que l'administration des hypothèques soit confiée à la régie de l'enregistrement, 347. — AN VII. Sa motion relative aux enfans naturels, 28. — Ses observations pour arrêter le cours rapide des banqueroutes, 101. — Il défend l'impôt du sel, 157. — Fait prendre une résolution sur la maison d'arrêt des Madelonnettes, 183. — Prononce un discours sur les incendies qui dévorent successivement les monumens de Paris, 185. — Fait un rapport sur les élections des Bouches-du-Rhône, et conclut à l'envoi d'un message pour obtenir des renseignemens, 231.

POLLIER, officier municipal à Avignon. AN III. Est assassiné par des brigands; Albitte sollicite des secours pour sa famille, 157.

POLONI, commandant la corvette *l'Oiseau*. AN III. Donne à la barre des nouvelles de Cayenne, et présente un don patriotique de l'équipage de sa corvette, 75.

POLVEREL. AN 1789. Syndic des états de Navarre, transmet le vœu des Navarrois pour leur réunion à la France, 72. — AN 1791. Accusateur public du premier arrondissement de Paris, est suspendu de ses fonctions pour avoir négligé les poursuites relatives à des fabricateurs de faux assignats, 211. — Se justifie et obtient le rapport du décret, 212. — AN I.^{er} 1793. Commissaire civil à Saint-Domingue, est dénoncé par les Colons déportés, 76. — Inculpé par plusieurs témoins dans l'affaire de Desparbès, 131. — Accusé par Bréard, 137. — Décrété d'accusation, 198. — Motion de Jeanbon-Saint-André sur l'exécution de ce décret, 247. — AN II. 1793. Lettres qui l'accusent, 26. — AN II. 1794. Nouvelles plaintes contre lui; demande de sa mise

hors la loi et de l'abrogation de tous ses actes, 105. — Autres accusations ; Danton provoque l'exécution du décret lancé contre lui, 127. — Il obtient sa liberté provisoire, 318. — Se justifie aux Jacobins, 329. — Est encore dénoncé par les Colons de Saint-Domingue, 337. — Et par une lettre de Page, Bruslé et Legrand aux Jacobins, 340. — AN III. Autres accusations contre lui, 57. — Décret portant qu'il sera entendu contradictoirement avec Sonthonax et les Colons, 126. — Tableau de sa conduite par Lecomte de la Seine-Inférieure, 510.

POLY (Frédéric), se disant baron allemand. AN V. Est arrêté comme agent de la conspiration de Lavillehurnoy, 135. — Sa conversation à ce sujet, rapportée par Cochon et Ramel, 142. — Son interrogatoire, 145. — Méconnaît ses co-accusés, et dit que les propos qu'on lui prête sont une énigme pour lui, 189. — Est confronté avec les témoins, 194. — Le rapporteur trouve de la connexité entre les faits qui lui sont attribués et les griefs de Brottier, etc., et dit que ceux qui constituent l'embauchage sont avérés contre lui, 197 et 198. — Sa condamnation à mort, et commutation de cette peine en cinq années de détention, 200. — Arrêté du directoire qui le réintègre dans la maison d'arrêt du Temple, et le traduit devant les tribunaux pour y être jugé sur le fait de conspiration, 201.

POMARET. AN 1790. Ses réflexions contre les quittances de finances, 260.

POMME, docteur. AN 1792. Annonce de son *Traité des affections vaporeuses des deux sexes*, 169.

POMME (André), député de la Guyanne française à la convention nationale. AN III. Fait fixer le traitement de Berthoud, horloger de la marine, 701. — Rend compte de sa mission dans l'Ouest, 164. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, demande que les agens du directoire dans les Colonies soient âgés de quarante ans au moins, et qu'il ne puissent être élus par elles au corps législatif, 136. — Veut que Cayenne ne soit plus un lieu de déportation, et dit que Collot-d'Herbois y domine, 238. — AN V. Dénonce l'agent du directoire dans cette île, 257. — Fait maintenir

Elain des Bouches du-Rhône sur la liste de déportation du 18 fructidor, 353. — AN VI. Déclare que la Colonie de Cayenne est hors d'état de payer l'impôt, 55. — Vote pour que les juges criminels des Bouches-du-Rhône soient poursuivis en forfaiture, 61. — Défend le ministre de la police, inculpé à l'occasion de la saisie des manteaux des députés à Lyon, 122. — Fait décréter que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie, 167. — Sa motion sur l'administration de la marine et l'inscription maritime, 180. — Appuie le projet d'une pension à la veuve Pivot, et invoque la question préalable sur une augmentation d'appointemens demandée pour Grognard, 181. — Fait une motion sur les cas où un militaire peut être soustrait aux tribunaux ordinaires, 241. — Est nommé agent maritime à Ostende, 248.

POMME, agent maritime. AN III. Annonce l'entrée des troupes de la république dans Toulon, 261.

POMMEREUIL, officier français. AN 1790. Dirige avec succès un établissement d'artillerie à Naples, 46. — AN V. Fait des observations sur les droits de passe, 125 et 126. — Réponse, 158.

POMMIER, commandant français en Suisse. AN VI. Assiste Rapinat dans la vérification forcée du trésor de Zurich, 269.

POMPADOUR (marquise de). (*Voyez la table de l'Introduction.*) AN I^{er} 1795. Ses héritiers poursuivis par Latude, et condamnés, 255 et 258.

POMPEI. AN V. Est admis au conseil des anciens pour le département du Golo, 264. — AN VI. Vote l'approbation de celle relative au remplacement des administrateurs de département, 18. — Est élu secrétaire, 34. — Défend la résolution relative aux réfugiés Corses, 129.

POMPIGNAN (LEFRANC-DE-), archevêque de Meïenne. AN 1789. Est applaudi lors de la réunion de la majorité du clergé ; son discours à cette occasion, 10. — Est envoyé au peuple agité pour le calmer, 11. — Combat les prétentions du clergé dissident ; est nommé président de l'assemblée réunie, 13. — S'élève contre les mandats impératifs, 15. — Annonce les promesses du roi d'éloigner les troupes ; fait arrêter qu'on consacra la première demi-heure de chaque séance à la

lecture des adresses, 16. — Rend compte de la réponse du roi sur l'éloignement des troupes, 17. — Et de ses bonnes intentions, 19. — Ecrit au premier président du parlement, sur la communication de ce corps avec l'assemblée; reçoit des remerciemens à raison de sa présidence, 20. — Est nommé à la feuille des bénéfices, 33. — En instruit l'assemblée, 34. — AN 1790: Son mandement est dénoncé par Boissy-d'Anglas, 265.

PONCELIN, ex abbé. AN III. Auteur du journal intitulé : *Courrier républicain*, est inculpé comme calomniateur de Tallien et Legendre, 356. — AN IV. Dénoncé comme agitateur par le premier, 1. — Contumax, est condamné à mort par la commission militaire à la suite du 13 vendémiaire, 45. — AN V. Acquitté depuis par le tribunal criminel, est maltraité au Luxembourg pour avoir imprimé un article contre Barras, 132. — Visite les appartemens de ce directeur et ne reconnaît pas la chambre où il disait avoir été renfermé, 139. — Est déporté au 18 fructidor, 357.

PONCET, général. AN IV. Concourt à la victoire remportée sur la Lahn, 8. — Succès de sa division, 32.

PONCET-DELPECH, député du Lot au conseil des cinq-cents. AN VI. Fait accorder une indemnité de six mille francs aux citoyens Pinchina et Rey-Delmas, députés de Saint-Domingue non admis, 259. — AN VII. Est élu secrétaire, 6.

PONCIN, avocat, député du Quesnoy aux États-généraux. AN 1790. Fait arrêter que la découverte de Chipart, sur les poinçons inimitables, sera examinée, 282. — Propose d'autoriser Pierre Brûlé à ouvrir un canal de navigation pour la jonction de l'Oise à la Marne et à la Seine, 295. — Son rapport sur ce canal, 316. — AN 1791. Demande la confection de celui de Rhône et Loire, 157.

PONIATOWSKI (Stanislas-Auguste), roi de Pologne. AN 1790. Propose à la diète un don national extraordinaire, 82. — Son discours sur les affaires de cette république, 105. — Sur l'alliance de la Prusse, 108. — Envoie une médaille à l'avocat Desèze, pour son plaidoyer en faveur de Bezenval, 136. — Lettre que lui adresse le roi de Prusse sur Thorn et Dantzick, 151. — Sa conduite dans l'affaire de la prérogative royale,

284. — Ecrit au sénat de Dantzick sur les griefs exposés par les habitans de cette ville, 307. — AN 1791. Félicite le général Wittinghoff de la part active qu'il prend à la révolution française, 205. — Détails sur une conjuration tendante à s'emparer de sa personne, 225. — AN 1792. Fait part à la diète des vues hostiles de la Russie, et déclare qu'il marchera pour la défense de la patrie, 136. — Sa proclamation pour la défense de la Pologne contre les Russes, 186. — Ecrit au roi de Prusse pour réclamer son appui, 189. — Se démet de son pouvoir militaire, 250. — Texte de son accession à la confédération de Targowitz, 284. — Déclaration qui lui est présentée par elle, 297. — AN II. 1793. Est indigné de la violence exercée à la diète, et déclare n'avoir point appelé les Russes, 22. — AN II. 1794. Est retenu dans son palais, à Varsovie, 274. — AN III. les Russes lui confient le gouvernement, 93. — Il part pour Grodno, 129. — Enrit à l'impératrice de Russie, 133. — Motifs de son départ, 143. — Il arrive à Grodno; dissolution de son royaume, 160. — Reçoit une lettre de Catherine II sur les malheurs de cet état, 164. — Fait ses adieux aux ministres étrangers, 167. — AN IV. Est forcé, par les puissances co-partageantes, de signer, dans sa prison, le partage de la Pologne et sa démission, 101. — Autre lettre qu'il reçoit de l'impératrice de Russie, 179. — AN V. Son acte d'abdication, 341. — AN VI. Sa mort, 175. — Détails à ce sujet, 185. — Ses funérailles pompeusement célébrées, 206. — Paul I.^{er} lui fait ériger un monument, 240.

PONIATOWSKI, général, frère du roi de Pologne. AN 1792. Est chargé de défendre sa patrie contre l'invasion des Russes, 225. — Reçoit les témoignages de l'estime publique, 247. — AN I.^{er} 1793. Accusé d'ambition par Potocki, le provoque en duel, 69. — Se rend à l'armée des coalisés, 209. — AN II. 1794. Est mis sous la surveillance des autorités constituées polonaises, 287. — AN IV. Ordre de vendre ses biens à des sujets russes, 14.

PONINSKI (le prince). AN 1789. Sa procédure en Pologne, 109. — AN 1790. Son frère dénonce ses complices, 9. — Est convaincu de péculat, et condamné au bannissement, 265. — Détails

sur son jugement, 266. — Notice sur ce prince, 284.

PONS (Ch. Ar. Aug. ci-devant comte de). AN II. 1794. Est envoyé au tribunal révolutionnaire, comme agent de la faction de l'étranger, 267. — Et condamné à mort, 275.

PONS (Robert) de Verdun, avocat. AN 1790. Sa plaidoirie sur une question d'état concernant les frères barons de Boecklins, 94. — AN 1792. Est nommé accusateur public à Paris, 239. — AN I.^{er} 1793. Député de la Meuse à la convention nationale, vote la question préalable sur le sursis à l'exécution de Louis XVI, 23. — Justifie les habitans de Verdun, et demande qu'ils soient déclarés n'avoir pas démerité de la patrie, 42. — Appuie la dénonciation du département de la Meuse contre le général Chazot, 100. — Communique une lettre de Pichon qui déclare avoir employé tous ses moyens pour remettre Verdun au roi son maître, 144. — Interpelle Gaston pour savoir s'il n'est pas le frère d'un vendéen dont Carra a mis la tête à prix, 217. — Demande que les fabricateurs de faux assignats soient renvoyés au tribunal révolutionnaire, 259. — AN II. 1793. Est élu secrétaire, 265. — Explications entre lui, St-Just et Robespierre, sur sa motion relative à la loi contre les Anglais, dont il nie avoir demandé le rapport, 25 et 27. — Il demande que les partages des successions se fassent en raison du nombre des enfans, 98. — AN II. 1794. Fait revenir sur la sentence du tribunal de l'Allier contre Fiacre et Dupuy, cultivateurs, 129. — Ajoute quelques dispositions au décret sur le brûlement des titres féodaux, 130. — En fait rendre un autre sur la résiliation des adjudicataires de biens nationaux, 171. — Provoque l'arrestation de Marino, officier de police, qui l'a insulté, 180. — Fait refuser le legs universel de l'ex-député Antoine en faveur de la république, 205. — Rapport de Voulland sur les outrages qu'il a reçus de Marino, et décret qui envoie ce dernier au tribunal révolutionnaire, *ibid.* — Fait suspendre la vente des biens des citoyens injustement inscrits sur la liste des émigrés, 224. — Annuler les jugemens de Louis Labbé et Levasseur, et les fait renvoyer au tribunal révolutionnaire pour y être jugés de nouveau, 260. — Ren-

dre un décret en faveur des roturiers en divorce avec des nobles, 326. — Sursoir au jugement de huit femmes condamnées à mort, et arrêter que celles prévenues de crimes capitaux ne pourront être mises en jugement si elles sont enceintes, 365. — AN III. Défend les Jacobins accusés par Rewbell des malheurs de la France, 53. — Discute sur le code civil, 82. — Propose de rayer Levrault de Strasbourg de la liste des émigrés, 111. — Fait annuler un jugement rendu contre la veuve Beauchamp, 122. — Décréter que les inscriptions et radiations seront soumises au comité de législation, 141. — Fait un rapport sur la mise en jugement des femmes enceintes prévenues de crime capital, 206. — AN IV. Est élu secrétaire, 21. — Présente un projet sur les délits entraînant la traduction au directeur du jury, 25, 26 et 27. — Est nommé de la commission des cinq, 36. — Réélu au conseil des cinq-cents, propose de remettre en vigueur la loi du 12 floréal sur les parens d'émigrés, 100. — Fait priver du recours en cassation tous jugemens contre des prévenus d'assassinat, 260. — Parle sur les droits des enfans naturels, 272. — AN V. Fait ajourner le projet y relatif, 112. — Attaque celui de Favart sur le divorce, 120. — Demande le maintien de la loi qui le permet pour incompatibilité d'humeurs, et cite l'autorité de Mably, 135. — Message au directoire pour rechercher et faire punir les auteurs d'une insulte qui lui est faite, 215. — Réponse annonçant que les coupables sont restés inconnus, 238. — Fait annuler toutes les procédures et poursuites relatives aux élections, 359 et 364. — AN VI. Propose des modifications à la formation des listes de jurés, 41 et 49. — Veut qu'on rapporte le mode de scrutin de rejet, et qu'on détermine un autre mode d'élection, 58. — Est élu secrétaire, 65. — Demande la division du projet relatif à la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics des tribunaux criminels, 71. — Parle en faveur de la successibilité des enfans naturels, 75. — Présente un projet concernant les enfans d'émigrés, 79. — Propose et fait accorder des secours aux réfugiés de la Corse, 84 et 100. — Appuie le projet de la commission sur les institutions civiles, 95. — Censure le conseil des anciens sur le retard

qu'il apporte à s'occuper des résolutions qui lui sont soumises, 104. — Fait supprimer la formation des listes de candidats, ordonnée par la loi du 25 fructidor, 116. — Extrait de son rapport sur les inscriptions civiques, 117. — Fait renvoyer au directoire des plans pour un monument à la paix, 119. — Adopter un projet sur la fixation du lieu des assemblées primaires, 129. — Décréter un message au conseil des anciens, pour s'occuper des résolutions relatives aux élections, 144. — En fait adopter deux, en remplacement de celles rejetées sur cet objet, 151. — Parle contre le projet relatif aux enfans naturels, 152. — Fait adopter celui sur les inscriptions civiques, 157. — Vote pour accorder à Poyet le terre-plein du Pont-Neuf, à la charge d'y élever un monument aux victoires nationales, 289. — Établit que les domaines congéables sont de nature féodale, et demande le rapport de la loi qui les concerne, 349. — Fait déclarer valables les élections du Calvados, de la Seine-Inférieure et de la Manche, 220. — AN VII. Est élu président, 184. — Propose de passer à l'ordre du jour sur les dénonciations dirigées contre Marquézy et Vuilley, 199. — Analyse de ce rapport, 211. — Rétablit ses moyens en faveur de Marquézy, 213. — Fait un autre rapport sur les domaines congéables, 174. — Discussion de son projet y relatif, 177.

PONS (Philippe-Laurent), député de l'Aveyron au conseil des cinq-cents. AN IV. Combat le projet sur le paiement des fermages en nature, et en présente un autre y relatif, 137. — Fait rejeter celui de Dupuis, contre la fixation à Villefranche, de l'école centrale de l'Aveyron, 162. — Propose le rachat du droit de parcours, 245. — Combat le projet sur les forêts nationales, 363. — AN VI. Rend compte de plusieurs dénonciations contre la commune de Lons le-Saulnier, et fait adopter l'ordre du jour sur la demande de transférer le chef-lieu du département du Jura à Poligny, 192.

PONSARD, gendarme. AN II. 1794. Eloge de son courage contre les rebelles, 122.

PONTARD, évêque de Périgueux. AN II. 1793. Acolade fraternelle donnée à son épouse par le président de la convention, 267.

PONTERIE-ESCOT, député de la Dordogne au

conseil des cinq-cents. AN IV. Fait annuler les élections d'Orchamps et de Levier, département du Doubs, 181. — AN V. Donne sa démission, 155.

PONTGIBAULT, émigré. AN VI. Détail de ses intrigues en Allemagne, 332.

POPE, littérateur Anglais. AN VI. Nouvelle édition de ses œuvres avec les notes du docteur War-ton, 306.

POPELIN. AN V. Est nommé administrateur du département de la Seine, 203. — Et destitué par le directoire, pour intrigues relatives à l'organisation de la garde nationale, 332.

POPULUS, avocat, député de Bourg en Bresse aux États-généraux. AN 1789. S'oppose à la confection du procès-verbal des premières séances, et pourquoi, 3. — Demande communication par les deux autres ordres du résultat des conférences pour la réunion, 4. — Fait écarter la discussion d'un plan de conciliation sur cet objet, s'élève contre l'astuce du clergé à l'occasion des subsistances, et veut qu'il soit sommé de se réunir pour s'en occuper, 5. — Parle contre les députés qui s'éloignent de l'assemblée, 69. — Dénonce l'exportation des grains sur les frontières, et demande la suppression du comité des subsistances pour rejeter la responsabilité sur les ministres, 74. — Vote pour la proposition tendante à soumettre au pouvoir exécutif les assemblées administratives, 94. — AN 1790. Fait continuer la perception des octrois et d'aides, 27. — Attaque le maintien des redevances foncières auxquelles la main-morte aurait été convertie, 59. — Accuse le comte d'Antraigues de provoquer la résistance aux décrets de l'assemblée, 72. — Excepte les homicides de l'article qui soumet à l'emprisonnement les détenus pour crimes capitaux, 77. — Propose des amendemens sur la fixation du rachat des rentes, 115. — Excuse Bergasse relativement à sa protestation contre les assignats, 116. — Demande à l'occasion de la loi martiale, que les ecclésiastiques soient exclus des fonctions civiles et politiques, 173. — AN 1791. Fait décréter l'appel du suppléant de Deschamps démissionnaire, 106. — S'élève contre un arrêté du département des Bouches-du-Rhône, relatif aux troubles d'Ailes, 263.

PORCHARD (François Xavier), prêtre. AN 1792. Décret portant qu'il sera poursuivi par le tribunal de Pontarlier, 148.

PORCHER (Gilles), député de l'Indre à la convention nationale. AN II. 1794. Fait accorder des secours aux victimes de l'explosion de Grenelle, 354. — AN III. Et rendre un décret interprétatif sur les passe-ports, 10. — Son rapport sur la réorganisation de la police de Paris, 21. — Fait casser un jugement militaire rendu contre Lentz, et obtient sa mise en liberté, 33. — Annuler un autre jugement du tribunal de l'Eure qui condamne seize accusés pour avoir assassiné Cousin, 44. — Rapporter la loi qui mettait Bordeaux en état de rébellion, 45. — Nommer des juges et administrateurs, 61. — Est élu secrétaire, 68. — Lit une lettre de Jeanbon-Saint-André qui tend à faire comprendre P. Sers dans la suspension du décret de mise hors la loi ordonnée contre les fonctionnaires de Bordeaux, 79. — Ecrit que la débacle de la Loire s'est faite sans accident, 136. — Dénonce Simon, de Sannur, 147. — Annonce le péril qu'ont couru les députés déportés lors de leur passage à Orléans, 201. — Fait supprimer le tribunal révolutionnaire, 256. — Se plaint du grand nombre de prisonniers anglais répartis dans le Calvados, 273. — Sa lettre sur les exploits d'un vieux militaire nommé Cabien, 332. — Cite un fait contre les royalistes qui cherchent à corrompre les défenseurs de la patrie, 365. — AN IV. Fait part d'une lettre de Foulon sur la conspiration de vendémiaire, 20. — Félicite la convention sur cette victoire, 27. — Réélu au conseil des anciens, appuie la résolution qui donne au directoire le droit de compléter les élections, 59. — Propose de rejeter celle qui met à sa disposition la maison de la mairie à Paris, 164. — Fait rejeter une autre résolution qui chargeait les présidens des tribunaux de police correctionnelle de remplacer, provisoirement, les commissaires du directoire, 169. — Vote la même mesure à l'égard de celle qui excepte les ci-devant maisons religieuses de Paris de la vente des biens nationaux, 176. — Appuie celle sur les transactions entre citoyens, 200. — Fait rejeter celle sur l'affaire de Veymeranges, 306. — AN V. Parle en faveur de celle relative à la manière de cons-

tater les vols publics, 1 et 2. — Propose le rejet d'une nouvelle, relative à Veymeranges, 36. — En fait approuver une troisième sur cette même affaire, 123. — Attaque celle sur les poudres et salpêtres, 155 et 190. — Vote l'approbation de celle en rapport de la loi du 3 brunaire, 242. — Est élu secrétaire, 277. — Fait approuver une nouvelle résolution sur l'administration des poudres et salpêtres, 364. — AN VI. S'oppose à l'adoption de celle qui détermine le mode d'examen des officiers de santé, 24. — Propose le rejet de celle relative aux déchéances en matière d'appel, 89. — Et de celle sur la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics près des tribunaux criminels, 106. — Défend celle sur la successibilité des enfans naturels, 156. — Combat une autre résolution relative aux inscriptions civiques, 163. — Fait approuver celle qui accorde une récompense aux citoyens Ciguet et Félix, tambours de la 1.^{re} demi-brigade, 194. — Défend celle relative à l'action en rescision, 230. — Fait rejeter celle sur l'opposition aux jugemens rendus par défaut, en matière de police correctionnelle, 240. — Est nommé administrateur des hospices civils de Paris, 267. — AN VII. Et destitué de ces fonctions, 186. — Réélu par le département de l'Indre au conseil des anciens, vote pour faire attribuer aux administrations de canton la nomination des commissaires près les hospices civils, 288. — Appuie la résolution pour les congés militaires, 302. — Fait rejeter la prorogation de l'impôt sur les billets de spectacles, 349.

PORCHER (la veuve), AN III. Obtient des secours; son mari, condamné à mort comme émigré, par le tribunal révolutionnaire, ayant été reconnu innocent le lendemain même de son exécution, 40.

PORIQUE, avocat. AN 1789. Est secrétaire du parquet au tribunal de la municipalité de Paris, 102.

PORLET. AN V. Le conseil des cinq-cents passe à l'ordre du jour sur une dénonciation contre son éléction à la place de juge de paix du canton de Foix, 2.

PORRO, ministre de la république cisalpine. AN VI. Est présenté au gouvernement ligurien, 100.

POURSON, chef d'état-major. AN VII. Se distingue en Helvétie, 291 et 344.

PORTA, artiste compositeur. AN II. 1794. Auteur de la musique de l'opéra intitulé : *la Réunion du 10 août*, ou *l'Inauguration de la république*, 257.

PORTAL (le docteur). AN V. Analyse de son *Instruction sur le traitement des asphixiés par le méphitisme*, 75.

PORTALÈS. AN VI. Réclamation contre une acquisition faite sur lui, 177.

PORTALIS (Jean-Étienne-Marie), député au conseil des anciens par le département de la Seine. AN IV. Opine contre la résolution sur le droit d'élection donné au directoire, 58. — Est nommé secrétaire, 67. — Vote le rejet de la résolution sur le mode de remplacement des juges, 88. — Attaque celle sur les députés de la Seine, 95. — Provoque l'examen de celle sur les juges de paix et les bureaux de conciliation, 94. — Rapport à la suite duquel il en propose le rejet, 100. — S'oppose à la création d'un ministre de la police, 107. — Parle contre la résolution relative à la loi du 9 floréal, concernant les parens d'émigrés, et en vote le rejet, 129. — Combat celle qui attribue les radiations au directoire, 154. — Appuie celle sur la jonction des actes d'accusation de plusieurs prévenus du même délit, 204. — Est élu président, 277. — Parle en faveur de la résolution relative aux jugemens de la haute-cour nationale, 327, 328 et 239. — S'oppose à l'impression d'un discours de Creuzé-la-Touche contre les prêtres, 344. — Combat la résolution relative à leur déportation, 345 et 346. — AN V. Propose le rejet de celle sur le canal du Midi, 11. — Texte de son rapport, 26. — Résume les objections contre cette proposition, 28. — Combat une autre résolution sur la loi du 3 brumaire, 72, 75 et 74. — Est désigné dans le plan de conspiration de Laville-Beurnoy, comme devant remplacer Cochon au ministère de la police, 137. — Parle en faveur de la contrainte par corps en matière civile, 178. — Combat la résolution relative au serment des électeurs, 185. — Propose le rejet de celle sur les délits de la presse, 213. — Texte de ce rapport, 226. — En fait un autre sur les élections des Landes, 249. — Vote l'adop-

tion de celles du Lot, 270. — Fait approuver la résolution qui annule les lois relatives à l'exclusion des fonctions publiques, 286. — Vote contre les sociétés populaires, 311. — Fait ordonner la translation en pays neutre des émigrés naufragés à Calais, 319. — Propose le rejet d'une autre résolution relative au divorce, 331. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — AN VI. Analyse de son rapport sur le divorce, 2, 5 et 4.

PORTE, député de la Haute-Garonne au conseil des cinq-cents. AN V. Vote le maintien de la loi qui exige un serment des ministres du culte, 297. — Demande qu'aucun militaire ne puisse être destitué qu'en vertu d'un jugement légal, et que tous les officiers, suspendus ou réformés, jouissent du quart de leur traitement, 331. — Fait autoriser le directoire à introduire des troupes dans le rayon constitutionnel, 352. — AN VI. Et accorder une pension à la mère du général Marceau, 4. — Présente un projet pour rendre à la liberté les militaires détenus pour faits de désertion ou d'indiscipline, 14. — Leur fait accorder une amnistie, 18. — Est élu secrétaire, 33. — Fait organiser la gendarmerie de la ci-devant Belgique, 40. — Adopter des changemens dans la garde du directoire, 58. — Propose de suspendre des fonctions législatives le représentant Frédéric Hermann, 104 et 114. — Opine contre le projet relatif à la police des cultes et à leurs ministres, 109. — Réclame des secours pour la famille du général Robert, 119. — Son rapport et résolution sur la réorganisation de la gendarmerie, 124, 168, 169 et 171. — Discute le projet de la commission des cinq sur les élections de germinal; attaque le système des mesures extraordinaires, et dit qu'elles conduisent toujours plus loin qu'on ne veut, 255. — Fait adopter l'organisation du corps des musiciens, attachés aux grenadiers de la représentation nationale, 241. — Célèbre les exploits des républicains à Ostende, 248. — Demande si deux citoyens assassinés en arrêtant un émigré ne méritent pas une gratification, 285. — Appuie vivement le projet de Jourdan sur la conscription militaire, 352. — Fait ordonner l'impression du discours de Delbrel sur les réformes et congés des réquisitionnaires, 355. — AN VII. Prononce un discours

à l'occasion de la victoire remportée sur les Napolitains, 108. — Adoption de son projet sur l'organisation de la gendarmerie nationale, 153. — Propose un amendement conciliateur sur la révision des congés, 287. — Attaque la mauvaise administration de Schérer, 293. — Donne des détails sur la défaite des royalistes de la Haute-Garonne, 345.

PORTERIE. (*Voyez* LAPORTERIE).

PORTIEZ (Louis), député de l'Oise à la convention nationale. AN II. 1793. Fait nommer une commission pour examiner les comptes des subsistances de 1789 et 1790, 30. — AN II. 1794. Présente les ressources des domaines nationaux, et fait décréter l'impression de la liste des districts qui n'ont pas ouvert leurs ventes, 156. — Est nommé secrétaire, 303. — AN III. En mission à Bruxelles, prend un arrêté relatif aux réquisitions faites par des agens particuliers, 183. (*Voyez* PÉRIÈS.) — Fait décréter qu'il ne sera plus fait d'exécution sur la place de la révolution, 293. — Arrêter que l'anniversaire du 9 thermidor et celui du 10 août seront célébrés séparément, 510. — Son rapport sur la première de ces fêtes, 321. — Fait nommer Ginguéné à la commission d'instruction publique, et supprimer les places d'adjoints, 337. — AN IV. Vote la réunion de la Belgique, 13. — Fait adopter un projet de fête en l'honneur des amis de la liberté, morts sous le régime décemviral, 15. — Réélu au conseil des cinq-cents, fait un rapport suivi d'une résolution pour l'aliénation d'une partie des biens nationaux des départemens réunis, 121 et 128. — S'élève contre la pétition de la citoyenne Quévanne, demandant une chaire de professeur de dessin, 239. — Parle sur les poursuites de vols faits chez les receveurs des deniers publics, 251. — Vote pour qu'on accorde des pensions aux ci-devant religieux belges, 336. — AN V. Sa motion sur la réduction du nombre des départemens réunis, 28. — Prétend que les revenus de la Belgique ne montent pas au-delà de 52 millions, 39. — Appuie le projet de Parisot sur la comptabilité arriérée, 116. — S'oppose à toute suspension de ventes des biens nationaux de la Belgique, 288. — Fait un rapport sur les biens des boursiers, et propose de les leur conserver,

296. — AN VI. Vote contre l'organisation des écoles de Mars, 47. — Parle sur le projet relatif aux bons du quart, 118. — Son opinion sur celui d'Andouin pour la législation des théâtres, 185 et 186. — Combat diverses propositions de ce rapport, 221. — S'oppose à l'ajournement de celui de Chénier, relatif aux événemens d'Os-tende, 252. — Fait prendre une résolution sur les comptables de l'ancienne régie des douanes, 253. — Propose un message au directoire pour obtenir des renseignemens sur l'instruction publique, 260. — Sa motion sur les travaux du conseil, 263. — Est nommé secrétaire, 274. — Fait ajourner le projet sur les testamens militaires, 276. — Propose au conseil de vaquer le sextidi, 287. — S'oppose à l'adoption du projet qui accorde à Poyet la jouissance du terre-plein du Pont-Neuf, 289. — Fait fixer les dépenses de la comptabilité nationale, 337. — Son rapport sur l'organisation du Prytanée français, 352. — AN VII. Propose d'élever des monumens aux fonctionnaires morts pour la défense de la patrie, 26. — Texte de son rapport sur le Prytanée français, 60. — Son opinion sur la liberté de la presse, 84. — Combat le projet relatif à la commission de liquidation de la dette des émigrés de la Seine, 109. — Propose l'ordre du jour sur la réclamation de Coulon-Thévenot, entrepreneur du journal *Tachygraphique*, 211. — Annonce que Roberjot a laissé plusieurs manuscrits sur l'économie politique, 232. — Prétend que la dégradation civique pour la non-reddition des comptes ministériels est insuffisante, 250. — Propose de fixer les dépenses de la comptabilité nationale, 355.

PORTLAND (le duc de). AN I.^{er} 1793. Son discours au parlement d'Angleterre sur la guerre contre la France, 55. — AN VI. Fait arrêter Daniel Michaut, émigré français; motifs de cette mesure, 223. — Permet aux émigrés invalides de rester en Angleterre, 261. — Annonce au maire de Londres le débarquement des Français en Irlande; alarmes causées par cette lettre, 360. — AN VII. Dépêches qui lui apprennent leur reddition, 10. — Pichegru et autres déportés réfugiés à Londres lui sont présentés, 29.

POSSELT, rédacteur du journal de Tubingen. AN VII. Protection accordée à sa feuille, 351.

POSTEL (J.), délivreur de fourrages. AN II. 1794. Est acquitté au tribunal révolutionnaire, 157.

POTEMKIN (le prince), général russe. AN 1789. S'empare de Bielgorod, 98. — Prend Kilianowa et opère sa jonction avec Suwarow, 103. — S'empare de Bender, 118. — A cette occasion, reçoit une lettre du pacha de cette ville, 122. — Signe, de concert avec Thugut, les préliminaires de paix avec la Porte-Ottomane, 151.

POTEMKIN (le prince de). AN 1790. Rupture de ses négociations avec le grand-visir, 323. — Sa lettre sur les victoires des Russes dans le Ceylan, 527. — AN 1791. S'empare d'Ismaïlow, 28. — Gagne la confiance de l'impératrice de Russie, 86. — Est mené en triomphe pour la victoire d'Ismaïlow, 122. — Reçoit de nouvelles récompenses, 126. — Détails de sa mort, 317 et 524.

POTHÉE, négociant, député de Blois aux États-généraux. AN 1789. Demande que les nouveaux prêteurs de l'État ne soient pas favorisés au préjudice des anciens, 58.

POTIER, commandant du fort de Cherbourg. AN II. 1793. Annonce la prise d'un bâtiment anglais, 22. — L'apparition et la retraite d'une flotte ennemie, et la prise d'un vaisseau de course, 79. — AN II. 1794. Envoit l'état de nouvelles prises, 120 et 123.

POTIN-VAUVINEUX. AN 1792. Annonce l'établissement de sa caisse pour l'échange des assignats au pair, 79. — Rapport sur ses opérations, 86. — Fait don de cent mille livres, dixième du produit de sa banque, *ibid.* — Idée de cet établissement, 87. — Décret qui rejette les dons d'assignats qui en proviennent, 95.

POTIQUET. AN 1792. Est arrêté comme fabricant de faux assignats, 240.

POTOCKI (Stanislas-Félix). AN 1790. Notice sur ce comte polonais, 328. — AN 1792. Perd sa place de général d'artillerie pour n'avoir pas prêté le serment à la constitution de Pologne, 50. — Est nommé maréchal de la confédération générale sous les auspices de la Russie; son universal, 212. — Se met à la tête des rebelles protégés par la

Russie, et affecte en Pologne le pouvoir royal, 276. — AN I.^{er} 1793. Sa circulaire, 30. — Son plan pour le nouveau gouvernement de Pologne, 40. — Son adresse à l'armée polonaise, 46. — Ses lettres à l'impératrice et au prince Poniatowski; est provoqué en duel par ce dernier, 69. — Ses instructions pour traiter avec la Russie, 114. — Sa protestation, au nom de la confédération générale, contre le partage de la Pologne, 155. — Est nommé sénateur par l'impératrice, 156.

POTOCKI (Ignace). AN II. 1794. Est chargé des affaires diplomatiques en Pologne, 286. — AN III. Est envoyé en Sibérie par l'impératrice de Russie, 171.

POTIER-DE-LILLE (Louis), imprimeur à Paris, AN II. 1794. Est envoyé au tribunal révolutionnaire comme agent de la faction de l'étranger, 267. — Sa condamnation à mort, 275.

POTTIER (Charles), député d'Indre et Loire à la convention nationale. AN II. 1794. Fait rendre un décret sur les certificats de résidence pour la liquidation des pensions, 136. — Est nommé secrétaire, 185. — Fait assimiler les vainqueurs du dix août et leurs femmes et enfans aux défenseurs de la patrie, 195. — Accorder des pensions aux employés des fermes et administrations supprimées, 283. — Rendre un décret relatif aux militaires blessés, 329. — Un autre concernant les rentes dues par Bourbon-Conti, 333. — AN III. Autre sur les tribunaux militaires, 126. — Autre sur l'installation du tribunal révolutionnaire et le remplacement des notaires, 129. — Rapporter celui relatif à Lacroix, et ordonner sa traduction devant le tribunal révolutionnaire, 132. — Son rapport sur les attributions du comité de législation, 134. — Fait décréter la restitution des biens de la famille Loizerolles, 157. — Le paiement aux militaires, des quatre-cinquièmes de leurs appointemens, 142. — AN IV. Son rapport sur Joseph Lebon, 25. — AN VII. Est l'un des candidats pour le directoire, 275.

POTTOFEU, ex-procureur-syndic du département de l'Aisne. AN III. Accusé de terrorisme au tribunal révolutionnaire, est acquitté unanimement, 59. — AN V. Co-accusé dans l'affaire de Babeuf, soutient qu'il est étranger à la conspira-

tion, 212. — L'accusateur national ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui; mais il ne le regarde pas comme exempt d'imprudences et de blâme, 226. — Sa défense par Lafauterie, 245. — Est acquitté 252.

POUETTE, cultivateur à Gien. AN 1789. Décret ordonnant la restitution d'une somme qu'il avait été contraint de déposer, dans une émeute, 77.

POUGEARD-DU-LIMBERT (François), député d'Angoulême aux États-généraux. AN 1790. Fait un rapport sur l'arrestation arbitraire de M. Lecorgne, sénéchal d'Auray, 130. — AN 1791. Rend compte du produit de la vente des domaines nationaux, 84. — AN IV. Nommé au conseil des anciens par le département de la Charente, fait adopter la résolution qui annule les opérations de l'assemblée communale de Tartas, 137. — Son rapport sur la résolution qui transfère à Compiègne l'école centrale de Bauvais 173 et 174. — AN V. Vote en faveur de celle relative à l'élection des greffiers de paix, 91. — Fait rejeter celle sur le placement des tribunaux de commerce, 116. — AN VI. Annonce sa démission, 162. — Combat la résolution relative aux élections de Saint-Dominique, 174.

POUGELON (GUILLIN de), officier au régiment du Maine. AN 1790. Est arrêté à Lyon, comme chef d'un complot tendant à livrer cette ville aux princes français, 351. — AN 1791. Décret qui surseoit à sa translation à Orléans, 79.

POUGENS (Charles), littérateur, AN 1792. Analyse de son drame intitulé: *Julie ou la Religieuse de Nismes*, 114. — AN III. Sa traduction des *Voyages de Forster* offerte à la convention, et proposition de Chénier en sa faveur, 38 et 214. — Autre traduction du *Voyage de John White*, 226. — AN VII. Est nommé membre de l'Institut national, 247.

POUGET, général. AN VI. Reçoit de la chambre administrative de Lausanne une tabatière précieuse, 233. — AN VII. Sa proclamation comme commandant de la place de Mantoue, 36.

POUJADE-LADEVÈZE. (Voyez LADEVÈZE et le *Supplément*).

POUJARD-MONTDIDIER, ci-devant régisseur de

l'enregistrement. AN VI. Résolution qui lui accorde une pension, 116.

POULAIN, adjudant-général de l'armée du Nord. AN II. 1793. Dénonce à la barre trois commissaires du conseil exécutif; est accusé lui-même d'intrigues et de liaisons avec Dumourier, et traduit au comité de salut public, 93.

POULAIN-BOUTTANCOURT, député de Vitry-le-Français aux États-généraux. AN 1791. Communique une lettre relative à l'arrestation de Mandin, lieutenant-colonel de Royal Allemand, 180.

POULAIN-GRANDPRÉ (Joseph-Clément), député des Vosges à la convention nationale. AN 1792. Donne lecture du procès-verbal de la commission chargée des pièces relatives à Louis XVI, et annonce qu'elle en a reçu de nouvelles, 354. — AN I.^{er} 1793. Fait décréter que le département des Vosges a bien mérité de la patrie, 87. — Incline pour la fixation du prix des grains dans toute la république, 125. — Fait charger les municipalités de retirer des bureaux de postes les lettres à l'adresse des émigrés, 131. — Est élu secrétaire, 159. — Fait autoriser les tribunaux à prononcer la déportation temporaire ou à vie, 162. — Obtient pour les habitans du pays de Salins la remise de l'arriéré de leurs contributions, 212. — AN III. Fait adopter diverses dispositions sur les officiers forestiers et les bois déclarés communaux, 242. — Annonce que Lyon s'est soumis au décret du 6 messidor, et que les républicains se réjouissent d'être délivrés de l'oppression des assassins, 289. — Sa proclamation aux Lyonnais, 291. — Sa lettre sur le décret y relatif, 295. — Autre lettre sur la célébration, à Lyon, de la fête du dix août, 338. — Dénonce les manœuvres des terroristes et des prêtres, dans cette ville, 340. — Est remplacé par Pellet de la Lozère, 341. — Comprime une révolte fanatique dans la Loire, 350. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, vote l'adoption de la résolution relative au complément du corps législatif, 260. — Fait rejeter celle qui transfère à Langres l'école centrale de Chaumont, 265. — AN V. Approuver celle sur le paiement des coupes de bois, 5. — Est élu secrétaire, 6. — Son opinion en faveur de la résolution sur les hospices civils, 22. — Est nommé

commissaire pour surveiller la comptabilité, 29. — Son opinion sur la résolution relative aux créanciers des ci-devant secrétaires du roi, 29. — Parle en faveur de celle sur Veymeranges, 44. — Vote l'adoption de celle qui prohibe les marchandises anglaises, 46. — Défend l'établissement du tachygraphe, 148. — Est élu président, 156. — Loue la bravoure des armées, le génie de leurs chefs, la prévoyance du gouvernement, 225. — Fait un rapport sur les états soumis par le bureau de comptabilité, 244. — Passé au conseil des cinquante, annonce, au 18 fructidor, que la patrie a couru de grands dangers, et demande la formation d'une commission de salut public, 352. — Présente divers articles d'un projet relatif à la conspiration, 353. — Fait inscrire Ramel, commandant de la garde législative, sur la liste des déportés, 354. — Ordonner la révision de la loi sur la gendarmerie, et autoriser le directoire à rectifier les choix qu'il a faits, 355. — Provoque l'ajournement du projet de Greslier sur l'érection d'un monument à cette occasion, 359. — Fait rapporter la loi qui autorisait les administrateurs à s'adjoindre des collègues, et charger le directoire de pourvoir à leur remplacement, 362 et 365. — AN VI. Son opinion sur la loi du 15 fructidor, relative aux défenseurs de la patrie, inscrits sur une liste d'émigrés, 4. — Propose de n'employer que l'ère républicaine, 6. — Appuie le projet d'une fête annuelle du 18 fructidor, 8. — Fait modifier la loi du 25 pluviôse sur l'organisation de la gendarmerie, 16. — Défend le projet sur la suspension de la vente des biens nationaux, 19. — Fait une motion sur les copropriétaires des biens indivis avec la république, 20. — Rapporter la loi du 12 thermidor sur la marche des troupes dans l'intérieur, 21. — Son rapport sur les biens des individus déportés en exécution des lois des 19 et 21 fructidor, 34. — Autre sur la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics des tribunaux criminels, 44 et 45. — Combat le titre des revendications, 49. — Réfute les objections faites contre son projet sur la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics, 71. — Appuie celui relatif à la comptabilité intermédiaire, 147. — Fait adopter

un nouveau projet sur la comptabilité arriérée; 214. — Est élu président, 216. — Dénonce les abus qui se commettent à la trésorerie, et fait arrêter que tous les effets publics au porteur seront annulés en présence des parties payantes, 224 et 225. — Son rapport sur les postes aux chevaux, 342. — Autre sur le mode de paiement des domaines nationaux, 549. — AN VII. Impression de ce dernier rapport, 17. — Autre sur les moyens de suppléer à l'insuffisance des effets de la dette mobilisée, 36 et 37. — Reproduit son projet pour la confiscation des biens des déportés qui se sont soustraits à la loi, 50. — Veut qu'on les assimile aux émigrés; et répond aux observations de Rouchon, 55. — Présente un nouveau projet sur la poste aux chevaux, 63. — Prononce un discours sur le dévouement des conscrits, 80. — Vote pour l'impôt du sel, 141. Fait un rapport sur l'administration forestière, 170, 171 et 172. — Combat le projet relatif aux hospices civils, 207. — Demande, à l'occasion des discours sur l'assassinat de Rastadt, que les patriotes oublient leurs divisions et fournissent au gouvernement les moyens de développer l'énergie nationale, 229. — Vote en faveur du projet tendant à dégrader civiquement les ministres qui n'auraient pas rendu leurs comptes au premier nivôse de chaque année, 250. — Reproduit son rapport sur les abus qui entravent l'administration de la trésorerie; propose l'établissement de quatre payeurs-généraux, à Paris, et la suppression de ceux des départements, 242 et 244. — Texte de ce rapport, 254, 255, 256 et 257. — Fait déclarer le conseil en permanence jusqu'à ce que le directoire ait répondu au message qui lui demande compte de la situation de la république, 272. — Et renvoyer à cette autorité des dénonciations contre le général Schérer et Lasalle, membre du bureau central, 276. — Parle sur les mesures de salut public, proposées par Français de Nantes, au 30 prairial, 282. — Défend l'emprunt de 100 millions, 301 et 303. — Fait accorder des fonds à la marine, 339. — Parle sur les finances, 340. — Provoque l'envoi d'un message pour obtenir des pièces relatives à la compagnie Rochefort, dénoncée par Quirot, 350. — Appuie la

la proposition de déclarer la patrie en danger , 362.

POULAIN-MARSOLAY. AN III. Décret qui applique à ses héritiers la loi du 21 prairial, 272.

POULE (Chrysostôme), prêtre. AN V. Assassiné Sieyes ; est arrêté sur-le-champ et livré à la justice , 205. — Nouveaux détails , 207. — Ses déclarations sur cet assassinat , 214. — Instruction de la procédure contre lui ; jugement qui le condamne à vingt ans de fers et à six heures d'exposition , 259.

POULET (H. J.), procureur du département de la Moselle. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire , 231.

POULIN. AN VII. Lettre de lui sur l'opération de la cataracte faite à un septuagénaire par l'oculiste Forlenze , 320.

POULMI, ecclésiastique. AN 1792. Est arrêté à Rennes pour fait d'embauchage ; décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui , 6.

POULTIER (François-Martin), député du Nord à la convention nationale. AN 1792. Fait approuver la conduite du département de l'Ain, sur la levée de trois bataillons de volontaires , 287. — Demande qu'il soit donné à Baptiste, valet-de-chambre de Dumourier, un uniforme complet aux dépens de la république , 315. — AN I.^{er} 1795. S'écrie, dans le désordre amené par la discussion sur le sursis au jugement de Louis, que c'est une occasion d'anéantir tous les royalistes , 22. — Appuie le rapport du décret qui ordonne la poursuite des auteurs du massacre du 2 septembre , 41. — Crie à Lanjuinais, qui parlait d'amnistie *C'est pour des contre-révolutionnaires comme toi qu'il en faut* , 43. — Interrompt Brissot dans sa justification, et l'accuse de complicité avec Dumourier , 96. — Propose de charger les commissaires près les armées de recueillir des renseignemens sur les accusations portées contre les généraux Stengel et Lanoue , 104. — Fait expulser les femmes des armées, à l'exception de celles employées à la vente des denrées, et organiser la gendarmerie chargée de la police des camps , 122. — Décréter l'organisation des légions belge et liégeoise , 131. — Apostrophe Guadet , 153. — Justifie le général Chazot , 172. — Et obtient la levée de sa suspension , 174. — Est

envoyé en mission dans les Bouches-du-Rhône ; donne des détails sur la situation de Marseille ; annonce l'acceptation de la constitution par le département de Vaucluse , 226. — Et les succès de Cartaux contre les Marseillais , 241. — Publie la rébellion de Toulon , 247. — Transmet un trait d'héroïsme pendant la révolte de Marseille , 264. — AN II. 1795. Est dénoncé aux Jacobins pour vexations exercées contre les patriotes , 39. — Arrête, avec Rovère, la démolition des fortifications d'Avignon , 64. — Rend compte de sa mission , 69. — Fait arrêter des faux témoins dans l'affaire des troubles de Beaucaire , 74. — Décréter un uniforme pour les vétérans , 75. — Annonce la destitution de Morgan, colonel des hussards de la Liberté, et fait réintégrer les officiers de ce corps licenciés par Dumourier , 91. — AN II. 1794. Est inculpé de nouveau aux Jacobins, comme persécuteur d'Agricole Moreau , 115. — Fait démolir les châteaux forts de l'intérieur , 135. — Assimiler les officiers hollandais réformés aux officiers nationaux , 150. — Affaire de Courbis, dit *le Marat du Midi*, qu'il a nommé maire de Nismes , 172. — Fait incorporer, dans les divisions de l'intérieur, les gendarmes licenciés à l'armée du Rhin , 189. — Rendre un autre décret pour l'amalgame de plusieurs divisions , 270. — Autre sur les équipages pris par l'ennemi , 310. — Est rencontré, au 9 thermidor, par un officier municipal qui veut l'arrêter ; il s'en saisit et le conduit au comité de sureté générale , 312. — Offre de prouver à la convention que Joseph Lebon a déchiré des ordres du comité de salut public, et a fait mettre un courrier en prison , 316. — Ses réflexions sur le projet d'organisation des comités , 325. — Parle sur la demande des frères Renault , 332. — Fait décréter que les planches de la carte de la Belgique, par Ferrari, seront réunies au dépôt de la guerre , 335. — AN III. Notice sur ses discours décadaires , 25. — Propose de remettre pendant quatre ans leurs contributions aux départemens du Nord ravagés par l'ennemi , 69. — Fait une motion d'ordre sur la suppression de la franchise de plusieurs ports , 114. — Son rapport sur le canal de Saint-Quentin , 129. — Est envoyé à l'armée d'Italie , 150. — Ecrit d'Arles qu'on y a enlevé un étendard couleur de

sang sur les terroristes , 186. — Annonce que l'armée d'Italie applaudit à l'énergie des représentans ; accuse Granet d'être le correspondant des égorgeurs de Marseille ; fait l'éloge de Cadroy, de Joseph Payan et des négocians de la compagnie d'Afrique , 218. — Est retenu dans Toulon par les rebelles ; décret qui le rappelle et annule ses pouvoirs, afin que personne ne puisse en abuser. 255. — Parle contre Joseph Lebon, 293. — Demande que les membres des autorités de Lyon, mandés à la barre, soient admis à la séance, 300. — AN IV. Veut qu'on examine la conduite de Menou au 13 vendémiaire, 15. — Réélu au conseil des anciens, rend compte de ses opérations dans la Haute-Loire, 72. — Ecrit à son collègue Chambon d'arrêter les assassinats du Midi, 84. — Parle en faveur de la résolution sur le mode de remplacement des juges, 88. — S'élève contre celle relative aux administrateurs municipaux non élus, 92. — Vote le rejet de celle sur l'embauchage, 96. — Et la création d'un ministère de la police, 107. — Parle en faveur de la résolution qui crée une troisième section au tribunal criminel de la Seine, 115. — De celle relative à la loi du 9 floréal, 130. — De celle qui autorise le directoire à prononcer les radiations, 155. — Et de celle qui l'autorise à statuer sur les réclamations occasionnées par les arrêtés des représentans en mission, 164. — Propose d'approuver celle relative au complément du corps législatif, 255. — Texte de son rapport à ce sujet, 259. — Est cité comme témoin dans l'affaire de Messonier, prévenu d'émigration, 312. — AN V. Vote le rejet des sept résolutions sur les monnaies, 78. — Rédacteur du journal dit *l'Ami des Lois*, est dénoncé par Béranger, par le conseil d'administration du troisième régiment d'artillerie, et par les administrateurs de la Haute-Saône, comme provocateur à l'assassinat des députés, et calomniateur impudent, 313, 323 et 332. — AN VI. Accuse de tyrannie le projet de Boulay de la Meurthe, contre les ci devant nobles, 29. — Son article sur le silence du gouvernement à l'égard de la conspiration royale, 95. — Désavoue la *pétition des rois de l'Europe*, insérée dans son journal, 233. — Est nommé chef de brigade de gendarmerie dans les départemens réunis, 262.

— AN VII. Réélu par le département du Pas-de-Calais, parle en faveur de la liberté de la presse, et demande qu'elle soit illimitée ; provoque l'anéantissement de toutes les procédures y relatives, et la mise en liberté des personnes détenues à son occasion, 269.

POUPART-BEAUBOURG (Jean-Baptiste), ex-écuyer, administrateur et inspecteur général du doublement de la marine. AN 1791. Lettre déclarant qu'il est le seul coupable dans l'affaire de Varnier, arrêté comme favorisant l'émigration des employés aux douanes, 328. — AN II. 1793. Acquitté au tribunal révolutionnaire de l'accusation de falsification d'assignats, est réintégré dans les prisons comme suspect, 26. — AN II. 1794. Autre jugement du même tribunal qui le condamne à mort, 168.

POURAILLIER, chef de brigade. AN IV. Dissipe un rassemblement fanatique à Lugo, 307. — Meurt à l'affaire de Salo, 528.

POURET-ROQUERIE, député de la Meurthe au conseil des cinq-cents. AN VII. Son rapport sur la conservation des hypothèques, 108, 124 et 125. — Fait prendre une résolution y relative, 140. — Autre rapport sur la responsabilité des agens hypothécaires, 156. — Son projet à ce sujet, 160. — Est élu secrétaire, 274. — Fait adopter les dispositions précédentes, 353.

POUS, curé de Mazamet, député de Toulouse aux États-généraux. AN 1791. Prête son serment civique et religieux, 4.

POUSSELGUE. AN III. Est nommé commissaire des revenus nationaux, 312.

POUSSIN, du Morbihan. AN I.^{er} 1793. Refuse la place de juge au tribunal révolutionnaire, 182.

POUTRAIN, député de Flandre aux États-généraux. AN 1791. Parle contre les inconvéniens résultans de l'inviolabilité du roi, et demande que l'on n'oublie pas au moins que *Monsieur* n'est pas inviolable, 196.

POUTRE, (Voyez LEPOUTRE).

POUVEREAU, chef de bataillon. AN IV. Sa Lettre sur les électifs de Marseille, 332.

POUYET (la veuve), de Bayonne. AN VII. Rapport et message au directoire, sur la soumission par elle faite des domaines de Bois-Louis, &c.

POYET, cultivateur de Paris. AN 1791. déclare n'avoir pris aucune part aux travaux de culture faits dans le champ de la fédératlon, 214.

POYET, architecte. AN IV. Plan d'un Vauxhall, aux Champs Élysées, sous sa direction, 558. — AN VI. Propose d'élever un monument à la paix, 107. — Renvoi de ses plans au directoire, 119. — On lui accorde la jouissance du terre-plein du Pont-Neuf, à la charge d'y élever un monument, 289.

POZZO DI-BORGO, (Ch. And.), député de Corse à l'assemblée législative. AN 1792. Présente un projet sur le remplacement des grades d'officiers vacans dans le régiment de Salis-grison, 177. — Fait charger le roi de repousser par la force tout ennemi en état d'hostilités, 200. — Veut que le général Montesquiou rende compte des motifs de son refus d'envoyer vingt bataillons à l'armée du Rhin, *ibid.*

PRADEL, de la société des Jacobins. AN II. 1795. Envoie de Marseille l'oraison funèbre de Gasparin, par Mittié fils, 72.

PRADELLE, lieutenant-colonel à l'armée des Pyrénées-Orientales. AN I.^{er} 1793. Refuse de signer la capitulation de Bellegarde, 218.

PRADIER, commissaire du directoire exécutif près le département de Gemmappes. AN VII. Réclame contre quelques erreurs insérées dans le *Moniteur*, sur ce département, 116. — Élu membre du conseil des cinq cents, est accusé d'avoir influencé les élections; discussion sur son âge; ajournement de son admission, 241 et 244. — Il envoie sa démission, 280.

PRADT (l'abbé de), grand vicaire de Rouen, député aux États-généraux. AN 1790. Propose de laisser aux moines restant dans le cloître l'usage du mobilier, à la charge de le représenter, 79.

PRAINFORT (le major). AN V. Apporte, en Angleterre, des nouvelles de la Jamaïque, 124.

PRAIRE-MONTAUT (Joseph), dit VERMANTON, député de la Loire au conseil des cinq-cents. AN IV. Son opinion sur la perception de la contribution foncière, 228. — Fait prononcer sur les difficultés relatives aux successions des prêtres déportés, 334. — AN V. Est déporté au 18 fructidor, 350. — AN VII. Lecouteux réclame en sa faveur; Gauthier de l'Ain allègue des motifs pour justifier sa déportation, 54.

PRANGEX (P. A.), comais à l'habillement des troupes. AN II. 1794. Co accusé de la conspiration du Luxembourg, est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 205.

PRASLIN (duc de), député d'Anjou aux États-généraux. AN 1789. Vote l'admission de douze députés de Saint-Domingue avec voix délibérative. 14. — Son rapport sur le remplacement de la gabelle, offert par la province d'Anjou, 97. — AN 1790. Ses observations sur les causes de la ruine de la compagnie des Indes, 95. — Vote pour que la nation confère au roi le droit de paix et de guerre, 139. — Fait décréter qu'il sera attaché aux drapeaux de tous les régimens des cravattes aux trois couleurs nationales, 296. — AN 1791. Propose d'approuver la conduite des commissaires qui ont ramené Louis XVI de Varennes, 177.

PRASLIN (comte de), colonel au régiment de Lorraine. AN 1789. Remplace, à l'assemblée constituante, le marquis de Montesson, démissionnaire, 44. — AN 1790. Discute la question de savoir si l'abbé de Barmond, prévenu de complicité avec Bonne-Savardin, sera entendu à la tribune ou à la barre, 230. — Provoque l'approbation de la conduite de Bouillé dans l'affaire de Nanci, 248. — AN 1792. Se trouve sur la liste des émigrés que la reine Marie-Antoinette recommande à sa sœur Christine, à Bruxelles, 230.

PRAT. AN 1792. On rapporte le décret qui l'autorisait à lever une légion, 254.

PRAT-BERNON et sa femme. AN III. Révocation d'un décret rendu, le 22 août 1793, en leur faveur, 298.

PRÉCY (ex-comte de), commandant à Lyon pendant le siège. AN II. 1793. Bruit de sa mort, 32. — AN II. 1794. Dubois-Crancé est accusé aux Jacobins d'avoir favorisé son évasion, lors de la reddition de cette ville, 296. — AN III. Est excepté, par Pocholle, du décret qu'il demande en faveur des habitans de Lyon, 120. — Arrive à Lausanne, 212. — Réjoint son état-major, 224. — On annonce sa présence à Lyon; lettres à ce sujet; réflexions de Trouvé y relatives, 241. — AN V. Est désigné, par Duverne-de-Presle, comme l'un des agens de Louis XVIII dans

l'intérieur, 353. — AN VII. Son Entrevue à Augsbourg avec Dandré et Pichegru, 355.

PRÉDICANT (Louis-Dominique-Augustin), notaire à Paris. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 159.

PREISS, (Baron de) général d'artillerie autrichienne, et aide-de-camp du prince Eugène de Savoie. AN V. Sa mort, 155.

PRESSAVIN, député de Rhône et Loire à la convention nationale. AN II. 1793. Est dénoncé à la société des Jacobins, 265. — Demande qu'elle nomme des commissaires pour examiner sa conduite politique; maintien de l'arrêté qui l'en exclut, 268. — Fait décréter à la convention l'examen, par le comité de sûreté générale, de la conduite d'Héron, 89. — AN III. Son altercation avec des pétitionnaires de la section de l'Observatoire, sur les terroristes détenus, 319. — AN VI. Réélu au conseil des cinq-cents, fait adopter un projet sur les opérations des assemblées primaires du département du Rhône, 357.

PRÉTOT. AN II. 1794. Est exclus des Cordeliers pour avoir parlé contre Hébert, 179. — Y est réadmis, 180. — En demande l'épuration, 189.

PRÉVALAYE, (ci-devant marquis de la) AN VI. Est arrêté à Rennes, 140.

PRÉVEREAU, receveur du district de Villefranche sur Saône, est persécuté par Lapallu, et pourquoi; suspension d'un jugement qui le condamne à être fusillé; renvoi de son affaire à la décision des représentans à Lyon, 146. — Ordre de sa mise en liberté d'après un rapport de Couthon, 228.

PRÉVOST-D'IRAY, littérateur. AN VI. Notice de sa tragédie de *Manlius-Torquatus*, 115.

PRÉVOT, député de Péronne aux États-généraux. AN 1790. Parle sur le mode de répartition du remplacement de la gabelle, 278. — Fait rendre un décret pour le payement des sommes dues à la caisse d'escompte, 284. — Sa réclamation sur l'appel nominal de la séance du 20 octobre pour le renvoi des ministres, 501. — AN V. Député de la Somme au conseil des cinq-cents, fait prendre une résolution qui ouvre un crédit de dix millions au ministre de la marine, 297.

PRÉVOT-DARLINCOURT (Louis-Adrien), ex-fermier-général. AN II. 1794. Décret qui le traduit

au tribunal révolutionnaire, 227. — Y est condamné à mort, 231. — AN III. Dénonciation dirigée contre Dupin, rapporteur de cette affaire à la convention nationale, 319.

PRÉVOT-DARLINCOURT (Charles-Adrien), ex-fermier-général. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 239. (*Voyez* le précédent.)

PRÉVOT-SAINT-LUCIEN. AN 1792. Annonce de ses *Formules du divorce*, 334.

PREZ-CRASSIER (de), député de Gex aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée constituée, 11. — AN 1791. Demande que l'on envoie des troupes dans le pays de Gex, et des armes aux gardes nationales du Jura, du Doubs et de l'Ain, 224. — AN 1792. Demande à être employé dans l'armée en raison de son grade, 44. — Reste fidèle après le 10 août, 244. — AN I.^{er} 1793. Annonce la mort du général Delbecq, 252. — AN III. Réclame contre sa destitution par les décemvirs, 222.

PRICE (le docteur). AN 1789. Fait voter par la *Société des Amis de la révolution*, de Londres, un hommage à l'assemblée constituante, 88. — AN 1790. Son discours à cette société, ayant pour objet de dénoncer les armemens de l'Angleterre, et de provoquer un pacte entre les deux peuples, Français et Anglais, 212. — Notice sur sa personne, 322. — Autre discours sur l'amour de la patrie, 340. — AN 1791. Annonce de sa mort; notice sur ses travaux, 117.

PRIEUR, avocat, député de Châlons-sur-Marne aux États-généraux. AN 1789. Son rapport tendant à reconnaître la validité de la députation de Saint-Domingue, 11. — Il vote l'établissement des assemblées provinciales et municipales, préalablement au travail de la constitution, 41. — Parle pour fixer le sens du mot *sanction*, 55. — Propose de demander au roi l'acceptation pure et simple des décrets constitutionnels, 67. — Veut que la confiance publique soit la seule condition d'éligibilité d'un représentant, 79. — Invoque l'ajournement de la question relative à la grâce demandée par le roi pour le parlement de Rouen, 89. — Combat un article additionnel, tendant à restreindre les

réunions des citoyens, 101. — AN 1790. Vote la réduction des pensions, 1. — Fait remarquer qu'une proclamation du roi contre l'exportation des grains, est rédigée en forme d'arrêté, 16. — S'oppose à ce qu'on renvoie au pouvoir exécutif la connaissance des troubles de Saint-Jean-d'Angély, 42. — Veut une augmentation de traitement pour les religieux d'un âge avancé et les jésuites, 51. — Propose un amendement au projet qui déclare incapable d'aucune succession les religieux sécularisés, 52. — Attribue les troubles des provinces aux fausses interprétations des décrets, 54. — Pense qu'il ne faut pas décourager les officiers municipaux par une trop grande responsabilité en cas de troubles, 56. — Propose d'accorder aux religieux restant dans le cloître, les vergers qui n'excéderont pas quatre arpens, 79. — Et de renvoyer au comité de liquidation une lettre du ministre Latour-du-Pin, sur l'arriéré des traitemens militaires, 83. — Pense qu'on n'aura confiance aux assignats, qu'autant qu'on mettra à la disposition de l'assemblée les biens du clergé, 101. — Observe, en répondant à son offre d'un emprunt de 400 millions, que ne possédant rien, il ne peut rien offrir, 105. — S'élève contre la demande de 40 millions, formée par le ministre Necker, 108. — Fait mettre sous la sauvegarde de la loi Laborde, habitant de Crécy, poursuivi pour affaire de grains, 109 et 112. — Propose la suspension de toute condamnation par les conseils de guerre, 119. — Parle sur la durée des fonctions des juges, 125. — Observe que des mendians et gens sans aveu sont cause des troubles qui s'élèvent à Paris, 147. — Discute les conditions d'éligibilité aux évêchés, 166. — Fait adopter une nouvelle rédaction du décret relatif à l'affaire du vicomte de Mirabeau, 170. — Vote la destruction des emblèmes de la servitude qui sont aux pieds de la statue de Louis XIV, 172. — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature, 187. — Autres sur le rapport de la succession de J. Thieri, 207. — Sur l'établissement des juges d'appel, 216. — Invoque l'ordre du jour sur un mémoire de Necker, tendant à modifier le décret sur les pensions, 230. — Amende celui portant que le châtelet informera contre Henri

Cordon, 254. — Parle sur la compétence du tribunal de cassation, 316. — Sur l'admission en cassation, 324. — Fait envoyer des commissaires dans le district de Gourdan, en proie à une insurrection de paysans, 349. — S'élève contre les praticiens, et vote l'institution des avoués près les tribunaux, 351. — S'oppose à ce qu'on restreigne trop l'exercice de ces fonctions, 353. — AN 1791. Combat le projet sur les pensions ecclésiastiques, comme trop prodigue en faveur des évêques, 40. — Propose de restreindre à trois jours le délai des accusés pour récuser les jurés, *ibid.* — Trouve dangereux de favoriser le retour des émigrés, et demande que la discussion s'ouvre sur cet objet, 61. — Présente des observations pour la suppression de leurs pensions, 62. — Propose de mander à la barre l'abbé Goulard, député, dénoncé comme perturbateur de Rhône et Loire, et d'ordonner aux tribunaux d'informer, 85. — Présente un projet sur la liberté des foires et marchés, 91. — Cite en faveur de l'égalité des partages l'exemple de sa province, où elle produit les plus heureux effets, 98. — Défend le commis de la marine Bonjour, et trouve insuffisante la justification du ministre Fleurieu, 101. — Se récrie contre les traitemens des ministres, 102. — Veut qu'on leur refuse le droit de mettre la gendarmerie en activité, 104. — Attaque celui de la marine pour des dépenses illégales, 114. — Réclame contre la clôture de la discussion sur l'organisation de la garde nationale, 119. — S'oppose à l'envoi de troupes à Avignon pour soutenir le saint-siège, 119. — Soutient que les soldats ont le droit d'assister aux sociétés patriotiques, 120. — Demande le renvoi de la pétition relative aux honneurs à accorder au jurisconsulte Antoine Loisel, 122. — Fait ordonner un nouvel examen des réclamations de Latude, 130. — S'oppose à ce qu'on défende les placards, et dit que le meilleur remède contre la calomnie est le mépris, 132. — Indique diverses causes de la rareté du numéraire, 139. — Fait passer à l'ordre du jour sur la protection proposée en faveur des établissemens qui font un échange entre le papier et le numéraire, 140. — Arrêter l'impression de l'instruction sur les décrets relatifs aux Colonies, 142. — Obtient la

mention honorable pour le département de Brédaux, qui a envoyé des pièces à ce sujet, 145. — Réclame, lors de la fuite du roi, la liberté d'opinions, 177. — Fait décréter la traduction à Paris de Damas, Floriac et Choiseuil, complices de cette fuite, 181. — Demande le remplacement de Sérent et Bonnay, qui refusent de prendre part aux délibérations de l'assemblée en l'absence du roi, 186. — Combat le projet qui consacre la liberté de sortir de France et d'y rentrer, 189. — Appuie celui contre les émigrés, 191. — Opine contre l'inviolabilité du roi, 196. — S'élève contre la proposition de le suspendre, comme préjugeant la question, *ibid.* — Appuie le projet de faire poursuivre juridiquement *Monsieur*, 198. — Accusé de présider la société des Jacobins où l'on a juré de ne plus reconnaître le roi, réclame en vain la parole, *ibid.* — Fait un rapport sur les sourds et muets : l'éloge des abbés de l'Épée et Sicard, et leur fait destiner le convent des Célestins, 205. — Combat l'article qui accorde aux soldats le droit de dénoncer leurs chefs, 206. — Déclare que le projet d'Emery tend à la dissolution de l'armée, 207. — Appuie la proposition d'exclure, pour quatre années, les députés des fonctions ministérielles, 226. — Fait abolir le titre de princes français à l'égard des membres de la famille régnante, 227. — Propose de fixer le délai dans lequel le roi, sorti du royaume, serait tenu d'y rentrer, sous peine de déchéance, 236. — Refuse au roi le droit de faire des observations sur les réformes constitutionnelles votées par la première législature, 245. — Demande l'impression des noms des députés qui auraient voté une réforme, *ibid.* — Fait ordonner celle de l'acte constitutionnel et l'envoi dans les départemens, 247. — Expose l'urgence de l'institution des jurés ; motifs de son opinion, 260. — Demande que les signataires des protestations contre la constitution ne puissent toucher aucun traitement sur le trésor public, 267. — Propose de renvoyer à la prochaine législature la fixation de l'indemnité due au prince de Monaco, *ibid.* — Ainsi que le projet relatif à l'éducation publique, et à la création d'un Institut national des sciences et arts, 270. — AN 1792. Réélu à la convention nationale par le département de la Marne, fait décréter

le maintien des lois non abrogées, et continuer la perception des contributions, 266. — Parle sur la rénovation des tribunaux, 267. — Nommé commissaire de la convention à Châlons, mande que la situation des ennemis donne les plus grandes espérances, 274. — Transmet des détails sur le bon esprit des généraux et des troupes, 276. — Sur la marche de Dumourier et la retraite du roi de Prusse, 277. — Dénonce les mauvaises fournitures de souliers, et demande des capotes pour les défenseurs de la patrie, 308. — Fait décréter que les municipalités fourniront un matelas par chaque blessé, 318. — Ses observations sur le projet de décret relatif à l'émigration, 325. — Vote le rapport de celui qui autorise les assemblées primaires à rappeler les députés qui auraient trahi la patrie, 346. — Est commissaire pour retirer du greffe du tribunal du 17 août les pièces relatives à Louis XVI, 348. — Présente des additions à son acte d'accusation, *ibid.* — AN I.^{er} 1793. Propose l'impression et l'envoi aux départemens de l'adresse en faveur du ministre Pache, 36. — S'oppose à la mise en accusation, des membres du conseil-général exécutif de Verdun, et vote contre les gendarmes qui ont continué leur service sous les Prussiens, 42. — Commissaire pour l'armement des Parisiens, rend compte de leur zèle, 70. — Son opinion sur la rédaction du décret relatif au tribunal révolutionnaire, 73. — Fait renvoyer la proposition tendante à exclure de Paris les étrangers et gens sans aveu, 76. — Est nommé membre du comité de salut public, 86 et 195. — Fait décréter que les citoyens qui marcheront contre les révoltés de l'Ouest, pourront rentrer dans leurs foyers, aussitôt le calme rétabli dans ces départemens, 129. — Fait décréter la destitution, l'arrestation et la traduction à la barre, de Leloup, commissaire près le tribunal de Pont-l'Évêque, 197. — Fait adopter la division en deux sections, du tribunal révolutionnaire, et le renvoi à la deuxième, pour y être jugé, de Montané, président du même tribunal, 213. — Décret qui l'envoie aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle, et du Rhin, 215. — Il appuie l'envoi de commissaires dans les départemens du Mont-Blanc, de l'Isère et des Hautes-Alpes, 239. — AN II, 1793. A l'occasion d'un arrêté de

Bentabolle et Levasseur, qui suspend le général Hé-douville, pour n'avoir pas exécuté un plan d'attaque, rend grâces au comité de salut public d'avoir enfin pris le parti de ne choisir les généraux que parmi les sans-culottes, 270. — En mission dans la Vendée, en transmet la situation, 20. — Et les mesures prises pour détruire les brigands, 58. — Annonce des dispositions contre ceux rassemblés sous Saumur, 80. — Fait l'éloge de Tilly et de Westermann, 87. — Ses lettres annonçant les défaites des Vendéens, 95 et 97. — Et des dispositions pour la destruction des rebelles de Noirmoutiers, 100. — AN II. 1794. — Annonce la prise de Noirmoutiers, l'arrestation de Delbecq et Durand, chefs de rebelles, et le changement des noms des îles Boïn et Noirmoutiers, 112. — Envoie, de Brest, une députation de marius à la barre, portant des pavillons de prises maritimes, 286. — AN III. Invoque l'ordre du jour sur le projet d'Eschasseriaux, pour l'organisation de la commission des subsistances, 17. — Est nommé au comité de salut public, *ibid.* — Elu président, 35. — Son opinion sur divers faits relatifs à Carrier, 65. — Discute les attributions à accorder au comité de salut public, 175 et 180. — Invite les bons citoyens à laisser délibérer les représentans, au 12 germinal; demande la liberté des détenus qui ne sont pas dans le cas d'être traduits devant les tribunaux, et que la distribution du pain se fasse de préférence aux ouvriers et indigens, 195. — André Dumont l'accuse d'avoir excité la révolte; il explique les expressions dont il s'est servi; s'étonne de l'interprétation que leur a donné Dumont, 198. — Est nommé, dans la journée du premier prairial, membre de la commission extraordinaire, créée pour remplacer le comité de sûreté générale, 245. — Est rencontré, à sa sortie de la salle, par Legendre et autres, marchant à la tête d'un détachement; demande au commandant Raffet s'il a reçu l'ordre du président d'entrer dans la convention; réponse de celui-ci à cette interpellation; est accusé par Delahaye; ordre donné pour l'empêcher de sortir; Tallien provoque son arrestation; elle est décrétée; est détenu par Bourdon de l'Oise, 246. — Et décrété d'accusa-

tion; réclamation en sa faveur; est accusé d'avoir fait un appel aux sans-culottes, dans la journée du premier prairial; maintien du décret, 247. — Lecture des faits qui ont motivé son acte d'accusation; adoption de cet acte, 265. — Est déclaré contumax par la commission militaire de Paris, 269. — AN IV. Est cité dans la discussion sur la réunion de la Belgique, pour diverses ouvertures faites par les généraux prussiens, et que lui transmet le général Kellermann, 12. — Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

PRIEUR-DUVERNOIS (Claude-Antoine), officier du génie. AN 1791. Écrit une lettre sur les procédés de fonte de Saüer, 320. — Député de la Côte-d'Or à l'assemblée législative, fait l'éloge de la garde nationale dans les troubles religieux à Rheims, 342. — AN 1792. Propose un mode de concours et d'examen pour les corps de l'artillerie et du génie, 55. — Fait décréter diverses dispositions sur les aspirans au corps du génie, 60. — Présente un ouvrage sur l'éducation qu'il convient de donner au fils de Louis XVI, 75. — Rend compte des bonnes dispositions de l'armée du Rhin, 233. — Accuse Victor et Joseph Broglie d'avoir cherché à corrompre la troupe, 251. — AN 1.^{er} 1793. Réélu à la convention nationale, et en mission à Caen, y est arrêté comme otage, 166. — Annonce sa liberté, après cinquante jours de détention, et le retour de l'ordre dans le Calvados; autres détails à la tribune sur la solennité de son élargissement, 218. — Fait décréter la dissolution de la société des *Carabots* de Caen, 220. — Est adjoint au comité de salut public, 227. — AN II. 1793. Fait appeler tous les citoyens à l'exploitation du salpêtre, 76. — AN II. 1794. Est nommé président, 243. — Sa réponse à une députation de la société de Lyon; il l'exhorte à effacer les crimes qui ont souillé cette commune, 244. — Rappelle à la section Lepelletier ses erreurs, qu'il attribue aux Tassin et aux Bernard, 253. — AN III. Son rapport sur l'établissement de Meudon, 7. — Appuie Carnot défendant les membres accusés des anciens comités, 14. — Fait accorder des secours aux élèves de l'école centrale des travaux publics, 182. — Provoque l'examen des opérations du

gouvernement , 187. — Est défendu par Clauzel , 188. — Atteste le dévouement des membres inculpés de l'ancien comité , 190. — Observe qu'à l'époque de l'arrestation de François de Neufchâteau , deux des prévenus ne faisaient pas encore partie du comité , 191. — Fait rendre un décret sur les nouveaux poids et mesures , 201. — Et nommer les membres de cette agence , 204. — Texte de son rapport , *ibid* et 205. — Gouly et plusieurs autres membres votent son arrestation ; discussion à ce sujet ; cette proposition n'a pas de suite , 253 et 254. — Notice sur son nouveau calcul décimal , 290. — Fait décréter les conditions nécessaires pour être admis à l'école centrale des travaux publics , 349. — Ajournement de son projet sur l'uniformité des poids et mesures , 359. — AN IV. Fait un rapport sur le même objet , 4. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents ; présente un projet sur l'administration des poudres et salpêtres , 95 et 114. — Il est adopté , 332. — AN VI. En fait adopter un autre sur la marque d'or et d'argent , 29. — Provoque l'ajournement d'un autre projet sur l'établissement des écoles de santé , 45. — Son opinion sur la fixation de l'enceinte du corps législatif , 92. — Est chargé de présenter un projet sur l'impôt du tabac , 94. — Son rapport sur l'organisation de l'école polytechnique , 119 et 121. — Autre sur le système monétaire , 169 , 216 et 217. — Fait hommage , au nom de Blavier , d'un nouveau barème , 170. — Analyse de son rapport sur les poids et mesures , 276.

PRIEUR , artiste , membre de la société des Jacobins. AN II. 1793. Y annonce l'arrestation de d'Epréménil , par les soins du représentant du peuple Louchet , 271.

PRIESTLEY (le docteur). AN 1791. Des séditieux mettent le feu à sa maison , à cause de son attachement à la révolution française , 206. — Sa lettre aux habitans de Londres sur cette violence , 209. — Autre à Condorcet , pour remercier l'académie des sciences de l'intérêt qu'elle lui a témoigné en cette occasion , 239. — AN 1792. Ses œuvres sont brûlées par les habitans d'Excester , 169. — Débats au parlement d'Angleterre sur les partisans de son système , 184. — Décret qui lui défère le titre de citoyen français , 241. — Il re-

fuse la députation de l'Orne à la convention , à cause de son ignorance de la langue française , 274. — AN V. Article sur son projet de s'établir en France , 61. — Lettre où il retrace les avantages dont on jouit dans les Etats-Unis , 122.

PRIESTLEY , (William) fils du précédent. AN 1792. Obtient des lettres de naturalisation en France , 161.

PRIM , Irlandais. AN VI. Tombe au pouvoir des insurgés ; est délivré et renvoyé par leurs chefs ; persuade et amène son escorte jusqu'au poste royal où elle est pendue malgré ses prières , 313.

PRIMAT (Claude-François-Marie) AN 1791. Est installé à l'évêché de Cambrai , 125. — AN II. 1793. Remet ses lettres de prêtrise , 60. — AN VI. Est nommé à l'évêché de Lyon , 252.

PRIMAUDIÈRE (François) , ex-conventionnel. AN VI. Est nommé contrôleur des dépenses de l'armée française à Rome , 285.

PRINET. AN VI. Son projet d'un camp flottant , 149.

PRINGLE , amiral anglais. AN V. Lucas , amiral batave , se rend à lui sans combattre , 55.

PRIOCCA (le chevalier D. Clément Damian de) : AN. VI. Signe le traité d'alliance du roi de Sardaigne avec la république française , 35. — AN VII. Saisie de sa correspondance avec le prince Pignatelli , 105.

PRISETTE , entrepreneur de charrois. AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire , 157.

PROJEAN , député de la Haute-Garonne à la convention nationale. AN 1.^{er} 1795. En mission près l'armée des Pyrénées-Orientales , annonce des succès sur les Espagnols , 207. — Transmet les noms de sept membres du conseil militaire qui ont refusé de signer la capitulation de Bellegarde , 218. — AN III. Félicite la convention de ses succès en prairial , 269. — AN IV. Est nommé messenger d'état du conseil des cinq-cents , 44.

PROLY (Berthold) , fils naturel du prince de Kaunitz. AN 1.^{er} 1793. Inculpé comme membre du comité insurrecteur , est défendu par le ministre Lebrun , 80. — Détails de son entrevue avec Dumourier , comme commissaire exécutif dans la Belgique , 92. — Texte du procès-verbal dressé par

lui

lui et ses collègues, Peyra et Dubuisson, sur la trahison de ce général ; son arrestation provoquée par lui-même, 93. — Décret justificatif de sa conduite, 99. — AN II. 1793. Mis en arrestation, est relaxé sur la demande de Collot - d'Herbois, 26. — Son patriotisme suspecté par Sambat, aux Jacobins, est défendu par Deslieux, 38. — Est dénoncé par Robespierre, 66. — Ses liaisons avec Héraut-Sechelles dénoncées à la convention, 88. — Et démenties par celui-ci, 100. — AN II. 1794. Est arrêté déguisé en cuisinier ; inculpations et discussion contre lui aux Jacobins, 156. — Traduit au tribunal révolutionnaire comme complice d'Hébert, 183. — Et condamné à mort, 185.

PROMPT, commandant de Cherasco, en Piémont. AN VI. Dénonciation contre lui, 233.

PRONT. AN VII. Notice de ses *Éléments sur la Typographie et l'art d'écrire*, 252.

PRONY, géomètre. AN 1790. Annonce de sa *nouvelle architecture Hydraulique*, 292. — AN IV. Membre de l'Institut national, y fait l'éloge de l'astronome Pingré, 294.

PROST, député du Jura à la convention nationale. AN 1792. Vote contre l'appel au peuple du jugement de Louis XVI, 366. — AN II. 1795. Est adjoint à Bassal, en mission dans son département, 271. — AN II. 1794. Dénoncé aux Jacobins, est défendu par Robespierre, 190 et 306.

PROUST, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Détails de la procédure, 26, 55, 72 et suivans. — Est acquitté et mis en liberté, 100.

PROUVEUR (Aug. Ant. Joseph), député du Nord à l'assemblée législative. AN 1792. Son rapport sur les fabrications de faux assignats, 21. — Fait rendre un décret sur la falsification des billets d'escompte, 29. — Adopter des dispositions pour la poursuite des fabricateurs de faux assignats, 57. — Veut que la connaissance des crimes d'enrôlement et d'embauchage soit attribuée à la haute-cour, 105. — Demande qu'il soit fait un message à Louis XVI en faveur du général Rochambeau, 129. — Fait décréter que le ministre de la justice rendra compte des poursuites relatives aux événemens du 20 juin, 199.

PROVERA, général autrichien. AN V. Texte de la capitulation qui lui a été accordée après la

bataille d'Arcole, 131. — L'empereur refuse de le recevoir, 163. — AN VI. Protestation de J. Bonaparte, ministre français à Rome, contre sa nomination au commandement des armées papales, 49. — Il la fait révoquer, 56. — Son départ pour Naples, 94.

PROYART (l'abbé). AN V. Sa lettre à l'évêque du Puy, relative à la promesse à faire par les prêtres, 113 et 114.

PRUDHOMME, journaliste. AN 1792. Réponse du député Desgranges à ses calomnies, 163. — AN VI. Fait hommage d'une histoire des descentes en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, 127.

PRUD-HOMME, vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

PRUDHOMME, capitaine. AN IV. Se distingue particulièrement à l'armée de Sambre et Meuse, 329.

PRUDHOMME (Charles). AN VI. Est condamné à mort avec sa femme et sa fille pour crime de castration, 155.

PRUGNON, avocat de Nancy, député aux États-généraux. AN 1790. Admet l'établissement des jurés en matière criminelle, 96. — S'oppose à ce que les assignats portent intérêt, 108. — Vote en faveur des juges d'appel sédentaires, 123. — Parle sur l'institution des juges de paix, 190. — S'élève contre le système d'un port unique pour le commerce de l'Inde, 199 et 202. — Veut que les tribunaux de districts soient juges d'appel les uns à l'égard des autres, 206. — Parle sur la nature des bureaux de paix et des tribunaux de famille, 218. — Demande que le ministère public soit délégué au roi, 223. — Provoque des mesures de rigueur contre la garnison de Nancy en révolte ; 244. — Vote l'impression de la lettre du directoire du département de la Meurthe, relative aux malheurs de cette ville, 248. — Invoque toute la sévérité des lois contre les coupables, 249. — Propose d'admettre l'argent dans les ventes des domaines nationaux en concurrence avec les assignats, et d'établir une prime à ce sujet, 270. — Fait rendre un décret sur les édifices nationaux employés aux établissemens publics, 291. — Attaque le projet sur la formation du tribunal de cassation, 315. — Parle sur l'admission en cassation, 324. — Vote la suppression de la procédure de

l'affaire de Nanci, et en faveur d'une amnistie, 343. — La conservation des offices ministériels, 349. — Demande qu'en matière criminelle la procédure par jurés soit écrite, 363. — AN 1791. Développe l'avantage des dépositions écrites dans la procédure criminelle, 4 et 19. — Présente un projet qui défend aux corps administratifs d'acquiescer sans une autorisation du corps législatif, 37. — Fait décréter qu'ils rendront compte de leur établissement et du total des dépenses, 39. — Et rétablir les doctrinaires de Bastia dans leurs biens, 45. — Provoque des mesures pour accélérer l'établissement des corps administratifs et judiciaires, 49. — Fait placer le tribunal de cassation dans la salle du parlement, 73. — Fixer l'époque du paiement des domaines acquis par les corps administratifs, 91. — Vote en faveur de l'autorité paternelle et du droit de tester, 98. — Veut qu'il n'y ait point d'assignats au-dessous de 10 livres, 121. — Et qu'on augmente l'évaluation des offices d'avocats au conseil, 127. — Fait décréter que le logement des évêques sera à la charge de la nation, 130. — Vote contre la rééligibilité des députés actuels, 138. — Fait transformer le fort de Ha, à Bordeaux, en prison militaire, 149. — Demande, pour les cendres de Montesquieu, les honneurs décernés à celles de Voltaire, 151. — Vote le maintien de la peine de mort pour l'assassinat, l'incendie et les crimes de lèse-nation, 152. — S'élève contre le projet sur la déchéance, 196. — Défend l'article qui exige une contribution de quarante journées de travail pour être électeur, 224. — Propose l'établissement d'une école d'artillerie à Châlons, 230. — Fait décréter diverses mesures pour l'aliénation des domaines nationaux, 239. — Demande une école d'artillerie pour Rennes, 255. — Fait destiner des édifices à l'emplacement de plusieurs administrations, 271.

PRYVÉ, aide-de-camp. AN III. Donne des détails sur les succès de l'armée du Nord, et présente deux militaires à la convention, 118.

PUCELLE, député suppléant de la Somme à l'assemblée législative. AN 1792. Y est admis, après le décès de Quillet, député du même département, 75.

PUGET - BARBANTANE, général. AN 1792. Inculpé pour le désarmement du régiment suisse

d'Ernest, est traduit à une cour martiale, 70. — Accusé par les administrateurs du Var; sa justification, 210. — AN I.^{er} 1793. Général à l'armée des Pyrénées-Orientales, annonce que la constitution est acceptée par sa division, 225. — Remplace Deflers dans son commandement, 239. — Sa proclamation en réponse à celle du général espagnol, qui invite l'armée à la désertion, 245. — Est destitué, 261. — AN VI. Réemployé, après le 18 fructidor, est destitué de nouveau, 155.

PUGH. AN VI. Son ascension avec la flotte aérienne de Blanchard, 333.

PUISNÈGE, prêtre déporté. AN III. Levée du séquestre mis sur ses biens passés à ses neveux, 60.

PUISSANT, ordonnateur de la marine à Toulon. AN I.^{er} 1793. Est mis hors la loi, 253.

PUISSANT (François), ex-fermier-général. AN II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 227. — Et condamné à mort, 231.

PUJOULX, littérateur. AN 1791. Notice de sa pièce de *Mirabeau à son lit de mort*, 147. — AN VI. Et de celle intitulée : *les Modernes enrichis*, 109.

PULAWSKI. AN I.^{er} 1795. Faveur qu'il reçoit en Russie, 156.

PULLY (Charles), général. AN 1792. Son éloge par Beurnonville, 358. — AN I.^{er} 1793. Fausse annonce de sa trahison au camp d'Hornbach et de son évasion, 242. — Il écrit de ce camp pour démentir cette nouvelle, 255.

PUTEAU, chef d'insurgés à Fougères. AN II. 1794. Son arrestation, 117.

LUTHOD-DE-MAISON-ROUGE, capitaine dans la garde nationale. AN 1790. Demande à la barre l'autorisation de recueillir les inscriptions et archives des monastères, 279. — AN 1791. Publie un ouvrage intitulé : *les Monumens*, 79. — Un mémoire sur l'examen et la conservation de ceux destinés à un usage public, 283.

PUTIGNY (Jeanne), de la Nièvre. AN VI. Sa pétition sur un procès qui lui est intenté par un prêtre pour avoir résisté à ses séductions, 317.

PUY-DEVERINE, ex-maitre des comptes. AN II. 1794. Est condamné à mort, ainsi que sa femme par le tribunal révolutionnaire, 334.

PUY-LAROCHE (marquis de). AN 1789. On annonce à l'assemblée qu'il a fait l'abandon de ses droits féodaux avant les arrêtés du 4 août, 60.

PUYSAYE (le comte Joseph de), député du Perche aux États-généraux. AN 1789. Propose un arrêté pour exhorter le peuple à acquitter les impôts, 27. — AN II. 1793. Sa femme est arrêtée à Bordeaux, 25. — AN II. 1794. Annonce de sa mort, et saisie de sa correspondance, 106. — AN III. Commande l'armée du Calvados sous les ordres de Wimpffen, 189. — AN IV. Nouveau bruit de sa mort, 183. — AN V. Nommé général en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne, fait une proclamation aux habitans de cette province pour les exciter à la rebellion; citation d'un passage de cette proclamation contre d'Orléans fils, 155. — Est désigné par Duverne-de-Prele, comme agent de Louis XVIII dans l'intérieur, 353. — AN VI. L'Angleterre lui concède une grande étendue de terrain dans le Canada, 337. — AN VII. Compte rendu de sa correspondance secrète, 130.

PUYSÉGUR (CHASTENAY de), archevêque de Bourges. AN 1789. Proteste contre la délibération par tête; est accusé d'avoir faussement prétendu que ses mandats étaient impératifs, 13.

PUYSÉGUR (le comte de), ministre de la guerre. (*Voyez la table de l'Introduction*). AN 1789. Ses lettres sur l'approvisionnement militaire des troupes, servant à prouver la conspiration de la cour, 127. — Est Accusé par Garran-Coulon d'en être l'un des directeurs, 129. — AN 1790. Est déchargé de cette accusation, 62. — AN III. Son arrivée à Bremen, 217.

PUYSÉGUR, maréchal-de-camp. AN 1792. Réclame contre l'amnistie prononcée en faveur de Volot, 60.

PUYSEGUR. AN II. 1794. Notice de sa pièce, intitulée : *L'Intérieur d'un ménage républicain*, 114.

PUYVALLÉE (*Voy. BENGY-PUYVALLÉE*).

PYROT (Hubert), député de la Moselle à l'assemblée législative. AN 1791. Propose, d'après une pétition de la ville de Metz, d'assujétir les propriétés des émigrés au triple de leurs contributions, 296.

QUANTIN, général. AN IV. Sa lettre sur la situation des départemens de l'Ouest, 293. — AN VI. Est nommé commandant de la 9.^{me} division, à Nismes, 282. — AN VII. Sa proclamation aux patriotes du Midi, pour les engager à se trouver aux élections; il désigne Cadroy, Villot, Moynat-d'Auxon et Liégeard comme leurs assassins et leurs bourreaux, 193.

QUATREMER-DE-QUINCY (Ant.-Chrysost.). AN 1790. Ses réflexions en faveur de la liberté des théâtres, 53. — Rétablit son opinion sur le procès de Favras, altérée par quelques journalistes, 55. — AN 1791. Député de Paris à l'assemblée législative, présente des observations sur le local et les honneurs du Panthéon, 103. — Appuie les réclamations des artistes sur la distribution des prix, à la suite de l'exposition publique au salon du Louvre, 293. — Fait consacrer les dimanches à la lecture des pétitions, 309. — Demande et obtient la continuation de la discussion sur la suppression des traitemens des ecclésiastiques insermentés, 322. — Vote pour le projet de Romme, sur les réclamations des artistes, 340. — Réclame contre la mention honorable accordée aux adresses dirigées contre les prêtres, 347. — AN 1792. Défend le ministre de la marine, Bertrand, 341. — Demande que l'on motive l'ordre du jour adopté sur le rapport relatif à l'arrestation de deux courriers secrets de Delessart, 49. — Vote pour une exception en faveur des savans et artistes, dans la loi du séquestre des biens des émigrés, 70. — Demande que préalablement au décret d'accusation contre Marat et Royou, il soit donné lecture des pièces, 126. — Fait décréter une cérémonie nationale pour honorer la mémoire de Simoneau, maire d'Étampes, mort dans l'exercice de ses fonctions, 154. — Propose la lecture des pièces demandées par le juge de paix Larivière, pour instruire contre des représentans, 140. — Invoque le renvoi au tribunal de cassation de l'affaire relative à ce fonctionnaire public, 143. — S'oppose au décret d'accusation contre l'ex-ministre Duport, 155. — Son opinion sur les indemnités réclamées par Derossel, 156. — Autre contre le rapport tendant à décréter d'accusation les ex-ministres Du-

port et Bertrand , 157. — Défend le premier , inculpé par Merlin de Thionville , 159. — Son discours à l'occasion de la justification du commandant de la garde nationale parisienne , 163. — S'oppose à la permanence des sections , et à ce que la patrie soit déclarée en danger , 186. — Ne veut pas que le mandat d'arrêt contre Jouneau soit mis à exécution , 210. — Se plaint d'avoir été attaqué le 8 août , en sortant de la séance , 224. — AN IV. Accusé contumax à la suite du 13 vendémiaire , est condamné à mort par la commission militaire , 33. — Autre jugement qui l'acquitte , 338. — AN V. Est nommé député aux cinq-cents par le corps électoral de la Seine , 203. — Demande qu'en aille sur-le-champ aux voix sur le rappel des agens dans les Colonies , 259. — Son rapport sur la pétition de Marchéna , espagnol , banni comme étranger : il fait rapporter l'article 2 de la loi du 21 floréal , qui sert , dit-il , de prétexte à cette vexation , 270. — Vote contre l'exception proposée en faveur des émigrés des Haut-et-Bas-Rhin , 295. — Reproduit son projet pour exempter les artistes du droit de patente , 313. — Fait ordonner l'impression de la réponse des administrateurs du Rhône aux adresses de l'armée d'Italie , 332. — Est déporté au 18 fructidor , 350.

QUATREMERE-DISJONVAL. AN 1792. Notice de sa traduction du discours de Camper , hollandais , sur l'art de peindre les passions qui se manifestent sur le visage , 288. — AN VII. Dénonce , au club du Manège , Talleyrand , Noël et Schimmelpenninck , relativement aux affaires de la république batave , 307.

QUATRESOLS , commissaire des guerres. AN III. Son rapport sur les égards du commandant de Wesel , envers les prisonniers français , 288.

QUATRESOUS (la citoyenne) , âgée de seize ans. AN II. 1794. Sert trois ans en habit d'homme : a deux chevaux tués sous elle à la bataille de Hondscote : obtient une pension , 215.

QUEINNEC (Jacques) , député du Finistère à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation , comme signataire de protestations contre le 31 mai , 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée , 80. — Cite contre Prieur de la Marne , qu'au premier prairial il a

provoqué la résistance des sans-culottes à la force armée , 247.

QUEIROLO , député au corps législatif ligurien. AN VII. Est condamné à mort comme assassin du citoyen Bragini , 177. — Fête funèbre en l'honneur de ce dernier , 191.

QUELNAUT (P. Aug.) , homme de loi de la Vendée. AN I.^{er} 1793. Acquitté par le tribunal révolutionnaire , 225.

QUENIN , adjudant-général. AN IV. Est tué à la tête de sa colonne , à la bataille de Millésimo , 218.

QUENTIN , secrétaire de Dumourier. AN I.^{er} 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire , 101.

QUERCY , consul français à Livourne. AN VII. Y maintient le bon ordre , 214.

QUERINI (Alvise) . AN III. Est nommé par le gouvernement de Venise , en qualité de son résident près le gouvernement français , 201. — Son admission dans la convention ; discours qu'il y prononce ; reçoit l'accolade du président ; est proclamé ambassadeur de Venise près la république française , 318. — AN VI. S'évade de Milan , 206.

QUÉRU-LACOSTE , député de Rennes aux États-généraux. AN 1790. Prête son serment civique et religieux , 362.

QUESLIN (J. Adr.) , député de la Manche à l'assemblée législative. AN 1792. Fait décréter que le ministre de la marine rendra compte des mesures prises pour la sûreté des côtes , 110. — Fixer le délai pour la réclamation des pensions , 185. — Décréter que les Colonies concourront à la formation de la convention nationale , 257. — Et confisquer les biens appartenans aux émigrés dans les Colonies , notamment ceux de Vaudreuil , Bouillé , Lafayette , etc. 240.

QUESNAY juge au tribunal du district de Saumur , député de Maine et Loire à l'assemblée législative. AN 1791. Propose de faire supporter aux émigrés les frais des armemens causés par eux , 314. — AN 1792. S'oppose à ce que la nation s'empare des îles dont MM. Baux , de Marseille , annoncent la découverte , 112.

QUESVREMONT , dit LAMOTTE , médecin du duc d'Orléans. AN II. 1794. Est traduit au tribunal ré-

volutionnaire comme prévenu de la conspiration de Catherine Théos, pour le rétablissement de la royauté, 269.

QUÉTINEAU (Pierre), général. AN I.^{er} 1793. Se plaint de l'insouciance des départemens de l'Ouest sur le danger qui les menace, 129. — Annonce de sa trahison; décret qui ordonne l'examen de sa conduite; Tallien le présente comme agent de Dumourier, 133. — Son arrestation par le général Ligonier, 155. — Son évasion; Carra est accusé de l'avoir favorisée, 167. — AN II. 1793. Est arrêté de nouveau, 273. — Décret qui le met en jugement, 398. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 184.

QUÉTINEAU, femme du précédent. (Voyez LAUREILLE.)

QUEUX (la compagnie). AN 1791. Sa concurrence avec la compagnie Choiseau pour le bail des messageries, 50. — En est adjudicataire, 54.

QUEVANNE (la citoyenne). AN IV. Demande à occuper une chaire de dessin dans l'école centrale de Chartres; discussion à ce sujet, et proposition d'exclure les femmes de toute espèce de professorat, 239.

QUÉVERDO, graveur. AN II. 1793. Fait hommage à la commune d'une caricature sur les marques de distinction, 278.

QUEYROULET, commissaire près le tribunal d'Yriex. AN I.^{er} 1793. Est accusé par Lanot d'opposition à la convention, 222.

QUICHAUD-LION, juré au tribunal révolutionnaire. AN III. Lettre relative à son vote dans l'affaire de Carrier, 91.

QUILLET (L.), député de la Somme à l'assemblée législative. AN 1792. Son décès, 75.

QUIMPERLEX. AN II. 1794. Signataire d'une adresse du comité révolutionnaire de Sedan, est dénoncé et décrété d'arrestation, 364.

QUIN. AN 1789. Est nommé administrateur des travaux publics dans la municipalité de Paris, 102.

QUINETTE (Nic. Marie), député de l'Aisne à l'assemblée législative. AN 1792. Demande le séquestre des biens des émigrés, 41. — S'oppose à la suppression des séances du soir, 55. — Son opinion sur les contributions foncière et mobilière

de 1791 et 1792, 60. — Vote pour que le décret qui séquestre les biens des émigrés ne soit pas soumis à la sanction du roi, 70. — Fait arrêter un prompt rapport sur une dénonciation contre l'ex-ministre Narbonne, 92. — Et renvoyer au comité la dénonciation de Vaublanc contre les ministres qui ont fait voyager des troupes sans nécessité, 129. — Obtient qu'il sera fait un nouveau rapport sur le nombre de récusations à accorder dans les affaires soumises au jugement de la haute-cour nationale, 131. — Ses observations sur les propositions relatives aux prêtres insermentés, 147. — Vote pour le décret d'accusation contre Bissac, commandant de la garde du roi, 152. — Observe que le chef seul de cette garde a été frappé, mais non les individus qui n'ont pas perdu leurs droits d'éligibilité, 162. — Insiste pour l'expulsion des pétitionnaires dont Vasselun est l'orateur, 164. — Fait rendre, en faveur de Roland et Clavière, un décret de regret national, 167. — Réclame l'ordre du jour sur les détails donnés par Daverhoul, relatifs aux événemens du 20 juin, 174. — Atteste le fait de la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 185. — S'élève contre l'expression de *factieux*, dont s'est servi Dumas en parlant de Dumourier, 189. — Défend Clugny, gouverneur de la Guadeloupe, mandé à la barre, 191. — Vote pour la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, 199. — Fait ajourner la discussion sur le décret d'accusation proposé contre Lafayette, jusqu'après le rapport sur la conduite de ce général, *ibid.* — Son rapport sur la surveillance de l'enceinte du corps législatif, 212. — Fait annuler le mandat d'arrêt lancé contre Antoine, maire de Metz, 226. — Et décréter des mesures pour l'habitation, la garde et la dépense de Louis XVI jusqu'à la réunion de la convention nationale, 227. — Est nommé commissaire à l'armée du Nord, 232. — Réélu à la convention nationale, lors de la discussion sur l'abolition de la royauté, pense que ce sera au peuple à opter entre l'ancien gouvernement et la république, 266. — Fait régler l'ordre de la discussion de l'acte énonciatif des crimes de Louis XVI, 343. — Propose de fixer les bornes dans lesquelles doivent se renfermer ses

défenseurs, 352. — Demande un rapport de la commission des douze sur sa défense, 363. — AN I.^{er} 1793. Fait décréter que le conseil exécutif rendra compte des mesures prises pour la clôture des théâtres, 16. — Reconnaît à la convention le droit de juger Louis XVI sans appel, 17. — Repousse la proposition de choisir les ministres dans le sein de l'assemblée, 73. — Demande un comité permanent chargé de veiller aux mesures de sûreté générale, 83. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public, 89. — Envoyé commissaire à l'armée de la Belgique, 90. — Est livré aux Autrichiens par Dumourier, 97. — Sa translation dans diverses prisons, 159, 172 et 201. — AN III. Ordre du jour motivé sur l'insertion de son nom au procès-verbal d'appel nominal, demandée par François de Neufchâteau, 152. — Décret et arrêté pour négocier son échange, 285 et 344. — Sa lettre écrite des prisons de l'Autriche, 335. — Il est déclaré, ainsi que ses collègues de captivité, membre du nouveau corps législatif, 337 et 338. — AN IV. Échangé contre la fille de Louis XVI, fait son entrée au conseil des cinq cents, et reçoit l'accolade fraternelle du président, 106. — Fait le récit de sa captivité, 120. — Est nommé secrétaire, 127. — Envoi de son rapport aux départemens et aux armées, 141. — Texte de ce rapport, 144 jusqu'à 162. — Décret portant qu'il dignement rempli la mission dont la convention nationale l'avait chargé, 147 et 151. — Sa motion sur l'abus du remboursement des rentes foncières, 278. — AN V. Propose de demander au directoire un état des enfans d'émigrés qui sollicitent des secours, 53. — Est élu président, 64. — AN VII. Remplace François de Neufchâteau au ministère de l'intérieur, 277. — Envoie à la commune de Toulouse un tableau représentant Guillaume Tell renversant la barque du tyran Gesler, en témoignage de la satisfaction du gouvernement sur sa conduite soutenue pendant la révolution, 282. — Sa circulaire aux administrations centrales, pour connaître les causes de l'aliénation de l'esprit public, 306. — Son programme pour la fête anniversaire du 10 août, 321. — Sa circulaire aux administrations centrales sur la fête de la république, 356.

QUINOT, électeur. AN 1789. Arrêté à Toul, par ordre du procureur du roi, est relâché par celui de Bouillé, 36.

QUINSON, receveur-général du clergé. AN 1790. Reçoit, par décret, 150,000 livres pour frais de comptabilité, 361.

QUIRINI, général vénitien. AN VI. Est nommé conseiller intime de l'empereur, 153.

QUIROT (Jean Baptiste), député du Doubs à la convention nationale. AN III. Partage l'avis qu'il soit fait un rapport sur la journée du neuf thermidor et sur celle du douze germinal qui en est le complément, 197. — Appuie le renvoi au comité, de la pétition tendante au rapport de l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, sur les successions, 219. — Combat le projet du comité des finances, tendant à l'admission des assignats à face royale, en paiement de biens nationaux vendus et à vendre, 253. — Son rapport sur la conduite de Joseph Lebon, 274. — Invoque la question préalable sur le projet d'une commission de police extraordinaire, pour le jugement des terroristes détenus, 312. — Demande que la liste des officiers compris dans la nouvelle organisation de l'armée, soit soumise à la sanction de la convention, 319. — Est élu secrétaire, 321. Combat le nouveau projet de Henri-Larivière; sur le mode du jugement des terroristes détenus, 324. — Texte de son opinion à cet égard, 327. — Fait ajourner le projet de Henri-Larivière; décréter un sursis aux procédures faites contre des patriotes de Besançon; discussion, et révocation du sursis, 345. — Entre au comité de sûreté générale, 350. — Appuie la réclamation des horlogers suisses de la manufacture de Besançon, qui ont été exclus des assemblées primaires, 365. — Annonce que le comité de sûreté générale a fait passer au tribunal militaire les pièces relatives à Cormatin, *ibid.* — AN IV. Rapporte des détails sur les événemens du 13 vendémiaire, 17. — Son éloge par la commune de Besançon, 24. — Demande le renvoi à une commission d'un message sur les moyens d'accélérer la rentrée de l'emprunt forcé, 94. — Est nommé secrétaire, 97. — Transmet une lettre du général Saint-Anne, qui annonce des succès de l'armée de Sambre et Meuse, et un don patriotique,

121. — Fait prendre une résolution, qui attribue au directoire la nomination des assesseurs des juges de paix non élus, *ibid.* — Appuie le projet de résolution qui exclut Polissard des fonctions législatives, 125. — S'oppose à ce que l'on passe à l'ordre du jour sur le projet relatif aux jeunes gens de la réquisition, 137. — Parle sur le mode de paiement de la contribution foncière, 255. — Et contre la faculté accordée aux bureaux centraux, de décerner des mandats d'amener, 282. — Demande l'ajournement du projet de Riou, tendant à annuler l'arrêté du directoire, qui proroge la mise en activité de la loi relative à l'organisation de la Marine, 327. — AN V. Son opinion contre le projet relatif aux biens vendus de Saint-Amand, exécuté sous le règne de la tyrannie, 12. — Appuie la demande d'impression d'une réponse de Defermont, au message du directoire, sur les finances, *ibid.* — Vote le maintien de la loi du 3 brumaire an 4, qui exclut diverses classes de citoyens des fonctions publiques, 36 et 48. — Demande l'impression et l'ajournement d'un projet de code pénal, 45. — Appuie l'envoi du tachygraphe aux administrations, 99. — Fait ajourner le projet de Siméon, qui annule l'effet rétroactif du droit de succession accordé aux enfans naturels, 112. — Trouve qu'il est impossible de suivre la discussion du projet de Chasset sur la répression des délits de la presse, et le fait renvoyer à la commission, 148. — Défend celui de Gossuin sur les conseils d'administration, 149. — Appuie la proposition de Villetard, pour le rapport de l'arrêté qui appelle à la barre le juge de paix Monnier, dénoncé pour forfaiture, 153. — Demande l'impression du message sur les écrivains qui favorisent les conspirations, et l'envoi à la commission pour proposer des mesures, 170. — Son rapport en faveur de la citoyenne Grillet, et sur la question de savoir si l'article de la loi du 21 prairial an 3, qui ordonne la restitution des biens des condamnés, sera maintenu ou rapporté; il propose d'annuler l'exception qui frappe sur les condamnés dans la journée du 9 thermidor, 186. — Dit qu'il n'est pas assez éclairé sur l'affaire concernant les agens dans les Colonies, et demande l'ajournement, 259. — Discute les projets de Gilbert-Desmolières, sur les finances, et s'oppose à leur

adoption, 274. — Appuie la révision du règlement du corps législatif, 277. — Réclame la parole à l'occasion de la discussion sur les fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 293. — Sort de la salle, lors de la déclaration d'urgence du projet en faveur de ceux de Toulon, en disant qu'on ne peut plus délibérer, 299. — S'oppose à l'adoption de celui portant que les officiers réformés ne pourraient plus toucher leur traitement à Paris, 346. — Demande qu'on examine, si parmi les biens rendus à la famille d'Orléans, on n'y a point compris de parties appanagères, 351. — Fait ordonner la formation d'une commission pour préciser les cas de la forfaiture pour les tribunaux et les juges, 363. — AN VI. Opine contre un article du projet sur la police des cultes et leurs ministres, 109. — Demande une nouvelle résolution sur les dons civiques, 114. — Réclame des secours pour la veuve du général Verne, 119. — Est élu secrétaire, 153. — Combat une motion contre l'application de la loi du 19 fructidor, à des individus innocens, inscrits sur la liste des émigrés, 164. — Son rapport sur la forfaiture, 170. — Fait valider les élections de l'Orne, l'Isère, l'Yonne et la Meurthe, 219. — Invoque et obtient l'ordre du jour sur une motion de Fargues, relative aux assemblées électorales et au système d'anarchie, qu'il dit avoir dominé par-tout, 224. — Propose d'approuver les opérations de l'assemblée-nère du Jura, et établit le principe que les opérations de la majorité légale doivent l'emporter sur celles de la minorité, *ibid.* — Vote l'annulation des deux élections de Paris, 230. — Attaque la totalité du projet de la commission, relatif aux élections; exprime l'indignation qu'il lui a inspiré, et en demande au moins l'ajournement, 231. — Appuie le projet tendant à accorder une indemnité aux députés dont les élections ont été annullées, 247. — Demande l'urgence pour le projet qui accorde une pension alimentaire aux enfans nés hors mariage, 278. — Vote une mesure générale pour les emprunts des communes sur elles mêmes, 284. — AN VII. Invoque l'ordre du jour sur la demande d'un rapport relatif aux assemblées primaires de Besançon, et l'adoption des opérations de celles du département du Doubs, 52. — Ses

observations sur la contribution personnelle de l'année, 58. — Demande la question préalable sur le projet relatif aux dépenses du ministère des finances, 73. — Appuie le renvoi à une commission de la dénonciation des élections du tribunal du Doubs, 77. — Est élu secrétaire, 94. — Propose un message au directoire, pour avoir des renseignemens sur la nature et les clauses du bail des salines de la Meurthe, 151. — Opine sur le projet relatif à l'affaire du condamné Trouffleau, 155. — Fait exempter du droit de marque les produits des manufactures d'horlogerie de Besançon, *ibid.* — Réclame l'ordre du jour sur la demande de conserver au corps législatif le ministre plénipotentiaire Bonnier, 169. — Appuie la dénonciation contre le commissaire central de la Sarthe, qui cherchait à influencer les élections; fait arrêter l'envoi d'un message à ce sujet; ordonner l'impression du discours de Ménard-Lagroye; et profite de cette circonstance pour s'élever contre la circulaire du ministre de l'intérieur, relative aux futures nominations, 185. — Discute le projet sur les hospices civils, 207. — S'oppose à celui concernant la responsabilité des ministres, 250. — Appuie, par des considérations d'ordre public, des mesures contre les prêtres perturbateurs et non-assermentés, 282. — Parle sur la mauvaise administration de l'ex-ministre Schérer, 293. — Est nommé président, 304. — Discute le projet d'organisation de la garde nationale, 307. — Dans la discussion sur l'anniversaire du 9 thermidor, déclare qu'il n'a pas de discours prêt; en prononce un à la séance du 10, dans lequel il retrace les crimes de Robespierre et ceux des partisans de la royauté, 315. — Son opinion sur le personnel de l'armée, 322. — Défend les ex-directeurs en comité secret, 325. — Son discours pour la fête du 10 août, 327. — Fait adresser un message au directoire pour connaître des pièces relatives à un traité, passé avec des fournisseurs, sous le nom de Rochefort, 350. — Parle sur le rejet, par les anciens, de la résolution relative à l'organisation de la garde du corps législatif, 354. — Prétend que les dangers de la patrie sont aussi grands qu'en 1792, et demande qu'ils soient déclarés, 360. — Ses observations sur les abus du

ministère des relations extérieures, 364. — Appuie la formation d'une commission pour un nouveau projet sur la résolution qui ôtait au directoire la faculté d'introduire des troupes dans le rayon constitutionnel, 365 et 366.

QUIXIER. AN 1792. Sa lettre à la commune de Domfront, annonçant que la coalition des puissances de l'Europe est seulement dirigée contre les chefs du parti républicain en France, 70.

R.

RABASSE, député de la Seine - Inférieure au conseil des cinq-cents. AN. VI. Présente un projet pour fixer l'échéance des billets à ordre, 284.

RABAUT-DE-SAINT ETIENNE (Jean - Paul), homme de lettres. (*Voy. table de l'Introduction*). Député de Nismes aux Etats-généraux. AN 1789. Propose des commissaires conciliateurs pour traiter avec les ordres séparés, la question de la vérification des pouvoirs, 2. — Développement de son opinion à cet égard, 5. — Il rend compte des conférences, 5. — Propose une dénomination à prendre par les communes, et un emprunt pour première opération, 8. — Fait écarter la question des protestations jusqu'après la vérification des pouvoirs, 12. — Présente un projet de règlement, 13. — Combat la motion de Bouche, pour fixer à cinq minutes la durée des discours, 32. — Fait décréter la suppression du droit exclusif de colombier, 56. — Son discours sur l'objet d'une déclaration des droits; propose de discuter celle de Sieyès, 42. — Discours où il établit que la liberté des cultes dérive de tous les autres droits, 46. — Ses réflexions sur quelques inconvéniens de la presse; vote pour la rédaction du duc de la Rochefoucault, amendée par le duc de Levis, *ibid.* — Son discours sur la sanction royale, et pour l'ajournement de cette question après la permanence du corps législatif, 49. — Vote pour les assemblées annuelles et la délibération des assemblées provinciales sur les lois frappées du *veto*, 52. — Sa rédaction sur l'état des questions relatives à la permanence du corps législatif, 55. — Son opinion pour fixer le sens du mot *sanction*, *ibid.* — Est nommé membre du comité

de

de constitution, 57. — Développe la nécessité de rajeunir les assemblées provinciales, 61. — Et de combiner l'organisation des municipalités avec celle des autres autorités, 74. — Est nommé secrétaire, 88. — Déclare que la province du Languedoc adhère d'avance à la division territoriale, 89. — Fait arrêter la création d'un comité de quatre membres pour surveiller l'envoi des lois, 95. — Propose, pour concilier les prétentions des différentes villes, de faire alterner le siège des départemens, 109. — AN 1790. Parle sur l'état des finances, sur les intrigues des ennemis de l'assemblée, et demande qu'on s'occupe du mémoire de M. Neckker, 67. — Est nommé président, 75. — Déclare qu'il a reçu deux lettres sur l'indépendance des provinces belgiques, 77. — Propose un amendement à l'article concernant la suppression des dîmes, 105. — Fait rendre un décret sur l'uniforme des gardes nationales, et le placement des bannières données par la ville de Paris aux quatre-vingt trois départemens, 201. — Et ajouter un article au décret sur les ouvrages incendiaires qu'il veut soumettre à un jury pour prévenir l'inquisition contre la pensée, 214. — Rend compte d'une escarmouche entre les habitans d'Avignon et ceux de Cavailon, 301. — Son rapport sur l'organisation de la force publique, 326. — Fait adopter divers articles sur cet objet, 340. — Décréter que les citoyens non actifs qui ont fait le service de la garde nationale, sont admis à le continuer, 341. — Adopter la suite des articles sur l'organisation de la gendarmerie nationale, 358. — AN 1791. Rendre un décret relatif à la nomination des présidens de département et de district, 18. — Un autre sur l'organisation de la gendarmerie, 41. — Répond aux assertions du maire de Nîmes, relativement aux troubles de cette ville, 57. — Présente un projet pour l'organisation de la garde nationale, 111. — Expose la rareté du numéraire; relève l'insuffisance des assignats; propose de créer ceux de cinq livres, et fait ordonner un rapport sur la fabrication des monnaies métalliques, 117. — Expose la distribution du travail du comité sur la garde nationale, et demande la discussion successive des articles, 118. — Répond aux objections faites contre eux, 119. — Vote l'émission de cinquante mil-

Table alphabétique.

lions de petits assignats, et développe la nécessité de cette mesure, 127. — Propose de déclarer que le rejet de la réunion d'Avignon ne préjuge en rien aux droits de la France sur ce Comtat; propose d'y envoyer des commissaires et d'en rappeler tous les Français, 146. — Fait ajourner la discussion sur le licenciement de l'armée, 162. — Rendre un décret sur la nomination des officiers de ligne pour la nouvelle organisation de la gendarmerie, 164. — Adopter plusieurs autres articles y relatifs, 175 et 204. — Appeler à la barre le maire de Paris, pour rendre compte de la situation de cette commune, 205. — Adopter son projet sur la garde nationale, 210. — Un autre en faveur de l'ancien corps de la maréchaussée, 255 et 263. — Des articles additionnels sur la garde nationale, et le service militaire dans l'enceinte du corps législatif, 275. — Fait remercier les gardes nationales de l'intérieur de leur zèle à se porter à la défense de l'état, 276. — Repousse l'assertion que le peuple payera plus d'impositions que par le passé, 317. — AN 1792. Annonce de son *Précis historique de la révolution*, 98. — Député de l'Aube à la convention nationale, donne lecture de la lettre justificative du général Luckner, 272. — Son discours à l'occasion des nouvelles transmises par Custine; 311. — S'oppose à ce que le commissaire ordonnateur, Vincent, demeure sous la garde du gendarme qui l'a amené, 324. — Attribue des pamphlets, dénoncés par Monnel et Bailleul, aux royalistes qui veulent l'anarchie pour ramener le despotisme, 338. — Développe les avantages de l'éducation publique, 357. — Dit que la mort de Charles I.^{er} a amené en Angleterre l'usurpation de Cromwell, et le retour de la royauté; demande, par suite, qu'on vote par oui ou par non sur la culpabilité de Louis XVI, et que l'application de la peine soit renvoyée aux assemblées primaires, 365. — AN. I.^{er} 1793. Propose de mander le maire de Paris, pour rendre compte des bruits annonçant la fermeture des barrières, 1. — Empêche l'envoi aux départemens du tableau qu'il a présenté de la situation de cette ville, 8. — Combat la dénonciation faite par ce département des adresses départementales sur la sûreté de la convention, 13. — Est nommé président, 26. — Son opinion sur

la rédaction du décret relatif au tribunal révolutionnaire, 73. — Provoque l'affiche, dans Paris, de l'adresse des Bordelais, et un rapport sur les manœuvres employées contre la convention, 136. — Appuie l'emprunt forcé, 142. — Est élu membre de la commission des douze, pour la recherche des complots, et l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris, *ibid.* — Demande la parole au nom de cette commission et ne peut l'obtenir, 150. — A la suite de diverses dénonciations contre elle, offre sa démission ainsi que celle de ses onze autres collègues, 151. — Bourdon de l'Oise demande son arrestation, 152. — Insiste pour que la commission soit entendue; déclare que les commissaires d'Orléans lui annoncent la marche de Santerre sur Paris avec les vainqueurs de la Vendée, 155. — Adresse où l'on demande son accusation, 154. — Barrère fait supprimer la commission dont il est membre, *ibid.* — Décret qui le met en arrestation dans son domicile, au 2 juin, 156. — Est mis hors la loi, 191 et 212. — Ses biens sont confisqués, 214 et 215. — AN II. 1793. Pris avec son frère, il est livré à l'exécuteur et mis à mort, 77. — AN IV. Décret ordonnant l'impression, aux frais de la république, de son ouvrage sur la révolution, 21. — AN VI. Regrets donnés à sa mémoire, 122.

RABAUT-POMMIER (Jean-Autoine), frère du précédent, député du Gard à la convention nationale. AN 1792. Demande le rapport de l'article relatif aux partages des titres de créances sur les émigrés, 309. — Annonce l'arrestation de Dufresne-Saint-Léon, par ordre de la commission des douze, 329. — Justifie Mathieu, juge de paix, de l'inculpation dirigée contre lui, *ibid.* — AN I.^{er} 1793. Invoque l'ordre du jour sur l'envoi d'une adresse aux départemens, explicative de la conduite de la convention dans l'affaire de Louis XVI, 24. — Demande la division des villes au-dessus de 50,000 âmes en plusieurs municipalités, 144. — Est accusé par Levasseur d'avoir remis à Duperré divers écrits de Salles, mentionnés dans une lettre de Barbaroux, 197. — AN II. 1795. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — Et arrêté avec son frère, 77. — AN III. Son rappel à la convention, 80. — Est nommé secrétaire, 155. — Fait

décréter l'envoi de dix représentans pour aller s'expliquer avec les citoyens des sections insurgées en prairial, 248. — Ordonner l'établissement d'un télégraphe dans l'enceinte du palais national, 304. — Sort du comité de salut public dont il était membre, 350. — AN IV. Rend hommage aux vertus de Rabaut-Saint-Etienne, et fait décréter l'impression de son Précis historique de la révolution aux frais de la république, 21. — Cite un fait contre Rovère, 29. — Réélu au conseil des anciens, présente des observations sur la résolution qui transfère à Alais l'école centrale du département du Gard, 189. — Vote le rejet de celle relative au complément du corps législatif, 261. — Est nommé secrétaire, 277. — AN V. Appuie la résolution qui modifie les dispositions de la loi du 3 brumaire, pour ne pas voir, dit-il, revivre cette loi, 76. — Parle en faveur de l'établissement du tachygraphe, 147 et 148. — Discute la résolution sur les fugitifs des Haut et Bas-Rhin, et dit que la convention les a toujours considérés comme tels, 348. — Vote le rejet de celle relative à la garde nationale, 350. — AN VI. Fait le tableau de la situation des départemens du Midi, et vote contre la résolution relative aux émigrés du Comtat, 103. — Combat celle relative aux administrateurs nommés en remplacement de ceux dont l'élection a été annulée par la loi du 19 fructidor, 181. — Attaque celle qui autorise le directoire à nommer les juges non élus par le peuple, 242. — S'oppose à l'adoption d'une autre résolution sur les fêtes décadaires, comme inexécutable et contraire à l'égalité des droits, 334. — AN VII. Défend les juges des Bouches-du-Rhône, et élève des doutes sur le patriotisme des victimes immolées dans ce département, 131.

RABELLI. AN II. 1794. Sa notice sur les mascarades monastiques et religieuses de toutes les nations du globe, 120.

RABI. AN 1791. Député extraordinaire de Brest; sollicite, à la barre de l'assemblée constituante, la prompt réorganisation de la marine, 170.

RABOTEAU. AN 1790. Son ouvrage intitulé : *La prise de la Bastille*, 235.

RACHON, officier municipal de Montauban. AN

I.^{er} 1795. Est suspendu de ses fonctions par décret, 215.

RACINE (Jean), auteur tragique. AN III. Boissy-d'Anglas propose de lui élever une statue, 350.

RACLET-MERCEY, député de Franche Comté aux États-généraux. AN 1790. Réclame, relativement à l'énoncé de son vote dans l'appel nominal sur la proposition de déclarer les ministres déchus de la confiance nationale, 305. — AN 1791. Prête son serment civique et religieux, 4.

RADET, littérateur. AN II. 1793. Détenu à la Force, adresse des couplets à la commune de Paris, 65. — AN VI. Est l'un des quatre auteurs du vaudeville intitulé : *La vallée de Montmorenci*, 266.

RADZIWIŁ, surnommé le roi de Lithuanie. AN 1790. Notice sur ce prince, 354.

RAFFET, commandant de la section de la Butte-des-Moulins, à Paris. AN I.^{er} 1793. Appelé à la barre, le 27 mai, rend compte de l'ordre qui l'a fait venir, avec son bataillon, au secours de la convention nationale, et accuse Marat de l'avoir menacé d'un pistolet, 149. — Sa justification, présentée au conseil général de la commune, au 31 mai, 153. — Est balotté avec Hanriot pour le commandement de la garde nationale, 179. — AN III. Arrêté à la suite des événemens précédens, réclamation de la section de la Butte-des-Moulins en sa faveur, 85. — Mathieu annonce qu'il a été assassiné au 12 germinal, et que cependant il continue son service, 197. — Détails sur les dangers qu'il a courus, 198. — Commande, dans la journée du premier prairial, un détachement de citoyens avec lequel il pénètre dans la salle de la convention; sa réponse à l'interpellation de Prieur de la Marne; autres détails, 246. — Est nommé commandant de la place de Paris avec trois adjoints, 278. — AN V. Est arrêté au 18 fructidor, 349.

RAFFRON-DU-TROUILLET (Nicolas), député de Paris à la convention nationale. AN 1792. Demande que cette assemblée s'engage à terminer la constitution dans le délai d'une année, 303. — Est d'avis qu'elle seule peut juger Louis XVI, et demande l'appel nominal, 363. — AN I.^{er} 1795. Veut que les opinions anti-civiques des députés

soient dénoncées au jury national, 168. — Vote pour donner au peuple la censure de ses magistrats, 178. — Son opinion sur l'instruction publique, 227. — Demande une taxe du pain uniforme pour toute la république, 248. — Appuie la demande faite par les sections de Paris, d'une armée révolutionnaire, 250. — AN II. 1793. Soutient qu'il ne faut laisser aucun noble dans les armées, 269. — Vote pour que la loi sur les accaparemens soit appliquée au député Robert, de Paris, 19. — Son discours sur l'instruction publique, 31. — Propose d'établir un jury censorial, 48. — AN II. 1794. Provoque la vente des biens des émigrés par petits lots, 125. — Demande le rappel de Châles en mission aux armées, 133. — AN III. Fait renvoyer à un nouvel examen l'affaire de Deudon, 1. — Demande qu'il soit fait un rapport sur les crimes imputés à Carrier et à Joseph Lebon, 39. — Veut que ce rapport soit fait le 18 brumaire, 50. — Fait nommer Lhéritier membre de la commission d'agriculture, 58. — Se plaint de la lenteur de l'affaire de Carrier, 65. — Fait décréter sa traduction à la Conciergerie, 68. — Provoque l'examen de la conduite de David et Joseph Lebon, 70. — Combat la proposition de la mise en liberté du premier, 72. — Vote le renvoi aux tribunaux de la réclamation de la citoyenne Montansier, 87. — Développe les avantages de la suppression du *maximum*, 98. — Demande que les membres de l'ancien comité de salut public soient entendus sans interruption, 190. — Vote la restitution des biens des condamnés, 228. — Propose de diminuer la valeur de l'assignat, 231. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents par le département du Nord, présente un plan de finances; s'élève contre le luxe, et dit que la cocarde est le plus bel ornement d'un citoyen, 173.

RAFFY. AN 1791. Est nommé administrateur des subsistances, à Paris, en remplacement de Vauvilliers, 12.

RAGMEY, président du tribunal révolutionnaire de Brest. AN III. Est traduit par-devant le tribunal du district de Brest pour y être jugé, 260.

RAGOT, du département de la Sarthe. AN VI. Subit la castration par sa propre famille; condamnation de ses bourreaux, 155.

RAIMOND-RIVALS, capitaine au deuxième bataillon de l'Aude. AN I.^{er}. 1793. Annonce une victoire sur les Espagnols près d'Andaye, 185. — Explique un passage de cette lettre, signée Revichy par erreur, 206.

RAINAULD (le père) de l'oratoire. AN 1790. Notice qui le concerne, 121.

RAISIN, commandant de la garde nationale de Versailles. AN 1789. Sauve la vie à Moucheton, garde-du-corps, 71.

RAISSON. AN 1792. Est nommé secrétaire-général de la commission administrative du département de Paris, 252. — AN I.^{er} 1793. Remplace Lamarche, directeur de la fabrication des assignats, 58. — Accuse, aux Jacobins, Osselin et le comité de sûreté générale, pour la mise en liberté de trente-quatre individus, parmi lesquels se trouve Bonne-Carrère, 262. — AN II. 1793. Appuie les observations de Coupé de l'Oise sur les intrigues; et combat l'arrêté des Cordeliers, demandant l'organisation du gouvernement constitutionnel, 273. — Provoque une réponse de Julien de Toulouse, aux bruits semés contre lui, 17. — Est nommé membre de la commission des subsistances, 57. — Ses observations, aux Jacobins, contre l'arrestation de Ronsin, provoquée par Bourdon de l'Oise, 91. — AN II. 1794. Y fait adopter un arrêté contre Tallien, 271. — Provoque des mesures contre l'oppression des patriotes, 340. — Orateur de cette société, prononce, à la barre de la convention, un discours contre la réaction, *ibid.* — Se plaint, aux Jacobins, de l'accueil fait par elle à cette adresse, 344. — Y parle sur les circonstances, 347. — Fait sentir la nécessité d'être calme dans les délibérations, et de réfuter à la barre de la convention les grossières impostures débitées contre la société, 357. — AN III. Dit que les Jacobins ont été calomniés à la convention, et propose de lui présenter la liste des sociétaires pour les épurer, à condition qu'elle motivera les rejets, 22. — Rend justice aux intentions d'Aigoïn, dénonçant une conspiration; mais craint que ses raisonnemens ne donnent de la consistance aux ennemis de la société, 24. — Propose de faire une adresse aux sociétés populaires, contenant l'expression de l'attachement des Jacobins à la convention, 25. — Accuse le

comité de sûreté générale d'être environné d'ennemis des patriotes; fait nommer six représentants commissaires de la société, pour réclamer ses membres mis en arrestation, 34. — Provoque l'impression et l'envoi aux sociétés affiliées de la discussion sur l'instruction publique, 55. — Fait rappeler à l'ordre un citoyen qui excite, à la tribune, le peuple à se gouverner lui-même, 36. — Est arrêté, 60. — Conduit au château de Ham, traduit devant le tribunal de police correctionnelle, acquitté et mis en liberté, 365. — Troubles, au Palais-Egalité, à son occasion, *ibid.* — AN IV. Est dénoncé par la section Lepelletier, 3. — AN VI. Nommé électeur, écrit qu'il n'acceptera aucunes fonctions, 208. — AN VII. Appelé à celles d'administrateur du département, donne sa démission et la motive, 561.

RALLIER (Louis-Anne-Esprit), député d'Ille et Vilaine au conseil des anciens. AN IV. Propose l'approbation de la résolution qui transfère à Langres l'école centrale de Chaumont, 265. — AN V. Son opinion sur celle concernant le payement des réquisitions, 7. — Défend celle sur les hospices civils, 14 et 22. — S'élève contre celle relative au canal du Midi, 25 et 27. — Appuie celle relative à la loi du 5 brumaire, 71. — Et celle sur les enfans abandonnés, 89. — Combat celle relative aux canaux d'Orléans et de Loing, 117. — Fait rejeter celle qui fixe le siège des assemblées électorales, 160. — Vote contre celle qui annule les élections de Saint-Domingue, 196. — Motive le rejet de celle relative aux nominations des députés de la Corse et des Colonies, 229. — Fait approuver celle qui annule les arrêtés de l'assemblée coloniale de l'île de France, ordonnant plusieurs déportations, 247. — AN VI. Provoque l'adoption de celle qui accorde des secours aux réfugiés et déportés des Colonies, 10. — Défend celle relative aux domaines congéables, 43. — Vote contre celle qui établit le régime constitutionnel dans les Colonies, 108. — Parle en faveur de celle sur la successibilité des enfans naturels, 156. — Combat une autre résolution relative aux élections de Saint-Domingue pour l'an 5, 174. — Défend celle concernant le canal du centre, 217. — Combat celle sur l'action en rescision, 224. — Attaque de nouveau celles

sur les élections de Saint-Domingue pour les années 4 et 5, 250 et 260. — Fait rejeter celle relative à l'aliénation de l'île des Cignes, 268 et 280. — Appuie celle sur les enfans nés hors mariage, 316. — AN VII. Défend l'établissement des bureaux de visite et de marque des étoffes, toiles et toileries, 2. — Présente un ouvrage du citoyen Missiessy, intitulé : *Installation des vaisseaux*, 28. — Vote le rejet de la résolution relative au droit de Bac, 52. — Combat vivement celle sur les prises maritimes, 160. — Vote en faveur de celle qui excepte l'île Louviers des biens nationaux, 217. — Passé au conseil des cinq-cents, parle sur la responsabilité des communes, 285. — Combat le projet sur les otages, et vote pour qu'ils ne soient pris que parmi les complices des assassins, 294. — Défend la formule du serment contenant haine à l'anarchie, 509.

RAMBAUD, officier. AN I.^{er} 1793. Eloge de sa conduite par le général Biron, 75.

RAMBAUD (Pierre-Thomas), député du Rhône au conseil des cinq-cents. AN V. Provoque la création d'une commission pour préparer le mode et les bases de la répartition de la contribution foncière, 253. — Justifie la conduite des Lyonnais attaquée par le directoire, et vote l'impression de son message, 294. — Fait un rapport sur la violation du secret des lettres, 301 et 343.

RAMBOUR, juré au tribunal révolutionnaire. AN III. Lettre relative à son vote dans l'affaire de Carrier, 91.

RAMBOURG (Junius), commissaire du pouvoir exécutif. AN II. 1793. Annonce la découverte d'une conspiration dans Givet, 57.

RAMEAU (Edme), prêtre. AN I.^{er} 1793. Est mis en arrestation avec le général Dillon et autres, comme projetant le rétablissement de la royauté, 194. — Et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 205.

RAMEAU (Jean-François), assesseur du juge de paix de Cosne. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 231.

RAMEAU (Jean-Louis), ex-seigneur de Cosne. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 231.

RAMEL (Jean-Pierre), député du Lot à l'as-

semblée législative. AN 1792. Fait décréter le remboursement d'une partie de l'emprunt fait à Gènes, 39. — Son rapport sur les secours provisoires à accorder aux officiers d'état-major supprimés, 49. — Fait décréter diverses dispositions relatives au payement des pensions, 84 et 92. — Et suspendre, pendant la guerre, le décret qui assure des récompenses militaires aux officiers qui se retireront, 145.

RAMEL, commandant de la garde du corps législatif. AN V. Sa lettre sur un combat singulier, qui a eu lieu entre deux de ses grenadiers, 101. — Est présenté au directoire, 103. — Engagé par Brottier, Dunan et Lavillehurnoy, à faire servir ses troupes au rétablissement de la royauté, il feint de s'unir à eux, demande à voir le plan de leurs opérations, et les fait arrêter au moment où ils se rendaient chez Malo; décret portant que dans cet acte il a bien mérité de la patrie, 135 et 136. — Sa profession de foi: il s'applaudit d'avoir encouru la haine des anarchistes et des royalistes, 139. — Son rapport au ministre Cochon, sur ses conférences avec Poly, concernant le rétablissement du trône et les moyens à employer pour y parvenir, 142. — Envoi aux cinq-cents de cette nouvelle déclaration, *ibid.* — Il prononce un discours à la barre de ce conseil, à l'occasion de l'incendie de la rue Honoré, 156. — Est entendu comme témoin dans l'affaire de Lavillehurnoy; s'en réfère à la déclaration qu'il a faite devant le capitaine-rapporteur, 192. — Est confronté avec Poly, 194. — On déclare qu'il y a eu embauchage à son égard de la part de ce dernier, 198. — Est dénoncé par Jourdan de la Haute-Vienne, pour sa lettre aux inspecteurs, sur l'existence d'un parti dans le conseil, qui veut renverser la constitution; Dumolard justifie ses intentions, 340 et 341. — Est arrêté le 18 fructidor, 349. — Et déporté sur la proposition de Poulain-Grandpré, 350 et 354. — AN VI. Embarqué au bord de la *Vaillante*, à Rochefort, 9. — AN VII. Echappé du lieu de sa déportation, arrive à Londres, 24. — Est présenté au duc de Portland et à M. Wickham, 29. — Inscrit sur la liste des émigrés par ordre du directoire, 30. — Notices de ses *Mémoires sur le 18 fructidor*, 294 et 320.

RAMEL-NOGARET, député de Carcassonne aux

Etats-généraux. AN 1789. Réclame la conservation des divisions provinciales, motivé sur l'excellente organisation du Languedoc, 89. — Demande la division de chaque département en deux districts, *ibid.* — Vote l'adoption du régime municipal, 90. — AN 1790. Fait décréter que les actes des assemblées administratives seront exempts de contrôle, 20. — Ses observations sur les tribunaux de districts, 204. — Fait arrêter des dispositions sur le transport des grains et farines par mer, 230. — Donne des explications sur la désobéissance du régiment de Noailles, 253. — Discute la contribution foncière, et veut qu'on renvoie aux prochaines législatures ce qu'on ne peut faire dans celle-ci, 267. — Son opinion sur le projet relatif à la contribution personnelle, 296. — AN 1791. Fait adopter plusieurs articles sur le mode de soumission des domaines nationaux, 1. — Présente un aperçu du produit de la contribution foncière, 75. — Propose de comprendre dans la classe des dettes nationales, toutes celles faites dans les formes prescrites, 103. — Demande que tout contribuable, taxé au delà du quarantième de son revenu présumé, ait droit à une réduction, 148. — Fait décréter la réconstitution des rentes du ci-devant Languedoc, 163. — Est élu secrétaire, 200. — Présente des observations sur le compte du ministre de la guerre, relatif à la défense des frontières, 232. — Fait adopter quelques articles de son projet sur l'aliénation des domaines nationaux, 268. — AN 1792. Député de l'Aude à la convention nationale, fait décréter le remboursement des brevets de maîtrises des volontaires, 270. — AN I.^{er} 1795. Adopter le principe de l'impôt progressif, 79. — Propose une taxe de guerre sur les revenus au-dessus de 600 liv., 141. — Est adjoint au comité de salut public pour présenter les bases constitutionnelles, 151. — Fait changer, par un décret, le nom de la ville de *la Roche-Bernard* en celui de *Roche-Sauveur*, et ordonner l'inscription au Panthéon du nom de J. Sauveur, 162. — Rappeler de Lyon Robert Lindet pour donner à la convention des renseignements sur cette ville, 170. — Décréter la translation, à Paris, du député Brissot et de Souque, arrêtés et détenus à Moulins, *ibid.* — Son rap-

port relatif aux personnes suspectes, mises en état d'arrestation, 176. — Il fait demander compte au ministre de la guerre des fonds mis à sa disposition et des subsistances des armées, 211. — S'oppose à l'établissement du *maximum*; propose d'ordonner le recensement des grains, et la vente forcée d'un douzième par mois, etc., 248. — Est élu secrétaire, 251. — AN II. 1793. Texte de son rapport sur l'emprunt forcé d'un milliard, 273. — Il s'oppose à l'arrestation des Anglais, 20. — Fait fixer la contribution mobilière de 1793, 70. — AN II. 1794. Demande une interprétation du décret sur la confiscation des matières précieuses cachées; en fait suspendre l'exécution et ordonner la confection de l'état de ces matières déposées à la trésorerie, ainsi que le paiement de ceux qui les ont découvertes, 106. — Atteste la falsification attribuée à Fabre-d'Églantine, d'un décret relatif à la compagnie des Indes, 116. — Son rapport sur la contribution foncière, 150. — Fait rendre un décret sur les créanciers du Comtat, 155. — Autres sur les créances appartenant aux villes de Lyon et Toulon, 164 et 202. — Présente une nouvelle rédaction du décret falsifié par Fabre-d'Églantine, 208. — Fait décréter les rôles supplétifs de la contribution mobilière, 213. — L'envoi, à Paris, des lettres de l'étranger, retenues dans les différens bureaux de postes, 224. — Texte de son rapport, et projet de décret sur les contributions directes; développement des vices du système des sous additionnels, et aperçu d'un travail sur les hypothèques, 235 et 236. — Fait adopter un décret d'ordre, 244. — Un autre pour la rectification des noms des créanciers de l'état, 271. — Fait comprendre dans les biens nationaux, ceux des académies et sociétés littéraires, 307. — Supprimer les pensions des lieutenants des maréchaux de France, 321. — Rendre un décret relatif à la nouvelle compagnie des Indes, 349. — AN III. Parle sur l'École Normale, 42. — Fait un rapport sur les réclamations de Neuville et Montansier, 86. — Rendre un décret sur les contributions directes de 1794, 89. — Vote la levée du séquestre sur les biens des étrangers, 102. — Fait un rapport sur les contributions foncières, 116. — Est envoyé en Hollande, 130.

— Annonce son arrivée , 151. — Fait part des succès de l'armée du Nord , 183. — Et de l'empressement des généraux et du commissaire-ordonnateur Boursier , à voler au secours de la convention nationale , à la nouvelle de son oppression , 255. — Son discours à l'occasion de l'ouverture de l'Escaut , 343. — AN IV. Sa déclaration relative à un bruit répandu par les Orangistes , contre le gouvernement français , 61. — Réélu au conseil des cinq-cents , fait un rapport sur le projet d'un emprunt de 600 millions numéraire , 85. — Autre , et adoption de son projet sur le tarif des postes aux lettres et aux chevaux , 92 et 95. — Invoque l'ordre du jour sur le message relatif à de nouvelles cotisations pour l'emprunt forcé , 94. — Appelle les citoyens instruits en finance à aider le gouvernement de leurs lumières , 95. — Fait mettre des fonds à la disposition des ministres de la police et de l'intérieur , 116. — Établir la contrainte pour le paiement de l'emprunt forcé , 117. — Autoriser la vente du terrain de l' Arsenal , à Paris , 120. — Fixer le traitement des vice-présidens , substitués , accusateurs publics et commissaires près les tribunaux criminels , 121. — Adopter un mode de remboursement des lettres de change tirées de France sur l'étranger , *ibid.* — Propose de terminer le bâtiment du Louvre , 134. — Son rapport sur les besoins et moyens de la république , *ibid.* — Fait adopter un projet pour briser les poingons et matrices de fabrication des assignats , 135. — Adopter plusieurs articles pour la répartition des contributions directes de l'an 4 , 136. — Ajournement d'un autre projet tendant à soumettre au droit d'enregistrement les ventes d'effets mobiliers , 138. — Son rapport sur l'exercice de la contribution foncière , 143. — Donne des explications relatives à la demande de fonds pour le ministère de l'intérieur , 148. — Est nommé ministre des finances , et accepte , 149. — AN V. Sa déclaration sur les bruits calomnieux répandus contre lui et ses bureaux , 9. — Sa lettre aux négocians sur les conférences qui vont s'ouvrir pour l'amélioration du commerce , 64. — Son discours à la réunion de leurs députés , 87. — Est inculpé par Thibaudeau dans l'affaire de la compagnie Dijon , 243. — Pour-

suites résolues contre lui pour cette affaire , 330. — AN VI. Lettre que lui adresse le directoire sur les abus de l'administration des postes et de la régie de l'enregistrement , 8. — Son discours en présentant à cette autorité les négocians ouvrant l'emprunt contre l'Angleterre , 93. — AN VII. Sa lettre à Destrem sur les impôts indirects , et les moyens de combler le *déficit* , 24. — Son rapport sur le paiement des rentes et pensions , 57. — Autre lettre aux agens-généraux des contributions directes , sur leur retard dans l'envoi des bordereaux décadaires , 68. — Sa circulaire sur la taxe somptuaire , 204. — Sa lettre à Génissieu contre plusieurs assertions de ce député , et dans laquelle il justifie la conduite ministérielle de Schérer , 258. — Est attaqué par Briot sur sa manière d'administrer les finances , 275. — Accusé dans différentes adresses d'être la cause des malheurs de l'état , 292. — Indignation du journal des *Hommes-Libres* contre le témoignage de satisfaction qui lui est donné par le directoire , 307.

RAMLER, poëte anglais. AN VI. Nouvelle de sa mort à l'âge de 74 ans , 225.

RAMON-DE-ARCE (domi), archevêque de Burgos. AN VI. Est nommé grand-inquisiteur de Madrid , 70.

RAMON-DE-SALAS, professeur à l'université de Salamanque. AN V. Est condamné par l'inquisition d'Espagne; le roi annule ce jugement et le met en liberté; détails y relatifs , 122.

RAMOND (L. Fr. Elisab.), député de Paris à l'assemblée législative. AN 1791. Voue le plus profond mépris aux querelles religieuses , et vote la question préalable sur le mot *prêtre* , 281. — Propose une nouvelle division des comités , 284. — Demande l'ajournement des projets de Gaston et de Condorcet sur l'émigration , 295 et 502. — Veut que la nation salarie également les ministres de tous les cultes , 304. — Appuie la proposition tendante à mentionner le nombre des signataires des pétitions , afin de constater le vœu de la majorité , 347. — Fait un rapport sur les émigrés brabançons , réunis à Douai et à Lille; présente un projet pour les dissiper , 355. — Leur fait prescrire de se tenir loin des frontières , 356. — Propose d'accorder 20 millions pour le service

de la guerre, 365. — AN 1792. Vote en faveur du projet qui fixe au premier janvier 1792, le commencement de l'an 4 de la liberté, 4. — S'oppose à ce que le ministre des affaires étrangères soit interrogé relativement à la défense de porter la cocarde blanche dans les Pays-Bas, 10. — Provoque et obtient l'ajournement de la discussion sur la sanction des décrets relatifs à l'organisation de la haute-cour nationale, *ibid.* — Examine les relations de la France avec l'Angleterre, et veut qu'on notifie aux puissances étrangères le principe de la souveraineté du peuple, 20. — Fait décréter qu'il n'y a lieu à délibérer sur l'arrestation d'un capitaine espagnol jeté sur la côte, 30. — Combat la proposition d'envoyer des commissaires à Noyon, et d'en rappeler Gouy - d'Arcy, 47. — Inculpe le ministre de la justice sur l'inaction des tribunaux à l'égard d'un imprimé séditieux de Machenau, 52. — Vote pour qu'il soit déclaré que le ministère a perdu la confiance de la nation, à l'occasion de la retraite de Narbonne, 71. — Son rapport sur des réparations à demander à la cour de Madrid pour lésions et griefs politiques, 83. — Texte de ce rapport, 89 et 90. — Autre rapport sur l'inviolabilité des prisonniers de guerre, et décret qui les met sous la sauve-garde de la nation et des lois, 126. — Ses considérations pour l'examen du rapport de Dumourier, sur le non-succès de l'exécution du plan de campagne, 127. — Fait décréter la punition de toutes rigueurs, violences et insultes à l'égard des prisonniers de guerre, *ibid.* — Ses observations sur une proposition tendante à ordonner la poursuite, par les accusateurs publics, de toute provocation, 134. — Son opinion contre le licenciement de la garde du roi, 152. — Et sur l'affaire de Talvande et Fontaine, accusés d'un assassinat à Rouen, 159. — Ses observations sur le projet de fédération, 160. — Il justifie celui proposé par Pétion, et dénoncé par le bataillon des Petits-Augustins, 165. — Autres observations relatives à l'introduction des pétitionnaires du faubourg Saint - Antoine, 174. — Vote le désarmement des citoyens qui se sont introduits aux Tuileries le 20 juin, *ibid.* — Attaque un discours de Guadet contre le *veto*, et demande que la commission des douze soit en

continuelle conférence avec les ministres, 178. — Justifie Lafayette, qu'il appelle *fils aîné de la liberté*, et demande que sa pétition contre les anarchistes soit renvoyée au comité, 181. — Fait demander au ministère un rapport sur l'état actuel du royaume relativement à la surcélérité intérieure et extérieure, 195.

RAMOND-DE-CARBONNIÈRES. AN 1790. Ses observations dans les Pyrénées, 119 et 120.

RAMPILLON, accusateur public près le tribunal criminel de Poitiers. AN I.^{er} 1793. Sa destitution approuvée, et pourquoi, 98. — AN V. Député de la Vienne au conseil des cinq-cents, invoque la question préalable sur le projet de Duplantier, contre les sociétés populaires, 300. — S'élève avec véhémence contre celui en faveur des prêtres, et se plaint de la tolérance qu'on accorde à ceux insermentés, 301. — AN VI. Propose d'assujettir au serment de haine à la royauté les entrepreneurs, administrateurs et artistes attachés aux théâtres, 207. — Fait adopter un projet qui affranchit le papier-musique du droit de timbre, 214.

RAMPON, chef de brigade. AN IV. Trait de courage de sa part, 216. — Lettre de satisfaction qu'il reçoit du directoire, 224. — AN VI. Adresse que lui présente le peuple de Villeneuve, en Suisse, 140.

RANCHIN, second lieutenant-colonel du régiment de la Sarre. AN 1791. Est dénoncé par le département de la Charente-Inférieure, pour avoir refusé des cravattes tricolores destinées à orner les drapeaux de son corps, 166.

RANÇONNET. AN 1790. Se met à la tête des patriotes liégeois, et enlève un poste aux troupes des cercles d'Allemagne, 350. — AN II. 1793. Annonce la prise de Marchiennes, 55. — Attaque Saint-Amand, *ibid.* — Détenu au Luxembourg demande que sa conduite soit examinée, 94.

RANDON. (*Voy.* CHATEAUNEUF-RANDON).

RANDON-DE-LATOURE. AN IV. Est accusé dans l'affaire de Veymeranges, 283. (*Voy.* VEYMERANGES).

RANGEARD, curé, député d'Angers aux Etats généraux. AN 1790. Prête le serment civique et religieux, 562.

RAOUL, de Brest. AN III. Est accusé d'intrigues contre le père du général Moreau ; on charge les comités de faire un rapport sur son compte, 127.

RAOUL (Adrien-Phillipe). AN IV. Réclame contre une assertion de Portiez de l'Oise, à l'occasion de son mémoire sur la réunion de la Belgique, 13 et 29.

RAOUL (Pierre). AN IV. Réclamation de ses héritiers contre le séquestre apposé sur ses biens, quoique le jugement de la commission militaire qui l'a condamné à mort ne l'ait pas ordonné, 309.

RAOUX, administrateur municipal de la commune du Pont - Saint - Esprit. AN VI. Est arrêté comme ayant voulu dominer les assemblées primaires par la terreur, 193.

RAPHAEL, peintre. AN VI. Ses dessins sont achetés trente mille écus pour l'empereur de Russie, 244.

RAPHEL, officier municipal à Avignon. AN 1790. Demande la réunion de ce pays à la France, 170. — AN 1791. Est arrêté dans cette ville, ainsi que son frère, 347.

RAPINAT, commissaire français en Suisse. AN VI. Le directoire helvétique proteste contre la rupture qu'il a fait faire des scellés mis par cette autorité sur les caisses publiques, 250. — Pièces sur ses débats et sa correspondance avec cette autorité, 256. — Il est investi, par le gouvernement français, de tous les pouvoirs, 265. — Demande à vérifier le trésor ; on lui en refuse les clefs ; il fait ouvrir les caisses et enlève ce qu'elles contenaient, 269. — Fixe un délai aux émigrés pour quitter la Suisse, 271. — Réunit définitivement les huit petits cantons en trois, *ibid.* — Requier le général Schawembourg d'interposer la force pour empêcher que l'on contrarie les opérations des agens français, 281. — Sur sa demande formelle, obtient les démissions des directeurs Bay et Plyffer, de Steeck, secrétaire-général, et de Bégoz, ministre des relations extérieures, 282. — Arrêté du directoire français qui annule son réquisitoire à Schawembourg, 283. — Défend la publication des nouvelles préjudiciables à l'honneur de la république française, 284. — Texte de sa lettre par laquelle il de-

mande les démissions des deux directeurs, du secrétaire et du ministre ; réponse du président Oberlin, par laquelle il lui déclare qu'ils emportent l'estime de leurs collègues, et qu'ils en appellent à la justice de l'avenir, 285. — Le directoire français désapprouve les changemens faits par lui, annule ses nominations et l'envoie remplacer Rudler, à Mayence, 286. — Rejet, par le sénat helvétique, d'une résolution tendante à féliciter le directoire français sur cet arrêté, 288. — Il est conservé en Helvétie ; Schawembourg l'annonce, et le sénat en témoigne publiquement sa satisfaction, 290. — Le directoire helvétique l'invite à modifier son arrêté sur les passe-ports, 291. — Compte rendu par Hubert et Weber, envoyés près de lui ; il annule les nominations d'Ochs et de Laharpe par le corps législatif, et déclare que celles de d'Ochs et Dolder, faites par lui, sont seules valables, 293. — Lettre de Schawembourg, qui annonce que son réquisitoire contre la presse est annullé, mais qu'il espère qu'on n'hésitera pas à porter au directoire les citoyens désignés par ce commissaire, 295. — Note du ministre Zeltner, contre ses vexations et les moyens de les réparer, 332. — AN VII. Sortie de Bertrand du Calvados et de Moreau de l'Yonne contre lui, 275 et 279. — Il est défendu par Rewbell, qui s'avoue son beau-frère et le peint comme un homme probe, 280. — Adresse contre sa conduite en Suisse, 290. — On provoque sa punition, 292. — Briot propose de demander au directoire le résultat des poursuites dirigées contre lui, 318. — Réponse à ce sujet, 323. — Déclaration d'un député helvétique contre cet ex-commissaire, 328. — Reproches que lui adresse le ministre Zeltner, 352.

RAPIN-THOIRAS (Jean François), capitaine d'artillerie. AN II. 1794. Est condamné à mort, 299.

RASPIELLER (Ignace), député du Mont-Terrible au conseil des anciens. AN V. Fait approuver la résolution qui réunit au Mont-Terrible la principauté de Montbelliard, 167.

RASTIGNAC (l'abbé CHAPT de), député d'Orléans aux États-généraux. AN 1789. Annonce un ouvrage sur la question de la propriété du clergé, et demande l'ajournement de la discussion jusques après son impression, 73.

RAT (le commissaire). AN 1790. Donne des détails sur Chevreton, qu'un accès de folie paraît avoir disposé à assassiner sa maîtresse, 173.

RATEL. AN IV. Est condamné à la déportation, par suite de la conspiration de Lemaitre, 58.

RATER, artiste français. AN 1792. Arrêté à Rome, est remis en liberté, 358.

RATHSAMHAUSEN (de). député de la noblesse d'Alsace aux Etats-généraux. AN 1790. Déclare que la noblesse ayant été abolie, il donne sa démission, 257.

RAUCH, tambour-major du bataillon de l'Oratoire, à Paris. AN 1791. Est interrogé à la barre, sur l'accusation d'enrôlement pour les émigrés, 349. — Pièces relatives à son affaire; déclaration portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 351.

RAUMER, général prussien. AN I.^{er} 1793. Dissout le sénat de Dantzick, 159.

RAYAULT. AN 1789. Est l'un des députés envoyés par la commune de Paris pour féliciter l'assemblée, à la suite des événemens d'octobre, 71.

RAVEL et **TOURTON**, banquiers. 1792. Souscription, à Hambourg, pour soutenir leur maison, 192.

RAY, ex-lieutenant général de police à Lyon. AN 1790. Cause entre lui et Jolly, lieutenant de maire de la ville de Paris, 187.

RAYMOND, citoyen de couleur, envoyé par le nord de Saint-Domingue. AN 1790. Fait connaître les sentimens de l'assemblée provinciale de cette colonie touchant la révolution, 331. — AN 1791. Écrit à l'assemblée qu'elle a été trompée sur le nombre des hommes de couleur existans dans les colonies, 134. — Est admis à la barre, à la tête d'une députation, et réclame les droits de l'homme pour sa classe, 136. — AN 1792. Proteste au nom des hommes de couleur de leur dévouement à la constitution, 92. — Annonce leur empressement pour voler aux frontières, 255. — AN I.^{er} 1793. Est dénoncé par une femme de couleur, 165. — AN II. 1793. Son arrestation, 276. — AN III. Marec fait rendre un décret pour sa liberté provisoire, 48. — Caran-Coulon propose sa mise en liberté définitive, attendu sa justification complète, 237. — AN V. Agent à Saint-Domingue, Vaublanc l'accuse de forfaiture, de dilapidations et propose de le rappeler pour rendre compte de sa conduite, 253, 254 et 255. — Arrêté portant qu'il cessera ses fonctions et se rendra auprès du directoire, 257. — Sa dépêche sur l'état florissant de la Colonie et les moyens employés par lui pour rétablir la culture; discours de Bourdon à ce sujet, 258. — Il est inculpé pour ces mesures; Vaublanc insinue qu'il pourrait bien n'être qu'égaré par Sonthoux, 259. — AN VII. Demande son admission au conseil des cinq-cents comme député de Saint-Domingue, 119. — Discussion à ce sujet; son éloge par Couzard de la Gironde, 221.

RAYMOND, administrateur-municipal d'Agen. AN VI. Rapport de Couzard qui déclare valable son remplacement par l'assemblée communale, 322.

RAYMONDI, ancien militaire. AN 1792. Fait remise d'une gratification de douze mille francs, 27.

RAYNAL (l'abbé Guillaume Thomas). AN 1790. Décret qui annule celui de prise de corps lancé contre lui en 1781, par le parlement de Paris, 228. — Remercie l'assemblée nationale et lui adresse une rétractation des sermens qui ont pu lui échapper dans ses ouvrages, 249. — AN 1791. Sa lettre à cette assemblée contre l'asservissement du monarque, les excès de la tyrannie populaire et les persécutions des prêtres; Robespierre l'excuse sur son grand âge, et fait passer à l'ordre du jour, 153. — Réponse de Chénier à cette lettre; il en relève les contradictions avec ses anciens ouvrages, 156. — AN III. Observations de Trouvé contre un écrit qui lui est attribué sur les proscriptions et confiscations, 341. — Lettre du libraire sur la réimpression de cet ouvrage, 350. — AN IV. Notice sur sa vie, 205. — AN V. Autre sur ses manuscrits, 30. — AN VI. Ses ouvrages livrés aux flammes par le comte d'Excester, 288.

RAZIN, signataire d'une lettre extravagante. AN IV. Discussion aux anciens à ce sujet, 177.

RÉAL (P. F.) de Paris. AN 1792. Est nommé accusateur près le tribunal du 17 août, 233. — Et substitut du procureur de la commune de Paris, 360. — AN I.^{er} 1795. Dément des bruits répandus sur la famille de Louis XVI, 24. — Dénonce Forestier, du collège Mazarin, pour avoir

célébré la Saint-Charlemagne, 34. — Donne des détails sur la conduite courageuse de Pache, lors du pillage des épiciers, 60. — Fait adopter, à la commune, une adresse justificative du 31 mai, 160. — S'oppose à ce qu'elle présente une pétition contre Beauharnais, qu'il soupçonne toutefois de *Feuillantisme*, 168. — Fait rapporter un arrêté pris contre l'administration de l'Opéra, 174. — S'élève contre l'insouciance des Parisiens à l'approche des brigands, 189. — Son réquisitoire sur les moyens de défense à employer, 219. — Il annonce que plusieurs des artistes de l'Opéra répandent dans les départemens l'esprit de liberté, 253. — Fait interdire l'accès des bureaux de la police aux jolies sollicitieuses, 263. — AN II. 1793. Est dénoncé aux Jacobins, 275. — Dépose, au tribunal révolutionnaire, contre Brissot et co-accusés, 36. — AN II. 1794. La commune l'invite à opter entre sa mission dans les départemens, et sa place de substitut, 183. — Propose, aux Jacobins, de faire une adresse à la convention, sur les vexations exercées contre les patriotes, 330. — Y parle pour la liberté de la presse, 331, 339 et 347. — Pour les détenus patriotes, et contre les commissions populaires, 333. — Sur la nomination des membres des comités révolutionnaires, 344. — Est dénoncé comme partisan de la liberté indéfinie de la presse, 353. — On propose son arrestation, 356. — AN III. Sa lettre sur le dévouement de Loiserolles père, qui se substitua à son fils condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 63. — Carrier le regarde comme son ennemi, et récuse des jurés, motivé sur leurs rapports avec lui, 90. — Défend divers membres du comité révolutionnaire de Nantes, co-accusés de ce député, 98. — Présente, à la barre de la convention, une pétition de la section de la Halle - au - Blé, qu'il termine en demandant *la république démocratique ou la mort*, 113. — Détails sur son opposition aux arrêtés de la commune de Paris, lors du 31 mai, 141. — Écrit de Dunkerque qu'Enimery, maire de la commune et ex-législateur, a sauvé Vanricke, son ennemi, de la fureur de ceux qu'il avait dénoncés, 272. — Annonce analytique de son *Journal de l'opposition*, 328. — AN IV. Est nommé historiographe de la république; opposition de Lenoir-Laroche à la création de cette place, 65. — At-

taqué, au conseil des cinq-cents, pour un article de son journal, est défendu par Génissieu, 73 et 74. — AN V. Rédige la dénonciation de Tort-la-Sonde contre Merlin, ministre de la justice, 66. — Se rend à Vendôme pour y défendre les prévenus de la conspiration Babeuf, 160. — Soutient que la pièce portant le titre de *déclaration de Grisel*, est frappée de faux, 184. — Reproche à Bailly d'avoir usurpé, dans son discours, les fonctions de commissaire national, 185. — Jugement qui lui ôte la parole et le rappelle au respect dû à la haute-cour, 208. — Répond à Vieillard, prétendant que la famine de l'an 5 a été causée par la terreur, qu'elle l'a été par la réaction, 239. — Se récrie contre l'arrestation d'un billet adressé à Laignelot, 242. — Son discours en faveur de Drouet, 247 et 249. — AN VII. Nommé commissaire près l'administration centrale de la Seine, dénonce un écrit intitulé : *Pendez les Jacobins*, 310.

RÉAL (André), député de l'Isère à la convention nationale. AN 1792. Propose d'autoriser un emprunt de trois millions sur les citoyens aisés de Lyon, pour achat de subsistances, 330. — Demande que la discussion sur Louis XVI soit continuée jusqu'après l'impression de la défense de l'accusé, 363. — AN I.^{er} 1793. Présente une série de questions à résoudre dans ce procès, 17. — Son rapport sur un impôt de quatre millions à répartir par la ville de Paris pour ses subsistances, 41. — Fait rendre un décret sur les pensions et traitemens de la ci-devant liste civile, 68. — Liquider et payer les dettes de d'Orléans, 124. — Repousse comme dangereuses et insuffisantes les mesures proposées contre les accapareurs de grains, 125. — Fait un rapport sur l'emprunt forcé, 162 et 176. — S'oppose au décret d'accusation contre Buzot, 167. — Fait accorder aux membres de la convention *rhenogermanique* qui sont à Paris, la même indemnité qu'aux représentans du peuple français, 182. — Décréter un secours provisoire de 150,000 liv. aux réfugiés Mayençais, Belges et Liégeois, 202. — Adopter diverses dispositions sur l'enregistrement des bons au porteur, *ibid.* — Autres sur la liquidation de la ferme et de la régie générale, 218. — AN III. Son rapport sur la succession

d'Anisson-Duperron, 27. — Fait aliéner un bien de moines en faveur du citoyen Cagnon, 60. — Parle sur l'accusation de Carrier, 68. — Fait aliéner, en faveur de Foxlow, une filature de coton appartenante à la nation, 71. — Discute le code civil, 79. — Fait confirmer le bail des forges de Drambon, 95. — Vote la suppression du *maximum*, 96. — Fait décréter les droits d'enregistrement sur certaines ventes de biens nationaux, *ibid.* — Appuie la levée du séquestre sur les biens des étrangers, 102. — Discute l'article concernant les créanciers des émigrés, 105. — Fait quelques observations sur la liste des savans présentée par Chénier, 107. — Son opinion sur l'inscription au grand livre, 161. — Provoque l'ajournement de la discussion sur la restitution des biens des condamnés, 184. — En mission à l'armée des Alpes, annonce ses succès, 252. — Et l'envoi de quatre-vingt huit émigrés de Toulon au tribunal criminel de Grasse, 265. — Fait part des mesures qu'il a prises pour empêcher le débarquement des émigrés et arrêter les troubles du Midi, 266. — Sa proclamation aux habitans du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, 284. — Décret qui l'attache spécialement à l'armée des Alpes, 348. — Annonce une victoire de cette armée, 354. — L'acceptation de la constitution, 364. — AN IV. Fait part de nouveaux succès, 29. — Réélu au conseil des cinq-cents, parle sur la perception de la contribution foncière de l'année, 228 et 254. — Demande que le directoire soit chargé de faire célébrer la fête de la Victoire, le 10 prairial, 234. — Ses observations sur le projet relatif au paiement des dépenses administratives, 257. — Fait proroger la mise en activité du code hypothécaire, 258. — Parle sur les droits des enfans naturels, 272. — Fait passer à l'ordre du jour sur la pétition de plusieurs négocians de Paris, concernant des lettres de change, 297. — Propose un mode d'accuser les juges de la haute-cour en forfaiture, 520. — AN V. Vote l'adoption d'un article additionnel au code pénal militaire, 3. — Demande l'impression de la réponse de Defermont au message du directoire sur les finances, 12. — Parle contre l'admission en paiement des domaines nationaux des bons délivrés aux héritiers des condamnés, 17. — Son opinion sur le projet relatif

aux successions, 29. — Fait proroger le délai pour la mise en activité du code hypothécaire, 32. — Et annuler deux arrêtés du représentant Couturier, 56. — Provoque l'impression et l'ajournement du projet de code pénal militaire, 45. — S'élève contre l'envoi des garnisiers pour le paiement des impositions, 47. — Vote l'augmentation du prix du port des journaux, 49. — Combat l'article 19 du projet sur les successions collatérales, 56. — Son opinion sur les transactions particulières, 58 et 82. — Veut qu'on accorde aux débiteurs un atermolement jusqu'à l'époque de la diminution de l'intérêt de l'argent, 59. — Est nommé secrétaire, 95. — Fait accorder la priorité au projet de Dounou sur la calomnie, 101. — Discussion de son rapport, et défense de son projet sur le régime hypothécaire, 103, 104, 105, et 118. — Fait des observations sur l'actif et les dettes communales, 115. — Appuie l'article de Siméon, sur les citations d'écrits calomnieux, 152. — Fait un rapport sur les troubles de l'assemblée primaire de Montbrison, 200. — Vote l'établissement d'une inspection des contributions, 204. — Appuie le recours en cassation contre les jugemens des conseils de guerre permanens, 209. — Ses observations sur l'échelle de dépréciation du papier-monnaie, 213.

RÉAL. (*Voyez* PARENT-RÉAL.)

REBECQUI. AN 1789. Est poursuivi pour les troubles de Marseille; renvoi de sa procédure par-devers la sénéchaussée de cette ville, 109. — AN 1792. Nommé commissaire du département des Bouches-du-Rhône, pour l'organisation des pouvoirs à Avignon, est mandé à la barre, 133. — Dénoncé par des citoyens d'Arles, 153. — Se justifie des imputations dirigées contre lui, 162. — Est renvoyé à ses fonctions, 227. — Nommé député à la convention nationale par le département des Bouches-du-Rhône, exprime sa satisfaction du compte rendu par le ministre Roland, 294. — Demande la parole pour accuser Robespierre, 305. — Vote pour que le ministre de l'intérieur soit subrogé aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille, 330. — AN I.^{er} 1793. La session de Bon-Conseil provoque sa traduction au tribunal révolutionnaire, 74. — Il déclare que Robespierre a demandé impunément un régulateur

et qu'il donne sa démission pour ne pas voir le crime impuni; elle est acceptée, 101.

REBOUL, (Henry) administrateur du département de l'Hérault, député à l'assemblée législative. AN 1791. Provoque la formation des bureaux pour la vérification des pouvoirs, 275. — Défend le projet qui bannit les mots *sire* et *majesté* du cérémonial à observer lorsque le roi paraîtra dans l'assemblée, 280. — S'oppose à la lecture d'un mémoire annoncé comme message du roi, et relatif au refus de sanction du décret sur l'émigration, 518. — Fait des observations sur l'envoi aux puissances étrangères des principes adoptés par la France régénérée, 365. — AN 1792. Vote pour que l'an IV de la liberté commence au 1.^{er} janvier 1792, 4. — Se plaint du silence du ministre de l'intérieur sur les mouvemens qui agitent le Midi, 52. — S'élève contre la réunion proposée des députés en conférence, et vote la suppression des séances du soir, 55. — Son rapport sur un procédé relatif au métal des cloches, 77. — Fait accélérer la fabrication des monnaies, 106. — Propose d'accorder six millions pour les dépenses des affaires étrangères, 118. — Fait décréter la mention honorable d'une lettre de la municipalité de Valenciennes, en l'honneur du général Rochambeau, 129. — Demande que les départemens soient chargés de vérifier les dénonciations contre les prêtres non-assermentés, 147. — Son discours contre le projet de fédération dénoncé par le bataillon des petits Augustins, 163. — Il accuse Narbonne d'avoir dilapidé les fonds publics, 167. — Veut que le ministre de l'intérieur soit rappelé à l'ordre pour ses réponses relatives à la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 185. — Fait adopter la question préalable sur la fonte des statues de bronze, 207. — Fait décréter la conservation du traitement à tous religieux et religieuses qui se marieraient, 221. — Combat la proposition de déporter les prêtres insermentés à la Guyanne, 238. — Parle sur l'institution du divorce, 245. — Et sur le mandat d'amener lancé par la municipalité de Paris contre Girey-Dupré, journaliste, 246. — Fait décréter la fabrication des pièces de deux et quatre sous, 264. — AN VI. Fait établir une compagnie à Rome, pour dessécher les ma-

rais Pontins, 317. — AN VII. Y remplace Perilyer dans l'intendance des biens nationaux, 6. — Ecrit en faveur du célèbre Piccini, proscrit par le roi de Naples, 61.

RECAMIER, négociant. AN VI. Est nommé membre de la députation du commerce de Paris au directoire pour l'ouverture d'un emprunt contre l'Angleterre, 93. — Et commissaire particulier à cet effet, 189.

RECCO, chef de bataillon. AN IV. Se distingue à l'armée d'Italie dans le Tyrol, 299.

RECK (Baron de), ministre de Prusse. AN VI. Dans son discours aux députés des provinces, appelés pour la cérémonie du sacre, leur présente les avantages du gouvernement monarchique par comparaison avec la situation d'autres peuples, 303.

RECTOUX, directeur de l'enregistrement. AN VI. Résolution qui lui accorde une pension, 116.

RÉDON, avocat, député de Riom aux États-généraux. AN 1789. Propose une rédaction de l'article du compte à rendre par les agens publics, 46. — Etablit que le vœu des cahiers oblige l'assemblée à traiter la question de la sanction royale; est nommé secrétaire, 48. — Fait adopter un mode de convocation des assemblées municipales, 95. — AN 1790. Parle contre l'article relatif à la suppression du droit de triage, 64. — Sa lettre sur l'établissement du *club des impartiaux* dont il est un des fondateurs, 69.

RÉDON. AN III. Est massacré dans le Midi, 324.

RÉDON. (Voy. RHÉDON).

REGARDIN. AN IV. Est nommé commissaire de la comptabilité nationale, 57. — AN V. En est exclus par le sort, 244. — Et réélu par le corps législatif, 266.

REGNAC, commandant autrichien. AN. 1792. Arrache les droits de l'homme et brise les portraits de Mirabeau, Pétion et Sieyès, au café Necker à Liège, 250. — AN II. 1794. Inculpations de Leruitte, réfugié liégeois, contre lui, 290.

REGNARD, littérateur. AN IV. Notice de son *Abrégé du traité des études de Rollin*, 345.

REGNAUD, avocat, lieutenant de la prévôté de la marine à Rochefort, député des communes du bailliage de Saint-Jean-d'Angély aux États-généraux. AN 1789. Propose, pour le clergé,

une invitation à la réunion, plus fraternelle que celle qui a été votée pour la noblesse, et une adresse au roi, 6. — Réclame une séance extraordinaire pour recevoir les députations, 31. — Propose que le procureur-général du parlement de Rouen soit mandé à la barre, 40. — Vote pour l'établissement des assemblées municipales et provinciales, avant de s'occuper de la constitution, 41. — Instruit l'assemblée de l'arrestation de Cazalès à Caussade, 42. — Rend compte de l'affaire du procureur du roi à Falaise, 45. — Vent que la motion du duc de Noailles sur la sanction royale, soit examinée dans les bureaux, 48. — Sa sortie contre Mirabeau, dans la discussion sur l'unité du corps législatif, 55. — Vote l'adoption du plan de finances de M. Necker, et demande qu'il soit accompagné d'une adresse au peuple, 67. — S'élève contre les députés qui abandonnent l'assemblée, et contre la délivrance des passe-ports, 69. — Vote pour la division des départemens en trois districts, 89. — Appuie l'ajournement proposé de la question de subordonner les assemblées administratives au pouvoir exécutif, 94. — Son opinion sur les mesures à prendre pour la restauration des finances; il propose l'émission de billets nationaux, 105. — Fait diverses propositions sur la formation de la caisse de l'extraordinaire et la comptabilité du trésor public, 121. — AN 1790. Vote pour la réduction des pensions, 6. — Pour le maintien des droits d'entrée, et demande un comité de liquidation et d'imposition, 20. — S'oppose au sursis du paiement des créanciers non-liquidés, et propose de leur donner des à-comptes, 24. — Combat la proposition de priver les religieux du droit de cité, 27. — Fait renvoyer aux municipaux de la Rochelle la connaissance des troubles qui se sont élevés à Saint-Jean-d'Angely, par suite de l'élection du maire, 42. — Demande que les députés soient inéligibles dans les prochaines assemblées primaires, par le fait seul de leur présence qui aurait lieu dans ces assemblées, 72. — Vote contre la conversion de la contribution patriotique, *ibid.* — Fait décréter l'envoi dans toutes les paroisses de commissions chargés de la confection des rôles d'imposition, 73. — Trouve mauvais que le garde des-sceaux ne communique avec

l'assemblée que par des notes, et s'élève contre leur rédaction, 82. — Fait arrêter que le comité de jurisprudence rendra compte de l'ordonnance portée contre Muscard, sous-officier du régiment de Vivarais, poursuivi pour son attachement à la révolution, 109. — Est d'avis que le pouvoir exécutif ne puisse déclarer la guerre ni faire aucune entreprise offensive sans le consentement de la nation, 141. — Fait décréter que depuis le 10 jusqu'au 20 juillet, toutes les tribunes seront destinées aux députés extraordinaires de la France armée, 161. — Dénonce une adresse des catholiques de Nismes, 165. — Est élu secrétaire, 186. — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Fait renvoyer au comité des finances le décret qui supprime les redevances pécuniaires des juifs, 203. — S'oppose à l'annulation de la sentence rendue lors des troubles de Soissons, au sujet des subsistances, *ibid.* — Vote la formation d'un comité de douze membres pour prendre connaissance et rendre compte de toutes les relations extérieures de la France, 211. — Fait adopter un décret contre ceux qui s'opposent, par violence, au paiement des dîmes et droits de champart, 216. — Dénonce des troubles survenus dans son département, 222. — Conteste sa mission à une députation qui se présente, au nom de la commune de Paris, pour réclamer contre les impôts qui pèsent sur cette ville, 224. — Discute la question de savoir si Perrotin, abbé de Barmond, prévenu de conspiration, sera entendu à la tribune ou à la barre, 230. — Dénonce les libelles publiés pour semer les troubles parmi les troupes, 255. — Ses observations sur le traitement des officiers de justice et administrateurs, 243. — Demande la liberté d'Éggs, prévenu de conspiration, et arrêté avec Bonne-Savardin, 248. — Demande, lors de la démission de Necker, que l'assemblée s'empare de la direction du trésor public, *ibid.* — Appuie les observations de Fréteau sur ce qui se passe aux frontières, et sur la nécessité de rétablir la discipline, 253. — Ses observations sur l'incertitude de l'emploi des fonds, et contre la forme des demandes d'argent faites à l'assemblée, 255. — Autres sur les causes du non-paiement des dîmes

et autres droits, 261. — Vote pour l'impression d'un mémoire de l'ex-ministre Necker, contre les assignats, 262. — Défend les membres de la ci-devant assemblée générale de Saint-Domingue, débarqués à Brest, et accusés de semer l'insubordination dans l'escadre, 265. — Réclame l'amélioration du sort des religieuses, 266. — Vote pour que l'assemblée délibère sur la demande d'indemnités formée par la commune de Paris, pour les frais de la démolition de la Bastille, 279. — Fait prononcer trois jours d'arrêt contre Guilhermy, pour avoir injurié Mirabeau dans les débats relatifs au changement de pavillon, 296. — Réclame contre l'inscription de son nom sur la liste des députés qui ont quitté la séance, au moment de l'appel nominal sur la question du renvoi des ministres, *ibid.* — Discute les moyens d'atteindre les capitalistes par la contribution personnelle, 300. — Annonce le massacre de Latierce, maire de Vateze, à la suite d'une insurrection populaire, 306. — Défend ses concitoyens, accusés par Mauri de s'être ligués pour ne payer aucun impôt, 310. — Veut qu'on autorise les districts à faire le relevé des recettes des collecteurs, afin de connaître les causes du retard dans le recouvrement des impôts, *ibid.* — Parle sur le mode de remboursement de la dette publique, 311. — S'oppose à la suppression des brevets de retenue, 329. — Vote pour qu'on conserve les appointemens des employés qui seraient renvoyés pour avoir dévoilé des abus dans les administrations, 344. — Son projet pour la suppression des procureurs, 351. — AN 1791. Appuie le projet relatif au nouvel uniforme militaire, 10. — Fait charger le comité de régler le salaire des officiers des eaux et forêts, 17. — Combat le projet d'instruction présenté par Mirabeau, sur la constitution civile du clergé, *ibid.* — Propose l'admission des titres de créance des fermiers généraux, en paiement des biens nationaux, 21. — Appuie le projet de remplacer les prêtres refractaires, 28. — Réclame contre l'insertion de son nom sur la liste des membres du club monarchique, 33. — Fait passer à l'ordre du jour sur diverses demandes de marques d'honneur, 42. — Et renvoyer à un tribunal de Paris l'affaire de

la succession de Jean Thierry, *ibid.* — Propose des mesures relatives au cautionnement des soumissionnaires des messageries, *ibid.* — Demande la continuation de la discussion sur les droits d'entrée, 47. — Expose ses craintes sur le sort des patriotes étrangers réfugiés en France, et fait décréter que leur extradition ne pourra avoir lieu qu'après un décret de prise de corps, 51. — Demande l'envoi d'une force imposante, pour apaiser les troubles du Gard, 55. — Propose de renvoyer au roi l'affaire concernant le voyage et l'arrestation de Mesdames, *ibid.* et 56. — Combat le projet qui astreint la famille royale à résidence, comme préjugéant la question de savoir s'il y aura une famille privilégiée, 58. — Défend le projet constitutionnel qui pose les principes de la soumission du peuple à la loi, 60. — Demande l'ordre du jour sur celui tendant à la répression de l'émigration, 61. — Vote pour la tontine de Lafarge, 64. — Annonce les alarms des frontières, occasionnées par le bruit d'une invasion prochaine, 69. — Demande l'impression et l'ajournement du projet relatif à l'acquittement des dépenses du roi, pour l'an 1790 et autres, 72. — Défend le ministre de la marine et le comité qui l'a justifié dans l'adjudication des fournitures de son département, 79. — Rejette sur la municipalité de Douai tous les torts d'une émeute, à l'occasion des grains, et demande qu'elle soit transférée de suite à Orléans, 80. — Veut que le ministre de la guerre rende compte du dénuement des frontières du Nord, 82. — Invoque l'ordre du jour sur la demande que font les invalides d'une gratification de 100 fr. pour ceux d'entre eux qui voudraient quitter l'hôtel, 92. — Défend Fleuriot, ministre de la marine, dénoncé par le chef de bureau Bonjour, pour un emploi illégal de fonds, 101. — Communique un mandat du prince Lœwenstein contre les émigrés, 102. — Justifie la proposition de soumettre la force publique intérieure au ministre des contributions, 104. — Combat Merlin de Douai qui demandait qu'on mît aux voix le projet de la réunion du comtat d'Avignon à la France, 125 et 126. — Repousse les prétentions des Colons à l'exhérédation politique des hommes de couleur, et demande l'ajournement du projet, 129. — Dénonce

un prétendu manifeste de l'empereur, 130. — Propose la translation provisoire des restes de Voltaire à l'église de Romilly, *ibid.* — Demande que les individus seuls, et non les sociétés, soient autorisés à placarder et à user du droit de pétition, 132. — Défend les droits des hommes de couleur, libres, qu'il porte à dix-neuf mille, et fait appréhender les résultats de la force que leur donnera l'oppression et le désespoir, 134. — Fait adopter le principe que les hommes de couleur nés de pères et mères libres auront l'entrée aux assemblées coloniales, 136. — Et qu'une instruction sera jointe à ce décret, *ibid.* — Fait charger le pouvoir exécutif d'assurer la liberté du commerce de l'argent, 159. — Appuie la proposition de Buzot de diviser le corps législatif en deux sections, et révèle les vues des partisans des deux chambres, 143. — Fait arrêter un nouvel examen du projet d'instruction faisant suite au décret sur les Colonies, 148. — Et renvoyer aux comités réunis une lettre des administrateurs du Bas-Rhin, annonçant des préparatifs sur la rive droite, 150. — Demande qu'il soit élevé, aux frais de la nation, une statue à Voltaire, 151. — Fait renvoyer au tribunal de leur arrondissement, Thevenot, Lacombe et son épouse, prévenus de conspiration, 153. — Combat le projet de poursuivre les distributeurs d'actes émanés de la cour de Rome, non-sanctionnés par l'assemblée et le roi, 161. — Vote pour la continuation du traitement des députés pendant les vacances de l'assemblée, *ibid.* — Demande qu'on établisse l'incompatibilité des fonctions législatives avec tout autre emploi, et fait décréter qu'un homme aux gages d'un autre ne pourra pas être législateur, *ibid.* — Fait ajouter au serment des fonctionnaires publics, ces mots, *sur mon honneur*, 164. — Et décréter qu'il sera fait un rapport sur les domaines nationaux, 168. — Réclame contre le remplacement de Dangevilliers, directeur des bâtimens du roi, et contre la saisie de ses biens, 169. — Demande que Robespierre produise les pièces, et signe la dénonciation qu'il a faite de l'émente de Bric-Comte-Robert, 171. — Propose l'envoi de courriers aux frontières, pour rejoindre le roi en fuite, et empêcher la sortie des personnes et d'aucun

effet hors du royaume, 173. — Fait décréter la vérification de l'état actuel des caisses, *ibid.* — Et ordonner que le ministère continuera ses relations avec les ambassadeurs étrangers, malgré l'absence du roi, 174. — Fait rendre un décret sur la libre circulation de l'argent, *ibid.* — Demande la destitution et le remplacement de Bouillé, qui avait détaché des troupes pour protéger la fuite du roi, 175. — En mission dans le Jura, le Doubs, la Haute-Saône-et-l'Ain, pour l'exécution des décrets à la suite de cet événement, rend compte de ses opérations, 188. — Transmet la prestation du serment par le corps aux ordres de Th. Lameth et le bon esprit du département du Jura, 192. — Lettre du ministre de la guerre à tous les commissaires envoyés aux frontières, 197. — Compte qu'il rend à l'assemblée de sa mission, *ibid.* — Expose que la responsabilité doit monter et non descendre, et demande que le département de Paris soit appelé à la barre, à l'occasion d'agitations dans cette ville, 198. — Propose de déclarer coupables de lèse-nation les auteurs et signataires d'écrits qui provoqueraient à la révolte, 199. — Et de traduire également par-devant les tribunaux, les provocateurs au meurtre et au pillage, 201. — Fait ordonner au garde-des-sceaux de rendre compte du décret sur Condé, 205. — Pense que la suppression, en France, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ne doit pas faire rompre les relations amicales avec le gouvernement de Malte, 213. — S'inscrit pour parler contre le projet de Legrand sur les prêtres réfractaires, 217. — Fait un rapport sur l'insubordination du douzième régiment de cavalerie, 227. — Et mander les ministres à la barre, pour avoir négligé les moyens de défense sur les frontières d'Espagne, 231. — A la suite d'un rapport, fait décréter la publication de la liste des officiers de gendarmerie nationale, 236. — Invoque la question préalable sur la proposition de fixer l'époque d'une convention nationale pour réviser la constitution, et re, garderait cette proposition comme attentatoire à la souveraineté du peuple, 244. — Fait décréter que le comité de révision prêtera serment de se borner aux objets qui lui auront été soumis, 247. — Que le roi sera invité à mettre la plus grande

solemnité

solemnité à la publication de la constitution, à Paris et dans tout le royaume, et qu'il notifiera son acceptation aux puissances étrangères, 259. — Demande qu'il ne soit rien changé à la partie de l'instruction publique, et que l'étude de la constitution en fasse partie, 270. — Regarde comme le dernier effort des ennemis de la constitution la motion tendante à faire rendre compte de trente millions destinés à rembourser des promesses d'assignats, 272. — Fait décréter une gratification de 6,000 liv. à Lataille, propriétaire du Jeu de paume, à Versailles, 275. — AN I.^{er} 1793. Est arrêté à Douai, 234. — AN II. 1793. Détails y relatifs, 271. — AN VI. Est nommé, par Bonaparte, commissaire civil à Malte, 289. — Nomination de Méchain, pour l'y remplacer après son départ pour l'Égypte, 306. — Sa lettre aux négocians de cette île, pour la nomination d'un tribunal consulaire, 348. — AN VII. Son arrivée à Paris, 89.

REGNAUD, dit CŒUR-DE-LION, chef de chouans. AN VI. Est arrêté à Rennes, 209.

REGNAUD-MONTLAUSIER, *Voyez* MONTLAUSIER.

REGNAULD-D'EPERCY, député de Dôle aux États-généraux. AN 1790. Communique une proclamation du roi contre l'exportation des grains, 16. — Déclare que les villes de commerce sont opposées à la mesure des assignats, 269. — AN 1791. Son rapport sur les mines, 81. — Fait rendre un décret sur le même objet, 168 et 196. — Et renvoyer au comité la proposition d'armer les gardes nationales des départemens du Doubs et du Jura, 224.

REGNAULT, député de Nancy aux États-généraux. AN 1790. Communique des pièces sur la conduite des officiers municipaux de Nancy et Lunéville lors des troubles de la première ville, 246.

REGNAULT-BEAUBOIS. AN I.^{er} 1793. Accusé d'avoir fait passer de l'argent aux frères de Louis XVI, est arrêté, 16.

REGNAULT-BEAUCARRON (J. Ed.), député de l'Aube à l'assemblée législative. AN 1791. Fait renvoyer au comité deux lettres contre le ministre de la guerre qu'on accuse de laisser les militaires aux frontières dépourvus d'armes, 322. — Justifie

le département de l'Aube sur la répartition des impôts, 355. — AN 1792. S'oppose à la convocation des électeurs dans le département du Haut-Rhin, pour le remplacement des curés, 7. — Son opinion sur le projet de décret relatif à la fabrication de faux billets d'escompte, 29. — Se plaint d'avoir été attaqué, le 8 août, en sortant de la séance, 224. — Parle sur le mode de déportation des prêtres insermentés, 238.

REGNAULT (*Voy.* REINAUD, RENAUD, REYNAUD, etc.)

REGNIER (Claude Ambroise), avocat à Nancy, député aux États-généraux. AN 1790. Parle contre l'établissement des jurés en matière civile, 98. — Vote pour que les juges d'appel soient sédentaires, 123. — Fait autoriser les fermiers du droit de troupeau à part en Lorraine, à jouir de l'effet de leurs baux jusqu'au 11 novembre, 138. — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Sur l'établissement des juges d'appel, 216. — Sur l'installation du tribunal de cassation, 225. — Fait un rapport sur l'affaire de Mirabeau jeune, accusé d'avoir enlevé les cravattes de son régiment, 242. — Défend la municipalité de Nancy, inculpée à l'occasion de la révolte de sa garnison, 244. — Propose d'approuver la conduite de Bouillé et de son armée, 248. — Fait un rapport sur les troubles d'Hagenau, et l'arrestation de Westermann, greffier de la municipalité de cette ville, 305 et 308. — AN 1791. Propose une indemnité en faveur des accusés absous, et à quelles conditions, 37. — Fait liquider plusieurs offices, 105 et 117. — Propose la liquidation des avocats au conseil, 127. — Fait décréter le remboursement des offices de barbiers baigneurs, etc., 169. — AN IV. Nommé député au conseil des anciens, vote en faveur de la résolution qui confie au directoire différentes nominations, 59. — Est nommé secrétaire, 67. — Provoque l'approbation d'une autre résolution relative à la désertion, 69. — Le rejet de celle sur les juges de paix non élus, 90. — Et de celle relative à l'embauchage, 97. — Propose d'approuver celle qui crée un septième ministère, 107. — Fait un rapport sur celle relative à Job-Aymé; défend la loi du 3 brumaire et vote l'ex-

pulsion de ce député, 113. — Réfute les raisonnemens de Portalis sur celle qui donne au directeur le droit de radiation, 155. — Est élu président, 157. — Parle en faveur de la résolution contre les dépréciateurs des mandats, 191. — Demande la clôture de la discussion sur celle relative aux successions, 287. — Texte de son rapport à ce sujet, 288. — Il en propose l'adoption, 289. — Abandonne son opinion, et en appuie le rejet, 291. — Vote aussi le rejet de celle concernant les biens non réclamés des détenus condamnés, ou prêtres déportés, 299. — AN V. Son opinion sur la résolution relative au canal du Midi, 24 et 27. — Sur celle en faveur des créanciers des ci-devant secrétaires du roi, 29. — Vote contre celle sur la loi du 3 brumaire an 4, 74. — Fait approuver celle sur l'élection des greffiers de paix, 91. — Vote le rejet de celle qui restitue les biens des religionnaires fugitifs, 94. — Extrait de son rapport sur celle relative aux successions, 134. — Il la défend et la fait approuver, 142. — Appuie celle qui établit la contrainte par corps en matière civile, 178. — Propose l'approbation de celle qui met à la charge des condamnés les frais de la procédure criminelle, etc., 218. — Fait rejeter celle sur l'évasion des détenus, 233. — Propose l'adoption de celle relative à la vérification des pouvoirs du nouveau tiers, 245. — Répond au discours de Courtois au nom des députés restans, *ibid.* — Fait renvoyer à la commission le discours de Barbé-Marbois sur les salines, 278. — Combat la résolution qui autorise la trésorerie à rectifier des erreurs sur le grand livre, 280. — Défend le système de la ferme, et propose néanmoins le rejet de la résolution sur les postes et messageries, 291. — S'oppose à ce qu'on vote des remerciemens aux cinquans pour leur vigilance dans l'affaire de la marche des troupes, 305. — Fait approuver la résolution sur la vente des biens nationaux, 335. — Celle sur le mode de jugement des officiers généraux, 339. — Demande un délai de quelques heures pour la discussion des mesures de salut public prises le dix-huit fructidor; insiste pour que l'on s'occupe séparément des objets et des individus, 354. — AN VI. Combat la résolution relative au mariage des mineurs, 4. — Défend celle du 29 fructidor an 5,

sur les finances, 14. — Vote en faveur de celle sur les rentes viagères entre particuliers, 65. — Appuie celle contre les ci-devant nobles, 76. — Fait adopter celle qui fixe le mode de remboursement des obligations contractées pendant la dépréciation du papier monnaie, 78. — Propose le rejet de celle qui accorde des indemnités aux acquités de Vendôme, 114. — Son rapport à ce sujet, 121. — Fait rejeter celle relative aux rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier monnaie, 124. — Approuver une nouvelle sur le même objet, 136. — Rapport en faveur de celle sur la successibilité des enfans naturels, 156. — Combat celle sur l'ouverture des inscriptions civiques, 163. — Fait fixer l'époque à laquelle les membres du tribunal de la Dyle devront comparaître à la barre, 170. — Propose le rejet d'une résolution concernant les avoués et la défense des parties devant les tribunaux, 182. — Parle en faveur de celle sur la contrainte par corps en matière civile, 205. — Fait approuver deux autres résolutions sur les transactions, 219. — Demande que le conseil prononce de préférence sur les assemblées électorales qui ont fait scission; motifs de cette proposition, 221. — S'oppose à la formation d'une commission pour l'examen de la résolution relative aux élections; demande que la discussion s'ouvre sur le champ, et que le conseil statue sans désenparer, 234. — Propose d'approuver la résolution qui accuse de forfaiture les juges du tribunal criminel de la Dyle, 237. — Fait ajourner la discussion de celle sur les élections de Liamone et du Gelo, 242. — Est élu président, 245. — Fait admettre Lucien Bonaparte et Aréna pour le Liamone et le Gelo, 248. — Son altercation à l'occasion d'un toast porté au 22 floréal, 272. — Donne des éloges à l'armée qui a conquis Malte, et appuie l'impression du message qui en transmet la nouvelle, 287. — Fait arrêter que le conseil vaquera les quintilis, 288. — Combat la résolution relative aux créanciers et co-partageans des émigrés, 308. — Défend celle sur les enfans nés hors mariage, 318. — AN VII. Son rapport contre la résolution qui établit un droit d'octroi pour les dépenses de Paris, 16. — Défend celle relative aux communes qui ont obtenu des jugemens arbitraux, 62. — Vote

l'adoption de celle sur les adjudications des biens nationaux faites à des communes, 101. — Combat celle sur l'élection des juges des Bouches-du-Rhône, 131. — Provoque la mise au voix sur le champ de celle sur l'impôt du sel, 151. — Parle en faveur de cet impôt, 156. — Propose d'approuver la résolution relative aux domaines engagés, 169. — Défend son opinion, 172. — Fait fixer l'audition du juge de paix Vancantfort, 182. — Appuie la nomination par le sort des commissions d'examen des procès-verbaux d'élections, 221 et 222. — S'oppose à l'impression de l'adresse des habitants de Grenoble, contre Schérer, 241. — Vote la suppression de la partie du discours de Dubois-Dubay, qui semble inculper Rewbell, 249. — Fait hommage du *Voyage en Égypte*, par Sonini, 253. — Propose la levée de la permanence au 20 prairial, 272. — Provoque le renvoi à une commission de la résolution sur la liberté de la presse, 312. — Appuie la dénonciation de Courtois contre les Jacobins, 314. — S'étonne des plaisanteries de Colombel à ce sujet; veut qu'on s'en rapporte à la sollicitude des inspecteurs, et dit que les royalistes empruntent différents masques, 318. — Rappelle les excès de ces derniers dans la Haute-Garonne, et loue la conduite des administrateurs, 337. — Vote contre la résolution relative à la garde du corps législatif, 342. — Et contre celle sur les naufrages de Calais, 343 et 344.

REGNIER, directeur de la manufacture de Sèvres. AN 1792. Est mandé à la barre pour s'expliquer sur le brûlement de papiers ordonné par Laporte, intendant de la liste civile; ses réponses aux interpellations du président, 151.

REGNIER (Jacques), député de l'Ain à l'assemblée législative. AN 1792. Sa déclaration comme témoin dans l'affaire de Grangeneuve et Jouveau, 169. — Fait autoriser les districts à acheter des armes et des munitions pour la défense de la patrie, 207.

REGNIER. AN 1792. Est nommé président de la commission administrative du département de Paris, 252.

REGNIER, tailleur. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 204.

REGNIER, contrôleur des armes, membre du

Lycée des Arts. AN VII. Son rapport sur un nouvel instrument harmonique, du citoyen Huguenin, 38. — Fait hommage au conseil des cinq-cents d'un ouvrage explicatif de plusieurs machines de son invention, 91. — Obtient une partie du prix décerné par l'Institut pour la recherche des moyens de secourir les personnes renfermées dans une maison incendiée, 199.

REGNIER. (F. REINIÉ, REINIER et REYNIER):

REHAUSEN (M. de), chargé d'affaires de Suède auprès de la république française. AN IV. Le directoire refuse de l'admettre; réclamation de l'ambassadeur Staël Holstein à ce sujet, 325.

REIGNIER, cavalier du vingtième régiment de cavalerie. AN I. 1795. Trait de bravoure de sa part; décret qui charge le ministre de la guerre de le nommer officier, 242.

REINARD. AN VI. Est arrêté à Marseille, comme assassin royal, 69.

REINAUD-LASCOUR (Jérôme-Annibal-Joseph), député du Gard au conseil des cinq-cents. AN IV. Prononce un discours en faveur de Job-Aymé, 109. — Propose de déclarer les doubles élections du Lot valables, et de les réduire à moitié par le sort, 130. — Fait passer à l'ordre du jour sur l'offre d'un don patriotique conditionnel, par Barbier de Rouen, 217. — Propose une exception générale pour tous les défenseurs de la patrie inscrits sur des listes d'émigrés, 292. — AN V. Demande la continuation de la discussion sur le serment des électeurs, 181. — Combat le projet de Baraillon, proposant l'exclusion de tout militaire des fonctions à la nomination du peuple, et en présente un dans un sens opposé, 260. — AN VII. Propose d'autoriser la commune de Toulouse à acquérir un terrain national, 47.

REINE-AUDU (mademoiselle). (Voyez AUDU):

REINHARD, ministre près les villes Ansatiques. AN VI. Est nommé en cette qualité à Florence, 87. — AN VII. Fait intituler les actes publics au nom de la république française, 205. — Prend un arrêté sur l'administration de ce pays, 208. — L'organise en municipalités, 228. — Sa proclamation sur le paiement de l'emprunt forcé, 246. — Est nommé ministre des relations extérieures, à Paris; sortie du journal des *Hommes-Libres* à cette occa-

sion, 305. — Il accepte ces fonctions, 323. — Est installé, 352. — Accusé par Marquézy, 357.

REINÉ, curé de Voucq. AN 1792. Demande des secours en faveur de cette commune réduite en cendres par un corps d'émigrés, auquel elle a refusé des vivres, 275.

REINIER (Antoine), inspecteur-général des vivres. AN IV. Est condamné à une amende pécuniaire, et déclaré incapable de servir dans aucune administration civile ou militaire, et pourquoi, 314.

REJEAU, chef vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

RÉMONT, libraire. AN VII. Fait hommage d'un ouvrage, intitulé: *Histoire des insectes des environs de Paris*, 80.

REMUZAT, député des Bouches-du-Rhône au conseil des anciens. AN V. Son élection est annulée au 18 fructidor, 350. — Est rayé de la liste des déportés de cette époque, d'après la demande de Bontoux, 353. — AN VI. Est arrêté à Paris comme accusé d'avoir émigré et servi dans l'armée de Condé, 25.

RENY. AN 1791. Décret qui continue sa détention, à l'occasion de la fuite du roi, 177.

RENARD. AN II. 1793. Annonce à la commune de Paris que la municipalité de Coulomiers est renouvelée et les accapareurs dépoüillés, 279.

RENAUD, peintre. AN III. Sergent présente à la convention son tableau allégorique de la devise des Français: *la liberté ou la mort*, 138.

RENAUD (Alexandre-Jacques), député de l'Orne au conseil des cinq cents. AN IV. Défend la loi du 3 brumaire, mais ne croit pas que ce soit aux conseils à l'appliquer, 104. — Pense que les administrations centrales doivent prononcer sur les radiations, sauf la décision définitive du directoire, 140. — Combat le projet relatif à la suppression des tribunaux de famille, et en présente un autre, 156. — Propose de créer une commission chargée de présenter un mode de partage des biens indivis avec la nation, 168. — Parle contre la pétition de la citoyenne Quévanne, et pense que les femmes doivent être exclues de tout professorat, 239. — Attaque deux projets qui déterminent la juridiction et la compétence des tribunaux de commerce, 305. — Dis-

cute l'organisation des secours publics, 351. — AN V. Propose de laisser aux juges de paix le choix de leurs greffiers, 41. — Sa motion d'ordre sur les abus et les dangers du divorce, 57. — Fait adopter l'ordre du jour sur un message du directoire concernant les prudhommes-pêcheurs, 74. — AN VI. Établir un cinquième tribunal correctionnel dans le département de l'Aisne, 14. — Et examiner une motion relative aux co-propriétaires des biens indivis avec la république, 20. — Combat le projet relatif à la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics près les tribunaux criminels, 68. — S'élève contre la peine de mort dans le projet relatif aux vols publics, 106. — Son opinion sur la création d'un huitième ministre, 123. — Combat un projet sur les poursuites des créanciers des émigrés déclarés insolubles, 208. — Invoque la question préalable sur celui relatif au remplacement des juges, 237. — Fait ajourner celui qui accorde une pension aux enfans nés hors mariage, 278. — AN VII. Vote l'ordre du jour sur celui interprétatif de la loi du 17 nivôse concernant les successions, 104. — Son projet relatif aux accusés en démence, 153 et 159. — Combat celui sur les coupables qui dénoncent leurs complices, 201. — Parle vivement en faveur de la liberté de la presse, 270. — S'oppose à la peine de mort contre la désertion à l'intérieur, 285. — Fait accorder des secours aux parens des contumax dont les biens ont été séquestrés, 322.

RENAUDET, capitaine de corsaire. AN IV. Prend deux bâtimens chargés de nègres, et leur donne la liberté, 131.

RENAUDIN, juré au tribunal révolutionnaire. AN I.^{er} 1795. Parle aux Jacobins contre la citoyenne Lacombe, présidente de la société des femmes révolutionnaires, 264. — AN II. 1793. Y dénonce Pressavin et Teillard, son neveu, 265. — Provoque le jugement de Brissot, 272. — Fait examiner un plan de redoute volante, 275. — Arrête Isnard, 276. — Son opinion contre Brissot, 279. — Inculpe Châteauneuf-Randon, en mission à Lyon, rend compte des persécutions que Gallard y a éprouvées, et vote l'envoi dans cette ville de quarante Jacobins, 30. — Demande le jugement légal des complices de Brissot, 40. — Ap-

puie l'arrêté qui nomme des commissaires pour examiner les ouvrages patriotiques, 44. — Dénonce Boisset et Suard ; fait arrêter que la société ira en masse, à la convention, se plaindre des opinions qui y ont été émises contre la terreur, 54. — Dénonce Dengs de Vitré, anglais, 91. — AN II. 1794. — Inculpe Monge aux Jacobins, 105. — Attaque les intrigans qui prêchent l'insurrection, 169. — Propose de faire priver les détenus de tout moyen de communication, 177. — Combat l'épuration des autorités, demandée par Léonard-Bourdon, 180. — Accuse les contre-révolutionnaires de Lyon, relativement aux bustes de Châlier, et demande qu'on s'occupe de la conspiration de Danton, 195. — Est récusé au tribunal révolutionnaire par Camille-Desmoulins, 195. — Réclame aux Jacobins la lecture du rapport de Saint-Just sur cette conspiration, 196. — Communique les renseignemens pris sur Moulin, défenseur officieux de Châlier, et fait rapporter un arrêté pris en sa faveur, 236. — Dénonce Jaume, 282. — AN III. Co-accusé de Fouquier-Thinville, est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 251.

RENAUDIN, contre amiral. AN III. Commande une expédition sortie de Brest, 162. — Se met à la tête de l'armée navale de Toulou, 270. — AN VII. Remplace Lelarge à Brest, 121. — Est envoyé à Naples en qualité de commandant d'armes, 156.

RENAULT, curé, député du Quesnoy aux Etats-généraux. AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362.

RENAULT (Cécile). AN II. 1794. Rapport de Barrière qui la dénonce comme ayant tenté d'assassiner Robespierre ; elle avoue s'être transportée chez lui pour voir comment un tyran était fait, et avoir témoigné le désir de verser tout son sang pour le retour d'un roi, 250. — Élie-Lacoste la présente comme un des instrumens de la faction de l'étranger, et fait décréter son renvoi au tribunal révolutionnaire, pour y être jugée avec les complices de cette faction, 267. — Elle est condamnée à mort, ainsi que sa famille, 275.

RENAULT, frères de la précédente. AN II. 1794. Mis en liberté, demandent la révision du procès de leur père, 332. — Des secours leur sont ac-

cordés, 335. — AN III. Autre décret en leur faveur, 95. — Une députation de la section de la Cité demande la restitution de leur patrimoine, 218.

RENÉ. AN II. 1793. Envoie de Copenhague son adhésion à la constitution, 275.

RENÉ, capitaine de la dix-huitième demi-brigade. AN V. Fait prisonnier 1,800 Autrichiens avec 50 hommes, 183.

RENGUER-DE-LA-LIME, syndic des états de Porentru. AN 1791. Sa justification, 151. — AN I.^{er} 1793. Est dénoncé par une députation de ce pays, pour abus de pouvoirs, 29.

RENKIN, commissaire près l'armée du Rhin. AN II. 1793. Rend compte des combats de cette armée, 87.

RENOU, chef vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

RENOUARD. AN 1792. Réclame contre l'insertion de son nom sur la liste des électeurs de la Sainte-Chapelle, 259.

RENS, président du comité révolutionnaire des Belges et Liégeois. AN 1792. Expose leurs principes, et annonce leurs favorables dispositions, 195.

RÉOLE, marchand. AN 1789. Se distingue au siège de la Bastille, 22.

REPIN (le prince). AN 1791. Ses succès sur les Turcs, 135 et 215. — Nouvelle victoire remportée sur eux en Bulgarie, 218. — Détails à ce sujet, 223. — Annonce la prise d'Anape, 225. — AN III. Fait une proclamation aux Polonais sur les principes de la Russie à leur égard, 149. — AN VI. Est invité à un grand dîner par l'empereur, 564.

REPOUX (CHEVAGNY-), auditeur des comptes. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 229.

RESICOURT, acteur et auteur du théâtre Feydeau. AN II. 1794. Sa pièce intitulée : *Les vrais Sans-Culottes*, 248.

RETROUVAI, officier français. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

RETZ (le docteur), médecin de la marine. AN 1790. Son projet de décret sur l'armée navale, 124. — Écrit contre sa destitution arbitrairement prononcée par le maréchal de Castries, 219.

RETZ, capitaine. AN 1792. Est décrété d'accusation pour les troubles de la Lozère, 91. — Pièces remises par Monestier sur la complicité de sa famille dans les délits commis à Mende, 128.

RÉVEILLIÈRE-LEPEAUX, député d'Angers aux États-généraux. AN 1790. Combat la notice du roi relative à l'établissement d'un bureau de trésorerie; accuse le ministère, et rappelle que l'assemblée ne doit stipuler que l'intérêt du peuple, 86. — S'oppose à l'insertion au procès-verbal de la lettre de démission de Virieu, 120. — Vent que le peuple institue les juges qu'il a élus, 126. — Présente à l'assemblée le mandement patriotique de l'évêque d'Angers, 168. — Fait un rapport et présente un projet de décret sur les pensions destinées aux savans et gens de lettres, 214. — S'oppose à la clôture des parcs destinés à la chasse du roi, 257. — Atteste que la ville d'Angers s'est prononcée pour les assignats, 269. — Vote pour que le pavillon soit aux trois couleurs, 295. — Et que l'enseigne des gardes nationales porte ces mots : *la liberté ou la mort*, 341. — AN 1791. Défend les détenus de Perpignan, 17. — Provoque la continuation des secours aux Acadiens réfugiés, 53. — Invite le comité à retirer le projet d'instruction concernant la soumission du peuple à la loi, 60. — Appuie une dénonciation contre le ministre de la marine, 101. — S'élève contre la réélection des députés aux législatures suivantes, 140. — S'oppose à ce qu'on donne le titre de *prince* aux membres de la famille régnante, 227. — AN 1792. Député de Maine et Loire à la convention nationale. vote l'incompatibilité de toute espèce de fonctions avec celles de législateur, 270. — Fait adopter la rédaction du décret proposé par Ruhl, portant que la nation française viendra au secours de tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté, 325. — AN I.^{er} 1793. S'élève contre la proposition de statuer, séance tenante, sur la question de sursis au jugement de Louis XVI, 22. — Réclame l'appel nominal contre l'organisation du tribunal révolutionnaire, 72. — S'oppose à ce que le ministère soit pris dans l'assemblée, par la crainte de voir s'établir une nouvelle tyrannie, 73. — Est élu secrétaire, 82. — Fait suspendre les payemens dus à Hamet-el-Moktar, jusqu'à réparation des outrages qu'il a faits aux Français, 90.

— Vent qu'on ajoute à l'accusation de Marat le n.^o de son journal dans lequel il demande un dictateur, 107. — Annonce le rappel de Berruyer, et l'envoi de nouvelles troupes dans l'Ouest, 118. — Provoque, dans un moment de tumulte, la convocation des assemblées primaires, 149. — S'oppose, au 2 juin, à l'arrestation provisoire de 27 députés, et s'écrie : *Nous partagerons tous les fers de nos collègues*, 156. — AN III. Proposition de son rappel, comme ayant été forcé de donner sa démission après le 31 mai, 81. — Décret confirmatif de cette demande, 171. — Son opinion sur les attributions du comité de salut public, 179. — Est élu secrétaire, 188. — Repousse l'excuse des mesures de terreur employées par l'ancien comité, 192. — Est nommé membre de la commission chargée des lois organiques de la constitution, 217. — Demande que les prêtres déportés, qui ne seraient pas sortis dans deux mois du territoire français, soient assimilés aux émigrés, 226. — Insiste pour qu'on s'en tienne au décret de déportation à l'égard de Collot-d'Herbois, Barrère et Billaud, contre lesquels on demandait le décret d'accusation ou la peine de mort, 247. — Ses discours sur la division départementale de la France, et le placement des municipalités, 292. — Sur l'état civil, 299. — Sur les qualités nécessaires pour être admis dans les assemblées primaires, 301. — Et sur la division du corps législatif en deux sections, 304 et 305. — Est élu président, 306. — Fait adopter l'ordre du jour sur la demande en suppression du nouveau calendrier, 315. — Réfute les objections faites contre les articles constitutionnels sur le droit de paix et de guerre, 318. — Répond au discours de l'ambassadeur de Venise, *ibid.* — Et à la pétition de la section de l'Observatoire, contre la commission chargée de prononcer sur les arrestations, 319. — Son discours sur le jury constitutionnaire, et pour la priorité en faveur du travail de la commission des onze, 331. — Appuie celui de Baudin sur les moyens de terminer la révolution, 337. — Fait autoriser les réfugiés de l'Ouest à exprimer leur vœu sur la constitution, 345. — Adopter une adresse au peuple français, 348. — Est nommé au comité de salut public, 350. — Son discours contre les manœuvres des meneurs des sections de Paris,

360. — Son rapport et projet sur les relations des deux conseils, l'ordre et la tenue de leurs délibérations, leurs relations avec le directoire exécutif, 361. — AN IV. Autre sur les complots des ennemis de la liberté et de la convention nationale, 7. — Fait adopter une proclamation aux citoyens de Paris, 15. — Se joint à Louvet contre Rovère, et fait l'éloge de Sieyès attaqué par ce dernier, 29. — S'élève contre la permanence proposée par Tallien, 37. — Appuie Bourdon de l'Oise en ce qui concerne Rossignol et Daubigny, 42. — Attaque Pache, *ibid.* — Réélu au conseil des anciens, en est nommé président, 44. — Est l'un des cinq candidats pour le directoire, 45. — Proclamé membre de cette autorité, *ibid.* — Annonce son acceptation, 46. — Témoigne la satisfaction du directoire à M. Devclay, auteur de l'arithmétique d'Emile, 158. — En est élu président, 315. — AN V. Prononce un discours au Champ de Mars, pour la fête du 1.^{er} vendémiaire, 5. — Détails sur une rixe entre lui et Malo, ex commandant du 21.^e régiment de dragons, 337. — Est proclamé de nouveau président du directoire, 340. — Sa réponse à l'ambassadeur cisalpin, 343. — AN VI. Ses discours pour la fête de la fondation de la république, 3. — Pour la cérémonie funèbre du général Hoche, 16. — Pour la présentation du traité de paix de Campo Formio, 42. — Notice de celui prononcé à l'Institut, sur divers sujets de morale, et sur les fêtes nationales, 362. — AN VII. Autre pour la fête du 21 janvier, 124. — Autre lors de la présentation des drapeaux napoléitains, 169. — Est sommé par Bertrand, du Calvados, de sortir du poste dans lequel il a perdu la confiance publique; reproches qui lui sont faits par Boulay, de la Meurthe, sur son fanatisme théophilantropique, 273. — Lettre par laquelle il donne sa démission qui est acceptée; il part pour sa maison d'Andilly, 274. — Est remplacé par le général Moulin, 275. — Adresses contre son administration; on l'accuse d'être la cause des malheurs de la République, 286, 287 et 292. — Rapport sur ces dénonciations, et projet de sa mise en accusation, 297, 312 et 324. — Projet tendant à admettre la dénonciation de Ruelle contre lui; discours de Bertrand, du Calvados, contre la marche suivie dans cette af-

faire; comité général à ce sujet, 324 et 325. — Déclaration du conseil des cinq-cents qu'il n'y a pas lieu à ajournement sur le projet relatif à sa mise en accusation, 327. — Détails sur la discussion secrète qui a eu lieu à cet égard, 328. — Nouveau comité secret, 330. — Dépouillement du scrutin sur les trois dénonciations portées contre lui et ses collègues; difficultés survenues à cette occasion, 332. — Les dénonciations ne sont pas admises, 334 et 335. — Lettre de Merlin, de Douai, sur les démarches faites auprès de lui et de ses collègues pour obtenir leur démission, 336. — Autre de Courdin et Perrin, des Vosges, sur le même objet, 339.

REVEILLIÈRE (Jean-Baptiste), conseiller au préjudicial d'Angers, président du tribunal criminel de Maine et Loire, frère du précédent. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 214.

REVELLON fabricant de papiers, (*Voy. la table de l'Introduction*) AN 1792. Décret qui lui accorde une médaille d'or pour prix des services qu'il a rendus dans son état, et en remplacement de celle perdue dans le pillage de sa manufacture, 157.

REVELARD (Catherine-Bonaventure), femme de Daniel Keyrel. AN VI. Est condamnée à mort par le tribunal des Ardennes, pour avoir assassiné son mari, en lui faisant subir le supplice de la castration, 319.

REVERCHON (Jacques), député de Saône et Loire à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Envoyé en mission dans ce département, en requiert les gardes nationales contre les Lyonnais, 205. — Annonce l'arrestation de divers contre-révolutionnaires sous les murs de cette ville, 260. — AN II. 1795. Est nommé secrétaire, 64. — AN II. 1794. Est président aux Jacobins, 122. — Défend Prévcreau, victime de Lapallu, et demande la traduction au tribunal révolutionnaire de Desabre, complice de ce dernier, 146. — Autres réclamations contre Lapallu, 156. — De nouveau en mission à Lyon, transmet le tableau des jugemens qui y ont eu lieu, et le procès-verbal de la clôture de la commission militaire, 206. — AN III. Est nommé membre du comité de sureté générale, 18. — Propose l'ordre du jour sur la discus-

sion relative à la mise en liberté de madame de Tourzel, 47. — Provoque le rappel d'Ysabeau, en mission à Bordeaux, 71. — Demande que le rapport en faveur des Lyonnais soit fait à l'instant même, 157. — Son opinion sur l'inutilité des mesures prises par le comité de sûreté générale, relativement au mouvement contre-révolutionnaire du Chevière; ses propositions à cet égard; il dénonce les nouvelles administrations dont les membres enrôlent leurs fils dans les *compagnies de Jésus*, 344. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, est accusé par les juges de paix de Lyon de les avoir destitués sans motifs, 180. — Inculpé sur la destitution de Braconnier, fonctionnaire de l'Ain, et sur sa mission dans ce département, 182 et 214. — Autres plaintes contre lui par le tribunal de la Loire et par les administrateurs du département de l'Ain, 198. — Est accusé d'avoir coopéré à un projet de pétition envoyé à Lyon, 355. — Lettre qui le justifie de cette inculpation, 359. — Parle contre le juge de paix Braconnier, 364. — AN V. Son arrêté portant destitution de ce fonctionnaire est confirmé par le directoire, 15. — AN VII. Passé au conseil des anciens, en est élu secrétaire, 6. — Fait prononcer l'ordre du jour sur la pétition des habitans de Villefranche, qui provoquent la translation hors de Lyon de l'assemblée électorale du Rhône, 190.

REVICHY. (Voyez RAYMOND-RIVALS).

REWBELL. député d'Alsace aux États-généraux. AN 1789. Examine la situation de l'assemblée d'après la séparation de la noblesse et du clergé, et s'oppose à toute mesure qui la supprimerait constituée, 2. — Réclame l'examen des lettres saisies de M. de Castelnau, et l'exacte surveillance des conspirateurs, 26. — Blâme la conduite des électeurs dans l'affaire de Bezenval, 50. — Adhère, pour l'Alsace, aux décrets de la nuit du 4 août, 35. — S'oppose à l'ajournement de la déclaration des droits; fait une sortie contre Mirabeau qui le propose, 42. — Demande que le comité des douze soit autorisé à réclamer des papiers relatifs à la conspiration de la cour, et trouvés à la Bastille, 45. — Propose une rédaction de l'article concernant le compte à rendre par les agens publics, 46. — Elève la question de savoir si la sanction

s'appliquera à l'assemblée actuelle, 55. — Propose d'attendre la réponse du roi; avant de traiter la question des arrêtés du 4 août, 56. — Amende la rédaction du décret sur l'hérédité de la couronne, 57. — Ne veut point qu'on ait égard aux demandes des princes d'Alsace, en faveur de la féodalité, 60. — Discute la question du prêt à intérêt, et observe que le clergé d'Alsace se trouve dans ce cas, 67. — Dénonce les seigneurs de cette province, pour leur opposition aux décrets du 4 août, 70. — Jette du ridicule sur la motion de Malouet, tendante à proscrire les journaux et libelles lancés contre l'assemblée, et propose ironiquement de supprimer jusqu'aux journaux étrangers, *ibid.* — S'oppose à la mise en liberté de Bezenval, et rappelle que l'on n'a arrêté la création d'un tribunal, pour juger les crimes de lèse-nation, que par suite de son affaire, 74. — Vote contre l'éligibilité des enfans, en raison de la contribution payée par leurs pères, 80. — Et la division des départemens en six districts, 89. — Veut que les administrateurs puissent être choisis dans les limites de la province dont un département faisait partie, 91. — Propose que les députés soient choisis dans tout le royaume, comme représentans de la nation et non d'un département, *ibid.* — Combat le système tendant à subordonner au pouvoir exécutif les assemblées administratives, 94. — Provoque une augmentation du nombre des officiers municipaux demandé par le comité, 96. — Trouve contraire à la liberté l'article portant qu'ils ne pourront être dénoncés que par cent citoyens actifs, 101. — Fait décréter l'incompatibilité de leurs fonctions avec celles de percepteurs des contributions ou d'officiers de judicature, 102. — Veut que les procureurs-syndics ne puissent être réélus indéfiniment, 109. — Propose de faire déclarer, par les notaires, l'or et l'argent monnayés qu'ils ont inventoriés depuis quatre mois, et d'ordonner un emprunt de 170 millions sur cette base; il est rappelé aux principes, 120. — Pense que les Juifs doivent être exclus des droits de citoyen, 121. — Vote l'ajournement de la discussion relative à leur éligibilité, à cause des préjugés populaires qui les poursuivent, 124. — Demande qu'on vérifie, aux messageries, l'expédition des sommes dont était chargée

une voiture arrêtée à Villeneuve-le-Roi, 129. — AN 1790. Dénonce les poursuites exercées en Alsace contre les municipalités patriotes, et les distributions d'écrits aristocratiques, 21. — Combat la proposition d'admettre les Juifs à jouir de l'état civil, 30. — Propose de simplifier le mode de versement d'impositions qui a lieu en Alsace, 51. — Vote le rachat des droits féodaux, 35. — Trouve inconstitutionnelle une lettre du roi sur l'établissement d'un bureau de trésorerie, 86. — Demande qu'on diminue le pouvoir des commissaires envoyés par lui dans les provinces, 89. — Dénonce la municipalité de Schelestat, 109. — Ses observations sur l'époque où la chasse peut être libre, et sur le droit de port d'armes, 112. — S'oppose à l'ajournement de la question relative à la durée des fonctions des juges, 125. — Dénonce les protestations relatives à la vente des biens ecclésiastiques, 132. — Propose d'ajourner, jusqu'à de plus amples détails, l'affaire relative aux troubles de Toulon, 134. — Vote contre l'ajournement de la question du droit de paix et de guerre, 136. — Veut que la nation ne confie ce droit dangereux qu'à ses seuls représentans, 140. — Dévoile les manœuvres pratiquées en Alsace contre l'assemblée nationale, *ibid.* — Prend part à la discussion sur l'élection des évêques et des curés constitutionnels, 161. — Ses observations critiques, à l'occasion d'une réclamation en faveur de la noblesse d'Alsace, 172. — Accuse beaucoup de membres de s'absenter par poltronerie à cause de la fédération, 182. — Dénonce la cour des aides, 184. — Est élu secrétaire, 200. — Réclame contre le décret sur les Juifs, 203. — S'élève contre un ordre de Bouillé, pour livrer passage aux troupes autrichiennes qui se rendent dans les provinces Belges, 209. — Appuie la proposition de mander à la barre le cardinal de Rohan, accusé de travailler à agiter l'Alsace, 215. — Fait décréter la translation à Paris d'un nommé Riolles, arrêté à Bourgoin avec des papiers suspects, *ibid.* — Dénonce des troubles survenus dans son département, 222. — Ses observations sur les protestans d'Alsace, 232. — Demande que l'assemblée décide s'il y a lieu à accusation contre l'abbé de Barmond, 237. — Pense qu'elle ne peut délibérer relativement aux décrets qui unissent la France

à l'Espagne, que sur l'initiative du roi, *ibid.* — Demande que le prix des domaines nationaux ne puisse être effectué qu'en assignats, et propose d'émettre 30 millions de monnaie de billon, 241. — Reproduit la dernière partie de cette motion, 242. — Fait décider que l'assemblée s'occupera d'éclairer le peuple sur les assignats, 274. — Et modifier un projet contre les auteurs d'écrits provoquant la désobéissance aux décrets, 291. — Propose d'improver la députation du corps électoral de Corse, pour avoir dénoncé à la barre deux députés de ce département, 312. — Vote la libre culture du tabac, et l'extinction graduelle de l'impôt, 321. — S'élève contre la franchise des ports, 331. — AN 1791. Appuie le remplacement des ecclésiastiques insermentés, et propose de continuer la pension aux religieux qui seraient employés comme prêtres, 8. — Combat le projet sur les monnaies, 13. — Fait passer à l'ordre du jour sur la lettre de l'empereur, en faveur des princes allemands possessionnés en Alsace, 29. — Repousse comme indécente la restitution proposée de tous les dons occultes faits par le roi, 47. — S'oppose à ce qu'on livre à l'empereur les trois individus qu'il réclame comme contrefacteurs de billets de banque, 51 et 66. — Fait des observations sur le voyage des tantes du roi, et provoque l'envoi des pièces au comité, 55. — Expose la nécessité d'une loi contre l'émigration, 61. — Combat la proposition de convoquer une convention nationale dans le cas où le roi sortirait du royaume, 89. — Propose de diminuer l'intérêt des brevets de retenue, à l'occasion du traitement des ministres, 103. — Soutient que l'entrée des Autrichiens à Porentru est une violation des traités; insiste pour un rapport sur cet objet; accuse le ministre des affaires étrangères relativement à l'armement des contre-révolutionnaires de l'Alsace, et aux menées de l'évêque de Bâle, 111. — Est élu président, 116. — Propose de déclarer qu'il ne sera rien statué sur l'état politique des hommes de couleur sans l'initiative des Colonies, et d'accorder à ceux d'entr'eux nés de pères et mères libres, l'entrée à l'assemblée coloniale, 136. — Demande qu'on prononce en même temps sur la non-réligibilité des membres de la législature actuelle et de celles

suivantes, 138. — Invoque l'ordre du jour sur la lettre des députés des Colonies, qui refusent de siéger à l'assemblée après l'adoption du décret sur les hommes de couleur, *ibid.* — Parle en faveur de la réélection des députés, et regarde le système opposé comme attentatoire aux droits du peuple, 139. — Indique la cause de la rareté du numéraire, *ibid.* — Fait des observations sur la confection des actes civils, et invoque le ridicule sur la secte des non-conformistes, 142. — Trouve déshonorante pour l'assemblée son indifférence aux malheurs d'Avignon et du Comtat, 144. — Fait passer à l'ordre du jour sur la demande des députés extraordinaires du commerce pour être admis à la barre, *ibid.* — Invoque la question préalable sur le projet de licencier les officiers de l'armée, pour la mettre sur le pied de guerre, 164. — Demande compte des négociations entamées avec les princes allemands possessionnés en France, et veut qu'on fixe un terme à leurs réclamations, 171. — Propose de demander à Lafayette s'il est vrai qu'il y avait ordre de ne pas laisser sortir le roi du château après minuit, 175. — Sa motion sur les finances, 174. — Fait décréter l'impression d'une lettre des commissaires envoyés au-devant du roi lors de sa fuite, et l'envoi aux départemens; s'étonne de ce qu'on se sert du mot *enlèvement* en parlant de sa fuite, 175. — Appuie la suspension de la convocation des assemblées primaires, 176. — Fait des observations à Montmorin, signataire du passe-port de la reine, *ibid.* — Appuie l'impression du projet de Talleyrand, sur le change des monnaies, afin qu'on voie qu'il sort de la rue Vivienne et de la patte des commissaires de la trésorerie, 179. — Réclame l'ordre du jour sur ce projet, 180. — Pense qu'un député peut être élu gouverneur du Dauphin, *ibid.* — Appuie le projet contre les émigrés, et fait décréter que ceux qui ne seront pas rentrés dans un mois payeront le triple de leurs contributions, 197. — Combat la suspension du roi jusqu'à l'achèvement de la constitution, comme préjugant la question de la déchéance, 196. — Propose une mesure générale contre les prêtres rebelles, 200. — S'oppose à la formation d'un tribunal extraordinaire pour juger les factieux arrêtés au Champ-de-Mars, 205. — Dénonce l'inexécution du décret

qui envoie un agent auprès de l'évêque de Bâle, 215. — Appuie l'ajournement de la suppression et récréation de la gendarmerie nationale de Paris, et rappelle Barnave à l'ordre pour avoir donné le nom de *factieux* à ceux qui retardent cette mesure, 217. — Propose d'ajourner le renouvellement des capitulations avec les Suisses, 220. — S'oppose à ce que l'on donne le nom de *princes français* aux membres de la famille régnante, 227. — Trouve la présence des ministres inutile et dangereuse dans le sein de l'assemblée, 228. — S'oppose à ce que les membres de la famille royale commandent les armées, 239. — Veut qu'on se défile des protestations d'attachement de l'évêque de Bâle, et cite un fait à l'appui de son opinion, 245. — Propose l'intervalle de quinze ans pour la convocation d'une convention de révision, 244. — Regarde comme une menée des Colons les lettres adressées à l'assemblée contre son décret sur les hommes de couleur, 252. — Défend la liberté des assemblées électorales; provoque une loi sur le respect qui leur est dû, et approuve l'arrestation de l'huissier Damien, qui voulait s'emparer de Danton dans le sein de celle de Paris, 261. — Demande que l'on décide si l'assemblée actuelle est encore constituante, pour révoquer elle-même le décret du 15 mai, sur les Colonies, 268. — Combat un projet concernant l'ordre de Malte, 270. — Présente des mesures pour la liquidation des créances des Juifs d'Alsace, 272. — Parle contre Mauri, qui demande que l'assemblée présente à la nation le compte de ses finances, 273. — AN 1792. Procureur-syndic de Brissack, est félicité par l'assemblée législative au sujet des événements arrivés au camp sous cette ville, 189. — Elu député du Haut Rhin à la convention nationale, vote pour que la levée des scellés des trente-deux cartons, indiqués par le comité de surveillance de la commune de Paris, soit faite par une commission extraordinaire, 276. — S'oppose à la proposition de Lanjuinais, tendante à exiger le dépôt au comité de surveillance des registres de chaque section, 287. — Dénonce le ci devant marquis de Toulangeon, et obtient contre lui un décret d'accusation, 302. — Provoque le rapport du décret qui exclut les députés de toutes fonctions publiques pendant six ans, après l'établissement

de la constitution, et le regarde comme attentatoire à la souveraineté du peuple, 303 et 304. — Se plaint de l'espèce d'initiative, constamment exercée par la commune de Paris, 335. — Son opinion sur la proposition d'un décret de peine de mort contre quiconque tenterait de rétablir la royauté, et sur celle de Philippeaux pour que le roi soit jugé sans désespérer, 341. — Défend le ministre Pache, accusé de négligence dans l'approvisionnement des armées, 347. — Fait ajouter divers griefs à ceux présentés contre Louis XVI, 348. — Réclame contre le décret qui lui permet de communiquer avec sa famille, 352. — Dit que Pache et Roland n'ont d'autre importance que celle qu'on veut bien leur donner, 353. — Est envoyé commissaire aux armées avec pouvoir de faire rendre compte à tous les comptables, 354. — S'élève avec indignation contre le rapport de Vardon, sur les bataillons *le Mauconseil* et *le Républicain*, 355. — Sollicite le rapport du décret d'expulsion de la famille des Bourbons, et l'ajournement jusqu'après le jugement de Louis XVI, 356. — AN I.^{er} 1793. Donne des détails sur la situation de l'armée du Rhin, et demande le supplice du ci-devant roi, 12. — Prend la résolution de s'enfermer dans la ville de Mayence, cernée par l'ennemi; est félicité par la convention à ce sujet, 112 et 114. — Est accusé par Montaut de n'y avoir pas fait son devoir, 222. — Offre de répondre à cette dénonciation; vive discussion à ce sujet; le comité de salut public reconnaît ses services, et le fait renvoyer à l'armée de Mayence, en route pour la Vendée, 231. — Réclame la réintégration de Rossignol, 242. — AN II. 1793. Donne des détails sur Aubert-Dubayet, battant les rebelles au moment de sa destitution, 22. — Combat la proposition de faire juger le général Gratien à la tête de l'armée, 29. — AN II. 1794. Appuie les propositions violentes de Ruhl contre l'électeur de Mayence, 131. — Parle sur l'intrigue des Colons contre Joznet et la liberté des nègres, 171. — Et sur la société des Jacobins, 356. — AN III. Est nommé membre du comité de sûreté générale, 18. — Convoit de l'utilité des sociétés populaires, mais s'oppose à leur correspondance, 28. — Fait adopter

l'ordre du jour sur une discussion relative à Carrier, qui s'est présenté à la commission accompagné d'un inspecteur de police, acte que l'on regarde comme violateur du caractère de représentant, 44. — Renvoyer aux comités l'affaire de 200 prêtres qui attendent sur les bords de la Loire le moment de leur déportation, 46. — Passer à l'ordre du jour sur la pétition des Jacobins, qui provoquent un rapport sur le fait annoncé par Clauzel, 48. — Leur attribue les troubles du 19 brumaire, et leur impute les malheurs de la France, 52. — Conclut à la suspension provisoire de leurs séances, et provoque une loi contre les calomnieux, 53. — Rassure l'assemblée sur les subsistances de Paris, 56. — Vote le maintien du décret qui ordonne l'envoi d'un courrier à Nantes pour en rapporter les pièces originales relatives à Carrier, 65. — Cite des faits sur ce représentant, *ibid.* — Est élu président, 79. — Prononce, au milieu des clameurs, le décret qui maintient exclus de la convention les députés mis hors la loi au 31 mai, et les assure qu'ils ne seront pas inquiétés, 89. — Provoque le désarmement des terroristes, 157. — Discute le projet sur les inscriptions au grand-livre, 161. — Attribue aux partisans de Robespierre les troubles relatifs aux subsistances, 163. — Fait ajourner la proposition tendante au rappel des députés mis hors la loi, 164. — Est nommé membre du comité de salut public, 168. — Parle dans la discussion sur le théâtre Montansier, 169. — Appuie la proposition d'exclure Delahaye du nombre des députés rappelés, 171. — Se plaint du vague des lois contre les provocateurs à la royauté, et veut qu'on substitue la déportation à la peine de mort, 174. — Emet son opinion sur les attributions à accorder au comité de salut public, 175. — Blâme la différence que l'on met entre les habitans de Paris et ceux des départemens, relativement aux subsistances, 178. — Défend la loi de grande police, et vote sa discussion article par article, 185. — Observe, relativement aux membres de l'ancien comité de salut public, qu'il existe des lois, et qu'il est inutile d'en faire de nouvelles; dit que le placard, intitulé : *Tocsin national*, n'est pas plus blâmable

que ceux où l'on disait que la contre-révolution était faite depuis le 9 thermidor, 186. — Fait renvoyer aux comités de gouvernement les propositions relatives à la mise en activité de la constitution de 1795, à la suspension de la procédure contre les membres de l'ancien comité, et à la mise en liberté des détenus pour cause de révolution, 192. — Soumet à la ratification le traité de paix conclu avec le roi de Prusse, 204. — Fait une nouvelle lecture de ce traité, 207. — Accuse de troubles les prêtres condamnés à la déportation; veut qu'on empêche leur rentrée, 208. — Réclame contre l'adoption du projet de Johannot, portant restitution des biens aux familles des condamnés; explication de ses motifs; il provoque un nouvel examen, 209. — Veut que le jugement qui condamne à mort le représentant Dechézeaux soit à l'instant cassé, 212. — S'oppose à la remise en jugement des membres du comité révolutionnaire de Nantes, et défend deux des accusés, 215. — Est d'avis que la convention prononce seule sur les radiations d'émigrés, 219. — Communique la ratification faite par le roi de Prusse du traité de paix conclu avec lui, 224. — Veut qu'on maintienne le principe de la confiscation des biens des émigrés, et qu'on rende ceux des condamnés sans distinction, 228. — Membre du comité de salut public, envoyé pour négocier directement avec le gouvernement batave, est complimenté par les Etats-généraux, 238 et 241. — Annonce la conclusion du traité de paix et d'alliance entre eux et la république française, 246. — Fait part de l'empressement des généraux de l'armée du Nord et du commissaire-ordonnateur Boursier, à voler au secours de la convention nationale à la nouvelle de son oppression, 255. — Attaque la loi du 12 prairial sur la vente des domaines nationaux, comme tendante à en dépouiller la nation à vil prix, 262. — Fait adopter un nouveau mode de ces ventes, 270. — Son rapport sur l'établissement d'une échelle de proportion pour les payemens et recettes, 272. — Fait renvoyer à un nouvel examen le projet de Personne contre les terroristes, et celui de Mollevault contre les assassins royaux, 273. — Propose, au nom des comités, un décret relatif aux finances, et demande qu'on aille aux voix article par

article, 275. — Son opinion sur le projet de Personne, 278. — Est réélu au comité de salut public, 320. — AN IV. Est compromis dans la correspondance de Lemaître, 31. — Parle contre l'amnistie proposée par Baudin, 39. — Contre l'établissement d'un nouveau *maximum*, 43. — Réélu au conseil des cinq-cents, en est secrétaire, 44. — Appelé aux fonctions de directeur, annonce son acceptation, 45 et 46. — Prononce un discours à l'occasion de la fête du vingt-un janvier, 125. — AN VI. Lettre dans laquelle on prétend qu'on arrange à Strasbourg une correspondance contre lui, 150. — Est président du directoire, 250. — Son discours pour la réception d'un nouveau ministre d'Espagne, 252. — Obtient un congé pour sa santé, 316. — Revient à Paris, 364. — AN VII. Est exclus du directoire par le sort, 232. — Entré au conseil des anciens, prononce un discours en réponse aux calomnies dirigées contre lui, à cause de ses liaisons avec Schérer, et se plaint des expressions de Dubois-Dubay à son égard, 249. — Demande à Garat s'il entend le désigner dans sa sortie contre les dilapidateurs et leurs partisans, 251. — Annonce de sa disparition du conseil, 273. — Veut parler sur la résolution qui interdit aux fonctionnaires publics tout intérêt dans les fournitures, 279. — Défend la conduite en Helvétie de Rapinat, son beau-frère; craint que la calomnie ne ramène les échafauds, 280. — On l'accuse dans diverses adresses des malheurs de la patrie, 292. — Rapport de Montpellier à ce sujet; griefs qui lui sont imputés; sa réponse, 297 et 312. — Ses observations sur le rapport de Housset, relatif aux marchés passés, 321. — Projet tendant à admettre la dénonciation de Ruelle contre lui; discours de Bertrand du Calvados contre la marche suivie dans cette affaire; comité-général à ce sujet, 324 et 325. — Déclaration du conseil des cinq-cents, qu'il n'y a pas lieu à ajournement sur le projet relatif à sa mise en accusation, 327. — Détails sur la discussion secrète qui a eu lieu à cet égard, 328. — Nouveau comité secret, 330. — Dépouillement du scrutin sur les trois dénonciations portées contre lui et ses collègues; difficultés survenues à cette occasion, 332. — Les dénonciations ne sont point admises, 354 et 355. — S'oppose à ce qu'on re-

tire au directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel, 350.

REWBELL, colonel du régiment de Deux-Ponts, frère du précédent. AN II. 1795. Est accusé d'avoir laissé entrer les ennemis dans le camp de Hornbach, près Bitche, 242.

REY, député de Beziers aux États-généraux. AN 1790. Attaque le projet sur la contribution foncière, parce qu'il en augmente la quotité, 269. — Vote pour la communication des charges en matière criminelle, et réclame en faveur des accusés les deux degrés de juridiction qui existaient autrefois, 363. — AN 1791. Approuve l'admission des preuves écrites, et veut que toute la procédure soit traitée de cette manière, 5 et 19. — Appuie le projet sur les droits d'entrée, 47.

REY, général. AN I.^{er} 1795. Annonce des avantages sur les rhodans, 248. — AN IV. Sa réponse à la déclaration de Louis XVIII, 29. — Ses nouveaux succès dans la Vendée, 97. — Se signale à Lodi, 241. — Et dans diverses actions, 336. — AN VII. Débarque à la côte occidentale du comté de Donégall; fait une proclamation aux Irlandais, 24. — Est traduit à un conseil de guerre avec Championnet, 226. — Et nommé commandant de la douzième division militaire, 296.

REY. AN VI. Est arrêté comme l'un des principaux égorgeurs royaux du Midi, 90.

REY (la veuve). AN VI. Est fusillée à Marseille en vertu de la loi du 19 fructidor; réclamations contre ce jugement, 214. — Est déclarée coupable par le journal officiel *le Rédacteur*, 240.

REY-DELMAS. AN VI. Nommé représentant du peuple par l'assemblée électorale de l'Ouest de Saint-Domingue, dont les élections ont été annullées, réclame des secours, 194. — Obtient une indemnité de six mille francs, 259 et 260.

REYBAZ, ministre de la république de Genève. AN I.^{er} 1793. Son discours lors de sa présentation au conseil exécutif, 4. — Sa note contre un faux bruit relatif à son gouvernement, 35. — AN II. 1794. Demande à être reconnu par la convention; décret en conséquence, 336. — Il est admis, 338. — Présente un drapeau de son gouvernement, 353. — AN III. Correspond avec

Boissy-d'Anglas, relativement à la fabrique d'horlogerie de Besançon, 158. — Sa lettre au rédacteur du *Moniteur*, en le priant d'insérer une adresse aux Gênois, 565. — AN V. Le directoire lui ordonne de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, à peine d'y être contraint par la force, 70.

REYMOND, juge suisse, et rédacteur du *Régénérateur*. AN VI. Est arrêté et poursuivi criminellement par le directoire helvétique; mouvement populaire à Lausanne, en sa faveur, 358.

REYMOUDIN. AN II. 1794. Signe le procès-verbal de la clôture des séances de la commission militaire de Lyon, 206.

REYNAUD (le comte de), député de Saint-Domingue aux États-généraux. AN 1790. Répond à l'inculpation qui lui est faite d'avoir dit que les Colonies étaient alliées et non sujettes, 89. — Ses observations sur l'organisation de l'armée et le système d'incorporation, 215. — AN 1791. Demande qu'on oblige les membres de l'assemblée de Saint-Marc, présens à la barre, à avouer ou désavouer un écrit signé d'eux, 92. — S'oppose à l'ajournement du projet qui crée une assemblée générale de toutes les Colonies, pour rédiger des lois en faveur des hommes de couleur et nègres libres, 129. — Annonce qu'il croit devoir s'abstenir des séances, après l'adoption d'un article qui les favorise, 158. — Son retour à l'assemblée, lors de la fuite du roi, attendu le péril de la patrie, 174.

REYNAUD, député de la Haute-Loire à la convention nationale. AN II. 1794. Implore la commisération de l'assemblée en faveur de quatre individus de la commune de Gizac, condamnés à mort pour avoir tué leur ancien seigneur, 268.

REYNIER. AN 1790. Annonce l'établissement de la Bouche-de-fer au *Cercle Social*, 52. — Écrit sur les maisons de force et de travail d'Amsterdam, 57 et 93. — Son analyse du mémoire sur l'amélioration des biens communaux, 75. — Ses observations sur la publicité des châtimens, 108. — Autres sur les bases du salaire à attribuer aux ouvriers, 260. — Et sur le mémoire de Mahuet, relatif à l'entretien des routes, 267.

REYNIER. AN 1790. Député de Liège vers

l'assemblée nationale, lui transmet un arrêté du conseil de cette ville, contre les délits commis par l'état-major du régiment de Royal-Liégeois, 316.

REYNIER, de Marseille. AN III. Serres et Anguis transmettent une lettre dans laquelle il dit qu'on fera disparaître, par un 2 septembre, tout ce qu'il y a d'impur dans cette ville; arrêté par eux comme chef de parti, il est enlevé par des hommes armés, 3. — Et mis hors la loi, malgré les réclamations de Bassal, 4.

REYNIER, général français. AN IV. Se distingue à l'armée de Rhin - et - Moselle, 348. — AN V. Son Précis des opérations de cette armée, 18. — Donne des nouvelles du siège d'Huningue par les Autrichiens, 100. — Reçoit une lettre de félicitation du directoire, 226. — Est nommé ministre de la guerre, en Helvétie, 345.

REYNIER. (Voy. REGNIER).

REYNIÈRE, accusé de conspiration. AN 1789. Instruction de son affaire au châtelet, 104.

REYS, sellier, co-accusé dans l'affaire de Babeuf. AN V. Débats à la haute-cour de justice, à son égard, 213. — L'accusateur national le déclare coupable, 226. — Il est acquitté, 252.

REZEAU, général de brigands. AN V. Est arrêté dans la Vendée, 29.

RHÉDEN (baron de) ministre de Hanovre, à Rastadt. AN VI. Notice sur sa personne, 301.

RHÉDON-BEAUPREAU, administrateur en chef du port de Brest. AN III. Est nommé membre de la commission exécutive de Marine et des Colonies, 288. — AN V. Est un des candidats pour une place vacante au directoire, 249.

RHEINVALD, général. AN VII. Annonce l'entrée des troupes françaises dans le pays des Grisons, 182. — Témoigne sa reconnaissance aux Suisses, pour la bravoure qu'ils ont montrée contre les Autrichiens, 240.

RHODEZ (l'évêque de). Voyez SEIGNELAI-COLBERT.

RIBAUD, vice-consul français, incarcéré à Naples. AN VII. Macdonald propose à M. Acton de l'échanger, 225.

RIBBING (le comte). AN 1792. Est jugé comme

complice de l'assassinat de Gustave III, roi de Suède, 169. — Et exilé à perpétuité, 251.

RIBEREAU (Jean). député de la Charente à la convention nationale. AN II. 1795. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 51 mai, 277 et 278. — AN III. Rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — AN VI. Et nommé membre de la comptabilité intermédiaire, 278.

RIBERETTE (Jean-Denis de la). AN IV. Co-accusé dans la conspiration de Lemaitre, est acquitté, 58.

RIBES (Raïmond.), député de l'Aude à l'assemblée législative. AN 1792. Dénonce d'Orléans, Dumourier et Bonne-Carrere comme les vrais membres du comité autrichien; accuse Talleyrand, Pétion et autres d'être les agens de ce parti, dont le but est de massacrer le roi et sa famille, et conclut à l'acte d'accusation contre les trois premiers, 158.

RICARD, de Séalt, député de Toulon aux États-généraux. AN 1789. Demande, si le clergé n'a voté la suppression des autres droits que pour élever sa puissance, 40. — Combat le projet de Malouet sur l'affaire d'Albert-de-Rioms; inculpe le commandant de la marine et les autres officiers, et demande leur éloignement, 116. — Fait décréter, après de tumultueux débats, que l'assemblée est satisfaite de la conduite de la municipalité de Toulon, 121. — AN 1790. Justifie ses habitans de l'imputation d'avoir voulu piller l'arsenal, 3. — Attaque la conduite du chef d'escadre Albert-de-Rioms, à l'occasion des troubles survenus dans cette ville, 17. — Réclame des témoignages d'approbation en faveur de sa municipalité et de sa garde nationale, pour leur conduite dans cette circonstance, 19. — Son opinion sur le traitement des évêques, 175. — Propose de n'accorder aucun congé aux députés, durant la fédération du 14 juillet 1793. — Son rapport sur la dévastation des forêts de Flandre; fait enjoindre aux officiers municipaux de tenir la main aux poursuites contre les délinquans, 181. — Vote la libre ouverture de tous les ports au retour de l'Inde, 202. — Appuie l'armement proposé en faveur de l'Espagne, et invite, à cette occasion, les ministres incapables à se retirer de leur place, 259. — Présente un projet sur l'insubordination de l'escadre de Brest, et propose de déclarer que

le ministre de la marine a perdu la confiance de la nation, 233. — Son amendement au projet sur la liquidation des offices d'amirauté, 311. — AN 1791. Combat celui sur l'organisation de la marine, et en présente un autre, 105. — Secrétaire de l'assemblée, donne lecture d'une lettre de l'abbé Raynal contenant une censure véhémement de la révolution, 155. — Annonce que l'atroupement formé près de la maison de Montmorin, pour avoir donné un passe port à la reine, lors de sa fuite, est dissipé, 176. — Est rappelé à l'ordre pour avoir attaqué personnellement Larochehoucault-Liancourt, qui parlait en faveur de l'inviolabilité du roi, 196. — Écrit une lettre contre le même à ce sujet, 203.

RICARD, désigné comme agent de Trogoloff à Toulon. (*Voyez* **DERICARD**).

RICARD (Angélique), veuve Lefevre, belle mère de Jérôme Pétion. AN II 1793. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 279.

RICARD (Samuel). AN VII. Notice sur son *Traité général de commerce*, 199.

RICARDO (Louis), capitaine. AN VII. Sa lettre sur l'incendie ordonné par les Anglais, de quarante bâtimens napolitains et génois, 69.

RICARDO (don Antonio), capitaine général de l'armée espagnole. AN I.^{er} 1793. Invite les soldats français à la désertion, et leur promet des récompenses pécuniaires, 245.

RICCÉ, membre de la société des Amis de la Constitution. AN 1791. Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, 36.

RICHARD, officier-municipal d'Avignon. AN 1790. Est signataire d'une lettre provoquant la réunion de cette ville à la France, 170.

RICHARD, député du Forez aux États-généraux. AN 1791. Vote pour que les mines soient possédées par les propriétaires du terrain où elles se trouvent, 88.

RICHARD, sergent major du bataillon de l'Oratoire, à Paris. AN 1791. Est mandé à la barre et interrogé sur un enrôlement pour les émigrés, 349. — L'assemblée législative déclare qu'elle est satisfaite des explications données par lui, 350. — AN III. Sergent-major au cent-deuxième régiment, est fait prisonnier par les Anglais, se sauve et arrive à Brest; décret qui charge le comité

de salut public de pourvoir à son avancement, 305.

RICHARD (Joseph Charles), député de la Sarthe à l'assemblée législative. AN 1792. Parle sur la mise en liberté des citoyens d'Arles et sur les troubles du Midi, et provoque des renseignements de la part d'Antonelle, 74. — Réélu à la convention nationale, défend le comité de liquidation, accusé de liquider de préférence les pensions de la liste civile, 276. — AN I.^{er} 1793. Cette assemblée arrête qu'il lui sera donné communication d'une lettre, par laquelle le tribunal criminel de Paris annonce l'avoir condamné à une amende, pour avoir refusé de comparaitre dans le procès de Dufresne-Saint-Léon, 55. — Fait accorder 200,000 livres au département de la Sarthe, pour l'organisation d'une force armée, 61. — En mission dans la Vendée, écrit d'Angers, que tout s'émeut pour marcher contre les rebelles, 86. — Réclame la réintégration de Rossignol, 242. — AN II. 1793. Annonce le passage de la Loire par les vendéens, 54. — Vote l'examen de la conduite des députés fournisseurs, 61. — Est élu secrétaire, 64. — AN II. 1794. Et renvoyé en mission à l'armée du Nord et à celle des Ardennes, 138. — Dénonce les ramifications de la conspiration d'Hébert à cette première armée; en fait arrêter les prévenus, et loue l'esprit qui y règne, 185. — Annonce des victoires, 222. — La prise de Menin et la déroute de l'ennemi, 223. — Des avantages à Tournai, et un nouvel exemple de bravoure, donné par l'infanterie dans les plaines de la West-Flandre, 238. — Sa lettre sur le siège et la prise d'Ypres; il fait l'éloge du général Moreau, 271 et 272. — Annonce des victoires dans la Belgique, 286 et 293. — Prend un arrêté sur les déportés français domiciliés dans l'étendue du territoire conquis, 294. — Fait part des nouveaux succès de l'armée du Nord, et de celle de Sambre et Meuse, 295. — De la prise d'Anvers, 309. — De celle de Liège et du fort Lillo, 314. — Son arrêté relatif aux assignats, 315. — AN III. S'oppose à la demande de Fouché, de Nantes, tendante à déclarer Lyon hors d'état de rébellion; déclare que la république n'est plus qu'aux armées, et invite la convention à resserrer le gouvernement qui s'affaiblit, 16. — Est nommé membre du comité de sa-

lut public, 17. — Invoque l'ordre du jour sur le projet d'Echassieraux, relatif à la commission des subsistances, *ibid.* — Garantit l'exécution de la loi par les soldats, contre les émigrés, 22. — Demande un rapport des comités sur la commune de Beauvais, déclarée en état de rébellion, 42. — Fait remplacer le général Dumberbion par Schérier, et le citoyen Buchot par Mangourit au commissariat des relations extérieures, 46. — Adopter l'ordre du jour sur la demande de lois organiques de la constitution, faite par Audouin et Barrière, 56. — Propose d'encourager les manufactures de draps et de toiles, 70. — Son rapport sur la situation des armées et le complettement des cadres, 89. — Autre rapport sur l'explosion de Landau, 98. — Annonce de nouvelles victoires par l'armée du Nord, 118. — La prise de Heusden, 120. — Propose la ratification du traité de paix avec la Toscane, 144. — Est envoyé dans la Hollande, 155. — Proteste, dans une lettre, du dévouement de l'armée du Nord pour la sûreté et la liberté de la convention, contre les efforts des factieux et des anarchistes, 196. — Annonce l'empressement des généraux et du commissaire ordonnateur Boursier à voler au secours de la convention nationale à la nouvelle de son oppression, 255. — Sa lettre aux États-généraux sur une adresse incendiaire de la société populaire d'Utrecht, aux soldats français, 302. — Annonce l'acceptation de la constitution par l'armée du Nord, 360. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, appuie la question préalable sur le projet tendant à faire réviser tous les congés des jeunes gens de la réquisition, 137. — Combat celui sur la garde du corps législatif, 242. — Est cité comme témoin dans l'affaire de Messonier, prévenu de conspiration, 312. — Fait renvoyer à une commission un projet sur la contribution personnelle, 322. — Présente un mode de formation de deux cents compagnies de vétérans, 335. — Fait charger le directoire d'adjudger les salines nationales au rabais, 343. — Vote la peine de mort pour la désertion à l'ennemi, 364. — AN V. Et le rejet de la proposition de Savary tendante à autoriser le conseil militaire à diminuer ou commuer les peines portées par les lois, suivant que les circonstances atténueront la

gravité du délit, 3. — Fait prendre un arrêté sur les créanciers Cerfbeer, 25. — Provoque la discussion du code pénal militaire, 45. — Son discours, suivi d'un projet sur la nécessité de réprimer le brigandage et d'organiser la gendarmerie nationale, 52 et 64. — Autre sur la surveillance à exercer à l'égard des médecins, chirurgiens et apothicaires, 69. — Propose de frapper des médailles pour rappeler les traits sublimes qui ont immortalisé les héros de la révolution, 71. — Demande le renvoi au directoire d'une dénonciation contre l'administration des postes et messageries, 74. — Fait autoriser le directoire à former deux cents nouvelles compagnies de vétérans nationaux, 76. — Autre rapport sur la répression du brigandage, 78. — Combat le projet de Malès, en faveur de la marine batave, 89. — Sollicite un prompt rapport sur la distribution du milliard promis aux défenseurs de la patrie, 107. — Propose l'ordre du jour sur la demande des créanciers de Cerfberr, qui se prétendaient lésés par le directoire, 114. — Son rapport, suivi d'une résolution sur l'organisation de la gendarmerie, 116. — Il appuie le projet d'Aubry, sur la composition des conseils de guerre pour juger les généraux, *ibid.* — Combat celui de Gossuin, sur les conseils d'administration, 149. — Fait un rapport sur les chauffeurs; discute les lois sur le vol et l'assassinat; les trouve insuffisantes, et propose un projet, 151. — Parle en faveur des Colons malheureux, 154. — Fait appeler à la barre les chefs de la garde du corps législatif, pour leur témoigner la satisfaction du conseil sur la conduite des grenadiers dans l'incendie de la rue Honoré, 155. — Veut parler en faveur des Colons, pour faire cesser le tumulte occasionné par le message sur le serment des électeurs, et n'est pas écouté, 180. — Réclame contre la résolution qui astreint les officiers-généraux députés à renoncer à leur premier traitement, et veut qu'ils aient la faculté d'opter, 197. — Reproduit son projet sur la répression du brigandage, 198. — Il est adopté, 202.

RICHARD, grenadier. AN I.^{er} 1793. Tue, à la bataille de Gemmappes, onze Autrichiens de sa main, et reçoit six coups de sabre; décret qui lui accorde une récompense, 13.

RICHARD (Louis). AN I.^{er} 1793. Obtient une récompense pour les objets d'histoire naturelle qu'il a rapportés de ses voyages, 58.

RICHARD aîné, administrateur à Lyon. AN I.^{er} 1793. Se rétracte sur le 31 mai, 211.

RICHARD, sa femme et son fils, concierges au palais de Justice à Paris. AN I.^{er} 1793. Dénonciateurs de Lothringer, confesseur de Custine, sont mis en état d'arrestation, 256.

RICHARD, de la section des Invalides à Paris. AN II. 1793. Dénonce Legrand aux Jacobins, 101.

RICHARD, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Détails de la procédure, 26, 35, 72 et suivans. — Est acquitté et mis en liberté, 100.

RICHARD, député des Vosges au conseil des cinq cents. AN VI. Appuie le projet sur les testamens militaires, 273. — Fait résoudre l'émission de 25 millions de mandats, 330. — AN VII. Est élu secrétaire, 63. — Fait résoudre l'abolition du droit de recherches, 80. — Ses observations sur le projet relatif à la révision des jugemens rendus sur pièces fausses ou faux témoignages, 101. — Fait adopter la question préalable sur un projet d'indemnités relatif au théâtre Montansier, 256. — Prendre une résolution pour que les témoignages des fonctionnaires soient reçus à leur domicile, 305. — Adresser un message au directoire pour provoquer l'exécution des lois contre les jeux de hasard, 359.

RICHARDOT, officier. AN I.^{er} 1795. Son éloge par le général Lamartière, 5.

RICHAUD (Hyacinthe), député de Seine et Oise à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Réclame la levée de la permanence des conseils-généraux des communes et des sections, 8. — AN II. 1793. En mission près l'armée de la Moselle, annonce l'évacuation de Saarbruck par les ennemis, 62. — Et la prise de Deux-Ponts, 65. — AN III. Vote la suppression du *maximum*; combat la restriction proposée par Lecointre, en faveur des grains, 96. — Ecrit de Lyon qu'on y a célébré le 21 janvier, 131. — Rend compte de la naissance de quelques troubles dans cette ville, et du bon effet produit par l'abolition des lois de rigueur, 166. — AN IV. Réélu au conseil des cinq cents,

Table alphabétique.

propose de faire payer les fermages moitié en nature, moitié en assignats au cours; est adjoint à la commission des finances, 137. — Son projet pour affermer les salines nationales, 240 et 273. — Propose d'annuler les élections d'Antin, 283. — Opine sur les droits d'exportation, 306. — Son projet relatif au remplacement des présidens municipaux, 311. — AN V. Fait autoriser le directoire à mettre au rabais la formation du sel dans les salines de plusieurs départemens, 96. Son rapport relatif aux vols de deniers publics, et projet sur le mode de décharge des comptables, 221.

RICHELIEU (le maréchal de). AN 1789. Annonce analytique de sa correspondance particulière et historique; sa lettre au roi de Prusse sur la paix de l'Europe, 112. — AN 1790. Publication de ses mémoires, 146, 155 et 167. — AN 1791. Lettre de Soulavie sur leur altération, 51. — Annonce; publication et extrait de l'histoire de *sa vie privée*, 74. — Autres extraits, 93 et 113. — AN II. 1794. Décret annullant la concession qui lui a été faite de laisses de mer, 273.

RICHELIEU (l'ex-duc de), officier français, petit fils du précédent. AN 1791. Est récompensé de ses services par la cour de Pétersbourg, 126. — AN 1792. Part pour cette ville, 41. — Ses voyages chez différentes puissances, 73. — Négocie pour les émigrés auprès de la Russie, 92. — AN I.^{er} 1793. Est chargé de dépêches de Catherine pour le régent, 170. — AN II. 1794. Nommé commandant des corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, 282.

RICHELIEU (M.^{me} de), veuve du maréchal. AN 1791. Obtient une pension de 10,000 livres, 265.

RICHEMONT. AN I.^{er} 1793. Condamné à mort pour fabrication de faux assignats, est mis en liberté après avoir découvert le lieu de fabrication et les fabricateurs; décret qui enjoint aux autorités constituées de le faire rétablir dans les prisons, 227.

RICHEMONT de Genève. AN VI. Son crâne est trouvé dans le local du *Cercle de la Grille*, où il servait de tasse, selon le rapport de Desportes, 265.

RICHEPANSE, chef d'escadron. AN IV. Se dis-

tingue à la journée d'Altenkirchen ; est fait général sur le champ de bataille, 265. — Donne d'autres marques de courage à l'armée de Sambre et Meuse, 302 et 329. — AN V. Est inculpé pour la marche des troupes dans l'intérieur ; le directoire déclare qu'il n'en a donné l'ordre qu'en conséquence de ceux du général en chef, 327. — Est disculpé par Thibaudeau, dans son rapport à ce sujet, 338.

RICHER, canonnier. AN II. 1794. Son trait d'héroïsme à Noirmoutiers ; adoption de ses six enfans par la convention, 114.

RICHER (Émond), lieutenant de vaisseau. AN VII. Prend l'*Embuscade*, frégate anglaise de 42 pièces de canon, 97. — Est nommé capitaine de vaisseau, 100.

RICHER-SÉRISY, auteur du journal l'*Accusateur public*. AN III. Merlin de Thionville lui reproche ses dénonciations contre Sieyès, 162. — AN IV. Est dénoncé, par Tallien, comme un des principaux agitateurs à cette époque, 1. — Nommé président de la section Lepelletier, dirige ses mesures au 15 vendémiaire, 18. — Est désigné dans les papiers de Lemaitre comme utile aux conspirateurs, 28. — Déclaration du jury, portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui ; arrêté du directoire qui charge le ministre de la justice de dénoncer cet acte à l'accusateur public, 106. — Le tribunal criminel le déclare convaincu d'avoir pris part à la conspiration de vendémiaire, mais l'acquitte sur l'intention ; le ministre de la justice, Merlin, reproche au président Chiniac le résultat scandaleux de cette affaire ; arrêté du directoire qui charge son commissaire de dénoncer ce jugement au tribunal de cassation, 240. — AN V. Notes sur son compte trouvées dans les pièces de la conspiration Brottier, 353. — Est déporté, comme journaliste, à la suite du 18 fructidor, 357. — AN VI. Son arrestation à Bâle, 51.

RICHERY, contre-amiral. AN IV. Commande l'escadre sortie de Toulon, 5. — Ses succès, 36. — Sa lettre sur un trait de courage et d'humanité de l'enseigne Verdreau, 157. — Nouvelle de sa route, 265. — Sort du port de Cadix avec son escadre, 335. — AN V. Son expédition contre l'île de Terre-Neuve, 25. — S'empare d'un grand convoi anglais chargé de pelleteries du Canada, 30. — Fait

voile pour l'Amérique, après avoir détruit les établissemens de Terre-Neuve, 39. — Arrive à Rochefort après cette expédition, 52. — Lettre du ministre de la marine, sur le résultat de ses opérations à Terre-Neuve et sur les côtes de Labrador, 61. — AN VII. Sa mort, 155.

RICHER (de), député de la noblesse de Saintes aux États-généraux. AN 1789. Propose la justice gratuite, 34. — Veut qu'on décide si les députés seront élus à la fois ou partiellement, 56. — Demande la division du projet du comité des finances, 85. — Propose que les électeurs se rassemblent dans les chefs-lieux de districts, 91. — Et que les administrations soient autorisées à pourvoir aux besoins locaux et urgens, 94. — AN 1790. Rappelle quelques événemens arrivés à Saint-Domingue, et demande si les pièces relatives aux troubles des Colonies en font mention, 62. — Combat l'établissement d'un comité pour examiner l'affaire des Colonies, 63. — Fait amender l'article ordonnant un impôt pour remplacer la suppression des droits perçus sur les marais salans, 76. — Combat un projet sur le rachat des droits féodaux, 114. — Propose des amendemens sur la fixation des rachats des redevances et rentes, 115. — Fait décréter qu'il y aura un fond général destiné aux secours à donner aux contribuables, 165. — AN 1791. Vote contre la proposition d'employer le sel étranger pour la grande pêche, 10. — Donne sa démission, 190.

RICHMOND (le lord duc de), pair d'Angleterre. AN I.^{er} 1793. Mise en sequestre de sa terre d'Aubigny dans le Pas-de-Calais, 52.

RICHOND, député de la Haute-Loire au conseil des cinq cents. AN VII. Propose d'annuler les élections de Gemmappes, comme ayant été influencées par le commissaire Pradier, sur l'âge duquel il élève des doutes ; Gossuin traite son rapport de diatribe, 241. — Fait renvoyer à une commission particulière les pièces servant à l'acte d'accusation des ex-directeurs, 289. — Parle sur les passe-ports ; propose de déclarer la patrie en danger, 327.

RICHOUX, (Louis-Joseph) député de l'Eure à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Pour éviter les malheurs dont la patrie est menacée au 2 juin, vote l'arrestation provisoire des députés dénoncés

par la commune de Paris, 156. — Dément les bruits de peste répandus sur l'Hôtel-Dieu, 199. — AN II. 1795. Est décrété d'accusation, avec les Girondins, sur la demande de Duroi, 278. — AN III. Re-proches adressés par Cicogne, à celui-ci, sur cette mesure, 33. — Son rappel dans la convention, 80. — Provoque une loi sur la violation du secret des lettres, 81. — Parle en faveur des députés mis hors la loi au 31 mai, 89. — Fait décréter l'impression d'un discours de Jobannot, sur les finances, 95. — Oppose quelques objections aux amendemens de Cambon, sur l'exportation du numéraire, 105. — Accuse les partisans de Robespierre de l'assassinat d'Olivier, 122. — Fait décréter la suppression de tous les monumens élevés à l'occasion du fédéralisme, 155. — Se plaint de l'avarice des gros cultivateurs, et propose la résiliation des baux, 208. — En mission dans les départemens des Haut et Bas Rhin, félicite la convention à l'occasion du 1.^{er} prairial, 263. — Manifeste l'attachement des Strasbourgeois à la république et à ses représentans, 264. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, fait un rapport contre la résolution relative à l'évaluation en francs, des traitemens fixés en myriagrammes, 159. — Défend celle relative au monnayage, 210. — Fait approuver celle qui raye le représentant Polissart de la liste des émigrés, 266. — AN V. Combat la taxe à 60 fr. le quintal du droit d'entrée sur les tabacs étrangers, 72. — Vote pour faire exempter les officiers de santé et les artistes du droit de patente, 106. — Est nommé secrétaire, 156. — Provoque le rejet de la résolution qui exige un serment des électeurs, 185. — Combat celle relative à l'établissement d'une inspection des contributions, 252. — Vote en faveur de celle sur l'imprimerie nationale, 282. — Et de celle sur les fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 346. — Est rayé de la liste des déportés de fructidor, à la sollicitation de Philippe Dumont, 353.

RICORD, député du Var à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. En mission dans le Midi, annonce à Aix l'entrée des Anglais dans Toulon, 247. — AN II. 1793. Demande au sénat de Gênes la prompte réparation du massacre commis sur des Français, sous le canon de cette ville, 44. — Met

Marseille en état de siège, 83. — Transmet la nouvelle de la reprise de Toulon; annonce la ruine de cette ville rebelle, et le supplice de 213 chefs de révolte, 95. — AN II. 1794. L'entrée dans ce port de quatorze vaisseaux ennemis, 114. — Et la conquête d'Onelle, 207. — Sa proclamation au peuple génois à cette occasion, *ibid.* — Fait part des progrès de l'armée des Alpes, 228. — Bentabolle demande son rappel, 316. — Est dénoncé par Cambon comme signataire d'arrêtés qui mettent en réquisition toutes les huiles de France pour les porter en dépôt à Gênes; sa réponse à cette inculpation, 339. — AN III. Discute le projet relatif aux attributions à accorder au comité de salut public, 180. — Présente un plan d'après lequel la contribution foncière serait réduite aux neuf dixièmes de sa quotité, 232. — Est décrété d'arrestation, à la suite des événemens de prairial, 252. — Demande à rester dans son domicile avec des gardes, 339. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — Arrêté par ordre du directoire comme complice de Babeuf, 243. — AN V. Traduit devant la haute cour de Vendôme, affirme n'avoir eu connaissance d'aucune réunion, et ne s'être jamais trouvé dans aucun rassemblement, 209. — L'accusateur national le déclare coupable, 226. — Il fait une sortie contre le ministre Cochon et contre Grisel, 242. — Est acquitté, 252.

RICORD, fils, de Marseille. AN II. 1793. Se plaint aux Jacobins de la lenteur du supplice de Brissot; rend compte de la mort du patriote Barthélemy, 41. — Dans une lettre qu'il leur adresse, fait l'éloge des représentans en mission dans le Midi, qui y ont été dénoncés la veille, 52. — AN VII. Sasortie aux Jacobins de la rue du Bacq, contre le modérantisme, 309. — Y prononce un discours sur la fête du 10 août, 326.

RICORD, capitaine de frégate. AN IV. Le consul français en Morée fait l'éloge de sa bravoure, 148.

RICORDON. AN I.^{er} 1793. Est adjoint à Hanriot; au 31 mai, 153.

RIFFAUT, député d'Indre et Loire au conseil des anciens. AN VII. Fait approuver la résolution qui fixe le salaire des greffiers des juges de paix, 264. — Est nommé secrétaire, 304.

RIGA, grec, chef de parti. AN VI. Notice qui le concerne, 271.

RIGAL, ex-garde-du-corps. AN II. 1793. Est excepté de la loi qui ordonne aux gardes du roi de se retirer dans leurs municipalités, et pourquoi, 279.

RIGAUD, général. AN III. Ecrit sur la situation de Saint-Domingue, 142. — AN IV. Annonce l'arrestation de Hugues-Montbrun, 550. — AN V. Eloge de sa conduite dans le sud de Saint-Domingue, par le général Martial-Besse, 264. — Est accusé, dans des pièces transmises par le directoire au conseil des cinq-cents, d'intelligence avec les Anglais, d'après ses correspondances, 265. — AN VI. Prend les Irois à Saint-Domingue, et marche sur Jérémie, 277. — Attaque les Anglais, 279.

RICAULT, accusateur public près le département de la Seine. AN VI. Fait mettre en liberté cinquante-deux individus soupçonnés de complicité dans le rassemblement de Grenelle, 191. — Ecrit une circulaire à tous les officiers de police pour faire arrêter les femmes prostituées, 322.

RICOLO, ingénieur à Orléans. AN VI. Se charge de l'entretien d'un prisonnier français en Angleterre, et destine 300 francs à celui qui, au moment de la descente projetée sur ses côtes, se distinguera par une action d'éclat, 194.

RIGOUARD, curé, député de Toulon aux États-généraux. AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362.

RIJAS (Bernard), ci-devant chanoine et membre d'un club. AN 1790. Déclare que le chapitre de Turenne, département de la Corrèze, n'a cessé de donner des preuves d'attachement à la révolution, 351.

RIMISZEWSKI (le castellan), Polonais. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Cracovie, 223.

RIOLLES. (Voyez TROUARD-DE-RIOLLES).

RIOU (François-Marie-Joseph), député du Finistère au conseil des cinq-cents. AN IV. Présente un projet en faveur de Coetlosquet, qui réclame contre la vente d'un bien d'émigré, 201. — Un autre sur les jugemens des prises ma-

ritimes, 204 et 213. — Combat le système de la commission sur le droit de successibilité des enfans naturels, 269 et 270. — Dénonce un arrêté du directoire qui ajourne la loi sur l'organisation de la marine, 280. — Fait un rapport à ce sujet, 305. — Et propose d'annuler cet arrêté, 306 et 327. — AN V. Est élu secrétaire, 6. — Fait un rapport pour révoquer l'article premier de la loi du 3 brumaire an 4, et conserver toutes ses autres dispositions, 7. — Lit un arrêté pris en comité secret pour dénoncer au directoire le *Courrier des armées et du corps législatif*, 18. — Son opinion sur l'ordre des délibérations et la police du corps législatif, 19. Discussion de son projet sur la loi du 3 brumaire, 48. — Pense que les inéligibilités ordonnées par cette loi ne peuvent s'étendre aux places conférées par le directoire, 51. — Combat le système de la commission sur l'attermoyement dans les transactions sociales, 71. — Ses observations sur la répression des vols et des assassinats, 78. — Combat l'ajournement du projet sur le code hypothécaire; et fait arrêter qu'il sera fondé sur l'unité et la publicité des hypothèques, 108. — Est nommé président, 123. — Prononce un discours au 21 janvier, 124. — Est interpellé dans la discussion orageuse sur les troubles de Toulouse, 133. — Relève les expressions de Henry-Larivière, atténuant la conspiration de Lavillehurnoy; un grand nombre de membres demandent la parole contre lui, 138. — Il rappelle Darraçq à la décence, pour avoir fait un parallèle entre les journalistes et les femmes prostituées, 141. — Annonce une pétition d'un grand nombre d'habitans de Toulouse; violente altercation à ce sujet; ordonne aux huissiers de se répandre dans la salle, 152. — Appuie les réclamations de Desaudray, fondateur du Lycée des Arts; 157. — AN VI. Fait rapporter un arrêté qui ordonnait l'examen de celui du directoire sur les propriétés anglaises, 1. — Appelle l'attention du conseil sur la conduite des commissaires de la trésorerie, accusés de paralyser le service public, 8. — Dénonce le général Magallon et le vice-amiral Sercey, membre de l'assemblée coloniale, et fait demander compte au directoire, des mesures qu'il a prises,

pour faire respecter la constitution dans les Colonies , 16. — S'oppose au projet sur les avoués , 23. — Le combat et en présente un autre , 37. — Paye le tribut de la reconnaissance nationale aux armées de la république , 38. — Propose de déclarer nationales les dettes et propriétés des corporations juives de Metz et d'Avignon , 70 et 85. — Vote contre l'impôt du tabac , 91. — Demande une adresse aux Français pour la descente en Angleterre , 107. — Fait un rapport sur les mauvais traitemens essayés par les prisonniers qui y sont détenus ; et présente un projet y relatif , 128 , 129 et 131. — Sa motion sur l'état de la marine , 134. — Combat le projet sur les enfans naturels , 152. — Vote pour celui qui exclut des élections les chefs des rebelles amnistiés , 158. — Demande un mode d'après lequel les dons patriotiques seront reçus , et inculpe les commissaires de la trésorerie à l'occasion du rejet de la taxe pour les prisonniers de guerre , 168. — Propose d'augmenter le traitement des juges de la Seine , 180. — Combat et fait rejeter la proposition tendante à exclure les célibataires de l'enseignement public ; propose cette exclusion contre les seuls ministres du culte et ceux qui ont fait des vœux monastiques , 181. — S'oppose à un projet contenant des dispositions pénales contre les falsificateurs des billets de la loterie nationale , 188. — Soumet à la discussion celui tendant à augmenter le traitement des juges du tribunal civil de Paris ; propose de mettre les greffes des tribunaux en régie , 219. — Réclame contre le projet de la commission sur les élections , 233. — Invoque la question préalable sur la demande en sursis au jugement de mort rendu contre Trouffleau , 234. — Propose d'exiger caution des vaisseaux neutres ou se disant tels , pour obtenir la main-levée ou le paiement définitif de leur prise , 245. — Demande la question préalable sur la proposition de vaquer le sextidi , 287. — Fait un rapport sur les prises maritimes , 315 et 316. — En développe les vues , 347. — Défend le projet qui rétablit l'impôt sur le tabac , 350.

RIOU (Charles) , domestique. AN VI. Tue deux brigands et en fait fuir plusieurs autres , 141.

RIOUFFE (Honoré). AN III. Article de Trouvé

sur ses *Mémoires d'un détenu ; pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre* , 202. — Notice de son ouvrage , intitulé : *Quelques chapitres* , 302.

RIPPEL (la femme). AN V. Est dénoncée par l'ambassadeur Barthélemy au gouvernement suisse ; ordres donnés pour son arrestation et l'apposition des scellés sur ses papiers , 182.

RIQUET , femme CAMBON. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire , 330.

RIQUET , propriétaire du canal du Midi. AN V. Portails soutient que sa propriété ne peut être contestée , 28. (Voy. CANAL DU CENTRE).

RISTON , avocat de Nanci. AN 1790. Est poursuivi pour fabrication de faux arrêts du conseil ; décret portant qu'il n'y a lieu à délibérer sur son affaire , 109. — AN 1791. Est condamné aux galères , comme en ayant fait usage , 205.

RISTON. AN 1792. Rend compte à la barre du brûlement des mémoires de madame de Lamotte , 152.

RITTER (François Joseph) , député du Haut-Rhin à la convention nationale. AN 1.^{er} 1793. En mission , donne des détails sur la situation de l'arsenal d'Huningue , 224. — AN III. Annonce des avantages remportés par l'armée d'Italie , 13. — Sa lettre sur le drapeau envoyé par la convention , 50. — Rend compte de l'assassinat de sept prévenus d'émigration , des troubles du Var , des complots des terroristes , et des mesures qu'il a prises pour les déjouer ; décret qui approuve sa conduite , 190. — AN VI. Est nommé juge au tribunal de cassation , 243.

RIVALDI , officier autrichien. AN 1792. Est accusé par Chabot dans sa dénonciation contre les comités autrichiens , 158.

RIVAROL (marquis de) , commandant en Flandre. AN 1789. Son éloge , 95.

RIVAROL , littérateur. AN 1792. Est décrété d'arrestation comme auteur d'écrits royalistes , 341.

RIVAROLA. AN VI. Accusé d'avoir conspiré à Paris contre la république ligurienne , est acquitté par la commission criminelle de Gènes , 209.

RIVAUD (François), député de la Haute-Vienne à la convention nationale. AN III. En mission près l'armée de Rhin et Moselle, félicite la convention sur son triomphe au premier prairial, 262. — Exprime l'indignation de l'armée devant Mayence, contre les scélérats qui ont ensanglanté le temple des lois, 266. — Écrit de Strasbourg que la fête du dix août y a été célébrée avec allégresse, 338. — Annonce l'acceptation de la constitution par l'armée de Rhin et Moselle, 362. — Sa réponse à la lettre du ministre de Prusse, offrant les bons offices du roi pour accélérer la paix entre l'Empire et la France, 365. — AN IV. Assure que la trente-troisième demi-brigade n'a pas rejeté la constitution, 2. — Est nommé dans la correspondance de Lemaitre, 31. — Membre du conseil des cinq cents, sa lettre sur un échec essuyé par l'armée de Sambre et Meuse, 51. — AN VI. Demande le renvoi du projet sur la fixation de l'enceinte constitutionnelle du corps législatif, 115. — Est élu aux anciens par la scission séante à l'Institut, 209. — Attaque la résolution qui accorde des secours aux familles des militaires employés, 332 et 348. — AN VII. Démissionnaire, et commissaire civil en Italie, y fait une proclamation sur les changemens qui ont eu lieu dans la république cisalpine, 94. — Sa lettre au directoire de cette république pour sa réinstallation, 97. — Publie le nouvel ordre qui enjoint à l'ambassadeur Fouché de se retirer de l'Italie, 110. — Sortie violente de Bertrand du Calvados contre cet agent, 273. — Mengaud assure qu'il a refusé aux Cisalpins la permission de prendre les armes pour défendre leur liberté contre les Autrichiens, 290. — Adresse des habitans du Léman contre sa conduite en Italie, *ibid.* — Briot provoque l'envoi d'un message pour connaître le résultat des poursuites dirigées contre lui, 318. — Réponse du directoire à ce sujet, 323.

RIVAUD, général de brigade. AN VII. Lève l'état de siège de la ville de Malines, 217.

RIVERY (Louis), député de la Somme à la convention nationale. AN I^{er} 1793. Signe une protestation contre le 31 mai, 167.

RIVIÈRE. AN 1791. Est dénoncé par des Français de la Martinique, 342.

RIVIÈRE, procureur-général-syndic du département de la Lozère. AN 1792. Est suspendu de ses fonctions, et appelé à la barre pour rendre compte de sa conduite, 91.

RIVIÈRE, officier municipal de Rochefort, et fournisseur de la marine. AN II. 1793. Les représentans en mission annoncent son arrestation, 45. — Et son supplice, 81.

RIVIÈRE, député de la Corrèze à la convention nationale. AN II. 1793. Fait mettre deux millions à la disposition du ministre de la guerre, 85. — AN II. 1794. Et traduit au tribunal révolutionnaire Claude Moreau, entrepreneur de charrois et Flobert, artiste vétérinaire, 117.

RIVIÈRE, ancien commis des frères Michel, banquiers. AN VI. Est assassiné, 284. (*Voyez MICHEL*).

RIVOALLAND, député des Côtes-du-Nord au conseil des anciens. AN VII. Combat la résolution relative au paiement des intérêts de la dette publique, 25. — Celle sur l'impôt du sel, 154. — Et celle qui met les frais de procédures criminelles à la charge des condamnés, 202. — Parle en faveur de celle qui valide les élections des Bouches-du-Rhône, 355.

ROBÉ-LAGRANGE, commandant de la garde nationale de Choux. AN 1791. Est dénoncé à l'occasion de la résistance de cette commune au paiement des contributions, 364. — Rapport et proposition de le déclarer coupable de lèse-nation; renvoi de l'affaire au pouvoir exécutif, 565.

ROBBÉ, littérateur. AN 1792. Réclame la conservation d'une pension obtenue pour n'avoir pas publié ses écrits; ordre du jour motivé sur leur immoralité, 45.

ROBBECOURT. (*Voy. HAUSSE-ROBBECOURT*).

ROBERIE. (*Voy. LAROBIE et le Supplément*).

ROBERJOT (Claude), député de Saône-et-Loire à la convention nationale. AN III. Fait rapporter le décret qui défendait de préparer le cuir à la manière anglaise, 50. — En mission, rend compte de l'incendie de la ville de Saint-Hubert, 120. — Annonce la conquête de la Hollande, 134. — Transmet le vœu émis par l'administration centrale du pays d'entre Meuse et Rhin, pour

sa réunion à la république française, 219. — Fait part du dévouement de l'armée de Sambre-et-Meuse à la représentation nationale, à l'époque des évènements de prairial, 264. — Son rapport sur sa mission dans les pays conquis, 346, 347 et 348. — AN IV. Parle en faveur de la réunion de la Belgique, 14. — Entre au comité de sûreté générale, 20. — AN VI. Est nommé ministre plénipotentiaire près les villes anséatiques, 92. — Chargé des mêmes fonctions à la Haye, 254. — Arrive au congrès de Rastadt, en qualité de troisième ministre, 300. — AN VII. Transmet une note à la députation d'empire, 1. (Pour les détails de ses opérations diplomatiques, voyez BONNIER, JEAN-DEBRY et RASTADT). — Il est assassiné par les hussards de Szecklers, chargés de l'escorter, 225 et 226. — Réflexions à ce sujet, 227. — Pièce de vers sur sa mort, par Gauthier, municipal du 11.^{me} arrondissement de Paris, 228. — Lettre que lui avait écrite le colonel autrichien, Barbaczy, pour qu'il eût à sortir de Rastadt; message du directoire, et rapport de Jean-Debry sur les circonstances de son assassinat, *ibid.* — Nouveaux renseignemens et discussion à ce sujet; proposition d'adopter ses enfans et sa femme, au nom de la république, 229 et 230. — Détails sur son convoi à Rastadt, 251. — Garat est chargé de prononcer son éloge funèbre, *ibid.* — Bigonnet exprime ses regrets sur sa perte; Portiez de l'Oise annonce qu'il a laissé plusieurs manuscrits sur l'économie politique, 232. — Fête funèbre décrétée à sa mémoire; détails de cette cérémonie, et discours prononcé à cette occasion, sur sa vie politique et privée, 233, 262 et 263. — Lettres des ministres au congrès de Rastadt, à leurs gouvernemens respectifs et au colonel Barbaczy, au sujet de cet assassinat; réponse de cet officier autrichien; message du directoire, transmettant de nouveaux détails dictés par Jean-Debry, 238 et 239. — Circulaire de François de Neufchâteau à cette occasion, 250. — Proposition et décret portant que son nom sera compris dans les appels nominaux, et déterminant la réponse du président à ces appels, *ibid.* et 285. — Autre, ordonnant que sa place dans le conseil des cinq-cents, y sera occupée par

un costume de représentant, et couverte d'un crêpe noir, 264 et 278. — Sa veuve désavoue un écrit qu'on lui attribue, et dans lequel Jean-Debry est accusé d'avoir dirigé les bras de ses assassins, 306. — Décret qui accorde à celle-ci une maison nationale, pour indemnité de ses pertes, 344.

ROBERT, député du Nivernois aux États-généraux. AN 1789. Parle sur la constitution des communes, en assemblée régulière, 8.

ROBERT, maire de Voucy. AN 1792. Demande des secours en faveur de cette commune, réduite en cendres par un corps d'émigrés, 275.

ROBERT (Guillaume). AN 1792. Décret qui lui accorde une récompense pour avoir sauvé quarante-huit hommes du naufrage, 345.

ROBERT, député de Paris à la convention nationale. AN 1792. Réfute le système de l'inviolabilité; demande que la tête de Louis XVI tombe, et que la peine de mort soit abolie, 520. — AN I.^{er} 1793. Ses liaisons avec d'Orléans, dénoncées par Vergniaud, 105. — Propose des bases de constitution fondées sur la souveraineté du peuple, et attaque le système de la division des pouvoirs, 117. — Dénonce la composition des bureaux du ministre de la justice, à l'occasion de l'incendie qui s'y est manifesté, et désigne notamment Leroux, l'un de ses employés, comme mauvais citoyen, 118. — AN II. 1793. Annonce le pillage de sa maison, et la perte de huit tonneaux de rhum, 271. — Accuse les généraux Harville et Dubouchet, 277. — Est dénoncé comme accapareur, par sa section, à l'occasion du rhum trouvé chez lui, 18. — Rapport à la convention sur cette affaire, 19. — AN III. Fait décréter l'envoi aux départemens de sa déclaration, qu'il n'est pas celui porté sur la liste d'appel nominal du 12 germinal, 199. — Est rappelé de sa mission à Liège, comme entravant la marche de l'administration générale de la Belgique, 252. — Félicite la convention à l'occasion du premier prairial, 265. — Plainte contre les exécutions militaires autorisées par lui dans le pays de Liège, 325. — ROBERT, commissaire du conseil exécutif dans la Belgique. AN I.^{er} 1793. Sa lettre sur cette contrée, 42.

ROBERT, commissaire de la section des Piques. AN I.^{er} 1795. Prête son serment à la commune de Paris, au 31 mai, 153.

ROBERT, président du tribunal de conciliation, à Fontenay-le-Peuple. AN I.^{er} 1795. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 225.

ROBERT, frère du député des Ardennes, de ce nom. AN II. 1794. Levasseur de la Sarthe dénonce sa conduite et sa mise en liberté, 328.

ROBERT, membre du tribunal de cassation. AN IV. Lettre de ce tribunal, relative aux difficultés élevées sur son droit, 145. — Il est suspendu provisoirement de ses fonctions, *ibid* et 146.

ROBERT (Guil.), député du Tarn, au conseil des cinq-cents. AN IV. Combat la perception en nature de la contribution foncière, et demande que les assignats soient retirés de la circulation, 228. — Discute le surplus de ce projet, 254. — Fait une motion sur les finances, 308.

ROBERT, député de la Côte-d'Or au conseil des cinq-cents. AN V. Prétend que les presbytères appartiennent aux communes, et invoque la question préalable sur le projet qui en ordonne la vente, 314. — Son élection est annullée au 18 fructidor, 350.

ROBERT, journaliste de Rouen. AN VI. Dénonciation, par Hardy, d'une lettre de lui à Delahaye, l'un des déportés de fructidor, 18.

ROBERT (feu), général. AN VI. Réclamation de secours pour sa famille, 119.

ROBERT (E. P. F.), littérateur. AN VI. Notice sur ses fables, 249.

ROBERT, militaire, envoyé vers l'amiral anglais, à Ostende, en qualité de parlementaire. AN VI. Sa conversation avec des officiers de cette nation, 254.

ROBERT-FULTON. (Voy. FULTON).

ROBERT-SAINT-VINCENT, (Voyez la table de l'Introd.) émigré. AN IV. Résolution qui accorde sa maison à Paris, pour indemnité, au citoyen Droz, 347.

ROBERTSON, auteur d'une histoire d'Angleterre. AN I.^{er} 1793. Manuscrit y relatif, trouvé dans ses papiers à Edimbourg, 251.

ROBESPIERRE, (Maximilien) député d'Arras

aux Etats généraux. AN 1789. Combat la proclamation sur la répression des troubles, proposée par Lally-Tollendal, 21. — Vote l'examen des lettres saisies du baron de Castelneau, 25. — Réclame le jugement des hommes suspects à la nation, 30. — S'oppose à l'ajournement de la délibération sur les troubles annoncés dans les provinces, 32. — Veut que la presse soit franchement déclarée libre, et que les modifications soient renvoyées à la constitution, 46. — Propose de déclarer que la contribution est une portion des biens de chaque citoyen, mise en commun pour la sureté publique, *ibid*. — Pense que le principe de la séparation des pouvoirs est étranger à la déclaration des droits, 47. — Discute l'article qui déclare le gouvernement monarchique, et demande une garantie pour la liberté des opinions, *ibid*. — Veut établir une discussion sur l'affaire de M. de La Salle, 53. — Appuie la motion de fixer à un an la durée de la législature, 56. — S'oppose à l'examen des observations du roi, sur les arrêtés du 4 août, 60. — Vote l'impression du travail du comité des finances, sur la contribution extraordinaire, pour en faciliter la discussion, 67. — Fait une sortie contre le pouvoir que le roi usurpe par sa réponse à la demande de sanction aux articles constitutionnels; s'élève contre la conduite et les formes despotiques qu'on lui fait employer; accuse les ministres de vouloir rivaliser avec la nation, et propose de régler la formule d'acceptation des articles constitutionnels, *ibid*. — Veut qu'on fixe la durée de l'impôt à un an, et qu'il soit renouvelé à chaque législature, 68. — Propose l'adoption d'une nouvelle formule pour la promulgation des lois; elle excite des murmures et n'est pas entendue, 69. — Demande qu'on fixe un jour pour l'examen des faits et rapports relatifs à la tranquillité publique, 75. — Se plaint qu'on cherche des occasions d'immoler le peuple en l'agitant sous prétexte des subsistances; s'oppose à la loi martiale, et vote l'établissement d'un tribunal pris dans le sein de l'assemblée pour juger les crimes de lèse-nation, 76. — Pense que les droits des citoyens ne peuvent être calculés sur la valeur d'une imposition, 77. — Regarde l'éligibilité accordée aux enfans des pères qui payent la contribution prescrite, comme injurieuse pour la majeure

majeure partie des Français, 80. — Vote l'impression du discours du vicomte de Mirabeau sur l'oppression du roi et celle de l'assemblée, afin de prouver le contraire, 91. — Etablit qu'un trop petit nombre d'administrateurs favorise la tyrannie, et en propose quatre-vingts par départemens, 92. — Pense qu'il suffit d'une adresse au bureau des états du Cambrésis, pour éclairer leur ignorance et humilier leur orgueil, *ibid.* — S'oppose à ce que la conduite de la municipalité de Toulon soit censurée jusqu'à ce qu'on ait reçu toutes les pièces, 115. — Reçoit un démenti de Mirabeau (le vicomte) dans la discussion relative au parlement de Rennes, 116. — Répond à l'abbé Mauri sur l'éligibilité des juifs, protestans et autres, et la propose pour toutes les classes de citoyens indistinctement, 124. — AN 1790. Vote pour que la formule du serment énonce le maintien de la constitution, 8. — Attaque une proclamation du roi contre l'exportation des grains, 16. — S'oppose à l'approbation de la conduite des officiers de la marine de Toulon, et demande que ces témoignages de satisfaction ne soient adressés qu'à la garde nationale, 18. — Propose de rassurer les Corses relativement à la réclamation de la république de Gènes contre le décret qui réunit cet île à la France, 23. — Son discours contre le marc d'argent, et pour l'égalité politique, 27. — Propose les voies de douceur contre le brûlement des châteaux, et vote pour le projet de Grégoire sur le rétablissement du calme dans les provinces, 42. — S'oppose à ce que la force militaire soit chargée de les réprimer, et atténue les désordres sur lesquels on se fonde, 54. — Ne veut pas qu'on emploie la loi martiale pour la perception des impôts, 56. — Vote l'annulation des arrêts du conseil, de 1777, autorisant le droit de triage dans différentes provinces, 64. — Demande que la restitution de ce droit remonte à quarante-six ans, *ibid.* — Qu'on discute, sans délai, le projet sur la suppression des lettres de cachet et les détentions arbitraires, 74. — Et qu'en aucun cas l'emprisonnement d'un coupable ne puisse passer vingt ans, 77. — Dénonce les manœuvres qui ont arrêté l'essor du patriotisme, et croit que le projet sur la contribution civique est peu propre à le ranimer, 86. — Accuse les commissaires du roi envoyés

dans les provinces, 89. — Vote l'établissement des jurés en toute matière, 99. — Attaque un nouveau rapport de Merlin sur la chasse, et parle contre la proposition de restreindre ce droit *aux propriétaires seulement*, 112. — Demande que les soldats soient compris dans la composition des conseils de guerre, 119. — Veut que l'assemblée s'assure de l'existence des troubles de Dieppe, avant d'autoriser le roi à prendre des mesures de répression, 121. — Demande que la question de la permanence des districts soit discutée; est combattu par Mirabeau l'aîné, 125. — Parle sur la nécessité de traiter à fond le droit de paix et de guerre, 156. — Vote pour que le roi ne puisse déclarer la guerre sans le consentement de la nation, 139. — Attribue aux chefs l'insubordination des troupes, 143. — Appuie la proposition de faire examiner les traités et conventions passés jusqu'à ce jour, pour les ratifier ensuite, 145. — Veut rendre le tribunal de cassation partie intégrante du corps législatif, 146. — Propose de faire nommer les évêques et les curés par voie d'élection; et de supprimer les titres d'archevêque, 152. — Son opinion sur la forme de leur élection, 161. — Sur leur traitement et celui des vicaires des églises cathédrales, 168. — Est élu secrétaire, 172. — Autres observations sur le traitement des évêques, 175. — Son discours contre l'arrestation de Toulouse-Lautrec, et sur l'inviolabilité des membres de l'assemblée, 178. — Invoque sa justice en faveur des ecclésiastiques qui ont vieilli dans le ministère, 180. — Combat le projet d'Arthur Dillon sur la colonie de Tabago, 182. — Fait ajourner la proposition des députés du commerce qui provoquent le déplacement des forces maritimes, 186. — S'élève contre l'admission d'Albert de Rioms, à la fédération, au nom de l'escadre qu'il commande, *ibid.* — S'oppose à la mise en liberté des Avignonnais détenus à Orange, et dit que c'est ici la cause de l'aristocratie contre le peuple et la liberté, 193. — Vote l'annulation d'une sentence rendue à l'occasion des troubles élevés à Soissons, 203. — Combat la motion tendante à déclarer Condé traître à la patrie, s'il ne désavoue son manifeste, 211. — Accuse tous les ministres, à l'occasion de la demande faite par l'Autriche, pour le passage de ses

troupes sur le territoire français, *ibid.* — Fait décréter un service funèbre en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté, 214. — Demande l'élargissement de Camille Desmoulins, dont le président ordonne l'arrestation pour avoir troublé l'ordre du haut d'une tribune, 216. — Ses observations concernant le projet sur les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — Veut que les accusateurs publics soient nommés par le peuple, 225. — Réclame contre le projet du code pénal maritime, et y trouve une trop grande disproportion de peine entre l'officier et le matelot pour le même délit; Murinais, à cette occasion, le traite de *fuctieux*, de *tribun du peuple*, 252. — Demande que l'abbé de Barmond reste en arrestation jusqu'à ce qu'on ait décidé s'il y a lieu à accusation; et réclame la formation d'un tribunal pour juger les crimes de lèse-nation, 236. — Provoque l'ouverture de la discussion sur le projet relatif aux traités qui réunissent la France à l'Espagne, 238. — Veut qu'on approfondisse les causes de l'insurrection de la garnison de Nancy, et que les députés de la garde nationale de cette ville soient entendus, 244. — Reponse les mesures de rigueur proposées contre cette garnison; attaque Bouillé, défend les soldats, et veut que l'assemblée y envoie des commissaires pris dans son sein, *ibid.* — Demande inutilement la parole contre un projet de décret approuvé de la conduite de Bouillé et des autorités constituées, dans cette affaire, 248. — Défend la municipalité de Soissons, dénoncée pour sa conduite au sujet de la circulation des grains, 268. — Regarde comme un acte de délire un arrêté de la chambre des vacations du parlement de Toulouse, contre les opérations de l'assemblée nationale, 280. — S'oppose à ce qu'on n'impose point le salarié qui ne gagne que sa subsistance; dit que le droit de citoyen est indépendant du législateur, 297. — Définit le crime de lèse-nation, et ne veut pas que le roi nomme les juges de la haute-cour, 299. — Provoque la suppression du Châtelet, qu'il présente comme un tribunal inconstitutionnel et odieux à tous les citoyens, 300. — S'oppose au projet sur la formation du tribunal de cassation, 315. — Demande qu'il soit renouvelé en totalité, et le plus sou-

vent possible, 323. — Vote la réunion d'Avignon à la France, 324. — Dénonce Latour-du-Pin, ministre de la guerre, et la municipalité d'Hesdin; signale un système combiné d'oppression contre les soldats, 347. — Attaque l'institution projetée des hommes de loi, comme confondant les procureurs et les avocats, 349. — S'élève contre la disposition qui associe les officiers de maréchaussée aux fonctions de juge de paix dans les procédures criminelles, 363. — Combat toute concurrence déléguée aux officiers de gendarmerie, dans l'instruction de ces procès, 365. — AN 1791. Vote l'admission des preuves écrites dans la procédure criminelle, 5. — Combat l'initiative donnée au comité colonial par Moreau, de Saint-Méry, sur les affaires des colonies, 13. — Et le projet qui soumet les théâtres à une inspection arbitraire, 15. — Demande l'unanimité du jury pour prononcer la peine de mort contre les coupables, 34. — Fait adopter la question préalable sur la proposition tendante à conserver dans la justice criminelle le *plus ample informé* ou le *hors de cour*, 35. — Vote l'admission de tout citoyen aux fonctions de juré, 57. — Demande que la haute-cour tienne ses séances dans le même lieu que le corps législatif, 40. — Présente des observations sur les finances, et assure que l'assemblée a dépensé cinq cents millions de capitaux, 52. — Combat les principes présentés par Chapellier sur la soumission du peuple à la loi, comme oppressif de la liberté des citoyens et de celle de la presse, 60. — Déclare qu'il n'est point partisan d'une loi sur les émigrations; mais demande que l'impossibilité de cette mesure soit établie par une discussion solennelle, *ibid.* — Vote contre le plan de tontine de Lafarge, 64. — Et contre le vague de l'article qui suspend tout corps administratif fomentant la résistance aux autorités supérieures, *ibid.* — S'oppose à ce qu'on rende à l'Autriche les trois réfugiés qu'elle réclame, comme contre-facteurs de billets de banque, 66. — Veut que le trésor public soit mis sous la direction du corps législatif, 69. — Provoque la mise en liberté du curé d'Issy-l'Évêque, 78. — S'oppose à l'arrestation de la municipalité de Douai, pour avoir refusé de publier la loi martiale lors d'une émeute à l'occasion des grains, 80. — Combat le projet

contre les prêtres perturbateurs, et soutient qu'il est injuste d'établir une distinction entre eux et les autres citoyens, *ibid.* — Vote pour les honneurs à accorder aux cendres de Mirabeau, et demande que l'église de Sainte-Geneviève soit destinée à recevoir les restes des grands-hommes, 94. — Parle contre le droit de tester, et veut néanmoins qu'on accorde aux testateurs la faculté de disposer d'une partie de leurs biens, 97. — Declare qu'il est effrayé du projet qui organise le ministère, et de l'esprit qui, depuis quelque temps, préside aux délibérations, 98. — Propose d'exclure des fonctions ministérielles les membres de l'assemblée nationale, pendant quatre ans, 99. — Vote pour qu'on laisse au roi la répartition de ces fonctions, et craint que le projet du comité ne serve qu'à agrandir les ministres, 100. — Se récrie contre le traitement qu'on propose de leur accorder, 102. — Veut qu'on leur refuse le droit de mettre la gendarmerie en activité, 104. — Voit la sûreté publique menacée dans l'invasion de Porentru par les Autrichiens; s'étonne de la froide indifférence du gouvernement et de l'assemblée; accuse les ministres et le comité diplomatique de n'instruire que tard ou point des événemens qu'il importe de connaître, 111. — Présente le tableau des désastres qui menacent le comté d'Avignon, et trouve que l'assemblée est assez instruite pour prononcer sa réunion, 112. — Veut qu'au lieu de remercier le roi pour avoir fait connaître son adhésion à la constitution, il soit seulement félicité de l'accord de ses sentimens avec ceux de la nation, 115. — S'élève contre le projet d'organisation de la garde nationale; développe ses motifs; réclame contre la clôture de la discussion; parle au milieu du tumulte et des interruptions, 118 et 119. — S'oppose à l'envoi des troupes à Avignon, pour y soutenir les droits du saint-siège, 119. — Dit, relativement aux divisions de ce pays, qu'en révolution il faut de l'indulgence pour tous les partis; demande qu'on vienne à son secours, et qu'on discute sa réunion, 121. — Prétend que, n'ayant été qu'engagé, ses habitans n'ont pas cessé d'être français, et regarde leur vœu comme un acte de leur souveraineté, 123. — Trouve toutes les questions y relatives subordonnées à la

première, et demande qu'on décide, avant tout, si la France a des droits sur Avignon, 125. — Soutient, contre Chapelier, que le droit de pétition n'est pas seulement individuel, et que la poursuite des imprimeurs d'une affiche attaque la liberté de la presse, 131. — Combat le projet qui défend la réunion des citoyens en assemblées communales, pour exercer le droit de pétition; dit qu'avec des craintes imaginaires et des objections banales, on anéantit les droits du peuple; insiste sur le droit individuel de pétition, 132. — Dit que les hommes de couleur jouissaient, avant la révolution, des mêmes droits que les blancs, et que celle-ci n'ayant rien changé à leur sort, on ne doit leur rien ôter, 134. — S'élève contre Moreau de Saint-Méry, et l'oblige à retirer le mot *esclave* qu'il voulait faire insérer dans le décret; conjure l'assemblée de ne point se déshonorer, et s'écrie: « Périissent les Colonies, si elles doivent vous coûter votre bonheur, votre gloire et votre liberté! » 135. — Consent à ce qu'il ne soit rien statué sur les Colonies sans leur initiative, et exige néanmoins que les hommes de couleur nés de pères et mères libres, aient le droit d'entrée aux assemblées coloniales, 136. — Propose la non-rééligibilité des membres de l'assemblée actuelle, avant de prononcer sur les autres législatures, 137. — Réfute les partisans de la réélection; expose ses craintes sur le pouvoir des grands orateurs, 138. — Trouve que les brigues qu'on fera pour être réélu, dépraveront les mœurs publiques; remarque que ceux qui disent: *Tout est perdu sans réélection*, disaient la même chose lorsque les députés furent exclus du ministère; et vote contre toute réélection, avant l'intervalle d'une législature, 140. — Demande la réforme du marc d'argent, 149. — Vote l'abolition de la peine de mort, comme l'ouvrage de la tyrannie, tendante à altérer le caractère national et à entretenir les préjugés féroces, 152. — Félicite l'assemblée sur le calme majestueux qui y règne à la lecture de la lettre de l'abbé Raynal; trouve qu'elle n'a jamais été si grande et si au-dessus de ses ennemis, excuse l'auteur de cette lettre sur son grand âge; indique les menées qui ont eu lieu dans cette occasion, et fait passer à

l'ordre du jour, 153. — S'oppose à ce que l'imprimeur du *Moniteur* soit poursuivi pour un article dénoncé par Montmorin, 154. — Vote l'incompatibilité des fonctions de député avec tout autre emploi, 161. — S'élève contre l'aristocratie militaire, et demande le licenciement des officiers de l'armée, pour pouvoir la réorganiser, 162. — Est nommé accusateur public du tribunal criminel de Paris, 170. — Fait renvoyer au comité des rapports l'affaire de Brie-comte-Robert, et accuse les chasseurs de Hainault d'y avoir exercé les plus horribles vexations; reproches qui lui sont adressés par Murinais en cette occasion; il insiste pour l'examen des faits, 171. — Demande des couronnes civiques pour les citoyens qui ont arrêté la voiture du roi à Varennes; combat la proposition de déclarer traîtres à la patrie ceux qui ont contribué à son enlèvement, et d'arrêter ceux qui porteraient atteinte à l'autorité royale; motifs de son opinion, 175. — S'oppose à l'envoi de commissaires pour recevoir les déclarations du roi et de la reine, 178. — Invoque l'ajournement du projet de Muguet sur l'inviolabilité du roi, comme établissant son impunité en principe, et punissant seulement Bouillé et les autres fauteurs de sa fuite; se prononce contre cette prérogative en général; trouve le projet déshonorant pour l'assemblée, parce que de deux coupables, il punit le faible et absout le puissant; et conclut à ce que la nation soit consultée, 196. — S'élève contre la suspension du roi jusqu'à l'achèvement de la constitution, comme préjugant la question précédente, *ibid.* — Fait d'autres observations sur le même projet; demande que les poursuites s'étendent jusqu'à *Monsieur*, à qui on a sacrifié Favras; et déclare que si l'assemblée accumule tant d'inconséquences dans son décret, il protestera contre au nom de la nation, 198. — Combat celui qui approuve la conduite du département de Seine-et-Marne, dans l'affaire de Brie-comte-Robert, 220. — Soutient que le titre de la constitution sur les *pouvoirs publics*, détruit le système de la représentation, 223. — Vote contre la condition d'une imposition de 40 journées de travail, pour pouvoir être nommé électeur, 225. — Son opinion contre les prérogatives des ministres, et leur

présence au sein de l'assemblée, 228. — Démonstre l'insuffisance des préparatifs militaires pour la défense des frontières du Nord, 232. — Dit que les articles constitutionnels sur les abus de la presse en détruisent la liberté, 235. — Demande si un citoyen sera réduit à dire: *M. le ministre a négligé la défense des frontières*, ou bien s'il peut écrire: *J'aperçois dans sa conduite un plan de conspiration contre le salut public*, 236. — Pense que ce n'est pas dans ce moment qu'on doit s'occuper de la garde du roi, 237. — Reproche au comité d'avilir le nom de *citoyen*, en créant une classe distinguée, relativement à la suspension des droits politiques de la famille royale, 239. — Est accusé par Alexandre Lameth et Rousillon d'entretenir une correspondance avec l'armée; et d'être la cause de l'insubordination des soldats, combat le projet qui réprime leur révolte, et prétend que les terreurs du comité sont exagérées, 241. — Propose un amendement au projet de Frochot, sur la révision de la constitution, 245. — Détaille les nombreux avantages qu'elle assure au roi; conclut à ce qu'elle lui soit présentée, et qu'il émette son vœu par oui ou par non, sans sortir de Paris; demande que chaque député prête serment de ne pas transiger avec le pouvoir exécutif sur aucun de ses articles, et de déclarer traître quiconque oserait faire une semblable proposition, 246. — Soutient la motion de Saint-Martin, pour l'insertion, dans la constitution, du décret qui supprime le droit de faire grâce, 247. — Appelle traîtres à la patrie ceux qui réclament la révocation du décret sur les Colonies; accuse Barnave et les deux Lameth, et demande qu'on fixe un jour pour l'entendre, 251. — Défend la liberté des assemblées électorales; approuve la conduite de Pastoret, président de celle de Paris, pour y avoir fait arrêter l'huissier Damien, et demande une loi qui les fasse respecter, 261. — Prononce un discours en faveur des hommes de couleur, et réfute les principes et les assertions du rapporteur, 269. — Combat le projet qui soumet les clubs à l'inspection de la police, et s'élève contre les entraves qu'on se hâte de mettre à des sociétés qui ont rendu de si grands services à la liberté, 275. — AN

1792. Parait à la barre de l'assemblée législative, et provoque l'érection d'une pyramide en l'honneur des citoyens morts le 10 août, 250. — Demande, au nom de la commune, que les coupables soient jugés en dernier ressort par des commissaires pris dans chaque section, *ibid.* — Est nommé juge du tribunal du 17 août, 233. — Et au conseil du ministre de la justice, 235. — Refuse la présidence du tribunal, parce qu'il a été le dénonciateur des conspirateurs mis en jugement, 241. — Député de Paris à la convention nationale, sa réponse aux inculpations de dictature, et sa dénonciation de l'existence d'un projet de république fédérative, 270. — Signale un système d'oppression contre les patriotes; accuse Roland, et s'oppose à l'envoi d'un de ses rapports aux départemens, 305. — Accusé lui-même par Louvet, demande que puisque la convention ne veut pas entendre sa réponse, elle la fasse imprimer, ainsi qu'elle a fait de son accusation; est rappelé à l'ordre par le président; décret portant qu'il sera entendu le 5 novembre, 305. — Sa réponse à cette accusation; s'écrie qu'il ne veut pas de l'ordre du jour proposé à ce sujet, si l'on y met un préambule qui lui est injurieux, 311. — Arrive aux Jacobins le même jour; est couvert d'applaudissemens, 319. — S'oppose à ce qu'il soit envoyé de nouveaux commissaires dans le département d'Indre et Loire, où la représentation nationale a été méconnue, et appuie la proposition du prompt jugement de Louis XVI, 337. — Son discours sur les subsistances, 339. — Il déclare s'en référer aux mesures qui seront prises contre le monopole, 540. — Propose de statuer dès-à-présent sur le sort du roi; de renvoyer aux tribunaux sa femme et ses autres complices, et de garder son fils au Temple jusqu'à la paix, *ibid.* — Vent qu'on décrète en principe que nulle nation ne peut se donner un roi, et qu'on juge, sur-le-champ et sans désenparer, Louis XVI à mort, en vertu d'une insurrection, 341. — Défend l'arrêté de la commune, portant que les conseils de Louis XVI seront fouillés, 351. — Déclare que la proposition d'expulser d'Orléans n'a pour but que de jeter le trouble dans l'assemblée, et qu'elle est l'ouvrage des hommes qui veulent enlever la convention de Paris; nouvelles attaques di-

rigées contre lui, par Louvet, à cette occasion, 356. — S'élève contre l'appel au peuple du jugement de Louis XVI; demande qu'il soit déclaré coupable et digne de mort, 362. — AN I.^{er} 1793. Intrigues contre lui attribuées à Roland, 3. — Pétition du Finistère pour son expulsion de la convention, 8. — Fait une sortie contre Roland, qu'il traite de factieux; est censuré par le président; vote la continuation de la permanence des sections, 9. — S'oppose à la suspension du décret d'accusation, sollicitée par les défenseurs de Louis XVI, et demande que l'acte d'appel, présenté en son nom, soit déclaré nul, 21. — Parle contre le sursis à l'exécution du jugement, et craint que la levée précipitée de la séance, par Treillard, ne tende à le soustraire à sa condamnation, 22. — Vote les honneurs du Panthéon pour Michel Lepelletier; fait une nouvelle sortie contre Roland, 24. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de décréter la peine de mort contre quiconque recèlerait l'assassin de Lepelletier, 25. — Accuse Varlet de royalisme, 38. — Se plaint de l'insuffisance de la loi sur les émigrés, 58. — Combat les amendemens proposés sur l'âge où les enfans seront exceptés des lois y relatives, 66. — Appuie une proposition concernant le recrutement, et se plaint de l'esprit de certains états-majors, 69. — Attribue les revers des armées à la trahison des officiers, et en partie à Stengel, contre lequel il demande un décret d'accusation, 71. — Son opinion sur la rédaction du décret relatif au tribunal révolutionnaire, 73. — Demande qu'on discute la proposition tendante à choisir les ministres dans le sein de l'assemblée, *ibid.* — La société d'Amiens demande qu'il soit mis en accusation, 85. — Il est nommé membre du nouveau comité de salut public, 86. — Se plaint du mauvais choix des généraux; attaque Marcé, Menou et Wittenkoff; témoigne des inquiétudes sur Dumourier, et propose l'expulsion des Bourbons, 88. — Est nominativement attaqué par le dernier de ces généraux, 95. — Accuse Brissot de complicité avec lui, et demande qu'il soit décrété d'accusation, 96. — Est inculpé par Rebecqui, pour avoir demandé un régulateur, 101. — Cherche à prouver la complicité de Vergniaud, Gensonné, Brissot, etc., avec Dumourier; demande l'envoi au tribunal

révolutionnaire de la famille d'Orléans, de Sillery, de Valence et de la veuve de Louis XVI, 102 et 103. — Réponse de Vergniaud, qui l'accuse d'avoir voulu fuir à Marseille; de s'être éloigné du comité de défense générale; d'avoir refusé de coopérer à la rédaction de l'adresse aux armées, et de s'être caché dans sa cave au 10 août, 103 et 104. — Provoque la prompte exécution du décret qui met en liberté les détenus pour dettes, 104. — Repousse les inculpations de Pétion contre Poulitier, *ibid.* — Est accusé, par Guadet, de complicité avec d'Orléans; sarcasmes que l'orateur emploie contre lui, *ibid.* et 105. — S'oppose à la lecture de la proclamation du général Cobourg; ses motifs, 106. — Croit Beurnonville aussi coupable que Dumourier, et demande que sa tête soit mise à prix, 107. — Parle dans les débats relatifs aux pièces apportées par la députation de la Gironde, contre la société des Jacobins, 111. — Opine dans la discussion sur la déclaration des droits, *ibid.* — Reproches que lui adresse Pétion, 115. — Présente un projet de déclaration des droits, *ibid.* et 125. — Signale plusieurs mouvemens royalistes qui ont eu lieu dans les rues, et invite la convention à seconder les efforts des autorités de Paris, 128. — Demande l'arrestation des gens suspects; une indemnité pour les ouvriers lorsqu'ils monteront leur garde, et l'établissement de forges dans les places publiques, 130. — Demande l'ordre du jour sur une pétition de la section des Lombards, et répète ses assertions sur la tentative d'un mouvement contre-révolutionnaire; sa sortie, à ce sujet, contre les financiers et les praticiens, qu'il traite d'ennemis de la liberté, 131. — Ses vues sur les gouvernemens anciens et modernes, et sur les principes d'une constitution républicaine, 132 et 133. — Décret qui lui refuse la parole, à l'occasion de la réponse du président Lnard à une pétition de la section de la Cité, contre la commission des douze, agitation violente à ce sujet, 149. — Il lit une ancienne opinion de Brissot, contre un parti de régicides, et en conclut que ce député et ses adhérens veulent la royauté; Barbaroux et autres lui opposent sa rédaction du journal intitulé: *Le Défenseur de la constitution de 1791*, 150. — Appuie les mesures proposées contre les vingt-deux

députés par les pétitionnaires du 31 mai, 154. — Dit que tout est calme dans Paris; s'oppose à la discussion sur les otages, proposés pour ses collègues arrêtés; demande une loi qui bannisse les étrangers, et des mesures pour compléter le décret d'arrestation, 161. — Fait ordonner l'impression et l'envoi du projet de constitution, 163. — Et décréter que le 31 mai a sauvé la patrie, 167. — Son opinion sur le système de la représentation nationale, *ibid.* — Vote pour le projet sur les corps électoraux; fait rejeter la proposition contre l'inviolabilité des opinions des députés, 168. — Provoque une adresse au peuple, pour éclairer sa religion sur les conspirateurs du 31 mai et sur les dangers de la patrie, 169. — S'oppose à l'arbitrage forcé, 171. — Fait rejeter la proposition d'exempter des contributions les indigens, comme injurieuse à cette classe, *ibid.* — Vote contre le sursis proposé en faveur de deux condamnés, qui demandent à faire des révélations, 172. — Son opinion sur la résidence des conventions et du corps législatif; il s'élève contre Mercier demandant à ceux qui ne veulent point traiter avec l'ennemi, s'ils ont fait un pacte avec la victoire, *ibid.* — Provoque le renvoi au comité de diverses opinions sur les jurés, 175. — Ses sarcasmes contre le côté droit, qui n'a pas voté pour la déclaration des droits de l'homme, 177. — Appuie la proposition de traduire dans une maison nationale les députés mis en arrestation dans leur domicile, au 31 mai, 178. — Qualifie d'anarchiques les principes énoncés par Jacques Roux, dans sa pétition contre les riches, 179. — Demande qu'avant de faire le rapport sur les députés arrêtés, on s'occupe de prendre des mesures contre leurs complices de la Vendée, *ibid.* — Vote le maintien du décret contre les administrateurs de la Haute-Garonne, 181. — Son discours sur les bruits semés par la malveillance, 190. — Repousse la proposition faite par le ministre de l'intérieur, d'accorder un nouveau délai aux administrateurs qui ne se sont pas encore rétractés sur le 31 mai, 192. — Plaintes d'un bataillon de la Gironde contre lui, 195. — Donne lecture de l'ouvrage posthume de Lepelletier, sur l'éducation publique, 198. — Demande le renvoi au comité de sûreté générale de

tous les renseignemens reçus sur les liaisons de Charlotte Corday avec Duperret et Fauchet, *ibid.* — Appuie la déportation des prêtres à la Guyanne; fait l'éloge du général Lavalette, destitué à Lille par Duhem, et rappelle celui ci, 206. — Rapporter le décret qui destituait Bouchotte implicitement, 209. — Est réélu au comité de salut public, 211. — Demande l'ajournement de la proposition de Danton sur le gouvernement provisoire, 215. — Ses reproches à Carra; il appuie le décret d'accusation proposé contre lui, 217. — A une altercation avec Thibault, sur l'arrestation de plusieurs commissaires des assemblées primaires, 219. — Demande l'insertion au bulletin de l'adresse de ces commissaires, 222. — Vote en faveur des pouvoirs à leur accorder, 226. — Son opinion sur l'instruction publique, 227. — Le conseil-général de la commune de Paris lui fait don d'une médaille du 10 août, 230. — Il est élu président, 236. — Félicite Rossignol de sa réintégration, et d'avoir marché ferme dans le sentier étroit du patriotisme, 242. — Invoque la question préalable sur la formation d'une commission chargée de surveiller l'exécution des décrets, 245. — Fait rapporter celui qui accorde une récompense de trois mille livres aux généraux qui ont bien mérité de la patrie, 252. — Accuse Kellermann, aux Jacobins, des lenteurs du siège de Lyon, 254. — Y invite Maure à porter sa dénonciation contre le comité de sureté générale devant la convention elle-même, 255. — Fait l'éloge d'Hanriot qui avait été dénoncé, et s'élève contre Bourdon de l'Oise, sur sa conduite envers Rossignol, 259. — Adoucit ses reproches au même, et ne lui attribue aucune mauvaise intention, 260. — Appuie le renvoi au comité de sureté générale des pétitionnaires de l'administration de Seine et Oise, et fait passer à l'ordre du jour sur la réclamation des sections de Paris contre le décret sur les assemblées du peuple et l'indemnité accordée aux citoyens pauvres, 262. — S'oppose à ce qu'on comprenne parmi les suspects les marchands d'objets de première nécessité, 264. — Dit qu'il n'y a que les sans-culottes de Bordeaux qui soient restés fidèles, et invoque l'ordre du jour sur l'annonce d'un bataillon bordelais levé pour marcher contre Toulon,

264. — AN II. 1795. Justifie la conduite du comité de salut public, et propose son renouvellement; reproche à Briez de l'avoir inculpé dans son rapport sur Valenciennes, et demande que la convention proclame sa confiance dans ce comité, 270. — Dénonce, aux Jacobins, le système de l'organisation constitutionnelle du ministère, comme tendant à dissoudre la convention, 273. — Fait l'éloge de Daubigny, nommé adjoint au ministre de la guerre, 275. — S'oppose à ce que l'on décrète d'accusation les soixante-treize signataires de protestations contre le 31 mai, et à ce qu'on porte, par appel nominal, le décret de même nature contre les quarante-six autres députés inculpés à raison de cette journée, 278. — Dénonce, aux Jacobins, la plupart des généraux, 20. — Amende le décret sur l'arrestation des Ang'ais, *ibid.* — Annonce, aux Jacobins, une attaque générale des armées, 24. — Y attaque le rapport de Julien de Toulouse, sur les administrations rebelles; s'oppose à la proposition de l'arrêter, et fait seulement rejeter l'hommage de son travail, 26. — Débats entre lui et Pons de Verdun, à l'occasion du sens de la motion de celui ci, sur le renvoi des étrangers, 27. — Invoque la question préalable sur les amendemens proposés à la loi contre ces individus, 28. — Appuie le rapport du décret qui chargeait les comités révolutionnaires de donner connaissance des motifs d'arrestation, 55. — Fait l'éloge de Dumesnoy, et dénonce, à la société des Jacobins, les projets tendans à perdre les patriotes les uns par les autres, 52. — Chabot lui annonce qu'il est désigné pour être à son tour victime du système de terreur et de division, *ibid.* — Son rapport sur la situation de la république, 60. — Fait rayer de la liste des sociétés alliées aux Jacobins, celle de Montbard qui n'a voulu reconnaître, dans la convention, ni *Montagne*, ni *Plaine*, 63. — Y rend compte des services rendus dans le Bas-Rhin par Saint Just et Lebas, 64. — Défend Chaumette, Hébert et Pache, accusés par Chabot, 65. — S'élève contre le nouveau masque des prêtres, et contre les farces qui ont suivi l'abjuration des cultes; proclame l'idée du grand Être, 66. — Fait exclure de la société Desûeux, Pereyra et Dubuisson, *ibid.* — Eclaircissemens qu'il y donne sur le changement

des généraux devant Toulon, 68. — Y lit plusieurs lettres interceptées par Pichegru : dénonce Prolly et autres ; promet de démasquer les hommes qui ont voulu extirper toute idée de religion, 71. — Fait arrêter un scrutin général d'épuration, *ibid.* — Y présente quelques observations sur la traduction à Paris de Diétrick, ex-maire de Strasbourg, 74. — Somme Guirault de le suivre au comité de salut public, pour y prouver sa dénonciation contre la mairie de Paris, *ibid.* — Défend Danton, et déclare que la calomnie seule le fait chef d'une faction pour rétablir Louis XVII, 76. — Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition faite à la convention de supprimer les ministres, *ibid.* — Son adresse en réponse aux manifestes des rois ligés contre la république, 77. — Décret, sur son rapport, pour protéger la liberté des cultes, *ibid.* — Son discours, aux Jacobins, contre les ennemis intérieurs et extérieurs de la république ; contre le manifeste de Georges et les rois, 82. — S'oppose à ce qu'on y applaudisse à cinq Lillois acquittés par le tribunal révolutionnaire, 83. — Y accuse Anacharsis Clootz, et fait arrêter que tous les nobles, prêtres, banquiers et étrangers, seront rayés du tableau de la société, 86. — Y justifie Camille-Desmoulin, 88. — Demande l'exclusion des nobles sans exception, et revient sur celle des prêtres, 89. — Fait rendre un décret pour la mise en liberté des patriotes incarcérés, 91. — Son discours aux Jacobins sur la division entre les patriotes ; il fait nommer une commission pour entendre les dénonciateurs et les dénoncés, 95. — Son rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire ; il fait décréter le prompt jugement des conspirateurs et l'augmentation d'un tiers de récompense aux défenseurs de la patrie, 97. — Combat le projet de charger une section du comité de salut public de l'examen des motifs d'arrestation, 98. — Fait accorder les honneurs du Panthéon au jeune Barra, 100. — Exclure le nommé Legrand des Jacobins, comme signataire d'un arrêté en faveur de Lafayette, 101. — AN II. 1794. Y est félicité d'avoir défendu Barras, Fréron et Lapoype ; en fait exclure Milcent comme l'un des collaborateurs de l'abbé Fauchet, 103. — Fait rapporter

le décret qui traduisait Daubigny au tribunal révolutionnaire, 104. — Ecarte une discussion aux Jacobins entre Hébert et Camille-Desmoulin ; livre aux débats le libelle de Phillippeaux, 109. — Y défend Boullanger et la montagne, attaquée par les nouveaux Brissotins ; appelle l'opinion publique contre Bourdon de l'Oise, Camille-Desmoulin et Phillippeaux ; justifie Lachevardière, accusé de vouloir avilir la convention ; présume l'extermination de ceux qui auraient cette pensée ; provoque la discussion sur les crimes du gouvernement anglais ; condamne les numéros du *Vieux-Cordelier*, propose de brûler ce journal, et excuse l'auteur, qui lui observe que *brûler n'est pas répondre*, 111. — Suite de son opinion sur Camille-Desmoulin, aux numéros duquel il nie avoir coopéré ; sa dénonciation contre les héritiers du Brissotisme ; Fabre-d'Églantine, inculpé par lui, le somme de préciser ses accusations ; fait chasser un individu qui interrompt la justification de Fabre, par le cri : *A la guillotine !* 113. — Présente la situation de l'armée des Pyrénées-Orientales, et fait décerner les honneurs du Panthéon à Fabre de l'Hérault, 114. — Combat, aux Jacobins, les exclusions partielles ; fait rapporter celle de Camille-Desmoulin, et met à la discussion les crimes du gouvernement anglais ; texte de son rapport sur l'armée des Pyrénées-Orientales, et sur Fabre de l'Hérault, 115. — Est chargé aux Jacobins de rédiger l'acte d'accusation de tous les rois, 126. — S'oppose à ce que la société réclame Vincent et Ronsin ; trouve que tous les orateurs ont manqué leur but, en parlant sur les crimes du gouvernement anglais, 133. — Son discours sur le même objet, 136. — Autre sur le moyen d'établir la morale publique pour base et règle de l'administration, 139. — Fait suspendre la procédure contre Couédic, prévenu d'émigration, 143. — Repousse aux Jacobins la motion de Brichet contre le *Marais* ; accuse de trahison ceux qui attaquent la convention en masse ; s'engage à démasquer de nouveaux intriguans, et fait chasser Brichet, ainsi que Saintex qui réclame contre cette tyrannie de l'opinion, et qu'il accuse d'avoir voté pour Miranda, 144. — Son appel au peuple pour soutenir la convention,

tion,

tion, attaquée par Hébert et ses complices; détails sur cette faction, accusée d'avoir cherché à le dépopulariser, 176. — Défend, aux Jacobins, Boullanger, inculpé pour avoir soutenu Hébert aux Cordeliers, 178. — Insiste, à la convention, sur la nécessité d'établir que le but et le caractère de la conspiration de Fabre - d'Églantine et complices, était l'aviilissement de la représentation nationale, *ibid.* — Combat la motion d'épurement faite par Léonard-Bourdon aux Jacobins, et l'accuse lui-même de n'être pas étranger aux intrigues des conspirateurs, 180. — Défend Héron à la convention, et fait rapporter le décret d'arrestation lancé contre lui, 181. — Dénonce Du Bois aux Jacobins comme partisan de Jacques Roux, et fait suspendre toute correspondance avec les Cordeliers jusqu'à leur régénération, 182. — Fait écarter la discussion sur les signataires de la pétition des huit mille, reproduite dans tous les temps de troubles, 184. — Sa réponse à Tallien qui demande l'arrestation des aristocrates, et la distribution de leurs biens aux patriotes; il peint la situation de la république; dit que Brissot a des successeurs dangereux; invoque leur supplice, et promet de dévoiler bientôt les forfaits d'une nouvelle faction, 185. — Combat Legendre, demandant que Danton soit entendu à la convention; excite l'assemblée à briser une idole pourrie, et déclare coupable quiconque tremble dans ce moment, 192. — Peint aux Jacobins la situation de Lyon; annonce qu'un arrêté du comité, envoyé par courrier extraordinaire, suspend les procédures commencées contre les amis de Châlier, et déclare conspirateurs ceux qui oseraient les continuer, 196. — Lettres qui excitent Legendre à l'assassiner, 200. — Il invite les Jacobins à poursuivre et dévoiler les conspirateurs; sarcasme, à cette occasion, contre la proposition d'obliger les députés à rendre compte de leur fortune; accuse Dufourny d'avoir demandé des preuves relativement au jugement de Danton; lui adresse des injures et le fait arrêter, *ibid.* — Fait renvoyer au comité de sûreté générale la dénonciation de Bréard contre Evon, 202. — Déclare incomplet le rapport de Fouché de Nantes sur Lyon, 204. — Demande à la convention

Table alphabétique.

une publication solennelle de la loi sur la police générale, 208. — Défend Dufresne aux Jacobins, 210. — Parle en faveur des annoblis par possession de charges, et appuie la proposition de les excepter des mesures de police générale, *ibid.* — Son rapport à la convention sur les fêtes nationales, la morale publique et contre l'athéisme; célèbre l'héroïsme des jeunes Barra et Viala; fait proclamer la reconnaissance de l'Être-Suprême par le peuple français, et la liberté des cultes, et instituer des fêtes nationales, 229. — Détails divers sur ce rapport et ses effets, 231, 235 et 237. — Il est attendu par le nommé Admiral, assassin de Collet-d'Herbois, 245. — Annonce de la tentative du même crime par la jeune Renault, 247. — Les sections de Paris témoignent à la convention leur joie de l'avoir vu échapper à ces dangers, 248 et 249. — Rapport de Barrère sur ce dernier assassinat, attribué aux agens de Londres, 290. — Son discours sur les crimes des tyrans «: Réjouissons-nous, dit-il, puisque » nous avons assez bien servi notre patrie, pour » avoir été jugés dignes des poignards de la » tyrannie », *ibid.* — Est reçu aux Jacobins au milieu des acclamations; Legendre le félicite de ce que le Dieu de la nature a sauvé la vertu des coups du crime; il répond que, devenu plus libre et plus redoutable aux ennemis du peuple, il sent son ame plus disposée à dévoiler les traîtres; combat les motions sur les gardes à donner aux représentans du peuple, et les honneurs à rendre à Geffroy, présentées par Legendre et Rouselin, et reproche à celui-ci de faire toujours des motions insidieuses, *ibid.* — Félicitations de la garde nationale et de la gendarmerie de Paris sur sa conservation, 252. — Il est élu président de la convention, 259. — Prononce un discours à la fête de l'Être-Suprême, 262. — S'oppose à l'ajournement du projet qui réorganise le tribunal révolutionnaire, comme intéressant le salut de la patrie, et s'étonne de l'opposition qu'il éprouve, lorsque la convention jusqu'ici a décrété sans débats, depuis qu'elle n'est plus asservie à l'empire des factions, 264. — Désigne Bourdon de l'Oise comme un continuateur du système d'Hébert et de Danton, et comme

vou'ant devenir chef de parti dans la Montagne ; accuse Tallien d'avoir insulté les patriotes en les appelant espions des comités , et de vouloir opérer un mouvement , en offrant sans cesse aux députés l'image de la guillotine , 266. — Fait cité par Barrère , sur un bal masqué donné à Londres , dans lequel on l'a représenté poursuivi par une Charlotte Corday , armée d'un poignard , et menaçant de le *Maratiser* , *ibid.* — Désapprouve aux Jacobins , comme insignifiante , la réponse de Fouché de Nantes à une députation de la Nièvre , et lui reproche de jeter de la boue sur la tombe de Chaumette , sans avoir eu le courage de l'attaquer avant sa mort , 268. — Autres adresses à la convention pour exprimer l'horreur de l'attentat commis sur sa personne , 270. — Couthon annonce aux Jacobins que ses jours sont de nouveau menacés , 271. — Son discours à la même société sur la proclamation du duc d'York , relative au décret concernant les prisonniers anglais et hanovriens , 276. — Il y attaque les journalistes et les ennemis de la république , 279. — Y justifie sa conduite ; se plaint des manœuvres dirigées contre lui et de l'imputation qui lui est faite d'aspirer à la dictature , 287. — Y fait l'éloge de Châlier , jure de le venger , et fait inviter Fouché à venir se disculper , 296. — Son discours à la même société sur l'inexécution du décret qui a mis la probité et la vertu à l'ordre du jour , 300. — Y dénonce violemment la conduite de Fouché , et le regarde comme le chef de la conspiration qui se trame , 303. — Y Défend Prost dénoncé , 306. — Son discours dans la séance du 8 thermidor , dans lequel il décrie les opérations du gouvernement , et annonce qu'il présentera les seules mesures propres à sauver la patrie ; ses réponses dans la discussion qui a lieu contre lui ; l'impression en est ordonnée et ensuite révoquée , 311. — Plusieurs députés le somment de nommer les membres qu'il accuse ; Billaud déroule la série de ses crimes ; est accueilli à la tribune où il s'élançe , par les cris à *bas le tyran* discours prononcés contre lui ; ses interruptions ; cris , menaces et apostrophes ; il est décrété d'arrestation , *ibid.* — Suite des détails de la journée du 9 thermidor ; ana-

lyse de son discours du 8 ; détails sur le refus de le recevoir à la maison d'arrêt du Luxembourg , et sur sa réception à la commune , où la municipalité le protège , 312. — Est mis hors la loi ; arrêté à la commune et blessé , est apporté sur un brancard auprès de la convention ; ordre donné aux comités de le livrer au glaive de la loi , *ibid.* — Détails sur son arrestation , *ibid.* — Annonce de son exécution le 10 thermidor , 315. — Développemens donnés par Barrère sur ses projets de domination et sur les moyens employés par lui pour rallentir le courage des armées , 314. — Commission nommée pour la levée des scellés mis sur ses papiers , 324. — Plusieurs orateurs s'élèvent aux Jacobins contre le despotisme qu'il y exerçait , 325. — On y esquisse son caractère et sa tyrannie , 328 et 329. — L'impression de son discours du 8 thermidor est décrétée , 332. — On propose aux Jacobins de tracer le tableau de ses vices au peuple français , 333. — Dons patriotiques trouvés dans ses papiers ; 336. — Jugement du tribunal révolutionnaire qui le livre à l'exécuteur , *ibid.* — Dénonciation aux Jacobins de l'écrit intitulé : *Queue de Robespierre* , 549. — AN III. Ses partisans espèrent triompher de la convention , 1. — Ils sont accusés de chercher à troubler le Midi et sur-tout Marseille , 3. — Legendre le voit encore au trou du souffleur aux Jacobins , 6. — Carnot l'accuse d'avoir protégé le général Huchet , connu pour ses cruautés dans la Vendée , 11. — Merlin de Douai prétend que Pitt et le pape regrettent sa mort , 13. — Discours de Legendre sur les causes de sa rupture avec Billaud , Collot et Barrère ; il provoque la punition de ces derniers comme étant ses complices ; explications de Barrère , Carnot et Cambon sur les moyens secrets pris pour le dénoncer ; révélation par celui-ci du comité secret de Charenton , 14. — Adresse de la commune de Carpentras , qui engage la convention à frapper ses partisans , 32. — Cambon déclare qu'il existe un registre prouvant que ses rassemblens avec Danton et Pache tendaient à enlever vingt-deux membres de la convention , 34. — Est accusé par Merlin de Thionville d'avoir dénoncé Dubois-Crancé , relativement au siège de Lyon , 36. — Maure , Goujon et Fayau cherchent à dé-

truire l'idée que les Jacobins sont ses continuateurs, 43. — Son épitaphe par Orelle, Bailli de Frauenfeld en Suisse, 63. — Legendre de Paris s'étonne que les trois conspirateurs, ses complices, siègent encore à la convention, 68. — Monnel fait excepter Beauquesne du décret d'arrestation, lancé contre lui, à son occasion, 79. — On demande la révision des lois rendues sous sa tyrannie, 81. — Rovère déclare qu'on a escamoté beaucoup de pièces qui regardaient ses complices, 82. — Julien de Toulouse écrit que la haine qu'il avait pour lui est cause de ses malheurs, 89. — Dans la discussion sur les députés mis hors la loi au 31 mai, plusieurs membres rappellent que, lorsqu'il voulait proscrire quelque représentant, il mettait en doute la liberté d'exprimer son opinion, *ibid.* — Dénonciations et débats sur ses complices et ses continuateurs, 92 et 117. — Adresses contre ses partisans, 133 et 134. — Rapport fait par Courtois sur les papiers trouvés chez lui; débats violens relatifs à l'impression de ces pièces; décret à ce sujet, 108, 150 et *suivans jusqu'à* 162. — Troubles à Nanci, où ses partisans proclament son règne comme celui de l'âge d'or de la république, 162. — Parallèle de la situation intérieure de la république entre l'ancien état de la France monarchique et son état sous Robespierre, 185. — Distinction de ses opinions d'avec celles des membres accusés, de l'ancien comité, qui lui ont souvent résisté, 187. — Projet qu'il avait de suspendre les séances de la convention et de tout concentrer dans le comité de salut public, 189. — Barrère explique les causes de sa haine contre lui; justifie par-là les éloges qu'il en a faits, et rappelle tous ceux qui lui ont été adressés par des membres qui l'accusent, 191. — Trouvé présente comme ses complices les prévenus de l'insurrection de prairial, 251. — Mariette affirme que ses agens sont encore en place dans le Midi; Goupilleau de Montaignu, soutient le contraire, 289. — On présente à la convention le sabre précieux qu'il avait fait faire sur les dessins de David, 314. — Citation d'un fait qui avait mérité à Fouché de Nantes son animadversion, 327. — AN V. Débats sur la demande d'autoriser

les familles à faire quitter à leurs enfans son nom qu'elles avaient été forcées par des officiers civils à leur donner, au jour de leur naissance, 261. — Gayvernon pense que s'il existait encore, son nom serait accolé à ceux des conspirateurs du 18 fructidor, 357. — AN VI. Le directoire récompense l'officier qui l'arrêta au 9 thermidor, 207. — AN VII. Arrestation de Taschereau pour un écrit dans lequel il l'a préconisé, 193. — Marbot accuse François de Neufchâteau d'avoir composé des vers en son honneur, 215. — Discours de Quirot, dans lequel il rappelle l'époque de sa tyrannie, 315. — Jourdain se déclare une de ses victimes, 320.

ROBESPIERRE jeune (Augustin-Bon-Joseph), frère du précédent, député de Paris à la convention nationale. AN 1792. S'élance à la tribune pour repousser les inculpations de Louvet et de Lacroix contre son frère, 305. — S'oppose à ce que Louis XVI puisse se choisir un ou plusieurs conseils, 348. — Fait porter à trois cents livres les secours de la première classe à accorder aux blessés du 10 août, 362. — AN I.^{er} 1793. Annonce que le ministre Roland s'est transporté à Ville-d'Avray chez Thierry, pour enlever des papiers importants, et que la municipalité s'y est opposée; il en demande l'apport par des commissaires; ses débats avec Roland qui nie le fait, et auquel il reproche d'employer les fonds publics à répandre les écrits de Brissot, 5. — S'oppose au rapport du décret portant que le général Arthur-Dillon a perdu la confiance de la nation, 59. — A ce qu'Isnard soit entendu, 65. — Fait ordonner l'arrestation de Bonne-Carrère et de Lacos-Choderlos, 99. — Défend l'arrêté par lequel la commune de Paris se met en permanence, et demande qu'elle soit déclarée avoir bien mérité de la patrie, 113. — Combat les propositions de Vergniaud sur l'envoi des procès-verbaux aux sections, et s'oppose à la création d'une garde pour la sûreté des délibérations, 142. — Dit que ce sont les conspirateurs de l'intérieur, dont plusieurs sont dans le sein de l'assemblée, qui ont fait sonner le tocsin, tirer le canon d'allarme et fermer les barrières au 31 mai, 153. — Attaque Lanjuinais qui s'élève contre les oppresseurs de la convention, 155. — Envoyé en mission, annonce à Aix

la tradition de Toulon aux Anglais, 247. — AN II. 1793. Demande au sénat de Gênes la réparation des massacres commis sur des Français sous le canon de la ville, 44. — Met Marseille en état de siège, 83. — Annonce la reprise de Toulon, et dit que la première dépêche des représentans sera datée des ruines de cette place; envoie 213 rebelles sous la foudre, pour célébrer cette victoire, 95 et 98. — AN II. 1794. Transmet aux Jacobins des détails sur cette conquête, et l'incendie des vaisseaux de la république, 103. — Autres à la convention sur le même objet; suic. de de Pierre Bayle, imputé aux traîtres Toulonnais, 104. — S'élève contre les querelles particulières dont il trouve les Jacobins occupés, 109. — Envoyé de nouveau en mission à l'armée d'Italie, annonce la conquête d'Onelle, et transmet la proclamation qu'il a faite à cette occasion au peuple Génois, 207. — Sa lettre sur les progrès de l'armée des Alpes, 228. — Est élu secrétaire de la convention, 289. — Invite, aux Jacobins, les patriotes à se rallier et à défendre les amis de la liberté, 296. — Y fait ajourner l'épuration des citoyens arrivant des départemens, 306. — S'y plaint d'un système général d'oppression, 309. — Au 9 thermidor, déclare à la convention qu'il partage les fautes et les vertus de son frère, et demande à partager son sort; décret qui ordonne son arrestation, 311. — Se soustrait à ce décret et est mis hors la loi, 312. — Annonce de son supplice, *ibid.* — André Dumont l'accuse de vols et de dilapidations à l'armée d'Italie, 313. — Barrère dit que les conspirateurs rassemblés à la commune l'avaient nommé membre du congrès pacificateur du Midi, 314. — Texte du jugement du tribunal révolutionnaire qui le livre à l'exécuteur, 336.

ROBIN (Léonard), député de Paris à l'assemblée législative. AN 1791. Présente un plan pour la division de l'assemblée en comités, 284. — AN 1792. Combat les mesures proposées par Carnot l'ainé, pour la déclaration des étrangers et la défense du port d'armes, 141. — Présente une rédaction de l'article relatif à la déportation des prêtres non sermentés, 147. — Propose de mander les ministres à la barre, pour rendre compte de l'exécution du décret du 50 avril, sur les billets de la *Maison de secours*, 162. — Demande une garantie du civisme

des membres de la nouvelle garde du roi, *ibid.* — Fait décréter que les habitans de Sedan répondront sur leur tête de la vie des commissaires que la municipalité a fait arrêter, 233. — Son rapport sur les causes, le mode et les effets du divorce, 252 et 260.

ROBIN (Louis), député de l'Aube à l'assemblée législative. AN 1792. Fait un rapport sur la jonction de la rivière d'Aube avec la Seine, 49. — AN V. Ex-conventionnel, est nommé au corps législatif par la Guyanne française, et écrit qu'il ne peut accepter, 62.

ROBIN, horloger. AN II. 1793. Fait hommage d'une pendule décimale et à secondes, 21.

ROBIN, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes. AN III. Détails de la procédure, 26, 55, 72 et suivans. — Est acquitté et mis en liberté, 100.

ROBIN, capitaine de marine. AN IV. Succès de cet officier sur les Portugais et les Anglais, 43.

ROBIN, officier. AN IV. Se distingue à l'armée de Rhin et Moselle, 348.

ROBINET (Jean-Etienne), curé. AN 1791. Est nommé évêque de Saintes, 70.

ROBINSON (Maurice), membre du parlement d'Angleterre. AN IV. Fait une sortie contre les ministres, 75.

ROBINSON. AN VII. Signataire d'une lettre contre le citoyen Liard, sur les affaires de la Guadeloupe, 191.

ROBOUAM (P. Franc.), ex-député des Deux-Sèvres à l'assemblée législative. AN 1792. Moyens de corruption employés auprès de lui, comme membre du comité de liquidation de cette assemblée, pour faire décharger la liste civile des pensions de la ci-devant maison du roi, 298.

ROC, commandant de bataillon. AN I.^{er} 1795. Est mis en prison pour avoir donné à jouer chez lui, 94.

ROCCAVINA, général vénitien. AN VI. Est massacré dans la Dalmatie, soulevée pour la liberté contre le gouvernement vénitien, 311.

ROCH. (*Voyez* MARTIN-ROCH).

ROCHAMBEAU (le comte de). AN 1789. Ordonne le départ de Strasbourg du régiment de

Darmstadt , accusé de vols , 33. — AN 1791. Rappelle les officiers et soldats de son armée à la discipline et à la subordination , 2. — Se présente à la barre lors de la fuite du roi , et proteste de sa fidélité et de son attachement à l'assemblée ; est adjoint , par décret , au comité militaire , 174. — Combine avec lui les moyens de défense sur la frontière du Nord , et renouvelle sa protestation d'attachement en allant prendre le commandement de l'armée sur cette frontière , 176. — Fait prêter serment aux troupes à son arrivée à Lille , 187. — Eloge de son activité et de son zèle par les commissaires de l'assemblée nationale , 203. — Décret qui étend ses pouvoirs jusqu'à Bitche , 204. — Autre qui lui envoie un renfort de gardes nationales et de cavalerie , 214. — Demande et obtient de l'assemblée que le commissaire Bullé l'accompagne dans le département du Nord , 251. — Répond au rédacteur de la *Feuille du jour* , qui avait prétendu qu'il désespérait de la discipline et de l'obéissance des troupes , *ibid.* — Est cité comme ne pouvant plus répondre de rien , à cause de l'insubordination des régimens , 241. — Refuse l'extension de commandement qui lui est déférée , 242. — Annonce au roi la prestation du serment par l'armée , 277. — Répond à diverses assertions du *Logographe* , relatives à l'état des frontières , 298. — Dénonciations dirigées contre son patriotisme , 507. — Sa lettre sur l'arrestation de quelques gardes nationaux près de Manbeuge , par les hussards , 328. — Autre relative à la défense de la Meuse , 545. — Se trouve à la tête de 50,000 hommes , 350. — Est élevé au grade de maréchal-de-France ; réclamations contre ce décret , 363. — Lettre que lui écrit Noailles sur différentes questions militaires , 365. — AN 1792. Est reçu maréchal-de-France , au nom du roi , à la tête de la garnison de Metz , 3. — Ses observations sur l'état de la frontière et sur les gardes nationales ; renouvelle son serment civique , 27. — Demande qu'il soit permis aux députés Dumas , Crublier et Davenhout de rejoindre l'armée du Nord , 28. — Est accusé d'intelligences avec un parti d'émigrés pour changer la constitution en faveur du pouvoir royal , 93. — Lettre que lui écrit le ministre des affaires étrangères Dumourier , 118. — Convention entre

lui et le général Beauclieu , pour épargner le sang , 121. — Il annonce le massacre de Théobald Dillon , par ses troupes , dans une insurrection , 123. — Se justifie sur le non-succès des plans de campagne ; obtient un congé illimité , et est remplacé par le général Luckner , 127. — Expression des regrets de l'armée , et décret honorable à ce sujet , 129. — Sa lettre annonçant qu'il quitte le service ; mais qu'il n'en travaillera pas moins au maintien de la constitution , 151 et 135. — Autre sur une attaque des Autrichiens à Bavay , 141.

ROCHAMBEAU , fils du précédent. AN 1791. Est provoqué à un combat singulier par Sainte-Luce , 54. — Envoie l'acte de prestation de son serment , 197. — AN 1.^{er} 1793. Ses opérations militaires à Saint-Domingue ; troubles du Cap attribués à sa partialité pour les gens de couleur , 22. — Ses avantages sur les nègres révoltés , 54. — Texte de sa lettre sur la situation des affaires à Saint-Domingue , et le renvoi en France de Larchevêque-Thibaut et autres , 55. — Se met à la tête d'une colonne sortie du fort Royal pour marcher contre les aristocrates de la Martinique , 207. — Y défait les Anglais , 224. — AN V. Eloge de son humanité fait au conseil des cinq-cents , 53. — Est destitué par les commissaires à Saint-Domingue ; confirmation de cet acte par le directoire , 156. — Demande à être mis en jugement , 171. — Est cité par Vaublanc en témoignage des dilapidations des agens de cette Colonie , 254. — AN VI. Arrestation , à Horp , du nommé Métayer qui prenait son nom , 274.

ROCHE (Claude) , carabinier. AN IV. Se distingue lors de l'entrée de l'armée d'Italie dans le Tyrol , 299.

ROCHEBRUNE (baron de) , député de Saint-Flour aux États-généraux. AN 1790. Propose des amendemens sur la fixation du rachat des rentes et redevances , 115. — Demande à Virieu , président , ce qu'il a prétendu dire en jurant de n'avoir pris aucune part à des protestations contre les décrets de l'assemblée , 118. — Propose le renvoi au comité des rapports de l'affaire des troubles de Toulon , 134. — AN 1791. Combat le projet sur les honneurs à rendre à la mémoire de Mirabeau , 94. — S'élève contre l'article qui ordonne que le roi et la reine seront entendus sur leur fuite , 177.

— Se livre, avec son domestique, à des violences pour s'opposer à l'exécution de la loi qui ordonne le recensement des citoyens de Paris; rapport sur cet objet, 214.

ROCHECHOUART (le comte de), député de Paris aux États généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée constituée, 11. — AN 1791. Samort, 190.

ROCHECHOUART (ex-comtesse). AN III. Lettre de Bâle qui lui attribue un projet concerté avec Hébert, dit *le Père Duchêne*, d'enlever la ci-devant reine, 198.

ROCHECOTTE (l'ex-comte de), émigré. AN V. Est désigné par Duverne de Presle, comme agent de Louis XVIII dans l'intérieur, 353. — AN VI. Est poursuivi par des agens de la police; arrêté dans la rue du Bacq par des citoyens, cherche à se tirer de leurs mains, et les frappe d'un poignard; est interrogé et traduit à une commission militaire, puis fusillé, 285. — Arrestation de quatre de ses principaux agens, 303.

ROCHEL, adjudicataire du bail des forges de Drambon. AN III. Est confirmé par décret dans cette possession, 95.

ROCHER, assassiné à Anvers dans ses fonctions de magistrat. AN VI. Secours accordés à ses enfans, 128. — AN VII. Ordre du jour sur la proposition de la ville d'Anvers, de lui ériger un monument, 24.

ROCHET, commandant d'Avesnes. AN II. 1793. Annonce des avantages remportés par les républicains, 22.

ROCHON (l'abbé). AN 1791. Fait le premier essai pour le monnayage du métal des cloches; discussion à ce sujet, 167. — Examen de sa question sur la quantité de numéraire métallique nécessaire au détail, 172.

ROCQUES de Paris. AN VI. Est nommé commissaire particulier de l'emprunt contre l'Angleterre, 189.

RODI (J. B.), général napolitain. AN VII. Son entrée sur le territoire romain, 364.

RODIER, ex-receveur-général à Avignon. AN 1791. Transmet un don patriotique, et le vœu des habitans du Comtat pour leur réunion à la France, 201.

RODNEY (l'amiral). AN 1792. Sa mort, 153.

ROEDERER, conseiller au parlement de Metz; député d'Alsace aux États-généraux. AN 1789. Fait des observations sur la conduite des magistrats de ce département, et propose que six d'entre eux soient mandés à la barre, 91. — Demande que l'on décide la question de la constitutionnalité d'une banque nationale, 98. — Développe les avantages d'une restriction proposée à la condition du marc d'argent, 107. — Propose, sans succès, de faire juger par une autre autorité les titres des citoyens dans les assemblées primaires et électorales, 110. — Combat l'ajournement du projet sur la gradualité des fonctions publiques, 115. — Fait décréter l'enrôlement volontaire pour les troupes, excepté les gardes nationales, 116. — Demande que le roi envoie un commissaire à Rennes, pour y former une autre chambre des vacations, et que ce parlement soit mandé à la barre, *ibid.* — Attaque le plan du comité des finances sur l'émission de nouveaux billets de la caisse d'escompte, 119. — Réclame pour les comédiens exclus de diverses places, 121. — Demande qu'on n'imprime que les noms des déclarans pour la contribution patriotique, et non les sommes déclarées, 126. — AN 1790. Vote pour que les biens des ecclésiastiques fuyards soient acquis à la nation, 7. — Demande que le comité des finances soit chargé de la partie de la liquidation, 24. — Veut que les membres de l'assemblée ne puissent accepter de places du gouvernement, 28. — Vote l'abolition des ordres religieux, 44. — S'oppose à ce que la religion catholique soit déclarée nationale, 45. — Rejette les divers amendemens proposés au projet sur l'emploi de la loi martiale, 56. — Demande que les provinces soumises à la gabelle supportent seules le remplacement de cet impôt, 74. — Combat le projet sur la contribution patriotique, 86. — S'oppose à ce que les députés abandonnent le quart de leur traitement pour cette contribution, et veut que les listes des déclarans soient imprimées et lues aux assemblées primaires, *ibid.* — Croit digne d'une sérieuse discussion un plan présenté par Ferrière, pour l'établissement d'une caisse territoriale, 87. — Condamne Mauri qui veut divulguer un plan de Dupont sur l'Inde;

96. — Vote l'établissement des jurés en toute matière, 99. — Appuie le projet qui supprime les dânes et met au rang des dépenses publiques l'entretien des ministres du culte, 103. — Y propose divers amendemens, 105. — Appuie l'émission des assignats, 106. — Fait défendre d'attenter à la sureté des juifs, 107. — Répond aux réclamations de Mauri et Tronchet, contre les taxes établies sur les loyers de Paris, 109. — Vote l'amovibilité des juges, 124. — L'indépendance du pouvoir judiciaire, 128. — Veut que les domaines de la couronne puissent, dans les besoins de l'état, être vendus et aliénés, 130. — Présente des observations sur le projet de constitution civile du clergé, 154. — Son discours sur l'impôt du tabac et sur l'injustice de ce monopole, 165. — Discute le traitement des évêques, 174. — Ses vues à ce sujet, 175. — Vote contre la liberté du commerce de l'Inde, et appuie la proposition d'un seul entrepôt, 181. — Parle sur le projet qui règle le cérémonial de la fédération du 14 juillet, et détermine le serment à prêter par le roi, 192. — Insiste pour que le port de Lorient soit l'entrepôt unique pour le retour de l'Inde, 202. — Demande que le comité des recherches fasse connaître les charges qui existent contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre, 221. — Propose d'approuver la conduite de Bouillé et de son armée, dans l'affaire de Nancy, 248. — Fait un rapport sur le tabac; propose d'en rendre libres la fabrication et le débit, et d'attribuer à une régie le commerce des tabacs étrangers, 257. — Veut que Mauri prouve que les événemens du 6 octobre ont été la suite d'un complot dont Mirabeau et d'Orléans étaient auteurs ou complices, 276. — Et qu'on entende le duc d'Orléans, dont l'innocence, dit-il, n'est plus un problème, 277. — Fait adopter un décret sur la perception de la contribution foncière, 281. — Discute la partie de celui sur la contribution personnelle en ce qui concerne la valeur annuelle de l'habitation, 296. — Ne veut pas qu'on impose le salariat qui ne gagne pas sa subsistance rigoureuse, et qui ne doit pas jouir du droit de citoyen, 297. — Discute les moyens d'atteindre les capitalistes, 300. — Attaque le

projet sur la formation du tribunal de cassation, 315. — S'oppose à la proposition d'imposer les rentes, 338. — Fait révoquer les remerciemens votés à la municipalité de Nancy et au département de la Meurthe, pour leur conduite lors des troubles qui y ont eu lieu, 344. — Son rapport et son plan sur l'organisation du trésor public, 355. — AN 1791. Fait décréter l'uniformité du timbre, et spécifier les objets soumis à ce droit, 9, 11 et 15. — Reproduit son projet sur l'impôt du tabac, 31, 44 et 45. — Donne une lecture générale des articles sur le timbre, 59. — Fait nommer deux nouveaux commissaires pour les domaines, *ibid.* — Adopter divers articles sur le droit de patente, 63. — Décréter la suppression de la ferme et de la régie générale, 65. — Présente des vues sur la nomination des administrateurs du trésor public, 69. — Demande l'établissement des droits d'entrée sur les frontières, et prétend que les employés suffiront pour repousser l'armée de Condé, dont on craint l'invasion, *ibid.* — Fait décréter la vente du sel et des tabacs nationaux, *ibid.* — Pense que les administrateurs du trésor public doivent être nommés par le peuple, 70. — Présente des aperçus sur la contribution foncière, 75. — Fait ordonner l'impression d'un travail de Lavoisier sur cette matière; et demande que cette contribution soit fixée à 294 millions, 76. — Veut qu'on promette des secours aux départemens, lorsqu'on en fera la répartition, 77. — Suite de ses articles sur la vente du sel et du tabac, 80. — Fait autoriser la ferme et la régie supprimées à poursuivre leurs recouvrements, 91. — Et décréter l'inventaire des tabacs de la ferme, *ibid.* — Provoque une peine contre les députés qui solliciteraient des places du ministère, 99. — Demande l'ajournement du projet qui divise celui de l'intérieur, 102. — S'oppose à la proposition de permettre que le roi aille à Saint-Cloud, pour avoir l'air d'être libre; et demande pourquoi ceux qui se disent ses amis ne lui ont jamais donné un seul applaudissement, 110. — Présente un projet sur l'organisation des finances et la perception des impositions, 114. — Demande *grâce* à Charles Lameth, qui appelle ennemis du bien

public les ennemis des assignats, 117. — Combat le projet qui défend de rien statuer sur les Colonies, sans l'initiative de l'assemblée coloniale; accuse le comité de vouloir faire la loi à l'assemblée, et observe aux députés colons que l'article qu'ils réclament contient leur exclusion, 129. — Demande que les affiches soient soumises aux droits du timbre, 132. — Assure que des quarante mille blancs qui verraient avec peine les hommes de couleur jouir des droits de citoyen, il y en a vingt mille qui seraient noirs en France, 134. — Cède sur l'initiative des Colonies, mais demande que, dès-à-présent, les noirs nés de pères et mères libres aient l'entrée aux assemblées; et propose différens amendemens pour la conservation des principes, 136. — Expose l'inconvénient de protéger trop immédiatement l'échange des assignats ou du numéraire contre des billets de confiance, 140. — Fait exempter ces billets des droits du timbre, 141. — Et ajourner le projet qui conserve aux villes une municipalité particulière, 147. — Demande que l'exclusion des fonctions législatives ne s'étende qu'aux hommes attachés au service personnel d'un individu, 161. — Qu'on examine s'il ne doit pas y avoir d'incompatibilité entre ces fonctions et celles des militaires, *ibid.* — Fait prononcer des exceptions à la loi du timbre, 162. — Expose que l'espérance du prince de Condé repose sur les officiers de l'armée, et demande que le comité soit entendu sur leur licenciement, *ibid.* — Propose d'étendre à tous les fonctionnaires publics le serment des officiers, 164. — Provoque la destitution et l'arrestation de Bouillé, pour avoir favorisé la fuite du roi, 175. — Nommé commissaire pour aller vérifier, aux affaires étrangères, l'expédition des passe-ports de la reine, rend compte de cette mission, et justifie Montmoign accusé à ce sujet, 176. — Appuie l'article qui donne au roi une garde particulière; assure qu'il ne s'agit que d'une arrestation provisoire; trouve que le projet tend à préserver le roi contre la nation, et demande à son tour qu'on préserve la nation contre le roi, 177. — Sa réponse à la lettre de Bouillé, 186. — Combat la suspension du roi jusqu'à l'achèvement de la constitution, comme préjugeant la

question de son inviolabilité, 196. — Fait fixer le prix du tabac pour les troupes de ligne, 211. — Propose une nouvelle rédaction du projet qui supprime les ordres de chevalerie, 213. — Fait envoyer à l'examen la question de savoir si les employés de la liste civile payeront la contribution mobilière, 223. — Déclare que le titre des *pouvoirs publics*, de la constitution, détruit le système de la représentation, *ibid.* — Demande le maintien de l'article qui exige une contribution égale à quarante journées de travail, pour l'éligibilité à l'électorat, ou son remplacement par le marc d'argent, 225. — Désire que les représentans soient pris parmi les éligibles de chaque département, *ibid.* — Et que le décret qui les exclut du ministère pour quatre ans, après l'expiration de leurs fonctions, devienne une disposition constitutionnelle, 226. — Demande que Guillaume explique sa dénonciation contre le comité de révision, 227. — Réclame contre l'assertion qu'il se trouvera toujours des députés qui soutiendront le ministère et appuieront ses plans, 229. — S'écrie que l'article qui réprime les délits de la presse, porte le dernier coup à sa liberté, 236. — Fait décréter que le roi sera suspendu de ses fonctions, pendant son absence hors du royaume, *ibid.* — Propose de décider si les membres de la famille royale porteront le titre de *princes*, 239. — Fait décréter l'éligibilité de tous les citoyens actifs à l'assemblée nationale, 240. — Demande la priorité pour le projet qui convoque en 1800 une convention de révision, 244. — Suppose le cas où les représentans auraient perdu la confiance du peuple; demande quel moyen il aurait alors pour réviser la constitution; les murmures couvrent sa voix, 245. — Dénonce le ministre de la guerre et Emery, sur l'approvisionnement de Thionville; est accusé lui-même d'alarmer le peuple, 246. — Fait arrêter qu'une députation présentera au roi l'acte constitutionnel, 247. — Son avis au public, où il lui déclare que les auteurs des placards affichés dans Paris, pour exciter le peuple à demander des comptes à l'assemblée, se concertent avec l'abbé Mauri, 272. — S'élève fortement contre cet abbé et contre le côté droit qui le soutient, à l'oc-

sion

sion de ce compte demandé, 273. — S'oppose à la révocation du décret portant que les commissaires de la trésorerie ne pourront être destitués que par décret du corps législatif, *ibid.* — Fait ordonner un rapport pour autoriser les assemblées primaires à émettre leur vœu sur la réduction des administrations et des tribunaux, 274. — AN 1792. Procureur-général-syndic du département de Paris, publie ses réflexions sur les impôts; dénonce l'insurrection *patricienne* contre le vingtième, et signale le contrôleur-général des finances, Lambert, 40. — Impute le retard du paiement des contributions aux privilégiés, 51. — Met opposition à la vente de 135,000 livres d'immeubles appartenans à Bouillé, 53. — Sa lettre sur la confection de la liste des jurés de jugement, 65. — Son discours relativement au prêt de trois millions pour le remboursement des billets de secours, 93. — Demande une démarcation précise entre ses fonctions et celles de la municipalité, 96. — Invite les médecins, banquiers et négocians à prendre leurs patentes, et annonce que le roi en a pris une pour sa manufacture de Sèvres, 100. — Accuse Collot-d'Herbois d'être un calomniateur, 117. — Réflexions sur les attaques de l'intrigue et de la cour contre lui, 118. — Se déclare antagoniste du système des deux chambres et du rétablissement de la noblesse; attaques dirigées contre lui à ce sujet, 119. — Ecrit au maire de Paris sur une lettre inconstitutionnelle du roi, 152. — Au procureur de la commune, sur la procession de la *Fête-Dieu*, 160. — A l'assemblée législative contre les rassemblemens qui ont déterminé la journée du 20 juin, 173. — Annonce qu'un atroupement armé s'est porté au château, et qu'il est dissipé, 175. — Rend compte de la situation de Paris, 179. — Fait un rapport pour la suspension du maire Pétion, 198. — Instruit l'assemblée législative des mouvemens précurseurs de la journée du 10 août; observe que la police immédiate de Paris appartient au maire, et que celle du corps législatif est en ses mains, ainsi que sa sûreté, 224. — Rend compte des résultats du 10 août; dit qu'il a conseillé à Louis XVI de se réfugier au corps législatif, 225. — Est

Table alphabétique.

accusé d'avoir passé la revue des suisses avec lui' et d'avoir ordonné aux troupes de repousser la force par la force; apposition des scellés sur ses papiers, 232. — Se justifie à ce sujet, et établit que sa conduite a été toute en faveur du peuple, 235. — Ses observations en réponse aux inculpations des officiers suisses, 237. — Lettre de l'ex-ministre Servan, relative à sa démarche auprès de l'armée de Lafayette, 246. — AN IV. Son mémoire sur les institutions funéraires convenables à une république, 294. — AN V. Réflexions sur un article dans lequel il se fait l'apôtre de l'*économisme* absolu, et soutient que l'impôt indirect retombe sur le propriétaire foncier, 157. — AN VII. Extrait de ses réflexions sur les clubs, 329. — Garreau cite, comme le signal d'une réaction, sa prétendue nomination d'administrateur du département, 363.

RŒDERER (madame). AN 1792. Sa lettre à l'ex-ministre Servan, et réponse de celui-ci, expliquant le but de la démarche de son mari auprès de l'armée de Lafayette, 246.

ROEMERS, député de la Meuse-Inférieure au conseil des cinq-cents. AN VI. Appuie le projet relatif à la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics des tribunaux, 69 et 70. — Fait un rapport sur les brigandages, et présente un projet pour leur répression, 97 et 110. — Est élu secrétaire, 99. — Observations sur le projet précédent, 107. — Propose d'autoriser le directoire à nommer aux places vacantes dans les tribunaux, 224. — AN VII. Son rapport sur la responsabilité des communes qui seraient le théâtre de quelques désordres, 32. — Fait proroger la peine de mort contre les vols commis sur les grandes routes, 61. — Ajournement de son projet pour la punition des individus trouvés sans cocarde nationale, 75. — Provoque de nouvelles mesures sur la responsabilité des communes, 167. — Discussion de son projet pour la répression des brigandages et des assassinats, 264. — Il est combattu par Guesdon de la Manche, 285.

ROFFENBERG, sous-officier prussien. AN 1792. On renvoie à sa femme deux ducats en or, interceptés dans une de ses lettres, 299.

ROFFIGNIACO (comte de) AN VI. Est arrêté

à Madrid pour avoir adressé un cartel à Truguet, lorsqu'il n'était plus ambassadeur, 305.

ROGEARD. AN IV. Commissaire de Dreux auprès des sections de Paris, est arrêté, 7.

ROGER, député de Comminges aux États-généraux. AN 1790. Vote la suppression des ordres religieux, 45. — AN 1791. Est élu secrétaire, 101. — Annonce que le peuple investit la maison du ministre Montmorin, pour avoir expédié des passe-ports à la reine; fait arrêter l'envoi des commissaires, et la publication à son de trompe du décret qui justifie ce ministre, 176. — Décréter que celui de la guerre se concertera avec le comité militaire pour organiser un corps d'ingénieurs géographes, 203. — Et confirmer un contrat d'échange passé entre le roi et Charles Oriot-d'Aspremont, 228.

ROGER (Marie - Félicité), ex-religieuse. AN II. 1793. Est condamnée à la réclusion, 41.

ROGER (G.), brasseur. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 214.

ROGER, aide-de-camp. AN III. Transmet des détails sur la situation de Saint-Domingue, 106.

ROGER, littérateur. AN VII. Analyse de sa comédie, intitulée : *la Dupe de soi-même*, 209.

ROGER-DUCOS. (Voyez DUCOS).

ROGER-MARTIN. (Voyez MARTIN).

ROGERON, membre du comité révolutionnaire de Saumur. AN II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 289.

ROGOZINSKI. AN II. 1794. Est condamné à mort comme conspirateur à Varsovie, 274.

ROGUET, officier français. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

ROHAN (le cardinal de), évêque de Strasbourg et député aux États-généraux. AN 1789. Discussion sur son élection; elle est confirmée, 23. — Réflexions sur le retard de ses réclamations, 34. — Il se présente à l'assemblée, la félicite de ses travaux et s'excuse de son absence sur sa santé, 55. — AN 1790. Rewbell l'accuse d'exciter la fermentation dans l'Alsace, 210. — Ses négociations sont regardées comme moins redoutables que ses intrigues intestines, 226. — Donne sa

démision, 245. — Proteste contre la constitution civile du clergé, 342. — AN 1791. Renvoyé au comité des recherches de son mandement sur une émeute arrivée à Strasbourg, 11. — Il est dénoncé par les Quinze-Vingts, 41. — Accusé par Muguet et Broglie d'avoir excité les troubles du département du Rhin, 44. — Arrestation de Dufresnay, son ancien chancelier, 63. — Second rapport de Broglie à son sujet; lecture des pièces qui constatent ses intrigues, 96. — Rapport de Merle sur la dénonciation des Quinze-Vingts, et décret qui lui ordonne de rendre compte de son administration, 99. — Se joint aux émigrés rassemblés en armes à Kehl, 116. — Est expulsé d'Elfenheim et du Margraviat de Baden, 195. — Accusé d'avoir organisé un système de rebellion avec le chapitre de Strasbourg, 199. — Proposition de le décréter d'accusation pour ses manœuvres dans les pays étrangers, 315. — Sortie de Ruhl contre lui et son armée de brigands, commandée par Mirabeau le jeune, 330. — Proposition à ce sujet, 332. — Pièces qui constatent la découverte d'un complot tendant à livrer la citadelle de Strasbourg; arrestation de Loyauté, son homme d'affaires, 351. — Suite des pièces; demande de Saladin de le mettre en accusation; discussion sur son droit d'enrôler en qualité de prince de l'Empire; décret qui met Loyauté et complices en accusation, et ordonne un rapport sur le cardinal, 352.

ROHAN (le prince Ferdinand de), archevêque de Cambrai. AN 1790. Est élu régent de Liège, 263. — AN 1791. Sa fuite de cette ville, lors de l'entrée des Autrichiens, 18. — Jugement rendu contre lui par la cour de Wetzlaer; énoncé de ses motifs, 308. — AN 1792. Écrit aux administrateurs de Cambrai, et proteste contre la vente de ses biens, 257 et 265.

ROHAN-CHABOT. AN 1792. Son arrestation; son interrogatoire et sa déclaration qu'il s'est rendu au château, le 10 août, pour y garder Louis XVI; décret portant apposition des scellés sur ses papiers, et sa traduction devant le comité de sa section, 226.

ROHAN-GUÉMENÉE (la famille). AN 1792. Décret qui réunit aux domaines nationaux di-

vers objets aliénés par vente et échange à son profit , 260. — Réclamation de ses créanciers , 320.

ROHAN-ROCHEFORT (la ci-devant princesse de). AN 1792. Est décrétée d'accusation pour intelligences avec l'ex-ministre Bertrand , 315. — AN I.^{er} 1793. Acquittée par le tribunal criminel , 21. — AN II. 1794. Traduite au tribunal révolutionnaire comme agente de la faction de l'étranger , 267. — Et condamnée à mort , 275.

ROHAN-SOUBEISE. (Charles). AN II. 1794. Rapport de Bordas sur sa succession , 268.

ROLAND-DE-LA-PLATIERE. AN 1789. Annonce de la prochaine distribution à l'assemblée nationale d'un de ses ouvrages intitulé : *le Financier patriote* , 47. — AN 1792. Est nommé ministre de l'intérieur , 84. — Proteste de son dévouement à la constitution , 87. — Annonce des achats de grains chez l'étranger , 94. — Leur arrivée dans nos ports , 95. — Fait part des mesures prises pour l'approvisionnement de Nantes , 106. — Ecrit aux départemens et aux tribunaux sur les querelles de religion et les menées des prêtres factieux , 107. — Rend compte des troubles qui se renouvellent dans l'Aveyron , 108. — Donne des détails sur Avignon où il n'y a plus de juges , et où le commissaire du roi est resté seul , *ibid.* — Fait un rapport sur les troubles de l'intérieur , et sur les arrêtés de divers départemens contre les prêtres insermentés , 115. — Sa circulaire sur la répression des troubles , par l'instruction , l'opinion et la force réprimante des gardes nationales , 121. — Sa lettre au département du Bas-Rhin contre son arrêté au sujet des prêtres non assermentés , 125. — Texte de son rapport sur les troubles d'Avignon et d'Arles , 135. — Sa lettre à l'assemblée nationale contre les prêtres réfractaires , 137. — Son adresse à ses concitoyens , particulièrement à ceux qui se réunissent en sociétés patriotiques , 143. — Son opinion sur la proposition relative à la déportation des prêtres insermentés , 147. — Sollicite la faculté de réformer et d'organiser toutes les parties de son administration , et demande un nouveau fonds de six millions pour achat de grains à l'étranger , 155. — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur cette demande , et qu'il justifiera de l'emploi

des douze millions précédemment accordés , 159. — Annonce qu'il a reçu l'ordre de remettre le porte-feuille de l'intérieur ; envoie copie de sa lettre au roi à ce sujet ; décret portant qu'il emporte les regrets et l'estime de l'assemblée , et que sa lettre à Louis XVI sera imprimée et envoyée aux départemens , 167. — Il réclame contre l'espèce de persécution dirigée contre lui par la commune de Strasbourg , 182. — Sa correspondance avec Lafayette , 184 et 185. — Décret d'ordre du jour sur une dénonciation des citoyens de Strasbourg contre lui , 196. — Lettres et pièces intéressantes pour servir à l'histoire de son ministère , 205. — Est rappelé au ministère , au 10 août , 225. — Adresse une circulaire aux départemens pour les prémunir contre les ennemis de l'intérieur , 232. — Fait part des dispositions qu'il a prises pour donner l'impulsion aux administrations , 235. — Annonce l'élargissement des commissaires de l'assemblée , arrêtés à Sedan , 256. — Encourage les administrateurs au dévouement envers la patrie menacée , 242. — Fait part de l'arrestation de Caradeux , chef d'une conspiration dans le Morbihan , 248. — Exprime sa sollicitude sur l'exercice continué , par la commune provisoire de Paris , d'un pouvoir révolutionnaire , 249. — Annonce que le peuple rassemblé autour de l'Abbaye , menace d'égorger les signataires de la pétition *Guillaume* , 250. — Sa lettre au général Santerre sur la surceté de Paris , 251. — Son adresse aux habitans des campagnes , *ibid.* — Sa lettre sur les trahisons de la cour , 254. — Autre aux corps administratifs , sur les subsistances et la circulation des grains , 255. — Autre aux Parisiens , sur les troubles et les agitations ; il repousse les calomnies lancées contre lui , 257. — Se plaint de l'envoi de commissaires de la municipalité de Paris dans les départemens , et les accuse d'exercer une autorité illégale , 258. — Sa lettre relativement aux vols et brigandages commis sur les passans , dans les rues de Paris , sous prétexte de tribut civique , 260. — Annonce le massacre des prisonniers de Lyon , malgré le zèle des officiers municipaux et de la garde nationale , *ibid.* — Dénonce les dégâts faits dans les domaines nationaux , notamment par Palloy , 261. — Rend compte des inquiétudes qu'occasionnent

les arrestations ordonnées par la municipalité de Paris, *ibid.* — Se plaint d'un arrêté de la municipalité de Rouen qui suspend l'envoi des grains et farines, 262. — Annonce que le garde-meuble a été forcé et les diamans emportés; prévient qu'on veut encore agiter les esprits; et que sans des mesures pour assurer force à la loi, Paris et tout le royaume seront bouleversés; décret qui ordonne l'impression et l'affiche de ce discours, *ibid.* — Donne des renseignemens sur les causes de l'expoliation du garde-meuble, et accuse de vol Daubigny, officier municipal, 264. — Écrit que Palloy part pour les frontières sans rendre compte d'une dépense de plus de trois cent mille liv., *ibid.* — Annonce que la salle des Tuileries est prête à recevoir la convention, et dénonce une affiche invitait les députés à se réunir aux Jacobins, 265. — Fait part de nouveaux troubles survenus à Lyon à l'occasion des subsistances, 268. — Son compte rendu sur les différentes parties de son administration, et sur la situation de l'intérieur, *ibid.* et 269. — Écrit sur l'état inquiétant de Rouen, relativement aux subsistances, 271. — Donne sa démission, accepte la place de député du département de la Somme, et indique Pache pour son successeur; on demande qu'il soit invité à rester au ministère, *ibid.* — Texte de sa lettre à ce sujet, 273. — Sur ses observations, décret qui suspend le renouvellement des directeurs des postes par les assemblées électorales, *ibid.* — Sa lettre contenant des détails justificatifs de sa conduite administrative, et annonçant qu'il reste au ministère; décret qui en ordonne l'envoi à tous les départemens, 275. — Instruit l'assemblée du dépôt fait à la commune de Paris des bijoux et effets provenans des prisonniers d'Orléans, et provoque une loi qui fasse cesser la nullité des réquisitions qu'il fait à cette commune, 282. — Ses réflexions sur l'emploi du mot *Citoyen*, 289. — Dénonce les régisseurs des vivres militaires, et les accuse de faire manquer l'approvisionnement de Paris, 291. — A l'occasion de la comptabilité secrète du conseil exécutif, déclare qu'il n'improove pas les dépenses faites pour le salut public, mais qu'il n'a point assisté au conseil où l'on a rendu compte de l'emploi d'une somme de deux millions

ayant cette destination; Rebecqui exprime sa satisfaction du compte particulier de ce ministre; 294. — Sur sa demande, est autorisé à envoyer des commissaires pour prévenir les suites du méphytisme causé en Champagne par l'entassement des cadavres prussiens dans les fontaines et les ruisseaux, 295. — Et à vendre les meubles du château de Versailles, *ibid.* — Sa lettre à David, peintre, sur le Muséum national, 296. — Sollicite une indemnité pour Aaron Homberge, de Mayence, arrêté par erreur comme voleur du garde-meuble, 297. — Est chargé de rendre compte des faits dénoncés par Marat, relativement à l'empêchement apporté à la découverte d'une fabrication de faux assignats, 300. — Et de faire connaître quels sont les trente-trois émigrés qu'on dit être prisonniers prussiens, 301. — Provoque l'envoi de trois commissaires à Lyon, pour y rester jusqu'après le renouvellement de la municipalité, 304. — Présente le tableau demandé de la situation de Paris; attaque la commune et les chefs de la force armée, et indique les causes du mal, *ibid.* — Extrait des pièces jointes à ce mémoire; lettre de Fournier, l'américain, contre lui et les Girondins, et en faveur de Robespierre; vive discussion à cette occasion entre celui-ci et Louvet qui le dénonce, et que Billaud-Varennes accuse à son tour de vouloir transformer le vertueux Roland en dictateur, 305. — Explications qu'il donne sur les trente-trois prétendus émigrés arrivés à Paris, *ibid.* — Annonce que l'on expédie sous le contre-seing de Pétion; une adresse de la commune de Paris; est appelé à la barre pour donner des explications à ce sujet, 306. — Déclare comment il en a eu connaissance, et ajoute qu'il en a prohibé l'envoi, en vertu des décrets; violens débats à cette occasion sur des projets de dictature et de révolte attribués à la commune de Paris, *ibid.* — Transmet le procès-verbal des commissaires qu'il a envoyé à la poste pour vérifier ces paquets, 307. — Son mémoire sur l'état des subsistances de la république, et pour une nouvelle demande de fonds, *ibid.* — Consulte la convention sur les paquets cachetés trouvés chez l'ex-constituant et émigré Bonnay, *ibid.* — Engage le corps électoral de Paris à déjouer les trames des agitateurs, 309. — Décret qui met à sa disposi-

tion douze millions pour achat de grains , *ibid.*
 — Demande à la commune des renseignemens sur une mission de Gauthier et Niquille , qui ont fait saisir , au château d'Ancy-le-Franc , une voiture , des chevaux et de l'argenterie , 313. — Texte de son rapport ci-dessus , sur l'état de Paris , sur les causes du 10 août et du 2 septembre , sur les anticipations de la commune , et les motifs d'insurrection , 315. — Merlin , de Thionville , le qualifie ironiquement d'*éternellement vertueux* , et l'accuse de s'être servi de la poste pour envoyer aux départemens la *diatribe* de Brissot , et la dénonciation de Louvet contre Robespierre ; Calon certifie le fait , 319. — Lettre dans laquelle il se dépouille du titre de ministre , pour attaquer , en homme libre , un projet de décret sur les subsistances , 325. — Critique de sa conduite publiée par lui-même , 326. — Il dépose les papiers trouvés dans l'armoire de fer au château des Tuileries , 327. — Sortie contre lui à l'occasion de la non exécution du décret d'accusation contre Lacoste et Montesquiou ; sa réponse à ce sujet , *ibid.* et 328. — Sa réponse au ministre des affaires étrangères , relative aux réclamations de la ville de Francfort , 329. — La section des Piques déclare qu'il a perdu sa confiance ; commissaires nommés par la commune de Paris pour examiner la conduite de ce ministre , et réflexions à ce sujet , 330. — Est subrogé aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille , *ibid.* — Décret pour la prompte exécution de celui qui met à sa disposition douze millions destinés à des achats de grains , *ibid.* — Sa lettre pour la démolition des ci-devant châteaux d'émigrés , *ibid.* — La municipalité de Perpignan lui écrit pour lui annoncer l'arrestation de Ducreux , courrier national , 332. — Transmet l'état actuel des subsistances , 333. — Témoigne des inquiétudes sur les troubles suscités à leur occasion ; déclare que l'approvisionnement de Paris est impossible , si l'on ne décrète la liberté du commerce et de la circulation des grains , et ajoute qu'on annonce un nouveau soulèvement , 335. — Est dénoncé pour avoir , de son chef , et sans inventaire , tiré de dedans l'armoire de fer les papiers relatifs à Louis XVI , et dont on suppose qu'il a pu enlever une partie ,

340. — Sa notice contre le conseil général de la commune qui , au lieu de rendre les comptes de sa gestion pendant deux mois de désordres et de dilapidations , persécute ses surveillans incommodes à qui la loi ordonne de les lui demander , 342. — Transmet des détails sur l'état des subsistances de Paris , *ibid.* — Et dénonce des émissaires empêchant leur arrivage , *ibid.* — Sa lettre à ce sujet ; décret qui l'autorise à faire arrêter et traire les coupables devant le tribunal criminel , 343. — Est inculpé dans les déclarations d'Achille Viard , citées par Chabot ; sa réponse à ce sujet , 344. — Suite des débats sur les dénonciations contre lui , 345. — Donne ordre à la gendarmerie de faire des patrouilles sur toutes les routes pour assurer la circulation des grains , 350. — Dénonce un arrêté du corps électoral de Paris pour l'impression des listes des 8 et des vingt mille , et des noms des membres des *clubs de 89* et des *feuillans* , *ibid.* — Sa note sur les personnes qui l'entourent ; il demande qu'on l'éclaire s'il a été trompé dans ses choix , 352. — Accuse Taboureau d'être auteur d'un écrit séditieux sur les subsistances , *ibid.* — Rend compte de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour achat de grains , *ibid.* — Sorties contre lui dans les débats sur l'expulsion des Fourbons ; on demande qu'il quitte le ministère , 353. — Sa lettre au département sur l'état des prisons ; 354. — Autre au président de la convention relative au tableau de situation du commerce intérieur et extérieur de la république , 361. — AN I^{er} 1793. Dénonciation de Marat contre les chefs de son parti , qu'il accuse d'intrigues pour sauver Louis XVI et faire chasser de la convention Robespierre , Billaud-Varennès , Paris etc. , 2 et 3. — Nie avoir assisté à une levée de scellés chez Thierry , et avoir effectué ou tenté un enlèvement de papiers , ainsi que l'avait avancé Robespierre jeune ; est accusé par celui-ci d'employer les fonds publics à répandre les écrits de Brissot , 5. — Est dénoncé par une députation de Metz , comme ayant réintégré des administrateurs inciviques , 7. — Le maire de Paris déclare que de nombreuses réclamations sollicitent sa destitution , 8. — Sortie de Robespierre et de Marat contre lui et son parti ; ajournement du compte particulier qu'il demande à présenter

à la convention; débats entre Robespierre et Barrère qui, en qualité de président, avait refusé la parole à celui-ci pour l'accorder au ministre, 9. — Se plaint à la convention des dégouts et des calomnies dont il est abreuvé; trace le tableau de sa conduite générale et de ses occupations journalières; fait sentir l'inconvénient des comptes rendus collectivement par le conseil exécutif, et l'avantage des mémoires particuliers de chaque ministre sur ses attributions; déclare qu'il restera à son poste jusqu'à ce qu'on le renvoie ou qu'on l'immole; décret ordonnant l'impression et l'envoi de cette lettre aux départemens, 10. — Autre pour l'impression de son compte, *ibid.* — Plusieurs sections de Paris demandent qu'il lui soit donné des gardes, de crainte qu'il ne puisse se soustraire à la responsabilité; arrêté de la commune à ce sujet, 20. — Il dément les bruits de sa fuite, et provoque les reproches qu'on peut lui faire sur son administration, 21. — Sa lettre pour la poursuite de l'assassin de Michel-Lepelletier, 24. — Robespierre veut qu'il rende compte des sommes mises à sa disposition pour former l'esprit public, et que le comité de sûreté générale renouvelé examine sa conduite, *ibid.* — Sa circulaire aux administrations de département et sociétés populaires; il leur annonce que, croyant ne pouvoir plus opérer le bien, il quitte le ministère, et les invite à déclarer s'il n'a pas à leur égard rempli tous ses devoirs, 25. — Danton lui reproche de l'acrimonie et des défiances injustes à l'égard de Paris, *ibid.* — Thuriot fait supprimer le bureau d'esprit public créé dans son ministère, *ibid.* — Lettre dans laquelle il mande qu'il vient offrir à la convention ses comptes, sa personne et sa démission; décret qui en ordonne l'impression et l'envoi aux départemens; la démission est acceptée, 26. — Fait passer le compte général des dépenses par lui ordonnées depuis le 10 août, 27. — Marat demande qu'il ne puisse sortir de Paris, 36. — Est admis au nombre des membres honoraires de la société constitutionnelle de Londres, 42. — Réclamation en faveur de Guerneur, arrêté pour avoir tenu des propos contre lui, 46. — Charlier demande qu'il soit mis en accusation avec sa clique, *ibid.* — Hommage rendu à son exactitude et à son activité, par le dé-

partement d'Ille et Vilaine, 47. — Il invite l'assemblée à s'occuper de ses comptes, n'attendant que cette circonstance pour sortir de Paris, 56. — Marat dit que le foyer des troubles, à l'époque du 10 mars, est dans le parti Roland, qu'il appelle celui des hommes d'état, 74. — Improbation d'une adresse de la société populaire d'Amiens qui demande son rappel, etc., 85. — Dément une lettre que Danton avait dit avoir lue et par laquelle lui, Roland, invitait Dumourier à se liguier avec lui contre les factieux, 88. — Apposition des scellés chez lui, 95. — Il en demande la levée en présence de commissaires de la section, et l'examen prompt de ses comptes; décret en conséquence, 100. — Robespierre reproche au parti de la Gironde de l'avoir élevé au ministère, 102. — Se plaint de ce que, dans la visite de ses papiers, on a examiné ceux de son épouse; ordre du jour sur cette réclamation, 114. — Marat, au tribunal révolutionnaire, l'accuse d'être le partisan de d'Orléans et des Capets rebelles, le suppôt du royalisme et le complice de Dumourier, 123. — Demande la permission de quitter Paris; ajournement jusqu'après l'examen de ses comptes, 132. — Plusieurs sections demandent son procès, 150. — Celle de Beaurepaire le prend sous sa protection, ainsi que son épouse; le conseil général révolutionnaire ordonne leur arrestation au 31 mai, 154. — Il réclame la liberté de quitter Paris, conformément au décret rendu sur ses comptes; ordre du jour, *ibid.* — Le département de Paris provoque son accusation, *ibid.* — Séguy est dénoncé pour avoir refusé de le faire arrêter, 158. — AN II. 1793. Nouvelle de son suicide sur la grande route de Paris à Rouen, 56.

ROLAND (PHELIPPON, femme), épouse du ministre. AN 1792. Compromise dans une déclaration d'Achille Viard, est appelée à la barre, 344. — Eclaircissemens qu'elle y donne sur ses rapports avec cet individu, 345. — AN I.^{er} 1793. Examen de ses papiers, lors de la visite de ceux de son mari; et plaintes de celui-ci à ce sujet, 114. — La section de Beaurepaire, à Paris, la prend sous sa protection; le conseil général révolutionnaire ordonne son arrestation au 31 mai, 154. — AN II. 1793. Traduite au tribunal ré-

volutionnaire, y est condamnée à mort, 50. — Conseils aux femmes à l'occasion de son jugement, 59. — AN III. Notice, par Trouvé, de son écrit intitulé : *Appel à l'impartiale postérité*, 218. — Article y relatif, 270.

ROLAND-MONTJOUDAIN, employé à la régie des domaines. AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 139.

ROLL (le baron de), Suisse, envoyé des princes émigrés. AN 1792. Son influence à Berlin, 37. — Ses bouffonneries, 43. — AN III. Commande un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, 175.

ROLLAND, curé, député de Forcalquier aux États généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 4.

ROLLAND, commissaire du pouvoir exécutif. AN 1792. Fait part des excès commis à Crépy par le quinzième bataillon, et des mesures répressives prises par lui, 292.

ROLLAND (Paul), curé de Binos. AN II. 1793. Renonce au métier de prêtre, et croit qu'en aucun pays du monde les religions ne sont la vérité, 50.

ROLLAND (Barthélemy-Gabriel), ex-conseiller au parlement de Paris. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 218.

ROLLAND, désigné comme chef d'égorgeurs dans le Midi. AN IV. Chambon est accusé de le protéger, 84.

ROLLIN, AN 1790. Obtient une décision affirmative pour poursuivre le paiement d'une lettre de change contre un membre de l'assemblée, 189.

ROLLIN, d'Étain. AN II. 1793. Présente à la convention un nouveau système de numération, 74.

ROLLIN. AN II. 1794. Est nommé secrétaire aux Jacobins, 262.

ROLLIN, député de la Loire-Inférieure au conseil des cinq-cents. AN VI. S'étonne de ce qu'on ne propose au conseil qu'une seule vacance par décade; s'élève contre l'abus du droit de pétitions; propose de ne recevoir que celles qui seront envoyées par les autorités; est rappelé à l'ordre, 287. — Fait un rapport sur la célébration de la fête de la fondation de la république,

327 et 328. — Invoque la question préalable sur le projet de Bertrand qui établit un impôt sur le sel, *ibid.* — AN VII. Son rapport sur les monnaies à effigie royale, 32. — Propose de décerner des prix d'encouragement aux enfans indigens des marins, et de créer un institut maritime à Brest, 39. — Analyse de son rapport sur la refonte de la monnaie de billon, 90 et 91. — Est élu secrétaire, 94. — Discussion et adoption de son projet sur les monnaies de cuivre, 112 et 154. — Propose un recensement général pour les réfugiés et déportés de la Corse et des Colonies, 170. — Demande une pension pour la veuve de Lamblardie, directeur-général des ponts et chaussées, 183. — Fait adopter son projet sur les déportés et réfugiés des Colonies, 193. — Prendre une résolution sur les indemnités dues aux propriétaires des biens coloniaux, 242. — Son rapport sur les sociétés politiques; projet portant que, pour en être membre, il faudra être citoyen français, et fixant des peines contre ceux qui porteraient atteinte à la sûreté des membres de ces sociétés, ainsi que contre ceux de leurs membres qui porteraient atteinte à la constitution, 321 et 340. — Autre rapport sur la fête du premier vendémiaire, 348.

ROMAINVILLE, ex-employé à la police. AN V. Est entendu comme témoin dans la conspiration Babeuf, 208.

ROMAINVILLIERS. AN 1791. Déclare qu'il ne fait pas partie du club monarchique, 40.

ROMAND (François). AN 1792. Réclame contre l'inscription de son nom sur la liste du club de la Sainte-Chapelle, 257.

ROMANZOW (le feld maréchal), général russe. AN 1791. Doutes élevés sur son discours et la réponse attribuée au maréchal de Broglie, au nom des émigrés, à Coblenz, 281. — AN V. Sa mort; deuil pris à cette occasion par l'armée russe, 146.

ROMERO, député extraordinaire de Guipuscoa. AN III. Exprime à la convention nationale la reconnaissance des républicains cantabres guipuscoens, 253.

ROMEUF (l'un des trois ci-après), aide de camp de Lafayette. AN 1791. Annonce à l'as-

semblée qu'il a été arrêté par le peuple, au moment où il partait pour poursuivre le roi, et qu'il ignore le sort de Courmer, son camarade : ordres donnés pour le laisser partir, 173. — Introduit à la barre avec les administrateurs de Clermont, rend compte de sa mission sur la route de Châlons, et de l'arrestation de Damas et Choiseul, 176.

ROMEUF (L. A. et V.) AN 1792 Protestent contre leur arrestation avec Lafayette, à Namur, 252.

ROME (Charles), littérateur. AN 1792. Annonce de son *Dictionnaire de la marine française*, 117.

ROME (Gilbert), cultivateur à Gimeaux, ancien professeur de mathématiques et physique, député du Puy-de-Dôme à l'assemblée législative. AN 1791. Fait adopter un décret sur les artistes qui ont exposé leurs ouvrages, 340. — AN 1792. Est envoyé en mission à Noyon, 47. — Vote pour que le ministre Narbonne rende compte de sa conduite sur le fait du règlement de police adressé par lui aux régimens, 59. — Dénonce un mandat d'amener, décerné par le juge de paix Lavière, contre Bazire, Chabot et Merlin, et demande l'examen de la conduite de cet officier public, 142. — Son opinion au sujet de l'indemnité réclamée par Derossel, 156. — Fait rendre un décret sur la propriété des pièces de théâtre, 245. — Réélu à la convention nationale, annonce que les manufactures d'armes de Moulins et de Saint-Étienne peuvent fournir 10 à 12 mille fusils par an, 306. — Fait supprimer la place de directeur de l'académie de France, à Rome, 331. — AN I.^{er} 1793. Réclame une récompense pour Louis Richard, qui a rapporté de ses voyages des productions d'histoire naturelle, 58. — Fait décréter la suppression de la maison d'éducation de Saint-Cyr, 77. — Son rapport sur l'invention télégraphique du citoyen Chappe, et propose de charger le conseil exécutif d'en faire l'essai, 94. — Est arrêté comme otage lors de sa mission à Caen, 106. — Écrit qu'il a été remis en liberté après 50 jours de détention, et que le Calvados est tranquille ; détails sur la solennité de cette relaxation, 218. — Fait décréter la dissolution de la société des *Carabots*

de Caen, 220. — Son opinion sur l'instruction publique, 227. — Demande que la maisonnette d'un vieillard septuagénaire, adjacente au château de Caen, soit exceptée de la démolition, et qu'il lui soit accordé une pension, 232. — AN II. 1793. Présente le travail du comité d'instruction publique sur le calendrier républicain, 265. — Discussion de ce projet ; il vote contre la simple dénomination ordinale des temps, 280. — Fait décréter la division des mois républicains en trois décades, 18. — Demande que la loi sur les accaparemens soit appliquée au député Robert, 19. — Autre discours sur l'instruction publique, 31. — Fait défendre de détruire les gravures et autres objets d'arts, 36. — Adopter un article additionnel sur les écoles primaires, 57. Établir un jury pour les arts, 39. — Et indiquer le placement des premières écoles, 41. — Annonce l'hommage d'une pendule décimale, et demande qu'on place au-dessus d'elle le buste de J. J. Rousseau, 48. — Fait décréter que les actes de renonciation des prêtres seront déposés au comité d'instruction, 51. — Propose d'inviter les citoyens à donner des chemises aux défenseurs de la patrie, *ibid.* — Invoque l'ordre du jour sur la demande que fait la femme d'un prêtre de changer de nom, 56. — Fait décréter que le sceau des lois représentera le monument du peuple français, 59. — Et adopter diverses dispositions sur la fabrication de la nouvelle monnaie, 61. — Est élu président, 64. — S'oppose à l'insertion au bulletin des détails du jugement de cinq Lillois, acquittés par le tribunal révolutionnaire, 81. — Son discours sur l'instruction publique, 83. — Le décret sur la profession de foi politique à faire à la tribune par les suppléans, rendu sur sa proposition, est rapporté, 86. — Il demande et fait ordonner un rapport sur Dampierre et Châlier, 92. — AN II. 1794. Lever les scellés apposés sur les fonds des académies, 117. — Dénonce des enlèvemens d'objets d'arts, et notamment de gravures, faits par les agens de la police, 125. — Fait examiner la conduite du liquidateur de la liste civile, 149. — AN III. Insiste sur l'ajournement du projet de Delmas, relatif à la police des sociétés populaires, 28. — Parle avec force aux Jacobins

cobins sur le même objet, 30. — Appuie la proposition de rejeter de la convention Chabot, député suppléant de l'Allier; ses motifs, 36. — Propose la distribution aux Jacobins du neuvième numéro de *l'Ami du Peuple*, par Châles, qui définit l'opinion publique, 59. — S'élève contre la violation du caractère de représentant dans la personne de Carrier qui s'est présenté à la commission, accompagné d'un inspecteur de police, 44. — Propose, au nom des comités, de le décréter d'accusation; et convient que la loi sur laquelle est basée cette mesure, peut être dangereuse pour les représentans, entre les mains d'un tribunal, 53. — Veut qu'on surveille les instituteurs particuliers, 60. — Discute le code civil, 79. — Demande qu'on ne réduise pas la portion des pauvres dans la distribution des subsistances; et propose de ne faire qu'une sorte de pain, 178. — Vote la suppression de l'école normale, et l'accuse de charlatanisme, 210. — Annonce, dans la journée du premier prairial, qu'il est dévoué à la cause du peuple, et ne peut être entendu; détails à ce sujet; demande la liberté des patriotes et la suspension des procédures commencées contre eux; vote la fabrication d'un seul pain pour tous, et des visites domiciliaires pour la recherche des farines; demande la permanence des sections et le renouvellement des comités civils, 245. — Est décrété d'arrestation, 246. — Puis d'accusation, 247. — Sa translation au lieu de sa détention, 259. — Nature des faits qui ont motivé son acte d'accusation; adoption de cet acte, 265. — Est condamné à mort par la commission militaire de Paris; se suicide et tombe mort après le prononcé de son jugement, 270 et 274. — AN VII. Marchand le présente à la société du Manège comme un martyr de la liberté, et dit que ses mânes appellent la vengeance nationale, 306.

RONDEAU, administrateur à Cayenne. AN III. Félicite la convention sur ses travaux, 272.

RONDEAU, général. AN IV. Est tué en combattant à Dégo et à Saint-Jean, en Italie, 219.

RONDELET, architecte, commissaire des travaux publics. AN III. Son avis aux jeunes gens

Table alphabétique.

qui se destinent à l'école polytechnique, 363. — AN V. Analyse de son ouvrage intitulé: *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français*, 227.

RONDONNEAU, imprimeur. AN IV. Fait hommage du répertoire des lois et actes des pouvoirs exécutif et législatif, 146.

RONSIN (Charles-Philippe), homme de lettres. AN 1791. Sa tragédie intitulée: *la Ligue des fanatiques et des tyrans*, 213. — AN I.^{er} 1793. Est nommé, par Bouchotte, adjoint au ministère de la guerre, 111. — Ses travaux dans la Vendée comme général de l'armée révolutionnaire, 159. — AN II. 1793. En présente les hommages à la convention nationale, 51. — Analyse de sa tragédie intitulée: *Arétaphile ou la révolution de Cyrène*, 70. — Il est décrété d'arrestation, 89. — Son éloge par Collot-d'Herbois; les Jacobins lui conservent leur amitié, et demandent à la convention un prompt rapport sur son affaire, 94 et 95. — Sa liberté est réclamée par les Cordeliers, *ibid.* — Il répond aux inculpations dirigées contre lui dans le rapport de Philippeaux, 96. — AN II. 1794. Est accusé par ce dernier des désastres de la Vendée, 109. — Réclamé de nouveau par les Cordeliers, 131. — Défendu aux Jacobins par Léonard Bourdon; Robespierre s'oppose à ce que la société le réclame, 133. — Est mis en liberté, 136. — Inculpations contre Westermann à son sujet, 157. — Discours de Carrier aux Jacobins en sa faveur, 159. — Il accuse ses ennemis aux Cordeliers, 171. — Est arrêté de nouveau, 176. — Débats à son sujet aux Cordeliers, 179. — Couthon l'accuse aux Jacobins d'avoir dressé la liste des patriotes incarcérés pour les immoler, 181. — Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 185. — La femme Vial envoie des pièces qui prouvent qu'il a tenté de prolonger la guerre de la Vendée, 252. — Est désigné par Elie Lacoste comme agent de la faction de l'étranger dirigée par Batz, 267. — AN III. On reproche à Voulland de l'avoir favorisé dans son rapport, 92.

ROQUELAURE, ex-marquis. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire; 323.

ROSENKRANTZ (baron de), ministre de Danemarck. AN VI. Arrive au congrès de Rastadt, 117.

ROSIÈRE (Louis de), officier supérieur dans l'armée catholique et royale. AN III. Interception de ses lettres adressées aux membres du conseil du Morbihan, 255.

ROSIÈRES (le général), président du comité militaire à Bruxelles. AN I.^{er} 1793. Les brevets distribués par lui sont annulés, 24. — Il sollicite la réunion de cette ville, 63. — Est suspendu de ses fonctions, 175.

ROSNI. AN I.^{er} 1793. Propose à la commune d'arrêter les prêtres réfractaires, les ex-nobles et autres gens suspects, 153.

ROSSÉE-DE-BELFORT (Philibert), député du Haut-Rhin au conseil des anciens. AN IV. Défend la résolution sur le mode de remplacement des juges, 89. — Vote en faveur de celle relative à la loi du 9 floréal, sur les parens d'émigrés, 130. — Est nommé secrétaire, 157. — Fait approuver la résolution qui raye le représentant Fontenay d'Indre et Loire de la liste des émigrés, 199. — Parle en faveur d'une autre sur les biens des parens de ces derniers, 255. — Propose d'approuver celle qui rétablit la liberté des transactions entre particuliers, 311. — Fait adopter celle relative aux baux adjugés par les corps administratifs, 351. — AN V. Est nommé membre de la commission chargée de l'examen de celle qui augmente le prix des ports de lettres et journaux, 51. — Vote l'approbation de celle sur l'établissement du tachygraphe, et rend compte de ses motifs à cet égard, 146. — Fait rejeter celle sur l'inscription au rôle des contributions de la Belgique, 179. — Parle en faveur de celle qui exige une déclaration des électeurs, 185. — Et de celle concernant la loterie, 208. — Propose le rejet de celle sur les réclamations des huissiers audienciers, 224. — Vote contre celle qui rapporte la loi du 3 brumaire, 242. — Combat celle qui annule les élections du Lot, 274. — Propose d'approuver celle sur les messageries et postes, 297. — Attaque celle sur la garde nationale, et en vote le rejet, 330. — S'oppose à l'adoption de celle concernant la garde du corps législatif, et invite les pouvoirs constitués à une réunion franche qui ôte tout prétexte aux factieux, 351. — Fait un rapport sur celle qui déporte les journalistes au 18 fructidor, et en propose l'approbation, 358

et 359. — AN VI. Appuie celle sur le remplacement des administrateurs de département, 17 et 18. — Fait annuler l'élection du juge de paix du canton de Cusset, 34. — Propose le rejet de la résolution sur l'indemnité à accorder pour la suppression du contre-seing, 46. — Son rapport sur le mode de paiement des intérêts et arrérages de rentes entre particuliers, et approbation de la résolution à ce sujet, 58 et 60. — Est élu président, 65. — Propose d'approuver celle qui accorde des secours aux réfugiés Corses, 114. — Et celle relative au placement des assemblées électorales, 141. — Fait approuver celle sur l'élection des membres du directoire, 169. — Appuie celle relative à la contrainte par corps, 178. — Propose d'en approuver une autre sur les relations commerciales des Français avec les étrangers, 179. — Appuie celle relative aux administrateurs nommés en remplacement de ceux dont l'élection a été annulée par la loi du 19 fructidor, 181. — Celle sur la contrainte par corps en matière civile, 205. — Et la fait approuver, 218. — Défend celle relative aux élections, 235. — Demande le rejet de celle qui accuse de forfaiture les juges du tribunal criminel de la Dyle, 237. — Et de celle qui accorde des indemnités pour frais de route aux citoyens nommés par les assemblées non scissionnaires, 256. — Propose d'approuver celle qui traduit devant des commissions militaires les individus prévenus de trahison, lors d'une descente ou d'une attaque, 263. — Défend celle sur la comptabilité intermédiaire, 275. — Celle sur les créanciers des émigrés, 305. — Et fait approuver celle qui crée le département du Léman, 341. — AN VII. Provoque le rejet de celle sur le tabac, 41. — Appuie celle relative aux jugemens arbitraux contre la république, 53. — Son rapport en faveur de celle relative à l'organisation judiciaire et civile, 129. — Célèbre la valeur des armées françaises, 145. — Vote l'adoption de la résolution qui met les frais de procédures criminelles à la charge des condamnés, 202.

ROSSET, assesseur baillival en Suisse. AN 1792. Est condamné pour son attachement à la révolution française, 122.

ROSSI, membre du corps législatif ligurien. AN VI. Expose l'état actif et passif des finances

de cette république, 6. — Provoque l'exclusion des amnistiés de toutes fonctions publiques, 172. — AN VII. Son discours sur la nouvelle agression du roi de Piémont, 99.

ROSSIGNOL, colonel de la trente-troisième division de gendarmerie. AN I.^{er} 1793. Annonce de son arrestation par ordre de Biron; Jeanbon-Saint-André et Thuriot font prononcer son élargissement provisoire, 192. — Dénégation de Biron à ce sujet, 201. — Décret qui confirme sa nomination au commandement de l'armée de la Rochelle, 211. — Remporte une victoire sur les rebelles de la Vendée, 222. — En donne les détails au ministre Bouchotte; se loue de plusieurs officiers et des commissaires de Paris, 224. — Suspendu par ceux de la convention, est défendu par Tallien, qui l'excuse des accusations d'intempérance et de pillage à cause de sa bravoure, 240. — Réintégré, paraît à la barre et dit que son corps et son ame sont à la patrie; est félicité par Robespierre sur son patriotisme; Sergent fait l'éloge de son incorruptibilité, 242. — Compte rendu par Goupilleau de Fontenai des sujets de plaintes qui ont motivé sa destitution, et production contre lui d'une accusation du district de Saint-Maixent, 244. — Il annonce la prise et l'incendie du château de Langremière, chef des brigands, 253. — L'arrivée à Nantes de la garnison de Mayence, 255. — Deux avantages remportés sur les rebelles au Pont-de-Cé et à Thouars, 258. — Discussion aux Jacobins sur sa destitution par Bourdon de l'Oise, 259 et 260. — Ecrit que par-tout le tocsin sonne; que 150,000 hommes se sont réunis aux troupes républicaines, et que les grands coups commencent à se porter, 261. — La société des Jacobins lui annonce qu'elle rend justice à son patriotisme, 262. — AN II. 1793. Est dénoncé comme ayant refusé de se conformer au plan général arrêté pour la campagne de la Vendée, et pour avoir forcé à la retraite une colonne victorieuse, 270. — Son éloge par Félix, 24. — Est nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, réunie à celle des côtes de Brest, 64. — Transmet la levée du siège d'Angers, 79. — Et des détails sur la perte que la cavalerie a fait essuyer aux rebelles, 80. — Loue la conduite des habitans d'Angers, 82. — AN II.

1794. Se rend à Port-Malo, où les Anglais sont attendus, 106. — Est accusé par Philippeaux des désastres de la Vendée, 109. — Et d'incapacité par Goupilleau de Fontenai, 111. — Ses lettres aux Jacobins, et démentis donnés à Philippeaux, 119. — Sortie de Carrier contre ses calomniateurs; Collot-d'Herbois le propose pour modèle à Westermann, 159. — Décret qui ordonne son arrestation, 316. — AN III. Réclamations en sa faveur; Bourdon de l'Oise s'oppose à sa mise en liberté, et se charge de faire connaître ses crimes, 114. — Est décrété d'accusation sur la dénonciation de Boursault et de Defermont, pour sa conduite dans la Vendée, 250. — Le comité de sureté générale est chargé de rendre compte sous vingt-quatre heures de l'exécution du décret qui ordonne de le mettre en jugement, 312. — AN IV. Il sollicite sa mise en liberté et celle des individus incarcérés par ordre des sections, 42. — Boussion s'y oppose; discussion à ce sujet; Legendre et Moreau de Saône et Loire appuient sa relaxation; il est accusé d'assassinats, *ibid.* — Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — Le directoire ordonne son arrestation comme complice de Babeuf, 243. — AN V. Est déclaré contumax par la haute-cour, 159. — Motifs de ses liaisons avec Germain, 198. — L'accusateur national de la haute-cour laisse à décider aux jurés s'il est suffisamment convaincu pour être condamné, 226. — Il est acquitté, 252.

ROSSIGNOL, frère du précédent. AN IV. Le directoire ordonne son arrestation comme complice de Babeuf, 243. — AN V. Il est acquitté, 252.

ROSTAING (le marquis de), maréchal-de-camp, député du bailliage du Forez aux États-généraux. AN 1789. Est nommé secrétaire, 74. — AN 1790. Fait décréter la répartition de l'augmentation de paye accordée aux soldats français, 158. — Adopter diverses dispositions sur le bouton uniforme des gardes nationales, 249. — Son rapport pour faire autoriser le régiment de Guienne à changer de garnison, 256. — AN 1791. Vote contre la mention honorable des pièces adressées par le département de Bordeaux en faveur du décret sur les Colonies, et demande la lecture de celles qui expriment un vœu contraire, 145.

ROSTAING, sous-officier français. AN VII. Se distingue en Helvétie, 344.

ROTONDO. AN 1791. Est arrêté à Paris par ordre du comité des recherches, 200. — AN I.^{er} 1793. L'est de nouveau à Genève, 114.

ROUAULT (Joseph-Yves), député du Morbihan à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

ROUAULT (Voyez. ROUHAUD.)

ROUBAIN, administrateur de Lyon pendant le siège. AN II. 1793. Sa réponse à la proclamation des représentans, 269.

ROUBAUD, commandant de la milice nationale de Toulon. AN 1789. Lecture de la lettre qu'il a reçue de Laroque, dans la discussion sur les troubles de Toulon, 107.

ROUBAUD (l'abbé). AN IV. Hommage de ses *Synonymes français*, 185.

ROUBLET. AN 1790. L'assemblée nationale accueille son invention tachygraphique, 158.

ROUCH, député au conseil des cinq-cents. AN V. Demande l'ordre du jour sur la proposition relative à la non promulgation de la loi sur la garde nationale, 334. — Insiste pour que les projets présentés par Thibaudeau, à la suite de son rapport sur la marche des troupes, soient discutés séparément, 350. — Son élection est annullée au 18 fructidor, *ibid.*

ROUCHER (J. A.), homme de lettres. AN 1790. Notice de sa traduction de l'ouvrage de Smith, intitulé: *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 236. — AN 1791. Autre du même ouvrage publié avec des notes de Condorcet, 146. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 323. — AN VI. Notice et éloge de son ouvrage posthume, intitulé: *Consolations dans ma captivité*, 91 et 123.

ROUCHON (Henri), député de l'Ardèche au conseil des cinq-cents. AN V. Attaque la loi du 3 brumaire an 4 sous tous ses rapports, 36. — AN VI. Regarde le projet de la loi du 22 floréal sur les élections, comme l'enterrement solennel de la constitution de l'an 3, et de tout système de liberté politique; provoque la cassation de toutes les nominations de l'an 6; prédit au corps législa-

tif son asservissement sous le despotisme et présente les suites du 18 fructidor, comme le commencement de cet état, 231. — AN VII. Combat vivement le projet tendant à la confiscation des biens des individus qui se sont soustraits à la déportation, du 18 fructidor; est apostrophé comme étant le Sêide du royalisme et le défenseur de Clichy, 50. — Invoque la justice du conseil, en faveur des femmes et enfans des mêmes condamnés à la déportation; est accusé de royalisme; repousse ses interrupteurs; insiste sur son opinion, et déclare qu'il ne sollicite point de places ni d'ambassades pour la fin de sa carrière législative, 52. — Demande la priorité pour le premier projet relatif à ces individus comme moins rigoureux que le second, et s'indigne de n'être appuyé par personne, 53.

ROUCOULE, avocat de Toulouse. AN 1789. Signe et désavoue une consultation du clergé de cette ville en faveur de la dime, 107.

ROUEN (archevêque de). (Voyez LAROCHE-FOUCAULT.)

ROUEN, notaire. AN VII. Son mémoire sur l'établissement d'une banque française, 137.

ROUESART. AN III. Publie des réflexions sur les finances, 146.

ROUGANE-DESBARODINES (Jean), gendarme de la garde du ci-devant roi. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 189.

ROUCEMONT, député du Mont-Terrible à la convention nationale. AN II. 1794. En mission à l'armée du Rhin, annonce l'excellent esprit de l'avant-garde commandée par Desaix, 190. — Fait part des succès de cette armée, 253.

ROUGET-DE-LILLE, littérateur, auteur de l'hymne *la Marseillaise*. AN III. Mention honorable de son nom au procès-verbal de la fête du 14 juillet; on annonce qu'il est allé combattre les émigrés débarqués sur nos côtes, 300. — Est blessé à Quiberon; le comité de salut public est chargé de le récompenser, 315. — AN VI. Notice de sa pièce, *l'École des mères*, 251.

ROUGEVILLE, d'Arias, prévenu d'émigration. AN V. Résolution qui annule l'arrêté du comité de sureté générale qui l'a privé 23 mois de sa liberté, sur la fausse dénonciation de Guffroy, ex-con-

ventionnel, 267. — Le ministre de la justice, Merlin, justifie sa détention, 270. — Approbation de cette résolution, 275.

ROUGIER, député de la Haute-Loire à la convention nationale. AN 1792. Demande que les volontaires qui ne rejoindront pas leurs drapeaux ne soient pas payés, 317.

ROUGIER-DE-LA-BERGERIE (J. B.), député de l'Yonne à l'assemblée législative. AN 1791. Propose de soumettre les émigrés à la déchéance de leurs droits politiques, 296. — Rappelle la proclamation à faire pour sommer Monsieur de rentrer, 305. — Accuse le ministre des contributions et demande la réduction des municipalités, 313. — Parle sur les manœuvres des émigrés et les dangers publics, 327. — AN 1792. S'oppose à l'ajournement du projet de Monneron sur les moyens d'assurer la circulation des subsistances, 7. — Sa motion pour que les indigens et ouvriers sans emploi travaillent à la réparation des routes, 10. — Demande qu'on présente un mode de réception au château des Tuileries, qui convienne aux membres du corps législatif dans leur communication avec le pouvoir exécutif, 36. — Est l'un des commissaires envoyés à Noyon, pour y ramener l'ordre, 47. — Vote pour que le pouvoir exécutif soit autorisé à tirer de Paris deux bataillons pour le même objet, 51. — Son rapport sur les troubles de la Lozère, 91. — Son opinion sur la suppression des payeurs généraux, 101. — S'oppose au décret d'accusation contre quatre officiers prévenus du projet d'émigration, 107. — Fait rendre un décret pour l'ouverture d'un canal de jonction des rivières de l'Oise, de l'Aube et de la Seine, 122. — Ajourner le projet relatif à l'admission des élèves de l'ancienne école des ponts-et-chaussées, 125. — Décréter le paiement des sommes dues pour les écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon, 145. — Autoriser les districts à pourvoir, en l'absence des commissaires ordonnateurs, au transport par réquisitions, des vivres et fourrages de l'armée, 171. — Son rapport sur l'amélioration des bêtes à laines 210. — Fait rendre un décret sur le dessèchement des étangs à eaux stagnantes, 256. — Texte de son rapport et de celui relatif au dégrèvement des contributions pour 1792, 258.

ROUHAUD (François), député de la Charente au conseil des anciens. AN IV. Opine contre la résolution sur la déportation des prêtres, 344. — Propose de rejeter celle relative au paiement du dernier quart des biens nationaux, 359. — AN V. Vote en faveur de celle qui établit le droit de passe, 190. — AN VI. Combat celle sur les patentes, 40. — Propose le rejet de celle relative aux lieux désignés pour la tenue des assemblées électorales, 154. — Vote en faveur de celle sur l'organisation de l'école polytechnique, 220. — Regarde celle qui autorise le directoire à nommer les juges, comme une dépendance de celle du 22 floréal, et en prend occasion de relever les vices de la constitution, 242. — AN VII. Vote l'adoption de celle sur les congés absolus, 106.

ROUHIER. (Voyez ROUYER).

ROUHIÈRE, commissaire français en Suisse. AN VI. Assiste Rapinat dans la vérification forcée du trésor de Zurich, 269.

ROUHIÈRE de Cherbourg. AN 1791. Se plaint de ne pouvoir obtenir des ministres le paiement d'avances faites pour les hôpitaux de cette ville, 319.

ROUILLAC, employé à la liquidation. AN I^{er} 1793. Est dénoncé pour avoir refusé de prêter le serment civique, 90.

ROUILLÉ, président de la commission administrative près l'armée de l'Ouest. AN II. 1793. Annonce la déroute des rebelles, 53.

ROUILLÉ-DE-L'ÉFANG, commissaire de la trésorerie. AN 1791. Demande que cet établissement soit nommé *Trésorerie nationale*, 105.

ROUJOUX (L. Jul.), député du Finistère à l'assemblée législative. AN 1791. Demande la suppression du traitement des ecclésiastiques attachés à l'oratoire d'un culte particulier, et veut que les non-assermentés ne soient payés que sur un certificat de civisme de leur municipalité, 297. — S'oppose aux mesures contre les émigrés; énonce de ses motifs; demande seulement le séquestre des biens des fonctionnaires publics qui ne seraient pas rentrés dans un mois, 299. — AN VII. Elu au conseil des anciens, défend la résolution relative aux prises maritimes, 137. — Fait l'éloge de la valeur des armées françaises, 145.

— Son rapport et approbation de la résolution sur les élections du Gers, 258.

ROULLEAU, maire de Château-Lavallière. AN 1792. Prononce un discours pour l'inauguration de l'arbre de la liberté, 332.

ROULLON, général. AN VI. Met pied à terre le premier lors de la prise des îles de Marcouf, 235.

ROULLY, officier. AN IV. Se distingue à la bataille d'Altinkirchen, 265.

ROULX (Louis), homme de loi, membre du conseil-général de la commune de Paris. AN I.^{er} 1793. Est chargé au 31 mai de s'occuper des subsistances, 157. — Exclue de la commune, 252. — AN III. Et dénoncé par la section de la Fraternité, 285.

ROUME-SAINT-LAURENT. AN 1791. Part pour Saint-Domingue en qualité de commissaire du roi, 238. — AN V. Arrêté portant qu'il cessera ses fonctions, et se rendra auprès du directoire pour y rendre compte de sa conduite, 257. — AN VII. Employé de nouveau en cette qualité, prononce à Saint-Domingue un discours pour la célébration de la fête de l'abolition de l'esclavage, 265.

ROUPH-DE-VARICOURT (l'abbé), député de Gex aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée nationale, 11.

ROUQUE (J. B.) AN VII. Dément la nouvelle du désarmement des habitans du pays de Juliers, 104.

ROUS (Jean-Pierre-Félix), député suppléant de l'Aveyron à la convention nationale. AN II. 1793. Y est admis en remplacement d'Yzarn-Valady, 25. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, propose des articles additionnels au projet sur les dettes communales, 116. — AN VI. Combat celui sur le mode d'indemnités pour la suppression du contre-seing, 64. — Vote contre la création d'un huitième ministère, 123. — Est nommé commissaire près le tribunal de cassation, 287.

ROUSSEAU (Jean-Jacques). AN 1789. Citation contre les comédiens de sa lettre sur les spectacles, 124. — AN 1790. Eloge de ses *Considérations sur la constitution de Pologne*, 81. — Notice sur ses *Confessions*, 235. — Décret qui ordonne l'érection d'un monument en son hon-

neur, et accorde une pension à sa veuve, 357. — AN 1791. Lettre de celle-ci à l'assemblée nationale, 7. — Pièce jouée aux Italiens qui le représente dans ses derniers momens, *ibid.* — Est cité par Stourin contre l'établissement de la démocratie en France, 36. — Pétition de plusieurs citoyens et gens de lettres pour lui faire accorder les honneurs décernés aux grands hommes; la municipalité de Montmorency demande à conserver ses restes; présentation de deux vieillards qui ont vécu long-temps avec lui; proposition d'Eymard, et décret pour la translation de ses cendres à Sainte-Généviève, 242. — Louis Girardin réclame contre leur exhumation, 248. — Envoi au pouvoir exécutif des décrets qui lui décernent une statue et des honneurs, 265. — Hommage fait par Palloy de son buste sculpté sur une pierre de la Bastille, et décret qui place ce buste dans la salle des séances de l'assemblée, 280 et 281. — AN I.^{er} 1793. Fête à Genève en son honneur, 192. — AN II. 1795. Désaveu de Palissot, accusé de l'avoir livré au ridicule dans sa comédie des *Philosophes*, 275 et 278. — Dédicaces de ses ouvrages à des princes, citée par Chénier, et à quelle occasion, 33. — René Girardin se justifie d'avoir gardé ses cendres, 44. — Décret portant qu'il lui sera élevé une statue; proposition de placer son buste dans l'assemblée, écartée en faveur de celui de Marat, 48. — AN II. 1794. Une députation de la commune de Franciade paraît à la barre, accompagnée de sa veuve, qui demande pour lui les honneurs du Panthéon; décret conforme, 207. — Des Genevois, demeurans à Paris, témoignent à la convention leur reconnaissance à ce sujet; ordre donné aux comités de faire transférer ses cendres à Paris, 234. — Autre provoquant un rapport sur cette translation, 338. — Secours accordés à sa veuve, 354. — Programme de la fête en son honneur; détails y relatifs, 362. — AN III. Sa veuve dépose deux manuscrits dont la suscription porte qu'ils ne devront être ouverts qu'en 1801; discussion à ce sujet; ils sont renvoyés au comité d'instruction pour en faire l'ouverture, 8. — Rapport de Lakanal, annonçant qu'ils contiennent quelques additions à ses *Confessions*, *ibid.* — Hymne

de Chénier en son honneur, 20. — La convention se rend à la translation de ses restes au Panthéon, 22. — Détails à ce sujet, 24. — Crassous propose aux Jacobins d'orner sa tombe d'une couronne civique, 25. — Décret qui accorde une indemnité à la citoyenne Mogurier, pour avoir remis plusieurs de ses manuscrits, 31. — Boissy-d'Anglas demande qu'il lui soit élevé une statue, 350. — AN IV. Hommage fait au conseil des anciens d'une belle édition de ses Oeuvres, 509. — AN VI. Anecdotes sur son compte par Dusaulx, 117. — Dépôt aux archives nationales du manuscrit de ses *Confessions*, 236. — Sa correspondance avec Dusaulx, publiée par ce dernier, 237. — Observations critiques sur cet ouvrage, 281. — Ses Oeuvres sont expulsées de la bibliothèque du comte d'Excester et livrées aux flammes, 288. — Enlèvement d'un de ses sabots, 345. — AN VII. Ordre donné pour la construction, dans les Tuileries, d'un monument à sa mémoire; détails y relatifs, 118.

ROUSSEAU de Nanci. AN 1790. Discussion à l'occasion de sa détention, pour avoir menacé d'assassiner sa famille, 40.

ROUSSEAU (Thomas), archiviste de la société des Jacobins. AN II. 1794. Offre un exemplaire d'un ouvrage de sa composition, intitulé: *les Crimes de la monarchie et les vertus de la république*, 262.

ROUSSEAU, vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

ROUSSEAU (Jean), député de Paris à la convention nationale. AN III. Fait des observations sur un décret de finance proposé par Rowbell, 275. — AN IV. S'oppose à la mise en liberté de Rossignol et Daubigny, 42. — Réélu au conseil des anciens, propose de rejeter la résolution relative à l'envoi aux départemens d'un discours du président des cinq-cents, sur la fête du 21 janvier, 135 et 158. — Propose d'approuver celle relative aux transactions entre citoyens, 199. — Et celle qui ordonne le paiement des rentes en mandats, 202. — En fait approuver une qui crédite le ministre des finances, 333. — AN V. Est nommé commissaire pour surveiller la comptabilité, 29. — Son opinion contre la résolution relative à la

monnaie de cuivre, 36. — Et contre celle concernant Veymeranges, 44. — Est élu secrétaire, 64. — Fait approuver la résolution qui défend aux colporteurs de crier le sommaire des journaux, 98. — Propose la même mesure à l'égard de celle qui annule les élections de Saint-Domingue, 180 et 182. — Son rapport en faveur de celle relative à la répression des brigandages, 234. — Fait rejeter celle sur les dépenses de la comptabilité nationale, 274. — AN VI. Son opinion sur le refus fait par un Quaker d'ôter son chapeau dans les tribunes, 2. — Il combat la résolution du 29 fructidor sur les finances, 14. — Défend celle contre les ci-devant nobles, 75. — Fait l'hommage de la seconde livraison du *Voyage pittoresque de l'Istrie et de la Dalmatie*, 109. — Prononce un discours sur la fête du 21 janvier, 127. — Fait approuver la résolution sur la vérification des pouvoirs des nouveaux députés, 134. — Et rejeter l'acte d'urgence de celle sur la liquidation des prises faites par les vaisseaux de la république, 204. — Est réélu au même conseil par la scission du département de la Seine, séante à l'Institut, 209. — Sa lettre dans laquelle il établit, par des faits, l'intelligence qui régnait entre les chefs de l'émigration à Coblenz, et le tribunal révolutionnaire de Paris, 210. — Propose l'adoption de la résolution qui valide les élections du Jura, 230. — S'oppose en vain à l'approbation de celle qui transfère, d'Embrun à Gap, les tribunaux du département des Hautes-Alpes, 237. — Propose le rejet de celle sur les rentes viagères 301. — AN VII. Combat celle sur les prises maritimes, 160. — Fait rejeter celle relative à la confection du tableau des députés à élire cette année, 180. — Et adopter une nouvelle résolution sur le même objet, 182. — Propose le rejet de celle concernant le mode de procéder contre les fonctionnaires accusés de prévarications, 221. — Défend celle sur la comptabilité intermédiaire, 364.

ROUSSEAU, hussard émigré. AN VI. est arrêté à Autun, 156.

ROUSSEL, curé, député de Bailleul aux Etats-généraux, AN 1791. Prête son serment, 4.

ROUSSEL, médecin. AN 1791. Public l'analyse d'un discours sur le plaisir et la douleur, 198.

ROUSSEL. AN 1792. Est condamné à mort par

le tribunal du 17 août, comme prêchant, dans les groupes contre le gouvernement établi, 265.

ROUSSEL, ecclésiastique. AN 1792. Réclame, accompagné de son épouse, le paiement de sa pension; il est accordé, 304.

ROUSSEL jeune. AN II. 1794. Est nommé secrétaire aux Jacobins, 172.

ROUSSEL (Pierre-Balthazar). AN II. 1794. Désigné par Elie Lacoste comme intime ami d'Admiral, assassin de Collot-d'Herbois, et comme le premier moteur de la conspiration de l'étranger, dirigée par Batz; est traduit, par décret, au tribunal révolutionnaire, 267. — Et condamné à mort, 275.

ROUSSEL, employé à la guerre. AN VII. Accusé, à la société populaire de la rue du Bacq, les ex-directeurs, et demande l'épuration des autorités constituées, 328.

ROUSSELET, avocat du roi à Provins, député aux États-généraux. AN 1790. Fait un rapport sur les inquiétudes du département de la Meuse, relativement aux projets des puissances voisines de la France, et sur la circulation de libelles invitant les troupes à la rebellion, 224. — Autre rapport sur Trouard-de-Riolles, arrêté à Bourgoing, saisi d'un plan de contre-révolution, 256. — Autre sur une insurrection survenue à Niort, au sujet de la circulation des grains, 284.

ROUSSELET, commandant de la place, à Boulogne. AN VI. Prend des mesures pour réprimer les troubles qui ont eu lieu au spectacle de cette ville, 280.

ROUSSELIN (Alexandre), littérateur. AN 1793. Lit la pétition des sections de Paris, qui provoquent l'expulsion de Brissot, Guadet, Vergniaud, etc., de la convention, 108. — Demande la traduction au tribunal révolutionnaire des membres de la commission des douze, 152. — AN II. 1793. Commissaire du pouvoir exécutif à Troyes, rend compte, aux Jacobins, de sa mission; dénonce le représentant Dubouchet, et se justifie d'inculpations dirigées contre lui, 24. — Éloge de sa conduite par une députation de Provins, 54. — AN II. 1794. Prononce un discours sur la conspiration d'Hébert, 181. — Propose l'épuration des Cordeliers, 189. — Demande les honneurs civiques pour Geoffroy, qui a sauvé la vie à Collot-d'Herbois; est accusé

par Robespierre de ne faire que des motions insidieuses; citation pour preuve de celle faite au sujet de Danton, et de celle où il proposait d'aller rendre grâce à l'Être-Suprême d'avoir sauvé les jours des représentans, 250. — Couthon annonce qu'il a été dénoncé au comité de sureté générale; pour avoir dépensé 80 à 100,000 livres à colporter les écrits de Paré; il est exclus de la société, et traduit audit comité, *ibid.* — Dénoncé de nouveau aux Jacobins comme persécuteur des patriotes de Troyes, 271. — Accusé d'actes vexatoires et oppressifs dans cette ville, et d'y avoir levé une taxe révolutionnaire d'un million 700,000 livres, 303. — Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 307. — AN III. Dénoncé par la commune de Troyes, pour son arrêté portant établissement d'une guillotine, 138. — AN VI. Publie la *Vie de Lazare Hoche*; notice sur cet ouvrage, 198. — Il en fait hommage au conseil des cinq-cents qui le renvoie à la commission d'instruction, 199. — Arrêté qui ordonne l'impression de cet ouvrage, sa distribution au corps législatif, et l'envoi d'un message au directoire, pour l'inviter à examiner de quelle utilité pourrait être sa distribution aux jeunes citoyens, 219.

ROUSSELOT, curé, député de Franche-Comté aux États-généraux. AN 1789. Se réunit aux communes, 8. — AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362.

ROUSSELOT, sergent vétéran. AN 1792. Attaque cent houlans avec huit hommes; une épée lui est décernée pour cette action par la société de Valenciennes, 138.

ROUSSELOT, aide-de-camp. AN VII. Se distingue à l'armée d'Helvétie, 344.

ROUSSIER, négociant, député de Marseille aux États-généraux. AN 1789. Propose une nouvelle rédaction de l'article qui déclare le gouvernement monarchique, 47. — Sa définition du principe de la monarchie, 48. — Elle est rejetée, 61.

ROUSSIGNAC (le ci-devant marquis de). AN I.^{er} 1795. Commande un corps espagnol; est fait prisonnier, et traduit au tribunal révolutionnaire, 245. — Est réclamé par le général espagnol; réponse négative du représentant Garrau, 261.

ROUSSILHE-MORAINVILLE. AN II. 1794. Sa pétition relative à une nouvelle manière de faire des bassins pour construire et remiser les vaisseaux de guerre, 231.

ROUSSILLON, négociant à Toulouse, député aux Etats-généraux. AN 1790. Donne lecture d'une délibération de la commune de Toulouse, qui accorde un asile aux citoyens de Montauban, fuyant les troubles de cette ville, 151. — Vote pour que le retour du commerce de l'Inde se fasse à Cette et à Lorient, 198. — Ses observations sur la réclamation du régiment de Languedoc, contre le décret qui le rappelle de Montauban, 227. — Fait supprimer, dans la ci-devant Bretagne, les droits de consommation perçus sur les denrées coloniales, 342. — Rendre un décret pour mettre fin aux difficultés élevées à Strasbourg, sur l'exécution du reculement des barrières, 357. — AN 1791. Décréter la liberté du commerce du Sénégal, et la reddition des comptes de la compagnie de ce nom, 20. — Son rapport sur l'importation du tabac d'Amérique; est interrompu violemment par Murinais, et fait néanmoins adopter son projet, 62. — Fait prohiber le service de la marine par des vaisseaux de construction étrangère, 64. — Propose d'encourager l'agriculture, la navigation et le commerce, 67. — Fait fixer les droits d'entrée pour les importations des Colonies, 78. — Annonce les troubles de Toulouse et le désarmement de la légion d'Aspe, 90. — Fait assujettir les agens de change au serment et à la patente, 106. — Ses observations pour l'exécution de la loi sur les petits assignats et la monnaie de cuivre, 143. — Propose de renvoyer à la prochaine législature la conservation d'une municipalité pour chaque commune, 147. — Fait rendre un décret relatif au commerce du Cap-de-Bonne-Espérance, 172. — Adopter diverses dispositions relatives aux droits à percevoir sur les denrées coloniales, 174. — Décréter la liberté du commerce des Echelles-du-Levant et des côtes de Barbarie, 205. — Son rapport et projet de décret sur les toiles de coton provenans des retours de l'Inde et imprimées en France pour le commerce d'Afrique, 230. — Donne des détails sur la faiblesse des arme-

mens d'Espagne, 232. — Vote pour le projet contre les régimens révoltés, et accuse Robespierre d'entretenir une correspondance avec l'armée, 241. — Défend le comité colonial, accusé à l'occasion des troubles des Colonies, 251. — Fait décréter la libre circulation des grains et la punition de ceux qui y mettent des entraves, 265. — Dit que le moyen de prévenir les plus grands malheurs est de donner à l'assemblée coloniale le droit de statuer sur l'état politique des nègres et des hommes de couleur, 269.

ROUSSILLON. AN I.^{er} 1793. Orateur d'une députation de la *société des Défenseurs de la république*, réunis aux *Jacobins* de Paris, demande le rapport qui ordonne la poursuite des auteurs du massacre du 2 septembre, qu'il dit être justifié par la politique et par les temps de révolution, 41. — Nommé juge au tribunal révolutionnaire, publie une adresse à ses frères des départemens, dans laquelle il les invite à courir aux armes pour sauver la liberté, 240.

ROUSTAN. AN IV. Est arrêté dans le Midi, comme chef d'égorgeurs, 34.

ROUSTON. AN 1791. Se plaint, à la barre de l'assemblée législative, d'être calomnié par Dupont de Nemours, Brissot et Condorcet, qu'il accuse d'être les amis des noirs, est rappelé, par le président, au respect dû à l'assemblée, 345.

ROUTA, officier municipal de Charleville. AN 1792. Décret ordonnant qu'il sera fait mention de son courage, 294.

ROUVEAU, notaire. AN II. 1794. Est acquitté au tribunal révolutionnaire, 152.

ROUVELET, député de l'Aveyron au conseil des cinq-cents. AN VI. Ses observations sur le projet d'Aubert, concernant les dégrèvemens des contributions, 357. — AN VII. Combat vivement celui relatif aux prêtres sujets à la déportation, 101.

ROUVIÈRES. AN I.^{er} 1795. Est nommé administrateur des postes, 255.

ROUVILLE (la veuve). AN V. Rapport de Thibaudeau sur sa pétition en réclamation des biens de son mari condamné, 156.

ROUX (Charles-Benoît), curé. AN 1791. Est élu à l'évêché d'Aix, 72.

ROUX (Jacques), prêtre, et membre de la commune de Paris. AN I.^{er} 1793. Est accusé d'avoir justifié les attroupemens chez les épiciers, 59. — Privé de la confiance de la section des Piques, 62. — Chargé par le conseil-général d'écrire l'histoire de la révolution du 31 mai, 153. — De surveiller la section du Finistère, *ibid.* — Et de rédiger les affiches de la commune, 166. — Est classé de la convention pour avoir lu une fausse adresse contre les riches, au nom de la section des Gravilliers, 179. — Parle au conseil-général sur cette pétition, et dit qu'elle avait été approuvée par les Cordeliers; inculpations qui lui sont faites à ce sujet, 182. — On lui retire la rédaction des *affiches*, 183. — Il perd la confiance de la commune, 185. — Sa pétition est désavouée par les Cordeliers, 195. — Il est accusé par la veuve Marat d'abuser de son nom pour tromper le peuple, 222. — Dénoncé et arrêté, 256 et 262. — Annonce de son expulsion des Cordeliers, 264. — AN II. 1793. Nouvelle dénonciation contre lui au conseil-général, 268. — AN II. 1794. Traduit au tribunal révolutionnaire, se suicide, 119.

ROUX, juge de paix de la section de l'Unité à Paris. AN I.^{er} 1793. Est arrêté pour avoir dénoncé Chaumette; décret qui ordonne sa mise en liberté, 138. — Dénonciation contre lui à la commune, à l'époque du 31 mai, 152.

ROUX (Louis), député de la Haute-Marne à la convention nationale, (connu depuis sous le nom de Roux des Ardennes). AN I.^{er} 1793. A propos du renouvellement proposé du tribunal révolutionnaire, justifie des arrestations ordonnées par Duroy à Evreux, 121. — Combat le système d'un pacte social autre que la constitution, 132. — Invoque l'ordre du jour sur diverses propositions relatives aux troubles de plusieurs départemens, par suite du 31 mai, et demande la discussion de l'acte constitutionnel comme la meilleure réponse à faire aux ennemis du bien public, 163. — Fait l'éloge de Delbrel, dénoncé pour sa conduite à Cambrai, 230. — Ses propositions relatives aux réquisitionnaires qui se cachent ou qui sont employés dans les cha-rois, 258. — Dénonce et fait destituer Lecouteux Lanoraye et plusieurs autres administrateurs de Seine et Oise qui se sont opposés aux

réquisitions de grains, 261. — AN II. 1793. Pense qu'il faut terminer la discussion élevée par Briez, contre le comité de salut public, et renvoyer ses membres à leurs importantes fonctions, 270. — Est nommé commissaire dans le département de l'Oise et autres circonvoisins, pour faire exécuter les lois sur les subsistances, 271. — AN II. 1794. Annonce l'inauguration d'un temple de la raison à Sedan, et les versemens considérables de fonds faits par cette commune, 176. — Discussion, aux Jacobins, sur cette mission et ses débats avec Massieu son collègue, 219. — Publie un ouvrage sur les événemens des 8, 9 et 10 thermidor, 324. — Fait nommer une commission pour la levée des scellés mis sur les papiers de Robespierre, *ibid.* — Dénonce deux députés de la société populaire de Sedan, 341. — Parle sur la dénonciation de Lecointre de Versailles, contre Collot, Billaud, Barrère, etc., 345. — AN III. Fait rendre un décret en faveur de Denis, cultivateur, 2. — Et confirmer les mesures adoptées par le comité de salut public pour la reprise de Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé, 4. — Veut que la balance soit égale entre les émigrés nobles ou plébéiens, et qu'on ne rappelle pas de castes prosrites, 19. — Propose de s'en fier à la sagesse des comités, relativement aux députés détenus avant le 9 thermidor, 34. — Insiste pour le remplacement des représentans en mission dans la Vendée, 169. — Discute le projet relatif aux attributions du comité de salut public, 176. — Propose l'envoi d'une force armée pour protéger l'arrivage des subsistances, 194. — Est nommé membre du comité de salut public, 198. — Annonce l'arrestation de deux ex-membres de la commission militaire de Lyon, *ibid.* — Fait un rapport sur les causes politiques des mouvemens qui ont menacé la convention au 12 germinal; donne lecture de lettres sur les bruits semés à ce sujet; annonce que les mesures prises pour les subsistances doivent rassurer les bons citoyens; et donne l'espoir d'une prochaine paix, 202. — Demande qu'on autorise la sortie de Paris du nombre de gendarmes à cheval nécessaire à la protection de l'arrivage des grains, 204. — Annonce la saisie de ceux destinés pour Paris, et fait nommer Barras pour diriger la force armée chargée de

protéger leur arrivage, 207. — Expose les causes de la disette, et demande qu'il soit fait un appel aux bons citoyens, 208. — Fait ordonner aux districts de Chartres et de Joinville de fournir, dans le mois, soixante mille quintaux de grains pour l'approvisionnement de la république, 251. — Donne des détails rassurans sur l'approvisionnement de Paris, 249. — Fait rappeler de mission Castillon, Delamarre et Soullignac, et envoyer Marragon au Havre, 253. — Combat le projet de Lesage d'Eure et Loire, sur les députés accusés à la suite du premier prairial; veut qu'ils soient traduits à une commission militaire, et non au tribunal criminel de la Seine, 255. — Fait décréter la permanence jusqu'à ce qu'on ait prononcé sur l'affaire de Joseph Lebon, 295. — Annonce que Rouget de Lille est allé combattre les émigrés descendus sur nos côtes, 300. — Son opinion sur la division du corps législatif en deux sections, 305. — Autre sur la nomination d'agens du pouvoir exécutif auprès des administrations, 511. — Et sur son organisation, 313. — Accuse Massieu d'avoir contribué au meurtre de la municipalité de Sedan, 527. — Texte de ce rapport, 529. — Appuie l'ordre du jour sur la proposition de faire fermer les assemblées sectionnaires de Paris, 552. — S'oppose à ce qu'on confie aux assemblées électorales l'élection des deux tiers de la convention, 339. — Fait renvoyer au comité de salut public la proposition de taxer les grains 341. — Appuie l'annulation des certificats de résidence accordés dans le Midi, 353. — AN IV. Fait écarter des observations contraires au rapport de la loi du désarmement, 16. — Passer à l'ordre du jour sur la proposition de célébrer une fête à la réconciliation des Français, 22. — Décréter une commission de cinq membres pour présenter des moyens de salut public, 36. — Est l'un de ses membres, *ibid.* — Propose une taxe des grains et denrées de première nécessité, 40 et 42. — Et un nouveau timbre pour les assignats, *ibid.* — Rejet de sa première proposition, 45. — Réélu au conseil des cinq-cents, veut que Chazal retire les personnalités de son discours sur les droits de la république à la succession des émigrés, 71. — Dément un placard de Cormatin, sur les conditions qu'il prétend avoir obtenues de l'ancien

comité de salut public, 89. — Fait un rapport sur les opérations de l'assemblée électorale du Lot, et propose d'annuler celles faites dans la maison Ursule, 90 et 91. — Appuie le renvoi à la commission de vérification des pouvoirs de la dénonciation faite contre Siméon, 127. — Provoque le rétablissement du *bulletin*, *ibid.* — Vote pour le nouveau projet tendant à annuler les élections du Lot, 130. — Appuie la réunion des deux conseils dans le palais des Tuileries, 151. — Demande le rapport de la loi du 21 avril 1793, sur la déportation des prêtres, 230. — Vote la translation à Langres de l'école centrale de la Haute-Marne, 252. — Parle sur la fabrication et vente de la poudre à tirer, 296. — AN V. Appuie la demande en impression d'une réponse de Defermont au message du directoire sur les finances, 12. — Combat la création d'une régie intéressée pour le droit de passe, 88. — Fait l'éloge de la conduite de l'ex-conventionnel Curée, réclamant contre la loi du 21 floréal qui l'empêche de se rendre à Paris, 110. — Reproduit les inculpations contre l'administration des postes, 113. — Combat l'envoi d'un message pour connaître les mesures prises contre les prêtres réfractaires, 154. — Provoque le rapport de la loi du 21 floréal, sur-tout en faveur des ex-conventionnels, 168.

ROUX de l'Aveyron. (Voyez ROUS.)

ROUX, employé aux relations extérieures. AN V. Ses réflexions sur le projet conçu par l'Angleterre pour rendre la Belgique à l'empereur, 137.

ROUX (J.). AN VI. Ecrit de Marseille que la veuve Rey, revendeuse, y a été fusillée pour n'avoir pas quitté cette ville en exécution de la loi du 19 fructidor, bien qu'elle ne fût pas émigrée, 214. (Voyez REY.)

ROUX-DE-BRIÈRE. AN 1789. Accuse Saint-Priest d'avoir renvoyé le peuple demander du pain à ses douze cents rois, 70 et 71. — Celui-ci dément ce propos, 72.

ROUX-FAZILLAC (Pierre), député de la Dordogne à l'assemblée législative. AN 1791. Fait autoriser les comités à correspondre avec toutes les autorités pour les renseignements qui leur sont nécessaires, 321. — AN 1792. Mander le ministre de

la guerre pour déclarer s'il est vrai que Luckner demande de nouvelles forces, 180. — Donne lecture d'un compte satisfaisant sur l'état des armées par rapport aux maladies, 282. — Son opinion sur la proposition de lever le camp sous Paris, 293. — AN I.^{er} 1795. Propose de traiter comme déserteurs deux bataillons de la Gironde qui veulent quitter l'armée, 193. — Est adjoint aux représentans près l'armée du Nord, 208. — Craint l'assassinat des patriotes par les aristocrates, dans l'obscurité de la nuit du 10 août, et veut qu'on illumine, 222. — Fait renvoyer au comité la demande des anabaptistes, qui voudraient être citoyens sans prêter un serment que leur religion défend, 228. — Provoque le recensement des grains dans toutes les communes de la république, 231. — AN II. 1795. Annonce que le département de la Charente a fourni douze mille hommes, 22. — Donne des détails sur un complot de moûniers, à Angoulême; envoie à Paris huit chefs de la conspiration de Bordeaux, 29. — Traduit au comité de sûreté générale le nommé d'Abac, ancien officier au régiment de la marine, et fait conduire au tribunal de Périgueux Valady, ex-député mis hors la loi, 82. — AN III. Discute le projet relatif à la première réquisition, 89. — S'oppose à ce qu'Élie Lacoste soit rappelé de mission, 92. — AN VI. Est destitué par le directoire de ses fonctions d'administrateur, 194. — AN VII. Se démet de son emploi au ministère de l'intérieur, 361.

ROUXEL-DE-BLANCHELANDE. (Voy. BLANCHELANDE.)

ROUYER (Jean-Pascal), maire de Bejours, député de l'Hérault à l'assemblée législative. AN 1791. Fait décréter que le ministre Bertrand présentera la dernière quittance de Lamotte, officier mort depuis plus de trente ans, 324. — Demande à répondre à la prétendue justification de ce ministre, qu'il qualifie d'insolente diatribe, 340. — Persiste dans sa dénonciation, 357. — Vote pour que ce ministre vienne rendre compte de sa conduite à la barre, 365. — Défend un projet qui fixe la forme des congés de marine, *ibid.* — AN 1792. Pense que l'ère de la liberté ne doit commencer qu'au 14 juillet 1789, 4. — Provoque le décret d'accusation contre Bertrand, 15. — Ses

vues sur le recrutement de l'armée, 24. — Est d'avis de demander à l'empereur s'il entend demeurer ami et allié de la nation française, 26. — Vote pour que Bailly soit entendu à la barre sur le fait des cartouches signées de lui, et délivrées aux gardes françaises, 28. — Dit qu'il existe depuis Perpignan jusqu'à Avignon, une coalition dont le but est la guerre civile, 30. — S'oppose à la relaxation des deux courriers du ministre Delessart, arrêtés à Stenay, 49. — Dénonce Mallet-Dupan, *l'Ami du roi*, la *Gazette de Paris*, et la proclamation des princes pour exciter les troupes à la désertion, 52. — Demande que le ministre de la marine rende compte de la manière dont les commissaires à la Martinique ont rempli leur mission, 55. — Veut qu'il s'explique sur une lettre que lui a adressée Bougainville, 64. — Accuse le ministre Delessart, 65. — Propose de comprendre dans la loi sur la confiscation des biens d'émigrés, les pères de familles qui ont fait émigrer leurs enfans, 66. — Inculpe le ministre Narbonne, à l'occasion du rapport de ce dernier sur l'arrestation du colonel Savignac, 67. — Fait décréter que d'Estaing est autorisé à remplir les fonctions d'amiral de France, 68. — Discute la loi sur le séquestre des biens des émigrés, et s'oppose à une exception en faveur des artistes et savans, 70. — Parle sur la mise en liberté des citoyens arrêtés à Arles, et la formation d'une armée dans le midi, 74. — Sur le projet d'accorder une récompense à Groignard, ingénieur-général de la marine, 80. — Demande la priorité pour celui présenté par Gensonné sur les Colonies, 85. — Son opinion sur les troubles de Saint-Domingue, 86. — Appuie le décret d'accusation contre l'évêque Castellane et Jourdain-Combet, impliqués dans les troubles de la Lozère, 91. — Vote contre l'ex-ministre Narbonne, 94. — Son discours pour la réduction des officiers de la gendarmerie nationale, 95. — S'oppose à ce que Narbonne obtienne la faculté de sortir de Paris, 100. — Fait écarter la proposition de donner vingt mille livres au marin Dupetit-Thouars, pour aller à la découverte de Lapeyrouse, 101. — Provoque une loi pour empêcher les ci-devant nobles de monter au grade de lieutenant-colonel, sans avoir fait un service actif dans les grades inférieurs,

204. — Fait ajourner le remplacement des officiers généraux, et obtient l'impression de la liste de ceux employés, 110. — Vote pour que les anciens drapeaux soient brûlés dans les garnisons, à la tête des régimens, et en présence des officiers municipaux, *ibid.* — S'oppose à ce qu'il soit donné au roi six millions pour dépenses secrètes des affaires étrangères, 118. — A la création d'un corps d'artillerie et d'infanterie de marine, 124. — Vote l'impression des rapports de Brissot et de Genonné sur le comité autrichien, et accuse d'impérite le ministre de la justice Duranthon, 145. — S'oppose à la prohibition de la course en mer, 153. — Ses observations sur l'insuffisance des armées pour le système offensif, 172. — S'élève contre l'envoi aux départemens d'une adresse des Marseillais, comme étant incendiaire, 173. — Fait donner lecture de l'arrêté du département de Paris, sur la tranquillité publique, *ibid.* — Demande la punition du directoire de ce département et des deux juges de paix qui ont décerné un mandat d'arrêt contre Pétion et Mannel, 196. — Appuie la pétition des patriotes Belges et Liégeois, demandant vengeance de la conduite du général Jarry, 211. — Provoque l'improbation d'un arrêté de la section Mauconseil, relatif à Louis XVI, 218. — Commissaire dans le Midi, donne des détails sur sa situation, 255. — Rend compte de sa mission, 263. — Réélu à la convention nationale, parle sur les différens sermens proposés, 266. — Fait un rapport sur les travaux du camp sous Paris, 290. — Son opinion sur la proposition de les cesser, 293. — Donne connaissance du procès-verbal de la municipalité de Rhétel, attestant le massacre de quatre déserteurs, par les deux bataillons le *Mauconseil* et le *Républicain*, *ibid.* — Fait ajourner la demande de la commune de Paris, relative aux trente trois prisonniers prussiens réputés émigrés, 299. — Veut que les officiers municipaux payent eux-mêmes ce qu'ils voudraient faire payer au peuple, 300. — Ses observations à l'occasion du compte rendu par la commune de Paris, 302. — S'élève contre la licence des sections, et invoque l'ordre du jour sur une pétition présentée par elles, 310. — Affirme que, sur la terrasse des Feuillans, on a provoqué des membres de la convention, *ibid.* — Fait au-

toriser le ministre de la marine à remplacer les fonctionnaires des îles du Vent, dont le civisme paraît suspect, 314. — Fait augmenter de trois bataillons la force armée envoyée aux îles du Vent, 321. — Cite des faits particuliers sur les troubles relatifs aux subsistances, 342. — Fait charger les commissaires de vérifier les accaparemens, sous prétexte des besoins des armées, *ibid.* — Vote le rapport du décret qui déclare indignes aux places, les agens et officiers civils ou militaires, dans les pays occupés par les armées, ainsi que les individus ci-devant privilégiés, 358. — Réclame l'ajournement de la discussion sur Louis XVI, 363. — AN I^{er} 1793. — Combat la demande en renvoi au comité de sûreté générale des adresses départementales dénoncées par le département de Paris, 13. — Propose de faire concourir les fédérés à la garde de la convention, 20. — Fait rendre un décret relatif aux congés et passe-ports de commerce maritime, 25. — En mission dans l'Hérault, est dénoncé par Chabot comme y travaillant contre le 31 mai; lettre par laquelle il rend compte de ses opérations, 184. — Arrêté à Lyon, annonce qu'il a recouvré sa liberté, et que les administrateurs du département se sont rétractés, 211. — Est encore dénoncé par Chabot pour sa correspondance avec Bordeaux, et décrété d'arrestation, 217. — AN II. 1793. Et d'accusation, 277. — Texte de cet acte, 54, 35 et 36. — AN III. Est présenté, par Thuriot, comme l'auteur d'une lettre déposée au comité, dans laquelle il est question de rétablir la royauté, 34. — Mis hors la loi, envoie un mémoire justificatif de sa conduite, 83. — Rapport de Merlin, de Douai, tendant à le tenir exclus de l'assemblée, mais sans qu'il puisse être impuie; débats à ce sujet, 89. — Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé dans le sein de l'assemblée, 171. — Demande qu'il soit défendu à toute section du peuple de parler au nom du peuple entier, 194. — Présente un projet pour la reddition du compte des réquisitions faites par les municipalités, 206. — Appuie la dénonciation de la commune d'Uzès contre Borie; est chargé de la direction de la force armée pour protéger l'arrivage des subsistances à Paris, 208. — Veut qu'on décrète le principe de la restitution des biens, non-vendus, aux fa-

milles des condamnés, pour autre cause que l'émigration, 209. — Demande que les officiers et administrateurs de marine, destitués arbitrairement, soient payés de la moitié de leurs appointemens, 210. — Propose le décret d'accusation contre Collot, Barrère et Billaud, 247. — Donne des détails sur une insurrection dont il a arrêté les effets, à Franciade, à l'occasion des subsistances; et sur l'arrestation de Macé, ancien adjoint d'Hanriot, qui était à la tête des agitateurs, 251. — Est autorisé à organiser, à Toulon, une commission municipale, 284. — Sa lettre sur les jugemens rendus par la commission militaire, rétablie dans cette ville, 288. — Annonce la prise de dix-sept bâtimens chargés de grains, 354. — AN IV. Prorogation de ses pouvoirs, 20. — Sa lettre sur l'accueil fait à une corvette espagnole, en relâche à Toulon, 25. — Réélu au conseil des cinq-cents, fait déclarer qu'il n'y a lieu à délibérer sur la dénonciation des Marseillais relative aux massacres du Midi, 84. — Appuie l'ordre du jour sur le message relatif aux nouvelles cotisations pour l'emprunt forcé, 94. — Amende le projet pour la radiation définitive de toutes les listes d'émigrés des noms des représentans inscrits par suite du 31 mai, 119. — Défend la proposition du directoire sur la marine et son administration, 120. — S'oppose au projet d'exclusion de Ferrand-Vaillant, 121. — Texte de son opinion sur la marine, et projet y relatif, 122 et 123. — Vote des fonds pour le ministère de l'intérieur, 148. — Propose une surtaxe de l'emprunt forcé pour les parens d'émigrés, 150. — Fait excepter des dispositions de la loi du 5 brumaire tout militaire en activité de service depuis le commencement de la révolution, 168. — Propose de supprimer les cloches et d'en faire des sous, 188. — Demande la lecture des pièces qui inculpent plusieurs représentans, afin de faire connaître ceux qui veulent avilir la représentation nationale, 194. — Réclame contre le ministre de la marine, et pourquoi, 202. — S'oppose à la réunion de tous les établissemens publics à Montpellier, 204. — Invoque l'ordre du jour sur le projet relatif aux prises maritimes, 209. — Appuie celui contre les prêtres réfractaires, 229. — Inter-

pelle Bentabolle sur les causes des derniers troubles de Paris; proposition de le rappeler à l'ordre; débats à ce sujet, 233. — Propose d'organiser une garde départementale, et de mettre sous les ordres du corps législatif une force armée suffisante pour sa sûreté, 237. — Demande l'ajournement de ce projet jusqu'au message du directoire sur les circonstances, *ibid.* — En donne une nouvelle lecture, 242. — Annonce, au nom de la commission des inspecteurs, un rapport du ministre de la police sur un rassemblement de brigands, déguisés en représentans, qui doivent soulever les faubourgs, 268. — Son rapport sur la vente des domaines nationaux dans les Colonies des Deux-Indes, 279. — Fait lever le séquestre des biens des habitans de Toulon, *ibid.* — Adopter diverses dispositions sur la retraite des officiers de mer, *ibid.* — Et accorder des secours à des militaires blessés et aux veuves de ceux morts pour la république, 280. — AN V. Vote le rejet d'un article proposé par Savary, tendant à autoriser les conseils militaires à diminuer ou commuer les peines, d'après les circonstances atténuantes du délit, 3. — Et l'exécution de la loi du 5 brumaire, à l'égard des individus inscrits sur la liste des émigrés, 30. — Son opinion pour la vente des domaines nationaux par enchères, 40. — Invoque l'ordre du jour sur la demande d'admettre les inscriptions sur la dette publique viagère en paiement des domaines nationaux, 43. — Amende le projet sur les moyens coercitifs pour faire rentrer les contributions, 47. — Renouvelle sa proposition sur la loi du 3 brumaire an 4, 48. — Fait accorder de nouveaux secours aux militaires blessés ou infirmes, et aux veuves et enfans de ceux qui sont morts au service de la patrie, 50. — Demande qu'on exclue des places du gouvernement ceux déclarés inéligibles par la loi du 3 brumaire, 51. — Réclame contre les articles adoptés relativement à cette loi, 54. — Appuie les réclamations des hommes de couleur, traduits en France par ordre des commissaires civils, et arrachés à leurs juges naturels, 59. — Fait autoriser les recrues espagnoles qui se font en Italie à passer sur le territoire français, 68. — Vote l'impression de l'opinion de Treillard sur la presse, 81. — Fait arrêter un message au directoire, pour avoir des renseigne-

mens sur Saint-Domingue, 85. — Et un autre pour en obtenir sur les déportés de cette Colonie, détenus à Bayonne, 105. — Appuie le projet qui donne la préférence, dans le paiement, aux militaires blessés, rentiers et pensionnaires sexagénaires, 107. — Rappelle la manière infâme avec laquelle Barruel Beauvert a traité Bonaparte dans ses *Actes des Apôtres*, et propose l'envoi de son journal au directoire pour qu'il soit poursuivi, 142. — Trouve que le projet de Chasset, sur les délits de la presse est révoltant, 148. — S'étonne de voir que le commissaire qui a eu l'audace d'avilir la représentation nationale, en lui reprochant sa coupable insouciance sur les prêtres réfractaires, ne soit pas destitué, 154. — Fait ordonner un rapport sur les destitutions arbitraires, à l'occasion de la pétition du général Rochembeau qui demande à être jugé, 171. — Et la levée du séquestre sur les biens des habitans de Toulon, absens avant sa prise par les Anglais, *ibid.* — Demande l'impression du discours de Thibaudeau contre le message qui assujettit les électeurs au serment, 180. — Fait fixer la paye des généraux, officiers et soldats, 224. — Et celle des officiers de marine en numéraire, 233 et 241. — Propose de demander compte au directoire de l'exécution du décret qui ordonne la déportation de Barrère et celle de Vadier, 236. — Fait accorder aux officiers non en activité une solde équivalente au quart de celle dont ils joui soient à l'armée, 239 et 240.

ROUZET, député de la Haute-Garonne à la convention nationale. AN 1792. Veut que l'on règle le sort de Louis XVI et de sa famille, 321. — Conclut à sa réclusion et à celle de tous les siens jusqu'à ce que la nation ait statué sur leur sort, 363. — AN 1.^{er} 1793. Fait un rapport sur Lavergne, commandant de Longwi, 53. — En provoque un sur les plaintes portées contre le général en chef et les officiers de l'armée des frontières méridionales, 129. — Autre rapport sur les déclarations du général Miaczinski, concernant les relations de Pétion, Genonné et Lacroix avec Dumourier, 143. — Fait fixer à trois mois le délai accordé aux gens de mer pour se pouvoir en cassation des jugemens rendus contre eux en leur absence, 247. — AN II. 1793. Est décrété

d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — Fait décréter la levée du séquestre et la restitution du mobilier des condamnés, 136 et 166. — Discute le traité de paix conelu avec la Toscane, 148. — S'oppose à la création d'un tribunal national hors de la dépendance et de la nomination du corps législatif pour juger les députés prévenus des anciens comités, 187. — Propose l'ostracisme contre eux et leur expulsion du territoire français pendant cinq ans, 191. — Fait un rapport pour l'insinuation des actes d'une date certaine, 207. — Veut qu'on mette en réserve une partie des biens nationaux, afin d'en percevoir les productions en nature, 232. — Fait autoriser le paiement par la trésorerie des traites tirées sur elle par les ordonnateurs des Colonies, 248. — Maintenir les assignats républicains et les pièces de métal au type de la république, et ordonner l'établissement d'un régime hypothécaire, 260. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Demande le renvoi au comité de législation d'une dénonciation de la société populaire d'Angers contre les députés Hentz et Francastel, 327. — Propose des amendemens aux nouvelles mesures de police contre les émigrés, 335. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, provoque l'établissement d'un journal tachygraphique, 46. — Présente un projet sur les biens des parens d'émigrés, 201. — Fait adopter diverses dispositions sur la délivrance de lots des biens nationaux, 294. — Demande une amnistie pour les délits relatifs à la révolution, 342. — AN V. Fait une motion sur le code civil, 15. — Son opinion en faveur de Louise Despaigne dont les biens étaient soumissionés, 20. — Invoque l'ajournement du projet sur les successions, 25. — Fait ouvrir un crédit de 1,300,000 fr. au ministre de la police, 36. — S'élève contre l'augmentation du prix du port des journaux, 49. — Fait des observations sur le code hypothécaire, 113. — Son rapport sur les lois relatives à l'ordre de Malte, 125. — Interrompt Pères qui s'oppose à la lecture d'une pétition de Toulouse, relative aux troubles qui y ont eu lieu, 152. — Vote la reprise de la

discussion sur le divorce, 253. — Provoque le renvoi à la commission du projet sur le rachat des rentes foncières, et y fait adjoindre Fabre de l'Aude, 519. — Adresse différens reproches au directoire, à l'occasion de son message sur la pénurie du trésor public, 554. — Fait prendre une résolution concernant les jugemens dans lesquels l'agent du trésor public aura été partie, 542. — AN VI. S'absente du conseil après le 18 fructidor; est arrêté sur la frontière d'Espagne dans la voiture de madame d'Orléans; détails à ce sujet, 29. — Sa lettre justificative, 58.

ROVIÈRE (l'abbé), président de la municipalité d'Avignon. AN 1791. Accuse les commissaires dans le département des Bouches-du-Rhône, d'avoir favorisé un envoi d'artillerie à Carpentras pour défendre les contre-révolutionnaires, 134. — Est arrêté, 269.

ROVÈRE (Joseph Stanislas), frère du précédent. AN 1791. Député d'Avignon à l'assemblée législative, transmet un procès-verbal sur les troubles survenus dans cette commune et sur le massacre de l'électeur l'Escuyer, 298. — Dénonce l'abbé Mulot, commissaire médiateur à Avignon, 302. — Écrit à l'assemblée une lettre dans laquelle il accuse ce commissaire de toutes les horreurs qui ont été commises, 325. — Autre dénonciation contre tous les agens du pouvoir exécutif dans le Comtat, 334. — AN 1792. Fait décréter l'ouverture des barrières de Paris et la nécessité de prendre un passe-port pour sortir du département, 251. — Réélu à la convention nationale, demande que l'on adopte le principe du choix indéterminé de juges par le peuple, 268. — Fait décréter l'envoi de commissaires à Sens, à l'occasion de taxes arbitraires, 284. — Y est envoyé, *ibid.* — Rend compte de cette mission, 311. — Fait un rapport contre le général Montesquiou, et conclut au décret d'accusation, 316. — AN I.^{er} 1793. Dénonce Choudieu, 24. — Est nommé membre du comité de sûreté générale, 25. — Réfute les faits avancés par Buzot contre le comité, 30. — Est envoyé dans le département des Bouches-du-Rhône, 178. — Fait part des avantages remportés par l'armée du général Cartaux sur les Marseillais, 241. — Annonce la rébellion de Toulon, 247. — Transmet

différens traits d'héroïsme des républicains marseillais, 264. — AN II. 1795. Arrête avec Poultier, la démolition des fortifications d'Avignon, 64. — AN II. 1794. Est accusé aux Jacobins de persécution envers Agricole-Moreau, 115. — Y est défendu par Jourdan d'Avignon, 121. — Cité avec éloge par Legendre, pour sa mission à Lyon, 129. — Fait renvoyer au comité de sûreté une dénonciation contre des exagérés de Tarascon, 149. — Citation en faveur de Courbis, dit *le Marat du Midi*, du choix qu'il en a fait pour maire de Nîmes, 172. — Est adjoint à Barras pour commander la garde nationale de Paris, au 9 thermidor, 312. — Parle contre Joseph Lebon, 516. — Dénonce Maignet et demande son rappel, *ibid.* — Fait décréter la traduction au comité de sûreté générale de deux membres du conseil général d'Avignon, présens à la barre, 337. — Dénonce les incarcérations et les vexations exercées dans le Midi; est dénoncé à son tour dans un mémoire de Maignet, dont il fait décréter l'impression, 340. — AN III. Propose de rendre aux citoyens les armes qu'on leur a enlevées dans la première décade de thermidor, 58. — Est élu secrétaire, 68. — Accuse Maignet d'avoir incendié Bédouin, et demande des secours pour ses habitans, 77. — Fait ordonner un rapport sur le comité révolutionnaire de Cône-sur-Loire, dénoncé par une députation, 78. — Vote l'impression des pièces d'une conspiration, que Creuzé Pascal déclare avoir entre les mains, 82. — Annonce l'arrivée à Paris, de gens du Midi, disposés à soutenir les Jacobins, 98. — Est nommé membre du comité de sûreté générale, 108. — Accuse de nouveau Maignet et dénonce Barjavel, comme auteurs des malheurs de Bédouin, 110. — Est nommé président, 124. — Prononce un discours sur le 21 janvier, 125. — Refuse la parole aux députés qui veulent parler en faveur de Duhem, 152. — Promet amitié aux Bataves qui réclament leur liberté, *ibid.* — S'élève contre les scélérats qui commettent tous les jours de nouveaux forfaits dans le Midi, 157. — Dit que le peuple de Robespierre forme seul les queues à la porte des boulangers, 163. — Annonce que la garde de la convention a dissipé le rassemblement qui s'était formé à la porte de sa salle, 180.

— Fait

— Fait un rapport sur l'agitation de Paris, et en accuse les amis de Billaut, Collot et Barrère, 185. — Delecloy prétend qu'il est désigné par Duhem aux poignards du café Payen, 196. — Vote l'arrestation de Maignet dans la journée du 12 germinal, *ibid.* — Annonce que Pichegru fait marcher une force armée contre un rassemblement formé au faubourg Antoine, dont le but est de mettre la crête de la Montagne à la tête du gouvernement, 197. — Appuie l'annulation du décret d'accusation rendu contre Julien de Toulouse, 203. — Annonce que des scélérats préchent le pillage des propriétés, le massacre de la convention et des bons citoyens, et fait décréter une séance extraordinaire du soir, 212. — Donne des détails sur ce complot, dont les indices se trouvent dans un morceau de fromage et des œufs rouges; annonce l'arrestation des conjurés; signale Thuriot, Cambon et Montaut comme leurs chefs, 213. — Est désigné comme devant être arrêté dans la conspiration qu'il dénonce; fait décréter d'arrestation Thuriot, Ruamps, Levasseur de la Sarthe, Maignet, Hentz et Moyse Bayle, 214. — Signale Mouy comme un des principaux agens de Robespierre, et l'accuse d'avoir fait guillotiner trente marins comme fédéralistes, 219. — Autre rapport sur la conspiration du 29, faisant suite à celle du 12 germinal; il présente un morceau de toile comme le drapeau des conjurés; signale divers individus comme agens ou complices de cette conspiration, et fait décréter leur poursuite, 221. — Parle en faveur de l'impôt en nature, 231. — Dit que le mouvement insurrectionnel de prairial a été organisé dans la convention même, 244. — Fait ordonner la mise en jugement des membres de la commission temporaire d'Orange, 251. — Dénonce Laignelot pour avoir occupé le bureau avec Thirion, dans la nuit du premier prairial, et secondé les rebelles, 252. — Combat le projet de Lesage d'Eure-et-Loire, sur les députés accusés pour l'affaire de prairial; veut qu'ils soient jugés par une commission militaire, et non par le tribunal criminel de la Seine, 255. — Est élu membre du comité de sûreté générale, 259. — Propose le décret d'accusation contre Voulland, 278. — Fait envoyer Goupilleau de Montaigu dans le départe-

ment de Vaucluse, 288. — Demande que les membres des autorités de Lyon, mandés à la barre, soient admis à la séance, 300. — Atteste la certitude de l'assassinat du patriote Rédon, 324. — AN IV. Sort du comité de sûreté générale, 20. — Article de Trouvé sur son arrestation, 26. — Est accusé des désordres du Midi et des crimes de la réaction; faits cités contre lui par Legendre, Louvet et Dubois Crancé, 28. — Réveillère-Lépaux lui reproche d'avoir accusé Sieyes de terrorisme; Louvet demande et obtient son arrestation, 29. — Est remis en liberté par décret, 48 et 51. — Réélu au conseil des anciens, fait adopter une résolution relative à une vente de biens nationaux dans le ci-devant district de Cadillac, 309. — AN V. Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 310. — Déporté au 18 fructidor, 350. — AN VI. Embarqué à bord de *la Vaillante*, à Rochefort, 9. — Accusé d'avoir fait mettre en liberté Saint-Christol, chef de chouans, *ibid.* — AN VII. Meurt à Sinamary, 284.

ROVILLAIS, capitaine. AN III. Se distingue dans une affaire contre la garnison de Luxembourg, 69.

ROY, avocat, député d'Angoulême aux Etats-généraux. AN 1790. Est condamné à trois jours de prison, pour avoir injurié le côté gauche, à l'occasion du duel entre Charles Lameth et Castries; réclamation de sa fille pour faire convertir cette peine en une simple arrestation; décret portant qu'il lui sera procuré un appartement commode à l'Abbaye, 319 *et suiv.*

ROY (Maurice), horloger, co-accusé de Babeuf. AN V. Débats à la haute-cour de justice à son égard, 213. — L'accusateur national le déclare non-convaincu, 226. — Il se plaint de la violation du secret des lettres, 240. — Est acquitté, 252.

ROYE (M.^{me} de), veuve du ci-devant maréchal de Biron. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 284.

ROYER. AN 1789. Est nommé administrateur aux impositions, dans la municipalité de Paris, 102.

ROYER, curé de Chavannes, et député du bailliage d'Aval aux Etats-généraux. AN 1790. Vote

contre le projet du salarierement du clergé par la nation, 103. — AN II. 1793. Evêque et député du département de l'Ain à la convention nationale, est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — Prononce un discours par lequel il déclare que les députés proscrits ne conservent de haine que contre ceux sur lesquels la convention appelle l'indignation publique, 88. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, dénonce un mouvement royaliste dans la Haute-Loire, 66. — Fait adopter un projet sur le traitement des Quinze-Vingts, 105. — Accorder des pensions aux militaires non valides, et aux parens de ceux qui sont morts sous les drapeaux de la république, 194. — Invoque la liberté des cultes, et demande à connaître la situation de la république, sous ce rapport, 302. — AN VI. Est nommé évêque du département de la Seine, 252.

ROYER (l'abbé), conseiller d'état, député d'Arles aux Etats-généraux. AN 1790. Est élu secrétaire, 146. — Demande qu'on attribue les fonctions du tribunal de cassation au conseil d'état, *ibid.* — Dénonce l'auteur de l'adresse à *la véritable armée française*, et demande un tribunal particulier pour juger les fauteurs des mouvemens populaires, 214. — Prête son serment civique à la tribune, 365. — AN 1791. Annonce que les confesseurs refusent d'entendre ceux qui ont prêté le serment, 8. — Fait déréter l'exécution des jugemens rendus sur l'affaire des Quinze-Vingts, 190.

ROYER, curé de Châlons-sur-Saône, l'un des envoyés des assemblées primaires. AN I.^{er} 1793. Lit une adresse de tous les fédérés du peuple français, sur l'acceptation de la constitution, 225. — Dénonce, à la société des Jacobins, un ouvrage intitulé : *Hommage catholique rendu à la constitution*, 254. — Y parle contre l'appel des suppléans; combat la formation d'une armée révolutionnaire par département, et ne demande que deux mille hommes révolutionnaires comme lui pour purger la France du dernier des aristocrates, 258. — AN II. 1793. Y défend Benoit, commandant de la garde nationale de Châlons, et est censuré pour avoir

parlé en faveur d'un modéré, 279. — Est admis à l'épuration, 83. — Demande que Nioche y rende compte de sa conduite, 92. — AN II. 1794. Est nommé substitut de Fouquier Thinville au tribunal révolutionnaire, au 22 prairial, 264. — Propose, aux Jacobins, deux adresses à la convention et aux citoyens, exprimant le regret d'avoir idolâtré Robespierre, 325. — En fait adopter une aux sociétés affiliées, 329. — Est nommé rédacteur d'une autre en faveur des patriotes, 330. — Est dénoncé à la convention nationale, 356.

ROYERE (de), Evêque de Castres. AN VII. Extrait de sa correspondance avec la ci-devant princesse Chimay, 88 et 90.

ROYOU (l'abbé). AN 1792. Est décrété d'accusation, comme auteur de *l'Ami du roi*, 126.

ROYOU, frère du précédent. AN III. Détails par Lanot, sur son arrestation, 5.

ROYOU-GUERMEUR. (ROY. GUERMEUR).

ROZE, député au conseil des cinq-cents. AN V. Discute le projet relatif à la violation du secret des lettres, et provoque le rapport de l'article qui autorise le directoire à les ouvrir, 346. — Son élection est annullée au 18 fructidor, 350.

ROZE, général français. AN VI. Se marie à Corfou avec une fille d'Ali-Pacha de Jannina, 330.

ROZIERES, consul français à New-York. AN VI. Reçoit l'ordre du président des Etats Unis de cesser ses fonctions, 358.

RUAMPS, député de la Charente-Inférieure à la convention nationale. AN 1792. S'élève contre le ministre Roland, à l'occasion de la non-exécution du décret d'accusation contre Lacoste, 327. — AN I.^{er} 1795. Membre du comité de sureté générale, est inculpé au sujet de l'arrestation de Boze, 5. — Continué au même comité, 25. — Appuie un fait avancé par Marat contre Custine, 98. — Suspecte le patriotisme de ce général; plaintes de celui-ci à ce sujet, 134. — Commissaire à l'armée du Rhin, rend compte des moyens pris pour détruire les ennemis, 236. — Annonce des succès et la levée des pays environnans, au bruit du tocsin de la liberté, 239 et 261. — AN II. 1793. Est rappelé, 45. — Accusé d'avoir voulu

livrer Landau, se justifie, 72. — AN II. 1794. Appuie fortement l'ajournement du projet tendant à réorganiser le tribunal révolutionnaire au 22 prairial; et déclare que si un tel projet passait, il se brûlerait la cervelle, 264. — Est rappelé à l'ordre dans des débats relatifs à Maignet, 340. — AN III. Déclare avoir vu entre les mains d'Escudier et de Granet, des pièces où Barras et Fréron sont accusés de dilapidations, 6. — Dit que si la convention adoptait le principe de répondre aux représentans libellistes, avec le bras, on ne calomnierait pas tous les jours, 50. — Dément Rewbell qui impute aux Jacobins les troubles du 19 brumaire, et les accuse des malheurs de la France, 55. — S'oppose à l'impression d'un discours de Clauzel sur les continuateurs de Robespierre, et s'écrie *qu'il vaut mieux être Charette que député*; violens débats; on demande qu'il soit envoyé à l'Abbaye; il s'explique, 92. — Traite André-Dumont de royaliste, 114. — Invoque la question préalable sur la restitution des biens des condamnés, 184. — Réclame contre l'adoption par acclamation de la loi de grande police, qu'il regarde comme un moyen d'assassinat, 185. — Rend compte de faits relatifs à Carnot et Collot-d'Herbois, lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, 190. — Dit qu'il vient de voir le royalisme au bois de Boulogne, 194. — S'élève contre le président, pour sa réponse à ceux qui viennent réclamer des subsistances, 195. — Est décrété d'arrestation, au 12 germinal, sur la proposition d'André-Dumont, 196. — Décret qui lui enjoint de se constituer prisonnier dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être déporté, 214. — Il s'y soumet, 215. — AN IV. Est compris dans l'amnistic du 4 brumaire, 44.

RUULT, maréchal de camp. AN 1792. Sa lettre relative à la retraite des Prussiens et à leur division avec les émigrés, 279.

RUULT (Alexandre-Jean), député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Doute que les suppléans des députés fugitifs au 31 mai, viennent les remplacer, 168. — AN II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre cette journée,

277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

RUBA (les frères), négocians à Bordeaux: AN II. 1793. Y sont condamnés à une amende, 59.

RUBAT, juge au tribunal du district de Belley, député de l'Ain à l'assemblée législative. AN 1792. Annonce les dispositions hostiles du gouvernement de Savoye, 49.

RUBAT, député de Saône-et-Loire au conseil des anciens. AN VII. Combat l'ajournement de la discussion sur les élections de ce département, 242.

RUBAT-DE-LIVRON. AN 1790. Réclame contre l'assertion de quelques journalistes qui l'ont accusé d'enrôler pour la contre-révolution, 7.

RUBLIME (Jean-Baptiste), curé de Saingy. AN I.^{er} 1795. Impliqué dans l'affaire de Léonard-Bourdon, est remis en liberté, 215.

RUBY, officier. AN IV. Se distingue à l'armée de Rhin et Moselle, 348. — AN VI. Son discours lors de la présentation des drapeaux suisses au directoire, 180. — Dément le bruit de la mort de huit cents femmes dans les affaires de Suisse, 197.

RUDEL (Claude-Antoine), député du Puy-de-Dôme à la convention nationale. AN IV. Préside le corps électoral de France, comme doyen d'âge, 44.

RUDLER, commissaire du directoire exécutif près l'armée de Rhin et Moselle. AN V. Annonce la capitulation et l'évacuation de Kehl par les Autrichiens, 117. — Rend compte des opérations de cette armée, du passage du Rhin et de la reprise de Kehl, 218. — AN VI. Est envoyé en la même qualité sur la rive gauche du Rhin, 52. — Divise ce pays en quatre départemens, 147. — Défend à tous supérieurs de maisons religieuses de recevoir des novices, 164. — Sa lettre aux administrateurs des provinces prussiennes de la rive gauche, sur leur protestation contre l'application de ses arrêtés, 167. — Annonce aux habitans de la rive gauche leur réunion à la France, 177. — Et la levée des séquestres ordonnés par les ci-devant régences, 257. — Fait proclamer les droits de l'homme et la constitution de l'an 3 dans les quatre départemens réunis, 278. — Est appelé

pour succéder à Ropinat en Suisse, 286. — Prohibe l'exportation du sel, 310. — Prend un arrêté relatif au commerce du Rhin, 336. — AN VII. Est remplacé par Marquis, 196.

RUELLE (Albert), député d'Indre et Loire à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. En mission, annonce les succès de l'armée des côtes de Brest, 251. — La défaite des brigands sous Nantes, 258. — La prise de Montaigu et Saint-Léger, 264. — AN II. 1793. La reprise de Clisson et de Montaigu, 278. — Ordonne l'arrestation et la traduction à Paris du représentant Coustard, mis hors la loi, 45. — AN II. 1794. Fait adopter des dispositions pour la liquidation des offices domaniaux, 122. — Relever de la déchéance les militaires créanciers de l'état qui n'ont pas rempli les formalités prescrites, 196. — Est élu secrétaire, 199. — Parle sur l'organisation nouvelle des comités révolutionnaires, et sur la garantie à accorder aux ex-membres de ces comités, 339. — AN III. Écrit de Nantes que le décret d'amnistie a été reçu avec transport dans la Vendée, 91. — Met en liberté la famille de Charette, 94. — Annonce que l'Ouest se pacifie, 119. — Fait annuler tous les jugemens, non exécutés, rendus contre des Vendéens, 122. — Négocie avec leurs chefs, 130. — Rend compte de sa mission dans l'Ouest, 164. — Est redemandé par les administrations de la ville de Nantes, 169. — Donne des éclaircissemens sur la pacification, et reçoit une lettre flatteuse de Charette sur sa conduite, 177. — Prorogation de ses pouvoirs pour l'entière pacification de la Vendée, 187. — Rend compte des conférences qui ont eu lieu entre les représentans et Stofflet; lit la déclaration des chefs de l'armée vendéenne, portant soumission aux lois de la république; observe que les chouans ont remis un million en faux assignats, à eux envoyés par l'Angleterre, 233. — Renvoyé dans l'Ouest, félicite la convention sur sa victoire de prairial, 254. — Est rappelé dans son sein, 272. — AN IV. Dit qu'on a arraché, dans la section de la Butte-des-Moulins, la cocarde à une citoyenne en l'injectant, 17. — Réélu au conseil des cinq-cents, en est secrétaire, 307. — Fait adopter diverses dispositions sur les créanciers du ci-devant comtat d'Avignon, 354.

RUELLE, artiste. AN VII. Sa découverte pour perfectionner le mécanisme de la harpe, 333.

RUELLES, chargé d'affaires de France dans le Brabant. AN 1790. Est ariété et insulté à Bruxelles, 206. — AN VII. Dénonce les ex-directeurs Réveil-lère-Lépeaux, Rewbell, Merlin de Douai et Treillard; projet tendant à admettre sa dénonciation; discussion à ce sujet, 524, 325, 328, 330 et 352. — Sa dénonciation n'est point admise, 335.

RUELLO, curé de Loudéac. député de Saint-Brieux aux États-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 1. — Excite des troubles à Loudéac, 282.

RUET (Gilbert), administrateur du département, député de l'Allier à l'assemblée législative. AN 1792. Sa mort, 172.

RUFIN, l'un des chirurgiens de Geoffroy. AN II. 1794. Décret ordonnant qu'il sera employé à la tête des hôpitaux ou des armées, 281.

RUFFAT, commissaire des autorités constituées de Toulouse. AN I.^{er} 1793. Baudot provoque le décret d'accusation contre lui, et pourquoi, 190.

RUFFI. AN 1792. Est dénoncé dans l'affaire des Colonies, comme étant à la tête du parti des mâtres, 83.

RUFFIER, armurier d'Avignon. AN II. 1794. Obtient une pension en indemnité des persécutions et pillages qu'il a éprouvés pour avoir fourni des armes aux républicains, 187.

RUFFIN. AN II. 1794. Est nommé officier municipal de Paris, 284.

RUFFIN. AN VI. Est chargé en chef des affaires de France à Constantinople, 279. — Et reconnu sous ce titre par le divan, 290.

RUFFO (le commandeur de). AN V. Est présenté au directoire en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Naples; discours prononcés à cette occasion, 262. — AN VII. Quitte Paris, 71.

RUFFO (le cardinal de). AN VII. Entré à Naples à la tête de l'armée royale; cruautés qu'il y exerce, 322 et 345. — La non-ratification par le roi du traité conclu par ce cardinal avec les Français sert de prétexte pour faire pendre l'amiral Caraccioli, 546. — Sa nomination à la vice-royauté de Naples, 364. (Voyez NAPLES.)

RUFFRE, ancien militaire. AN II. 1793. Fait un don de dix pièces d'or, 54.

RUGGI (André). AN V. Est condamné à mort comme fauteur et chef de la rébellion de Castelluovo contre l'armée française en Italie, 133.

RUGGIERI, artificier. AN II. 1793. Machine destructive à employer contre les ennemis, présentée par lui à la société des Jacobins, 266.

RUHL (Philippe), administrateur du département, député du Bas-Rhin à l'assemblée législative. AN 1791. Fait une sortie contre le cardinal de Rohan et contre son armée de brigands, commandée par Mirabeau le jeune, 330. — Demande leur accusation, celle de Condé et de leurs adhérens, et fait signifier aux électeurs de Mayence et de Trèves de faire cesser les enrôlemens dans leurs états, 332. — Rejette sur la perfidie du pouvoir exécutif et des ministres les rassemblemens sur les frontières, et dénonce les agens français Béranger, Montezan, Groschlag et O-Kelly, qui les ont fomentés en Allemagne, 334. — Prononce un discours et fait plusieurs propositions relatives aux propriétés des princes allemands en Alsace, 348. — Vote la mise en accusation du cardinal de Rohan, et soutient que cette mesure, le considérant sous le rapport de citoyen français, ne peut nullement affecter le corps germanique dont il est membre, 352. — Dénonce l'exportation de l'argent au-delà des frontières, et en accuse la régie des douanes, 363. — AN 1792. Donne des renseignemens sur l'armement des émigrés, 1. — Se plaint du peu de dignité des réceptions des députations de l'assemblée chez le roi, 56. — Demande que Ribes fasse en forme sa dénonciation contre ce qu'il appelle le parti d'Orléans, 158. — Affirme qu'il est faux que les places soient démentelées comme Dumourier vient de le dire, 167. — Insiste pour que le ministre de la guerre rende compte des mesures prises pour empêcher l'invasion des Autrichiens sur le Rhin, 184. — Fait décréter qu'il sera rendu compte des motifs donnés par le général Montesson de son refus d'y envoyer vingt bataillons, 200. — Annonce la désertion du lieutenant général Gelb et du maréchal-de-camp Baltazar, 213. — Fait renvoyer à la cour martiale une lettre trouvée dans la poche d'un Suisse, et annonçant

qu'au 15 août les Prussiens et Autrichiens devaient être sur le territoire français, 230. — Mander à la barre Diétrick, maire de Strasbourg, 233. — Veut que les municipalités puissent disposer des armes des ci-devant nobles, 241. — Propose différentes mesures sur les dangers que l'ambassade de France peut courir auprès du corps helvétique, 244. — Rend compte de ce qui s'est passé dans la section du Luxembourg, où la commission extraordinaire a été accusée d'avoir voulu vendre Paris à Brunswick, 250. — Fait décréter le paiement de l'armement et équipement de deux volontaires pour chaque enfant dont les pères ne justifieront pas la résidence en France, 254 et 257. — Rélu à la convention nationale, fait renvoyer à la femme de Roffenberg, sous-officier prussien, deux écus d'or interceptés dans une lettre de son mari, 299. — Communique une lettre de l'empereur, dans laquelle l'invasion du territoire français est traitée de promenade militaire, 300. — Fait arrêter que le ministre des affaires étrangères rendra compte de la conduite du ministre français résident auprès de l'électeur palatin, 307. — Vote pour que Diétrick soit assimilé aux émigrés, 318. — Propose de déclarer que les peuples qui voudront fraterniser avec les Français, seront protégés par la nation, 325. — Fait adopter la rédaction de l'acte d'accusation contre Diétrick, 526. — Son rapport sur les pièces trouvées dans l'armoire de fer, 339, 341 et 344. — Fait adopter le texte de l'acte d'accusation de Louis XVI, 348. — Dénonce le prince de Deux-Ponts, et demande la séquestration de toutes ses propriétés en France, 353. — Est envoyé en mission dans le Bas-Rhin et la Moselle, 359. — AN I.^{er} 1795. Propose la vente des biens des princes étrangers possessionnés en France, 61. — Dit qu' Aix-la-Chapelle n'est pas tenable, et que son évacuation ne doit donner aucune inquiétude, 65. — Rend hommage au zèle des Parisiens pour s'armer et aller secourir leurs frères de la Belgique, 70. — Demande la destitution du général Stengel, 72. — Est nommé membre du comité de salut public, 86. — Appuie la proposition de déclarer que Custine a la confiance de la convention, et de lui ordonner de conserver le commandement de l'armée, 97. — Fait charger le comité de salut public

de quelques mesures relatives aux déserteurs autrichiens, 117. — Veut que les opinions anticiviques des députés soient dénoncées à un jury national, 168. — Annonce qu'il n'a été trouvé dans les papiers de d'Orléans aucune pièce prouvant qu'il ait tenté de monter sur le trône, 174. — Réclame, au nom de la nation, la succession d'un ci-devant seigneur, nommé Bosc, 189. — Demande que Wimpfen soit rappelé, et que Westermann soit traduit au tribunal révolutionnaire, 193. — Est élu secrétaire, 195. — Pense qu'avant de déclarer les villes anséatiques ennemies de la république, on doit examiner si nous ne sommes pas en guerre avec le roi de Suède, comme duc de Poméranie, et avec celui de Dannemarck, comme duc de Holstein, 240. — Lit une lettre du citoyen Scuder, secrétaire des douze sections de Strasbourg, annonçant que les ennemis ont été repoussés par 6,000 paysans, 243. — Demande que les femmes de Deux-Ponts qui sont à Metz soient gardées jusqu'à ce que les Prussiens aient rendu les femmes de Mayençais qui sont à Paris, 252. — Est nommé membre du comité de sûreté générale, 259. — AN II. 1793. Brise la sainte ampoule à Rheims, 22. — Propose la démolition des châteaux, 30. — Rend compte de sa mission dans les départemens de la Marne et de la Haute-Marne, 58. — Demande l'échange du prince de Linanges contre les représentans livrés par Dumourier, 65. — AN II. 1794. Parle sur Dentzel, dénoncé, 119. — Accuse de trahison l'électeur palatin, 129. — Propose, à l'occasion des otages de Mayence, de brûler les baillages de l'électeur, et notamment le château de Worms, 131. — Est élu président, 168. — Communique différentes lettres à l'assemblée, et parle sur celle du magistrat de Worms, qui réclame les otages de cette ville, 171. — Reproche à la commune de Paris d'avoir trop tardé à venir féliciter la convention sur la chute des conspirateurs Chaumette et autres; scène de sentiment entre lui et Danton, qui s'oppose à l'impression de son discours, 181. — Présente une adresse du bataillon du Bas-Rhin, contre le capitaine Teterel, 190. — Demande l'impression du rapport de Saint-Just, sur la police générale, 207. — Annonce l'évasion de Grandelos, armateur de Port-Malo, et fait prendre des me-

sures en conséquence, 258. — Donne sa démission de membre du comité de sûreté générale, 348. — AN III. Veut parler sur la dénonciation de Lecointre, et inviter la convention à se réunir contre la ligue des rois; on lui retire la parole, 99. — S'oppose à la radiation de Levrault de Strasbourg de la liste des émigrés, 111. — Discute les attributions à accorder au comité de salut public, 176. — Déclare qu'en toute occasion il a vu les prévenus, membres de l'ancien comité de salut public, résister à Robespierre, 187. — Vote l'adoption du projet de déclaration du droit des gens, présenté par Grégoire, 217. — Parle dans le tumulte, lors de la journée du premier prairial, et est applaudi par les femmes qui l'entourent, 245. — Est décrété d'arrestation, 246. — Et ensuite d'accusation, 247. — Autre décret portant qu'il sera fait un rapport particulier sur lui, et que, jusques-là, il demeurera en arrestation, *ibid.* — Son suicide, 255. — Faits qui ont motivé son acte d'accusation, 265.

RULLI (le comte de), colonel du régiment du Maine. AN 1790. Est massacré en Corse, 141. — Son frère justifie sa conduite, 159.

RUMFORD (Benjamin comte de), officier-général, commandant en chef l'artillerie de l'électeur de Bavière. AN VI. Envoie au citoyen Baseher, à Ratisbonne, un exemplaire de ses *Essais politiques, économiques et philosophiques*, avec prière de le faire agréer au directoire français, 263. — AN VII. Notice de cet ouvrage, 225.

RUSCA, général. AN IV. Contribue à la victoire de Dégò et de Saint-Jean en Italie, 219. — Décide celle de Lodi, en se précipitant à la tête des bataillons, 241. — AN VII. Bat l'armée napolitaine à Porto-Fermo, 85. — Est blessé et fait prisonnier à la bataille de Plaisance, 291.

RUSSEL, membre du parlement d'Angleterre. AN IV. Sa sortie contre les ministres, 75.

RUSSILLON, helvétien. AN VI. Son attachement aux oligarques cause son arrestation, 172. — Est élargi par ordre du directoire français, 347.

RUSTE, commissaire de la Martinique. AN 1790. Sa lettre sur les troubles de cette Colonie, 222. — Accuse le gouverneur Damas, 352. — AN 1791.

Autre lettre sur les affaires de la Martinique, 65. — Est accusé d'avoir dénaturé les instructions de son assemblée coloniale, 85.

RUTAUD de l'Aude. AN I.^{er} 1793. Est admis comme suppléant de Rabaud-Saint-Etienne à la convention nationale, 236.

RUTLÉGE (chevalier de). AN 1789. Présente la demande des boulangers de Paris à l'assemblée nationale, 15.

RUTREAU (Louis). AN 1792. Est autorisé à lever 400 hussards, 248.

RUYTER, amiral. AN VII. Son ombre invoquée par le général Brune pour animer les Hollandais, 554.

RYAN, capitaine anglais. AN VI. Est chargé de l'arrestation de Fitz-Gérald, et meurt d'un coup de pistolet que celui-ci lui tire, 273.

RZEWUSCHI (Séverin), petit hettman de la couronne de Pologne. AN 1792. Est démis de sa charge, par décret de la diète, pour n'avoir pas prêté serment à la constitution, 50. — AN I.^{er} 1793. Proteste contre le partage de la Pologne, 145.

S.

SAAVEDRA (don Francisco). AN VI. Bruit de son remplacement au ministère des finances en Espagne, 179. — Est nommé premier ministre, 201. — Scènes vives entre lui et Truguet, ambassadeur français, à Madrid, 237. — Sonéloge, 255. — AN VII. Ressent une indisposition qu'on attribue au poison, 6.

SABATHIER. AN 1789. Est administrateur des hôpitaux de Paris, 102.

SABATHIER et autres, acquéreurs de biens nationaux. AN V. Sont renvoyés à se pourvoir au directoire contre un arrêté du comité de législation qui annullait une vente nationale, 16.

SABATIER, médecin. AN V. Préside la séance publique de l'école de médecine, 276.

SABATIER-CABRE, conseiller au parlement de Paris. (Voyez la table de l'Introduction). AN 1790. Accusé d'aristocratie, est défendu par Joseph André, négociant français, 212.

SABLIER, journaliste. AN III. Démenti qui lui est donné par le général Carteaux, au sujet d'une prétendue descente des Anglais, 310.

SABRAN (madame de), émigrée. AN III. Accusation contre Allard à son occasion, 258.

SACOMBE (le docteur). AN 1792. Annonce de son poème didactique, intitulé : *la Luciniade ou l'Art des accouchemens*, 325. — AN III. Ses *Observations sur la grossesse et l'accouchement*, 183.

SAGE (Bernard-Marie), député de Rhône et Loire à l'assemblée législative. AN 1792. Propose de déclarer que l'ex-ministre Narbonne emporte les regrets de l'assemblée, 71.

SAGE, minéralogiste. AN VII. Son rapport sur les matières combustibles qui se sont trouvées parmi les débris de l'Odéon, 189.

SAGE. (Voyez LESAGE).

SAGERET, ancien administrateur du théâtre de l'Odéon. AN VII. Est arrêté à l'occasion de l'incendie de cet édifice, 184. — Et remis en liberté, 194.

SAGNIÉ. AN I.^{er} 1793. Écrit à la convention qu'il est en prison à la Mairie pour le serment de la section Bonconseil contre la tyrannie, et dont il se déclare l'auteur, 128. — Réclame contre sa détentation arbitraire, 132.

SAGNIER, homme de loi. AN VI. Annonce de son *Code criminel de la république française*; éloge de l'auteur, 206. — AN VII. Hommage de son ouvrage, intitulé : *Code correctionnel et de simple police*, 75. — Et d'un autre sur la procédure en expropriation forcée, 199.

SAHUGUET, général. AN I.^{er} 1793. Dirige les premières colonnes de l'armée des Pyrénées sur le territoire espagnol, 100. — Annonce des victoires, 126. — AN II. 1793. La prise d'Esterry, 275. — AN IV. S'empare du pont de Governolo, 347. — AN V. Commandant dans la Romagne, accorde un pardon général aux révoltés d'Urbino, 206. — Défait les brigands à Sant-Arcangelo, à la Catholica, et réduit en cendres le village de Tavoletto, 224. — Écrit à l'archevêque d'Urbino pour qu'il recommande aux curés de prêcher la paix au peuple, *ibid.* — Est chargé d'exécuter différentes dispositions dans la république cispadane, 280.

SAHUGUET-D'ESPAGNAC. (Voy. ESPAGNAC).

SAIFFERT, médecin saxon. AN II. 1794. Détenu au Luxembourg, est accusé par Doucet de

confidences contre-révolutionnaires et mis en arrestation, 221. — Jugement qui l'acquitte, 244.

SAILLANT d'Alençon. AN II. 1793. Se distingue à Machecoul; est présenté par Hébert à la convention, et obtient un secours, 51.

SAILLANT. (*Voyez* DUSAILLANT, LA LOZÈRE et PRIVAS).

SAILLANT, ex-curé d'Ingerbot. AN VI. Est jeté dans le feu par le nommé Fresnel, chouan; condamnation à mort de ce dernier, 552.

SAILLARD, négociant. AN VI. Est l'un des membres de la députation du commerce de Paris au directoire, pour l'ouverture de l'emprunt contre l'Angleterre, 93.

SAILLY, maire d'Orléans. AN I.^{er} 1795. Energie de ce fonctionnaire lors de la tentative faite contre les prisonniers prussiens, 65.

SAINCLAIR, membre du parlement d'Angleterre. AN VII. Sa motion à la chambre des communes contre l'ignorance et l'insouciance des ministres, 75.

SAINT-AIGNAN (ex duc de). AN II. 1794. Est condamné à mort avec sa femme par le tribunal révolutionnaire, 319.

SAINT-AIGNAN. AN V. Est nommé au conseil des cinq-cents par le corps électoral de l'Eure, 205. — Son élection est annullée au 18 fructidor, 350.

SAINT-ALBIN (l'abbé de), député du Dauphiné aux États-généraux. AN 1789. Proteste contre les opérations de la minorité du clergé; se réunit à l'assemblée, 11.

SAINT AMAND de Lyon. AN II. 1793. Se présente aux Jacobins comme compagnon de Châlier, et reçoit l'accolade fraternelle, 57.

SAINT-AMAND (Alexandre-Victor), fermier-général. AN II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 227. — Et condamné à mort, 231. — AN V. Discussion et rejet d'un projet de résolution sur la réclamation de ses héritiers contre la vente d'une propriété dépendante de sa succession, 11, 12, 13 et 14.

SAINTANAN (André). AN II. 1794. Arrêté comme complice d'Admira, assassin de Collot-d'Herbois, 250. — Et condamné à mort, 275.

SAINT-ANDRÉ. (*Voyez* JEANBON-SAINT-ANDRÉ).

SAINT-ANGE, littérateur. AN IV. Sa notice sur les ouvrages de Chabanon, 49.

SAINT-ANGE, général. AN IV. Annonce les succès de l'armée de Sambre et Meuse, et transmet un don civique fait par elle, 121.

SAINT-AUBIN, professeur de législation. AN IV. Sa lettre en faveur des mandats, 246. — AN V. Provoque la vente des biens de la Belgique contre des inscriptions, 232. — AN VI. Sa lettre aux petits rentiers, 58. — AN VII. Son article sur la caisse des comptes courans, après la disparition de Monneron, directeur-général de cet établissement, 60. — Autre sur la marche financière des gouvernemens étrangers, et sur les impôts établis en France, 146.

SAINT-BRICE (madame de). AN 1792. Est sauvée du massacre des prisons au 2 septembre, 248. — AN V. Tallien se proclame l'auteur de son salut, 549.

SAINT-CHRISTOL, se disant chef de l'armée catholique et royale du Midi. AN VI. Surprend la citadelle du Pont Saint-Eprit, et est forcé de l'évacuer, 8. — Détails sur ses manœuvres contre-révolutionnaires et sur son arrestation; son manifeste aux habitans du Midi; Jacomin déclare aux cinq-cents qu'il l'avait déjà fait arrêter comme émigré, et qu'il ne dut sa liberté qu'à la recommandation de Rovère, 9.

SAINT-CLAUDE (l'évêque de). (*Voyez* CHABOT).

SAINT-CYR, général. AN VII. Se distingue à la bataille de Novi, 340.

SAINT-CYR (CARRA-), général. AN IV. Est cité par Tallien comme témoin de la réunion de plusieurs chefs de chouans, à Paris, 9. — Employé sur le Rhin, s'empare de la ville de Deux-Ponts, 89. — Autres succès, 295. — Se distingue à la bataille d'Ettingen, 300. — Son éloge par le général Moreau, 307. — Autres traits de bravoure, 312. — Obtient des succès dans les montagnes d'Albe, 324. — Contribue particulièrement à une victoire, 555 et 548. — Nouvel hommage rendu à ses talens par Moreau, 557. — AN VII. Avantage remporté par sa division, 198.

SAINT-CYR. (Voyez **GOUVION - SAINT-CYR**).

SAINT-CYRAN. AN I.^{er} 1793. Marche à la tête d'une colonne sortie du fort Royal contre les aristocrates de la Martinique; est fusillé après l'expédition par ses propres soldats, 207.

SAINT-DIDIER, agent français chez l'étranger. AN 1791. Prête le serment civique, 14.

SAINT-DIDIER, commissaire près le canton de Charlieu. AN VI. Dénonce Lorange, directeur de jury de l'arrondissement de Roanne, 87.

SAINT-DIEZ (l'évêque de) Voyez **CHAUMONT-DE-LAGALAZIÈRE**).

SAINT-FÉLIX, membre du club des Cordeliers. AN 1791. Est arrêté, 224.

SAINT-FIEF, ex-adjoint au ministère de la guerre. AN I.^{er} 1793. Débats sur le compte présenté par lui, 147.

SAINT-FROND, aide-de-camp de Wimpffen. AN II. 1795. Est arrêté, 79.

SAINT-GENIEZ (**DECOMBE-**), envoyé par Roland à Liège. AN 1792. Est vivement dénoncé par Marat, 300.

SAINT-GENIEZ, officier municipal de Montauban. AN I.^{er} 1793. Est suspendu de ses fonctions par décret, 215.

SAINT-GENIEZ. AN III. Est envoyé par les faubourgs Antoine et Marceau, au 2 prairial, pour exprimer à la convention le vœu du peuple; demandes et plaintes qu'il présente en son nom; il reçoit l'accolade fraternelle du président; déclaration de Gossuin, qui avait sollicité pour lui cette faveur, 248. — Reproches indirects à son occasion, adressés par Bailleul à Charles Delacroix, qui avait annoncé sa mission à cette époque, 308.

SAINT-GEORGES. AN 1791. Est obligé, par les émigrés, de quitter la ville de Tournai, 172. — AN 1792. Colonel d'un corps de troupes légères, annonce la reprise de Saint-Amand et du camp de Maulde, 274.

SAINT-GERMAIN (le comte de), ancien ministre de la guerre. (Voyez la table de l'Introduction). AN 1790. Analyse de sa correspondance particulière par Gaillard, 48 et 49.

SAINT-GERMAIN-VILLEPLAT, ex - fermier-

général. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 236.

SAINT-HILAIRE, général. AN IV. Avantage remporté par sa division à l'armée d'Italie, 336. — Il se distingue à la bataille de Rovéredo, 561.

SAINT-HORENT, député de la Creuse au conseil des cinq - cents. AN V. Son rapport sur les secours à accorder aux victimes de la guerre, de la grêle et des incendies, 361. — AN VI. Fait passer à l'ordre du jour sur la réclamation de Fréron et Garnier de l'Aube, comme députés de la Guyanne Française, 22. — Est élu secrétaire, 65. — Dénonce une calomnie du journal : *le Défenseur des principes*, 74. — Fait modifier la loi du 9 fructidor, relative aux fermages et arrérages des biens nationaux et de ceux en séquestre, 131. — Renvoyer au directeur la pétition d'entrepreneurs et créanciers des hospices de Paris; et à la commission des secours publics, des vues sur les baux à longues années, des biens invendus des hospices, 255. — AN VII. Analyse de son rapport sur la répartition des contributions, 58. — Présente la rédaction du projet y relatif, 59. — En provoque la discussion, 81. — Son opinion relative aux émigrés français naufragés à Calais, 113. — S'oppose à la question préalable, invoquée sur le rapport de Duplantier, qui propose de ne plus donner de suite aux difficultés présentées par les doubles élections de l'an 6, 168. — Appuie la formation d'un jury pour l'emprunt de 100 millions, 316.

SAINT-HURUGE (le marquis de). AN 1789. Nommé par le café de Foix pour conduire à Versailles une députation chargée de signifier aux partisans du veto absolu, le vœu de leur rappel; est arrêté par ordre de la commune, 51. — AN 1790. Ses querelles au Palais - Royal, 107. — AN 1792. Sa déclaration, comme témoin, dans l'affaire de Grangeneuve et Journeau, 169. — Est l'un des meneurs du faubourg Saint-Antoine à la journée du 20 juin, 174. — Son arrestation à Péroune pour propos contre la constitution; décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 226.

SAINT-JULIEN, gendre de Barbotan. AN II. 1794. Est condamné à la déportation; dénonciation de ce jugement par la société d'Auch et Darti-

goyte, et provocation de mesures plus rigoureuses, 171.

SAINT-JULIEN. AN IV. Vice-président de section en vendémiaire, et contumax, est condamné à mort par la commission militaire, 33.

SAINT-JUST (Antoine) député de l'Aisne à la convention nationale. AN 1792. Soutient que Louis XVI doit être jugé, non en citoyen, mais en ennemi; d'après le droit des gens, et non d'après la loi civile, 519. — Ses vues sur les principes de l'économie française, et pour la libre circulation des grains, 336. — Fait décréter que l'ex-maire de Strasbourg, Diétrick, sera jugé par le tribunal de Besançon, 349. — Motifs de son opposition à la mesure de l'expulsion des Bourbons, 353. — Sa réponse accusatrice au plaidoyer des défenseurs de Louis XVI, 363. — AN I.^{er} 1795. Demande que le ministre de la guerre rende compte immédiatement à la convention, 30. — Appuie, sauf quelques amendemens, le projet de Dubois-Crancé sur la réorganisation de l'armée, 44. — Développe un plan de constitution, 115. — Vote la suppression des administrations départementales, et la subdivision des départemens, 157. — Veut une seule municipalité pour chaque ville, 145. — Est adjoint au comité de salut public, pour présenter les bases constitutionnelles, 151. — Propose, au nom de ce comité, de déclarer traitres les députés Buzot, Gorsas, Barbaroux, Lanjuinais, et ceux qui ont fui; demande le décret d'accusation contre Gensonné, Guadet, etc., et le rappel dans le sein de la convention de Bertrand et autres, plus trompés que coupables, 191, 199 et 200. — Entre au comité de salut public renouvelé, 193. — Adoption de son premier projet concernant les députés fugitifs, 212. — AN II. 1793. Fait l'éloge de Daubigny, nommé adjoint au ministre de la guerre, 275. — Son rapport, suivi d'un décret qui détermine la durée et l'action du gouvernement révolutionnaire, 21 et 25. — Propose l'arrestation de tous les étrangers, et insinue, à cette occasion, que Pons de Verdun a demandé le rapport de la loi contre les Anglais, 27. — En mission aux armées, envoie le capitaine Donadieu porter à la convention les drapeaux pris par cet officier, 38. — Confirmation de ses arrêtés pour la défense de

Strasbourg, 45. — Il impose une taxe sur les riches, et leur fait fournir des lits et des souliers pour l'armée, 67. — Envoie à la Force les administrateurs du directoire de la Meurthe, 100. — AN II. 1794. Est élu président, 153. — Son rapport sur les détenus, et décret qui remet au comité de sureté générale le pouvoir de prononcer les mises en liberté, 159. — Fait assigner des secours aux patriotes sur les biens des ennemis de la révolution, 164. — Autre rapport sur la conspiration de l'étranger; décret à la suite portant création de six commissions populaires pour juger tous les détenus, et ordonnant la poursuite des conspirateurs, 174. — Annonce l'arrestation de Simon, du Mont-Blanc, et d'Hérault-Séchelles, comme complices de l'étranger, 179. — Demande justice, au nom du comité, contre ceux qui trahissent la cause populaire; développe les intrigues des factions; annonce une conspiration tramée pour absorber la révolution en un changement de dynastie; fait décréter l'accusation et la mise en jugement de Danton, Camille-Desmoulins et autres, comme complices de d'Orléans, Dumourier et Fabre-d'Eglantine, 192. — Fait part de la révolte des accusés au tribunal révolutionnaire, de la conspiration du Luxembourg en leur faveur, et des démarches de la femme de Camille-Desmoulins, pour exciter un mouvement; décret à la suite pour mettre hors des débats tout prévenu qui insultera à la justice nationale, 196. — Donne lecture de ce rapport aux Jacobins, *ibid.* — Legendre y dénonce une lettre qu'il a reçue, et dans laquelle on lui conseille de l'assassiner, 200. — Son rapport sur la police générale, et décret pour la traduction des conspirateurs, de tous les points de la république, au tribunal révolutionnaire de Paris; l'établissement des commissions populaires; l'éloignement de Paris et places fortes, des étrangers, ex-nobles, etc., et la déportation à la Guyanne de ceux qui se plaindraient de la révolution, et vivraient en sainéans, 207. — Envoyé en mission, annonce le passage de la Sambre par l'armée du Nord, 246. — D'autres succès, 253. — Et la prise de Charleroy, 280. — Entame un discours à la convention, le 9 thermidor, dans le sens de celui fait la veille par Robespierre; est interrompu et décrété d'accusation,

311. — Collot - d'Herbois déclare qu'il a été deux fois rappelé de l'armée du Nord par Robespierre, pour l'exécution de ses projets ; il est mis hors la loi ; annonce de son arrestation à la commune, et ensuite de son exécution, 312. — Barrère dit que les conspirateurs du 9 thermidor l'avaient nommé plénipotentiaire du Nord, 514. — Dénouciation contre les arrestations ordonnées par lui, 319. — Impression de son discours du 9 thermidor, 352. — Texte du jugement du tribunal révolutionnaire qui le livre à l'exécuteur de la justice, 536. — AN III. Becker attribue la fuite de dix mille habitans des départemens des Haut et Bas - Rhin à la terreur qu'il y avait répandue, 77. — Paganel propose l'annulation des taxes révolutionnaires imposées par lui, 114. — Les membres de l'ancien comité de salut public prétendent lui avoir souvent résisté, 187. — AN V. Bontoux rappelle la tyrannie qu'il a exercée dans le département du Bas-Rhin, 265.

SAINT-JUST, homme de lettres. AN II. 1793. Notice de sa pièce intitulée : *Sélico ou les Nègres*, 31. — AN VI. et de celle de *Zoraïme et Zulnar*, 236.

SAINT-JUSTE (Louis-Léon) AN 1792. Notice de son ouvrage intitulé : *l'Esprit de la révolution et de la constitution de France*, 174.

SAINT-LAMBERT, littérateur. AN VI. Notice de son *Catéchisme universel*, ou *Principes des mœurs chez toutes les nations*, 224.

SAINT-LÉGER. AN 1791. Part pour Saint-Domingue en qualité de commissaire du roi, 238. — AN 1792. Rend compte de sa mission, 156.

SAINT-MARCEL, littérateur. AN IV. Notice de sa tragédie de *Caton d'Utique*, 211.

SAINT-MARSAN (le marquis de). AN VI. Traite, au nom du roi de Sardaigne, de l'occupation de la citadelle de Turin par les Français, 290.

SAINT-MARTIN. AN 1789. Est nommé membre de la municipalité de Paris, 94.

SAINT-MARTIN (François-Jérôme), député d'Annonay aux États-généraux. AN 1790. Demande que le remplacement de la gabelle ne porte pas sur la capitation, 78. — Dénonce le parlement de Toulouse, 81. — Vote l'admission pure et simple des jurés, 97. — S'élève contre une protes-

tation de Bergasse sur les assignats, 116. — Veut que le tribunal de cassation fasse partie intégrante du corps législatif, 146. — Parle sur les tribunaux d'exception, 148. — Donne des détails sur la fédération du 14 juillet, 204. — Ses observations contre les travaux de l'historiographe Moreau, qu'il accuse d'être richement pensionné pour écrire que les nations sont faites pour l'esclavage, 227. — Signale l'abbé de la Bastide comme chef de la croisade fédérative de Jalès, et annonce que plusieurs bataillons portaient des croix blanches à leurs chapeaux, 251. — Dément le bruit répandu de l'armement de cinquante villes du Midi pour la défense de la religion et de la monarchie, 301. — Vote la liquidation des offices ministériels supprimés, d'après les évaluations faites en exécution de l'édit de 1771, 357. — AN 1791. Fait adjoindre quatre nouveaux commissaires pour surveiller l'émission des assignats de 50 liv., 10. — Annonce la prestation du serment par l'évêque de Viviers, 54. — Dénonce un écrit qui invite les mécontents à se réunir au camp de Jalès, 64. — Est élu secrétaire, 74. — Vote pour que les propriétaires puissent librement fouiller toute espèce de mines, 81. — Propose d'autoriser les testateurs à disposer du tiers de leurs biens, 96. — Déclare, sur la foi de négocians anglais, que les armemens de l'Angleterre sont dirigés contre la France, 136. — Fait décréter qu'aucun officier ne sera payé, si sa résidence en France n'est pas attestée, 176. — Propose de faire recevoir les déclarations du roi sur sa fuite, par des juges accompagnés de députés, 178. — Demande l'insertion dans la constitution du décret qui exclut du ministère, et de toutes les places à la nomination du pouvoir exécutif, les membres du corps législatif, jusqu'à l'expiration de quatre années, 226. — Propose de mettre au rang des décrets constitutionnels, celui qui supprime le droit de faire grâce, 247. — AN I.^{er} 1793. Nommé par le département de l'Ar-dèche à la convention nationale, est élu membre de la commission des douze, pour la recherche des complots et l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris, 142. — Est excepté du décret d'arrestation d'abord prononcé contre lui, au 2 juin, 156. — AN II. 1794. Fait rendre un décret

relatif aux indemnités pour pertes imprévues, 361. — AN III. Accorder des pensions aux militaires invalides, 25. — Des secours à divers individus, 58. — Et aux défenseurs de la patrie, 106. — Demande qu'il soit fait droit aux réclamations contre l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, 195. — Accuse Pinet d'avoir été le bourreau de l'Ardèche, 194. — Fait un rapport sur les secours à accorder aux veuves et enfans des citoyens tués à la journée du 10 août 1792, ou morts des suites de leurs blessures, 199. — Discute la question des confiscations pour crime contre l'État ; ses propositions y relatives, 228. — Est nommé secrétaire, 231. — Fait adopter la rédaction du procès-verbal des journées de prairial, et décréter mention honorable de la conduite du citoyen Creps, tambour des grenadiers de la convention, 279. — Son opinion sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313. — Fait accorder une récompense à la citoyenne Marchand qui a fait deux campagnes contre les ennemis de la république, 318. — Décréter que toutes les pensions seront soldées par les payeurs des départemens, 352. — AN IV. Assimiler les citoyens blessés au 13 vendémiaire, en défendant la convention, aux défenseurs de la patrie, 32. — Passé au conseil des cinq-cents, appuie le projet de résolution relatif au paiement des dépenses administratives, 257. — AN V. Combat celui qui défend de crier le sommaire des journaux, et propose de ne punir que ceux qui en abusent, 91. — Son opinion sur les baux à culture perpétuelle, 106. — Parle contre le projet de Daunou sur les délits de la presse, 147. — Fait un rapport sur un message du directoire qui réclame des fonds pour le service des hospices et des maisons d'arrêt de Paris ; et propose une taxe sur les loyers ou la contribution somptuaire, 215. — AN VII. Réélu au même conseil par son département, présente un amendement au projet de Got sur le mode de révision des jugemens rendus sur pièces fausses ou faux témoignages, 97. — Fait renvoyer au directoire les détails relatifs aux assassinats commis dans l'Ardèche, afin d'en poursuivre les auteurs, 264.

SAINT-MARTIN, aumônier de la garde nationale parisienne. AN 1790. Présente, ainsi que ses

confrères, ses hommages à l'assemblée nationale, 205. — AN VI. Part pour Rome, en qualité de secrétaire de la commission, 136. — AN VII. Annonce aux Romains la prochaine délivrance de l'Italie, et l'incendie de Viterbe, où les Français ont été assassinés, 106.

SAINT-MARTIN-LE-JUSTE. AN 1791. Fait le récit des troubles suscités à Marseille par le régiment d'Ernest, 303.

SAINT-MARTIN-VALOGNE (Charles), député de l'Aveyron à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Nie l'influence que Chabot lui attribue sur l'administration de ce département, accusé de persécuter les patriotes, 195. — AN III. Fait rendre un décret relatif aux marchandises expédiées pour Lyon pendant le siège de cette ville, 97. — Est nommé secrétaire, 260.

SAINT-MAUR. (Voy. VERNINAC-SAINTE-MAUR).

SAINT-MAURICE (Louis-Marie-François de) : AN II. 1794. Est traduit au tribunal révolutionnaire, comme agent de la faction de l'étranger ; 267. — Et condamné à mort, 275.

SAINT-MÉART, journaliste. AN 1792. Échappe aux massacres de septembre, 250.

SAINT-PAUL, maréchal-de-camp. AN 1792. Emporte 60,000 livres de la caisse militaire, en partant avec son aide-de-camp, 207.

SAINT-PREUX. (Voy. PIGOET-DE-SAINTE-PREUX).

SAINT-PRIEST (GUIGNARD, comte de), ministre de Paris. AN 1789. Communication à l'assemblée des lettres qu'il a reçues sur la fermentation du Palais Royal, au sujet de la question sur la sanction royale, 48. — Est accusé, par Roux de Brière, d'avoir dit aux femmes de Paris *d'aller demander du pain aux douze cents rois* ; sortie de Mirabeau à ce sujet ; désavoue ce propos, et répond à la dénonciation, 70, 71 et 72. — AN 1790. Témoigne dans l'affaire de Favras, 20. — Annonce la surprise des forts de Marseille par les patriotes, et les mesures prises par le roi à cette occasion, 133. — Un événement de même nature à Montpellier, *ibid.* — Fait part des désordres arrivés à Toulon, et de l'arrestation du commandant Glandèves par le peuple, 154.

— Rend compte des nouveaux troubles survenus à Marseille, dont le peuple veut démolir la citadelle, 149. — Écrit à l'assemblée nationale pour justifier sa conduite dans l'affaire de cette ville, 154. — Repousse la dénonciation faite contre lui au châtelet, comme complice de Maillebois, 195. — Est dénoncé par le comité des recherches de la commune de Paris, 216. — Transmet un mémoire justificatif, 219. — Analyse du rapport du comité des recherches de la commune de Paris, 228. — Fait connaître le vœu du roi et celui des députés du Béarn, pour la conservation du château de Pau, comme étant le berceau d'Henri IV, 255. — Annonce une scission parmi les électeurs du département des Landes, et la demande des commissaires du roi dans le Gard, pour la cessation de leurs fonctions, 257. — Écrit que, dans la Dordogne, on cherche à se soustraire au paiement des dîmes et des droits de champart, 261. — Rend compte des moyens employés pour rétablir l'ordre dans l'escadre de Brest, 294. — Est dénoncé au sujet de l'inexécution du décret contre le parlement de Toulouse, 312. — Accusé comme signataire d'un arrêt du conseil contre le séquestre des biens du chapitre de Saint-Quentin, 318. — Donne sa démission du ministère, 360. — AN 1791. Arrive à Pétersbourg, 507. — AN V. Dirige le cabinet de Louis XVIII, 186. — AN VI. Est présenté au roi de Suède, 64. — Part de Stockholm pour se rendre à Mittau, 291.

SAINT PRIEST (GUIGNARD de), ex-intendant du Languedoc, et frère du précédent. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 284.

SAINT-PRIX, invalide. AN II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, comme recruteur pour l'ennemi, 61.

SAINT-PRIX, acteur du Théâtre-Français. AN III. Présente à la convention la pétition des artistes de ce théâtre, redemandant la propriété de leur salle, 153.

SAINT-PRIX-SOUEYRAN (Hector), député de l'Ardèche à la convention nationale. AN II. 1793. Est décrété d'arrestation, comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

— AN VII. Réélu au conseil des cinq-cents, présente quelques observations sur le projet tendant à dénoncer le massacre de Rastadt à tous les peuples, 233. — Atteste l'exactitude des faits relatifs aux assassinats commis dans l'Ardèche, et voit dans cette série de crimes le plan d'une nouvelle Vendée dans le Midi de la France, 253. — Fait mentionner honorablement le civisme des habitans de Viviers, pour avoir secouru, de leur bourse, les conscrits appelés à combattre les révoltés, 359.

SAINT-REMY, général. AN II. 1793. Son éloge par Kellermann, 21.

SAINT-SIMON (le marquis de), député d'Angoulême aux États-généraux. AN 1789. Arrestation de l'abbé de Lablinière, porteur de lettres à lui adressées; il réclame contre cette violation du cachet de l'assemblée nationale, 105. — AN 1790. prête le serment civique, motivé sur ce que la constitution conserve à la nation le droit de changer la loi qu'elle s'est donnée, 41.

SAINT-SIMON, ex-évêque d'Agde. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 330.

SAINT-SAUVEUR (de), évêque de Bazas, et député au États-généraux. AN 1789. Donne sa démission, 57.

SAINT-VENANT. (Voy. BONNERY - SAINT-VENANT).

SAINT-VINCENT (Sir John-JERVIS, comte de), amiral anglais. AN V. Prend deux vaisseaux espagnols; est remercié par la chambre des communes à cette occasion, 172. — Commande le blocus de Cadix; intercepte un bâtiment génois, 227. — AN VI. Entre dans le port de Lisbonne avec six vaisseaux de son escadre, 54. — Pénètre dans la Méditerranée, 264. — Insurrection de ses équipages; exécution de plusieurs matelots, 308. — Bloque de nouveau Cadix, 309. — AN VII. Vit en méintelligence avec Sidney-Smith, 216.

SAINTE-AMANTHE (M.^{me}), sa fille et son fils. AN II. 1794. Sont traduits au tribunal révolutionnaire, comme complices de la faction de l'étranger, 267. — Et condamnés à mort, 275.

SAINTE-CROIX (le baron de). AN 1789. Pro-

voque la protestation du Comtat-Venaissin contre sa réunion à la France, 113.

SAINTE-CROIX. (*Foy.* BICOT SAINTE-CROIX et le *Supplément*, et DESCORCHES - SAINTE-CROIX).

SAINTE-FOIX. AN 1792. Lecture de pièces trouvées aux Tuileries, contenant sa correspondance avec Louis XVI; et décret d'accusation rendu à la suite contre lui, 339, 340 et 341. — AN I.^{er} 1793. Explications demandées à Maulde, ex-ambassadeur à la Haye, sur sa correspondance avec lui, 144.

SAINTE-FOY. (*Foy.* JAY-SAINTE-FOY).

SAINTE-LUCE. AN 1791. Provoque Rochambeau fils à un combat singulier, 34.

SAINTE-MARIE (A. F.), âgé de 14 ans. AN II. 1794. Est condamné, par le tribunal révolutionnaire, à 20 ans de détention, comme ennemi du peuple, 295.

SAINTE-SUZANNE, général. AN IV. Se distingue particulièrement à l'armée de Rhin-et-Moselle, 288, 290 et 295. — A la bataille d'Ettingen, 300 — Obtient des succès dans les montagnes d'Albe, 324. — AN VI. Est nommé commandant d'une division de l'armée de Mayence, 348.

SAINTEX. AN I.^{er} 1793. Se plaint, à la société des Jacobins, de l'influence des riches dans les assemblés sectionnaires, 263. — AN II. 1793. Y est dénoncé par Léonard-Bourdon, 266. — Fait arrêter l'envoi d'une adresse à la convention, pour demander l'expulsion des sœurs-du-pot, et l'égalité de traitement entre les officiers et soldats qui se trouvent aux Invalides, 271. — Son opinion contre Brissot, 279. — Il dénonce Barrère, 29. — Fait arrêter l'envoi du journal du *Père-Duchesne* à toutes les sociétés populaires, 38. — AN II. 1794. Défend celles affiliées aux Jacobins, 132. — Combat la tyrannie d'opinion qu'exerce Robespierre; est accusé par lui d'avoir voté pour Miranda, et exclus de la société, 144.

SAINVAL aînée (M.^{lle}). AN 1791. Rentre au Théâtre-Français, 146.

SAISSEVAL. AN 1789. Est nommé l'un des commissaires de la commune de Paris, pour félici-

ter l'assemblée nationale, 71. — AN 1791. Déclare qu'il n'est point le Saisseval qui a écrit de Valenciennes au ministre Duportail; et proteste, en qualité de député suppléant à cette assemblée, de sa fidélité au serment qu'il a prêté, 91.

SALA (Jean), capitaine d'un chebeck espagnol. AN VII. Belle conduite de ce marin, 181.

SALADIN (J. B. Mich.), député de la Somme à l'assemblée législative. AN 1791. Fait décréter la poursuite des fabricateurs de faux brevets, 286.

— Ordonner l'arrestation de Varnier, receveur-général des finances, accusé de favoriser l'émigration des employés, 318. — Propose des amendemens au projet tendant à comprimer les auteurs des troubles, et à poursuivre les prêtres turbulens, 321. — Vote le décret d'accusation contre Delâtre, professeur en droit, 330. — Parle sur le projet relatif au jugement des crimes commis à Avignon, 331. — Prétend que l'assemblée est assez instruite pour prononcer le décret d'accusation contre les princes français, le cardinal de Rohan et autres, à l'occasion de leur complot sur Strasbourg, 352. — AN 1792. S'oppose à la relaxation des deux couriers du ministre Delessart, arrêtés à Stenay, 49. — Vote contre le rapport du décret d'accusation contre Noailles, ambassadeur à Vienne, 107. — Invoque l'ordre du jour sur la demande de pièces, formée par le juge de paix Larivière, pour instruire contre Carra, 140. — Son rapport sur les dénonciations faites contre l'ex-ministre Duport, 155. — Atteste le fait de la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, 185. — Fait suspendre ses administrateurs, pour n'avoir pas reconnu les lois depuis le 10 août, 233. — Propose de limiter le nombre des témoins à décharge auprès de la haute-cour nationale, 240. — Fait décréter la dissolution des tribunaux criminels de Paris, 254. — Parle sur la suppression des commissaires du roi dans les hôtels des monnaies, 264. — Réélu à la convention nationale, pense qu'on ne peut considérer comme émigrés ceux qui ne sont sortis du territoire que pour commercer ou pour perfectionner leur éducation, 328. — AN I.^{er} 1793. Fait casser un jugement du tribunal du district d'Amiens, en faveur d'un prêtre réfractaire émigré, et man-

dér à la barre les juges qui l'ont rendu, 58. — Propose d'improver la conduite de ces juges, et de les renvoyer à leurs fonctions, 75. — Est dénoncé par des commissaires d'assemblées primaires, pour propos injurieux contre la convention; désigné comme suspect par Tallien; et décrété d'accusation, sur la demande de Gaston, 235. — AN II. 1793. Est un des signataires de la protestation contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Est rappelé dans la convention, 80. — Soumet les doutes de la commission des vingt-un, relativement aux membres inculpés de l'ancien comité de salut public, 126. — Annonce un prochain rapport à ce sujet, 143. — Le fait, et conclut à l'examen de leur conduite, 164. — Fait rapporter le décret de mise hors la loi contre les administrateurs du Jura, 181. — Justifie son rapport sur les membres de l'ancien comité; demande que les prévenus soient invités à se conformer à l'ordre établi par ce rapport; lit en leur présence les chefs d'accusation, relatifs aux emprisonnemens et actes arbitraires, 188. — Cite divers arrêtés en preuve, 189. — Enonce des faits particuliers contre Leconte de Versailles et Grosse-Durocher, 197. — Fait casser l'arrêté de Maignet, portant confiscation de la maison du citoyen Crudère père, à Marseille, 199. — Est nommé secrétaire, 200. — Envoyé dans les départemens du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône, 202. — Fait annuler tous les décrets de mise hors la loi, rendus à l'occasion du 31 mai, ainsi que les jugemens, procédures et saisie de biens qui en ont été la suite, 204. — Décréter semblable mesure en faveur de la famille Guadet et des mis hors la loi désignés sous le nom d'ennemis de la révolution, 205. — Veut réclamer contre le décret sur la réélection des deux tiers des conventionnels; ne peut obtenir la parole, 240. — AN IV. Est dénoncé par la commune de Besançon, qui attribue toutes les calamités qu'elle éprouve à sa mission dans cette ville, 24. — Est accusé par Louvet, Lesage, etc., d'avoir coopéré à la réaction; décret qui ordonne son arrestation; réflexions de Trouvé à ce sujet, 26, 28 et 29. — Réçu au conseil des cinq-cents, il réclame contre cette mesure, 45. — Discussion à ce sujet; décret qui ordonne

sa mise en liberté, 48 et 51. — Demande à répondre aux inculpations qui lui ont été faites; la parole lui est refusée, 52. — Est traité de *chouan* par Baland, dans les débats relatifs à la loi du 22 floréal, pour l'exclusion des ex-conventionnels, 238. — AN V. Motifs extraits de son rapport sur le partage des biens indivis; le projet présenté par lui est rejeté, 17. — Il est déporté au 18 fructidor, 350. — Déclaration de Duverne-de-Presle qui l'accuse d'intelligences directes avec l'espion anglais Hardenberg, 353.

SALAMAN (André), député de l'Aude au conseil des cinq-cents. AN IV. Vote contre le recours en cassation des jugemens de la haute-cour, 518.

SALAMON (l'abbé), ex-conseiller au parlement. AN 1792. Echappe aux massacres de septembre, 250.

SALANDRA (duc de la), brigadier du roi de Naples. AN V. Reçoit l'ordre de visiter les cantonnemens commandés par le général Pignatelli, 163.

SALAVILLE, littérateur. AN 1789. Attaque le costume des députés, et pourquoi, 2. — AN VII. Analyse de son écrit intitulé: *de la Révolution française, comparée à celle d'Angleterre*, 314.

SALAZA, cardinal-archevêque dans les Indes. AN VII. Histoire d'un filou espagnol, qui a pris ce nom, 50.

SALICETTI, député de Corse aux Etats généraux. AN 1789. Déclare que si on conserve au roi le titre de *roi de Navarre*, il réclamera aussi celui de *roi de Corse*, 72. — Propose de faire de cette île un département séparé, 89. — Fait décréter qu'elle forme partie intégrante de l'empire français et que l'on y fera passer les décrets; réclame, en son nom, ses anciens habitans, obligés d'en sortir pour avoir pris les armes pour sa liberté, 100. — AN 1790. Provoque le renvoi au comité des recherches, des demandes faites par le régiment du Maine en garnison dans l'île de Corse, 14. — Sollicite un décret pour calmer ses habitans sur les réclamations de l'ambassadeur de Gènes, 23. — Propose d'y envoyer M. de Biron, 121. — Déclare qu'il est de toute fausseté que Paoli ait déterminé les Corses à se soumettre aux Anglais, 228. — S'engage à répondre au pamphlet dirigé contre ce général, 298. — Veut qu'on entende une députation du corps électoral de cette île, dénon-

çant deux de ses députés, et cite une lettre de l'un d'eux, l'abbé Peretti, contre les décrets de l'assemblée, 312. — AN 1791. Réclame contre une adresse dénonçant le procureur-syndic Aréna et le directoire du département de la Corse, 167 et 170. — Annonce que la tranquillité y est rétablie par l'expulsion des factieux, 181. — AN I.^{er} 1793. Réélu à la convention nationale, fait un nouvel exposé de l'état de cette île, et demande qu'il soit pris des mesures convenables pour sa défense, 29. — Y est envoyé en mission, 34. — Fait décréter qu'il y sera formé 4 bataillons d'infanterie légère, 38. — Écrit que Paoli a été proclamé généralissime, 175. — Eloge de sa conduite; intrigues auprès de la municipalité d'Ajaccio, à l'effet de lui persuader qu'il travaille pour d'Orléans, 184. — Quitte la Corse pour rentrer en France, 202. — Annonce l'interception de plusieurs lettres de Paoli, adressées à l'amiral anglais; fait traduire au comité de salut public son collègue Daspinassy, prévenu d'intelligence avec les Anglais, 265. — Annonce l'approche des républicains sous Toulon, 260. — AN II. 1793. La prise des retranchemens du Pharon, 20. — La reprise de ce fort par les Anglais, 21. — Une victoire sur les Piémontais, 38. — Et l'entrée de plusieurs frégates dans le golphe de Saint-Florent, 74. — Sa lettre sur la reprise de Toulon; il annonce que la première dépêche des représentans sera datée des ruines de cette place, et qu'ils célèbrent la victoire en envoyant deux cent treize rebelles sous la foudre, 95. — AN II. 1794. Transmet la prise, dans ce port, de quatorze bâtimens anglais, 114. — La conquête d'Onelle, et sa proclamation au peuple génois à cette occasion, 207. — AN III. Cadroy et Mariette se plaignent de sa conduite dans le Midi; décret qui le rappelle, 139. — Est décrété d'arrestation, 252. — Est accusé par le dernier d'avoir fait introduire à Toulon six mille Cor.es qui s'y sont révoltés; proposition de le décréter d'accusation, 261. — AN IV. Est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44. — Commissaire du gouvernement près l'armée d'Italie, donne des détails sur la bataille de Montenotte, 216. — Sur celle de Millesimo, 218 et 220. — Reçoit une lettre de satisfaction du directoire, 224. — Annonce le succès de la bataille de

Mondovi; fait l'éloge de Bonaparte, Berthier et Murat, 225. — Ses lettres sur l'armistice conclu entre l'armée française et celle du roi de Sardaigne, 231. — Sur le passage du Pô par l'armée, 240. — Sur la victoire de Lodi, 241. — Sur la prise de Pizzighitone, de Crémone et de toute la Lombardie, 245. — Donne des détails sur l'entrée de l'armée à Milan, et sur les fêtes auxquelles elle a donné lieu, 259. — Autre lettre sur la répression de la révolte de Milan, Pavie et Binasco, et détails à ce sujet, 262. — Sa proclamation aux Lombards, *ibid.* — Annonce de nouveaux succès de l'armée, 284. — L'armistice conclu avec le pape, et l'occupation de différentes villes de ses états, 287. — Fait part de quelques avantages remportés par l'ennemi à Salo, Corona et Brescia, 326. — Du gain des batailles de Lonado et Castiglione, 328. — Et des opérations de l'armée, 331. — Rend compte de la retraite de l'ennemi sur Trente, 342. — AN V. Annonce que le général Casalta vient de chasser les Anglais de Bastia et de Saint-Florent, 53. — Part en qualité de commissaire pour l'île de Corse, 81. — Y arrive, 83. — Est nommé député aux cinq-cents; discussion sur son admission; il est reçu; mais demeure suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'on ait prononcé sur la loi du 14 frimaire, 264. — S'oppose à la radiation du nom de Siméon de la liste des députés de fructidor, et affirme qu'il a émigré, 354. — Fait autoriser le directoire à faire des visites domiciliaires, 357. — AN VI. Parle en faveur des Corses réfugiés en France lors de l'invasion des Anglais, 5. — AN VII. Prête le serment de haine à la royauté, 199.

SALIGNY (Nicolas-Louis), député de la Marne au conseil des anciens. AN IV. Combat la résolution relative aux attributions des juges de paix, 191. — Celle sur le paiement des contributions arriérées, 202. — Et celle sur le paiement des fermages de l'année, 285. — Propose l'approbation de celle qui établit une contribution personnelle, 330. — Et d'une autre relative au paiement des réquisitions exercées dans l'Ouest, 365. — AN V. Reproduit cette proposition, 6. — AN VI. Combat la résolution relative aux patentes, 59. — Fait rejeter celle sur les soumissions de domaines nationaux,

157 et 145. — Vote contre celle relative à la liquidation des fermages arriérés, 279. — Attaque celle sur les transactions en papier-monnaie, 328. — AN VII. Et celle sur le régime hypothécaire, 41. — Fait approuver celle qui distrait du département de l'Aisne les huit communes formant le canton d'Orbais, 114. — Et une autre d'intérêt local, 254. — Combat celle sur le droit de successibilité donné à la république dans les successions d'émigrés, 281. — Vote en faveur de celle sur les créanciers de leurs ascendans, 321.

SALIS (le général de). AN 1790. Quitte le service de Naples, 347. — AN III. Participe à l'arrestation de Semonville chez les Grisons; est l'un des directeurs d'un bureau d'espionnage formé par les émigrés à Constance, 186.

SALLABERRY (Ch. Vict. Fr.), ex-président de la chambre des comptes. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 201.

SALLÉ-DE-CHOUX, avocat du roi à Bourges, député aux États-généraux. AN 1790. Propose de priver les religieux du droit de cité, 27. — Veut qu'on soumette à l'assemblée les procédures contre les brigands qui dévastent les provinces, 42. — Fait un rapport sur les troubles d'Hesdin; propose d'improver la conduite de la municipalité de cette ville et du ministre de la guerre, 347.

SALLENGROS, député du Nord à la convention nationale. AN 1792. Commissaire dans ce département, annonce que Maubeuge est menacé, 261. — AN I.^{er} 1793. Fait conserver Dubois-Dubay et Briez dans leur mission près l'armée, 126. — AN II. 1793. Accorder des secours aux filles de Duperret, ex-député condamné, 71. — AN II. 1794. Et à divers particuliers, 306 et 307. — AN III. Propose de réunir la Sambre à l'Oise, 28. — Fait accorder des secours à la veuve du chef de brigade Legros, 32. — Provoque l'exécution du décret qui ordonne l'ouverture du canal de Sambre et Oise, 150. — Fait approuver la conduite des habitans de Landrecies lors du siège, et décréter la reconstruction de leurs maisons incendiées, 180. — Accorder différens secours aux familles d'ouvriers mineurs qui ont péri dans la Belgique, à des militaires blessés et à des veuves de défenseurs

de la patrie, 207. — Son rapport en faveur de Bernoville, de la commune de Beauvoir, pour lequel il propose une récompense, 210. — Fait décréter un secours à la ville de Couselle, et ajourner le surplus de ses réclamations, 282. — Est élu secrétaire, 290. — Son opinion sur la division départementale de la France et sur le placement des municipalités, 292.

SALLES (Jean-Baptiste), médecin à Vezelise, député de Nanci aux États-généraux. AN 1789. Propose de déterminer les cas et le mode de dissolution de l'assemblée, 52. — AN 1790. S'oppose à l'insertion au procès-verbal d'une adresse des gardes nationales confédérées à Hesdin, 128. — Fait un rapport sur les manœuvres pratiquées en Alsace contre l'assemblée nationale, 157. — Établit les faits y relatifs, 140. — Demande qu'on attende de nouveaux détails avant de prendre un parti sur la démolition des forts de Marseille, 149. — Veut qu'on approfondisse les causes de l'insurrection de la garnison de Nanci, et demande que les députés de la garde nationale soient entendus, 244. — Son rapport, suivi d'un décret en faveur de la société des amis de la constitution de Dax, 319. — AN 1791. Est élu secrétaire, 59. — Soutient que la division du corps législatif en deux sections est conforme aux projets qui ont été rejetés à Versailles, 143. — Fait un rapport sur les troubles de Colmar, et décréter la poursuite des séditieux, 154. — Défend l'inviolabilité du roi, 197. — Fait adopter la rédaction des articles y relatifs, 199. — Son rapport sur les événemens du Champ-de-Mars; il provoque la formation d'un tribunal particulier pour juger les coupables, et veut qu'on lui attribue la juridiction souveraine, 205. — Propose de fixer à vingt journées de travail la condition d'éligibilité à l'électorat, 225. — Vote pour que les représentans soient choisis parmi les éligibles de chaque département, *ibid.* — Demande qu'on réduise à vingt ans l'époque où il pourra se tenir une première convention nationale, 244. — Soutient que ces sortes d'assemblées doivent être essentiellement constituantes, et propose de les faire convoquer d'après le vœu trois fois renouvelé des assemblées primaires, 245. — Fait décréter, comme article constitutionnel, que divers décrets de l'as-

semblée auront force de loi, sans avoir besoin de sanction, 247. — AN 1792. Soumet à l'assemblée législative un plan pour la formation de camps intermédiaires, 263. — Député de la Meurthe à la convention nationale, y accuse de trahison les habitans et le maire de Saint-Amand, 275. — Fait ajourner un projet de décret en faveur de la commune de Lille, 285. — Ses observations sur les nouvelles plaintes de Dumourier, relatives aux besoins de l'armée, 342. — Sa motion contre Marat, à l'occasion de la dénonciation de Chabot, sur un projet de dictature, 361. — Son opinion sur la discussion du procès de Louis XVI, 363. — Est d'avis de le déclarer coupable, et de renvoyer au peuple l'application de la peine, 364. — Est élu secrétaire, *ibid.* — AN I.^{er} 1795. Combat la proposition de Sieyès, sur l'organisation du ministère de la guerre; texte de son discours à ce sujet, 31 et 32. — Vote la mise en liberté du journaliste Nicole, 33. — Consent qu'il soit sursis à l'exécution des jugemens relatifs au 2 septembre; mais non à la poursuite de ses auteurs, 41. — Propose d'avancer trois millions à la commune de Paris, pour achat de subsistances, 58. — Dénonce Marat comme provocateur des troubles du 28 février, et cite en preuve un passage de son journal, 59. — Dénonciation de Levasseur contre lui, et explications qu'il donne à ce sujet, 91 et 106. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Il parle sur la déclaration des droits, 111. — S'oppose à la continuation du comité de salut public, 133. — Combat comme anarchique le système des municipalités, et réclame la division du territoire en départemens et cantons, avec une administration intermédiaire, 137. — Décret qui le met en arrestation dans son domicile au 2 juin, 156. — Thuriot provoque sa mise en accusation pour avoir abandonné son poste, 167. — Est accusé de manœuvres, à Nanci, contre la convention, 189. — Est déclaré traître à la patrie et mis hors la loi, 191 et 212. — Son ouvrage sur la constitution, annoncé par une lettre de Barbaroux à Duperret, 197. — Est accusé d'avoir envoyé Corday assassiner Marat, 198. — Et remplacé par Colombel son suppléant, 204. — Décret pour la confiscation de ses biens, 214 et 215. — AN II.

1794. Dumas annonce, aux Jacobins, son supplice à Bordeaux, 279. — Jay-Sainte-Foy communique des détails qu'il a reçus à ce sujet, 280. — AN III. Décret qui ordonne de payer à sa veuve les indemnités qui lui étaient dues à l'époque de sa mort, 216. — AN IV. Autre qui lui accorde un secours annuel, 206.

SALLIER (Henri-Guy), président de la ci-devant cour des aides. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 218.

SALM, général. AN V. Est destitué, 356. — AN VII. Réemployé, est blessé à la bataille de la Trébia, 298.

SALM-KIRBOURG (Frédéric prince de), député de Lorraine aux États-généraux. AN 1789. Vote contre la sanction royale, 49. — AN 1790. Sa lettre sur la révolution Belgique; il invite les états de Brabant à déclarer que toute souveraineté réside dans le peuple, 77. — AN 1792. Soupçonné d'intentions insurrectionnelles, est arrêté par les Autrichiens et conduit à la citadelle d'Anvers, 139. — Lettre sur sa neutralité, 321. — Demande un secours à la convention pour abolir dans ses états le fanatisme des prêtres, 338. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 318. — AN III. Décret relatif à la restitution de ses biens, 515.

SALM-SALM (le prince). AN 1792. Décret qui ratifie le traité relatif aux indemnités qui lui sont dues pour ses possessions en France, 138. — Texte de cette convention, 140. — AN III. Est fait prisonnier en Hollande, 134.

SALMON. AN 1792. Est nommé membre de la commission administrative du département de Paris, 252.

SALMON (Gabriel René Louis), député de la Sarthe à la convention nationale. AN II. 1795. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — Propose l'affiche dans Paris de l'adresse d'une députation des trois divisions des armées du Nord et de Sambre et Meuse, demandant à visiter leurs frères du camp sous Paris, 354.

SALMON, ex-abbé. AN V. Accusé de conspi-

ration et de correspondance avec le pape, est acquitté, 129.

SALOMON-DE-LASAUGERIE, député d'Orléans aux États-généraux. AN 1789. S'élève contre les protestations de plusieurs députés, 12. — Fait un rapport sur les désordres des provinces, 32. — Est nommé secrétaire, 88. — Adjoint à Camus pour la rédaction des procès-verbaux, 110.

SALVA (François), inventeur du télégraphe électrique. AN V. Examen de son projet par le roi d'Espagne et le prince de la Paix, 160.

SALVI. AN VI. Sa lettre pour justifier les frères Michel, banquiers, prévenus d'avoir fait assassiner Rivière, leur commis, 287.

SALZARD, fermier-général. Décret pour la saisie des biens de sa compagnie, 120. (*V. FERMIERS-GÉNÉRAUX.*)

SAMBAT. AN II. 1793. Reproche à Collot-d'Herbois, aux Jacobins, d'avoir défendu Desfieux dont il suspecte les liaisons avec Prouy, 38. — AN II. 1794. Y est chargé de la rédaction d'une adresse aux sociétés affiliées, 330. — Y dénonce les calomnieux de la modération du nouveau tribunal révolutionnaire, 333. — AN III. Juré dans l'affaire de Carrier, est récusé par lui, et pourquoi, 90.

SAMHADER, conseiller de l'électeur de Mayence. AN VI. Est envoyé au congrès de Rastadt, 53.

SAMPO (le jeune). AN IV. Est mis en liberté, à Rome, par ordre du général Bonaparte, 294.

SAMPSON, l'un des membres du comité insurrecteur de Dublin. AN VI. Est arrêté, 256.

SAMSON, officier-général. AN IV. Son éloge par le général Bonaparte, 314.

SANSON-DUPERRON, juge de paix de la section des Invalides. AN 1792. Est arrêté à la suite du 10 août, 226.

SANSON-PÉCQUET. (*Voyez PÉCQUET.*)

SANCERRE (Louis-François), député du Tarn à l'assemblée législative. AN 1792. Est dénoncé par Chabot comme l'un des signataires d'un écrit contre-révolutionnaire, 158.

SANCY fils, député de Châlons aux États-généraux. AN 1791. S'élève contre le projet d'un seul tribunal par chaque département, 4. — AN 1792. Sa lettre improbable de l'adresse que lui transmet

son ex-collègue Guillaume sur la journée du 20 juin, avec invitation d'en provoquer la signature, 208.

SANDELIN, défenseur de Vander-Mersch. AN 1791. Accuse la conduite des états de Brabant, 125.

SANDOS, adjudant-général. AN I.^{er} 1793. Annonce la reprise des villes de Thouars, Parthenay et Lachâtaineraye, et envoie les noms des chefs des brigands, 141. — Fait part d'une victoire remportée à Luçon sur les rebelles de la Vendée, 172. — Rend compte de leur déroute en cette occasion, 185. — Est destitué et envoyé au tribunal révolutionnaire pour avoir commandé la retraite à cette affaire, 192. — Pièces justificatives de sa conduite, 202. — Acquitté par le tribunal révolutionnaire, vient donner à la société des Jacobins des éclaircissemens sur la guerre de la Vendée, 260. — AN II. 1793. Transmet des détails sur les opérations des camps devant Lyon, 271. — Sa justification et texte de son discours à la tribune des Jacobins, 31.

SANDOS (André), officier de paix, à Paris. AN II. 1793. Dépose au tribunal révolutionnaire contre Dufriche-Valazé, dans le procès de Brissot et accusés, 36. — AN II. 1794. Est nommé président des Cordeliers en remplacement de Chenaux, arrêté comme complice d'Hébert, 180.

SANFERMO, secrétaire de la république de Venise. AN V. Notice sur sa conduite loyale et patriotique, 267. — AN VI. Sa lettre sur les dispositions du peuple vénitien en faveur de la liberté et de la république, 35.

SANGLIER (le ci-devant marquis de), chef de rebelles. AN I.^{er} 1793. Est exécuté à Tours, 188.

SANGRO, général espagnol. AN III. Annonce de l'arrestation de trois de ses espions; auxquels le général Moncey fait grâce en lui envoyant l'état de ses forces pour le dispenser d'en entretenir, 259. — Démenti donné par Moncey à cette assertion, 267.

SANLOT (E. R. A.), ci-devant adjoint à la ferme-générale, et compris au nombre des accusés de cette compagnie. AN II. 1794. Est soustrait au jugement du tribunal révolutionnaire, 231. — AN III. Détails donnés par Dupin sur ce décret, 231.

SANTERRE jeune. AN 1789. Est nommé administrateur des domaines dans la municipalité de Paris, 102.

SANTERRE (le général). AN 1791. Dénonciation d'un écrit signé de lui, intitulé : *Arrêté des vainqueurs de la Bastille*, 1. — Est décrété de prise de corps, 224. — Admis à la barre, consulte l'assemblée pour savoir si les membres du corps électoral qui sont en état d'ajournement, peuvent assister à ses délibérations, 251. — AN 1792. Commandant de bataillon de la garde nationale parisienne, dirige la marche des pétitionnaires du faubourg Antoine dans la journée du 20 juin; fait agréer un drapeau à l'assemblée législative, 174. — Lui annonce que les habitans du faubourg ne marcheront jamais que contre ses ennemis, 178. — Texte de l'arrêté du département de Paris qui enjoint au procureur-général-syndic de dénoncer les faits à sa charge, 193. — Commandant de Paris, est mandé à la barre pour rendre compte des mesures prises pour la sûreté des Suisses échappés au 10 août, 226. — Prononce un discours à la commune pour empêcher les vengeances, 251. — Lettre que lui écrit Roland sur la sûreté de Paris, *ibid.* — Prend des mesures contre les brigands qui arrachent aux passans leurs montres et bijoux sous prétexte d'offrande civique, 259. — Attribue ces désordres à un reste d'aristocratie qui expiré, 263. — Est nommé maréchal-de-camp, 297. — Offre sa démission de commandant de Paris, à l'occasion d'une révolte de la garde du Temple, 307. — A la suite des craintes exprimées par Roland sur les alarmes que l'on répand parmi le peuple, au sujet des subsistances, proteste que tout est calme dans Paris, 335. — Envoie une lettre qui lui a été adressée pour remettre à Louis XVI, et s'élève contre les royalistes, 353. — Accompagne ce prince, lors de sa traduction de la prison du Temple à la barre de la convention nationale, 362. — AN I.^{er} 1793. Rend compte à la convention de la tranquillité de Paris, et des dispositions pour l'exécution de Louis XVI, 22. — Précaution qu'il prend pour rétablir l'ordre, lors des attroupe-mens chez les épiciers, 59, 60 et 72. — Barrère lui vote des remerciemens pour avoir fait échouer

les complots du 10 mars, 74. — Il annonce que 96,000 hommes sont armés, à Paris, et que 40,000 pourront partir sous trois jours pour la Vendée avec 1,200 canons, 96. — Ecrit qu'il a reçu deux lettres, par lesquelles *Monsieur* lui notifie sa régence et l'avènement de Louis XVII depuis le 21 janvier, 101. — Se dispose à partir pour combattre les rebelles, et propose le citoyen Mathis pour le remplacer dans le commandement de Paris, 126. — Annonce à la barre qu'il part avec 14,000 hommes et 80 pièces de canons, 135. — Bruit de sa marche sur Paris avec des forces pour seconder le 31 mai, 153. — Sa bravoure, 167. — Sauve la caisse dans une défaite, 169. — Se plaint de l'indiscipline de l'armée, 208. — AN II. 1793. Bat les rebelles devant Doué, 266. — Annonce la fuite des vendéens, 267. — Son éloge par Brûlé, commissaire du pouvoir exécutif, 274. — Donne au conseil-général de la commune de Paris des détails sur la Vendée, 18. — Et sur le dévouement des citoyens d'Orléans, lors de la réquisition des vins, 101. — AN II. 1794. Sortie de Carrier, aux Jacobins, contre ses calomniateurs, 159. — Annonce, au 10 thermidor, que ses fers viennent d'être brisés, 312. — Donne, aux Jacobins, des renseignemens sur plusieurs détenus de la commune d'Orléans, 325. — AN III. Ses observations sur le projet de Dubois - Crancé pour l'organisation de l'armée, 152. — Est accusé par la section des marchés d'être l'homme de tous les partis, mais plus servilement dévoué à celui d'Orléans, 264.

SANTERRE, juge de paix de Chaulny, département de l'Aisne. AN VI. Est dénoncé en forfaiture; rapport en sa faveur, 243.

SANTHONAX. (Voyez SONTONAX).

SANTINI (Nicolas). AN VI. Est nommé par le sénat de Lucques, résident près la république cisalpine, 115.

SANTO-DOMINGO, colon. AN 1790. Mandé à la barre, fait l'exposé de sa conduite à Saint-Domingue, 282. — AN 1791. Décret qui lui accorde une indemnité, 273.

SANTUARE (madame F. A.) (Voyez ÉPRÉMESNIL).

SAPIËHA (la princesse). AN 1790. Excite les

gentilshommes polonais, non-possessionnés, à réclamer leurs droits, 65.

SAPIÉHA. (le prince). AN I.^{er} 1793. Sa mort, 177.

SAPIÉHA (Simon), l'un des adhérens de Kosciusko. AN VI. Arrive à Semlin, sous un méchant habit, et reçoit des secours du commandant, 216.

SAPIÉHA (Casimir), prince et grand-maître de l'artillerie autrichienne. AN VI. Sa mort, 265.

SAPINEAU, chef vendéen. AN III. Signe la pacification, 176. — Et l'adresse aux habitans de ces campagnes, 178.

SARAGUEN, officier. AN IV. Se distingue à l'armée de Rhin et Moselle, 348.

SARRAZIN, général. AN VII. De retour d'Irlande où il avait débarqué, est présenté au directoire; discours prononcés à ce sujet, 72. — Défait les Napolitains insurgés, 234. — Est blessé à la bataille de la Trébia, 298.

SARRET, capitaine. AN II. 1793. Éloge, par le général Verdelin, de sa conduite contre les Piémontais, 24. — Général de brigade, annonce leur expulsion de la vallée de Barcelonnette, 72.

SARRET (J. B.), AN IV. Réclame les *éléments d'Arithmétique* attribués à Condorcet, 319. — Lettre que lui adresse Say, en réponse à cette réclamation, 331.

SARTINE, fils, (Ch. Marie Ant.), ex-maître des requêtes, et son épouse. AN II. 1794. Sont envoyés au tribunal révolutionnaire comme agens de la faction de l'étranger, 267. — Et condamnés à mort, 275.

SAUCOURT. AN IV. Est élu commissaire de la comptabilité nationale, 57.

SAUER, Liégeois. AN 1791. Fait hommage d'un secret pour la fonte du métal des cloches, 307. — Réflexions relatives à ce procédé, 309 et 320. — AN 1792. Rapport à ce sujet, 77.

SAULNIER, juré dans l'affaire de Carrier. AN III. Est récusé par ce représentant, et pourquoi, 90.

SAULNIER. AN III. Décret qui l'autorise à établir plusieurs manufactures à Issoire, 290.

SAULNIER, rédacteur de l'*Ami du peuple*. AN IV. Est arrêté pour l'affaire du camp de Grenelle, 356. — AN V. Réclame contre son renvoi et celui

de ses co-prévenus à une commission militaire, 1. — Est condamné à la déportation, 42.

SAULNIER, commissaire central dans le département de la Meurthe. AN VII. Dénonce un écrit contre-révolutionnaire, intitulé : *Sur les élections prochaines*, 165.

SAUNIER (J. J.) prêtre émigré. AN II. 1795. Est condamné à mort au tribunal révolut., 41.

SAURET. (*Voyez* SORET).

SAURINE (J. P.), curé, député du Béarn aux États-généraux. AN 1789. Adhère aux mesures prises la nuit du 4 août, 35. — AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 364. — AN 1791. Est nommé à l'évêché de Dax, 52. — AN I.^{er} 1793. Réélu à la convention nationale, désigne Lesain, capitaine de la section de Bonconseil, comme auteur de la consigne qui prive les membres de la liberté de sortir, à la séance du 2 juin, 156. — AN II. 1793. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, etc., 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — AN IV. Passé au conseil des cinq-cents, réclame en faveur de son collègue Lefranc, 281. — AN VI. Est élu par l'assemblée scissionnaire des Landes; pétition pour son admission, 23.

SAUSSE, procureur-syndic de la commune de Varennes. AN 1791. Compte rendu de sa conduite héroïque et de sa résistance aux séductions du roi et de la reine lors de leur arrestation, 176. — AN 1792. Annonce les vengeances exercées contre lui par les ennemis, pour le fait précédent, 252. — Forcé de fuir sa commune; se réfugie à Troyes; décret qui charge le président de lui écrire une lettre de satisfaction, 296.

SAUSSURE, célèbre voyageur. AN VII. Sa mort; 127. — Notice qui le concerne, 132.

SAUTALLIER, administrateur à Lyon. AN I.^{er} 1793. Se rétracte sur le 31 mai, 211.

SAUTER, général de brigade. AN II. 1795. Son rapport sur une affaire qui a eu lieu près de Saverne, 45.

SAUTEREAU (Jean) député de la Nièvre à l'assemblée législative. AN 1792. Fait décréter que le pouvoir judiciaire statuera sur Noël Breton, caporal de garde aux Tuileries, qui avait donné

l'ordre de ne pas laisser sortir Louis XVI du château après 9 heures du soir, 204. — AN III. Réélu à la convention nationale, déclare avoir entendu un grand nombre de femmes, lors de la discussion sur les membres de l'ancien comité, crier : *A bas la convention !* et provoque un rapport sur les causes de ce rassemblement, 190. — AN V. Réélu au conseil des cinq cents, soutient qu'il n'y a point eu de violences commises dans les assemblées primaires de Nevers, et demande l'envoi des pièces au directoire, 193. — AN VI. Propose de suspendre Delor de ses fonctions législatives, comme parent d'émigrés, 168 et 193.

SAUVADE. AN 1792. Est condamné à mort comme fabricant de faux assignats, 243.

SAUVAGET, chef vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

SAUVAGEOT, curé de la Nièvre. AN VI. Jeanne Putigny l'accuse de lui avoir intenté un procès pour se venger de ce qu'elle a résisté à ses séductions, 517.

SAUVAN, attaché à la maison d'Orléans. AN I.^{er} 1793. Mandat d'arrêt lancé contre lui par les comités, 95.

SAUVÉ, député de la Manche à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. L'envoyé Belleville se plaint d'avoir été accusé par lui d'aristocratie, et annonce qu'il va le poursuivre à ce sujet, 35.

SAUVEBŒUF. (*Voyez* FERRIÈRES - SAUVEBŒUF).

SAUVEUR (Joseph) président du district de la Roche-Bernard. AN I.^{er} 1793. Meurt plutôt que de prononcer le cri de *vive le roi !* 100. — Décret qui ordonne l'inscription de son nom au Panthéon, et le changement de celui de la *Roche-Bernard* en la *Roche-Sauveur*, 162. — AN III. Présentation de son buste à la convention, par le sculpteur Taveau, 54.

SAUVIAC, général. AN III. Se distingue à la prise de Grave, 105.

SAUVIGNY, littérateur. AN 1792. Notice de son ouvrage, intitulé : *Mœurs des Français*, 58. — Commandant provisoire de la cavalerie nationale de Paris, fait à la commune l'exposé des désordres causés dans la rue de Varenne, 312.

— AN VI. Notice de sa pièce de *Scipion l'Africain*, 130.

SAVALETTE. AN IV. Est nommé commissaire de la trésorerie nationale, 51. — AN VI. Sa mort, 90.

SAVARIN, ex-vicaire épiscopal. AN III. Lecture d'un arrêté de Gouly, qui le traduit au tribunal révolutionnaire, comme fédéraliste, 351.

SAVARIN. (*Voyez* BRILLAT-SAVARIN).

SAVARY (Louis-Jacques), député de l'Eure à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Veut justifier les administrateurs de ce département, 166. — AN II. 1793. — Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'accusation, 277 et 278.

— AN III. Et rappelé au sein de la convention, 171.

— Fait décréter la suspension et l'ajournement du remboursement des rentes à la suite d'un rapport sur le discrédit du signe monétaire, 300. — Son opinion sur la division du corps législatif en deux sections, 305. — Est élu secrétaire, 306. — Combat la proposition de rendre commune aux deux conseils, la condition d'être marié pour y être admissible, 307.

— Fait autoriser le débiteur de tout effet négociable dont le porteur ne se sera pas présenté à l'échéance, à en déposer le montant chez le receveur de l'enregistrement, 312. — Renvoyer au comité de salut public la proposition de rétablir dans son grade le général Ernouf, 317. — Est adjoint à Lefèvre, en mission dans la Belgique, 340.

— AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, donne sa démission, 47. — AN VII. Député au même conseil, demande la levée de la permanence du 30 prairial, 273.

SAVARY (Jean-Julien-Marie), adjudant-général, député de Maine et Loire au conseil des cinq-cents. AN IV. Invite ses collègues à donner des renseignements au gouvernement pour terminer la guerre de la Vendée, 46. — Propose des modifications au projet sur la désertion, et en présente un autre, 53 et 65. — Attaque la rédaction de celui sur les passe-ports à l'étranger, 61. — Propose d'accorder des secours aux patriotes réfugiés de la Vendée, 99. — Texte de son rapport, 113.

— Adoption de ce projet, 118. — Tente inutilement de faire supprimer les reproches contenus dans le rapport de Camus contre les agens de la commission des poids et mesures, 156. — Est

— AN VI. Notice de sa pièce de *Scipion l'Africain*, 130.

SAVALETTE. AN IV. Est nommé commissaire de la trésorerie nationale, 51. — AN VI. Sa mort, 90.

SAVARIN, ex-vicaire épiscopal. AN III. Lecture d'un arrêté de Gouly, qui le traduit au tribunal révolutionnaire, comme fédéraliste, 351.

SAVARIN. (*Voyez* BRILLAT-SAVARIN).

SAVARY (Louis-Jacques), député de l'Eure à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Veut justifier les administrateurs de ce département, 166. — AN II. 1793. — Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'accusation, 277 et 278.

nommé secrétaire, 186. — Présente un projet de résolution sur les jugemens des conseils militaires, 193. — Réclame un comité secret pour la lecture des pièces qui inculpent plusieurs représentans, 194. — Prononce un discours contre les malveillans qui cherchent à égarer les troupes, 210. — Son rapport sur les moyens de relever l'esprit public, 222. — Autre; et projet pour acquitter en valeur fixe les secours accordés aux réfugiés de l'Ouest, de la Corse et des Colonies, 233. — Fait ajouter au nombre des exclus de Paris les chefs des rebelles amnistiés, 238. — Ordonner mention honorable de l'ouvrage de Grasset-Saint-Sauveur, intitulé : *les Fastes du peuple français*, 239. — Autoriser le directoire à terminer les opérations nécessaires à l'agrandissement du jardin des Plantes de Paris, 258. — Son opinion sur le transport des feuilles publiques et du papier-monnaie, 274. — Son projet sur les commissaires des guerres, 288. — Fait lever la main à Vaublanc, au moment où il prête son serment, 352. — Dénonce le ministre de la police Cochon, 356. — Combat la peine de mort pour désertion à l'ennemi, 364. — AN V. S'élève contre la résolution sur les jugemens par commissions militaires, et y propose un article additionnel tendant à autoriser lesdites commissions à diminuer ou commuer les peines, d'après les circonstances atténuantes; rejet de sa proposition, 2 et 3. — Son discours sur l'affaissement du Panthéon, 25. — Fait adopter un amendement au projet sur la loi du 3 brumaire an 4, en ce qui concerne les chouans et les rebelles amnistiés, 48. — Fait porter à 1,200 grenadiers la garde du corps législatif, 50. — Combat le projet d'Aubry concernant la formation des conseils de guerre, chargés de prononcer sur le sort des officiers-généraux, 103. — Fait un rapport sur la pétition des défenseurs de la conspiration royaliste, et propose l'ordre du jour, 185 et 186. — S'oppose à l'envoi d'un message au sujet de Barrère, et veut que la discussion continue relativement à son élection, 237. — Prémunit le conseil contre les nouvelles exagérées d'une conspiration dont l'entretien Dumolard, 243. — Demande une commission pour examiner la proposition de Pénitères sur la rentrée dans les conseils des mem-

bres exclus par la loi du 3 brumaire, 246. — Défend vivement le général Cambray, dénoncé, 248. — S'élève contre le considérant du projet de Dauchet sur les enfans qui ont reçu forcément des noms révolutionnaires; dit qu'on cherche à effrayer l'assemblée en rappelant sans cesse, sous des couleurs hideuses, les mêmes noms et les mêmes époques; est combattu par Dumolard, et lui répond dans le sens de son discours précédent, 261. — Vote pour le projet relatif aux élections du Golo, avec l'amendement de la suspension provisoire de Salicetti, 264. — Contredit la proposition de Detcheverry, d'ôter au directoire la nomination des agens pour l'Isle-de-France; et veut savoir auparavant si cette île est républicaine, 266. — Propose la division du projet tendant au rapport des lois du 3 brumaire et 14 frimaire derniers, 267. — Invoque l'ordre du jour sur la réclamation des habitans de Vassy pour obtenir l'usage des cloches, 269. — Se plaint des interruptions que l'on fait éprouver à Leclerc de Maine et Loire, dans son opinion sur les finances, et demande qu'il soit entendu, 276. — Invoque l'ajournement du projet en faveur des fugitifs de Toulon, 288. — Peint la situation alarmante des acquéreurs de biens nationaux; provoque un prompt rapport sur les presbytères et sur la police des cultes, 293. — Établit l'inconstitutionnalité du projet sur les fugitifs de Toulon, et demande la question préalable, 299. — Réplique à Crassous sur le même sujet, *ibid.* — Réclame l'appel nominal sur le prononcé du président, relatif à la déclaration à exiger des ministres du culte, 303. — Provoque un rapport du directoire sur la situation de la république, 304. — S'oppose à la discussion du projet sur l'organisation de la garde nationale, 305. — Combat celui de Willot sur la gendarmerie, 314. — Demande le renvoi à la commission de celui relatif aux destitutions militaires, 325. — Propose un amendement à celui sur la garde législative, 326. — S'élève contre un autre projet, portant que les officiers réformés ne pourront toucher leur solde à Paris, 346. — Fait rayer Lenormand de la liste des déportés de fructidor, 353. — Présente un nouveau projet sur la solde des officiers réformés, 358. — AN VI.

Fait un rapport sur l'établissement des conseils de révision pour les troupes, 11. — Présente des dispositions contre les fonctionnaires et autres qui favoriseraient la désertion, 59. — Autre rapport sur la révision des jugemens rendus par les conseils de guerre, 40. — Autre, et projet sur les indemnités à accorder aux membres du corps législatif pour la suppression du contre-seing, 59, 64 et 65. — Reproduit la demande faite par le directoire du droit de faire grâce au coupable qui révélerait ses complices, 114. — Justifie cette autorité relativement au message sur la saisie des manteaux des représentans, à Lyon, 125. — Son rapport, et résolution sur la rééligibilité des électeurs de vendémiaire an 4, et des citoyens qui étaient députés à cette époque, 130 et 131. — Fait ajourner le projet d'établissement de gardes ruraux, 136. — Combat la motion en faveur des individus compris dans la loi du 19 fructidor, 165. — Demande du temps pour examiner les pièces relatives à la dénonciation de Dupoy, membre des cinq-cents, comme parent d'émigrés, 184. — Fait un rapport sur les doubles élections de la Seine, et propose de les annuler toutes deux, 228. — Annonce que le citoyen Tissot, élu par l'Oratoire, est apte à exercer les droits de citoyen, et rectifie les faits qu'il avait avancés à cet égard, 229. — Applaudit aux vues d'Échassériaux, sur l'ordre des travaux des deux conseils, et fait adopter plusieurs propositions, 243. — Présente quelques considérations sur les opérations des assemblées primaires, 246. — Fait adopter des articles additionnels à la loi du 18 vendémiaire dernier, sur la révision des jugemens, 250. — Donne lecture du projet de Prieur sur les poids et mesures, 277. — Fait préciser les attributions des conseils de guerre, 342. — AN VII. Ordonner la réunion de l'ancienne et de la nouvelle commission des finances, pour s'occuper de la motion relative aux impôts indirects et à celui du sel, 17. — Et prendre une résolution relative à la poursuite des individus qui recèlent des déserteurs, 22. — Défend le projet de la commission sur les exemptions de service à accorder aux conscrits pour cause d'infirmités, 30. — Provoque le rapport d'un arrêté qu'il a fait prendre sur un

conscrit, né le 22 septembre 1777, 41. — Fait un rapport sur une omission dans la loi concernant les veuves et enfans des militaires, morts en défendant la patrie, 47. — Est élu président, 63. — S'oppose au prononcé d'ordre du jour sur la réclamation de Coulon-Thévenot, entrepreneur du journal tachygraphique, 211. — Passé aux anciens, y est nommé secrétaire, 244. — Fait arrêter la permanence au 30 prairial, 272. — Nommer une commission pour faire un rapport sur la résolution relative aux otages, 297. — Attaque le discours de Courtois sur la société du Manège; le regarde comme le signal d'une réaction nouvelle, et veut qu'une commission vérifie les faits qu'il a cités, 314. — Invite celle des inspecteurs à déclarer si elle est autorisée à se constituer en comité des recherches, 318. — Exprime ses regrets de la mort de Joubert; fait l'éloge de ce général, et l'oppose à Schérer, 344 et 355. — Fait approuver la création de légions dans les départemens de l'Ouest, et répond à Gandin, qui se plaint de ses traits satyriques, 365 et 366.

SAVARY, officier. AN IV. Se distingue à l'armée de Rhin et Moselle, 348.

SAVARY, déporté de Saint-Domingue. AN V. Message des cinq-cents pour demander au directoire les motifs de sa détention à Brest, 139.

SAVARY, chef de division navale. AN VI. Conduit en Irlande l'expédition débarquée dans la baie de Killeumen; son éloge par le général; Humbert, 359.

SAVELLI, administrateur. AN 1792. Est renvoyé devant le tribunal criminel de la Corse pour actes arbitraires, 238.

SAVIGNAC, colonel du quarante-huitième, est arrêté avec quatre officiers de son régiment, et pourquoi, 67.

SAVIN, général vendéen. AN II. 1793. Déroute de son corps, 53.

SAVIN aîné, chef de bureau à la commission des revenus nationaux. AN III. Repousse les calomnies dirigées contre sa mère, à l'occasion du député Dupin, 327.

SAVINES (LAFORÊT-de-), évêque de Viviers.

viers. AN 1791. Prête son serment; d'Eprémesnil dit qu'il est fou, 54.

SAVOLDI, député cisalpin. AN VI. Est nommé membre du directoire de cette république, 77.

SAVONIÈRES, lieutenant des gardes-du-corps. AN 1789. Charge, avec deux autres officiers, un soldat de la garde de Paris, conduisant un détachement des femmes les 5 et 6 octobre; donne lieu, par cette action, à un premier engagement, et a le bras cassé d'un coup de fusil, 70.

SAXE (l'électeur de). AN 1791. Délibère sur l'acceptation de la couronne de Pologne, 162. — AN 1792. Analyse des conditions qu'il impose, 132.

SAXE-TESCHEN (ALBERT duc de), gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens. AN 1789. Sa fuite de Bruxelles, lors de la révolution du Brabant, 97. — AN 1792. Somme la municipalité de Lille de rendre la place; réponse qu'il en reçoit, 275. — Sa proclamation aux habitans de la Flandre française, pour les engager à se soumettre, 277. — Proposition de mettre sa tête à prix, 283. — Ecrit au colonel Osten, commandant les Belges et Liégeois renfermés dans cette ville, pour lui annoncer leur plein et entier pardon s'ils passent avant quinze jours dans les rangs autrichiens, 294. — Ses conférences avec Dumourier, 326.

SAXE WEIMAR (CONSTANTIN, prince de), frère du duc régnant. AN II. 1793. Sa mort, 18.

SAY (J. B.), littérateur. AN IV. Sa réponse à Sarret qui réclame les *Elémens d'arithmétiques*, attribués à Condorcet, 331.

SEIRE (Guillaume), dit SAINT-MARTIN. AN 1792. Pétition de ce carabinier qui, à la bataille de Lawfelt, fit prisonnier le général Ligonier, 9. — Et décret qui lui accorde une récompense nationale, 15.

SCÉHÉ (Jean-Baptiste). AN I.^{er} 1795. Est condamné à la déportation par le tribunal révolutionnaire, 180.

SCÉLLIER (Gérard), député de la Somme à la convention nationale. AN III. Vote la suppression du *maximum*, et propose des mesures à ce sujet, 96. — Fait décréter la suppression des franchises de différens ports, 103.

Table alphabétique.

SCÉLLIER. (Voy. SELLIER.)

SCÈNE-DES MAISONS. (Voy. LESCÈNE, etc.)

SCÉPEAUX (comte de), chef vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176. — AN IV. Le général Hoche annonce sa soumission aux lois de la république, 239.

SCHAWEMBOURG, général, commandant en chef de l'armée de la Moselle. AN II. 1793. Est destitué, 269. — AN II. 1794. Mis en arrestation; sa femme réclame sa liberté, 157. — AN VI. Commandant en Helvétie, prend la ville de Soleure; sommation qu'il lui a faite, 171. — Annonce son entrée à Berne, 175. — Correspond avec le général Brune, sur les affaires de cette ville, 176. — Bat les rebelles dans les environs de Mellingen, 235. — Sa proclamation lors de l'invasion du canton de Schwitz; destruction du couvent de Notre-Dame-des-Hermites par son ordre, 242. — Rend compte de ses succès contre les petits cantons, et déplore d'avoir été forcé de leur porter la guerre, 245. — Sa lettre sur les derniers mouvemens des troupes françaises, 247. — Autre sur un vol de poudre fait à Engi, 273. — Fixe un délai aux insurgés du Rhintal pour se soumettre; invite un commandant autrichien à réprimer les excès de ses troupes; dément ceux attribués aux Français, et annonce les mesures prises pour faire taire la calomnie, 279. — Est requis par Rapinat d'empêcher l'effet des motions et écrits qui s'opposent aux opérations des agens français en Suisse, 281. — Ecrit au président du conseil helvétique, pour savoir le parti qu'on doit prendre à l'égard de Billiter, l'un de ses membres, qui s'est permis des déclamations contre l'armée française et contre son chef, 283. — Fait arrêter Flick, rédacteur de la gazette du Haut-Rhin, 284. — Notifie un arrêté du directoire français, qui désapprouve et annule plusieurs opérations de Rapinat, et lui confère provisoirement ses pouvoirs, 286. — Réponse du directoire helvétique à cette occasion, et demande de l'exécution des promesses faites à la Suisse et à tous les amis de la liberté, 288. — Annonce que le directoire français maintient Rapinat dans la Suisse, 290. — Compte rendu par Huber et Weber de leur mission auprès de ce général, 293. — Il notifie le vœu du gouvernement

français sur les arrêtés de Rapinat, relatifs à la presse et au choix des directeurs, 295. — Dément le bruit du projet de la réunion de la Suisse à la France, 306. — Fait une proclamation aux habitans de Waldsasten, pour les faire rentrer dans l'ordre, et leur promet le libre exercice de leur religion, 362. — Donne les détails d'un combat sanglant contre les insurgés de Stranz, et de la victoire qu'il a remportée sur eux, 364. — AN VII. Est nommé inspecteur-général de l'infanterie française, 2. — Annonce qu'il a battu de nouveau les rebelles de Stranz; que le canton d'Underwald est soumis, et qu'il marche contre celui de Schwitz, 7. — Rapport sur ses opérations militaires, 11. — Le corps législatif helvétique déclare qu'il a bien mérité de la patrie, 14. — Il refuse le produit d'une contribution offerte à l'armée par le directoire suisse, 22. — Son ordre pour la répression des attentats tendans à déshonorer le nom français en Helvétie, 63. — Sa proclamation à l'armée en remettant le commandement à Masséna, 109. — Briot provoque l'envoi d'un message pour connaître le résultat des poursuites dirigées contre lui, 318. — Réponse du directoire à ce sujet, 323. — Il arrive à Paris pour rendre compte de sa conduite, 333.

SCHIPPERS (Louis), député de Flandre aux États-généraux. AN 1789. Est un des signataires de la lettre aux habitans de la Flandre et du Cambrésis, 110.

SCHÉRER, général. AN II. 1793. Tient la ligne du Rhin dans un état formidable, 61. — AN II. 1794. Annonce la reprise du Quesnoy, 331. — Celle de Valenciennes, 345. — Et celle de Condé, 546. — AN III. Fait part des succès de l'armée de Sambre et Meuse, 2. — Remplace Dumberion à celle d'Italie, 46. — Réorganise cette armée, 135. — Est nommé commandant en chef de celle des Pyrénées-Orientales, 165. — Annonce quelques avantages remportés par celle d'Italie, 219. — Une victoire sur les Espagnols, 281. — Informe leur général du traité de Bâle; accueilli fait à son envoyé, 328. — Est nommé commandant en chef de l'armée d'Italie, 548. — Annonce l'acceptation de la constitution par l'armée des Pyrénées-Orientales, 365. — AN IV. Donne des détails sur dif-

férens succès, 30 et 83. — Sa proclamation pour faire cesser les excès commis sur le territoire génois, 113. — Son rapport sur les actions d'éclat qui ont eu lieu à l'armée d'Italie, 116. — AN V. Est nommé ministre de la guerre, 308. — AN VI. Présente le général Bonaparte au directoire exécutif; discours à cette occasion, 85. — Sa circulaire aux généraux sur le maintien des principes républicains dans différens corps, 130. — Bruit de sa démission, 161. — Autre discours lors de la présentation des drapeaux destinés aux armées du Nord et de Rhin et Moselle, 162. — Autre pour celle des drapeaux suisses, 180. — Ecrit à Lagarde, secrétaire-général du directoire, que Magnier, surnommé *Brutus*, n'est porté sur aucun contrôle d'officiers de chasseurs, 210. — Reçoit l'ordre de suspendre la délivrance des congés limités, 227. — Rappelle aux commandans des armées les dispositions du règlement de 1792, sur la police des corps d'infanterie, 236. — Invite les commissaires-ordonnateurs et ordinaires des guerres à signaler les ex-prêtres employés qui n'auraient pas prêté le serment prescrit par les lois, 252. — Sa circulaire sur la solde provisoire des militaires blessés, 285. — Motion sur les déprédations qui se commettent dans son ministère, 323. — Dément la déclaration faite aux cinq-cents, qu'il avait délivré quarante mille congés, 336. — Ordonne aux employés de l'âge de la réquisition de fournir leurs certificats d'infirmité, 343. — Fait mention d'un congé de trois mois accordé par le directoire à Brower, prisonnier anglais, 359. — Transmet, par une circulaire, l'arrêté du directoire sur le recrutement de l'armée, 360. — AN VII. Autre circulaire sur les congés absolus et de réforme, 42. — Adresse au directoire un rapport sur les opérations militaires du général Schawembourg, contre les cantons rebelles de l'Helvétie, 11. — Annonce que les exemptions de service sont des congés absolus, 49. — Ses lettres pour presser le départ des conscrits et assurer leur solde, 62. — Il présente au directoire les drapeaux pris sur les Napolitains, 108. — Est autorisé par lui à faire sortir de l'Italie tout français sans mission ou concussionnaire, 115. — Ordonne la traduction devant les tribunaux des conscrits fuyards ou déserteurs,

116. — Sa circulaire pour le tableau de ceux qui n'ont pas rejoint, 118. — Est nommé commandant en chef des armées d'Italie et de Naples; lettre qu'il reçoit du directoire à ce sujet, 160. — Milet-Mureau le remplace au ministère, *ibid.* — Annonce le résultat d'un combat meurtrier livré par l'armée d'Italie, 196. — Fait une proclamation sur l'occupation de la Toscane par les Français, 201. — Ecrit que l'armée d'Italie rétrograde; rend compte d'un nouvel engagement qu'elle a eu et des pertes qu'elle a faites, 206. — Sa démission est acceptée par le directoire; il est remplacé par Moreau, 214. — Message pour obtenir des renseignemens sur sa gestion ministérielle; adresse des habitans de Grenoble contre son ineptie et ses malversations, 240. — Autre de ceux de Chambéry sur le même sujet, 242. — Donne sa démission d'inspecteur des troupes de Hollande, et annonce qu'il s'occupe de la reddition de ses comptes, 246. — Est accusé, par Briot, de dilapidations et de lâcheté; Rewbell entreprend de justifier ses liaisons avec lui, 249. — Production du compte de sa gestion, 252. — Il est justifié par Ramel, ministre des finances, 258. — Transmission de son compte par le directoire exécutif, 260. — Il l'adresse lui-même aux conseils, 270. — Réflexions d'un député sur ce compte, 273. — Boulay-Paty s'indigne qu'il ne soit pas encore arrêté, 275. — Renvoi au directoire de plusieurs dénonciations contre lui, 276. — Marquézy provoque la formation d'une commission pour dresser son acte d'accusation, 285. — Autres dénonciations contre lui, 284. — Citation de faits relatifs à sa mauvaise administration; demande de sa mise en jugement, 286. — Détails à ce sujet, 287. — Est accusé par Mengaud, à l'occasion des revers essayés par l'armée d'Italie; ordre du jour sur son mémoire y relatif; 290 et 292. — Nouveaux faits contre sa gestion ministérielle, 293. — Il prend la fuite; apposition des scellés sur ses papiers, 299. — Est dénoncé par les habitans d'Antibes, de la Rochelle et de Perpignan, comme ayant vendu, à vil prix, des canons, des fusils, des caissons et des habits, 301, 302 et 304. — Briot provoque l'envoi d'un message pour connaître le résultat des poursuites dirigées contre lui, 318. — Réponse du directoire à

ce sujet; il annonce que le tribunal criminel de la Seine instruit contre lui, 323. — Savary oppose sa conduite à celle de Joubert, dont il fait l'éloge, 353.

SCHÉRER, secrétaire-général du ministre de la guerre. AN VI. Arrêté du directoire qui le destitue et ordonne qu'il soit remplacé par un homme probe et républicain, 332. — Bauvinay, son successeur, fait l'éloge de sa conduite, 336.

SCHERS, adjudant-général. AN IV. Le corps d'armée à ses ordres remporte des avantages à l'armée de Rhin et Moselle, 558. — AN V. Fait sa retraite sur Kehl, 4.

SCHIFFTCHAGOW, amiral russe. AN I.^{er} 1793. Est nommé commandant de la flotte sortie des ports de Cronstadt et Revel, 188.

SCHILLER, auteur allemand. AN 1792. Notice de sa tragédie républicaine intitulée : *Tiesco*, 43.

SCHILLINGS-FURST (le prince de). AN 1792. Conclut un traité de subsides avec les princes français émigrés, 70.

SCHIMMELMAN (le comte de). AN VI. Est nommé président de l'académie des sciences de Copenhague, 64.

SCHIMMELPENINCK, ambassadeur de la république batave. AN VI. Arrive à Paris, 273. — AN VII. Est présenté au directoire, 45. — Ecrit au ministre des relations extérieures, pour démentir le bruit des prétendus secours demandés au roi de Prusse par son gouvernement, 300. — Quatremère-Dijonval propose de le dénoncer au directoire, 307. — Note officielle de ce ministre sur les principes de la république batave, 326.

SCHIRMER (J. L.), député du Haut-Rhin à l'assemblée législative. AN 1792. Fait rejeter l'extradition demandée par le ministère de Vienne, de trois Autrichiens accusés de fabrication de fausses lettres de change, 146. — Surscoir, pendant la guerre, à l'exécution de l'article du traité d'échange, relatif aux récoltes des citoyens de France et de l'électorat de Trèves, 200.

SCHLEUKER. AN 1792. Est arrêté comme fabricant de faux assignats, 240.

SCHLOEZER, célèbre publiciste. AN 1791. Fait l'éloge de la révolution française, 342.

SCHMIDT, mécanicien. AN III. Fait hommage

de deux machines; 8. — AN VII. Lettre sur l'économie domestique, à l'occasion d'une de ses inventions, 91. — Il obtient un brevet pour son grill aérien, 144.

SCHMIDTEZ, officier. AN VII. Se distingue à l'armée d'Helvétie, 344.

SCHMITH, littérateur allemand. AN II. 1793. Notice de son *Histoire d'Allemagne*, 18.

SCHNÉIDER (Enloge), ex-prêtre et accusateur public à Strasbourg. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 201. — AN V. Harmand de la Meuse et Bontoux rappellent sa tyrannie envers les habitans des départemens du Rhin, dans la discussion relative aux fugitifs de ce pays, 265 et 541.

SCHNÉIDER, hussard. AN III. Se distingue à l'armée du Nord, 42.

SCHOENFELD, général prussien, commandant les patriotes brabançons. AN 1790. Est battu par les Autrichiens, 152. — Fait connaître au congrès brabançon la position de son armée, 155. — Mouvements des troupes à ses ordres, 249. — AN I.^{er} 1793. Est félicité par le roi de Prusse du succès de son attaque sur Holstein, 224. — Reçoit l'ordre de l'aigle noir pour la conquête de Mayence, 252.

SCHOENFELD (la veuve), bohémienne, décédée à Paris. AN II. 1794. Décret qui confisque, au profit de la république, les biens de sa succession, 269.

SCHROEDER, major autrichien. AN 1789. Battu à Turnhout, par les patriotes belges, est remplacé par le comte d'Arberg, 94. — AN I.^{er} 1793. Arrêté et destitué après la victoire des Français à Arlon, 183.

SCHUMACHER, banneret suisse. AN VI. Est arrêté à Lucerne, 239.

SCHUMACHER, officier. AN VII. Se distingue à l'armée d'Helvétie, 344.

SCHULENBOURG (le comte de), ministre prussien. AN 1790. Se suicide, 152.

SCHULTZ, ministre prussien près du cercle de Basse Saxe. AN VI. Est insulté, 352.

SCHWITZER, ex-sénateur suisse. AN VI. Est arrêté à Lucerne, 239.

SCORSSERY, capitaine de corsaire. AN I.^{er} 1793. Trait de courage de cet officier, 117.

SCOTT, ci-devant colonel de dragons. AN 1792. Offre un traité sur l'armement des piques, 209.

SCOTT (M.). AN VI. Défend, à Londres, un compagnon menuisier, emprisonné pour avoir dit : *Au diable M. Pitt et la guerre!* 208.

SCRUDER, secrétaire des douze sections de Strasbourg. AN I.^{er} 1793. Annonce une affaire qui a eu lieu entre des paysans et des soldats autrichiens, 243.

SECHTER (M. de), commandant d'Ehreinbreistein. AN VI. Entre en discussion avec le général Hatry, pour l'occupation de ce fort, 95. (*Voyez EHREINBREISTEIN*).

SECONDAT, commissaire-ordonnateur à Lorient. AN VI. Prévenu de négligence dans l'incendie du vaisseau le 14 *Juillet*, est destitué, 235. — Et acquitté par le jury, 364.

SECONDS. AN II. 1795. Prétend avoir trouvé le secret de diriger les aërostats; renvoi de son procès à l'examen de GUYTON et FOURCROY, 27.

SECRETAN, membre du conseil helvétique. AN VI. Prononce un discours pour faire accorder les droits de citoyen aux juifs, 343. — AN VII. S'oppose à l'établissement d'un théâtre en Suisse, dans la crainte qu'on ne voye à côté d'une de ses affiches celle qui annoncerait la mort des défenseurs de la patrie, 244.

SÉDAINE, académicien et auteur dramatique. AN 1792. Analyse de sa comédie intitulée : *Basile*, 296. — AN V. Sa mort, 107. — Son éloge par Ducis, 245.

SEDILLEZ (Mathurin-Louis-Etienne), député de Seine-et-Marne, à l'assemblée législative. AN 1792. Propose de condamner les émigrés à une triple imposition, 41. — Son rapport sur le mode d'exécution de la loi qui met leurs biens sous la main de la nation, 66. — Fait décréter divers articles à ce sujet, 73 et 83. — Et annuler les passe-ports, avec défense d'en délivrer, si ce n'est aux agens du gouvernement et aux négocians, 212. — Prononce un discours sur l'utilité et la nécessité d'une loi sur le divorce, 259. — Fait décréter que les prêtres insermentés ne pourront prendre

de passe-ports pour les pays en guerre avec la France, 262. — AN VI. Réélu au conseil des anciens, ouvre la discussion sur la résolution relative au régime hypothécaire, 264. — Combat celle concernant les preuves d'état des enfans nés hors mariage, 318. — AN VII. S'oppose à l'adoption de celle sur le payement des intérêts de la dette publique, 25. — En attaque une autre sur la taxe d'entretien des routes, 51. — Combat celle sur l'organisation judiciaire civile, 149. — Divers articles de celle relative aux arbitrages forcés, 177. — Et celle sur le régime hypothécaire, 179. — Défend celle relative au juge de paix Vancantfort, 197. — Fait une motion d'ordre concernant la nomination d'un membre du directoire, 240. — Combat la résolution sur la liberté de la presse, 304. — Celle sur l'emprunt de 100 millions, 325. — Et celle qui défend aux fonctionnaires publics de s'intéresser dans les fournitures, 337.

SÉGUVIE, de la commune de Vatteville. AN 1792. Ses déclarations citées par Chabot, en preuves des projets tendans à l'enlèvement du roi, 158.

SECRETIER, suppléant de Jaucourt. AN 1792. Est admis à l'assemblée législative, 221.

SÉGUL. (Voy. SÉGUX).

SÉGUIER (les frères). AN 1790. Dénouciation de leur brochure intitulée : *Les Sottises de la semaine*, 83. — Ils sont décrétés d'ajournement personnel par le châtelet, 162.

SEGUIN, lieutenant de cavalerie. AN I.^{er} 1793. Apporte la nouvelle de la continuation de la rébellion lyonnaise, 231.

SÉGUIN. AN III. Rapport de Fourcroy sur sa tannerie, 107, 108, 109, 110 et 111.

SÉGUR (le comte de), député aux Etats-généraux. AN 1789. Démissionnaire, est remplacé par Dabbadie, 47.

SÉGUR (le maréchal de), ex - ministre. AN 1790. Réclame contre l'inscription de son nom dans le *livre-rouge*, 100. — AN 1792. Décret qui ordonne la restitution des sommes qui lui ont été induement payées, 264.

SÉGUR (L. P.), fils aîné du précédent. AN 1791. Ambassadeur à la cour de Russie, est

nommé en la même qualité, à Rome, 89. — Ses *Considérations pour l'abolition de la peine de mort*, 155. — Refuse le ministère des relations extérieures, 504. — AN 1792. Envoyé à Berlin, annonce que ce cabinet suivra la marche de celui de Vienne, 29. — Obtient la première audience du roi de Prusse, 33. — Mauvais accueil qui lui est fait, 35. — Son retour, 67. — Réclame contre son inscription, celle de son père et de son frère, sur la liste des émigrés, 338. — AN V. Réfutation de ses *Réflexions sur les apparences d'une rupture entre la France et les Etats-Unis d'Amérique*, 228. — AN VII. Publication de différentes pièces composées par lui, en Russie, pour le théâtre de l'impératrice, 258.

SÉGUR (Maurice), frère du précédent, colonel des chasseurs de Hainaut. AN 1791. écrit à l'assemblée nationale à l'occasion du départ des tantes du roi, 65. — Donne des explications sur la conduite de son régiment à Moret, 76. — Réclamations contre ses assertions, 91. — AN V. Analyse de sa comédie intitulée : *Saint Elmont et Verseuil*, 150. — AN VI. De son Vaudeville : *C'est la même*, 256. — Et d'une autre pièce intitulée : *l'Opéra comique*, 298.

SEGUY, membre de la commune de Paris. AN I.^{er} 1793. Est dénoncé pour avoir refusé de faire arrêter l'ex-ministre Roland, 158.

SEGUY, commissaire français à Madrid. AN VI. Ses fréquentes relations avec les ministres, 185. — Lettre de Boisverd, dénégative des relations politiques qui lui sont attribuées avec la cour de Madrid, 189. — Il réclame contre un article de l'*Ami des lois*; se plaint de la conduite de Truguet à son égard, 203. — Attestation portant qu'il a été en Espagne pour une négociation secrète de la plus grande importance, 242.

SEID-EFFENDI, ambassadeur turc. AN 1791. Est reçu d'une manière brillante à Berlin, 64.

SEIGNELAY - COLBERT, évêque de Rhodéz, député aux Etats-généraux. AN 1789. Est applaudi lors de la réunion de la majorité du clergé, 10. — Vote la conservation de la dîme, 59. — Fait un rapport sur les pièces remises au comité des recherches par la commune de Paris, et sur l'obstacle que des lieux privilégiés opposent aux per-

quisitions faites pour la sûreté publique , 74. — Vote pour deux espèces d'assemblées , celles de départemens et celles de cantons , 89.

SÉLIM III, sultan. AN 1791. Demande la tête d'un capitaine vénitien , dont l'équipage , en voulant faire le salut maritime , a lâché , par étourderie , une bordée de boulets , 122. (*Voyez CONSTANTINOPLE*).

SÉLIS, littérateur et professeur au collège de France. AN 1790. Analyse de son ouvrage philosophique , intitulé : *Lettres écrites de la Trappe , par un novice* , 188. — AN I.^{er} 1793. Sa lettre à Laharpe sur l'éducation publique , 51.

SELLIER , membre de la commune de Paris. AN I.^{er} 1793. Est nommé , au 31 mai , par le conseil général révolutionnaire , pour indiquer les moyens de faire diminuer le prix des denrées de première nécessité , 157.

SELLIER, juge du tribunal révolutionnaire. AN II. 1794. Est élu secrétaire des Jacobins , 295. — AN III. Mis en jugement avec Fouquier-Thinville , est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire , 231.

SÉMILLARD (N.), marchand. AN II. 1794. Est condamné à mort avec son fils , par le tribunal révolutionnaire , 310. — AN III. Réclamation de la section des Arcis en faveur de sa veuve , 98.

SEMONIN (la veuve). AN VI. Résolution sur un échange fait entre elle et le directoire , 269. — Débats au conseil des anciens à ce sujet , 522 et 340. — AN VII. Elle est rejetée , 213.

SEMONVILLE (HUGUET de). AN 1789. Orateur d'une députation de Paris , peint l'état de cette ville , et provoque la formation du tribunal promis par l'assemblée nationale , 31. — AN 1791. Ambassadeur de France à Gênes , plaintes de la cour d'Espagne contre lui , 257. — Y parle le langage de la liberté , 323. — Exerce un acte de bienfaisance envers des prisonniers du Dey d'Alger , dont la détention allait occasionner une rupture entre Gênes et le Dey , 325. — AN 1792. Est arrêté à Alexandrie , en Piémont , 117. — Correspondance à ce sujet , communiquée à l'assemblée nationale par Dumonrier , ministre des affaires étrangères , 118. — Il réclame la réparation d'une in-

sulte grave , faite dans le port de Gênes au pavillon français par les Vénitiens , 232. — Pièce le concernant , trouvée dans les papiers de la liste civile , et relative aux motifs de son arrestation , *ibid.* — Son discours pour repousser les calomnies de ses ennemis , 239. — Est refusé par la Porte Ottomane , en suite de l'opposition de divers ministres étrangers , 292. — AN I.^{er} 1793. La cour de Naples lui fait réparation de l'outrage qu'il a reçu de son ministre , 8. — Nouveaux détails à ce sujet , 9 et 10. — Accusé de cacher des sentimens royalistes sous les dehors du jacobinisme , est destitué par Lebrun , 95. — Bruit de son enlèvement avec Maret , sur le lac de Chiavenna , par les Autrichiens , 220. — Violation du droit des gens en sa personne , par l'Autriche , 226. — Article sur son arrestation , 233 et 246. — Il annonce sa traduction dans les prisons de Mantoue , 240. — Autres détails , 255. — AN II. 1793. La cour de Vienne ordonne sa translation à Brunn , 17. — Et fait arrêter seize personnes sous le motif d'un complot découvert dans ses papiers , 44. — AN III. Le général Salis , dit Lazaroni , est accusé d'avoir exécuté les ordres de l'Autriche sur sa personne , 186. — Décret qui ordonne son échange contre la fille de Louis Capet , 285. — AN IV. Camus annonce son arrivée à Paris , 106. — Il reçoit l'accolade du président des cinq-cents , 117. — On lui remet une cassette de diamans qui lui avait été enlevée lors de sa détention , 123. — Le directoire est chargé d'examiner le compte de sa mission , 147. — AN VI. Le grand conseil de Milan l'indemnise des pertes qu'il a essuyées , 224.

SEMPILL, anglais. AN 1792. Est l'un des signataires de l'adresse de la société de Londres à la convention nationale , 334.

SEMPLE (M.^r), Irlandais. AN VII. Prononce un discours énergique au sujet de la résolution de plusieurs villes d'Irlande contre le projet de réunion , 152.

SENAC, colon. AN III. Sa dénonciation contre des représentans députés de Saint-Domingue , 271.

SENARD agent du comité de sûreté générale près la commune de Tours. AN II. 1794. Est dénoncé aux Jacobins par deux citoyens de cette

commune, 309. — AN III. Et accusé par Tallien de tramer sa peste, 103.

SENEBAUZZEL, député de Lot et Garonne au conseil des cinq cents. AN VII. Fait résoudre l'établissement, à Beauvais, d'un octroi municipal, 327.

SENECTÈRE (Sophie LAFERTÉ-), AN 1792. Rend plainte contre le tribunal saisi de sa demande en possession d'état civil; décret à ce sujet, 253.

SENECTÈRE (M. C.), veuve d'Armentières. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 330.

SENEFF. AN IV. Est accusé dans l'affaire de Veymeranges, 283. (*Voyez VEYMERANGES*).

SENIC, adjudant-général. AN III. Son rapport sur les égards du commandant de Wesel envers les prisonniers français, 288.

SENNEQUIER, lieutenant. AN VI. Est nommé commandant de frégate pour sa conduite à bord du brick *le Lodi*, dans un combat contre un brick anglais, 316. — Détails y relatifs, 324.

SENNEVILLE (chevalier de), colonel du corps royal des Colonies. AN 1789. Annonce une souscription patriotique du 12,000 liv., par deux brigades de ce corps, en garnison à Lorient, 65.

SENOSAN (l'ex-marquise de), née Lamoignon. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 233.

SENTEZ, procureur du roi à Auch, et député aux États-généraux. AN 1790. Parle sur la fixation de la somme à laquelle s'élèvera la compétence des juges de paix, 191. — Propose un plan sur l'établissement des tribunaux de district, 203. — Demande si les membres des directoires de département peuvent être nommés receveurs de district, 333. — Fait terminer les contestations élevées entre le département du Gers et quelques directoires de district de ce même département, 354. — Présente des questions principales sur la procédure par jurés, en matière criminelle, 363. — AN 1791. Fait ajouter un amendement à l'organisation de la justice criminelle, pour entendre la partie plaignante dans les dépositions, 29. — Propose la peine de mort contre l'athéisme, 158. — Sa lettre sur les crimes religieux, 161.

SEPPER, général de l'armée des Côtes de Cherbourg. AN I.^{er} 1795. Son rapport sur les me-

naces de Felix Wimpffen, 205. — Il annonce l'entrée de cette armée dans la ville de Caen, 220.

— AN II. 1793. Marche avec le représentant Laplanche contre les vendéens, 48.

SEPTCHÈNES. AN V. Notice sur les Œuvres complètes de Fréret, dont il est éditeur, 104.

SEPTUILL, ci-devant trésorier de la liste civile. AN 1792. Citation de deux quittances de lui, prouvant que le roi payait la dépense des maisons des princes émigrés, 234. — Séjourne à Londres; y proteste n'avoir jamais été chargé par Louis XVI d'aucun accaparement, 364.

SERAFINI (Antonio), officier romain. AN VI. Soupçonné de correspondance avec les ennemis, est arrêté par ordre du général Brune, 562.

SERANNE (Jos. Franc.), négociant à Cette, député du département de l'Hérault à l'assemblée législative. AN 1791. Fait rendre un décret sur l'élection des capitaines des ports et des jaugeurs, 341. — Son rapport suivi d'un décret sur la police de la navigation, 361 et 365. — Autre sur la régie des douanes, 363. — AN 1792. Fait ajourner celui relatif aux officiers de marine supprimés, 65. — Son rapport suivi d'un décret pour demander des comptes au pouvoir exécutif de l'exécution des lois de police, de navigation et de perception des droits de commerce, 74. — Propose de récompenser Groignard, ingénieur-général de la marine, 80. — Fait décréter le paiement des dépenses arriérées de la marine et des Colonies, 131 et 140. — Régler les contestations relatives au droit de navigation, et le mode de délivrance des papiers de mer, 146. — Accorder l'avance de deux années d'appointement à Dupetit-Thouars et autres marins qui vont à la recherche de Lapeyrouse, 150. — Annonce de sa mort, 259.

SERBELLONI, envoyé des républicains d'Italie. AN V. Annonce au directoire français sa nomination aux fonctions de directeur de la nouvelle république italienne, et son départ pour Milan, 246. — AN VI. Donne sa démission, et revient, à Paris, comme ambassadeur, 77. — Détails sur sa réception, 132. — AN VII. Est présenté au directoire, 43.

SERCEY, contre-amiral. AN IV. Lettre sur son expédition dans l'Inde, écrite des Canaries,

267. — AN V. Est dénoncé par les commissaires aux Isles-de-France et de la Réunion, 84. — Motion d'ordre de Siméon sur les combats livrés par son escadre, 518. — AN VI. Est accusé d'avoir méconnu l'autorité des agens du directoire, 16.

SEREAU, commissaire au châtelet. AN 1790. Réfutation d'un mémoire fait contre lui, au nom des forts de la Halle, 349. — AN 1791. Jugement de son procès avec eux, 57.

SÉRENT (comte de), maréchal-de-camp, député du Nivernois aux États-généraux. AN 1789. Fait renvoyer au roi la poursuite du crime commis au château de Quincey, 25. — Demande l'abolition des poursuites intentées depuis douze ans contre Boncerf, pour avoir écrit contre les fiefs, 46. — AN 1790. Fait régler l'emploi de l'augmentation de paye accordée à l'armée, 61. — Parle sur l'article relatif à l'introduction des troupes étrangères, *ibid.* — Vote pour donner au roi le droit de paix et de guerre, 137. — Parle sur le traitement des évêques *in partibus* et ecclésiastiques supprimés, 175. — Ses observations sur la pénurie des religieux lors de la destruction des abbayes, 252. — Sur le projet de réunir l'arme du génie et de l'artillerie, 254. — Défend Bussy, arrêté comme prévenu de conspiration contre l'état, 301. — Discute l'organisation des ponts et chaussées, 310. — AN 1791. Vote contre le renouvellement du corps des officiers, 153. — Écrit que ses principes lui font la loi de s'abstenir des délibérations de l'assemblée, 186.

SERGEANT, graveur en taille douce. AN 1790. Fait paraître des gravures historiques de la révolution, 69. — AN 1792. Officier municipal, visite les souterrains de l'école militaire, 157. — Député de Paris à la convention nationale, s'oppose à l'ajournement du principe qui laisse au peuple le choix indéterminé de ses juges, 268. — Vote la suppression de la Croix-de-Saint-Louis, 290. — Demande qu'on fasse inventorier les archives du ci-devant parlement, où l'on doit trouver une protestation du roi contre tous les décrets qu'il a sanctionnés, 312. — Fait autoriser Dumourier à employer dans l'armée son valet-de-chambre Baptiste, 315. — Décréter la traduction et l'impression dans toutes les langues de la déclaration relative à la

protection accordée par la nation française à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté, 325. — Présente des additions à l'acte d'accusation de Louis XVI, 348. — AN I.^{er} 1793. S'oppose à la mise en accusation des membres du conseil défensif de Verdun, et vote cette mesure contre les gendarmes qui ont continué leur service sous les Prussiens, 42. — Comptes de sa gestion au comité de surveillance de la commune, demandés par la section des Halles, 43. — Il s'oppose à l'arrestation de l'orateur et du président de la section Poissonnière, à l'occasion de leur pétition contre Dumourier, 75. — Fait décréter que le tableau de David, représentant Lepelletier, sera gravé aux frais de la république, 90. — Est dénoncé au jury d'accusation pour sa gestion à la municipalité, etc., 152. — Veut que le maire de Paris soit mandé à la barre pour rendre compte d'un complot dénoncé par la section de la Fraternité, 144. — Défend le ministre Bouchotte, 147. — Fait mettre le jardin national sous la sauve-garde des invalides, 187. — Rendre un décret sur l'organisation du *Muséum*, 221. — Justifie, au nom des commissaires-inspecteurs, l'imprimeur Baudouin, inculpé au sujet de pièces altérées, 237. — Parle en faveur de Rossignol, 242. — Sa proposition relative aux réquisitionnaires qui se cachent, 258. — AN II. 1793. Fait décréter que les municipalités seront tenues de faire exécuter, sous quinze jours, la loi qui supprime les compagnies de grenadiers et chasseurs, 265. — Renvoyer au tribunal révolutionnaire deux pièces contre Latour-du-Pin, 38. — Ériger une statue à J. J. Rousseau, 48. — Invoque l'ordre du jour sur la demande du curé Parens, pour la conservation du traitement des ecclésiastiques indigens qui renoncent à leur état, 49. — Offre une agathe qui représente les portraits d'Agrippine et de Néron, 54. — AN II. 1794. Demande que P. Bayle soit mis au rang des martyrs de la liberté, 104. — Fait décréter la poursuite des assassinats commis à la Chapelle-Franciade, dont il rejette le crime sur Bailly et Lafayette, 254. — Mettre en état de réquisition les membres du tribunal révolutionnaire, 324. — AN III. Parle sur l'école normale, 42. — Présente à la convention

le tableau allégorique du citoyen Renaud, représentant la devise : *la Liberté ou la mort*, 138. — Vote pour la loi de grande police, 185. — Déclare que jusqu'à ce que les auteurs d'un placard, intitulé : *Tocsin national*, dirigé contre ceux qui prendraient la défense des membres de l'ancien comité de salut public, soient poursuivis, il ne prendra point de part aux délibérations, 186. — Demande, par amendement au projet de Boissy-d'Anglas, que les représentans, chargés de l'approvisionnement de Paris, soient autorisés à protéger l'arrivage des subsistances par la force armée des départemens, 195. — Son opinion sur les événemens du 12 germinal; il attribue ce mouvement à la minorité de la noblesse; cite Adrien Duport et les Lameth; ajoute que Sieyès en connaît les auteurs; conclut à leur traduction devant le tribunal criminel de Paris, et à l'ajournement de la déclaration au peuple français sur l'attentat porté à la liberté des délibérations, 195. — Appuie et amende l'article premier du plan restauratif du crédit public, présenté par Vernier, 240. — Provoque un rapport sur les événemens relatifs à la mort de Féraud, ainsi que sur le dévouement des citoyens pour la défense des représentans, et propose qu'il soit écrit, au nom de la convention, à la famille de ce député, 247. — Accusé par Pérès du Gers, d'être signataire d'une circulaire qui invitait les municipalités au massacre de leurs prisonniers, et d'avoir détourné des effets précieux en sa qualité d'administrateur de la commune de Paris, est décrété d'arrestation, 257. — Inculpé par la section du Théâtre-Français, pour avoir été administrateur de police avec Marat, Jourdeuil et Duplain, 275. — AN IV. Compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — AN VI. Grave le portrait du général Marceau, 213. (*Voyez MARCEAU*).

SÉRILLY. (*Voyez MEGRET-DE-SÉRILLY*).

SÉRIENNE (M. de). AN V. Mathieu Dumas avoue ses liaisons avec lui, et prétend qu'il n'a point émigré, 352.

SERPAUD (J.), attaché au duc de Montmorency. AN II. 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 88.

SERRA (J. B.), génois. AN 1792. Écrit en faveur de la révolution française, 291. — AN

I.^{er} 1795. Engage ses compatriotes à secouer le joug de l'aristocratie, 30. — AN III. Arrêté, est remis en liberté par l'inquisition d'état, 78.

SERRES (Joseph), député des Hautes-Alpes à la convention nationale. AN 1792. Combat le système de l'inviolabilité du roi, et pense que Louis XVI peut être jugé d'après les lois contre les assassins et les conspirateurs, 335. — S'élève contre le monopole des grains; propose des mesures pour en empêcher l'exportation et en assurer la libre circulation, 340. — Vote la réclusion de Louis XVI pendant la guerre, son bannissement à la paix, et la ratification du jugement par les assemblées primaires, 364. — AN I.^{er} 1793. Invoque l'ajournement du projet de Dubois-Crancé sur l'organisation de l'armée, 45. — S'étonne que Marat soit encore membre de l'assemblée, et demande contre lui le décret d'accusation, 98. — Fait passer à l'ordre du jour sur la déclaration d'Égalité-Orléans, prétendant comme député, n'être pas compris dans l'arrestation des Bourbons, 100. — Révoque l'ordre de départ pour Saint-Domingue de la légion des *Américains*, composée d'hommes de couleur, 137. — Décréter qu'il n'y a lieu à accusation contre le général de brigade d'Estourmel, 148. — Provoque la résistance du département des Hautes-Alpes au 31 mai, 1.^{er} et 2 juin; est décrété d'arrestation, 204. — AN II. 1793. Signe la protestation contre ces journées, 277 et 278. — AN III. Est rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — AN VI. Passé au conseil des cinq-cents, provoque l'ajournement du projet concernant les ci-devant nobles, et s'élève contre ses dispositions tyranniques, 29. — Réclame vivement contre Chénier, à l'occasion de sa sortie contre leurs partisans; débats à ce sujet; des membres veulent qu'il soit envoyé à l'Abbaye, d'autres qu'il soit déporté, 31. — Il réclame de nouveau contre l'urgence de ce projet, et rappelle que Robespierre fonda son despotisme en étouffant les discussions, 32.

SERRES (Jean Jacques). AN II. 1795. Est reconnu député de l'Isle-de-France, 280. — AN III. En mission dans le Midi, annonce que les partisans de Robespierre y veulent faire éclater des troubles; fait part de l'arrestation de Reynier, chef de parti, 3. — Sa proclamation aux Marseillais, 4. — Son procès-

verbal constatant que Reynier a été enlevé par des hommes armés; incultations à ce sujet contre Voulland, commandant, et Mangenot, concierge. *ibid.* — Sa lettre sur l'état de Marseille; il en dénonce la société populaire, comme voulant s'emparer des armes déposées au fort Saint-Jean, 6. — Rend compte des troubles dans lesquels sa vie a été menacée; décret approuvant des mesures prises par lui, 15. — Annonce le retour du calme, 22 et 35. — Est remplacé dans sa mission par Cadroy et Espert, 61. — Raconte les événemens qui ont eu lieu à Marseille, et vote le rapport du décret qui ordonnait des poursuites contre ceux de ses habitans qui ont insulté Bô, 136. — Appuie le projet relatif à l'envoi des députés aux Colonies, 159. — Se plaint des troubles excités dans les sections par les ex-membres des comités révolutionnaires, et fait décréter la mention honorable d'une adresse tendante à les priver de leurs droits politiques, 154. — Est nommé secrétaire, 188. — Appuie la demande faite par la commune d'Arles, du rapport du décret du 20 mars 1793, qui a privé de leurs droits de citoyens dix-huit cents familles de cultivateurs, 214. — Réclame contre la proposition de suspendre toute radiation de la liste des émigrés, 298. — Provoque le renvoi au comité de salut public du projet relatif à Saint-Dominique, 311. — Demande l'établissement d'un tribunal de cassation pour les Colonies-Orientales, 333. — Sollicite la mise en jugement des vingt-huit Marseillais envoyés par Auguis et lui au tribunal révolutionnaire, 365. — AN IV. Passé au conseil des anciens, propose la création d'une commission pour examiner la résolution relative à l'envoi d'agens dans les Colonies, 130. — S'oppose au rejet de celle relative à l'école centrale du Gard, 189.

SERRURIER, général de division. AN I.^{er} 1793. Biron fait l'éloge de sa conduite dans les combats livrés aux Sardes, 75. — AN II. 1795. Il est mis en état d'arrestation, 19. — AN III. Attaque le col de Terme; relation à ce sujet, 307. — Autre sur sa défense contre l'expédition tentée par les ennemis sur Saint-Martin de Lantoscoa, 362. — AN IV. Contribue à la victoire de Dégo et Saint-Jean, en Italie, 219. — Investit Mantoue,

et prend ses faubourgs, 269. — Est loué par le général Bonaparte, 314. — AN V. Autres éloges pour sa conduite à la bataille d'Arcole, 131. — Il signe la capitulation de Mantoue, dont il a commandé le blocus, 155. — Est chargé d'apporter à Paris les drapeaux pris en Allemagne ou sur les Vénitiens; son éloge à cette occasion, dans une lettre de Bonaparte au directoire, 265. — Présente des drapeaux à cette autorité; discours prononcés dans cette cérémonie, 282. — Adresse de sa division contre les conspirateurs de Clichy, 325. — AN VI. Défend aux habitans de Venise de porter la cocarde impériale, 78. — Leur fait une proclamation sur les troubles qui s'y sont manifestés, 87. — AN VII. Est nommé à une inspection générale, 2. — Sa proclamation en entrant dans la Toscane, pour en chasser les Anglais et les Napolitains, 124. — Donne un plan de constitution provisoire à la république de Lucques, 160. — Sa réponse à Suwarow, au sujet de la présomption de celui-ci, 248.

SERS (P.), député de la Gironde à l'assemblée législative. AN 1792. Son opinion contre les lois prohibitives en matière de commerce, 56. — S'oppose à la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, à l'occasion de la journée du 20 juin, 199. — Inculpe Dumourier relativement aux dangers de la frontière, et demande qu'on éclaircisse les mouvemens extraordinaires qui se font dans les armées, 203. — Fait décréter l'envoi de commissaires pour le renversement des statues royales, et l'érection d'une statue de la liberté sur les mêmes piédestaux, 226. — Combat le projet d'organisation d'un corps de douze cents tyrannicides, 241. — Parle sur les dangers de la patrie et sur les mesures à prendre dans cette circonstance, 244. — AN III. Ex-président du département de la Gironde, mis hors la loi à la suite du 31 mai 1793, avec les fonctionnaires de ce département; Jeanbon-Saint-André atteste sa moralité et son civisme, et obtient la suspension de ce décret, 79. — Rapport définitif de cette mesure, 204.

SERS, commissaire à bord du *Guerrier*. AN VII. Son rapport sur la belle défense de ce vaisseau dans la malheureuse affaire d'Aboukir, 38.

SERVAN (de), avocat de Grenoble. AN 1789. Présente un nouveau projet de déclaration des droits, 29. — Analyse de son adresse aux amis de la paix, 128.

SERVAN (de), frère du précédent. AN 1792. Est nommé au ministère de la guerre, 133. — Annonce que Luckner demande à servir sous Rochambeau, *ibid.* — Fait part de la désertion de quelques régimens, et dévoile les projets de la malveillance pour désorganiser l'armée, 136. — Envoie les noms des officiers qui ont déserté, et transmet une lettre de Lafayette sur la bravoure des troupes, 148. — Rend compte des mesures prises pour la défense des frontières, et rappelle les décisions qu'il a provoquées pour renforcer l'armée, 150. — Invite l'assemblée à appeler à Paris vingt mille fédérés équipés et armés, 157. — Demande quel sera le mode d'exécution à mort pour les armées, 162. — Annonce qu'il a reçu l'ordre du roi de remettre le porte-feuille; un décret déclare qu'il emporte les regrets et l'estime de la nation, 167. — Réclame contre l'espèce de persécution intentée contre lui par la municipalité de Strasbourg, 182. — Son rapport sur les marchés passés par lui, et sur la violation de la loi dans deux adjudications avec M. Wortz, 190. — Pièces pour servir à l'histoire de son ministère, 205. — Est l'un des officiers-généraux choisis pour commander au camp de Soissons, 216. — Est rappelé au ministère à l'époque du 10 août, 225. — Écrit que Lafayette et son armée sont passés à l'étranger, 236. — Fait part du rappel d'Arthur Dillon et du remplacement de Luckner par Kellermann, 258. — De la découverte d'un livre rouge des dépenses de la guerre, 240. — De la formation d'une cour martiale pour juger les lâches qui ont rendu Longwi, 241. — Vient annoncer la reddition de cette place, 242. — Écrit que la résidence du maréchal Luckner, généralissime des armées, est fixée à Châlons, 244. — Se plaint d'un pillage d'armes à l'école Militaire, 245. — Sa réponse à madame Rœderer, sur la démarche de son mari à l'armée de Lafayette, 246. — Annonce la prise de Verdun, et fait part des bruits semés dans les départemens, relativement au rétablissement de la royauté, 249. — Écrit que Metz va être proclamée en état de siège, 252.

— Rend compte des mesures de défense prises pour arrêter les progrès de l'ennemi, *ibid.* — Fait part du massacre, à Charleville, d'un officier d'artillerie, 253. — Sa lettre sur les dispositions militaires de la France, 258. — Autre annonçant un mouvement général dans l'armée prussienne, 259. — Communique des dépêches de Dumourier, sur l'action dans laquelle le prince de Ligne a été tué, 261. — Lettre que lui écrit Luckner, sur les terreurs paniques semées pour jeter le désordre dans l'armée; 262. — Provoque de l'assemblée une adresse et des mesures pour arrêter l'insubordination des volontaires du camp de Châlons, et rappeler la nécessité de la discipline à l'armée, *ibid.* et 265. — Transmet des détails rassurans sur l'état de défense de la frontière du Nord, *ibid.* — Et une lettre de Kellermann, rendant compte de la vigoureuse défense de son armée, 268. — Annonce que le général Montesquiou est entré en Savoie, 269. — Donne sa démission, 271. — Transmet le bulletin des armées, 272. — Fait part de l'évacuation de Saint-Amand et de la retraite du général Ferrand, 275. — Propose de diviser la force publique en huit armées, 277. — Transmet une lettre de Dumourier, annonçant la retraite des Prussiens et l'existence d'une négociation avec leur roi, *ibid.* — Donne des détails sur les mesures qu'il a prises pour la défense du territoire français, 278. — Est remplacé au ministère par Pache, *ibid.* — Décret portant qu'il ne pourra quitter Paris sans avoir rendu ses comptes, 279. — Annonce la retraite des Prussiens et transmet des dépêches à ce sujet, *ibid.* — Provoque un décret d'accusation contre les généraux Lanoue et Duloux, qui ont refusé de marcher au secours de Lille, *ibid.* — Sur l'envoi de ses comptes, est autorisé à sortir de Paris, 283. — Est accusé par Cambon de connivence dans les marchés frauduleux de d'Espagnac, 326. — AN I.^{er} 1793. Général à l'armée des Pyrénées-Occidentales, Robespierre le présente comme attaché au parti de Dumourier, et reproche aux députés de la Gironde de l'avoir porté au ministère, 102. — Son éloge, 107. — Annonce des victoires, 126. — Convoque un conseil de guerre pour arrêter les succès des Espagnols, 131. — Annonce de sa destitution, 141. — Écrit à Ysabeau que l'armée a obtenu des

avantages sur les Espagnols, 186. — Est dénoncé par Chabot, 187. — Sa lettre sur une affaire à Saint-Jean-Pied-de-Port; il prend la défense du général Lagénétière, accusé de trahison, 191. — Annonce la reprise du camp d'Expilly par les Français, 193. — AN III. Fréron fait décréter sa mise en liberté provisoire, 127. — AN IV. Il est réintégré dans ses fonctions, 5. — Texte du rapport fait sur sa conduite, 10. — AN VII. Est nommé inspecteur-général des troupes stationnées dans le Midi, 328.

SERVAN, AN 1792. Est élu évêque de la Vendée, 72.

SERVAT, AN IV. Est accusé dans l'affaire de Veymeranges, 283. (Voy. VEYMERANGES.)

SERVEL, d'Aix. (Voyez CERVEL).

SERVIÈRE, capitaine. AN 1792. Est dénoncé comme chef des rebelles de la Lozère, 87. — Et décrété d'accusation, 91.

SERVIÈRE, député de la Lozère à la convention nationale. AN I^{er} 1793. Veut qu'on supprime une partie des vicaires épiscopaux, 183. — AN II. 1794. Fait rendre un décret concernant les représentans qui ont rempli des missions, 344.

SERVIN (J.), ex-notaire. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 352.

SERVONAT (Sébastien-Joseph), député de l'Isère à la convention, réélu au conseil des anciens. AN V. Vote le rejet de la résolution relative à l'élection des greffiers de paix, 91. — Est élu secrétaire, 246. — Combat une autre résolution sur les messageries, 323. — AN VI. Fait approuver celle portant que Desjobert prendra place au tribunal civil du département de l'Indre, 194.

SESTINI, AN VII. Annonce de son *Voyage de Constantinople à Bassora*, 224.

SETTIMIO, camérier du pape. AN V. Désigné comme instruit des dilapidations de ses neveux, est incarcéré, 217.

SEVELLE, AN 1789. L'assemblée nationale refuse de sanctionner l'arrêté de sa commune, dans le Gevaudan, qui l'exclut de toute fonction civile, 95.

SÉVENNE (Raymond), député de la Lozère à l'assemblée législative. AN 1792. Fait décréter d'accu-

sation l'ex-constituant Charrier, impliqué dans les troubles de ce département, 91.

SEVENNE, AN VI. Est nommé commissaire particulier de l'emprunt contre l'Angleterre, 189.

SEVESTRE (Achille), député d'Ille et Vilaine à la convention nationale. AN 1792. S'oppose à ce que Louis XVI puisse se choisir un ou plusieurs conseils, 348. — AN I^{er} 1793. En mission dans son département, annonce sa position difficile, 85. — Demande des secours contre les rebelles, 86. — Déclare que les suppléans qui refusent de remplacer Lanjuinais sont à la tête des révoltés, 211. — Défend le ministre Garat contre Collot-d'Herbois; reproche à celui-ci de la partialité, et pourquoi, 216. — Combat la proposition de déclarer suspects les marchands d'objets de première nécessité qui vendent à un trop haut prix, 264. — AN II. 1793. Dénonce, pour taxes arbitraires, le délégué de la convention dans le département du Loiret, 274. — AN II. 1794. Fait annuler les arrêtés du département de l'Aisne, dans l'affaire de Victor Pelletier, 353. — AN III. Cite des faits relatifs à Carrier, 65. — Parle en faveur d'une manufacture de mousseline à établir par Banneville, 70. — Est nommé membre du comité de sûreté générale, 198. — Rend compte du succès des mesures relatives aux subsistances, et propose la nomination d'un général en chef de la dix-septième division, qui serait en même temps commandant de la garde nationale parisienne, 217. — Annonce l'évasion de Bicêtre de cinquante prisonniers, et la reprise de trente-quatre d'entr'eux par le zèle des communes environnantes, 218. — Son rapport tendant à mentionner honorablement la conduite des sections de Paris qui ont improuvé l'arrêté de permanence de celle de Montreuil, 226. — Accuse Forestier et le fait décréter d'arrestation pour sa conduite au premier prairial, 250. — Fait part des mesures prises pour déjouer les tentatives d'un nouveau mouvement, 262. — Son rapport sur la mort du jeune Capet, 265. — Donne lecture des faits qui ont motivé l'acte d'accusation contre les députés prévenus de complicité dans l'affaire de prairial, 265. — Fait changer la dénomination de *comités révolutionnaires* en celle de *comités de surveillance*, 267. — Adopter une mesure de police relative aux

négocians venant des départemens à Paris , 310. — Fait rappeler plusieurs représentans en mission, et décréter des mesures à l'égard des étrangers arrivés à Paris , 320. — Sort du comité de sureté générale , 321. — Fait décréter que les comités présenteront, sous trois jours, une loi répressive contre les journalistes, fabricateurs de pièces et écrits supposés , 325. — AN IV. Est nommé messenger d'état au conseil des cinq-cents , 44. — Est l'un des ex-conventionnels proposés pour compléter le corps législatif , 152, 163 et 257. — Discussion et rejet de cette mesure , 259, 260 et 261.

SEVON. AN I.^{er} 1795. Est condamné à mort par le tribunal populaire de Marseille, pour avoir causé celle de soixante citoyens , 147.

SHERIDAN (M.^r), membre des communes d'Angleterre. AN 1790. Son discours sur la révolution française ; il rompt avec Burke à ce sujet , 57. — AN 1792. Autre discours dans lequel il félicite son pays de cette révolution qu'il dit avoir anéanti le despotisme , 134. — Vote l'envoi d'un ambassadeur au conseil exécutif provisoire de France , 365. — AN I.^{er} 1793. Proteste contre la guerre à ce pays , 44. — AN II. 1794. Son discours au parlement contre la guerre et les ministres ; il accuse leur conduite , propre à décourager même les royalistes de France , depuis l'expédition de Dunkerque jusqu'à celle de Toulon , 140. — Attaque les jugemens de la haute-cour d'Ecosse , 147. — Défend Muir et Palmer condamnés par ce tribunal , 191. — Dénonce une fabrique de faux assignats, et provoque à ce sujet un désaveu formel du gouvernement , 203. — Désapprouve le ministère d'avoir pris les émigrés à la solde de l'Angleterre , 213. — Parle contre les subsides accordés à la Prusse , 257. — S'oppose aux poursuites demandées par Pitt contre les membres des sociétés jacobines d'Angleterre , et ajoute que le ministre qui conseillerait au roi de sanctionner un pareil bill, mériterait de perdre la tête , 263. — Combat la suspension de l'*habeas corpus* , 272. — Appuie une motion de Fox contre la guerre , 278. — AN III. Prononce un discours dans le même sens , 127. — Rejet de sa motion pour la révocation du bill portant suspension de l'acte d'*habeas corpus* , 138. — AN IV. Accuse les ministres de ne faire la

guerre à la France que pour rétablir les Bourbons , 53. — Autre sortie contre le ministère , 73. — S'élève contre le bill relatif aux assemblées séditieuses , 87. — Appuie la déclaration de Fox à ce sujet , et ne veut pas que le peuple anglais soit tyrannisé par un autre Robespierre , 98. — S'étonne que Pitt ait tout à coup trouvé le gouvernement français capable d'entrer en négociation , 108. — Propose un amendement sur le message du roi ; il est rejeté , 112. — Lance un sarcasme contre la taxe sur les chiens , proposée par Pitt qui fait détruire les Nègres marions par ces animaux , 245. — AN V. Répond énergiquement à ce ministre , et le représente , ainsi que ses collègues , comme étant couverts de sang humain , et déshonorés , 65. — Vote la réforme du parlement d'Angleterre , 258. — AN VI. S'élève fortement contre le bill des triples taxes , 117. — Fait une sortie violente contre le gouvernement français , à l'occasion de la descente projetée ; provoque la réunion de tous les Anglais pour s'y opposer ; est complimenté par Pitt sur sa conversion tardive ; s'oppose de nouveau à la suspension de l'*habeas corpus* , 228. — Parle en faveur d'Arthur Oconnor , 261. — Fait une motion sur l'état de l'Irlande , 279. — Sommaire de son adresse au roi à la suite de cette motion , 280. — Son discours contre l'envoi des milices dans ce pays , 285. — AN VII. Vote le projet d'union de l'Irlande avec l'Angleterre , 146, 149, 150, 160, 164 et 166. — Prononce un discours énergique contre le régime intérieur des prisons , 266. — Traduit la tragédie de *Pizarre*, par Koltzbuë, poëte allemand , et obtient les plus grands succès , 268.

SHERLOCK , adjudant-général. AN VI. Est nommé au commandement militaire du département de Vaucluse , 152. — Elu par ce département au conseil des cinq-cents , appuie les projets de Génissieu sur le tribunal de cassation , 290. — Veut qu'on examine s'il ne conviendrait pas de donner une forme dramatique aux fêtes nationales , et fait arrêter l'envoi d'un message pour connaître les causes de la décadence du théâtre de la République et des Arts , 315. — Propose qu'au lieu de compter les siècles à dater de la naissance de Jésus-Christ , on les compte en rétrogradant

sur la fondation de la république, 318. — Demande que les représentans en congé ne puissent percevoir leur indemnité, 344. — AN VII. Présente un article additionnel à la résolution qui ordonne la levée de 200,000 conscrits, 7. — Combat un projet relatif à la révision des jugemens criminels rendus sur pièces fausses, 56. — Provoque le rapport de l'arrêté pris pour l'examen des élections des juges pendant les années quatre et cinq ; motifs de cette motion, 76. — Etablit la question de savoir si l'éducation nationale sera commune, 122. — Vote l'impôt du sel, 138. — Article sur la dissonance morale et l'alliage de ses deux qualités de général et de député, à l'occasion de la suscription d'une lettre qui lui était adressée, 149. — Réponse à cet article, dans lequel on lui dispute ces deux qualités, même séparément, 155. — Nouvel article sur le même sujet, 163. — Réplique à sa lettre, 164. — Il réfute tous les articles dirigés contre lui, 168. — Veut que le massacre de Rastadt soit dénoncé à toutes les puissances, par des ambassadeurs extraordinaires ; qu'un crêpe noir voile les drapeaux des corps militaires, et que les enfans de Bonnier et Roberjot soient déclarés fils de la patrie, 229. — Cite une foule de faits sur les assassinats commis dans le Midi ; et dénonce l'insouciance criminelle du commissaire central de Vaucluse, 253. — Parle en faveur du projet de Berlier, sur la liberté de la presse, 270. — Fait décréter l'époque du renouvellement des officiers de la garde nationale, 274. — Se plaint de ce que l'on regarde le 30 prairial comme une révolution, et craint les dangers de la permanence des conseils, 278. — Défend les ex-directeurs accusés de dilapidations, 325.

SHILT, général français. AN III. Se distingue à l'armée des Pyrénées-Occidentales, 82.

SHLAP. AN 1792. Accusé mal à propos par la cour de Vienne, de fabrication de fausses lettres de change ; décret de l'assemblée législative qui s'oppose à son extradition demandée par le ministère autrichien, 146.

SIZLOT, député de la Haute-Saône à la convention nationale. AN I.^{er} 1795. Présente l'analyse d'une grande quantité d'adresses, de dons patriotiques et de félicitations sur le jugement de Louis XVI, 64.

SIEUET, rédacteur de l'*Ami des lois*. AN VI. Se bat en duel avec Benjamin-Constant, 217.

SICARD (l'abbé). AN 1790. Est mis à la tête de l'établissement des sourds et muets, 112. — AN 1791. Remercie l'assemblée nationale, 205. — AN 1792. Annonce qu'il vient d'être sauvé des massacres de septembre, par Monot, horloger, 248. — Vient à la barre témoigner sa sensibilité de l'intérêt qu'a pris l'assemblée à sa conservation ; décret qui le rend à ses élèves, 250. — AN III. Est nommé professeur de l'école normale, 51. — AN V. Est déporté au 18 fructidor, comme auteur des *Annales catholiques*, 357. (*Voyez SOURDS-MUETS.*)

SICARD, officier-général, arrêté avec Lafayette à Namur. AN 1792. Proteste contre son arrestation, 252.

SICARDI (Antoine), de Ville-sur-Aube. AN I.^{er} 1795. Trait de dévouement de ce citoyen, 245.

SICKINGEN (le comte de), chef de la députation du cercle de Suabe, à Rastadt. AN VI. Se signale par son opposition à la paix ; notice sur lui, 347.

SIDNEY. AN II. 1793. Dédicace de ses ouvrages à des princes, citée par Chénier, et à quelle occasion, 33.

SIDNEY-SMITH. (*Voy. SMITH.*)

SIEVEKING. AN IV. Propose un moyen de relever le crédit des assignats, 119 et 120.

SIEWERS (le comte), ambassadeur russe, en Pologne. AN I.^{er} 1795. Obtient du roi, par menaces, la nomination de sept députés à la Diète, qui annule cet acte, 227. — AN VI. Fait rendre aux paysans livoniens la jouissance de leurs biens et de leurs personnes, 258.

SIEYES (l'abbé Emmanuel - Joseph), grand-vicaire de Chartres. (*Voy. la table de l'Introduction.*) AN 1789. Député de Paris aux Etats-généraux, Mirabeau provoque son opinion sur la vérification des pouvoirs, 6. — Fait notifier aux deux ordres séparés l'arrêté des communes, pour procéder à cette opération, *ibid.* — Leur propose de se constituer sous la dénomination de *représentans connus et vérifiés*, 7. — Débats à ce sujet ; il rejette celles de Mounier et de Mirabeau,

8. — Fait adopter celle d'*assemblée nationale* ; rectifier le texte de cet arrêté altéré à l'impression , 9. — Appuie , à l'issue de la séance royale , le maintien de tous les arrêtés précédens , 10. — Soutient qu'il n'y a lieu à délibérer sur la discussion relative aux mandats impératifs , 15. — Ses observations sur l'éloignement des troupes 16. — Est nommé membre du comité de constitution , 18. — Examen des déclarations des droits proposées par lui , 25. — S'oppose à la suppression de la dîme , 36. — En avoue les inconvéniens ; expose son origine , et nie qu'elle puisse être supprimée au profit des propriétaires des biens-fonds , 39. — Examine les motifs secrets de sa suppression , s'écrie : *Ils veulent être libres , et ne savent pas être justes* ; et conclut à son rachat , 40. — Attaque le système de l'influence du roi dans la législation ; demande que la France soit soumise à une législation uniforme , comme à un seul chef , 54. — Entre au comité de constitution , 57. — Eloge de sa conception pour la nouvelle division du royaume , et l'organisation du gouvernement , 79. — AN 1790. Son discours sur la liberté de la presse , la répression de ses délits et la responsabilité des écrivains , 22. — Réflexions sur ses travaux législatifs ; texte du discours précédent et du projet de loi y relatif , 25 , 28 et 30. — Autre projet dans lequel il discute les inconvéniens de la vente des biens ecclésiastiques , dans le moment même , 79. — Présente un aperçu de la nouvelle organisation de la justice et de la police en France , 92. — Son plan pour l'institution actuelle des jurés en matière civile et criminelle , 99. — Texte de son opinion à ce sujet , 100. — Est porté à la présidence ; refuse d'en remplir les fonctions ; ses excuses ne sont point agréées , 160. — Il célèbre la constitution de la chambre des communes en assemblée nationale , et est demandé par le peuple rassemblé autour du local de la société de 1789 , 173. — AN 1791. Est élu membre du département de Paris , 37. — Annonce l'intention où il est de refuser les fonctions épiscopales auxquelles les électeurs de ce département veulent l'appeler , 73. — Parle en faveur de la tolérance des cultes ; expose les motifs d'un arrêté du département de Paris sur cet objet , et en justifie les différens ar-

ticles , 109. — Présente des réflexions contre la formule et l'intitulé des lois , 124 et 127. — Justifie l'arrêté du département sur les édifices religieux ; accuse une portion du comité ecclésiastique ; repousse l'accusation de tendance au fédéralisme , faite à ce département , 129. — Propose de décréter que son arrêté sur la liberté des cultes est conforme aux principes de la déclaration des droits , 130. — Observe que l'assemblée a accordé l'initiative des lois aux Colonies , et non à une simple portion de Colons , 134. — Fait autoriser le département , lors de la fuite du roi , à siéger dans un des bureaux de l'assemblée , 173. — Publie des observations tendantes à prouver qu'on est plus libre dans une monarchie que dans une république , 187. — Sa réplique aux adversaires de cette opinion , 197. — Il écrit à Clermont-Tonnerre contre le système municipal , 229. — Répond à la lettre de Crillon sur le même sujet , 259. — Lui écrit de nouveau , 302. — AN 1792. Député de la Sarthe à la convention nationale , en est nommé secrétaire , 280. — Elu membre du comité de constitution , 286. — AN I.^{er} 1793. Fait un rapport sur l'organisation du ministère de la guerre , 28. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public , 86. — Notice du journal d'*Instruction sociale* auquel il coopère , 145. — AN II. 1795. Déclare que , depuis long-temps , il a quitté toute fonction ecclésiastique , et renonce en même temps à la pension qui remplaçait ses bénéfices , 51. — AN III. Est nommé représentant près l'école normale , 54. — Et chargé de surveiller cette école , 89. — Accusé d'insouciance par Clauzel , pour sa négligence à se rendre à la commission des vingt-un ; décret qui lui enjoint de s'y trouver , 101. — Notice sur sa vie , écrite par lui-même , 147. — Il est attaqué par Richer-Sérisy , défendu par Merlin de Thionville , 162. — Nommé membre du comité de salut public , 168. — Parle en faveur des députés victimes du 31 mai , et provoque leur rappel , 170. — Impression de ce discours , 171. — Fait un rapport sur la situation de Paris , et décréter une loi de grande police pour réprimer les attroupemens séditieux , 185. — Propose de ratifier tout ce qui a été fait depuis le 2 juin par la convention na-

tionale ; pense que la constitution de 1793 a été le vœu du peuple ; et ajoute que son acceptation par les assemblées primaires l'a constituée loi suprême, 188. — Est indiqué, par Sergent, comme devant connaître les véritables auteurs des mouvemens du 12 germinal, 195. — Nommé membre de la commission des lois organiques de la constitution, 198 et 217. — Elu président, annonce l'envoi du baron de Staël Holstein, comme ambassadeur extraordinaire de Suède près la république française, 215. — Est muni de pleins pouvoirs pour conférer avec les commissaires des Etats-généraux des Provinces-Unies, 238. — L'un des membres du comité de salut public chargés de négocier directement avec le gouvernement batave, est complimenté par les Etats-généraux, 241. — Annonce la conclusion du traité de paix et d'alliance avec les Bataves, 246. — Assure que la république n'a plus que des amis dans le Nord, et fait lecture de ce traité, 249. — En propose la ratification, 252. — Donne lecture des lettres de créance des ambassadeurs de cette république, 259. — Et de sa ratification du traité, 260. — Fait reconnaître les citoyens Blaw et Meyer en qualité de ministres plénipotentiaires des Provinces-Unies, 275. — Donner l'accolade fraternelle à ces ministres, 277. — Son discours suivi d'un projet sur l'organisation de l'établissement législatif, 307 et 308. — Entre au comité de salut public, 320. — Donne de nouveaux développemens à son projet sur l'organisation du jury constitutionnaire, 323, 326 et 327. — Il est rejeté unanimement, 332. — Fait part de la ratification donnée par le roi d'Espagne au traité de paix conclu avec lui, 337. — Donne lecture de cette ratification, 344. — AN IV. Réveillère-Lépeaux reproche à Rovère de l'avoir attaqué, 29. — Nommé membre du directoire exécutif, refuse cette place, et pourquoi, 45 et 46. — Réélu au conseil des cinq-cents, présente des observations sur le message du directoire, relatif à l'emprunt forcé, 83. — Fait créer une nouvelle commission des finances, 95. — AN V. Est assassiné par un prêtre nommé Poule, 203. — Détails à ce sujet : arrêté du conseil des cinq-cents, portant qu'il s'informera de sa santé, 205 et 207. — Il re-

mercie ses collègues des marques d'intérêt qu'ils lui ont données, et annonce que ses plaies sont fermées, 243. — AN VI. Est élu secrétaire, 6. — Et ensuite président, 65. — Envoyé ambassadeur en Prusse, 234. — Ecrit qu'il accepte ces fonctions, et se démet de la qualité de représentant du peuple, 259. — Part pour Berlin, 263. — Y arrive, 292. — Présente ses lettres de créance au roi, 300. — AN VII. Son mémoire sur le système d'une sécularisation générale, 48. — Est choisi pour remplacer Rewbell au directoire, 234 et 241. — Message annonçant qu'il accepte les fonctions directoriales, 259. — Accueil flatteur qu'il reçoit du roi de Prusse, au moment de son départ pour Paris, 263. — Message sur son installation, 264. — Discours prononcés à cette occasion, 266. — Est élu président, 275. — Sa réponse aux directeurs Moulins et Roger-Ducos, lors de leur installation, 282 et 286. — Ses discours pour les fêtes des 14 juillet et 9 thermidor, 298 et 313. — On l'accuse d'être auteur d'une convention secrète, pour donner à la France une constitution semblable à celle de 1791, 315. — Autre discours sur l'anniversaire du 10 août, 326. — Réflexions sur lui, à l'occasion d'un article du *journal des Hommes-Libres* ; sortie de Berenbroëck et de Garat, contre les auteurs de ce journal ; le dernier vante son civisme ; parle de l'assassinat tenté sur sa personne par les royalistes, et assure que des coups meurtriers ont été dirigés sur lui, à la fête célébrée au Champ-de-Mars, 330 et 332. — Son éloge par Cabanis, 333. — Pétition de plusieurs citoyens de Paris, pour qu'on examine son élection qu'ils qualifient d'inconstitutionnelle, 336. — Nouvel article du *journal des Hommes-Libres* contre lui, 359. — Il célèbre l'anniversaire du 18 fructidor, 352. — Son discours à la fête funèbre de Joubert, 363.

SIJAS. AN 1791. Orateur d'une députation des employés de la régie, présente une pétition à l'assemblée nationale, 66. — AN VII. Son discours aux Jacobins de la rue du Bacq, pour la fête du 10 août, 326.

SIJAS (Prosper), frère du précédent. AN I.^{er} 1795. Est nommé, par Bouchotte, adjoint au ministre

nistère de la guerre, 111. — AN II. 1793. Adresse aux Jacobins, des reproches à Laveaux, sur sa dénonciation contre Vincent, 18. — Y fait adopter des mesures d'épuration, 69. — AN II. 1794. Y accuse le commissaire des guerres, Lambert; attaqué lui-même, se justifie, 126. — Nommé adjoint de Pille, commissaire du mouvement des armées, dénonce ce commissaire aux Jacobins; invite les citoyens à se tenir en garde contre l'établissement du gouvernement militaire, 309. — Dénoncé comme ayant fait des efforts pour soulever le peuple au 9 thermidor; est mis hors la loi, 312. — Et livré à l'exécuteur de la justice par jugement du tribunal révolutionnaire, 313. — Texte de ce jugement, 356.

SILVERHJELM (le baron de). AN VI. Est envoyé à Londres en qualité d'ambassadeur de Suède, 330.

SILLERY (Alexis BRULART, marquis de), député de Rheims aux États-généraux. AN 1789. Félicite l'assemblée de la réunion des trois ordres, 11. — Vote vingt députés pour Saint-Domingue, 13. — Son projet d'adresse au roi, 18. — Vent une déclaration des droits et des devoirs, 33. — Propose une nouvelle rédaction de l'article qui déclare le gouvernement monarchique, 47. — Demande que, d'après la défense de l'exportation, les Colonies soient autorisées à recevoir les grains de l'étranger, 48. — Développe la nécessité de la permanence; vote l'unité d'un corps législatif contre l'aristocratie d'un sénat; admet un *veto* limité, 54. — Vent que le roi ne puisse céder aucune partie du territoire sans consulter la nation, 100. — AN 1790. Propose la suspension de toute condamnation en attendant la loi sur les conseils de guerre, 119. — Délègue le droit de paix et de guerre au roi seul, en cas d'aggression; et dans le cas contraire, vent le concours du corps législatif, 138. — Fait ordonner des poursuites contre les agitateurs de Mont-Brisson et Montégent, 148. — Sa motion contre l'exportation des armes, 156. — Parle sur l'éligibilité et la confirmation des évêques, 166. — Vent, à propos de l'abolition des titres nobiliaires, que la légende *ultima ratio regum* soit enlevée des canons, 172. — Les administrateurs de la manufacture de Saint-Etienne

réclament contre un envoi d'armes dénoncé par lui, 181. — Il fait improuver la municipalité de Saint-Aubin, qui a arrêté des paquets à l'adresse d'ambassadeurs étrangers, 223. — Dénonce une lettre pastorale de l'évêque de Toulon, et veut qu'il soit mandé à la barre, 232. — Son rapport suivi d'un décret qui ordonne d'informer contre les auteurs des arrêtés des soi-disans fédérés du château de Jalès, 251. — Fait demander compte au ministre de la guerre de l'armement ordonné de quarante-cinq vaisseaux, 284. — Son rapport sur les événemens de Nancy, à la suite desquels il propose une amnistie, 342. — AN 1791. S'élève contre les prétentions de la marine marchande, 16. — Est élu secrétaire, 47. — Son rapport sur la marine, 104. — Ne veut point de signe de démarcation entre la militaire et la marchande, 107. — Vote pour que les aspirans de cette arme soient portés à trois cents, 110. — Fait décréter la suppression et la recreation du corps de la marine, 115. — Fixer la correspondance de ses grades avec ceux des officiers de terre, 134. — Déterminer leur traitement, 147. — Son rapport sur l'affaire de Thévenot et Lacombe, qu'il propose de renvoyer au tribunal de leur arrondissement, 153. — Fait accorder une récompense à Gaspard pour son perfectionnement des pompes des vaisseaux, 172. — Donne des explications sur la fuite du roi, 173. — Fait rendre un décret sur l'avancement des gens de mer, 174. — Mettre les régimens des Colonies sous la direction du ministère de la guerre, 195. — Autoriser le lieutenant Négrier à se pourvoir en cassation contre la marine de Rochefort, 230. — Son opinion contre le projet de priver la famille royale de l'exercice des droits politiques, comme tendant à la dégrader, et à ne faire de ses membres que des imbécilles ou des tyrans, 237. — Fait accorder une indemnité au Colon Santo-Domingo, 273. — AN 1792. Député de la Somme à la convention nationale, lui transmet, comme commissaire près le camp de Châlons, des détails sur la situation des ennemis, 274. — Autre lettre sur le bon esprit de l'armée et la retraite des Prussiens, 276. — Autres sur le même sujet, sur la marche de Dumourier et les succès de Beurnonville, 277. — Donne lecture de l'adresse

émise par les commissaires près l'armée du Centre, 508. — Dépose la décoration du général Sparre, 325. — Parle en faveur du général Dillon, 326. — Réclame contre la décision qui frappe Philippe-Égalité - Orléans, 536. — AN I.^{er} 1793. Fait renvoyer aux comités une dénonciation contre le ministre Pache, 1. — Présente des vues sur le mode d'approvisionnement des armées, 10. — Propose le remplacement de Pache, 33. — Sollicite une couronne civique pour le jeune Lavigne, volontaire mutilé, 81. — Provoque le plus sévère examen de sa conduite dans l'affaire de Dumourier, 92. — Demande de son arrestation par Lasource, 95. — Mandat d'arrêt décerné contre lui par les comités, 95. — Appuie lui-même la proposition suivie du décret de le garder à vue : réclame la visite de ses papiers, et donne quelques explications sur la présence de sa femme aux conférences des commissaires avec Dumourier, 97. — Atteste la pureté de sa conduite ; maintien du décret qui ordonne son arrestation, 99. — Sa traduction et celle de sa famille au tribunal révolutionnaire, est demandée par Robespierre, 103. — Il proteste de sa non-complicité avec les traîtres qui ont suivi Dumourier, et provoque la levée de son état de surveillance, 127. — Sollicite le rapport de son affaire ; nie que sa femme ait suivi Dumourier, 189. — Sa mise en jugement est provoquée par Lejeune, motivée sur ce que sa femme a suivi les enfans d'Orléans, 217. — Détenu à l'Abbaye, il demande de nouveau un rapport sur les motifs de son arrestation, 221. — AN II. 1793. Est décrété d'accusation, 277. — Son jugement et sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 34, 35 et 36. — Détails donnés à la commune de Paris sur sa procédure, 43. — AN III. Demande d'une fête annuelle et funèbre en son honneur et en celui des compagnons de son sort, 259. — AN IV. Citation des communications qui lui furent faites par Kellermann, au sujet d'une entrevue de celui-ci avec un général prussien, 12. — AN VI. Regrets donnés à sa mémoire, 122.

SILLERY-CENLIS (madame de), femme du précédent. AN I.^{er} 1793. Est citée comme témoin de la conférence de Dumourier avec les commis-

saires français, 92. — Explications sur sa présence auprès de ce général, 97. — Elle voyage avec lui, 126. (Voyez SILLERY, député et ORLÉANS aîné).

SILLERY, aide-de-camp de Dampierre, fils des précédens. AN I.^{er} 1795. Est destitué par les représentans à l'armée du Nord, 136.

SILLY, ci-devant officier au treizième régiment d'infanterie. AN 1791. Prévenu de complots tendant à livrer Strasbourg, est décrété d'accusation, 351 et 352.

SIMÉON (Joseph-Jérôme), député des Bouches-du-Rhône au conseil de cinq-cents. AN IV. Attaque Fréron sur sa mission dans le Midi, et demande le rappel des représentans en mission non-réélus, 52. — Répond à la dénonciation faite contre lui comme émigré ; assure qu'il ne s'est retiré à Livourne que pour se soustraire au décret de mise hors la loi, rendu contre lui, et proteste de son attachement à la république ; ordre du jour, 127. — Est dénoncé par des citoyens de Toulon, comme l'un des trois individus qui livrèrent ce port aux Anglais ; se dispense de l'accusation de trahison ; avance qu'il y a eu à Marseille, où il était, des pourparlers avec les commandans ennemis, et nie que Toulon en ait été l'objet, 155. — Se déclare partisan de la perception en nature de la contribution foncière, 231. — Fait prendre une résolution concernant les droits des créanciers de la succession Choiseul, 251. — Autre sur les poursuites à exercer relativement aux vols faits chez les receveurs de deniers publics, et rapport y relatif, *ibid* et 335. — Parle sur les troubles de Marseille, 316. — Présente un autre projet sur la manière de recevoir le témoignage des fonctionnaires publics, 319. — Fait un nouveau rapport à ce sujet, 322. — Combat l'amnistie proposée pour les délits révolutionnaires, 348. — AN V. Son rapport et projet sur les jugemens par jurés, les actes d'accusation et la question intentionnelle, 8 et 9. — Vote en faveur des héritiers qui réclament les biens du nommé Saint-Amard, 11. — Fait un rapport sur Lesurgues, condamné à mort, et adopter l'ordre du jour sur sa réclamation, 40. — Décréter diverses dispositions sur les stipulations légales, et

détruire l'effet rétroactif donné à des lois prohibitives, etc., 42. — Soutient l'article 19 du projet sur les successions collatérales, 56. — Fait prendre une résolution relative aux jurés, 73. — Propose d'annuler l'effet rétroactif de la loi sur la successibilité des enfans naturels, 98. — Texte de ce rapport et discussion du projet, 110, 111 et 112. — Son opinion sur le divorce; il se plaint que le mariage est devenu une véritable prostitution, et vote la suspension de cette loi, 127 et 128. — Est désigné comme devant être ministre de la justice dans le plan de la conspiration de Lavilleheurnoy, 137. — S'étonne de se trouver nommé dans cette conspiration; impression de son discours, 138. — Parle sur les délits de la presse, et la répression de ses écarts, 145. — Discussion de son projet y relatif, 152. — Vote le renvoi à une commission spéciale de la proposition tendante à autoriser des élections conditionnelles et supplétives, 158. — Présente une rédaction qui applique aux seuls négocians la contrainte par corps en matière civile, 165. — Invoque l'ordre du jour sur le message et le projet de résolution relatif au serment des électeurs, 181. — Combat celui relatif aux suspensions des ventes de domaines nationaux, 197 et 217. — Retraces l'atroce barbarie des chauffeurs, et combat l'opinion de Dumolard, tendante à leur conserver la vie, 201. — Vote pour le projet sur la répression du brigandage, 202. — Fait fixer les mouvemens de juges des tribunaux, 222. — Est nommé secrétaire, 245. — Vote l'urgence du projet en faveur des fugitifs de Toulon, 288. — Appuie celui sur les émigrés des Haut et Bas-Rhin, et retrace les maux qu'ils ont soufferts, 292. — Fait un rapport sur la successibilité des enfans naturels, 295. — Développe le danger des associations politiques, et demande la dissolution des clubs, 310. — Fait une motion d'ordre sur les combats livrés dans l'Inde, par l'escadre aux ordres de l'amiral Sercey, 318. — Parle en faveur du projet relatif aux transactions faites pendant la dépréciation des assignats, 323. — Fait prendre une résolution tendante à réprimer l'évasion des détenus, 330. — Ordonner la formation d'une commission pour la répression des délits de la presse, 355. — Est

élu président, 334. — Répond à la députation du tribunal de cassation, qui apportait l'état des jugemens rendus par lui, 340. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — Grégoire et Boullé du Morbihan réclament sa radiation de la liste; Sallicetti l'y fait maintenir, en disant qu'il a émigré; 354.

SIMON, député de Flandre aux États-généraux. AN 1789. Ses observations et demandes relatives aux impositions, 62.

SIMON, curé, député de Bar-le-Duc aux États généraux. AN 1791. Prête son serment civique et religieux, 4.

SIMON de Troyes, littérateur. AN 1792. Est désigné dans les papiers de l'armoire de fer; sa lettre à ce sujet, 347. — AN VII. Traduit la correspondance de l'armée d'Égypte, imprimée à Londres, 235.

SIMON, ci-devant valet-de-pied du comte d'Artois, et capitaine des charrois. AN I.^{er} 1793. Demande un certificat de civisme; arrêté de la commune à cette occasion, 241. — Il est destitué par le ministre de la guerre, 247.

SIMON (Antoine), cordonnier et membre de la commune de Paris. AN I.^{er} 1793. Est député par elle pour prendre des renseignemens sur l'arrestation d'Hébert, Marino et Michel, ordonnée par la commission des douze, 147. — Est proposé avec sa femme à la garde du jeune Capet, 190. — AN II. 1794. En reçoit décharge des commissaires de la commune, 123. — Mis hors la loi au 9 thermidor, annonce de son exécution, 313. — Texte du jugement qui le livre à l'exécuteur, 336.

SIMON, de Saumur. AN III. Est accusé par Porcher d'avoir fait fusiller 800 prisonniers qu'il conduisait à Orléans, 147.

SIMON, général de brigade. AN V. Conclut un traité de neutralité avec le général autrichien, baron de Brady, 22.

SIMON, député de Seine et Marne au conseil des cinq-cents. AN VI. Vote le rétablissement de l'impôt du sel; ses motifs, 544.

SIMON, député de Sambre et Meuse au conseil des anciens. AN VII. Est élu secrétaire, 96.

SIMOND (Philibert) du Mont Blanc, député du

Eas-Rhin à la convention nationale. AN 1792. Donne des détails sur l'expédition contre la Savoie, 272. — Son opinion sur le *maximum* des pensions ecclésiastiques, 273. — Décret qui lui accorde les mêmes pouvoirs qu'aux commissaires envoyés près l'armée de Montesquiou, *ibid.* — Vote pour qu'on aille aux voix sur la réunion de la Savoie à la France, 328. — Est envoyé en mission dans le Mont-Blanc, 335. — AN I.^{er} 1795. Traite le président Isnard de contre-révolutionnaire, 150. — Accuse Custine de mépris pour les lois, et le fait décréter d'arrestation; adopter la même mesure contre des administrateurs du Finistère et ceux qui les ont précédés, 204. — Fait ordonner la fermeture des barrières et l'arrestation des suspects au 31 mai, 215. — Veut que les jeunes employés rejoignent les armées et soient remplacés par des pères de famille, 227. — Est envoyé commissaire dans les départemens du Mont-Blanc, de l'Isère et des Hautes-Alpes, pour les délivrer des Piémontais; appuie cette mesure attaquée par Duhem, 239. — Demande que les villes anséatiques soient déclarées ennemies de la république, 240. — AN II. 1793. Annonce des avantages au pont de Marigny, 208. — Fait mettre Montmeillant en état de défense, 272. — Sa lettre sur la déroute de l'armée piémontaise, 17. — Il demande que le comité de salut public soit juge des taxes imposées par les comités révolutionnaires, 81. — Rend compte, aux Jacobins, de sa mission à l'armée des Alpes, 82. — Interpellé, à cette société, s'il est noble, répond que c'est bien assez d'avoir été prêtre, 92. — Annonce que la Vendée est détruite, et demande que les officiers ne soient nommés que sur le champ de bataille, 101. — AN II. 1794. Parle, aux Jacobins, contre le gouvernement anglais, 116, 123, 125 et 128. — Y fait poursuivre comme suspects ceux qui défendraient les royalistes, fédéralistes, etc., 119. — Propose de suspendre l'affiliation des sociétés nouvelles, 132. — Veut qu'on examine une adresse de Chambéry, contre sept députés, 142. — Parle sur l'arrestation d'un réfugié de Tournai, 152. — Accusé de conspiration, est mis en arrestation, 179. — Le premier bataillon de l'Union du Bas-Rhin dément l'éloge qu'il a fait du capitaine Teterel, 190. — Est demandé pour

défenseur officieux par Hérault-de-Séchelles, 195. — Dénoncé par Lafflotte, comme tramant, au Luxembourg, une conspiration pour délivrer Danton et complices, 196. — Détails sur ce complot, par Vadier, 197. — Autres donnés aux Jacobins, par Couthon, et projet qu'il lui attribue de proclamer roi le jeune Capet, sous la régence de Danton, 200. — Fouquier-Thinville transmet à la convention les pièces de cette accusation, résultant de la procédure et des déclarations de Lafflotte, Meunier et Lambert; décret qui le met en accusation, sur la proposition de Legendre et de Bourdon de l'Oise, 200. — Il est jugé par le tribunal révolutionnaire, 203. — Et condamné à mort, 205.

SIMONEAU (Jacques-Henri), maire d'Étampes. AN 1792. Est massacré dans une émeute, 68. — Lettre de la société des Jacobins à son fils, 76. — Décret pour l'érection d'un monument en son honneur, 79. — Sa veuve refuse l'indemnité qui lui a été accordée, 92. — Arrêté de la municipalité de Paris, pour la célébration d'une fête funèbre à sa mémoire, 124. — Adresse de plusieurs citoyens, sollicitant l'indulgence de l'assemblée pour les individus coupables de son assassinat, *ibid.* — Décrets sur les honneurs à rendre à sa mémoire, 128 et 134.

SIMONET, fournisseur. AN 1792. Pache provoque la résiliation de son marché, 346. — Est mandé à la barre; ses réponses satisfont l'assemblée, qui l'admet aux honneurs de la séance, 349.

SIMONNET (C. F.), fermier-général. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 256.

SIMONNET (Joseph), ex-maire de la commune de Champlitte. AN III. Est traduit au tribunal criminel de la Haute-Saône, pour une émeute arrivée dans sa commune; réclamation en sa faveur, 229. — Décret qui suspend la procédure intentée contre lui, et le met en liberté, 230.

SINER (Joseph). AN 1790. Conduit les insurgés du district de Gourdan, département du Lot, pour ne pas payer les rentes au ci-devant seigneur, 349.

SINETTI (de), chevalier de Saint-Louis, dé-

puté de Marseille aux États-généraux. AN 1790. Veut qu'aucun député ne soit ni électeur ni éligible dans les prochaines assemblées, 72. — Vote la suppression du privilège de la compagnie des Indes, 95. — Confère au roi seul le droit de paix et de guerre, 138. — Demande qu'on attende de nouveaux détails avant de prendre un parti sur la démolition des forts de Marseille, 149. — Combat, en faveur des ports de la Méditerranée, le système d'un port unique pour le retour du commerce de l'Inde, 189. — Parle sur l'organisation de l'armée, et s'élève contre le système de l'incorporation, 215. — S'oppose à une nouvelle émission d'assignats pour l'acquittement de la dette publique, 247. — AN 1791. Déclare qu'il n'est membre d'aucun club, 57. — Fait une proposition pour accélérer le recouvrement des impositions, 174.

SION, agent de la maison Coen-Bacri. AN VII. Annonce son entrée dans Malte, 166.

SIONVILLE, officier. AN 1792. Proteste contre son arrestation à Namur avec Lafayette, 252.

SIRVEN. AN II. 1795. Garrau provoque la réhabilitation de sa mémoire, 57.

SITTER (A. J. de), ambassadeur des Provinces-Unies. AN III. Est chargé de l'échange des ratifications du traité de paix et d'alliance avec la république française, 259.

SKERWING, membre de la convention d'Ecosse. AN II. 1794. Est condamné à la déportation, 123. — Adresse que lui envoient des patriotes de Sheffield, 198. — Pitt la dénonce aux communes comme une preuve de conspiration, 265.

SLUYKEN, gouverneur du cap de Bonne-Espérance. AN IV. Refuse de rendre cette Colonie aux Anglais, quoiqu'ils l'en aient sommé au nom du prince d'Orange, 44.

SMELLIE (William). AN III. Mort de ce savant, traducteur de Buffon, 326.

SMITH (Adam), auteur anglais. AN 1790. Traduction, par Roucher, de ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 256. — AN 1791. Notes de Condorcet sur cet ouvrage, 146. — AN V. Notice sur ses essais philosophiques, sa vie et ses ouvrages, par Dugald-Stewart, 296. — AN VI. Autre Notice de sa

Théorie des sentimens moraux, traduite de l'anglais par S. Grouchi, veuve Condorcet, 227.

SMITH (sir Sidney), commodore anglais. AN 1791. Forme une marine au roi de Prusse, 139. — AN II. 1794. Rend compte au lord Hood de l'incendie de Toulon, 156. — AN IV. Débarque sur les côtes de France des munitions de guerre pour les chouans, 199. — Lettre du Havre, annonçant qu'il est prisonnier, 214. — AN V. Etat des vaisseaux qu'il a incendiés à Toulon, 308. — AN VI. Détenu au Temple à Paris, est enlevé de cette prison avec son secrétaire, 228. — Arrestation du concierge à cette occasion, 230. — Envoi de son signalement, 233. — Il reçoit, à Londres, le nom de *Dieu-Marin*, 247. — Détails sur son arrivée à Portsmouth, 249. — Violation du droit des gens à son égard imputée au gouvernement français, 251. — Fête à Londres pour son évasion, 252. — AN VII. Il entre dans le port de Constantinople, 153. — Dirige, de cette ville, des embarquemens de pestiférés pour l'Italie, 181. — Vit en mésintelligence avec l'amiral Saint-Vincent, 216. (Voy. EGYPTE.)

SMITH, imprimeur-libraire à Paris. AN III. Remise à lui faite, par décret, d'un exemplaire manuscrit du dictionnaire de l'Académie française, avec des notes marginales, 365.

SMITH, courrier de Calonne. AN IV. Est arrêté à Calais, 121.

SMITS, secrétaire du comité révolutionnaire des Belges et Liégeois. AN 1792. Donne l'exposé de leurs principes et de leurs bonnes dispositions, 195.

SOBIESKY (J.). AN VI. Son cimenterre est restitué aux Polonais par le consulat romain, 299.

SODEN (le comte de), envoyé du roi de Prusse. AN 1792. Remet, aux états de Franconie, une déclaration de son maître pour requérir d'eux l'association à la défense générale, 171.

SODEUR, chef de brigade. AN VII. Contribue à un avantage remporté par l'armée du Danube, 223.

SOEMMERING. AN IV. Ses réflexions sur le supplice de la guillotine, 48.

SOISSONS (l'évêque de). (Voy. BOURDEILLES au Supplément.)

SOLAGES. AN III. Décret qui lui accorde, pour cinquante ans, les mines du Tarn qu'il a découvertes, 299 et 318. — AN V. Discussion et rejet d'un projet de Colombel de la Meurthe, concernant ses usines de Taillanderie, 68.

SOLANO, amiral. AN 1790. Commande une armée navale espagnole, 223. — AN IV. L'escadre sortie de Cadix, 128. — Dirige une expédition sur l'Amérique, 265. — Sort de Cadix avec son escadre, 335.

SOLANO, général espagnol. AN IV. Est autorisé, par le directoire, à se rendre à l'armée de Rhin et Moselle, 280. — AN V. Écrit à cette autorité avant son retour en Espagne; rend un témoignage honorable de l'armée et de ses chefs, et reçoit une réponse à cette occasion, 71.

SOLANO (don Stanislas), frère du précédent. AN IV. Part avec lui pour se rendre à l'armée de Rhin et Moselle, 280.

SOLAR (le comte de), commandant d'Alexandrie pour le roi de Sardaigne. AN VI. Le général Brune sollicite son rappel, 313.

SOLER, nommé surintendant des finances en Espagne. AN VI. Son éloge, 259.

SOLIGNAC, chef vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176. — Est traduit au tribunal militaire pour de nouvelles tentatives de révolte, 320.

SOLIVA, commissaire - ordonnateur. AN I.^{er} 1793. Passe à l'ennemi avec Dumourier, 99.

SOLLIER, artiste du théâtre Favart. AN IV. Auteur de la musique des pièces intitulées: *le Jockey* et *le Secret*, 124 et 219.

SOLMS - BLAUNFELDS (Guillaume prince régnant de). AN V. Est nommé général-major au service de Prusse, 101.

SOLTICKOW (M.). AN I.^{er} 1793. Prononce un discours à la dernière séance de la diète polonaise, 8.

SOMBREUIL (François - Charles VIROT de), gouverneur des Invalides. AN 1791. Prête son serment lors de la fuite du roi, 176. — AN 1792. Mandé à la barre y subit un interrogatoire, 151. — Est épargné, ainsi que sa fille, par les égorgeurs de septembre, 253. — AN II. 1794. Envoyé au tribunal révolutionnaire comme agent de la faction

de l'étranger, 267. — Et condamné à mort, 275.

SOMBREUIL (le comte Ch. VIROT de), émigré, fils aîné du précédent. AN 1792. Voyage en Europe, 75. — Négocie pour les émigrés auprès de la Russie, 92. — AN III. Part de Hanovre pour se rendre à Londres, 330.

SOMBREUIL (M.^{elle} VIROT de), fille et sœur des précédents. AN 1792. Echappe, avec son père, aux massacres de septembre, 253. — AN III. Lettre de Larive, démentant son mariage avec elle, 161. — Piette demande qu'il lui soit donné des secours, 170. — Décret qui lui en accorde un de 1000 francs, 218.

SOMBREUIL (Stanislas VIROT de), fils et frère des précédents, capitaine d'hussards. AN II. 1793. Est arrêté, 266. — AN II. 1794. Envoyé au tribunal révolutionnaire comme agent de la faction de l'étranger, y est condamné à mort, 267 et 275.

SOMEREAU (le baron de), président des Etats de l'Autriche antérieure. AN VI. Le prince abbé d'Einsilden lui présente le vœu de la réunion des cantons catholiques à l'Autriche, 254.

SOMMARIVA, secrétaire - général du directoire cisalpin. AN VI. Est forcé de donner sa démission, 218.

SONGIS, adjudant-général. AN I.^{er} 1793. Eloge de sa conduite par les commissaires de la convention, lors de la défection de Dumourier, 99.

SONINI. AN VII. Hommage de son *Voyage dans la haute et basse Egypte*, 253.

SONNÈGUE. AN II. 1794. Fait hommage à la société des Jacobins d'une mécanique remplaçant les membres perdus, 275.

SONNENBERG, ex-maréchal de camp au service de France. AN VI. Est arrêté à Lucerne, 239.

SONTHONAX, commissaire civil à Saint-Domingue. AN I.^{er} 1795. Ses lettres sur la situation de cette Colonie, 22. — Arrivée à Rochefort de Larchevêque-Thibault et autres, qu'il a fait conduire en France; et pièces relatives à cette mesure, 55. — Est dénoncé par les Colons déportés, 76. — Accusé dans l'affaire de Desparbès, d'intelligences avec le parti Brissot, 151. — Attaqué par Bréard, 137. — Est décrété d'accusation, 198. — Motion d'ordre de Jeanbon-Saint-André, sur

l'exécution de ce décret , 247. — AN II. 1793. Lettres d'Amérique qui l'accusent , 26. — AN II. 1794. Des Colons demandent sa mise hors la loi , et l'abrogation de tous ses actes , 103. — Autre dénonciation ; Danton reclame l'exécution du décret d'accusation rendu contre lui , 127. — Arrivé en France , obtient sa liberté provisoire , 318. — Repousse aux Jacobins les calomnies dont il a été l'objet , et présente la situation de Saint-Domingue , 329. — Est de nouveau dénoncé à la convention par les Colons , 337. — Et aux Jacobins par une lettre de Page , Brulé et Legrand , 340. — AN III. Réclame la suspension de tout jugement sur les Colonies , jusqu'après le rapport qui doit être fait ; ses adversaires demandent à être entendus contradictoirement avec lui , 57. — Décret ordonnant cette explication , 126. — Tableau de sa conduite par Lecomte , de la Seine-Inférieure , 310. — AN IV. Son discours sur les affaires de Saint-Domingue , 2. — Décret qui le décharge de toute accusation , et prononce sa liberté définitive , 41. — Renvoyé par le directoire à Saint-Domingue , transmet le tableau de sa situation , 511. — AN V. Sa conduite dans cette Colonie attaquée par Blad , Vaublanc et Bourdon de l'Oise , à l'occasion de l'affaire de Hugues Montbrun , 53. — Nouvelles accusations de même nature de la part de Bourdon et Vaublanc , 107 et 129. — Hardy le défend et rappelle en sa faveur qu'il fut opposé à Robespierre , et qu'on reprocha aux vingt-deux leurs liaisons avec lui ; Doucet , Delahaye et Larivière , nient pour leur part cette dernière assertion , *ibid.* — Projet d'annuler sa nomination au conseil des cinq-cents par l'assemblée électorale de Saint-Domingue , 157. — Nouvelles attaques de Vaublanc et Tarbé qui lui imputent l'incendie du Cap ; et projet de le rappeler en France , 253 , 254 , 255 et 256. — Arrêté du directoire qui le rappelle pour rendre compte de sa mission , 257. — Autres accusations par Corbin , de la Gironde , *ibid.* — Autres par Martial Besse , qui le présente comme l'ennemi des hommes de couleur , 258. — Citation en sa faveur du décret de la convention , qui annullait toute accusation contre lui ; Doucet l'attribue à des considérations politiques ; Vaublanc lui impute l'égarément de ses collègues

de mission , 259. — Résumé des accusations dont il est l'objet , 262. — Exposé de ses opérations par Garan-Coulon qui rejette les désastres des Colonies sur les événemens antérieurs à sa mission , 263. — Lettre de Toussaint en sa faveur , 265. — Reproches adressés à Truguet à qui l'on attribue sa mission , 278. — AN VI. Arrivé au Férol , l'annonce à la députation de Saint-Domingue , 71. — Demande à prêter le serment comme député , et à rendre compte de sa mission , 129. — Rend ce compte , 138. — Propose une amnistie pour les Antilles , 139. — Réclame contre le tableau des élections à faire pour le tribunal de cassation , 161. — Sa motion d'ordre sur la fête de la souveraineté du peuple , 181 et 182. — Provoque , en faveur des Colons résidans en France , le remboursement d'une partie des avances qu'ils ont faites en Amérique , 199. — Pense que la commission qui propose la révision des jugemens rendus en haine de la république , ne fait pas remonter assez haut l'époque de la réaction , et propose de la fixer au 1.^{er} thermidor an 5 , 201. — Appuie la nouvelle résolution relative aux dernières élections de Saint-Domingue , 207. — Annonce que pendant sa mission dans cette île , il a été porté sur une liste d'émigrés , et fait arrêter la formation d'une commission à ce sujet , 311. — Le corps législatif prononce sa radiation , 321 et 330. — Toast porté par lui dans une réunion en l'honneur de Kosciusko , et en commémoration du 10 août , 327. — Son rapport , et projet sur la propriété et l'usage des halles , 357. — AN VII. Veut que les lois faites sur les domaines engagés ou aliénés , ne puissent atteindre les Colonies , 6. — Reproduit son projet sur les halles publiques , 54. — Fait déclarer nulle l'élection des juges des Bouches-du-Rhône , pour l'an quatre ; s'oppose à la révision de celles faites en l'an six , 74. — Présente de nouveau son projet de résolution sur la propriété des halles , 146. — Demande que l'instruction primaire soit uniforme partout , 155.

SOPRANSI (Fedele) , député de Milan à Paris pour réclamer l'indépendance de la Lombardie. AN V. Reçoit son audience de congé du directoire , 343. — AN VI. Est nommé ministre de la république cisalpine , 88. — Adresse une circulaire

aux corps constitués pour obtenir des renseignements sur l'état actuel de cette république, 114. — Est nommé directeur par Trouvé, 358. — AN VII. Proteste, entre les mains de Fouché, contre les changemens opérés à Milan, 40.

SORDINA, AN VI. Son discours contre la domination autrichienne, à l'occasion du serment des Vénitiens, de vivre libre ou mourir, 62.

SORET, ancien commis de la marine. AN 1790. Ses réflexions sur les dépenses de ce ministère, 113.

SORET (Simon), député de Seine et Oise à l'assemblée législative. AN 1792. Se plaint d'avoir été attaqué le 8 août, en sortant de la séance, 224.

SORET, général. AN I.^{er} 1793. Se distingue à l'armée des Pyrénées-Orientales, 151. — AN III. Contribue de nouveau aux succès de cette armée, 69. — AN IV. Dégage le général Guieux à Salo, 328. — Avantages remportés par sa division, 336. — Se distingue de nouveau à la bataille de Roveredo, 361.

SORLET, membre d'un comité révolutionnaire dans le département des Ardennes. AN III. Est condamné à mort comme complice du meurtre de la municipalité de Sedan, 312.

SORLUS, général. AN II. 1794. Se rend à Port-Malo, où les Anglais sont attendus, 106.

SOTIN, l'un des quatre-vingt-quatorze Nantais arrêtés par le comité révolutionnaire de Nantes. AN II. 1794. Sa procédure au tribunal révolutionnaire; il est acquitté et mis en liberté, 360. — AN V. commissaire central du département de la Seine, est nommé ministre de la police-générale, 309. — Choisit Lachevardière pour son secrétaire-général, 348. — Noël, ministre plénipotentiaire près la république batave, le prévient que Louis XVIII entretient des correspondances en France, 356. — AN VI. Son rapport contre toute modification à la loi du 19 fructidor, 6. — Le directoire lui ordonne de surveiller les spectacles, 8. — Il dément les bruits répandus que la peste ravage l'île de Corse, 27. — Adresse une circulaire pour connaître les prétextes qui causent le trouble et fomentent la discorde, 31. — Autres sur l'exécution de la loi du 19 fructidor, 51. — Sur l'application de l'article 25 de la même loi, relatif à la prohibition des jour-

naux, 52. — Recommande l'exécution de celle sur les passe-ports, 53. — Annonce avoir fait saisir, à Lyon, les manteaux destinés au corps législatif, comme étant de casimir anglais; vive discussion à ce sujet, 122. — Sa lettre sur la lâcheté du réquisitionnaire Plautizé et le dévouement des enfans du concierge de Châlons-sur-Marne, 136. — Donne sa démission; est nommé ministre à Gènes, 148. — Présente ses lettres de créance au directoire ligurien, 226. — Se plaint du rejet de plusieurs résolutions relatives aux moines étrangers, et à la juridiction ecclésiastique, 245. — Est nommé au consulat de New-York, 268. — Motifs qui ont provoqué son rappel de Gènes, 270. — Eloge de sa conduite, 278. — Il présente Belleville comme chargé d'affaires; prononce un discours d'adieu, quitte Gènes, et est regretté par ses habitans, 301.

SOUBEYRAN, aide-de-camp. AN 1792. Proteste contre son arrestation avec Lafayette, à Namur, 241 et 252.

SOUBISE. AN II. 1794. Décret relatif aux créanciers de cette maison, 293. (*Voyez ROHAN-SOUBISE*).

SOUBLEYRAS, vice-président du tribunal révolutionnaire. AN II. 1794. Est nommé par les comités réunis, membre de la commission populaire, établie à Paris, 242.

SOUBRANY, député du Puy-de-Dôme à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Suspecte le patriotisme de Custine; plaintes de celui-ci, 154. — Commissaire à l'armée de la Moselle, fait part de la capitulation de Mayence, 212. — AN II. 1793. Est rappelé, 45. — Annonce l'évacuation de Saarbruck par l'ennemi, 62. — La prise de Deux-Ponts, 65. — Est envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, 94. — Traduction à la Force des administrateurs de la Meurthe, qu'il a nommés avec Milhaud, 100. — AN II. 1794. Demande un renfort de Jacobins pour le département des Pyrénées-Orientales, 147. — Annonce la régénération de l'armée du même nom, 210. — Ses progrès, 228. — La prise du fort Saint-Elme, de Port-Vendre et Collioure, 257. — Une victoire remportée sur les Espagnols, 337. — AN III. Est demandé, par un individu, dans

dans la journée du premier prairial, au nom du peuple souverain, pour général de l'armée parisienne; détails à ce sujet, 245. — Invite ses collègues, chargés à cette époque, de remplacer le comité de sûreté générale, à empêcher les tyrans du 12 germinal de recommencer cette journée; est accusé par Bourdon de l'Oise, comme ayant été nommé général des révoltés; ordre pour l'empêcher de sortir de la salle; Tallien vote son arrestation qui est ordonnée, 246. — Il est décrété d'accusation, 247. — Conduit sous escorte au lieu désigné pour sa détention, 259. — Motifs et adoption de son acte d'accusation, 265. — Condamné à mort par la commission militaire de Paris, se poignarde et est traîné mourant à l'échafaud, 270. — Détails de sa mort, 274. — AN VI. Regrets donnés à sa mémoire, 122. — AN VII. Marchand dit, aux Jacobins, que ses mânes demandent vengeance, 306.

SOUBDÈS, député du Gers au conseil des anciens. AN VII. Fait approuver une résolution d'intérêt local, 260. — Dit que le corps législatif doit sauver la liberté menacée, au 30 prairial, et invite le conseil à se déclarer en permanence, 273. — Présente de nouvelles objections sur la résolution relative à la liberté civile et politique, 292. — Fait un rapport sur celle relative aux élections communales de Fleurance (Gers), 295. — Est nommé secrétaire, 304. — Se plaint de ce que la commission des inspecteurs s'est constituée en comité des recherches, et prétend qu'elle n'a pas le droit d'en faire, 318. — Commence la lecture d'une dénonciation que le conseil interrompt pour la renvoyer à celui des cinq-cents, 327.

SOUCHON, général. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 209.

SOUDRE, fournisseur. AN II. 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 66. — Et condamné à mort, 75.

SOUFFLOT, architecte, dit *le Romain*. AN IV. Sa réponse aux inquiétudes sur la solidité de l'édifice du Panthéon, 517.

SOUHAIT. (*Voyez JULIEN - SOUHAIT et le Supplément*).

SOUHAM, général. AN II. 1793. Défait les Hanovriens, 35. — Annonce des succès de l'armée

du Nord, 57. — Lève des contributions à Menin et environs, 43. — AN III. Se distingue dans une affaire, 42. — Héroïsme de sa division, restée sept jours sans pain, et se battant en chantant : *Mourons pour la patrie*, 222.

SOULAVIE (Jean-Louis), littérateur. AN 1790. Analyse de son ouvrage, intitulé : *Mémoires du maréchal de Richelieu*, 146, 155 et 167. — Son discours prononcé à la société des Amis de la Constitution, par lequel il demande que la guerre ne puisse être déclarée en France sans le concours du roi et du corps législatif, 182 et 185. — Sa lettre en faveur de Dom-Patouillot, historien de son ordre, renfermé dans une cage de fer, à Cîteaux, par ordre de l'abbé, *ibid.* — AN 1791. Diverses annonces des *Mémoires historiques de d'Aiguillon*, Duclos, Maurepas, Massillon et autres, dont il est éditeur, 4 et 73. — Discours qu'il prononce dans l'assemblée constituante, au nom des ecclésiastiques habitans de la paroisse de Saint-Sulpice, qui viennent prêter le serment civique, 11. — Sa lettre à M. de Richelieu, relative aux Mémoires du feu maréchal, son père; sa réclamation contre une vie de ce courtisan, 51. — AN I.^{er} 1793. Notice de la seconde édition, et Analyse des tomes 5 à 9 desdits Mémoires, 32. — Est nommé ministre résident de la république, près celle de Genève et du Valais, 189 et 217. — AN II. 1795. Est dénoncé aux Jacobins par Chaumette qui demande son rappel, 52. — AN II. 1794. Autre dénonciation contre lui, et demande d'un rapport au comité de salut public, 337. — AN VII. Attaque l'ex-directeur Treilhard en dommages et intérêts pour la perte de ses effets; le directoire dénonce cette procédure au tribunal de cassation, 280.

SOULÈS, commissaire du pouvoir exécutif. AN I.^{er} 1793. Mandé à la barre pour donner des détails sur le bruit de la prise de Toulon, répandu par lui, déclare en tenir la nouvelle des représentans Poulitier et Rovère, qui les publièrent à son passage par Avignon, 246 et 247. — Est adjoint par la commune de Paris à l'administration de police, 246. — AN II. 1793. Compromis dans l'affaire d'Osselin, envoyé par décret au tribunal révolutionnaire, 51. — Est acquitté et rendu à ses fonctions, 77 et 78. — AN II. 1794. Des-

titué par le comité de salut public, 195. — Traduit au tribunal révolutionnaire comme agent de l'étranger, 267. — Et condamné à mort, 275.

SOULÈS (F.). AN VII. Traduit la nouvelle Géographie universelle de William-Guthrie, 255.

SOULHIÉ, député du Lot aux cinq-cents. AN VI. Propose des amendemens au projet de Fabre, sur les dépenses communales, 329. — Fait des observations sur celui de Jourdan, relatif à la conscription militaire, 334. — Obtient l'impression et l'ajournement de celui d'Aubert sur les contributions, 350. — Fait rapporter la loi qui établissait un télégraphe sur le pavillon de l'Unité, 357. — AN VII. Présente un projet sur les conscrits infirmes, 30. — Combat celui qui ordonne la clôture de l'emprunt pour la descente en Angleterre, 91. — Veut que les salines soient soumises au droit, 143. — Déclare que celles de la Meurthe et du Jura sont affermées comme les autres domaines nationaux, *ibid.* — Propose d'assurer une retraite aux gardes ruraux, 155. — Invoque la question préalable sur le rapport concernant les doubles élections de l'an 6, 168. — Et sur le projet relatif à la répression du vagabondage, que le conseil venait d'adopter, 185. — Combat celui de Thomas, concernant les biens des émigrés et déportés, 189. — Discute celui sur la solde de retraite, 190. — Fait une motion d'ordre sur le mode de reddition et appurement des comptes, 205. — Parle sur l'organisation du notariat, 210. — Combat le projet relatif aux droits d'enregistrement dus pour les successions des condamnés et déportés, 211. — Vote en faveur de la réclamation de Coulon-Thévenot, entrepreneur du journal *Tachygraphique*, *ibid.* — Est élu secrétaire, 216. — Demande l'ajournement de la discussion sur les élections des Bouches-du-Rhône, 231. — S'oppose à la validité de celles de la Corrèze, 240. — Propose d'étendre aux ministres de tous les cultes la surveillance du directoire, et de l'autoriser à déporter ceux qui troubleraient l'ordre public, 282. — Discute le mode de révision des congés militaires, 291. — La loi sur les otages, 295. — Impression de son projet sur les baux à loyer souscrits par des militaires, 308. — Fait autoriser les Espagnols à exporter divers objets

de marine, 321. — S'étonne que la commission des inspecteurs ait pu mettre, sans autorisation préalable, la garde des conseils à la disposition du général Lefebvre, 329. — Parle sur la lettre écrite par celui-ci, 331. — Fait décréter que l'armée d'Helvétie ne cesse de bien mériter de la patrie, 352. — Pense qu'un monument simple et majestueux suffit pour honorer Joubert, mort au champ d'honneur, 351. — Consent à ce qu'on ajourne la proposition tendante à déclarer la patrie en danger, 360.

SOULIGNAC (Jean-Baptiste), député de la Vienne à la convention nationale. AN III. Est rappelé de mission, 253. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, est nommé secrétaire, 277. — Fait un rapport sur diverses questions concernant l'organisation de la haute-cour nationale, 306 et 307. — AN V. Vote en faveur du projet relatif au commissaire des guerres Maurel, prévenu d'un vol de 600,000 fr., 24. — AN VI. Est nommé troisième candidat pour la place de commissaire de la comptabilité, 241.

SOULT, général. AN IV. Succès de sa division, 32. — AN V. Il est félicité par le directoire, 226. — AN VII. Détails de ses succès sur les revoltés suisses, 236. — Contribue aux victoires remportées sur les Autrichiens, 253 et 261. — Nouvel avantage obtenu par sa division, 267. — Autres succès à l'armée du Danube, 350.

SOULT, aide-de-camp. AN VII. Se distingue à l'armée du Danube, 264.

SOUQUES. AN I.^{er} 1793. Est arrêté avec Brissot, à Moulins, à la suite du 31 mai, 165. — Décret qui ordonne sa translation à Paris, 170.

SOURDAT, lieutenant général du baillage de Troyes. AN 1792. S'offre pour défendre Louis XVI, 350.

SOURDAT, fils du précédent. AN V. Accusé de complicité avec Lavillehurnoy, est arrêté à Calais, portant des dépêches pour Londres; subit un interrogatoire, 151. — Nie avoir eu connaissance de la conspiration, 191. — Repousse le témoignage de Cajot, chouan amnistié, 195. — Est désigné par le rapporteur de la commission militaire, comme agent du cabinet Britannique et

complice des premiers accusés, 198. (Voyez LAVILLEHEURNOY, BROTTIER. etc.)

SOURDEAU (les frères). AN II. 1794. Trait de désintéressement de ces citoyens; et mention honorable de leur conduite, 273.

SOURIGUIÈRES, littérateur, auteur du *Chant le Réveil du peuple*. AN V. Analyse de sa comédie en vers, intitulée: *Cécile ou la Reconnaissance*, 146.

SOUTON, directeur de la monnaie de Pau. AN 1791. Dénonce le ministre des contributions et le comité monétaire, 267 et 327.

SOUWAROW (le comte de), général russe. AN 1789. Opère sa jonction avec Potenkin après la prise de Kilianowa par ce dernier, 103. — Reçoit le titre de comte de Ryminskoi en récompense de sa victoire sur le grand-visir près du fleuve de Ryminsk, 112. — AN 1790. Ses opérations contre les Turcs à Braïlow, 357. — AN III. Ses succès contre les Polonais, 51. — Fait Kosciusko prisonnier, 54. — Confère avec le roi Stanislas après la prise de Varsovie, 88. — Est nommé feld-maréchal en récompense de ses succès en Pologne, 117. — Témoigne des égards pour divers généraux de cette nation, prisonniers de guerre, 120. — Reçoit le bâton de maréchal, et une lettre flatteuse de l'impératrice, 129. — Quitte Varsovie, 360. — AN IV. Marche contre les Cosaques du Don, 51. — S'oppose aux armées persannes qui ravagent la Géorgie, 120. — AN VI. Accompagne Condé allant rendre visite à Louis XVIII à Mittau, 271. — AN VII. Annonce de son arrivée à la tête de l'armée Russe, 2. — Anecdotes sur ce général, 208 et 211. — Il est nommé commandant en chef de l'armée Russe en Italie; détail de son entrevue avec Louis XVIII lors de son passage à Mittau, 222. — Sa présomption est punie par une réponse du général français Serurier, 248. — Réflexions d'un journaliste anglais sur sa conduite en Italie, 510. — Briot dit que c'est parce qu'il est à Milan, qu'il est digne du peuple français de déclarer qu'il veut l'indépendance de cette contrée, 318. — Libelles répandus, à Rouen, comme lui étant adressés, 341. — Examen de sa proclamation dans laquelle il déclare vouloir rétablir le trône et l'autel; réfutation de ses princi-

pes, 344. — Est nommé généralissime des troupes piémontaises, 345.

SOYECOURT (ex-comte). AN II. 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 318.

SOYER, capitaine d'infanterie. AN VII. Trait d'humanité et de courage de ce citoyen, dans un incendie arrivé au Mans, 124.

SPADALIERI (l'abbé). AN 1792. Traduit la déclaration des droits de l'homme, 141.

SPALANZANI, naturaliste. AN VII. Meurt à Pavie, 174.

SPANOCCHI, général. AN VI. Lettre du grand duc de Toscane sur son arrestation, 296.

SPARRE (le général). AN 1792. Fait offrir à l'assemblée ses décorations, 325. — AN I.^{er} 1793. Demande sa démission, comme issu d'une caste proscrite, 226. — Annonce que George Turpin, jeune officier, s'est battu seul contre cinquante hommes, dans une affaire de nuit, 252.

SPENCER (lord). AN V. Sa lettre au lord maire de Londres, sur la prise de deux vaisseaux espagnols par l'escadre de sir Jervis, 172.

SPIELMANN, ministre à Vienne. AN 1792. Agit contre la France, 271.

SPINOLA (le marquis), ambassadeur de Gênes: AN 1790. Réclame contre la réunion de la Corse à la France, 23.

SPINOLA (Vincent), envoyé extraordinaire de Gênes à Paris. AN IV. Détails de son audience de réception au directoire, 326. — AN V. Son gouvernement ratifie le traité qu'il a conclu avec la France, 57. — AN VI. Est mêlé dans la procédure contre Christophe Spinola, 209.

SPINOLA (François), inquisiteur d'état. AN V. Est arrêté à l'occasion des plaintes faites par Bonaparte au gouvernement de Gênes, 274.

SPINOLA (Christophe). AN VI. Faussement accusé d'avoir conspiré, à Paris, contre la république ligurienne, est acquitté par la commission criminelle de Gênes, 209.

SPINOLA (marquis de). AN VI. Commande la flotte espagnole, 222.

SPINOLA-ARQUATA (Augustin). AN V. Condamné par les Français à être fusillé, comme auteur du soulèvement des fiefs, est appelé à

Gênes aux fonctions des *triginta probi viri*, 107.

STAR, commissaire à Tournai. AN 1792. Fait proclamer la peine de mort contre quiconque ne déclarerait pas les dépôts appartenans aux émigrés français; succès de cette mesure, 341.

STADION (le comte de). AN 1792. Est envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de l'empereur en Angleterre, 124. — AN VI. Envoyé par l'électeur de Mayence au congrès de Rastadt, 55. — Notice le concernant, 506.

STAEL (M.^{me} de), épouse du suivant. AN 1792. Quitte Paris, 250. — AN III. Ses réflexions à Pitt sur la nécessité de la paix, 218. — Est indiquée par Legendre, comme dirigeant les intrigues et les mouvemens des émigrés de 1791, 335. — AN V. Extrait de son ouvrage sur l'*Influence des passions*, 35. — AN VI. Dément le bruit de l'arrivée de son père (Necker), à Paris, 343. — AN VII. Est dénoncée aux Jacobins, par Mouquet, comme étant à la tête d'une faction anti-républicaine, 524.

STAEL-HOLSTEIN (le baron de), envoyé de Suède près la république française. AN I.^{er}. 1793. Arrive à Paris, 63. — Fait don de 3,000 livres pour les pauvres de la section sur laquelle il réside, 72. — AN III. Revient en France pour y remplir les mêmes fonctions, 127. — Est admis à la convention nationale, 215. — Reconnu par décret, prononce un discours à cette occasion; reçoit l'accolade du président, 217. — Est félicité de sa conduite courageuse au sein de cette assemblée, en prairial, 245. — AN IV. Au 15 vendémiaire, s'y rend armé d'un sabre, 16. — Réclame l'admission par le directoire de M. de Rehausen, en qualité de chargé d'affaires de Suède, 325. — AN V. Continue ses fonctions d'ambassadeur, 69. — AN VI. Audience qu'il reçoit du directoire, 225. — AN VII. Obtient un congé pour aller en Suède, 239.

STAHREMBERG (le comte de), envoyé extraordinaire de l'Empire. AN 1792. Présente un mémoire aux Provinces-Unies pour qu'on ne reçoive dans l'Escaut aucun bâtiment français, 341.

STAMM. AN 1792. Fait connaître à Custine les points faibles de la place de Mayence; décret en sa faveur, 301.

STAMPFER (le comte de). AN I.^{er} 1793. Découvre une mine d'argent en Allemagne, 175.

STANHOPE (lord), membre du parlement d'Angleterre. AN 1789. Préside la société des amis de la révolution de Londres, lors de ses félicitations au corps constituant de France, 88. — Décret qui charge le président de l'assemblée nationale de lui écrire et de lui témoigner sa reconnaissance, 90. — Envoi de cette lettre par l'archevêque d'Aix, 107. — AN 1790. Il écrit à l'abbé Vollius, président du club de Dijon, 24. — Annonce à l'assemblée nationale que les amis de la liberté ont célébré, à Londres, l'anniversaire de la révolution française; impression de cette adresse, 205. — Son discours, à la chambre des pairs, sur l'ouvrage de Calonne, contre la révolution française, 345. — AN 1792. Sa lettre à Condorcet, sur l'abolition de la traite des noirs, 102. — Son expérience pour faire marcher un vaisseau sans mâts ni voiles par l'action de l'eau réduite en vapeurs, 294. — AN I.^{er} 1793. Proteste contre la guerre faite à la France, 44, 50 et 57. — Prononce un discours sur le même sujet, 55. — AN II. 1794. Autre discours contre les ministres et la guerre, 145. — Lettre que lui adresse la société populaire de Rochefort, 180. — Il parle contre les tentatives pour exciter une révolte en France, 205. — Autre discours sur le même sujet, et l'impossibilité d'y ramener la royauté; il demande que le gouvernement repousse avec horreur la proposition d'exciter la rébellion, 224 et 245. — Combat la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, 272. — AN III. Fait une motion sur les affaires intérieures de la France, 137. — Se retire de la chambre des pairs, ne pouvant plus y être utile à son pays, 174. — AN V. Célèbre l'anniversaire de l'arrivée en Angleterre de Guillaume III; porte un toast aux quatre-vingt mille citoyens amis de la liberté, de l'humanité, de la justice et de la paix, 75.

STANISLAS - AUGUSTE, dernier roi. (*Voyez* PONIATOWSKI et POLOGNE.)

STANISLAS-LECZINSKI, ancien roi de Pologne. AN V. Décret qui accorde des pensions à quelques-uns de ses domestiques, 84.

STAPATELLE, aide-de-camp. AN IV. Se distingue à l'armée de Rhin et Moselle, 290.

STAFEUR, dit l'*Aveugle*. AN VI. Prévenu de conspiration, est arrêté par ordre du directoire, 181.

STARMONT (lord). AN I.^{er} 1793. Son discours au parlement sur la guerre contre la France, 55.

STATHOUDER (le). (*Voyez* GUILLAUME-NASSAU et ORANGE.)

STEECK, secrétaire du directoire helvétique. AN VI. Donne sa démission, sur la demande formelle de Rapinat, 282. — Est rappelé à ses fonctions par le directoire helvétique, 291.

STEIBELT, artiste compositeur. AN II. 1793. Auteur de la musique de *Roméo et Juliette*, 266.

STEIGER, avoyer de Berne. AN 1792. Lettre de Clavière contre les secours qu'il envoie à Genève pour s'opposer à l'entrée des Français, 287. — AN VI. Accueil distingué qu'il reçoit du roi de Prusse, 334.

STENCEL, colonel de hussards, depuis général. AN 1792. Projet d'adresse contre le 10 août, saisi chez lui, 240. — Annonce l'état des munitions de la place de Malines, 529. — AN I.^{er} 1793. Est dénoncé par Robespierre, qui provoque son arrestation, 71. — Autres accusations contre lui; il est mandé à la barre, 72. — Cambon demande que son procès soit poursuivi, 87. — Est maintenu en arrestation, 89. — Rapport de Poultier à son sujet, et reproches faits au rapporteur; il est renvoyé au tribunal révolutionnaire, 104.

STÉPHANI, capitaine piémontais. AN II. 1794. Est condamné à mort par la commission royale de Piémont, 333.

STEVENOTTE, député de Sambre et Meuse au conseil des cinq-cents. AN VI. Propose d'accorder aux acquéreurs de biens nationaux la faculté de se libérer d'une partie des deux tiers mobilisés, par un dixième du tiers consolidé, 519. — Fait une motion sur les travaux du conseil, 335. — AN VII. Demande que l'on prête serment de fidélité à la constitution de l'an 3, 5. — Discute le projet d'emprunt de cent millions, 302. — Présente des observations sur la dénonciation de Courtois contre le Manège, 313. — Est élu notateur des Jacobins, 318. — Leur fait émettre le vœu de voir suivre les formes constitutionnelles dans le procès des ex-directeurs, 322. — Y prononce un discours contré

les royalistes et les grands voleurs, 324 et 325. — Appuie la proposition faite au conseil des cinq-cents, de déclarer la patrie en danger, 359.

STEWART (le baronnet). AN 1792. Ses *Recherches sur l'économie politique*, 211. (*Voyez* DUGALD-STEWART).

STOACKADE (Jean), imprimeur d'un journal irlandais. AN VI. Est condamné à six mois de prison et à 500 francs d'amende, pour avoir publié un libelle contre un membre de la chambre des lords à Dublin, 184.

STOFFLET, chef vendéen. AN III. Confère avec les représentans en mission dans la Vendée, 144. — Lettre portant qu'il s'est refusé à la pacification, 164 et 176. — Il envoie, à Rennes, des commissaires pour traiter, 198. — Annonce de sa reddition, 211. — Entrée des troupes républicaines dans le pays qu'il occupe, 222. — Ses conférences pour la pacification, 233. — AN IV. Publie un manifeste royaliste, 142. — Est arrêté par les soins de Hoche et le courage de Liégeard, aide-de-camp, et de trois grenadiers, 161. — Jugement qui le condamne à mort, 164. — Lettre du directoire à ce sujet, 195. — AN V. On annonce d'Irlande que les 1,400 Français débarqués et faits prisonniers dans le comté de Pembroke, étaient de ses soldats mêlés aux bandits du bocage, 166. — AN VII. Compte rendu de sa correspondance secrète, 130.

STOKMEYER. AN 1791. Mention honorable de sa conduite dans les troubles du département du Rhin, 44.

STONE (M.), anglo-américain. AN V. Extrait de sa lettre à Priestley, sur son projet de s'établir en France, 61.

STORKENFELD (Jean), natif de Chambéry, et artiste au théâtre des Terreaux à Lyon. AN VI. Est condamné à mort par le tribunal criminel de la Haute-Loire, comme l'un des chefs des *compagnies de Jésus et du Soleil*, 255. — Confirmation de ce jugement, 265.

STORY (S.), contre-amiral hollandais. AN VI. Son rapport sur le combat engagé avec l'amiral Duncan, 34. — AN VII. Refuse de rendre aux Anglais et aux Russes les vaisseaux qu'il commande sur les côtes de Hollande, 343. — Ne veut prendre aucune part au traité qui leur remet la

flotte batave, 356. — Déclare ne connaître d'autre souverain que le peuple et ses représentans; demande à être traité comme prisonnier de guerre, puisque les traitres qu'il commande ne veulent pas combattre, 362.

STOURM. AN 1790. Ses réflexions sur le droit de paix et de guerre, 147. — Son discours à la tribune des Jacobins en réponse aux assertions de Carra sur la position actuelle de la Belgique, 337. — AN 1791. Son opinion sur la nécessité de l'influence du roi, comme partie du pouvoir législatif et contre la démocratie en France, 56.

STUART (les). AN 1790. Notice sur le reste de cette famille, 12.

STUART. AN V. Professe à Londres les principes de la liberté, 255.

SUARD. AN II. 1793. Accusé aux Jacobins par Renaudin d'avoir calomnié le tribunal révolutionnaire, dépose provisoirement sa carte, 54.

SUARD, littérateur et journaliste. AN IV. Arrêté du directoire contre le jugement qui l'acquitte, relativement à sa conduite au 13 vendémiaire, 106. — AN V. Est déporté au 18 fructidor, 350.

SUCHET, commandant du quatrième bataillon de l'Ardèche. AN III. Coupilleau rend compte de l'exécution par lui faite des arrêtés de Maignet contre la commune de Bédouin, 65. — AN VI. Chef de brigade, discours prononcé par lui lors de la présentation des drapeaux suisses au directoire, 180. — Dément le bruit répandu de la mort de 800 femmes dans les affaires de ce pays, 197. — Est nommé chef de l'état-major de l'armée d'Italie, 348. — AN VII. Met la ville d'Ancône en état de siège, 69. — Suspendu de ses fonctions, est remis en activité, 161. — Nommé de nouveau chef de l'état-major de l'armée d'Italie, 320. — Annonce les succès de cette armée, 334. — Se distingue à la bataille de Novi, 340. — Donne des détails sur une affaire dans laquelle l'ennemi a été repoussé, 349.

SUCHOWESKI. AN 1789. Excite, dans la diète, les Polonais à s'armer contre les Russes, 121.

SUCY, ordonnateur en chef. AN VII. Eloge de sa conduite en Egypte, 31. — Est assassiné à Augusta en Sicile, 158. — Détails à ce sujet, 165.

SUDERMANNIE (le duc de). AN 1790. Comande la flotte suédoise, 145. — Bat les Russes dans la rade de Revel, 160.

SUDRE, de Toulouse. AN VII. Dévouement civique de ce veillard, qui s'enrôle à la nouvelle de la reprise des hostilités, 255.

SUE (le docteur). AN II. 1793. Est accusé d'avoir favorisé des jeunes gens pour les faire exempter de la réquisition, 85. — AN VI. Extrait de son ouvrage sur la *Physiognomonie des corps vivans*, 76. — Analyse de ses *Recherches et expériences sur la vitalité*, 271.

SUFFOLCK (comte de), membre de la chambre des pairs. AN VI. Prononce un discours en faveur d'O'Conor, 261. — AN VII. S'oppose à la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, 137.

SUGNY, chef de brigade. AN IV. Se signale à Lodi, 241.

SULLEAU, journaliste. AN 1791. Est mis en arrestation lors de la fuite du roi, 205. — AN 1792. Est tué au 10 août, 225.

SULLEAU (les), frères du précédent. AN II. 1794. Sont dénoncés aux Jacobins, 356.

SUPERY. AN IV. Accusé de complicité avec Le-maitre, est acquitté, 58.

SURCOUF, capitaine de vaisseau. AN V. Décret qui lui adjuge les prises faites par lui à titre de récompense nationale, 318 et 352.

SUREAU. AN VII. Présente au conseil des anciens son *hommage en Ecriture pasigraphique*, 108.

SURVILLE, émigré. AN VI. Détails de ses intrigues en Allemagne, 332. — Il adresse des instructions à Allier, agent du prétendant dans le Midi, et se qualifie de *commissaire départi dans l'intérieur du royaume de France, près les amis du trône et de l'autel*, 361. — AN VII. Il est fusillé au Puy, 56.

SUTER, de Zosingue, membre du grand conseil helvétique. AN VI. Fait une sortie violente contre le général Schavembourg et plusieurs agens français, 269.

SUTIL, commissaire central de l'Aube. AN VI. Est continué dans ses fonctions, quoi qu'exclu du corps législatif par la loi du 22 floréal, 244.

SUYER (madame). AN 1789. L'une des dames

offrant le premier don patriotique formé des bijoux des femmes artistes, 54.

SUVÉE, peintre. AN VII. Est nommé directeur du palais de France à Rome, 9.

SUWAROW, (*Voyez* SOUWAROW).

SUZANNET, émigré. AN 1792. Est accueilli en Espagne, 220.

SUZOR (Pierre), curé. AN 1791. Est élu à l'évêché de Tours, 79.

SUZZO, prince de Moldavie. AN III. Est déposé par la Porte; désignation de son successeur, 295.

SYLVAIN. AN 1791. Publie des observations sur le projet de déclarer biens nationaux les hôpitaux de charité, 42.

SYNON, curé, député de Bretagne aux États-généraux. AN 1791. Prête son serment civique et religieux, 4.

T.

TABOUREAU. AN 1792. Est dénoncé par le ministre Roland, comme auteur d'un écrit séditieux sur les subsistances, 352. — AN II. 1794. Détenu, est réclamé par la société populaire d'Orléans et par les Jacobins, 122. — Son élargissement, 133.

TAFFOUREAU (L.), co-accusé dans l'affaire de Babeuf. AN V. Débats à la haute-cour de justice à son sujet, 213. — L'accusateur national déclare qu'il existe des charges contre lui, et le livre à la conscience des jurés, 226. — Est acquitté, 252.

TAILLEFER (Guillaume), médecin et administrateur du district de Saclat, député de la Dordogne à l'assemblée législative. AN 1791. Vote la conservation du traitement aux prêtres mariés, 293. — Fait renvoyer au comité militaire les dénonciations contre le ministre de la guerre, *ibid.* — Amendement plusieurs articles sur le mode de remplacement des emplois de l'armée, 312. — Parle sur les patriotes brabançons, et demande que tous les émigrans soient tenus d'habiter au moins cinq à six lieues au-delà des frontières, 356. — AN 1792. Combat le projet de Dumas sur le mode de recrutement militaire, 22. — Vote le brûlement des anciens drapeaux, 110. — Propose d'im-

poser le coton à son exportation, *ibid.* — Dénonce des outrages faits à ses collègues par des gardes-suisses; se plaint des consignes arbitraires des Tuileries, 117. — Sa déclaration comme témoin dans l'affaire de Grangeneuve et Jouneau, 169. — S'élève contre Girardin, président, à l'occasion de sa partialité pour Lafayette, 181. — Veut qu'on fixe le mariage à l'époque de la nubilité et de la puberté, 182. — Provoque la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, 199. — S'oppose à la mise à prix de la tête de Lafayette, 233. — Réélu à la convention nationale, opine sur le décret d'accusation proposé contre l'ex-ministre Lacoste, 316. — Sa motion contre Marat, comme fauteur d'un projet de dictature, 361. — AN I.^{er} 1795. Demande la fermeture des spectacles, à la nouvelle de la trahison de Quétineau, et veut que l'on tire le canon d'alarme, 155. — Réclame des mesures contre les pillages qui ont eu lieu à Paris, 180. — S'oppose à ce qu'on supprime les deux tiers des vicaires épiscopaux, 183. — Se plaint du comité de salut public, et lui fait adjoindre Lindet, Duroy, Fraucastel et Lacroix, 187. — AN II. 1793. Envoyé en mission, annonce qu'il a dissipé les rassemblemens de la Lozère, de l'Aveyron et du Tarn, et traduit aux tribunaux le général Laferrière, 44. — Est dénoncé avec les administrateurs du département du Lot, 47. — Fait l'éloge de l'armée révolutionnaire du Midi, 51. — Est inculpé aux Jacobins par Montaut, *ibid.* — AN II. 1794. — Dénonce les persécutions des nouveaux bonnets rouges contre les anciens patriotes, 156. — Demande l'arrestation de Page et Brulley, 169. — Parle contre Bouchotte, 180. — Ses inquiétudes aux Jacobins sur l'assassinat de Robespierre, 247. — Voit dans les dénonciations multipliées contre les comités révolutionnaires, les efforts de l'aristocratie, 328. — AN III. S'oppose à l'impression du discours de Laiguelot contre la société des Jacobins, 55. — Demande que Carrier comparaisse, malgré son indisposition, 65. — Insiste pour qu'on entende Champigny-Aubin, sur l'abolition de la peine de mort, 123. — Menace Tallien qui invective ceux qui réclament la constitution de 1793, 184. — Défend

l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, et s'oppose à ce qu'on renvoie au comité les réclamations faites à ce sujet, 193. — Dément les faits qui lui sont imputés dans le rapport de Pémartin sur les derniers troubles, 199. — Décret d'ordre du jour sur la proposition de son arrestation, 200.

TAILLEPIED, inspecteur d'artillerie dans le Calvados. AN III. Sauve l'équipage d'un bâtiment échoué, 27.

TAILLEPIED, de Bondi, condamné à mort par contumace, à la suite du 13 vendémiaire. AN VII. Est porté sur la liste des émigrés, 169.

TAILLEUR, administrateur de l'habillement. AN II. 1794. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 177.

TALARU (la marquise de). AN 1789. Envoie à Paris dix-sept voitures de grains, escortées par deux petits canons, 34.

TALARU-CHALMAZEL, évêque de Coutance, et député aux Etats-généraux. AN 1789. Sacrifie ses droits de déport, 34.

TALBOT. AN I.^{er} 1793. Est élu administrateur des Quinze-Vingts, 217. — AN II. 1794. Discussion sur son exclusion du conseil de la commune; il y est maintenu, 118.

TALBOT, secrétaire de Malmesbury, à Paris. AN V. Arrive à Ferne, 167.

TALLEYRAND-PERIGORD (Ch. Maur.), évêque d'Autun, et député aux Etats-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée, 11. — Propose la nullité des mandats impératifs, l'inadmissibilité des protestations à ce sujet, et l'obligation à tous les bailliages de se soumettre aux décrets, 15. — Est nommé membre du comité de constitution, 18. — Provoque la suppression des dîmes du clergé, et demande qu'il soit déclaré qu'elle a été votée à l'unanimité, 40. — Fait adopter la rédaction de l'article relatif aux droits des citoyens, 44. — Renvoyer à la constitution ceux concernant la déclaration des droits sur la liberté des cultes, 45. — Propose des mesures de crédit public pour assurer l'emprunt, 47. — Demande la formation d'un comité pour examiner le mémoire du ministre des finances, et concerter les moyens de rétablir l'ordre dans cette partie, 49. — Est continué au comité de constitution, 57. — Son

rapport et projet sur l'application des biens du clergé au soulagement du trésor public, 71. — Présente un règlement provisoire pour la police de Paris, 84. — Propose d'empêcher, par l'apposition des scellés et les inventaires, les destructions des titres et du mobilier ecclésiastiques, 86. — Son éloge à l'occasion du décret qu'il provoque sur les biens du clergé, 87. — Réclamation des chanoines d'Autun contre ses principes, 89. — Est nommé l'un des commissaires pour examiner la situation de la caisse d'escompte, 97. — Son opinion sur l'organisation des banques; il présente l'établissement d'une caisse d'amortissement, 104. — AN 1799. Propose de décréter que les Juifs régnicoles seront considérés comme citoyens actifs, 30. — Fait adopter une adresse pour pacifier les provinces, 45. — Texte de cette adresse, 44. — Est élu président, 48. — Sa lettre sur les banques, 75. — Présente un projet pour l'uniformité des poids et mesures, 120. — Un autre relatif à la fédération du 14 juillet, 159. — Donne des explications sur ce dernier, 160. — Reçoit une lettre du chapitre d'Autun et y répond, 162. — Ses vues sur la vente de 400 millions de domaines nationaux, 165. — Est applaudi par le peuple, à l'occasion d'une réunion où l'on célèbre l'anniversaire de la constitution de la chambre des communes en assemblée nationale, 173. — Est signalé par Mauri comme dirigeant les intrigues de l'agiotage, 177. — Exerce les fonctions religieuses à la fédération du 14 juillet, 204. — S'élève contre l'émission de deux milliards d'assignats ayant cours forcé, et destinés à liquider la dette publique, 262. — Propose d'admettre en paiement des biens nationaux les créances sur l'état, 263. — Opinion de M.^r Jefferson sur sa proposition relative aux poids et mesures, 284. — Fait adopter un plan sur l'instruction publique, 287. — Présente un projet sur le droit d'enregistrement des actes civils et judiciaires, et des titres de propriétés, 327. — En fait décréter les bases, 331. — Provoque la fabrication d'une petite monnaie, et la fonte des cloches des établissemens supprimés, 348. — Prête le serment civique et religieux, 363. — AN 1791. En fait part aux ecclésiastiques du département de Saône et Loire, et les invite à l'imiter, 1. — Est élu mem-

bre du département de Paris, 22. — Sa lettre sur sa candidature à l'évêché de cette ville, et sur son goût pour le jeu, qui lui a été reproché, 39. — Présente un mémoire de l'académie des sciences sur l'utilité des poids et mesures, et fait adopter la grandeur du quart du méridien terrestre, pour base du nouveau système, 86. — Exécuteur testamentaire de Mirabeau, lit son opinion sur le droit de tester, 93. — Est excommunié par le pape, 121. — Fait un rapport sur l'arrêté du département de Paris, concernant les édifices religieux; un autre sur le change et l'exportation des monnaies, 172 et 179. — Est attaqué par Rewbell à cette occasion, *ibid.* — Donne lecture de celui sur l'éducation nationale, 255. — Fait adopter diverses dispositions pour l'encouragement des arts, 263. — Discute le projet relatif à l'éducation publique, et à la création d'un Institut national; impression de son travail y relatif, 270. — AN 1792. Son arrivée à Londres où il est chargé d'une mission particulière, 34. — Conjectures sur son but qu'on prétend relatif à l'établissement des deux chambres, 37. — Il confère avec Pitt, 38. — Détails sur son ambassade, 41. — Intrigues à Londres pour le déconsidérer, en le qualifiant de Jacobin, 157. — Est présenté par Ribbes, comme l'un des agens de la faction d'Orléans, 158. — Sa conduite à la cour de Londres, 163. — Il y négocie concurremment avec Chauvelin, 192. — Est impliqué dans les déclarations d'Achille Viard, citées par Chabot; explications de Roland sur ses rapports avec lui, 344. — Décrété d'accusation; note en sa faveur, signée D***, 350. — Sa lettre justificative, 359. — AN II. 1794. Il reçoit l'ordre de sortir d'Angleterre, 161. — AN III. Sollicite d'Amérique où il est retiré, sa rentrée en France, 347. — Décret qui rapporte celui d'accusation prononcé contre lui, et le raye de la liste des émigrés; discussion à ce sujet; éloge de ses talens, par Chénier, 351. — AN V. Son mémoire sur les relations commerciales des États-Unis d'Amérique, 217. — Est nommé ministre des relations extérieures, 300. — AN VI. Présente au directoire Berthier et Monge, 42. — Prononce un discours pour la réception de Bonaparte par cette autorité, 82. — Donne un bal et un souper en son honneur,

et invite les personnes qui en font partie à s'interdire les habits provenans de manufactures anglaises, 105. — Sa circulaire à tous les agens diplomatiques, sur la liberté des mers, 106. — Témoigne à Joseph Bonaparte la satisfaction du directoire pour la conduite qu'il a tenue à Rome, 114. — Présente M. Angiolini, ministre plénipotentiaire du grand duc de Toscane, 182. — Fait un rapport sur les prisonniers français qui se sont rendus maîtres du bâtiment anglais qui les portait à Botany-Bay, 187. — Dément certains journaux allemands, annonçant que le ministre impérial n'a pas ratifié le *conclusum* sur la cession de la rive gauche du Rhin, 199. — Répond aux placards dirigés contre lui par Jorry, 214. — Présente au directoire l'envoyé de la république romaine, le ministre plénipotentiaire du roi de Suède, celui de la république ligurienne, et le ministre du roi d'Espagne. 223 et 252. — Ses lettres à M. Gerry, sur les différends élevés entre la France et les États-Unis; réponse de ce dernier, et lettre du citoyen Hauteval à ce sujet, 261. — Autre circulaire aux agens diplomatiques, en leur transmettant l'arrêté de l'Institut national, qui invite les gouvernemens des puissances alliées et neutres, à envoyer à Paris des savans pour concourir à la fixation définitive des nouveaux poids et mesures, *ibid.* — Déclare à la république helvétique que le directoire français croit son unité indispensable, 263. — Sa réponse à un ambassadeur français, qui lui marquait avoir remporté une victoire sur l'étiquette d'une cour, en y faisant recevoir l'*Ambassadrice* en habit bourgeois, 278. — Envoie des pas e ports à M. Gerry, ministre américain, lui fait part de l'embargo mis sur les navires de sa nation, et lui témoigne le désir du directoire d'entrer en arrangement, 309. — Annonce à ce ministre que le gouvernement français a désavoué les violences faites au commerce des États-Unis dans les Antilles, et lui fait entrevoir qu'on peut entamer une nouvelle négociation, 320. — AN VII. Présente les ambassadeurs batave et cisalpin, 43. — Annonce aux agens diplomatiques en pays étrangers, l'arrêté du directoire sur la caisse des comptes courans, 64. — Reçoit du commissaire Eymar les détails d'une séance de l'Institut national de Turin,

122. — Invite le général Bernadotte, au nom du directoire, à traiter amicalement la ville de Mannheim, 194. — Répond aux pamphlétaires et aux journalistes qui l'attaquent; nie avoir jamais porté la cocarde blanche, et se dispense des fautes qu'on lui attribue, 299. — Observations de Charles Delacroix, sur les éclaircissemens donnés par lui relativement à l'expédition d'Égypte, 300. — Étonnement de plusieurs citoyens du cinquième arrondissement, de le voir conserver le ministère après le 30 prairial, 302. — Acceptation de sa démission par le directoire, 304. — Indignation du journal des *Hommes Libres*, contre le témoignage flatteur qu'il en reçoit à cette occasion, 307. — Sa réponse à Charles Delacroix, sur l'expédition d'Égypte, *ibid.* — Il est attaqué par Quatremère-Dijonval, *ibid.* — Réfuté par Delacroix, 309. — Et dénoncé aux Jacobins, par Mouquet, 324. — Briot retrace sa conduite en Angleterre; il la rapproche de celle de l'émigré Talleyrand, son oncle; cite son discours à l'Institut, dans lequel il propose de former de nouvelles Colonies, et démontre la nécessité d'expulser de l'intérieur un certain nombre d'hommes, 346 et 347. — Annonce, par Garreau, de sa future nomination au département de Paris, qu'il regarde comme le signal d'une réaction nouvelle; discours de Lucien Bonaparte à cette occasion; il se plaint de ce que ce nom attaché à toutes les conspirations, se retrouve partout, 363.

TALLEYRAND (le comte), oncle du précédent, ambassadeur à Naples. AN 1791. Envoie sa démission, 323. — AN I.^{er} 1795. Est expulsé de la Toscane, 19. — AN VII. Rapprochement de la conduite de son neveu avec la sienne, 346 et 347.

TALLIEN. (Jean-Lambert). AN 1791. Commence son journal, intitulé: *L'Ami des Citoyens*, 294. — AN 1792. Notice sur sa personne, 7. — Réclame Pétition, au nom de la section de la Place-Royale, 191. — Signe, comme secrétaire de la commune, divers arrêtés, 239 et 247. — Annonce que plusieurs députés se sont munis de passe-ports; est mandé à la barre pour les faire connaître, 241. — Prononce un discours à cette occasion, *ibid.* — Rend compte des mesures de salut public, prises par la municipalité du dix août, et réclame contre sa

renovation, 246. — Fait part des motifs du mandat d'amener lancé contre Girey-Dupré, journaliste, *ibid.* — Annonce les massacres des prisons, 248. — Député de Seine et Oise à la convention nationale, propose à son ouverture, de faire le serment de ne pas se séparer sans avoir donné au peuple français un gouvernement fondé sur les bases de la liberté et de l'égalité, 266. — Vote pour qu'on autorise les électeurs à renouveler les tribunaux, 267. — Demande que tout citoyen puisse être élu juge, *ibid.* — Provoque la destitution du général Montesquiou, 269. — Nie que la commune de Paris ait invité les autres communes à se fédérer avec elle, 271. — Fait adopter l'ordre du jour sur la dénonciation de la circulaire de cette même commune, rédigée par Marat, *ibid.* — Veut que le ministre de l'intérieur rende compte, par écrit, des mesures qu'il a prises pour obtenir la reddition des comptes de cette municipalité, 276. — Demande la levée des scellés apposés sur trente-deux cartons, indiqués par le comité de surveillance de Paris, et l'analyse des pièces y déposées, *ibid.* — Son opinion sur la proposition d'organiser une force départementale pour garder la convention, 281. — S'oppose à l'adoption d'un projet de décret en faveur de la commune de Lille, 283. — Veut qu'on étende à tous les départemens la proposition tendante à exiger le dépôt, au comité de surveillance, du registre de chaque section, 287. — Fait ajourner la discussion d'un mémoire du ministre des contributions, sur la fabrication des sous, 292. — S'oppose à la suppression de la réserve levée par les 48 sections, 296. — Annonce que la commune demande d'être autorisée à s'assurer auprès du ministre de l'intérieur des noms des trente-trois Prussiens, parmi lesquels on présume qu'il se trouve des émigrés, 299. — Ses observations à l'occasion du compte rendu par les municipaux de Paris, relativement à la caisse des secours, 302. — Il vote l'impression d'un mémoire du tribunal criminel du 10 août, 303. — Invite Rouyer à donner les preuves de ce qu'il avance concernant les insultes faites, dans les rues, à la majorité de la représentation nationale; dénonce la faction Roland, et demande que ce ministre rende compte de ce qui s'est passé à ce sujet dans Paris, 310. — S'op-

pose au décret d'accusation contre la femme Rohan-Rochefort, attendu qu'elle est atteinte de folie, 315. — Demande que le fournisseur Benjamin-Jacob soit mis provisoirement en arrestation, 320. — Combat le décret d'accusation proposé contre Gerderet, 327. — Fait une nouvelle sortie contre Roland, à l'occasion de la non-exécution de celui rendu contre Lacoste, *ibid.* — Ses plaintes relativement aux détenus dans des maisons particulières, 330. — Fait ajouter de nouveaux griefs à ceux présentés contre Louis XVI, 348. — S'oppose à ce qu'il puisse se choisir un ou plusieurs conseils, *ibid.* et 350. — Est censuré pour avoir dit que le corps municipal s'opposerait au décret qui permettrait au même de voir sa famille, 352. — Invoque l'ajournement de la proposition tendante à l'expulsion des Bourbons jusqu'après la mort du roi, 353. — Observe qu'il avait prié le maire de Paris, Chambon, de ne pas solliciter cette expulsion, 356. — Ses observations à l'occasion des plaintes de l'administration du Bas-Rhin, sur les machinations de l'aristocratie, 358. — Réclame contre un ajournement de discussion dans le procès de Louis XVI, et s'écrie avec plusieurs autres, qu'il mourra à la Montagne, 363. — Vote contre l'envoi aux départemens des décrets de censure, 364. — AN I.^{er} 1793. Inculpé au sujet de l'arrestation du peintre Boze, repousse l'accusation relative à l'emploi, imputé au comité de sûreté, de mandats d'amener et d'arrêt, signés Marat, 5. — Vote l'envoi aux départemens du compte rendu sur la situation de Paris, 8. — Fait sentir la nécessité d'un système de finances, et dénonce Lamarche, chargé de la fabrication des assignats, 11. — Demande que, par humanité, la question du sursis à l'exécution de Louis XVI soit décidée séance tenante, 22. — Propose, par amendement aux poursuites demandées contre les assassins de septembre, celle des individus qui se sont réunis au château des Tuileries, la nuit du 9 au 10 août; provoque l'arrestation de Kersaint et sa traduction à la barre, 24. — Est élu membre du comité de sûreté générale; accuse Pétion d'avoir calomnié Lepelletier dans son opinion sur Louis XVI, 25. — Rend compte de sa mission à Forges-les-Eaux, et des circonstances qui ont accompagné le suicide

de Paris, assassin de ce représentant, 38. — Demande de la section des Halles pour qu'il rende compte de sa gestion au comité de surveillance, 43. — Fait ordonner l'arrestation de Lamarche, chef de la fabrication des assignats, 54. — Présente un rapport sur les troubles survenus à Lyon; y fait envoyer des commissaires et des forces, 58. — S'oppose au décret d'accusation demandé contre Marat, 59. — Fait rapporter celui qui déclare la commune d'Orléans en rébellion, 85. — Est démenti dans ses assertions en faveur de cette ville, 87. — Écrit de Tours que les progrès des rebelles de la Vendée sont effrayans, 129. — Annonce la trahison du général Quétineau, 133. — L'évacuation de Thouars par les brigands, 139. — Vote l'arrestation et l'apposition des scellés sur les papiers de Gardien, qui a dénoncé sa mission dans le département d'Eure et Loire, 152. — Provoque le renvoi au comité de salut public d'une pétition, dans laquelle il est dit : *Sauvez le peuple, ou il va se sauver lui-même*, 155. — Rassure la convention sur les progrès des rebelles, 178. — Propose de mettre hors la loi les députés qui se sont soustraits au décret d'arrestation, 179. — Dénonce le sixième bataillon du Calvados et son commandant, Leroi de Lisieux, 180. — Veut qu'on nomme des commissaires pour examiner la conduite de l'imprimeur Baudouin, relativement à l'altération des procès-verbaux sur le 31 mai, et l'acceptation de la constitution, 226. — Invoque l'ordre du jour sur la pétition en faveur de Pavi, que les rebelles ont forcé d'imprimer leurs proclamations, 232. — Son opinion sur les mesures à prendre concernant la levée en masse; fait renvoyer au comité la proposition de Chabot contre les aristocrates, 234. — Croit à l'existence d'un complot pour sauver Custine, et veut que l'accusateur public soit mandé à la barre, 235. — Provoque un rapport sur le compte de Saladin, qu'il qualifie de suspect, *ibid.* — Fait décréter la suppression de la commission des subsistances, créée par les sections de Paris; le renouvellement du comité d'agriculture; et l'envoi de commissaires dans les départemens du Mont-Blanc, de l'Isère et des Hautes-Alpes, 239. — Défend Rossignol, et soutient que les commissaires de la

convention n'ont pas eu le droit de le suspendre; excite des murmures par une phrase tendante à excuser ce général sur les reproches de pillage et d'intempérance, 240. — Appuie le rappel de Bourdon de l'Oise et de Goupilleau de Fontenay; retrace les services rendus par Rossignol, 242. — AN II. 1795. Détails donnés à la société des Jacobins sur sa conduite à Bordeaux, 272. — Il lui adresse ses arrêtés relatifs à cette ville, 277. — Écrit à la commune que sa prétendue révolution n'était qu'un mouvement feuillant, 25. — Transmet ses opérations contre les fédéralistes, 37. — Fait arrêter Girey-Dupré et Biroteau, 58. — Arrêté de la commission militaire relatif aux lettres anonymes qui lui sont écrites, et à une tentative d'assassinat contre lui, 93. — AN II. 1794. Il annonce le supplice des conspirateurs de Bordeaux; l'incarcération des suspects, etc., 117. — Dénonce à la convention la circulation de lettres anonymes pour exciter un mouvement; l'insurrection proclamée aux Cordeliers, et fait décréter la poursuite des agitateurs, 167. — Est élu secrétaire, 168. — S'élève, aux Jacobins, contre les écrits et placards incendiaires qui inondent Paris; se plaint de la présence des nobles aux armées, 169. — Calomnié par les journaux, il expose sa conduite à Bordeaux et en provoque l'examen, 175. — Communique une lettre d'Ysabeau sur la situation de la même commune, 176. — Son discours contre Hébert et ses complices, auxquels il attribue les maux de la république, et notamment ceux de la Vendée, 178. — Défend Yon aux Jacobins; soutient que la société ne doit pas avoir de journal particulier, et prononce un discours sur la conspiration d'Hébert, 181. — Provoque de la convention un rapport sur la situation de la république, pour faire voir que les meilleurs patriotes sont incarcérés par cette faction, *ibid.* — Appuie, aux Jacobins, la motion de Robespierre, tendante à suspendre toute correspondance avec les Cordeliers jusqu'à leur régénération, 182. — Est nommé président de la convention, 183. — Parle, aux Jacobins, contre les aristocrates, les modérés et les feuillants; demande l'arrestation des suspects, l'établissement des commissions populaires, la punition des ennemis de la république et la distribution de leurs biens aux patriotes;

est combattu par Robespierre, et avoue qu'il s'est trompé, 185. — Répond à la société de Boulevers, qui dit dans une adresse: *plus de rois, j'en voulons plus*, que toute la convention est armée pour leur percer le sein, 193. — S'élève contre un orateur qui demandait que l'on mit la mort à l'ordre du jour, 196. — S'oppose à l'exception des mesures de sûreté proposées par Couthon en faveur des annoblis par charges, 210. — Fait ordonner la révision des décrets par lesquels on a décerné les honneurs du Panthéon, 221. — Défend Jourdan, commandant de la gendarmerie à Avignon, 229. — Fait ajourner, aux Jacobins, la question relative à la correspondance avec les Cordeliers, 242. — Loue la conduite tenue à la Vendée par la trente-troisième division de la gendarmerie, et fait décréter qu'elle a bien mérité de la patrie, 255. — Réclame contre le *Journal des Débats*, 257. — Est accusé, par Robespierre, d'avoir voulu exciter un mouvement à la sortie de la séance dans laquelle on avait réorganisé le tribunal révolutionnaire, et d'avoir insulté les patriotes en les appelant espions des comités; explications données par lui à ce sujet; il est interrompu par Robespierre, qui lui reproche de parler toujours et avec effroi de guillotine au milieu du peuple; d'appuyer le crime par le mensonge, et d'avoir le dessein de troubler la convention; accusations semblables de la part de Billaud-Varennes, 266. — Arrêté des Jacobins qui le prive de leur correspondance, 271. — Interrompt le discours de Saint-Just au 9 thermidor, et demande que le voile qui couvre les opérations du comité soit entièrement déchiré; s'applaudit de voir les conspirateurs démasqués; dit qu'il s'est armé d'un poignard pour percer le sein du nouveau Cromwel, si la convention n'avait pas le courage de le décréter d'accusation; fait ordonner l'arrestation d'Harriet et de tout son état-major, et la permanence des séances jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la révolution; développe la conspiration tramée par Robespierre qui l'interrompt par ses cris, 311. — Annonce sa mort et celle de ses complices; invite la convention à se livrer à la joie et au repos, 313. — Fait renvoyer au comité de salut public la proposition de sup-

primer les commissions populaires; provoque l'épuration de celles dites *exécutives*, et dénonce Julien fils, *ibid.* — Prend part à la discussion sur le remplacement des membres du comité de salut public, 314. — Fait décréter le renouvellement des instituteurs de l'école de Mars, *ibid.* — Est nommé membre du comité de salut public, 315. — Fait adopter l'ordre du jour sur les réclamations de Fayau, contre la communication aux détenus des motifs de leur détention, 319. — Son opinion à ce sujet, 323. — Est rappelé à la société des Jacobins, 324. — Parle sur les mises en liberté, 328. — Fait ordonner l'impression d'un discours de Louchet, sur les principes révolutionnaires, 333. — Vote, aux Jacobins, la continuation de la discussion sur la liberté de la presse, 335. — Prononce, à la convention, un discours y relatif, 336. — Son opinion, aux Jacobins, sur le même sujet, 339. — Dit à la convention qu'il voit l'ombre de Robespierre planer sur la république; fait appréhender une nouvelle secousse, et propose de déterminer les bases du gouvernement révolutionnaire; débats à ce sujet; impression de son discours, 343 et 344. — Demande le maintien de l'ordre du jour sur la dénonciation de Lecointre contre plusieurs députés, et provoque l'anéantissement des pièces, 345. — Est inculpé par Bourdon, au sujet de plusieurs mises en liberté, et par Carrier, à l'occasion de l'annonce faite par lui d'une conspiration, 346. — Autres accusations contre lui par le même, et Duhem aux Jacobins, 347. — Donne sa démission de membre du comité de salut public, *ibid.* — Inculpé de nouveau, aux Jacobins, par Loys, Lacombe, Fayau, Carrier, Levasseur, etc., répond aux divers reproches qui lui sont faits, et nie avoir poussé Lecointre à présenter son acte d'accusation contre les membres des anciens comités; est rayé de la société, 351. — Dubarran annonce à la convention qu'il a été frappé d'un coup de pistolet; Merlin de Thionville dit que la séance tenue la veille aux Jacobins fait connaître ses assassins, 356. — Rapport des officiers de santé sur sa blessure, 357. — AN III. Adresses relatives à cet attentat, 3. — Il fait renvoyer aux comités la proposition de Bourdon de l'Oise, contre l'abus du droit de pétition et les

révoltés du 9 thermidor, 21. — Regarde comme un piège la proposition de Duhem, de charger les comités de présenter un plan de conduite envers les pays conquis, 30. — Rappelle qu'un membre de la convention est compromis dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes, et provoque une loi sur la garantie des représentans, 33. — Défend la journée du 51 mai; est attaqué par Cambon sur sa conduite au 2 septembre; citation de ses expressions au corps législatif, contre des prêtres détenus à cette époque; il en justifie le sens; dit qu'il n'a parlé que comme secrétaire-greffier de la municipalité; prétend avoir sauvé le député Jouveau du massacre; récrimine contre ses accusateurs, et provoque l'examen de leur conduite respective, 34. — Sollicite une loi contre les représentans en mission qui dirigent les opérations publiques après leur rappel, 36. — Demande que les comités fassent un rapport sur plusieurs citoyens mis hors la loi avant le 10 thermidor, et sur la police des prisons, 38. — Discute le projet sur la garantie des représentans, 39. — Vote le rapport du décret qui déclare Bordeaux en état de rebellion, 42. — Est accusé de s'en être concilié les scélérats par son indulgence; d'y avoir protégé les accapareurs et les aristocrates; enfin de s'être prêté un assassin pour appitoyer sur son sort et réussir dans ses projets; autres attaques de Duhem contre lui, 44. — Il fait ajourner le nouveau mode de *maximum* proposé par Robert-Lindet, 46. — Voit la cause de la cherté et de la rareté des denrées dans l'émission de six milliards d'assignats, *ibid.* — Combat les raisonnemens de Billaud-Varennes sur la crainte de la mise en liberté de M.^{me} de Tourzel, et invite la convention à frapper les grands coupables, 47. — Reproches qui lui sont faits par Duhem, à l'occasion de ses projets contre les Jacobins, après en avoir été le meneur, 48. — Il combat la proposition d'augmenter les traitemens des représentans en proportion de la valeur du blé, et s'écrie qu'il y a de la perfidie dans cette demande, 50. — Est de nouveau attaqué par Cambon, comme l'un des auteurs des massacres de septembre: discussion à ce sujet; il sollicite de rechef l'examen de sa conduite, *ibid.* — Est accusé par Leflot d'aspirer à la tyrannie de Robespierre, *ibid.* — Inculpé par

Duhem à l'occasion des querelles suscitées aux Jacobins le 19 brumaire, 52. — Qualifie de perfide le discours de Barrère sur l'organisation des lois, 56. — S'élève contre les agitateurs qui cherchent à affamer Paris pour exciter une insurrection, et demande que la convention améliore le sort du peuple, pour distinguer son gouvernement de celui des Jacobins, *ibid.* — Veut qu'on ajourne le décret qui ordonne l'envoi d'un courrier à Nantes pour en rapporter les pièces relatives à Carrier, et voudrait que l'on pût en faire venir aussi les cadavres de ses victimes, 65. — Appuie l'envoi aux armées du rapport de Merlin de Douai sur les bruits de paix, et la demande faite par André Dumont de mettre Fouquier-Thinville et Joseph Lebon en jugement, 77. — Propose la suppression des comités révolutionnaires; développe son opinion à ce sujet, et demande l'inviolabilité des lettres, 81. — Combat le projet de Ramel sur les réclamations de Neuville et Montansier, pour la salle de la rue de la Loi, 86. — Demande la parole sur le décret qui exclut de la convention les députés mis hors la loi au 31 mai, et veut qu'ils ne soient pas inquiétés, 89. — Récusation de jurés par Carrier, comme étant les créatures de ce député qu'il regarde comme son ennemi, 90. — Il répond à ses calomnieux; déclare son mariage avec la fille Cabarrus, et dénonce Julien, Demaillot et Sénart, comme tramant sa perte, 103. — Nouvelle altercation avec Duhem, *ibid.* — Il apostrophe Carnot, à propos d'une phrase de son rapport sur le *terrorisme* qu'exercent nos armées, 105. — S'oppose à l'impression de ce rapport, 106. — Fait quelques observations sur la liste des savans présentée par Chénier, 107. — Discute le projet de fête du 21 janvier, 118. — Prétend que la motion de Champigny-Aubin, pour l'abolition de la peine de mort, n'a d'autre but que de soustraire les grands coupables à l'action de la justice; est traité de massacreur du 2 septembre; somme son accusateur de se nommer, 123. — Vote l'établissement d'une fête du 9 thermidor, 125. — Dénonce le journal de Babeuf, et accuse Fouché de Nantes d'être en liaison avec celui-ci, 132. — Prémunit la convention contre les hommes qui se prennent tout-à-coup d'amour pour la constitution de 1793, après l'avoir enterrée dans les

cartons, et provoque un rapport sur la conspiration dénoncée, 143. — Citation d'une de ses opinions, par Pitt, pour établir la détresse de la France, 166. — Il s'oppose au décret demandé par Louvet, relativement au 31 mai, 174. — Fait sentir combien toute discussion sur les subsistances est délicate et dangereuse, 178. — Décréter en principe la suspension de la vente des biens des condamnés, et confirmer celles faites légitimement, 184. — Nouvelle sortie contre ceux qui invoquent la constitution de 1793; il provoque l'anéantissement des ennemis du peuple, et demande un prompt rapport sur les moyens d'organiser cette constitution, *ibid.* — Vote la discussion, article par article, de la loi de grande police, 185. — Moïse Bayle lui rappelle que les membres accusés de l'ancien comité se sont opposés à son arrestation, 187. — Il déclare que les royalistes et les hommes de sang se sont réunis pour anéantir la représentation nationale, et attribue les dangers publics à l'impunité des grands coupables, 190. — Pense que l'on doit chasser de Paris les mauvais citoyens, comme bouches inutiles, et demande que les mesures proposées sur la distribution des subsistances soient mûries dans le comité, *ibid.* — Est accusé, lors de la discussion sur l'ancien comité de salut public, d'avoir ordonné l'arrestation, à Bordeaux, de quarante-six acteurs du grand théâtre, et de deux mille spectateurs suspects d'aristocratie, 191. — Propose la permanence, à l'occasion des troubles de la section des Gravilliers, *ibid.* — Prétend qu'une pétition sur la disette, les incarcérations et les sociétés populaires, présentée par une députation de la section des Quinze-Vingts, n'est pas l'expression des bons citoyens du faubourg Antoine; dit que les subsistances ne sont qu'un prétexte à la révolte; est hué par les tribunes, 194. — Préside au 12 germinal, et invite les bons citoyens à seconder la convention de leur énergie, 195. — Delecloy prétend qu'il est désigné par Duhem aux poignards du café Payen, 196. — Il attribue la conspiration à l'absence des députés qui siégeaient à l'extrémité du côté gauche, et provoque l'arrestation de Thuriot, Fouché, Carbon et Lecointre, 197. — Est nommé membre du comité de salut

public , 198. — Demande que Lesage - Senault soit excepté de la mesure de déportation ; dénonce comme chef de faction et de révolte , Thuriot , Cambon , Levasseur de la Sarthe , Hentz , Maignet et Crassous , et sollicite la mise en jugement de Joseph Lebon , 200. — Vote la prompte organisation du gouvernement , et veut qu'il lui soit donné une force suffisante pour faire exécuter les lois ; invoque l'ordre du jour sur les propositions relatives aux prêtres , 208. — Propose de désavouer les injustices commises par les agens de l'ancien gouvernement , dans les pays conquis en Espagne , 209. — Veut qu'on s'occupe , à l'instant même , de la discussion sur les biens des condamnés , 212. — Est désigné , par Rovère , comme devant être victime d'un complot que celui-ci dénonce , et provoque un nouveau rapport de sa part , 213. — Fait suspendre toute procédure relative à l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse sur les successions , 223. — Rend compte de l'état des subsistances de Paris et de la distribution des farines , 225. — S'élève contre l'article du décret sur la punition des provocateurs au rétablissement de la royauté ou à l'avisement de la représentation nationale ; prétend que c'est faire renaître la terreur ; est combattu par Louvet ; justifie ses intentions au milieu des murmures , 226. — Fait décréter l'envoi de représentans pour accélérer l'approvisionnement en bois et charbon , 228. — Adjoindre Féraud à ceux chargés d'activer l'arrivage des subsistances , 232. — Vote l'arrestation des députés accusés au premier prairial , et le renvoi aux comités pour présenter des mesures ultérieures à leur égard , 246. — Annonce que l'on marche contre les révoltés ; demande qu'ils soient fusillés , et fait part de l'arrestation du scélérat qui a promené la tête de Féraud au bout d'une pique , 247. — Fait renvoyer à un nouvel examen le projet de Personne contre les terroristes , et celui de Mollevault contre les assassins royaux , 273. — Décréter le rappel de tous les représentans en mission et en nommer d'autres , 278. — Est envoyé près les armées de l'Ouest , 286. — Annonce une victoire remportée sur les chouans , près de Châteauneuf , 290. — Célèbre , par un banquet , l'anniversaire du 9 thermidor , 313.

— Fait un rapport sur l'affaire de Quiberon , et obtient la confirmation de l'avancement donné par lui et son collègue à plusieurs militaires qui s'y sont distingués , 315. — Décret qui déclare sa mission dans l'Ouest terminée ; il sort du comité de salut public , 320. — Appuie le rapport proposé par Henry Larivière du décret qui établissait une commission de douze membres pour le jugement des détenus , 324. — Prend la défense de Fouché de Nantes , qu'il assure avoir été un des élémens du 9 thermidor , 327. — Combat la proposition de confier aux assemblées électorales l'élection des deux tiers de la convention , 339. — Fait accorder une récompense nationale et l'accolade du président au citoyen David , militaire , pour sa conduite héroïque à Quiberon ; sa sortie contre les partisans du royalisme , et son appel aux patriotes de 1789 , 340. — Ses observations sur les pétitions des sections du Mail et des Champs-Élysées ; il en provoque l'impression , ainsi que des réponses du président , et leur envoi aux armées , 345. — Veut qu'on confie au corps législatif seul la faculté de statuer sur les demandes des prévenus d'émigration ; fait ordonner un rapport sur les agitations excitées dans l'intérieur par les ennemis de la république , 346. — Demande à parler sur la situation du Midi , 352. — Prononce à ce sujet un discours , dont l'insertion au Bulletin et l'affiche sont ordonnées : fait renvoyer au comité de législation la proposition d'annuler les certificats de résidence accordés dans les départemens méridionaux , 353. — Décréter qu'il y aura séance du soir , à l'occasion d'un arrêté de la section Lepelletier , 354. — Renvoyer au comité de salut public une pétition des armées du Nord et de Sambre - et - Meuse , demandant à aller visiter leurs frères du camp sous Paris , *ibid.* — Repousse les calomnies répandues contre lui dans les journaux et notamment dans celui du prêtre Poncelin , 356. — Fait adopter l'ordre du jour sur la plainte formée par la section du Mont-blanc contre l'adresse d'une division de l'armée de Sambre-et-Meuse , 360. — Demande qu'on juge Cornatin et ses complices ; prononce un discours sur les massacres de septembre et les assassinats commis dans le Midi , et assure qu'il en poursuivra les

auteurs, 365. — AN IV. Veut qu'on rende des honneurs funèbres au député Tellier qui s'est suicidé à Chartres pour ne pas tomber entre les mains des rebelles; dénonce les manœuvres des royalistes et de leurs journalistes; et provoque le bannissement des conspirateurs, 1. — Réclame la conservation de la liberté de la presse dans les mesures à prendre contre les journalistes incendiaires, 7. — Sollicite la révision de toutes les radiations, 8. — Propose qu'une commission soit chargée de la surveillance de Paris, *ibid.* — Affirme que le général Saint-Cyr lui a dit y avoir vu plus de 40 chefs de chouans, 9. — Donne des détails sur l'entrevue d'un général prussien avec Kellermann, pour le rétablissement de Capet, 12. — Défend le projet sur la classification des délits donnant lieu au renvoi par-devant les tribunaux, 27. — Fait accorder aux mécontents la faculté de sortir de France, *ibid.* — Prononce un discours sur la conspiration de vendémiaire, et fait former un comité général pour y signaler les auteurs des dangers de la patrie, 28. — Fait accorder une armure complète à Ménage, officier, 29. — Est cité dans la correspondance de Lemaitre, 31. — Autre discours sur la conspiration de vendémiaire; il demande que la commission créée le 13 présente des mesures salvatrices, 36. — Rend hommage aux principes de Doucet, et déclare que celui dont il est question dans les papiers de Lemaitre n'est pas le député, *ibid.* — Est nommé membre de la commission des cinq, *ibid.* — Accusé par Thiбаudeau de préparer une nouvelle tyrannie, et d'être désigné dans une lettre du prétendant comme devant rétablir la royauté, 37. — Ses débats avec ce député; il propose la permanence de la convention, *ibid.* — Est gravement inculpé dans la correspondance de Lemaitre, 38. — Fait un rapport au nom de la commission des cinq; retrace la marche de la conspiration royaliste, et propose des mesures pour écarter des fonctions publiques les ennemis de la liberté, 39. — Discussion de ce projet, et son adoption avec des amendemens, 40 et 42. — Réélu au conseil des cinq-cents, parle pour le maintien des décrets d'arrestation rendus contre plusieurs députés, 48. — Réponse à sa dénonciation contre Barbé-Mar-

bois, 50. — Il vote l'impression du discours de Chazal sur les émigrés et la loi du 12 floréal y relative, 71. — Combat la proposition de supprimer la distribution des journaux, 73. — Dément le traité que Cormatin prétend avoir existé entre lui et le comité de salut public, 89. — Parle contre Job-Aimé et vote son exclusion, 96. — Appuie Chénier qui veut que Dumolard soit censuré, pour arrêter par là les injures qu'on se propose de dire aux fondateurs de la république, 115. — Se déclare pour la liberté illimitée de la presse; provoque la suppression de la commission sur cet objet, et sa discussion par le conseil, 171. — Fait un rapport sur la dénonciation de Laribeau, officier de santé, contre les abus existans dans les hôpitaux militaires, 175. — Parle en faveur du projet concernant les parens d'émigrés, 203. — S'élève contre des journalistes qui ont prétendu qu'on s'était battu dans une séance du conseil, 209. — Prononce un discours contre les intrigues de la police royaliste; accuse l'ex-baron de Batz et Dossonville d'être les vils suppôts de la royauté, et conclut à l'envoi d'un message sur les plaintes de Froger, Delamarre, Philippe-Delleville et Montmayou, 267. — Répond du ministre Cochon à ses arcusations, 268. — Il apostrophe Lémerer à cause de ses insinuations contre Drouet, 317. — AN V. S'étonne de trouver son nom dans les papiers de Lavilleheurnoy, 138. — Croit qu'il ne suffit pas de s'occuper des délits de la presse, et fait arrêter un message pour avoir des renseignemens sur la situation politique de la république, 142. — Plaide la cause du directoire, et demande l'ajournement des projets de Gilbert-Desmolières sur les finances, 276. — Sort de la salle lors de la déclaration d'urgence en faveur des fugitifs de Toulon, et dit qu'on ne peut plus y délibérer, 299. — Invite au maintien de l'ordre et à l'union entre les pouvoirs, et vote l'envoi d'un message pour connaître la situation de la république, 304. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition d'un autre message, pour savoir l'âge de Hoche, et le renvoi à la commission de ce qui est relatif à Barras sur le même objet, 308. — Fait une motion d'ordre sur les circonstances; établit la nécessité d'une réunion; propose la formation d'une

commission

commission pour présenter des mesures, soit législatives, soit morales, soit politiques, 309. — Menace du geste un individu des tribunes qui avait crié : à bas les brigands, 349. — Est désigné indirectement par Dumolard, et nominativement par d'autres, comme l'un des chefs du parti d'Orléans, l'auteur des massacres de septembre, et le spoliateur des Bordelais; réclame contre ces incultations; expose sa conduite politique; cite les individus qu'il a sauvés; désavoue ses erreurs révolutionnaires, et termine par invoquer l'indulgence du conseil en sa faveur, *ibid.* — Fait rayer Decrécy de la liste des déportés du 18 fructidor, 353. — Ordonner l'envoi aux anciens, des mesures de salut public, prises dans cette journée, 354. — AN VI. Combat le projet sur l'impôt du tabac, 94. — Est chargé d'en présenter un autre, *ibid.* — Opine pour qu'on entende le compte de la mission de Sonthonax, 138. — Présente un nouveau projet sur l'impôt du tabac, 146. — Discussion à ce sujet, 169. — Fait sentir la nécessité d'une législation fixe en matière des prises maritimes, 150. — Parle sur l'époque de l'élection des membres du directoire, *ibid.* — Appuie la motion en faveur des individus compris dans la loi du 19 fructidor, 164. — Son rapport sur les abus qui existent dans la vente des biens nationaux, 205. — Fait passer à l'ordre du jour sur la pétition de quelques armateurs, 212. — Ramène l'attention du conseil sur la réduction des théâtres, 221. — Quitte Paris pour aller joindre Bonaparte en Egypte, 259.

TALMA, acteur du théâtre français. AN 1790. Réclame les droits de citoyen, et se plaint de ce que le curé de Saint-Sulpice lui a refusé le sacrement de mariage, 194. — AN III. Est justifié par Mauduit-Larive et Trouvé, de l'accusation d'avoir contribué à l'arrestation des comédiens français, 187. — Orateur d'une députation de la section du Montblanc, demande le rapport de l'article IV, de la loi du 12 floréal, qui autorise la poursuite devant les tribunaux criminels, des provocateurs à l'aviissement de la représentation nationale, ou à la royauté, par écrits ou discours; motifs de cette demande, 235.

TALMONT (l'ex-prince de), chef vendéen.

Table alphabétique.

AN II. 1794. Est arrêté près de Fougères, et exécuté, 108. — Autres détails, 117.

TALON, avocat, lieutenant-civil au châtelet. AN 1790. Rend compte des opérations du châtelet, 147. — Donne sa démission de lieutenant-civil, 184. — Cause à ce tribunal entre lui, Du-saulehoy et Camille - Desmoulins, 195. — Entré à l'assemblée constituante en remplacement de Mont-Boissier, député de Chartres, vote la conservation des offices ministériels, 350. — AN 1791. Est décrété d'arrestation à l'occasion de l'évasion de Louis XVI, 205. — AN 1792. Et d'accusation à la suite du 10 août, 340. — AN I.^{er} 1793. Sa lettre au roi sur les sentimens royalistes de Semonville, est cause de la destitution de celui-ci, 95.

TALOT (Michel - Louis), député de Maine-et-Loire à la convention nationale. AN III. Est nommé secrétaire, 124. — Envoyé près l'armée de Sambre-et-Meuse, annonce la prise de Luxembourg, 263. — Est rappelé, *ibid.* — Instruit la convention du dévouement de cette armée à la représentation nationale, 264. — Autre lettre sur les avantages de la prise de Luxembourg, 270. — Il félicite la convention sur la suite des événemens des premiers jours de prairial, 278. — Attribue à une faction d'épouseurs la condition d'être marié pour être admissible aux deux conseils, 307. — Vote la clôture des assemblées générales des sections de Paris; qu'il dit être menées par des intrigans, 332. — Rappele les services de Drouet; blâme Defermont qui l'accuse, et fait maintenir le décret qui le déclare membre, de droit, de la nouvelle législature, 338. — Combat le projet d'organisation des assemblées électorales, 348. — AN IV. Provoque la création d'un conseil de guerre à Paris pour y juger les émigrés et les chouans, 9. — donne des détails sur les événemens du 13 vendémiaire, 17. — Sa lettre relative à des mouvemens militaires, 23. — Est autorisé à épurer les autorités du département du Nord, 25. — Réélu au conseil des cinq-cents, présente un projet sur la désertion, 65. — Défend celui qui exige le serment de haine à la royauté, 117. — Vote des secours aux réfugiés de l'Ouest, 118. — Discute le projet de répartition de l'emprunt forcé, 150. — Et celui relatif aux employés supprimés, 166. — Propose la déportation. contre

les dépréciateurs des mandats, 188. — S'élève contre des journalistes qui ont prétendu qu'on s'était battu dans une séance précédente, 209. — Prononce un discours contre les malveillans qui cherchent à égarer les troupes, 210. — Fait mettre la légion de police à la disposition du directoire, 218. — Provoque l'établissement d'un bulletin des opérations du corps législatif, 237. — S'oppose aux mesures proposées au nom de la sûreté des représentans, *ibid.* — Invoque la question préalable sur le projet relatif aux inhumations, 298. — Son opinion sur les droits d'exportation, 306. — Vote contre le recours en cassation des jugemens de la haute-cour nationale, 315. — Propose de décréter que l'armée de l'intérieur qui a repoussé le rassemblement de Grenelle, a bien mérité de la patrie, 360. — Combat la peine de mort pour désertion à l'ennemi, 364. — AN V. Se plaint des murmures qui accueillent Savary, parce qu'il s'élève contre le projet relatif au code pénal militaire, et s'écrie : *Il n'y a donc pas de liberté ici*, 2. — Parle en faveur des créanciers remboursés en papier monnaie, 17. — S'indigne contre les journalistes qu'il appelle des chefs ambulans, prêchant la révolte, et veut qu'une commission s'occupe du message du directoire y relatif, 44. — Vote l'impression et l'ajournement du projet de code pénal militaire, 45. — Fait une nouvelle sortie contre les journalistes; provoque la discussion sur les délits de la presse, 141. — Blâme Dumolard de sa motion sur les forçats débarqués en Angleterre; la présente comme un principe de division entre le directoire et les conseils; s'étonne de ce qu'on s'intéresse tant au gouvernement anglais, et insiste pour l'ordre du jour, 170. — Soutient que la force armée doit être sous la main du directoire; que la garde du corps législatif ne doit être qu'une garde d'honneur, et invoque la question préalable sur le projet d'Aubry, 268 et 269. — Discute celui de Pichegru sur la garde nationale; exprime le désir d'une réconciliation générale, et propose quelques amendemens, 309. — Combat le projet relatif à la gendarmerie, 313. — Se plaint que l'on transforme la commission des inspecteurs en comité des recherches et de salut public, 323. — Reproché à Aubry d'avoir destitué Bonaparte et

Masséna, 325. — Veut ajouter un amendement au projet sur la garde du corps législatif, 326. — Est appuyé par Jean Debry dans la proposition d'en donner le commandement à un chef de division, *ibid.* — Rappelé à l'ordre pour avoir invité le président à dire aux représentans de faire leurs *crieurs*, 328. — Provoque le renvoi à la commission de la proposition tendante à soumettre les affiches au *visa* de la police, 340. — Combat les projets de Thibaudeau à la suite de son rapport sur la marche des troupes, et veut en motiver l'inconstitutionnalité 348 et 350. — Est nommé membre de la commission provisoire des inspecteurs au 18 fructidor, 352. — Fait arrêter que le conseil retournera le lendemain au lieu ordinaire de ses séances, 358. — AN VI. Dément le bruit d'un ajournement du corps législatif, 4. — Dénonce des émigrés inscrits sur les registres des inspecteurs des charrois, 16. — Est élu secrétaire, 33. — Fait arrêter la formation des conseils de guerre et de révision dans toute place investie et assiégée, *ibid.* — Loue Bonaparte, 46. — Son projet sur la fixation de l'enceinte constitutionnelle du corps législatif, 92. — Texte de ce rapport, 115. — Il invoque le maintien de la résolution y relative, 116. — Attaque le message du directoire concernant la saisie des manteaux des députés, 125. — Présente un projet d'organisation de l'état-major de la garde du corps législatif, 127. — Adresse des reproches à Gayvernon, 134. — Texte de son rapport sur les gardes ruraux, 155. — Réclame contre le projet de la commission relatif aux élections, 233. — AN VII. Est élu secrétaire, 6. — Fait arrêter que la loi qui ordonne la levée de 200,000 hommes sera accompagnée d'une adresse au peuple français, 7. — Réfute les nouvelles observations de Chollet sur la manière de compter l'âge des conscrits, 47. — Appuie le projet relatif aux dispenses du service militaire, 83. — Provoque le renvoi, à la commission, de son projet sur les gardes champêtres, 155. — Fait une motion d'ordre sur l'examen des procès-verbaux d'élection et les frais de voyage des députés non-admis, 217. — Reproche à Lecointe-Puyraveau son opinion contre la liberté de la presse, et lui dit qu'il ne

peut être dans le conseil le procureur-syndic du directoire, 271. — Discute le projet de Français de Nantes sur les mesures à prendre au 50 prairial, 282. — Détruit les bruits répandus du remplacement du corps législatif par une convention, et présente la constitution de l'an 3 comme le point de ralliement des patriotes, 301. — Prononce un discours sur les réactions; fait l'éloge de la société du Manège, et propose d'organiser, par une loi, les sociétés politiques, 304. — Ses observations sur la réorganisation de la garde nationale, 305. — Parle sur le personnel de l'armée, 322. — Fait décréter que la garde du corps législatif sera commandée par un général de division, 323. — Et créer plusieurs légions sous diverses dénominations, 344 et 355. — Propose de déclarer la patrie en danger, 359. — Veut que les représentans se présentent en costume devant ceux qui auraient des ordres liberticides à exécuter contre eux, 363. — Développe les abus du ministère des relations extérieures, et discute le message du directoire sur la levée de 40,000 chevaux, 364.

TALVENDE. AN 1792. Réclame contre le jugement qui le condamne à mort comme assassin, et contre sa confirmation par le tribunal de cassation; ordre du jour, 159 et 160.

TAMARA (M. de), ministre de Russie à Constantinople. AN VI. Assure le sultan de l'amitié de Paul I.^{er}, 266.

TANEFF, veuve de Montmorin, ex-ministre des affaires étrangères. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 233.

TARBÉ. AN 1791. Est nommé au ministère des contributions publiques, 149. — Présente l'état du recouvrement des impôts, 264 et 275. — Et celui de son département, 286 et 295. — AN 1792. Quitte le ministère, 84. — Est décrété d'accusation d'après le rapport de Gohier, sur les pièces qui établissent le plan de contre-révolution de la cour, concerté avec les ministres, 230. — AN III. Réclame contre ce décret; André Dumont fait passer à l'ordre du jour, 122. — AN V. Est un des candidats pour la place vacante au directoire, 249.

TARBÉ (Charles), député de la Seine-Inférieure à l'assemblée législative. AN 1791. Met en question s'il convient de prendre des mesures

ultérieures pour assurer la tranquillité de Saint-Domingue, 306. — Demande que Brissot dépose sur le bureau son discours sur l'insurrection de cette île, et qu'il soit paraphé par les secrétaires, *ibid.* — Dit que le comité colonial ne pourra présenter le premier septembre le rapport demandé pour ce jour, sur les événemens y relatifs, 325. — Propose de laisser au roi le soin de prendre les mesures qu'il jugera convenables, 359. — Son rapport à ce sujet; il fait ajourner la décision, 345. — Annonce que le concordat entre les blancs et les hommes de couleur a ramené le calme à Saint-Domingue, 361. — AN 1792. Seconde partie de son rapport sur l'état des Colonies, et projet qui le termine, 11 et 13. — Fait décréter que les embarquemens et débarquemens de grains ne pourront être faits dans les îles de Noirmoutiers, de Rhé et d'Oléron, avant ni après le lever du soleil, 30. — Est rappelé à l'ordre; et inscrit au procès-verbal, dans la discussion relative aux passe-ports, 31. — Vote l'adoption d'un projet de décret pour la sortie des matières premières, 56. — Fait un autre rapport sur les troubles de Saint-Domingue, et propose d'y envoyer des secours en vivres et munitions, 61 et 62. — Accorder au ministre de l'intérieur un nouveau secours de 10 millions pour achat de grains, 71. — Veut qu'il soit fait un rapport, par le comité des douze, sur le renvoi de Narbonne et les ministres, 72. — Réfute le discours de Brissot sur les Colonies, 85. — Est nommé secrétaire, 98. — Soutient qu'on a le droit de s'emparer des nouvelles îles dont MM. Baux, négocians de Marseille, annoncent la découverte, 112. — Propose de payer de mois en mois la somme de 6 millions demandée par le roi pour dépenses extraordinaires et secrettes, 118. — Combat le renvoi au comité de la demande du maire Pétion, pour la réintégration des gardes-françaises, et l'acquiescement des dettes de la commune de Paris, 122. — Fait décréter un secours de 100,000 livres aux enfans des habitans de Saint-Domingue, domiciliés en France pour leur éducation, 136. — Vote contre le projet de décret sur les remboursemens, 138. — S'oppose à l'envoi de Froudières à l'Abbaye, pour ses invectives contre l'assemblée, 152. — Ne

voit pas la France dans les intrigans de Paris, à l'occasion de la dénonciation de Chabot contre le comité autrichien, 158. — Appuie une adresse de Rouen contre le 20 juin, 185. — Veut qu'un fonctionnaire, nommé par le peuple, puisse accepter en tout temps des places à la nomination du pouvoir exécutif, 198. — Est envoyé à l'Abbaye pendant huit jours, pour avoir manqué de respect à l'assemblée, 210. — AN II. 1793. Proposition, aux Jacobins, de lui faire assurer une pension au fils de Bordier qu'il a fait pendre, 63. — AN V. Élu député de l'Yonne au conseil des cinq-cents, cite de nouveaux faits contre les agens du gouvernement à Saint-Domingue, et principalement contre Sonthonax; propose un mode d'organisation et de responsabilité des agens dans les Colonies, 256. — Sa remarque sur une lettre de Raymond; il trouve le silence du directoire impardonnable, et veut qu'il communique le rapport de Giraud et les papiers de Leblanc, mort en revenant en France, 259. — Fait un rapport où il traite *d'infâmes* les décrets rendus depuis cinq ans sur les Colonies; inculpe Marec, ancien rapporteur; est interrompu par de violens murmures; désavoue ses expressions et n'est point écouté; renvoi de son rapport à la commission pour qu'elle en présente un second plus digne du conseil, 261. — Autre rapport, et projet tendant à ôter au directoire la nomination des agens dans les Colonies, 262. — Relève quelques erreurs de fait relatives aux finances, 268. — Fait rapporter la loi qui autorisait le directoire à envoyer des agens dans les Colonies, 275. — Insiste pour la mise aux voix du second projet de Gilbert-Desmolières sur les finances, 283. — Vote la continuité des ventes des biens nationaux de la Belgique; rétablit son opinion à cet égard, 288. — Fait prendre une résolution pour la rectification des erreurs sur le grand livre, 318. — Rapporter un article de la loi sur les patentes, 323. — Son élection est annulée au 18 fructidor, 350. — Est rayé de la liste des déportés de cette époque, sur les réclamations de Laujacq et de Hardy, 354.

TARBES (l'évêque de). (Voy. MONTAGNAC.)

TARCHY, artiste-compositeur. AN VII. Au-

teur de la musique de l'opéra comique : *Le Trente et Quarante*, 245.

TARDIEU. AN II. 1793. Est traduit au tribunal révolutionnaire, 269.

TARDIVEAU (Franç. Alex.), député d'Ille-et-Vilaine à l'assemblée législative. AN 1792. Présente un projet de serment pour la garde fédérée du roi, 44. — En fait adopter la formule, 45. — Défend celui qui tend à valider les provisions de notaires accordées par le ministre de la justice, 54. — Prononce un discours sur les moyens de rétablir le calme dans l'intérieur, 69. — Annonce un prochain rapport de la commission des douze, relatif aux ministres, 74. — Propose des moyens pour la répression des troubles de l'Eure, 76. — Fait autoriser le pouvoir exécutif à faire séjourner deux bataillons dans le département de Seine-et-Oise, 85. — Combat le décret d'accusation provoqué contre l'évêque Castellane et Jourdain-Combet, 91. — Fait autoriser le pouvoir exécutif à employer les gardes nationales de la Nièvre et de l'Yonne pour apaiser les troubles, 94. — Son rapport sur la poursuite des crimes d'enrôlement et d'embauchage, 105. — Vote pour que tous les anciens drapeaux soient brûlés dans les garnisons à la tête des régimens, 110. — Veut que les cotons importés soient imposés, *ibid.* — S'oppose à la conservation des confréries de pénitens et de pénitentes, 120. — Appuie l'admission des élèves de l'école de Languedoc et de Bretagne, 125. — Fait ordonner un rapport par le pouvoir exécutif, sur les poursuites faites contre les auteurs des assassinats commis à Lille, 150. — Est élu président, 149. — Provoque l'envoi de cinq commissaires pour visiter les frontières, 188. — Son rapport sur une dénonciation des citoyens de Strasbourg, contre l'ex-ministre Roland, 196. — Fait déterminer un signe extérieur pour les membres du corps législatif et les administrateurs en fonctions, *ibid.* — Propose l'envoi de huit autres commissaires pour visiter les frontières, 202. — Fait attribuer aux cours martiales la poursuite des embaucheurs, 208. — Annuler les délibérations et arrêtés du département des Bouches-du-Rhône, à l'occasion de la proclamation de la patrie en danger, 216.

TARDY. AN 1791. Est décrété d'accusation,

comme favorisant l'émigration, 318, 325 et 326. — Arrêté, 331. — Acte d'accusation rédigé contre lui, 336 et 337. — AN 1792. Lettre de Becquet sur son affaire, 13. — Il est acquitté par la haute-cour nationale, 218.

TARDY, adjudant-général. AN I.^{er} 1795. Bonne conduite de cet officier au camp de Famars, 126.

TARGET, avocat au parlement de Paris, et membre de l'Académie française. (*Voyez table de l'Introduction.*) AN 1789. Député de Paris aux États-généraux, demande la confection d'un procès-verbal depuis l'ouverture des états, 3. — Invite le clergé à la réunion, 4. — Réclame des formes conciliantes pour les invitations à faire aux deux ordres, 6. — Appuie la dénomination proposée par Sieyes aux communes, et combat celle de Mirabeau, 8. — Fait continuer les impôts existans, et garantir la dette publique, 9. — Propose la refonte en une seule de deux projets d'adresse au roi, sur la constitution de l'assemblée, *ibid.* — Appuie le serment du jeu de Paume, 10. — Réclame la lecture de toutes les adresses, 16. — Son opinion sur le mode de constater la majorité, 28. — Propose d'annoncer au peuple l'établissement d'un tribunal pour la punition des coupables, 30. — Veut que la déclaration des droits soit en tête de la constitution, 31. — Qu'on ferme les discussions après avoir entendu dix orateurs, 32. — Lit l'arrêté concernant la sureté du royaume, le maintien du payement des impôts et des redevances, etc., 33. — Vote pour que l'article du port d'armes soit l'objet d'une délibération particulière, 36. — Adoption de son projet de décret pour le rétablissement de la tranquillité publique, 39. — Provoque la suspension de l'article relatif à la justice gratuite jusqu'à l'organisation des tribunaux; fait adopter une adresse au roi, 40. — Amende d'autres articles sur la déclaration des droits, 44. — Présente la rédaction de ceux sur les poursuites judiciaires contre les citoyens, 45. — Et sur le compte à rendre par les agens publics, 46. — Fait déclarer le gouvernement monarchique, 47. — Observe que le calme est rétabli au Palais-Royal, et fait cesser la discussion sur les menaces qui en étaient sorties, 48. — Fait rejeter la proposition d'ajourner la question sur la sanction royale, 49. — Parle en faveur du *veto*

suspensif; combat le système de Mirabeau, pour la dissolution des assemblées; s'oppose à ce qu'on aille aux voix sur le *veto*; demande qu'on discute de suite la motion du vicomte de Noailles, 50. — Son opinion pour l'annualité de l'assemblée, 52. — Il vote la permanence et l'unité du corps représentatif; étend l'exercice du *veto* à deux législatures, 55. — Repousse la proposition faite par Rewbell, de décider si la sanction s'appliquera à l'assemblée actuelle; s'oppose à la lecture du mémoire envoyé par le ministre des finances, au nom du roi, 55. — Rappelle qu'un serment oblige l'assemblée d'achever la constitution, 56. — Entre au comité de constitution, 57. — Amende la question de l'hérédité de la branche d'Espagne, 58. — Propose de discuter l'organisation des assemblées provinciales; fait ajouter quelques dispositions à l'article sur la définition du pouvoir monarchique, 61. — Sollicite la suppression des contraintes et la restitution des amendes relatives au droit de francs-fiefs, 64. — Justifie l'attribution au corps législatif de la création et suppression des offices, commissions ou emplois; veut que toute émission de papier-monnaie soit consentie par la nation, 66. — Propose de faire surveiller par les commissaires de l'assemblée l'emploi des subsides provenans de la contribution extraordinaire, 67. — Appuie la motion de Camus, tendante à exiger du roi la sanction de la déclaration des droits et des articles constitutionnels avant de passer à l'examen du décret sur les finances, *ibid.* — Annonce qu'il existe de la fermentation dans Paris, et que le roi va se rendre dans cette ville, 68. — Propose de décréter sur-le-champ la formule de la promulgation des lois, 72. — De renvoyer l'affaire de Bezenval au châtelet, 74. — Présente des observations sur l'inexactitude de l'envoi des décrets aux villes, 75. — Vote l'extension à tout le royaume de la loi des attroupemens, présentée par Mirabeau, et y propose quelques corrections de détail, *ibid.* — Présente la rédaction du projet y relatif, 76. — Est élu secrétaire, 77. — Fixe la contribution, pour l'éligibilité aux assemblées communales ou départementales, à dix journées de travail, 79. — Fait ordonner la suspension provisoire des vœux monastiques, *ibid.* — Appuie la suppression des par-

lemens et la continuation des bailliages et sénéchaussées dans leurs fonctions, 83. — Fait arrêter que les nouvelles élections seront faites par les citoyens réunis sans distinction d'ordre, *ibid.* — Décréter la remise au comité des recherches des pièces relatives à l'exécution des nouvelles lois criminelles par plusieurs tribunaux, 85. — Prononce un discours sur les différens projets de division du royaume, 89. — Appuie le plan du comité pour les assemblées primaires, 90. — Combat la réunion des électeurs dans les districts, 91. — Rejette le système de baser les élections départementales sur la population, la contribution et l'étendue du territoire, 92. — Fait décréter que les députés, les administrateurs de département et de district, ne peuvent être destitués que pour forfaiture jugée, *ibid.* — Appuie la proposition de subordonner au pouvoir exécutif les assemblées administratives, 94. — Présente deux articles explicatifs de leurs fonctions, et en propose différens autres sur l'organisation des municipalités, 95. — Vote pour que des parens au premier degré puissent être simultanément membres d'une même administration municipale; défend le projet du comité pour l'organisation des municipalités en général, et de celle de Paris en particulier, 96. — Fait continuer cette discussion, 100. — Décréter que la dénonciation des délits administratifs sera portée au département avant de l'être aux tribunaux, et qu'elle peut être faite par un seul citoyen actif, 101. — Texte de plusieurs articles présentés par lui sur les assemblées électorales; il insiste pour qu'on accorde les droits de citoyen actif à ceux qui en paieront volontairement la contribution; est interrompu par des murmures violens, 105. — Fait ordonner la discussion comparative de projets contraires sur les finances, 105. — Veut que les procureurs-syndics puissent être réélus indéfiniment, 109. — Présente de nouveaux articles réglementaires sur les assemblées électorales et administratives; annonce la fin du travail du comité sur les municipalités, 110. — Pense que les circonstances ne permettent pas de rédiger une loi sur la liberté de la presse, 122. — Fait adopter un article sur les comptes à rendre par les assemblées provinciales, commissions, intendances et autorités municipales, 128. — Dé-

créter que les autorités administratives auront la préséance dans les cérémonies publiques, 130. — AN 1790. Présente une formule de serment pour les gardes nationales, 8. — Fait renvoyer aux administrations la fixation du nombre de citoyens nécessaires pour l'établissement d'une municipalité, *ibid.* — Propose de réunir en une seule les villages ou hameaux qui ont moins de cinquante feux, 9. — Veut que la base de l'imposition pour être citoyen actif soit fixée de 10 à 20 sols, 17. — Est nommé président, 18. — Provoque le renvoi au comité de la question relative à la suspension du droit de citoyen à l'égard des individus décrétés d'ajournement personnel, 41. — Demande qu'on augmente le traitement des religieux d'un âge avancé et des jésuites, 51. — Amende le projet qui déclare incapable d'aucunes successions ceux sécularisés, 52. — Fait renvoyer au comité de constitution le travail sur la division du royaume, 58. — Propose d'excepter de la suppression les octrois des villes et les péages royaux sur les grands chemins et rivières, 69. — De retirer aux moines restant dans le cloître l'usage de leur enclos ou d'en déduire la valeur sur leur pension, 79. — De leur laisser celui du mobilier, à la charge de le représenter, *ibid.* — Fait rendre plusieurs décrets sur l'éligibilité des députés, les costumes des officiers municipaux, les droits des citoyens et la police administrative, 80. — Décréter que l'appel des jugemens de police municipale sera porté devant les juges royaux jusqu'à l'organisation judiciaire, 83. — Parle sur l'ordre des travaux de l'assemblée, 91. — Fait confirmer la fixation des journées de travail faite à Saint-Jean-de-Luz, et l'éligibilité des enfans de famille possesseurs par succession de propriétés suffisantes, 109. — Fixer les conditions auxquelles les étrangers domiciliés en France pourront exercer les droits de citoyen, 121. — Décréter que les administrations ne changeront rien au régime de la garde nationale, jusqu'à leur organisation constitutionnelle, *ibid.* — Son rapport sur les troubles élevés dans plusieurs provinces du centre, à l'occasion des élections, 154. — Fait régler le cérémonial de la confédération générale du 14 juillet, 162. — AN 1791. Donne lecture du procès-verbal qui termine la session de l'assemblée nationale,

275. — AN 1792. Demande, au nom de la section du Mail, que les places soient conservées à ceux qui iront aux armées, 256. — Est nommé conseil de Louis XVI mis en jugement, 349. — Écrit qu'il ne peut se charger de sa défense, 350. — AN I.^{er} 1793. Orateur de la députation d'une section du Marais, fait offrande d'habillemens pour les volontaires, et présente des vues sur cette partie, 50.

TARLETON, général, membre des communes d'Angleterre. AN V. Prononce un discours à l'occasion de l'anniversaire de l'arrivée en Angleterre de Guillaume III, 75. — AN VI. Fait en parlement un éloge pompeux de Bonaparte, 202.

TARAGON, ex-capitaine. AN II. 1793. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 91.

TARTANAC (Jean), député du Gers à l'assemblée législative. AN 1792. Vote une augmentation de forces dans les départemens de Seine et Oise et de l'Eure partiellement agités, 69. — Fait un rapport sur les moyens de subvenir aux besoins de la classe indigente du peuple, 71. — S'oppose à ce qu'on rende à la commune d'Autun six canons dont elle a été dépouillée par Louis XIV, 177. — S'élève contre la violation de la loi, à l'occasion des obstacles mis au départ de deux régimens des gardes suisses, 219. — Fait rejeter la proposition de limiter le nombre de témoins à décharge auprès de la haute cour nationale, 240.

TARTEYRON (Isaac), député de la Gironde au conseil des anciens. AN VI. Combat la résolution concernant les emprunts par privilège sur les rentes viagères, 335. — AN VII. Fait approuver celle relative aux acquéreurs des domaines nationaux, reliquataires d'une partie du prix, 45. — Prononce un discours sur l'économie à apporter dans les finances, 286. — Vote en faveur de la résolution qui comprend Barrère dans la loi d'amnistie, motivé sur ce qu'il doit la vie à cet ex-député, 310. — Combat une autre résolution sur l'emprunt forcé de 100 millions, 325.

TASCHEREAU. AN I.^{er} 1793. Parle aux Jacobins sur la ci devant commission populaire de Bordeaux, 263. — S'y élève contre la citoyenne Lambe présidente de la société des femmes révolutionnaires, 264. — AN II. 1793. Y attribue à quelques articles dangereux l'ordre d'arrêter le *Journal*

de la Montagne, 18. — Fait rapporter l'arrêté qui affiliait la société de Constantinople, 22. — S'oppose à l'envoi de 40 Jacobins à Lyon, 30. — Accusé à la société disparaît; en est exclus; proposition d'apposer les scellés sur ses papiers, 74. — AN II. 1794. Demande à rentrer aux Jacobins, 207. — Y est admis sans réclamation, 224. — Déclare qu'un républicain qui expose sa vie pour un représentant du peuple, est Jacobin par le fait; et fait expédier en conséquence un diplôme à Gelfroy qui a sauvé Collot-d'Herbois, 250. — AN VII. Est arrêté pour avoir préconisé Robespierre dans un écrit saisi chez lui, 193.

TASISTRO, attaché à l'ambassade de Sémonville, et mort à Mantoue. AN IV. Résolution qui assimile ses parens aux défenseurs de la patrie, 147.

TASSIN, lieutenant de roi à Toul. AN 1789. Fait arrêter François, (de Neufchâteau), Quinot, Eigotte et Chenin, électeurs, 56. — Renvoi de ces arrestations à l'examen du comité des douze, 46.

TASSIN (Louis Daniel), banquier et député suppléant aux États-généraux. AN 1789. Est nommé notable adjoint au tribunal de police de Paris, 97. — AN 1792. Donne la situation des finances de cette municipalité, 97. — AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 229. — Accusé par Prieur de la Côte-d'Or, des erreurs de la section Lepelletier, 253.

TASSIN-DE-L'ÉTANG (Gabriel), banquier; frère du précédent. AN 1789. Volontaire de la garde nationale de Paris, arrache et foule aux pieds la cocarde noire qu'un individu avait arborée au moment d'une revue au Champ-de-Mars, 69. — AN II. 1794. Commandant des grenadiers des Filles Saint-Thomas, est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 229. — Accusé par Prieur de la Côte-d'Or des erreurs de la section Lepelletier, 253.

TATTEGRAIN, député de la Somme au conseil des anciens. AN IV. Provoque le rejet de la résolution relative au paiement de la contribution foncière de l'année, 284. — AN V. Annonce de sa mort, 50.

TAUDY (Mathurin), sous-lieutenant du génie. AN II. 1795. Son éloge par Carrier, 86.

TAVEAU, sculpteur. AN. III. Présente à la convention nationale le buste de Sauveur, tué par les vendéens, pour n'avoir pas voulu crier, *vive le roi*, 54.

TAVEAU (Louis - Jacques), député du Calvados à la convention nationale. AN III. Propose la suppression des commissions exécutives, auxquelles il reproche leur organisation monarchique et dilapidatrice, 75. — Défend Garat, attaqué par Dumont du Calvados, 172. — Se plaint de la composition des tribunes, qu'il attribue à une tactique renouvelée, 186. — Vote une vérification extraordinaire des caisses de la république, 241. — Défend Robert Lindet dont l'arrestation est provoquée par Gouly, 253. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — AN IV. Est désigné dans la correspondance de Lemaître, 51. — Nommé messenger d'état au conseil des cinq-cents, 44. — AN V. Elu membre de ce conseil par l'assemblée électorale de Saint-Domingue, écrit que sa santé ne lui permet pas d'accepter les fonctions législatives, 154.

TAVINET, député du Gard à la convention nationale. AN 1792. Donne sa démission, 354.

TAYLOR, membre du parlement d'Angleterre. AN II. 1794. Attaque aux communes les jugemens de la haute-cour d'Écosse, 147. — Déclare qu'il connaît le moulin servant à la fabrication des faux assignats, dénoncée par Shéridan, 203.

TÉANHARD (Jean). AN 1792. Auteur d'un livre fait il y a près de cent ans, et où se trouve la prédiction de la révolution française, 318.

TÉELING. AN VII. Est condamné à mort par la cour martiale de Dublin, 27.

TECUT, agent principal de Dusailant. AN III. Est massacré dans une émeute; renvoi au comité de législation de la procédure instruite à ce sujet, 285.

TEILLARD, neveu du député Pressavin. AN II. 1793. Est dénoncé à la société des Jacobins, 265.

TESSIÈRE. AN V. Prévenu de l'assassinat du général Hoche, à Rennes, 70. (*Voyez MERIAN*).

TELLIER (Adrien), député de Melun aux États-généraux. AN 1791. Fait un rapport sur l'évaluation des offices des procureurs, 80. — En vote le remboursement, 87. — AN III. Député de Seine-et-Marne à la convention nationale, transmet les détails de la fête célébrée à Lyon, à l'occasion de l'anniversaire du 21 janvier, 131. — Fait l'éloge de la conduite des habitans de cette ville, 198. — En mission dans le département d'Eure et Loir, est forcé de prendre un arrêté illégal pour la distribution du pain; se tue de désespoir de cette action; ses lettres aux autorités constituées du département et aux comités de gouvernement, 366. — AN IV. Trouvé fait son éloge, 1.

TELTNER. (*Voyez ZELTNER*).

TENVELLI, homme de lettres. AN VI. Est fusillé à Turin, 1.

TENNEFET. AN I.^{er} 1793. Est l'un des chefs des brigands de la Vendée, 141.

TENON (Jacques), député de Seine et Oise à l'assemblée législative. AN 1792. Son opinion sur l'époque la plus convenable pour la fixation de l'âge du mariage, 182.

TERAILLO. AN VII. Donne des détails sur la situation de Turin; dangers auxquels il s'est exposé pour les obtenir, 300.

TERASSE-TESSONNET. AN 1790. Est arrêté, à Lyon, comme chef d'un complot tendant à livrer cette ville aux princes français réfugiés à Turin, 351. — AN 1791. Suspension de sa translation à la haute-cour, 79.

TÉRIAC, directeur des douanes de l'Hérault. AN II. 1793. Accusé d'avoir voulu livrer Cette, est mis en état d'arrestation, 275.

TERMONIER, soldat à l'armée du Nord. AN I.^{er} 1795. Trait de bravoure de ce militaire, 229.

TERNANT. AN 1791. Est nommé à l'ambassade des États-Unis, 66.

TERNAUX, président du département de la Meuse. AN 1792. Est décrété d'accusation comme ayant participé à la reddition de Verdun, 251. — AN III. Rapport de ce décret, 314.

TERNEL, avocat fiscal à Stockholm. AN 1792. Accusé de complicité avec Ankastrom, assassin du roi de Suède, meurt de frayeur, 135.

TERRASSON. AN I.^{er} 1795. Expose , aux Jacobins , la nécessité de mettre en jugement les députés et Marie-Antoinette , 263. — AN II. 1793. Prononce un discours contre Brissot , 279. — Est exclus de la société , 69. — AN II. 1794. Y rentre après le 9 thermidor , et parle sur la déportation des aristocrates , 354. — AN III. Observe à une députation du club électoral , que les Jacobins ne peuvent juger entre lui et la convention , à laquelle ils ont juré soumission , 24. — Combat la proposition faite par Romme de distribuer le n.^o 9 de *L'Ami du Peuple* par Châles , contenant une définition de l'opinion publique , 39.

TERRAY (l'abbé). AN 1789. Article sur le système de l'accaparement des grains , dont l'exécution lui est attribuée ; reproches adressés à Lebrun , pour avoir mis son administration à côté de celle de Sully et Colbert , 58.

TERRAY (A. J.) , neveu du précédent , intendant de Lyon. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire , 226.

TERRIER-MONCIEL , agent diplomatique. AN 1792. Prête le serment civique , 25. — Est nommé ministre de l'intérieur , 171. — Annonce de nouveaux troubles à Avignon , à l'occasion de l'élection du maire Duprat , *ibid.* — Adresse un arrêté du département de Paris sur la tranquillité publique , 173. — Rend compte des faits relatifs à la journée du 20 juin , 174. — Dénonce une pétition du faubourg Antoine , dans laquelle on demande la tête du roi , et ajoute qu'une insurrection se prépare pour lui faire retirer le *veto* sur les décrets , 176. — Détails de ses efforts pour ramener le calme dans Paris , et réprimer dans les départemens les désordres excités par le fanatisme , 177. — Déclare qu'il n'a d'autres moyens de répression que l'exécution des lois connues et reçues , 178. — Rend compte de la situation de Paris , 179. — Des mesures prises et à prendre pour faire cesser les troubles occasionnés par le fanatisme , et garantir cette ville d'une invasion , 182. — Décret qui le charge de rendre compte des moyens employés pour empêcher les départemens d'avoir des députés auprès du roi , 184. — Son rapport à ce sujet ; il se justifie de la distribution d'un arrêté inconstitutionnel du département

Table alphabétique.

de la Somme , 185. — Dénonciation , par Brissot , de la proclamation du roi sur les événemens du 20 juin , signée de lui , 192. — Déclare que les opinions religieuses et celles prononcées dans les sociétés populaires sont les principaux motifs des troubles de l'Ardèche , 193. — Présente , avec tous les ministres , le compte de la situation intérieure et extérieure de la France ; déclare , avec eux , qu'il n'est plus en leur pouvoir de défendre le royaume de l'anarchie qui menace de tout engloutir , et annonce qu'il ont tous donné leur démission ; lettre du roi à ce sujet , 194 et 195. — Est remplacé par Champion , 205. — Son arrivée à Londres , 285. — AN VI. Est dénoncé comme rentré en France , et troublant le département du Jura , 95.

TERROND , ancien trésorier des ci-devant états de Flandres. AN VI. Prévenu de conspiration , est arrêté par ordre du directoire , 181.

TESSON , prêtre réfractaire. AN I.^{er} 1793. Est accusé de sédition , à Rouen , 16.

TESTARD , cavalier. AN I.^{er} 1793. Est recommandé , avec éloge , au représentant Gasparin , 160.

TESTARD (P.) , imprimeur du département de la Vendée. AN I.^{er} 1795. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire , 225.

TESTE , administrateur du département du Gard. AN VI. Accusé de vouloir dominer , par la terreur , les assemblées primaires , est arrêté par ordre du directoire , 193.

TESTE-LEBEAU , administrateur de l'Isère. AN VI. Accusé par un citoyen qu'il avait autorisé à donner de l'argent , s'il le fallait , pour conserver une place à son gendre , est destitué par le directoire , 545.

TESTI , ministre des affaires étrangères de la république cisalpine. AN V. Notifie officiellement au gouvernement génois , la proclamation constatant l'existence de cette république , 334. — AN VI. En est nommé directeur par le général Brune , 242.

TESTU-BRISSY. AN VII. Expériences des ascensions *équestres* de cet aéronaute , 27 et 38.

TETEREL , capitaine du bataillon de l'Union du Bas-Rhin. AN II. 1794. Est accusé de lâcheté

par son bataillon, qui dément les éloges que cet officier a reçus du représentant Simon, 190.

TEURLOT. AN I.^{er} 1793. Est élu administrateur des Quinze-Vingts, 217.

TEXIER-DE-NORBEC. AN I.^{er} 1795. Publie des recherches sur l'artillerie, 160.

TEXIER-OLIVIER, député d'Indre-et-Loire au conseil des cinq-cents. AN VII. Prononce un discours sur le danger des scissions; veut qu'on préfère le choix de la majorité, et vote en faveur des élections faites par l'assemblée-mère de l'Ar-dèche, 226 et 227. — Est élu secrétaire, 245. — S'élève contre la commission des inspecteurs, pour avoir mis la garde du corps législatif à la disposition du général Lefebvre; et propose les moyens d'empêcher, à l'avenir, un pareil acte, qu'il qualifie d'attentat à la représentation nationale, 330 et 331. — A propos des mesures prises par le conseil des anciens, contre le journal des *Hommes-Libres*, qui avait attaqué Sieyès, s'étonne de l'indulgence que rencontrent certains autres journaux, 334. — Invoque l'ordre du jour sur une pétition tendante à l'examen de l'élection du même au directoire, 336. — S'indigne qu'on veuille lésiner sur la somme à employer pour élever un monument à la gloire de Joubert, 351. — Somme Thiessé de faire connaître les membres qu'il accuse de conspirer contre la constitution, 362.

THABAUD (Guillaume), député de l'Indre à la convention nationale. AN III. Est délégué près le camp sous Paris, 261 et 315. — AN VI. Est nommé administrateur de la loterie, 15. — Réélu au conseil des anciens, est remplacé dans ses précédentes fonctions par Dondeau, 259. — AN VII. Et nommé secrétaire, 63.

THAINVILLE, agent français. AN I.^{er} 1793. Revient de la Haye, où il a été grièvement insulté, 51.

THANET (lord). AN VII. Proteste contre l'adresse du parlement, relative à l'union de l'Irlande avec l'Angleterre, 227.

THARREAU (Pierre-Jean-François), député des Deux-Sèvres au conseil des anciens. AN V. Fait approuver la résolution qui met Baco et Denoroy en possession des biens qu'ils ont soumissionnés, 103.

THAYER (James), américain. AN II. 1793. Décret d'indemnités en sa faveur, 66.

THÉLU, député du Nord au conseil des cinq-cents. AN VI. Fait fixer les dépenses du ministère de la police générale, pour l'an 7, 357.

THEMINES (de), évêque de Blois. AN 1790. Dénonciation contre lui, 107.

THÉNARD-DUMOUSSEAU, député de la Charente-Inférieure au conseil des cinq-cents. AN VI. Invoque la question préalable sur celle de savoir si les juges de paix nommés en l'an 5 doivent rester en fonctions jusqu'en l'an 7, 265. — Fait fixer la durée de leurs fonctions et le mode de renouvellement de ces tribunaux, 285 et 286.

THÉOCRITE (*Voy. GAIL*).

THÉOS (Catherine), se disant la mère de Dieu, et immortelle. AN II. 1794. Est envoyée au tribunal révolutionnaire, comme ayant conspiré pour le rétablissement de la royauté, par le moyen du fanatisme, 269. — Vadier reproche à Robespierre d'avoir empêché sa mise en jugement, 311. — AN III. Renseignemens sur son compte, 149. — Arrestation, dans le Gard d'une femme qui voulait l'imiter, 365.

THÉRÉMIN, employé aux relations extérieures. AN IV. Analyse, par Trouvé, de son ouvrage sur les *Intérêts des Puissances*, 72.

THÉROÏGNE-DE-MERICOURT. AN 1791. Est renfermée à Kulstein; informations faites contre elle, 320. — Est mise en liberté, 356. — AN 1792. Reçoit une couronne civique des fédérés, pour s'être distinguée au 10 août, 247.

THEULE (J. Marc), député de la Haute-Garonne à l'assemblée législative. AN 1792. Renvoie au comité de sa proposition sur l'organisation des tribunaux de police, 112.

THÉVENARD, vice-amiral. AN 1791. Est nommé ministre de la marine, 159. — Son installation, 140. — Annonce le retour de deux bataillons envoyés dans les Colonies, 145. — Décret, sur sa demande, continuant aux gouverneurs le droit d'approbation des arrêtés des assemblées coloniales, 208. — L'assemblée lui demande compte de l'exécution des décrets sur les Colonies, 235. — Il annonce le départ des commissaires pour Saint-Domingue, 237. — Est remplacé par Bertrand de Molleville, 281. — AN 1792. Commandant de la marine à

Lorient, écrit que le décret qui suspend Louis XVI a été reçu avec satisfaction, 235. — AN IV. Annonce des prises maritimes, 295. — AN V. Transmet des détails sur la révolte des habitans de Bastia contre les Anglais, 49. — Est remplacé dans le commandement des armées à Toulon, par le vice-amiral Lelarge, 84.

THEVENET (Jean), député de Rhône-et-Loire à l'assemblée législative. AN 1792. Applaudit au courage de Lafayette dans sa lettre à l'assemblée contre les factions, 171.

THEVENOT, député de Langres aux États-généraux. AN 1790. Présente des observations sur le projet concernant les bureaux de paix et les tribunaux de famille, 218. — Combat la peine de mort proposée contre l'officier de marine qui se serait caché pendant le combat, 232.

THEVENOT. AN 1791. Est prévenu de conspiration, 153. — Et mis hors d'accusation, 246.

THEVENOT, ci-devant commissaire de section à Paris. AN 1792. Est condamné à douze ans de fers, comme coupable de visites domiciliaires, arrestations arbitraires et vols de bijoux, 335.

THEVENIN, artiste. AN 1790. Grave la prise de la Bastille, 66.

THEVENIN (Antoine), député du Puy-de-Dôme à l'assemblée législative. AN 1792. Propose un mode de remplacement des membres des directeurs administratifs, 73. — Fait décréter diverses dispositions sur l'élection des commissaires de police, 154.

THEVENIN, défenseur officieux. AN VI. Son éloge, 262.

THIBAudeau (Antoine-Claire), député de la Vienne à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Provoque la création d'une commission militaire près l'armée de l'intérieur, 129. — Est envoyé en mission dans les départemens des Deux-Sèvres, Mayenne et Loire, la Vienne et Indre-et-Loire, 132. — AN II. 1793. Prononce un discours sur l'instruction publique, 83. — Fait rapporter, comme illusoire et indigne du courage de la Montagne, le décret qui exigeait des suppléans une profession de foi politique, 86. — Est nommé secrétaire, 94. — AN II. 1794. Réclame en faveur de son frère inculpé, 116. — Et de son père incar-

ceré ; déclare que lui seul, des administrateurs de la Vienne, s'est opposé au fédéralisme, 121. — Sollicite un rapport sur les vertus de Beauvais, Fabre (de l'Hérault), Bayle et Gasparin, députés, morts victimes de leur amour pour la liberté, 199. — En fait un sur la marine, 250. — Présente une instruction sur le même objet, 232 et 233. — Fait arrêter que les tableaux couronnés par le jury des arts, seront exécutés en tapisserie aux Gobelins, notamment les portraits de Marat et Lepelletier, 232. — Adopter la rédaction du cinquième numéro des *Annales de la République*, 285. — Décréter la composition d'un jury pour prononcer sur les ouvrages qui traitent de l'éducation physique et morale des enfans, 289. — Ordonner la célébration d'une fête nationale le dernier jour des sans-culottides, 351. — AN III. Ses réflexions sur la mobilité de l'opinion publique ; il accuse de mauvaise foi les rédacteurs du *Bulletin*, et fait rapporter la mention honorable accordée à une adresse de Poitiers, 13. — Discute le projet relatif à la police et aux correspondances des sociétés populaires, 28. — Parle sur l'école normale, 42. — Fait décréter qu'il ne sera établi aucun atelier ou magasin près les bibliothèques, muséum, etc., 71. — Créer un jury pour juger les ouvrages qui ont rapport au monument à élever dans la place des Victoires, en l'honneur des citoyens morts au 10 août, 72. — Reproche aux commissions exécutives leur organisation monarchique et dilapidatrice, et en provoque la suppression, 75. — Regarde la loi du *maximum* comme la source de tous les malheurs, 80. — Demande que Thomas Payne soit compris dans le décret qui rappelle les soixante et treize députés proscrits à la suite du 31 mai, *ibid.* — Fait adopter diverses dispositions sur le muséum d'histoire naturelle, 84. — S'oppose à l'arrestation du libraire Buisson, imprimeur du *Spectateur français*, par Lacroix, 110. — Vote l'impression du rapport de Richard, sur le traité de paix conclu avec la Toscane, 144. — Se réjouit de voir réclamer, en faveur des fonctionnaires destitués, les mêmes hommes qui encombraient autrefois les prisons, 146. — Parle en faveur de la liberté de la presse, à l'occasion de la dénonciation de Bentabolle, contre le jour-

nal de Fréron : et fait décréter la révision des lois révolutionnaires, 150. — Est nommé président, 169. — Discute le projet relatif aux attributions du comité de salut public, et fait l'éloge de la manière de gouverner de l'ancien comité, 175. — Répond avec fermeté aux députations des sections du Finistère et de l'Observatoire, qui venaient demander du pain, 180. — Son discours au comte Carletti, ministre du grand duc de Toscane, 181. — Qualifie d'injurieuses les pétitions des sections des Quinze-Vingts et de Montreuil, demandant l'organisation subite de la constitution de 1793, 184. — Combat sa mise à exécution; dit qu'il ne la regarde point comme démocratique; et s'élève contre le droit d'insurrection partielle, *ibid.* — Fait rapporter le décret qui ordonnait la publication de la liste des personnes arrêtées, 188. — Réclame la plus grande latitude et l'indépendance la plus entière dans la discussion sur les membres de l'ancien comité, 190. — Déclare quelle est en France la minorité conspiratrice; désigne le côté gauche; fait diverses observations sur la cause des événemens du 12 germinal, et appuie le projet présenté par Ysabeau, 195. — Pense qu'on n'aurait pas dû ordonner la translation hors Paris, des députés arrêtés, 196. — Se plaint de l'absence de ceux qui siégeaient au côté gauche, 197. — Est nommé membre du comité de sûreté générale, 198. — Et de la commission des lois organiques de la constitution, *ibid.* et 217. — Fait décréter qu'elle sera chargée de présenter les moyens de donner de la force au gouvernement actuel jusqu'à la mise en activité de cette chartre, 202. — Réclame, pour toutes les familles indistinctement, la restitution des biens confisqués, 205. — Provoque le renvoi aux comités des propositions relatives au fanatisme et aux prêtres, 208. — Veut qu'on ajourne la radiation de Frédéric Diétrick, ancien maire de Strasbourg; motifs de cette proposition, 218. — Présente des vues politiques d'administration intérieure; établit la nécessité de concentrer la force du gouvernement, 220. — Propose de supprimer le comité de sûreté générale, et de composer celui de salut public de vingt-quatre membres, 221. — Ses réponses aux objections faites contre

ce projet, 224 et 225. — Annonce qu'il parlera contre l'abolition des confiscations, 228. — Réclame la priorité pour le projet de gouvernement présenté par la commission, 234. — Fait charger le commandant de repousser les révoltés de prairial, en se concertant avec les comités, 245. — Provoque l'arrestation des députés qui, par leurs motions, ont secondé les séditeux, 246. — Finit par trouver cette mesure insignifiante, et demande le décret d'accusation contre ceux arrêtés en germinal et en prairial; insiste pour qu'on s'en tienne à la déportation à l'égard de Collot, Barrère et Billaud, 247. — Appuie la proposition de Lesage d'Eure-et-Loir, tendante à ne laisser juger par la commission militaire que les délits de cette nature, et à renvoyer Romme et co-accusés au tribunal criminel de la Seine, 255. — Fait décréter en principe la célébration annuelle d'une cérémonie funèbre en mémoire des vingt-un députés et autres amis de la liberté qui ont péri sur l'échafaud, 259. — Obtient le renvoi à la commission des onze, du projet législatif de Sieyès, et la continuation de la discussion sur celui de la commission, 308. — Parle contre la gradualité des fonctions publiques, 309. — Sur la nomination d'agens du pouvoir exécutif près des administrations, 311. — Sur l'organisation de ce pouvoir, 313. — Sur la responsabilité de ses membres, 314. — S'élève contre le jury constitutionnaire proposé par Sieyès, 330 et 331. — S'oppose à de nouvelles mesures de police contre les émigrés; et fait rejeter la disposition portant qu'aucun d'eux ne pourrait réclamer sans s'être constitué prisonnier, 335. — Appuie le projet de charger la convention de la réélection de cinq cents de ses membres pour le corps législatif, 339. — Imprime les pétitions des sections du Mail et des Champ-Élysées; en provoque l'impression, ainsi que des réponses du président, et leur envoi aux armées, 345. — Demande la révocation du sursis que la convention venait d'accorder à des patriotes de Besançon, poursuivis judiciairement, *ibid.* — S'oppose à ce qu'on fasse une proclamation, à l'occasion de l'arrêt de la section Lepelletier; se déclare prêt à poursuivre l'anarchie royale, 354. — Son rapport sur l'orga-

nisation du ministère, 356. — Déclare qu'il aurait désiré que le président ne répondît autre chose aux députations des assemblées primaires, que ces mots : *Nous respecterons le vœu du peuple, et nous vous y ferons obéir*, 358. — Fait les fonctions de président; répond au discours de l'orateur de la section du Théâtre-Français, que la convention en appelle au peuple français contre ses calomniateurs, 360. — Discussion de son projet sur l'organisation du ministère; il insiste pour son adoption, 363. — Fait passer à l'ordre du jour sur le vote individuel de plusieurs citoyens du faubourg Montmartre, qui n'avaient pu voter dans leur assemblée primaire, 365. — AN IV. Combat la révision des radiations, 1. — Présente des observations sur la mise en jugement des hommes dénoncés par la section Lepelletier, 3. — Accuse les factieux de vouloir décimer la convention nationale, 7. — S'élève contre les mesures révolutionnaires proposées par Tallien, 8. — Fait attribuer les consulats au ministère des relations extérieures, 15. — Passer à l'ordre du jour sur l'érection d'un monument en l'honneur des victimes du régime décennival, *ibid.* — Ecarte la proposition du rapport de la loi du 12 fructidor, 18. — Est nommé membre du comité de salut public, 19. — Fait ordonner l'examen de la conduite de ses collègues en mission dans le Midi, 35. — S'oppose à la mise en liberté des agens des représentans, et pourquoi, 36. — Prononce un discours contre la commission des cinq; accuse Tallien et Fréron d'être les auteurs d'une nouvelle tyrannie, 37. — Amende le projet de cette commission, en faveur des parens d'émigrés qui n'ont cessé de remplir des fonctions publiques, et le combat dans son ensemble comme contraire à la constitution, 40. — Vote pour l'extension de l'amnistie aux accusés par suite des événemens du premier prairial, 44. — Passé au conseil des cinq cents, est élu secrétaire, *ibid.* — Fait continuer le directeur de la liquidation dans ses fonctions, 46. — Invoque l'ordre du jour sur la demande de Cormatin, pour être compris dans l'amnistie, *ibid.* — Son opinion sur les députés décrétés d'arrestation, 48. — S'oppose à l'impression des pièces trouvées chez Lemaître, et se charge de décou-

vrir les lettres qu'on a soustraites, 49. — Fait passer à l'ordre du jour sur une motion relative aux émigrés, 52. — Veut que les messages du directoire soient revêtus de la signature de trois membres, 62. — Combat le projet qui l'autorise à nommer aux places vacantes, 81. — Parle sur celui relatif à la vérification des pouvoirs, 90. — Vote contre la création d'un ministère de la police générale; ses motifs, 105. — Veut que, dans l'affaire de Job-Aymé, on discute avant tout la question de la vérification des pouvoirs, 104. — Rappelle qu'il a attaqué la loi du 5 brumaire, lors de son adoption; croit qu'il n'est plus temps de la rapporter, et passe ensuite à la discussion de la vérification des pouvoirs, 105. — Propose d'annuler les élections en litige, 106. — Demande si le conseil peut appliquer à Job-Aymé la loi du 3 brumaire, 107. — Convient que Treilhard a abordé la véritable question sur la culpabilité de ce député, et propose qu'il ne soit mis en jugement que par un décret d'accusation, 109. — S'oppose à la prestation de tout nouveau serment, 117. — Combat le projet relatif aux prises maritimes, et demande qu'il soit statué par voie administrative sur tout ce qui a rapport à cet objet, 153. — Invoque l'ordre du jour sur le message concernant les poids et mesures, 156. — Est élu président, 157. — Réclame l'exécution de la loi du 4 brumaire, et déclare inadmissible le projet de Camus sur le traitement du tribunal de cassation, 188. — Expose que la commission chargée d'un rapport sur les troubles du Midi a besoin de renseignemens, 207. — Défend le projet de résolution relatif au paiement de la contribution foncière, 255. — Interpelle Tallien, signalant une nouvelle réaction; fait une sortie contre les auteurs du 2 septembre et du 31 mai; préfère la guerre civile au retour des échafauds; et appuie l'envoi d'un message relatif aux mandats d'amener décrétés par le bureau central, contre plusieurs représentans, 267. — Fait demander compte au directoire de son arrêté qui ajourne l'exécution de la loi du 3 brumaire sur l'organisation de la marine, 281. — Vote contre le recours en cassation des jugemens de la haute-cour nationale, 315. — Fait un rapport sur les

troubles de Marseille pendant les élections, 324. — Propose de les annuler, 325. — Fait envoyer aux anciens les pièces y relatives, *ibid.* — Parle sur l'arrêté du directoire relatif à l'organisation de la marine, 327. — S'oppose au projet concernant les soumissionnaires de biens nationaux, 345. — Combat les visites domiciliaires nocturnes, 360. — AN V. Son opinion sur le 15 vendémiaire : il fait une sortie contre la loi du 3 brumaire ; en provoque le rapport comme étant frappée par la constitution et l'opinion publique ; et demande une amnistie pour les délits antérieurs à cette époque, 36 et 37. — Fait rejeter la proposition de Hardy sur le remplacement d'un membre sortant du directoire, 95. — Appuie un article de Pastoret sur la calomnie, 102. — Sollicite le rapport de l'effet rétr. actif de la loi sur la successibilité des enfans naturels, 112. — Présente un projet sur les dettes et l'actif des communes, 115. — Le fait adopter, 116. — Son opinion sur celui de Daunou, relatif aux élections, 122. — Prend part à la discussion sur la conspiration de Lavillehurnoy ; se plaint des interruptions qu'il éprouve, 140. — Vote le renvoi pur et simple de la pétition sur les troubles de Toulouse, mis sur le compte des anacélistes et de la municipalité, 152. — Combat la proposition de Chasset, tendante à différencier un citoyen accusé de calomnie d'avec un député prévenu du même délit, 154. — Son rapport, et projet sur les biens des condamnés, 156. — Invoque l'ordre du jour sur le message relatif aux écrivains qui favorisent les conspirations, jusqu'au rapport sur les délits de la presse, 170. — Combat le projet qui annule les élections faites en Corse avant la proclamation de la constitution, 173. — Insiste avec force pour l'impression du discours de Jourdan des Bouches-du-Rhône, contre les inscriptions au grand livre, 177. — S'élève contre le projet de vente en inscriptions des maisons entre le Louvre et la place de la Concorde, et le trouve favorable aux seuls agioteurs, 179. — Obtient la parole avec beaucoup de peine, et soutient que le projet d'assujettir les électeurs au serment, met la nation en état de suspension, et tend à troubler et maîtriser les élections, 180. — Amende le projet relatif au traitement des employés, 198. — Invoque l'ajournement

de celui portant création d'une inspection des contributions, 201. — Dénonce un placard, intitulé : *Thibaudeau à ses Comettans* ; désavoue cet écrit et déclare qu'il combattra toutes les factions ; mesures à ce sujet, 207. — Son avis pour la résolution relative aux lois inconstitutionnelles, 237. — Il entre dans les détails de l'affaire de la compagnie Dijon, 241. — Prononce un discours contre elle ; inclut le ministre des finances ; présente un projet contre les commissaires de la trésorerie, les agens et fonctionnaires publics prévenus de négligence et de dilapidation, 243. — Appuie l'adoption du rapport en entier de la loi du 21 floréal, 246. — Veut que la parole soit ôtée à Tarbé, rapporteur de la commission des Colonies : s'élève contre l'indécence de son rapport, et dit que ceux qui voudront renverser la constitution n'y parviendront qu'en passant sur son corps, 261. — Appuie l'ajournement de l'article sur l'incompatibilité d'humeur pour le divorce jusqu'au rapport d'une commission spéciale, 267. — Fait adopter la rédaction d'un message au directoire, pour qu'il ait à rendre compte de l'inexécution de la loi qui ordonne la formation d'un nouveau corps de gendarmerie nationale, *ibid.* — Rendre les biens à la veuve Blanquet-Rouville, dont le mari a été exécuté sans jugement, 273. — Combat la proposition de fixer le délai avant lequel les députés sortans ne pourraient accepter de places du pouvoir exécutif, 276. — Relève une erreur de Boissy à l'égard de Truguet, et dit que le corps législatif n'a rien à commander au directoire sur la conduite de ses ministres, 278. — Provoque le renvoi, à la commission, des propositions de Dumolard relatives aux révolutions d'Italie, 281. — S'oppose à l'adoption des projets de finances de Gilbert-Desmolières, 282 et 285. — Trouve impossible de justifier les opérations de la compagnie Dijon, et persiste à demander la suspension des commissaires de la trésorerie, 291. — S'élève contre l'exception proposée en faveur des émigrés des Haut et Bas-Rhin, 295. — Demande que l'on discute le projet sur la déclaration des ministres du culte, 302. — Ne se dissimule point les dangers du corps législatif ; croit qu'il a sa garantie dans la constitution ; prétend que la garde nationale ne peut être assez tôt

organisée pour le mettre à l'abri de toute attaque, et vote l'ajournement du projet y relatif, 305. — Dit que c'est en présence du peuple que l'on doit prendre des mesures de sûreté publique, et se refuse à l'adjonction de Pichegru et Willot à la commission des inspecteurs, 306. — Combat le projet contre les sociétés populaires, et le traite d'inconstitutionnel; est adjoint à la commission, 308. — Réfute toutes les objections dirigées contre celui pour la garde législative, et en vote l'adoption, 326. — Justifie son rapport sur la compagnie Dijon; cite les faits et proteste qu'il n'a eu en vue que le bien public, 329. — Présente quelques objections contre un article du projet sur les destitutions militaires, 334. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 335. — Fait un rapport sur la marche des troupes, les adresses des armées et les messages du directoire y relatifs; blâme celui-ci de n'avoir pas réprimé les écarts de la force armée; l'accuse d'avoir outre-passé ses pouvoirs dans les révolutions d'Italie, et propose diverses mesures à ce sujet, 338 et 339. — S'oppose à l'adoption de la proposition tendante à régulariser les destitutions d'administrateurs, 345. — Discussion de ses projets sur la marche des troupes et les adresses des armées, 348, 350 et 351. — Dit, à l'occasion de l'écrit de Bailleul contre les cinq cents, qu'il n'y a qu'un lâche qui puisse dénoncer dans un pamphlet, ce qu'il n'a pas le courage de dire à la tribune, et s'oppose à la formation d'une commission pour l'examiner, 349.

THIBAUT (Alexandre - Marie), curé de Souppes, député de Nemours aux États-généraux. AN 1789. Est applaudi lors de la réunion de la majorité du clergé, 10. — Nommé secrétaire de l'assemblée nationale, 74. — S'oppose à la condition de la contribution du marc d'argent, pour l'éligibilité d'un représentant, parce qu'elle exclurait beaucoup d'ecclésiastiques, 79. — Opine contre la réunion des électeurs au chef lieu du canton, 90. — AN 1790. Se plaint de l'inégale répartition de l'impôt des décimes, 25. — Vote pour que les religieux rentés et non-rentés reçoivent un traitement égal, 50. — Annonce que les évêques de Sens et de Paris ont donné des dispenses au second degré de consanguinité, 328. — Prête son serment ci-

vique et religieux, 362. — AN 1792. Evêque et député du Cantal à la convention nationale, dénonce des marchés frauduleux passés par Malus, Petit-Jean et d'Espagnac, 329. — Présente l'analyse des pétitions, 359. — AN I.^{er} 1793. Affirme que sa lettre, dénoncée comme séditieuse par Carrier, n'était relative qu'à la force départementale, 24. — S'élève contre le comité central révolutionnaire de Paris, 159. — Confirme l'arrestation, sur les routes, des commissaires des assemblées primaires; est inculpé par Couthon pour sa correspondance; altercations entre lui et Robespierre, 219. — Il appuie la fixation du traitement des évêques à 6,000 livres, 265. — AN II. 1795. Déclare qu'il n'a pas entendu comprendre le rhum dans la loi sur les accaparemens, 19. — Dénonce des destructions de livres et gravures, sous-prétexte de la loi contre les signes de royauté et féodalité, 55. — Donne sa démission de l'épiscopat, 70. — Parle en faveur des acteurs du théâtre français, qui réclament leur mise en liberté, 96. — AN II. 1794. Demande un mode de percevoir les taxes révolutionnaires, 104. — Fait décréter des dispositions sur le régime des papeteries, 115. — Dénonce les violations du *maximum*, 143. — Parle sur la conspiration contre la représentation nationale et les subsistances, 170. — Fait décréter la remise au citoyen Bournet de divers objets, et annuler la procédure commencée contre lui, 296. — Adopter diverses dispositions sur la marque d'or et d'argent, 343. — AN III. Parle sur l'école normale, 42. — Fait adopter un projet sur le compte des matières d'or et d'argent versées dans les hôtels des monnaies, 45. — Combat Romme, qui veut qu'on surveille les instituteurs particuliers, 60. — Discute l'acte d'accusation de Carrier, 68. — Propose la suppression des commissions exécutives, et leur reproche leur organisation monarchique et leurs dilapidations, 75. — Présente des observations sur le gaspillage des domaines nationaux, 84. — Combat le projet de Ramel sur les réclamations de Neuville et Montansier, 86. — Fait fixer l'indemnité des députés à 36 liv. par jour, 115. — Décréter une augmentation du traitement des fonctionnaires publics, 126. — Propose l'établissement d'une tontine pour retirer les assignats de la circulation, 141. — Fait rendre un

décret pour l'organisation des départemens et la suppression des comités révolutionnaires, 154. — Provoque des mesures contre les agioteurs, 156. — Discute le projet relatif aux inscriptions sur le grand livre, 161. — Celui sur les moyens d'annuler le papier-monnaie, 162. — Invoque l'ajournement d'un autre projet sur l'agiotage et l'ouverture de la Bourse, 166. — Fait décréter le rappel de Réveillère-Lépeaux, 171. — Suspendre le décret qui autorise le défrichement des étangs, 192. — Attribue le discrédit des assignats et l'embaras des subsistances à l'absurdité des motions, et dit que le gouvernement passe des nuits entières pour faire approvisionner Paris, 194. — Confirme, par des faits particuliers, l'importance des mesures prises au 12 germinal, 195. — Provoque un rapport sur cette journée et sur celle du 9 thermidor; veut qu'il soit rendu compte de la situation de Paris, et que le général Pichegru soit autorisé à s'assurer de la prison du Temple et de tous les établissemens publics, 197. — Fait adopter le projet de Johannot, portant restitution des biens non-vendus aux familles des condamnés, 209. — Demande qu'il soit délivré des passe-ports à divers élèves de l'école normale, 210. — Est élu secrétaire, 215. — Appuie le renvoi au comité de la pétition en rapport de l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, 219. — Propose d'autoriser celui de législation à statuer sur les demandes particulières, lorsqu'il ne s'agira ni d'interprétation, ni de révocation d'un décret; vote le rapport de la loi qui a déclaré le numéraire non-marchandise, et l'ouverture de la Bourse, *ibid.* — Atteste les services rendus par Prez-Crassier, 222. — Appuie la demande de la citoyenne Barbaroux, tendante au paiement de l'indemnité due à son mari à l'époque de sa mort, *ibid.* — Attaque la loi du 12 prairial, concernant la vente des biens nationaux, comme tendante à dépouiller la nation de ses domaines, 262. — Fait réduire d'un tiers les employés des commissions exécutives, agences et administrations, 272. — Son opinion sur le projet de finances présenté par Rewbell, 276. — Son rapport sur l'établissement d'une tontine nationale, et d'un emprunt à trois pour cent, 285. — Il parle sur la rédaction de la déclaration des droits, 289.

— Fait autoriser les comités de salut public et des finances à traiter de gré à gré avec les fournisseurs, et à leur donner en paiement des inscriptions sur le grand-livre, 293. — Dément le bruit d'un vol fait à l'administration des assignats, et fait adopter son projet de tontine nationale, 301. — Fait un autre rapport sur la contribution mobilière, personnelle et industrielle, 304. — Annonce que la première loterie des domaines et effets nationaux est remplie, et fait approuver le *prospectus* de la seconde, qui sera de 100 millions, 314. — Appuie le décret d'arrestation proposé contre Bô, 326. — Veut qu'on cesse l'épuration de la convention, et que le comité de législation se borne à examiner les dénonciations contre les représentans accusés, 327. — AN IV. Commissaire à Amsterdam, dément le bruit répandu par les Orangistes, que la république française traitait avec plusieurs puissances sans l'intervention de la Hollande, 61. — Réélu au conseil des cinq-cents, fait un rapport sur le refus de recevoir les pièces de cinq francs, et présente deux projets de résolution contenant des peines contre les détracteurs des monnaies républicaines, 168 et 169. — Appuie la clôture de la Bourse de Paris, 171. — Reproduit son projet contre ceux qui dévient les monnaies, 172. — Etablit la différence qui existe entre les anciennes et les nouvelles, et fait fixer la valeur de la pièce de cinq francs en livres tournois, 175 et 204. — Adopter la question préalable sur l'indemnité proposée en faveur des représentans suspendus de leurs fonctions, 206. — Son opinion sur le travail à faire par la commission chargée d'un rapport sur les troubles du Midi, 207. — Il s'oppose à ce qu'on déclare que le directoire a honorablement rempli ses devoirs, à l'occasion de la découverte de la conspiration Babeuf, 259. — Détaille les améliorations dont est susceptible le code hypothécaire, 247. — Appuie la translation à Langres de l'école centrale de la Haute-Marne, 251. — Fait mettre 50 millions à la disposition du ministre de l'intérieur, 253. — Parle en faveur du projet qui ordonne le paiement en mandats, de la totalité de la contribution foncière de l'an IV, 254. — Appuie l'affermage des salines, 274. — Fait rejeter un projet sur la liquidation des

des créances d'émigrés , 279. — Renvoyer à une commission celui sur la fabrication et vente de la poudre à tirer , 286. — Présente un nouveau mode de paiement des citoyens salariés par la république , 304. — Et le fait adopter , 306. — Propose l'établissement du droit de patente , et le fait adopter , 309 et 336. — Son rapport concernant le paiement des salaires dûs par la république , 322. — Parle sur les biens communaux , 361. — AN V. S'oppose à l'impression de la réponse de Desfermont au message du directoire sur les finances , 12. — Fait un rapport sur les matières d'or et d'argent , 14. — Ajournement de sept de ses projets , 15. — Son opinion sur celui relatif au commissaire des guerres , Maurel , prévenu d'un vol de 600,000 fr. , 24. — Fait proroger le délai pour l'obtention de patentes , 25. — Prendre diverses résolutions sur les monnaies , 28 et 32. — Combat un projet sur le paiement des fermages et rentes foncières , 32. — En fait adopter plusieurs nouveaux pour le retraitement des anciennes monnaies de cuivre , 37. — Appuie l'article relatif au paiement des domaines nationaux vendus aux enchères , 39. — Propose de donner un adjoint au commissaire chargé de surveiller la fabrication de la monnaie de cuivre , 43. — Vote l'augmentation du prix du port des journaux , 49. — Fait arrêter l'établissement du droit de passe , 54. — Rejet de son projet tendant à exempter de la patente les porteurs de brevets d'invention , *ibid.* — Son rapport suivi d'une résolution sur les patentes des manufacturiers , 62. — Fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre les administrateurs des postes et messageries , 74. — Discute le projet sur les transactions sociales , 82. — Vote l'établissement d'une régie pour le droit de passe , 88. — S'oppose à ce qu'on défende l'entrée des marchandises anglaises venant des pays neutres , 118. — Fait modifier le droit de patente en faveur des fabricans , 121. — Passer à l'ordre du jour sur la discussion ouverte par Vaublanc contre Sonthonax , et sur les Colonies , 129. — S'oppose vivement à l'impression du discours de Jourdan , des Bouches-du-Rhône , contre les inscriptions au grand livre , 177. — Appuie la vente , en effets de cette nature , des maisons situées entre le Louvre et la place de la

Table alphabétique.

Concorde , 179. — Amende le projet concernant le traitement des employés , 198. — Vote la création d'une inspection générale des contributions , 200. — Et discute le projet y relatif , 211.

THIBAUT , fermier. AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire , 123.

THIBOLOU , greffier de Vitry. AN II. 1794. Est nommé membre de la commission populaire de Paris , 242.

THIBOUTOT (le marquis de) , maréchal de camp , député du pays de Caux aux États-généraux. AN 1789. Vote la conservation des droits féodaux , comme formant l'essence de la noblesse ; est interrompu par des murmures , 39. — AN 1790. Présente des observations sur le projet de réunion de l'artillerie et du génie , 254. — AN 1791. S'oppose à la nomination du tiers des officiers du 1.^{er} de ces corps par le roi , 107.

THIÉBAULT (Pierre) , député de la Moselle au conseil des anciens. AN IV. Fait approuver la résolution qui raye de la liste des émigrés les administrateurs de Longwy , 359. — AN V. Et celle qui accorde 6,000 l. d'indemnités à la citoyenne Corbin , première dénonciatrice des voleurs du garde meuble , 154. — Vote en faveur de celle qui établit la contrainte par corps en matière civile , 176. — Propose l'adoption de celle relative aux réclamations des huissiers audienciers , 214. — Appuie celle qui rapporte la loi du 3 brumaire , 242. — Et celle qui autorise la trésorerie à rectifier les erreurs de noms sur le grand-livre , 280. — Fait rejeter celle qui annule les élections de Saint-Agathon , 283. — Combat une autre résolution sur les transactions antérieures à la dépréciation des assignats , 290. — Provoque la déclaration d'urgence de celle contre les sociétés populaires , 311. — AN VI. Attaque celle sur les secours à accorder aux veuves et enfans des militaires employés , 332. — AN VII. Vote en faveur de celle qui excepte l'île Louviers des biens nationaux , 232. — Défend la nomination de Sieyes , attaquée par des pétitionnaires , 536. — Présente des observations sur les finances , 365 et 366.

THIERRI (Jean). AN 1791. Décret relatif à sa succession , 42. — AN IV. Nouveau rapport

à ce sujet, 165. — Résolution qui renvoie les héritiers au tribunal de cassation, 188.

THIERRI, de Ville-d'Avray, valet-de-chambre de Louis XVI. AN 1791. rend compte de l'état du garde meuble, 176. — AN I.^{er} 1795. Est désigné comme ayant servi d'intermédiaire dans une négociation entre le roi et Vergniaud, Guadet, Brissot et Gensonné; explication et débats à ce sujet, 15. — AN II. 1793. Est mis en arrestation, 276.

THIERRY. AN 1791. Fait l'éloge de J. J. Rousseau, 288.

THIERRY, dit RENARD, ci - devant moine. AN I.^{er} 1793. Est mis en état d'arrestation, 257.

THIERRY, co-accusé de Babeuf. AN V. L'accusateur national ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui; mais ne le regarde pas comme exempt d'imprudence et de blâme, 226. — Il est acquitté, 252.

THIESSÉ, député de la Seine - Inférieure au conseil des cinq-cents. AN VI. Invoque la question préalable sur le projet de liquidation de la dette des émigrés des départemens réunis, 246. — S'élève contre un arrêté en vertu duquel le ministre des finances remet aux réclamans les amendes et confiscations prononcées par les tribunaux, 257. — Appuie un projet tendant à affermer le droit de pêche, 268. — Parle contre le paiement en numéraire du quart de la valeur des domaines nationaux, 280. — Combat l'établissement d'un bulletin décadaire; sollicite un rapport sur le costume des fonctionnaires publics, et sur les cérémonies funèbres, 304 et 305. — Fait renvoyer au décadi la célébration des mariages, 311. — Arrêter l'envoi d'un message et des plaintes de quelques citoyens de Moulins, contre les anarchistes, 323. — Est nommé secrétaire, 334. — Fait renvoyer à un nouvel examen la question de savoir s'il ne conviendrait pas de donner aux cantons toute l'étendue constitutionnelle dont ils sont susceptibles, 338. — Veut que les journaux soient soumis à la surveillance du directoire, jusqu'à la publication de la loi pénale sur la presse, 341. — Fait adopter un projet sur la poste aux chevaux, 342. — AN VII. Rayer du droit de patente la huitième classe d'ouvriers, 1. — Présente des observations sur la levée de deux cent mille conscrits, 7. — Fait substituer l'amende contre les délinquans, à la

clause de nullité par défaut de timbre, 11 et 12. — Son projet sur les délits relatifs à la sureté publique, 28. — Réclame la priorité en faveur de celui de Beauvais, sur les exemptions de service, 51. — Invoque l'ordre du jour sur la dénonciation contre la nomination des juges du tribunal du Doubs, 77. — Demande le triage au sort des officiers de santé, 92. — Fait abolir les lois prohibitives de la sortie du poisson salé, 94. — Provoque l'examen d'un projet relatif au mode de révision des jugemens rendus sur pièces fausses, ou faux témoignages, 101. — Réclame l'ordre du jour sur une motion relative aux scissions, 116. — Dénonce une dilapidation considérable imputée à Lachabeaussière, 127. — Présente un projet sur les lois concernant les transactions faites pendant la durée du papier-monnaie, 128. — Fait passer à l'ordre du jour sur la transmission du jugement qui acquitte Lachabeaussière, 156. — Combat le système des cautionnemens des agens hypothécaires, *ibid.* — Provoque un nouveau rapport sur le juge de paix Vancantfort, 162. — Fait passer à l'ordre du jour sur une pétition de la citoyenne Fournier, en faveur de son mari condamné à la peine de mort, 176. — Vote le décret d'accusation contre Vancantfort, 180. — S'oppose à l'admission du citoyen Thirion, élu par la Moselle, attendu qu'il est parent d'émigré, 241. — Discute le projet de Berlier sur la liberté de la presse, 272. — Présente des observations sur l'emprunt de cent millions, 303. — Défend les ex-directeurs accusés au 30 prairial, 325. — Parle sur la lettre du général Lefebvre, concernant la mise à sa disposition de la garde du corps législatif, 331. — S'oppose à ce qu'on passe à l'ordre du jour dans la discussion sur les finances, 340. — Prononce un discours sur le rejet de la résolution relative à la garde des conseils 354. — Pense que tous les membres qui veulent la déclaration de la patrie en danger ne sont pas également persuadés que cette mesure n'atteindra pas la constitution, 362. — Et reproche à Declercq d'avoir dit, dans une motion imprimée, qu'il ne se croyait pas lié par elle, *ibid.* — Celui-ci se justifie de cette inculpation, 363.

THILL, militaire. AN I.^{er} 1793. Le général Wimpfen sollicite son avancement, 83.

THILLAYE père, mécanicien à Rouen. AN 1792. Ses pompes à incendies, 128.

THILLAYE fils, chirurgien. AN VII. Notice de son *Traité des bandages et appareils*, 65.

THILORIER, physicien. AN VI. Offre de construire un camp portatif et une montgolfière pour transporter l'armée qui doit faire la conquête de l'Angleterre, 67.

THIMEN, anglais. AN I.^{er} 1793. Est condamné à mort comme embaucheur par le tribunal criminel des Côtes-du-Nord, 256.

THION-DE-LA-CHAUME. AN 1791. Est élu membre du département de Paris, 48. — AN V. Appelé aux mêmes fonctions, lors des élections de l'an V, 204.

THIRI (Etienne), se disant représentant du peuple en mission. AN II. 1794. Est accusé de vol et arrêté par ordre de Duroy, 183. — Rapport de Barrère, et décret qui l'envoie au tribunal révolutionnaire, 184. — Il est condamné à mort, 191.

THIRIAL, curé et député de Château-Thierry aux États-généraux. AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362.

THIRION (Didier), député de la Moselle à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Condamne la pétition des sections de Paris pour l'expulsion des députés, ainsi que le projet de convoquer les assemblées primaires, 108. — Fait charger le comité de salut public de quelques mesures relatives aux soldats autrichiens, 117. — Vote l'établissement du *maximum*, 125. — Demande que la commission des douze fasse un rapport motivé sur la conspiration qu'elle dénonce, 146. — Se plaint de ce qu'on refuse la parole à Robespierre, et s'écrie : *Nous résisterons à l'oppression*, 149. — Attaque le rapport de la commission des douze, et dit que la contre-révolution est dans l'assemblée, 150. — S'oppose à l'institution du grand jury national, 170. — Fait décréter l'examen de la conduite de Biron, qui a fait arrêter Rossignol, et l'élargissement provisoire de celui-ci dont il loue les talens et le patriotisme, 192. — Est élu secrétaire, 208. — Parle en faveur de Garat, accusé d'avoir voulu affamer Paris, et dit que la rareté du pain est dans le mauvais système de l'administration, 209. — Se plaint de ce que les réquisi-

tions ne sont point exécutées; provoque la traduction au tribunal révolutionnaire de Gigot et du payeur-général Dumas, 243. — AN II. 1793. Envoyé en mission, annonce une déroute des rebelles à Laval, 38. — Est remplacé par Garnier de Saintes, 42. — Accusé d'avoir arrêté la marche de 5 mille hommes destinés pour Alençon, est justifié par Fayau et Merlin de Thionville qui nie l'imputation qu'on lui fait d'avoir été prêtre, 88. — Sa justification, 92. — AN II. 1794. Est nommé président aux Jacobins, 147. — Reconnaît à Westermann les talens d'un général divisionnaire, 159. — Parle contre les conspirateurs, 170. — Déroule le tableau des intrigues des Colons contre Joznet et la liberté des nègres, 171. — Combat Dubois-Crancé, qui propose d'exclure des Jacobins les membres des sociétés affiliées et les agens du pouvoir exécutif, 197. — Se plaint de ce qu'on n'a pas encore présenté l'adresse aux sociétés affiliées sur la conspiration dévoilée, *ibid.* — Fait rapporter le décret d'impression du discours de Robespierre au 8 thermidor, 311. — S'élève contre lui aux Jacobins, 325. — Y parle sur les mises en liberté, 328. — AN III. S'oppose à l'ouverture de deux manuscrits de J. J. Rousseau, présentés par sa veuve, 8. — Déclare qu'il est de la société des Jacobins, et appuie la proposition d'interdire aux députés la faculté d'être membre de ces assemblées, 16. — Se plaint de la marche rétrograde de la convention, 101. — Discute le projet relatif aux créanciers des émigrés, 105. — Présente un plan de fête pour le 2 pluviôse, 118. — Fait une motion d'ordre sur la nécessité d'établir les institutions républicaines, 122. — Justifie le citoyen Adam des inculpations qui lui ont été faites par Merlin de Thionville, 132. — Son opinion sur les moyens de retirer les assignats de la circulation, 162. — Cite des faits en faveur de Collot-d'Herbois lors de la discussion sur les membres de l'ancien comité de salut public, 189. — Occupe le bureau comme secrétaire dans la journée du premier prairial, 245. — Est décrété d'arrestation, 252. — AN IV. Sollicite un rapport sur son compte, 20. — Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

THIRION, élu député par le département de la Moselle. AN VII. Rapport et discussion sur son

élection ; elle est annullée, comme étant parent d'émigré, 241.

THOIRET, adjudant-major des grenadiers. AN IV. Se signale à Lodi, 241.

THOMANY, député de Saint Domingue au conseil des cinq-cents. AN VI. Propose de déclarer nulles toutes les obligations consenties pour cause d'achats de noirs, 14. — AN VII. Fait examiner la question de savoir si le 16 pluviôse, anniversaire de la liberté de ces derniers, ne doit pas être célébré comme fête nationale dans les Colonies. 141.

THOMAS (Robert), curé de Meymac, député de Tulles aux États-généraux. AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362.

THOMAS, député de Paris à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Son opinion sur le traitement des officiers de santé de la marine, 27.

THOMAS (J.), ex curé de Mormans, et député de Melun aux États-généraux. AN II. 1793. Est condamné à la déportation par le tribunal révolution. comme prêtre réfractaire et immoral, 277.

THOMAS, député de la Marne au conseil des cinq-cents. AN VII. Fait un rapport sur les droits d'enregistrement dus par les successions des condamnés et déportés, 189. — Reproduit de nouveau ce projet, 211.

THOMASSIN. AN 1789. Court des dangers à Poissy ; est sauvé par une députation de l'assemblée nationale, 20 et 29.

THOMÉ DUBUT. AN 1792. Est arrêté en Hollande comme fabricant de faux assignats, 240. — AN I.^{er} 1793. Et condamné à mort, 141.

THOREAU, veuve SAINT-JUITE. AN II. 1794. Est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, 310.

THORILLON (Joseph Antoine), ancien procureur au châtelet. AN 1789. Est l'un des administrateurs de la police de Paris, 96 et 102. — AN 1790. Ses idées sur les lois criminelles, 75. — AN 1791. Député de Paris à l'assemblée législative. vote un délai pour la rentrée des émigrés, 296. — Demande qu'on ne prenne aucun parti relativement aux Colonies sans avoir entendu le comité, 339. — AN 1792. Combat le projet d'attribuer aux municipalités la police de sureté générale, 219.

THORIN, colierge de l'Abbaye. AN V. Prévenu de complicité dans l'évasion de Drouet, est acquitté, 58.

THOUIN. AN 1791. Est élu membre du département de Paris, 26. — AN III. Nommé professeur à l'école normale, 51. — AN V. Commissaire du gouvernement pour la recherche des monumens des sciences et arts en Italie, extrait de sa lettre y relative, 58. — AN VI. Présente la liste des monumens recueillis par lui, 313. — Prononce un discours au Champ-de-Mars le 9 thermidor, et reçoit du directoire une médaille avec cette légende : *Les Sciences et les Arts reconnaissans*, 314.

THOURET (*Voyez la table de l'Introduction.*) AN 1789. Député de Rouen aux États-généraux, présente des observations conciliatrices pour la réunion des ordres, 3. — Appuie la dénomination sous laquelle Mounier propose à l'assemblée de se constituer, 8. — Est élu président ; les murmures et les improbations l'engagent à donner sa démission, 32. — Il entre au comité de constitution, 57. — Fait un rapport sur le travail de ce comité, 64 et 65. — Propose de mettre les biens du clergé à la disposition de la nation ; est élu secrétaire, 77. — Répond au discours de l'abbé Mauri en faveur du clergé, et reproduit la proposition précédente, 81. — Appuie la nécessité d'une nouvelle division de la France, 82. — Son opinion sur le danger politique de la conservation des parlemens, et leur incohérence avec la constitution, 83. — Réfute les objections faites contre le plan du comité pour la division du royaume, et en vote l'adoption, 86. — Demande communication du discours de Mirabeau à ce sujet, et y répond, 88 et 89. — Est élu président, *ibid.* — Quitte la présidence et reçoit les remerciemens de l'assemblée, 94. — Fait lecture de soixante articles sur les municipalités, et en propose un dernier pour leur publication ; son instruction pour en accompagner l'envoi, 115. — Lit un arrêté de la municipalité de Ploërmel, qui déclare traître à la nation quiconque résisterait aux décrets, 116. — Fait adopter divers articles relatifs aux assemblées primaires et administratives, et présente les premiers titres de l'organisation judiciaire, 122. — AN 1790. Son rapport sur le pouvoir judiciaire, 35. — Il provoque la

suppression à perpétuité des ordres religieux, 46. — Fait décréter que les faubourgs de Rouen ne formeront avec la ville qu'une seule municipalité, 53. — Justifie le plan de la municipalité de Paris, concernant l'achat de deux millions de biens du clergé et l'émission d'un papier-monnaie, 78. — Autre rapport sur la réforme de la justice et des tribunaux, 84. — Texte de son travail sur la nouvelle organisation du pouvoir judiciaire, 95 et 96. — Prétend qu'on ne peut que préparer l'établissement des jurés en matière civile, et en présente les moyens, 97. — Vote la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, et répond à l'archevêque d'Aix, relativement à l'offre d'un emprunt de 400 millions, faite au nom du clergé, 103. — Combat le système de Sieyès, pour la formation des jurés, 119. — Ses vues sur la composition des tribunaux d'appel, 123. — Est réélu président, 131. — Parle sur le traitement des évêques, 174. — Propose la mise en activité des nouveaux corps administratifs élus par le peuple, 180. — Ses observations de rédaction sur l'abolition des offices de judicature et l'organisation du pouvoir judiciaire, 187. — Vote l'établissement des juges de paix, et présente un projet de décret y relatif, 189. — Propose de fixer la somme à laquelle s'élèvera leur compétence, 191. — Son plan pour l'établissement des tribunaux de district, 203. — Et la fixation du nombre des juges dont ils seront composés, 204. — Fait l'exposition des motifs du comité pour refuser au roi la poursuite des délits publics, 217. — Discute sur la nature des bureaux de paix et des tribunaux de famille, 218. — Veut que l'accusation publique ne soit pas confiée aux commissaires du roi, mais à un officier élu par des citoyens, 224. — Parle sur l'installation du tribunal de cassation, 225. — Fait adopter différens articles sur les juges arbitres, de paix et de commerce, 229. — Propose de fixer le traitement des officiers de justice et des administrateurs, 243. — Lit une lettre et une adresse de la municipalité de Rouen, contre le projet d'enlever le roi et de l'y conduire, 279. — Fait rendre un décret sur la composition du tribunal du district de la même ville, 282. — Prétend la suite des articles sur l'installation des tribunaux, 287. — Fait décréter di-

verses autres dispositions sur les justices de paix, 288 et 292. — Adopter ses vues sur l'envoi des décrets et les formes propres à en assurer l'exécution, 307. — Vote la suppression des offices ministériels, 350. — Demande qu'on décide si, en matière criminelle, les fonctions de la police seront séparées de celles de la justice, 363. — Déclare qu'il n'a trouvé d'autres moyens pour la sûreté publique que la concurrence de la gendarmerie dans l'instruction criminelle, 365. — AN 1791. S'élève contre la preuve écrite dans l'institution des jurés, 12, 15 et 14. — Fait un rapport sur la régence; propose de l'assurer au plus proche parent; en exclut les femmes et détermine le mode d'élection, 82. — Défend cet avis et s'oppose à ce que la prestation du serment civique soit ajoutée aux conditions requises pour être reconu régent, 84. — Justifie les articles relatifs à la résidence du roi et à son abdication, dans le cas où il sortirait du royaume; accuse les opposans de méditer le renversement de la constitution; présente une nouvelle rédaction du projet, et propose de convoquer une convention nationale dans le cas de la sortie du monarque, 89. — Fait adopter divers articles sur la résidence des fonctionnaires publics, 90. — Soumet à la discussion son rapport pour l'organisation du corps législatif, 137. — S'oppose à la non-rééligibilité des membres de l'assemblée, et veut qu'on laisse à la nation la faculté illimitée du choix de ses magistrats, 157 et 158. — Vote dans le même sens, 139 et 141. — Expose que, par un article subséquent du projet, le corps législatif aura le droit de déterminer le lieu de ses séances, *ibid.* — Combat la division du corps législatif en deux sections égales, et prétend qu'elle est un acheminement aux deux chambres, 143. — Fait décréter qu'aucun acte de la cour de Rome ne pourra être publié qu'après avoir été sanctionné par l'assemblée et par le roi, et présente des mesures pénales à ce sujet, 161. — Veut qu'on déclare incompatibles les fonctions législatives avec toute autre, et vote une exception pour l'état militaire, *ibid.* — Propose, lors de la fuite du roi, de déclarer traîtres à la nation ceux qui ont protégé son départ, 175. — Lui fait donner une garde particulière, ainsi qu'à la reine; arrêter qu'il

sera nommé un gouverneur pour le Dauphin, et que ses père et mère seront entendus sur leur fuite; explications de ses motifs à ce sujet, 177. — Il donne lecture de l'acte constitutionnel, et développe le plan et les considérations qui ont servi de règle générale, 218 et 221. — Lit les articles qui établissent l'égalité des droits et suppriment la noblesse, *ibid.* — Fait adopter le deuxième article du titre deux, 222. — Répond aux objections de Rœderer contre cet article, 223. — Suite des articles constitutionnels, 224. — Dit que celui sur les faillites et l'inviolabilité doit être regardé comme réglementaire, et pourquoi, *ibid.* — Donne des développemens à un autre article sur la contribution nécessaire pour être électeur, et défend la condition qui la porte à quarante journées de travail, *ibid.* et 225. — S'oppose vainement à ce que les représentans ne puissent être choisis que parmi les éligibles de chaque département, *ibid.* — Veut rejeter de la constitution le décret qui exclut du ministère les députés durant quatre années après l'expiration de leurs fonctions, 226. — Expose les principes du comité de révision sur les entraves données au pouvoir exécutif par l'adoption de ces derniers décrets, 227. — Fait décréter les articles relatifs à la garantie des citoyens contre les entreprises des législatures, 235. — Discute la liberté de la presse, et soutient que ce serait protéger un vice dangereux à l'ordre social que d'autoriser les calomnies contre les personnes et contre les intentions, 236. — Soumet l'article relatif à la garde du roi, et propose de la faire payer par la liste civile, 237. — Présente celui portant que les membres de la famille royale ne pourront exercer les droits de citoyen actif, *ibid.* — Divise en trois parties principales la question de la révision de la constitution, 245. — Fait adopter un préambule pour le titre y relatif, 247. — Relit la rédaction définitive de l'acte constitutionnel; y fait ajouter l'établissement de fêtes nationales en l'honneur de la révolution, et arrêter qu'il y aura un code civil commun à tous les départemens, *ibid.* — Rend compte de la mission des députés chargés de le présenter au roi, 248. — Est nommé président, 256. — Reçoit une lettre du ministre de la guerre sur la levée des gardes nationales, 257. — Répond

au discours prononcé par le roi en acceptant la constitution, 258. — Texte de cette réponse, 259. — Autres discours au roi et au président de l'assemblée législative, lors de la clôture des séances, 275. — AN 1792. Orateur du tribunal de cassation, rend compte de ses travaux pendant l'année, 132. — AN II. 1794. Est dénoncé par Laflotte, comme agent de la conspiration des prisons pour délivrer Danton et ses co-accusés, 196. — Autres détails donnés aux Jacobins par Couthon, 200. — Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 221.

THOURON, officier. AN I.^{er} 1793. Se distingue contre les rebelles, 84.

THOUVENOT, général. AN I.^{er} 1793. Rallie l'armée de la Belgique en déroute, 67. — Passe avec son frère à l'ennemi, 99. — Suit Dumourier à Stuttgart, 157. — AN II. 1793. Est conduit dans les prisons de Freurenberg, 55. — Sa translation dans celles de Luxembourg, 70.

THOUVENOT, commandant de hussards. AN III. Se distingue à l'armée du Nord, 42.

THUAU-GRANVILLE, rédacteur du *Moniteur*. AN II. 1793. Est nommé commissaire pour la rédaction du bulletin des lois, 97.

THUEUX. AN II. 1794. Confirmation d'une prise faite par ce marin, 170.

THUGUT (le baron de), ministre autrichien. AN 1789. Annonce de son départ pour Bucharest, à l'effet d'y signer les préliminaires de paix avec le prince Potemkin, 131. — AN 1790. Est envoyé au congrès de Jassy, 45. — AN III. Reçoit du roi d'Angleterre le portrait de ce monarque enrichi de diamans, 303. — AN V. Et de l'empereur. l'ordre de Saint-Etienne, 130. — AN VI. Est visité par l'ambassadeur de France, 179. — Ses fréquentes conférences avec le ministre de Prusse, 191. — Est accusé par Bernadotte, des troubles de Vienne, 226. — Nouvelle de sa démission et de son remplacement par M. de Cobentzel, 234. — AN VII. Il ordonne l'arrestation de tous les individus ressemblans à Kosciusko, 120. — Ses intrigues avec l'impératrice pour la guerre, 165. — Conjectures tirées de la protection particulière qu'il accordait au capitaine Burckard, commandant les hussards de Szecklers, lors du massacre de Rastadt, 257.

THUILLIER, naturaliste. AN 1790. Publie *la Flore des environs de Paris*, 250.

THURIOT - LAROSIÈRE (Jacques Alexis). AN 1789. Est envoyé au gouverneur de la Bastille, pour l'engager à retirer les canons braqués sur les tours, et n'en peut rien obtenir, 22. — AN 1791. Député de la Marne à l'assemblée législative, traite de diatribe indécente, une motion faite par un membre contre l'ordre de travail et la nature des délibérations de l'assemblée, 340. — Veut qu'aucun ministre ne puisse sortir de Paris sans avoir rendu ses comptes, *ibid.* — S'oppose à ce que l'on prohibe les adresses des sociétés particulières, 341. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition d'y mentionner le nombre des signataires, 547. — Fait arrêter qu'on interrogera à la barre le marchand de vin chez lequel se sont trouvé Roch et Lucot, accusés d'enrôlement pour les émigrés, 350. — Et ordonne qu'à l'avenir les ministres signeront leurs mémoires, 356. — Déclare Cahier-de-Gerville coupable, pour avoir suspendu l'exécution de la loi qui supprime les tribunaux de commerce, 364. — AN 1792. Demande la question préalable sur le projet relatif à l'organisation des bureaux de la conservation générale des forêts, 9. — Vote l'ajournement de celui de Dumas sur un nouveau mode de recrutement, 21. — Fait défendre de sortir du royaume sans passe-port, 25. — Rejeter une médaille consacrée à la journée du 14 janvier, 26. — Renvoyer au comité militaire une réclamation des gardes françaises relative aux cartouches signées Bailly, qui leur sont délivrées, 28. — Propose d'obliger ceux qui voudront sortir du royaume à le déclarer, 31. — Présente un projet concernant les députations à faire au roi, lors de l'envoi des décrets à sa sanction, 38. — Vote la mise en séquestre du bien des émigrés, 41. — S'élève contre le projet de former les compagnies de chasseurs de Paris en bataillon d'infanterie légère, 44. — Ses observations sur la vente du numéraire, 46. — Il accuse et juge digne de mort le ministre Narbonne pour la loi réglementaire qu'il a adressée de son propre chef aux régimens, 59. — S'élève contre une augmentation de forces pour réprimer les troubles de Seine-et-Oise et de l'Eure, et déclare que la trahison est générale, 69. — Ne veut pas que Deleutre, député ex-

traordinaire d'Avignon, soit entendu à la barre, 80. — Provoque une amnistie en faveur des détenus de cette ville, *ibid.* — Propose la privation des droits de citoyen pendant deux ans contre les émigrés rentrés depuis le 9 février 1792, 90. — Accuse les malveillans de jeter l'alarme sur les opérations de la Maison de Secours de Paris, 93. — Prétend que le ministre de l'intérieur ne doit pas rendre compte des mesures prises par lui, relativement aux prisonniers avignonnais, 108. — Demande la parole contre une députation qui attribue les derniers échecs à la trahison, 124. — Invoque l'ajournement de la fête nationale proposée en l'honneur de Simoncau, maire d'Etampes, 134. — S'oppose à la suppression du million accordé aux frères du roi, et au paiement de leurs créanciers en rentes viagères, 139. — Combat la remise de pièces au juge de paix Larivière, pour informer contre Carra, 140. — Défend le ministre Clavière, dénoncé pour avoir destitué le directoire des postes, 146. — Veut que les prêtres puissent être déportés sur la dénonciation de 20 citoyens, 147. — Fait ordonner la poursuite du prêtre Porchard devant le tribunal du district de Pontarlier, 148. — Décréter d'accusation le prêtre Henrys comme coupable d'embauchage, 155. — Son opinion dans l'affaire de Talvende et Fontaine, réclamant contre leur jugement à mort, 159. — Veut que tous ceux connus par leur dévouement à la personne du roi soient exclus de sa garde, 162. — Demande l'appel des ministres à la barre pour rendre compte de l'exécution du décret du 30 avril, *ibid.* — S'élève contre un projet de pétition en opposition au décret de fédération 163. — Est entendu, comme témoin, dans l'affaire de Grangeneuve et Jouneau, 169. — Fait décréter l'envoi à l'assemblée d'une procédure qui constate qu'il a été offert de l'argent pour aller dans les tribunes applaudir les membres du parti *Feuillant*, 170. — Lit que ce sont les contre-révolutionnaires de Rouen qui ont signé l'adresse relative au 20 juin, 183. — Provoque le licenciement de l'état-major de la garde nationale, la permanence des sections et la déclaration portant que la patrie est en danger, 186. — Défend Pétion, suspendu par les administrateurs du département de Paris, qu'il accuse d'être

en état de contre-révolution, 193. — Appuie la pétition des villes du Puy-de-Dôme sur la permanence des sections, 210. — Fait envoyer Tarbé à l'Abbaye pour avoir manqué de respect à l'assemblée, *ibid.* — Décréter qu'il sera rendu compte de la conduite du juge de paix Duperron, et pourquoi, 212. — Ordonner la vérification du fait de l'empoisonnement du pain des volontaires du camp de Soissons, 217. — S'élève contre les obstacles apportés au départ des gardes suisses, 219. — Fait révoquer les pouvoirs de Bonne-Carrère, envoyé aux États-Unis, et apposer les scellés sur ses papiers, 225. — Ordonner cette dernière mesure à l'égard de Laporte, intendant de la liste civile; décréter d'accusation l'ex-ministre de la guerre, Dabanourt, *ibid.* — Et arrêter la réélection des juges de paix, 226. — Vote contre la formation d'un nouveau directoire du département de Paris, 227. — Fait décréter que les statues des rois et les bronzes des édifices nationaux seront convertis en canons, 229. — Adopter un mode de jugement des conspirateurs des Tuileries, 230. — Parle contre l'érection d'un tribunal inquisitorial, demandé au nom de la commune de Paris, 232. — Fait décréter qu'il sera présenté un tableau des ciines de Lafayette, 235. — Déclarer que le général Arthur-Dillon a perdu la confiance de la nation, *ibid.* — Accorder un secours provisoire aux veuves et enfans des citoyens morts au 10 août, 236. — Annuler les jugemens rendus contre des militaires, pour fait d'indiscipline, 238. — Et passer à l'ordre du jour sur la proposition de retenir, comme otages, les femmes et enfans des émigrés; *ibid.* — Annonce la saisie de 100.000 liv. que Lafayette emportait dans ses bagages, *ibid.* — S'oppose à ce que les philosophes étrangers, en recevant le titre de citoyens français, soient éligibles à la convention nationale, 239. — Fait supprimer la contrainte par corps pour mois de nourrice, *ibid.* — Et décréter que les jugemens des tribunaux criminels, pour fait de contre-révolution, seront sans appel, 244. — Répond aux plaintes faites de pillage d'armes et de mutilation de la statue de Louis XV, à l'École-Militaire, 245. — Fait autoriser le pouvoir exécutif à annoncer à l'armée que rien n'est

changé dans son organisation, *ibid.* — Parle sur le mandat d'amener lancé par la municipalité de Paris, contre Girey-Dupré, journaliste, 246. — Fait fixer à trois cents le nombre des citoyens composant le conseil-général de cette commune, 248. — Est envoyé pour calmer la fureur du peuple, lors des massacres de septembre, 249. — A l'occasion du serment de haine à la royauté, demande qu'on n'anticipe pas sur le prononcé de la convention nationale, 250. — Fait passer à l'ordre du jour sur une observation critique, relativement à l'emploi de deux millions en secours par le pouvoir exécutif, 257. — Accorder une gratification à Ducholat, pour l'arrestation d'un des principaux agens de la contre-révolution, *ibid.* — Décréter la peine de mort contre ceux qui usurperaient la qualité de fonctionnaire public, 261. — Prendre des mesures pour découvrir les voleurs du garde-meuble, 262. — Amnistier les provocateurs au duel; *ibid.* — Décréter que la rançon des prisonniers de guerre sera proportionnée au grade, 265. — Réélu à la convention nationale, est envoyé, en qualité de commissaire, à Orléans, 267. — Veut que l'on donne au peuple des juges qui connaissent la loi, et demande qu'ils opinent à voix haute, 268. — Rend compte du rétablissement de l'ordre, à Orléans, par les commissaires, 272. — Est accusé, par Narbonne, d'avoir reçu de lui des distributions d'argent par l'intermédiaire de Lacroix, 276. — Amende la proposition relative à la sortie de tous les détenus depuis le 10 août, sans mandat d'arrêt ni décret d'accusation, 283. — Pense que l'affaire relative à l'arrêté de la section de Marseille, sur le mode d'élection par appel nominal, est du ressort de la municipalité, 287. — Vote le dépôt au comité de surveillance des registres de chaque section, *ibid.* — Fait autoriser le sursis à l'exécution des jugemens rendus ou à rendre contre des voleurs du garde-meuble; 293. — Annonce que l'un d'eux a fait retrouver pour 120,000 livres de bijoux cachés, 295. — Provoque des mesures contre ceux qui se rendraient coupables d'excès à l'égard des émigrés qu'on amène à Paris, *ibid.* — Fait ordonner à Roland de désigner ceux d'entre eux que l'on dit être prisonniers prussiens,

301. — S'oppose à ce qu'il soit encore accordé des congés aux membres de la convention, 341. — Fait confisquer les effets mobiliers des prêtres réfractaires, saisis en pays étrangers, *ibid.* — Décréter la peine de mort contre quiconque exportera des grains de France, 342. — Cite des faits particuliers sur les troubles relatifs aux subsistances, *ibid.* — Fait ordonner l'arrestation de Viard, et la levée des scellés sur ses papiers, en présence de deux membres de la convention, 345. — Est nommé l'un des commissaires chargés de donner connaissance à Louis XVI du décret qui lui accorde un conseil, 349. — Fait autoriser Malesherbes à communiquer librement avec lui, 350. — Son opinion en faveur de l'arrêté du corps électoral de Paris, pour l'impression des listes des huit et vingt mille, etc., *ibid.* — Propose d'entendre, à la barre, les témoins de l'enlèvement des pièces renfermées dans l'armoire de fer, 352. — Fait rapporter les décrets qui accordaient des indemnités aux princes allemands, 353. — Et décréter la peine de mort contre quiconque attenterait à l'indivisibilité de la république, *ibid.* — Veut que Roland et Pache, en quittant le ministère, ne puissent y être réélus, *ibid.* — Fait autoriser l'assemblée électoral de Paris à continuer ses nominations d'officiers des tribunaux civil et criminel, 354. — Et adopter diverses dispositions en faveur des bataillons le *Mauconseil* et le *Républicain*, accusés d'insubordination, 355. — Sollicite le rapport du décret d'expulsion de la famille d'Orléans, 356. — Dénonce Louvet et Brissot ; comme complices de Lafayette, 357. — Demande que le mémoire de Desèze, en faveur du roi, soit signé, 363. — Invoque l'appel nominal sur la question de l'ajournement de la discussion de ce procès, *ibid.* — Fait valoir les pièces existantes contre ce prince, *ibid.* — Et passer à l'ordre du jour sur la notification de l'intercession du roi d'Espagne en sa faveur, 365. — AN I.^{er} 1795. S'oppose à ce que Boze soit admis aux honneurs de la séance ; adresse des reproches à Guadet, Vergniaud et Gensonné, 5. — Provoque l'envoi aux départemens du compte rendu sur la situation de Paris, et la répression des mesures prises par le département de la Haute-Loire, 8. — S'oppose

à la levée de la permanence des conseils-généraux des communes et des sections, *ibid.* — Vote le renvoi, au comité de sureté générale, des adresses départementales dénoncées par Paris, 13. — Attribue les troubles de Rouen à l'existence de Louis XVI, et fait décréter d'accusation Leclerc, auteur de la *Chronique nationale et étrangère*, imprimée dans cette ville, 16. — Combat l'envoi aux départemens du procès-verbal de la séance dans laquelle Louis a été condamné, et pourquoi, 22. — Repousse le soupçon que Paris puisse supporter un nouveau roi, et vote l'exécution de Louis dans les vingt-quatre heures, 25. — Sollicite la punition des fonctionnaires venus à Paris pour y conspirer ; annonce que Michel-Lepelletier a été assassiné, et propose de mander à la barre le ministre de la justice, pour rendre compte des mesures prises à ce sujet, 24. — Inculpe Pétion à l'occasion du 2 septembre ; fait supprimer le bureau d'esprit public du ministère de l'intérieur, 25. — S'oppose à l'impression et à l'envoi de la lettre de Roland offrant ses comptes et sa démission, et à la mention honorable de la conduite des Français à Constantinople, en ce qui concerne l'ambassadeur Choiseul-Gouffier ; est nommé secrétaire, 26. — Fait décréter une récompense pour celui qui arrêtera l'assassin de Lepelletier, 31. — Vote la mise en liberté du journaliste Nicole, 33. — Présente un projet d'organisation du ministère de la guerre, 36. — Fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation de Biroteau, contre le comité de surveillance, 61. — Relève les expressions de Buzot, relativement à la situation de Paris ; demande que les volontaires des départemens, qui sont dans cette ville, retournent, sous trois jours, dans leurs foyers, ou qu'ils soient mis à la disposition du conseil exécutif, 65. — Veut que l'âge d'exception des peines contre l'émigration soit fixé à seize ans pour les garçons, et à dix-huit pour les filles, 66. — Propose de faire voter, à haute voix, les jurés près le tribunal révolutionnaire, 72. — Parle sur les circonstances où se trouve la convention, et sur l'égarément de l'esprit public, 74. — Déclare que la trahison de Dumourier remonte à l'entrée des Prussiens en Champagne ; le fait déclarer traître à la pa-

trie, et mettre sa tête à prix; s'oppose à ce que le choix des ministres soit fait par la convention, et veut qu'ils soient responsables, 96. — Appuie fortement le projet de créer un comité de salut public, 99. — Abandonne le fauteuil dans l'impossibilité de calmer les troubles excités par Duperret, 140. — Provoque le renvoi au comité des propositions relatives à d'Orléans et aux Bourbons émigrés, 106. — Applaudit au zèle civique des habitans de la Gironde, 110. — Fait arrêter qu'il sera écrit une lettre de félicitation aux représentans Rewbell et Merlin, à Mayence, 112. — Demande que l'on statue sur la dénonciation contre les vingt-deux députés avant de s'occuper de l'arrêté sur la permanence du conseil-général de la commune, 113. — S'oppose au renouvellement du tribunal révolutionnaire; parle contre l'inviolabilité invoquée par Mainvielle en sa qualité de député suppléant, et vote son arrestation provisoire, 121. — Réclame l'ordre du jour sur l'envoi de commissaires dans la Vendée par la commune de Paris, dénoncé à la convention, et sur une pétition menaçante du faubourg Saint-Antoine, 124. — Fait décréter un recensement de grains, l'approvisionnement des marchés par les administrations, et un *maximum* décroissant pour un temps déterminé, 125. — Défend la municipalité de Paris, inculpée pour l'arrestation des pétitionnaires des *Lombards* et de *Bonconseil*, 128. — Demande que ceux qui voudront conserver un domestique en état de porter les armes, fournissent deux hommes, 130. — Fait envoyer des commissaires, pris dans l'assemblée, auprès des sections, pour les exciter à s'armer, 131. — Propose la suppression des journaux incendiaires, le prompt départ des volontaires de Paris, et la confiscation des biens du traître Quétineau, 133. — Demande le renvoi au comité de salut public de l'arrêté des commissaires Boisset et Moïse Bayle, relatif au tribunal populaire de Marseille, 134. — S'oppose au renouvellement de la convention, 135. — A la mise en liberté du citoyen Roux, juge de paix de la section de l'Unité, 138. — Et à l'élargissement des personnes arrêtées à Orléans, 141. — Appuie l'emprunt d'un milliard; et apostrophe vivement Henry Larivière, *ibid.* — Ses craintes

sur le système municipal dans une grande commune, 144. — Il combat la proposition de traduire au tribunal révolutionnaire les révoltés du camp de Jalès, et fait décréter qu'ils seront jugés sans appel par le tribunal de l'Ardèche, 148. — Reproche à Isnard ses réponses incendiaires; demande qu'il quitte le fauteuil; réclame l'arrestation des membres de la commission des douze et l'apposition des scellés sur ses papiers, 149 et 152. — S'élève contre le décret qui a ordonné la recherche de ceux qui ont fait sonner le tocsin, 154. — Interrompt Lanjuinais déclarant qu'il n'y plus de liberté pour la représentation nationale, 155. — S'oppose à ce que Marat renonce à ses fonctions, 156. — Fait exclure du tribunal révolutionnaire les parens, au quatrième degré, des membres de la convention; annonce un mouvement contre - révolutionnaire à Marseille, 158. — Fait passer à l'ordre du jour sur l'impression d'une lettre de Vergniaud demandant un prompt rapport, *ibid.* — Parle contre une adresse de la ville d'Angers en faveur des Girondins, 159. — Vote la translation au tribunal du Var des détenus de Marseille, *ibid.* — S'oppose à la suppression des gros assignats, 160. — Fait accorder une augmentation de traitement aux juges de paix et à leurs greffiers, 161. — Et amalgamer différens corps de troupes, 162. — Fait une nouvelle sortie contre les journalistes, *ibid.* — Provoque le décret d'arrestation contre les représentans qui ont quitté leur poste sans passe-ports, et dénonce les mouvemens de différens départemens, 163. — Parle contre Brissot; sollicite sa prompte punition et celle des députés de son parti, 165. — S'oppose à l'arrestation de ceux du Calvados, 166. — Insiste pour le décret d'accusation contre Buzot et autres, 167. — Vote l'institution des corps électoraux; fait rejeter la proposition de dénoncer à un jury national les opinions des députés, 168. — Parle contre l'institution de ce jury, 170. — Demande la mise hors la loi des membres du tribunal populaire de Marseille, et le décret d'accusation contre Barbaroux, 171. — Fait déclarer définitive la commune provisoire d'Orléans, 172. — Son opinion sur la résidence des conventions et du corps législatif, *ibid.* — Il combat le

sursis demandé en faveur de deux condamnés dans l'affaire de Bretagne, qui offrent des révélations, *ibid.* — Fait décréter l'arrestation de tout administrateur qui sortirait du cercle de ses fonctions, *ibid.* — S'oppose à ce que l'on fasse sonner le tocsin au même moment dans toute la république, à l'occasion des succès des vendéens, 175. — Demande le remplacement de Bouchotte par voie de scrutin, 176. — Propose de fixer le *maximum* des revenus soumis à l'emprunt forcé, *ibid.* — Fait écarter un projet de Ramel sur les suspects et détenus, et s'oppose à ce que les députés arrêtés puissent sortir avec un gendarme, *ibid.* — Fait renvoyer au conseil exécutif et au comité de salut public les mesures à prendre contre les administrateurs rebelles à la loi, 177. — Rejeter le projet de donner la censure au peuple, 178. — Parle contre Jacques Roux, et qualifie ses principes d'anarchiques, 179. — Fait adopter provisoirement la proposition de fermer la Bourse, 180. — Est nommé président, 181. — Entre au comité de salut public renouvelé, 193. — Fait rapporter le décret qui enjoint aux administrateurs de communiquer la correspondance de leurs députés, 195. — Provoque l'arrestation de Doperret et de Fauchet, 198. — Appuie la proposition de Lacroix, tendante à faire raser la maison de Buzot, et fait décréter qu'il sera élevé en sa place une inscription infamante, 200. — Annonce que le département du Doubs a rapporté ses arrêtés liberticides, 203. — Fait décréter d'arrestation le député Serres, et pourquoi, 204. — Préviend que Reverchon et Laporte, commissaires dans le département de Saône et Loire, en ont requis les gardes nationales pour marcher contre Lyon, 205. — Fait renvoyer à un nouvel examen le mode d'exécution de la déportation des prêtres, 206. — Annonce l'évacuation de Lizieux par les rebelles; fait destituer et arrêter provisoirement le maire de Villers (Mayenne), *ibid.* — Et décréter que le tribunal de cassation sera tenu de statuer, dans la huitaine de l'envoi des pièces, sur toutes les affaires criminelles portées devant lui, 211. — Sollicite le renvoi au comité de la proposition de Danton sur le gouvernement provisoire, 215. — S'oppose à ce que les députés de Nantes aient les honneurs de la séance, et vote leur arrestation,

216. — Fait décréter la mise en liberté d'Aubert-Dubayet et de son état-major, et déclarer que la garnison de Mayence a bien mérité de la patrie, 218. — Défend Merlin et Rewbell, commissaires à Mayence, contre Montaut, 222. — Inculpe l'imprimeur Baudouin, comme partisan secret de Roland et du fédéralisme, et s'oppose à ce que la convention déclare qu'il a mérité sa confiance, 237. — Fait ordonner l'apposition des scellés sur la caisse d'escompte et toutes compagnies de même nature supprimées, 238. — Ordonner la formation d'une commission de cinq membres pour s'occuper du *maximum*, 240. — Ses observations à Amar, dénonciateur de Kellermann, 241. — Il propose un *maximum* et l'interdiction du commerce des grains, 248. — Répond, comme président, à une députation des Jacobins et à d'autres pétitionnaires; blâme les expressions violentes d'un discours de Drouet; invite la convention à se méfier des propositions exagérées, et déclare que la France n'est altérée que de justice et non de sang, 250. — Demande que le maire de Nantes, Bâco, soit renfermé dans les prisons, 255. — Obtient la question préalable sur la proposition de renvoyer les fabricateurs de faux assignats au tribunal révolutionnaire, 259. — S'oppose au renvoi par-devant le comité de sûreté générale des pétitionnaires de l'administration de Seine-et-Oise, réclamant leurs collègues, 262. — Combat l'effet rétroactif du décret qui traduit au tribunal révolutionnaire les propagateurs de fausses nouvelles, et appuie la fixation du traitement des évêques à 6,000 livres, 265. — AN II. 1795. Fait établir des corps d'observations aux Bouches-du-Rhône, de la Loire et de la Seine, pour empêcher la sortie des grains, 265. — Donne sa démission de membre du comité de salut public, *ibid.* — Combat la proposition de placer les magasins à blé à 12 lieues des frontières, 269. — Fait décréter la rédaction de feuilles purement morales, pour être affichées sur les murs de Paris et dans toute la république, *ibid.* — Impression de ce discours, 270. — Il est dénoncé aux Jacobins pour ses opinions à la convention, sa démission du comité de salut public, et son absence de la société, 272. — Fait ordonner l'envoi, à la com-

mune de Paris, de l'adresse du conseil-général provisoire de la commune de Bordeaux aux Parisiens, *ibid.* — Appuie le projet de Grégoire sur la rédaction et l'impression d'un recueil de traits de vertus publiques et privées, 273. — Se justifie, aux Jacobins, des inculpations précédemment articulées contre lui, 274. — Fait décréter des mesures contre les fournisseurs infidèles, 275. — Et ordonner au comité de présenter le rapport contre Brissot, *ibid.* — Fait faire l'appel des députés accusés, 278. — Décréter que les officiers seuls du régiment des gardes françaises, sont compris dans la loi qui leur ordonne de se retirer dans leur municipalité, 279. — Et annuler tous les actes faits par des citoyens mis hors la loi, 21. — Annonce que trois membres de la commission populaire de Bordeaux ont été jugés, 43. — Invite Grégoire à ne consulter que sa conscience sur l'abdication de ses fonctions ecclésiastiques, 49. — Fait décréter que les actes de renonciation des prêtres, seront traduits en langues étrangères, 51. — Obtient l'ordre du jour sur la proposition de Philippeaux, relative aux déclarations de fortune; reconnaît l'existence d'un système de terreur; veut que tous les Français soient en surveillance contre les dénonciations, 52. — Demande qu'on recherche la cause du système de calomnie précédemment dénoncé, 53. — Fait décréter que la convention ira en corps au temple de la raison; et passer à l'ordre du jour sur la proposition d'obliger les citoyens à se tutoyer, *ibid.* — Est expulsé de la société des Jacobins, 54. — Fait ordonner, sous huitaine, un rapport sur les soixante et treize députés détenus, 55. — Appuie la proposition de supprimer les loteries, 58. — Repousse, aux Jacobins, les accusations dont il est l'objet; est accusé de brissotisme par Hébert, qui fait maintenir son exclusion, 57. — Obtient la réhabilitation de la mémoire de Labarre et d'Étalonde, *ibid.* — Demande que les étrangers ne soient pas admis dans les armées, 58. — Provoque la suppression des procureurs-généraux de départemens, de districts et de communes, 65. — Loue le patriotisme des parens des réquisitionnaires du onzième bataillon, qui provoquent eux-mêmes la vengeance des lois contre leurs fils rebelles, *ibid.*

— Son opinion pour étendre la responsabilité des ministres à leurs employés, 72. — Fait appeler les suppléans des étrangers qui ont siégé à la convention, 98. — Appuie la proposition faite par Cambacérés, de surseoir à l'exécution de la loi sur le partage égal des successions, *ibid.* — AN II. 1794. Fait décréter le remplacement de tout député fugitif, en cas de décret d'accusation ou d'arrestation, 121. — Combat le projet de vente des biens d'émigrés par petits lots, 125. — Vote la peine de mort contre les faux témoins, 126. — Demande le rappel de Javoques, 142. — Ses observations sur la suppression de la mendicité, 168. — Sollicite les honneurs du Panthéon pour les cendres de Beauvais, 199. — Fait ordonner des recherches sur les administrateurs d'un district de l'Aude, relativement à la prestation du serment d'un prêtre, 240. — Fait l'éloge de la trente-troisième division de la gendarmerie nationale, comme composée de braves qui ont pris la Bastille, et ont assuré le succès de la révolution; et demande qu'en pourvoyant à leur habillement, on conserve cependant les honorables lambeaux qui les couvrent, 255. — Obtient qu'il sera pris des mesures pour que Robespierre et ses complices soient frappés de mort, 312. — Fait mettre hors la loi Coffinhal, Lavalette et Boulanger, *ibid.* — Ses réflexions sur la suppression proposée du tribunal révolutionnaire, 313. — Est nommé membre du comité de salut public, 315. — Justifie Dobsent, président du tribunal révolutionnaire, 526. — Parle contre Duhem, 328. — Préside les Jacobins, 330. — Sollicite la mise en liberté des cultivateurs détenus, *ibid.* — Appuie l'épuration des sections de Paris, et le rapport du décret des quarante sous accordés aux citoyens présens dans leurs assemblées; demande la garantie de la presse et la répression de la calomnie, 336. — Parle sur le gouvernement révolutionnaire, 343. — Accuse ceux qui cherchent à diviser la société des Jacobins, et présente des observations sur l'adresse lue à la convention, 544. — Fait rejeter la première dénonciation de Lecointre, *ibid.* — AN III. Vote le maintien du décret qui met hors la loi Reynier, de Marseille, 4. — Fait décréter la mention honorable d'une adresse de la commune de Saint-

Omer, en faveur de Florent-Guyot, et le renvoi des dénonciations dirigées contre l'orateur au comité de sûreté générale, 6. — Provoque l'ouverture de deux manuscrits de J. J. Rousseau, 8. — Trouve que le décret d'arrestation contre Chrétien est insuffisant, et fait décréter une poursuite générale contre les partisans de Robespierre, 13. — Appuie le projet d'Echassériaux sur la commission des subsistances, 17. — Fait un rapport sur la prise de Cologne, 21. — Sollicite des mesures contre les arrêtés clandestins des assemblées populaires, 25. — Appuie le projet de Delmas sur leur police, 28. — Défend la journée du 31 mai; son altercation avec Pelet à cette occasion, 34. — Observe que la lettre déposée au comité de sûreté, et relative au projet de replacer le petit Capet sur le trône, est de Rouyer, décrété d'arrestation, *ibid.* — Combat l'admission de Chabot, député de l'Allier; ses motifs, 56. — Discute le projet relatif aux dénonciations contre les représentans, 39. — S'élève contre Rewbell qui impute aux Jacobins mêmes les troubles du 19 brumaire, et les accuse des malheurs de la France, 55. — Vote le maintien du décret qui envoie un courrier à Nantes, pour en rapporter les pièces relatives à l'affaire de Carrier; et parle sur différens faits concernant ce représentant, 65. — Fait un rapport sur la question de savoir si le représentant Dentzel, né dans la principauté de Linanges, doit être regardé comme étranger, 69. — Discute le code civil, 79. — Provoque la suppression des comités révolutionnaires, 81. — Vote le maintien du décret qui traduit Laeroix devant le tribunal criminel, comme étant conforme aux principes de la législation, 131. — Fait casser un arrêté du ministre des finances, relatif aux cartes de sûreté, 138. — Décrète le renvoi de Dubem devant le comité de sûreté générale, pour y être entendu, 143. — Est accusé par Legendre, d'intriguer parmi ses collègues; se justifie de ce reproche, et rappelle sa conduite d'avant et d'après le 9 thermidor, 157. — Indique les moyens de retirer les assignats de la circulation, 162. — Fait renvoyer la proposition de Dupuis, sur les qualifications et dénonciations, aux comités compétens, 179. — Dénonce le droit de police que s'arrogé une foule de jeunes

gens, et se plaint de la rentrée des émigrés, 190. — Réclame la plus grande liberté d'opinion, dans la discussion sur les membres de l'ancien comité, *ibid.* — Propose de rassurer, par une déclaration, les vrais patriotes qui, égarés par le terrorisme, ont fait des maux involontaires à leur patrie, 194. — Combat la proposition faite par la section de l'Unité, de discuter le mode d'épuration et de renouvellement du corps législatif; dénonce un système tendant à la révision de la constitution de 93, pour revenir à celle de 91; et s'oppose à l'impression de cette pétition, *ibid.* — Est désigné par plusieurs membres comme ayant embrassé la défense de Dobsent, ex-président du tribunal révolutionnaire, accusé d'avoir pris part à la sédition du 12 germinal, 196. — Son arrestation est demandée par Tallien, 197. — André Dumont l'accuse d'avoir excité le peuple à la révolte dans cette journée, 198. — Il est indiqué par Legendre comme l'un des chefs des protestans contre le décret de déportation, 199. — Dénoncé de nouveau par Tallien comme chef de faction, et décrété d'arrestation, 200. — Et désigné par Rovère, comme devant marcher à la tête d'un rassemblement pour exécuter le complot faisant suite à la journée du 12 germinal, 213. — Décret qui lui enjoint de se constituer prisonnier dans les vingt-quatre heures, sous peine d'encourir la déportation, par le seul fait de la désobéissance, 214. — On annonce à la convention qu'il est nommé procureur de la commune de Paris, par les révoltés du 1.^{er} prairial; André Dumont propose de le mettre hors la loi, 247. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

THURN (le comte de), général. AN V. Son manifeste à l'occasion de l'entrée des troupes impériales dans l'Istrie vénitienne, 292.

THUROT, marin. AN 1791. Motion en faveur de sa fille, 99.

THYRION, adjudant-général. AN VI. Est félicité par le directoire, pour sa bonne conduite à la reprise de Sion, 255.

TIERNEY (M.), membre du parlement d'Angleterre. AN IV. Parle pour la réforme, et s'élève contre la guerre et la corruption, 272. — AN VI. Son opinion sur le bill des triples taxes, 117. — Son

duel avec M. Pitt, 268. — Parle contre l'envoi des milices dans l'Irlande, 285. — AN VII. Sur les liaisons et relations continentales, 95. — Contre la taxe sur les revenus, 119. — Contre la réunion de l'Irlande à l'Angleterre, 164. — Contre le bill de clôture des sociétés politiques, 232. — Sur les 45 mille russes, mis à la solde de l'Angleterre, 278. — Est réfuté par Pitt, 279. — Reproche à ce dernier de n'avoir entrepris la guerre que pour rétablir la royauté en France, 282. — Lui rappelle les négociations de Lille; et lui demande pourquoi ceux qui ne rêvent aujourd'hui que monarchie voulaient alors faire la paix avec la république, 283.

TIGER. AN I.^{er} 1793. Accusé par Chaumette d'avoir voulu l'assassiner, est renvoyé à l'administration de police pour y être interrogé, 251.

TIGNIÉ (le bailli de), Grand-croix dignitaire de l'ordre de Malte. AN VII. Détails donnés par lui sur la prise de cette île, 42 et 43.

FILLY, général. AN I.^{er} 1793. Rend compte de la capitulation honorable obtenue par la garnison française à Gertruydenberg, 114. — AN II. 1793. Marche contre les vendéens, 48. — Courage de sa colonne à l'affaire du Mans, 87. — AN II. 1794. Est destitué comme ex-noble; attestation de ses services par Carrier, Lacroix et autres; il est autorisé à rester à Paris, 176. — On dénonce sa mise en liberté, 346. — AN VII. Est nommé commandant au camp sous Liège, 295. — Part pour les côtes de Flandre, 337.

TILLY, chargé d'affaires à Gènes. AN II. 1793. Sa lettre au sujet de l'assassinat commis par les anglais sur les français composant l'équipage de la *Modeste*, 78. — AN III. Est arrêté à Gènes, 61.

TINET, commissaire pour les arts et les sciences en Italie. AN V. Annonce l'envoi d'une partie du trésor de Lorette, et des dépouilles de la vierge, 160. — AN VI. présente la liste des monumens recueillis par lui, 313. — Reçoit, du directoire, au Champ de Mars, une médaille avec cette légende: *Les sciences et les arts reconnaissans*, 314.

TINGRI (Prince de). AN VI. Soupçonné d'espionnage, est arrêté à Milan, 249.

TINTELIN. AN II. 1794. Annulation d'un jugement rendu contre lui par le tribunal criminel de la Loire inférieure, 520.

TINTOT. AN 1789. Un des orateurs des groupes du Palais-Royal; est arrêté, 51.

TIPHAINE (G.), cultivateur, et ses deux fils. AN II. 1794. Sont condamnés à mort au tribunal révolutionnaire, 159.

TIPPOO, sultan. AN 1789. Lettre sur le mauvais accueil fait à ses ambassadeurs par M. de Conway, gouverneur de Pondichéry, 130. — AN 1790. Dirige une expédition contre Tellichéry, 9 et 28. — Attaque les Anglais, 163 et 221. — Envoie une somme considérable à Louis XVI, 247. — Opérations des Anglais contre lui, 265. — Détails sur cette guerre, 326 et 342. — AN 1791. Conquêtes faites sur lui, 36. — Autres détails sur la guerre qu'il soutient, 40. — Ses succès, 135 et 143. — Opérations du lord Cornwallis contre ce prince, 242. — Il est vaincu par ce général, 278. — Nouveaux détails, 294. — Il le bat à son tour, 322. — Suite d'opérations militaires, 348 et 351. — AN 1792. Suite des détails, 37 et 168. — Sa paix avec l'Angleterre, 190. — Partage de son territoire avec les Anglais, 196. — Autre traité avec les puissances confédérées, 320. — AN III. Il expulse des Indes-Orientales douze mille mahométans pour différence de religion, 223. — AN VI. Sollicite une alliance avec la république; proclamation de Malartic, gouverneur de l'Île-de-France, à ce sujet, 288. — AN VII. Notice sur ses intentions, 11. — Dispositions hostiles de ce prince, contre l'Angleterre, à l'occasion de l'arrivée des français en Egypte, 181, 184 et 197. — Nouveaux préparatifs de guerre faits par lui, 275. — Conditions que lui imposent les Anglais, 323.

TIROL, commissaire civil dans les Colonies. AN III. Est dénoncé par les habitans de l'île de la Réunion, 154.

TIROU. AN 1789. Est élu membre de la municipalité de Paris, 94. — Et lieutenant du maire aux impositions, 102.

TISON. AN I.^{er} 1793. De service au Temple avec son épouse, dénonce plusieurs membres de la commune pour des conférences avec les prisonniers, 113. — Accès de folie de sa femme et arrêté de la commune à son sujet, 183 et 190. — AN II. 1793. Autre qui le met en liberté, 85.

TISSIER - DUCLOSEAU, physicien. AN II. 1794.

Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 214.

TISSON, général. AN V. Eloge de la conduite qu'il a tenue dans l'insurrection d'Avignon, 162. — AN VI. Sa mise en liberté, 126.

TISSOT, député d'Avignon à l'assemblée législative. AN 1791. Transmet un procès-verbal sur le massacre de l'Ecuyer, 298. — Démenti d'une dénonciation qui lui est attribuée, 302. — Donne sa démission, 303.

TISSOT. AN III. Se plaint aux Jacobins de la mise en liberté de Bâco, ex-maire de Nantes, 48. — Est arrêté comme l'un des chefs des mouvemens excités par cette société, 56. — AN VI. Elu député de Paris par le corps électoral resté à l'Oratoire, 210. — Cité par Savary, dans un rapport sur cette élection, comme étant apte à remplir les fonctions législatives; motifs de cette opinion, 229. — AN VII. Nommé chef de division au ministère de la police générale, 287. — Parle aux Jacobins sur la nécessité d'épurer les employés et de n'en admettre que de républicains, 319.

TITON. AN 1790. Présente à l'assemblée nationale un modèle de la Bastille, fait d'une des pierres de cette forteresse, 247.

TOALDO, professeur d'astronomie. AN VI. Sa mort; son épitaphe faite par lui-même, 95.

TOBIESEN-DUBY. AN II. 1795. Se plaint d'affiches diffamatoires répandues contre lui, 279.

TOLL, général suédois. AN III. Jugement qui le condamne, 284.

TOLLEDE. AN II. 1793. Demande à être épuré aux Jacobins; se justifie de sa liaison avec Desfieux, qui lui est reprochée par Dufourny, 95.

TOLLET (l'abbé Guillaume). AN 1791. Sa nomination à l'évêché de Nevers, 59.

TOLOZAN DE MONTFORT, prévôt des marchands de Lyon. AN 1789. Réclame et obtient des secours pour cette ville, 102.

TOLOZÉ. AN IV. Proposition d'établir une tonne d'après son plan, 170. — Ajournement de sa pétition pour la formation d'une caisse particulière d'échange des mandats contre du numéraire, 342. — AN VII. Est acquitté de l'accusation portée contre lui par Vitallis son caissier, 113.

TOMBEUR, rédacteur de la gazette française de

Warsovie. AN V. Son *Histoire de la dernière révolution de Pologne*, 33.

TONNELIER, député de Saint-Domingue au conseil des anciens. AN VI. Défend la résolution relative aux élections de Saint-Domingue pour l'an 5, 174.

TONNEZE. AN 1790. L'assemblée nationale accueille son invention tachygraphique, 158.

TOPINO-LEBRUN, élève du peintre David. AN 1792. Annonce les poursuites exercées par l'inquisition contre deux artistes français patriotes, 327. — AN III. Juré dans l'affaire du comité de Nantes, est récusé par Carrier, et pourquoi, 90.

TOPSENT (Jean-Nicolas), député de l'Eure à la convention nationale. AN II. 1794. En mission dans la Seine-Inférieure, fait mettre en liberté seize citoyens de Bezeville et Bréanté, poursuivis au tribunal du Havre, 201. — AN III. Fait augmenter les salaires des pilotes-lamaneurs de la rivière de Seine, 98. — Se plaint, par lettre, de l'empire que la société populaire de Brest s'arroge sur tous les objets d'administration, 269. — AN VI. Réélu au conseil des anciens, en est secrétaire, 184. — Nommé commandant de la frégate *la Comète*, 271.

TORFS, président de l'administration centrale de la Dyle. AN V. Prononce un discours à l'arrivée à Bruxelles de Bénézech, ministre de l'intérieur, 135.

TORNÉ (Pierre-Anastase), évêque et député du Cher à l'assemblée législative. AN 1791. Lettre sur les calomnies insérées contre lui dans *l'Ami du Roi*, 278. — Il s'élève contre les perturbateurs, et propose des mesures pour assurer la liberté des cultes, 302. — Combat le projet tendant à priver de leurs pensions les prêtres qui ne prêteront pas le serment, 322. — Prononce un discours contre le décret relatif aux prêtres réfractaires, et cause la plus grande agitation, 323. — S'oppose à la vente des édifices non employés, 334. — AN 1792. Fait supprimer toutes les corporations religieuses, 98. — Veut faire hommage de sa croix d'évêque, *ibid.* — S'oppose à la suppression des confréries ou rassemblemens de pénitens, 120. — Présente le tableau des manœuvres de la cour pour réasservir le peuple français, et demande que la patrie

soit déclarée en danger, 188. — Vote le décret d'accusation contre Lafayette, 205. — Fait supprimer les délégués de l'évêque de Rome établis dans les Colonies sous le nom de préfets apostoliques, 255. — AN I.^{er} 1793. Proteste de l'obéissance du département du Cher aux décrets de la convention, 172. — AN II. 1795. Abdiqne ses fonctions sacerdotales, 63. — AN V. Participation qui lui est attribuée à un ancien arrêté de Laplanche, condamnant, comme égoïste, un citoyen à une forte amende, 112.

TORT-LA-SONDE. AN 1789. Envoyé par Vandernoot au nom des Brabançons, demande que l'assemblée nationale prenne connaissance des paquets qui lui sont adressés, 110. — AN I.^{er} 1793. Nouvelle de son arrestation à Bruxelles comme ami intime de Dumourier, 236. — AN II. 1795. Autre note sur le même objet, 35. — AN V. Il dénonce Merlin, ministre de la justice; comité secret pour entendre la lecture de cette accusation, 66. — Renouvelle sa dénonciation contre ce ministre; ordre du jour, 112.

TOUFAUT, de Lille. AN 1791. Fait don d'une somme pour l'équipement de trois soldats, 198.

TOULAN, membre de la commune de Paris. AN II. 1795. Est accusé de correspondance avec Marie-Antoinette, 21. — AN II. 1794. Et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 285.

TOULKAR, émigré, fusillé à l'armée du Rhin. AN I.^{er} 1795. Lettre d'un officier qui envoie à la convention le mouchoir qu'il lui a prêté pour lui bander les yeux au moment du supplice; mouvement d'indignation, et décret qui ordonne la laceration de cette lettre, 255.

TOULON (l'évêque de). (Voy. MAZANGES.)

TOULON-RIMBAULT, ex-avocat du roi. AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 128.

TOULONGEON (marquis de), député de Franche-Comté aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée constituée, 11. — Excuse les protestations de divers membres de la noblesse et du clergé; d'après les mandats dont ils se croient liés, 12. — Vote pour la proclamation de Lally-Tolendal sur les troubles intérieurs, 21. — Expose les motifs du peu de confiance qu'a obtenu le parle-

ment de Besançon, 27. — Propose d'offrir à la fois à la sanction du roi la déclaration des droits, les articles constitutionnels et le décret des subsides, 67. — S'élève contre la conscription militaire, 116. — Repousse la supposition des intentions de l'aristocratie génoise dans le don offert par Genève, 129. — AN 1790. Rédige le décret portant qu'aucun membre de l'assemblée ne peut recevoir ni emploi ni faveur de la cour, même en donnant sa démission, 28. — Fait excepter de l'activité civile les militaires en garnison dans le lieu de leur domicile, 61. — Combat trois articles sur les indemnités en restitution de prix, la remise des baux et la révision des partages, 70. — Demande que l'assemblée s'occupe de la discussion du pouvoir judiciaire, 81. — Invoque l'ordre du jour sur la motion tendante à déclarer la religion catholique religion nationale, 105. — Provoque la convocation des assemblées primaires pour la formation des rôles des contributions, 107. — Parle sur la manière de poser la question sur l'installation des juges, 127. — Sur la hiérarchie et l'organisation militaire, 201. — Sur l'organisation de l'armée, 205. — Combat l'ordre du jour demandé sur un mémoire de Necker; ses motifs, 230. — Parle sur l'arrestation de cet ex-directeur du trésor public, 255. — Réclame sur l'énoncé de son vote dans l'appel nominal contre les ministres, 305. — Présente un projet sur l'organisation des ponts et chaussées, 310. — Son discours en faveur des porteurs de billets de retenue, 330. — Il vote l'ajournement de la question tendante à obtenir la sanction du roi à la constitution civile du clergé, 359. — AN 1791. Se plaint de l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, 56. — Parle sur la présence des militaires dans les sociétés patriotiques, 120. — S'oppose à ce que les autorités soient tenues de répondre aux pétitions, 132. — Propose de mettre aux voix la non-rééligibilité des membres de l'assemblée actuelle, 138. — Combat le projet tendant à conserver aux villes une municipalité particulière, comme leur donnant une espèce de suprématie sur les campagnes, 147. — Vote la conservation des lettres de grâce, 157. — Fait décréter que les mots *sur mon honneur* seront ajoutés au serment des fonctionnaires publics,

blics, 164. — Fait décider, lors de la fuite du roi, qu'on rendra à son caractère le respect qui lui est dû, 175. — Pense qu'un député peut être élu gouverneur du Dauphin, 180. — S'élève contre un projet sur la liberté de sortir de France et d'y rentrer, 189. — Se plaint du ministre de la guerre, et dit que les officiers du sixième régiment des chasseurs à cheval ont été oubliés dans les promotions ministérielles, 240. — AN 1792. Entre au service de l'empereur, 271. — Est décrété d'accusation, d'après un rapport de Rewbell sur sa correspondance avec les émigrés, 302. — AN I.^{er} 1793. Quitte le service de l'Autriche, 170. — AN V. Publie une feuille sous ce titre : *De l'Esprit public*; réflexions y relatives, 199.

TOULOTTE (E. L. G.), pharmacien, co-accusé de Babeuf. AN V. Débats à la haute-cour de justice à son sujet, 213. — L'accusateur national le déclare non-convaincu, 226. — Il est acquitté, 252.

TOULOUSE (l'archevêque de). (*Voyez FONGANGES et LOMÉNIÉ.*)

TOULOUSE, secrétaire du commissaire des guerres Delaunay. AN 1792. Poursuites contre lui, 330.

TOULOUSE, ex-conventionnel. AN VI. Est nommé vérificateur de la comptabilité intermédiaire, 507.

TOULOUSE-LAUTREC (le comte de), maréchal-de-camp, député de Castres aux États-généraux. AN 1790. Est arrêté à Toulouse, 176. — Inculpé dans un rapport de Voidel, 177. — Mandé à la barre, se justifie, 199. — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, 225. — Il menace Mirabeau, à l'occasion d'une dénonciation contre deux députés corses, 312. — AN 1791. Réclame en faveur du maréchal de Castries, 67. — AN 1792. Est chef des émigrés en Espagne; saisie de sa correspondance avec l'ex-garde-du-corps Vigier, 149. — AN I.^{er} 1795. Entre au service de la Russie, 85. — AN III. Refuse de marcher contre la France, et se suicide à Hambourg, 120.

TOURNAL, député d'Avignon. AN 1791. Arrêté, est mis en liberté, 137. — Et réincarcéré, 322. — AN I.^{er} 1793. La circulation de son journal dans

Avignon est prohibée par arrêté des commissaires en mission à Marseille; décret qui casse cet arrêté, 147.

TOURNAY (Louis), soldat. AN 1789. Se distingue au siège de la Bastille, et brise la première porte du pont-levis, 22.

TOURET, adjudant-général. AN VII. Donne des ordres pour le désarmement des habitans de Pise et l'expulsion des émigrés, 204.

TOURNIER, député de l'Aude à la convention nationale. AN II. 1795. Est décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

TOURNON, journaliste. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 297.

TOURNON, adjudant-général. AN III. Annonce la reddition de Stofflet, 211.

TOURS (l'évêque de). (*Voyez CONZIÉ.*)

TOURTIER, ex-noble. AN I.^{er} 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 219.

TOURTON et RAVEL, banquiers. AN 1792. Souscription à Hambourg pour soutenir leur maison, 192.

TOURTON. AN IV. Gagne le prix de la course à pied, 314.

TOURVILLE (ci-devant marquis de), général, commandant à Maubeuge. AN I.^{er} 1795. Sa lettre sur l'attaque de cette place par l'ennemi, 109. — AN III. Remplace le général Ferrand dans le commandement de Bruxelles, 294. — Plaintes des officiers contre sa remise en activité, 354.

TOURZEL (mesdames de), mère et fille. AN 1792. Sont arrêtées, 233. — Cette dernière est sauvée du massacre des prisons en septembre, 248. — AN III. Billaud-Varennes dénonce aux Jacobins et à la convention sa mise en liberté, 47. — AN V. Tallien se proclame l'auteur de son salut au 2 septembre, 349.

TOUSSAIN-CONVEY. (*Voy. CONVEY.*)

TOUSSAINT, receveur du district de Neuchâtel. AN 1790. Sa nomination est confirmée par l'assemblée nationale, 552.

TOUSSAINT, officier. AN IV. Sa bravoure fait obtenir des succès sur les chouans, 249.

TOUSSAINT-LOUVERTURE. (*Voy. LOUVERTURE et le Supplément*).

TOUSTAIN, ex-procureur du roi. AN II. 1794. Est condamné à la détention par le tribunal révolutionnaire, 137.

TOUSTAIN-VIRAY (comte de), député de Mirecourt aux États généraux. AN 1789. Demande qu'on fixe le traitement des députés, 58. — Propose de borner la durée de cette fixation à six mois, 59. — AN 1790. Combat un projet de décret concernant les pensions, 208. — Parle sur l'organisation de l'armée, et s'élève contre le système de l'incorporation, 215.

TOUTVRET. AN VII. Invente une main artificielle, qui imite parfaitement les mouvemens d'une main naturelle, etc., 38.

TOUZAC, militaire. AN I.^{er} 1795. Est déclaré incapable de servir dans les armées françaises, 37.

TOUZEAU, chef de chouans. AN IV. Rend les armes et jure une haine éternelle à la cause de la royauté, 170.

TOZON, vice-consul à Portsmouth. AN 1791. Envoie l'acte de prestation de son serment, 307.

TRACY-DE-STUTT (comte de), député de Moulins aux États-généraux. AN 1789. Appuie l'opinion du comité sur les assemblées primaires, 90. — Demande que les élections des membres de département et de district soient basées sur la population, la contribution et l'étendue du territoire, 92. — AN 1790. S'oppose à ce que la religion catholique soit déclarée religion nationale, 45. — Combat l'article du décret sur l'organisation de l'armée, qui porte la paye à trente-deux deniers, 61. — Vote la liberté du commerce de l'Inde, et réfute les assertions de Mauri en faveur du privilège exclusif de la compagnie, 95. — A l'occasion de la suppression des titres honorifiques, demande que ceux qui ont usurpé les titres des anciennes familles, soient tenus de reprendre leurs noms primitifs, 172. — Réclame en faveur de Bouillé le témoignage de l'approbation de l'assemblée pour les mesures qu'il déploie contre la garnison de Nanci révoltée, 244. — S'oppose à la réunion de l'arme du génie et de l'artillerie, 254. — AN 1791. Attaque un

plan pour l'extinction du *déficit*, 54. — Veut que l'assemblée déclare illégale l'arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc, 56. — Présente un projet sur les mines, 88. — Elève la question de savoir si le Comtat qu'on propose de réunir à la France, n'est pas regardé comme faisant partie de l'empire Germanique, 121. — Combat le projet relatif aux Colonies, et développe les motifs de son opinion, 133 et 134. — Repousse une nouvelle rédaction de l'article sur l'état des personnes non-libres, 135. — Veut que les citoyens soient libres d'ajouter à la confection des actes de l'état civil, les cérémonies du culte auquel ils sont attachés, 142. — Parle sur le décret qui rejette la réunion d'Avignon, 146. — Fait renvoyer au ministre de la guerre des explications relatives au licenciement de l'armée, 164. — Provoque le prompt départ des commissaires pour les Colonies avec les décrets et les instructions dont on les a chargés, 166. — Son opinion sur les conditions d'incompatibilité à l'égard des membres de l'assemblée, 167. — Proteste de son dévouement à l'assemblée, lors de la fuite du roi, 174. — Annonce qu'on a voulu faire passer au-delà des frontières le 78.^{me} régiment dont il est colonel, mais que ce complot a échoué, 220. — S'oppose à l'insertion dans la constitution du décret qui exclut du ministère les députés durant quatre années après la cessation de leurs fonctions, 226. — Sollicite l'adjonction de douze membres au comité colonial, 235. — Et déclare que sa présence y étant inutile, il donne sa démission, 243. — Refuse au roi la faculté de faire ses observations sur les réformes dans la constitution, votées par la première législature, 245. — Combat l'avis des comités relativement au régime des Colonies, 268.

TRAHAN, secrétaire de la société populaire de Marseille. AN I.^{er} 1793. Se suicide, 156.

TRAMIER, député du Comtat Venaissin. AN 1790. Fait le tableau des malheurs de sa patrie, et demande, au nom de ses compatriotes, à rester sous la domination du pape, 303.

TRANCHE-MONTAGNE, assassin. AN VI. Est condamné à mort, 139.

TRASSART. AN VI. Ses observations sur les cimetières, 47.

TRATTNER, imprimeur à Vienne. AN 1791. Vend dans son magasin la constitution française, 353.

TRAUTMANSDORFF (le comte de). AN 1789. Sa proclamation et sa lettre contre Wander-Noot, 94. — Autres proclamations et déclarations de l'empereur et de lui au peuple brabançon pour le rappeler à la soumission, 104 et 114. — On annonce qu'il a été pris, 123.

TRAVANET, ex-marquis. AN II. 1794. Ses liaisons avec Guffroy sont un sujet d'inculpations contre celui-ci, 168.

TRAVOT, adjudant-général. AN III. Annonce la soumission d'un corps de vendéens, 123. — AN IV. Et la prise de Charette, 189. — Est félicité par le directoire sur cette prise, ainsi que sur celle de Stofflet, 195.

TRAWITZ, aide-de-camp du général Schawembourg. AN VI. Présente au directoire neuf drapeaux pris sur les insurgés des petits Cantons suisses, 257.

TRÉFONTAINE. AN 1792. Député de la section de 1792, déclare qu'elle prend sous sa sauvegarde tous les signataires de pétitions, 253.

TRÉGUIER (l'évêque de). (Voyez LEMINTIER).

TRÉHOUARD. AN I.^{er} 1793. Est nommé par Dalbarade adjoint au ministère de la marine, 116. — Député d'Ile et Villaine à la convention nationale, est envoyé en mission à Brest, 259. — AN II. 1794. Annonce les réjouissances de ce port pour la reprise de Toulon, 120. — Est proposé pour représentant près les ports de Brest et de Lorient, 331. — AN III. Rend compte de sa mission, 94. — Monte l'escadre partie de Brest, 113. — Transmet les témoignages de reconnaissance des magistrats de Berghen envers les marins français qui s'y trouvaient lors de l'incendie, 168.

TRÉIL-PARDAILHAN (Th. Franç.) AN 1791. Est élu administrateur du département de Paris, 48. — AN 1792. Député de cette ville à l'assemblée législative, présente un projet sur la peine à infliger aux officiers déserteurs, 159.

TRÉILHARD (Jean-Baptiste), avocat, député de Paris aux États-généraux. AN 1789. Présente des observations conciliatrices pour la réunion des trois ordres, 6. — Vote pour une seule chambre

et le *vêto* suspensif, 50. — Propose un arrêté pour employer aux besoins publics l'argenterie des églises, 63. — Parle contre les députés qui quittent l'assemblée, 69. — Contre la propriété du clergé, 77. — Provoque l'apposition des scellés, l'inventaire des titres et du mobilier ecclésiastiques, et la suspension des nominations aux bénéfices, 86. — Sa motion sur le traitement des bénéficiers; il propose de mettre les scellés sur les chartriers des bénéfices, et d'en excepter les curés, 89. — Et d'annuler l'arrêté séditionnaire des états du Cambresis, 92. — Fait ajourner la discussion entre le district des Cordeliers et la commune de Paris, relativement à l'autorité des districts sur leurs députés à la commune, 94. — Son rapport sur la réforme des maisons religieuses et la fixation du sort des religieux, 117. — Sa motion pour retirer au clergé l'administration de ses biens et aliéner ses établissemens qui ne produisent aucun revenu; impression, 119. — Il est élu secrétaire, 122. — AN 1790. Fait accélérer la fixation des limites de chaque département, 10. — Décréter que les ecclésiastiques sont tenus de déclarer le nombre des bénéfices et pensions dont ils jouissent, 38. — Arrêter que le comité ecclésiastique présentera incessamment le plan de la constitution civile du clergé, 39. — Texte de son rapport sur les ordres religieux, 43. — Il présente une suite de questions à décider pour leur destruction, 44. — Fait adopter un décret sur le traitement des religieux sécularisés, 49. — Propose une distinction en faveur de ceux qui jouissent de dignités perpétuelles, 51. — Fait déclarer les premiers incapables d'aucune succession, 52. — Propose de pensionner les frères lais ou convers qui sortiront de leurs maisons, *ibid.* — Fait prononcer la question préalable contre l'avis tendant à faire décréter la vente des biens ecclésiastiques, demandée par la municipalité de Paris, et ajourner la question de ses conditions, 77. — Veut qu'on retire aux religieux restant dans le cloître l'usage de leur enclos, ou qu'on en déduise la valeur sur leurs pensions, 79. — Fait adopter quelques articles additionnels sur la suppression et le traitement des moines, *ibid.* — Et ordonner l'inventaire des maisons religieuses, 81.

— Etablit que la nation peut reprendre les biens ecclésiastiques devenus nationaux, et combat les inquiétudes manifestées sur la cessation des payemens aux ministres du culte, 102. — Dément, par des faits, l'assertion que les religieux ne sortiraient point de leurs cloîtres, 111. — Parle en faveur de la nouvelle constitution du clergé, 151 et 154. — Sur les conditions d'éligibilité aux évêchés, et sur la confirmation des évêques, 166. — Sur le traitement de ces derniers, 174. — Sur les patronages laïcs, l'aliénation des fondations et les établissemens ecclésiastiques, 183. — Est nommé président, 202. — Annonce l'arrestation de Bonne-Savardin, de l'abbé de Barmont et de Eggs, député de la garde nationale d'Obernheim, 212. — Propose de fixer le terme du paiement des traitemens des religieux et religieuses qui quitteront le cloître, 252. — Répond à différentes observations sur la pénurie des religieux et des abbayes, *ibid.* — Fait adopter différens articles y relatifs, 255, 259 et 261. — Fixer le sort des religieuses, 266, 268, 270 et 27. — Décréter la suite de son projet sur les pensions et l'emploi des moines sortis de leurs couvens, 267. — Annuler les collations et dispositions des cures, et appeler tous les religieux et religieuses à l'exercice des places de supérieur et d'économe, 344. — AN 1791. S'élève contre la formule du serment prononcé par l'évêque de Clermont, 3. — Provoque l'ajournement du projet sur le traitement des évêques, 40. — Vote la vente des immeubles affectés aux fondations ecclésiastiques, 42. — Fait adopter diverses dispositions pour la consécration des évêques, 62. — Désapprouver les signataires d'une lettre dans laquelle les commissaires de l'assemblée coloniale de Saint-Domingue s'en déclarent les seuls législateurs, 66. — Parle sur l'arrêté du département de Paris, relatif à la liberté des cultes; veut que les prêtres insermentés soient libres d'exercer toutes les fonctions qui ne sont point attachées à un titre, et que les églises des communautés ne servent qu'à leur usage, 109. — Fait décréter l'impression d'une lettre du ministre Montmorin au nonce du pape, 126. — Sollicite la translation provisoire des restes de Voltaire dans l'église de Romilly; rappelle qu'en 1764, ce philosophe à prédit la révolution, 130.

— Reproduit son opinion relative aux prêtres insermentés, *ibid.* — Pense que les actes de naissance, mariage et sépulture doivent être regus par des officiers civils, et que les citoyens sont libres d'y ajouter les cérémonies du culte auquel il sont attachés, 142. — Fait décréter des poursuites contre les ecclésiastiques qui exercent leurs fonctions après avoir été remplacés, 171. — Modifier le décret qui absout le cardinal de la Rochefoucault de l'accusation portée contre lui, 172. — AN 1792. Réclut à la convention nationale par le département de Seine - et - Oise, fait passer à l'ordre du jour sur la demande de Huet qui s'offre pour défenseur officieux de Louis XVI, 320. — Propose de laisser les tribunaux juges des réclamations des prévenus d'émigration retirés en pays neutre, 323. — Fait charger le pouvoir exécutif des dispositions nécessaires à l'expulsion des émigrés rentrés, 332. — Appuie la demande d'un prompt rapport sur les pièces trouvées dans l'armoire de fer, aux Tuileries, 335. — Fait envoyer dans les départemens les lettres des administrateurs d'Eure-et-Loir, relatives aux mesures par eux prises contre les séditieux, 338. — Propose d'accorder à Louis XVI un ou plusieurs conseils, 348. — Est élu président, 364. — AN I.^{er} 1795. Repousse l'influence que les sections de Paris paraissent vouloir exercer dans le jugement de Louis XVI, 1. — Prononce l'ajournement au milieu de la discussion sur le sursis, et lève la séance, malgré l'opposition d'une grande partie de l'assemblée, 22. — Envoyé en mission dans la Belgique, annule les protestations des représentans rebelles de Louvain, 58. — Transmet, avec ses collègues, Merlin de Douai et Gossuin, des détails sur la situation de l'armée, 71. — Ecrit sur les opérations militaires dirigées contre les rebelles de l'Ouest, 82. — Atteste l'exactitude du rapport de Laeroix sur la trahison de Dumourier, 96. — Est nommé membre du nouveau comité de salut public, 100. — Annonce de son arrestation momentanée à Bordeaux, et de son arrivée à Périgueux, 187. — Est rappelé du département de la Dordogne, et pourquoi, 203. — AN II. 1793. Annonce la vente du mobilier de Marly, 31. — AN II. 1794. Combat le projet

de soumettre les matières et valeurs précieuses à une déclaration publique, et cite un assassinat provoqué par une circonstance de cette nature, 106. — Est nommé membre du comité de salut public, 315. — Annonce la prise de Valenciennes et du fort l'Écluse, 342. — Lit une lettre de Schérer sur la reprise de Condé, 346. — Parle sur l'explosion de Grenelle, 347. — Sur l'établissement de Meudon, 359. — AN III. Annonce la reprise de Kaiserauern, du fort Crève-Cœur, et un avantage remporté par l'armée des Pyrénées sur les Espagnols, 14. — Communique la correspondance relative aux troubles de Marseille; annonce les dangers courus par Serres et Auguis; fait approuver leurs mesures, et créer une commission militaire dans cette ville, 15. — Son rapport sur deux pièces produites par Granet et Escudier, contre Barras et Fréron; il observe que ces derniers ayant rendus leurs comptes, on doit décréter qu'ils ont bien rempli leur mission, 16. — Est nommé membre du comité de salut public, 47. — Parle sur l'affaire de Carrier, 65. — Disente son acte d'accusation, 68. — S'oppose à l'impression des pièces d'une conspiration dénoncée par Creuzé-Pascal, comme pouvant faciliter l'évasion des coupables, 82. — Présente des observations sur les dilapidateurs des domaines nationaux, 84. — Ses vues sur la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, 100. — Rend compte de sa mission à Bordeaux, 141 et 148. — Fait interdire aux représentans en mission, la faculté de tirer des mandats sur les caisses publiques, sans l'autorisation des comités, 232. — Son rapport sur un nouveau traité avec le roi de Prusse, 248. — Il en propose la ratification, 251. — Fait adopter l'échange proposé des représentans et des ministres français détenus en Autriche, avec la fille de Louis XVI., et renvoyer à Cadroy le soin des approvisionnements des armées et de Paris, 285. — Fixer l'admission de l'ambassadeur de Venise, 315. — Lit ses lettres de créance, 316. — Propose de ratifier le traité conclu avec l'Espagne, 519. — Sort du comité de salut public, 320. — Fait charger les comités réunis de faire un rapport sur la réclamation du général Montesquiou, 346. — AN IV. Réélu au conseil des cinq-cents, propose d'autoriser le directoire à nommer

aux places vacantes dans l'ordre judiciaire et administratif, 71. — Discussion de cette proposition, 75, 81, 82 et 83. — Donne un démenti à Cormatin, sur le traité qu'il prétend avoir existé entre lui et le comité de salut public, 89. — Est élu président, 97. — Invite les députés revenus de l'Autriche à venir prendre leurs places, et les embrasse au nom du conseil, 106. — Rapproche la conduite de Job-Aymé des instructions royales trouvées sur l'émigré Gelin, et vote son exclusion, 109. — Célèbre l'anniversaire de la mort de Louis XVI, et termine son discours par le serment de haine à la royauté, 126. — Donne l'accolade au président de l'Institut qui vient prononcer le même serment, 127. — Discussion sur la résolution qui ordonne l'impression et l'envoi de ce discours, 135. — Il veut qu'on s'en rapporte à la prudence du directoire sur le choix de ses agens aux Colonies, et invoque l'ordre du jour sur toutes les propositions, 136. — Nouvelle discussion sur la résolution concernant l'envoi de son discours sur le 21 janvier; elle est approuvée, 138. — Il fait ordonner un rapport sur les travaux commencés au palais Bourbon, 152. — Prendre une résolution sur le mode de radiation des membres du corps législatif, inscrits sur des listes d'émigrés, 157. — Son rapport et projet sur les juges qui n'ont pas prêté le serment de haine à la royauté; mesures pénales qu'il propose contre eux, 172. — Son opinion en faveur du projet de la commission des finances, pour la création des mandats, 175. — Il propose de rétablir le député Doumerc dans ses fonctions législatives, 183. — Parle sur le paiement des loyers de maisons, 188. — Sur les jugemens des conseils militaires, 193. — Appuie la proposition de déclarer qu'il n'y a lieu à délibérer sur la dénonciation lue en comité secret, contre Isnard, 194. — Fait renvoyer au directoire les plaintes du tribunal de la Loire contre Reverchon, 198. — Provoque la suppression de la commission et des renseignemens demandés au directoire sur les troubles du Midi, parce qu'il craint, dit-il, de voir renouveler les comités des recherches et de sureté générale, 207. — Fait décréter la peine de mort contre les provocateurs à la royauté et à la constitution de 1793, 211. — In-

voque la question préalable sur le projet concernant le complément du corps législatif, 256. — Fait passer à l'ordre du jour sur un message du directoire, relatif à l'apposition des scellés sur les papiers de Drouet, 237. — Discute le surplus du projet sur le paiement de la contribution foncière, 258. — Propose d'autoriser le tribunal de cassation à statuer sur les compétences des tribunaux, 261. — Défend son système sur le jugement des prévenus des massacres de Lyon, 276. — Son opinion sur l'affaire de Veymeranges, 284. — Il fait arrêter que les co-accusés de Drouet seront traduits, avec lui, à la haute-cour, 297. — Renvoyer au directoire la pétition de Guichard, relative à ses biens, 354. — AN V. Soumet un projet sur les jugemens par jurés, 9. — Fait prendre une résolution pour la mise en activité des juges suppléans du département de la Seine, 23. — Prononce un discours sur la question intentionnelle, *ibid.*, et 24. — Fait renvoyer à un nouvel examen le projet relatif au délit de faux-témoignage, 29. — Présente des mesures pour l'acquiescement des contributions de l'an 5, *ibid.* — Parle en faveur du projet de la commission sur la loi du 3 brumaire; dit que le salut public ordonna cette loi; en sollicite l'exécution littérale, 38. — Vote la création d'un journal officiel, 80. — Propose de réunir à la commission les membres qui ont parlé sur la calomnie, 102. — Fait un rapport sur le mode de remplacer les députés élus en l'an IV, qui ne sont pas au nombre des législateurs, 155. — Un autre sur les recettes et dépenses de l'an 5, 172. — Est nommé secrétaire, 186. — Présente des observations sur un rapport de Mathieu, et appuie l'ordre du jour sur les plaintes portées par la haute-cour de justice, 190. — S'étonne de voir Defermont s'élever contre des projets de finances dont il a lui-même donné l'idée, 193. — Est chargé par le directoire d'assister aux conférences de Lille, avec Malmesbury, 357. — AN VI. Nommé ministre de la république française à Naples, 30. — Envoyé au congrès de Rastadt, 40. — Y rend sa première visite au plénipotentiaire impérial, 91. — Délivre une note sur le refus de la députation d'Empire d'adhérer à la cession de la rive gauche du Rhin, 144. — Texte de sa réponse sur la sé-

cularisation, 209. — (*Voy.* RASTADT). Il est proclamé membre du directoire, 259. — Départ d'un courrier extraordinaire pour lui annoncer sa nomination, *ibid.* — Discours prononcés lors de sa réception, 245. — Est cité comme le premier auteur de la proposition du rétablissement de l'impôt sur le sel, 328. — Président du directoire, répond aux envoyés helvétiques, 342. — Prononce un discours sur la fête du 18 fructidor, 352. — AN VII. Autre pour celle du 1.^{er} vendémiaire, 3. — Et pour la réception des ambassadeurs Batave et Cisalpin, 45. — Chalnel attaque sa nomination comme illégale; elle est défendue par Duviquet, 225. — Rapport à ce sujet, et décret qui annule son élection, 272. — Il est attaqué en dommages et intérêts par Soulavie; détails à ce sujet, 280. — Accusé dans différentes adresses d'être l'un des auteurs des calamités de la France, 292. — Rapport sur son administration, et projet de le frapper d'accusation, 297, 312 et 524. — Discussion secrète à ce sujet, 325, 328 et 330. — Les dénonciations ne sont point admises, 334 et 335.

TREILHARD, homme de loi à Beaujeu. AN III. Dénonce les crimes de la compagnie de Jésus, et une estampe royale circulant à Lyon, 525.

TREISCH, général. AN VII. Son discours à la société du Manège sur les circonstances, 299.

TREMEL. AN VII. Obtient une partie du prix décerné par l'Institut, pour la recherche des moyens de secourir les personnes renfermées dans une maison incendiée, 199.

TREMONDRIE, président de l'assemblée provinciale du nord de Saint-Domingue. AN 1790. Refute quelques-unes des prétentions de l'assemblée générale, 232. — Fait des observations sur une lettre de Brissot et Barnave, concernant les Colonies, 337.

TREMOUILLE (ex-prince de la). AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 274.

TRENCK (le baron de). AN 1791. Est arrêté en Autriche, 277. — Renseignemens qui le concernent, 318. — Est mis en liberté par l'empereur, 324. — AN II. 1794. Condamné à mort par le

tribunal révolutionnaire, comme agent de la faction de l'étranger, 323.

TRENCK, major-général. AN VII. Rend compte de ses combats avec les rebelles d'Irlande, 34.

TREVoux, adjudant-général. AN I.^{er} 1793. Annonce un avantage remporté sur les Autrichiens qui avaient tenté d'escalader Dunkerque, 246.

TRIAL fils, artiste du théâtre Italien. AN 1791. Auteur de la musique d'*Adélaïde et Mirval*, 166. — AN I.^{er} 1793. *Des Causes et des Effets* ou le *Réveil* de 89, par Joigny, 239.

TRIDON, curé de Rougères et député de Moulins aux Etats-généraux. AN 1790. Refus de recevoir son serment avec restriction et réserves, 363.

TRIGAUD, capitaine, commandant la gendarmerie à Bordeaux. AN I.^{er} 1793. Est mis en arrestation, 237.

TRION, dit CASSINEAU, chevalier de Malte. AN VI. Est condamné à mort comme agent de l'Angleterre et fabricant de faux passe-ports, 135.

TROGOFF (le contre-amiral). AN I.^{er} 1793. Est accusé par les représentans à l'armée d'Italie de complicité avec les traîtres qui ont livré Toulon, 252. — Mis hors la loi, 253.

TROGOFF (madame). AN III. Arrestation chez elle d'un moine jacobin qui prêchait la contre-révolution dans les campagnes, 272.

TROISŒUPS, député de l'Escaut au conseil des cinq-cents. AN VI. Propose des amendemens au projet de Fabre sur les dépenses communales, 329. — AN VII. Combat le projet relatif au partage des biens communaux, 127.

TROMBETTA. AN V. Se disant agent français, figure à la tête de la conspiration ourdie en Piémont contre le roi de Sardaigne, 160.

TROMP, amiral hollandais. AN VII. Son ombre invoquée par Brune dans une proclamation aux Bataves, 354.

TRONCHET (François-Denis), avocat, député de Paris aux Etats-généraux. AN 1789. Renonce aux immunités pécuniaires de cette ville, 34. — Son opinion sur le sens du mot *sanction*, 55. — Est nommé membre du comité de constitution, 57. — Présente des observations sur la na-

ture du droit de franc-fief, 64. — Annonce, à l'occasion des événemens des 5 et 6 octobre, que les districts de Paris n'ont désiré ni demandé la translation, à Paris, de l'assemblée nationale, et que, consultés sur cet objet, ils n'ont point délibéré, 68. — Propose d'autoriser provisoirement les villes à nommer elles-mêmes leurs municipalités, 74. — Prétend qu'on ne doit déclarer indignes les enfans d'un père failli, que lorsqu'ils ont reçu quelque portion de son hérédité, 79. — AN 1790. Vote la suppression des droits d'ainesse et de masculinité dans les successions de ci-devant nobles, 57. — Justifie l'article qui maintient la main-morte convertie en redevance foncière, 59. — Développe les motifs qui ont déterminé le comité à proposer la conservation des banalités conventionnelles, 61. — Fait envoyer à un nouvel examen trois articles sur les indemnités en restitution de prix, la remise des baux et la division des partages, 70. — Réclame contre les taxes établies sur les loyers de Paris, 109. — Fait adopter diverses dispositions sur le rachat des droits féodaux, 114. — Parle contre l'établissement des jurés et pour la permanence des juges, 120. — Fait décider que ceux de première instance seront sédentaires, 122. — Et développe les avantages de cette mesure, 125. — Fait adopter deux articles additionnels sur les biens casuels, 124. — Veut que le tribunal de cassation soit appelé cour suprême, et composé de chambres permanentes, 146. — Fixe l'emploi des fonds provenans du rachat des droits féodaux, 185. — Adopter divers articles sur la juridiction des juges de paix, 195. — Parle sur la question de savoir s'il y aura un tribunal pour chaque district, 204. — Fait un rapport sur l'affaire d'Avignon, 237 et 241. — Décréter différens articles sur le rachat des droits féodaux, 318 et 320. — Et celui des rentes foncières non-seigneuriales, 336, 338 et 340. — Adopter ses vues pour l'établissement des avoués, 352. — Ajouter un article additionnel au décret sur les rentes foncières, 354. — AN 1791. Son opinion sur les jurés, 12, 19 et 20. — Il réclame contre l'insertion de son nom dans la liste des membres du club monarchique, 33. — Fait adopter diverses dispositions pour le rachat des rentes sei-

gneuriales et droits féodaux, 55 et 58. — Veut que l'assemblée s'occupe des partages dans les successions, 72. — Est élu président, 90. — Annonce la mort de Mirabeau, et consulte l'assemblée pour savoir si l'on enverra une députation à ses funérailles, 93. — Propose des modifications à la faculté de tester, 97. — Fait fixer les effets de la suppression des dîmes, 159. — Et adopter la suite de ses articles sur les droits seigneuriaux, 174. — Appuie le projet de faire recevoir, par des commissaires, les déclarations du roi sur sa suite : est nommé à cet effet, 178. — Communique ces déclarations, 179 et 180. — Ne veut pas qu'un député puisse être élu gouverneur du dauphin, *ibid.* — Parle sur les moyens d'organiser définitivement les gardes nationales qui se rendent aux frontières, 217. — Vote pour que le décret sur les banqueroutiers ou faillits soit considéré comme constitutionnel ou rapporté, 224. — Propose de reconnaître le droit imprescriptible du peuple à la révision de sa constitution, et de lui déclarer, au nom de l'assemblée nationale, que son intérêt l'invite à suspendre ce droit pendant trente ans, 244. — Veut que tout travail de révision soit interdit aux deux premières législatures, 246. — S'oppose à ce que l'on mette au rang des décrets constitutionnels, celui qui supprime le droit de faire grâce, 247. — Provoque la suppression de l'article qui invite la nation à ne pas faire usage de son droit de révision avant trente ans, *ibid.* — Vote en faveur du projet portant que les jurés pourront bien déclarer l'accusé excusable, mais que les juges ne seront pas tenus d'absoudre, et pourront atténuer la peine, 253. — Fait rendre un décret sur les fonds patrimoniaux et nationaux, 259. — Vote une indemnité au prince de Monaco pour les pertes qu'il éprouve par l'effet des suppressions, 267. — Présente des mesures pénales contre ceux qui prendraient des titres proscrits par la constitution, 272. — AN 1792. Est choisi par Louis XVI pour son conseil, 349. — Lettre par laquelle il accepte la mission de le défendre, 351. — Arrêté de la commune de Paris le concernant, ainsi que les autres conseils du ci-devant roi, et vive discussion à ce sujet, *ibid.* — Il demande l'adjonction de

Desèze, 354. — Accompagne Louis XVI à la barre de la convention, 362. — Ses lettres, et décret relatifs à l'impression de sa défense, 363. — AN I.^{er} 1793. Donne diverses explications, 7. — Présente des observations sur la rigueur des formes du jugement qui condamne Louis, 21. — Arrêté de la commune pour faire cesser ses communications avec lui, 23. — Remerciements qu'il en reçoit dans son testament, 28. — AN IV. Député de Seine et Oise au conseil des anciens, en est élu secrétaire, 47. — Parle contre la résolution qui donne au directoire la faculté de compléter les élections, 60. — Est élu président, 67. — Défend la résolution relative à l'appurement de l'ancienne comptabilité, 85. — Combat celle qui établit la manière de se pourvoir en cassation, 181. — Texte de son rapport sur la fixation du chef lieu de l'administration des Basses-Pyrénées, 184. — Et proposition y relative, 185. — Il fait approuver la résolution sur la tentative du crime, 268. — Texte de son rapport à ce sujet, 270. — S'oppose à la clôture de la discussion de celle sur les successions, 287. — Attaque principalement les renonciations des filles, 290 et 291. — Combat une autre résolution relative au paiement des fermages des biens nationaux, 308. — Propose l'adoption de celle concernant les droits des enfans naturels, 323. — Appuie le cas de cautionnement prescrit par le code des délits et des peines, 335. — S'élève contre la résolution sur les co-propriétaires par indivis de biens d'émigrés, 336. — Vote le rejet de celle relative à la citoyenne Fourquevaux, 565. — AN V. Fait rejeter celle concernant les droits et actions des défenseurs de la patrie, 11. — Combat celle en faveur des créanciers des ci-devant secrétaires du roi, 29. — En fait approuver une nouvelle sur les moyens d'assurer les droits des défenseurs de la patrie, 42. — Son rapport contre celle relative à la question intentionnelle; il la fait rejeter, 122, 149 et 163. — Vote contre celle sur les successions, 142. — Improvise quelques réflexions sur celle qui établit la contrainte par corps en matière civile, 172. — Combat celle sur les créances des émigrés dont les biens ont été partagés avec la république, 198. — Fait approuver celle sur le mode des élections

élections réservées au corps législatif, 249. — Celle qui ordonne la levée des séquestres apposés sur les biens de l'ex-duchesse d'Orléans et du ci-devant prince de Conti, 288. — Et celle sur le renouvellement des bureaux-centraux, 304. — AN VI. Fait rejeter celle relative aux hospices civils, 4. — Combat celle sur les passe ports, 50. — Insiste pour l'approbation d'une autre résolution sur les domaines congéables, 44. — Défend celle sur les déchéances en matière d'appel, 89. — S'oppose à la lecture d'une pétition sur la résolution relative aux inscriptions civiques, 151. — Son rapport sur la question de savoir si le conseil des cinq cents peut retirer des résolutions qu'il a envoyées au conseil des anciens, 234. — Fait rejeter celle sur le régime hypothécaire, comme vicieuse dans les formes, 276. — Ordonner l'impression d'un rapport contre celles sur l'altération des billets de la loterie, 285. — Et rejeter ces résolutions, 310. — Relève l'obscurité, l'incohérence, et l'injustice de celle sur les transactions en papier monnaie, 328. — AN VII. Combat celle sur les expropriations forcées, 19. — Fait approuver celle qui fixe l'époque à laquelle la loi du 12 vendémiaire, an 4, et autres, ont été rendues exécutoires dans les départemens réunis, 22. — Opine en faveur du régime hypothécaire, 158. — Combat la résolution relative aux arbitrages forcés 177. — Fait adopter celle sur le tableau des départemens qui doivent nommer au tribunal de cassation, 180. — Invoque l'ajournement et le renvoi à une commission, de celle qui accorde un nouveau délai pour l'inscription des créances hypothécaires, 199.

TRONCHIN. AN 1789. Charge M. Nécker d'offrir à l'assemblée nationale, au nom de la ville de Genève, un don de 900,000 livres, 119.

TRONÇON (Nicolas), député de l'Oise à l'assemblée législative. AN 1792. Présente un rapport sur la contribution foncière, 57. — Appuie le projet de décret sur les remboursemens, 138. — S'élève contre une adresse de Grenoble sur un refus de sanction, 180. — Veut que Rœderer, procureur-général-syndic de Paris, soit mandé à la barre à cause de la suspension de Pétion, maire de Paris et de Manuel, procureur syndic de la commune, 193. — Fait fixer au cinquième du

revenu le *maximum* de cotisation pour la contribution foncière, 202. — S'oppose à la levée de la suspension de Manuel, 207.

TRONÇON-DU-COUDRAY (Guillaume-Alexandre). AN 1789. Plaide dans une cause criminelle célèbre instruite au parlement de Rouen, 121. — AN II. 1793. Défend Marie-Antoinette; est arrêté et remis en liberté à la suite d'un décret qui le déclare non-ineulpable, 27. — Observations aux Jacobins sur les motifs du choix qu'on a fait de lui pour plaider cette cause, 35. — AN III. Défend une partie des co-accusés de Carrier, 98. — AN IV. Député de Seine-et-Oise au conseil des anciens, combat résolution qui ordonne le paiement des contributions et fermages en nature, 81. — Parle en faveur des parens d'émigrés, et contre la loi du 9 floréal y relative, 151. — Cite les nombreuses exceptions qu'elle devrait contenir, et vote contre la résolution, 152. — Fait un rapport sur l'envoi aux départemens et aux armées de ceux de Camus, Bancal, Quinette, Lamarque et Drouet, et s'oppose à l'impression des notes y contenues relatives à Barrère, 141. — Autre rapport contre la résolution concernant les transactions entre particuliers, 318 et 319. — Fait rejeter celle sur le paiement des loyers des maisons, *ibid.* — AN V. Parle contre celle relative à la loi du 3 brumaire an 4, 66 et 67. — Combat celle qui établit un impôt sur les billets de spectacles, 70. — Provoque le rejet de celle qui exige un serment des électeurs, comme inconstitutionnelle, inutile et dangereuse, 184. — Exprime sa reconnaissance pour les légions républicaines, 225. — Propose le rejet de la résolution qui rapporte la loi du 3 brumaire, 240. — Est nommé secrétaire, 245. — Fait un rapport sur la résolution en faveur des fugitifs de Toulon, et en propose l'approbation; analyse le texte de ce rapport, 328, 360 et 361. — Autre rapport sur la marche des troupes, les adresses des armées et les messages du directoire y relatifs; il invite les anciens à s'interposer entre les cinq-cents et le directoire pour rétablir l'union entre eux; impression, 336 et 337. — Est déporté au 18 fructidor, 550. — AN VI. Embarqué sur *la Vaillante*, à Rochefort, 9. — AN VII. Meurt à Synamari, 284.

TRONJOLLY (Philippe) de Nantes. AN II. 1794. Est acquitté et mis en liberté par le tribunal révolutionnaire, 560. — AN III. Carrier réclame la communication de ses dénonciations contre lui, 60.

TROQUART (Baptiste). AN III. Décret qui lui accorde 1,500 francs pour les soins rendus à Pétion, Buzot et Barbaroux durant leur proscription, 294. — AN VII. Il réclame le paiement de cette somme, 3.

TROTONIS, vendéen. AN III. Signe l'acte de pacification, 176.

TROUARD, ci - devant RIOLLES. AN 1790. Est arrêté à Bourgoïn, et trouvé saisi d'un plan de contre-révolution; décret pour sa translation à Paris, 243. — Autre portant qu'il sera informé contre lui et ses adhérens, 256. — Il obtient de l'assemblée nationale d'être jugé sans retard, 354. — AN 1791. Est mis en liberté, 229.

TROUFFLEAU (Antoine), condamné à mort pour émission de fausses rescriptions. AN VI. Demande d'un sursis par ses défenseurs officieux; il est accordé, 254, 241 et 242. — Renvoi à la commission d'une nouvelle pétition présentée par lui, 264. — AN VII. Rapport sur son affaire, 124. — Ses défenseurs réclament une amnistie en sa faveur, 150. — Discussion sur son compte, 155.

TROUILLE (Jean-Nicolas), député du Finistère au conseil des cinq-cents. AN IV. Demande le maintien des lois existantes, et invoque l'ordre du jour sur le message relatif à la réorganisation de la marine, 124. — Texte de sa motion sur les travaux des ports, 212. — Il combat le rapport sur le code hypothécaire, 248. — Dénonce l'*Ami du Peuple*, par Lebois, 269. — Parle sur le transport des feuilles publiques et du papier-monnaie, 274. — S'élève contre une amnistie pour les délits révolutionnaires, 349. — AN V. Provoque le rapport de la loi du 3 brumaire an 4, 47. — Invoque la question préalable sur l'établissement d'un journal tachygraphique, 92. — Fait accorder des pensions aux marins, 156. — Donne des détails sur le débarquement en Angleterre de 1,400 forçats, et fait arrêter un message pour avoir des renseignements à ce sujet, 170. — Fait un rapport sur la vente du Château-Trompette à Bordeaux, et pré-

sente un projet de résolution y relatif, 211. — Réclame en faveur des officiers marins de Brest, livrés au désespoir par le non-paiement de leur solde, 226. — Reproduit et fait adopter son projet sur la vente du Château-Trompette et l'érection d'un monument en sa place, 231. — Demande que l'on termine la longue discussion sur la police des cultes, et propose une série de questions à ce sujet, 302. — Cite Carnot comme ayant témoigné des regrets sur l'égarément des troupes, qu'il prétend occasionné par des écrits, 323. — AN VI. Son rapport sur un message qui sollicite l'aliénation, le changement de forme et la destination du Palais-Egalité, 79. — Défend le projet sur l'organisation de l'école polytechnique, 120. — Vote une pension en faveur de la veuve de l'ingénieur Lamblardie, 219.

TROUVÉ, littérateur et l'un des collaborateurs du *Moniteur*. AN 1792. Fait hommage d'une ode à l'*Égalité*, 252. — Strophes de cette ode, 268. — AN II. 1793. Célèbre, par un hymne, la reprise de Toulon, 99. — AN II. 1794. Offre à la convention un chant de guerre intitulé : *La Mort à tout esclave anglais*, avec cette épigraphe : *Delenda est Carthago*, 266. — Il est mis en musique par Lemierre, 270. — Son hymne à l'*Être suprême*, 310. — Son ode sur le 9 Thermidor, 318. — AN III. Autre, 23. — Autre sur la conquête de la Hollande, 154. — Fait un article sur les relations extérieures, 177. — Des réflexions sur la composition des tribunes de la convention, 179. — Et des observations sur la situation de la république, 183. — Justifie Talma, accusé d'avoir contribué à l'arrestation des comédiens français, 187. — Ses réflexions sur les causes du rassemblement qui s'est porté à la convention en demandant du pain, 194. — Son article sur les *Mémoires d'un Détenu*, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre, 202. — Analyse de sa tragédie intitulée : *Pausanias*, 203. — Ses réflexions morales sur les honneurs à rendre aux morts, 206. — Autres sur les manœuvres encore existantes des terroristes, qu'il regarde comme agens des royalistes, 207. — Sur les mesures prises par la convention pour réprimer les factieux, 211. — Son analyse de l'écrit intitulé : *Appel à l'impartiale postérité*, par

la citoyenne Roland, femme de l'ex-ministre, 218. — Ses réflexions contre les agitateurs qui s'efforcent de troubler les travaux de la convention, 222. — Ses observations sur le décret qui ordonne la punition des provocateurs à l'avisement de la représentation nationale par leurs écrits, 228. — Sur les assassinats publics à Lyon et les massacres des prisons d'Avignon 232. — Sa note improbatrice des derniers événemens, 238. — Ses nouvelles réflexions sur les massacres de Lyon et la présence de Précý, 241. — Sur les attentats du premier prairial ; il provoque le supplice de Romme, Duquesnoy et autres, 246. — Sur les causes des troubles et les moyens de répression à employer contre les désorganisateur et les anarchistes, 249. — Sur la punition des complices de Robespierre, 251. — Sur les honneurs funèbres rendus à la mémoire du représentant Féraud, 256. — Sur les espérances insensées conçues par les royalistes, à cause de l'énergie que montre la convention contre les terroristes, 258. — Il analyse le n.º 7 du *Vieux Cordelier*, de Camille Desmoulins, en faveur de la liberté de la presse ; et une lettre qu'il adressait à sa femme de la prison du Luxembourg, 263. — Fait un nouvel article sur la suite de l'*Appel à l'impartiale Postérité*, par la citoyenne Roland, 270. — Autres sur la nouvelle constitution, 277. — Sur le rapport fait à la convention, relativement aux assassinats commis à Lyon, 278. — Et sur la *Sentinelle*, journal de Louvet, 279. — Fait l'éloge de l'ouvrage de Lenoir-Laroche, intitulé : *De l'esprit de la Constitution qui convient à la France*, 287. — Son article sur les manœuvres contre la tranquillité publique ; il sollicite la suppression de la commission militaire, 295. — Autre sur la célébration du 14 juillet, 298. — Autre sur l'ouvrage de Riouffe, intitulé : *Quelques Chapitres*, 302. — Autre sur les mouvemens qui ont eu lieu au spectacle, et dans lesquels il signale le terrorisme royal, 303. — Autre sur le 9 thermidor, 311. — Autre en faveur de la proposition d'établir près les tribunaux un défenseur public, 314. — Autres sur la nécessité d'épurer la convention nationale, 319. — Sur la célébration de la fête du 10 août, 325. — Sur le n.º 4 du *Journal de l'Opposition*, par P. F. Réal, 328.

— Ses observations contre un écrit attribué à Raynal, intitulé : *Des Assassinats et des Vols politiques*, 341. — Son article sur le renouvellement de la convention par tiers, 345. — Autres sur la déclaration du prétendu Louis XVIII, 349. — Sur les mouvemens qui ont agité les assemblées primaires de Paris, 355. — Et sur la lutte des sections de cette commune contre la représentation nationale, 360. — Sa notice de la traduction en vers des odes d'Anacréon, par Anson, 362. — AN IV. Il fait l'éloge de Tellier, qui s'est suicidé à Chartres, 1. — Écrit sur l'acceptation de la constitution, 3. — Sur les calomnies dirigées contre la représentation nationale, 7. — En faveur des événemens du 13 vendémiaire, 17. — Ses réflexions à ce sujet, 22. — Autres sur l'arrestation de Rovère, de Saladin et Lemaitre, 26. — Son article sur les circonstances, 30. — Nouvelles réflexions sur la proposition d'une commission de cinq membres pour sauver la patrie, 33. — Il est nommé secrétaire-général du directoire, 45. — Donne sa démission, 49. — Ses observations sur l'esprit qui doit animer le peuple à l'égard du gouvernement, 64. — Il analyse l'ouvrage de Thérémín, sur les intérêts des puissances continentales relativement à l'Angleterre, 72. — Ses réflexions sur un ouvrage intitulé : *le Tribun du Peuple*, par Babeuf, 92. — Sur le n.º 40 de cet ouvrage et sur le I.^{er} cahier du *Publiciste philanthrope*, par Xavier-Audouin, 158. — Son article en faveur d'un arrêté qui a ordonné la clôture des clubs qui s'étaient formés à Paris, 161. — Autre contre le royalisme et l'anarchie, 186. — Son extrait du roman intitulé : *Les Aventures de Caleb Williams*, 187. — Son article sur la célébration de la *Fête de la Jeunesse*, 195. — Autre sur les divisions du corps législatif, 206. — Autre sur la salle de la comédie française, faubourg Germain, 209. — Ses réflexions sur la victoire remportée tant au-dedans qu'au-dehors, 217. — Son article en faveur de Descartes, attaqué par Mercier, 252. — Ses réflexions sur les nouveaux dangers que vient de courir la liberté, 234. — Et sur la réalité du complot annoncé par le directoire, 238. — Sa notice sur la traduction de l'Histoire de Thucydide, par Levesque, 241. — Son article sur la conspiration de Babeuf, 246.

— Autre sur les institutions républicaines, 253. — Autre sur l'anniversaire du 31 mai, et contre les ennemis du gouvernement, 254. — Son éloge des généraux Pichegru, Jourdan, Bonaparte, et des quatorze armées de la république française, 263. — Son article sur la marche du gouvernement, 269. — Il analyse l'ouvrage de Leclerc sur la propagation de la musique en France, 276. — Ses réflexions sur l'union naturelle entre la Turquie, la France, la Pologne, la Suède et le Danemarck, 281. — Ses articles sur la fête de l'Agriculture, 285. — Sur la liberté des transactions commerciales, 286. — Sur les élections, 301. — Sur la fête du 9 thermidor, 313. — Sur le refus fait par le directoire d'admettre le chargé d'affaires de Suède, 325. — Sur le mémoire de Fréron, relatif à sa mission dans le Midi, 333. — Sur le déplacement des monumens de Rome, 335. — Sur le jugement qui acquitte des prévenus de vendémiaire, et déclare qu'il n'y a pas eu conspiration à cette époque, 338. — Et sur l'attaque du camp de Grenelle, 357. — AN V. Ses réflexions sur la lettre du princ Henry, de Prusse, à l'Institut national, et sur les honneurs funèbres rendus par l'archiduc Charles au général Marceau, 13. — Autres sur un article inséré dans la *Sentinelle*, où l'on dit que la constitution est faite pour un temps calme, et que nous sommes en guerre, 19. — Son article sur la retraite de Moreau; il fait l'éloge des talens et combinaisons savantes de ce général, 32. — Autre pour venger Bonaparte des viles persécutions dont il est l'objet, 81. — Lettre annonçant qu'étant appelé à une fonction publique, il ne signera plus le *Moniteur*, 118. — AN VI. Est envoyé, comme chargé d'affaires de la république française, à Naples, 40. — Fait une *Ode sur le 18 fructidor*, 43. — Son article sur l'ouvrage intitulé : *Système maritime et politique des Européens, pendant le dix-huitième siècle*, par Arnould, 61. — Est nommé ambassadeur à Milan, 137. — Son éloge, 175. — On cherche à le broailler avec le général Brune; ils se donnent, dans un banquet, le baiser fraternel. 264. — Présente ses lettres de créance au directoire cisalpin, et prononce un discours à ce sujet, 270. — Fête donnée à Milan, à l'oc-

casion de sa réception, 286. — Il invite à dîner les deux présidens des conseils cisalpins; ceux-ci nomment deux commissions pour examiner s'ils peuvent accepter; lettre qu'il leur écrit à ce sujet, et par laquelle il retire son invitation, 290. — Requiert le gouvernement cisalpin de faire punir les auteurs de placards anarchiques dirigés contre les changemens qu'il prépare dans l'organisation de ce gouvernement, 324. — Ses réflexions sur deux de ces brochures, 332. — Il est dénoncé par le général Lahoz; accusé de soutenir un comité de scélérats et d'innovateurs qui se rassemblent chez lui, à Milan, et conspirent contre la constitution cisalpine, *ibid.* — Motion d'ordre de Lucien Bonaparte à cette occasion; il s'élève contre les changemens projetés, et prétend qu'on veut les appliquer à la France; débats à ce sujet, 334 et 335. — Il envoie son nouveau plan de constitution de ce gouvernement, et la liste des législateurs choisis par lui; développe les motifs qui l'ont porté à cet acte, et démontre la nécessité de l'approuver, 555. — Nouveaux détails sur ces événemens, 356 et 358. — AN VII. Exprime à une députation des deux conseils établis par lui, ses vœux pour le bonheur du peuple cisalpin, 2: — Est remplacé par Fouché, de Nantes, 15. — Envoyé dans le Wurtemberg, est accusé par le ministre anglais Paget, d'être chargé de révolutionner les états du duc, 162. — Sommé par le prince Charles de quitter l'Allemagne sur-le-champ, il revient en France, 216. — Est attaqué vivement par Bertrand, du Calvados, 273. — Briot demande l'envoi d'un message, pour connaître le résultat des poursuites qu'on a dû diriger contre lui, 318. — Réponse du directoire à ce sujet; il annonce qu'il a chargé le ministre des relations extérieures de faire un rapport sur son compte, 323.

TROUVILLE. AN III. Est arrêté comme chef de parti aux Jacobins, 56.

TROUVILLE. (Voy. DÉTROUVILLE et le *Supplément*).

TRUCHOT, commissaire de la commune de Paris. AN 1792. Annonce que quatre cents prisonniers ont été massacrés aux prisons, 248.

TRUDAINE. AN 1791. Réclame contre l'insur-

tion de son nom dans la liste du club monarchique, 38.

TRUDON, marchand de vin. AN 1789. Détails sur son assassinat, au moment de sa faction à la porte du corps-de-garde des Quatre-Fils, 129. — AN 1790. Il est accusé de s'être blessé lui-même, et à dessein, 19.

TRUDON-DES-ORMES. AN 1789. Est nommé administrateur des domaines de la municipalité de Paris, 102. — AN 1791. Est élu membre du département, 33. — AN 1792. Rédige l'état de situation des finances de cette municipalité, 97. — AN V. Est appelé de nouveau à ces fonctions par le corps électoral de la Seine, 204. — Est destitué par le directoire, pour intrigues relatives à l'organisation de la garde nationale, 352.

TRUGUET, contre-amiral. AN 1792. Est nommé commandant en chef de l'escadre de Toulon, 154. — Proteste, à la barre, de son dévouement à la patrie, 254. — Écrit qu'il a prêté le serment de liberté et d'égalité, avant d'en avoir reçu l'ordre officiel, 255. — Fait part de l'esprit de patriotisme qui règne dans l'escadre qu'il commande, 262. — Chargé de l'expédition contre Nice, annonce qu'il a mis à la voile le 20 septembre, 275. — Fait l'éloge de la conduite de l'armée navale dans le Midi, lors de la prise de cette ville, 289. — Donne des détails sur l'exécution militaire faite par les troupes de la république contre celle d'Onelle; sa proclamation aux habitants de cette ville, et sa lettre au commandant, 314. — Il proteste de son républicanisme, 339. — Réflexions sur la confiance, l'estime et l'union qui règnent entre les Français composant son escadre et les citoyens de Gènes, 361. — AN 1.^{er} 1793. Nouvelle de son expédition de Sardaigne, 27. — Détails sur cette expédition et sur son succès, 69. — Il accuse les troupes de terre d'indiscipline, et de s'être fusillées entre elles, 74. — Se plaint d'une aristocratie sensible dans les ports, 186. — Sollicite la réintégration de plusieurs anciens officiers de marine, 209. — AN IV. Est nommé ministre de la marine, 45. — Se justifie sur une lettre anglaise, 51. — Transmet au directoire la relation d'une croisière brillante du corsaire *la Vengeance*, 89. — Adresse une cir-

culaire aux armateurs en course, 138. — Écrit une lettre de satisfaction à Verdreau, enseigne de Vaisseau, 165. — Réclamations au conseil des cinq-cents contre lui, et ordre du jour, 202. — Sa lettre sur l'envoi de commissaires à Saint-Domingue, 225. — Autre aux marins, sur l'obligation de protéger les convois, 218. — Son rapport sur la situation des Iles-du-Vent, 240. — Sa lettre au citoyen *Vezu*, sur la mort de son fils, tué à bord de la gabarre *l'Utile*, 293. — AN V. Il fait part de l'insurrection de l'Irlande, 49. — Annonce l'arrivée, à Rochefort, de l'escadre commandée par le contre-amiral Richery; après son heureuse expédition à Terre-Neuve, 52. — Autres détails, 61. — Part pour Brest, afin d'accélérer la sortie de la flotte ayant à bord vingt-deux mille hommes de débarquement, 87. — Fait un rapport sur l'heureuse situation de l'île de Cayenne, 183. — Témoigne la satisfaction du directoire au citoyen *Orcille*, commandant *la Choquante*, 192. — Est attaqué par *Vaublanc*, relativement au message du directoire sur les Colons réfugiés aux États-Unis, et qui refusent de rentrer dans leur patrie, 235. — Inculpé par *Gilbert-Desmolières* sur les traites passées avec la compagnie *Gaillard*, 251. — Accusé de nouveau par *Vaublanc* d'avoir trompé le conseil sur la situation de Saint-Domingue, 255. — Il justifie le traité conclu avec la compagnie sus-nommée; est encore dénoncé par *Gilbert-Desmolières*, qui fait adopter l'impression de sa lettre, et son renvoi à la commission des finances, 257. — Accusé par *Boissy-d'Anglas* d'avoir fait envoyer *Sonthonax* dans les Colonies, 278. — Et par *Vaublanc* de salarier le journal de *Bottu*, intitulé : *Le Républicain des Colonies*, 291. — Il annonce le départ d'une division de l'armée navale de Toulon, *ibid.* — Est remplacé par *Pléville-Lepeley*, 300. — AN VI. Nommé ambassadeur à la cour de Madrid, 30. — Son départ pour l'Espagne, 116. — Arrive à Madrid, 155. — Reçoit un accueil distingué du prince de la Paix, 162. — Prononce un discours à sa première audience, 168. — Fait expulser de l'Espagne les émigrés français, 202 et 213. — Est accusé par *Seguy*, relativement à ses rapports avec lui, 203. — Annonce qu'il vient d'ob-

tenir une extension à la cédula contre les émigrés ; bruit de quelques scènes assez vives entre lui et le ministre Espagnol , Saavedra , 237. — Annonce de son retour de Madrid , 254. — Démenti donné à cette assertion , 255. — Il revient en France. 256. — Reçoit des marques d'estime et d'intérêt du roi d'Espagne et de ses ministres , 265. — Arrestation à Madrid du comte de Roffignaco , pour lui avoir adressé un cartel après qu'il n'était plus ambassadeur , 305. — AN VII. Inscrit sur la liste des émigrés pour avoir prolongé son séjour en Espagne , se retire en Hollande pour réclamer contre cette inscription , 60. — Est rayé de cette liste , 286.

TRULLARD , député de la Côte-d'Or à la convention nationale. AN I.^{er} 1795. Est envoyé en mission à Dunkerque , 241. — Confirme les succès de l'armée du Nord et la délivrance de cette ville , 256. — Hommage d'un boulet de six livres qui a passé par dessus sa tête , 258.

TRULLET , officier de marine. AN II. 1794. Est nommé capitaine d'un vaisseau de guerre , pour récompense d'un acte de courage , 111. — Ne reçoit qu'un brevet d'enseigne ; accusation à ce sujet contre Dalbarade , 152.

TRUMEAU , député de l'Indre au conseil des cinq-cents. AN VI. Défend le projet présenté par Labrousse , sur les baux à cheptel , 206. — AN VII. Combat celui relatif au partage des biens communaux , 106. — Et s'oppose à l'ouverture des sociétés politiques , 282.

TUNCQ , général. AN I.^{er} 1793. Annonce une victoire importante sur les rebelles de la Vendée , près Luçon , 218. — Suspendu par le ministre , est réintégré par les commissaires Goupilleau et Bourdon ; confirmation de leur arrêté , 230. — Lettre du ministre de la guerre , relative à sa destitution , 233. — Echec essuyé à Chantonay par l'armée qu'il commande ; il est arrêté par ordre des représentans du peuple , 255. — Et accusé par Hébert aux Jacobins , 260.

TUNDUTTI (Jacques-Constant) , ci-devant noble. AN I.^{er} 1795. Condamné à mort au tribunal révolutionnaire , déclare au peuple qu'il meurt content , puisque Louis XVII va bientôt régner sur les Français , 253.

TUPIN. AN VII. Provoque , à la société des Jacobins , une adresse pour faire déclarer la patrie en danger , 328.

TUPINIER , député au conseil des anciens. AN V. Son élection est annullée au 18 fructidor , 350. — Arrêté à la suite de cette journée , est remis en liberté par le directoire , 355.

TURCATI. AN 1790. Dépose contre Favras , 18.

TURENNE (le feu maréchal de). AN IV. Motion et message au directoire , pour le dépôt de ses restes dans un lieu convenable , 323. — AN VI. Proposition , par le chef de brigade Geviné , de lui ériger un monument , 149. — AN VII. Arrêté du directoire pour la translation de ses restes au musée des monumens français , 210.

TURGOT. Détails sur son ministère. (Voyez la table de l'Introduction.) AN 1789. Son opposition à l'accaparement des grains provoque sa chute , 58. — Sa disgrâce est attribuée aux intrigues de la reine , 66. — Son opinion en faveur des usufruitiers est invoquée dans la discussion sur les biens du clergé , 81.

TURIEUX. AN IV. Remporte le prix de la course à cheval , 529.

TURIN , adjudant-général. AN I.^{er} 1793. Dénonce le général Dampierre , et demande qu'on lui substitue le général Villers ; est envoyé au tribunal révolutionnaire pour y être jugé comme complice de Dumourier , 98.

TURLOT , aide-de-camp d'Henriot , et commandant d'une force armée révolutionnaire. AN II. 1795. Est accusé d'avoir commis des horreurs auprès de Corbeil , 85.

TURLOW (lord). AN 1792. Motifs de son renvoi , 153.

TUROT (Jos.) , journaliste. AN VII. Est nommé secrétaire-général du ministère de la police , 320.

TURPIN , historiographe. AN 1789. Publie une *Histoire de Louis de Gonzague* , 102. — AN 1790. Celle des hommes publics du tiers-état , 85 et 89. — AN VII. Notice de ses ouvrages , et annonce de sa mort , 555.

TURPIN , agent du trésor public. AN 1791. Annonce l'exécution de la loi pour la répétition des

créances contre les banquiers Haller et Lecouteulx-Lanoraye, 303.

TURPIN (Georges), jeune officier. AN I.^{er} 1793. Se bat, dans une affaire de nuit, seul contre cinquante hommes, 252.

TURQUIN, instituteur de l'école de natation. AN VI. Demande que cet art fasse partie de l'instruction publique, 315.

TURREAU-DELINIÈRES, député de l'Yonne à la convention nationale. AN 1792. Veut que les volontaires qui ne rejoindront pas les armées ne soient pas payés, 317. — Demande que le ministre de l'intérieur nomme les agitateurs auxquels il attribue les troubles de Paris, 335. — Présente des observations à l'occasion des plaintes de l'administration du Bas-Rhin, sur les machinations de l'aristocratie, 358. — S'oppose à la proposition de Vergniaud, relative à l'envoi des décrets de censure aux départemens, 364. — AN I.^{er} 1793. Vote cet envoi pour le compte rendu sur la situation de Paris, 8. — Fait passer à l'ordre du jour sur la démission de P. Manuel, 23. — Demande que le bulletin officiel soit le seul qui puisse circuler dans les départemens, 69. — Provoque la destitution du général Stengel, 72. — Se plaint de ce qu'on refuse la parole à Robespierre, et s'écrie : *Nous résisterons à l'oppression*, 149. — Interrompt Lanjuinais déclarant qu'il n'y a plus de liberté pour la représentation nationale, 155. — En mission, annonce l'arrestation de plusieurs brigands, et la formation d'un comité de surveillance pour déjouer les projets de l'armée catholique, 188. — Fait part d'une victoire complète de l'armée de la Rochelle sur les rebelles, 201. — Écrit sur la situation fâcheuse de la Vendée, 210. — Annonce une nouvelle victoire sur les rebelles, 222. — Les succès de l'armée des côtes de Brest, 251. — Des avantages au Pont-de-Cé, 255. — AN II. 1793. La formation de trois nouveaux bataillons à Nantes, et un avantage sur les rebelles; se plaint de la destitution de Canclaux et d'Aubert-Dubayet, 22. — Est maintenu en mission à l'armée de l'Ouest, 24. — Envoie le détail de la dissolution de l'armée vendéenne, 33. — Autre déroute à Laval, 38. — Prend des mesures, avec Bourbotte et Laplanche, pour l'entière destruction des re-

belles, 51. — Ses dispositions pour empêcher les brigands d'entrer dans Saumur, 81. — Il fait l'éloge de Tilly et de Westermann à la bataille du Mans, 87. — Autres détails sur la défaite des brigands, 93. — Nouvelle victoire, 97. — Il se concerta avec le général Turreau pour la destruction des brigands de Noirmoutiers, 100. — AN II. 1794. Annonce la prise de cette ville et de différens rebelles, 112. — Autres détails; jugement des traîtres; héroïsme de Richer, canonnier, 114. — Envoie l'argenterie du château de l'Escure, 128. — Obtient un congé; accusé d'un massacre de patriotes à Noirmoutiers, est défendu par Carrier, 171. — Fait rejeter comme non-valable la prestation de serment d'un prêtre de l'Aude, dont il n'existait pas de procès-verbal, 240. — Obtient une récompense pour la veuve Delcambe, victime de la fureur des vendéens, devant qui elle crie, *vive la république*, 256. — Fait charger les comités de l'examen de la conduite des tribunaux criminels, 270. — Est nommé secrétaire, 273. — Fait décréter l'arrestation de Fouquier-Thinville, et sa traduction au tribunal révolutionnaire, 315. — Rapporter un décret contre le comité révolutionnaire de Saumur, 324. — Appuie une réclamation de la société populaire d'Auxerre, 329. — Parle sur la nouvelle organisation des comités révolutionnaires, 339. — AN III. Annonce les succès de l'armée d'Italie, 13. — Invoque l'ordre du jour dans la discussion sur le projet d'Echasseriaux, relatif à la commission des subsistances, 17. — Sa lettre relative au drapeau envoyé par la convention à l'armée d'Italie, 50. — Écrit que celle des Alpes a célébré le 21 janvier, 142. — Adresse de Gènes une proclamation aux ouvriers français, émigrés, 181. — Écrit au général en chef de l'armée d'Italie, sur les mesures employées à Nice pour maintenir la discipline, 258. — Combat le rappel proposé du général Montesquiou, 351. — Explique l'opinion qu'il a émise dans cette discussion, 354. — AN IV. Annonce que la section Montmartre offre ses services à la convention au 13 vendémiaire, 17.

TURREAU, général. AN I.^{er} 1793. Est nommé commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, 261. — AN II. 1793. Ses dispositions contre les rebelles de Noirmoutiers, 100. — AN II.

1794. Il annonce la mort de Laroche - Jaquelin , 149. — L'évacuation de Chollet et la défaite des brigands à Montrevaux , 151. — La destruction de 6,000 rebelles , 155. — D'un second rassemblement de 5 à 600 , 167. — De celui que conduisait Catcinière ; l'arrestation et le supplice de ce chef , 168. — AN III. Sa conduite dans la Vendée est attaquée par Merlin de Thionville et autres , 171. — Billaud - Varennes déclare que le comité de salut public a ordonné sa suspension ; Alquier produit contre lui un ordre de massacres expédié au général Moulins ; il est décrété d'arrestation , 12. — Sa réponse à ces inculpations , 31. — Il est dénoncé par le général Danican , 335. — Traduit devant le directeur du jury de Tours , 357. — Décret qui adjoint à son procès l'ex-général Huchet , 364. — AN IV. Message sur sa mise en jugement ; Merlin de Thionville veut qu'il soit jugé par un conseil de guerre , 57. — Il est accusé de massacres dans la Vendée ; le directoire est chargé de lui désigner un tribunal , *ibid* et 61. — Lettre du président du conseil militaire , établi pour le juger , qui invite les députés Lofficial et Chapelain à communiquer les renseignemens qu'ils ont sur son compte , 93. — Il est acquitté , 94. AN IV. Adopte un des enfans de Babeuf , 203. — AN VII. Employé à l'armée d'Italie , sa division remporte un avantage sur les Autrichiens , 311.

TURSKI , dit ALBERT-LE-SARMATE. AN I.^{er} 1793. Lettre sur sa comparution à la convention , 3.

U.

UNION. (Voyez LA UNION).

URATIA , général espagnol. AN III. Accueil qu'il fait à l'officier porteur de la nouvelle du traité de Bâle , 328.

URQUIJO , secrétaire de la secrétairerie d'Espagne. AN VI. Est accusé à faux d'être du parti anglais ; son éloge , 360.

URSEL (le duc d'). AN 1790. Son arrivée à Bruxelles , 14. — Est présumé l'auteur d'une déclaration sur la révolution des Pays - Bas , 58. — Sa lettre sur cette révolution , 72. — Autre

sur la proscription des patriotes belges , sous le nom de Vonckistes , 91. — Annonce de son départ pour l'armée , 102. — Son arrestation , 157. — Son interrogatoire , 164. — Ses plaintes adressées au conseil souverain de Flandres , 181. — Sa mise en liberté , 199. — Tentatives pour l'enlever à main armée et le conduire dans le Brabant , 243. — Sa lettre au congrès belge sur la persécution dont il est l'objet , 245. — AN 1792. Est nommé par les états des Pays - Bas , ambassadeur à la cour de Naples , 165.

USCHAKOW , amiral russe. AN 1790. Défait l'escadre turque , 280. — AN 1791. Autre victoire qu'il remporte dans la Mer-Noire , 275. — AN VII. Son rapport sur la prise par les Russes de Zante et Céphalonie , 125. — Tente de faire soulever les habitans de cette dernière ile contre les Français , 207.

USSON (le marquis d') , député de Pamiers aux États - généraux. AN 1790. Son plan d'une caisse patriotique et militaire , 49.

USTERI , membre du sénat helvétique. AN VI. Prononce un discours au 9 thermidor , 335.

UZÈS (évêque d') (Voyez BETHISY-DE-MIZIÈRES).

UZES (le duc d') , émigré. AN 1791. Le gouvernement des Pays-Bas lui signifie ses refus de consentir aux recrutemens et rassemblemens des émigrés , 296. — AN 1792. Arrestation en Hollande de tout Français non-muni d'un certificat signé de lui , 150.

V.

VACHARD. AN VII. Se plaint , aux Jacobins , de la manière dont les législateurs ont prétendu sauver la patrie au 30 prairial , et les invite à prendre le diable par la tête et non par la queue , comme il l'ont fait , 321.

VACHER (Charles) , député du Cantal au conseil des anciens. AN V. Vote le rejet de la résolution sur l'organisation des conseils d'administrations militaires , 86. — Fait rejeter celle qui établit le tachygraphe ; son rapport à ce sujet , 125 , 145 , 146 et 148. — AN VII. Mentionner

honorablement

honorablement un cours d'études encyclopédiques, 270. — Est élu secrétaire, 334.

VACHOT, général de brigade. AN III. Sa conduite dans la Vendée, est dénoncée par le général Auguste Danican, 335. — Il répond à cette dénonciation, 348. — AN IV. Défend la convention au 13 vendémiaire; éloge de sa bravoure, 16.

VACRET, co accusé de Babeuf. AN V. L'accusateur national l'abandonne à la conscience des jurés, 226. — Il est acquitté, 252.

VADIER, député de Pamiers aux États-généraux. AN 1791. Parle contre l'inviolabilité du roi; provoque sa déchéance et son renvoi à la haute-cour nationale, 196. — Déclare que, malgré son opinion contre l'inviolabilité, il déteste le système républicain, 198. — Examine la question relative à la garde constitutionnelle du roi, payée par la liste civile; propose de faire concourir tous les départemens à l'honneur de garder le premier fonctionnaire, et présente un projet dans ce sens, 237. — AN I.^{er} 1795. Député de l'Arriège à la convention nationale, fait accorder des secours aux Belges réfugiés, 167. — S'oppose au rapport du décret contre les administrateurs de la Haute-Garonne, 181. — Regarde comme inutile l'envoi de commissaires à Toulouse, et fait passer à l'ordre du jour, 184. — Est nommé membre du comité de sureté générale, 259. — AN II. 1793. Fait réintégrer le citoyen Pitoy dans ses fonctions d'officier municipal de Nancy, 17. — Son rapport sur l'or et l'argent cachés, 55. — Il fait ordonner la translation, à Paris, de la femme d'Orléans, 56. — Donne des éclaircissemens sur un fait pour lequel Héron a été dénoncé, 89. — Fait suspendre le décret rendu contre le commissaire Allard, 90. — Annonce l'arrestation de l'ex ministre Lebrun, 95. — AN II. 1794. Fait mettre en liberté Mazuel, commandant la cavalerie révolutionnaire, 114. — Atteste la falsification attribuée à Fabre-d'Églantine du décret relatif à la compagnie des Indes; s'oppose à son audition à la barre, 116. — Promet, aux Jacobins, comme président de la convention au 21 janvier, que la massue révolutionnaire écrasera les tyrans, 123. — Est élu président, 124. — Justifie le comité de

Table alphabétique.

de sureté, inculpé pour l'arrestation du beau-père de Camille-Desmoulins, 126. — Sa réponse aux Américains qui réclament la liberté de Thomas-Payne, 130. — Et aux sections qui présentent leur salpêtre à la convention, 137. — Il donne l'accolade aux députés de couleur, à la suite du décret de la liberté des nègres, *ibid.* — Fait surseoir à l'exécution du notaire Chaudot, 147. — Rend compte à la convention de la conduite de Danton et de ses co-accusés au tribunal révolutionnaire; les accuse d'avoir insulté et menacé les juges et la convention; atteste qu'au même moment Simond et Dillon conspiraient dans les prisons, et s'étonne que ces hommes respirent encore; fait décréter que chaque membre de la convention rendra compte de sa fortune et de sa vie privée et politique, 197. — Dénonce Dufourny, aux Jacobins, pour lui avoir dit qu'il n'y avait pas de preuve contre la conduite passée de Danton, 200. — Y déclare que les dénonciations contre Jourdan, d'Avignon, sont très-graves, et de nature à n'être pas communiquées, 229. — En est élu président, 235. — Fait rejeter, à la convention, comme non-valable, la prestation de serment d'un prêtre de l'Aude, et déclare qu'il n'y aura de tranquillité que lorsqu'ils n'y aura plus de prêtres sur le territoire de la république, 240. — Dénonce, aux Jacobins, les députés de la société de Caen, comme des hypocrites qui ont une peur masquée; les fait traduire au comité de sureté générale, et suspendre la correspondance avec cette société, 262. — Fait traduire au tribunal révolutionnaire Catherine Thédos, dite la mère de Dieu, l'ex-marquise de Chastenois, Quesvremont et la veuve Godefroy, 269. — Mettre provisoirement en liberté les laboureurs, moissonneurs et artisans de profession, détenus comme suspects, 293. — Écrit pour rectifier des erreurs imprimées dans l'un de ses rapports, 296. — Attaqué par Robespierre, justifie sa conduite et celle du comité de sureté générale, 511. — S'élève contre lui dans la séance du 9 thermidor, *ibid.* — Parle au sujet des dénonciations contre les comités révolutionnaires, 328. — Dénoncé par Lecointre, s'agite à la tribune, un pistolet à la main, 344. — Réclame contre le décret rendu

sur la dénonciation de ce député, 345. — Sort du comité de sûreté générale, 347. — Dénonce, aux Jacobins, le rapport des comités fait à la convention, le 26 fructidor, par Merlin de Douai, 358. — Y accuse ce député, 360. — Est dénoncé de nouveau, 365. — AN III. Reproches qui lui sont faits par Clauzel, au sujet d'une lettre de Vincent, dans laquelle celui-ci le traite de patriote par excellence, 92. — Rapport des comités sur son compte : ils provoquent l'examen de sa conduite, 99. — Doutes de la commission des vingt-un à son égard, 126. — Il est dénoncé par des habitans de Foix, 134. — Décret portant qu'il y a lieu à examen contre lui ; ordre donné pour son arrestation provisoire, 164. — Il se soustrait à ce mandat, 165. — Est condamné à la déportation, sur la proposition de Fournier, au 12 germinal, 195. — Accusé par Dupin de l'avoir dénoncé comme vendu aux fermiers-généraux, lors de la révision de leurs comptes, 230. — Texte du décret qui le traduit au tribunal criminel de la Charente-Inférieure, 250. — AN IV. Le directoire ordonne son arrestation comme complice de Babeuf, 243. — AN V. Déposition de deux témoins à sa charge, 197. — L'accusateur national ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui, mais ne le regarde pas comme exempt d'imprudence et de blâme, 226. — Rouyer, aux cinq-cents, le traite d'être exécrable, affectant soixante ans de vertus, et veut qu'on excepte du rapport des lois inconstitutionnelles celle rendue contre lui, 236. — Il fait l'apologie du gouvernement révolutionnaire dans sa défense à Vendôme, 240. — Suite de son discours ; la parole lui est ôtée, 241. — Acquitté pour le fait de la conspiration, il reste détenu en vertu de l'ancien décret qui le déporte, 252. — Message du directoire pour savoir si ce décret doit être exécuté ; renvoi à une commission, 299. — AN VII. Estaque s'oppose à ce qu'il soit compris dans la résolution sur l'amnistie, 510.

VADIER, fils du précédent. AN V. Sollicite auprès du conseil des cinq-cents la permission de défendre son père à Vendôme : ordre du jour, 6. — Ozun l'accuse des troubles de Toulouse, 132.

VAILLANT, navigateur. AN 1789 Extraits de

son voyage dans l'intérieur de l'Afrique, 126 et 151.

VAILLANT, lieutenant. AN I.^{er} 1793. Détenu à Cambrai par ordre de Custine, est transféré à Paris, 214.

VAILLANT (Jacques-Louis-Nicolas), député du Pas-de-Calais, au conseil des anciens. AN IV. Propose le rejet de la résolution qui annullait les élections de l'Île-Jourdain, 311. — AN V. Donne sa démission, 134.

VAISON (l'évêque de). (Voyez PELISSIER.)

VAL, physicien. AN 1792. Fonde un club patriotique à Tournai, 324.

VALADIER, député de l'Ardèche à l'assemblée législative. AN 1792. Donne sa démission ; est remplacé par Gamon, 77.

VALADY (Godefroi YZARN-), ancien officier des gardes françaises. AN 1789. Les excite à la conquête de la liberté, 14. — AN I.^{er} 1793. député de l'Aveyron à la convention nationale, Jeanbon-Saint-André dénonce un placard de lui, contenant son opinion prononcée dans l'affaire de Louis XVI, 24. — Les sections de Paris demandent son expulsion, 108. — Fugitif au 31 mai, est déclaré traître à la patrie, et mis hors la loi, 191 et 212. — Décret pour la confiscation de ses biens, 214 et 215. — AN II. 1793. Admission de son suppléant, 25. — Roux Fazillac annonce qu'il est livré au tribunal criminel de Périgueux, 82.

VALAZÉ. (Voyez DUFRICTHE-VALAZÉ.)

VALCOUR (Aristide), littérateur. AN II. 1793. Eloge de son opéra comique : *Le Vous et le Toi*, 72. — AN II. 1794. Analyse d'un autre intitulé : *La Discipline républicaine*, 233.

VALCOURT (Jean Baptiste), ci-devant noble. AN I.^{er} 1793. Est acquitté par le tribunal révolutionnaire, 256.

VALDAJOU (DUMONT de), célèbre médecin. AN VI. Sa mort, 208.

VALDÈS (Don Antonio), ministre de la marine du roi d'Espagne. AN V. Fait tenter la découverte de nouvelles terres, 118.

VALENCE, général. AN 1791. Prête le serment d'égalité et de liberté, 175. — AN 1792. Lettre des commissaires à l'armée du Nord, annonçant qu'il est resté fidèle à la nation, 244. — Il traite avec le

général prussien Courbière pour l'occupation de la citadelle de Verdun, 292. — Fait part de la prise de Marchiennes, de Pithon et la prochaine reddition de Longwi, 295. — Nommé commandant de l'armée des Ardennes, annonce l'enlèvement du poste de Virton, 306. — Envoje trois drapeaux pris dans cette affaire, 308. — Ecrit qu'il est entré dans Charleroi, 321. — Et dans Namur, 329. — Accuse l'ennemi de trahison pour avoir tiré sur les français malgré la capitulation, 336. — Fait part de la prise du château de Namur; loue plusieurs généraux, 342. — Continuation de ses succès, 349. — AN I.^{er} 1793. Rallie l'armée mise en déroute dans la Belgique, 66 et 67. — Rend compte de ses opérations, 68. — Est accusé d'avoir fait manquer l'expédition de Dumourier, 72. — Eloge de sa conduite par ce général, 79. — Il est blessé, 81. — Cité comme témoin de la conférence de Dumourier avec les commissaires français, 92. — Arrestation d'un courier porteur de ses dépêches adressées au ministre Beurnonville, Philippe Egalité et Madame de Montesson; et décret portant qu'elles seront ouvertes, 94. — Mandat d'arrêt décerné contre lui, 95. — Décret qui ordonne l'arrestation de sa famille, 97. — Il passe à l'ennemi avec Dumourier, 99. — Robespierre sollicite la traduction de sa famille au tribunal révolutionnaire, 103. — Il écrit au général Biron sur la situation de la Belgique au moment de l'arrestation des commissaires par Dumourier, 116. — Voyage avec ce général, 126. — Arrive à Londres, 199. — Visite M. Pitt, qui lui ordonne de quitter l'Angleterre, 186. — Part pour l'Amérique, 219. — AN VI. D'après l'invitation faite par Legot à tous les français résidant à Hambourg de prendre part à la guerre contre l'Angleterre, répond qu'il ne peut exercer les actes de citoyen français, tant qu'il ne sera pas rappelé dans sa patrie, 144.

VALENTIN, général. AN IV. Annonce la prise de Charlette par Travot, 189.

VALENTINOIS (le ci-devant duc de). AN II. 1794. Vadier attribue à erreur de la part du comité, sa mise en liberté, 328.

VALERIOLA (Charles), membre du tribunal criminel de la Dyle. AN VI. Prévenu de forfaiture, comparait à la barre du corps législatif, 121 et 195.

VALET, trésorier de la commune de Graves. AN II. 1793. Offre une armure pour le premier républicain qui entrera dans Toulon, 94.

VALETTE, général. AN IV. Est destitué sur le champ de bataille, 328. — AN VI. Réemployé, fait passer au fil de l'épée les insurgés renfermés dans Citta-di-Castello, 260.

VALETTE. (Voyez LAVALETTE.)

VALLÉE (Jacques Nicolas), député de l'Eure à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Est mis en arrestation comme complice de Barbaroux, 212. — AN II. 1793. Et décrété d'accusation à la suite du 31 mai, 277 et 278. — AN III. Mis hors la loi pour s'être soustrait à ce décret; Merlin le fait maintenir éloigné de la convention, mais sans qu'il puisse être inquiété, 89. — Motion en sa faveur, 170. — Il est rappelé, 171. — Veut que l'Espagne rende à la république les vaisseaux et frégates enlevés à Toulon, 319. — Provoque la lecture d'une lettre de David (de l'Aube) qui fit, dit-il, condamner Perrin, député de ce département, pour lui succéder à la convention, 351. — Fait décréter une exception à loi qui prive de l'exercice des droits de citoyen les individus non rayés définitivement, en faveur des fugitifs du 31 mai, promus depuis à des fonctions publiques, 352. — AN IV. Amende le projet y relatif, 40.

VALLÉE, ci-devant membre du comité de surveillance de Dijon. AN III. Est traduit au tribunal criminel de la Haute-Saône, 329.

VALLÉE, lieutenant de vaisseau. AN VI. Sa lettre sur l'expédition contre les îles Marcouf, 237.

VALLÉE, député de la Meuse au conseil des cinq-cents. AN VI. Invoque la question préalable sur la dénonciation en forfaiture, contre le citoyen Santerre, juge de paix de Chaulny, 243. — Son rapport sur cette dénonciation, 259.

VALLÉE (V. LAVALLEE et ESNUÉ-LAVALLEE).

VALLET-DE-VILLENEUVE. AN 1789. Est nommé trésorier général de la municipalité de Paris, 182.

VALLÉTAUX, général de brigade. AN IV. Annonce la prise de Puyssaye, chef de chouans, 183.

VALLIERE, artiste du théâtre Faydeau. AN I.^{er} 1793. Chante dans le sein de la convention des cou-

plets en l'honneur de la constitution et de la Montagne, 188.

VALLIERE (la ci-devant duchesse de la). AN I.^{er} 1793. Est arrêtée, 256.

VALLIN (l'abbé). AN 1790. Réclame contre l'imputation faite aux prêtres dans la feuille du 15 avril, d'abuser du confessionnal pour intriguer contre la révolution, 111.

VALMONT-DE-BOMARE. AN 1791. Publie un *Dictionnaire raisonné d'Histoire naturelle*, 277.

VALOGNE. AN II. 1794. Condamné aux fers, obtient un sursis pour avoir dévoilé la conspiration de Bicêtre, 219.

VALOIS. (Voy. LEVALLOIS et le *Supplément*.)

VALORI, garde du-corps. AN 1791. Accompagne le roi dans sa fuite, et court risque d'être pendu par le peuple à son retour, 177.

VALORY, de Toul, adjudant-général à l'armée de la Moselle. AN II. 1793. Est dénoncé aux Jacobins comme ci-devant noble et prêtre, 265.

VALOT, chef de brigade. AN VI. Est félicité par le directoire sur sa bravoure lors de la reprise de Sion, 255.

VALTER, général. AN V. Culbute l'ennemi en avant de Lovadina, et le poursuit jusques dans ses retranchemens, 182.

VAN-AMSTEL, député batave. AN VII. Est rejeté du corps législatif, à cause de son opposition à la révolution du 24 prairial, 141.

VANBERCHEM dit BERTHONS. AN III. Offre l'hommage d'un ouvrage sur les caractères extérieurs des fossilles, 236.

VAN-CALONNE, bourguemestre. AN I.^{er} 1793. Est redemandé par Cobourg en échange d'officiers livrés par Dumoulier, 136.

VANCANTFORT, juge de paix. AN VI. Est dénoncé pour crime de forfaiture, 271. — Traduit à la barre du conseil des cinq-cents, 522. — AN VII. Il présente un mémoire justificatif, 161. — Entend la lecture de son interrogatoire; s'en réfère à sa défense, 162. — Projet tendant à l'accuser, 169. — Il réclame sa mise en liberté, 177. — Discussion sur sa mise en accusation, et adoption du projet, 179 et 180. — Arrêté pour son audition aux anciens, 182. — Il est interrogé à la barre de ce

conseil, 188. — Discussion et rejet de la résolution rendue contre lui, 197.

VANDAMME, général de brigade. AN II. 1793. Annonce la prise de Furnes et sa marche sur Nieupoort et Ostende, 35. — AN IV. Est loué par le général Moreau, 307. — Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, 348. — AN VII. Et dans plusieurs autres affaires, 59.

VAN-DEDEM, envoyé batave à Milan. AN VI. Interception de sa lettre sur la révolution hollandaise du 24 prairial, 281. — Meyer le qualifie de calomniateur impudent, et se plaint de la publication de cette lettre, 283.

VANDENYVER, père et fils, banquiers. AN II. 1793. Sont condamnés à mort, 80.

VANDENYVER. AN IV. Co-accusé de Veymeranges, 283. (Voy. VEYMERANGES.)

VANDEBOGHT, négociant de Bruxelles. AN VI. Est nommé commissaire particulier de l'emprunt contre l'Angleterre, 189.

VAN-DER-GOES, ministre des États-Généraux à Madrid. AN III. Annonce officiellement au duc d'Alcudia l'abolition de la charge de stathouder, 285.

VAN-DER JACHT, membre du corps législatif batave. AN VI. Est arrêté à la Haye, 200. — Proteste contre la formation d'une haute-cour nationale pour le juger, 219.

VAN-DER-MEERSH, général des patriotes brabançons. AN 1789. Forme et commande une nouvelle armée de patriotes belges, et se dispose à marcher contre le général d'Alton, 98. — Menace la ville de Louvain, 109. — Recrute des volontaires à Liège, et marche sur Namur, 110. — Annonce qu'il a coupé la retraite aux Impériaux sur Luxembourg, 130. — AN 1790. Fait arrêter le chancelier de Gueldres, 19. — Est élevé au grade de lieutenant-feld-marshal des États-Belgiques, 33. — Entre en triomphe à Bruxelles, 34. — Veut donner sa démission, 97. — Adresse des officiers de l'armée en faveur de ce général, 98. — Il est accusé par les états de Flandres, 102. — Trouve les portes de Namur fermées par des troupes envoyées de Bruxelles contre lui, 104. — Repousse les imputations de trahison qui lui sont faites, 106. — Déclaration des neuf nations contre lui, et en faveur de la cause de Van-der-Noot, 108. — Sa conduite est blâmée par les états

de Flandres, 109. — Il répond à leurs reproches ; formation d'un conseil de guerre pour le juger, 110. — Il est arrêté et proteste contre cette violence, 111. — Observations sur son arrestation, 114. — Lettre du congrès des États Belges sur son affaire, 115. — Suite, 117 et 119. — Résolution du congrès relative à son procès, 125. — Détails sur sa captivité, 145. — Son Mémoire justificatif, 147. — Tentative faite pour le délivrer de prison, 155. — A la tête des patriotes liégeois, enlève un poste aux troupes exécuteurs des Cercles, 350. — AN 1791. Accusations de son défenseur Sandelin, contre les états de Brabant, 125. — Publication de ses Mémoires, 325.

VAN-DER-NOOT, avocat et chef des insurgés belges. AN 1789. Proclamation et lettre du comte de Trautmansdorff contre lui, 94. — Refus des États-Généraux de Hollande de le faire arrêter, ainsi que les autres émigrés brabançons, 97. — Détails sur sa personne, 109. — Il est envoyé à Paris au nom du peuple brabançon, 110. — Arrive à Bruxelles, 123. — Bruit de ses intelligences secrètes avec la Prusse et la maison d'Orange, 126. — Il est nommé premier ministre des États-Unis des Pays-Bas, 150. — AN 1790. Remontrances de l'assemblée patriotique des Belges, sur sa liaison avec des puissances étrangères, 76. — Il transmet au roi de France un manifeste d'indépendance des provinces Belges, 77. — Déclaration des neuf nations en faveur de sa cause contre Van-der-Meerh, 108. — Inauguration de son buste à Bruxelles, 135. — Il persécute les membres de la société patriotique de cette ville, 143. — Sa conduite dans la révolution du Brabant, 145. — Détails sur sa domination, 150. — Il continue de jouir de la faveur populaire, 152. — Son despotisme, 161. — Ses menées pour conserver le pouvoir, 164. — Son charlatanisme, 165. — Divulgation de ses intrigues, 176. — Sa conduite artificieuse et usurpatrice, 177. — Ses atrocités et celles commises par son parti, 185. — Il transmet aux états de Brabant un plan d'organisation militaire, 203. — Honneurs qui lui sont rendus, 206. — Sa déclaration au sujet des patriotes belges qui ont fui dans un combat contre les Autrichiens, 289.

— Feint d'être consterné de l'approche de ces derniers, et jure sur un crucifix de ne jamais pactiser avec l'empereur, 333. — Fin de sa domination, 339. — Il fuit sur le territoire hollandais, 346. — AN 1791. Annulation des actes de son gouvernement, 52. — Nouvelles intrigues de son parti, 85. — AN V. L'assemblée nationale batave le rend à la liberté, 130.

VANDEZANDE, capitaine de vaisseau. AN V. Belle conduite de cet officier dans un combat livré par le corsaire le *Prodige* contre neuf vaisseaux ennemis, 295.

VANECK, commandant de la section de la Cité au 31 mai. AN III. Déclare à la convention, dans la journée du 12 germinal, que ceux au nom desquels il parle, veulent du pain et la constitution de 1793, ainsi que la liberté des patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor, 194. — Est dénoncé par Clauzel comme chef de séditieux, et mis en état d'arrestation, 196. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44. — AN VII. Fatt une sortie aux Jacobins contre la faction des voleurs : s'élève contre l'impunité accordée aux ex-directeurs, et provoque leur mise en jugement, 314.

VAN-EUPEN, grand pénitencier et secrétaire des États-Unis de la Belgique. AN 1790. Écrit contre la philosophie, 23. — Ses menées adroites, 164. — Sa conduite artificieuse, 177. — Il transmet aux états de Brabant un plan d'organisation militaire, 203. — Répond aux ministres de Londres, Berlin et la Haye, relativement aux affaires des Belges, 313. — Jure sur un crucifix de ne jamais pactiser avec l'empereur, 333. — Cessation de son pouvoir, 339. — Il fuit sur le territoire hollandais, 346. — AN 1791. Annulation des actes de son gouvernement, 52. — AN VI. Annonce de sa mort, à la suite de sa déportation, 233. — AN VII. Il finit ses jours à la Guyanne, 351.

VAN-GRESVELD, ambassadeur de la république des Provinces-Unies. AN III. Est chargé de l'échange des ratifications du traité de paix et d'alliance avec la république française, 259.

VAN-HASSELLT, fabricant à Amsterdam. AN VI. Est nommé membre du directoire batave, 330. — Donne sa démission, 333.

VAN-HELDEN, commandant à Francfort. AN 1792. Lettre du ministre Pache sur sa conduite, 346. — AN III. Prisonnier des Prussiens depuis 1792, est mis en liberté, 288.

VAN-HOOF, directeur batave. AN VI. Notice sur sa personne, 352.

VAN-HULTEN, député de l'Escaut au conseil des cinq-cents. AN VII. Vote l'annulation des deux élections de l'Escaut, 257. — Présente des observations sur la triple taxe ordonnée contre les nobles dans l'emprunt de cent millions, 303.

VAN-KENIPEN, député du Nord au conseil des anciens. AN VI. Défend la résolution relative à la navigation de la Haisne et de l'Escaut, 280.

VAN-OJER, hollandais. AN VI. Publie un voyage en Sibérie, et fait l'éloge de cette contrée, 524.

VANOT, aide-de-camp de Dampierre. AN I.^{er} 1795. Bonne conduite de cet officier au camp de Farnas, 126.

VANRICRE. AN III. Est sauvé par Emmercy de la fureur de ceux qu'il avait dénoncés, 272.

VAN-STABEL, contre-amiral. AN III. Part de Brest pour se rendre à Amsterdam, 162. — Annonce l'acceptation de la constitution par ses équipages, 364. — AN VII. Pension de 24.000 livres accordée à sa veuve, 11 et 20. — Nouvelle résolution qui la réduit de moitié, 22. — Elle est rejetée par le conseil des anciens, 53.

VAN-STAVEREN, ci-devant grand officier. AN III. Est arrêté à Rotterdam, 294.

VAQUIER, littérateur. AN 1792. Fait hommage de son ouvrage intitulé : *La France régénérée*, 30.

VARDON (L. Al. Jac.), député du Calvados à l'assemblée législative, et réélu à la convention nationale. AN 1792. Fait un rapport sur les individus massacrés par les volontaires des bataillons le *Mauconseil* et le *Républicain* : assure que c'était des émigrés français, et propose de décréter que ces bataillons reprendront leur rang et leur service, 355. — AN III. Est nommé membre du comité de sûreté générale, 108. — Elu commissaire pour aller à Saint-Domingue, 157. — AN IV. Fait une déclaration contre Lomont, 36. — Est nommé messager d'état au conseil des anciens, 44.

VARÉ. AN I.^{er} 1793. Est chargé par Custine de défendre Mayence, 95.

VARÉ aîné. AN VI. Fait des vers en l'honneur de Bonaparte, 98.

VARENNE, ancien exécuteur des hautes-œuvres de Toulouse, et chef d'une bande d'assassins. AN VI. Condamné aux fers, s'échappe de Rochefort ; envoi de son signalement, 312.

VARENNES. (Voy. BILLAUD-VARENNES.)

VARICOURT (de), garde-du-corps. AN 1789. Est tué le 6 octobre et sa tête promenée au bout d'une pique, 72.

VARIN, député de Bretagne aux États-généraux. (Voyez la table de l'Introduction.) AN 1790. Fait décréter qu'il n'y a lieu à accusation contre Toulouse-Lautrec, 225. — Son rapport sur les troubles d'Ingrande, et décret pour en poursuivre les auteurs, 228. — AN 1791. Invoque l'ordre du jour sur la dénonciation faite d'une lettre imprimée du député Bonnal, 51. — Propose de décréter d'accusation le cardinal Larochehoucalt, auteur de plusieurs écrits fanatiques, 171. — De récompenser les communes et les citoyens qui ont empêché l'évasion de Louis XVI, 231. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Thevenot et madame Lacombe, 246. — Renvoyer au tribunal du district de Dunkerque les nommés Bremer et Gannet, accusés de fabrication de faux assignats, 251.

VARLET. AN 1792. Rédige la pétition des fédérés réunis au Champ-de-Mars contre le roi, 220. — AN I.^{er} 1793. Est dénoncé à la convention comme l'un des conspirateurs de l'Evêché, au 31 mai, 152. — Inculpe, à la commune, la conduite de Dopsent dans cette journée, 155. — Y réclame contre l'arrestation de Labuissonnière, défenseur des gens de couleur, 165. — Propose de demander l'exclusion des nobles des fonctions publiques, et notamment celle de Beauharnais, 168. — Orateur des sections de Paris, réclame la suppression du décret relatif à leurs assemblées ; est dénoncé par Bazire, 252. — AN II. 1795. Demande d'être autorisé à élever une tribune publique, 57. — AN II. 1794. Mis en arrestation, sa liberté est réclamée par une députation du club électoral, 363. — AN VII. Présente aux Jacobins

un projet d'adresse contenant diverses déclarations sur leurs principes, 318.

VARLET (Ch. Zachée-Joseph), député du Pas-de-Calais à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Commissaire dans le département du Nord, est accusé de royalisme, 58. — Envoyé près l'armée du même nom, 150. — Déclaré indigne de la confiance de son département, 172. — Décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — AN IV. Réélu au conseil des anciens, fait approuver le traité de paix conclu avec le duc de Wurtemberg, 335.

VARLET (Henri), chef du dépôt des charrois. AN II. 1795. Est condamné à mort, 91.

VARNIER, receveur-général des finances. AN 1791. Est mandé à la barre, 317. — Et décrété d'accusation pour avoir favorisé l'émigration, 318. — Sollicite sa mise en jugement, 324. — Est traduit devant la haute-cour nationale, 326 et 328. — Lettre sur son affaire, 330. — Texte de son acte d'accusation, 336. — AN 1792. Autre lettre de Becquet sur cette affaire, 13. — Il est acquitté, 218.

VAROQUIER, ex-membre du comité révolutionnaire de Sedan. AN III. Décret ordonnant qu'il sera jugé sans délai par le tribunal criminel du département des Ardennes, 251. — Est condamné à mort comme complice du meurtre de la municipalité de Sedan, 312.

VASSANT, maire de Sedan. AN II. 1793. Est dénoncé par Perrin, des Vosges, comme l'ayant calomnié dans sa mission près l'armée des Ardennes, et comme une créature de Roland; renvoi au comité de salut public, 53. — AN II. 1794. Rapport à ce sujet; éloge de sa conduite politique au 10 août, 20 juin, 31 mai; il est mis en liberté et renvoyé à ses fonctions, 141.

VASSE, commissaire des guerres. AN 1792. Est décrété d'accusation sur la proposition de Jeanbon-Saint-André, 326. — Arrêté par les commissaires à Lyon, 330. — Et renvoyé par-devant le tribunal de Rhône et Loire, 545.

VASSE, député de l'Aisne au conseil des cinq-cents. AN V. Fait adopter un projet de résolution pour la levée du séquestre apposé sur les biens

des Bourbons, 282. — Autoriser Desmaretz, de Valenciennes, mis hors la loi, à se pourvoir en radiation de la liste des émigrés, 347. — AN VI. Est dénoncé comme parent d'émigré, 130. — Et défendu par Boulay, de la Meurthe, qui fait écarter cette dénonciation par l'ordre du jour, 185 et 202.

VASSÉ-DE-BONRECUEIL (M.^{elle}). AN 1789. L'une des dames offrant, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique formé de leurs bijoux, 54.

VASSELIN. AN 1791. Notice de sa *Théorie des peines capitales*, 39. — AN 1792. Dénonce à l'assemblée législative le ministre Servan, comme ayant proposé la formation d'un camp de vingt mille hommes, et présente cette mesure comme injurieuse à la garde nationale; excite de violens murmures; est désigné comme rédacteur du *Journal de Paris* et secrétaire de Duport-Dutertre; propos qui lui est attribué contre les fédérés; débats sur la demande de son arrestation; décret qui lui enjoint de se retirer à l'instant de la barre, 164.

VATAR, imprimeur et propriétaire du journal des *Hommes-Libres*. AN V. Est arrêté, 175. — Réclame contre la manière dont le *Moniteur* a rendu compte de cette affaire, 185. — AN VII. Se plaint de ce que malgré la liberté de la presse, l'administration des postes se refuse au départ de son journal, 276. — Y insère un article dans lequel il dit qu'il n'a pas voulu se dérober à l'accusation, mais se soustraire à la tyrannie des ex-directeurs, 334.

VAUBAN (feu le maréchal de). AN 1791. Son éloge par Noël, 116.

VAUBLANC (Vincent-Marie VIENNOT), député de Seine-et-Marne à l'assemblée législative. AN 1791. Provoque le plus scrupuleux examen des comptes des ministres, 288. — S'élève contre la dénonciation de la municipalité de Sierck, 290. — Est élu secrétaire, 292. — Pense qu'il faut juger les ministres avec sévérité, mais avec calme; demande, pour celui de la guerre, communication des pièces déposées sur le bureau, 293. — S'oppose à ce que tous les ecclésiastiques pensionnés par l'état soient astreints au serment, sous peine de perdre la pension, et sollicite la poursuite,

par les tribunaux, de ceux reconnus perturbateurs, 501. — Veut qu'il soit fait une proclamation pour requérir *Monsieur* de rentrer dans le royaume, 505. — Fait charger le comité diplomatique de sa rédaction, 306. — S'indigne contre les princes qui, nourris chèrement par la nation, trament sa ruine; voit avec plus d'indulgence les émigrés trompés ou fugitifs par terreur, et conclut à une loi particulière contre les premiers, 515. — Présente des observations sur la surveillance des agens du pouvoir exécutif, et fait charger le comité de législation de présenter les moyens d'assurer la responsabilité des ministres, 515. — Est élu président, 320. — Chargé de répondre à la lettre par laquelle l'assemblée-générale de Saint-Domingue annonce la révolte des nègres dans la partie du Nord, 321. — Parle contre le projet tendant à autoriser la vente des édifices non-employés au culte salarié, 334. — Fait adopter un message au roi, pour le prier de requérir la cessation des enrôlemens qui se font contre la France, sur le territoire des princes de l'Empire, 335. — Est chargé de porter la parole au roi, en lui présentant le décret sur les émigrés; rend compte du résultat de la députation et du discours qu'il lui a adressé, 336. — Demande qu'on ne prenne aucun parti relativement aux Colonies, sans avoir entendu le comité, 339. — Vote l'impression d'une motion faite contre l'ordre du travail et la nature des délibérations de l'assemblée, 340. — S'oppose au licenciement du 22.^{me} régiment, et dit que ce serait le réduire à la nécessité d'une insurrection, 348. — Fait arrêter qu'il sera présenté une loi sur les récompenses à décerner aux gardes nationales qui auront bien mérité de la patrie, 350. — Renvoyer au comité militaire une dénonciation contre le commandant de Sarrebourg, accusé de favoriser la désertion, 361. — AN 1792. Défend le ministre de la marine Bertrand, 15. — Fait décréter l'affiche dans les tribunes de la loi qui défend tout signe d'approbation ou d'improbation, 25. — Son rapport sur les récompenses militaires, 29. — Il réclame le compte qui doit être rendu par le ministre de l'intérieur, sur les troubles suscités par les prêtres réfractaires, 38. — Combat la mesure du séquestre

sur les biens des émigrés, et vote pour la triple imposition, 41. — Est envoyé à Noyon en qualité de commissaire, 47. — Rend compte de ses opérations pour y rétablir la circulation des grains, 50. — Fait assurer l'arrivage de ceux arrêtés dans le département de l'Oise, 51. — Veut que le pouvoir exécutif soit autorisé à tirer de Paris deux bataillons, pour rétablir l'ordre à Noyon, *ibid.* — Se plaint que l'on avilit le pouvoir exécutif, et à quelle occasion, 52. — Discute la question de la responsabilité des ministres, et propose l'examen des dénonciations portées contre eux, ainsi que celui des délits des administrations inférieures, 55. — S'oppose aux lois prohibitives en matière de commerce, 56. — Fait décréter le maintien des curés nommés par les corps électoraux, 57. — Se plaint de l'inexécution du décret qui met tous les régimens sur le pied français, 59. — Appuie le projet du comité diplomatique, sur l'affaire des princes étrangers possessionnés en Alsace, 64. — Propose des mesures pour ramener l'ordre dans les départemens agités, 67. — Défend le ministre Delessart, 72. — Provoque la poursuite des délits commis à Avignon, 80. — Justifie l'assemblée électorale de Saint-Domingue, 85. — Vote le rejet d'une dénonciation contre l'ex-ministre Narbonne, 94. — L'adoption du principe de l'abolition graduelle de la traite de nègres, 102. — Obtient l'ajournement du rapport du décret d'accusation contre l'ambassadeur Noailles, jusqu'à communication officielle de sa dernière dépêche, 107. — S'élève contre l'influence des sociétés populaires, et notamment le décret d'amnistie obtenu par elles en faveur des brigands d'Avignon, 108. — Veut que les accusateurs publics soient tenus de poursuivre Marat, comme auteur d'une feuille incendiaire, 126. — Insiste pour un prompt rapport des comités sur les pièces relatives à la justification de Rochambeau, 127. — Présente un projet d'adresse à l'armée française, *ibid.* — Dénonce les ministres qui ont laissé Avignon dénué de force, 129. — Fait adopter la rédaction d'un décret honorable au général Rochambeau, 129. — Dénonce le général Montesquiou, 130. — Propose d'établir des peines pécuniaires contre les prêtres perturba-

teurs, 138. — Pense que l'assemblée législative est incompétente pour prononcer sur le juge de paix Larivière, 142. — Vote l'impression des rapports de Brissot et Gensonné, contre le comité autrichien, et se disculpe de vouloir les deux chambres, 145. — Ses observations sur le projet de décret relatif aux réparations dues à la mémoire de Théobald-Dillon, 163. — Veut que l'on use de réserve à décréter le blâme ou la louange, et dit qu'il suffit, à l'égard de Servan, de l'autoriser à aller aux frontières, 167. — Combat l'envoi aux départemens du rapport de Jean Debry sur les mesures de sûreté, 183. — Sollicite l'improbation du discours de Torné sur les moyens de pourvoir à la sûreté de l'état, 188. — S'oppose à ce que la déclaration de la patrie en danger, soit accompagnée de signe de deuil, *ibid.* — Disculpe Bureau-Puzy et Lafayette, 213. — S'irrite contre la licence des tribunes, et provoque un rapport sur la police de la salle, 209. — Demande la vérification des faits dénoncés par Brunot, relativement à la pétition de la section de Mauconseil, 222. — Défend de nouveau Lafayette, *ibid.* — Et veut qu'il soit honorablement acquitté, 223. — Déclare que l'on a menacé sa vie; demande que les fédérés soient tenus de partir sur-le-champ, et que Rœderer, procureur-syndic du département, soit mandé à la barre à l'effet de rendre compte des mesures prises pour la sûreté des représentans, 224. — Insiste pour le départ des fédérés, *ibid.* — AN IV. Est dénoncé par les patriotes de 1789, 31. — Condamné à mort par contumace, comme l'un des chefs de la conspiration de vendémiaire, 33. — Elu député au conseil des cinq-cents, par le département de Seine-et-Marne, réclame la garantie constitutionnelle, et déclare qu'il n'est compris dans aucun des cas énoncés par la loi du 3 brumaire, 134. — Violens débats à ce sujet, et ordre du jour, *ibid.* — Provoque de nouveau son jugement dans les formes constitutionnelles, 340. — Décret annullant celui qui le condamne à mort, 350. et 351. — Il prête le serment comme député, 352. — AN V. Parle sur l'état des Colonies, et sur la détentation de Hugues Montbrun; accuse Sonthonax, et fait l'éloge de Rochambeau, 53. — Vote l'envoi d'un message au directoire pour deman-

der des renseignemens sur Saint-Domingue, 85. — Dénonce les commissaires envoyés aux îles, pour s'être arrogé le pouvoir législatif, et avoir fait des lois barbares; se déclare leur accusateur, et demande que Barbault-Royer, de retour de Saint-Domingue, soit entendu à la barre, 107. — Se plaint de l'envoi de Sonthonax dans les Colonies; l'accuse de n'y avoir laissé que la désolation et la mort, et sollicite un prompt rapport sur les îles, 129. — Dément les assertions du directoire sur la tranquillité qui y règne, et dit qu'il est trompé par des agens infidèles, 157. — Combat le projet de vente en inscriptions de diverses maisons nationales, 179. — Son opinion sur l'objet de la pétition des défenseurs des prévenus de la conspiration royaliste, 187. — Il invite le conseil à décréter le recours en cassation contre les jugemens des conseils de guerre permanens, 209. — Proteste contre la diatribe injurieuse contenue dans un message du directoire concernant les Colons retirés aux Etats-Unis; s'élève contre le ministre de la marine, Truguet, et conclut à l'impression du message, 235. — Est nommé secrétaire, 245. — Présente des observations sur la marche à suivre dans la discussion du travail qui concerne les Colonies, 246. — Provoque la réimpression du message y relatif; annonce les malheurs qu'elles éprouvent, et réclame la parole pour le décadi suivant, 247. — Appuie le projet présenté sur le mode d'élections déléguées au corps législatif, *ibid.* — Prononce un discours sur l'état de Saint-Domingue, sur la conduite des agens Sonthonax, Raymond, Leblanc et Giraud, qu'il traite de satrapes insolens; attaque le directoire et le ministre Truguet, 255. — Dénonce la proscription de la race blanche; accuse Laveaux d'avoir entretenu l'insubordination des nègres, 254. — Et propose des mesures en conséquence, 255. — Expose que le bâtiment qui a apporté la dépêche de Raymond, a amené Martial Besse, général créole, qui a donné des détails alarmans sur l'état de Saint-Domingue; et demande que le directoire soit invité à transmettre au conseil le rapport de ce général, 258. — Impute à Sonthonax l'égarement de Giraud, et dit qu'il en peut être de même de Raymond, 259. — Veut que Tarbé

continue son rapport sur les Colonies, 261. — Provoque la mise aux voix du projet qui ôte au directoire la faculté d'y envoyer des agens, 262. — Demande le renvoi à une commission d'une autre proposition y relative, 266. — Fait renvoyer à la commission des finances une motion concernant le paiement des rentiers, 269. — Sollicite l'adoption des projets de Gilbert-Desmolières sur les finances, et déclare que la constitution n'a pas de plus zélé défenseur que lui, 276 et 286. — Insiste sur la mise aux voix de celui relatif à la vente des biens nationaux de la Belgique, 288. — Dénonce le ministre Trugnet, et l'accuse de soudoyer un journaliste, nommé Bottu, auteur d'une pièce infâme jouée au Cap, 291. — Vote l'impression du rapport de Duplantier contre les sociétés populaires, 300. — Appuie la proposition de Jean Debry sur le 14 juillet; et félicite Bonaparte d'avoir contribué à la mise en liberté de Lafayette et de ses compagnons, 301. — Provoque la dissolution des réunions politiques, 306. — Fait ordonner l'impression d'une adresse du troisième régiment d'artillerie, contre un numéro de l'*Ami des Lois*, 323. — Parle en faveur des créanciers de l'état, antérieurs au premier janvier 1791, 324. — Motive et appuie le projet sur les destitutions militaires, 325 et 333. — S'oppose à l'impression du discours de Lamarque sur le message du directoire relatif à la marche des troupes; réfute ses assertions, et justifie la conduite du corps législatif, 328. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 335. — Et déporté au 18 fructidor, 350. — AN VI. Laveaux lui reproche d'avoir présenté Toussaint-Louverture comme un brigand, 5.

VAUBOIS, général. AN III. Rempporte un avantage sur les Piémontais, 7. — AN IV. Succès de sa division, 358. — Il se distingue à la bataille de Rovéredo, 361. — AN V. Sa déclaration en refus d'évacuer Livourne, 169. — AN VI. Eloge de sa conduite en Corse, 141. — Il en est rappelé, 142. — Avantage qu'il y remporte sur les rebelles, 161. — Arrive à l'île de la Malzelaine, 272. — Est nommé commandant de Malte par Bonaparte, 289. — AN VII. Y défait les insurgés, 76.

VAUCEL, l'un des députés de la commune de Paris. AN 1789. Présente à l'assemblée ses félicitations et le tableau du calme qui y règne, 71.

VAUDREUIL (le marquis de), lieutenant-général des armées navales, député de Castelnaudary aux États-généraux. AN 1790. Fait accorder aux troupes de mer l'augmentation décrétée pour les troupes de terre, 99. — Propose de s'occuper du classement des gens de mer, 149. — Obtient une augmentation à la paye des matelots, 157. — Fait fixer les grades qu'auront dans la marine militaire les officiers de la marine marchande, 188. — Présente un projet de décret sur l'insubordination de l'escadre de Brest, 295. — Vote la conservation des conseils de marine et des intendans des bureaux, 364. — AN 1791. Vote la formation d'un corps d'officiers de marine, 16. — Veut qu'en temps de paix, ces officiers restent dans leurs départemens, 105. — Sa déclaration en faveur de l'autorité royale, 221. — Son mémoire sur les clauses de la déclaration de Pilnitz, en faveur des émigrés français, 336. — AN 1792. Il est rayé de la liste de l'armée navale, pour avoir persisté dans sa protestation contre la constitution, 60. — Décret qui confisque ses biens dans les Colonies comme émigré, 240.

VAUDREY (C. E.) AN 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 177.

VAUDRIEZ, réfugié de Montpellier. AN II. 1793. Annonce, aux Jacobins, l'arrestation de Tériac et Pagé, accusés d'avoir voulu livrer cette ville aux Anglais, 275.

VAUGROIS, accusateur public du département de Sambre-et-Meuse. AN VII. Annonce la découverte d'une fille enfermée depuis sept ans par ses parens, 35.

VAUJOUR, colonel. AN I.^{er} 1793. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 117.

VAUTHIER, peintre. AN IV. Est arrêté pour l'affaire du camp de Grenelle, 356. — AN V. Et condamné à mort par contumace, 2.

VAUVILLIERS, professeur au collège de France et député suppléant aux États-généraux. AN 1789. Est nommé membre de la municipalité de Paris, 94. — Et lieutenant de maire au bureau des subsistances, 102. — Son opinion à la commune de

Paris, relativement au système des capitales et des grandes villes; il taxe l'opinion contraire de rigorisme, 120. — AN 1790. Réflexions sur son administration, comme chargé de l'approvisionnement de Paris, 60. — Il transmet une lettre explicative de la gratification qui lui est allouée dans le *livre rouge*, et reçoit un témoignage de satisfaction de l'assemblée nationale, 108. — Publie un exposé sur le département des subsistances de Paris, 313. — AN 1791. Donne sa démission d'administrateur, 12. — AN V. Est désigné pour directeur-général des approvisionnements dans le plan de conspiration de Lavillehurnoy, 157. — Traduit au tribunal criminel de Seine-et-Oise, 145. — Interrogé, 146. — Rapport du ministre Cochon, sur un ouvrage théorique relatif aux assemblées représentatives, trouvé dans ses papiers, 152. — Il est renvoyé devant le conseil militaire, séant à l'hôtel-de-ville de Paris, 176. — Y est justifié par Brottier et Lavillehurnoy, 192. — Et acquitté, 200. — Elu membre du conseil des cinq-cents par le corps électoral de Seine-et-Oise, 205. — Appuie Gilbert-Desmolières dans ses dénonciations contre le ministre Trugnet, 257. — Vote la suspension provisoire de Salicetti, nommé au conseil des cinq-cents, 264. — Présente des réflexions sur les dépêches des agens dans les Colonies, 265. — Parle en faveur des projets de finances, présentés par Gilbert-Desmolières; résume les opinions émises dans cette occasion; demande que Leclerc de Maine-et-Loire, soit rappelé à l'ordre, et pourquoi, 276 et 286. — Appuie le projet sur les destitutions militaires, 333. — Défend l'article portant que les officiers réformés ne pourront toucher leur traitement à Paris, 346. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — AN VI. Est accueilli à Berlin par les émigrés, et appelé en Russie par Paul premier, 234.

VAUX, adjudant-général. AN V. Bonaparte fait l'éloge de sa conduite à la bataille d'Arcole, 151.

VAUX-BOREL (madame de), fille du maréchal de Vaux. AN 1791. Réclame pour son père, qui commandait l'expédition de Corse, contre le rapport de Barrère au sujet des excès qu'il dit avoir accompagnés la conquête de cette île, 254.

VAYRON (Pierre), député du Cantal à l'assemblée législative. AN 1792. Défend le ministre Narbonne, au sujet d'un marché de fusils passé en Angleterre, 100. — Fait lecture d'un projet d'établissement d'une éducation nationale, 147. — Vote pour que les départemens vérifient les dénonciations portées contre les prêtres insermentés, *ibid.* — Veut qu'on déclare que celle de Ribbes contre la faction d'Orléans, est le résultat d'une imagination en délire, 158. — Fait statuer sur les mesures relatives à la fédération, 196.

VEAU, député d'Indre-et-Loire à la convention nationale. AN II. 1794. Est élu secrétaire aux Jacobins, 172. — Puis président de cette société, 204. — Présente l'analyse de la correspondance de la convention, et donne des détails sur le prétendu Saint-Suaire de Besançon, 245, 246 et 247. — Suite de cette analyse et objets y mentionnés, 248, 250, 251, 255, 258, 260, 263, 266, 267, 272 et 273. — Il annonce l'arrivée et la présence de Jeanbon-Saint-André aux Jacobins, 284. — Fait part de plusieurs traits de courage et de dévouement, 288. — Autre analyse des adresses de la correspondance de la convention, 290, 301, 356 et 359. — Il parle contre les ennemis des Jacobins, 364. — AN III. Est inculpé par Clauzel, à l'occasion d'une adresse contre la liberté de la presse et le système d'humanité, 13. — Discute le code civil, 79.

VENAILLE, député de Loir-et-Cher à la convention nationale. AN II. 1794. Fait rendre un décret sur la réparation des ponts et chaussées, 126.

VENANCE-DOUGADOS, ex-capucin, littérateur. AN 1789. Epître que lui adresse le chanoine Honoré, sur la suppression des ordres religieux, 126. — AN II. 1794. Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 116.

VENCE, contre-amiral. AN III. Déblocus de sa division par l'escadre de Brest, 286. — AN VI. Son arrivée à Paris, 277.

VENÉS (Antoine). AN II. 1793. Porte à la convention nationale un drapeau qu'il a pris aux Espagnols, 18.

VENETZ (le chevalier), ancien serviteur du comte d'Artois. AN VI. Est arrêté en Suisse comme embaucheur pour les émigrés, 275.

VÉNO, dit LE PETIT-BOUCHIER, chef de chauffeurs. AN VII. Notice sur ce brigand, 218.

VENTENAT, naturaliste. AN VII. Est auteur d'un tableau du règne végétal ; article sur cet ouvrage, 235.

VENTURE, interprète des langues orientales. AN VII. Services essentiels rendus par lui à l'armée d'Égypte, 32.

VÉRA. AN VI. Se démet d'une place importante, à Rome, et désigne un citoyen qu'il dit plus capable de la remplir, 265.

VERCHÈRES-DE-REFFYES, avocat, député d'Aunton aux États-généraux. AN 1789. Provoque l'ajournement du projet de Mirabeau sur la gradualité des fonctions, 115. — AN 1790. S'élève contre Cazalès à l'occasion de son opposition à la constitution civile du clergé, 333. — AN 1791. Combat un projet sur la liberté de sortir de France et d'y rentrer, 189.

VERD, membre du comité révolutionnaire de Moulins. AN III. Dénonciation de Boisset le concernant, 121.

VERDELIN, commandant dans le Faucigny. AN II. 1793. Annonce la retraite des Piémontais, 24.

VERDIER, procureur-syndic de Carcassonne. AN 1792. Décret pour la poursuite des excès commis sur lui, 246.

VERDIÈRE, adjudant-général. AN IV. Belle conduite de cet officier à l'affaire de Salo, 328. — AN V. Il est nommé commandant temporaire de la place de Paris, 332. — AN VI. Et promu au grade de général de division, 293.

VERDREAU, enseigne de vaisseau. AN IV. Trait de courage et d'humanité par lequel il se distingue, 157. — Lettre de satisfaction que lui écrit le ministre Truguet, 165.

VERDUN, ex-fermier-général. AN VII. Est nommé régisseur de l'octroi municipal, 37.

VERDURES (Jacques), prévenu d'avoir assassiné sa fille. AN 1789. Précis de la cause de cet homme, détenu depuis 1780, à la poursuite

du parlement de Rouen, 109. — AN 1790. Suite de cette affaire, 33.

VERGENNES (GRAVIER de), maître des requêtes. AN 1789. Est notable adjoint du tribunal de police de Paris, 97. — AN 1791. Et membre de ce département, 33.

VERGENNES (le ministre GRAVIER de). (*Voyez la table de l'Introduction*). AN 1790. Rappel, à Genève, des citoyens expulsés par ses ordres, 88. — AN 1.^{er} 1793. Sa lettre sur la publication d'une notice faite par Louis XVI avant 1787, 17.

VERGENNES (GRAVIER de), ministre de France auprès de l'électeur de Coblenz. AN 1791. Communication à l'assemblée du procès-verbal de l'arrestation d'effets d'équipement à son adresse à Coblenz, 289. — AN 1792. Il se range ouvertement dans le parti des émigrés, 56.

VERGENNES (l'ex-comte J. GRAVIER de), père. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 319.

VERGENNES (l'ex-comte G. GRAVIER de), fils. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 319.

VERGNETTE (Victor), lieutenant-colonel du premier régiment d'infanterie. AN 1791. Déserte avec plusieurs officiers en emportant l'étendard et partie de la caisse du régiment, 292 et 298.

VERGNIAUD (Pierre-Victorien), député de la Gironde à l'assemblée législative. AN 1791. Défend le décret qui bannit les mots *sire* et *majesté* du cérémonial à observer envers le roi ; ses motifs, 280. — Fait un rapport sur l'état des archives nationales, 287. — Provoque la sévérité de l'assemblée contre l'émigration des officiers, 290. — S'oppose à l'ajournement d'un projet y relatif, 295. — Discute cette question ; pense qu'il est des circonstances où une nation peut frapper l'émigration par des lois prohibitives ; rappelle la trahison des princes, et veut qu'on fixe un délai, passé lequel les émigrans non rentrés seront punis par la perte de leurs places, traitemens, pensions, etc. 299 et 300. — Propose de demander au ministre de la guerre son rapport sur l'armement des gardes-na-

tionales , et de faire examiner , par le comité militaire , les faits allégués contre lui dans cette circonstance , 302. — Est élu président , 305. — Lit une lettre de l'abbé Mulot , commissaire du roi à Avignon , qui sollicite l'assemblée de ne pas fixer son opinion sans l'avoir entendu , 509. — Annonce l'arrestation de Varnier , sa traduction à l'Abbaye , et dénonce les rassemblemens formés à cette occasion , 218. — S'oppose à la lecture du procès-verbal transmis par la municipalité de Bordeaux , relativement aux derniers événemens arrivés dans la partie du nord de Saint - Domingue , 322. — Amende le projet concernant les prêtres réfractaires et les perturbateurs , 323. — S'élève contre les interrupteurs et les auteurs des troubles de l'assemblée ; propose d'inscrire au procès-verbal , et d'envoyer à l'Abbaye ceux qui se refusent au rétablissement de l'ordre , *ibid.* — Fait ajourner indéfiniment l'article qui prescrit un nouveau serment , et désigne , par une nouvelle qualification , la constitution civile et les ministres des cultes , 326. — S'oppose à l'arrestation du professeur Delattre , jusqu'à ce qu'on ait des indices plus précis sur sa lettre , 330. — Propose de maintenir provisoirement le concordat passé entre les blancs et les hommes de couleur , 337 et 339. — Combat l'impression d'un discours de Narbonne qui exprimait le désir de conserver la plus grande intelligence avec l'assemblée , 346. — S'élève contre tout usage que l'on voudrait faire d'une lettre présentée au corps législatif , et décachetée par un mouvement patriotique , *ibid.* — Se plaint du temps que l'on perd en débats sur les adresses ; vote contre le comité général proposé pour en examiner les mentions honorables , et demande le renvoi de cette affaire au comité de législation , 547. — Présente des vues sur une retenue de l'intérêt de tous les capitaux liquidés ou non liquidés , 359. — S'étonne que le ministre, Cahier de Gerville, ait pris sur lui de suspendre l'exécution de la loi qui supprime les tribunaux de commerce , 364. — AN 1792. Parle contre la sanction des décrets sur la composition de la haute-cour nationale. 9 — Présente un projet d'adresse au peuple français , 11. — Fait des observations sur l'inexactitude du rapport de Tarbé , relatif aux Colonies , 13. — Appuie le décret d'accu-

sation proposé contre le ministre de la marine Bertrand , 15. — Vote pour la guerre après avoir exposé ses vues politiques , 20. — Fait rejeter quelques articles du projet de loi sur les passe-ports , 31. — Propose d'examiner le genre de responsabilité encouru par le ministre de la justice , pour avoir accordé des provisions de notaire , 54. — Ses observations sur les motions d'ordre ; il combat celle pour la suppression des séances du soir , 55. — Vote le décret d'accusation contre le ministre Delessart , 72. — Fait adopter des articles sur le séquestre des biens des émigrés , 74. — Appuie l'amnistie pour les délits révolutionnaires commis à Avignon , 80. — Discute sur la fixation du *maximum* des secours à accorder aux parens d'émigrés , 83. — Fait décréter que les mulâtres et nègres libres jouiront des mêmes droits que les blancs , 85. — Parle sur l'affaire des Colonies et les troubles de Saint Domingue , 86. — Sur les mouvemens que peut exciter le non-remboursement des billets de secours , 93. — Propose de décréter le mode de constater l'état civil , 102 et 103. — Fait ajourner le rapport du décret d'accusation rendu contre l'ambassadeur Noailles , jusqu'après la réception officielle de sa dernière dépêche , 107. — Ordonner un nouveau rapport sur le projet de Baignoux , relatif aux rentes apanagères des princes français émigrés , et au paiement de leurs créanciers , 109. — Propose de faire prêter le serment du 14 juillet aux gardes nationaux et aux troupes de ligne , et à quelle occasion , 113. — Fait charger le comité des douze de développer les principes de la déportation , 115. — Accorder six millions au roi , pour les dépenses secrètes des affaires étrangères , 118. — Antagoniste du système des deux chambres , est attaqué aux Jacobins par des hommes qui passent pour patriotes , 119. — Fait renvoyer au comité la demande du maire Pétion , pour la réintégration des gardes-françaises et des hommes du 14 juillet , 122. — Propose la même mesure à l'égard de la dénonciation de Vaublanc , contre les ministres qui ont laissé Avignon dépourvu de forces , 129. — Obtient que Bertin et Rebecqui , commissaires du département des Bouches-du-Rhône : soient seulement mandés à la barre , 133. — Défend la li-

berté de la presse, et demande que le délit de la provocation soit spécifié, 134. — Vote la suspension provisoire des remboursements au-dessus de 10,000 livres, 136. — Provoque la prestation du serment civique pour tous les Français ayant traitement ou pension, 139. — Veut que le juge de paix Larivière soit tenu de s'expliquer sur les mandats d'arrêt lancés par lui contre des députés, 142. — Vote le licenciement de la garde du roi, 152. — Fait ajourner tous les projets sur l'armement en course, et charger le roi d'en négocier l'abolition dans les différentes cours, 153. — Se plaint des dénonciations hasardées; expose qu'elles peuvent désorganiser l'armée, et impute les motions des partis extrêmes, 158. — Reproduit la proposition d'une fédération générale, 160. — Prononce un discours à l'occasion de la justification du commandant de la garde nationale parisienne, 163. — S'élève contre les manœuvres employées pour égarer cette garde, 164. — Défend le ministre Servan, *ibid.* — Et fait décréter qu'il emporte l'estime et les regrets de la nation, 167. — Fait déterminer les pouvoirs des commissaires civils nommés pour Saint-Domingue, 168. — S'oppose à l'influence de Lafayette, 171. — Et à la lecture d'un arrêté du département de Paris, comme n'étant qu'une mesure de police, 173. — Provoque l'envoi de soixante commissaires chez le roi, dans la journée du 20 juin, et prend la défense du peuple, 174. — Demande que les pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine soient introduits sur-le-champ, *ibid.* — Parle sur le mariage, 181. — S'élève contre Lafayette, et demande que l'on vérifie s'il est parti sans congé, *ibid.* — Accuse Louis XVI d'être d'intelligence avec les ennemis et les émigrés pour détruire la liberté, 186. — Propose de déclarer la patrie en danger, de déterminer la responsabilité des ministres en cas d'invasion, et d'examiner la conduite de Lafayette, 187. — Fait déclarer au roi que le salut de la patrie commande le renouvellement du ministère, 205. — Renvoyer à la commission des douze la pétition des fédérés, qui demandent la suppression du pouvoir exécutif, la convocation des assemblées primaires et une convention, 206. — Et autoriser les généraux à requérir les compagnies

de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, 207. — Invite l'assemblée à ne rien précipiter dans la question de la déchéance de Louis XVI, *ibid.* — Fait annuler, comme inconstitutionnelle, la délibération de la section Mauconseil y relative, 219. — S'oppose au départ des fédérés, 224. — Fait décréter la formation d'une convention nationale, la suspension du roi et la translation de sa famille au Luxembourg, 225. — Propose d'établir le lieu des séances de l'assemblée conventionnelle à la Madeleine, 228. — Fait décréter l'arrestation et la comparution à la barre des administrateurs des Ardennes, et des officiers municipaux de Sedan, 252. — Veut que l'on distingue, pour la déportation, les prêtres paisibles d'avec les perturbateurs, 258. — Et que le titre de citoyen français soit donné aux philosophes étrangers qui auront servi la cause de la liberté, 239. — Attaque, comme inconstitutionnelle, la proposition faite par Jean Debry, d'organiser un corps de 1,200 tyrannicides, 241. — Fait adopter des mesures de prompt exécution pour la levée de 30,000 hommes armés et équipés dans les environs de Paris, 242. — Décréter la peine de mort contre tout individu qui, dans une ville assiégée, parlera de se rendre, *ibid.* — Présente un projet d'adresse aux habitans des frontières du Nord, 243. — Fait réintégrer dans le garde-meuble les effets qui en avaient été détournés, 246. — Décréter attentatoire à la liberté de la presse le mandat d'amener lancé par la municipalité de Paris, contre Girey-Dupré, journaliste, *ibid.* — Envoyer douze commissaires pour donner l'impulsion civique aux travaux du camp sous Paris, 248. — Charger le conseil exécutif d'en envoyer au-devant des prisonniers d'Orléans, 251. — Limiter les pouvoirs des commissaires nationaux dans les bornes de leur institution, 260. — Ordonner un rapport sur l'état des travaux du camp sous Paris, et une proclamation aux citoyens pour les inviter à se réunir aux ouvriers, 262. — Décréter que les membres de cette commune répondent sur leurs têtes de la sûreté des prisonniers, 263. — Réélu à la convention nationale, combat l'ajournement du principe qui permet le choix indéterminé des juges, 268. — Appuie la proposition de Kersaint sur la

répression des assassinats, 270. — Attaque Marat, et dénonce la municipalité de Paris comme appelant les poignards sur la convention nationale, 271. — S'oppose à la radiation de Laucède de la liste des candidats pour le ministère de la guerre, et pourquoi, 278. — Provoque le rapport du décret qui destitue le général Montesquiou, 281. — Fait autoriser la sortie des individus arrêtés depuis le 10 août, et contre lesquels il n'y aura eu ni mandat d'arrêt ni décret d'accusation, 283. — Rappelle la loi qui condamne à la peine de mort tout émigré pris les armes à la main, *ibid.* — Parle sur la réélection des directeurs des postes par les assemblées électorales de district, *ibid.* — Est nommé membre du comité de constitution, 286. — Fait ordonner le brûlement, par la main du bourreau, d'un guidon pris sur les émigrés, 287. — Appuie l'admission de deux commissaires de la municipalité de Paris, *ibid.* — Fait autoriser l'exportation des vins de liqueur et autres denrées de luxe et de commerce, 295. — Pièces tendantes à prouver qu'il existe un complot pour se défaire de lui et d'autres députés de son parti, 305. — Il fait décréter la célébration d'une fête nationale pour honorer le succès de la bataille de Gemmappes, 316. — S'élève contre la tyrannie d'une minorité séditionneuse, 353. — Veut que Bentabolle soit envoyé à l'Abbaye, et fait arrêter que les décrets de ce genre seront envoyés aux départements, 364. — AN I.^{er} 1793. Vote l'appel au peuple dans le jugement de Louis XVI, 2. — Convient avoir signé un mémoire au roi, dénoncé à la convention; en provoque la lecture; répond aux interpellations de Thuriot et en explique les motifs, 5. — Est nommé président, 12. — S'oppose à la création du tribunal révolutionnaire, et réclame l'appel nominal contre la demande d'en écarter les jurés, 72. — Pétition de la section Poissonnière, qui demande sa tête et celle de Guadet et Gensonné; sortie de Marat à cette occasion; autre de la section de Bonconseil pour sa traduction au tribunal révolutionnaire, 74. — Il dénonce le club des Cordeliers et plusieurs sections de Paris; provoque l'arrestation de Desfieux et Lajouski. la communication des registres des sections, une adresse au peuple et la poursuite des cons-

pirateurs du 10 mars, 75. — Est nommé membre du comité de salut public, 86. — Nouvelle demande de sa mise en accusation par la section Bonconseil, 100. — Dénoncé par Robespierre, il répond à ses dix-huit chefs d'accusation, et repousse contre lui-même plusieurs de ses inculpations (*Voyez ROBESPIERRE*), 103 et 104. — Autres sollicitations des sections de Paris pour son expulsion, 108. — Il fait adopter un article de la déclaration des droits, 110. — Et renvoyer au comité d'agriculture la pétition du département de Paris sur les subsistances, *ibid.* — Parle de nouveau sur la déclaration des droits, 111. — Prend part aux débats élevés à l'occasion des pièces remises par la députation de la Gironde contre la société des Jacobins, *ibid.* — S'oppose à la convocation des assemblées primaires, et expose les manœuvres employées pour faire proscrire vingt-deux députés, 113. — Défend des pétitionnaires de la section Bonconseil, accusés par Marat; dit que le respect pour la convention est devenu un crime de *lèse-municipalité*, et demande que le maire rende compte, séance tenante, des motifs de l'arrestation de plusieurs citoyens, 128. — S'oppose à ce qu'on tire le canon d'alarme et à ce qu'on ferme les spectacles à la nouvelle des succès des Vendéens; appuie la permanence de la convention et l'envoi de commissaires dans les sections, 130. — Fait une motion d'ordre sur les bases constitutionnelles, 151. — Déclare que si, à force d'outrages, de persécutions et de violences, on contraignait une partie de ses collègues et lui à se retirer, le département de la Gironde n'aurait plus rien de commun avec une ville qui aurait violé la représentation nationale, 138 et 139. — Sollicite l'envoi aux sections du procès-verbal d'une séance orageuse dans la discussion de l'emprunt forcé; une proclamation pour les instruire des complots qui se trament, et une garde pour la sûreté des délibérations, 142. — Vote un appel aux bons citoyens, et déclare que c'est l'impunité de la conspiration du 10 mars qui a enhardi les nouveaux conspirateurs, 146. — Invoque l'appel nominal pour la convocation des assemblées primaires, 149. — Est accusé par Bourdon, de l'Oise, d'avoir voulu transiger avec Louis XVI, 150. — Déclare, au

31 mai, qu'il craint la perte de la république si le combat préparé s'engage; vote l'ajournement de la discussion sur la commission des douze, qui doit être entendue; propose de mander à la barre le commandant-général, et invite ses collègues à jurer de mourir tous à leur poste, 152. — Demande l'évacuation des tribunes, dont les cris interrompent et bravent l'assemblée, et l'insertion au procès-verbal de la déclaration de Robespierre jeune, portant que ce sont les conspirateurs de l'intérieur, dont plusieurs sont dans le sein de l'assemblée, qui ont fait sonner le tocsin du 31 mai, tirer le canon d'alarme et fermer les barrières; fait décréter que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie en maintenant la tranquillité dans ce jour de crise, 153. — Ordonner l'envoi aux départemens d'une adresse où l'on provoque l'accusation de vingt-deux députés et de la commission des douze, ainsi que la création d'une armée révolutionnaire, 154. — Pétition dans laquelle on sollicite le décret d'accusation contre lui et ses collègues, *ibid.* — Il proteste contre toute délibération dans le trouble où est l'assemblée; veut que le commandant de la force armée soit mandé à la barre; se met sous la protection des citoyens et sort avec eux, *ibid.* — Combat un projet de proclamation aux Français, sur les événemens du 31 mai, présenté par Barrère, *ibid.* — Est décrété d'arrestation dans son domicile au 2 juin; écrit qu'il ne donne point sa démission et qu'il s'est soumis au décret rendu contre lui, 156. — Réclame un prompt rapport du comité de salut public, et demande que ses dénonciateurs soient conduits à l'échafaud, s'ils ne produisent pas les pièces annoncées; débats à ce sujet, 158 et 159. — Il obtient la permission de sortir de chez lui avec un garde, 170. — Amar propose sa traduction dans une maison nationale, 178. — Annonce de son évasion, 179. — Saint-Just propose de le décréter d'accusation; Drouet demande qu'il soit déclaré traître pour avoir voulu fuir; Ducos dément cette assertion, 191. — Il est traîné au tribunal révolutionnaire, 250. — Son jugement est invoqué par les Jacobins, 257. — AN II. 1793. Prononciation du décret d'accusation contre lui, 277. — Texte de cet acte; son procès et sa condamnation à mort, 54, 55 et 36. — Dé-

tails donnés à la commune de Paris sur cette procédure, 45. — AN III. Demande de la célébration annuelle d'une pompe funèbre, le jour de sa mort, en l'honneur des amis de la liberté qui ont péri sur l'échafaud, 259. — AN VI. Regrets donnés à sa mémoire, 122.

VERGNIAUD (Henri), député de Saint-Domingue au conseil des cinq-cents. AN VI. Appuie le projet qui enjoint au directoire de poursuivre les auteurs de l'outrage fait à la représentation nationale, par l'arrestation des manteaux des députés à Lyon, 122. — Fait valider les opérations de plusieurs assemblées électorales, 224.

VERGUE, commissaire de police, co-accusé de Babeuf. AN V. Soutient devant la haut-cour nationale, qu'il est étranger à la conspiration, 212. — L'accusateur national ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui; mais il ne le regarde pas comme exempt d'imprudence et de blâme, 226. — Il est acquitté, 252.

VERGUE. (Voyez LAVERGUE-CHAMPLAURIER).

VERGUES, général. AN II. 1793. Est arrêté à Rennes par le peuple, 45.

VERGUET (dom), prieur du Relec, député de Saint-Pol-de-Léon aux États-généraux. AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362. — AN 1791. Parle en faveur de Montmorin, accusé pour avoir délivré un passe-port à la reine lors de sa fuite, 176.

VERLAC. AN 1790. Publie un plan d'éducation, 66.

VERMON, député des Ardennes à la convention nationale. AN 1792. Accuse Marat d'avoir demandé 270.000 têtes pour assurer la tranquillité publique, 300. — AN II. 1793. Prend la défense de son frère, accusé d'incivisme, comme étant constamment auprès d'Houchard, 269.

VERMONT (l'abbé de), émigré. AN 1792. Est sur la liste des protégés de la reine auprès de sa sœur Christine, 230.

VERNE, général. AN VI. Réclamation en faveur de sa veuve, 119.

VERNEILH, député de la Dordogne à l'assemblée législative. AN 1791. Fait décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le projet tendant à accorder au ministre de la marine dix millions pour

les

les dépenses des Colonies , 314. — AN 1792. Fait abroger l'usage des formalités établies pour purger les hypothèques , 255.

VERNERET (Ch. Bap. Franc.), député du Doubs à la convention nationale. AN II. 1794. En mission dans la Creuse , réclame pour des patriotes de ce département , victimes de l'aristocratie , 160. — AN III. Rend un témoignage favorable à Fouché sur sa mission dans l'Allier , 327.

VERNET (M.^{me}) la jeune. AN 1789. Est l'une des dames offrant , au nom des femmes artistes , le premier don patriotique formé de leurs bijoux , 54.

VERNET , peintre. AN 1789. Notice nécrologique sur cet artiste , 106.

VERNET. AN 1791. Débute au théâtre de la Nation dans le rôle d'Oreste , 290.

VERNEUIL , orateur des Colons de Saint-Domingue. AN II. 1794. Dénonce Sonthonax et Polverel , 337. — AN III. Et divers députés de cette Colonie , 271.

VERNIER (Théodore) , avocat , député de Franche-Comté aux États-généraux. AN 1790. Fait autoriser la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux à s'imposer extraordinairement pour subvenir aux frais de l'approvisionnement des grains , 122. — Ordonner la construction d'un pont de bateaux à Sarreguemines , et des emprunts pour subvenir aux dépenses d'Amiens et de Caudroles , 155. — Autoriser des emprunts pour les villes de Saint-Brieux , Coreux , Rioms et Segorzac , 138. — Fait un rapport sur une émeute arrivée à Saint-Pierre-le-Montier , à l'occasion du prix des grains , et autoriser cette ville à s'imposer extraordinairement pour en faire baisser la valeur , 150. — Accorder la même faveur à un grand nombre d'autres villes pour venir aux secours des indigens , 163. — Prononce un discours sur la détresse des finances , 171. — Fait autoriser la ville de Lyon à faire un emprunt , 177. — Assurer la circulation des grains par le canal de Picardie , 181. — Ordonner la perception de l'emprunt accordé à la ville de Montbrisson , et inviter les officiers municipaux à continuer leurs fonctions , 183. — Autoriser des emprunts en faveur des villes de Bourg , Arras , Dampierre et Sedan , 188. — Rendre un décret

pour le recouvrement des impositions , 195. — Un autre pour assurer la perception des octrois et des droits d'aides , 202. — Adopter diverses dispositions relatives aux ventes et prisées publiques , 205. — Et défendre de payer les sommes illégalement attribuées par la commission provisoire de la ci-devant province de Languedoc , 205. — Il rend compte d'un mémoire du ministre Necker sur les finances , 215. — Fait autoriser un emprunt pour la ville de Montmédi , 217. — Accorder une somme de quarante millions à M. Necker , pour les besoins de l'état , 221. — Des emprunts aux villes de Mamers , Villefranche , Pont-de-l'Arche , Gayac et Gannez , 223. — Accélérer la répartition et la perception des impôts en Bourgogne , 226. — Réfutation de son rapport sur la dépense publique , 235. — Il fait rendre un décret explicatif de celui sur les droits féodaux , 252. — Un autre pour l'acquittement des dépenses faites par les assemblées primaires , 253. — Un autre contre les collecteurs et percepteurs coupables de négligence , 256. — Et continuer , en faveur de l'hôpital de Lille , la perception de plusieurs droits , 260. — Sollicite une émission progressive d'assignats pour la liquidation de la dette publique , 265. — Fait autoriser les villes de Compiègne et Chauny à faire des emprunts , 264. — Ordonner un rapport sur les dettes du ci-devant comte d'Artois , *ibid.* — Liquidier la dépense de diverses administrations , 265. — Adopter un décret sur les comptables , 275. — Son plan sur l'imposition foncière et l'impôt territorial en nature , 281. — Il provoque l'émission de 30 millions en billets de la caisse d'escompte pour les remboursemens à effectuer à cette caisse , 282. — Fait décréter diverses dispositions sur la vente du sel de Salorges , 294. — Accorder 90,000 livres pour la continuation des travaux du Havre , 298. — Son rapport sur l'affaire résultante du mode vicieux d'imposition adopté par la municipalité de Chinon , 308. — Fait décréter que la pension accordée au collège de Saint-Omer , pour l'éducation des catholiques anglais , continuera à lui être payée , 320. — Adopter des mesures à l'égard des régisseurs de l'octroi sur l'eau-de-vie dans la province d'Artois , 521. — Accorder 30,000 livres aux administrateurs d'Indre et Loire , pour subvenir

aux dommages causés à Tours par le débordement de la Loire, 326. — Décréter le traitement des commissaires des guerres, 330. — Prendre des mesures sur l'imposition des rentes dans la ci-devant province de Champagne, et accorder des secours au département de Loir-et-Cher pour cause d'inondation, 332. — Adopter un mode d'établissement d'impôt sur les districts et départemens, et d'emprunts sur leurs administrations, 338. — Propose d'avancer 125,000 livres pour faire travailler les pauvres du district de Versailles, 339. — Fait accorder des secours aux victimes des débordemens de la Loire dans les départemens du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, 344. — Décréter que les contraintes seront exécutées par les receveurs d'impositions, 358. — AN 1791. Réduire celles des ecclésiastiques, 9. — Résilier les baux des bâtimens à l'usage des haras, 21. — Et rendre un décret pour la réparation des digues de Dol, 24. — Propose de statuer sur la somme totale des impositions de 1791, 42. — Fait décréter la liberté du commerce des eaux-de vie dans le Pas-de-Calais, 44. — Ordonner le paiement en argent des baux nationaux, 49. — Prendre diverses mesures pour la solde des anciennes dépenses relatives aux haras, 51. — Ratifier l'adjudication de la ferme des messageries, 59. — Ordonner la réunion de tous les comités pour décider s'il est possible de faire une loi sur l'émigration, 61. — Adopter quelques articles sur la taxe d'importation, 65. — Passer à l'ordre du jour sur une réclamation tendante à faire maintenir dans son grade le maréchal de Castries, 67. — Autoriser les commissaires envoyés à Aix de requérir la force publique pour rétablir la tranquillité, 95. — Renvoyer au comité des pensions une demande formée en faveur de la fille du célèbre marin Thurot, 99. — Comprendre dans la classe des dettes des pays d'état qui doivent être reconnues à la charge de la nation, toutes celles faites dans les formes prescrites, 103. — Adopter des dispositions pour le paiement des dépenses des tribunaux et celles des administrations, 150. — Et l'acquiescement des impositions arriérées, 141. — Propose, lors de la fuite du roi, de faire fabriquer des armes dans tous les arsenaux, 173. — Fait décréter des sommes pour les

travaux du Havre et de Cherbourg, 174. — Pense qu'un député peut être élu gouverneur du Dauphin; 180. — Fait adopter un projet sur l'organisation de la trésorerie, 182 et 193. — En présente un autre sur la liberté de sortir de France et d'y rentrer, 189. — Propose des lois pénales contre les émigrés, 191. — Et en fait décréter les dispositions, 214. — Adoption de son projet sur la tenue des registres du trésor public, 240. — Il est élu président, 243. — Fait ordonner à l'abbé Mauri de descendre de la tribune, et à quelle occasion, 255. — Organiser les bureaux des ministres, 273. — Et décréter que la trésorerie nationale continuera à acquitter toutes les parties de la dette publique, 274. — AN I.^{er} 1793. Elu à la convention nationale par le département du Jura, fait un rapport sur la contribution mobilière de l'année, 87. — Déclare qu'il se dénonce lui-même pour avoir voté l'appel au peuple, et propose que les plus passionnés de chaque parti de l'assemblée se rendent à l'armée comme soldats, 107. — S'oppose à la création d'un tribunal pour faire rendre compte aux ministres et aux fournisseurs, 142. — Est dénoncé par la société patriotique de Lons-le-Saulnier pour avoir écrit contre la commune de Paris, 144. — Combat la motion tendante à supprimer les gros assignats, 160. — Est accusé ainsi que Jeannot, son neveu, d'avoir applaudi à l'assassinat de Léonard-Bourdon et de Marat, 211. — AN II. 1793. Décrété d'arrestation comme signataire de protestations contre le 31 mai, 277 et 278. — AN III. Est rappelé dans le sein de l'assemblée, 80. — Prononce un discours sur les moyens de retirer les assignats de la circulation et la manière de les hypothéquer, 141 et 162. — Fait un rapport sur les progrès de la liquidation de la dette publique, 150. — Discute le projet relatif aux inscriptions sur le grand livre, 161. — Vote le renvoi de la discussion sur la restitution des biens des condamnés, 184. — Annonce que le gouvernement a acheté pour 50 millions de grains, 195. — Présente un projet tendant au rétablissement des rentiers viagers dans tous leurs droits, 218. — Développe les motifs qui doivent déterminer l'adoption du décret proposé par Lesage, d'Eure-et-Loir, pour le rapport de celui qui a déclaré que

le numéraire en or et argent n'était pas marchandise, 219. — Appuie et fait renvoyer aux comités réunis le projet de supprimer le comité de sûreté générale et de composer celui de salut public de 24 membres, 221. — Texte de son rapport sur le rétablissement des rentiers viagers dans leurs anciens droits, *ibid.* — Parle en faveur de l'impôt en nature, 231. — Est nommé à la présidence, *ibid.* — Présente le plan de restauration du crédit national, 240. — Annonce, dans la journée du premier prairial, que les farines n'arrivent que dans la nuit et que, dans deux jours, on aura de quoi fournir à tous les besoins; il prend le fauteuil, 245. — Est menacé par la multitude, cède la présidence à André-Dumont, *ibid.* — Dénonce Albitte aîné, et pourquoi, 246. — Replacé au fauteuil, fait lecture aux six commissaires envoyés par les citoyens entourant la convention, du décret qui vient d'être rendu sur les subsistances et la prochaine présentation des lois organiques de la constitution de 1793; donne l'accolade fraternelle à l'orateur de cette députation, 248. — Attaque la loi du 12 prairial, concernant la vente des biens nationaux, comme tendante à dépouiller à vil prix la nation de ses domaines, 262. — Texte de son rapport sur les moyens de retirer de la circulation les assignats surabondans, 267. — Ajournement de son projet sur le régime hypothécaire, 271. — Son opinion sur le projet de finances présenté par Rewbell, 276. — Il présente des mesures de police pour le commerce de bestiaux destinés à la consommation journalière; fait décréter la prohibition de toutes ventes de grains en verd et pendans par racines, 279. — Réunir la salle du Théâtre-des-Arts au domaine national, 280. — Adoption de divers articles de son projet pour rétablir les revenus publics, supprimer les achats de grains, et ramener les denrées à leur valeur commerciale, 303. — Autre rapport sur les moyens de réprimer les abus du commerce, 308. — Texte de la loi rendue sur sa proposition, concernant les patentes et le commerce des grains, 309. — Il fait décréter des dispositions additionnelles à la loi du 3 thermidor, concernant les créanciers de la république, qui en sont en même temps débiteurs, et ordonner la translation

à la monnaie de tous les objets en or, vermeil et argent qui existent, soit à la trésorerie, soit dans les domaines nationaux, 318. — Mentionner honorablement la conduite de plusieurs citoyens qui ont livré du pain à un prix beaucoup inférieur à celui où le portait l'agiotage, 328. — Annonce des mesures pour le rétablissement du crédit public, 344. — Sort du comité de salut public, 350. — Fait l'éloge du général Montesquieu, 351. — AN IV. Son rapport sur le retirement des assignats, 28. — Il fait décréter l'organisation de la bourse, 33. — Réélu au conseil des anciens, parle en faveur de la résolution qui donne au directoire le droit de compléter les élections, 57. — Vote l'approbation de celle concernant les questions proposées par la trésorerie, 67. — Ses observations en faveur d'une autre résolution relative à l'amnistie et aux congés, 70. — S'oppose à l'adoption de celle sur les créances et la vente du mobilier, 80. — Défend celles sur l'apurement de l'ancienne comptabilité, 85. — Sur l'emprunt forcé, 86. — Et sur les administrateurs municipaux non élus, 92. — Vote le rejet de celle sur les douanes, 93. — Est élu président, 97. — Parle en faveur de la résolution qui crée une 3.^{me} section au tribunal criminel de la Seine, 115. — Prononce un discours pour célébrer l'anniversaire du 21 janvier; compare l'état de l'homme libre à celui de l'homme esclave, et termine par prêter le serment de haine à la royauté, 127. — Fait un rapport sur les rentiers et pensionnaires de l'état, et propose d'approuver la résolution qui augmente leur paiement, 153. — Demande l'ajournement de celle sur la fabrication des monnaies, 182. — Propose l'adoption de celle sur le paiement des contributions arriérées, 202. — Fait approuver une résolution pour la liquidation des pensionnaires de l'état, 281. — Propose l'adoption de celle concernant le mode du paiement des salariés publics, 326. — Parle en faveur de celle sur les contributions personnelle et somptuaire, 332. — Propose d'adopter celle portant établissement du droit de patentes, 342. — Combat celle concernant les soumissionnaires des biens nationaux, 351. — Parle en faveur de la vente de ceux de la ci-devant Belgique, 354. — Fait créditer le ministre des finances, 360. — Appuie la réso-

lution relative à la citoyenne Fourquevaux , 564. — AN V. Vote l'adoption de celle sur le vol des deniers publics , 2. — Son opinion pour le payement des réquisitions en faveur des armées , 7. — Il fait adopter la résolution qui crédite de 4 millions 500,000 francs le ministre des relations extérieures , 13. — Parle en faveur de celle sur le canal du Midi , 24 et 27. — Provoque l'adoption de celle sur les créanciers des ci-devant secrétaires du roi , 29. — Fait approuver celle qui ouvre un crédit de 200,000 francs aux commissaires de la trésorerie , 44. — Ainsi que celle sur la perception des contributions , 52. — Et celle qui assujettit les manufacturiers au droit de patente , 71. — Vote le rejet de sept résolutions sur les monnaies , 78. — Parle contre celle qui restitue les biens des religionnaires fugitifs , 97. — Fait approuver celle qui oblige les receveurs à envoyer les états des recouvrements , 118. — Combat celle relative aux canaux d'Orléans et de Loing , 119. — Fait adopter celle qui démonétise les assignats au-dessus de 100 francs , 148. — Et rejeter celle sur les créanciers des ci-devant secrétaires du roi , 156. — Appuie la résolution sur le droit de passe , 192. — Fait un rapport sur celle relative aux acquits à caution pour les marchandises circulant dans les deux lieues limitrophes de l'étranger , et en propose le rejet , 199. — Son opinion sur celle relative aux salines , *ibid.* — Il appuie celle portant rétablissement de la loterie , 209. — AN VI. Et une autre sur les finances , 14. — Combat celle sur les patentes , 40. — Opine en faveur de celles sur les domaines congéables , 41. — Et sur les charges départementales et communales , 70. — Fait approuver celle relative à la formation d'un nouveau grand-livre de la dette consolidée , 97 et 106. — Vote le rejet de celle sur les taxations attribuées aux préposés , 200. — Fait approuver celle qui autorise le directoire à traiter amiablement avec les citoyens Montansier et Neuville , pour leur théâtre , 226. — Combat celle qui accuse de forfaiture les juges du tribunal criminel de la Dyle , 240. — Propose d'approuver celle qui autorise le ministre de l'intérieur à ordonnancer sur les contributions directes de Paris. le cinquième des recouvrements

pendant six décades , 246 et 247. — Défend celle sur les enfans nés hors mariage , 318. — AN VII. Propose d'approuver celle concernant la liquidation des rentiers de l'état , de 600 francs et au-dessous , 47. — Et celle qui accorde un délai aux acquéreurs de biens nationaux , pour pouvoir se libérer , 226 et 230. — Demande la suppression de la partie du discours de Dubois-Dubay , qui semble inculper Rewbell , 249.

VERNIER , vérificateur des assignats. AN III. Est envoyé à Florence par le gouvernement français , 276.

VERNIMENN , député au conseil des anciens. AN V. Fait approuver la résolution qui ordonne le payement des trois cinquièmes des contributions , 294. — Son élection est annullée au 18 fructidor , 350.

VERNIN (Pierre-Joseph) , député de l'Allier au conseil des anciens. AN V. Vote le rejet de la résolution qui assujettit à cassation les déclarations opposées des jurys sur les mêmes faits , 149.

VERNINAC - SAINT - MAUR. AN 1791. Est nommé commissaire - médiateur à Avignon , 156. — Rend compte des malheureux événemens arrivés dans ce pays , 255. — Répond aux allégations de Mauri , 257. — AN 1792. Est appelé par l'assemblée législative , pour donner des éclaircissemens sur les troubles du Comtat , 111. — Envoyé de France en Suède , est peint à Stockholm comme un *enragé jacobin* , 157. — Obtient du crédit auprès de cette cour , malgré d'Escars , chef des émigrés , 172. — Conduite ferme de ce ministre , 214. — AN III. Envoyé près la Porte-Ottomane , lui notifie le traité de paix conclu avec la Prusse , 295. — Prononce un discours à l'audience publique du grand-seigneur , 529. — Ses conférences avec les ministres de Suède et de Prusse , 342. — AN IV. Nomination d'Aubert - Dubayet , pour le remplacer , 145. — Détails de sa réception à Constantinople , 275. — Innovations qui ont eu lieu lors de son audience publique , 286. — AN V. Extrait de sa lettre sur l'envoi d'un ambassadeur ottoman en France , 64. — Il annonce que le grand visir se sert à son égard du mot français *citoyen* , 86. — Termine

sa mission, et reçoit de la Porte, en présent, une pelisse et un cheval, 92. — Prend congé du divan; son discours à cette occasion, 106. — Est gardé à vue, à Naples, par des espions; plaintes à cet égard, 194. — Est présenté au directoire, à son retour de Constantinople, et lui remet divers objets relatifs à sa mission, 262.

VERNIQUET. AN 1792. Dénonce Chabot comme ayant provoqué le peuple à l'insurrection, dans la journée du 20 juin, 179.

VERNOT-DEJEU. AN IV. Meurt à Quiberon; pension accordée à sa mère, 27.

VÉRON. AN I.^{er} 1793. Est chargé, par le conseil révolutionnaire de la commune de Paris, d'instruire le comité de salut public de l'arrestation d'un courrier de Barbaroux, 156.

VERRI (le comte de). AN V. Préside le nouveau conseil-général de Milan, 148.

VERRIER (A. P.), fermier. AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 183.

VERRIERE. AN 1791. Est mis en état d'arrestation, 205.

VERTAN (comte de). AN 1789. Commande la garde qui ferme la salle lors des préparatifs de la séance royale; permet aux président et secrétaires de retirer les papiers des bureaux, 9.

VERTEUIL. AN I.^{er} 1793. Est nommé substitut de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris, 76. — AN III. Accusateur public de celui de Brest, est accusé, par les habitants de cette ville, d'avoir crié : *Vive le roi!* indignation de Blad contre lui; vive discussion à son égard, 127. — Il est traduit pardevant le tribunal du district de Brest, pour y être jugé, 260.

VERTEUIL, général. AN I.^{er} 1793. Ecrit de la Rochelle que les rebelles ont remporté un avantage; se plaint du général Marcé, et fait l'éloge de divers officiers, 84.

VERTHAMON (le chevalier de), député de Guyenne aux Etats-généraux. AN 1791. Se sert d'expressions indécentes à l'égard de Chabroud, et à quelle occasion, 169.

VESIN, député de l'Aveyron au conseil des cinq-cents. AN VII. Combat le projet sur les exemptions à accorder aux conscrits pour cause d'infirmité, 30. — Renouvelle ses observations à

ce sujet, 31. — Fait rejeter de celui tendant à confisquer les biens des déportés en fuite, les articles concernant les prêtres, 52. — Et ordonner l'impression des pièces relatives à la poste aux lettres, 59. — Propose des modifications au projet sur la successibilité des pères et mères d'émigrés, 73. — Veut qu'il soit purgé du vice de rétroactivité, 74. — En attaque les dispositions contre les collatéraux, 75. — Appuie l'ordre du jour sur le projet relatif aux dispenses du service militaire, 83. — Vote en faveur de celui sur la poste aux lettres, 110. — Combat l'impôt sur le sel à l'extraction, 133. — S'oppose à la clôture de la discussion y relative, 140. — Fait établir un tribunal de police correctionnelle dans la commune de Lavaur, 154. — Attaque le projet sur la responsabilité des agens hypothécaires, 156. — Présente des observations sur le droit d'éligibilité, 164. — Discute le projet sur la solde de retraite des militaires, 190. — Déclare n'avoir pris aucune part, comme membre de la commission des inspecteurs, à la délibération qui a mis la garde du corps législatif à la disposition du général Lefebvre, 329. — Fait ordonner la célébration de la fête du 18 fructidor, 350.

VESTIER (madame et mademoiselle). AN 1789. Offrent, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique formé de leurs bijoux, 54.

VEYMERANGES, président du district de Gonesse. AN II. 1793. Arrêté par ordre de Levasseur, est réclamé par des citoyens de sa commune; Levasseur justifie cette mesure et l'accuse d'aristocratie, 53. — AN II. 1794. Il est décrété d'arrestation, 115. — Rapport qui l'établit débiteur de la nation; ordre au ministre de la justice de rendre compte de son arrestation, 129. — AN IV. Nouveau rapport sur l'action intentée contre lui par l'agent du trésor public, 283. — Deux résolutions le renvoient par-devant les tribunaux compétens, 284 et 354. — La première est rejetée, 306. — AN V. Même décision sur la seconde, 36 et 44. — Décret définitif à son sujet, 86 et 123.

VEYRAT, inspecteur de police. AN VII. Sa lettre en réponse aux accusations de Briot contre lui, 276.

VEYTARD. AN 1789. Est nommé greffier de la commune de Paris, 102.

VEZU, commissaire près l'administration de Meximieux. AN IV. Annonce au ministre de la marine la mort de son fils dans le combat soutenu par la gabarre *l'Utile*; et en obtient une réponse flatteuse, 293.

VIAL, administrateur du district de Conche. AN II. 1794. Est accusé par Nouton; réclamations en sa faveur, 150 et 150.

VIAL (la citoyenne), épouse du suivant, d'Angers. AN II. 1794. Envoie des pièces qui prouvent que Ronsin et ses complices ont tenté de prolonger la guerre de la Vendée, 252.

VIAL, ex-maire de Châlennes. AN III. Précis de son affaire au tribunal révolutionnaire, 32. — Son fils obtient un sursis à son jugement, 344.

VIAL, littérateur. AN III. Notice sur son opéra, intitulé : *Une Faute d'Amour*, 247.

VIAL, général. AN V. Bonaparte fait l'éloge de sa conduite à la bataille d'Arcole, 131. — AN VI. Sa proclamation aux citoyens et à la garde nationale de Rome, 172.

VIALA (Agricole). AN II. 1794. Histoire de cet enfant dont la mort est attribuée à des brigands royalistes, et décret pour la translation de ses cendres au Panthéon, 229. — Remerciement adressés à la commune de Paris par une députation d'Avignon, pour les honneurs qu'on lui a accordés, 246. — Son buste est présenté à la convention et aux Jacobins par une députation des habitants de Sceaux, 252 et 262. — Décret qui renvoie au 30 messidor la translation de ses cendres au Panthéon, 259. — Précis historique sur ce jeune homme, 294. — Programme de sa fête, 505. — Elle est ajournée par la convention, 312. — AN III. Des Avignonnais démentent le trait qui lui est attribué, 151.

VIALARD. AN II. 1793. Envoyé à Bordeaux avec Dunouy; leurs lettres à la commune de Paris à cette occasion, 20 et 21. — En est rappelé, 25. — Annonce la rébellion du onzième bataillon de la première réquisition de Paris, 68. — AN II. 1794. Propose à la commune un carême civique, 169.

VIARD, procureur de la commune de Verdun. AN 1792. Est accusé d'avoir menacé la garnison de la faire fusiller, si elle résistait aux Prussiens, 504.

VIART (Achille), ancien militaire, agent envoyé à Londres par le ministre des affaires étrangères Lebrun. AN 1792. Procès-verbal relatif à ses relations avec Narbonne et Talleyrand, desquelles il résulte des inculpations contre Fauchet, Roland et sa femme, 544. — Il subit un interrogatoire; est décrété d'arrestation, 345. — Renvoi de son affaire à un tribunal, 347. — AN I^{er} 1793. Réponse à ses assertions contre Richelieu-d'Aiguillon, 1. — AN II. 1794. Est envoyé au tribunal révolutionnaire comme agent de la faction de l'étranger, 267. — Et condamné à mort, 275.

VIBRAYE, ministre de France en Danemarck. AN 1791. Sa nomination, 89. — AN 1792. Notification qui lui est faite par cette cour de la suspension des communications officielles, à cause du 10 août, 265. — Déclare que tant que durera la suspension du roi, il ne peut exercer aucune fonction, 280.

VICASSE, officier. AN I^{er} 1793. Eloge de sa conduite dans les combats livrés aux Sardes, 75.

VICHY. AN II. 1793. Est fusillé à Lyon, 52.

VICOSE, adjudant général. AN VII. Ses succès contre les royalistes de la Haute-Garonne, 343.

VICTOR, général. AN III. Se distingue aux Pyrénées-Orientales, 69. — AN IV. Et à l'armée d'Italie, 30. — Contribue à la victoire de Dégo et Saint-Jean, 219. — Détails des succès de sa demi-brigade, 331. — Eloge de sa conduite à la bataille de Rovérodo, 361. — AN V. Et à celle d'Arcole, 131. — Accueil qu'il reçoit du pape, 193. — Marche vers Rome, 272. — Cerne les Autrichiens, et les bat à Plaisance, 284. — Adresse de sa division contre les royalistes de Clichy, 326.

VICTOR-AMEDEE, roi de Sardaigne. AN 1791. Cherche des prétextes pour attaquer Gènes, 206. — AN IV. Signe et ratifie la paix avec la France, 242 et 268. (*Voyez* PIÉMONT et SARDAIGNE).

VICTOR-HUGUES. (*Voyez* HUGUES et le *Supplément*).

VIDAL (Joseph). AN 1792. Arrêté comme espion des émigrés, est déchargé d'accusation, 73.

VIDAL, orateur d'une députation de Marseille. AN II. 1793. Rend compte des événemens qui ont eu lieu depuis le mois d'août, 92.

VIDAL (Jean), député des Basses-Pyrénées à la convention nationale. AN III. Sa lettre sur sa mission, 45. — Autres sur la défaite des Espagnols, 70 et 78. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, en donne sa démission, 168.

VIDALOT (Antoine), député de Lot-et-Garonne à la convention nationale. AN I.^{er} 1795. Ecrit de Cassel que quelques jours avant le blocus de Mayence, un agent de Custine invita le général Doyré à avoir une conférence avec un général prussien, 212. — AN V. Passé au conseil des anciens, en est élu secrétaire, 123. — Y provoque la formation d'une commission pour présenter des mesures contre le directoire, à cause de la non-promulgation de la loi sur la garde nationale, 334. — Et vote en faveur du projet portant que les officiers réformés ne pourront toucher leur traitement à Paris, 546.

VIEFVILLE (mademoiselle). AN 1789. L'une des dames offrant, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique formé de leurs bijoux, 54.

VIEILLARD fils, avocat à Coutances, député aux États-généraux. AN 1790. Fait amender l'article portant que le remplacement de la gabelle sera réparti sur toutes les espèces d'impositions, 78. — Son rapport sur les troubles de Dieppe; il propose d'autoriser le roi à prendre des mesures de répression, 121. — Veut qu'on statue sur les usurpations faites dans les marais, 123. — Fait décréter que les procès avec la régie, antérieurs à la loi sur l'établissement des différens droits peuvent être continués, 128. — Prendre des mesures sur les troubles de la ville de Paris, 154. — Annuler les arrêts rendus par le parlement de Navarre contre M. Langa, officier municipal de Jurenson, 165. — Son rapport sur les troubles de Montauban, 205. — Sa lettre au ministre Saint-Priest à ce sujet, 220. — Ses rapports sur la destitution de Beurnonville, major de la milice de l'île de Bourbon, 227. — Sur l'insubordination du régiment de la Reine cavalerie, 247. — Sur les troubles de Castres, de Montauban et de Nîmes, 301. — Adop-

tion de son projet de décret sur la dernière de ces villes, 307. — Autre rapport sur les troubles de Saint-Jean-d'Angely, et sur l'assassinat du maire de Varèze; il fait décréter la poursuite des coupables, 336. — Rend compte de quelques contestations élevées entre la municipalité de Doullens et le département de la Somme, et fait annuler la suspension du notable Ringard, prononcée par un arrêté de cette dernière administration, 337. — Annonce que les paysans du district de Gourdon, se sont insurgés pour ne pas payer les rentes dues au ci-devant seigneur, et fait prendre des mesures de répression contre eux, 349. — AN 1791. Fait un rapport sur les travaux du comité de judicature et la liquidation des offices, 7. — Rendre un décret sur les oppositions collectives, formées sur les compagnies pour raison d'arrérages, 34. — Adopter diverses dispositions pour le payement des liquidations arrêtées, 38. — Déclarer nulles les oppositions formées sur les dettes communes des compagnies désignées par les décrets des 2 et 6 septembre, 42. — Exempter du droit d'enregistrement la liquidation des offices, 43. — Décréter l'envoi de trois commissaires dans le département du Morbihan, et l'appel à la barre des évêques de Tréguier, Saint-Pol-de-Léon et Vannes, 46. — Veut que l'on maintienne les renonciations faites par contrat de mariage à la succession de ses parens, 93. — Fait ordonner la liquidation de l'office de premier président de la chambre des comptes de Grenoble, 183. — Son rapport sur les troubles excités dans le pays de Caux par les prêtres, 206. — Il lit une lettre de la municipalité de Bayeux, qui dénonce Fauchet, évêque du département, et Etampes, son vicaire; et propose des mesures pour que les prêtres constitutionnels se renferment dans les limites de leurs devoirs, 235. — Fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Bonne-Savardin, Maillebois et co-accusés, prévenus de conspiration contre l'état, 256. — Et renvoyer au tribunal de Montargis Jacques Marguenot, prévenu d'y avoir excité le peuple à ne pas payer les droits de champart, *ibid.* — Sollicite des peines sévères contre les prêtres réfractaires, 259. — AN 1792. Organe du tribunal de cassation, il rend compte de ses travaux, 132. — AN IV. Juge de ce

tribunal, est élu membre de la haute-cour nationale de Vendôme, 323. — AN V. Accusateur près ce tribunal, prononce un discours pour prouver l'existence de la conspiration Babeuf, 163. — Réfute la défense de celui-ci, 235. — Celle de Buonarotti, qui lui donne des démentis formels, 239. — Et celle d'Amar, 241. — Reproche à Réal d'être un ferment de discorde, 242. — Applaudit aux vœux de concorde émis par Antonelle, 243. — Contredit les assertions de Réal sur les succès du royalisme, et les intrigues du ministre Cochon, 247. — Est nommé candidat pour la place vacante au directoire, 249.

VIELLARD-BOIS-MARTIN, avocat. AN 1789. Exposé de sa défense de J. Verdure, accusé de parricide, 109. — AN III. Remercie la convention, au nom des élèves de l'école normale, de ce qu'elle a fait pour l'instruction, 231. — Dénonce à la barre, au nom de Lemonnier de Saint-Lô, le représentant Laplanche; inculpé lui-même, est défendu par Hardy, qui rappelle qu'il fut l'avocat de la fille Salmon, 243.

VIEL. AN 1789. Est l'un des notables adjoints au tribunal de police de Paris, 97.

VIEL, préposé aux Douanes, à Cherbourg. AN III. Mention honorable d'un trait de bravoure de ce citoyen, 340.

VIelfort (Céneviève). AN 1792. Les commissaires près l'armée du Nord annoncent son arrestation, 282.

VIEN (madame). AN 1789. L'une des dames présentant, au nom des femmes artistes, le premier don patriotique formé de leurs bijoux, 54.

VIENNE (l'archevêque de). (1793. POMPIGNAN).

VIENNE, architecte. AN 1792. Est compris dans une dénonciation de Chabot contre les agents du comité autrichien, 158.

VIENNET (Jacques - Joseph), ex-député de l'Hérault à l'assemblée législative et à la convention nationale, réélu au conseil des anciens. AN V. En est secrétaire, 33.

VIENNOIS (le marquis de). AN 1790. Proteste avec la commission intermédiaire du Dauphiné contre les décrets de l'assemblée nationale, 12.

VIÈREGG (le comte de), ministre de Bavière.

AN VI. S'en réfère, pour la demande de l'exécution de l'armistice faite par le ministre français, à la marche des affaires de Rastadt, 151.

VIETTE (J. B.) AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 151.

VIGÉE, homme de lettres. AN 1793. Auteur de *la Matinée d'une jolie Femme*, 11. — Et de *la Vivacité à l'Épreuve*, 198.

VIGÉE (Louis-François-Sébastien), ci-devant grenadier dans le deuxième bataillon de Maine-et-Loire, député de ce département à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Demande qu'au premier murmure des tribunes, la convention parte le sabre à la main, 122. — Est élu membre de la commission des douze, pour la recherche des complots et l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris, 142. — Déclare qu'il a en main le fil de la conspiration dénoncée par la section de la Fraternité, 144. — Provoque des mesures de sureté, 146. — Sollicite l'impression de deux lettres du maire de Paris, dont l'une rassure la convention, et l'autre annonce un mouvement très-prochain, *ibid.* — Son rapport à ce sujet, 148. — A la suite de diverses dénonciations contre cette commission, offre sa démission, ainsi que ses autres collègues, 151. — Bourdon de l'Oise demande son arrestation, 152. — Adresse où l'on demande son accusation, 154. — Barrère fait supprimer la commission dont il est membre, *ibid.* — Est décrété d'arrestation au 2 juin, 156. — Écrit que les membres de cette commission étant dispersés, elle ne peut rendre le compte qui lui est prescrit, *ibid.* — Amar propose sa traduction dans une maison nationale, 178. — Lettre du ministre de la justice, qui déclare que c'est par erreur qu'il avait annoncé son évasion, 195. — AN II. 1795. Il est décrété d'accusation, 277 et 278. — Texte de cet acte, son procès et sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 34, 55 et 36. — Détails donnés à la commune de Paris sur cette procédure, 43. — AN III. Demande de la célébration d'une pompe funèbre, le jour de sa mort, en l'honneur des amis de la liberté qui ont péri sur l'échafaud, 259.

VIGIER (Alexandre), ex-garde-du corps. AN 1792. Saisie de sa correspondance tendante à faire égorger

égorger les calvinistes du Tarn , 149. — Il est décrété d'accusation , 160.

VIGNE , chef de brigade. AN IV. Son éloge par le général Moreau , 307.

VIGNERON , femme et fille de l'ex-président du parlement de Nanci. AN II. 1794. Sont condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire , 253.

VIGNERON , lieutenant. AN IV. Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle , 290.

VIGNERON (Claude-Bonaventure), député de la Haute-Saône au conseil des anciens. AN V. Est élu secrétaire , 64.

VIGNEUX. AN II. 1794. Est nommé secrétaire de la société des Jacobins , 293. — AN V. Détenu au Temple pour l'affaire de Grenelle , réclame contre son renvoi à une commission militaire , 1.

VIGNOLLE , adjudant-général. AN IV. Contribue à la victoire de Dégo et de Saint-Jean en Italie , 219. — Bonaparte fait son éloge , 314. — AN V. Adresse de sa division contre le club de Clichy , 326. — AN VI. Il est nommé ministre de la guerre de la république Cisalpine , 78.

VIGNOLLE - DESGRANGES. AN V. Est nommé ministre des finances dans le plan de conspiration de Lavilleheurnoy , 137.

VIGOUROUX , prêtre français émigré , résidant à Sion. AN VI. Pièces intéressantes trouvées dans son domicile , 254.

VIGUIER , député de Toulouse aux États-généraux. AN 1789. Présente des observations conciliatrices sur la réunion , 3. — AN 1790. Annonce l'arrestation du député Toulouse - Lautrec , 176. — Défend la municipalité de Toulouse inculpée à ce sujet , 178.

VILLARET , grand-vicaire de Rhodéz , député de Villefranche en Rouergue aux Etats-généraux. AN 1789. Vote contre la réunion des villages avec les municipalités des villes , 90. — Propose de réduire à vingt-quatre les membres des administrations de département , 92.

VILLARET - JOYEUSE (l'amiral), député au conseil des cinq-cents. AN V. S'étend sur les funestes résultats des opérations de Sonthonax et de ses collègues dans les Colonies , 257. — Appuie le projet de Vaublanc y relatif ; demande que Saint-Domingue soit déclaré en état de siège jusqu'à la

paix ; qu'on accorde une amnistie aux nègres qui rentreroient dans leurs ateliers , et qu'on envoie une force imposante dans cette Colonie , 258. — Est élu secrétaire , 277. — Vote l'adoption du projet qui autorise le directoire à envoyer des agens à Saint-Domingue , 279. — Réclame contre l'arriéré de de la solde des armées , 296. — Fait un rapport en faveur du capitaine Surcouf , et lui fait adjuger les prises qu'il a faites , 318. — Appuie le projet sur les destitutions militaires , 333. — Est déporté au 18 fructidor , 350.

VILLARS (Noël - Gabriel - Luc de), évêque constitutionnel de Laval. AN 1791. Transmission du procès verbal de son élection , 87. — AN III. Député de la Mayenne à la convention nationale , est élu secrétaire , 290. — Fait conserver le *collège de France* jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique , 300. — Fixer la somme à répartir entre cent dix-huit savans , artistes et littérateurs , 352. — Texte de son rapport à ce sujet , 353. — AN IV. Autre sur les bibliothèques et l'organisation de celles de Paris , 30.

VILLARS. AN 1792. Est envoyé à Mayence par le ministre des affaires étrangères , 103. — AN III. Nommé ministre français à Gènes , arrive dans cette ville , 54. — Prononce son discours de réception , 72. — Chasse de chez lui le nommé Naillac , accusé d'avoir contribué à livrer Toulon aux Anglais , 118. — Annonce au gouvernement génois que le commandant de Loano sera puni pour avoir outrepassé ses pouvoirs , 141. — Lui écrit à l'occasion de la prise par les Français de quatre bâtimens génois chargés par l'ennemi , 352.

VILLARS , l'un des députés savoisiens. AN 1792. Remercie la convention de la réunion de la Savoie , 354.

VILLAS (de), député de Saint-Flour aux États-généraux. AN 1790. Son opinion sur les bruits populaires relatifs au prétendu élargissement des voleurs détenus à Paris , et aux secours qu'on dit leur être accordés , 147. — Il s'oppose à la mise en liberté du vicomte de Mirabeau , qu'il accuse d'avoir volé les cravates des drapeaux de son régiment , et demande que l'assemblée prononce à ce sujet , 170.

VILLATE , juré du tribunal révolutionnaire.

AN III. Son opinion sur Catherine Théos, dite la mère de Dieu, 149. — Citation de son écrit par Legendre, qui le traite d'espion de Robespierre, 190. — Déclaration de Barrère, qu'il remplissait ce rôle pour le comité de salut public; Chénier rappelle qu'arrêté sur sa proposition et celle de Dupin, il fut relâché par Robespierre, dans la nuit du 8 au 9 thermidor, 191. — Co-accusé de Fonquier-Thinville, il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 231.

VILLATE, homme de couleur, général à Saint-Domingue. **AN III.** Détails de sa bravoure et de sa résistance à une attaque des Espagnols, 264. — **AN V.** Accusé par suite des affaires de cette Colonie, Dumolard réclame son jugement par les tribunaux ordinaires, 209.

VILLATE-CARBONEL. **AN IV.** Gagne le prix de la course à cheval, 314.

VILLEBLANCHE, député de Saint-Domingue à l'assemblée constituante. **AN 1791.** Vote contre le décret en faveur des hommes de couleur, 158. — Prête le serment civique, lors de la fuite de Louis XVI, 174.

VILLEBRUNE (Voy. LEFEBVRE-VILLEBRUNE et le Supplément).

VILLEDEUIL (Laurent de). **AN 1789.** Sa fuite après les événemens du 14 juillet, 29. — **AN I.^{er} 1793.** Annonce de sa présence à Boulogne-sur-Mer, 59.

VILLEMANTZ, commissaire-ordonnateur. **AN II.** 1795. Est accusé, par Dubois-Crancé, d'avoir été l'agent des Lameth; provocation de l'examen de sa conduite à l'armée du Rhin, 85.

VILLEMEREUX. **AN IV.** Remporte le prix de la course à pied, 329.

VILLEMET. **AN I.^{er} 1793.** Belle défense de ce citoyen au château de la Grilloire, attaqué par les brigands de l'Ouest, 119.

VILLEMORT, député de Poitiers aux Etats-généraux. **AN 1791.** S'oppose à ce que les officiers de la marine marchande passent dans celle militaire, 16.

VILLEMUR. **AN V.** Signe une adresse de la société populaire de Sainte-Menehould, contre les clichiers; débats à ce sujet, 294. — Décla-

ration des officiers municipaux; portant que ce nom ne leur est point connu, 301.

VILLENEUVE (le baron de). **AN 1789.** Renonce aux droits de sa baronie dans les états du Languedoc, 46.

VILLENEUVE. **AN 1791.** Fait hommage à l'assemblée d'un traité complet sur la culture du tabac, 212.

VILLENEUVE, ordonnateur de la manufacture d'armes, à Moulins. **AN II.** 1795. Sa mise en liberté, 18.

VILLENEUVE, commis négociant. **AN II.** 1793. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 59.

VILLENEUVE, contre-amiral. **AN V.** Entre dans le port de Lorient avec l'escadre de Toulon, 107. — Est nommé vice-amiral et commandant en chef de l'escadre de Brest, 127.

VILLEQUIER (le duc de). **AN 1791.** Est cité par Muguet, comme ayant facilité, par son appartement, l'évasion du roi, 176. — **AN 1792.** Ordres donnés en Hollande pour l'arrestation de tout français non-muni d'un certificat signé de lui, 150. — **AN II.** 1794. Il est seul excepté du renvoi des émigrés, ordonné par le conseil du Brabant, 213.

VILLEROY (duc de). **AN II.** 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 226.

VILLERS, général. **AN I.^{er} 1795.** L'adjutant-général Turinle propose pour remplacer Dampierre qu'il dénonce, 98.

VILLERS (François), député de la Loire-Inférieure à la convention nationale. **AN I.^{er} 1793.** Fait suspendre le transit à l'étranger, établi par décret du 7 septembre 1792, 206. — Modifier celui du 15 août, qui prohibe la sortie de diverses marchandises, 248. — Accorder un secours de 60,000 livres aux patriotes du district de Macheoul, réfugiés à Nantes, 259. — **AN II.** 1793. Sa proposition contre les militaires atteints pour la troisième fois de maladies honteuses, 266. — Il obtient la remise de marchandises saisies à la compagnie Herbin, 19. — Loue Canclaux, et accuse Beysser d'intrigues, 23. — Abjure les fonctions de prêtre, 49. — Fait annuler le brevet

d'invention obtenu par le citoyen Olivier, pour fabriquer le minium, 81. — AN II. 1794. Présente une nouvelle rédaction du décret sur la confiscation des marchandises expédiées pour Lyon, 147. — Fait mettre en liberté les administrateurs du bureau de commerce de Marseille, 216. — AN III. Fait un rapport sur les moyens de rendre les marchandises au commerce, 18 et 19. — Rend compte de sa mission à Brest et à Lorient, 122, 126 et 134. — Discute le projet relatif aux inscriptions sur le grand-livre, 161. — Vote la remise en jugement des membres du comité révolutionnaire de Nantes, et s'appuie sur les principes éternels de justice, qui veulent que tout délit soit puni, 216. — S'oppose à ce qu'on déclare la récolte prochaine propriété nationale, 265. — Présente des observations sur le projet de finances proposé par Rewbell, 275. — Est élu secrétaire, 290. — Sa déclaration en faveur de Robert Lindet, 305. — Son opinion sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313. — Il fait renvoyer aux comités une pétition de la section de Bonne-Nouvelle, et charger celui de sûreté générale de présenter, sous trois jours, un rapport sur les dangers qui peuvent résulter de la tenue des assemblées-sectionnaires de Paris, 329. — Dément les bruits de guerre civile répandus sur la ville de Nantes, 343. — AN IV. Invoque l'ordre du jour sur une pétition de la section Lepelletier, 5. — Dénonce le rapport du décret concernant la fortune des représentans, 9. — Combat le projet sur la détermination des délits, 26. — S'oppose à la mise en liberté de Rossignol et de Daubigny, 42. — S'élève contre l'amnistie proposée pour les individus accusés relativement au premier prairial, 44. — Réélu au conseil des cinq-cents, fait accorder au directoire les fonds nécessaires pour les dépenses de chaque ministère, 51. — Répond à la motion de Fayolle sur la loi du 3 brumaire, *ibid.* — Texte de cette réponse, 53. — Fait passer à l'ordre du jour, relativement à l'altercation entre Barbé-Marbois et Tallien, 54. — Appuie la prolongation du délai accordé à l'assemblée électorale de la Seine, 55. — Invoque l'ordre du jour sur les difficultés élevées à l'occasion de la mise en liberté de Mi-

randa, 62. — Appuie la suppression de la distribution des journaux, 74. — Demande l'ordre du jour sur la lecture des pièces contre Cadroy, 84. — Provoque le renvoi à une commission d'un message sur l'emprunt forcé, 94. — Veut qu'il soit fait un rapport général sur la vérification des pouvoirs, 105. — Provoque le rapport de la loi du 2 brumaire sur la marine, 111. — Vote contre la résiliation des baux, 112. — Et pour le maintien de la loi du 3 brumaire; parle sur l'organisation de la marine, 123. — S'oppose à la mention et à l'envoi du serment de haine à la royauté prêté par Lecercf, 127. — Vote l'annulation des opérations des deux assemblées électorales du Lot, 129. — S'oppose avec force à la formation d'une commission, proposée par Pastoret, pour examiner les réclamations de Vaublanc; dit que les espérances des ennemis de la patrie seront encore une fois trompées, et conclut à l'ordre du jour sur le tout, 134. — Parle contre un projet sur le jugement des prises, 137. — Appuie celui de la commission sur le mode de radiation, 159. — Combat la proposition faite d'attribuer aux tribunaux civils le jugement des prises maritimes, 152. — Fait accorder des fonds à l'institut des sourds et muets, 163. — Appuie le projet d'admission de sept membres de la convention nationale au corps législatif pour le compléter, *ibid.* — Fait restreindre les distributions de vivres et fourrages aux seuls militaires des armées, 168. — Sollicite l'ajournement du projet contre les détracteurs des monnaies républicaines, 169. — En propose un sur la célébration des mariages, 172. — Invoque l'ajournement de la discussion sur la liberté de la presse; ses motifs, 177. — Fait mettre cent millions à la disposition du ministre de la guerre, 184. — Appuie le projet de Camus sur le traitement des membres du tribunal de cassation, 188. — Sa proposition sur les jugemens des prises maritimes, 204. — Il fait accorder 500 mille livres au ministre de la police, 206. — Prendre une résolution sur les droits des marchandises aux douanes, 213. — Destiner la maison de l'émigré Croix-d'Havré à loger les ambassadeurs Bataves, *ibid.* — Mettre de nouveaux fonds à la disposition du ministre de la guerre, 218. — Rejeter la propo-

sition de la nouvelle commission; sur le complément du corps législatif, 236. — Accorder 100 millions au ministre de l'intérieur pour les dépenses du directoire, 259. — Propose de fixer le traitement des membres de l'Institut national à 1500, 247. — De transporter à Lille, l'école centrale du département du Nord, 249. — Et de fixer le traitement des membres de la ci-devant agence temporaire des titres, 255. — Fait transférer l'école des ponts et chaussées dans la maison du châtelet à Paris, 257. — Ses observations sur les moyens d'encourager le commerce et les arts, 264. — Son rapport pour attribuer au ministre des finances la surveillance du triage des titres, 266. — Il combat l'affermage des salines, 274. — Fait demander compte au directoire de son arrêté qui ajourne la loi du 5 brumaire, 281. — Invoque la question préalable sur un projet relatif aux commissaires des guerres, 288. — Fait accorder des fonds au ministre des finances, 291. — Reproduit son projet pour la fixation du traitement des membres de l'Institut, 295. — Fait créditer de nouveau les ministres de la guerre, de l'intérieur et de la police, 297 et 300. — Son rapport sur la compétence des tribunaux de commerce, 304. — Ses projets y relatifs, 305. — Son opinion sur la célébration de l'anniversaire de la fondation de la république, 334. — Autre sur les délits militaires commis dans l'Ouest, 540. — Il réclame la question préalable sur une dénonciation contre le ministre Cochon, 356. — S'oppose au rapport de la loi du 3 brumaire, et de ses effets, 558. — AN V. Opine sur les postes et messageries, et présente des vues d'ordre y relatives, 4. — Fait adopter un projet de résolution sur l'emplacement des tribunaux de commerce, 15. — Invoque la question préalable sur la cassation d'un arrêté de Reverchon, qui destitue le juge de paix Braconnier, 16. — S'élève contre le rapport de la commission des monnaies, 18 et 19. — S'oppose à une demande de fonds pour les archives du corps législatif, 38. — Appuie la continuation de la prohibition des marchandises anglaises, 39. — Fait charger une commission de présenter un mode d'encouragement des manufactures, 54. — Parle sur les abus du divorce, 60. — Contre le projet relatif à l'usu-

fruit des biens d'émigrés, 70. — Est élu secrétaire, 95. — Défend l'effet rétroactif de la loi sur la successibilité des enfans naturels, 98. — Présente un projet sur la libre circulation des grains dans l'intérieur, 103. — Fait passer à l'ordre du jour sur la dénonciation de Tort-la-Sonde contre Merlin, ministre de la justice, 112. — Sollicite l'impression du message sur les postes et messageries, 115. — Prononce un discours contre le rapport sur l'administration forestière, 118. — Invoque la question préalable sur le projet de Chapelain, relatif aux rentes viagères et usufruits dus aux émigrés, 134. — Fait décréter la circulation des grains dans l'intérieur, et la défense de leur exportation, 151. — Prendre une décision, séance tenante, sur les postes et messageries, 153. — Présente un projet sur les finances, à la suite d'un rapport de Treilhارد, 172. — Défend celui d'ordre du jour sur la pétition des défenseurs des prévenus de la conspiration royaliste, 187. — Fait un rapport sur les moyens de réorganiser et d'améliorer le service des douanes, 191. — Propose d'augmenter le droit d'importation établi sur l'étranger, 192. — Fait fixer le droit d'entrée sur le tabac venant de l'étranger d'après le tarif du 15 mars, 1791, 193. — Demande qu'on prenne tous les renseignemens nécessaires sur l'assassinat de Sieyès, et qu'il soit pourvu à la sûreté des représentans, 205. — Présente deux nouveaux projets en remplacement de celui sur le droit de passe, 206. — Fait prendre une résolution relative à la circulation intérieure des sucres raffinés, moyennant un droit de vingt francs par quintal, 216. — Sa motion pour charger une commission de présenter le mode de vérification des pouvoirs des nouveaux représentans du peuple, 234. — Son avis sur la nouvelle administration forestière, 241. — Il propose l'envoi d'un message au directoire pour lui demander compte de l'exécution des lois contre les émigrés, à l'occasion de la rentrée de ceux du Bas-Rhin, 265. — Invoque l'ajournement du projet de Gilbert-Desmolières relatif à la surveillance de la trésorerie, 276. — Provoque le rapport sur le milliard promis aux défenseurs de la patrie, 282. — Combat l'exception proposée en faveur des émigrés des Haut et Bas-Rhin; se plaint des atteintes

portées à la constitution; est interrompu par des cris; justifie ses assertions, 292. — Demande de nouveau la parole sur cet objet, 295. — Fait adopter un projet sur les marchandises et denrées circulant dans les deux lieues limitrophes, 304. — Attaque le considérant de celui relatif à la garde législative, 326. — Fait déclarer la permanence au 18 fructidor, 352. — Présente divers articles d'un projet sur la conspiration et ses auteurs, 353. — Fait ordonner la prestation d'un nouveau serment par le tiers de l'an V, 357. — Son rapport sur les finances; proposition, discussion et adoption de quelques-uns de ses articles, 360, 362 et 364. — AN VI. Suite de son projet sur les finances, 1. — Il propose de rétablir l'action en rescision pour cause de lésion d'outre-moitié, 10. — Parle sur les passe-ports, 15. — Fait renvoyer à une commission une motion sur les droits des citoyens, 16. — Propose de proposer, pour l'an six, les droits de patentes, avec des modifications, 17 et 23. — Fait adopter l'envoi d'un message et du rapport sur la dette de la ci-devant Belgique, 26. — Est élu président, 33. — Fait une motion sur les moyens d'assurer à l'impôt du tabac les fonds du produit fixé par la loi, 54. — Opine contre le projet relatif à la durée des fonctions des présidens et accusateurs publics près les tribunaux criminels, 66. — Fait un rapport en faveur des rentiers de l'état, 69. — Un autre sur l'impôt du tabac, 84. — Adopter son projet sur les rentiers de la caisse Lafarge, 101. — Parle sur la proposition du directoire tendante à faire des fonds pour l'entretien des prisonniers français en Angleterre, 105. — Appuie la demande d'une loi sur la saisie des marchandises anglaises, 110. — Fait prendre une résolution y relative, 117. — Adopter un projet sur le remplacement des arbres de la liberté, 118. — Provoque des mesures pour taxer fortement les individus qui ont fait des fortunes rapides, 131. — Appuie la motion d'une fête annuelle à la souveraineté du peuple, 134. — Propose de charger les bureaux centraux du recouvrement des contributions, 137. — Fait un rapport sur le déficit de quelque partie de la recette publique, 146. — Une motion sur la loterie de Bordeaux, 152. — Demande qu'il y ait séance

le 30 ventôse, et prononce un discours sur la fête de la souveraineté du peuple, 155. — Fait un rapport sur la situation actuelle des finances, 160. — Adopter un projet sur les recouvrements, 161. — Rejeter l'impression d'un message relatif à la loi du 19 fructidor, 170. — Autoriser la trésorerie à délivrer aux porteurs d'ordonnances des ministres des rescriptions, jusqu'à la concurrence de soixante millions, 219 et 222. — Appuie le projet tendant à déclarer valables les élections faites à l'Institut, par une partie de l'assemblée électorale de la Seine, et à annuler celles faites à l'Oratoire, 230. — Fait un rapport sur le message du directoire, relatif au déficit entre les recettes et les dépenses de l'année, et présente six projets y relatifs, 234. — Ses observations sur la loi de l'action en rescision; il y propose un article additionnel, 240. — Fait autoriser le ministre de l'intérieur à ordonner, sur les contributions du département de la Seine, le cinquième des recouvrements qui se feront pendant cinq décades, *ibid.* — Texte de son rapport sur les moyens de remplir le déficit de l'an 6, 249. — Il soumet à la discussion ses projets sur les finances, 250. — Répond aux objections faites contre eux, et provoque leur discussion, 257. — Fait adopter celui sur les déchéances, amendé par Beytz, 267. — En présente un autre sur le droit de pêche, et les domaines engagés; fait adopter quelques articles sur la perception du droit de timbre, 268. — Fixer à six cents millions les revenus de l'an 7, 325 et 341. — Veut qu'une commission, prise parmi ceux qui ont combattu l'impôt du sel, présente des moyens pour le remplacer; débats sur cette demande qui est traitée de dérisoire par Crochon, 345. — Fait passer à l'ordre du jour sur les plaintes de Boulay, contre le renchérissement du sel depuis l'affermage des salines, 546. — Adopter plusieurs articles sur les patentes, et en attribuer la perception aux bureaux centraux, 363. — AN VII. Prendre une résolution sur les recettes de l'année et la perception des contributions directes, 12. — Son rapport sur la poste aux lettres et le message du directoire y relatif, 58. — Il défend le projet de la réduction des cantons, 67. — Provoque l'envoi d'un message pour avoir des ren-

seignemens sur les salines du département de la Meurthe, 93. — Analyse et discussion de son projet sur la poste aux lettres, 107 et 109. — Il le défend contre toutes les objections, 111. — Opine contre celui relatif aux salines particulières de la Meurthe, 150 et 151. — Fait renvoyer à une commission le projet pour la publication des comptes annuels des ministres, 153. — Combat ceux sur le vagabondage et la police des étrangers, 184.

VILLETARD (Alexandre) député de l'Yonne à la convention nationale. AN II. 1794. Fait rendre un décret sur les créanciers de la compagnie Masson et d'Espagnac, 323. — AN III. Se plaint du vague de la dénonciation faite par la section de Erutus, 134. — Appuie l'impression de celle contre le comité des marchés, 152. — Applaudit à la destruction du terrorisme; mais craint qu'il ne s'en élève un nouveau, et s'oppose à l'insertion au bulletin de l'adresse des Marseillais, portant qu'ils sont en guerre contre le crime, 158. — Provoque le départ des réquisitionnaires qui sont à Paris, 163. — Demande l'ajournement du projet de Boissy-d'Anglas, sur l'agiotage et l'ouverture de la Bourse, 166. — Fait placer le tableau de la constitution de 1793 dans le lieu des séances de la convention, 171. — Discute les attributions à accorder au comité de salut public, 176. — Invoque le rapport des lois sur les suspects de tous les partis, 177. — Demande que la convention fasse afficher la déclaration des droits, et prouve au peuple qu'elle veut maintenir la constitution de 1793, 184. — Vote sa mise en activité, et la convocation des assemblées primaires, 192. — Provoque l'abolition subite de la peine de mort pour les femmes, 206. — Appuie la demande de la levée du sequestre apposé sur les biens de quarante-neuf citoyens condamnés par le tribunal révolutionnaire de Paris, et fait renvoyer cette proposition au comité, 216. — Vote le paiement des indemnités dues à Collot et Billaud, et le renvoi du surplus des demandes de leurs femmes, au comité de législation, *ibid.* — Propose que la convention prononce seule sur les radiations de la liste des émigrés, 219. — Appuie et fait renvoyer aux comités réunis le projet de supprimer le comité de sûreté générale, et de composer celui de salut public de vingt-quatre membres, 221. — Dé-

veloppe un plan d'organisation du gouvernement, 224. — Opine pour la confiscation des biens des individus convaincus de crimes contre révolutionnaires, et vote le renvoi au comité pour déterminer un mode de restitution en faveur de ceux qui n'auraient pas été jugés légalement, 227. — S'élève contre plusieurs dispositions du projet de la commission des onze, sur l'organisation du gouvernement, 233. — Son opinion sur la rédaction de la déclaration des droits, 289. — Sur la division du corps législatif en deux sections, 305. — Sur l'organisation du pouvoir exécutif, 313. — Il combat le rapport de Lanjuinais contre la loi du 17 nivôse, sur les successions, 320. — Propose des amendemens aux nouvelles mesures de police, décrétées contre les émigrés, 335. — Appuie le projet de Bion, pour la réélection au corps législatif des membres de la convention, 338. — AN IV. Sollicite la révision de toutes les radiations, 1. — Est nommé secrétaire, 21. — Demande qu'on révèle enfin tous les crimes des royalistes, à l'occasion d'une dénonciation faite par une députation de la Haute-Loire, 34. — Provoque l'arrestation de Gau, secrétaire d'Aubry, 36. — Réélu au conseil des cinquante, vote contre la prorogation du délai accordé à l'assemblée électorale de la Seine, 56. — Parle en faveur de l'impôt progressif, 74. — Veut qu'on confère au directoire le droit de nommer les fonctionnaires non-élus, 81. — Provoque la discussion sur Job-Aymé, 105. — Rappelle les chefs d'accusation dirigés contre lui, et vote son exclusion, 108. — Appuie la proposition faite en faveur des Corses réfugiés, 110. — Vote contre la résiliation des baux, 112. — Développe les inconvéniens du système adopté par le directoire sur la marine, et appuie le projet de la commission y relatif, 120. — Vote l'ajournement de celui qui lève la suspension des actions pour cause de lésion, 125. — Combat celui tendant à annuller les élections du Lot, 150. — Veut que les agens dans les Colonies aient au moins quarante ans, et s'oppose à ce qu'on les prive du droit d'être nommés députés par elles, 136. — Amende le projet portant établissement d'une banque dans la ci-devant mairie, à Paris, 158. — Vote l'admission de sept membres de la convention na-

tionale au corps législatif pour le compléter, 163. — Sa motion sur le dépôt des sentences arbitrales, 186. — Il discute le projet relatif au paiement de la contribution foncière, 258. — Parle sur les prévenus des massacres de Lyon, 275. — Sur le projet d'organisation de la haute-cour, 309. — Et vote le recours en cassation des jugemens rendus par elle, 515. — AN V. Son opinion sur l'ordre des délibérations et la police du corps législatif, 19. — Il sollicite l'augmentation du prix du port des journaux, 49. — Soutient que les complices de Lavoisier sont justiciables de la commission militaire; et invoque la question préalable sur la proposition de Pastoret, contre l'arrêté du directoire exécutif qui les y traduit, 140. — Veut qu'on ferme les tribunes aux journalistes, et provoque l'envoi d'un message pour réclamer l'exécution de la loi qui déclare complices des conspirations les écrivains qui les ont provoquées, 145. — Célèbre les victoires de l'armée d'Italie, et fait déclarer qu'elle n'a jamais cessé de bien mériter de la patrie, 149. — Propose de rapporter l'arrêté qui mande à la barre le juge de paix Monnier, et de déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer, 153. — Défend la proclamation du directoire qui interdit le droit de voter aux prévenus d'émigration, 175. — Appuie l'ordre du jour demandé sur la pétition des défenseurs de Brottier, Lavoisier et co-accusés, 187. — Inculpé pour l'envoi d'un paquet à la société populaire d'Auxerre, assure qu'il ne contenait que le *prospectus* d'un journal; défend les citoyens qui font partie de ce club, et se glorifie d'être membre de celui de Paris, 308. — S'oppose à l'adoption du projet de Borel, sur les assassinats commis à Auxerre en 1792, 338. — Menace du geste un individu des tribunes qui avait crié: à bas les brigands, 349. — Réclame contre l'indulgence dont on a usé envers Doucet au 18 fructidor, et provoque sa déportation, 354. — Fait ordonner l'impression d'un projet tendant à exclure les ci-devant nobles des fonctions publiques, 359. — Et celle d'un message du directoire, relatif aux émigrés naufragés à Calais, 362. — AN VI. Sa motion en faveur de la veuve du représentant Bourbotte, 19. — Il reproduit l'idée de l'établissement d'un journal tachygraphique, 29. — Appuie le

projet tendant à assimiler les absens du ci-devant Comtat aux émigrés français, 43. — Fait accorder une pension au père du général Hoche, 51. — Son rapport sur un jugement en référé du tribunal criminel de l'Yonne, 64 et 70. — On le charge de présenter un autre projet sur l'impôt du tabac, 94. — Il est élu secrétaire, 99. — Réclame contre quelques dispositions du projet de la commission sur les élections, 255. — AN VII. Fait mentionner au procès-verbal les artistes et les poètes qui ont concouru à la célébration de la fête de la fondation de la république, 6. — Parle sur la lettre du général Lefebvre relative à la mise à sa disposition de la garde du corps législatif, 331. — Et s'oppose à ce qu'on déclare la patrie en danger, 359.

VILLETARD (Joseph), agent diplomatique de la république française. AN V. Enlève Notre-Dame-de-Lorete et les meubles qu'on prétend lui avoir servi: détails à ce sujet, 160. — AN VII. Donne sa démission de la place de secrétaire-général du département de la Seine, 364.

VILLETROIS, capitaine de la garde nationale de Versailles. AN 1791. Arrêté du département de Seine-et-Oise, portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui, pour sa conduite lors du passage de Mesdames, 138.

VILLETTE (Charles, marquis de). AN 1790. Renonce par anticipation à tous ses droits féodaux, 61. — Sa lettre sur l'opinion de Necker, concernant la suppression des titres honorifiques, 195. — AN 1792. Député de l'Oise à la convention nationale, il fait baptiser un garçon qu'il nomme *Voltaire-Villette*, 312. — AN 1^{er} 1795. Répond aux inculpations dirigées contre lui à la commune de Paris, 1. — Cité à la police municipale par Chaumette, provoque contre celui-ci le décret d'accusation, pour avoir violé en sa personne la représentation nationale, 9. — Explication et réponse de Chaumette, 10. — Annonce de sa mort; députation nommée pour assister à ses funérailles, 193. — Son éloge, 222.

VILLIERS (de), député de la noblesse de Gien aux Etats-généraux. AN 1789. Vote la suppression des dîmes ecclésiastiques et le rachat de celles

laïques ou inféodées , 39. — AN 1791. Est élu ecclésiastique , 87.

VILLIERS , président de la convention de Nice. AN I.^{er} 1793. Sollicite la réunion de ce pays à la France , 18.

VILLIERS , journaliste. AN V. Est déporté au 18 fructidor , 357.

VILLOT , procureur de la commune de Nanci. AN I.^{er} 1793. Décret qui ordonne son arrestation et sa traduction à la barre de la convention , 238.

VILLOT , préposé aux douanes de Cherbourg. AN III. Communication à l'assemblée d'un traité de bravoure de ce citoyen , 340.

VILLOT , général. (*Voyez* WILLOT).

VILNEAU , membre du comité révolutionnaire de Saumur. AN II. 1794. Merlin le fait traduire au tribunal révolutionnaire , 289.

VIMAL. AN 1792. Est condamné à mort comme fabricant de faux assignats , 243.

VIMAR , député de la Seine-Inférieure. AN VI. Fait approuver la résolution qui augmente le nombre des substitués du commissaire près le tribunal de cassation , 362. — AN VII. Est élu secrétaire , 34. — Propose le rejet de la résolution relative aux biens qui ont pu être regardés et vendus comme nationaux ; débats sur la doctrine manifestée par lui dans cette circonstance , 194.

VIMEUX , général. AN III. Écrit sur un fait concernant Carrier , 86.

VINAGE , officier. AN IV. Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse , 2.

VINAY , résident de France à Copenhague. AN II. 1793. Envoie son adhésion à la constitution de 1793 , 275.

VINCENS-PLAUCHUT (J. Cæs.) , député du Gard à l'assemblée législative. AN 1791. Appuie le projet de décret sur l'échange des assignats , 354. — Et propose la représentation nationale pour base de leur répartition , 355. — AN 1792. — Son rapport , et projet sur l'emploi des biens de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel , 21. — Il vote l'admission à la barre de Deleutre , député extraordinaire d'Avignon , 80. — Parle en faveur du projet qui prohibe le costume ecclésiastique , 98. — Son rapport sur l'emploi des biens des congrégations

séculières supprimées , 104. — Fait fixer le traitement des religieux et religieuses obligés de sortir de leurs maisons , 221. — Et supprimer les costumes ecclésiastiques , 228.

VINCENT , commissaire-ordonnateur en chef de l'armée du Midi. AN 1792. Décret qui annule les marchés passés par lui , et ordonne sa traduction à la barre , 314. — Il est interrogé ; on ordonne qu'il soit gardé par le gendarme qui l'a amené , 324. — Lettres des commissaires de la convention sur ses marchés frauduleux ; il est décrété d'accusation , 526. — Et renvoyé par-devant le tribunal de Rhône-et-Loire , 343.

VINCENT , commandant du bataillon de Saint-Germain-des-Prés. AN 1792. Prononce un discours à Louis XVI , 78. — AN I.^{er} 1793. Fait marcher les sections de Paris pour garantir la sûreté de la convention nationale au 51 mai , 149.

VINCENT (F. N.) , secrétaire de la guerre : AN II. 1793. Est dénoncé aux Jacobins pour avoir demandé aux Cordeliers l'organisation constitutionnelle du ministère , 275. — Débats à la première de ces sociétés sur une imputation de vol qui lui est faite , 18. — Il y est hué , 20. — Est décrété d'arrestation , 89. — Discussion , aux Jacobins , sur sa conduite , 91. — Cette société déclare qu'elle lui conserve son estime , et arrête de demander à la convention un prompt rapport sur son affaire , 94. — Sa liberté réclamée par les Cordeliers , 95. — AN II. 1794. Même demande , 131. — Proposition de la même mesure aux Jacobins par Léonard Bourdon ; elle est repoussée par Robespierre , 133. — Il est mis en liberté , 136. — Discussion aux Jacobins sur son admission , et aux Cordeliers sur les obstacles qu'il rencontre aux Jacobins ; envoi de commissaires à ces derniers pour attester sa pureté , 148. — Il dénonce la conspiration du modérantisme ; en désigne pour chefs Philippeaux , Bourdon , de l'Oise , Dufourny , Lhuillier , Chabot , Bazire , etc. ; attaque Paré et Destournelles ; invoque la terreur de la guillotine , 167. — S'élève contre les annonces d'une conspiration dont on parle depuis trois mois ; s'étonne de l'impunité des Brissotins , et en conclut l'existence d'une faction qu'il est temps d'arrêter , 172. — Son arrestation , 176 et 178. — Débats aux Cordeliers

à cette occasion, 179. — Renvoi à l'accusateur public d'une lettre à son adresse remise aux Cordeliers, 180. — Son procès, 183. — Delcloche est exclu des Jacobins pour l'y avoir présenté, 184. — Sa condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire, 185. — AN III. Attaque dirigée contre Vouland à son occasion, 92.

VINCENT, membre du conseil-général de Paris, AN II. 1793. Est accusé de correspondance avec la reine, 21.

VINCENT, chef aux transports. AN II. 1793. Est condamné à mort, 75.

VINCENT, général. AN III. Annonce qu'il s'est emparé de Rheinsfeld, 50.

VINCENT, directeur du génie. AN VI. Reçoit une lettre de Toussaint Louverture, relative aux noirs, 119.

VINCENT, ex-ordonnateur de la marine. AN VII. Réclame contre l'arrêté du comité de salut public, qui l'a destitué; ordre du jour, 186.

VINCENTI, cardinal. AN VI Prie l'ambassadeur français à Florence de ne lui donner d'autre titre que celui de *citoyen*, 291.

VINET (Pierre), député de la Charente-Inférieure au conseil des cinq-cents. AN VI. Fait adopter un projet qui règle les dépenses du corps législatif, 357.

VINOT (la fille). AN V. Est condamnée à mort par le tribunal criminel de la Seine, pour avoir fait assassiner le citoyen Alexandre qui lui avait accordé l'hospitalité, 155.

VINSON, prisonnier en Angleterre. AN III. S'évade et dénonce les mauvais traitements du gouvernement anglais envers les prisonniers français, 47.

VINTIMILLE-DULUC. AN VII. Interception de sa lettre au général Mack, 94.

VINZELLE, volontaire. AN 1792. Se signale par un trait de bravoure, 289.

VIOLAND, député du Doubs au conseil des anciens. AN VII. Fait approuver diverses résolutions qui valident les opérations d'assemblées primaires, 66. — Défend celle sur les élections du Doubs, 246. — Est élu secrétaire, 275.

VIOMENIL (le comte de), gouverneur de la Martinique. AN 1789. Annonce son retour en

France, 106. — AN 1791. Est dénoncé par une députation de la Martinique, 1. — AN III. Com-mande un corps d'émigrés à la solde de l'Angle-terre, 175 et 206.

VIRGILE. AN V. Arrêté portant qu'il lui sera élevé un obélisque à Pietola, lieu présumé de sa naissance, 315. — AN VII. Ordres donnés pour lui ériger un monument à Naples sur son tom-beau, 209. — Arrivée en France d'un manuscrit de lui, déposé dans la bibliothèque de Florence, 350.

VIRIEU (comte de), député du Dauphiné aux États-généraux. AN 1789. Se réunit à l'assemblée constituée, 11. — Prononce un discours sur les circonstances critiques nécessitées par le renvoi des ministres, 17 et 18. — S'oppose à l'établissement du tribunal demandé par une députation de Paris, et vote l'adoption des mesures proposées par Lally-Tollendal, pour la répression des troubles, 23. — Craint les formes inquisitoriales et l'introduction du despotisme dans l'assemblée, 27. — Parle en faveur de la déclaration des droits, 32. — Présente des observations sur la rédaction du décret pour le serment des troupes et la réquisition de la force armée, 40. — Discute le préambule de la déclaration des droits, et vote le maintien de l'invo-cation à l'Être suprême, 44. — Veut qu'on fixe le pouvoir du roi avant celui du corps législatif, 48. — Son opinion pour la permanence des assemblées nationales, 53. — Il développe les avantages des deux chambres et du *veto* indéfini, 54. — Se récrie, en jurant contre les démagogues qui entraînent l'as-semblée; tumulte à cette occasion, 55. — Parle en faveur de la prérogative royale; invoque l'ordre du jour sur la soustraction des arrêtés du 4 août à la sanction du roi, 56. — Veut qu'on ajourne à trois siècles la question de l'inadmissibilité de la branche d'Espagne au trône, 57. — Son discours sur la répartition de l'imposition des privilèges, 62. — Il s'écrie que Mirabeau poignarde le plan du ministre des finances, 63. — Est nommé pour recevoir l'argenterie des églises, 65. — Combat l'at-tribution au corps législatif de la nomination aux emplois, et rappelle que cette même prérogative, prise par le parlement d'Angleterre, amena le dé-trônement de Charles I.^{er}, 66. — Fait admettre les

députés de la librairie de Paris, offrant un don patriotique, *ibid.* — Vote l'adoption du plan de finances de Necker, 67. — Propose de renvoyer à l'examen des bureaux la réponse ambiguë du roi, à la demande de sanctionner la déclaration des droits et les articles constitutionnels, 68. — Dénonciation de projets formés contre son existence, 70. — Il prend la défense des états du Dauphiné, 78. — Demande que la propriété soit la base de toutes les élections, 79. — Combat une restriction proposée par Lanjuinais sur le décret du marc d'argent, 107. — S'oppose à la réélection indéfinie des procureurs-syndics, et fait décréter qu'ils ne pourront être réélus qu'une fois, 109. — Demande que Robespierre soit rappelé à l'ordre pour avoir inculpé la conduite des officiers arrêtés à Toulon, 115. — Prétend qu'il n'existe point d'exception contre les non-catholiques dans les lois générales, 121. — Propose de prendre un parti sur les dons offerts par les Genevois, 125. — AN 1790. Observe, à l'occasion du serment des gardes nationales, qu'un corps armé ne peut jurer de maintenir la constitution, mais seulement de lui être fidèle, 8. — Fait décréter qu'il y aura chaque jour séance du soir pour accélérer la division du royaume en départemens, 39. — Insiste pour que le procès-verbal fasse mention des réclamations qui ont été faites contre la suppression des ordres religieux, 47. — Fait décréter que le discours du roi sera joint à l'adresse faite aux provinces à l'occasion des troubles, 56. — Demande que les droits de citoyen sans paiement de contributions ne soient accordés qu'après les services les plus distingués, 61. — Sa lettre sur l'établissement du club des Impartiaux, dont il est un des fondateurs, 69. — Il fait ajourner le projet tendant à révoquer le privilège de la compagnie des Indes, 79. — Propose de déclarer nationale la religion catholique, apostolique et romaine, 104. — Discussion sur son élection à la présidence; il jure de n'avoir pris aucune part à des protestations contre les décrets de l'assemblée; explications sur le sens de sa déclaration; il quitte le fauteuil et donne sa démission, 118. — Sa lettre à ce sujet, 119. — Ordre du jour sur le tout, 120. — Il combat la proposition de décider avant la question de l'institution des juges, par le roi,

celle de son influence sur leur élection; 127. — Défend le ministre Saint-Priest, inculpé à l'occasion de la surprise des forts de Marseille par les patriotes, 133. — Vote pour que le roi soit investi du droit de paix et de guerre, 158. — Attaque la municipalité de Poitiers, dénonçant les députés qui font des protestations, et ceux qualifiés d'*Impartiaux*, 149. — Discute le projet de la constitution civile du clergé, 154. — Parle sur l'admission des différens corps à la fédération du 14 juillet, 159. — Craint la violence du peuple dans l'exécution du décret qui abolirait la noblesse et les armoiries, 172. — Appuie la mise en liberté des Avignonnais détenus à Orange, 193. — Lutte contre Camus relativement aux pensions militaires, 199. — Demande que Vicillard montre les pièces qui ont servi de base à son rapport sur les troubles de Montauban, 205. — Présente des vues sur l'organisation de l'armée, *ibid.* — Demande la continuation des poursuites commencées contre les auteurs des événemens des 5 et 6 octobre, sans égard pour les députés qui y sont impliqués, 221. — Combat l'ordre du jour invoqué sur un mémoire de Necker, relatif aux pensions, 230. — S'oppose à une nouvelle émission d'assignats, 242. — Ne veut pas que la garde nationale de Nîmes conserve ses canons, 252. — Profite de l'occasion de la demande du renvoi des ministres pour solliciter le rétablissement de l'autorité royale, 294. — Combat le projet tendant à substituer le drapeau tricolor au pavillon blanc, 295. — Invoque l'ordre du jour sur la proposition d'envoyer à l'Abbaye son collègue Roy, pour avoir injurié une partie de l'assemblée, 319. — Vote contre le projet qui oblige les Français fonctionnaires publics à rentrer en France, sous peine de perdre leur traitement, 354. — Fait adopter diverses dispositions sur la rédaction des rapports des gardes forestiers concernant les délits commis dans les bois, 362. — AN 1791. S'élève contre la proposition de fabriquer des pièces de 15 et 30 sols, 13. — Et contre celle de suspendre les congés pour les députés, 95. — Vote l'ajournement du projet qui ordonne la réunion du Comtat, et prétend que le vœu des commissaires n'est point encore arrivé, 122. — Fait un rapport sur le métal provenant des cloches, et

propose de fabriquer de la monnaie de cuivre ; 139. — Invoque la question préalable sur le projet de division du corps législatif en deux sections égales, comme opposé au système des deux chambres, 145. — Veut qu'on se borne à prendre des mesures pour rétablir le calme dans Avignon, et vote contre sa réunion à la France, 145. — S'oppose à la mention honorable des pièces adressées par le département de Bordeaux, en faveur du décret sur les Colonies, *ibid.* — Combat le licenciement de l'armée ; dit que les traîtres achetés par les ennemis de la France, et les scélérats qui veulent la subvertir, y trouveraient seuls leurs comptes, 153. — Fait témoigner à la ville de Paris la satisfaction de l'assemblée, pour le calme qui y a régné lors de la fuite du roi, 175. — AN II. 1793. Est arrêté à Lyon, 24. — Et condamné à être fusillé, 52.

VIRIEU (le bailli de), ambassadeur de Parme en France. AN 1790. Transmet des réclamations de la part de l'ordre de Malte, au sujet du rachat des droits féodaux appartenans à cet ordre, 211. — AN 1792. Arrêté aux barrières au moment de son départ, est mis sous la sauve-garde de la loi, 248.

VIRON, officier. AN IV. Se distingue à la bataille d'Altinkirchen, 265.

VISCONTI. AN V. Est nommé ambassadeur de la Cisalpine près la république française, 334. — Reçu en cette qualité par le directoire exécutif, 343.

VISCONTI (M.^{me}), épouse du précédent. AN VI. Donne des soins à un citoyen renversé par des chevaux, lors d'une course près le bois de Boulogne, 240.

VISTORTE (Ant.-Ma.-Noël-Jul.), député des Côtes-du-Nord au conseil des cinq-cents. AN IV. Propose d'attribuer au ministre de la justice le travail préparatoire des radiations d'émigrés, 220. — AN VI. Fait confirmer les opérations de diverses assemblées électorales, 203.

VISNICQ, juge de paix à Paris. AN VI. Est assassiné par un individu qui se présente chez lui pour divorcer, 292. — Jugement rendu contre l'assassin, 321.

VITALIS, ex-caissier de Tolosé, et son accu-

sateur. AN VII. Jugement qui le condamne, et acquitte l'accusé, 115.

VITET (Louis), député de Rhône-et-Loire à la convention nationale. AN 1792. Est envoyé à Lyon en qualité de commissaire, 268. — Convertit en motion la demande de Roland, pour l'envoi dans cette ville, de trois nouveaux commissaires, afin de procéder au renouvellement de la municipalité, 304. — Dénonce Vincent, fournisseur, et les commissaires des guerres Vasse, Delaunay et autres, 326. — Annonce l'arrestation des deux derniers et autres prévenus de dilapidations, 330. — AN 1.^{er} 1795. Est décrété d'arrestation, comme complice de Chasset, 195. — AN III. Réclame contre ce décret, 116. — Est rappelé à la convention, 171. — Dénonce un libelle adressé à J. B. Louvet, et mêlé dans la distribution du jour, 311. — AN IV. Passé au conseil des cinq-cents, annonce des troubles à Lyon, 316. — Fait lecture de pièces sur sa situation, 319. — Est accusé d'avoir coopéré à un projet de pétition envoyé dans cette ville, 355. — Réponses de lui et de Meunier, justificatives de cette imputation, 359. — AN VI. Analyse de son rapport sur les écoles spéciales de médecine, 203. — Il fait arrêter que le projet y relatif sera discuté avant celui de Cabanis, sur la réception des candidats, 276. — AN VII. Prononce un discours sur ces écoles, 116. — Est élu secrétaire, 126.

VIVALDI (le marquis). AN 1791. Est exécuté nuitamment à Rome, 282.

VIVE, administrateur du Gers. AN 1.^{er} 1793. Décret qui ordonne son arrestation et sa traduction à la barre, 201.

VIVIER, président des Jacobins au 9 thermidor. AN II. 1794. Echappé aux poursuites de Legendre, qui voulait lui brûler la cervelle, est mis hors la loi, 512. — Et livré à l'exécuteur par le tribunal révolutionnaire, 335.

VIVIERS (l'évêque de). *Voy. SAVINES.*

VLIÉGEN, prêtre, ex-oratorien. AN VI. Est déporté par ordre du directoire, 50.

VOIDEL, avocat, député de Sarguemines aux États-généraux. AN 1790. Combat la proposition de Mauri, tendante à faire marcher contre les

brigands qui dévastent les provinces, la troupe soldée, sans le concours des municipalités, 42. — Propose de fixer à 800 livres les traitemens des religieux restant dans le cloître, 79. — Provoque une légère imposition sur les journaux, pour augmenter le produit de la poste, 82. — Inculpe le duc Duchâtelet comme étant inscrit pour 28,000 l. sur l'état des payemens de l'extraordinaire des guerres, 84. — Réfute les calculs présentés par l'évêque de Nancy contre le projet sur la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, 105. — S'élève contre la conduite du ministre de la guerre, à l'occasion de l'arrestation arbitraire de Muscard, bas-officier au régiment de Vivarais, 107. — Demande que les billets de caisse ne soient reçus que dans celles publiques et particulières de la ville de Paris, 108. — Propose de fixer à six ans la durée des fonctions des juges, 125. — Profite de l'occasion des troubles survenus dans Paris, pour signaler les mendiants et gens sans aveu qui s'y rendent de toutes parts, 147. — Fait un rapport sur la restitution des sommes d'argent expédiées pour Genève, et arrêtées à Nantua et à Chatillon, 161. — Défend, contre le côté droit, le rapport de Macaye sur les troubles de Nîmes, 168. — En fait un contre Toulouse - Lautrec, arrêté dans la ville de ce nom, 177. — Vote l'annulation de la sentence rendue sur les troubles élevés à Soissons, à l'occasion des subsistances, 203. — Présente des observations contre un ordre de Bouillé, pour livrer passage aux troupes autrichiennes; prétend que l'état du royaume s'oppose à cette mesure, et demande que le ministère rende compte de l'état politique de l'Europe, relativement à la France, 209. — Fait lecture d'un plan de contre-révolution dénoncé par François Castillon, commandant de la garde nationale de Cette, 211. — Est interpellé par Barnave sur un manifeste attribué à Condé, et déclare que le ministre des affaires étrangères lui a dit qu'il regardait ce prince comme l'un des ennemis les plus dangereux de la révolution, *ibid.* — Fait décréter la poursuite des auteurs de l'émeute arrivée au village de Penautier, département de l'Aude, 217. — Propose de nommer des commissaires pour interroger l'abbé de Barmond, prévenu de conspiration, 231. — Fait un rapport sur

ce député; inculpe Foucault à cette occasion, et conclut à ce que le premier demeure provisoirement en arrestation et soit interrogé, 236. — Appuie le projet de décret qui déclare les arrêtés pris dans le château de Jalès attentatoires aux lois, et ordonne d'informer contre leurs auteurs, 251. — Autre rapport sur Henri Cordon, ci-devant comte de Lyon, et la dame Persan, prévenus de conspiration contre la sureté publique, 254. — Il cite des faits à l'appui des obstacles apportés dans le Loiret à la libre circulation des grains, 257. — Rend compte de l'insurrection sanglante des ouvriers des carrières d'Angers; fait prendre des mesures en conséquence, 259. — Nouveau rapport sur les oppositions apportées à la libre circulation des grains, *ibid.* — Il dénonce la municipalité de Soissons à ce sujet, et fait improuver sa conduite, 268. — Fait rendre un décret contre le curé de Lordowèse, 273. — Annonce les dégâts commis au canal de Languedoc, 282. — Prévient que le comité des recherches a fait arrêter, à Mâcon, Bussy et huit autres prévenus de conspiration contre l'état, 300. — Fait décréter leur translation à l'Abbaye, 301. — Accuse le ministre de la guerre, à l'occasion des excès commis à Belfort par les officiers de Royal-Liégeois, 305. — Son rapport sur les protestations de différens évêques, chapitres et curés contre les décrets de l'assemblée: mesures proposées par lui pour mettre à exécution la constitution civile du clergé, 332. — Autres, pour assurer la libre circulation des grains dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, 343. — Son rapport sur la conspiration découverte à Lyon en faveur des princes français émigrés; il propose de faire traduire les accusés à Paris, de changer le commandant de la ville de Lyon, et d'obliger tout fonctionnaire public absent à rentrer dans le royaume, sous peine de suspension de son traitement, 354. — Annonce que les départemens du Var et des Basses-Alpes sont menacés par les émigrés réfugiés à Turin et à Nice: et provoque des mesures pour mettre la place d'Entrevaux à l'abri d'un coup de main, 358. — AN 1791. Fait décréter la mise en liberté de Bussy et de ses co-accusés, 10. — Ajourner la discussion du projet sur l'organisation de la marine,

18. — Parle sur les détenus d'Aix, 21. — Fait déclarer que Regnier, de la Meurthe, est justifié de la dénonciation faite contre lui, 38. — Vote en faveur des ecclésiastiques, relativement aux pensions à leur accorder, 40. — Fait un rapport sur les enrôlemens qui ont eu lieu à Besançon, et prendre des mesures pour terminer cette affaire, 50. — Autre rapport sur les prisonniers de Belfort, 55. — Il réclame l'exécution de la loi qui ordonne le remplacement des fonctionnaires absens, 62. — Fait adopter la question préalable sur la proposition d'accorder un secours à Latude, 73. — Veut que la municipalité de Douai, qui a refusé de faire publier la loi martiale, soit seulement mandée à la barre, 80. — Demande et motive l'ajournement du projet concernant la régence, 82. — S'oppose à l'adoption d'un décret général, proposé à l'occasion d'une demande de Dufresney fils, tendante à voir son père, détenu et impliqué dans les enrôlemens du département du Bas-Rhin, 91. — Fait autoriser une imposition extraordinaire dans ce département, 93. — Donne des explications sur la fuite du roi, 173. — Fait décréter diverses dispositions pour son logement aux Tuileries, et annonce que les départemens ont pris des mesures pour protéger son retour, 177. — Appuie le licenciement des gardes-du-corps, *ibid.* — Sollicite la suppression du contre-seing, 185. — Accuse le comité de révision d'avoir, dans son projet sur la suspension des droits politiques des membres de la famille royale, transigé avec les princes émigrés pour leur rendre leurs titres, les exempter du serment civique et les rappeler ensuite en France, 238. — AN I.^{er} 1793. Rédige le mémoire apologétique de L. P. d'Orléans, 126. — Et certifie l'interrogatoire subi par lui, 176.

VOIDEL, soldat au treizième régiment d'infanterie. AN 1791. Est arrêté à Strasbourg comme prévenu d'un complot tendant à livrer la citadelle de cette ville, 351.

VOIDET, propriétaire et rédacteur du journal intitulé : *Le Tableau de Bordeaux*. AN VI. Emprisonné pour avoir classé les électeurs de cette ville par *album* et *nigrum*, est mis en liberté par le directeur du jury, 226.

VOIGIER. AN I.^{er} 1793. Est l'un des chefs des brigands de la Vendée, 141.

VOISARD (J. Franç.) fils, administrateur du département du Doubs, député à l'assemblée législative. AN 1791. Parle contre les émigrés; sollicite un décret d'accusation contre les princes, et demande que les officiers déserteurs soient jugés par les cours martiales, 296. — Fait charger le ministre de la guerre de donner l'état des militaires qui ont abandonné leur poste, et celui de leurs remplaçans, 333. — AN 1792. Fait excepter du séquestre décrété contre les biens des émigrés, ceux des savans et artistes, 70. — Provoque l'ouverture de la discussion sur les troubles de Saint-Domingue, 82.

VOLBLER, ex-accusateur public d'une commission militaire. AN III. Est dénoncé par les administrateurs du district de Mayenne, 140.

VOLFIUS, avocat et député de Dijon aux États-généraux. AN 1789. Demande, à l'occasion de la grace du parlement de Rouen, sollicitée par le roi, si l'assemblée a le droit de donner des lettres d'abolition, 89. — AN 1790. Fait rendre un décret sur les états du duché de Bourgogne et la confection du canal de Charollais, 192. — Provoque le rappel de ceux des ambassadeurs français traités avec dédain par les cours étrangères, 315.

VOLFIUS (l'abbé), professeur à Dijon et frère du précédent. AN 1790. Reçoit, comme président du club de cette ville, une lettre du lord Stanhope en faveur de la révolution française, 24. — AN 1791. Est nommé à l'évêché de Dijon, 50.

VOLLAND, libraire. AN VII. Fait présenter un ouvrage, intitulé : *Histoire des Insectes des environs de Paris*, 80.

VOLNEY (CHASSEBEUF de), député d'Anjou aux États-généraux. AN 1789. Propose de fondre ensemble les motions de Rabaud et de Chapelier, sur la vérification des pouvoirs et la réunion des ordres, 3. — S'oppose à la délibération secrète proposée par Mallouet, et pense que les représentans du peuple ne peuvent se soustraire à ses regards, 4. — Réclame l'établissement des milices patriotiques, 20. — Provoque un tribunal supplétif des autorités trop divisées de Paris, 25. — Sollicite la formation d'un comité, auquel on

renverrait les affaires d'administration et de police, 25. — En fait créer un chargé des pétitions individuelles, 26. — Blâme la conduite des électeurs de Paris en faveur de Bezenval, 30. — Veut que l'établissement des assemblées municipales et provinciales précède la constitution, 41. — Propose un autre préambule à la déclaration des droits, et une rédaction différente de l'article relatif aux droits des citoyens, 44. — Voyant l'animosité des esprits et des partis en septembre, il propose de faire nommer, session tenante, une autre assemblée plus véritablement représentative de l'intérêt et de l'esprit national; cette motion, d'abord adoptée d'enthousiasme, est ensuite combattue, ajournée, et enfin rejetée, 60. — Provoque la discussion sur la question de la propriété des biens du clergé, et à quel sujet, 64. — Prend part à la discussion sur les députés qui abandonnent l'assemblée, et pense qu'il faut laisser aller ceux qui veulent partir, 69. — Invoque le renvoi au comité de la proposition de Mirabeau tendante à déclarer les biens du clergé propriété de la nation, 72. — Fait sentir la nécessité de combiner l'organisation des municipalités avec celle des autres autorités, 74. — Est nommé secrétaire, 94. — Communique les détails d'une insurrection qui a eu lieu à Bastia, 100. — Présente des observations sur le don offert par la ville de Genève, 119. — Annonce qu'il s'occupe de rechercher les motifs de cette munificence, 125. — L'attribue à une garantie secrète du gouvernement en faveur des aristocrates de cette ville, et fait rejeter le don offert par elle; pièces à ce sujet, 129. — AN 1790. Dans la discussion sur la question de savoir si les membres de l'assemblée peuvent accepter des places du gouvernement, déclare qu'il est dans l'intention de donner sa démission de celle de directeur de l'agriculture en Corse, qu'il a acceptée, 28. — Donne sa démission formelle de cette place, 30. — S'élève contre la motion de Cazales sur le renouvellement de l'assemblée nationale avant l'achèvement de la constitution, et explique quelles circonstances le déterminèrent à parler, à Versailles, dans le sens de cette proposition, 49. — Propose un moyen de vendre promptement et sans dépréciation les biens de main-morte, 122. — Discute le droit de paix et

de guerre, et propose de décréter que la nation française s'interdit, dès ce moment, toute entreprise tendante à accroître son territoire, 140. — AN 1791. Notice de son ouvrage, intitulé: *Les Ruines*, 256. — Il renvoie à l'impératrice de Russie la médaille d'or dont elle lui avait fait présent; sa lettre à ce sujet, 339. — AN 1.^{er} 1795. Autre lettre en dialogue sur les moyens de consolider les réunions à la France, 68. — Il donne un précis de l'état de la Corse, 79, 80 et 124. — Notice de son ouvrage, intitulé: *La Loi naturelle ou Catéchisme des citoyens français*, 249. — AN III. Il est nommé professeur d'histoire à l'école normale, 51. — AN VI. Son retour d'Amérique, 299. — AN VII. Article de lui sur Bonaparte en Egypte, 59 et 61.

VOLOT. AN 1792. Réclamation du comte de Puységur contre l'amnistie prononcée en sa faveur, 60.

VOLTAIRE. AN 1789. Offrande de ses Œuvres faite par Palissot; réclamations du clergé, et discussion à ce sujet, 60. — Lettre que lui adressait Buffon, 125. — AN 1791. Décret portant que ses restes seront provisoirement transférés dans l'église de Romilly, en attendant que l'assemblée ait statué sur les honneurs à lui rendre, 130. — Autre pour la translation de ses cendres à l'église de Sainte-Généviève, 151 et 171. — Arrêté portant qu'une députation de l'assemblée nationale assistera à cette cérémonie, 191. — Détails à ce sujet, 194. — Annonce de ses *Œuvres complètes*, 255. — AN II. 1794. Palissot en fait hommage à la convention, 256. — Autre annonce de cette édition, 318. — AN III. Notice à ce sujet, 285. — Chœur chanté en son honneur à la fête du 14 juillet, 307. — Boissy-d'Anglas demande qu'il lui soit élevé une statue, 350. — AN IV. Sa mémoire est attaquée par Mercier, 235. — AN V. Notice sur quelques lettres qui lui ont été écrites par Frédéric II, 327. — AN VI. Ses ouvrages sont expulsés de la bibliothèque du comte d'Excester et livrés aux flammes, 288. — AN VII. Notice sur la conservation de son cercelet, par le C. Mitouart, qui en fait hommage au directoire, 197.

VONCK, Belge. AN 1790. S'élève contre la demande d'une assemblée nationale dans la Belgique, 102.

VOSGIEN (Donat), maire d'Epinal, député

des Vosges à l'assemblée législative. AN 1791. Combat le décret qui bannit les mots *sire* et *majesté* du cérémonial à observer par l'assemblée envers le roi, 280.

VOULLAND (Henry), avocat à Nîmes, député aux États-généraux. AN 1790. Raconte les malheureux événemens arrivés dans cette ville, 173. — Fait décréter que la garde nationale y conservera ses canons, 252. — Attribue à Tessier, ci-devant baron de Marguerites, les troubles qui y règnent, et en défend le club, 301. — Dénonce le général Montaigu à l'occasion des troubles d'Uzès, 318. — Présente un plan pour l'extinction de la mendicité, 527. — AN 1791. est élu secrétaire, 47. — Parle sur l'insurrection des paysans de Vannes, 52. — Fait un rapport sur les troubles d'Uzès, 54, 55 et 57. — Et sur la situation du Gard, 62. — Provoque la réunion d'Avignon à la France; présente Carpentras comme remplie de prêtres et de nobles soutenus par la cour de Rome, qui font de cette ville le centre de la contre-révolution, 145. — AN I.^{er} 1793. Député du Gard à la convention nationale, demande l'arrestation de Baudin, membre du comité révolutionnaire de Lyon, qu'il qualifie de contre-révolutionnaire, 246. — Est nommé au comité de sureté générale, 259. — Fait surseoir à l'exécution d'un jugement rendu contre Meviel, offrant de faire des révélations sur une émission de faux assignats, 261. — Rend compte des perquisitions faites par ordre du comité de sureté générale dans le ci-devant hôtel de la Vaupalière, 263. — AN II. 1795. Est élu secrétaire, 265. — Fait décréter que les membres du comité révolutionnaire de la section Poissonnière ont bien mérité de la patrie, et traduire Tardieu, Monnet et trois autres particuliers au tribunal révolutionnaire, 269. — Adopter une liste de citoyens destinés à compléter les quatre sections de ce tribunal, 275. — Et ajourner le rapport sur Brissot, 276. — Déclare qu'en votant la loi sur les accaparemens, il n'a pas entendu y comprendre le rhum, 19. — Annonce l'arrestation du député Bailleul, 20. — Refuse la somme qui lui est proposée pour sauver Bethune; fait approuver les arrestations ordonnées par le comité de sureté générale, et supprimer les communica-

tions verbales avec les détenus, 21. — Annonce l'arrestation et fait ordonner la mise en liberté des défenseurs officieux de Marie Antoinette, 27. — Fait déclarer fausses les imputations contre Joseph Lebon, et suspendre l'incarcération de plusieurs fonctionnaires de Beaune, 29. — Désavouer le rapport de Julien de Toulouse, 31. — Passer à l'ordre de la trésorerie, une lettre de change passée à celui de Pérès, de la Haute-Garonne, 45. — Et prononcer la mise en liberté du maire de Beaucaire, 46. — S'oppose à ce qu'Osselein soit entendu avant d'être décrété d'accusation, 51. — Demande la mise hors la loi d'un prévenu qui se soustrait au décret d'arrestation, 53. — Fait part de l'évasion de Julien de Toulouse, 64. — Est élu président, 79. — Annonce que le comité de sureté générale a découvert le diamant le *Régent*, 81. — Fait part des mesures des comités de gouvernement pour arrêter les correspondances des contre-révolutionnaires par couriers extraordinaires, 89. — Ses réponses à un grand nombre de citoyennes qui réclament la mise en liberté de leur parens, 91. — A une députation de Commune-Allanchie qui présente le buste et la tête de Châlier, 92. — A une autre des Cordeliers, et à diverses pétitions en faveur de la liberté du culte, 94. — AN II. 1794. Il fait décréter le payement de la police des suspects, 104. — Provoque l'arrestation provisoire de Ducray-Duminil, 105. — Fait traduire à la conciergerie l'ex-maire de Montpellier, Durand, 107. — Donne l'état des prisonniers anglais et espagnols faits à Toulon, 111. — Atteste la falsification attribuée à Fabre-d'Eglantine, du décret relatif à la compagnie des Indes, 116. — Fait décréter la peine de mort contre le faux témoin en matière capitale, 126. — Fait établir l'infirmerie de la conciergerie dans l'archevêché de Paris, 127. — Obtient la liberté de Vincent et de Ronsin, attendu le défaut de charges, 136. — Fait rendre le décret relatif aux administrateurs et citoyens de l'Ain traduits à la commission de Lyon, 150. — Reintégrer le maire de Nîmes, Courbis, dit le *Marat du Midi*, nommé par Poultier et Rovère et destitué par Boi-set, 172 et 175. — Envoyer Marino au tribunal révolutionnaire, comme coupable d'outrages envers la représentation

nationale, dans la personne de Pons-de-Verdun, 205. — Donne des détails sur la conspiration des prisons; fait confirmer l'arrestation de Benoist, concierge du Luxembourg, et développe les motifs qui y ont donné lieu, 221. — Est nommé président des Jacobins, 247. — Y dément la tentative prétendue d'un assassinat contre lui, et annonce le supplice d'une femme qui, pour suivre son amant à l'échafaud, a signé de son sang *vive le roi*, 250. — Reproche aux députés de la société de Caen que l'assassin de Marat était sorti de leur commune, et que c'était là qu'on avait médité cet assassinat et le projet de fédéraliser la France, 262. — Fait arrêter dans la salle de la convention un individu qu'on lui a désigné comme le secrétaire de Brissac, 267. — Son rapport sur le désintéressement des frères Sourdeau, 273. — Il fait nommer Barras chef de la garde nationale de Paris, au 9 thermidor, 512. — Mettre hors la loi Robespierre et ses complices, *ibid.* — Est dénoncé par Lecointre, de Versailles, 344. — Sort du comité de sûreté générale, 347. — AN III. Appelle l'indulgence de l'assemblée en faveur de son oncle, commandant à Marseille, inculpé à l'occasion de l'enlèvement de Reynier, 4 et 55. — Est attaqué par Clauzel pour son rapport en faveur de Vincent et Ronsin; réplique à son dénonciateur, et se justifie, 92. — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à examen de sa conduite, 99. — Appuie l'opinion de Lindet et de Carnot en faveur des députés du comité de salut public prévenus, 187. — Confirme le fait avancé par Chénier, sur la relaxation de Villate par Robespierre, dans la nuit du 8 au 9 thermidor, 191. — Est dénoncé par la commune d'Uzès, 251. — Demande de son arrestation par Couly, 253. — Elle est décrétée 254. — Rovère provoque contre lui le décret d'accusation, 278. — AN IV. Est compris dans l'amnistie du 4 brumaire, 44.

VOULLAND, oncle du précédent. AN I.^{er} 1793. Le général Dagobert sollicite pour lui le grade de général de brigade, 255. — AN III. Commandant de Marseille, est inculpé par Serres et Auguis, à l'occasion de l'enlèvement de Reynier, et décrété d'arrestation; son neveu prend sa défense, 4 et 55.

VOYSIN (J. B.), député de la Creuse à l'as-

semblée législative. AN 1791. Vote la levée de la mise au secret de Varnier, 324. — AN 1792. Invoque la question préalable sur un projet relatif à la haute-cour nationale, 4. — S'oppose à celui qui ordonne la déportation des prêtres, sur la dénonciation de vingt citoyens, 147. — Combat la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris, 199. — Vote la démolition du château de Bannes, qui a servi de refuge aux rebelles de Jalès, 200. — Soutient l'indépendance du pouvoir judiciaire, 210.

VRÉEDE, ex-directeur batave. AN VI. Proteste de son innocence, 337.

VRIENZO-MARTIN, compositeur espagnol. AN 1791. Auteur de la musique du *Bourru bien-faisant*, 59.

VRIGNY (VAUQUELIN, marquis de), député de la noblesse d'Alençon aux États généraux. AN 1789. Défend le parlement de Rouen, inculpé pour ses arrêtés, 89. — AN 1790. Annonce que les pouvoirs qu'il a reçus étant finis, il se retire de l'assemblée, 122. — AN 1791. La ci-devant noblesse d'Alençon déavoue ses protestations, 1. — AN II. 1794. Il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 554.

VRILLIERE. AN V. Est nommé directeur-général des ponts et chaussées dans le plan de conspiration de la Villebeurnoy, 137.

VUILLAUME, payeur général de la ci-devant armée de Sambre et Meuse. AN VI. Est traduit à un conseil militaire, et acquitté par jugement, 125.

VUILLEY, député de la Haute-Saône au conseil des cinq-cents. AN VII. Rapport sur la dénonciation dirigée contre lui comme émigré, 199. — Résolution qui le raye de la liste, 217.

W.

WALDECK (le prince de). AN I.^{er} 1793. Annonce de sa mort dans un combat aux environs de la Lys, 183.

WALDECK (prince de). AN V. Fait des plaintes au roi de Prusse contre l'archiduc Charles qui l'a fait condamner à fournir son contingent, 157.

WALDEGRAVE, amiral anglais. AN IV. Enlève

lève aux Français plusieurs bâtimens dans la baie de Tunis, 240.

WALEFF, président de la municipalité de Liège. AN I.^{er} 1793. Envoie à la convention les vœux de la ville pour sa réunion à la France, 32.

WALEWSKI (M. de), maréchal de Pologne. AN I.^{er} 1793. Texte de sa protestation contre la régénération du ci-devant *conseil permanent* de ce pays, 142. — Demande de sa destitution par la Russie, 148.

WALKENAER, ministre batave. AN IV. Lettre contenant sa justification, 265.

WALKIERS (Edouard). AN 1790. Notice sur ce patriote belge, 232. — AN I.^{er} 1793. Répond aux accusations répandues contre lui, 58. — Fait don à la patrie de deux chevaux, de sa récolte en foin et en avoine, et de grilles de fer pouvant servir à faire 5 à 600 piques, 238.

WALLIS, général prussien. AN 1792. Réponse du commandant de Thionville à ses sommations, 272.

WALMODEN (le comte de). AN III. Lettre que lui écrit la régence de Hanovre, portant plainte contre les émigrés, 289.

WALRAIN, de Marseille. AN 1792. Ses libéralités populaires lors des troubles de cette ville, à l'occasion des subsistances, 123.

WAREL, curé de Marolles, député de Villers-Coterets aux États-généraux. AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362.

WARGNIER, sergent aux gardes-françaises. AN 1789. Conduit, au siège de la Bastille, un détachement de ce corps, 22.

WARLON (le docteur). AN VI. Notice d'une édition des œuvres de Popc avec des notes de lui, 306.

WARMÉ, de la commune de Paris. AN II. 1794. Annonce au conseil-général la saisie de sucres et de marchands pour contravention au *maximum*, 169.

WARREN (John), amiral anglais. AN VII. Sa lettre sur le combat qu'il a livré à l'escadre sortie de Brest, 48.

WARREN-HASTINGS. (*Voy.* HASTINGS et le *Supplément.*)

WARRIS (John). AN 1792. Communication

d'une lettre où il s'offre pour défenseur de Louis XVI, 344.

WART. AN II. 1793. Dépose à la commune de Paris ses lettres de prêtrise, 53.

WARTENSLEBEN (comte de), général autrichien. AN 1789. Commande les troupes de l'expédition contre Liège, 95. — Se démet du commandement, 115.

WASHINGTON, président des Etats-Unis d'Amérique. AN 1789. Refuse le titre d'Altesse, 105. — AN 1790. Lettre à son sujet, 32. — Son discours au congrès, 53. — Reçoit des témoignages d'estime, 60. — Son éloge, 221. — AN 1791. Son voyage dans les états du Sud, 227. — Son discours à l'ouverture du congrès, 348. — AN 1792. Annonce l'échec éprouvé par l'armée du général Saint-Clair contre les sauvages indiens, 50. — Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241. — AN I.^{er} 1793. Est réélu à la présidence du congrès, 65. — AN II. 1794. Cesse de reconnaître le vice-consul de la république française, 112. — Communique diverses notes sur les relations européennes des Etats-Unis, 140. — AN III. Célébration à New-Yorck de l'anniversaire de sa naissance, 261. — AN IV. Sa réponse aux négocians de Boston sur le traité de commerce avec l'Angleterre, 56. — Déclaration de l'état de Mary-Land, portant qu'il a toute sa confiance, 151. — Son discours au congrès sur la situation extérieure et intérieure des Etats-Unis, 152. — Sa réponse à l'envoi du drapeau fait aux Américains par la convention nationale, 180. — AN V. Il manifeste dans une adresse sa résolution de n'être pas mis au rang des candidats pour l'élection du pouvoir exécutif, 66, 67, 68 et 69. — Son discours au congrès sur la situation des états, 122. AN VII. Accepte le commandement en chef de la force armée, 1.

WAST, prêtre, prêchant dans des caves. AN V. Insurrection à l'occasion de son arrestation dans le village de Loirey (Meuse); saisie des principaux séditieux, 70.

WASTROMM, Suédois. AN IV. Notice sur son voyage à la côte de Guinée, 65. — AN VI. Fait hommage aux cinq-cents d'un précis sur l'établissement des Colonies de Sierra-Léona et de Boulama et

sur la colonisation en général, 152. — Rapport sur cet objet et renvoi au directoire, 210 et 211.

WATEL, commandant de chasseurs. AN I.^{er} 1793. Son intrépidité au poste de Mouveaux, département du Nord, 199.

WATELET, litterateur AN I.^{er} 1793. Notice sur la livraison de l'Encyclopédie, contenant les articles de la peinture, sculpture et gravure auxquels il a travaillé, 147.

WATELET, chef de bataillon. AN III. Se distingue à l'armée du Nord, 59.

WATIEZ, commandant de Lucerne. AN VI. Enjoint, au nonce du pape de se rendre sur-le-champ à Bâle, où il lui sera notifié de s'éloigner aussitôt du territoire de la république, 239.

WATRIN, général français. AN V. Sa lettre sur la défaite des Autrichiens à Neuhoff, 225.

WATSON. AN VII. Article signé de ce nom, adressé aux patriotes d'Angleterre et d'Écosse, 64.

WATTEVILLE, journaliste. AN I.^{er} Accusé par Brissot d'être auteur d'une lettre à l'intendant de la liste civile, mise par supposition et altération de nom sur le compte de lui Brissot, 48. — AN III. Autres détails sur cette pièce, 189.

WAYNEL, cavalier de la garde Parisienne. AN 1791. Est assassiné dans le faubourg Saint-Antoine, lors du trouble occasionné par la démolition du donjon de Vincennes, 65.

WAWIZEWSKI, général polonais. AN III. Est fait prisonnier par les Russes, 120. — Refuse de reprendre son épée de leurs mains, 129.

WEBER, député helvétique. AN VI. Rend compte à son gouvernement de sa mission auprès de Schawembourg et Rapinat, 293.

WEBER, adjudant-général helvétique. AN VII. Son éloge par Masséna, 253.

WEDEKIND (Georges). AN IV. Ses observations sur le supplice de la guillotine, en réponse à Sœmmering, 50.

WEIS (le colonel). AN II. 1793. Est nommé, par le corps helvétique, plénipotentiaire auprès de la France, 74. — AN VI. Déclaration que lui adresse le général Ménard; les porteurs en sont accueillis par une fusillade, 136.

WELNER. (*Voyez* WOLNER).

WENGE (baron de), général autrichien. AN 1789. Commande les troupes de l'expédition contre Liège, 115.

WERVITCK (Pierre et Marie), pensionnaires de l'empereur. AN II. 1793. Sont condamnés à mort, 71.

WESTMORELAND (lord). AN 1789. Est nommé vice-roi d'Irlande, 95.

WESTERMANN (François-Joseph). AN 1790. Greffier de la municipalité d'Haguenau, est arrêté et poursuivi à l'occasion des troubles de cette ville, 305. — AN 1792. Adjudant-général de l'armée du Nord, transmet des détails satisfaisants, 281. — Annonce la découverte qu'il a faite de l'acquisition d'une terre par La Galaisière, et provoque une loi de confiscation des biens acquis en pays ennemis par les émigrés, 327. — Transmet la retraite des Prussiens, les progrès de l'armée, et invite la convention à venir à son secours, 337. — Est accusé de vol de couverts et de calomnie à l'égard des volontaires des Lombards, 359. — AN I.^{er} 1793. Dénoncé par la section des Lombards, demande à être jugé par un conseil de guerre, 8. — Lettre annonçant qu'il s'est emparé de vingt-sept vaisseaux chargés sur la côte de Hollande, 77. — Mandat d'arrêt lancé contre lui, 95. — Détenu, est redemandé par une députation de militaires, 104. — Et déchargé de toute accusation, 126. — Employé dans l'Ouest, est dénoncé par Marat, 172. — Sa lettre sur la prise de Parthenay, 181. — Annonce des avantages remportés sur les Vendéens, 188. — Autres, et prise de Chatillon, 190. — Est accusé par Goupilleau et Bourdon de l'Oise, d'être un pillard; décret qui le traduit à la barre, et ordonne la réorganisation de sa légion, 193. — Déclaration de Legendre et de Lecointe-Puiraveau en sa faveur, 210. — Rapport de Julien de Toulouse contre lui; et proposition de l'envoyer devant un tribunal militaire, 212. — Dénoncé pour la déroute de Chatillon, annonce qu'il a été reconnu innocent par la cour martiale, et offre un drapeau qu'il a pris à l'armée catholique, 246. — AN II. 1795. Transmet un étendard teint du sang des Vendéens, 273. — Annonce que Fayau a été blessé dans une ac-

tion, 21. — Envoi d'un nouveau drapeau, 31. — Se signale à la bataille du Mans, où il a deux chevaux tués, 87. — Annonce la déroute des brigands, et leur fuite de Craon, 90. — AN II. 1794. Publie sa déclaration et son rapport sur ses opérations, 108. — Présente à la convention la dépouille de l'évêque d'Agra, et la nouvelle de la déroute des rebelles au Mans; est maintenu provisoirement en liberté, 109. — Examen de ses opérations aux Jacobins, 121. — Demande, à la barre, à connaître les dénonciations faites contre lui, 152. — Adresse des gendarmes de la convention en sa faveur; accusations diverses; reproches de Levasseur au sujet du siège d'Angers, 157. — Accusé d'intrigues par Carrier, aux Jacobins, débats à ce sujet; Collot-d'Herbois souhaite qu'il fût mort au 10 août; lui propose Rossignol pour modèle, et conçoit un mauvais augure de son opposition à des représentans du peuple, 159. — Est désigné par Hébert comme un monstre et un agent du modérantisme, 167. — Arrêté comme complice de Fabre d'Eglantine; décret qui confirme cette mesure, 194. — Et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 197.

WHITE (John). AN III. Notice sur son voyage à la Nouvelle-Galles du Sud, à Botany-Bay, etc., traduit de l'anglais par Charles Pougens, 226.

WHITEBREAD, membre du parlement d'Angleterre. AN II. 1794. S'élève, aux communes, contre la coalition qui déshonore l'Angleterre par les vues ambitieuses et le système de brigandage de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche; et leur attribue pour unique but le projet de subjuguier et partager la France, 188.

WIALOKURSKI, général polonais. AN 1792. Est chargé de la défense du pays contre l'invasion des Russes, 225.

WIBO-FINJE, ex-directeur batave. AN VI. Adresse un mémoire justificatif, de sa conduite et se constitue prisonnier, 345.

WICKAM (lord). AN III. Remplace le lord Fitz-Gérald, ambassadeur britannique, auprès des Treize-Cantons, 289. — AN IV. Notes officielles entre lui et Barthélemy, relatives à des ouvertures de paix, 212. — AN V. Il arrive à Bâle,

48. — AN VI. Le directoire exige son expulsion de la Suisse, 26. — Sensation produite par cette demande, 36. — Nouvelle officielle de son rappel, 44. — AN VII. Pichegru et autres déportés lui sont présentés, 29.

WIÉLAND, littérateur allemand. AN 1792. Son opinion sur la révolution et contre la constitution française, 47.

WIENDELFELD (J. H.), banquier. AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire, 152.

WIERTZ, commandant la frégate hollandaise *la Medea*. AN V. Annonce que les deux frégates sous ses ordres, stationnées à Curaçao, ont refusé de prêter serment à la république batave, 105.

WILBERFORCE, membre du parlement d'Angleterre. AN 1790. Soumet à la chambre des communes la question de l'abolition de la traite des nègres, 34. — AN 1792. Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241. — AN II. 1794. Sa nouvelle motion pour l'abolition de la traite, 163. — AN V. Il fait une sortie contre l'opposition, 65. — AN VII. Représente son projet contre la traite, 181.

WILHELMINA (Fr.), princesse de Baden. AN VI. Annonce de son prochain mariage avec le jeune monarque de Suède, 17.

WILHEMS. AN 1791. Fait hommage à l'assemblée d'un secret relatif à la fonte du métal des cloches; observations sur la bonté de son procédé, et sur les manœuvres employées pour l'éloigner de Paris, 307. (*Voy. SAUER*).

WILLAUMES, officier de marine. AN III. Rapport de cet officier sur l'expédition de d'Entrecasteaux, envoyé à la recherche de Lapeyrouse, 167.

WILLIAM-MORGAN, neveu du docteur Price. AN IV. Notice de son ouvrage sur les dépenses de la guerre et de la dette nationale en Angleterre, 233.

WILLIAMS (David). AN 1792. Décret qui lui défère le titre de citoyen français, 241. — Communication d'une lettre où il s'offre pour défenseur de Louis XVI, 344.

WILLIAMS, colonel anglais. AN VI. Son plan

pour détruire les ports d'Ostende, de Calais et de Dunkerque, 254.

WILLIAMS-BURUS. (Voy. MADGETT).

WILLOT, général de division aux Pyrénées-Occidentales. AN I.^{er} 1795. Défaite par les Espagnols d'un corps de troupes qu'il commande, 117. — Sa suspension, 141. — AN III. Est nommé général de division par les représentans près l'armée; la convention confirme leur arrêté, 303. — Son éloge par Moncey, 308. — AN V. Commandant à Marseille, faux bruit de sa destitution, 124. — Dénonciation contre sa conduite dans cette ville, et ordre du jour, 167. — Député au conseil des cinq-cents, rend compte des renseignemens qu'il a donnés au directoire sur la situation de Lyon, et prétend que son message y relatif est de la plus grande inexactitude, 299. — Est élu secrétaire, 304. — On demande qu'il soit adjoint aux inspecteurs, 306. — Provoque l'envoi de deux messages relatifs à Barras et à Hoche, nommé ministre de la guerre, pour connaître leur âge, et savoir s'ils peuvent exercer les fonctions qui leur ont été déléguées, 308. — Texte de son rapport sur la gendarmerie, 313. — Il annonce au conseil qu'il se fait des mouvemens de troupes dans l'intérieur, et qu'une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse est à Rheims avec son général en chef; se plaint de la trop grande sécurité de ses collègues; rappelle les réponses évasives du directoire, et termine par proposer de charger la commission des inspecteurs de communiquer les renseignemens qu'elle a recueillis à ce sujet, 317. — Vote l'adoption du projet sur les destitutions militaires, 325. — Fait adopter un article additionnel à celui sur la gendarmerie, 329. — Est déporté au 18 fructidor, 350. — Accusé par Pomme d'avoir coopéré à l'assassinat de plusieurs milliers de républicains dans le Midi, 353. — AN VI. Embarqué à bord de *la Vainlante*, à Rochefort, 9. — Communication aux cinq-cents d'une lettre où on lui rendait compte d'un assassinat commis à Marseille, *ibid.* — Autre lettre de lui à Lacuée, remise par celui-ci à Carnot, 69. — AN VII. Après son évulsion de la Guyanne, est mis sur la liste des émigrés, par ordre du directoire, 30. — Proclama-

tion où le général Quantin l'accuse des assassinats des patriotes dans le Midi, 193.

WILSON (le capitaine). AN 1792. Fait hommage d'un fusil à sept coups, 44. — AN VI. Lettre de lui sur l'époque de la transplantation des Européens en Amérique, par la mer du Sud, 550.

WIMPFEN (Félix baron de), député de Caen aux Etats généraux. AN 1789. Propose de définir la France une démocratie royale, 47 et 48. — D'établir un comité militaire, 56. — Et un impôt général du cinquantième des fortunes, 58. — Fait former un comité militaire, 67. — Son opinion sur l'ordre de travail à suivre pour l'organisation de l'armée, 116. — AN 1790. Vote pour la réduction des pensions militaires, 1. — Propose de supprimer la réversibilité des pensions, 6. — Annonce qu'il ne prend point part à la discussion entre le comité de ce nom dont il est membre et M. Necker, 121. — Son rapport suivi d'un projet de décret sur les récompenses militaires, 184. — Refuse au pouvoir législatif le droit de fixer le nombre de tous les grades de l'armée, 198. — Sa lettre pour rassurer sur leur sort et leurs pensions les officiers retirés, 219. — Fait ordonner la restitution, par le régiment de la Reine cavalerie, d'une somme que ce corps s'est fait délivrer par son commandant Rossi, 301. — Repousse par une lettre l'inculpation qui lui est faite, d'agiter le régiment de Lorraine, *ibid.* — Propose et fait adopter un décret sur les militaires invalides et sur la retraite des soldats, 327 et 349. — AN 1791. Fait rendre un décret portant que la décoration militaire sera accordée aux officiers de toutes les armes et de tous les grades, après 24 années de services, 2. — Autre sur le même objet en faveur des officiers des grenadiers-royaux, gardes-côtes et mousquetaires, 10. — Autre pour l'avancement des colonels et lieutenans-colonels qui seraient susceptibles de remplacement, 64. — Autre établissant différentes pensions et remboursemens militaires, 149. — Lors de la fuite du roi, fait décréter que le comité militaire s'emparera de la défense extérieure, 175. — Demande que Bouillé soit seulement suspendu, et non destitué, sans un jugement préalable, *ibid.* — Article où il se plaint de ce qu'on se sert de son nom

pour propager des principes républicains , 189. — Proteste, dans une lettre, qu'il n'a point signé la déclaration du 29 juin, 202. — Demande la suspension du décret rendu contre l'évêque Fauchet , 243. — Fait adopter la suite du code pénal militaire , 275. — Texte du décret rendu sur sa proposition, concernant la juridiction militaire. 276. — Déclare n'être point le même qui commande au Rhin, 348. — AN 1792. Commandant de Thionville, sa réponse à la sommation de Brunswick , 258. — Décret déclarant qu'il a honorablement défendu Thionville , 266. — Sa lettre à Kellermann sur ses opérations, 270. — Sa réponse aux sommations du général Wallis, 272. — Nouvelle lettre sur la défense du territoire , 278. — Autre sur différentes sorties faites contre l'ennemi , 304. — Discours prononcé par lui à la commune de Paris, à la tête d'une partie des soldats du 103^e qui a défendu Thionville, 325. — AN I.^{er} 1793. Se plaint d'avoir été calomnié, et envoie sa justification, 43. — Est accusé de trahison à Thionville; rejet de cette dénonciation, 50. — Commandant à Mayence, envoie un trompette au landgrave de Hesse-Cassel, au sujet de son fils qui sert avec les Allemands , 80. — Demande de l'avancement pour trois militaires de grande espérance , 85. — Commandant à Cherbourg, annonce l'arrestation, comme otages, des représentans commissaires à l'armée, par ordre des corps administratifs de Caen, 166. — Sa lettre contre le 31 mai; il est décrété d'accusation, 180. — Annonce de sa mauvaise situation à Caen, 193. — Envoie des imprimés à Custines qui les transmet à la convention, 198. — Sepher fait un rapport sur ses menaces, 205. — Envoie à la commune de Perpignan un paquet intitulé : *L'armée républicaine et contre-anarchiste du Nord, aux habitans du Midi*, 247. — AN II. 1793. Un de ses aides-de-camp est tué parmi les rebelles d'Ille-et-Vilaine , 97. — AN III. Envoi près de lui d'émissaires royalistes, attribué à l'ancien comité de salut public, 186. — Citation de pièces établissant qu'il commandait l'armée départementale destinée contre Paris, 189.

WIMPFEN-BORNEBOURG (François), commandant dans le Haut-Rhin. AN 1791. Donne une notice sur lui-même, 43. — Décret sur la pro-

position à lui faite de livrer Newbrisack , 527. — Sa lettre à ce sujet , 330. — Lettre de Félix Wimpffen sur leur non-identité, 348. — AN 1792. Son mémoire sur la défense des frontières de la Sarre et du Rhin , 208. — AN I.^{er} 1793. Est dénoncé par Ruhl qui fait décréter son rappel. 193.

WIMPFEN (Herman), commandant de Philippeville. AN 1792. Annonce de sa disparition inopinée , 241.

WINDAM, ministre d'Angleterre en Toscane. AN II. 1794. Son combat singulier avec le comte Carletti à Florence , 277. — AN VII. Insurrection d'Arezzo contre les Français, dirigée par sa maîtresse , 297.

WINDHAM, membre de la chambre des communes d'Angleterre. AN 1792. Son opinion sur la guerre contre la France, 360. — AN V. Imprécations du peuple contre lui, à l'occasion de l'acte sur la nouvelle milice, et projet de le brûler en effigie, ainsi que Pitt, 81.

WINKELMANN. AN 1790. Annonce raisonnée de ses *Oeuvres complètes*, 298.

WINKELMANN, ex-maire de Worms. AN I.^{er} 1793. Est fait prisonnier par les Prussiens; son interrogatoire, 160.

WINS (baron de), général autrichien. AN IV. Caricature contre lui , 99. — Il est nommé général des deux Gallicies, 257.

WINTER (la compagnie). AN II. 1793. Dénoncée pour distraction de fonds, 272.

WINTER (Foy. DEWINTER).

WINTERBONNE, ecclésiastique. AN II. 1793. Est déclaré convaincu, aux assises d'Excester, d'avoir avancé des propositions séditieuses, 90.

WIRTEMBERG (le prince Charles-Eugène duc de) AN 1791. Réflexions sur ses réclamations, 119. — Donne un rescrit concernant les rédacteurs de gazettes à Stutgard, 509. — AN 1792. Annonce par le ministre des affaires étrangères de ses bonnes dispositions pour la dispersion des émigrés, 42. — Est le seul des princes étrangers qui agisse de bonne foi pour cette expulsion, 45. — Cherche les moyens de conserver dans ses Etats les douceurs de la paix et l'honneur de la neutralité, 151. — Entre dans la coalition, 218. — AN II. 1793. — Prise d'effets précieux qu'il envoyait à Bâle,

69. — AN III. Son traité avec le Margrave de Baden pour la défense de la religion et de la constitution germanique, 87. — Sa mort ; il a pour successeur son frère, gouverneur d'Anspach et de Bareuth, 255.

WIRTEMBERG (le prince Louis de), frère du précédent. AN 1792. Lettre qui lui est attribuée au sujet de la prédilection de ses *concitoyens* pour la révolution française, 70.

WIRTEMBERG (le prince Frédéric - Eugène de), frère des précédens. AN III. Succède au duc régnant, 253. — Se prononce pour la médiation prussienne, 298. — AN VI. Convention additionnelle, secrète, entre la république française et lui, 213.

WITBOES, ex-représentant batave. AN VI. Est arrêté comme agioteur, 305.

WITT (de), ambassadeur des Provinces-Unies, auprès des Treize-Cantons. AN III. Son départ pour la Suisse, 336.

WITT (de), le grand pensionnaire. AN VII. Son ombre invoquée dans l'adresse du général Brune aux Hollandais, 354.

WITT (de). Voy. DEWITT et mademoiselle LEPELLETIER.

WITTENCKOFF, général. AN 1791. Est félicité par le roi de Pologne de la part active qu'il a prise à la révolution de France, 205. — AN 1792. Est justifié par le ministre de la guerre, au sujet du désarmement des citoyens d'Ourcamp, 59. — Plaintes du 102^e régiment qu'il commande, sur les calomnies dont la troupe de ligne est l'objet, 164. — AN I.^{er} 1793. Est dénoncé par Robespierre, 88.

WITTGENSTEIN, commandant la deuxième division militaire. AN 1791. Sa lettre sur le système de défense contre Givet et Metz, 343.

WITTGENSTEIN (le comte de). AN 1792. Enrôle, pour les émigrés, tous les malfaiteurs du landgrave de Hesse-Cassel, 100.

WICHTER, agent des émigrés à Stutgard. AN 1791. Renseignemens sur cet individu, 355.

WOLF (le prince héréditaire de). AN 1791. Joint ses regrets à ceux de l'assemblée sur la mort

de Mirabeau, et signe sa lettre *Joseph-Désiré Wolf, ci-devant prince*, 103.

WOLFE-TONE (Théobald), surnommé *le père de l'union irlandaise*. AN VII. Pris sur le *Höhe*, est conduit à Dublin, 70. — Son procès devant la cour martiale ; discours qu'il a prononcé pour sa défense, 78. — Se coupe le cou dans sa prison, 80. — Meurt des suites de ses blessures, 84.

WOLFRANSDORFF, général prussien. AN I.^{er} 1793. Reçoit l'aigle rouge pour la conquête de Mayence, 232.

WOLNER, ministre d'état du roi de Prusse, auteur du fameux édit de religion. AN VI. Lettre que lui adresse le nouveau roi, improbatrice de sa conduite, 146. — Reçoit sa démission, 195.

WORTZ. AN 1792. Rapport sur la violation de la loi dans deux adjudications passées avec lui, 190.

WOUSSEN (J. F.), député du Nord au conseil des cinq-cents. AN-IV. En est nommé secrétaire, 97. — Fait un rapport sur les pièces relatives à Job-Aymé, et propose son exclusion, 99. — Présente ses idées sur les moyens de rétablir le crédit des assignats, 162. — Ajournement de son projet de résolution tendant à autoriser le directoire à nommer les membres des administrations départementales dans le cas de démission ou destitution, 168. — Fait prendre une résolution sur le mode de délivrance des passe-ports, *ibid.* — Adoption de son projet sur le remplacement des administrateurs démissionnaires ou destitués, 173. — Fait renvoyer à une commission le projet d'annuler les élections d'Antin, 283. — Discute sur le paiement des contributions, 327. — AN V. Sa motion sur l'introduction des contributions françaises dans la Belgique, 22. — Fait rouvrir la discussion sur la loi du 3 brumaire, 41. — Appuie le projet de Réal sur le régime hypothécaire, 105. — Demande que les départemens réunis et l'ancienne Flandre soient exemptés des dispositions sur la contrainte par corps, 163. — AN VI. Fait passer à l'ordre du jour sur une dénonciation contre Gomaire, 21. — Combat l'impôt sur le tabac, 94. — Est nommé secrétaire, 306. — Vote pour le projet de Bergier sur l'organisation hypothécaire, 349. — Fait fixer le siège des tribunaux de commerce pour les départemens réunis, 361. — AN

VII. Propose d'accorder la grâce du complice d'une conspiration, qui la révélerait, 52. — Demande l'ajournement du projet relatif à la conservation des hypothèques, 125. — Et l'ordre du jour sur trois projets relatifs aux dépenses judiciaires, 130. — Attaque celui qui établit la responsabilité des agens hypothécaires, 156.

WURMSER (le maréchal de), général autrichien. AN I.^{er} 1793. Transmission, par Custine, de la sommation qu'il a faite à la ville de Landau, 104. — Envoie seize canons à l'armée de Condé, 201. — Donne ordre de conduire l'artillerie de réserve à Philisbourg, 217. — AN II. 1793. Son neveu pris à Strasbourg est envoyé à Paris, 55. — AN II. 1794. Dénouement de son armée, 105. — Sa fuite en caleçon et sur un cheval sans selle, à la prise du fort Vauban, 111. — AN IV. Sa lettre sur la ville de Manheim, 206. — Autre que lui adresse le prétendant, 246. — Est battu par l'armée de Rhin-et-Moselle, 275. — Commandant en Italie, y perd les batailles de Lonado et Castiglione, 328. — Sa retraite sur Bassano, 361. — Est échec et mat, 365. — AN V. Commande la place de Mantoue; est battu dans sa première sortie, 29. — Mesures qu'il prend contre l'insurrection des habitans, 58. — Nouvelle sortie sans succès, 77. — Egards qu'il reçoit de la part des Français lors de la reddition de la place, 145. — Texte de la capitulation signée par lui, 155.

WYCOMBE (lord), membre du parlement d'Angleterre. AN II. 1794. Fait l'éloge des Français, et vote aux communes contre la guerre, 140. — Consent à ce qu'on fasse des recherches contre les sociétés jacobines dénoncées, et déclare que si les inculpés ne désirent qu'une réforme parlementaire, il sera le premier à les défendre, 261.

X.

XAINTRAILLES. AN 1791. Admis à la barre, dit que son séjour en Allemagne lui a facilité nombre d'observations, desquelles il résulte qu'il n'y a rien à craindre d'une coalition, 351.

XAINTRAILLES, général. AN VII. Disperse un corps de suisses rebelles, 258. — Défend le Valais contre les Austro Russes, 274.

YEL, ex-procureur au parlement de Paris. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 239.

YELVERTON, membre du parlement irlandais. AN VII. Accuse le haut shérif Fitz-Gérald de cruautés et de barbaries, 221.

YGER. AN 1790. L'assemblée coloniale de la Martinique arrête son renvoi en France, 262.

YON. AN 1792. Au nom de plusieurs citoyens de Paris, demande la punition du commandant-général de cette ville, comme coupable d'avoir révélé les mesures de sûreté prises pour empêcher le départ de Louis XVI, 147. — AN II. 1794. Décret qui le disculpe de diverses accusations, et le renvoie à ses fonctions de commissaire-ordonnateur, 136. — Est dénoncé aux Jacobins, et défendu par Tallien, 181. — Y parle sur la liberté de la presse, 335. — Contre Caraffe, 347. — Y est dénoncé de nouveau, 355.

YONG, lieutenant. AN IV. Se distingue à l'armée du Rhin-et-Moselle, 290.

YONGH (Arthur). AN I.^{er} 1795. Notice sur ses *Voyages en France*, traduits de l'anglais, 108.

YORCK (le duc d'). AN 1792. Projet de le mettre sur le trône de France, démenti par Servan, 249. — AN I.^{er} 1793. Débarquement à Flessingue des troupes anglaises sous son commandement, 75. — Il somme Valenciennes; réponse que lui fait le commandant Ferrand, 192 et 225. — Est remercié par l'empereur pour ses services à l'attaque du camp de Famars, 217. — Sa sommation au général O-Méara, commandant de Dunkerque, 239. — La garnison de Valenciennes est accusée d'avoir été influencée par son or, 244. — AN II. 1794. Commande l'armée anglaise en Flandre, 178. — Motion au parlement pour examiner les causes de sa défaite, 241. — AN III. Pétition des habitans d'Amsterdam pour prémunir le gouvernement hollandais contre l'impulsion qu'il cherche à lui donner, 57. — Est rappelé de Hollande, 99. — Son retour à Londres, 107. — Commande en chef les armées anglaises, 184. — AN VII. Commandant de la nouvelle expédition contre la Hollande, se rend maître du Zuiderzée, 358. (*Voyez HOLLANDE*).

YORCK (le cardinal d'). AN I.^{er} 1793. Le

pape met les capucins de Flandre sous sa protection, 243.

YOUNG (Arthur), ministre protestant. AN VI. Influence contre O'Connor et ses co-accusés, les jurés de Blackburn; poursuites ordonnées contre lui, 263.

YSABEAU, député d'Indre-et-Loire à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Le général Servan lui transmet des succès sur les Espagnols, 186. — AN II. 1793. En mission à Bordeaux, y renouvelle les autorités, 271. — Arrestations qu'il y a ordonnées, 25. — Suite de ses opérations dans cette commune; supplices des fédéralistes, etc., 57. — Arrestation de Biroteau et de Girey-Dupré, 38. — Transmet aux Jacobins ses mesures contre les riches et les conspirateurs, 72. — Sa lettre à la même société sur sa mission; sortie violente de Milhaud à cette occasion, contre les aristocrates, 92. — Arrêté de la commission militaire de Bordeaux, relatif aux lettres anonymes qui lui sont écrites, 93. — AN II. 1794. Tallien provoque l'examen de leurs opérations communes, 175. — Le même communique aux Jacobins une de ses lettres sur l'esprit révolutionnaire qui anime les Bordelais, les arrestations de nobles et suspects, et la permanence de la guillotine, 176. — AN III. Lecointre propose d'examiner sa conduite; renvoi aux comités, 71. — Demande de son rappel; décret qui casse la commission de révision créée par lui, *ibid.* — Il justifie cette mesure, 81. — Est nommé secrétaire, 140. — Attaqué pour les incarcérations qu'il a ordonnées de quatre-vingt-six acteurs et de deux mille spectateurs du grand théâtre de Bordeaux, expose la nécessité de cette opération; rend compte de la situation de Paris et des mouvemens de la section des Gravilliers; déclare que les comités, aux mesures de prudence, joindront la plus grande fermeté, 191. — Annonce que les attroupemens sont dissipés, et demande que la tenue des assemblées des sections soit fixée depuis une heure jusqu'à quatre, *ibid.* — Propose, dans un rapport sur les événemens du 12 germinal, de déclarer au peuple français qu'il y a eu attentat contre la liberté de la convention, et que les auteurs et instigateurs seront traduits devant le tribunal cri-

minel de Paris, 195. — Annonce que la section des Thermes a fait feu sur Pénieres, et que probablement il est mort, *ibid.* — Donne de nouveaux détails, d'où il résulte qu'il est encore prisonnier à la section du Panthéon, et que des ordres ont été donnés pour sa délivrance, 196. — Assure, au nom du comité de sûreté générale, que la situation actuelle de Paris est excellente, et que le calme y règne, 197. — Donne des détails sur l'opposition mise par quelques factieux rassemblés à la barrière des Champs-Élysées, au passage des députés arrêtés; sur l'assassinat de Raffet et les dangers qu'a courus le général Pichegru; et sur la conduite du jeune Gouvion, lieutenant de la septième demi-brigade d'infanterie, dont il fait mentionner honorablement la conduite, 198. — Appuie la proposition de Brival, de rendre le nom de département de la Gironde à celui du Bec-d'Ambès, 208. — Annonce qu'une révolte s'est manifestée dans la section du Bonnet de la Liberté, à l'occasion des subsistances; détails qu'il donne à ce sujet, 225. — Fait autoriser les comités à prendre des mesures pour l'exécution du décret de déportation de Billaud, Collot et Barrère, 237. — Donne connaissance d'un plan d'insurrection semé avec profusion dans Paris sous ce titre: *Insurrection du peuple pour obtenir du pain et reconquérir ses droits*, 244. — Annonce, dans la journée du premier prairial, que le calme paraît rétabli, 246. — Donne des détails rassurans sur la santé de Kervélégan, blessé en délivrant la convention, à la tête d'une colonne, avec Mathieu et Legendre, 251. — Enire au comité de sûreté générale, 321. — Fait traduire au tribunal criminel de la Haute-Saône le citoyen Vallée, ci-devant membre du comité de surveillance de Dijon et ses co-accusés, 329. — Et au tribunal criminel militaire de la dix-septième division un espion anglais arrêté dans le département d'Eure-et-Loire, 335. — Annonce que des mesures ont été prises par le comité de sûreté générale, relativement au mouvement contre-révolutionnaire de la commune de Chevreire dans la Loire, 544. — Déclare que les tableaux concernant la situation de la république ne sont pas encore terminés; signale les émigrés et les

prêtres

prêtres réfractaires, comme les deux plus grands fléaux de la république, 353. — Son rapport et projet de décret pour la déportation de ces derniers, 354. — Demande à l'occasion de l'arrêt de l'assemblée primaire de la section Lepelletier, que la convention fasse une déclaration de ses principes, *ibid.* — Rend compte des mouvemens de révolte qui ont éclaté à Chartres; de la mort du représentant Tellier; de sa lettre à la convention, et fait envoyer dans le département d'Eure-et-Loire les représentans Bourdon de l'Oise et Fleury, 366. — AN IV. Présente le résultat des pièces trouvées chez Lemaitre, et relatives à la conspiration de vendémiaire, 30. — Réélu au conseil des anciens, fait approuver la résolution sur les hypothèques, 117. — Est nommé secrétaire, 215. — AN V. Fait approuver une résolution sur le transfèrement de l'hospice des sourds et muets à Bordeaux, 7. — Celle qui annule les opérations de l'assemblée primaire de Mortagne *intrà muros*, 205. — Et celle qui raye Madier de la liste des émigrés, 280. — Parle en faveur des mesures de salut public prises le 18 fructidor, 354. — Propose l'approbation de la résolution qui surseoit à la vente des maisons servant à l'instruction publique, 352. — AN VI. Sa déclaration relative à une calomnie qui lui est personnelle, 60. — Vote pour les indemnités à accorder aux citoyens acquittés par la haute-cour de justice, 122. — Fait célébrer aux anciens, le 30 ventôse, la fête de la souveraineté du peuple, 158. — Défend la résolution relative aux inscriptions civiques, 165. — Son rapport contre celle concernant l'organisation de l'école polytechnique, 212 et 220. — Combat celle qui établit un impôt sur le tabac, 216. — Est nommé substitut du commissaire du directoire près l'administration des postes et messageries de Bruxelles, 264.

YSAMBART, député de la Sarthe au conseil des anciens. AN VII. Est élu secrétaire, 304.

YVER. AN V. Est condamné à mort pour l'affaire du camp de Grenelle, 2.

YVERNAULT, député de Berry aux États généraux. AN 1789. Observe que les mandats de l'archevêque de Bourges et de l'évêque d'Angoulême, ne sont pas impératifs, 13.

Table alphabétique.

YVERNEAU (Jacques), cavalier au dixième régiment. AN II. 1794. Son action héroïque; inscription de son nom au Panthéon, 286.

Z.

ZABIELLO, maréchal de Pologne. AN I.^{er} 1793. Sa protestation, au nom de la confédération générale, contre le partage de son pays, 153. — AN II. 1794. Se met à la tête des insurgés de la Lithuanie, 254. — Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Pologne, 265.

ZAJONSZECK, général polonais. AN III. Est fait prisonnier par les Russes, 120.

ZAJONSZECK, frère du précédent. AN VI. Est mis en liberté par ordre de Paul I.^{er}, 223.

ZANETTI aîné, pharmacien. AN VII. Ses expériences et observations sur le froid artificiel, 159. — Ses moyens de reconnaître les cassonnades falsifiées, 182.

ZANGIACOMI fils, député de la Meurthe à la convention nationale. AN III. Fait décréter la formation des comités de bienfaisance pour Paris, 180. — Et le paiement à la veuve de Salles des indemnités dues à cet ex-député, 216. — AN V. Réélu au conseil des cinq-cents, propose d'examiner les difficultés relatives à la liquidation des pensionnaires et gagistes de la liste civile, 161. — Fait prendre une résolution sur cet objet, 269.

ZEKELI, général prussien. AN I.^{er} 1793. Somme Landau; réponse énergique de Gillot, 136.

ZELTNER, capitaine d'artillerie. AN VI. Est mis en arrestation par ordre du gouvernement de Soleure, pour avoir fait tirer le canon en l'honneur du général Bonaparte, 79. — On lui donne satisfaction, 109.

ZELTNER, diplomate. AN VI. Est nommé ministre plénipotentiaire de la république helvétique près la république française, 230. — Rappelle les vexations des commissaires français, et en demande réparation, 332. — Est présenté au directoire; son discours et réponse du président Treillard, 342. — AN VII. Sa lettre sur les opérations de Rapinat; reproches qu'il lui adresse; il nie avoir jamais applaudi à sa conduite, 352.

ZIMMERMANN, représentant helvétique. AN VII. Fait rejeter l'établissement des sociétés politiques dans l'Helvétie, 282.

ZIZZIANI, ambassadeur de Venise. AN 1792. Annonce à l'assemblée que la rixe survenue à Gênes, entre des Français et des Vénitiens, n'a aucun caractère sérieux, 235.

ZLOTINSKI, député de la Podolie. AN 1792.

Son manifeste contre la constitution de Pologne, 78.

ZOLICHOFFER de Strasbourg. AN VI. Est nommé commissaire particulier de l'emprunt contre l'Angleterre, 189.

ZOZZY, sénateur vénitien. AN II. 1794. Est prévenu de conspiration et arrêté, 144.

ZUSTO (Jacques), ancien inquisiteur. AN VI. Dirige les persécutions exercées à Venise, 265.

Fin de la Table des Hommes.

S U P P L É M E N T.

C O N T E N A N T les noms tronqués, les individus classés sous une désignation collective, et ceux omis à la Table générale par erreur de classification.

N. B. Les noms précédés d'une (*) sont déjà ouverts à la Table générale.

A.

* **ABUCKAYA**, envoyé du dey d'Alger, à Paris. AN VII. Exécution du nommé Bonnard, commissaire du pouvoir exécutif, convaincu de s'être introduit chez lui avec de fausses clefs, 149.

* **ALBITE** aîné. AN 1792. Est désigné comme ayant reçu des sommes du ministre Narbonne, par l'intermédiaire de Lacroix, 276.

AGEN (évêque d'). Voy. **BONNAC**.

ALBRET (le grand sénéchal d'). AN 1789. Annonce le refus fait par le comte d'Artois d'accepter la députation de Tartas, 3.

ALEXIS (Alexandre), de Laroque-Brussane, département du Var. AN VI. Est arrêté comme émigré, 295.

* **ALLARD**, commissaire national du district de Rieux, et ensuite député à la convention nationale. AN IV. Est compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, 44.

ALLIER, prêtre. AN II. 1795. Est exécuté à Mende comme chef des rebelles de Jalès, 25.

* **ALQUIER**. AN 1792. En mission à Lyon, rend compte de l'arrestation de divers fournisseurs, 326 et 330.

* **AMBERS** (MERLE d'), colonel du régiment Royal-Marine. AN 1790. Est dénoncé pour les mauvais traitemens qu'il fait essayer aux soldats

de son régiment, 192. (Voy. **AMBERS** et **AMBERT** qui ne font qu'un).

AMYON, député du Jura à la convention nationale. AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 5^e mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

* **ANGOULÈME** (ci-devant duc d'), AN VI. Suit le prétendant à Mittau, 218.

* **ANTOINETTE** (MARIE), reine de France. AN 1791. (Pour les détails de sa fuite au 20 juin, voy. **LOUIS XVI**). AN 1792. Merlin de Thionville propose de la faire accuser devant les tribunaux, 302. — AN I.^{er} 1793. Lettre de Créqui-Montmorenci, demandant qu'on lui fasse son procès, 167. — AN III. Détails d'un projet qui avait pour but son enlèvement du Temple, et qui était concerté entre la ci-devant comtesse de Roche-Chouart et Hébert, surnommé le *Père-Duchêne*, 198.

* **ANTONELLE**. AN II. 1793. Juré du tribunal révolutionnaire, déclare, au nom du jury, que sa religion n'est pas suffisamment éclairée dans le procès de Brissot et co-accusés, 36.

* **ANTRAIQUES** (ex-comte d'). AN III. Prend à Véronne le titre de ministre du régent, 218.

ARBALETIER, juge de paix à Paris. AN II. 1793. Dépose, au tribunal révolutionnaire, contre

Valazé, dans le procès de Brissot et co-accusés, 36.

ARRAGON (d'), agent de France, à Bristol. AN 1792. Réclamation contre la dénonciation que Chabot a faite de lui, 65.

ARRAS (l'évêque d'). Voy. plus bas CONZIÉ.

* ARTOIS (le comte d'). AN 1790. L'assemblée ordonne un rapport sur ses dettes, 264. — AN 1791. Sa réponse à la lettre du régiment de Berwick, déserteur de France, 226. — AN 1792. Dénonciation d'une pièce établissant la continuation de son traitement, comme colonel-général des Suisses et Grisons, 28. — Témoignages de mécontentement donnés par le roi, à l'occasion de son traité avec le prince régnant de Hohenlohe, 93. — Réduction de sa table aux dépens de laquelle fournit le roi de Sardaigne, 124. — AN IV. Coïncidence de sa tentative de débarquement sur les côtes de France, avec les mouvemens de Condé en Suisse, 21.

* AUBRY (François), député à la convention nationale. AN II. 1793. Signataire de protestations contre le 31 mai, est décrété d'arrestation, 277 et 278. — AN III. Et rappelé dans le sein de l'assemblée, 80.

AUCH (évêque d'). Voy. LATOUR-DUPIN-MONTAUBAN.

AUGIER, député aux états-généraux. AN 1790. Sa réclamation relative à l'appel nominal sur le renvoi des ministres, 305.

AUTUN (évêque d'). Voy. TALLEYRAND.

B.

* BAILLY (Sylvain). maire de Paris. AN 1792. Renseignemens demandés sur les cartouches délivrées aux gardes-françaises, et signées de lui, 28.

* BALLARD, curé. AN 1790. Prête son serment civique et religieux, 362.

* BARBAROUX, conventionnel. AN 1792. Communication d'une lettre établissant l'existence d'un complot pour se défaire de lui, 305.

* BARLOW (Joel), anglais. AN 1792. Est l'un des signataires de l'adresse de la société de Londres à la convention, accompagnant un don patriotique de souliers pour les armées, 334.

BARRUEL (Etienne). AN 1791. Publie un plan d'éducation nationale, 205.

* BAUDOT, conventionnel. AN I.^{er} 1793. Proposition de l'envoyer en mission à Toulouse, 184.

BAUDRAIS (la citoyenne). AN I.^{er} 1793. Sa lettre au nom de la *Société fraternelle des deux sexes*, séante aux Jacobins de Paris, 271.

BAUMIER. AN 1791. Notice de son ouvrage intitulé : *De la Monarchie française*, 215.

* BAYLE (Moÿse), député à la convention nationale. AN II. 1794. Fait décréter l'insertion au Bulletin d'une adresse des Jacobins, 358. — AN III. Est dénoncé par Barras et Fréron, comme accusateur de Marat, et fauteur de la contre-révolution du Midi, 6.

* BEAULIEU, ministre des contributions. AN 1792. Est remplacé par Leroux-de-Laville, 113.

BEDRUNNE, ancien officier du comte d'Artois. AN 1792. Déclaration de lui, citée par Chabot dans sa dénonciation contre le comité autrichien, 158.

* BELAIR, général. AN 1792. Notice de son ouvrage intitulé : *Défense de Paris et de l'Empire*, 233.

* BENJAMIN-JACOB, fournisseur. AN 1792. Décret qui renvoie au tribunal de Rhône-et-Loire la poursuite des accusations portées contre lui, 343.

* BERNARD, de Saintes (André-Antoine), député à la convention nationale. AN II. 1794. En mission à Dijon, écrit qu'il fait arrêter et traduire au tribunal révolutionnaire les aristocrates de cette ville, 169.

BERNARD, ex-procureur-syndic du district de Longwi. AN IV. Sa réclamation relativement au décret d'accusation rendu contre lui lors de la prise de cette ville par les Prussiens, 213.

* BERNARDIN-DE-SAINT-PIERRE. AN 1791. Notice de son ouvrage intitulé : *La Chaumière indienne*, 41.

BERTIN, sténographe. AN 1792. Son article sur les avantages de la sténographie, 211.

BEXON, de Remiremont. AN 1790. Précis contre lui, et pour Brissot-de-Warville, 288.

* BIGOT-DE-SAINTE-CROIX. AN 1792. Est

signalé comme livrant le gouvernement français et l'assemblée nationale au mépris des puissances de l'Europe, 48.

BIGOT-DE-VERNIÈRE, curé de Saint-Flour, député aux Etats-généraux. AN 1791. Prête le serment civique et religieux, 4.

* **BLANC-DE-SERVAL**. AN 1790. Sa correspondance avec M. de Caraman sur les troubles de la Provence, 77 et 79. — AN III. Député des Bouches-du-Rhône à la convention nationale, fait renvoyer aux comités un arrêté des représentans en mission dans ce département, relatif à la mise d'Arles en état de siège, 178. — Annonce qu'un rassemblement veut forcer les portes de l'assemblée, 180. — Dit à Aubry que les militaires qui se trouvent à Paris et qui ont demandé à voter sur la constitution, sont des patriotes remplacés par des royalistes, 354. — AN IV. Obtient la mise en liberté du citoyen Favier, d'Arles, 17.

* **BOHAN** (Alain), député du Finistère au conseil des cinq-cents. AN V. Attaque le projet de Lemerer sur les domaines congéables, comme tendant à rétablir la féodalité, 151.

* **BONNARD**, ex-commissaire du pouvoir exécutif. AN VII. Condamné à mort pour tentatives de vol chez l'envoyé du dey d'Alger à Paris, réclame, en faveur de sa moralité et de son patriotisme, le témoignage de plusieurs représentans et directeurs, 121.

* **BONNE-CARRÈRE**. AN 1792. Est accusé par Ribbes d'être l'un des agens de la faction d'Orléans; demande de sa mise en accusation, 158.

BONNEVILLE, déserteur du régiment des chasseurs impériaux-russes. AN 1792. Est massacré par les bataillons français le *Mauconseil* et le *Républicain*; procès-verbal de la municipalité de Rhétel, constatant qu'il venait se ranger sous les drapeaux de la république; discussion à cette occasion, 293.

BORDEAUX (archevêque de). Voy. **CHAMPION-DE-CICÉ**.

* **BOREL** (Durand), député de l'Oise au conseil des cinq-cents. AN IV. Fait résoudre la manière de mettre en jugement les sourds et muets, 215. — AN V. Adopter un projet sur la conservation des titres et papiers acquis à la république,

24. — Et un autre pour rendre l'usufruit aux propriétaires des maisons canoniales, 108.

BOUCHESEICHE, homme de lettres. AN 1791. Annonce de sa *Géographie*, 91.

BOURBONS (les). AN 1792. La convention nationale, sur la demande de Buzot, ordonne leur expulsion de la république, à l'exception d'Orléans-Égalité, 353. — Suspension de ce décret, 356. — Notification de cette dernière décision par des courriers extraordinaires, 357. — Fox déplore leur sort au parlement, 361. — AN I.^{er} 1793. Proposition d'expulser cette famille, 23 et 24. — Rapport à ce sujet invoqué, 51. — Leur bannissement demandé par la société d'Amiens, 85. — Robespierre provoque leur expulsion, 88. — Mesures de sureté prises contre plusieurs individus de cette famille, 94, 95 et 97. — Décret portant qu'eux, leurs femmes, leurs enfans, seront gardés en otages des commissaires de la convention, et répondront de leur sureté, 99. — Autre pour la translation à Marseille de ceux sur qui porte cette mesure, à l'exception de ceux détenus au Temple, 100. — L'opposition du parti de Robespierre à leur bannissement citée comme source du système de l'appel au peuple, 103. — Etaient, d'après Vergniaud, l'objet des projets de Dumourier: proposition de mettre à prix la tête de ceux qui sont en fuite; tumulte violent à cette occasion, 104. — Annonce de leur translation à Marseille, *ibid.* — Nouvelles demandes de la mise à prix de leur tête, 105, 106 et 122. — Annonce de leur détention à Marseille, 126. — Proposition faite par Marat aux Girondins de voter la mise à prix de leurs têtes, afin de rassurer davantage contre les projets attribués à ce parti par Dumourier, 140. — Détails sur leur voyage à Marseille, 147. — Lettre de Marat, qui renouvelle la proposition de mettre leur tête à prix, 188. — Décret qui ordonne leur déportation et la confiscation de leurs biens, 214. — AN II. 1793. Propositions aux Jacobins et à la convention contre les divers membres de cette famille, 66. — AN II. 1794. Mesures invoquées contre les restes et rejetons de cette famille, 365. — AN III. Rapport de Cambacérés contre leur mise en liberté; tumulte à l'occasion d'une opinion contraire de Brival, 125. — Dubois,

Crancé propose le maintien du décret de déportation et de confiscation rendu contre eux, 228. — La confiscation est maintenue, 229. — AN V. Loi pour leur déportation, en exécution des décrets précédens, 350. (Voy. les individus de cette famille à leurs noms, et PRINCES FRANÇAIS plus bas.)

BOURDEILLES, ex-évêque de Soissons. AN 1791. Poursuites contre lui pour un écrit dont il est auteur. 77.

* BOURDON (Léonard), député à la convention nationale. AN II. 1793. Dépose contre Brissot et co-accusés au tribunal révolutionnaire, 56.

* BOURET (Henri-Gaspard-Charles), membre du conseil des anciens. AN IV. Propose d'approuver la résolution qui annule les élections de Saint-Alban, département de la Lozère, 166.

BOUTRIN, député à l'assemblée nationale. (Inconnu; cru FOUTRAIN.) AN 1791. Propose une nouvelle rédaction de l'article portant qu'aucune loi ne pourra être rendue sur l'état des personnes non-libres que sur l'avis des assemblées coloniales, 155.

BRIENNE (M.^{me} de). AN 1792. Ses déclarations à Bruxelles citées par Chabot dans sa dénonciation contre le comité autrichien, 158.

* BRISSAC, commandant la garde du roi. AN 1792. Est accusé de trahison par Chabot, dans sa dénonciation contre le comité autrichien, 158.

* BRISSOT, conventionnel. AN 1792. Communication d'une lettre tendante à prouver l'existence d'un complot pour se défaire de lui, 305.

BRUNELLY, adjudant-major de la place de Verdun. AN 1792. Est accusé d'avoir arboré la cocarde blanche le jour du bombardement, 304.

BULGAKOW (M. de), ministre russe. AN 1790. Est envoyé au congrès de Jassy, 45. — AN I.^{er} 1793. Encourt la disgrâce de Catherine, 193.

C.

CAMBINI, artiste compositeur. AN 1791. Auteur de la musique de *Nantilde et Dagobert*, 282.

CANDEILLE, artiste compositeur. AN 1791. Article sur sa musique de *Castor*, 168.

* CARION, curé d'Issy-l'Évêque. AN 1791. Rapport sur son affaire, et décret ordonnant son

élargissement, et le renvoi aux tribunaux, s'il y a lieu, 78.

* CARRA, journaliste, depuis député. AN 1790. Réponse à ses assertions sur la Belgique, 337.

CÉRISIER. AN 1791. Notice de son *Histoire des Provinces-Unies*, depuis l'expédition des Cimbres jusqu'en 1751, 11.

CHAMPEIN, littérateur. AN 1791. Notice de sa pièce intitulée : *Les Espiègleries de garnison*, 278.

* CHANCEL (Jean-Nestor), général de brigade à l'armée du Nord. AN II. 1794. Est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, 173.

* CHASSET, député aux États-généraux. AN 1789. Est élu secrétaire, 105.

* CHÉNIER (Marie-Joseph). AN 1791. Analyse de sa pièce de *Calas*, 191.

CHOUAN (François). AN II. 1794. Est tué à la tête des brigands de l'Ouest, auxquels il a donné son nom, 140.

* CHRISTINE (Marie) archiduchesse d'Autriche, sœur de Marie-Antoinette, et gouvernante des Pays-Bas. AN VI. Mort de cette princesse, et notice sur son horrible célébrité par le siège de Lille, 292.

CICILLE. AN 1790. Auteur d'un précis méthodique pour le rachat des droits féodaux, 121.

CLUGNY, gouverneur de la Guadeloupe. AN 1792. Mandé à la barre de l'assemblée législative; motion de Quinette en sa faveur, 191.

* COLLAUD-LA SALCETTE, abbé, député du Dauphiné aux États-généraux. AN 1790. Propose de réduire à mille écus le traitement de tous les bénéficiers, 20. — Demande qu'on aille aux voix sur-le-champ, puisqu'on ne veut pas délibérer sur le projet concernant la suppression des dîmes et l'entretien des ministres du culte, 102. — Fait ordonner l'impression et l'envoi d'un mandement patriotique de l'évêque d'Angers 168. — Prête le serment civique, quoique n'étant pas fonctionnaire public, 362.

* COLLIN-D'HARLEVILLE. AN 1791. Notice de sa comédie de *Monsieur de Crac*, 76.

CONZIÉ (de) ci-devant évêque d'Arras. AN 1792. Ses intrigues en Espagne contre la France, 9. — Il est décrété d'accusation, 298.

* CORMATIN, chef de chouans. AN III. Bailleur le fait traduire au tribunal militaire, pour violation de la paix, 320.

CORNECERF (madame) négociante. AN 1789. L'une des dames offrant, avec les femmes artistes, le premier don patriotique formé de leurs bijoux, 54.

COUBÉ (J. Ch.), député du Tarn à l'assemblée législative. AN 1792. Est dénoncé par Chabot comme signataire d'un écrit de la députation de ce département, 158.

COUDRIN, député à l'assemblée nationale. (Inconnu; présumé POUTRAIN). AN 1790. Vote pour le mode de liquidation de la dette publique par les assignats-monnaies, 254.

* COUSIN, membre du bureau central de Paris. AN IV. Compare à la barre des cinq-cents pour s'expliquer sur des mandats d'amener lancés contre des représentans du peuple; déclaration qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui, 292.

* COUTHON, député du Puy-de-Dôme à l'assemblée législative. AN 1791. Fait fixer le cérémonial à observer lorsque le roi se présentera dans l'assemblée, 279.

* COUTURIER (J. P.), député de la Moselle à la convention nationale. AN II. 1793. Annonce que tous les prêtres d'Etampes se marient, 42.

D.

* D'AGUESSEAU. AN 1792. Est accusé par Chabot de rassembler chez lui des comités de conspirateurs, 158.

* DALAYRAC. AN 1791. Est auteur de la musique de *Camille*, 90. — Et d'*Agnès et Olivier*, 285.

DAMS. AN 1792. Est un des Anglais signataire d'une adresse à la convention nationale, 334.

* DANDRÉ, député. AN 1789. Ses observations contre les dépenses inutiles, portées au compte des finances de Necker, 38.

* DANTILLY. AN 1790. Publie un *prospectus* de la vie publique et privée des députés à l'assemblée nationale, 284.

DECAMBON, évêque de Mirepoix. AN 1790. Est dénoncé comme signataire d'une lettre incendiaire, 526.

* DEJAURE. AN 1791. Notices de ses pièces, *Le Franc Breton*, 49. — AN VII. Et *Montano et Stéphanie*, 213.

* DEJOLY, lieutenant de maire de la ville de

Paris. AN 1790. Cause entre lui et Ray, ex-lieutenant-général de police à Lyon, 187. — AN 1792. Est nommé secrétaire du conseil du roi, 192. — AN I.^{er} 1793. Ex-ministre, est arrêté avec son secrétaire, 224. — AN II. 1795. Et décrété d'accusation, 91.

* DELESSART. AN 1792. Accusé de trahison dans la dénonciation de Chabot contre le comité autrichien, 158.

* DEMANDRE (l'abbé). AN 1790. Un décret lui accorde 5.000 liv. pour l'invention d'une machine hydraulique, 289.

* DEMOUSTIER, littérateur. AN 1790. Notices de ses comédies d'*Alceste à la Campagne*, 342. — AN 1791. Et *le Divorce*, 199.

DENNEBAT, négociant en Hainault. AN 1792. Proposition de lui rendre 19,400 liv. saisies sur la frontière; discussion à ce sujet, 125.

* DÉFÈRE (Mathieu), député de Lot-et-Garonne au conseil des anciens. AN IV. Fait approuver la résolution qui replace à Soissons l'école centrale du département, 165. — AN VI. Vote contre celle qui établit un impôt sur le tabac, 216.

DESADE, littérateur. AN 1791. Notice de son ouvrage, intitulé: *Les Effets du Libertinage*, 310.

* DESFONTAINES, littérateur. AN 1790. Notice de sa pièce, intitulée: *Le Tombeau de Désilles*, 341.

DESFONTAINES (Réné), membre de l'institut national. AN VII. Annonce d'un de ses ouvrages, intitulé: *Flore Atlantique*, 28.

* DESFORGES. AN 1790. Notice de son opéra comique de *Joconde*, 261.

DESHAIES, artiste et compositeur. AN 1791. Est auteur de la musique de *Zélie*, 309.

* DÉSILLES. AN 1791. Drame où sa mort est célébrée, 341.

DESMOTTES. AN 1791. Réclamations relatives à l'affaire du faubourg Saint-Antoine, où il est impliqué, 163.

* DESMOULINS (Camille). AN 1789. Inculpé pour ses liaisons avec Mirabeau et ses ouvrages démocratiques dans les pièces relatives à la procédure sur les événemens des 5 et 6 octobre, *pages 164 et suivantes des pièces justificatives*.

DESVARENNES, médecin. AN 1790. Ses réclamations au nom des médecins du roi, 365.

* DÉTROUVILLE. AN 1791. Décret qui ordonne l'examen d'une machine hydraulique de son invention, 56.

DEVAUX, déserteur du régiment de chasseurs Impériaux-Russes. AN 1792. Est massacré par les bataillons français le *Mauconseil* et le *Républicain*; procès-verbal de la municipalité de Rhétel, constatant qu'il venait se ranger sous les drapeaux de la république; discussion à cette occasion, 293.

DEVOISINS, avocat, député de Toulouse aux États-généraux. AN 1790. Propose aux députés d'abandonner le quart de leur traitement pour la contribution patriotique, 86.

DEYEUX. AN 1789. Est membre du tribunal de police à la municipalité de Paris, 97.

* DRULHE. AN I.^{er} 1793. Proposition de l'envoyer en mission à Toulouse, 184.

* DUBUISSON, littérateur. AN 1791. Notice de son opéra de *Zélie*, 309. — Et de sa tragédie, intitulée : *Trasime et Timagènes*, 331.

* DUCIS. AN 1791. Notice de sa tragédie de *Jean-Sans-Terre*, 282.

DUCLOS, littérateur. AN 1791. Article concernant ses *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, 26.

DUCROISY (Olivier SAUVAGEOT-). AN IV. Est nommé secrétaire-rédacteur du conseil des anciens, 44.

* DUCRUX. AN 1792. Son arrestation à Périgueux, comme séditieux et distributeur des feuilles de Marat, 552.

DULEAU (J. Marie), archevêque d'Arles. AN 1792. Est l'une des premières victimes des massacres de septembre, 250.

* DUMANIANT. AN 1791. Notice de sa tragédie, intitulée : *Les Vengeances*, 555.

* DUMOURIER. AN 1792. Est accusé par Ribbes d'être un des agens de la faction d'Orléans, pour laquelle il fournit les fonds; demande en conséquence de sa mise en accusation, 158.

DUPERRET. AN II. 1794. Déploie, aux Jacobins, la liberté rendue à des nobles et à des prêtres; invite les patriotes à aller en foule dans les groupes et à y prouver que la tyrannie ne les a pas plus ébranlés que l'explosion de la pou-

drerie de Grenelle n'a ébranlé la montagne du Champ-de-Mars, 349.

* DUPORT-DU-TERTRE. AN 1792. Est accusé de trahison dans la dénonciation de Chabot contre le comité autrichien, 158.

DUROURE (Louis-Henri-Scipion), homme de lettres. AN 1792. Est chargé par le conseil-général de la commune de Paris d'examiner la conduite de Roland, 330. — AN I.^{er} 1793. Et d'écrire l'histoire du 31 mai, 153.

* DUSAULX, littérateur, député à la convention nationale et depuis au conseil des anciens. AN VII. Observations sur son ouvrage, intitulé : *De mes Rapports avec J. J. Rousseau*, 281.

DUSELLIER, déserteur du régiment de chasseurs Impériaux-Russes. AN 1792. Est massacré par les bataillons français le *Mauconseil* et le *Républicain*; procès-verbal de la municipalité de Rhétel, constatant qu'il venait se ranger sous les drapeaux de la république; discussion à cette occasion, 293.

E.

* ELISABETH (madame) et sa sœur. AN VI. Pétition de leur nourrice, réclamant une pension, 274.

EMBRUN (l'archevêque d'). Voy. LEYSSIN.

* ESNault, député de la Haute-Loire à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. Vote l'envoi aux départemens du compte sur la situation de Paris, par le maire de cette ville, et la répression des mesures arrêtées par le département de la Haute-Loire, pour la formation d'une garde départementale, 8.

ESPEROU (Bernard), député du Tarn à l'assemblée législative. AN 1792. Est accusé de royalisme par Chabot, 158.

* EYMAR (l'abbé d'). AN 1789. Soutient la propriété du clergé sur ses biens, 73.

F.

* FABRE D'EGLANTINE. AN 1791. Analyse de son *Intrigue épistolaire*, 170.

FACHE (Jean-Etienne), député de l'Aisne à l'assemblée législative. AN 1792. Rend compte de

de l'enlèvement de papiers qu'il a éprouvé par la violence de gens à lui inconnus, 46.

* FAURE (P. J. D. J.), député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. AN 1792. Propose de laisser la vie à Louis Capet, 334. — Demande le rapport du décret portant qu'il sera jugé par la convention, et veut qu'il le soit par une haute-cour, 365.

FAVARD fils, littérateur. AN 1790. Notice de sa pièce intitulée : *La Famille réunie*, 346.

* FAVRAS (le marquis de). AN 1791. Est représenté, par Robespierre, comme ayant été sacrifié à *Monsieur*, 198.

* FIEVÉE. AN 1791. Notice de son drame lyrique intitulé : *Le Couvent*, 239. — AN V. Est déporté comme journaliste au 18 fructidor, 357.

* FLINS. AN 1791. Notice de sa comédie intitulée : *le Mari directeur*, 66 et 319.

* FOLNEY, commandant à Avignon. AN 1792. Lescène-des-Maisons dénonce sa conduite incivique, 109.

* FOURNIER, dit l'américain. AN 1792. Transmission à la convention d'une lettre de lui, où il expose le projet de se défaire de Roland et de son parti, et de donner la dictature à Robespierre, 305.

* FRÉDÉRIC-GUILLAUME II. AN 1789. L'état de Liège réclame sa protection, 127. — Considérations sur sa conduite politique envers les Liégeois et les Brabançons, 129. — Sa protection attendue par les princes possessionnés en Alsace, contre les décrets de l'assemblée nationale, 130.

* FROST. AN 1792. Est un des anglais signataires d'une adresse à la convention nationale, 334.

G.

GAUSSERAND (L. G.), député du Tarn à l'assemblée législative. AN 1790. Accusé de royalisme par Chabot, 158.

* GÉRARD-MENNIER, de Bruxelles. AN II. 1794. Est cité comme ayant donné des secours à Drouet pendant sa détention, 357.

GIN, littérateur. AN 1791. Sa traduction des *Harangues politiques* de Démosthènes, avec des notes relatives aux circonstances, 24.

Table alphabétique.

GIVES (P.), marchand. AN 1792. Ses déclarations à la municipalité de Mortagne, citées en preuve des complots dénoncés par Chabot, 158.

* GIVOIS. AN II. 1794. Est nommé substitut de Fouquier-Thinville au tribunal révolutionnaire, au 22 prairial, 264.

GOUBERT, curé de Bellegarde et député aux États-généraux. AN 1791. Prête son serment civique et religieux, 3.

GOUSMARE, ingénieur en chef de la place de Verdun. AN 1792. Est dénoncé comme ayant contribué à la livraison de cette ville aux Prussiens, 304.

GRENOBLE (l'évêque de). (Voyez DULAU).

* GUADET. AN 1792. Communication de pièces établissant le projet de se défaire de lui, 305.

GUDIER, député à l'assemblée constituante. (Inconnu). AN 1790. Combat la proposition de Mauri tendante à soumettre à une réhabilitation publique les parens des condamnés, 23.

GUILLARD, auteur dramatique. AN 1791. Notice de son opéra *d'Elfrida*, 355.

GUINOT, député du Morbihan au conseil des cinq-cents. AN VII. Fait un rapport sur les élections de Seine et-Oise, 231.

* GUYÉTAND. AN 1791. Notice de ses *Poésies diverses*, 26.

H.

* HASTINGS (WARREN-), accusé de haute-trahison en Angleterre. AN II. 1794. Particularités sur sa vie, 186. — AN III. Fin de son procès ; il est acquitté, 236.

* HÉBERT. AN 1792. Est chargé par la commune de Paris d'examiner la conduite de Roland, 330.

* HERWIN, député de Flandre aux États-généraux. AN 1790. Fait accorder une indemnité à Dubuque et Chapelon, armateurs de Marseille et Dunkerque, 348.

* HOFFMANN, littérateur. AN 1790. Notice de sa pièce d'*Euprosine ou le Tyran corrigé*, 252.

HOUDET, député de Meaux aux États-généraux. AN 1790. Propose d'admettre sous la sauve-garde de la loi, Laborde, habitant de Crecy, poursuivi pour affaire de grains, 109.

* HUGUES (Victor). AN VI. Est nommé agent

du directoire aux Isles-du-Vent, 189. — AN VII. Et envoyé à Cayenne en la même qualité, 346.

HURET, député à l'assemblée législative. (Inconnu.) AN 1791. Propose de laisser les prêtres à la charge des paroisses, et de poursuivre les perturbateurs par la voie des tribunaux, 298.

I.

IMBERT, littérateur. AN 1790. Notice de sa pièce intitulée : *Les Deux-Noms*, 282.

J.

JACOTIER, déserteur du régiment de chasseurs Impériaux-Russes. AN 1792. Est massacré par les bataillons français le *Mauconseil* et le *Républicain*; procès-verbal de la municipalité de Rhétel, constatant qu'il venait se ranger sous les drapeaux de la république; discussion à ce sujet, 293.

* JADIN. AN 1790. Est auteur de la musique de *Joconde*, 261.

* JESSÉ, de Beziers, député aux États-généraux. AN 1790. Son opinion en faveur des porteurs de billets de retenue, 550.

* JUIGNÉ (LECLERC de), archevêque de Paris. AN 1790. Sa suite justifiée par d'Epréménil, et par quelle raison, 6. — Bailly et Lafayette nient l'imputation qu'il leur a faite de l'avoir conseillée, 8.

* JULIEN-SOUHAIT. AN V. Fait un rapport sur les opérations de la liquidation de la dette publique, 18. — Dit que la Belgique peut contribuer annuellement pour cent millions, cinquième de son revenu, 39. — Amende le projet sur les moyens coercitifs pour faire rentrer les contributions, 47. — Combat l'établissement du droit de passe, 54.

* JUSSUF-PACHA, grand-visir. AN 1791. Ranime le courage des Turcs, 100.

K.

* KNAPEN. AN 1790. Article de Peuchet sur le plan d'une société de gens de lettres et d'artistes formé par lui, 252.

* KOCH (Christophe), du Bas-Rhin, député à l'assemblée législative. AN 1791. Propose un

amendement au projet relatif aux princes d'Empire qui tolèrent les enrôlemens contre la France au mépris des traités, 334.

* KREUTZER, artiste-compositeur. AN 1791. Auteur de la musique de *Paul et Virginie*, 24.

L.

* LABARRE (le chevalier de). AN 1791. Drame sur son aventure, 191.

* LADEVESSE (POUJADE-), rédacteur du *Courrier universel*. AN III. Est démenti par Mathieu, comme ayant annoncé que le comité de sureté générale avait choisi trois hommes instruits pour l'éducation du petit Capet, 74.

* LAFAYETTE. AN 1791. Réclamation relative à son affaire au faubourg Saint-Antoine avec Santerre et Desmottes, 165.

* LAGAU, consul-général de la république à Hambourg. AN VI. Convoque les Français à l'effet de prendre part à la guerre contre l'Angleterre, 144.

* LAMBERT (la fille). AN V. Est invectivée par Phillip à la haute-cour de Vendôme, 243.

* LAMBRECHTS, ministre de la justice. AN VI. Sa lettre pour suspendre le départ des émigrés rentrés dont le directoire doit fixer la déportation, 23.

LANGLÉ, artiste-compositeur. AN 1791. Auteur de la musique de *Corisandre*, 72.

LANGRES (l'évêque de). Voy. LALUZERNE.

* LANTHENAS. AN 1790. Écrit sur les inconveniens du droit d'aînesse, 353.

* LARCHEVÊQUE-THIBAUT. AN I.^{er} 1793. Est renvoyé en France par Sonthonax, 55.

* LAROBÉRIE, chef de chouans. AN VI. Est arrêté dans la Vendée, 29.

* LAROCHEFOUCAULT, ci-devant duc. AN I.^{er} 1793. Bruit de son arrestation à Bruxelles, 259.

LASALLE, membre du bureau central de Paris. AN VII. Propos qui lui est attribué contre la commission des onze, 276.

LASALLE-CÉZEAUX, député du Gers au conseil des cinq-cents. AN VII. Témoigne des inquiétudes sur les bruits de paix répandus dans un moment d'adversité; repousse l'idée de propositions honteuses, et réclame un message au directoire à ce sujet, 559.

* LASOURCE. AN 1792. Production d'une lettre établissant le projet de se défaire de lui, 305.

LATOUCHE. AN 1791. Réclame contre l'accusation d'avoir excité les ouvriers du faubourg Saint-Antoine dans l'affaire de Lafayette et Santerre, 163.

* LATOUR (le comte de), général autrichien. AN VI. Est destitué, 322.

LATOUR (le comte de), émigré français. AN VI. Détail de ses intrigues en Allemagne, 332.

LATOUR-DU-PIN-MONTAUBAN, évêque d'Auch. AN 1791. Son interrogatoire, 49.

* LAVALETTE, officier de santé. AN III. Membre des Jacobins, est arrêté pour propositions indiscrettes, 26.

LEBERTON, artiste-compositeur. AN 1790. Auteur de la musique *du Couvent*, 259. — AN 1791. Et de celle des *Deux-Sentinelles*, 92.

* LEFEBVRE. AN 1792. Est chargé par la municipalité de Paris d'examiner la conduite de Roland, 330.

LEFÈVRE. AN 1792. Décret ordonnant la levée des scellés apposés sur ses caisses, pour avoir mis en circulation des monnaies d'argent sans autorisation, 242.

* LEFEBVRE-VILLEBRUNE. AN 1791. Sa traduction du *Banquet des Savans*, par Athénée, 11. — AN II. 1795. Est nommé garde de la bibliothèque nationale, 58.

* LEFIOT (J. A.), député à la convention nationale. AN I.^{er} 1793. En mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, donne des détails sur une défaite des Espagnols, 218.

* LEFORT, commandant à Avignon. AN 1792. Lescène-des-Maisons dénonce sa conduite incivique, 109.

LEGARD. AN II. 1793. Demande, aux Jacobins, le renouvellement du tribunal de cassation, 83.

* LEHRBACH (le comte de). AN 1792. Son adresse pour unir le cercle de Souabe à la coalition, 192.

* LEMIERRE, littérateur. AN 1790. Notice de sa tragédie de *Barneveldt*, 185. — AN 1791. Et de celle de *Guillaume-Tell*, 215.

* LEMOINE, artiste compositeur. AN 1791. Auteur de la musique d'*Elfrida*, 355.

* LENOIR, ex-lieutenant de police. AN 1791. Article tendant à le justifier de l'imputation d'avoir trempé dans le pacte de famille, 96.

LEROY, député à la convention nationale. (Inconnu; cru BEFFROY ou DUROI, ou ROY). AN 1792. Présente des mesures coercitives pour l'approvisionnement des marchés, 323. — Ses observations sur le projet de décret concernant le mode de jugement des certificats et des questions de formalités relatives à l'émigration, 325. — S'oppose à ce que les soldats mutilés par la trahison de Louis XVI soient présents quand il comparaitra, 362.

* LESCÈNE-DES-MAISONS. AN 1792. En mission à Avignon, dénonce la conduite incivique de Folney et Lefort, commandant dans ce pays, 109.

LETELLIER (madame), soupçonnée émigrée. AN 1792. Compte demandé par le ministre Roland sur l'enlèvement par des commissaires de la commune de Paris à Haussy-le-Franc, d'effets et argenterie à elle appartenans, 313.

* LEVALLOIS (Jos. J. B.), député de la Charente-Inférieure au conseil des cinq-cents. AN IV. Son opinion sur le jugement des prises maritimes, 204.

* LEYRIS-DESPONCHEZ. AN 1791. Est remplacé dans l'évêché de Perpignan par Deville, 43.

* LINDET (Robert), ex-conventionnel. AN IV. Réponse à sa note contre Lanjuinais, 261. — AN V. Co-accusé de Babeuf, débats à la haute-cour à son sujet, 213.

LOUIS XV. AN 1790. Notice des *Mémoires* de son règne, 341.

* LOUIS XVI. AN 1791. Publication d'une adresse à ce prince, sous le nom des *bons français*, 229. — Rixe au Palais-Royal à l'occasion d'un toast à sa santé, *ibid.* — Demande de sa liberté, publiée au nom des cours de l'Europe, menaçant, en cas de refus, la France de leur vengeance, 255.

* LOUVERTURE (TOUSSAINT) AN IV. Rend compte des troubles survenus à Saint-Domingue et de l'arrestation du général Laveaux par les citoyens de couleur, dits mulâtres, 310. — AN V. Annonce l'amélioration de la culture, et le retour des noirs à l'ordre; fait l'éloge de Sonthonax, et s'en réfère aux rapports de Laveaux

sur les événemens , 265. — Rempporte une victoire sur les Anglais et les émigrés réunis , 295. — Comande le blocus du Port-au-Prince , 317.

LOUVOIS (madame). AN 1792. Dénonciation d'un amas d'argenterie chez elle , à Haussy-le-Franc , 217. — Compte demandé par le ministre Roland au sujet de la saisie qui en a été faite , 315.

LUSIGNAN , commandant l'artillerie AN 1792. Son arrestation au moment où il désertait , 218.

M.

* MAIGNET , député à l'assemblée législative , et ensuite à la convention nationale. AN 1791. Se plaint des insultes que lui a faites un officier de la garde nationale , 282. — AN I.^{er} 1795. Fait rendre un décret d'indemnités pour les citoyens qui éprouvent des pertes imprévues , 52. — Autres dans le cas des ravages de l'ennemi , 60.

MALARTIC , frère du député. AN 1790. Ecrit contre les protestans de Montauban ; est lui-même signalé comme capitaine dans les compagnies dont l'organisation est suspecte , 139.

MARGAROT (Maurice). AN 1792. Transmet à la convention nationale l'adresse des sociétés politiques d'Angleterre , contenant leur vœu pour les succès des Français et le triomphe de la liberté , 313.

* MARINO. AN 1792. Est chargé par la commune de Paris d'examiner la conduite de Roland , 330.

MARSANT (Théodore) de Toulouse. AN II. 1794. Est envoyé au tribunal révolutionnaire , comme agent de la faction de l'étranger , 267. — Et condamné à mort , 275.

* MARSOLLIER. AN 1791. Notice de sa pièce de *Camille ou le Souterrain* , 90. — Et de son drame sur *Labarre* , 191.

* MARTIN. AN 1792. Est chargé par la commune de Paris d'examiner la conduite de Roland , 330.

MAUSSION (Etienne-Thomas) , ex-intendant de Rouen. AN II. 1794. Est condamné à mort au tribunal révolutionnaire , 162.

* MÉHUL. AN 1790. Auteur de la musique d'*Euphrosine* , 252. — AN 1791. Et de celle de *Cora* , 51.

* MERLIN , de Douai , ex-directeur. AN VII. Projet tendant à admettre la dénonciation de Ruelle

contre lui ; discours de Bertrand , du Calvados ; contre la marche suivie dans cette affaire ; comité général à ce sujet , 324 et 325. — Déclaration du conseil des cinq-cents qu'il n'y a pas lieu à aujourd'hui sur le projet relatif à sa mise en accusation , 327. — Détails sur la discussion secrète qui a eu lieu à cet égard , 328. — Nouveau comité secret , 330. — Dépouillement du scrutin sur les trois dénonciations portées contre lui et ses collègues ; difficultés survenues à cette occasion , 332. — Les dénonciations ne sont point admises , 334 et 335.

MERODIÈRE. AN 1792. Sa lettre à Dubail-Coffinhal , déclarant les aveux que lui a faits Fournier , l'américain , sur la nécessité de se défaire de Roland , Brissot et autres , et de conférer la dictature à Robespierre , 505.

MESSONIER. AN IV. Prévenu de conspiration : citation de divers représentans comme témoins dans son affaire , 312.

* MILLIN. AN 1791. Notice de ses *Antiquités nationales* , 3.

* MIRABEAU , aîné. AN 1791. Pétition du département de Paris pour son inhumation dans l'église de Sainte Geneviève , qui serait consacrée à recevoir les cendres des grands-hommes ; et décret à ce sujet , 94.

MIREPOIX (l'évêque de). Voyez plus haut DECAMBON.

MONERO , curé (Inconnu ; cru MONNEL). AN 1791. Parle dans la discussion sur le titre de *prince* proposé pour la famille régnante , 239.

MONNIER , ceinturonnier. AN V. Accusé contumax dans l'affaire de Babeuf ; débats à son sujet à la haute cour de Vendôme , 215. — Il est acquitté , 252.

* MONSIEUR , frère de Louis XVI. AN 1791. Sa réponse à la lettre du régiment de Berwick , déserteur de France , 226. — Son arrivée à Coblenz , 329. — AN 1792. Témoignages de mécontentement donnés par le roi à l'occasion de son traité avec le prince régnant d'Hohenlohe , 93. — Réduction de sa table , aux dépenses de laquelle fournit le roi de Sardaigne , 124. — Suppression de son traitement constitutionnel , 139. — Son séjour à Turin , d'où il correspond avec Lyon , 150. — Les commissaires de la convention annoncent qu'il conduit la colonne des émigrés entrant en Champagne , 280.

MONTPELLIER (évêque de). Voy. MALIDE.

* MONVEL, père. AN 1791. Notice de ses pièces des *Victimes cloîtrées*, 91. — Et d'*Agnès et Olivier*, 285.

MUGNIER, tailleur, co-accusé dans l'affaire de Babeuf, AN V. Soutient qu'il est étranger à la conspiration, 212. — L'accusateur national ne trouve pas de preuves suffisantes contre lui, 226. — Il est acquitté, 222.

N.

NANCY (évêque de). Voyez LAFARE.

NEYON lieutenant-colonel du bataillon de la Meuse, à Verdun. AN 1792. Est accusé d'avoir livré cette ville à l'ennemi, 304.

NISMES (évêque de). Voyez BALORE.

O.

OLERON (évêque de). Voyez DEFAYE.

ORANGE (évêque de). Voyez DUTILLET.

P.

* PANIS, député à la convention nationale AN 1792. Accusé par Barbaroux de lui avoir désigné Robespierre pour dictateur, le nie, et justifie quelques mesures extraordinaires de la commune de Paris, 271.

PARREIN. AN 1791. Publie *les crimes des parlemens*, 192.

* PATRAT. AN 1791. Notice de sa pièce d'*Adèle-laïle et Mirval*, 106.

PÉRIER, ex-notaire, député du baillage de Chateaufort en Thimerais aux États-généraux. AN 1790. Parle contre le mode de liquidation de la dette publique par les assignats, 254.

PERRENEY, ci-devant GROSEBOIS. Voy. GROSEBOIS à la table.

PHELIPON, député au conseil des cinq-cents. (Inconnu). AN IV. Combat l'affermage des sables, 274.

* PICARD, littérateur. AN 1791. Notice de sa pièce: *Encore des Menechmes*, 106.

* PICHON, commissaire des guerres. AN 1792.

Est accusé d'avoir contribué à la perte de Verdun en n'approvisionnant pas la place, 304.

* PIHS. AN 1791. Notice de sa pièce de *Nantilde et Dagobert*, 282.

* PORTAL. AN 1791. Notice de son ouvrage sur le méphitisme, 192.

PRÉVILLE, acteur. AN 1791. Sa rentrée au théâtre de la nation, 332.

PRINCES FRANÇAIS. AN 1790. Proposition de conserver leurs appanages jusqu'à l'extinction de leur postérité masculine; discussion à ce sujet, 227. — AN 1791. Motion tendante à accorder ce titre aux membres de la famille régnante, 227. — Délats et décret sur l'exercice de leurs droits de citoyens actifs, sur leur admissibilité aux places électives, et sur le titre de princes, 257, 258 et 239.

PRINCES FRANÇAIS ÉMIGRÉS. AN 1790. Rapport sur la conspiration tendante à leur livrer Lyon; discussion et décret à la suite pour les forcer à rentrer dans le royaume, 554. — AN 1791. Particularités sur ceux d'entr'eux qui sont émigrés, 193. — Emprunt qu'ils font en Hollande sur les diamans de Condé, 225. — Notice sur leurs intrigues dans le ministère et l'assemblée, 229. — Le gouvernement des Pays-Bas s'oppose à leurs recrutemens, 296. — Demande du décret d'accusation contre eux; ils sont déclarés prévenus de complots contre la sureté générale, en cas de la prolongation de leur absence au-delà du premier janvier 1792, 313. — Ils reçoivent Maury à Coblenz et en chassent Cazales, 323. — Leurs actes et promulgations adressés aux divers cantonnemens de leur armée, 324. — Placard affiché en leur nom dans Paris contre le décret sur les émigrés, 328. — Leurs préparatifs hostiles, 335. — Bonnes dispositions de la Suède à leur égard, 344 et 352. — AN 1792. Note de l'électeur de Trèves sur sa conduite envers eux, 10. — Leur opposition au système de Monsieur en faveur des deux chambres, 42. — Bouillé leur assure les secours du roi de Suède, 98. — Lecture de pièces établissant leur conspiration, et entre autres de leurs lettres à Dusillant, 203. — AN I.^{er} 1793. Arrestation d'individus prévenus de leur faire passer de l'argent, 16. — AN II. 1793. Ils ouvrent un emprunt en Hollande, 22. — AN II. 1794.

Insuccès de cette tentative, 105. — AN III. Décret relatif aux comptes de leurs receveurs-généraux, 284.

PUJOUX. AN 1791. Notice de sa pièce *la Veuve de Calas*, 216.

R.

* RETZ (le docteur). AN 1790. Ses réclamations au nom des médecins du roi, 365.

RIBA (inconnu, cru RIBE ou RUBAT), député à l'assemblée législative. AN 1792. Fait rendre un décret pour la sureté de la maison de justice d'Orléans, 206.

REMI (inconnu), député à la convention nationale. AN 1792. Veut que le procès de Louis XVI soit réduit à un simple interrogatoire suivi de la condamnation, 541.

* ROBESPIERRE aîné. AN 1792. Production d'une lettre tendante à prouver l'existence d'un complot pour le nommer dictateur, 505.

* ROLAND, ministre. AN 1792. Présentation d'une lettre tendante à prouver le complot de se défaire de lui, 305.

ROMET, abbé (inconnu), député à l'assemblée nationale. AN 1790. Vote la conservation du privilège de la compagnie des Indes, 94.

* S A N T E R R E , général. AN 1791. Réclamation relativement à son affaire avec Lafayette au faubourg Saint-Antoine, 163.

SCHWENDT, député de Strasbourg aux Etats-généraux. AN 1790. Fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de suspendre les poursuites contre Westermann, 305.

* SÉCUR jeune. AN 1791. Notice de sa pièce intitulée : *Le Fou par amour*, 37.

SLOENER jeune, garde national de Nanci. AN 1790. Son dévouement pour sauver Désilles, 278.

T.

* T H U R O T , capitaine de marine. AN 1791. Notice de sa vie, 278.

V.

V A U G E O I S (inconnu, cru BOURGEOIS), député à la convention nationale. AN III. Donne des détails relatifs à Delahaye, député proscrit, et contribue à son rappel dans l'assemblée, 206. — Défend l'article du projet d'Aubry, sur l'organisation de la garde nationale parisienne, en ce qui concerne la cavalerie, 211.

Fin du Supplément.

E R R A T A

DE LA TABLE DES NOMS D'HOMMES.

A C U N A. Au lieu d'*AN IV*, lisez, *AN VI*.

ALLIER (Dominique). Les articles sous les numéros 63 et 66, portés à l'an VI, appartiennent à l'an VII.

ANTONELLE. AN 1792. Supprimez l'article sous les N.^{os} 249, 295, 296 et 300.

ARTOIS (comte d'). AN 1792. Après ces mots : *Débaucher ses soldats*, ajoutez le n^o. 244. — Et substituez-y, à l'article suivant, le n^o. 267.

AUBENAS. Supprimez cet article en son entier, et voyez **DALMAS**.

AUBERT-DUBAYET. AN V. Au lieu de *visite au grand seigneur*, lisez : *Visite au grand visir*, 362. — *Et au grand seigneur*, 364.

AUGEARD, président du parlement de Bordeaux. Au lieu d'*AN 1792*, lisez : *AN 1790*.

AUMONT, ci-devant duc. AN 1792, n^o. 230. Au lieu de *sur la liste des émigrés*, lisez : *Sur la liste des protégés de la reine, auprès de sa sœur, à Bruxelles*.

BAERT. Au lieu de *député aux États-généraux*, lisez : *Député à l'assemblée législative*.

BAR. AN III. N^o. 202. *Pilet*, lisez : *Pelet*.

BARRÈRE. AN III. N^o. 199. Au lieu de *Vernier*, lisez : *Penières*.

BASTOUT. Lisez **BASTOUL**.

BAZIRE. AN 1792. N^o. 181. Au lieu de *Français de Nantes*, lisez : *Girardin*.

BERNARD, libraire. Son dernier article est. de l'an VII, n^o. 176.

BOISSY-D'ANGLAS. AN V. Rectifiez la transposition de quelques articles, d'après leur ordre numérique.

BOULAND, général. Reportez les deux premiers art. à **BOULLANT**, orateur de la section du Finistère.

BOURBOTTE. AN III. Au lieu du n^o. 150, lisez 50.
BOURDON, de l'Oise. AN 1789. Au lieu du n^o. 158, lisez 108.

BOUSMARD. AN 1789. Au lieu du n^o. 74, lisez 72.

BOUVIER. Au lieu de l'*AN VI*, lisez *AN IV*.

BRÉQUIGNY. AN 1792. N^o. 158, lisez 58.

BROGLIE (le maréchal de). Après le n^o. 57 de l'*AN I.^{er}* 1793, ajoutez : — *AN III*.

CARRA. Le dernier article, porté à l'an IV, appartient à l'an III.

CASTELLANE. L'article pour la vente de sa maison est au comte, et non à l'évêque.

CHARRIER. AN VI. N^o 237. Au lieu de *fusillé à Tours*, lisez, à Rome.

COLLÔT-D'HERBOIS. AN 1791. Au lieu de *son porte feuille*, lisez : *Des deux porte-feuilles*.

CONDORCET. AN 1791. N^o. 76. Au lieu de *subsistances*, lisez, *substitutions*.

COUTURIER, ex-constituant. Au lieu de *curé de Solives*, lisez : *Curé de Salives*.

CUBERVILLE. Lisez, **CUVERVILLE**.

DAVOUST, municipal. Lisez, **DAVOUS**.

DEBRY (Jean). Avant ces mots : *Est assassiné à Rastadt*, ajoutez : — *AN VII*.

DESMAGNET. Lisez, **DEMEUILLIEZ**.

DOULCET - PONTÉCOULANT. La désignation d'*AN II*. 1793 doit être transportée à l'article sous les n.^{os} 277 et 278.

DUCOS (Roger). AN IV. Transportez l'article 311 avant l'article 326.

DUQUESNOY, constituant. AN 1790. Au lieu de : *Sa lettre sur l'affaire de Nanci*, 246, lisez : *Lettre qui lui est adressée sur*, etc., 249.

DUSAILLANT (le comte de). AN 1792. N^o 196. Au lieu de *Boyer*, lisez : *Royer*.

FOUQUIER-THINVILLE. AN II. 1794. N.º 264. Au lieu de ces mots : *Après le 9 thermidor*, lisez : *Au 22 prairial*. — N.º 315. Placez avant ce chiffre les mots : *Après le 9 thermidor*.

FRÉDÉRIC II, dit *le Grand*. AN VI. N.º 246. Article à transporter à FRÉDÉRIC II-GUILLAUME.

GUIRAUDET. Après GUIRAMAND.

JADIN. Au lieu de l'AN 1791, lisez : AN 1790.

LAPORTÈRE. Lisez : LAPORTERIE.

LARCHEVÊQUE-THIBAULT. AN 1790. Après ces mots : *La Luzerne*, ajoutez : 116.

LAUNAY et DELAUNAY, commissaires des guerres, ne font qu'un.

LAVILLE-LEROUX. AN 1791. N.º 193. Au lieu d'*avoir reçu Bouillé*, lisez : *Avoir reçu une lettre de Bouillé*.

MARAT. AN 1790. Au lieu du n.º 275, lisez : 255.

MEUNIER, témoin dans l'affaire de Babeuf. AN V. N.º 212. Retrancher cet article.

MEUNIER, rédacteur du *Batave*. Supprimez les deux articles de l'*An V*, sous les n.ºs 213 et 252 ; et voyez MONNIER, au *Supplément*.

MINIER, (Alexandre). AN 1789. L'article de cette année appartient à MINIER, avocat au parlement de Paris.

MUGNIER, tailleur. Supprimez le renvoi à MEUNIER ; et voyez MUGNIER, au *Supplément*.

ORMESSON (LEFEBVRE d'), ex-contrôleur-général. AN 1792. Les quatre derniers articles, relatifs à son élection à la mairie de Paris, ont été mal à propos attribués à Lefebvre-d'Ormesson, ex-constituant.

PAIGIS. Supprimez son article, et voy. FACHF, au *Supplément*.

PEREYRA. Doit être classé avant PÉREZ-LAGESSE.

RIJAS. Lisez : REYJEL.

Fin du Tome second.



UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles
This book is DUE on the last date stamped below.

Form L9-25m-7,'63(D861888)444

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
AT
LOS ANGELES
LIBRARY

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



D 000 880 068 2

